 342 (2026-2027) - N°1

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

16 NOVEMBRE 2026

PROJET DE DÉCRET

PORTANT APPROBATION DU COMPTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2025

RÉSUMÉ

Ce projet de décret approuve le Compte Général 2025 de la Communauté française. Il est accompagné d'un bilan et d'un compte de résultats.

TABLE DES MATIÈRES

Exposé des motifs **4**

Commentaire des articles **5**

Projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 ..... **9**

Dispositif 9

Titre I - Compte d'exécution du budget 9

Chapitre 1 – Définitions 9

Chapitre 2 - Engagements effectués en exécution du budget 10

Section 1. Engagements effectués à charge des crédits d'engagement 10

Section 2. Engagements effectués à charge des moyens en engagement sur les Fonds budgétaires 10

Chapitre 3 - Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget 11

Section 1 – Fixation des recettes 11

Section 2 – Dépenses effectuées à charge des crédits de liquidations 12

Section 3 – Solde budgétaire pour l'année 2025 12

Chapitre 4 - Recettes et dépenses relatives aux fonds budgétaires 13

Section 1 - Fixation des recettes affectées 13

Section 2. Fixation des moyens en liquidation sur les fonds budgétaires 13

Section 3. Liquidations effectuées à charge des moyens en liquidation des Fonds budgétaires 13

Chapitre 5 - Recettes et dépenses en exécution de la section particulière du budget 14

Chapitre 6 - Résultat global 14

Titre 2 : Compte annuel 15

Titre 3 : Services administratifs à comptabilité autonome 15

Annexe 1 - Résultat budgétaire 2025 ..... **17**

Annexe 2 - FBM **19**

Annexe 3 - Dépassements 2025 ..... **20**

Annexe 4.1 - PCG AR2009 Bilan 2025-2024 (AFO) avec neutralisations **23**

Annexe 4.2 - PCG AR2009 CR 2025-2024 (AFO) avec neutralisations 36

Annexe 5 - CROB 2025 44

Annexe 6 - SACA 2025 54

Annexe 7 - Cahier d'observations et certification de la Cour des comptes 233

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les articles 41, 42 et 73 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement encadrent l'établissement des comptes annuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci sont composés d'un compte d'exécution du budget, d'un bilan, d'un compte de résultats, du compte de récapitulation des opérations budgétaires, de la situation des flux de trésorerie et d'une annexe.

Conformément à l'article 4 du décret du 20 décembre 2011, l'année budgétaire 2025 a été clôturée le 31 décembre 2025.

En vertu de l'article 44, §1, alinéa 1, du même décret, le compte 2025 a été transmis à la Cour des comptes le 29 juin 2026.

Comme prévu par l'article 44, §1, alinéa 2 du même décret, la Cour des comptes a fait parvenir au Parlement le compte, accompagné de ses observations, avant la fin du mois d'octobre 2026, dans son 38e cahier.

Enfin, comme prévu par l'article 44, §2 du même décret, le Gouvernement est tenu de présenter au Parlement, pour le 30 novembre au plus tard, le projet de décret portant approbation du compte de l'entité.

Le projet de décret que le Gouvernement soumet à la délibération du Parlement a pour objet de donner au compte qui y est visé la sanction législative prescrite par l'article 50 § 1er de la loi spéciale de financement des Communautés et des Régions du 16 janvier 1989.

Le présent projet de décret est soumis en vue de l'approbation du Compte Général de l'année 2025.

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Titre I – Compte d'exécution du Budget

Chapitre 1 – Définitions

Article premier

Cette disposition énumère les définitions nécessaires à la lecture du décret. Il précise les références aux textes budgétaires applicables à l'exercice budgétaire 2025, à savoir :

- Le décret du 20 décembre 2011 relatif à l'organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

- Les décrets du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses et des recettes pour l'exercice budgétaire 2025 ainsi que les décrets d'ajustement du 16 juillet 2025.

Chapitre 2 – Engagements effectués en exécution du budget

Article 2.

Cet article fixe le montant total des crédits d'engagement autorisés pour 2024, soit 15.798.913.000.00 €, majoré de 30.580.853,51 € correspondant aux dépassements autorisés en vertu de l'article 6 du décret budgétaire du 11 décembre 2024.

Cette disposition traduit le cadre initial des autorisations d'engagement, c'est-à-dire la limite des engagements pouvant être contractés durant l'exercice.

Article 3.

L'article 3 présente le niveau réel des engagements de dépenses pour l'année, s'élevant à 15.590.140.281,39 €, incluant les dépassements autorisés. Le montant effectif des engagements est ainsi légèrement inférieur au plafond autorisé.

Article 4.

Le solde des crédits d'engagement non utilisés est annulé à la clôture de l'exercice conformément à l'article 28, §1er, du décret du 20 décembre 2011.

Cette disposition garantit le principe d'annualité budgétaire et empêche tout report automatique d'engagements non réalisés.

Articles 5 à 8.

Ces articles retracent l'exécution des engagements relatifs aux fonds budgétaires :

- Les moyens estimés s'élèvent à 83.818.000,00 €.
- Les moyens effectivement disponibles atteignent 135.675.251,51 €, compte tenu:
    - Des recettes réellement perçues (77.347.337,96 €),
    - Du solde reporté en engagement au 1er janvier 2024 54.056.465,60 €),
    - Et des annulations de visas (4.271.447,95 €).
- Les engagements réalisés représentent 67.102.798,80 €, laissant un solde de 68.572.452,71 € reporté sur l'exercice suivant.

Chapitre 3 – Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

Articles 9 et 10.

Les prévisions initiales de recettes (15.838.537.000,00 €) sont comparées aux recettes réellement constatées (15.803.450.940,87 €), soit une légère sous-réalisation.

Articles 11 à 13.

Ces dispositions concernent les crédits de liquidation, c'est-à-dire les crédits autorisant le paiement des engagements pris.

- Les crédits accordés s'élèvent à 15.890.536.000,00 €, majorés de 30.746.369,62 € de dépassements autorisés.
- Les dépenses réellement liquidées atteignent 14.810.143.040,98 €.
- Le solde non utilisé, soit 228.192.061,73 €, est annulé conformément au décret du 20 décembre 2011.

Article 14.

Le solde budgétaire pour l'exercice 2025 ressort à -1.500.408.320,47 €, obtenu par la différence entre :

- Les recettes imputées (13.309.734.720,51 €) ;
- Et les dépenses liquidées (14.810.143.040,98 €).

Ce solde négatif traduit le déficit budgétaire, établi conformément à l'article 29, §4, du décret du 20 décembre 2011.

Chapitre 4 – Recettes et dépenses relatives aux fonds budgétaires

Articles 15 à 20.

Ces articles détaillent les flux des fonds budgétaires.

- Les recettes estimées (79.562.000,00 €) ont été inférieures aux recettes imputées, atteignant 88.539.652,46 €.

- Les moyens de liquidation disponibles pour l'année 2025 totalisent 161.098.587,91 €, intégrant les recettes perçues et le solde reporté en liquidation.
- Les liquidations effectuées s'élèvent à 70.998.842,85 €, générant un solde à reporter de 90.099.745,06 €.
- Enfin, le solde des fonds budgétaires ressort à 17.540.809,61 €.

Chapitre 5 – Recettes et dépenses en exécution de la section particulière du budget

Articles 21 et 22.

Ces articles portent sur la section particulière introduite dans le budget par l'article 29 du décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses de 2024.

Les recettes et dépenses prévues (4.573.480.000,00 €) ont été exécutées à hauteur de 4.552.125.886,06 €. Le solde final est de 0 €.

Chapitre 6 – Résultat global

Article 23.

L'article agrège les résultats des sections précédentes :

- Crédits ordinaires : : -1.500.408.320,47 €
- Fonds budgétaires : + 17.540.809,61 €
- Section particulière : 0 €

Le résultat global du budget 2025 s'établit à -1.482.867.510,86 €.

Titre II – Compte annuel

Article 24.

Cet article précise la composition du compte annuel, conformément à l'article 42, 1°, du décret organique de 2011.

Il comprend :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le compte de récapitulation des opérations budgétaires,
- Et la situation des flux de trésorerie.

Le compte général, comprenant le compte d'exécution du budget et le compte annuel, est accompagné du cahier d'observations et de la certification de la Cour des comptes, garantissant la régularité et la sincérité des comptes.

Titre III – Services administratifs à comptabilité autonome

Article 25.

Cet article présente les recettes, dépenses et soldes des services administratifs à comptabilité autonome pour 2025.

Les résultats varient selon les services :

- Certains présentent un excédent, comme le Centre du Cinéma (+4,01 millions €) ou le Service général du Patrimoine (+41,13 millions €) ;
- D'autres un déficit, notamment le Fonds des Bâtiments scolaires CF (–14,59 millions €) ou la Cellule d'Urgence et de Redéploiement (–86,04 millions €).

Le solde global des SACA est négatif à hauteur de –26,89 millions €.

PROJET DE DÉCRET PORTANT APPROBATION DU COMPTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2025

DISPOSITIF

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur la proposition de la Ministre du Budget ;

Après délibération,

ARRÊTE :

La Ministre du Budget est chargée de présenter au Parlement le projet de décret dont la teneur suit :

TITRE I - COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

Chapitre 1 – Définitions

Article premier

Pour l'application du présent décret, on entend par :

1° décret du 20 décembre 2011 : le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

2° décrets contenant le budget des dépenses 2025 : le décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 et le décret du 16 juillet 2025 contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 ;

3° décrets contenant le budget des recettes 2025 : le décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année Budgétaire 2025 et le décret du 16 juillet 2025 contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025.

Chapitre 2 - Engagements effectués en exécution du budget

Section 1. Engagements effectués à charge des crédits d'engagement

Art. 2

Les crédits d'engagement alloués par les décrets contenant le budget des dépenses 2025 s'élèvent à 15.798.913.000.00 euros. Ce montant est complété par un montant de 30.580.853,51 euros qui couvre les dépassements autorisés en application de l'article 6 du décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année 2025.

Art. 3

Les engagements de dépenses imputés à charge des crédits visés à l'article 2 du présent décret s'élèvent à 15.590.140.281,39 euros. Ce montant inclut les dépassements autorisés en application de l'article 6 du décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année 2025, qui s'élèvent à 30.580.853,51 euros.

Art. 4

Les crédits d'engagement disponibles à la fin de l'année budgétaire s'élèvent à 209.353.572,12 euros. Conformément aux dispositions de l'article 28, § 1er, du décret du 20 décembre 2011, ce montant est annulé.

Section 2. Engagements effectués à charge des moyens en engagement sur les Fonds budgétaires

Art. 5

Les moyens en engagement sur les fonds budgétaires estimés par les décrets contenant le budget des dépenses 2025 s'élèvent à 83.818.000,00 euros.

Art. 6

Les moyens en engagement disponibles sur les fonds budgétaires pour l'année 2025 s'élèvent à 135.675.251,51 euros, vu :

1° les recettes réellement perçues par les Fonds budgétaires pendant l'année 2025 d'un montant de 77.347.337,96 euros ;

2° le solde reporté en engagement au 1er janvier 2025 d'un montant de 54.056.465,60 euros ;

3° les annulations de visas s'élevant à 4.271.447,95 euros.

Art. 7

Les engagements de dépenses à charge des moyens en engagement sur les fonds budgétaires pour l'année budgétaire 2025 s'élèvent à 67.102.798,80 euros.

Art. 8

Vu les montants visés aux articles 6 et 7 du présent décret, les moyens en engagement disponibles à la fin de l'année budgétaire 2025 s'élèvent à 68.572.452,71 euros.

Ce solde est reporté à l'année budgétaire suivante.

L'état des dépenses sur les fonds budgétaires de moyens en engagements est synthétisé dans le tableau II annexé.

Chapitre 3 - Recettes et dépenses effectuées en exécution du budget

Section 1 – Fixation des recettes

Art. 9

Les prévisions de recettes en faveur de la Communauté française inscrites dans les décrets contenant le budget des recettes pour l'année 2025 s'élèvent à 15.838.537.000,00 euros soit :

1° 882.729.000,00 euros relatif au renouvellement d'emprunts ;

2° 1.451.116.000,00 euros relatif à la conclusion de nouveaux emprunts ;

3° 13.504.692.000,00 euros de recettes opérationnelles.

Art. 10

Les recettes imputées en droits constatés en 2025 s'élèvent à 15.803.450.940,87 euros soit

1° 882.728.070,18 euros relatifs au renouvellement d'emprunts ;

2° 1.610.988.150,18 euros relatif à la conclusion de nouveaux emprunts ;

3° 13.309.734.720,51 euros de recettes opérationnelles.

Section 2 – Dépenses effectuées à charge des crédits de liquidations

Art. 11

Les crédits de liquidation alloués par les décrets contenant le budget des dépenses pour l'année 2025 s'élèvent à 15.890.536.000,00 euros. Ce montant est complété par un montant de 30.746.369,62 euros qui couvre les dépassements autorisés en application de l'article 6 du décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année 2025.

Art. 12

Les dépenses imputées à charge des crédits de liquidation visés à l'article 11 s'élèvent à 14.810.143.040,98 euros. Ce montant inclut les dépassements autorisés en application de l'article 6 du décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année 2025, qui s'élèvent à 30.746.369,62 euros.

Art. 13

Les crédits de liquidation disponibles à la fin de l'année budgétaire s'élèvent à 228.192.061,73 euros. Conformément aux dispositions de l'article 28, § 1er, du décret du 20 décembre 2011, ce montant est annulé.

Section 3 – Solde budgétaire pour l'année 2025

Art. 14

Le solde budgétaire pour l'année 2025, établi conformément à l'article 29 §4 du décret du 20 décembre 2011, s'élève à -1.500.408.320,47 euros.

Ce montant est obtenu en effectuant la différence entre :

1° un montant de 13.309.734.720,51 euros de recettes opérationnelles imputées en 2025 en droits constatés ;

2° un montant de 14.810.143.040,98 euros de dépenses en liquidation.

Chapitre 4 - Recettes et dépenses relatives aux fonds budgétaires

Section 1 - Fixation des recettes affectées

Art. 15

Les recettes affectées aux Fonds budgétaires estimées par les décrets contenant le budget des recettes 2025 s'élèvent à 79.562.000,00 euros.

Art. 16

Les recettes imputées en droits constatés sur les Fonds budgétaires en 2025 s'élèvent 88.539.652,46 euros.

Section 2. Fixation des moyens en liquidation sur les fonds budgétaires

Art. 17

Les moyens de liquidation disponibles sur les fonds budgétaires pour l'année 2025 s'élèvent à 161.098.587,91 euros, vu :

1° les recettes réellement perçues par les Fonds budgétaires pendant l'année 2025 d'un montant de 77.347.337,96 euros ;

2° le solde reporté en liquidation au 1er janvier 2025 d'un montant de 83.751.249,95 euros ;

Section 3. Liquidations effectuées à charge des moyens en liquidation des Fonds budgétaires

Art. 18

Les liquidations imputées à charge de moyens de liquidation sur les fonds budgétaires en 2025 s'élèvent à 70.998.842,85 euros.

Art. 19

Vu les montants visés aux articles 17 et 18 du présent décret, les moyens en liquidation disponibles à la fin de l'année budgétaire 2025 s'élèvent à 90.099.745,06 euros.

Ce solde sera reporté à l'année budgétaire suivante.

L'état des dépenses sur les fonds budgétaires de moyens en liquidation est synthétisé dans le tableau II annexé.

Art. 20

Le solde des fonds budgétaires s'élève à 17.540.809,61 euros.

Ce montant est obtenu en effectuant la différence entre :

1° un montant de 88.539.652,46 euros de recettes affectées imputées en droits constatés ;

2° un montant de 70.998.842,85 euros de dépenses en liquidation.

Chapitre 5 - Recettes et dépenses en exécution de la section particulière du budget

Art. 21

Les recettes et les dépenses prévues par la section particulière dans les décrets contenant le budget des dépenses et des recettes pour l'année 2025 s'élèvent à :

1° Recettes : 4.573.480.000,00 euros

2° Dépenses : 4.573.480.000,00 euros.

Art. 22

Les recettes ont été imputées à concurrence de 4.552.125.886,06 euros.

Les dépenses ont été effectuées à concurrence de 4.552.125.886,06 euros.

Solde de la section particulière : 0 euro.

Chapitre 6 - Résultat global

Art. 23

Compte tenu des articles 14, 20 et 22 du présent décret, le résultat global du budget 2025 se présente comme suit :

1° Crédits ordinaires : -1.500.408.320,47 euros

2° Fonds budgétaires : 17.540.809,61 euros

3° Section particulière : 0 euro

4° Total : -1.482.867.510,86 euros.

Le détail des opérations sous-jacentes aux montants renseignés dans le présent article est présenté dans le tableau I annexé.

TITRE 2 : COMPTE ANNUEL

Art. 24

Le compte annuel est composé d'un bilan, d'un compte de résultat, d'un compte de récapitulation des opérations budgétaires et de la situation des flux de trésorerie, conformément à l'article 42, 1°, du décret 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Le Compte général, incluant le compte d'exécution du budget et le compte annuel, est annexé au présent décret ainsi que le Cahier d'observations et la certification établis par la Cour des comptes.

TITRE 3 : SERVICES ADMINISTRATIFS À COMPTABILITÉ AUTONOME

Art. 25

Les recettes, les dépenses et les soldes budgétaire 2025 des services administratifs à comptabilité autonomes sont repris dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Recettes	Dépenses engagement	Dépenses liquidation	Soldes
Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la Vie	2.569,76	2.698,53	2.205,56	364,21
Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur	1.657,75	1.701,15	1.383,32	274,43
Fonds Social Européen	10.556,61	-	6.882,88	3.673,73
Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	28.960,56	22.612,55	24.944,64	4.015,92
Cellule d'Urgence et de Redéploiement	10.648,26	118.737,28	96.688,39	-86.040,13
Fonds des Bâtiments Scolaires Communauté Française	87.841,18	78.242,57	102.437,01	-14.595,83
Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné	57.905,00	10.713,73	221,44	57.683,56
Fonds des Bâtiments Scolaires Enseignement Officiel Subventionné	53.181,69	33.936,85	26.183,90	26.997,80
Fonds de Création de Place	-	465,35	15.881,77	-15.881,77
Fonds de garantie	10.544,20	11.247,64	11.392,07	- 847,88
Musée de Mariemont	1.742,08	1.915,08	1.649,46	92,62
Observatoire des Politiques Culturelles	178,71	276,22	204,01	- 25,30
Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires	-	300.481,54	-	-

Programme Prioritaire des Travaux	6,58	207,40	45.512,81	-45.506,24
Service Francophone des Métiers et des Qualifications	465,68	462,68	335,39	130,29
Services Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière	105.683,29	72.332,01	64.549,73	41.133,56
Sport	15.737,01	14.842,06	14.104,91	1.632,10
Totaux	387.678,34	670.872,64	414.577,27	-26.898,92

Les comptes des services administratifs à comptabilité autonome pour l'année budgétaire 2025 sont approuvés conformément à l'article 73 du décret du 20 décembre 2011.

Bruxelles, le 13 novembre 2026.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

V. GLATIGNY

La Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice,

Valérie LESCRENIER

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias,

Jacqueline GALANT

Le Ministre de la Recherche,

Boris DILLIÈS

Le Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances,

Yves COPPIETERS

ANNEXE 1 - RÉSULTAT BUDGÉTAIRE 2025

I.D **RESULTAT BUDGETAIRE** **article 29 § 4**

RECETTES

I.A.Subdivisions générales	
Prévisions ajustées	15.758.975.000,00
Recettes imputées	15.803.450.940,87
différence	44.475.940,87
Correction Produits de nouveaux emprunts	1.610.988.150,18
Neutralisation Produit de refinancement d'emprunt	882.728.070,18
Recettes imputées corrigées	13.309.734.720,51
I.B.Subdivisions particulières	
Prévisions ajustées	79.562.000,00
Recettes imputées	88.539.652,46
différence	8.977.652,46
TOTAL RECETTES	
Prévisions ajustées	15.838.537.000,00
Recettes imputées	15.891.990.593,33
Différence	53.453.593,33

DÉPENSES

II.Engagements

Crédits alloués	15.768.913.000,00
Engagements imputés	15.590.140.281,39
Crédits complémentaires à solliciter (dépassements)	30.580.853,51
Crédits disponibles à la clôture de l'année budgétaire	178.772.718,61
Crédits à annuler	209.353.572,12
Encours au 01/01/2025 reporté de 2024	977.495.917,47
Travaux sur l'encours après envoi à la CC	
Correction SGPGI	
Encours au 01/01/2025 reporté de 2024 corrigé	977.495.917,47
Annulations et réductions de visas AA	-33.156.459,63

III.Liquidations

Crédits alloués limitatifs	7.607.080.000,00
Crédits alloués non limitatifs	8.283.456.000,00
Total crédits alloués	15.890.536.000,00
Crédits complémentaires à solliciter (dépassements)	30.746.369,62
Total des crédits	15.921.282.369,62
Dépenses imputées crédits limitatifs	7.318.998.481,93
Neutralisation Produit de refinancement d'emprunt	882.728.070,18
Dépenses imputées crédit non limitatifs	8.373.872.629,23
Total dépenses imputées	14.810.143.040,98
Crédits disponibles à la clôture de l'année budgétaire	1.111.139.328,64
Crédits à annuler	1.111.139.328,64
Écart bon de commande/facture (0500)	199.655,19
Solde de dépenses demeurant liquider	841.808.283,26
Pièces en cours d'analyse pour correction	-69.996,41
Solde de dépenses demeurant à liquider corrigé	841.738.286,85
(encours 01/01 +engagements -dépenses imputées moins réduction de visa)	-841.738.423,01

I.D **RESULTAT BUDGETAIRE** **article 29 § 4**

IV.Fonds budgétaires
Engagements

Disponible au 01/01/2025	54.056.465,60
Annulations de visas AA	4.271.447,95
Recettes perçues de l'année	77.347.337,96
Total du disponible	135.675.251,51
Engagements	67.102.798,80
Disponible en engagements au 31/12/2025	68.572.452,71
Encours au 01/01/2025	29.549.935,69

Liquidations

Disponible au 01/01/2025	83.751.249,95
Recettes perçues de l'année	77.347.337,96
Total du disponible	161.098.587,91
Liquidations	70.998.842,85
Disponible en liquidations au 31/12/2025	90.099.745,06
Écart bon de commande/facture (0500)	1.700,69
Solde de dépenses demeurant à liquider	21.384.144,38
Pièces en cours d'analyse pour correction	137,19
Solde de dépenses demeurant à liquider	21.384.281,57

(encours 01/01 +engagements -dépenses imputées moins réduction de visa)

V. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE

RÉSULTAT 1 CRÉDITS

Recettes générales constatées imputées	13.309.734.720,51
Dépenses liquidées sur crédits de liquidation	14.810.143.040,98
Solde des recettes sur les dépenses	-1.500.408.320,47
Solde de dépenses demeurant liquider	841.738.286,85

RÉSULTAT 2 FONDS BUDGÉTAIRES

Recettes constatées sur fonds budgétaires	88.539.652,46
Dépenses liquidées sur fonds budgétaires	70.998.842,85
Solde des recettes sur les dépenses	17.540.809,61
Solde de dépenses demeurant liquider	21.384.281,57

RÉSULTAT 1+2

Recettes	13.398.274.372,97
Dépenses	14.881.141.883,83
Solde général de l'exercice	-1.482.867.510,86
Solde de dépenses demeurant liquider	863.122.568,42

SECTION PARTICULIÈRE

Prévision de recettes	4.573.480.000,00
Recettes perçues	4.552.125.886,06
Prévision de dépenses	4.573.480.000,00
Dépenses effectuées	4.552.125.886,06
Solde	0,00

ANNEXE 2 - FBM

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

I. ÉTAT DES ENGAGEMENTS SUR LES FONDS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2025

PREVISIONS	SOLDES AU 01.01.2025	VISAS ANNULÉS	RECETTES	DISPONIBLE GLOBAL	ENGAGEMENTS	SOLDE AU 31.12.2025
Chapitre I	0,00	0,00	8.620.000,00	8.620.000,00	19.986.000,00	-11.366.000,00
Chapitre II	0,00	0,00	42.546.000,00	42.546.000,00	20.723.000,00	21.823.000,00
Chapitre III	0,00	0,00	28.396.000,00	28.396.000,00	43.109.000,00	-14.713.000,00
TOTAL	0,00	0,00	79.562.000,00	79.562.000,00	83.818.000,00	-4.256.000,00

TABLEAU DU BUDGET	SOLDES REPORTÉS	VISAS ANNULÉS	RECETTES EFFECTIVES	DISPONIBLE GLOBAL	ENGAGEMENTS	DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31.12.2025
Chapitre I	12.408.139,04	260.205,91	29.566.207,13	42.234.552,08	18.774.159,23	23.460.392,85
Chapitre II	33.273.485,67	2.172.095,05	19.513.557,74	54.959.138,46	16.799.811,43	38.159.327,03
Chapitre III	8.374.840,89	1.839.146,99	28.267.573,09	38.481.560,97	31.528.828,14	6.952.732,83
TOTAL	54.056.465,60	4.271.447,95	77.347.337,96	135.675.251,51	67.102.798,80	68.572.452,71

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

II. ÉTAT DES LIQUIDATIONS SUR LES FONDS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2025

PREVISIONS	SOLDES AU 01.01.2025	RECETTES	DISPONIBLE GLOBAL	LIQUIDATIONS	SOLDE AU 31.12.2025
Chapitre I	0,00	8.620.000,00	8.620.000,00	19.986.000,00	-11.366.000,00
Chapitre II	0,00	42.546.000,00	42.546.000,00	20.731.000,00	21.815.000,00
Chapitre III	0,00	28.396.000,00	28.396.000,00	43.109.000,00	-14.713.000,00
TOTAL	0,00	79.562.000,00	79.562.000,00	83.826.000,00	-4.264.000,00

TABLEAU DU BUDGET	SOLDES REPORTÉS	RECETTES EFFECTIVES	DISPONIBLE GLOBAL	LIQUIDATIONS	DISPONIBLE EN LIQUIDATIONS AU 31.12.2025
Chapitre I	13.210.896,03	29.566.207,13	42.777.103,16	19.293.718,76	23.483.384,40
Chapitre II	36.736.239,07	19.513.557,74	56.249.796,81	16.716.079,13	39.533.717,68
Chapitre III	33.804.114,85	28.267.573,09	62.071.687,94	34.989.044,96	27.082.642,98
TOTAL	83.751.249,95	77.347.337,96	161.098.587,91	70.998.842,85	90.099.745,06

ANNEXE 3 - DÉPASSEMENTS 2025

	Dépassements
Total	30.746.369,62
Crédits limitatifs	165.516,11
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	165.516,11
17 - Aide à la Jeunesse	107.257,05
17.0 - Subsistance	107.257,05
17.01 - Fonctionnement de divers services	107.257,05
17.01.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien,créances années antérieures. Fournitures	107.257,05
26 - Sport	58.259,06
26.1 - Éducation physique et sport	58.259,06
26.14 - Centres sportifs	58.259,06
26.14.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	58.259,06
Crédits non limitatifs	30.580.853,51
CHAPITRE I - Services Généraux	565.045,47
11 - Affaires générales - Secrétariat général	565.045,47
11.0 - Subsistance	565.045,47
11.01 - Dépenses de personnel	565.045,47
11.01.11.10 - Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	565.045,47
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	30.015.808,04
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	13.600,00
40.1 - Personnel de l'enseignement	13.600,00
40.12 - Frais de fonctionnement	13.600,00
40.12.11.01 - Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	13.600,00
41 - Pilotage de l'enseignement	2.091.901,82
41.1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel	456.687,91
41.13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire	456.687,91
41.13.11.03 - Personnel statutaire	456.687,91
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	1.635.213,91
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	1.635.213,91
41.30.11.03 - Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	1.635.213,91
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	203.827,78
46.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	203.827,78
46.12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	203.827,78
46.12.11.04 - Personnel autre que statutaire	203.827,78
48 - Centres PMS	98.529,40
48.4 - Dépenses de personnel et des centres PMS	98.529,40
48.42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements	98.529,40
48.42.43.01 - Subventions-traitements	98.529,40
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	317.415,06
50.6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	317.415,06
50.60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	317.415,06

	Dépassements
50.60.11.03 - Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	317.415,06
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	3.173.562,41
51.2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	2.632.510,23
51.20 - Dépenses liées aux paiements des agents contractuels subventionnés	2.632.510,23
51.20.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	2.632.510,23
51.4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	436.287,35
51.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	436.287,35
51.41.11.03 - Personnel statutaire du maternel	436.287,35
51.6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	104.764,83
51.62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque	104.764,83
51.62.11.03 - Personnel statutaire du primaire	104.764,83
52 - Enseignement secondaire	9.106.451,26
52.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	9.106.451,26
52.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	5.329.513,27
52.41.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	5.329.513,27
52.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.392.023,88
52.42.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	1.392.023,88
52.44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	2.384.914,11
52.44.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	2.384.914,11
53 - Enseignement spécialisé	12.061.277,86
53.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	11.914.329,59
53.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.217.375,42
53.41.11.03 - Personnel statutaire pédagogique	1.217.375,42
53.44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.388.981,95
53.44.11.03 - Personnel statutaire paramédical	1.388.981,95
53.46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	756.398,02
53.46.43.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	756.398,02
53.47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	509.105,45
53.47.43.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	509.105,45
53.48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	4.984.476,01
53.48.44.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	4.984.476,01
53.49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	3.057.992,74
53.49.44.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	3.057.992,74
53.6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	146.948,27
53.60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	146.948,27
53.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	146.948,27
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	1.905.925,30
55.4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	1.905.925,30
55.42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel	5.676,61
55.42.11.03 - Personnel statutaire (chargés de mission)	5.676,61

	Dépassements
55.43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)	627.248,01
55.43.43.14 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	627.248,01
55.44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)	1.273.000,68
55.44.44.10 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.273.000,68
56 - Enseignement pour adultes	285.850,04
56.4 - Dépenses de personnel de l'enseignement pour adultes	285.850,04
56.44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	285.850,04
56.44.44.01 - Subventions-traitements	285.850,04
57 - Enseignement artistique	757.467,11
57.3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	737.923,87
57.30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	150.885,44
57.30.11.03 - Personnel statutaire	150.885,44
57.33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements	587.038,43
57.33.44.01 - Subventions-traitements	587.038,43
57.7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	19.543,24
57.72 - Humanités artistiques	19.543,24
57.72.01.01 - Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	19.543,24

ANNEXE 4.1 - PCG AR2009 BILAN 2025-2024 (AFO)
AVEC NEUTRALISATIONS

ANNEXE 2 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

I.A. - TABLEAU DE SYNTHESE DU BILAN DES ACTIFS ET PASSIFS (CLASSES 1 A 5)

A présenter annuellement par les entités soumises au plan comptable conformément à l'article 17 de l'A.R. fixant le plan comptable

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	ACTIFS IMMOBILISES	**2.216.594.650,76**	**2.238.052.048,32**		**FONDS PROPRES**	**14.819.311.783,93**	**13.332.325.868,89**
	(valeurs nettes et réévaluées, s'il y a lieu)						
	Frais d'établissement - Immobilisations incorporelles	**82.712,76**	**144.582,88**		**Actifs net ou Avoir social - Passif net (-) (situation en fin de période)**	**14.820.747.095,09**	**13.333.916.857,25**
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	101	Actif net ou Avoir social de l'entité comptable (autre qu'Entreprise d'Etat)	-269.685.269,49	-233.550.527,76
202	Immobilisations incorporelles	82.712,76	144.582,88	102	Actif net de l'entité comptable : Entreprise d'Etat	0,00	0,00
				108 (nég)	Passif net (-) de l'entité comptable (à porter en négatif au Passif)	15.090.432.364,58	13.567.467.385,01
	Terrains et Batiments	**2.055.380.933,52**	**2.085.783.835,33**				
220	Terrains de bâtiments	581.520.577,97	584.196.990,36		**Fonds propres affectés**	**-1.435.311,16**	**-1.590.988,36**
221	Terrains d'infrastructures de génie civil	0,00	0,00				
222	Terrains non bâtis	32.323.043,46	32.339.448,35	120 à 129	Fonds propres affectés (à ventiler en fonction de leur nature)	-1.435.311,16	-1.590.988,36
223	Bâtiments (non compris les terrains sur lesquels ils sont érigés)	1.440.142.490,06	1.467.826.376,55				
224	Terrains et constructions juridiquement non dissociables	1.292.500,00	1.320.000,00		**Fonds sociaux en faveur du personnel**	**0,00**	**0,00**
226	Autres immobilisations (aménagement de biens loués)	102.322,03	101.020,07				
228	Plantations, cultures et autres aménagements de terrains non repris à la rubrique 222	0,00	0,00				
229	Terrains et bâtiments désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	0,00	0,00	130 à 139	Fonds sociaux en faveur du personnel (à ventiler en fonction de leur nature)	0,00	0,00
	Installations, machines et outillage d'exploitation	**9.739.769,06**	**6.222.405,84**		**PROVISIONS POUR CHARGES A VENIR**	**-53.053.781,38**	**-58.109.270,58**
230	Installations d'exploitation	6.616.629,81	3.916.813,62	140 à 149	Provisions pour charges à venir (à ventiler en fonction de leur nature)	-53.053.781,38	-58.109.270,58
231	Machines d'exploitation	2.962.195,88	2.172.793,25				
232	Outillage d'exploitation	160.943,37	132.798,97				
239	Installations, machines et outillage d'exploitation désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	0,00	0,00				
	Mobilier et matériel - Animaux et végétaux	**72.695.757,57**	**73.185.780,22**				
	(à l'exclusion du matériel des Forces armées assimilé à des armes de destruction)						
240	Matériel roulant	1.182.150,75	1.296.200,95				
241	Matériel navigant	354.468,57	393.036,43				
242	Matériel volant	0,00	0,00				
243	Matériel informatique et télématique	483.043,57	463.931,20				
244	Mobilier, matériel et machines de bureau	6.085.741,46	6.680.482,92				
245	Autres mobiliers et matériel (y compris ceux de protection mis en service dans les services autres que ceux des Forces armées)	0,00	0,00				
246	Ouvrages de bibliothèques	0,00	0,00				
247	Objets et œuvres d'art, matériel et instruments rares	64.590.353,22	64.352.128,72				
248	Animaux et Végétaux	0,00	0,00				
249	Actifs mobiliers corporels non encore mis en service	0,00	0,00				
	Immobilisations corporelles détenues en Location-Financement et autres droits réels que de propriété	**0,00**	**0,00**				
250	Terrains et bâtiments	0,00	0,00				
251	Installations d'exploitation	0,00	0,00				
252	Machines et outillage d'exploitation	0,00	0,00				
253	Mobilier et matériel	0,00	0,00				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Ouvrages de génie civil	**0,00**	**0,00**				
260	Autoroutes, routes et pistes cyclables	0,00	0,00				
261	Champs d'aviation	0,00	0,00				
262	Canaux, fleuves et rivières navigables ou n on	0,00	0,00				
263	Barrages	0,00	0,00				
264	Infrastructures portuaires	0,00	0,00				
265	Infrastructures de transports publics (infrastructures de métros, prémétros, tramways, et autres transports dont l'entité comptable est propriétaire)	0,00	0,00				
266	Stations d'épuration des eaux usées (infrastructures dont l'entité comptable est propriétaire)	0,00	0,00				
267	Défenses côtières et chenaux de navigation - Réseaux de télétransmission, réseaux radio et réseaux de transmission de données informatiques	0,00	0,00				
268	Autres infrastructures (Oléoducs, etc.)	0,00	0,00				
269	Ouvrages de génie civil désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	0,00	0,00				
	Immobilisations corporelles en cours	**39.348.136,05**	**38.616.725,66**				
210	Bâtiments en construction	39.348.136,05	38.616.725,66				
213	Installations d'exploitation en construction	0,00	0,00				
215	Frais d'agencement et d'aménagement de biens immeubles propres en cours	0,00	0,00				
216	Travaux en cours - Ouvrages de génie civil						
	Immobilisations financières	**39.347.341,80**	**34.098.718,39**				
270	Participations totales dans des entreprises résidantes	0,00	0,00				
271	Participations majoritaires (50% et +) dans des entreprises résidantes	28.946.217,56	28.736.479,36				
272	Participations minoritaires dans des entreprises résidantes	10.401.124,24	5.362.239,03				
273	Participations dans des entreprises non résidantes (non repris au 274)	0,00	0,00				
274	Participations dans des Organismes internationaux dont l'entité est membre	0,00	0,00				
275	Créances pouvant être assimilées à des participations	0,00	0,00				
276	Immobilisé financier monétaire	0,00	0,00				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	CREANCES A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE	**28.271.695,70**	**52.328.774,70**		**DETTES A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE**	**-13.948.413.010,48**	**-12.368.356.874,78**
	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers ou par l'entité elle-même	**2.065.995,82**	**2.107.870,41**		**Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable**	**-13.926.163.010,48**	**-12.321.875.022,10**
280	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. qui en relèvent (y compris ceux d'emprunts perpétuels)	2.065.995,82	2.107.870,41	170	Emprunts perpétuels	0,00	0,00
281	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les Communautés et Régions et par les O.A.P. qui en relèvent	0,00	0,00	171	OLOS à plus d'un an d'échéance en EUROS	0,00	0,00
282	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	172	Emprunts publics à plus d'un an d'échéance autres qu'OLOS en EUROS	-86.000.000,00	-86.000.000,00
				173	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés	0,00	0,00
				174	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à l'EUROS est couvert par un dérivé	0,00	0,00
				175	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à cette devise est couvert par un dérivé contracté dans une autre devise étrangère	0,00	0,00
				176	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G.	-13.840.163.010,48	-12.235.875.022,10
				177	Bons du Trésor à échéance indéterminée émis en contrepartie de la participation de l'Etat belge dans le capital d'organismes internationaux dont il est membre	0,00	0,00
						0,00	0,00
	Autres créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G.	**25.982.595,77**	**50.220.904,29**		**Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G.**	**-22.250.000,00**	**-46.481.852,68**
						0,00	0,00
283	Prêts hypothécaires à des tiers non soumis au P.C.G., à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00	182	Dettes en principal en EUROS en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00
284	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	184	Dettes à plus d'un an d'échéance en EUROS à la suite d'achats de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
152	**moins** Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00			0,00	0,00
285	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	185	Dettes à plus d'un an d'échéance en devises étrangères à la suite d'achats de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
150	**moins** Réductions de valeur en matière de créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services	0,00	0,00			0,00	0,00
286	Etablissements de crédit - Avoirs sur comptes bancaires à plus d'un an d'échéance (autres que ceux bloqués pour cautionnements) en Belgique et à l'Etranger	0,00	0,00	186	Dettes à plus d'un an d'échéance autres que précitées en EUROS envers des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
287	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers non soumis au P.C.G.	28.075,00	56.383,52	187	Dettes à plus d'un an d'échéance autres que précitées en une devise étrangère envers des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
153	**moins** Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00			0,00	0,00
288	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. et Cautionnements à échéance à plus d'un an ou indéterminé constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	25.954.520,77	50.164.520,77	188	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G.	-22.250.000,00	-46.481.852,68

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Autres créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G.	**223.104,11**	**0,00**		**Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G.**	**0,00**	**0,00**
	Créances à la suite d'emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de l'entité comptable par des tiers soumis au P.C.G. :				Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de tiers soumis au P.C.G. :		
290	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	190	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
291	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	191	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite d'avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :		
292	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	192	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
293	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	193	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à plus d'un an d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :		
294	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	194	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
295	- d'un autre Groupe institutionnel	223.104,11		195	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers soumis au P.C.G. :				Autres dettes que précitées à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. :		
296	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	196	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
297	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	197	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :				Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée de tiers soumis au P.C.G. :		
298	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	198	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
299	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	199	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	STOCKS DE FABRICATION ET AUTRES STOCKS	**7.594.028,96**	**6.625.410,46**				
	Stocks de matières premières pour fabrication	**1.025.351,91**	**943.617,04**				
300	Stocks de matières premières pour fabrication	1.025.351,91	943.617,04				
	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)	**0,00**	**-41.748,22**				
309	RDV actées s/ stocks de mat prem (-)	0,00	-41.748,22				
	Stocks de fournitures pour fabrication	**1.558.891,06**	**1.013.861,62**				
310	Stocks de fournitures pour fabrication	1.558.891,06	1.013.861,62				
	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)	**0,00**	**11.016,37**				
319	003190 RDV actées s/ stocks de fournitures (-)	0,00	11.016,37				
	En-cours de fabrication	**0,00**	**0,00**				
320	En-cours de fabrication	0,00	0,00				
	Stocks de produits finis fabriqués	**0,00**	**0,00**				
330	Stocks de produits finis fabriqués	0,00	0,00				
	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente	**4.162.920,60**	**4.010.216,46**				
340	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente	4.162.920,60	4.010.216,46				
	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)	**0,00**	**-158.418,20**				
349	RDV s/ Stocks de marchandises (-)	0,00	-158.418,20				
	Stocks de produits énergétiques de consommation	**0,00**	**0,00**				
350	Stocks de mazout de chauffage	0,00	0,00				
354	Stocks de charbon, coke, lignite et autres combustibles de chauffage	0,00	0,00				
355	Stocks d'essence pour moyens de transport	0,00	0,00				
356	Stocks de mazout pour moyens de transport	0,00	0,00				
357	Stocks de L.P.G. pour moyens de transport	0,00	0,00				
358	Stocks d'autres combustibles pour moyens de transport (kérosène, etc.)	0,00	0,00				
359	Stocks de produits énergétiques de consommation, non ventilés	0,00	0,00				
	Stocks de biens de consommation d'armement ou considérés comme tels	**0,00**	**0,00**				
360	Stocks d'armes de destruction - Forces armées	0,00	0,00				
361	Stocks de munitions - Forces armées	0,00	0,00				
362	Stocks de pièces de rechange - Forces armées	0,00	0,00				
363	Stocks de petit outillage de nature militaire - Forces armées	0,00	0,00				
364	Stocks de munitions - Police fédérale	0,00	0,00				
365	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Police fédérale	0,00	0,00				
366	Stocks de petit outillage de nature militaire - Police fédérale	0,00	0,00				
367	Stocks de munitions - Autres Services	0,00	0,00				
368	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Autres Services	0,00	0,00				
369	Stocks de petit outillage de nature militaire - Autres services	0,00	0,00				
	Stocks de biens de consommation destinés aux ménages au titre de prestations sociales en nature	**0,00**	**0,00**				
370	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	0,00	0,00				
371	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux handicapés	0,00	0,00				
373	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	0,00	0,00				
374	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux handicapés	0,00	0,00				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
376	Stocks de fournitures diverses destinés dans le cadre de la formation professionnelle des adultes	0,00	0,00				
378	Autres Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi prestations sociales en nature	0,00	0,00				
379	Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi de prestations sociales en nature non ventilés	0,00	0,00				
	STOCKS RELATIFS AU MATERIEL SPORTIF	**846.865,39**	**846.865,39**				
380	Stocks relatifs au matériel sportif	846.865,39	846.865,39				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	CREANCES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE (autres que placements financiers)	**108.554.749,89**	**59.340.503,59**		**DETTES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE** (autres qu'emprunts financiers)	**-827.402.277,74**	**-941.081.901,70**
	Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois les créances sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)	**107.336.026,57**	**53.731.200,39**		**Dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G.** (y compris toutefois les dettes fiscales propres de l'entité comptable)	**-826.436.091,23**	**-936.595.421,15**
400	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	101.960.244,89	48.712.541,79	440	Dettes à un an au plus d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-34.348.268,66	-144.713.319,40
151	**moins** Réductions de valeur en matière de créances à un an d'échéance au plus à la suite de la livraison de biens et de services	0,00	0,00				
401	Créances fiscales sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois celles sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)	0,00	0,00	441	Dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes à rembourser aux contribuables	0,00	0,00
154	**moins** Réductions de valeur en matière de créances fiscales	0,00	0,00				
402	Créances en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	645.757,72	2.658.357,32	442	Autres dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes perçus pour le compte desdits tiers	-265.153.689,96	-259.951.571,96
403	Avances budgétaires à un an au plus d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.			443	Dettes fiscales propres - Précomptes immobilier et mobilier et autres dettes fiscales propres	-30,87	-14.987,16
155	**moins** Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à un an au plus d'échéance	0,00	0,00				
404	Avances de trésorerie à des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	444	Dettes en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	-252.167.095,99	-261.528.629,01
156	**moins** Réductions de valeur en matière d'avances de trésorerie	0,00	0,00				
407	Créances résultants des déficits des comptables publics à recouvrer	0,00	0,00	447	Autres dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des certificats et bons à un an au plus et des emprunts bancaires à un an au plus)	-274.527.657,57	-270.075.223,74
158	**moins** Réductions de valeur en matière de déficits des comptables publics	0,00	0,00				
406	Créances domaniales	0,00	0,00				
157	**moins** Réductions de valeur en matière de créances domaniales	0,00	0,00				
405	Créances découlant de la souscription d'emprunts par des tiers	2.712.665,94	0,00	445	Dettes découlant du service financier des emprunts émis par l'entité comptable ou repris par elle	0,00	0,00
153	**moins** Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00				
408	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des comptes bancaires à vue et à un an au plus d'échéance)	2.017.358,02	2.360.301,28	448	Acomptes reçus	-217.495,50	-311.689,88
159	**moins** Réductions de valeur en matière d'autres créances à un an au plus	0,00	0,00				
409	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. et Cautionnements à un an au plus constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	0,00	0,00	449	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance de tiers non soumis au P.C.G., versés en numéraire	-21.852,68	0,00

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	**0,00**	**0,00**		**Dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir**	**-241.950,84**	**-218.727,21**
				451	TVA due	-241.950,84	-218.727,21
413	Prêts hypothécaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir (montants en principal)	0,00	0,00	452	Dettes en principal en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
414	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00				
415	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	455	Dettes à plus d'un an d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
416	Etablissements de crédit - Avoirs sur comptes bancaires à plus d'un an d'échéance (autres que ceux bloqués pour cautionnements), en Belgique et à l'Etranger, échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00				
417	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	457	Autres emprunts et dettes que précités à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
419	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir et Cautionnements à plus d'un an d'échéance constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable, échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	458	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
	Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. (autres que les créances sur ces tiers, à la suite d'impositions fiscales propres)	**1.144.355,25**	**5.609.303,20**		**Dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G.** (à l'exclusion des dettes fiscales propres de l'entité comptable)	**-724.235,67**	**-4.267.753,34**
	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à un an au plus d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :		
420	- du même Groupe institutionnel	259.705,84	2.431.573,02	460	- du même Groupe institutionnel	-237.632,20	-4.122.577,57
421	- d'un autre Groupe institutionnel	884.649,41	3.177.730,18	461	- d'un autre Groupe institutionnel	-486.598,67	-145.175,77
	Créances fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. :		
422	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	462	- du même Groupe institutionnel	-4,80	
423	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	463	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Avances budgétaires à un an au plus d'échéance à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite d'avances budgétaires à un an au plus d'échéance octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :		
423	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	464	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
424	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	465	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Prêts et avances de trésorerie à un an au plus d'échéance à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite de prêts et d'avances de trésorerie octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :		
426	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	466	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
427	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	467	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :				Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus de tiers soumis au P.C.G. :		
428	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	468	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
429	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	469	- d'un autre Groupe institution	0,00	0,00

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	**74.368,07**	**0,00**		**Dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir**	**0,00**	**0,00**
	Créances à la suite d'emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de l'entité comptable par des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite d'emprunts privés à plus d'un an contracté par l'entité comptable auprès des tiers soumis au P.C.G.		
430	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	470	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
431	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	471	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite d'avances budgétaires à plus d'un an octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :		
432	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	472	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
433	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	473	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à plus d'un an suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :		
434	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	474	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
435	- d'un autre Groupe institutionnel	74.368,07		475	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers soumis au P.C.G.				Autres dettes que précitées à plus d'un an d'échéance de l'entité envers des tiers soumis au P.C.G.		
436	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	476	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
437	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	477	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable auprès de tiers soumis au P.C.G. :				Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance de tiers soumis au P.C.G. :		
438	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	478	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
439	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	479	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	PLACEMENTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE - DISPONIBLE FINANCIER - ACTIONS ET PARTS ET LEURS INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES -	**765.453.423,69**	**772.005.409,57**		**EMPRUNTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE**	**-3.116.655.100,51**	**-3.146.160.439,28**
	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers ou par l'entité elle-même détenus par l'entité comptable et échéant dans les douze mois à venir	**0,00**	**0,00**		**Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable échéant dans les douze mois à venir**	**-415.428.975,40**	**-372.728.070,17**
500	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. qui en relèvent, échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	511	OLOS à plus d'un an d'échéance échéant dans les douze mois à venir (passif) en EUROS	0,00	0,00
501	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les Communautés et Régions et les O.A.P. qui en relèvent, échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	512	Emprunts publics à plus d'un an d'échéance en EUROS autres qu'OLOS échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
502	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	513	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés et échéant dans les douze mois à venir (E.S.C.)	0,00	0,00
				514	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à l'EURO est couvert par un dérivé et échéant dans les douze mois à venir (E.C.E.)	0,00	0,00
				515	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère dont le risque de change par rapport à cette devise est couvert par un dérivé contracté dans une autre devise étrangère échéant dans les douze mois à venir (E.C.D.)	0,00	0,00
	Certificats et bons de trésorerie et titres analogues à un an au plus d'échéance détenus par l'entité comptable	**0,00**	**0,00**	516	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	-415.428.975,40	-372.728.070,17
521	Certificats et bons de trésorerie à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS	0,00	0,00		**Certificats et bons de trésorerie et titres analogues émis par l'entité comptable à un an au plus d'échéance - Monnaies émises par le Fonds monétaire (S.A.C.A.)**	-255.000.000,00	-255.000.000,00
522	Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en devises étrangères	0,00	0,00				
523	Autres titres à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent	0,00	0,00	531	Certificats et bons de trésorerie à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS	0,00	0,00
524	Titres à un an au plus d'échéance émis par les Communautés et les Régions et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent	0,00	0,00	532	Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en devises étrangères	0,00	0,00
525	Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	533	Autres titres analogues à un an au plus d'échéance émis par l'entité comptable	-255.000.000,00	-255.000.000,00
				538	Monnaies émises par le S.A.C.A. - Fonds monétaire (emprunts sous forme de monnaie métallique émise dans le public)	0,00	0,00
	Comptes bancaires et postaux à vue - Caisses espèces et équivalents	**765.453.423,69**	**719.553.618,67**				
550	Comptes à vue à la B.N.B.	0,00	0,00				
551	Comptes postaux	0,00	0,00				
552	Comptes à vue en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit résidants	765.384.019,07	719.490.676,41				
553	Comptes à vue en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00				
554	Comptes à vue en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants	0,00	0,00				
555	Comptes à vue en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00				
556	Caisses espèces et équivalents	69.404,62	62.942,26				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Valeurs échues à l'encaissement - Virements financiers internes	**0,00**	**0,00**				
557	Valeurs échues à l'encaissement (présentées ou à présenter)	0,00	0,00				
558	Virements financiers internes	0,00	0,00				
	Comptes bancaires et placements bancaires autre qu'à vue à un an au plus d'échéance	**0,00**	**0,00**		**Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance**	**-2.446.226.125,11**	**-2.518.432.369,11**
560	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance à la B.N.B.	0,00	0,00				
561	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit résidants	0,00	0,00	571	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance auprès de la B.N.B. (p.m.)	0,00	0,00
562	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00	572	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissements de crédit résidants	-2.446.226.125,11	-2.518.432.369,11
563	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants	0,00	0,00	573	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00
564	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00	574	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants et dont le risque le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés	0,00	0,00
565	Placements bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissement de crédit résidants	0,00	0,00	575	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants et dont le risque le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés	0,00	0,00
566	Placements bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissement de crédit non résidants	0,00	0,00	576	Emprunts bancaires à un an au plus de Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé	0,00	0,00
567	Placements bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissement de crédit résidants	0,00	0,00	577	Emprunts bancaires à un an au plus en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé	0,00	0,00
568	Placements bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissement de crédit non résidants	0,00	0,00				
	Actions et parts ne constituant pas une participation financière	**0,00**	**52.451.790,90**				
540	Actions et parts d'entreprises résidantes cotées sur un marché	0,00	0,00				
541	Actions et parts d'entreprises non résidantes cotées sur un marché	0,00	0,00				
542	Actions et parts d'entreprises résidantes non cotées sur un marché	0,00	0,00				
543	Actions et parts d'entreprises non résidantes non cotées sur un marché	0,00	0,00				
545	Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00				
547	Parts de coopératives	0,00	0,00				
548	Certificats fonciers	0,00	0,00				
549	Autres titres de placement	0,00	52.451.790,90				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Instruments financiers dérivés autres que ceux à imputer aux classes 1, 2, 4, ou 0 et dans les sous-classes 50 à 57 (comptes d'actif)	**0,00**	**0,00**		**Instruments financiers dérivés autres que ceux à imputer aux classes 1, 2, 4, ou 0 et dans les sous-classes 50 à 57 (comptes de passif)**	**0,00**	**0,00**
580	Instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions, des parts ou des indices boursiers relatifs à des actions et parts	0,00	0,00	590	Instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions, des parts ou des indices boursiers relatifs à des actions et parts	0,00	0,00
581	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes en cours et/ou sur des dérivés liés à des dettes en cours	0,00	0,00	591	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes en cours et/ou sur des dérivés liés à des dettes en cours	0,00	0,00
582	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances en cours et/ou sur des dérivés liés à des créances en cours	0,00	0,00	592	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances en cours et/ou sur des dérivés liés à des créances en cours	0,00	0,00
583	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes futures et/ou sur des dérivés liés à des dettes futures	0,00	0,00	593	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes futures et/ou sur des dérivés liés à des dettes futures	0,00	0,00
584	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances futures et/ou sur des dérivés liés à des créances futures	0,00	0,00	594	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances futures et/ou sur des dérivés liés à des créances futures	0,00	0,00
585	Montants à recevoir afférents à des dérivés financiers fermes non liés à des dettes ou créances	0,00	0,00	595	Montants à recevoir afférents à des dérivés financiers fermes non liés à des dettes ou créances	0,00	0,00
586	Instruments dérivés fermes afférents à des dettes en cours ou futures non prévues ailleurs	0,00	0,00	596	Instruments dérivés fermes afférents à des dettes en cours ou futures non prévues ailleurs	0,00	0,00
587	Instruments dérivés fermes afférents à des créances en cours ou futures non prévues ailleurs	0,00	0,00	597	Instruments dérivés fermes afférents à des créances en cours ou futures non prévues ailleurs	0,00	0,00
	COMPTES D'ACTIF DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	**204.152.344,26**	**229.472.951,71**		**COMPTES DE PASSIF DE REGULARISATION ET D'ATTENTE**	**-204.408.507,08**	**-176.442.480,90**
	Comptes d'actif de régularisation et d'attente	**204.152.344,26**	**229.472.951,71**		**Comptes de passif de régularisation et d'attente**		
481	Charges de nature financière à reporter	189.702.761,49	182.394.280,58	491	Charges de nature financière courues mais non échues	-190.860.566,18	-160.198.326,98
482	Produits de nature financière courus mais non échus	14.359.338,91	15.191.385,86	492	Produits de nature financière à reporter	-13.488.611,11	-15.169.742,18
483	Charges de nature autre que financière à reporter	0,00	0,00	495	Charges de nature autre que financière courues mais non échues	0,00	0,00
485	Charges à reporter (non financières)	104.991,71	905.915,95	496	Produits de nature autre que financière à reporter	0,00	0,00
486	Produits de nature autre que financière courus mais non échus	0,00	0,00	498	Comptes d'attente normalement créditeurs	-59.329,79	-50.731,41
488	Comptes d'attente normalement débiteurs	-14.747,85	30.981.369,32	499	Compte technique	0,00	-1.023.680,33
	TOTAL GENERAL	**3.330.620.893,26**	**3.357.675.090,85**		**TOTAL GENERAL**	**-3.330.620.893,26**	**-3.357.675.090,85**

ANNEXE 4.2 - PCG AR2009 CR 2025-2024 (AFO)

AVEC NEUTRALISATIONS

ANNEXE 2 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

II - TABLEAU DE SYNTHESE DES COMPTES DE RESULTATS
(CLASSES 6 ET 7)

A présenter annuellement par les entités soumises au Plan comptable conformément à l'article 17 de l'AR. fixant le plan comptable

Rubrique	CHARGES COURANTES	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PRODUITS COURANTS	Année 2025	Année 2024
	CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION	**2.373.875.419,48**	**2.297.157.690,04**		**PRODUITS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION**	**-441.260.955,40**	**-391.202.586,09**
	Utilisation de biens de consommation et de services de tiers pour fabrication ou revente	**1.415.684,29**	**3.553.405,30**		**Ventes de biens fabriqués par l'entité et de marchandises acquises en vue de leur revente - Ventes en "seconde main" et ventes accessoires - Autoproduction immobilisée**	**-418.564.999,58**	**-373.160.842,63**
600	Achats de matières premières pour fabrication (nets de ristournes directes)	87.023,41	378.147,26	700	Ventes de biens fabriqués par l'entité comptable (nets de ristournes directes)	-414.720.716,94	-369.264.223,24
601	Achats de fournitures pour fabrication (net de ristournes directes)	211.719,87	305.229,08	701 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur ventes de biens fabriqués	0,00	0,00
602	Achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication	0,00	0,00	702 (±)	Variations des en-cours de fabrication de biens fabriqués	0,00	0,00
603	Achats de marchandises destinées à la revente (nets de ristournes directes)	2.139.361,53	2.134.727,95	703 (±)	Variations des stocks de produits finis fabriqués	0,00	0,00
604 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de matières premières pour fabrication	0,00	0,00	704	Ventes de marchandises acquises en vue de leur revente	-3.943.097,73	-3.990.914,33
605 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication	0,00	0,00	705	Remises, ristournes et rabais postérieurs accordés sur ventes de marchandises acquises en vue de leur revente	98.815,09	102.049,94
606 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs obtenus sur achats de marchandises destinées à la revente	0,00	0,00	706	Ventes "en seconde main" de biens de consommation mis en service (nettes de remises, ristournes et rabais)		-7.755,00
607 (±)	Variation des stocks de matières premières pour fabrication	-123.483,09	37.436,82	707	Ventes accessoires de produits forestiers, agricoles, horticoles et piscicoles (nettes de remises, ristournes et rabais)	0,00	0,00
608 (±)	Variations des stocks de fournitures pour fabrication	-557.521,16	440.939,56	708	Autoproduction immobilisée	0,00	0,00
609 (±)	Variations des stocks de marchandises destinées à la revente	-341.416,27	256.924,63				
	Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers	**116.173.225,94**	**106.097.012,31**		**Prestations de services facturées**	**-22.695.955,82**	**-18.041.743,46**
610	Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales (dus à des tiers autres que membres du personnel et personnes assimilées)	14.752.362,55	12.449.082,40	710	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus	-16.033.869,67	-11.450.989,71
611	Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion (non mentionnés ailleurs) dus à tout tiers	14.225.321,44	14.666.499,99	711	Etudes, recherches et enquêtes effectuées par l'entité comptable pour le compte de tiers	0,00	0,00
612	Frais courants de locaux (sauf énergétiques) (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de service d'une comptabilité analytique par service)	59.657.089,03	47.070.785,75	712	Interventions des étudiants ou de leurs familles dans les dépenses d'enseignement	-309.567,15	-270.474,41
613	Frais courants de bureau et frais administratifs financiers	13.749.657,64	15.499.515,39	713	Tickets, droits d'entrée, abonnements et autres interventions de tiers dans le domaine culturel et sportif (autres que 712)	-6.065.271,05	-5.996.922,68
614	Consommations énergétiques	7.386.536,00	9.137.441,06	714	Missions de protection, de surveillance et de sécurité exécutées par l'entité comptable pour le compte de tiers	0,00	0,00
615	Frais spécifiques courants de gestion informatique et télématique	2.663.544,80	2.873.500,24	715	Facturations à des tiers de travaux de génie civil et de travaux pour autres investissements exécutés par l'entité comptable	0,00	0,00
616	Frais spécifiques courants de fonctionnement de matériel autre que de bureau et autre qu'informatique et télématique	3.625.715,43	4.269.133,70	716	Autres récupérations de charges supportées par l'entité comptable mais dues par des tiers (autres que précitées)	-131.211,70	-151.810,20
617	Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)	112.999,05	131.053,78	717	Prestations de services non forfaitaires ou non tarifaires (autres que locations)	0,00	0,00
618	Utilisations de biens de consommation (ou considérés comme tels) relatives aux armes	0,00	0,00	718	Cotisations dues à l'entité comptable pour l'obtention de sa garantie financière	0,00	0,00
				719	Locations de bâtiment, de mobilier et de matériel (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de tenue d'une comptabilité analytique par service)	-156.036,25	-171.546,46

	Rémunérations directes et indirectes du personnel et des personnes assimilées	**2.244.897.526,14**	**2.176.544.698,31**
621	Salaires, traitements et autres rémunérations en espèces du personnel et de personnes assimilées	2.011.638.407,29	1.953.618.918,48
622	Rémunérations en nature du personnel	8.352.630,39	8.050.564,67
623	Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des Organismes de sécurité sociale (O.S.S.)	224.094.698,51	214.117.945,24
624	Cotisations sociales d'employeur effectives dues à des entités autres que des O.S.S.	809.317,10	745.905,96
625	Autres frais de personnel	2.472,85	11.363,96
629	Cotisations sociales d'employeur imputées (pour prestations sociales allouées au personnel et ayants-droit, non financées par des cotisations sociales effectives) (pendant du 749)	0,00	0,00
	Amortissements économiques sur frais d'établisse-ment, sur immobilisations incorporelles et sur immobilisations corporelles	**11.388.983,11**	**10.962.574,12**
630	Amortissements sur frais d'établissement		
631	Amortissements sur immobilisations incorporelles	61.870,12	29.589,78
632	Amortissements sur constructions proprement dites	7.862.657,20	8.072.114,97
633	Amortissements sur terrains bâtis (à l'exclusion des terrains)	27.500,00	27.500,00
634	Amortissements sur installations, machines et outillage d'exploitation	1.371.465,46	886.503,41
635	Amortissements sur mobilier et matériel autres que d'exploitation et qu'en L.F.	2.065.490,33	1.946.865,96
636	Amortissements sur immobilisations corporelles (sauf sur terrains) détenues en location-financement (L.F.) et sur autres droits réels que de propriété	0,00	0,00
637	Amortissements sur ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)	0,00	0,00
	SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION	**51.897.973,13**	**61.993.950,09**
640	Subventions aux producteurs en liaison avec le prix des produits	0,00	0,00
641	Subventions d'exploitation allouées conditionnelle-ment à des producteurs		
642	Subventions correspondant à des bonifications d'intérêt accordées aux clients et à des réductions de loyer	0,00	0,00
643	Subventions en vue de réduire la pollution et améliorer l'environnement	0,00	0,00
644	Subventions directes pour la couverture de charges salariales	0,00	0,00
645	Subventions indirectes aux producteurs allouées via les Organismes percepteurs de sécurité sociale	0,00	0,00
646	Subventions aux producteurs pour la couverture de charges courantes d'emprunts émis par eux	0,00	0,00
647	Subventions aux producteurs pour couvrir tout ou partie de leur perte propre à l'exercice	0,00	0,00
648	Autres subventions économiques à la production	51.897.973,13	61.993.950,09
	IMPOTS ET TAXES A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE	**11.490.287,08**	**13.769.195,56**
619	Précompte immobilier et taxes diverses	5.888.065,31	5.292.565,45
659	Impôts dus sur les revenus mobiliers de l'entité	5.602.221,77	8.476.630,11

	IMPOTS SUR LA PRODUCTION ET LES IMPORTATIONS	**0,00**	**0,00**
720	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	0,00	0,00
721	Droits d'accises	0,00	0,00
722	Autres impôts sur la consommation	0,00	0,00
723	Taxes à l'immatriculation et à la circulation de véhicules - Eurovignettes	0,00	0,00
724	Taxes sur les nuisances et pour l'amélioration de l'environnement	0,00	0,00
725	Droits d'enregistrement (autres que pour donations) -Droits de timbre et Taxes assimilées au timbre	0,00	0,00
726	Taxes d'exploitation	0,00	0,00
727	Taxes administratives (ne constituant pas le prix d'un service spécifique)	0,00	0,00
729	Impôts et droits divers sur la production et les importations	0,00	0,00
728	Redevances Radio et Télévision (en totalité)	0,00	0,00
	IMPOTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE	**0,00**	**0,00**
730	Impôt des personnes physiques	0,00	0,00
731	Impôt des sociétés	0,00	0,00
731	Impôt des personnes morales et Taxe compensatoire des droits de succession (A.S.B.L)	0,00	0,00
733	Impôts des non-résidents	0,00	0,00
734	Précompte immobilier	0,00	0,00
735	Précompte mobilier	0,00	0,00
736	Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires	0,00	0,00
737	Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif, établissements de crédit et entreprises d'assurance	0,00	0,00
738	Permis de tir, de chasse et de pêche	0,00	0,00
739	Impôts courants divers sur le revenu et le patrimoine	0,00	0,00

	INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES COURANTES - LOYERS DE TERRAINS	**361.808.826,48**	**300.758.553,47**
650	Intérêts courus sur emprunts publics émis ou repris et sur emprunts privés auprès de tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance	296.623.917,72	236.213.877,03
651	Intérêts courus sur emprunts analogues, à l'origine à un an au plus d'échéance	9.810.163,76	12.958.850,74
652	Intérêts courus sur dettes en principal en matière de L.F. et droits similaires	0,00	0,00
653	Intérêts courus sur emprunts privés contractés auprès de tiers soumis au P.C.G.	0,00	0,00
654	Intérêts courus cautionnements, consignations et autres dépôts et charges financières courantes diverses courues ou dues à des tiers non soumis au P.C.G.	12.265,80	210.064,76
655	Intérêts et charges analogues dus à des tiers soumis au P.C.G.	67.958,93	8.623,91
656	Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts	55.294.520,27	51.358.721,74
658	Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains		8.415,29
	PRESTATIONS SOCIALES	**2.313.359,03**	**1.019.263,43**
660	Pensions de retraite allouées au personnel statutaire des Administrations publiques (autres que locales) et de certaines Entreprises publiques	0,00	0,00
661	Pensions de survie allouées aux conjoint survivant et orphelins du personnel des Administrations publiques et de certaines entreprises publiques	0,00	0,00
662	Traitements maintenus à des fonctionnaires en non-activité	0,00	0,00
663	Allocations sociales diverses en espèces servies directement aux fonctionnaires et à leurs ayants droit	107.230,56	144.888,57
664	Pensions, allocations et rentes allouées à des victimes de guerre et d'événements politiques	0,00	0,00
665	Interventions directes en espèces dans les charges hospitalières de la population (non liquidées via des O.S.S.)	0,00	0,00
666	Allocations sociales en espèces allouées aux handicapés	0,00	0,00

	COTISATIONS SOCIALES EFFECTIVES ET IMPUTEES (autres que celles levées pour le compte des Organismes de S.S.)	**0,00**	**0,00**
741	Cotisations sociales (C.S.) personnelles des fonctionnaires statutaires en activité levées pour les pensions de survie	0,00	0,00
742	Autres C.S. personnelles des fonctionnaires statutaires en activité	0,00	0,00
743	C.S. personnelles des fonctionnaires retraités et de leurs ayants droit	0,00	0,00
745	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par des Organismes de sécurité sociale pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires	0,00	0,00
746	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par d'autres Administrations	0,00	0,00
747	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par certaines Entreprises publiques ou qui le furent pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires	0,00	0,00
748	C.S. d'employeur dues par des Entreprises (privées ou publiques) pour certains risques sociaux gérés par des Administrations autres que de sécurité sociale	0,00	0,00
749	Cotisations sociales d'employeur imputées (pendant du 629)	0,00	0,00
	INTERETS ET AUTRES REVENUS FINANCIERS COURANTS - LOYERS DE TERRAINS ET DE GISEMENTS A RECEVOIR	**-61.915.112,65**	**-90.646.290,24**
750	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance	-34.191.921,53	-48.875.974,60
751	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance	-99.027,26	-99.027,46
752	Intérêts courus sur titres autres qu'actions émis ou repris par des tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance	-86.906,05	-896.725,18
753	Intérêts courus sur titres autres qu'actions émis ou repris par des tiers soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance	0,00	0,00
754	Intérêts courus sur prêts privés, comptes bancaires, prêts hypothécaires, avances budgétaires, cautionnements, consignations et autres dépôts consentis ou confiés à des tiers non soumis au P.C.G. et autres intérêts et revenus assimilables, courus ou dus par des tiers non soumis au P.C.G.	-23.635.107,24	-36.451.110,08
755	Intérêts courus sur prêts privés, cautionnements, consignations et autres dépôts confiés à des tiers soumis au P.C.G. et autres intérêts et revenus assimilables courus ou dus par des tiers soumis au P.C.G.	0,00	0,00
756	Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts	-3.319.061,08	-3.724.078,26
758	Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains - Loyers de gisements	-583.089,49	-599.374,66
759	Dividendes d'actions et autres rémunérations de capital en provenance d'Entreprises - Revenus nets de propriétés sises à l'Etranger	0,00	0,00

667	Prestations sociales en espèces allouées dans le cadre de la formation professionnelle des adultes	0,00	0,00				
668	Autres prestations sociales allouées en espèces	2.203.573,47	869.549,51				
669	Prestations sociales en nature allouées ou remboursées	2.555,00	4.825,35				

	TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES	**16.463.453.295,82**	**16.118.140.793,99**
	Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G.	**8.964.578.833,46**	**8.767.415.801,29**
649	Transferts de revenus à des Entreprises publiques et O.S.B.L. à leur service	471.609,50	438.717,22
670	Transferts de revenus à des Ménages (autres que prestations sociales)	110.480.667,89	108.628.933,36
671	Transferts de revenus à des O.S.B.L. au service des Ménages	953.756.910,48	881.814.636,87
672	Transferts de revenus au Reste du Monde	382.377,33	349.397,97
673	Transferts de revenus à des Organismes belges de sécurité sociale (O.S.S.)	0,00	0,00
674	Transferts de revenus à des Administrations publiques locales	2.861.860.453,39	2.803.077.963,98
675	Transferts de revenus à des Etablissements de l'enseignement autonome subsidié et Dotations courantes à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.	5.037.626.814,87	4.973.106.151,89
	Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G.	**7.498.874.462,36**	**7.350.724.992,70**
676	Transferts de revenus à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux *NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période.*	627.570.876,13	505.367.891,24
677	Transferts de revenus à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité relève	5.264.211.359,36	5.104.707.148,32
678	Transferts de revenus à des S.A.C.A. et O.A.P. soumis au P.C.G. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève	0,00	0,00
679	Transferts de revenus de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) *NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable autres qu'établissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période.*	1.607.092.226,87	1.740.649.953,14
	TOTAL CHARGES COURANTES	**19.264.839.161,02**	**18.792.839.446,58**

Rubrique	**CHARGES EN CAPITAL**		
	IMPOTS EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**
		0,00	0,00
	AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL	**183.877.889,21**	**170.286.237,83**
	Transferts en capital à des tiers non soumis au P.C.G.	**12.850.150,34**	**13.800.032,62**
680	Transferts en capital à des Entreprises et O.S.B.L. à leur service	3.469.526,19	3.144.387,26
681	Transferts en capital à des Ménages et O.S.B.L. à leur service	4.585.600,07	3.721.030,81
682	Transferts en capital au Reste du Monde	0,00	0,00
683	Transferts en capital à des Organismes belges de sécurité sociale	0,00	0,00
684	Transferts en capital à des Administrations publiques locales (y compris à leurs Etablissements d'enseignement)	2.466.697,13	4.311.885,47

	TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES	**-17.441.725.900,97**	**-16.964.694.511,02**
	Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G.	**-329.555,97**	**-375.756,02**
760	Transferts de revenus (autres qu'impôts et cotisations sociales) en provenance d'Entreprises et O.S.B.L. à leur service	-95.481,55	-189.192,45
761	Transferts de revenus (autres qu'impôts et cotisations sociales) en provenance de Ménages et O.S.B.L. à leur service	-38.733,61	-128.802,44
762	Transferts de revenus (autres qu'impôts) en provenance du Reste du Monde	-153.599,42	-56.500,00
763	Transferts de revenus en provenance d'Organismes belges de Sécurité sociale	0,00	0,00
764	Transferts de revenus en provenance d'Administrations publiques locales (y compris de leurs établissements d'enseignement)	-41.741,39	-1.261,13
765	Transferts de revenus en provenance d'Etablissements de l'Enseignement autonome subsidié non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
	Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G.	**-17.441.396.345,00**	**-16.964.318.755,00**
766 partim	Transferts de revenus à l'entité comptable : Etablissements d'enseignement en provenance de tiers soumis au P.C.G. *NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable : Etablissement d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période*		-1.824,00
767	Transferts de revenus à l'entité comptable : Pouvoir institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel	-17.441.396.345,00	-16.964.316.931,00
768	Transferts de revenus à l'entité comptable : S.A.C.A. ou O.A.P. (autre qu'Etablissements d'enseignement) en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
769 partim	Transferts de revenus à l'entité comptable en provenance d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) *NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable autre qu'Etablissements d'enseigne-ment ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période*	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS COURANTS	**-17.944.901.969,02**	**-17.446.543.387,35**

Rubrique	**PRODUITS EN CAPITAL**		
	IMPOTS EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**
771	Droits de succession	0,00	0,00
772	Droits de mutation par décès (non-résidents)	0,00	0,00
773	Droits sur les donations entre vifs	0,00	0,00
775	Taxe sur l'épargne à long terme	0,00	0,00
776	Impôts sur le capital (guerre 1940 - 1945 régulari-sations)	0,00	0,00
	AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL	**0,00**	**-5.642,71**
	Transferts en capital en provenance de tiers non soumis au P.C.G.	**0,00**	**0,00**
780	Transferts en capital en provenance d'Entreprises et O.S.B.L. à leur service	0,00	0,00
781	Transferts en capital en provenance de Ménages et O.S.B.L. à leur service	0,00	0,00
782	Transferts en capital en provenance du Reste du Monde	0,00	0,00
783	Transferts en capital en provenance d'Organismes belges de sécurité sociale	0,00	0,00
784	Transferts en capital en provenance d'Administrations publiques locales (y compris de leurs Etablissements d'enseignement)	0,00	0,00

685	Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement autonome subsidié et Dotations en capital à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.	2.328.326,95	2.622.729,08	785	Transferts en capital en provenance d'Etablissements de l'enseignement autonome subsidié non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
	Transferts en capital à des tiers soumis au P.C.G.	**171.027.738,89**	**156.486.205,21**		**Transferts en capital en provenance de tiers soumis au P.C.G.**	**0,00**	**-5.642,71**
686	Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux *NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidées en fin de période*	812.485,04	821.812,70	786 partim	Transferts en capital à l'entité comptable : Etablissements d'enseignement en provenance de tiers soumis au P.C.G. *NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période*	0,00	0,00
687	Transferts en capital à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité comptable relève	102.253,85	83.392,51	787	Transferts en capital (autres qu'impôts) en faveur de l'entité comptable : Pouvoir institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel		-5.642,71
688	Transferts en capital à des S.A.C.A. et des O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève	0,00	0,00	788	Transferts en capital en faveur de l'entité comptable : S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
689	Transferts en capital de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) *NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable autres qu'Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période*	170.113.000,00	155.581.000,00	789 partim	Transferts en capital à l'entité comptable en provenance d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel *NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable autres qu'Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période*	0,00	0,00
	PERTES EN CAPITAL	**57.586.099,56**	**49.618.762,70**		**GAINS EN CAPITAL**	**-69.278.908,51**	**-54.170.825,64**
690	Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles			790	Gains en capital réalisés lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles	-280.629,00	-10.436,50
691	Destructions, détournements et vols	13.543.116,10	723.818,07	791	Gains exceptionnels	-21.363.111,95	-2.069,64
692	Pertes en capital sur transactions financières	2,00	0,60	792	Gains en capital sur transactions financières	-0,66	-12,98
693	Pertes en capital actées à la suite de créances irrécouvrables ou prescrites	44.087.984,05	62.567,00	793	Gains en capital actés à la suite de dettes prescrites	0,00	0,00
694	Moins-values de réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles autres qu'ouvrages de génie civil, détenues en fin d'année	0,00	0,00	794	Plus-values de réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles autres qu'ouvrages de génie civil, détenues en fin d'année	0,00	0,00
695	Moins-values de réévaluation des ouvrages de génie civil détenus en fin d'année	0,00	0,00	795	Plus-values de réévaluation des ouvrages de génie civil détenus en fin d'année	0,00	0,00
696	Moins-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année	-45.677,74	1.167.857,59	796	Plus-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année	-161.071,08	-88.108,21
697	Réductions de valeurs en matière d'actif (variations positives)		47.474.071,61	797	Réductions de valeurs en matière d'actif (variations négatives)	-47.474.071,61	-48.769.775,86
698	Pertes en capital résultant de la réestimation d'éléments du bilan	675,15	190.447,83	798	Gains en capital résultant de la réestimation d'éléments du bilan	-24,21	-5.300.422,45
	TOTAL CHARGES EN CAPITAL	**241.463.988,79**	**219.905.000,53**		**TOTAL DES PRODUITS EN CAPITAL**	**-69.278.908,51**	**-54.176.468,35**

	TOTAL DES CHARGES COURANTES (II.A.)	19.264.839.161,02	18.792.839.446,58		TOTAL DES PRODUITS COURANTS (II.A.)	-17.944.901.969,02	-17.446.543.387,35
					TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE PRODUITS (II.B.)	-69.278.908,51	-54.176.468,35
	TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE CHARGES (II.B.)	241.463.988,79	219.905.000,53		----------		
	----------				SOUS-TOTAL	-18.014.180.877,53	-17.500.719.855,70
	SOUS-TOTAL	19.506.303.149,81	19.012.744.447,11	799 partim	REPRISES SUR FONDS PROPRES AFFECTES	-256.844,94	0,00
699 partim	DOTATIONS AUX FONDS PROPRES AFFECTES	0,00	0,00	799 partim	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR	-13.668.094,74	-1.836.601,99
699 partim	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR	8.612.605,54	6.334.597,79	799 partim	VIREMENT DU SOLDE FINAL DEFAVORABLE	-1.522.964.979,57	-1.580.048.104,33
699 partim	VIREMENT DU SOLDE FINAL FAVORABLE	36.155.041,43	63.525.517,12		----------		
	----------				SOUS-TOTAL	-1.536.889.919,25	-1.581.884.706,32
	SOUS-TOTAL	44.767.646,97	69.860.114,91				
				799 partim	DIMINUTION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU AUGMENTATION DU PASSIF NET	0,00	0,00
699 partim	AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU DIMINUTION DU PASSIF NET	0,00	0,00				
	TOTAL GENERAL	19.551.070.796,78	19.082.604.562,02		TOTAL GENERAL	-19.551.070.796,78	-19.082.604.562,02

ANNEXE 5 - CROB 2025

Rubrique	CLASSE 8								
		2025 Min + SACA intégrés	Min	SGPGI	PIEBS	OPC	SPORT	Consolidation	2024 Min+SGPGI+PIEBS
	DEPENSES A NE PAS VENTILER	-	-	-	-	-	-	-	62.567,00
802	**Dépenses de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent :**	-	-	-	-	-	-	-	-
8021	**Dépenses courantes**	-		-					-
8022	**Dépenses de capital**	-							-
803	**Opérations internes :**	-	-	-	-	-	-	-	**62.567,00**
8031	**Régularisation de dépenses effectuées dans les états collectifs**	-							**62.567,00**
8032	**Régularisation avec d'autres exercices**	-							-
8033	**Autres opérations internes**	-							-
	DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	2.353.441.284,84	2.293.882.456,15	47.542.266,28	-	186.257,70	11.830.304,71	-	2.287.949.689,13
811	**Salaires et charges sociales :**	**2.243.364.282,29**	**2.239.800.898,88**	-	-	-	**3.563.383,41**	-	**2.175.425.079,16**
8111	**Salaires proprement dits :**	**2.011.204.592,62**	**2.008.042.770,13**	-	-	-	**3.161.822,49**	-	**1.951.873.288,38**
	rémunérations barémiques	1.778.722.011,17	1.775.681.450,81	-			3.040.560,36		1.726.717.908,25
	autres éléments de la rémunération	232.482.581,45	232.361.319,32	-			121.262,13		225.155.380,13
8112	**Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds**	223.207.260,11	222.805.699,19	-			401.560,92		**214.603.056,48**
8113	**Autres charges sociales de l'employeur :**	**712.656,23**	**712.656,23**	-	-	-	-	-	**945.431,41**
	allocations directes	-		-					-
	paiement maintenu du salaire	712.656,23	712.656,23	-					945.431,41
	pensions du personnel du secteur administrations publiques	-		-					-
8114	**Salaires en nature**	**8.239.773,33**	**8.239.773,33**	-					**8.003.302,89**
812	**Achats de biens non durables et de services :**	**110.077.002,55**	**54.081.557,27**	**47.542.266,28**	-	**186.257,70**	**8.266.921,30**	-	**112.524.609,97**
8121	**Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administration publiques :**	**98.172.342,71**	**50.861.388,39**	**40.123.884,70**	-	**185.421,90**	**7.001.647,72**	-	**103.967.994,80**
	frais généraux de fonctionnement	76.348.248,44	50.571.929,33	19.962.142,37		185.421,90	5.628.754,84		81.613.484,16
	locations de bâtiments	21.824.094,27	289.459,06	20.161.742,33			1.372.892,88		22.354.510,64
	leasings opérationnels	-							-
8122	**Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur administrations publiques :**	**4.573.488,26**	**3.198.538,11**	**159.382,90**	-	**835,80**	**1.214.731,45**	-	**3.265.556,61**
	frais généraux de fonctionnement	3.592.674,51	3.193.536,02	75.897,00		835,80	322.405,69		3.159.130,64
	location de bâtiments	980.813,75	5.002,09	83.485,90			892.325,76		106.425,97
		-							-
8125	**Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques**	7.331.171,58	21.630,77	7.258.998,68			50.542,13		5.291.058,56
813	**Achats de biens militaires ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)**	-	-						-
814	**Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur :**	-	-	-	-	-	-	-	-
8141	**Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques**	-	-	-					-
8142	**Frais payés à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-	-					-
815	**Coûts imputés (non en vigueur à l'heure actuelle)**	-	-	-	-	-	-	-	-
8151	**Amortissements de biens immeubles**	-	-						-
8152	**Amortissements de biens meubles durables**	-	-						-
	INTERETS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES	293.718.838,80	293.715.753,10	-	-	-	3.085,70	-	223.617.040,11
821	**Intérêts de la Dette publique :**	**293.718.838,80**	**293.715.753,10**	-	-	-	**3.085,70**	-	**223.617.040,11**
		-							-
8211	**Intérêts de la dette publique en monnaie nationale**	293.652.560,71	293.652.560,71						**223.615.712,11**
8212	**Intérêts de la dette publique en devises étrangères**	-	-	-	-	-	-	-	-
8213	**Intérêts de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-	-					-
8213	**Intérêts de la dette commerciale**	-							**1.328,00**
8215	**Intérêts sur leasings financiers**	-	-	-					-
8216	**Autres intérêts**	**66.278,09**	**63.192,39**	-			3.085,70		-
822	**Contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques (pour mémoire)**	-	-						-
823	**Intérêts imputés en débit (non en vigueur à l'heure actuelle)**	-	-						-
824	**Locations de terres :**	-	-						-
		-							-
8241	**Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques**	-	-	-					-
8242	**Paiements à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-	-					-
	TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS		1.117.281.825,62	244.707,58	-	17.750,00	2.071.369,21	-	
831	**Subventions d'exploitation :**	**51.897.973,13**	**51.897.973,13**	-	-	-	-	-	**61.993.950,09**
8311	**Subventions réduisant les intérêts :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux entreprises publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	à d'autres entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
8312	**Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques :**	**14.482.122,98**	**14.482.122,98**	-	-	-	-	-	**25.319.535,01**
	en matière de prix	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres subventions	14.482.122,98	14.482.122,98	-					25.319.535,01
8313	**Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques :**	**37.415.850,15**	**37.415.850,15**	-	-	-	-	-	**36.674.415,08**
	en matière de prix	-		-	-	-	-	-	-
	autres subventions	37.415.850,15	37.415.850,15						36.674.415,08
832	**Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières**	280.800,00	280.800,00						**235.851,06**
833	**Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	954.061.915,50	951.745.838,71	244.707,58			2.071.369,21		**882.465.403,33**
834	**Transferts de revenus aux ménages :**	**112.751.684,19**	**112.733.934,19**	-	-	**17.750,00**	-	-	**109.480.042,89**
8341	**Pensions de veuves et orphelins du personnel des services publics**	-	-	-	-	-	-	-	-
8342	**Pensions du guerre**	-	-	-	-	-	-	-	-

Rubrique	CLASSE 8								
		2025							2024
8343	**Autres prestations sociales :**	**101.242.686,53**	**101.242.686,53**	-	-	-	-	-	**98.813.852,57**
	en espèces	100.935.959,47	100.935.959,47	-					98.486.564,16
	en nature	306.727,06	306.727,06	-					327.288,41
8344	**Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs :**	**11.508.997,66**	**11.491.247,66**	-	-	**17.750,00**	-	-	**9.539.609,19**
	en espèces	9.913.303,31	9.895.553,31	-		17.750,00			9.539.609,19
	en nature	1.595.694,35	1.595.694,35	-					-
8345	**Autres prestations aux ménages en tant que producteurs**	-		-					**1.126.581,13**
835	**Transferts de revenus à l'Etranger :**	**623.279,59**	**623.279,59**	-	-	-	-	-	**518.735,62**
8351	**Aux institutions de l'UE**	20.071,89	20.071,89	-					**19.138,72**
8352	**Aux pays membres de l'UE (administrations publiques)**	-		-					-
8353	**Aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques**	255.344,09	255.344,09	-					**283.002,25**
8354	**A des institutions internationales autres que l'UE**	326.281,61	326.281,61	-					**180.597,65**
8355	**A des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques)**	-	-	-					-
8356	**A des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)**	21.582,00	21.582,00	-					**35.997,00**
	TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	**15.389.419.455,85**	**15.496.958.432,75**	**1.318.375,90**	-	-	**114.647,20**	**- 108.972.000,00**	**15.119.496.699,57**
841	**Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel :**	**2.232.508.787,46**	**2.340.580.787,46**	**900.000,00**	-	-	-	**- 108.972.000,00**	**2.247.852.721,33**
8411	**Au Pouvoir institutionnel**	37.518.000,00	37.518.000,00	-					**38.765.000,00**
8412	**Aux fonds budgétaires non organiques**	-		-					**1.633.868,14**
8413	**Aux S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)**	50.691.978,32	159.663.978,32	-				**- 108.972.000,00**	**43.288.776,33**
8414	**Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics)**	1.514.863.050,21	1.513.963.050,21	900.000,00					**1.646.925.293,21**
8415	**Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel**	625.416.560,59	625.416.560,59	-					**503.663.100,19**
8416	**Aux universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)**	3.269.558,00	3.269.558,00	-					**1.825.850,78**
8417	**Aux autres untés publiques**	749.640,34	749.640,34	-					**11.750.832,68**
842	**Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale :**	-	-	-	-	-	-	-	-
8421	**Vieillesse, décès, survie**	-	-	-	-	-	-	-	-
8422	**Maladie**	-	-	-	-	-	-	-	-
8423	**Invalidité et handicap physique ou mental**	-	-	-	-	-	-	-	-
8424	**Chômage**	-	-	-	-	-	-	-	-
8425	**Charges de famille**	-	-	-	-	-	-	-	-
8426	**Accidents de travail et maladies professionnelles**	-	-	-	-	-	-	-	-
8427	**Formation professionnelle des adultes**	-	-	-	-	-	-	-	-
8428	**Subvention globale à la sécurité sociale**	-	-	-	-	-	-	-	-
8429	**Divers**	-	-	-	-	-	-	-	-
843	**Transferts de revenus aux administrations publiques locales :**	**2.859.358.111,49**	**2.858.939.735,59**	**418.375,90**	-	-	-	-	**2.799.375.353,27**
8431	**Aux Provinces :**	**628.490.886,15**	**628.386.289,60**	**104.596,55**	-	-	-	-	**615.232.397,69**
	contributions générales	104.772,75	176,20	104.596,55	-	-	-	-	357.226,92
	contributions spécifiques	7.579.203,59	7.579.203,59						8.038.228,95
	contributions pour charges d'intérêt	530.085.372,77	530.085.372,77						-
	contributions aux traitements du personnel enseignant	-							522.942.419,97
	contributions aux pensions du personnel enseignant	-							-
	contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	90.721.537,04	90.721.537,04						83.894.521,85
8432	**Aux Communes :**	**2.176.165.685,68**	**2.175.851.906,33**	**313.779,35**	-	-	-	-	**2.124.074.529,32**
	contributions générales	-			-	-	-	-	-
	contributions spécifiques	27.162.808,04	27.162.808,04						27.093.163,52
	contributions pour charges d'intérêt	313.779,35		313.779,35					344.069,31
	contributions aux traitements du personnel enseignant	1.889.241.990,78	1.889.241.990,78						1.839.645.938,95
	contributions aux pensions du personnel enseignant	-							-
	contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	259.447.107,51	259.447.107,51						256.991.357,54
8433	**Aux "Polders" et "Wateringues"**	-			-	-	-	-	-
8434	**Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci**	7.444.149,84	7.444.149,84						**16.603.620,18**
8435	**Aux autres administrations publiques locales :**	**47.257.389,82**	**47.257.389,82**	-	-	-	-	-	**43.464.806,08**
	contributions générales	35.278.300,36	35.278.300,36						32.406.437,90
	contributions spécifiques	11.979.089,46	11.979.089,46						11.058.368,18
844	**Transferts de revenus à l'enseignement autonome subsidié :**	**5.033.582.041,58**	**5.033.582.041,58**	-	-	-	-	-	**4.967.738.862,02**
8441	**Contributions aux traitements du personnel enseignant**	3.626.306.310,09	3.626.306.310,09	-					**3.553.574.932,20**
8442	**Contributions aux pensions de retraite du personnel enseignant**	-		-	-	-	-	-	-
8443	**Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement**	1.407.257.391,85	1.407.257.391,85	-					**1.414.107.600,14**
8444	**Contributions aux charges d'intérêt de l'enseignement**	18.339,64	18.339,64	-	-	-	-	-	**56.329,68**
845	**Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels :**	**5.263.970.515,32**	**5.263.855.868,12**	-	-	-	**114.647,20**	-	**5.104.529.762,95**
8451	**Transferts de revenus aux commissions communautaires**	229.965.886,66	229.965.886,66	-					**224.542.162,22**
8452	**Transferts de revenus aux Communautés :**	**28.811,23**	**28.811,23**	-	-	-	-	-	**33.654,05**
	dotations	4.078,23	4.078,23	-					31.026,56
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	-							-
	autres	24.733,00	24.733,00						2.627,49
8453	**Transferts de revenus aux Régions :**	**5.028.313.101,09**	**5.028.313.101,09**	-	-	-	-	-	**4.873.822.852,40**
	dotations	5.028.275.163,05	5.028.275.163,05	-					4.873.717.583,96
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	37.938,04	37.938,04	-	-	-	-	-	105.268,44
	autres	-		-	-	-	-	-	-
8454	**Transferts de revenus au Pouvoir fédéral**	810.490,15	810.490,15	-	-	-	-	-	**1.640.171,32**
8455	**Transferts de revenus vers des unités interrégionales**	4.852.226,19	4.737.578,99	-			114.647,20		**4.490.922,96**
	TRANSFERTS EN CAPITAL A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS		**5.678.229,04**	**3.101.546,03**	-	-	-	-	
851	**Transferts en capital aux entreprises et institutions financières :**	**4.194.175,00**	**2.789.000,00**	**1.405.175,00**	-	-	-	-	**3.080.000,00**
8511	**Aides à l'investissement** :	**1.405.175,00**	-	**1.405.175,00**	-	-	-	-	**347.000,00**
	aides à l'investissement aux entreprises publiques	-		-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement aux entreprises privées	1.405.175,00		1.405.175,00					347.000,00
8512	**Autres transferts en capital aux entreprises :**	**2.789.000,00**	**2.789.000,00**	-	-	-	-	-	**2.733.000,00**
	autres transferts en capital aux entreprises publiques	2.789.000,00	2.789.000,00	-					2.733.000,00
	autres transferts en capital aux entreprises privées	-	-	-	-	-	-	-	-

Rubrique	CLASSE 8								
		2025							2024
8513	**Autres transferts en capital aux institutions de crédit**	-	-	-	-	-	-	-	-
8514	**Autres transferts en capital aux sociétés d'assurance**	-	-	-	-	-	-	-	-
852	**Transferts en capital aux organismes sans but lucratif au service des ménages :**	**4.585.600,07**	**2.889.229,04**	**1.696.371,03**	-	-	-	-	**3.721.030,81**
8521	**Aides à l'investissement**	4.585.600,07	2.889.229,04	1.696.371,03					**3.721.030,81**
8522	**Autres transferts en capital**	-	-	-	-	-	-	-	-
853	**Transferts en capital aux ménages :**	-	-	-	-	-	-	-	-
8531	**Aides à l'investissement**	-	-	-	-	-	-	-	-
8532	**Autres transferts en capital**	-	-	-	-	-	-	-	-
854	**Transferts en capital à l'Etranger :**	-	-	-	-	-	-	-	-
8541	**Transferts en capital aux institutions de l'UE :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8542	**Transferts en capital aux pays membres de l'UE (administrations publiques) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8543	**Transferts en capital aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8544	**Transferts en capital à d'autres institutions internationales que l'UE :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8545	**Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8546	**Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	**176.591.231,62**	**175.050.670,47**	**1.540.561,15**	-	-	-	-	**163.947.536,45**
861	**Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :**	**171.137.365,08**	**171.137.365,08**	-	-	-	-	-	**156.780.578,44**
8611	**Au Pouvoir institutionnel :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8612	**Aux fonds budgétaires non organiques :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8613	**. Aux S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome) :**	**170.108.000,00**	**170.108.000,00**	-	-	-	-	-	**155.576.000,00**
	aides à l'investissement	170.108.000,00	170.108.000,00	-					155.576.000,00
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8614	**Aux O.A.P. (organismes administratifs publics) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8615	**Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel :**	**1.024.365,08**	**1.024.365,08**	-	-	-	-	-	**1.199.578,44**
	aides à l'investissement	1.024.365,08	1.024.365,08	-					1.199.578,44
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8616	**Aux universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8617	**Aux autres unités publiques**	**5.000,00**	**5.000,00**	-	-	-	-	-	**5.000,00**
	aides à l'investissement	5.000,00	5.000,00	-	-	-	-	-	5.000,00
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
862	**Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale :**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
8621	Aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
8622	Autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
863	**Transferts en capital aux administrations publiques locales :**	**2.661.325,63**	**1.120.764,48**	**1.540.561,15**	-	-	-	-	**4.368.033,36**
		-							-
8631	**Aux Provinces :**	**594.627,92**	**594.627,92**	-	-	-	-	-	**553.076,58**
	aides à l'investissement	594.627,92	594.627,92	-	-	-	-	-	553.076,58
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
8632	**Aux Communes :**	**1.969.120,46**	**526.136,56**	**1.442.983,90**	-	-	-	-	**3.601.734,15**
	aides à l'investissement	1.969.120,46	526.136,56	1.442.983,90					3.601.734,15
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
8633	**Aux "Polders" et "Wateringues" :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
8634	**Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci :**	**97.577,25**	-	**97.577,25**	-	-	-	-	**213.222,63**
	aides à l'investissement	-	-						213.222,63
	autres transferts en capital	97.577,25	-	97.577,25	-	-	-	-	-
8635	**Aux autres administrations publiques locales :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
864	**Transferts en capital à l'enseignement autonome subsidié :**	**2.687.360,07**	**2.687.360,07**	-	-	-	-	-	**2.715.532,14**
		-							-
8641	**Aides à l'investissement**	2.687.360,07	2.687.360,07	-	-	-	-	-	**2.715.532,14**
8642	**Autres transferts en capital**	-	-	-	-	-	-	-	-
865	**Transferts en capital à d'autres Groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :**	**105.180,84**	**105.180,84**	-	-	-	-	-	**83.392,51**
8651	**Transferts en capital aux Commissions communautaires**	105.180,84	105.180,84	-					**83.392,51**
8652	**Transferts en capital aux Communautés :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	dotations	-	-	-	-	-	-	-	-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres	-	-	-	-	-	-	-	-
8653	**Transferts en capital aux Régions :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	dotations	-	-	-	-	-	-	-	-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres	-	-	-	-	-	-	-	-
8654	**Transferts en capital au Pouvoir fédéral**	-	-	-	-	-	-	-	-
	INVESTISSEMENTS	**12.370.064,43**	**1.562.755,65**	**10.802.267,93**	-	-	**5.040,85**	-	**27.127.740,89**
871	**Achats de terrains et de bâtiments dans le pays :**	-	-	-	-	-	-	-	-

Rubrique	CLASSE 8								
		2025							2024
8711	**Achats de terrains :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-	-	-	-	-	-	-
8712	**Achats d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-	-	-	-	-	-	-
8713	**Achats de bâtiments existants :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-	-	-	-	-	-	-
872	**Constructions de bâtiments :**	**9.176.899,32**	-	**9.176.899,32**	-	-	-	-	**23.411.015,64**
8721	**Effectuées par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques**	**9.176.899,32**	-	9.176.899,32					**23.411.015,64**
8722	**Effectuées en régie propre**	-	-	-	-	-	-	-	-
8723	**Effectuées par d'autres administrations publiques**	-	-						-
873	**Travaux routiers et hydrauliques :**	-	-	-	-	-	-	-	-
8731	**Travaux routiers :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués en régie propre	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués par d'autres administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
8732	**Travaux hydrauliques :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués en régie propre	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués par d'autres administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
8733	**Pipe-lines :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués en régie propre	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués par d'autres administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
8734	**Autres ouvrages :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués en régie propre	-	-	-	-	-	-	-	-
	effectués par d'autres administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
874	**Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels :**	**3.193.165,11**	**1.562.755,65**	**1.625.368,61**	-	-	**5.040,85**	-	**3.716.725,25**
8741	**Achats de matériel de transport**	205.795,71	205.795,71						**652.098,11**
8742	**Acquisitions d'autre matériel :**	**2.749.144,90**	**1.132.204,94**	**1.611.899,11**	-	-	**5.040,85**	-	**2.820.620,03**
	fabriqué par d'autres administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	fabriqué par d'autres secteurs	2.749.144,90	1.132.204,94	1.611.899,11			5.040,85		2.820.620,03
8743	**Frais enregistrés lors de l'achat et de la vente de terrains et bâtiments**	-	-	-	-	-	-	-	-
8744	**Acquisitions de patentes, brevets et autres biens incorporels**	-	-	-	-	-	-	-	-
8745	**Acquisitions d'objets de valeur**	238.224,50	224.755,00	13.469,50	-	-	-	-	**244.007,11**
8746	**Acquisitions d'actifs cultivés (végétaux et animaux)**	-	-	-	-	-	-	-	-
8749	**Opérations effectuées en régie propre**	-	-	-	-	-	-	-	-
875	**Constitution de stocks (non en vigueur à l'heure actuelle)**	-	-	-	-	-	-	-	-
	SUB-TOTAL (800 à 875)	**19.353.936.303,02**	**19.384.130.122,78**	**64.549.724,87**	-	**204.007,70**	**14.024.447,67**	**- 108.972.000,00**	**18.883.696.286,95**
	OCTROIS DE CREDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	**49.137.510,96**	**49.137.510,96**	-	-	-	-	-	**42.743.169,42**
881	**Octrois de crédits aux entreprises et participations dans les entreprises et autres produits financiers :**	**49.137.510,96**	**49.137.510,96**	-	-	-	-	-	**37.743.169,42**
8811	**Octrois de crédits à des entreprises :**	**4.700,00**	**4.700,00**	-	-	-	-	-	-
	octrois de crédits aux entreprises publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	octrois de crédits aux entreprises privées	4.700,00	4.700,00	-	-	-	-	-	-
8812	**Octrois de crédits à des institutions de crédit :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	octrois de crédits à des institutions publiques de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
	octrois de crédits à des institutions privées de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
8813	**Octrois de crédits à des sociétés d'assurance :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	octrois de crédits à des sociétés publiques d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
	octrois de crédits à des sociétés privées d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
8814	**Participations dans les entreprises :**	**5.000.000,00**	**5.000.000,00**	-	-	-	-	-	-
	participations dans les entreprises publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	participations dans les entreprises privées	**5.000.000,00**	5.000.000,00	-	-	-	-	-	-
8815	**Participations dans les institutions de crédit :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	participations dans les institutions publiques de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
	participations dans les institutions privées de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
8816	**Participations dans les sociétés d'assurance :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	participations dans les sociétés publiques d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
	participations dans les sociétés privées d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
8817	**Autres produits financiers**	44.132.810,96	44.132.810,96	-					37.743.169,42
882	**Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	-	-	-	-	-	-	-	-
883	**Octrois de crédits aux ménages**	-	-	-	-	-	-	-	-
884	**Octrois de crédits et participations à l'Etranger :**	-	-	-	-	-	-	-	-
8841	**Octrois de crédits à l'Etranger :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux institutions de l'UE	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-	-	-	-	-	-	-
	à d'autres institutions internationales que l'UE	-	-	-	-	-	-	-	-
	à d'autres pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	-	-	-	-	-	-	-
	à d'autres pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-	-	-	-	-	-	-
8842	**Participations à l'Etranger :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans des institutions de l'UE	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans d'autres institutions internationales que l'UE	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-	-	-	-	-	-	-
885	**Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :**	-	-	-	-	-	-	-	**5.000.000,00**
8851	**A l'intérieur d'un Groupe institutionnel :**	-		-	-	-	-	-	**5.000.000,00**
	au Pouvoir institutionnel	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux fonds budgétaires non organiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux S.A.C.A.	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux O.A.P.	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux universités et écoles supérieurs spéciales/libres (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-
8852	**Aux administrations de sécurité sociale**	-	-	-	-	-	-	-	-
8853	**Aux administrations publiques locales :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux Provinces	-	-	-	-	-	-	-	-

Rubrique	CLASSE 8								
		2025							2024
	aux Communes	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux "Polders" et "Wateringues"	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	-	-	-	-	-	-	-	-
	aux autres administrations publiques locales	-	-	-	-	-	-	-	-
8854	**A l'enseignement autonome subsidié**	-	-	-	-	-	-	-	-
8855	**A un autre Groupe institutionnel**	-	-	-	-	-	-	-	-
	SUB-TOTAL (800 à 885)	**19.403.073.813,98**	**19.433.267.633,74**	**64.549.724,87**	**-**	**204.007,70**	**14.024.447,67**	**- 108.972.000,00**	**18.926.439.456,37**
	DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE		**882.728.070,17**	**41.133.562,69**	**-**	**-**	**1.632.095,42**	**-**	
891	**Remboursements de la dette publique consolidée :**	**882.728.070,17**	**882.728.070,17**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**36.706,92**
8911	**Remboursements de la dette en monnaie nationale**	**882.728.070,17**	**882.728.070,17**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
8912	**Remboursements de la dette en devises étrangères**	-	-	-	-	-	-	-	-
8913	**Remboursements de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-	-	-	-	-	-	-
8914	**Pertes sur remboursements au-dessus du pair (pour mémoire)**	-	-	-	-	-	-	-	-
8915	**Différences sur émissions en dessous du pair**	-	-	-	-	-	-	-	-
8916	**Pertes de change sur remboursements de la dette**	-	-	-	-	-	-	-	-
8917	**Amortissements sur leasings financiers**	-		-	-	-	-	-	**36.706,92**
892	**Démonétisations**	-	-	-	-	-	-	-	-
893	**Dotations de fonds de réserve**	-	-	-	-	-	-	-	-
894	**Remboursements de la dette à court terme**	-	-	-	-	-	-	-	-
	SUB-TOTAL (800 à 893)	**20.328.567.542,26**	**20.315.995.703,91**	**105.683.287,56**	**-**	**204.007,70**	**15.656.543,09**	**- 108.972.000,00**	**18.967.854.074,73**
895	**Solde comptable (9>8)**	**42.765.658,11**		**41.133.562,69**			**1.632.095,42**		
	TOTAL GENERAL	**20.328.567.542,26**	**20.315.995.703,91**	**105.683.287,56**	**-**	**204.007,70**	**15.656.543,09**	**- 108.972.000,00**	**18.967.854.074,73**

Rubrique	CLASSE 9								
		2025 Min + SACA intégrés	Min	SGPGI	PIEBS	OPC	SPORT	Consolidation	2024 Min + SACA intégrés
	RECETTES A NE PAS VENTILER	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
		-							-
907	**Recettes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent :**	-							-
		-							-
9071	**Recettes courantes**	-							-
9072	**Recettes de capital**	-							-
		-							-
908	**Opérations internes :**	-							-
		-							-
9081	**Régularisation de recettes effectuées dans les états collectifs**	-							-
9082	**Régularisation avec d'autres exercices**	-							-
9083	**Autres opérations internes**	-							-
		-							-
	RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	- 93.665.387,08	- 81.569.819,35	- 115.745,33	- -	- 708,00	- 11.979.114,40	- -	- 82.683.361,62
		-							-
911	**Salaires et charges sociales**	**49.340.596,06**	**49.340.596,06**	-	-	-	-	-	-
	Rémunération suivant les barèmes	**49.340.596,06**	49.340.596,06						-
	Salaire en nature	-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
916	**Ventes de biens non durables et de services :**	**44.324.791,02**	**32.229.223,29**	**115.745,33**	-	**708,00**	**11.979.114,40**	-	**82.683.361,62**
		-							-
9161	**Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques :**	**33.375.346,67**	**23.410.578,03**	**101.976,09**	-	**708,00**	**9.862.084,55**	-	**34.453.589,54**
	aux entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance	9.305.433,30	9.120.422,93	101.901,09			83.109,28		9.635.461,56
	aux O.S.B.L. au service des ménages et aux ménages	23.928.494,61	14.290.155,10	75,00		708,00	9.637.556,51		24.807.434,78
	à l'Etranger	141.418,76		-	-	-	141.418,76	-	10.693,20
		-							-
9162	**Ventes de biens non durable et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques**	**10.949.444,35**	8.818.645,26	13.769,24	-	-	2.117.029,85	-	**48.229.772,08**
917	**Ventes de biens militaires durables ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
918	**Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques :**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
9181	**Recettes d'autres secteurs que le secteur administrations publiques**	-	-	-	-	-	-	-	-
9182	**Recettes à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
919	**Profits imputés en raison de la production de biens d'investissement en régie propre**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
	REVENUS DE LA PROPRIETE	**21.560.235,33**	**21.479.832,93**	-	-	-	**80.402,40**	-	**28.621.603,76**
		-							-
926	**Intérêts de créances des Pouvoirs publics :**	**21.479.832,93**	**21.479.832,93**	-	-	-	-	-	**28.621.603,76**
		-							-
9261	**Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques**	**21.306.205,77**	21.306.205,77						**28.557.243,57**
9262	**Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques**	**173.627,16**	173.627,16	-	-	-	-	-	**64.360,19**
		-							-
927	**Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques :**	-		-	-	-	-	-	-
		-							-
9271	**Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique**	-							-
9272	**Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique**	-							-
9273	**Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique**	-							-
9274	**Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique**	-							-
9275	**Entreprises publiques d'assurance**	-							-
		-							-
928	**Autres produits du patrimoine :**	**80.402,40**	-	-	-	-	**80.402,40**	-	-
		-							-
9281	**Concessions**	-	-	-	-	-	-	-	-
9282	**Dividendes**	-	-	-	-	-	-	-	-
9283	**Locations de terres**	80.402,40	-	-	-	-	80.402,40	-	-
		-							-
929	**Intérêts imputés en crédit (non en vigueur à l'heure actuelle)**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
	TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	- 178.811.650,11	- 178.721.710,59	- 32.913,23	- -	- -	- 57.026,29	- -	- 152.038.780,99
		-							-
933	**Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages**	**2.426.162,35**	**2.426.162,35**	-	-	-	-	-	-
9330	Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	**2.426.162,35**	2.426.162,35						-
		-							-
934	**Transferts de revenus aux ménages**	834.482,99	834.482,99	-	-	-	-	-	-
9343	Prestations en espèces	834.482,99	834.482,99						-
		-							-
936	**Impôts indirects et taxes :**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
9361	**Taxes à l'importation**	-							-
9362	**Droits d'accise et autres impôts sur la consommation**	-							-
9363	**Taxe sur la valeur ajoutée**	-							-
9364	**Droits d'enregistrement**	-							-
9365	**Bénéfice des monopoles fiscaux des Pouvoirs publics ou d'entreprises publiques à caractère de monopole**	-							-
9366	**Taxe de circulation**	-							-
9367	**Taxes sur la pollution**	-							-
9368	**Taxes et impôts immobiliers à l'exception du précompte immobilier**	-							-
9369	**Diverses taxes, parmi lesquelles les taxes sur les jeux, les taxes à l'exportation, les droits d'expertise et les taxes sur les spectacles et autres divertissements**	-							-
		-							-
937	**Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale :**	-							-
9371	**Impôts directs à charge des entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance**	-							-
9372	**Impôts directs à charge des ménages et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	-							-

Rubrique		CLASSE 9							
		2025							2024
9373	Contributions de sécurité sociale à charge des employeurs - Pouvoirs publics	-							-
9374	Contributions de sécurité sociale à charge d'autres employeurs	-							-
9375	Contributions de sécurité sociale à charge des travailleurs	-							-
9376	Retenues pour le fonds des pensions de survie	-							-
9377	Autres contributions de nature obligatoire	-							-
		-							-
		-							-
		-							-
938	Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages :	**25.450.731,29**	**25.417.671,77**	**32.913,23**	-	-	**146,29**	-	**30.936.362,77**
		-							-
9381	Des entreprises	24.682.834,38	24.682.721,58				112,80		24.055.130,47
9382	Des institutions de crédit	-							-
9383	Des sociétés d'assurance	32.913,23		32.913,23					-
9384	Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	**386.180,52**	386.147,03				33,49		**5.580.802,95**
9385	Des ménages	**348.803,16**	348.803,16						**1.300.429,35**
9386	Subsides reçus	-							-
		-							-
939	Transferts de revenus de l'Etranger :	**150.100.273,48**	**150.043.393,48**	-	-	-	**56.880,00**	-	**121.102.418,22**
		-							-
9391	D'institutions de l'UE	**150.100.273,48**	150.043.393,48				56.880,00		**121.102.418,22**
9392	De pays membres de l'UE (administrations publiques)	-							-
9393	De pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-							-
9394	D'autres institutions internationales que l'UE	-							-
9395	D'autres pays que les pays membres de l'UE (administrations publiques)	-							-
9396	D'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-							-
		-							-
	TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	- - -							- - -
		17.637.000.272,02	**17.633.460.272,02**	-	-	-	**3.540.000,00**	-	**17.137.233.290,61**
		-							-
946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel :	**21.371.298,08**	**17.831.298,08**	-	-	-	**3.540.000,00**	-	**4.345.975,03**
		-							-
9461	Du Pouvoir institutionnel	-							-
9462	Des fonds budgétaires non organismes	**3.540.000,00**					3.540.000,00		**3.490.918,00**
9463	Des S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)	-							-
9464	Des O.A.P. (Organismes administratifs publics)	**15.685.481,50**	15.685.481,50						**5.951,08**
9465	Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel	**2.145.816,58**	2.145.816,58						**849.105,95**
9466	Des universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)	-							-
9467	Aux autres unités publiques	-							-
		-							-
947	Transferts de revenus des administrations de sécurité sociale :	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
9471	Vieillesse, décès, survie	-							-
9472	Maladie	-							-
9473	Invalidité et handicap physique et mental	-							-
9474	Chômage	-							-
9475	Charges de famille	-							-
9476	Accidents de travail et maladies professionnelles	-							-
9477	Formation professionnelle des adultes	-							-
9478	Autres transferts de revenus de L'O.N.S.S.	-							-
9479	Divers	-							-
		-							-
948	Transferts de revenus des administrations publiques locales :	**37.335.684,57**	**37.335.684,57**	-	-	-	-	-	**40.273.089,80**
		-							-
9481	Des provinces :	**3.135.562,54**	**3.135.562,54**						**120.775,91**
	contributions générales	1.395.856,33	1.395.856,33						-
	contributions spécifiques	1.739.706,21	1.739.706,21						120.775,91
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
9482	Des Communes :	14.599.886,06	**14.599.886,06**						18.313.239,03
	contributions générales	11.722.062,51	11.722.062,51						1.261,13
	contributions spécifiques	2.645.892,57	2.645.892,57						18.311.977,90
		231.930,98	231.930,98						-
		-							-
		-							-
		-							-
9483	Des "Polders" et "Wateringues"	-							-
		-							-
9484	Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	-							-
		-							-
9485	Des autres administrations publiques locales :	19.600.235,97	**19.600.235,97**						21.839.074,86
	contributions générales	15.920.299,83	15.920.299,83						-
	contributions spécifiques	3.679.936,14	3.679.936,14						21.737.386,76
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :	**123.673.170,67**	**123.673.170,67**	-	-	-	-	-	**17.092.614.225,78**
		-							-
9491	Transferts de revenus des commissions communautaires	**273.222,73**	273.222,73						**1.278.576,91**
		-							-
9492	Transferts de revenus des Communautés	**21.433,87**	21.433,87						**41.510,38**
		-							-
9493	Transferts de revenus des Régions	123.378.514,07	123.378.514,07						115.418.534,69
		-							-
9494	Transferts de revenus du Pouvoir fédéral :	-		-	-	-	-	-	16.975.875.603,80
	dotations	-							-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	17.454.620.118,70	17.454.620.118,70						16.975.875.603,80
	autres	-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
		-							-
	TRANSFERTS EN CAPITAL EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	- - -							- - -
		-							-
956	Impôts en capital :	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
9561	Des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
9562	Des institutions de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
9563	Des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
9564	Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	-	-	-	-	-	-	-	-
9565	Des ménages	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
957	Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital) :	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
9572	Autres transferts en capital des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
9573	Autres transferts en capital des institutions de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-

Rubrique		CLASSE 9							
		2025							2024
9574	**Autres transferts en capital des sociétés d'assurance**	-	-	-	-	-	-	-	-
958	**Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages :**	-	-	-	-	-	-	-	-
9581	**Transferts en capital des organismes privés sans but lucratif au service des ménages :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9582	**Transferts en capital des ménages :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
959	**Transferts en capital de l'Etranger :**	-	-	-	-	-	-	-	-
9591	**Transferts en capital des institutions de l'UE :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9592	**Transferts en capital des pays membres de l'UE (administrations publiques) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9593	**Transferts en capital des pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9594	**Transferts en capital d'autres institutions internationales que l'UE :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9595	**Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9596	**Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRANSFERTS EN CAPITAL	-							-
	A L'INTERIEUR DU SECTEUR	-							-
	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	- 3.540.000,00	-	105.254.000,00	-	178.000,00	-	- 108.972.000,00	-
966	**Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :**	- 3.540.000,00	-	105.254.000,00	-	178.000,00	-	- 108.972.000,00	-
9661	**Du Pouvoir institutionnel :**	- 3.540.000,00	-	105.254.000,00		178.000,00	-	- 108.972.000,00	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9662	**Des fonds budgétaires non organiques :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9663	**. Des S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9664	**Des O.A.P. (Organismes administratifs publics) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9665	**Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9666	**Des universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)**	-	-	-	-	-	-	-	-
967	**Transferts en capital des administrations de sécurité sociale**	-	-	-	-	-	-	-	-
968	**Transferts en capital des administrations publiques locales :**	-	-	-	-	-	-	-	-
9681	**Des Provinces**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9682	**Des Communes :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9683	**Des "Polders" et "Wateringues" :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9684	**Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
9685	**Des autres administrations publiques locales :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	aides à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
	autres transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-	-
969	**Transferts en capital d'autres Groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :**	-	-	-	-	-	-	-	-
9691	**Transferts en capital des Commissions communautaires**	-							-
9692	**Transferts en capital des Communautés**	-							-
9693	**Transferts en capital des Régions**	-							-
9694	**Transferts en capital du Pouvoir fédéral :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	dotations	-							-
	parties attribuées d'impôts et de perception en capital	-							-
	autres	-							-
	DESINVESTISSEMENTS	364.217,98	83.588,98	280.629,00	-	-	-	-	400.176,66
976	**Ventes de terrains et de bâtiments dans le pays :**	338.781,48	58.152,48	280.629,00	-	-	-	-	345.165,66

Rubrique	CLASSE 9								
		2025							2024
9761	**Ventes de terrains :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-	-	-	-	-	-	-
9762	**Ventes d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques :**	-	-	-	-	-	-	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-	-	-	-	-	-	-
9763	**Ventes de bâtiments existants :**	**338.781,48**	**58.152,48**	**280.629,00**	-	-	-	-	**345.165,66**
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	338.781,48	58.152,48	280.629,00					345.165,66
	dans d'autres secteurs	-							-
		-							-
		-							-

Rubrique	CLASSE 9								
		2025							2024
	par les Communes	-	-	-	-	-	-	-	-
	par les "Polders" et "Wateringues"	-	-	-	-	-	-	-	-
	par les institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	-	-	-	-	-	-	-	-
	par les autres administrations publiques locales	-	-	-	-	-	-	-	-
9894	**Par l'enseignement autonome subsidié**	-	-	-	-	-	-	-	-
9895	**Remboursements par un Groupe institutionnel d'une avance de fonds octroyée par un autre Groupe institutionnel**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
	SUB-TOTAL	**17.962.946.797,68**	**17.950.400.259,03**	**105.683.287,56**	**-**	**178.708,00**	**15.656.543,09**	**- 108.972.000,00**	**17.400.980.562,78**
	(900 à 989)	-							-
		-							-
	DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE	**882.728.070,18**	**882.728.070,18**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
		-							-
996	**Produits des emprunts consolidés :**	**882.728.070,18**	**882.728.070,18**	-	-	-	-	-	-
		-							-
9961	**Produits des emprunts en monnaie nationale**	**882.728.070,18**	**882.728.070,18**	-	-	-	-	-	-
9962	**Produits des emprunts en devises étrangères**	-	-	-	-	-	-	-	-
9963	**Produits des emprunts à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-	-	-	-	-	-	-
9964	**Différences sur émissions au-dessus du pair**	-	-	-	-	-	-	-	-
9965	**Bénéfices sur remboursements en dessous du pair (pour mémoire)**	-	-	-	-	-	-	-	-
9966	**Gains de change sur remboursements de la dette**	-	-	-	-	-	-	-	-
9967	**Produits d'emprunts en matière de leasing financier**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
997	**Monétisations**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
998	**Prélèvements sur fonds de réserve**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
999	**Produit des emprunts à court terme**	-	-	-	-	-	-	-	-
		-							-
		-							-
	SUB-TOTAL	**18.845.674.867,86**	**18.833.128.329,21**	**105.683.287,56**	**-**	**178.708,00**	**15.656.543,09**	**- 108.972.000,00**	**17.400.980.562,78**
	(900 à 998)	-							-
		-							-
995	**Solde comptable (8>9)**	**1.440.127.016,29**	**1.482.867.374,70**			**25.299,70**			**1.566.873.511,95**
		-							-
	TOTAL GENERAL	**20.328.567.542,26**	**20.315.995.703,91**	**105.683.287,56**	**-**	**204.007,70**	**15.656.543,09**	**- 108.972.000,00**	**18.967.854.074,73**

ANNEXE 6 - SACA 2025

AEF Europe Bilan - AEF Heur 13:11:45 Date 29.06.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/WEERMA01 Page 1

Société 3070 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2024-16.2024)	Pér.comparaison (01.2025-16.2025)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F I M M O B I L I S E					
			**********					
			III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
			C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT					
	3070		243000 Matériel informatique (VA)	24.358,27	23.272,41	1.085,86	4,7	
	3070		243009 Amortissements actés sur matériel infor	20.912,44-	21.465,11-	552,67	2,6	
	3070		244000 Mobilier, matériel et machines de burea	36.805,87	37.275,65	469,78-	1,3-	
	3070		244009 Amort actés sur mobil, matéri et mach.d	34.422,78-	35.587,63-	1.164,85	3,3	
			TOTAL C :	5.828,92	3.495,32	2.333,60	66,8	*4*
			TOTAL III :	5.828,92	3.495,32	2.333,60	66,8	*3*
			TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	5.828,92	3.495,32	2.333,60	66,8	*2*
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			VII. CREANCES A UN AN AU PLUS					
			A. CREANCES COMMERCIALES					
	3070		400000 Clients (Collectif)	48.404,00	44.800,50	3.603,50	8,0	
	3070		400100 Clients (Projets)	1.036.513,95	13.993.175,77	12.956.661,82-	92,6-	
	3070		402002 CREANCE ERASMUS + 2015	84.760,07-	84.760,07-	0,00		
	3070		402003 CREANCE ERASMUS + 2016	809.141,17-	809.141,17-	0,00		
	3070		402004 CREANCE ERASMUS + 2017	0,01-	0,01-	0,00		
	3070		402005 CREANCE ERASMUS + 2018	0,01-	0,01-	0,00		
	3070		402006 CREANCE ERASMUS + 2019	246.580,01-	246.580,01-	0,00		
	3070		402007 CREANCE ERASMUS + 2020	5.545.521,41-	0,00	5.545.521,41-		
	3070		402008 CREANCE ERASMUS + 2021-2027	83.011.999,75-	96.003.631,89-	12.991.632,14	13,5	
	3070		402700 Créances ER BELGICA 2007	109.229,96	109.229,96	0,00		
	3070		402701 Créances Erasmus CFWB 2007	173.214,00	173.214,00	0,00		
	3070		402702 Créances FAME 2007	48.000,00	48.000,00	0,00		
	3070		402704 Créances ER BELGICA 2008	96.964,00	96.964,00	0,00		
	3070		402705 Créances Erasmus CFWB 2008	213.659,75	213.659,75	0,00		
	3070		402706 Créances FAME 2008	1.038.024,00	1.038.024,00	0,00		
	3070		402708 Créances ER BELGICA 2009	89.943,80	89.943,80	0,00		
	3070		402709 Créances Erasmus CFWB 2009	243.322,23	243.322,23	0,00		
	3070		402710 Créances FAME 2009	1.514.170,99	1.514.170,99	0,00		
	3070		402712 Créances FAME 2014	8.993,25	8.993,25	0,00		
	3070		402713 Créances ER BELGICA 2014	6.400,98-	6.400,98-	0,00		
	3070		402714 Créances CPLT ERASMUS 2014	449.275,05-	449.275,05-	0,00		
	3070		402715 CREANCES AESI-LG 2014	33.050,00-	33.050,00-	0,00		
	3070		402716 Créances FAME 2015	40.615,50-	40.615,50-	0,00		
	3070		402717 Créances ER BELGICA 2015	14.067,77-	14.067,77-	0,00		
	3070		402718 Créances CPLT ERASMUS 2015	49.020,96-	49.020,96-	0,00		
	3070		402719 CREANCES AESI-LG 2015	36.550,00-	36.550,00-	0,00		
	3070		402720 Créances FAME 2016	13.120,00-	13.120,00-	0,00		
	3070		402721 Créances ER BELGICA 2016	659,76-	659,76-	0,00		
	3070		402722 Créances CPLT ERASMUS 2016	9.572,59	9.572,59	0,00		
	3070		402723 CREANCES AESI-LG 2016	39.350,00-	39.350,00-	0,00		
	3070		402724 Créances FAME 2017	59.431,00-	59.431,00-	0,00		
	3070		402725 Créances ER BELGICA 2017	51.679,57	51.679,57	0,00		
	3070		402726 CREANCES AESI-LG 2017	42.350,00-	42.350,00-	0,00		
	3070		402727 Créances CPLT ERASMUS 2017	178.000,00-	178.000,00-	0,00		
	3070		402728 Créances FAME 2018	338.916,00-	338.916,00-	0,00		
	3070		402729 Créances ER BELGICA 2018	31.813,96	31.813,96	0,00		
	3070		402730 Créances ER BELGICA 2019	5.258,00-	5.258,00-	0,00		
	3070		402731 Créances FAME 2019	177.851,61-	177.851,61-	0,00		
	3070		402732 CREANCES AESI-LG 2019	40.300,00-	40.300,00-	0,00		
	3070		402733 Créances ER BELGICA 2020	33.171,00	33.171,00	0,00		
	3070		402734 Créances FAME 2020	1.306.981,10-	1.306.981,10-	0,00		
	3070		402735 CREANCES AESI-LG 2020	43.800,00-	43.800,00-	0,00		
	3070		402736 Créances ER BELGICA 2021-2027	108.059,12-	158.933,66	266.992,78-	168,0-	
	3070		402737 Créances FAME 2021-2027	4.310.238,00-	4.363.455,32-	53.217,32	1,2	
	3070		402738 CREANCES AESI-LG 2021-2027	132.950,00-	132.264,29-	685,71-	0,5-	
	3070		402801 C.E. Experts Bologne 2009	3.957,56	3.957,56	0,00		
	3070		406000 acomptes sur fonctionnement	5.125,00	0,00	5.125,00		
	3070		440100 Centralisateurs projets	671.127,45	60.247,95	610.879,50	1013,9	
			TOTAL A :	91.697.360,22-	86.591.955,96-	5.105.404,26-	5,9-	*4*
			B. AUTRES CREANCES					
	3070		412303 Avances projet Comenius AS 2010	0,40	0,40	0,00		
	3070		412342 Avances projets Comenius FC 2009	0,01-	0,01-	0,00		
	3070		412709 Avances projets Erasmus CFWB 2009	0,01-	0,01-	0,00		
	3070		412724 Avances projets Erabel 2013	4.335,27-	4.335,27-	0,00		
	3070		412725 Avances projets FAME 2013	4.336,90	4.336,90	0,00		
	3070		412728 Avances projets FAME 2014	0,27	0,27	0,00		
	3070		412736 AVANCE CPLT ERAS+ 2016	30.745,60-	30.745,60-	0,00		
	3070		412738 Avances projets FAME 2016	0,02	0,02	0,00		
	3070		412753 Avances projets FAME 2021-2027	7.161.108,01	7.253.661,01	92.553,00-	1,3-	
	3070		412754 Avances projets Erabel 2021-2027	331.977,00	980,00	330.997,00	33775,2	
	3070		412755 Avances projets AESI 2021-2027	4.100,00	250,00	3.850,00	1540,0	
	3070		412806 AVANCES MOB. ECOLE ME 2020	0,00	48.000,00	48.000,00-	100,0-	
	3070		412807 AVANCES MOB. ECOLE (MAE/MCE) 2021-2027	2.286.942,40	3.814.308,80	1.527.366,40-	40,0-	
	3070		412817 AVANCES MOB. SUP. (MS) 2021-2027	32.469.166,33	40.134.536,27	7.665.369,94-	19,1-	
	3070		412822 AVANCES MOB. PROF. MP 2016	30.745,60	30.745,60	0,00		

	3070		412827	AVANCES MOB. PROF. (MAP/MCP)2021-2027	11.131.682,80	15.214.718,62	4.083.035,82-	26,8-	
	3070		412837	AVANCES MOB. ADUL.(MAA/MCA)2021-2027	531.102,40	777.327,20	246.224,80-	31,7-	
	3070		412846	AVANCE MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2021-202	5.393.149,00	6.327.108,00	933.959,00-	14,8-	
	3070		412907	AVANCES P.S.SCOL(PSE) 2021-2027	432.000,00	384.000,00	48.000,00	12,5	
	3070		412927	AVANCE P.S.FORM. (PSP)2021-2027	144.000,00	168.000,00	24.000,00-	14,3-	
	3070		412937	AVANCES P.S.ADULTE (PSA) 2021-2027	720.000,00	408.000,00	312.000,00	76,5	
	3070		412941	AVANCES P.C.SCO.(PCE) 2021-2027	2.356.041,60	1.726.000,00	630.041,60	36,5	
	3070		412942	AVANCES P.C.FORM.PROF.(PCP)2021-2027	3.220.016,80	2.430.000,00	790.016,80	32,5	
	3070		412943	AVANCES P.C.ADULT.(PCA)2021-2027	3.004.000,00	1.702.000,00	1.302.000,00	76,5	
	3070		412944	AVANCES P.C.SUP.(PCS)2021-2027	2.788.691,02	2.228.599,02	560.092,00	25,1	
				TOTAL B :	71.973.979,66	82.617.491,22	10.643.511,56-	12,9-	*4*
				TOTAL VII :	19.723.380,56-	3.974.464,74-	15.748.915,82-	396,3-	*3*
				IX. Valeurs disponibles					
	3070		550000	BE45091017718289-AEF ERASMUS BELGICA	138.810,00	138.810,00	0,00		
	3070		550020	BE23091017718491-AEF FONDS D'AIDE A LA	151.972,26	179.805,09	27.832,83-	15,5-	
	3070		550030	BE62091211017061-AEF LLP EUROPASS	242.677,73	178.865,36	63.812,37	35,7	
	3070		550050	BE72091211022216-AEF ERASMUS+	5.950.142,98	466.643,71	5.483.499,27	1175,1	
	3070		550060	BE79091211053033-AEF FONCTIONNEMENT	1.685.265,48	1.858.114,82	172.849,34-	9,3-	
	3070		550080	BE61091211022317	36.067,68	78.429,73	42.362,05-	54,0-	
	3070		550090	BE71 0912 1105 6669	17.767.100,89	7.169.009,57	10.598.091,32	147,8	
	3070		550100	BE27 0912 1105 7073 - EQAVET	219.301,54	133.928,73	85.372,81	63,7	
	3070		550110	BE16 0912 1105 7174 ETwinning	115.957,36	157.615,83	41.658,47-	26,4-	
	3070		550120	BE05 0912 1105 7275 EPALE	200.963,08	214.560,54	13.597,46-	6,3-	
	3070		590001	Coda recettes	170.967,00-	0,00	170.967,00-		
				TOTAL IX :	26.337.292,00	10.575.783,38	15.761.508,62	149,0	*3*
				X. COMPTES DE REGULARISATION					
	3070		490000	Charges à reporter	94.387,51	113.699,98	19.312,47-	17,0-	
				TOTAL X :	94.387,51	113.699,98	19.312,47-	17,0-	*3*
				TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	6.708.298,95	6.715.018,62	6.719,67-	0,1-	*2*
				T O T A L DE L'A C T I F :	6.714.127,87	6.718.513,94	4.386,07-	0,1-	*1*

Société 3070 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2024-16.2024)	Pér.comparaison (01.2025-16.2025)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			********** PASSIF **********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	18.802,23	18.802,23-	100,0-	*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				112.494,02-	0,00	112.494,02-		*3*
			V. Résultat exercices antérieurs					
	3070		140000 Bénéfice reporté	7.269.038,81	7.269.038,81	0,00		
	3070		140001 Bénéfice report exo	13.985.359,51-	14.097.853,53-	112.494,02	0,8	
	3070		141000 Perte reportée	496.230,78	496.230,78	0,00		
			TOTAL V :	6.220.089,92-	6.332.583,94-	112.494,02	1,8	*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.332.583,94-	6.313.781,71-	18.802,23-	0,3-	*2*
			D E T T E S					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			1. FOURNISSEURS					
	3070		440000 Fournisseurs fonctionnement	104.052,33-	130.816,16-	26.763,83	20,5	
	3070		440101 Fournisseurs- Projets	0,07-	0,07-	0,00		
	3070		440800 Factures à recevoir	1.696,28-	18,60-	1.677,68-	9019,8-	
				105.748,68-	130.834,83-	25.086,15	19,2	*5*
				105.748,68-	130.834,83-	25.086,15	19,2	*4*
			E. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES					
			1. IMPOTS					
	3070		451100 T.V.A. à payer : TVA intracom & importa	4.907,02-	3.204,47-	1.702,55-	53,1-	
				4.907,02-	3.204,47-	1.702,55-	53,1-	*5*
				4.907,02-	3.204,47-	1.702,55-	53,1-	*4*
			TOTAL IX :	110.655,70-	134.039,30-	23.383,60	17,4	*3*
			X. COMPTES DE REGULARISATION					
	3070		492000 Charges à imputer	24,00-	24,00-	0,00		
	3070		493000 Produits à reporter	270.864,23-	270.668,93-	195,30-	0,1-	
			TOTAL X :	270.888,23-	270.692,93-	195,30-	0,1-	*3*
			TOTAL DETTES :	381.543,93-	404.732,23-	23.188,30	5,7	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	6.714.127,87-	6.718.513,94-	4.386,07	0,1	*1*

Société 3070 **Domaine d'activité** **** **Montants en** EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2024-16.2024)	Pér.comparaison (01.2025-16.2025)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. VENTES ET PRESTATIONS					
			A. VENTES ET PRESTATIONS					
	3070		716711 FRAIS A REFACTURER	13.875,56-	30.024,19-	16.148,63	53,8	
			TOTAL A :	13.875,56-	30.024,19-	16.148,63	53,8	*3*
			D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
	3070		740100 Dotations Fonctionnement Erasmus+	1.547.003,00-	1.658.969,00-	111.966,00	6,7	
	3070		740101 DOTATION RW	203.000,00-	203.000,00-	0,00		
	3070		740102 Dotations COCOF	22.000,00-	16.118,60-	5.881,40-	36,5-	
	3070		740104 Dotations EUROPASS	135.416,00-	0,00	135.416,00-		
	3070		740106 DOTATION CFC	160.800,00-	216.000,00-	55.200,00	25,6	
	3070		740107 Dotation EQAVET	14.703,50-	0,00	14.703,50-		
	3070		740109 Dotation APALE	102.630,40-	0,00	102.630,40-		
	3070		740110 Cofinancement Europass TCA	0,00	95.000,00-	95.000,00	100,0	
			TOTAL D :	2.185.552,90-	2.189.087,60-	3.534,70	0,2	*3*
			TOTAL I :	2.199.428,46-	2.219.111,79-	19.683,33	0,9	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
	3070		610110 Prestations experts informatiques	168.148,59	179.820,78	11.672,19-	6,5-	
	3070		610218 Travaux d'évaluation & d'expertises (en	68.302,90	38.883,95	29.418,95	75,7	
	3070		610219 Travaux d'évaluation & d'expertises (in	94.329,24	86.005,03	8.324,21	9,7	
	3070		610220 frais pour prestations autres qu'expert	141.486,05	13.504,82	127.981,23	947,7	
	3070		611000 Frais de déplacem & séjour en Belgique	10.023,57	7.918,59	2.104,98	26,6	
	3070		611010 Frais de déplacem & séjour à l'étranger	30.972,10	25.732,94	5.239,16	20,4	
	3070		611100 Frais de téléphonie & internet	438,09	165,20	272,89	165,2	
	3070		611101 télétravail	7.480,00	8.050,00	570,00-	7,1-	
	3070		611500 Recrut,exam,format,contrôle médic du pe	9.955,00	1.250,00	8.705,00	696,4	
	3070		611505 Frais teambuilding	3.782,47	8.134,89	4.352,42-	53,5-	
	3070		611510 Séminaires, salons	80.510,60	50.797,79	29.712,81	58,5	
	3070		611512 Autres activité TCA visite,outils promo	6.925,80	294,79	6.631,01	2249,4	
	3070		611600 Publicité,propagande,remise de prix	19.945,69	22.060,52	2.114,83-	9,6-	
	3070		611610 Frais de réception externes	2.104,20	18.648,67	16.544,47-	88,7-	
	3070		611620 Frais de réception internes	8.091,33	7.169,70	921,63	12,9	
	3070		613020 Frais de réparation et d'entretien du m	30,90	30,90	0,00		
	3070		613200 Pet.matériel & outill.admin,fournitures	655,52	669,24	13,72-	2,1-	
	3070		613300 Affranchis., transport de paquets, proc	0,00	29,31	29,31-	100,0-	
	3070		613310 Archivage dossiers	1.679,95	14.391,67	12.711,72-	88,3-	
	3070		613401 Frais de GSM	84,22	0,00	84,22		
	3070		613500 Journaux, revues,impression,édition,pub	2.311,35	9.546,70	7.235,35-	75,8-	
	3070		613530 Travaux de création, conception et impr	1.073,70	26.534,18	25.460,48-	96,0-	
	3070		613600 Assurances évenements	0,00	343,46	343,46-	100,0-	
	3070		615702 Redevances logiciels bureautiques dive	177,43	290,40	112,97-	38,9-	
	3070		615810 Frais de mise à jour des logiciels et s	0,00	298,87	298,87-	100,0-	
			TOTAL B :	658.508,70	520.572,40	137.936,30	26,5	*3*
			C. REMUNERATION, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS					
	3070		621000 Rémunérations barémiques Agence LLP	1.086.840,77	1.226.227,48	139.386,71-	11,4-	
	3070		621100 Pécules de vacances	64.831,48	68.569,08	3.737,60-	5,5-	
	3070		621400 Abonnements de transports et indemnités	18.830,45	13.340,51	5.489,94	41,2	
	3070		621700 Indemnités forfaitaire des comptables	4.800,00	4.800,00	0,00		
	3070		621710 Allocations et indemnités diverses	8.114,50	13.750,15	5.635,65-	41,0-	
	3070		621711 sodexo - eco pass	24.291,52	22.978,08	1.313,44	5,7	
	3070		621712 Cadeaux au personnels	2.630,72	177,28	2.453,44	1383,9	
	3070		623300 Cotis. ONSS employeur	332.603,23	363.356,66	30.753,43-	8,5-	
			TOTAL C :	1.542.942,67	1.713.199,24	170.256,57-	9,9-	*3*
			D. AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORP. ET CORPORELLES					
	3070		630200 mortiss.mobilier et materiel de bureau	4.591,84	3.618,36	973,48	26,9	
			TOTAL D :	4.591,84	3.618,36	973,48	26,9	*3*
			TOTAL II :	2.206.043,21	2.237.390,00	31.346,79-	1,4-	*2*
			----------	6.614,75	18.278,21	11.663,46-	63,8-	*2*
			V. CHARGES FINANCIERES					
			C. AUTRES CHARGES FINANCIERES					
	3070		655820 Différences de paiements	0,07	0,00	0,07		
			TOTAL C :	0,07	0,00	0,07		*3*
			TOTAL V :	0,07	0,00	0,07		*2*
			----------	6.614,82	18.278,21	11.663,39-	63,8-	*2*
			VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES					
			D. MOINS-VALUES SUR REALISATION D'ACTIFS IMMOBILISES					
	3070		663100 Perte sur sortie d'immob. sans produit	0,00	524,02	524,02-	100,0-	
				0,00	524,02	524,02-	100,0-	*3*
			TOTAL VIII :	0,00	524,02	524,02-	100,0-	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER	6.614,82	18.802,23	12.187,41-	64,8-	*2*

			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER				
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER				
			PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER				
			TOTAL 1 :	112.494,02	18.802,23-	131.296,25	698,3 *4*
			2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE				
			PRECEDENT				
	3070		790000 bénéfice reporté exercice précédent	112.494,02-	0,00	112.494,02-	
			TOTAL 2 :	112.494,02-	0,00	112.494,02-	*4*
				0,00	18.802,23-	18.802,23	100,0 *3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	6.614,82	0,00	6.614,82	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER				
			2. PERTE A REPORTER				
	3070		799990 Perte à reporter	6.614,82-	0,00	6.614,82-	
			TOTAL 2 :	6.614,82-	0,00	6.614,82-	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	6.614,82-	0,00	6.614,82-	*3*
				6.614,82-	18.802,23-	12.187,41	64,8 *2*
				0,00	0,00	0,00	*1*

Société 3070 **Domaine d'activité** **** **Montants en** EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2024-16.2024)	Pér.comparaison (01.2025-16.2025)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			COMPTES DE LA CLASSE 0					
	3070		082718 E.B Fame 2016	1.180.426,03-	1.180.426,03-	0,00		
	3070		082719 E.B Fame 2017	1.854.999,99-	1.854.999,99-	0,00		
	3070		082722 E.B Fame 2018	300,00-	300,00-	0,00		
	3070		082723 E.B Erasmus Belgica 2018	300,00	300,00	0,00		
	3070		082726 E.B Fame 2020	9.967,87	9.967,87	0,00		
	3070		082727 E.B Erasmus Belgica 2020	1.525,00	1.525,00	0,00		
	3070		082728 E.B Fame 2021-2027	7.158.558,70	7.256.944,70	98.386,00-	1,4-	
	3070		082729 E.B Erasmus Belgica 2021-2027	333.708,00	2.711,00	330.997,00	12209,4	
	3070		082738 E.B Ersamus Belgica 2016	156.399,60-	156.399,60-	0,00		
	3070		082739 E.B Erasmus Belgica 2017	164.399,00-	164.399,00-	0,00		
	3070		082748 E.B compl erasmus CFWB 2016	714.452,00-	714.452,00-	0,00		
	3070		082756 E.B. AESI 2016	17.250,00-	17.250,00-	0,00		
	3070		082757 E.B. AESI 2017	10.000,00-	10.000,00-	0,00		
	3070		082761 E.B. AESI 2021-2027	4.100,00	250,00	3.850,00	1540,0	
	3070		082802 E.B. MOBILTE ECOLES (M.E) 2016	121.245,00-	121.245,00-	0,00		
	3070		082803 E.B. MOBILTE ECOLES (M.E) 2017	150.700,00-	150.700,00-	0,00		
	3070		082807 E.B. MOBILTE ECOLES (MAE/MCE) 2021-2027	2.924.130,00	4.974.929,00	2.050.799,00-	41,2-	
	3070		082812 E.B. MOB SUPERIEUR(MS) 2016	5.532.042,07-	5.532.042,07-	0,00		
	3070		082813 E.B. MOB SUPERIEUR(MS) 2017	8.240.759,00-	8.240.759,00-	0,00		
	3070		082817 E.B. MOB SUPERIEUR(MS) 2021-2027	36.631.907,22	44.709.543,28	8.077.636,06-	18,1-	
	3070		082822 E.B. MOB. PROF.(MP) 2016	2.375.471,00-	2.375.471,00-	0,00		
	3070		082823 E.B. MOB. PROF.(MP) 2017	2.380.299,00-	2.380.299,00-	0,00		
	3070		082824 E.B. MOB. PROF.(MP) 2018	145.225,00-	145.225,00-	0,00		
	3070		082827 E.B. MOB. PROF.(MAP/MCP) 2021-2027	13.806.755,00	18.589.850,78	4.783.095,78-	25,7-	
	3070		082832 E.B. MOBILITE ADULTE (MA) 2016	50.215,00-	50.215,00-	0,00		
	3070		082833 E.B. MOBILITE ADULTE MA 2017	180.385,00-	180.385,00-	0,00		
	3070		082837 E.B. MOBILITE ADULTE (MAA/MCA) 2021-202	663.878,00	971.659,00	307.781,00-	31,7-	
	3070		082841 E.B MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2016	1.167.871,00-	1.167.871,00-	0,00		
	3070		082842 E.B MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2017	1.097.071,00-	1.097.071,00-	0,00		
	3070		082846 E.B MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2021-2027	6.654.151,00	7.794.186,00	1.140.035,00-	14,6-	
	3070		082900 E.B. PART. ECOLE PE 2014	175.135,00-	175.135,00-	0,00		
	3070		082901 E.B. PART. ECOLE PE 2015	186.560,00-	186.560,00-	0,00		
	3070		082902 E.B. PART. ECOLE PE 2016	1.384.081,00-	1.384.081,00-	0,00		
	3070		082903 E.B. PART. ECOLE PE 2017	1.442.103,64-	1.442.103,64-	0,00		
	3070		082907 E.B. PART. SIMP.SC(PSE) 2021-2027	600.000,00	480.000,00	120.000,00	25,0	
	3070		082910 E.B. PART. SUP. PS 2014	347.676,00-	347.676,00-	0,00		
	3070		082911 E.B. PART. SUP. PS 2015	1.017.138,00-	1.017.138,00-	0,00		
	3070		082913 E.B. PART. SUP. PS 2017	162.325,00-	162.325,00-	0,00		
	3070		082920 E.B. PART. PROF. PP 2014	555.395,00-	555.395,00-	0,00		
	3070		082921 E.B. PART. PROF. PP 2015	1.028.766,00-	1.028.766,00-	0,00		
	3070		082922 E.B. PART. PROF. PP 2016	1.153.228,00-	1.153.228,00-	0,00		
	3070		082923 E.B. PART. PROF. PP 2017	1.975.469,00-	1.975.469,00-	0,00		
	3070		082927 E.B.PART. SIMP.FORM. (PSP) 2021-2027	240.000,00	210.000,00	30.000,00	14,3	
	3070		082931 E.B. PART. ADULTE PA 2015	731.654,00-	731.654,00-	0,00		
	3070		082932 E.B. PART. ADULTE PA 2016	483.664,00-	483.664,00-	0,00		
	3070		082933 E.B. PART. ADULTE PA 2017	249.001,00-	249.001,00-	0,00		
	3070		082937 E.B. PART. SIMP.ADULTE (PSA) 2021-2027	960.000,00	510.000,00	450.000,00	88,2	
	3070		082940 E.B. PART. TRANS.PT 2014	627.555,00-	627.555,00-	0,00		
	3070		082941 E.B. PART. COOP.SCO.(PCE)2021-2027	3.145.052,00	2.670.000,00	475.052,00	17,8	
	3070		082942 E.B. PART. COOP.FORM.(PCP)2021-2027	4.875.021,00	3.750.000,00	1.125.021,00	30,0	
	3070		082943 E.B. PART. COOP.ADULT.(PCA)2021-2027	4.390.000,00	3.140.000,00	1.250.000,00	39,8	
	3070		082944 E.B. PART. COOP.SUP.(PCS)2021-2027	4.175.115,00	3.350.000,00	825.115,00	24,6	
	3070		082950 E.B. PART. ONLY P0 2015	246.024,00-	246.024,00-	0,00		
	3070		082951 E.B. PART. ONLY P0 2016	381.405,00-	381.405,00-	0,00		
	3070		082952 E.B. PART. ONLY P0 2017	380.380,00-	380.380,00-	0,00		
	3070		083718 E.J Fame 2016	1.180.426,03	1.180.426,03	0,00		
	3070		083719 E.J Fame 2017	1.854.999,99	1.854.999,99	0,00		
	3070		083726 E.J Fame 2020	9.967,87-	9.967,87-	0,00		
	3070		083727 E.J Erasmus Belgica 2020	1.525,00-	1.525,00-	0,00		
	3070		083728 E.J Fame 2021-2027	6.308.538,98-	6.406.924,98-	98.386,00	1,5	
	3070		083729 E.J Erasmus Belgica 2021-2027	1.183.727,72-	852.730,72-	330.997,00-	38,8-	
	3070		083738 E.J Ersamus Belgica 2016	156.399,60	156.399,60	0,00		
	3070		083739 E.J Erasmus Belgica 2017	164.399,00	164.399,00	0,00		
	3070		083748 E.J compl erasmus CFWB 2016	714.452,00	714.452,00	0,00		
	3070		083756 E.J. AESI 2016	17.250,00	17.250,00	0,00		
	3070		083757 E.J. AESI 2017	10.000,00	10.000,00	0,00		

	3070		083761	E.J. AESI 2021-2027	4.100,00-	250,00-	3.850,00-	1540,0-	
	3070		083802	E.J. MOBILITE ECOLE (ME) 2016	121.245,00	121.245,00	0,00		
	3070		083803	E.J. MOBILITE ECOLE (ME) 2017	150.700,00	150.700,00	0,00		
	3070		083807	E.J. MOBILITE ECOLE (MAE/MCE) 2021-2027	2.924.130,00-	4.974.929,00-	2.050.799,00	41,2	
	3070		083812	E.J. MOBILITE SUP. MS 2016	5.532.042,07	5.532.042,07	0,00		
	3070		083813	E.J. MOBILITE SUP. MS 2017	8.240.759,00	8.240.759,00	0,00		
	3070		083817	E.J. MOBILITE SUP.(MS) 2021-2027	36.631.907,22-	44.709.543,28-	8.077.636,06	18,1	
	3070		083822	E.J. MOBILITE PROF. MP 2016	2.375.471,00	2.375.471,00	0,00		
	3070		083823	E.J. MOBILITE PROF. MP 2017	2.380.299,00	2.380.299,00	0,00		
	3070		083824	E.J. MOBILITE PROF. MP 2018	145.225,00	145.225,00	0,00		
	3070		083827	E.J. MOBILITE PROF. (MAP/MCP) 2021-2027	13.806.755,00-	18.589.850,78-	4.783.095,78	25,7	
	3070		083832	E.J. MOBILITE ADULTE MA 2016	50.215,00	50.215,00	0,00		
	3070		083833	E.J. MOBILITE ADULTE MA 2017	180.385,00	180.385,00	0,00		
	3070		083837	E.J. MOBILITE ADULTE (MAA/MCA) 2021-202	663.878,00-	971.659,00-	307.781,00	31,7	
	3070		083841	E.J MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2016	1.167.871,00	1.167.871,00	0,00		
	3070		083842	E.J MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2017	1.097.071,00	1.097.071,00	0,00		
	3070		083846	E.J MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2021-2027	6.654.151,00-	7.794.186,00-	1.140.035,00	14,6	
	3070		083900	E.J. PART. ECOLE PE 2014	175.135,00	175.135,00	0,00		
	3070		083901	E.J. PART. ECOLE PE 2015	186.560,00	186.560,00	0,00		
	3070		083902	E.J. PART. ECOLE PE 2016	1.384.081,00	1.384.081,00	0,00		
	3070		083903	E.J. PART. ECOLE PE 2017	1.442.103,64	1.442.103,64	0,00		
	3070		083907	E.J. PART. SIMP.SC(PSE) 2021-2027	600.000,00-	480.000,00-	120.000,00-	25,0-	
	3070		083910	E.J. PART. SUP. PS 2014	347.676,00	347.676,00	0,00		
	3070		083911	E.J. PART. SUP. PS 2015	1.017.138,00	1.017.138,00	0,00		
	3070		083913	E.J. PART. SUP. PS 2017	162.325,00	162.325,00	0,00		
	3070		083920	E.J. PART. PROF. PP 2014	555.395,00	555.395,00	0,00		
	3070		083921	E.J. PART. PROF. PP 2015	1.028.766,00	1.028.766,00	0,00		
	3070		083922	E.J. PART. PROF. PP 2016	1.153.228,00	1.153.228,00	0,00		
	3070		083923	E.J. PART. PROF. PP 2017	1.975.469,00	1.975.469,00	0,00		
	3070		083927	E.J. PART. SIMP.FORM. (PSP) 2021-2027	240.000,00-	210.000,00-	30.000,00-	14,3-	
	3070		083931	E.J. PART. ADULTE PA 2015	731.654,00	731.654,00	0,00		
	3070		083932	E.J. PART. ADULTE PA 2016	483.664,00	483.664,00	0,00		
	3070		083933	E.J. PART. ADULTE PA 2017	249.001,00	249.001,00	0,00		
	3070		083937	E.J. PART. SIMP.ADULTE (PSA) 2021-2027	960.000,00-	510.000,00-	450.000,00-	88,2-	
	3070		083940	E.J. PART. TRANS. PT 2014	627.555,00	627.555,00	0,00		
	3070		083941	E.J. PART. COOP.SCO.(PCE) 2021-2027	3.145.052,00-	2.670.000,00-	475.052,00-	17,8-	
	3070		083942	E.J. PART. COOP.FORM.(PCP)2021-2027	4.875.021,00-	3.750.000,00-	1.125.021,00-	30,0-	
	3070		083943	E.J. PART. COOP.ADULT.(PCA)2021-2027	4.390.000,00-	3.140.000,00-	1.250.000,00-	39,8-	
	3070		083944	E.J. PART. COOP.SUP.(PCS)2021-2027	4.175.115,00-	3.350.000,00-	825.115,00-	24,6-	
	3070		083950	E.J. PART. ONLY P0 2015	246.024,00	246.024,00	0,00		
	3070		083951	E.J. PART. ONLY P0 2016	381.405,00	381.405,00	0,00		
	3070		083952	E.J. PART. ONLY P0 2017	380.380,00	380.380,00	0,00		
					0,00	0,00	0,00		*1*

AEF-Europe
Service à gestion séparée

Article	Réconciliation exposé général et particulier	Code économique	A. Opérations courantes	Budget prévisionnel 2025	Montants engagés au 31/12/2025	Montants liquidés au 31/12/2025	% variation
			Recettes courantes				
0801	A1.1	0820	A1.1.Solde reporté provisioire de l'année précédente	1743495,93	1.743.495,93	1.743.495,93	0,00%
3901	A1.2.1	3910	A1.2.1.Dotation de fonctionnement CE Agence AEF	1.658.968,77	1.658.968,77	1.658.969,00	0,00%
4602	A1.2.2	4610	A1.2.2.Dotation de fonctionnement de la FWB	pm	pm	pm	pm
4904	A1.2.3	4934	A1.2.3.Dotation de fonctionnement SPW- AEF	203.000,00	203.000,00	203.000,00	0,00%
4903	A1.2.4.	4911	A1.2.4.Subvention de fonctionnement COCOF- AEF	22.000,00	22.000,00	16.118,60	-26,73%
3902	A1.3	3910	A1.3.Dotation de fonctionnement CE dispositif EUROPASS-EQF Convention 2024-2026	0,00	0,00	0,00	0,00%
4901	A1.4.1	4911	**A1.4.1. Subvention de fonctionnement COCOF- Instance CFC**	**2.000,00**	2.000,00	2.000,00	0,00%
4902	A1.4.2	4934	**A1.4.2. Subvention d'attribution RW - Instance CFC (solde 20% d**	**161.000,00**	161.000,00	184.000,00	14,29%
4601	A1.4.3	4610	**A1.4.3.Dotation de fonctionnement FWB- Instance CFC**	**30.000,00**	30.000,00	30.000,00	0,00%
4603	A1.5.1	4610	**A1.5.1. Dotation de fonctionnement FWB - PRN EQAVET**	**pm**	pm	pm	pm
3903	A1.5.2	3910	**A1.5.2. Dotation de fonctionnement CE - PRN EQAVET (conventio**	**0,00**	0,00	0,00	0,00%
4905	A1.5.3	4934	**A1.5.3. Dotation de fonctionnement Forem- PRN EQAVET (conve**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
4907	A1.5.4	4934	**A1.5.4. Dotation de fonctionnement IFAPME - PRN EQAVET**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
4906	A1.5.5.	4935	**A1.5.5. Dotation de fonctionnement Bruxelles formation - PRN E**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
4908	A1.5.6.	4935	**A1.5.6. Dotation de fonctionnement SFPME - PRN EQAVET**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
4909	A1.5.7	4911	**A1.5.7. Dotation de fonctionnement CVDC - PRN EQAVET**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
3904	A1.6.1	3910	**A1.6.1. Dotation de fonctionnement CE- Etwinning (convention 2**	**0,00**	0,00	0,00	0,00%
4604	A1.6.2	4610	**A1.6.2. Dotation de fonctionnement FWB - Etwinning (conventio**	**176.017,80**	176.017,80	0,00	pm
4607	A1.6.3	4610	**A1.6.3 Remboursement CF -frais du personnel Etwinning 2024**	**139.176,05**	139.176,05	0,00	-100,00%
3905	A1.7.1	3910	**A1.7.1. Dotation de fonctionnement CE-EPALE Solde conventions 04/2022-12/2024**	**32.751,40**	32.751,40	32.751,40	0,00%
3905	A1.7.1	3910	**A1.7.1. Dotation de fonctionnement CE- EPALE (convention 01/2**	**0,00**	0,00	0,00	0,00%
4605	A1.7.2	4610	**A1.7.2. Dotation de fonctionnement CF- EPALE (Conventions 01/**	**130.144,00**	130.144,00	0,00	pm
3906	A1.9	3910	**A1.9.Produits financiers**	**0,00**	0,00	0,00	0,00%
			Total des recettes courantes	**4.313.257,45**	**4.313.257,45**	**3.885.038,43**	**-9,93%**
			A2.Dépenses courantes				
1101	A2.1.1	1111	**A2.1.1.Frais de personnel**	**1.891.058,79**	1.891.058,79	1.725.861,77	-8,74%
1201	A2.2	1211	**A2.2.Frais de fonctionnement**	**554.073,00**	554.073,00	324.680,82	-41,40%
1202	A2.3	1211	**A2.3.Frais d'évaluation**	**179.000,00**	179.000,00	124.888,98	-30,23%
1207	A2.4	1211	**A2.4.Frais divers**	**72.396,50**	72.396,50	28.315,90	-60,89%
			Total des dépenses courantes	**2.696.528,29**	**2.696.528,29**	**2.203.747,47**	**-18,27%**
			Solde des opérations courantes	**1.616.729,16**	**1.616.729,16**	**1.681.290,96**	**3,99%**
			B. Opérations de capital				
			B1.Dépenses de capital				
7401	B.1	7422	**B.1.Frais d'acquisition**	**2.000,00**	2.000,00	1.808,78	-9,56%
			Total des dépenses de capital	**2.000,00**	**2.000,00**	**1.808,78**	-9,56%
			Solde des opérations de capital	**2.000,00**	**2.000,00**	**1.808,78**	-9,56%
			C. Opérations pour ordre				
			C1.Recettes pour ordre				
0801	C1.1	0820	C1.1.Solde reporté provisoire de l'année précédente	24.480.814,68	24.480.814,68	24.480.814,68	0,00%
3901	C1.2	3910	C1.2.Dotation Commission européenne ERASMUS+	39.534.436,38	39.534.436,38	43.319.332,00	9,57%
4603	C1.3.1.	4610	C1.3.1. Dotation Fonds nationaux	3.308.000,00	3.308.000,00	3.308.000,00	0,00%
4603	C1.3.2.	4610	C1.3.2. Complément dotation Fonds nationaux	0,00	90.000,00	90.000,00	0,00%
4603	C1.3.3.	4610	C1.3.3.Dotation Fonds nationaux - Indexation	79.000,00	79.000,00	79.000,00	0,00%
3902 & 3903	C1.4.	3910	C1.4. Remboursements opérateurs E+	2.350.000,00	2.350.000,00	304.553,67	-87,04%
4602	C1.5	4650	C1.5. Remboursements opérateurs FN	270.000,00	270.000,00	257.697,65	-4,56%
			Total des recettes pour ordre	**70.022.251,06**	**70.112.251,06**	**71.839.398,00**	**2,60%**
			C2.Dépenses pour ordre				
3101 & 3102	C2.1	3122	C2.1.Dépenses programme ERASMUS+	39.034.500,90	39.034.500,90	41.028.934,28	5,11%
4102	C2.2	4150	C2.2.Dépenses Fonds nationaux CSM	3.649.000,00	3.649.000,00	3.704.485,00	1,52%
3501	C2.4	3510	C2.4. Remboursement sur conventions antérieures CE: 2020	5.545.521,41	5.545.521,41	5.545.521,41	0,00%
			Total des dépenses pour ordre	**48.229.022,31**	**48.229.022,31**	**50.278.940,69**	**4,25%**
			Solde des opérations pour ordre	**21.793.228,75**	**21.883.228,75**	**21.560.457,31**	**-1,07%**

Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Directrice de la Cellule exécutive et Ordonnatrice déléguée :
Madame Eva Jaroszewski

Comptable : Pascale Diskeuve
Tél. : +32(0)2-413.23.91
Mail : pascale.diskeuve@aeqes.be

Service Général du Budget

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Bruxelles, le 29 janvier 2026

Nos références : CellEx/EJ/PD/20260129

Objet : **Reddition des comptes 2025 – Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) – SACA**

Monsieur,

Dans le cadre de la reddition des comptes 2025 de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur, je vous prie de bien vouloir trouver, pour information, ci-annexés :

- le compte annuel de gestion 2025
- le compte d'exécution du budget 2025 (partie Liquidation et partie Droits et Engagements)
- les extraits de compte (état au 2 janvier 2025 et au 31 décembre 2025)
- le bilan et compte de résultat au 31 décembre 2025 (avec comparaison au 31 décembre 2024)

Je vous souhaite bonne réception de ces documents et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Eva Jaroszewski,

Ordonnatrice déléguée de l'AEQES

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

SERVICE : AEQES
Agence pour l'Evaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur
Service administratif à comptabilité autonome
Avenue du Port, 16
Bureau 0P08
1080 Bruxelles

COMPTABLE: DISKEUVE Pascale

N° COMPTE BANCAIRE : BE30 0912 1102 1711
INTITULE : AEQES – Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur

ANNEE 2025
COMPTE ANNUEL DE GESTION
01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

que présente à la Cour des comptes, conformément à l'article 39, alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française, la comptable ordinaire susnommée, pour les recettes et les dépenses faites par elle pendant l'année 2025.

RESULTAT

La comptable reporte ici, comme formant le premier article du présent compte, l'excédent des recettes sur les dépenses jusqu'au 31 décembre 2024, et dont elle a été constituée reliquataire par le compte établi à ladite époque, qui a été précédemment adressé à la Cour des comptes. Lequel excédent s'élevait à 3.159.257,61 €.

Il est représenté par les valeurs que la comptable avait en caisse le 31/12/2024 à savoir :

1°. Numéraire :	0,00 €
2°. Compte bancaire :	3.159.257,61 €
Total :	**3.159.257,61 €**

PREMIERE PARTIE

Fait recette la comptable de la somme de **1.659.263,64 €** soit

- 1.245.000 € de dotation 2025 versée en mars 2025 (1.225.000 €) et en octobre 2025 (20.000 €),
- 400.000 € de dotation versée en novembre 2025 destinée à couvrir les frais liés à la réalisation de la phase pilote de la nouvelle mission AEQES d'évaluation externe de la qualité de la formation professionnelle continue (FPC) des personnels des écoles, CPMS et pôles territoriaux,
- 12.747,16 € de subvention CE Erasmus+ dans le cadre du projet « Joint QA-Africa » versée en décembre 2025,
- et 1.516,48 € d'autres recettes perçues en novembre 2025.

Elle représente les recettes effectuées par elle pendant l'année 2025.

DEUXIEME PARTIE

Fait dépense la comptable de la somme de **1.364.411,95 €**.
Elle se répartit comme suit :

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS
Dépenses décaissées en relation avec l'objet et les missions de l'Agence	1.364.411,95 €
Total des dépenses :	**1.364.411,95 €**

RESULTAT

Valeurs existantes en caisse au 31/12 de l'année précédente :	3.159.257,61 €
Recettes pour l'année 2025 :	1.659.263,64 €
Total des sommes à justifier :	**4.818.521,25 €**
Dépenses décaissées sur l'année 2025 :	- 1.364.411,95 €
Excédent des recettes sur les dépenses :	**3.454.109,30 €**

dont : 1°. Numéraire : **0,00 €**
2°. Compte bancaire : **3.454.109,30 €**

Cet excédent, dont la comptable demeure reliquataire, formera le premier article du compte à présenter à la Cour des comptes pour l'année 2026.

La soussignée, DISKEUVE Pascale, comptable de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement supérieur affirme véritable sous les peines de droit, dans toutes ses parties, le présent état qui est le résumé des recettes et dépenses effectuées par elle pendant la durée de sa gestion.

Fait à Bruxelles, le 29 janvier 2026

Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:08:59

Vu et certifié le présent compte conforme dans toutes ses parties aux recettes et aux dépenses figurant dans les écritures du comptable.

Fait à Bruxelles, le 29 janvier 2026

JAROSZEWSKI Eva, ORDONNATRICE DÉLÉGUÉE DE L'AEQES,

Transmis à la Cour des comptes le présent état.

Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:48:09

Bruxelles, le _____.

AU NOM DU MINISTRE DU BUDGET,

COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Service administratif à comptabilité autonome

PARTIE LIQUIDATION

Centres financiers		**SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE**	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
1.1	**000000802**	**Solde reporté de l'année budgétaire 2024**		3.207.130,77	3.153.858,88	3.153.858,88	0,00	3.153.858,88
TOTAL				**3.207.130,77**	**3.153.858,88**	**3.153.858,88**	**0,00**	**3.153.858,88**

		1. RECETTES	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
1.2	**000104601**	**Dotation 2025 (A,B, 41,30,44) DO 40**	4610	1.260.000,00	1.245.000,00	1.245.000,00	0,00	1.245.000,00
1.2	**000104602**	**Dotation 2025 (A,B, 41,30,44) DO 40 FPC**	4610	0,00	400.000,00	400.000,00	0,00	400.000,00
1.3	**000101601**	**Autres recettes**	1611	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.4	**000104603**	**Dotation 2024 (A,B,41,30,44) DO 40**	4610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.5	**000103901**	**Subvention CE Erasmus+**	3910	6.370,00	12.747,00	12.747,16	0,00	12.747,16
		A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire						
		B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire						
		C. total des recettes de l'année						
TOTAL				**1.266.370,00**	**1.657.747,00**	**1.657.747,16**	**0,00**	**1.657.747,16**

		2. DEPENSES	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
2.1		**Fonctionnement Agence**						
	000101201	2.1.1. Réunions plénières	1211	2.040,00	2.040,00	1.331,98	0,00	1.331,98
	000101202	2.1.2. Réunions Bureau	1211	160,00	160,00	124,90	0,00	124,90
	000101203	2.1.3. Réunions GT	1211	680,00	680,00	137,50	0,00	137,50
	000101204	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA,...)	1211	7.900,00	7.900,00	7.447,71	0,00	7.447,71
	000101205	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	1211	20.000,00	23.000,00	19.038,48	0,00	19.038,48
	000101206	2.1.6. Frais de fonctionnement	1211	3.500,00	3.500,00	1.705,61	0,00	1.705,61
	000101207	2.1.7. Frais exceptionnels	1211	25.000,00	43.000,00	41.014,63	0,00	41.014,63
	000101208	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation	1211	22.000,00	25.000,00	23.070,71	0,00	23.070,71
	000101209	2.1.9. Contribution au réseau FrAQ-SUP	1211	2.000,00	2.000,00	0,00	0,00	0,00
	000101210	2.1.10. Commission de reconnaissance	1211	1.500,00	1.500,00	0,00	0,00	0,00
	000101211	2.1.11. Commission indépendante (CI)	1211	0,00	4.173,00	0,00	4.036,50	4.036,50
	000101212	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)	1211	3.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000101213	2.1.13. Commission de recours	1211	0,00	3.450,00	0,00	0,00	0,00
	000101214	2.1.14 Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+	1211	25.500,00	22.250,00	0,00	14.150,41	14.150,41
		SOUS TOTAL		**113.280,00**	**138.653,00**	**93.871,52**	**18.186,91**	**112.058,43**
2.2		**Fonctionnement Evaluations**						
	000201201	2.2.1.Communication (sites, licences, ...)	1211	15.000,00	9.000,00	6.520,46	0,00	6.520,46
	000207401	2.2.1. Communication (new DEQAR)	7422	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00
	000207401	2.2.1. Communication (nouveau site AEQES)	7422	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00
	000201202	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive	1211	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201203	2.2.3.1. Evaluation initiale de programmes 2024-2025	1211	201.475,00	191.509,00	0,00	190.056,72	190.056,72
	000201204	2.2.3.2. Evaluation initiale de programmes 2025 -2026	1211	74.725,00	67.575,00	15.241,67	0,00	15.241,67
		Sous Total 2.2.3. Evaluation initiale de programmes		*276.200,00*	*259.084,00*	*15.241,67*	*190.056,72*	*205.298,39*
	000201205	2.2.4.1. Evaluation continue de programmes 2024-2025	1211	248.725,00	230.469,00	0,00	201.738,66	201.738,66
	000201206	2.2.4.2. Evaluation continue de programmes 2025-2026	1211	116.200,00	104.400,00	26.509,10	0,00	26.509,10
		Sous Total 2.2.4. Evaluation continue de programmes		*364.925,00*	*334.869,00*	*26.509,10*	*201.738,66*	*228.247,76*
	000201207	2.2.5.1. Evaluation institutionnelle 2024-2025	1211	107.675,00	117.228,00	0,00	66.966,74	66.966,74
	000201208	2.2.5.2. Evaluation institutionnelle 2025-2026	1211	71.700,00	103.400,00	35.949,51	0,00	35.949,51
		Sous Total 2.2.5. Evaluation institutionnelle		*179.375,00*	*220.628,00*	*35.949,51*	*66.966,74*	*102.916,25*
	000201209	2.2.6.1. Evaluation FPC - Frais généraux	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201101	2.2.6.2.Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération	1111	49.551,00	24.776,00	0,00	0,00	0,00
	000201103	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)	1112	1.575,00	788,00	0,00	0,00	0,00
	000201108	2.2.6.2. Evaluation FPC - Cotisations sociales à charge de l'employeur	1120	15.174,00	7.587,00	0,00	0,00	0,00
	000201106	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)	1140	1.050,00	525,00	0,00	0,00	0,00
		Sous Total 2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC)		*67.350,00*	*33.676,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	000201102	2.2.10 Personnel - rémunération	1111	520.341,00	516.020,00	488.216,60	0,00	488.216,60
	000201104	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)	1112	76.290,00	76.230,00	72.075,31	0,00	72.075,31
	000201105	2.2.10 Personnel - Cotisations sociales à charge de l'employeur	1120	168.171,00	166.346,00	158.306,84	0,00	158.306,84
	000201107	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)	1140	12.000,00	10.413,00	9.674,80	0,00	9.674,80
		Sous Total 2.2.10. Frais de personnel (hors FPC)		*776.802,00*	*769.009,00*	*728.273,55*	*0,00*	*728.273,55*
		SOUS TOTAL		**1.730.652,00**	**1.686.266,00**	**812.494,29**	**458.762,12**	**1.271.256,41**
		A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire						
		B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures						
		C. total des paiements						
TOTAL				**1.843.932,00**	**1.824.919,00**	**906.365,81**	**476.949,03**	**1.383.314,84**

3. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisation
RECETTES	1.266.370,00	1.657.747,00	1.657.747,16
DEPENSES	1.843.932,00	1.824.919,00	1.383.314,84
RESULTAT SEC **SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)**	-577.562,00	-167.172,00	274.432,32
SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2024	3.207.130,77	3.153.858,88	3.153.858,88
SOLDE 2025 A REPORTER	2.629.568,77	2.986.686,88	3.428.291,20



Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:16:23



Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:45:56

COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Service administratif à comptabilité autonome

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

Centres financiers			**SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE**		Réalisations			
			Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	D
1.1	**000000801**	**Solde reporté de l'année budgétaire 2024**		2.205.937,00	2.510.374,83	2.371.362,83	278.740,03	0,00	2.650.102,86
TOTAL				**2.205.937,00**	**2.510.374,83**	**2.371.362,83**	**278.740,03**	**0,00**	**2.650.102,86**

		1. RECETTES				Réalisations			
			Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	D
1.2	**000104601**	**Dotation 2025 (A,B, 41,30,44) DO 40**	4610	1.260.000,00	1.245.000,00	1.245.000,00	0,00	0,00	1.245.000,00
1.2	**000104602**	**Dotation 2025 (A,B, 41,30,44) DO 40 FPC**	4610	0,00	400.000,00	400.000,00	0,00	0,00	400.000,00
1.3	**000101601**	**Autres recettes**	1611	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.4	**000104603**	**Dotation 2024 (A,B,41,30,44) DO 40**	4610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.5	**000103901**	**Subvention CE Erasmus+**	3910	6.370,00	12.750,00	12.747,16	0,00	0,00	12.747,16
		A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)							
		B. réductions de visas d'annnées antérieures							
		C. droits réduits							
		D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)							
TOTAL				**1.266.370,00**	**1.657.750,00**	**1.657.747,16**	**0,00**	**0,00**	**1.657.747,16**

		2. DEPENSES				Réalisations			
			Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	D
2.1		**Fonctionnement Agence**							
	000101201	2.1.1. Réunions plénières	1211	2.040,00	2.040,00	2.040,00	-708,02	0,00	1.331,98
	000101202	2.1.2. Réunions Bureau	1211	160,00	160,00	160,00	-35,10	0,00	124,90
	000101203	2.1.3. Réunions GT	1211	680,00	680,00	680,00	-542,50	0,00	137,50
	000101204	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA,...)	1211	7.900,00	7.900,00	7.900,00	-452,29	0,00	7.447,71
	000101205	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	1211	20.000,00	20.000,00	20.000,00	-961,52	0,00	19.038,48
	000101206	2.1.6. Frais de fonctionnement	1211	3.500,00	3.500,00	3.500,00	-1794,39	0,00	1.705,61
	000101207	2.1.7. Frais exceptionnels	1211	25.000,00	43.000,00	43.000,00	-1985,37	0,00	41.014,63
	000101208	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation	1211	22.000,00	25.000,00	25.000,00	-1929,29	0,00	23.070,71
	000101209	2.1.9. Contribution au réseau FrAQ-SUP	1211	2.000,00	2.000,00	2.000,00	-2.000,00	0,00	0,00
	000101210	2.1.10. Commission de reconnaissance	1211	1.500,00	1.500,00	1.500,00	-1.500,00	0,00	0,00
	000101211	2.1.11. Commission indépendante (CI)	1211	23.702,00	4.173,00	4.173,00	0,00	0,00	4.173,00
	000101212	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)	1211	3.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000101213	2.1.13. Commission de recours	1211	3.450,00	6.900,00	6.900,00	-3.450,00	0,00	3.450,00
	000101214	2.1.14 Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOUS TOTAL		**114.932,00**	**116.853,00**	**116.853,00**	**-15.358,48**	**0,00**	**101.494,52**
2.2		**Fonctionnement Evaluations**							
	000201201	2.2.1.Communication (sites, licences, ...)	1211	15.000,00	9.000,00	9.000,00	-2.479,54	0,00	6.520,46
	000207401	2.2.1. Communication (new DEQAR)	7422	0,00	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00	10.000,00
	000207401	2.2.1. Communication (nouveau site AEQES)	7422	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201202	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive	1211	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201203	2.2.3. Evaluation initiale de programmes 2025-2026	1211	232.825,00	206.700,00	206.700,00	0,00	0,00	206.700,00
	000201205	2.2.4. Evaluation continue de programmes 2025-2026	1211	412.675,00	367.050,00	367.050,00	0,00	0,00	367.050,00
	000201207	2.2.5 Evaluation institutionnelle 2025-2026	1211	316.563,00	281.113,00	281.113,00	0,00	0,00	281.113,00
	000201209	2.2.6.1. Evaluation FPC - Frais généraux	1211	0,00	139.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201101	2.2.6.2.Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération	1111	0,00	165.174,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201103	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)	1112	0,00	5.250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201108	2.2.6.2. Evaluation FPC - Cotisations sociales à charge de l'employeur	1120	0,00	50.576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201106	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)	1140	0,00	3.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Sous Total 2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC)		*0,00*	*364.000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	000201102	2.2.10 Personnel - rémunération	1111	520.341,00	516.020,00	488.216,60	0,00	0,00	488.216,60
	000201104	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)	1112	76.290,00	76.230,00	72.075,31	0,00	0,00	72.075,31
	000201105	2.2.10 Personnel - Cotisations sociales à charge de l'employeur	1120	168.171,00	166.346,00	158.306,84	0,00	0,00	158.306,84
	000201107	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)	1140	12.000,00	10.413,00	9.674,80	0,00	0,00	9.674,80
		Sous Total 2.2.10. Frais de personnel (hors FPC)		*776.802,00*	*769.009,00*	*728.273,55*	*0,00*	*0,00*	*728.273,55*
		SOUS TOTAL		**1.754.865,00**	**2.006.872,00**	**1.602.136,55**	**-2.479,54**	**0,00**	**1.599.657,01**
		A. Engagements contractés pendant l'année budgétaire							
		B. Réductions de visas de l'année budgétaire							
		C. Réductions de visas d'annnées antérieures							
		D. Total des engagements (A+B+C)							
TOTAL				**1.869.797,00**	**2.123.725,00**	**1.718.989,55**	**-17.838,02**	**0,00**	**1.701.151,53**

3. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisation
RECETTES	1.266.370,00	1.657.750,00	1.657.747,16
DEPENSES	1.869.797,00	2.123.725,00	1.701.151,53
RESULTAT SEC SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)	-603.427,00	-465.975,00	-43.404,37
SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2024	2.205.937,00	2.510.374,83	2.650.102,86
SOLDE 2025 A REPORTER	1.602.510,00	2.044.399,83	2.606.698,49

Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:17:27

Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:44:55

AEQES — Bilan - AEQES — Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger 0L — RFBILA00/DISKPA01 Page 1

Société 3020 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			IX. Valeurs disponibles					
	3020		550000 Compte à vue - Belfius 091-2110217-11	3.454.109,30	3.159.257,61	294.851,69	9,3	
			TOTAL IX :	3.454.109,30	3.159.257,61	294.851,69	9,3	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	3.454.109,30	3.159.257,61	294.851,69	9,3	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**3.454.109,30**	**3.159.257,61**	**294.851,69**	**9,3**	***1***

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/DISKPA01 Page 2

Société 3020 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			********** PASSIF **********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	0,00	0,00		*3*
			V. Résultat exercices antérieurs					
	3020		140010 Résultats de l'exercice	274.432,32-	11.008,89	285.441,21-	2592,8-	
	3020		149999 Résultats reportés Exercices antérieurs	3.153.858,88-	3.164.867,77-	11.008,89	0,3	
			TOTAL V :	3.428.291,20-	3.153.858,88-	274.432,32-	8,7-	*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.428.291,20-	3.153.858,88-	274.432,32-	8,7-	*2*
			D E T T E S					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			1. FOURNISSEURS					
	3020		440000 Fournisseurs	100,00-	3.423,66-	3.323,66	97,1	
				100,00-	3.423,66-	3.323,66	97,1	*5*
				100,00-	3.423,66-	3.323,66	97,1	*4*
			E. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES					
			1. IMPOTS					
	3020		451100 T.V.A. à payer : TVA intracom & importa	25.718,10-	1.975,07-	23.743,03-	1202,1-	
				25.718,10-	1.975,07-	23.743,03-	1202,1-	*5*
				25.718,10-	1.975,07-	23.743,03-	1202,1-	*4*
			TOTAL IX :	25.818,10-	5.398,73-	20.419,37-	378,2-	*3*
			TOTAL DETTES :	25.818,10-	5.398,73-	20.419,37-	378,2-	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	**3.454.109,30-**	**3.159.257,61-**	**294.851,69-**	**9,3-**	***1***

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/DISKPA01 Page 3

Société 3020 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
			A. CHIFFRE D'AFFAIRES					
	3020		700000 Dotation	1.645.000,00-	1.225.000,00-	420.000,00-	34,3-	
			TOTAL A :	1.645.000,00-	1.225.000,00-	420.000,00-	34,3-	*3*
			D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
	3020		740100 Subventions	12.747,16-	0,00	12.747,16-		
	3020		746900 Récupérations diverses	0,00	95,00-	95,00	100,0	
			TOTAL D :	12.747,16-	95,00-	12.652,16-	*318,1-	*3*
			TOTAL I :	1.657.747,16-	1.225.095,00-	432.652,16-	35,3-	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			A. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES					
			1. ACHATS					
	3020		602000 Activités- Cursus- Prestations Experts	370.481,58	318.592,15	51.889,43	16,3	
	3020		602020 Activités- Cursus- Frais de réception &	1.965,67	2.442,65	476,98-	19,5-	
	3020		602090 Activités- Cursus- Divers	1.645,16	1.080,00	565,16	52,3	
	3020		602510 Activités- Cursus- Frais d'éval - Frais	65.399,87	59.762,14	5.637,73	9,4	
	3020		602520 Activités- Cursus- Frais d'éval - Frais	23.741,70	20.741,79	2.999,91	14,5	
	3020		602530 Activités- Cursus- Frais d'éval - Frais	74.639,30	67.481,31	7.157,99	10,6	
			TOTAL 1 :	537.873,28	470.100,04	67.773,24	14,4	*4*
			TOTAL A :	537.873,28	470.100,04	67.773,24	14,4	*3*
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
	3020		612000 FFonct- Fournitures de bureau	0,00	71,20	71,20-	100,0-	
	3020		612010 FFonct- Imprimés	266,20	2.135,53	1.869,33-	87,5-	
	3020		612100 FFonct- Livres- prospectus & documentat	0,00	95,86	95,86-	100,0-	
	3020		612200 FFonct- Petit matériel	644,10	936,88	292,78-	31,3-	
	3020		612300 FFonct - Achat de produits pharmaceutiq	101,43	65,03	36,40	56,0	
	3020		613310 FFonct- Prestations informatiques	4.659,92	3.900,70	759,22	19,5	
	3020		613320 FFonct- Frais d'évaluation & traduction	215,38	1.891,04	1.675,66-	88,6-	
	3020		613330 FFonct- Prestations experts	10.036,50	8.073,00	1.963,50	24,3	
	3020		613340 FFonct- Prestations de services médicau	83,27	0,00	83,27		
	3020		613350 FFonct- Services d'admin de docs d'iden	1.285,76	452,16	833,60	184,4	
	3020		613360 FFonct-Serv de consultation et conseils	15.125,00	62.024,60	46.899,60-	75,6-	
	3020		616510 FFonct- Frais de déplacement	10.607,29	6.857,99	3.749,30	54,7	
	3020		616530 FFonct- Partcipation colloques- foires-	4.653,61	5.981,00	1.327,39-	22,2-	
	3020		616540 FFonct- Cadeaux professionnels	1.323,29	812,89	510,40	62,8	
	3020		616550 FFonct- Cotisations	7.447,71	7.406,47	41,24	0,6	
	3020		616590 FFonct- Frais de réception & réunion	47.302,72	3.303,56	43.999,16	1331,9	
	3020		616591 FFonct- Frais de séjour	10.662,19	12.179,64	1.517,45-	12,5-	

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/DISKPA01 Page 3

Société 3020 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3020		616592 FFonct- Frais de restaurant	2.753,64	3.639,56	885,92-	24,3-	
			TOTAL B :	117.168,01	119.827,11	2.659,10-	2,2-	*3*
			C. REMUNERATION, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS					
	3020		621000 Cotisation ONSS patronale	158.306,84	142.335,16	15.971,68	11,2	
	3020		623600 FFonct- Abonnements sociaux	9.720,00	9.293,00	427,00	4,6	
	3020		623700 Titres-repas (Quote-part patronale)	9.674,80	8.629,60	1.045,20	12,1	
	3020		627100 FFonct- Personnel	550.571,91	485.918,98	64.652,93	13,3	
			TOTAL C :	728.273,55	646.176,74	82.096,81	12,7	*3*
			TOTAL II :	1.383.314,84	1.236.103,89	147.210,95	11,9	*2*
				274.432,32-	11.008,89	285.441,21-	2592,8-	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
				0,00	0,00	0,00		*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	274.432,32-	11.008,89	285.441,21-	2592,8-	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			1. BENEFICE A REPORTER					
	3020		693000 Bénéfice à reporter	274.432,32	0,00	274.432,32		
			TOTAL 1 :	274.432,32	0,00	274.432,32		*4*
			2. PERTE A REPORTER					
	3020		793000 Perte à reporter	0,00	11.008,89-	11.008,89	100,0	
			TOTAL 2 :	0,00	11.008,89-	11.008,89	100,0	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	274.432,32	11.008,89-	285.441,21	2592,8	*3*
				274.432,32	11.008,89-	285.441,21	2592,8	*2*
				0,00	0,00	0,00		*1*

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/DISKPA01 Page 4

Société 3020 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C T	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			COMPTES DE LA CLASSE 0					
	3020		080000 Encours engagmt budg s/depense non vent	821.592,71	782.496,05	39.096,66	5,0	
	3020		080900 Encours engagmt budg s/depense non vent	821.592,71-	782.496,05-	39.096,66-	5,0-	
				0,00	0,00	0,00		*1*

Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:18:37

Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:44:26

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
IBAN: BE23 0529 0064 4991 - BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances FSMA n° 019649 A - MAE 4944
Contact Belfius 02 222 12 01

ed11b9ed454b22d7feb5788f3eb5d19a01300db7

02-01-2025 1
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
SACA AEQES

---------- BE30 0912 1102 1711 ---------- DOUBLE

NOUS VOUS INFORMONS DU SOLDE DE VOTRE COMPTE

SOLDE AU 31.12.2024 : +3.159.257,61 EUR

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
IBAN: BE23 0529 0064 4991 - BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances FSMA n° 019649 A - MAE 4944
Contact Belfius 02 222 12 01

9ff1ffb57752d943177effcefc70ce7d9818c813

02-01-2025 2
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
SACA AEQES

---------- BE30 0912 1102 1711 ---------- DOUBLE

NOUS VOUS INFORMONS DU SOLDE DE VOTRE COMPTE

SOLDE AU 02.01.2025 : +3.159.257,61 EUR

Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:04:51

Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:49:17

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
IBAN: BE23 0529 0064 6991 - BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances FSMA n° 019649 A - MAE 4944
Belfius Connect 02 222 12 01

Belfius

c8d6fa42b190df918b98ccd0ce3e0f69eb70041f

02-01-2026 1
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
SACA AEQES

---------- BE30 0912 1102 1711 ---------- DOUBLE

CHANGEMENT D'ASSUREUR POUR VOTRE POLICE COLLECTIVE MASTERCARD NEW, MASTERCARD STAR, MASTERCARD PLATINUM, MASTERCARD PRIVATE, MASTERCARD WORLD ELITE, VISA BUSINESS GOLD OU VISA CORPORATE.

A PARTIR DU 01/01/2026 L'ASSUREUR AIG EUROPE S.A. EST REMPLACE PAR ZURICH INSURANCE EUROPE AG AGISSANT PAR SON INTERMEDIAIRE D'ASSURANCES COVER-MORE BLUE INSURANCE SERVICES LIMITED (OPERANT SOUS LE NOM DE COVER-MORE EUROPE).

RIEN NE CHANGE POUR VOUS, LES COUVERTURES RESTENT IDENTIQUES.

LES CONDITIONS GENERALES ET LES DOCUMENTS D'INFORMATION (IPID) SONT DES A PRESENT DISPONIBLES SUR BELFIUS.BE.

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
IBAN: BE23 0529 0064 6991 - BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances FSMA n° 019649 A - MAE 4944
Belfius Connect 02 222 12 01

Belfius

5f537450619355a703f9b7996aa55e4a35e61216

02-01-2026 2
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
SACA AEQES

---------- BE30 0912 1102 1711 ---------- DOUBLE

NOUS VOUS INFORMONS DU SOLDE DE VOTRE COMPTE

SOLDE AU 31.12.2025 : +3.454.109,30 EUR

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
IBAN: BE23 0529 0064 6991 - BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances FSMA n° 019649 A - MAE 4944
Belfius Connect 02 222 12 01

Belfius

0f2533108c8ccb6e35c032a7ef45b2a8c4d6e653

02-01-2026 3
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
SACA AEQES

---------- BE30 0912 1102 1711 ---------- DOUBLE

NOUS VOUS INFORMONS DU SOLDE DE VOTRE COMPTE

SOLDE AU 02.01.2026 : +3.454.109,30 EUR



Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:07:10



Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:48:24

UAP	AFSE	**Type de reporting**	**Échéance** 26/01/2026
N°BCE	316380940	RE exécution définitive définitive	**Exercice concerné** 2025

TABLEAU DU BUDGET

Ministère	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial provisoire	Budget initial définitif	Budget ajusté provisoire	Budget ajusté définitif	Préfiguration	Exécution provisoire	Exécution définitive	Réalisations à 24 mois
							PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES								
							TITRE I - RECETTES COURANTES	**7.598.112,54**	**7.788.000,00**	**0,00**	**10.758.000,00**	**10.758.000,00**	**11.028.913,70**	**10.556.605,42**	**0,00**
41	01	08	20	01	R	09800	Report	464.399,25	463.000,00		564.000,00	564.000,00	564.000,00	564.000,00	
41	01	46	10	01	R	09800	Dotation de fonctionnement & PPB spécifiques - FWB DO 14 41.01.22	1.085.597,89	1.280.000,00		1.007.000,00	1.007.000,00	1.007.000,00	1.021.677,59	
41	01	49	34	01	R	09800	Dotations RW - DF 024.007	766.000,00	766.000,00		766.000,00	766.000,00	766.000,00	766.000,00	
41	01	49	40	01	R	09800	Contrepartie part publique belge assistance technique FEM	5.000,00	5.000,00		5.000,00	5.000,00	0,00	0,00	
41	01	49	11	01	R	09800	Dotations COCOF - COCOF AB 26.001.00.16.45.23	115.500,00	115.000,00		115.000,00	115.000,00	38.500,00	115.500,00	
41	01	49	34	02	R	09800	Plan d'évaluation et plan de communication (PPB spécifique RW) - DF 024.002	262.029,70	261.000,00		211.000,00	211.000,00	90.094,80	90.094,80	
41	01	49	11	02	R	09800	Plan d'évaluation et plan de communication (PPB spécifique COCOF) - COCOF AB 26.001.00.03.1211	118.984,30	118.000,00		96.000,00	96.000,00	40.937,95	40.937,95	
41	01	49	34	03	R	09800	Convention IWEPS (PPB spécifique RW) - DF 024.002	37.498,00	37.000,00		37.000,00	37.000,00	0,00	0,00	
41	01	16	20	01	R	09800	Ventes Agence FSE	1.000,00	1.000,00		1.000,00	1.000,00	1.204,00	1.204,00	
41	01	39	10	04	R	09800	Assistance technique européenne FSE 2021-2027	4.157.825,50	4.158.000,00		4.710.000,00	4.710.000,00	4.838.460,11	4.838.460,11	
41	01	39	10	05	R	09800	Assistance technique européenne AMIF 2021-2027	273.276,90	273.000,00		305.000,00	305.000,00	149.217,95	149.217,95	
41	01	39	10	06	R	09800	Assistance technique européenne FEM	6.000,00	6.000,00		6.000,00	6.000,00	1.297,63	1.297,63	
41	01	26	10	01	R	09800	Produits financiers	0,00	0,00		0,00	0,00	2.666.383,98	2.666.383,98	
41	01	08	10	01	R	09800	Participation des Autorités responsables dans les pénalités de la CE	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
41	01	08	10	02	R	09800	Participation des autorités responsables dans les pertes liées aux opérateurs	300.000,00	300.000,00		1.334.000,00	1.334.000,00	862.667,28	862.667,28	
41	01	08	10	03	R	09800	Récupération des créances douteuses par toutes voies légales	5.000,00	5.000,00		1.601.000,00	1.601.000,00	3.150,00	3.164,13	
							PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES								
							TITRE I - DEPENSES COURANTES	**7.076.997,16**	**7.078.000,00**	**0,00**	**9.345.000,00**	**9.345.000,00**	**6.878.330,79**	**6.875.567,21**	**0,00**
41	01	21	10	01	D	09800	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00	1.076.079,39	1.076.079,39	
41	01	11	11	01	D	09800	Frais de personnel contractuels AFSE	2.774.440,26	2.775.000,00		2.655.000,00	2.655.000,00	2.427.991,62	2.425.223,70	
41	01	11	11	02	D	09800	Frais de personnel statutaires FWB	381.654,40	382.000,00		385.000,00	385.000,00	358.081,72	358.081,72	
41	01	11	20	01	D	09800	Cotisations sociales contractuels AFSE	781.088,12	781.000,00		748.000,00	748.000,00	688.810,46	688.810,46	
41	01	11	20	02	D	09800	Cotisations sociales statutaires AFSE	102.066,58	102.000,00		103.000,00	103.000,00	34.918,42	34.918,42	
41	01	11	12	01	D	09800	Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires AFSE	112.511,04	113.000,00		117.000,00	117.000,00	100.497,13	100.497,13	
41	01	11	40	01	D	09800	Autres rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	01	D	09800	Frais de fonctionnement	218.817,55	219.000,00		219.000,00	219.000,00	92.291,20	92.291,20	
41	01	12	11	02	D	09800	Frais d'évaluation	394.215,00	394.000,00		169.000,00	169.000,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	03	D	09800	Frais de communication	554.134,17	554.000,00		595.000,00	595.000,00	326.094,60	326.094,60	
41	01	12	11	05	D	09800	Comité de sélection FSE+ 21-27	476.044,08	476.000,00		442.000,00	442.000,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	06	D	09800	Marché clôture 14-20	0,00	0,00		0	0,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	04	D	09800	Frais divers	81.869,86	82.000,00		82.000,00	82.000,00	67.608,10	67.608,10	
41	01	12	11	07	D	09800	Sous-traitance informatique	234.788,00	235.000,00		235000	235.000,00	199.457,91	199.457,91	
41	01	12	11	08	D	09800	Convention IWEPS	70.000,00	70.000,00		70000	70.000,00	19.372,10	19.372,10	
41	01	03	10	02	D	09800	Pertes sur créances	305.250,00	305.000,00		2.935.000,00	2.935.000,00	965.210,40	965.214,74	
41	01	12	12	01	D	09800	Frais de location et charges bâtiments AFSE	517.645,92	518.000,00		518.000,00	518.000,00	446.801,83	446.801,83	
41	01	12	50	01	D	09800	Taxes	72.472,18	72.000,00		72.000,00	72.000,00	75.115,91	75.115,91	
41	01	03	10	01	D	09800	Pénalités CE sur programmes européens	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
							TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	**7.892,37**	**8.000,00**	**0,00**	**13.000,00**	**13.000,00**	**7.307,54**	**7.307,54**	**0,00**
41	01	74	22	01	D	09800	Achats d'autres matériels	7.892,37	8.000,00		13.000,00	13.000,00	7.307,54	7.307,54	
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**7.598.112,54**	**7.788.000,00**	**0,00**	**10.758.000,00**	**10.758.000,00**	**11.028.913,70**	**10.556.605,42**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 08, 8, 9	**769.399,25**	**768.000,00**	**0,00**	**3.499.000,00**	**3.499.000,00**	**1.429.817,28**	**865.831,41**	**0,00**
							TOTAL CODES 08	769.399,25	768.000,00	0,00	3.499.000,00	3.499.000,00	1.429.817,28	865.831,41	0,00
							TOTAL CODES 8X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 9X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODE 4610	**1.085.597,89**	**1.280.000,00**	**0,00**	**1.007.000,00**	**1.007.000,00**	**1.007.000,00**	**1.021.677,59**	**0,00**
							TOTAL CODE 6611	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL CESSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							RESULTAT SEC DES RECETTES	**6.828.713,29**	**7.020.000,00**	**0,00**	**7.259.000,00**	**7.259.000,00**	**9.599.096,42**	**9.690.774,01**	**0,00**

Groupe Audit Belgium

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

AU COMITE DE GESTION

DE **« AGENCE FONDS SOCIAL EUROPÉEN »**

EN ABRÉGÉ « **AGENCE FSE**»

PLACE COMMUNALE 8

1160 AUDERGHEM

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction ---- 4
II. Approche d'audit ---- 6
III. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ---- 8
IV. Commentaires sur les postes significatifs du bilan ---- 12
V. Analyse financière ---- 28
VI. Conclusions ---- 33

INTRODUCTION

I. INTRODUCTION

L'AGENCE FSE gère les subventions octroyées à charge des crédits du FSE 2014-2020, FSE+ 2021-2027 ou de l'AMIF à différents organismes du monde de l'enseignement, de la formation, ou de la politique de l'emploi.

Cela représente plus de 700 projets différents pour les programmations 2014-2020 et 2021-2027. Les dossiers liés au FEM sont gérés par le FOREM, l'AGENCE FSE en assure le contrôle administratif et financier.

Par ailleurs, en tant que service administratif à comptabilité autonome, en abrégé « SACA », elle doit assumer elle-même la gestion budgétaire et financière de fonctionnement du service qui comporte une quarantaine d'agents

L'AGENCE FSE utilise le logiciel de comptabilité en partie double (SAP) d'application depuis 2018.

Nous avons été désignés en qualité de réviseur, pour un terme de 4 ans, conformément à la lettre d'attribution du marché public de services du 19 avril 2024 ayant pour objet : « la désignation d'un réviseur d'entreprises pour la certification des opérations comptables » et couvrant les comptes 2023, 2024, 2025 et 2026.

Dans le cadre de cette mission, nous avons procédé à la révision des comptes annuels de l'« AGENCE FSE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, établis sur base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 343.305.191,84 EUR et dont le compte de résultats présente cette année un solde positif de 3.673.730,67 EUR. Cependant, les produits financiers 2025 de 2.666.383,98 EUR ont été affectés en réserves puisque d'une part les produits financiers doivent être utilisés selon l'origine des fonds qui les ont générés et conformément à la réglementation européenne relative à ces fonds, et que d'autre part, leur affectation doit être approuvée par le Comité de Gestion de l'AGENCE FSE, ce qui implique un bénéfice à affecter en augmentation des résultats reportés de 1.007.346,69 EUR.

A l'issue de ces travaux, nous avons l'honneur de vous adresser le présent rapport à l'attention du Comité de gestion, qui est prévu en juin 2026.

APPROCHE D'AUDIT

II. APPROCHE D'AUDIT

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée pour la supervision des exercices clôturés au 31 décembre 2023, 2024, 2025 et 2026, celle-ci consiste à émettre un avis circonstancié sur les comptes annuels de l'Agence, en nous basant sur la mise en œuvre de travaux relatifs, d'une part, à l'analyse du contrôle interne mis en place dans l'organisation administrative et comptable, et d'autre part, au contrôle des comptes annuels, et ce au travers d'un contrôle substantiel des différentes rubriques du bilan et du compte de résultat.

Notre approche d'audit peut être schématisée comme suit :

Compréhension de l'entité et de son environnement

Cette première étape est indispensable dans la mesure où elle nous a permis de comprendre d'une part les activités de l'Agence FSE et d'autre part de savoir dans quel environnement elle évolue.

Analyse et évaluation de l'organisation

Nous avons procédé à une prise de connaissance de l'organisation interne et administrative de votre entreprise. À la lecture des comptes de l'AGENCE FSE, et de sa structure, il apparaît que nous devons cibler davantage nos contrôles sur une revue analytique et sur des tests de substance.

Revue analytique

Ce type de contrôle permet d'auditer une rubrique des comptes annuels par le biais d'une analyse comparative dans le temps, soit par l'utilisation de ratios, ou par le recours à d'autres techniques uniquement basées sur les chiffres.

Tests de substance

Ce type de contrôle permet de valider une rubrique des comptes annuels en remontant à une pièce appelée « élément probant ». La validation des montants par rapport à des documents probants tels que des factures, extraits de comptes bancaires, des contrats ou des confirmations écrites de tiers, fait partie de nos travaux usuels.

Recherche et collecte des éléments probants

Nous avons également opté pour une approche substantive pour nos travaux d'audit. Cela signifie concrètement que nous avons mené toute une série de tests et de contrôles sur les rubriques du bilan et du compte de résultats qui nous paraissaient importantes.

COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

III. COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le bilan arrêté au 31/12/2025 établi sous la responsabilité du comité de gestion, qui nous a été soumis et qui a fait l'objet d'un audit, se présente en synthèse comme suit :

ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES				**9.248,70**
I.	Frais d'établissement			-
II.	Immobilisations incorporelles			-
III.	Immobilisations corporelles			9.248,70
	A.	Terrains & constructions	-	
	B.	Installations, machines & outillage	8.856,82	
	C.	Mobilier & matériel roulant	391,88	
	D.	Location-financement et droits similaires	-	
	E.	Autres immobilisations corporelles	-	
	F.	Immobilisations en-cours	-	
IV.	Immobilisations financières (cautions)			0,00
ACTIFS CIRCULANTS				**343.295.943,14**
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution			-
VII.	Créances à un an au plus			301.749.094,96
	A.	Créances commerciales	182.057.400,97	
	B.	Autres créances	119.691.693,99	
VIII.	Placements de trésorerie			-
IX.	Valeurs disponibles			41.180.286,52
X.	Comptes de régularisation			366.561,66
	TOTAL DE L'ACTIF			**343.305.191,84**

PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			**7.413.902,11**
I.	Avoir social		5.007.297,65
IV.	Réserves		5.704.604,36
V.	Résultat reporté		- 4.305.346,59
V.	Résultat exercice en-cours		1.007.346,69
VI.	Subsides en capital		-
PROVISIONS			**2.500,00**
DETTES			**335.888.789,73**
VIII.	Dettes à plus d'un an		-
IX.	Dettes à un an au plus		335.306.962,44
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	-	
	B. Dettes financières	104.023.651,89	
	C. Dettes commerciales	33.818.745,23	
	D. Acomptes reçus sur commandes	197.024.758,75	
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	439.806,57	
	F. Autres dettes	-	
X.	Comptes de régularisation		581.827,29
	TOTAL DU PASSIF		**343.305.191,84**

COMPTE DE RÉSULTAT				
I.	**VENTES ET PRESTATIONS**			**7.890.221,44**
	A.	Recettes	6.848.475,69	
	B.	Variation de stocks	-	
	C.	Production immobilisée	-	
	D.	Autres produits d'exploitation	1.041.745,75	
	E.	Produits d'exploitation non récurrents	-	
II.	**COUT DES VENTES ET DES PRESTATIONS**			**5.806.795,36**
	A.	Approvisionnements et marchandises	-	
	B.	Services et biens divers	1.151.625,74	
	C.	Rémunérations & charges sociales	3.607.531,43	
	D.	Amortissements	7.307,54	
	E.	Réductions de valeur	72.757,88	
	F.	Provisions pour risques et charges	-	
	G.	Autres charges d'exploitation	967.568,43	
	H.	Charges d'exploitation portées à l'actif	4,34	
III.	**RESULTAT D'EXPLOITATION**			**2.083.426,08**
IV.	**RESULTAT FINANCIER**			**1.590.304,59**
VI.	**RESULTAT DE L'EXERCICE**			**3.673.730,67**
VII.	**AFFECTATION PRODUITS FINANCIERS EN RESERVES**			**- 2.666.383,98**
VIII.	**RESULTAT A AFFECTER EN AUGMENTATION DES RESULTATS REPORTES**			**1.007.346,69**

COMMENTAIRES SUR LES POSTES SIGNIFICATIFS DU BILAN

IV. COMMENTAIRES SUR LES POSTES SIGNIFICATIFS DU BILAN

ACTIF

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 9.248,70 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
230000 Matériel infor/téléc	**82.119,70**	124.642,63	**-42.522,93**
230900 Amort & Réd V actés	**-73.262,88**	-117.681,13	**44.418,25**
23.000 Installations, machines et outillage	**8.856,82**	**6.961,50**	**1.895,32**
240000 Mobilier	**96.231,49**	96.231,49	**0,00**
240900 Amort & Réd V actés	**-95.839,61**	-95.447,71	**-391,90**
24.000 Mobilier et matériel de bureau	**391,88**	**783,78**	**-391,90**
	9.248,70	**7.745,28**	**1.503,42**

Cette rubrique fait apparaître un solde de 9.248,70 EUR au 31 décembre 2025. Il y a eu des acquisitions pour un montant total de 8.810,96 EUR (renouvellement des photocopieurs). Il y a eu des désaffectations pour 51.333,89 EUR qui étaient totalement amortis suite à un inventaire du matériel informatique.

La variation de l'exercice est due principalement à la compensation entre les nouvelles acquisitions de l'exercice de 8.810,96 EUR, moins la dotation aux amortissements de l'exercice de (-) 7.307,54 EUR, soit une augmentation de 1.503,42 EUR.

Il est nécessaire de continuer à effectuer à chaque clôture d'exercice un inventaire des immobilisés et désaffecter les investissements n'existant plus.

VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS 301.749.094,96 EUR

A. Créances commerciales 182.057.400,97 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
400000 CLIENTS	**169.492.424,24**	89.054.479,50	**80.437.944,74**
402102 CE Solde FSE WB 2016	**-579,24**	0,00	**-579,24**
402103 CE Solde FSE WB 2017	**-2.430,35**	0,00	**-2.430,35**
402104 CE Solde FSE WB 2018	**-96,24**	0,00	**-96,24**
402105 CE Solde FSE WB 2019	**-1.018,15**	0,00	**-1.018,15**
402106 CE Solde FSE WB 2020	**-16.396,38**	0,00	**-16.396,38**
402107 CE Solde FSE WB 2021	**-17,15**	0,00	**-17,15**
402108 CE Solde FSE WB 2022	**-900,00**	0,00	**-900,00**
402502 CE Solde AMIF 2016	**98.191,73**	98.191,73	**0,00**
402503 CE Solde AMIF 2017	**465.753,43**	465.753,43	**0,00**
402504 CE Solde AMIF 2018	**1.343.086,24**	1.343.086,24	**0,00**
402505 CE Solde AMIF 2019	**1.765.439,21**	1.765.439,21	**0,00**
402506 CE Solde AMIF 2020	**2.705.782,60**	2.705.782,60	**0,00**
402507 CE Solde AMIF 2021	**3.920.185,66**	3.920.185,66	**0,00**
402510 CE Solde AMIF 2022	**388.360,57**	0,00	**388.360,57**
402511 CE Solde AMIF 2023	**1.899.614,80**	0,00	**1.899.614,80**
	182.057.400,97	**99.352.918,37**	**82.704.482,60**

Cette rubrique se compose principalement d'une part, de « clients » ouverts pour un montant de 169.492.424,24 EUR au 31 décembre 2025 pour 89.054.479,50 EUR en 2024, des soldes FSE 2014-2020 pour (-)21.437,51 € (retraits d'audits DAPE de fin de programmation), et des soldes AMIF pour un montant total de 12.586.414,24 EUR au 31 décembre 2025 pour 10.298.438,87 EUR en 2024.

Les créances « clients » ouvertes se composent principalement de la créance ouverte auprès de la Commission Européenne (CE) liée au FSE pour un montant de 166.093.564,28 EUR au 31 décembre 2025 pour 88.223.043,76 EUR au 31 décembre 2024.

Les créances ouvertes auprès de la CE (FSE 2014-2020) sont principalement composées du différentiel de 10% entre les déclarations de créances émises par l'AGENCE FSE suite aux certifications et les 90% versés directement par la CE lors du versement des demandes de paiement intermédiaire. Compensation sera faite avec les préfinancements reçus (46) lors de la clôture de la programmation 2014-2020 par la CE en 2026.

Pour le programme FSE+ 2021-2027, l'augmentation des créances ouvertes auprès de la CE est justifié par le solde des 4 DPI (demandes de paiements intermédiaires) introduites en 2025 pour un montant de 126 Mio EUR, et remboursées par la CE pour 48 Mio EUR en 2025. Les DPI 1 et 2 ont été remboursées à 95 % par la CE tandis que les DPI 3 et 4 n'ont pas été remboursées au 31 décembre 2025 mais bien en 2026.

Nous n'avons pas pu obtenir de confirmation externe (circularisation) de la Commission Européenne dont les travaux de clôture sont en cours.

Finalement, restent ouverts au 31 décembre 2025 dans le poste « Clients », 3 créances relatives à des pertes sur des bénéficiaires défaillants de la programmation 2014-2020, et qui doivent être couvertes par les autorités responsables, à savoir :

- Cabinet Maron pour 377.367,23 EUR.
- Cabinet Linard pour 115.263,21 EUR : Ancienne créance (enregistrée en 2023) relative au projet de la Maison de l'Amérique latine en faillite qui aurait dû être reprise avant le 31 décembre 2025 par le Cabinet Degryse.
- Cabinet Ben Hamou pour 163.272,89 EUR.

Les soldes AMIF se composent de :
- CE Solde AMIF 2016 : 98.191,73 EUR au 31 décembre 2025 identique au 31 décembre 2024
- CE Solde AMIF 2017 : 465.753,43 EUR au 31 décembre 2025 identique au 31 décembre 2024
- CE Solde AMIF 2018 : 1.343.086,24 EUR au 31 décembre 2025 identique au 31 décembre 2024
- CE Solde AMIF 2019 : 1.765.439,21 EUR au 31 décembre 2025 identique au 31 décembre 2024
- CE Solde AMIF 2020 : 2.705.782,60 EUR au 31 décembre 2025 identique au 31 décembre 2024
- CE Solde AMIF 2021 : 3.920.185,66 EUR au 31 décembre 2025 identique au 31 décembre 2024
- CE Solde AMIF 2022 : 388.360,57 EUR au 31 décembre 2025 et nul au 31 décembre 2024
- CE Solde AMIF 2023 : 1.899.614,80 EUR au 31 décembre 2025 et nul au 31 décembre 2024

Les soldes AMIF 2014-2020 sont quant à eux constitués des montants de soldes déclarés par les bénéficiaires, approuvés par l'AGENCE FSE, et certifiés par la CAIF. Il convient de préciser que pour la programmation 2014-2020, tous les soldes devaient être introduits à la CE au plus tard le 31 décembre 2024.

Les soldes AMIF 2022 et 2023 ont été enregistrés pour la programmation 2021-2027, respectivement pour 388.360,57 € et pour 1.899.614,80 €.

✓ ***Constatations, commentaires et suggestions***

La balance des clients individuels nous a été soumise pour examen. Dans cette rubrique, nous avons procédé aux contrôles suivants :

- Réconciliation de la balance particulière des clients avec le bilan ;
- Identification des principales créances ouvertes au 31 décembre 2025 et vérification de leur paiement post-clôture ;

B. Autres créances 119.691.693,99 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
412105 Avances FSE WB 2019	**0,00**	141.758,25	**-141.758,25**
412106 Avances FSE WB 2020	**0,00**	143.745,16	**-143.745,16**
412107 Avances FSE WB 2021	**0,00**	1.459,89	**-1.459,89**
412108 Avances FSE W-Bx2022	**0,00**	39.240,53	**-39.240,53**
412110 Avances FSE+ 2022	**1.653.350,41**	9.678.726,78	**-8.025.376,37**
412111 Avances FSE+ 2023	**21.287.275,56**	29.295.294,55	**-8.008.018,99**
412112 Avances FSE+ 2024	**47.965.644,44**	43.432.432,91	**4.533.211,53**
412113 Avances FSE+ 2025	**38.485.563,49**	0,00	**38.485.563,49**
412507 Avances AMIF 2021	**0,00**	101.632,65	**-101.632,65**
412510 Avances AMIF 2022	**158.589,84**	857.601,40	**-699.011,56**
412511 Avances AMIF 2023	**1.817.482,26**	3.285.279,20	**-1.467.796,94**
412512 Avances AMIF 2024	**3.751.600,62**	3.220.313,46	**531.287,16**
412513 Avances AMIF 2025	**3.749.315,67**	0,00	**3.749.315,67**
417000 Créan dout 2000-06	**5.028,47**	8.178,47	**-3.150,00**
417001 Créan dout 2007-13	**0,00**	51.211,85	**-51.211,85**
417002 Créan dout 2014-20	**2.155.908,34**	1.020.191,66	**1.135.716,68**
419000 RV cr dout 2000-06	**-5.028,47**	-8.178,47	**3.150,00**
419001 RV cr dout 2007-13	**0,00**	-51.211,85	**51.211,85**
419002 RV cr dout 2014-20	**-1.333.036,64**	-527.379,29	**-805.657,35**
	119.691.693,99	**90.690.297,15**	**29.001.396,84**

Cette rubrique se compose principalement d'avances relatives à la programmation FSE+ 2021-2027 versées aux bénéficiaires fragiles (75%) du FSE+ et de l'AMIF 2021-2027 mais également de créances douteuses principalement sur la programmation 2014 – 2020.

Avances FSE+ 2022-2025	:	109.391.833,90
Avances AMIF 2022-2025	:	9.476.988,39
Créances douteuses	:	2.160.936,81
Réduction de valeur sur créances douteuses	:	- 1.338.065,11
		119.691.693,99

✓ ***Constatations, commentaires et suggestions***

Les avances de 75% FSE+ et AMIF versées aux bénéficiaires fragiles se compensent avec les fournisseurs (bénéficiaires) lors de la validation des dossiers de soldes par la direction.

Au 31 décembre 2025, il y a eu des nouvelles avances FSE+ aux bénéficiaires fragiles pour les années d'engagements 2024 et 2025 de l'ordre de 43.117 kEUR et des compensations avec les fournisseurs bénéficiaires suite à l'introduction de CPI à la CE par l'Autorité comptable du FSE+ pour les années d'engagements 2022-2025 de l'ordre de 16.132 kEUR, d'où l'augmentation des avances FSE de l'ordre de 26.037 kEUR.

Au 31 décembre 2025, il y a également eu des nouvelles avances AMIF 2021-2027 aux bénéficiaires fragiles pour les opérations 2024-2025 de l'ordre de 4.280 kEUR ainsi que des compensations avec les fournisseurs bénéficiaires suite à la clôture de dossiers de solde AMIF 2021-2023 de l'ordre de 2.268 kEUR, d'où l'augmentation des avances AMIF de l'ordre de 2.012 kEUR.

Finalement, sont comptabilisées des créances douteuses sur :

- la programmation 2000-2006 sont comptabilisées pour 5 kEUR avec réduction de valeur pour la totalité
- la programmation 2007-2013 reprise de créance douteuse et réduction de valeur pour 51 kEUR
- la programmation 2014-2020 (2.155 kEUR) avec réduction de valeur de 1.333 kEUR.

Les réductions de valeur comptabilisées en 2025 (1.333 k EUR) ne portent que sur les dossiers effectivement pris en charge par les autorités. Pour les créances d'opérateurs toujours en plan d'apurement, les réductions de valeur n'ont pas été enregistrées.

Les créances douteuses sur la programmation 2014-2020 devront de nouveau faire l'objet d'une attention particulière pendant l'exercice 2026 (pour celles qui n'auront pas été prises en charge par le ministre de tutelle en 2025) et des réductions de valeurs supplémentaires devront être comptabilisées le cas échéant.

IX. VALEURS DISPONIBLES 41.180.286,52 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
550020 Belfius- 18172 Prod fin	**5.437.123,69**	4.871.412,67	**565.711,02**
550030 Belfius- 18273 Fonctionnement	**3.655,95**	811.140,53	**-807.484,58**
550040 Belfius- 18475 React EU	**0,00**	4.989.069,68	**-4.989.069,68**
550050 Belfius- 20394 Mondialisation	**7.643.144,98**	9.599.541,98	**-1.956.397,00**
550080 Belfius- 21509 Préfin	**0,00**	-30.446.922,36	**30.446.922,36**
550090 Belfius- 50003 FSE 14-20	**28.096.361,90**	54.924.459,72	**-26.828.097,82**
	41.180.286,52	**44.748.702,22**	**-3.568.415,70**

L'Agence travaille avec l'institution financière Belfius.

L'ensemble des valeurs disponibles s'élève à 41.180.286,52 EUR au 31 décembre 2025. La variation par rapport à 2024 s'élève à 3.568 kEUR. L'AGENCE FSE présente désormais une trésorerie nette de (-) 63 Mio EUR, ce qui est en forte diminution.

✓ ***Constatations, commentaires et suggestions***

Nous avons vérifié les extraits bancaires Belfius au 31 décembre 2025 et obtenu la confirmation bancaire.

Nous avons également réalisé un test de cut-off qui consiste à chercher des mouvements financiers non comptabilisés et éléments inhabituels enregistrés après la date de clôture.

X. COMPTES DE RÉGULARISATION 366.561,66 EUR

Il s'agit de produits acquis principalement constitués des postes suivants :

- AT AMIF 2022 167 kEUR
- AT AMIF 2023 199 kEUR

PASSIF

I. CAPITAUX PROPRES – FONDS AFFECTÉS 7.413.902,11 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
100000 Actif net-Avoir soc	**-5.007.297,65**	-5.007.297,65	**0,00**
10.000 Avoir social	**-5.007.297,65**	**-5.007.297,65**	**0,00**
130001 Réserves FSE 2014-20	**-4.904.275,78**	-2.499.212,01	**-2.405.063,77**
130002 Réserves FSE 2021-27	**-315.595,41**	-315.595,41	**0,00**
130100 Réserves AMIF 14-20	**-60.593,61**	-60.593,61	**0,00**
130101 Réserves AMIF 21-27	**-4.208,58**	-4.208,58	**0,00**
130150 Réserves autres prog	**-234.506,94**	-76.038,43	**-158.468,51**
130200 Réserves fcmt AFSE	**-185.424,04**	-82.572,34	**-102.851,70**
13.000 Réserves	**-5.704.604,36**	**-3.038.220,38**	**-2.666.383,98**
140000 Perte reportée	**4.305.346,59**	570.887,27	**3.734.459,32**
Bénéfice exercice 2025	**-1.007.346,69**	3.734.459,32	**-4.741.806,01**
14.000 Résultats reportés	**3.297.999,90**	**4.305.346,59**	**-1.007.346,69**
	-7.413.902,11	**-3.740.171,44**	**-3.673.730,67**

Il s'agit principalement :

- de l'avoir social de l'agence pour un montant de 5.007 kEUR
- de réserves constituées en 2024 et 2025 pour 5.704 kEUR sur base des produits financiers générés par les comptes bancaires de l'Agence FSE
- des pertes reportées des exercices 2018 à 2024 pour (-) 4.305 kEUR et du bénéfice de l'exercice 2025 pour 1.007 kEUR, ce qui donne un total cumulé au 31 décembre 2025 de (-) 3.298 kEUR.

✓ ***Constatations, commentaires et suggestions***

La variation des capitaux propres est due au bénéfice de l'exercice 2025 qui s'élève, avant affectation aux réserves des produits financiers, à 3.673.730,67 EUR.

En effet, des réserves ont été constituées en 2025, correspondant aux intérêts financiers 2025 (2.666 kEUR), ce qui signifie que le résultat à affecter en augmentation des résultats reportés s'élève à 1.007 kEUR. Il est important d'attirer l'attention sur le fait que les charges financières enregistrées en 2025 pour 1.076 k EUR, n'ont pas encore été remboursées à l'Agence FSE par les Entités engagées par accord de coopération. Ceci vient donc grever le résultat (bénéfice de 1.007 k EUR) à concurrence de 1.076 k EUR. Ce point devant faire l'objet d'une discussion, en 2026, entre entités pour définir le mode de prise en charge.

IX. DETTES À UN AN AU PLUS 335.306.962,44 EUR

B. Dettes financières 104.023.651,89 EUR

Les comptes bancaires créditeurs (négatifs) en 43 Dettes financières s'élèvent à 104 Mio EUR.

C. Dettes commerciales 33.818.745,23 EUR

Cette rubrique se compose de fournisseurs ouverts, qu'il s'agisse de fournisseurs pour le fonctionnement de l'Agence FSE ou des fournisseurs bénéficiaires liés aux clôtures de dossiers de solde annuel.

Les fournisseurs bénéficiaires correspondent, au moment de la clôture des opérations, à la différence entre le solde clôturé du dossier de solde annuel et le préfinancement déjà reçu (75% pour bénéficiaires fragiles). Ces postes ouverts fournisseurs bénéficiaires sont directement liés aux clôtures intervenues fin 2025, et dont les soldes restent à verser (ou à rembourser pour les trop-perçus) début 2026.

Les dettes commerciales s'élèvent au 31 décembre 2025 à un total de 33.819 kEUR pour un total de 3.036 kEUR en 2024, soit une augmentation de l'ordre de 30 Mio EUR suite à ces clôtures importantes intervenues fin 2025, et dont les soldes restent à verser (ou à rembourser pour les trop-perçus) début 2026.

✓ ***Constatations, commentaires et suggestions***

Nous avons obtenu la balance des comptes individuels fournisseurs fonctionnement et bénéficiaires au 31 décembre 2025 et nous avons pu réconcilier celle-ci avec le bilan. Nous avons également contrôlé le « cut-off » des achats au 31 décembre 2025 en vérifiant les factures de 2026 afin de confirmer le rattachement de la charge au bon exercice comptable.

D. Acomptes reçus sur commandes 197.024.758,75 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
460000 Préfin FSE WB 14-20	**-129.856.246,60**	-129.856.246,60	**0,00**
460001 Préfin REACT EU 2021	**-5.091.602,00**	-5.091.602,00	**0,00**
460002 Préfin FSE+ 21-27	**-19.487.046,30**	-15.589.637,04	**-3.897.409,26**
460100 Préfin AMIF 2014-20	**-9.929.227,28**	-9.929.227,28	**0,00**
460101 Préfin AMIF 2021-27	**-4.275.797,67**	-4.275.797,67	**0,00**
460200 Préfin FEM	**-7.643.145,00**	-9.599.541,98	**1.956.396,98**
461000 Certif PPB exc 14-20	**17.805.056,41**	17.805.056,41	**0,00**
461001 PPB exc 2021-2027	**-38.296.213,05**	0,00	**-38.296.213,05**
461002 PPB exc 2021-2027	**-250.537,26**	0,00	**-250.537,26**
	-197.024.758,75	**-156.536.996,16**	**-40.487.762,59**

Cette rubrique se compose :

- du préfinancement FSE WB 14-20 pour un montant de 129.856.246,60 EUR ;
- du préfinancement REACT EU 2021 pour un montant de 5.091.602,00 EUR ;
- du préfinancement FSE+ 21-27 pour un montant de 19.487.046,30 EUR ;
- du préfinancement AMIF 2014-2020 pour un montant de 9.929.227,28 EUR ;
- du préfinancement AMIF 2021-2027 pour un montant de 4.275.797,67 EUR ;
- du préfinancement FEM pour un montant de 7.643.145,00 EUR ;
- de la certification PPB 2014-2020 pour un montant de (-) 17.805.056,41 EUR ;
- de la clôture PPB 2021-2027 pour un montant de 38.296.213,05 EUR ;
- de la clôture PPB 2021-2027 pour un montant de 250.537,26 EUR.

✓ ***Constatations, commentaires et suggestions***

Nous avons pu réconcilier ces différents montants avec les pièces justificatives.

Le préfinancement FSE WB 14-20 est constitué d'un fonds de roulement déterminé en début de programmation et versé annuellement, il n'a pas varié depuis 2024. Le préfinancement React EU 2021 n'a pas varié depuis 2024 tandis que le projet FEM est ouvert en 2024 pour 7.643 kEUR, en diminution (- 1.956 kEUR) par rapport à 2024. Des remboursements ont été également faits dans le cadre du nouveau programme FSE + 2021-2027 pour 3.897 kEUR.

Pour le préfinancement AMIF, il s'agit des avances reçues de la CE et de l'apurement de ces avances par les demandes de paiements transmises à la CE pour les années antérieures à 2024. Les montants n'ont pas varié par rapport à 2024.

En ce qui concerne le poste « Certification PPB », il s'agit de la part « Pouvoirs Publics Belges - PPB » dans les montants versés par la Commission Européenne dans le cadre des certifications ou DPI de

projets. Il s'agit de la participation Communautaire excédentaire reçue qui se calcule comme suit : 50% des dépenses totales certifiées (PPB+FSE) moins la part FSE. Pas de variation pour la « Certification PPB 14-20». Pour la « Clôture PPB 21-27 », en 2025, il y a eu 4 DPI positives. La part PPB dans les DPI 2021-2027 est de l'ordre de 38.547 kEUR, venue en augmentation du poste « Clôture PPB 21-27 ».

E. Dettes fiscales, salariales et sociales 439.806,57 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
455000 Rém Perso contract	**2.887,57**	2.887,57	**0,00**
456000 PV Perso contract	**-198.995,95**	-201.763,87	**2.767,92**
456900 Retenues ONSS sur PV	**-243.698,19**	-216.463,71	**-27.234,48**
	-439.806,57	**-415.340,01**	**-24.466,56**

Il s'agit de :

- Provision pécule vacances pour 198.995,95 EUR
- Retenues ONSS sur PV pour 243.698,19 EUR

Nous avons reçu et vérifié le calcul de la provision pécule vacances réalisé par l'AGENCE FSE, qui est de l'ordre de 199 kEUR.

En ce qui concerne le deuxième poste, il s'agit d'une accumulation des retenues ONSS sur PV depuis 2011. Les retenues ONSS sur PV 2025 s'élèvent à 27.234,48 EUR. Le montant total augmente chaque année. Suite à la demande introduite par la Ministre de la Fonction publique, auprès de la DGFPRH du MFWB le 22/07/25, afin d'obtenir une analyse juridique sur les possibilités de réaffectation de ces retenues, une réponse a été reçue le 12/09/25. En conclusion, il est précisé : « la retenue de 13,07 % sur le pécule de vacances de ses agents peut être utilisée, mais le Comité de Gestion de l'Agence FSE est invité à s'enquérir des limites éventuelles qu'il doit respecter quant à l'utilisation de ces fonds ».

X. COMPTES DE RÉGULARISATION 581.827,29 EUR

Il s'agit de produits à reporter constitués des dotations pour les marchés publics sélection experts, plan com., ainsi que de la dotation de la COCOF pour couvrir partiellement les créances douteuses sur ses bénéficiaires.

Les dotations liées au marché public sélection experts ne seront plus utilisées, les Autorités ayant fait le choix d'un renforcement pour l'AMIF et d'un processus de reconduction pour le FSE+. L'Agence FSE examinera avec chaque entité, en 2026, la procédure de remboursement de ces moyens ou de réaffectation éventuelle.

COMPTE DE RÉSULTAT

I. VENTES ET PRESTATIONS 7.890.221,44 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
701000 AT FSE	**-4.838.460,11**	144,29	**-4.838.604,40**
701100 AT AMIF	**-149.217,95**	-13.337,15	**-135.880,80**
701200 AT autres pgmes	**-1.297,63**	0,00	**-1.297,63**
702000 Dotation FWB	**-978.000,00**	-1.327.120,16	**349.120,16**
703000 Dotation RW	**-766.000,00**	-1.295.909,20	**529.909,20**
704000 Dotation COCOF	**-115.500,00**	-370.354,74	**254.854,74**
743100 Frais mission à récu	**-1.204,00**	0,00	**-1.204,00**
744000 Plan Com FSE/FEDER	**-174.710,34**	-9.282,70	**-165.427,64**
745100 Inter Aut pert cr OP	**-862.667,28**	-142.881,13	**-719.786,15**
746100 Récup créan justice	**-3.150,00**	0,00	**-3.150,00**
749000 Diff (+) paiem	**-14,13**	-21,53	**7,40**
	-7.890.221,44	**-3.158.762,32**	**-4.731.459,12**

Les ventes et prestations réalisées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 7.890.221,44 EUR pour 3.158.762,32 EUR en 2024, soit une augmentation de l'ordre de 4.731 kEUR (150 %) suite à des clôtures 2021-2027 en 2025 et donc de l'AT FSE+ comptabilisée pour 4.838 kEUR. Le budget ajusté 2025 prévoyait des ventes et prestations de 10.194 kEUR, soit une exécution budgétaire provisoire inférieure de 2.304 kEUR.

Les ventes et prestations se composent principalement des éléments suivants :

- Dotation RW : 766.000,00
- Dotation FWB : 978.000,00
- Dotation COCOF : 115.500,00
- Plan Comm FSE : 174.710,34
- Assistance technique AMIF : 149.217,95
- Assistance technique FSE : 4.838.460,11
- Inter Aut pert cr OP : 862.667,28

✓ ***Constatations, commentaires et suggestions***

Nous avons reconcilié les différentes dotations avec les documents probants. Nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives lors de l'analyse de cette rubrique.

La variation positive de 4.731 kEUR des ventes et prestations est expliquée par, d'une part, une diminution des dotations (RW, FWB, COCOF) en 2025 pour 1.134 kEUR, d'autre part par l'augmentation de l'AT 2025 (programmation FSE+ 21-27) pour 4.976 kEUR par rapport à 2024 et enfin

l'augmentation des interventions des cabinets dans les réductions de valeur sur créances pour 720 kEUR.

Les dotations FWB, COCOF et RW servent de PPB dans le cadre des projets « Assistance Technique » de l'AGENCE FSE.

Les refacturations Plan Comm FSE et Plan Eval FSE sont des PPB servant à couvrir des frais comptabilisés en services et biens divers par de l'AT FSE+ conformément aux conventions de cofinancées adoptées par les Gouvernements et Collège.

II. COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS 5.806.795,36 EUR

Le budget ajusté 2025 prévoyait des coûts des ventes et prestations de 9.358 kEUR, soit une exécution budgétaire définitive inférieure de 3.551 kEUR.

B. Services et biens divers 1.151.625,74 EUR

Les services et biens divers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1.151.625,74 EUR pour 2.941.457,17 EUR en 2024, soit une diminution de 1.790 kEUR.

Ceux-ci se présentent comme suit :

Comptes	2025	2024	Variation
610001 Eval gén autres pgm	**0,00**	26.209,40	**-26.209,40**
610020 Trav expert FSE	**0,00**	386.757,67	**-386.757,67**
610030 Rémun Autorité Audit	**67.608,10**	61.678,60	**5.929,50**
610100 Evaluations et stat	**19.372,10**	5.488,64	**13.883,46**
610101 Plan comm	**326.094,60**	42.755,64	**283.338,96**
610110 Héberg syst, maint	**0,00**	20.157,72	**-20.157,72**
610200 Trav liés Serv Gest	**0,00**	1.710.728,33	**-1.710.728,33**
610202 Dével et gest DB	**199.457,91**	178.351,74	**21.106,17**
611000 Loca bâtim AFSE	**346.988,48**	335.043,93	**11.944,55**
611001 Autres charges locat	**56.494,36**	53.279,05	**3.215,31**
611100 Nettoyage des locaux	**39.628,87**	32.495,20	**7.133,67**

611101 Autres entret bâtim	**3.130,44**	142,53	**2.987,91**
611110 Répar liées aux bât	**0,00**	1.810,06	**-1.810,06**
611201 Conso d'eau	**559,68**	419,19	**140,49**
612000 Fournitures bureau	**3.581,72**	2.816,08	**765,64**
612002 Papier, envel, impr	**0,00**	891,17	**-891,17**
612101 Achat matér inform	**0,00**	60,50	**-60,50**
612110 Logiciels	**141,59**	139,90	**1,69**
612120 Fibre optique	**20.110,15**	0,00	**20.110,15**
612200 Location Copieurs	**2.581,65**	6.136,02	**-3.554,37**
612301 Loca, maint mat télé	**1.489,12**	2.394,09	**-904,97**
612402 Access cuis & sanit	**1.612,79**	821,20	**791,59**
612410 Entretiens et répar	**520,30**	0,00	**520,30**
613000 Carburant	**83,28**	107,90	**-24,62**
613001 Entretiens et répar	**508,83**	3.650,71	**-3.141,88**
614000 Abonn journ & pério	**294,00**	294,00	**0,00**
614201 Redev affr courriers	**3.798,26**	5.197,93	**-1.399,67**
614300 Conso téléph fixe	**5.665,44**	5.727,88	**-62,44**
614400 Archivage dossiers	**0,00**	1.590,21	**-1.590,21**
614500 Compta - Réviseur	**8.716,26**	12.100,00	**-3.383,74**
614700 Frais adm divers	**257,25**	379,54	**-122,29**
615000 Frais de recrutement	**394,62**	885,03	**-490,41**
615200 Forma pers int AFSE	**1.783,81**	1.650,00	**133,81**
616000 Frais déplacem Belg	**26.683,67**	25.986,78	**696,89**
616001 Frais déplacem étran	**3.170,59**	3.500,69	**-330,10**
616010 Frais séjour Belg	**167,60**	349,16	**-181,56**
616011 Frais séjour étran	**5.552,71**	5.263,43	**289,28**
616101 Boissons à AFSE	**2.117,95**	3.086,77	**-968,82**
616102 Petite resto à AFSE	**380,87**	199,20	**181,67**
616103 Bois, rep fête pers	**1.417,15**	2.146,12	**-728,97**
616210 Cad fêtes perso AFSE	**1.261,59**	765,16	**496,43**
	1.151.625,74	**2.941.457,17**	**-1.789.831,43**

La diminution des services et biens divers est notamment liée aux Travaux liés à la clôture de la programmation FSE 2014-2020 en diminution de 1.711 kEUR, il s'agissait en 2024 du marché « Clôture KPMG programmation 14-20 ».

C. Rémunérations & charges sociales 3.607.531,43 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
620200 Rémun perso AFSE	**2.140.695,41**	2.200.899,73	**-60.204,32**
620201 Rémun perso stat FSE	**310.537,46**	317.467,37	**-6.929,91**
620210 PV personnel AFSE	**182.150,47**	170.992,10	**11.158,37**
620211 Rémun perso stat FSE	**26.223,54**	23.739,13	**2.484,41**
620220 PFA Personnel AFSE	**105.145,74**	107.798,93	**-2.653,19**
620221 PFA pers stat FSE	**14.120,72**	14.746,11	**-625,39**
620300 Rémun comptables	**7.200,00**	7.200,00	**0,00**
621000 Cotis ONSS personn	**688.810,46**	707.155,92	**-18.345,46**
621001 ONSS pers stat AFSE	**34.918,42**	35.839,65	**-921,23**
623200 DPE	**20.520,35**	21.843,37	**-1.323,02**
623300 Abonn soc transp pub	**41.658,30**	41.618,97	**39,33**
623310 Indemnités vélo	**1.125,44**	1.068,06	**57,38**
623700 Titres repas QP pat	**37.193,04**	39.010,08	**-1.817,04**
623900 Eco-chèques	**0,00**	10.221,89	**-10.221,89**
623902 Chèques cadeau	**0,00**	1.442,92	**-1.442,92**
625000 Dot provision PV	**198.995,95**	201.763,87	**-2.767,92**
625100 Repr provis PV (-)	**-201.763,87**	-188.709,74	**-13.054,13**
	3.607.531,43	**3.714.098,36**	**-106.566,93**

Les frais de personnel s'élèvent au 31 décembre 2025 à 3.607.531,43 EUR pour à 3.714.098,36 EUR en 2024, soit une diminution de 107 kEUR (3%).

✓ ***Constatations, commentaires et suggestions***

Nous avons réconcilié les charges salariales reprises en comptabilité au moyen des chiffres transmis par le Service du personnel du Ministère de la FWB. La diminution du poste charge salariale est liée à des absences maladie de longue durée, au non remplacement de départs, cela dans l'attente des travaux d'accompagnement de l'Agence FSE (Mission APRICO) dont l'offre est en cours de finalisation et qui débuteront en 2026, conformément à la décision du Comité de gestion.

D. Amortissements et dotation provision 80.065,42 EUR

La dotation aux amortissements, réductions de valeur et provision pour risque et charges s'élève au 31 décembre 2025 à 80.065,42 EUR pour 8.281,02 EUR en 2024, soit une augmentation de 72 kEUR.

E. Autres charges d'exploitation 967.572,77 EUR

Comptes	2025	2024	Variation
640000 Précompte immobilier	**44.095,29**	42.752,08	**1.343,21**
640400 Taxes régionales	**16.965,60**	13.668,00	**3.297,60**
640600 Taxes commu & prov	**13.760,00**	13.760,00	**0,00**
640200 Taxes circu mat roul	**295,02**	285,38	**9,64**
644000 Pénal C.E. pgme euro	**0,00**	16.033,52	**-16.033,52**
647100 Pertes s/ créan opé	**892.452,52**	142.881,13	**749.571,39**
649000 Diff (-) paiem	**4,34**	4,98	**-0,64**
	967.572,77	**229.385,09**	**738.187,68**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 967.572,77 EUR pour 229.385,09 EUR en 2024, soit une augmentation de 738 kEUR, due notamment aux pertes sur créances opérateurs comptabilisées en 2025 pour 892 kEUR contre 143 kEUR en 2024.

L'exercice 2025 se clôture par un bénéfice de 3.673.730,67 EUR contre une perte de (-) 702.625,70 EUR en 2024. Cependant, des réserves ont été constituées en 2025, correspondant aux intérêts financiers 2025 (2.666 kEUR), ce qui signifie que le bénéfice à affecter en augmentation des résultats reportés s'élève à 1.007 kEUR.

ANALYSE FINANCIÈRE

V. ANALYSE FINANCIÈRE

Préambule

Il est important de signaler que même si l'analyse financière est surtout utilisée dans le secteur privé, elle a l'avantage de présenter les grandes rubriques de la comptabilité générale sous une forme bilantaire avec une évolution dans le temps.

De manière générale, une analyse de comptes doit permettre de définir correctement la situation d'une entité, ses besoins et ses moyens financiers.

Il existe différents types d'analyses financières à savoir :

- L'analyse verticale consiste à représenter pour un exercice défini les postes du bilan en pourcentage de l'actif total et ceux du compte de résultat en pourcentage des recettes.

- L'analyse horizontale permet d'observer l'évolution des postes du bilan et du compte de résultat dans le temps. Le résultat est exprimé en pourcentage. Nous réaliserons toutes ces analyses sur les quatre dernières années.

1. Analyse verticale et horizontale

A. ACTIF	31-12-22		31-12-23		31-12-24		31-12-25	
	EUROS	%	EUROS	%	EUROS	%	EUROS	%
I. Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II. Immob. incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III. Immob. corporelles	9.852,52	0,00	7.077,75	0,00	7.745,28	0,00	9.248,70	0,00
IV. Immob. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIFS IMMOBILISES	**9.852,52**	**0,00**	**7.077,75**	**0,00**	**7.745,28**	**0,00**	**9.248,70**	**0,00**
V. Créances à plus d'un an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VI. Stocks et commandes en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus	186.006.221,87	52,33	189.594.717,06	53,34	190.043.215,52	53,47	301.749.094,96	66,81
A. *Créances commerciales*	*44.835.849,73*	12,61	*57.056.429,79*	16,05	*99.352.918,37*	27,95	*182.057.400,97*	40,31
B. *Autres créances*	*141.170.372,14*	39,72	*132.538.287,27*	37,29	*90.690.297,15*	25,51	*119.691.693,99*	26,50
VIII. Placements de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IX. Valeurs disponibles	263.048.269,78	74,00	136.073.871,11	38,28	44.748.702,22	12,59	41.180.286,52	9,12
X. Comptes de régularisation	2.557.888,58	0,72	2.817.970,09	0,79	366.561,66	0,10	366.561,66	0,08
ACTIFS CIRCULANTS	**451.612.380,23**	**127,05**	**328.486.558,26**	**92,41**	**235.158.479,40**	**66,16**	**343.295.943,14**	**76,01**
TOTAL ACTIF	**451.622.232,75**	**100,00**	**328.493.636,01**	**100,00**	**235.166.224,68**	**100,00**	**343.305.191,84**	**100,00**

B. PASSIF	31-12-22		31-12-23		31-12-24		31-12-25	
	EUROS	%	EUROS	%	EUROS	%	EUROS	%
I. Avoir social	5.007.297,65	1,11	5.007.297,65	1,52	5.007.297,65	2,13	5.007.297,65	1,46
III. Plus-values de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Réserves	6.386,76	0,00	6.386,76	0,00	3.038.220,38	1,29	5.704.604,36	1,66
V. Bénéfice / Perte reporté(e)	-257.537,15	-0,06	-570.887,27	-0,17	-4.305.346,59	-1,83	-3.297.999,90	-0,96
VI. Subsides en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**4.756.147,26**	**1,05**	**4.442.797,14**	**1,35**	**3.740.171,44**	**1,59**	**7.413.902,11**	**2,16**
VII. Provisions pour risques et charges	2.500,00	0,00	2.500,00	0,00	2.500,00	0,00	2.500,00	0,00
VIII. Dettes à plus d'un an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Dettes financières	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
B. Dettes commerciales	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
C. Acomptes reçus sur commandes	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
D. Autres dettes	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
ENVERS LES TIERS A LONG TERME	**2.500,00**	**0,00**	**2.500,00**	**0,00**	**2.500,00**	**0,00**	**2.500,00**	**0,00**
IX. Dettes à un an au plus	445.498.939,34	98,64	322.652.630,07	98,22	230.609.728,54	98,06	335.306.962,44	97,67
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
B. Dettes financières	*138.119.876,96*	*30,58*	*0,00*	*0,00*	*70.620.798,59*	*30,03*	*104.023.651,89*	*30,30*
C. Dettes commerciales	*7.769.088,90*	*1,72*	*6.598.650,42*	*2,01*	*3.036.593,78*	*1,29*	*33.818.745,23*	*9,85*
D. Acomptes reçus sur commandes	*299.270.392,43*	*66,27*	*315.678.364,41*	*96,10*	*156.536.996,16*	*66,56*	*197.024.758,75*	*57,39*
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	*339.581,05*	*0,08*	*375.615,24*	*0,11*	*415.340,01*	*0,18*	*439.806,57*	*0,13*
F. Autres dettes	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
X. Comptes de régularisation	1.364.646,15	0,30	1.395.708,80	0,42	813.824,70	0,35	581.827,29	0,17
ENVERS LES TIERS A COURT TERME	**446.863.585,49**	**98,95**	**324.048.338,87**	**98,65**	**231.423.553,24**	**98,41**	**335.888.789,73**	**97,84**
TOTAL PASSIF	**451.622.232,75**	**100,00**	**328.493.636,01**	**100,00**	**235.166.224,68**	**100,00**	**343.305.191,84**	**100,00**

C. RESULTATS	31-12-22		31-12-23		31-12-24		31-12-25	
	EUROS	%	EUROS	%	EUROS	%	EUROS	%
I. Ventes et prestations	**4.539.602,72**	**100,00**	**4.961.698,63**	**100,00**	**3.158.762,32**	**100,00**	**7.890.221,44**	**100,00**
A. Recettes	4.203.538,26	92,60	4.606.948,65	92,85	3.006.576,96	95,18	6.848.475,69	86,80
B. Variation en-cours, produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	274.655,79	6,05	354.749,98	7,15	152.185,36	4,82	1.041.745,75	13,20
E. Produits non récurrentes	61.408,67	1,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II. Coûts des ventes et prestations	**4.640.097,65**	102,21	**5.275.048,75**	106,32	**6.893.221,64**	218,23	**5.806.795,36**	73,59
A. Approvisionnements et marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BENEFICE BRUT SUR VENTES	**4.539.602,72**	**100,00**	**4.961.698,63**	**100,00**	**3.158.762,32**	**100,00**	**7.890.221,44**	**100,00**
B. Services et biens divers	1.330.061,99	29,30	1.598.692,90	32,22	2.941.457,17	93,12	1.151.625,74	14,60
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	3.164.563,33	69,71	3.473.245,71	70,00	3.714.098,36	117,58	3.607.531,43	45,72
D. Amortissements	20.748,96	0,46	5.762,19	0,12	8.281,02	0,26	7.307,54	0,09
E. Réductions de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72.757,88	0,92
F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	124.723,37	2,75	197.347,95	3,98	229.380,11	7,26	967.568,43	12,26
H. Charges d'exploitation activées	0,00	0,00	0,00	0,00	4,98	0,00	4,34	0,00
III. RESULTAT NET D'EXPLOITATION	**-100.494,93**	-2,21	**-313.350,12**	-6,32	**-3.734.459,32**	-118,23	**2.083.426,08**	26,41
IV. Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3.031.833,62	95,98	2.666.383,98	33,79
V. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.076.079,39	13,64
VI. RESULTAT FINANCIER NET	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	**3.031.833,62**	95,98	**1.590.304,59**	20,16
X. Impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
XI. RESULTAT DE L'EXERCICE	**-100.494,93**	-2,21	**-313.350,12**	-6,32	**-702.625,70**	-22,24	**3.673.730,67**	46,56
XII. Transfert aux réserves immunisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
XIII. RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	**-100.494,93**	-2,21	**-313.350,12**	-6,32	**-702.625,70**	-22,24	**3.673.730,67**	46,56
IX. Affectation en réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	-3.031.833,62	-95,98	-2.666.383,98	-33,79
XIII. RESULTAT A AFFECTER EN AUGMENTATION DES RESULTATS REPORTES	**-100.494,93**	-2,21	**-313.350,12**	-6,32	**-3.734.459,32**	-118,23	**1.007.346,69**	12,77

STRUCTURE FINANCIERE

	31-12-22 EUROS	31-12-23 EUROS	31-12-24 EUROS	31-12-25 EUROS
Fonds de roulement (capitaux permanents - actifs immobilisés)	4.748.794,74	4.438.219,39	3.734.926,16	7.407.153,41
Besoin en fonds de roulement (actifs circulants - dettes CT)	-120.179.598,08	-131.635.651,72	29.607.022,53	70.250.518,78
Trésorerie (liquidités - dettes financières)	124.928.392,82	136.073.871,11	-25.872.096,37	-62.843.365,37

VUE SYNTHETIQUE ET CHIFFRES CLES

	31-12-22 EUROS	31-12-23 EUROS	31-12-24 EUROS	31-12-25 EUROS
Total actifs immobilisés	9.852,52	7.077,75	7.745,28	9.248,70
Total actifs circulants	451.612.380,23	328.486.558,26	235.158.479,40	343.295.943,14
Total capitaux propres	4.756.147,26	4.442.797,14	3.740.171,44	7.413.902,11
Total dettes à long terme	2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Total dettes à court terme	446.863.585,49	324.048.338,87	231.423.553,24	335.888.789,73
Total bilan	451.622.232,75	328.493.636,01	235.166.224,68	343.305.191,84
Recettes	4.264.946,93	4.606.948,65	3.006.576,96	6.848.475,69
Résultat net d'exploitation	-100.494,93	-313.350,12	-3.734.459,32	2.083.426,08
Résultat à affecter	-100.494,93	-313.350,12	-702.625,70	3.673.730,67
Cash Flow	-79.745,97	-307.587,93	-694.344,68	3.753.796,09

VI. CONCLUSIONS

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons mis en œuvre l'audit relatif aux comptes annuels de l'« AGENCE FSE » arrêtés au 31/12/2025, dont le total du bilan s'élève à 343.305.191,84 EUR et dont le compte de résultats présente un solde positif de l'exercice de 3.673.730,67 EUR.

Cependant, des réserves ont été constituées en 2025, correspondant aux intérêts financiers 2025, ce qui signifie que le résultat à affecter en augmentation des résultats reportés s'élève à 1.007 kEUR. Etant donné que les charges financières n'ont pas été remboursées en 2025 à l'Agence FSE par les Autorités (RW, FWB, COCOF) pour 1.076 k EUR, ce montant vient en déduction du bénéfice de l'exercice qui aurait dû s'élever à 2.083 k EUR.

Au terme de l'exercice comptable, les fonds propres de l'Agence FSE s'élèvent à 1.709.297,75 €. Etant donné que le seuil des fonds propres dont devrait disposer l'Agence FSE pour faire face à ses besoins de trésorerie destinés à couvrir 2 années de fonctionnement, a été estimé à 5 millions d'EUR, il revient au Comité de gestion de décider de l'affectation en partie, des réserves constituées sur base des produits financiers, aux fonds propres de l'Agence FSE.

Notre mission porte notamment sur le contrôle des comptes annuels de l'« AGENCE FONDS SOCIAL EUROPÉEN », en abrégé « AGENCE FSE », arrêtés au 31/12/2023, 31/12/2024, 31/12/2025 et 31/12/2026 permettant de s'assurer qu'ils ont été établis selon les normes comptables couramment acceptées.

Nos travaux ont principalement consisté en l'analyse, la comparaison, la discussion des informations financières et le contrôle par sondages de la justification des montants figurant dans les comptes généraux de l'AGENCE FSE, en application de procédures estimées nécessaires.

La mission a été mise en œuvre dans le seul but de vous aider à déterminer la validité des comptes annuels 2025 et peuvent être résumées comme suit :
1) Nous avons obtenu et vérifié la balance des comptes généraux de l'AGENCE FSE arrêtés au 31/12/2025 par comparaison avec le total du grand livre, les soldes des comptes particuliers disponibles, les pièces justificatives, les extraits de comptes venant de tiers, les confirmations de soldes disponibles et autres éléments probants.
2) Nous avons vérifié que la réouverture des comptes de l'AGENCE FSE au 01/01/2025 correspond bien au bilan de clôture des comptes de l'AGENCE FSE au 31/12/2024.
3) Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant au bilan et dans le compte de résultats.
4) Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par l'Agence.
5) Nous avons obtenu des rapprochements établis par l'AGENCE FSE
6) Nous avons obtenu l'exécution budgétaire définitive 2025 et analysé les variations significatives entre le budget ajusté définitif et l'exécution budgétaire définitive.

Les responsables de l'Agence ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications, tant au niveau de la production des informations qu'au niveau de la justesse des enregistrements effectués.

Il découle de nos travaux que la comptabilité est tenue conformément aux règles d'évaluation mises en place par le comité de gestion, et que les comptes internes arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis sur base du référentiel comptable applicable en Belgique.

Conformément à la loi, l'établissement des comptes annuels, ainsi que le respect des statuts et de la législation applicable à l'Agence, relèvent de la responsabilité du comité de gestion.

Nous pouvons affirmer que les états financiers (bilan et comptes de résultats) relatifs à la situation de l'AGENCE FSE arrêtée au 31/12/2025 sont certifiés exacts et conformes aux écritures.

Notre rapport est réservé à l'usage interne de l'AGENCE FSE. A l'exception des organes internes de surveillance de l'AGENCE FSE, notre rapport ne peut être utilisé à d'autre fins, ni être diffusé à d'autres parties si ce n'est la Cour des Comptes.

Nous tenons à remercier les membres du personnel et les différents intervenants pour leur entière collaboration au cours de cette mission, et nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Nivelles, le 1er juin 2026



_____

Groupe Audit Belgium SRL
Représenté par Julien TISON,
Réviseur d'Entreprises

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles — Ledger 0L — RFBILA00/LISSXE01 Page 1

Société 3012 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			********** A C T I F **********					
			CREANCES A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE					
			AUTRES CREANCES A PLUS D'1 AN SUR TIERS SOUMIS AU PCG					
			AUTRES PRETS ET CREANCES					
	3012		287600 Créance à plus d'un an - Misonne	487.118,71	488.318,71	1.200,00-	0,2-	
				487.118,71	488.318,71	1.200,00-	0,2-	*4*
				487.118,71	488.318,71	1.200,00-	0,2-	*3*
			TOTAL :	487.118,71	488.318,71	1.200,00-	0,2-	*2*
			CREANCES A UN AN AU PLUS					
			CREANCES < 1 AN SUR TIERS NON SOUMIS AU PCG					
			CREANCES SUITE A LA LIVRAISON DE BIENS ET SERVICES					
	3012		400000 Clients	2.436.197,08	2.374.134,41	62.062,67	2,6	
				2.436.197,08	2.374.134,41	62.062,67	2,6	*4*
			AUTRES CREANCES					
	3012		408700 Créance à un an au plus - Misonne	1.200,00	1.200,00	0,00		
				1.200,00	1.200,00	0,00		*4*
			TOTAL :	2.437.397,08	2.375.334,41	62.062,67	2,6	*3*
			TOTAL :	2.437.397,08	2.375.334,41	62.062,67	2,6	*2*
			PLACEMENTS FINANCIERS A 1 AN AU PLUS					
			COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX A VUE					
			COMPTES A VUE EN DEVISES OU EUROS					
	3012		550000 Compte à vue - Belfius BE24 0912 1110 2	44.442.262,40	42.584.765,80	1.857.496,60	4,4	
	3012		550030 Compte à vue - Belfius BE04 0912 1110 8	315.489,36	288.391,63	27.097,73	9,4	
	3012		551000 Virements émis - 091-2111020-38	538.944,81-	0,00	538.944,81-		
				44.218.806,95	42.873.157,43	1.345.649,52	3,1	*4*
			TOTAL :	44.218.806,95	42.873.157,43	1.345.649,52	3,1	*3*
			TOTAL :	44.218.806,95	42.873.157,43	1.345.649,52	3,1	*2*
			COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE					
			COMPTES TECHNIQUES					
	3012		499999 Compte de reprise	196,25	5.914,03	5.717,78-	96,7-	
				196,25	5.914,03	5.717,78-	96,7-	*3*
			TOTAL :	196,25	5.914,03	5.717,78-	96,7-	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**47.143.518,99**	**45.742.724,58**	**1.400.794,41**	**3,1**	**1*

Cent Cinéma & Audiov new CCA- Bilan - AR2009 Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/LISSXE01 Page 1

Société 3012 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.

Thierry VANDERSANDEN
Signature simple
25/06/2026 15:55:47

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles — Ledger 0L — RFBILA00/LISSXE01 Page 2

Société 3012 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			********** PASSIF **********					
			FONDS P R O P R E S					
			FONDS PROPRES AFFECTES					
	3012		120010 Fonds propres disponibles	47.500.016,49-	46.063.533,99-	1.436.482,50-	3,1-	
			TOTAL :	47.500.016,49-	46.063.533,99-	1.436.482,50-	3,1-	*3*
			TOTAL FONDS PROPRES	47.500.016,49-	46.063.533,99-	1.436.482,50-	3,1-	*2*
			D E T T E S A UN AN AU PLUS					
			DETTES <1 AN ENVERS TIERS NON SOUMIS AU PCG					
			DETTES SUITE A L'ACHAT DE BIENS ET SERVICES					
	3012		440000 Fournisseurs	364.595,44	317.941,08	46.654,36	14,7	
				364.595,44	317.941,08	46.654,36	14,7	*4*
			TOTAL :	364.595,44	317.941,08	46.654,36	14,7	*3*
			DETTES > 1 AN ENVERS TIERS NON SOUMIS AU PCG ECHEANT DANS LES 12 MOIS					
			TVA DUE					
	3012		451100 T.V.A. à payer : TVA intracom & importa	8.097,94-	2.868,33	10.966,27-	382,3-	
				8.097,94-	2.868,33	10.966,27-	382,3-	*4*
			TOTAL :	8.097,94-	2.868,33	10.966,27-	382,3-	*3*
			TOTAL DETTES A UN AN AU PLUS	356.497,50	320.809,41	35.688,09	11,1	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	**47.143.518,99-**	**45.742.724,58-**	**1.400.794,41-**	**3,1-**	***1***

Société 3012 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			TOTAL CHARGES COURANTES					
			CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION					
			AUTRES UTILISATIONS DE BIENS/SERVICES					
			INDEMNITES					
	3012		610011 Commissions: Jetons de présence	77.822,57	68.098,46	9.724,11	14,3	
	3012		610012 Commissions: Indemnités de lecture	98.142,68	88.965,00	9.177,68	10,3	
	3012		610013 commissions: Indemnités d'hébergement	0,00	5.777,13	5.777,13-	100,0-	
	3012		610211 Traduction	1.279,43	2.457,25	1.177,82-	47,9-	
	3012		610511 Droits d'auteurs	16.590,42	16.266,08	324,34	2,0	
	3012		610512 Master class et formation par des profe	67.969,55	109.792,82	41.823,27-	38,1-	
	3012		610611 Tutorat	0,00	7.500,00	7.500,00-	100,0-	
	3012		610621 Cotisations adhésion aux asbl de lobby	71.988,08	55.631,65	16.356,43	29,4	
				333.792,73	354.488,39	20.695,66-	5,8-	*6*
			REMBOURS.FRAIS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS					
	3012		611011 Mission : logement	8.949,75	6.055,54	2.894,21	47,8	
	3012		611021 Mission : déplacement y compris frais d	6.032,02	4.922,27	1.109,75	22,5	
	3012		611022 Commissions : déplacement des membres	13.592,88	12.679,91	912,97	7,2	
	3012		611200 Frais de location	1.264,49	11.314,55	10.050,06-	88,8-	
	3012		611510 Frais de formation, de recrutement, d'e	6.220,00	1.629,00	4.591,00	281,8	
	3012		611611 Réception : nourriture et boissons + se	162.016,72	155.479,40	6.537,32	4,2	
	3012		611621 Publicité et promotion : presse et cata	64.249,52	75.340,31	11.090,79-	14,7-	
	3012		611622 Publicité et promotion : panneaux pub e	84.380,42	102.030,92	17.650,50-	17,3-	
	3012		611623 Publicité et promotion : agence de comm	15.890,45	27.627,61	11.737,16-	42,5-	
	3012		611624 Publicité et promotion : montage traile	4.410,45	3.313,95	1.096,50	33,1	
	3012		611625 Publicité et promotion : stand	75.463,09	168.172,32	92.709,23-	55,1-	
	3012		611626 Publicité et promotion : personnel d'ac	0,00	2.199,78	2.199,78-	100,0-	
	3012		611627 Publicité et promotion : pub réseaux so	45.644,51	16.776,29	28.868,22	172,1	
	3012		611631 Prix et trophées	26.190,90	14.750,00	11.440,90	77,6	
				514.305,20	602.291,85	87.986,65-	14,6-	*6*
			FRAIS COURANTS DE LOCAUX					
	3012		612100 Frais de location	209.170,88	40.192,27	168.978,61	420,4	
	3012		612461 Service de sécurité	3.860,97	6.655,00	2.794,03-	42,0-	
				213.031,85	46.847,27	166.184,58	354,7	*6*
			FRAIS COURANTS DE BUREAUX ET					
			FRAIS ADMIN.FINANCIERS					
	3012		613311 Affranchissement et transport de paquet	0,00	7.083,88	7.083,88-	100,0-	
	3012		613411 Téléphonie mobile	116,41	1.092,57	976,16-	89,3-	
	3012		613511 Abonnements presse	51.355,14	63.861,14	12.506,00-	19,6-	
	3012		613521 Impressions et editing	2.693,25	1.257,27	1.435,98	114,2	
				54.164,80	73.294,86	19.130,06-	26,1-	*6*
			FRAIS DE GESTION INFORMATIQUES					
			ET TELEMATIQUES					
	3012		615911 Sites web : hébergement	544,50	0,00	544,50		
	3012		615913 Sites web : maintenance	12.534,03	21.023,78	8.489,75-	40,4-	
	3012		615921 Services web	38.561,40	21.519,50	17.041,90	79,2	
				51.639,93	42.543,28	9.096,65	21,4	*6*
			AUTRES FRAIS					
	3012		616410 Acq.petit matériel autre que de bureau	2.471,72	3.335,46	863,74-	25,9-	
	3012		616530 Participation, entrée, accréditation Fe	0,00	250,00	250,00-	100,0-	
	3012		616911 Matériel projection en interne, duplica	0,00	423,50	423,50-	100,0-	
				2.471,72	4.008,96	1.537,24-	38,3-	*6*

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles — Ledger 0L — RFBILA00/LISSXE01 Page 3

Société 3012 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			TOTAL :	1.169.406,23	1.123.474,61	45.931,62	4,1	*5*
			REMUNERATIONS					
			AUTRES FRAIS DU PERSONNEL					
	3012		621411 Transport taxi	376,74	768,14	391,40-	51,0-	
				376,74	768,14	391,40-	51,0-	*6*
			TOTAL :	376,74	768,14	391,40-	51,0-	*5*
			TOTAL :	1.169.782,97	1.124.242,75	45.540,22	4,1	*4*
			SUBVENTIONS ECONMIQUES A LA PRODUCTION					
	3012		641011 Subventions COA	4.355.094,00	4.195.877,60	159.216,40	3,8	
	3012		641021 Subventions hors COA	766.891,60	677.802,25	89.089,35	13,1	
	3012		641031 Aides à la diffusion : RACC	43.035,03	37.677,01	5.358,02	14,2	
	3012		641032 Aides à la diffusion : édition DVD	11.988,49	12.895,00	906,51-	7,0-	
	3012		641033 Aides à la promotion en Belgique	944.816,72	1.036.741,61	91.924,89-	8,9-	
	3012		641034 Aides à la promotion à l'international	91.742,00	67.254,00	24.488,00	36,4	
	3012		641041 Réinvestissements LM	808.074,11	765.421,47	42.652,64	5,6	
	3012		641042 Réinvestissements CM	382.853,91	434.479,37	51.625,46-	11,9-	
	3012		641051 Bourse à la formation	157.542,13	112.392,37	45.149,76	40,2	
	3012		641060 Contributions EURIMAGES	1.354.446,42	1.315.872,38	38.574,04	2,9	
	3012		648911 Aides à la création CSF sans droit à ré	1.982.270,00	2.124.437,60	142.167,60-	6,7-	
	3012		648912 Aides à la création CSF avec droit à ré	8.863.800,00	10.457.213,70	1.593.413,70-	15,2-	
	3012		648921 Aides à la création FS RTBF sans droit	13.950,00	16.818,13	2.868,13-	17,1-	
	3012		648922 Aides à la création FS RTBF avec droit	1.351.115,00	1.313.295,80	37.819,20	2,9	
	3012		648931 Aides à la création Séries sans droit à	198.717,50	548.412,50	349.695,00-	63,8-	
	3012		648932 Aides à la création Séries avec droit à	1.675.267,68	1.092.500,00	582.767,68	53,3	
	3012		648941 Aides à la créat hors fonds sans droit	773.250,00	1.243.996,00	470.746,00-	37,8-	
	3012		648950 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	0,00	11.707,02	11.707,02-	100,0-	
			TOTAL :	23.774.854,59	25.464.793,81	1.689.939,22-	6,6-	*4*
				24.944.637,56	26.589.036,56	1.644.399,00-	6,2-	*4*
			TOTAL DES CHARGES COURANTES	24.944.637,56	26.589.036,56	1.644.399,00-	6,2-	*3*
			Augmentation de l'actif net (ou de l'avoir social) ou diminution du passif net					
	3012		699400 Augmentation de l'actif net	1.436.482,50	1.277.707,95	158.774,55	12,4	
				1.436.482,50	1.277.707,95	158.774,55	12,4	*3*
			TOTAL CHARGES :	26.381.120,06	27.866.744,51	1.485.624,45-	5,3-	*2*
			TOTAL :	26.381.120,06	27.866.744,51	1.485.624,45-	5,3-	*2*
			TRANSFERT DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES					
			TRANSFERT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG					
			En provenance d'entrep. et OSBL à leur servic					
	3012		760812 Recettes sur aides à la création de la	123.874,73-	17.446,03-	106.428,70-	610,0-	
	3012		760822 Recettes sur aides à la création du FS	25.470,02-	45.779,64-	20.309,62	44,4	
	3012		760832 Recettes sur aides à la création du Fon	170.467,76-	103.667,86-	66.799,90-	64,4-	
				319.812,51-	166.893,53-	152.918,98-	91,6-	*6*
			En provenance du reste du monde					
	3012		762120 Contribution production audiovisuel des	490.001,55-	1.794.859,17-	1.304.857,62	72,7	
	3012		762140 Recettes WBImages	62.150,00-	256.547,44-	194.397,44	75,8	
	3012		762190 Recettes diverses (remb. indus, accrédi	108.156,00-	227.444,37-	119.288,37	52,4	

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles — Ledger 0L — RFBILA00/LISSXE01 Page 3

Société 3012 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

C T	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
				660.307,55-	2.278.850,98-	1.618.543,43	71,0	*6*
				980.120,06-	2.445.744,51-	1.465.624,45	59,9	*5*
			TRANSFERT DE REVENUS A DES TIERS					
			SOUMIS AU PCG					
			A d'autres entités compt.du même Groupe					
	3012		769210 Dotation MCF	24.701.000,00-	24.721.000,00-	20.000,00	0,1	
	3012		769211 Dotation MCF pour contrat gestion RTBF	700.000,00-	700.000,00-	0,00		
				25.401.000,00-	25.421.000,00-	20.000,00	0,1	*6*
				25.401.000,00-	25.421.000,00-	20.000,00	0,1	*5*
				26.381.120,06-	27.866.744,51-	1.485.624,45	5,3	*4*
			TOTAL PRODUITS COURANTS	26.381.120,06-	27.866.744,51-	1.485.624,45	5,3	*3*
			TOTAL PRODUITS	26.381.120,06-	27.866.744,51-	1.485.624,45	5,3	*2*
			TOTAL :	0,00	0,00	0,00		*2*
				0,00	**0,00**	**0,00**		***1***

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles — Ledger 0L — RFBILA00/LISSXE01 Page 4

Société 3012 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

C T	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	0,00	0,00		*1*

CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL - CEB 2025 (en milliers d'euros)

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPÉRATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS				DROITS CONSTATES				
			Initial 15/2025	Ajustée 30/05	Réalisation		Initial 15/2025	Ajustée 30/05	Réalisation		
					A	B			A	B	D
8470	1.2	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	23 809 726,27 €	23 809 726,27 €	23 809 726,27 €	- €	23 809 726,27 €	23 809 726,27 €	23 809 726,27 €	- €	23 809 726,27 €
8510	1.2		23 757 200,00 €	23 757 200,00 €	20 397 200,00 €	3 324 800,00 €	23 757 200,00 €	23 757 200,00 €	20 577 200,00 €	3 179 230,71 €	47 380 430,71 €
8610	1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services	499 490,40 €	499 491,00 €	499 053,43 €	- €	499 490,40 €	499 491,00 €	499 053,43 €		499 053,43 €
8620	1.3	Contribution à la production audiovisuelle des	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 990 864,57 €	9 135,43 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 990 864,57 €		2 990 864,57 €
1411	1.5	Recettes Fonds Lotus 2024	93 136,00 €	93 136,00 €	93 136,00 €	1 864,24 €	93 000,00 €	93 000,00 €	93 000,00 €		93 000,00 €
1411	1.6	Recettes Fonds séries	100 000,00 €	100 000,00 €	113 000,00 €	- €	113 000,00 €	100 000,00 €	113 000,00 €		113 000,00 €
8470	1.8	Dotation de la CF - contrat gestion 25'-27'	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	- €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €		700 000,00 €
		Total des recettes	50 369 053,67 €	50 369 557,27 €	48 591 598,27 €	3 341 957,13 €	50 533 060,67 €	50 311 323,27 €	48 596 969,84 €	3 179 230,71 €	81 977 296,55 €

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC			DROITS CONSTATES				
			Initial 15/2025	Ajustée 30/05	Réalisation		
					A	B	D
8112	0.5	Solde versants non affectés au 31/12/2024	13 619 936,59 €	13 619 936,59 €	13 619 936,59 €		13 619 936,59 €
8510	1.2	Dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles	23 757 200,00 €	23 757 200,00 €	20 577 200,00 €	3 179 230,71 €	47 380 430,71 €
8610	1.3	Contribution à la production audiovisuelle des	499 490,40 €	499 491,00 €	499 053,43 €		499 053,43 €
8620	1.3	Contribution à la production audiovisuelle des	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 990 864,57 €		2 990 864,57 €
1411	1.5	Recettes Fonds Lotus 2024	93 000,00 €	93 000,00 €	93 000,00 €		93 000,00 €
1411	1.6	Recettes Fonds séries	100 000,00 €	100 000,00 €	113 000,00 €		113 000,00 €
8470	1.8	Dotation de la CF - contrat gestion 25'-27'	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €		700 000,00 €
		Total des recettes	39 769 626,99 €	39 311 323,27 €	38 596 054,59 €	3 179 230,71 €	61 977 296,30 €

A = Droits constatés en cours d'année (créances de l'année)
B = Réduction de vieux d'années antérieures
C = (A-D)/(B-D)
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A-B-C)

B DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS						ENGAGEMENTS				
			Initial 15/2025	Bulletin de répartition 01/2026	Ajustée 2026	Bulletin de répartition 12/2026	Consommation			Initial 15/2025	Bulletin de répartition 29/01/2026	Ajustée 2026	Bulletin de répartition 12/2026	Consommation
							A	B	C					
1211	2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma	335 690,00 €	335 690,00 €	331 291,00 €	48 536,00 €	281 676,97 €	335 276,98 €	414,02 €	335 700,00 €	331 290,00 €	316 191,00 €	335 787,00 €	335 787,00 €
3260	2.3	Primes de succès	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	154 498,42 €	1 000 426,42 €	573,58 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
3260	2.4	Dotation promotion cinéma belge	896 000,00 €	896 000,00 €	896 000,00 €	617 621,00 €	439 409,90 €	379 293,41 €	616 706,59 €	896 000,00 €	896 000,00 €	840 621,00 €	939 514,31 €	939 514,31 €
3260	2.5	Dotation Fonds de soutien à la production indépendante avec la RTBF	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
3260	2.6	Commission du Cinéma - Aide sur scripts	11 661 727,00 €	11 661 727,00 €	11 661 462,00 €	1 433 648,00 €	1 719 636,28 €	3 066 672,00 €	8 594 791,00 €	11 661 727,00 €	11 661 462,00 €	11 661 727,00 €	11 661 727,00 €	11 661 727,00 €
1211	2.7	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service, accords, commissions et autres à	396 049,00 €	396 049,00 €	396 049,00 €	271 049,00 €	5 196,39 €	241 849,00 €	550 297,72 €	396 049,00 €	396 049,00 €	241 850,00 €	267 103,00 €	396 164,10 €
1211	2.12	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire européen, Mediamed et certains accords intra-fédéraux	1 440 200,00 €	1 648 217,00 €	1 648 217,00 €	1 399 417,00 €	322 930,20 €	1 139 746,20 €	307 946,78 €	1 440 200,00 €	1 440 200,00 €	1 399 417,00 €	1 434 641,00 €	1 732 539,20 €
1211	2.13	Promotion et diffusion des films de la CF, sud en Belgique, sud dans les festivals majeurs à l'étranger, vis	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	477 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	739 000,00 €
1211	2.14	Mobilité et valorisation des audiovisuels	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
1211	2.15	Mobilité et valorisation des audiovisuels hors	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	100 000,00 €	197 000,00 €	320 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
1211	2.19	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	691 000,00 €	691 000,00 €	691 000,00 €	691 000,00 €	121 296,33 €	446 713,60 €	376 857,39 €	691 000,00 €	691 000,00 €	691 000,00 €	691 000,00 €	691 714,33 €
1211	2.20	Recettes à la formation et labard	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	9 158,33 €	13 870,13 €	33 412,13 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	86 329,30 €
3260	2.21	Subventions aux associations de promotion de l'audiovisuel divers - hors COA	461 173,00 €	461 173,00 €	383 173,00 €	347 091,00 €	80 873,00 €	268 332,73 €	396 476,63 €	461 173,00 €	461 173,00 €	876 173,00 €	455 081,00 €	381 994,00 €
3260	2.22	Commission Séries	2 212 622,00 €	2 160 609,30 €	2 112 010,00 €	2 036 410,00 €	1 063 010,43 €	396 213,74 €	660 370,18 €	2 212 622,00 €	2 160 609,30 €	2 160 609,30 €	2 036 410,00 €	2 016 018,17 €
3260	2.23	Commission du Cinéma - Aide aux créateurs	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €	1 165 000,00 €
		Total des dépenses	22 360 472,00 €	22 550 255,30 €	22 174 202,00 €	10 914 772,00 €	4 572 679,00 €	10 250 127,21 €	15 977 104,79 €	22 413 470,00 €	22 351 083,30 €	21 944 437,30 €	22 012 246,31 €	22 151 793,41 €

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS			DROITS ET ENGAGEMENTS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Différence	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	Différence
Recettes	(exécution du budget)	50 369 053,67 €	50 369 557,27 €	503,60 €	39 769 626,99 €	39 311 323,27 €	38 596 054,59 €	-715 268,68 €
Dépenses	(exécution du budget)	50 360 472,00 €	50 550 255,30 €	189 783,30 €	22 413 470,00 €	22 351 083,30 €	21 944 437,30 €	-406 645,99 €
Résultat	Solde de l'exer	8 581,67 €	-180 697,73 €	-189 279,70 €	17 356 156,99 €	16 960 239,97 €	16 651 617,29 €	-308 622,68 €
	Solde cumulé	77 829,73 €	-84 866,13 €	-162 695,86 €	15 228 051,74 €	15 206 051,74 €	15 206 051,74 €	0,00 €
Recettes Hors report	(exécution du budget)	50 369 053,67 €	50 369 557,27 €	503,60 €	39 769 626,99 €	39 311 323,27 €	38 596 054,59 €	-715 268,68 €
Dépenses	(exécution du budget)	50 360 472,00 €	50 550 255,30 €	189 783,30 €	22 413 470,00 €	22 351 083,30 €	21 944 437,30 €	-406 645,99 €
Résultat	Solde de l'exercice	8 581,67 €	-180 697,73 €	-189 279,70 €	17 356 156,99 €	16 960 239,97 €	16 651 617,29 €	-308 622,68

CUR (Saca) Bilan - AR2009 Heur 16:07:40 Date 08.06.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/DERRAN01 Page 1

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	********** A C T I F **********			
	A C T I F I M M O B I L I S E			
	TERRAINS ET BATIMENTS			
	BATIMENTS (NON COMPRIS TERRAIN)			
2230	002230 Bâtiments	28.341.497,53	14.601.713,54	13.739.783,99
		28.341.497,53	14.601.713,54	13.739.783,99
	TOTAL :	28.341.497,53	14.601.713,54	13.739.783,99
	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
	INSTALLATIONS D'EXPLOITATION			
2300	002300 Installations techniques	1.736.348,51	0,00	1.736.348,51
		1.736.348,51	0,00	1.736.348,51
	MACHINES D'EXPLOITATION			
2310	002310 Machines pour l'entretien de terrains	8.351.650,31	4.852.033,36	3.499.616,95
		8.351.650,31	4.852.033,36	3.499.616,95
	TOTAL :	10.087.998,82	4.852.033,36	5.235.965,46
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	38.429.496,35	19.453.746,90	18.975.749,45
	PLACEMENTS FINANCIERS A 1 AN AU PLUS			
	COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX A VUE			
	COMPTES A VUE EN DEVISES OU EUROS			
5520	005520 Comptes bancaires à vue	262.746.093,44	348.180.413,40	85.434.319,96-
		262.746.093,44	348.180.413,40	85.434.319,96-
	TOTAL :	262.746.093,44	348.180.413,40	85.434.319,96-
	TOTAL :	262.746.093,44	348.180.413,40	85.434.319,96-
	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE			
	COMPTES D'ATTENTE NORMALEMENT DEBITEURS			
4880	004880 Comptes d'attente (D)	0,00	1.835,70-	1.835,70
		0,00	1.835,70-	1.835,70
	TOTAL :	0,00	1.835,70-	1.835,70
	T O T A L DE L'A C T I F :	301.175.589,79	367.632.324,60	66.456.734,81-

CUR (Saca) Bilan – AR2009 Heur 16:07:40 Date 08.06.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/DERRAN01 Page 2

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 –2025.16 Périodes reporting
2024.01 –2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	**********			
	********** PASSIF **********			
	**********			
	FONDS P R O P R E S			
	**********			
	ACTIF NET OU AVOIR SOCIAL/PASSIF NET			
1010	001010 Actif net ou Avoir social de l'entité comptable	288.724.978,64-	175.184.155,99-	113.540.822,65-
1080	001080 Passif net de l'entité comptable	0,00	180.605.200,90-	180.605.200,90
	TOTAL :	288.724.978,64-	355.789.356,89-	67.064.378,25
	TOTAL FONDS PROPRES	288.724.978,64-	355.789.356,89-	67.064.378,25
	D E T T E S A UN AN AU PLUS			
	**********			
	DETTES <1 AN ENVERS TIERS NON SOUMIS AU PCG			
	DETTES SUITE A L'ACHAT DE BIENS ET SERVICES			
4400	004400 frnss du sect privé résis NPCG	11.419.863,37-	11.842.967,71-	423.104,34
		11.419.863,37-	11.842.967,71-	423.104,34
	TOTAL :	11.419.863,37-	11.842.967,71-	423.104,34
	DETTES < 1 AN ENVERS DES TIERS SOUMIS AU PCG			
	DETTES SUITE A L'ACHAT DE BIENS ET SERVICES			
4610	004610 frnss soumis au P.C.G. ô Gr Insti	1.030.747,78-	0,00	1.030.747,78-
		1.030.747,78-	0,00	1.030.747,78-
	TOTAL :	1.030.747,78-	0,00	1.030.747,78-
	TOTAL DETTES A UN AN AU PLUS	12.450.611,15-	11.842.967,71-	607.643,44-
	T O T A L DU P A S S I F :	301.175.589,79-	367.632.324,60-	66.456.734,81

CUR (Saca) Bilan - AR2009 Heur 16:07:40 Date 08.06.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/DERRAN01 Page 3

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	********** C O M P T E D E R E S U L T A T ****			
	TOTAL CHARGES COURANTES			
	CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION			
	REMUNERATIONS			
	SALAIRES			
6210	006210 Employés statutaires	44.364,56	100.709,78	56.345,22-
6212	006212 Prime de fin d'année	863.840,19	944.194,29	80.354,10-
		908.204,75	1.044.904,07	136.699,32-
	COTISATIONS SOCIALES OSS			
6233	006233 Cotisations ONSS	200.910,65	300.323,54	99.412,89-
		200.910,65	300.323,54	99.412,89-
	TOTAL :	1.109.115,40	1.345.227,61	236.112,21-
	AMORTISSEMENTS			
	AMORTISS.CONSTRUCTIONS/TERRAINS			
6320	006320 amorts et RDVs/ bâtiments	595.943,83	303.380,85	292.562,98
		595.943,83	303.380,85	292.562,98
	AMORTISS.INSTALLATIONS/MACHINES			
6340	006340 amorts et RDV s/ installations techniques	192.927,61	0,00	192.927,61
6341	006341 Amort ou RDV sur Mach pour l'entretien de terrains	1.043.956,21	539.114,83	504.841,38
		1.236.883,82	539.114,83	697.768,99
	TOTAL :	1.832.827,65	842.495,68	990.331,97
	TOTAL :	2.941.943,05	2.187.723,29	754.219,76
	SUBVENTIONS ECONMIQUES A LA PRODUCTION			
6480	006480 Ô subventions économiques à la production	0,18-	265.521,98	265.522,16-
	TOTAL :	0,18-	265.521,98	265.522,16-
		2.941.942,87	2.453.245,27	488.697,60
	INTERETS ET AUTRES CHGES FIN.COURANTES			
	AUTRES INTERETS COURUS A DES TIERS NON SOUMIS AU P.C.G.			
6540	006540 Ch fin courantes div	0,00	0,01	0,01-
		0,00	0,01	0,01-
		0,00	0,01	0,01-
	TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES			
	TFT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG A DES MENAGES			
6700	006700 Tft de rev à des Ménages (ô que presta sociales)	0,00	45.084,23-	45.084,23
		0,00	45.084,23-	45.084,23
	TFT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG			

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	A DES ASBL AU SERVICE DES MENAGES			
6710	006710 Tft de rev à des O.S.B.L. au service des Ménages	148.743,50-	4.270.505,87	4.419.249,37-
		148.743,50-	4.270.505,87	4.419.249,37-
	TFT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG			
	A DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES			
6740	006740 Tft de rev à ens provincial subsidié - traitement	1.134.835,97	304.691,64	830.144,33
		1.134.835,97	304.691,64	830.144,33
	TFT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG			
	A DES ETABLISS.D'ENSEIGNEMENT AUTONOMES			
6750	006750 Tft de rev à Etabl Enseig autonome sub ens non sup	45.989,50	406.460,92-	452.450,42
		45.989,50	406.460,92-	452.450,42
		1.032.081,97	4.123.652,36	3.091.570,39-
	A DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGN.COMMUNAITAIRES			
	ET FEDERAUX ET TRANSFERTS DE REVENUS AU SEIN			
	DE L'ENTITE COMPTABLE : ETABLISS.D'ENEIGNEMEN			
6760	006760 Tft de rev Etabl Enseign communautaires & fédéraux	1.290.631,09	16.237,12	1.274.393,97
		1.290.631,09	16.237,12	1.274.393,97
	A D'AUTRES ENTITES COMPTABLES DU MEME			
	GROUPE INSTITUTIONNEL			
6790	006790 Tft de rev dans le même GI et ô qu'établ d'enseign	1.153.840,27	160.719,43	993.120,84
		1.153.840,27	160.719,43	993.120,84
		2.444.471,36	176.956,55	2.267.514,81
		3.476.553,33	4.300.608,91	824.055,58-
	TOTAL DES CHARGES COURANTES	6.418.496,20	6.753.854,19	335.357,99-
	TOTAL DES CHARGES EN CAPITAL			
	AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL			
	TRANSFERT EN CAPITAL A DES TIERS NON SOUMIS			
	AU PCG			
	A DES MENAGES ET OSBL A LEUR SERVICE			
6810	006810 Tft en cap à des Ménages et O.S.B.L.	2.495.547,81	385.375,61	2.110.172,20
		2.495.547,81	385.375,61	2.110.172,20
	A DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES			
6840	006840 Tft en cap à des Adm publiques locales	22.253.802,92	3.479.157,12	18.774.645,80
		22.253.802,92	3.479.157,12	18.774.645,80
	A DES ETABLISS.D'ENSEIGNEMENT AUTONOMES			
6850	006850 Tft en cap à des Etabl Enseign autonome subsidié	32.949.638,85	10.141.266,87	22.808.371,98
		32.949.638,85	10.141.266,87	22.808.371,98
		57.698.989,58	14.005.799,60	43.693.189,98
	TRANSFERT EN CAPITAL A DES TIERS SOUMIS			
	AU PCG			
	A DES ETABL.COMMUNAUTAIRES ET FEDERAUX :			
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT			
6860	006860 Tft en cap Etabl Enseign communautaires & fédéraux	3.723.444,29	2.742.561,50	980.882,79
6862	006862 Tft cap à Etablissements d'enseignement	0,00	698.411,65	698.411,65-
		3.723.444,29	3.440.973,15	282.471,14
	A DES POVOIRS INSTITUTIONNELS AUTRES QUE CELU			
	DONT RELEVE L'ENTITE			
6870	006870 Tft en cap à d'autres Pouvoirs institutionnels	805.645,18	0,00	805.645,18
		805.645,18	0,00	805.645,18
	A D'AUTRES ENTITES COMPTABLES DU MEME			
	GROUPE INSTITUTIONNEL			

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
6890	006890 Tft en cap dans le même GI et ô qu'établ d'enseign	7.667.803,00	469.367,91	7.198.435,09
		7.667.803,00	469.367,91	7.198.435,09
		12.196.892,47	3.910.341,06	8.286.551,41
		69.895.882,05	17.916.140,66	51.979.741,39
	TOTAL DES CHARGES EN CAPITAL	69.895.882,05	17.916.140,66	51.979.741,39
		76.314.378,25	24.669.994,85	51.644.383,40
	TOTAL CHARGES :	76.314.378,25	24.669.994,85	51.644.383,40
	TOTAL :	76.314.378,25	24.669.994,85	51.644.383,40
	TRANSFERT DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES			
	TRANSFERT DE REVENUS A DES TIERS SOUMIS AU PCG			
	A d'autres entités compt.du même Groupe			
7690	007690 Tr de rev à l'enti, Fds budg n orga par un ô Pouv	9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
		9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
		9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
		9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
	TOTAL PRODUITS COURANTS	9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
	TOTAL PRODUITS	9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
	TOTAL :	67.064.378,25	24.669.994,85	42.394.383,40
	Reprise aux fds propres affectés, aux fds soc en faveur du personnel et aux prov.pour risque et charge à venir -			
	Vir.du solde final défic.à l'Actif/Passif net			
7990	007990 Reprises sur Fonds propres affectés	67.064.378,25-	24.669.994,85-	42.394.383,40-
		67.064.378,25-	24.669.994,85-	42.394.383,40-
	TOTAL REPRISES	67.064.378,25-	24.669.994,85-	42.394.383,40-
	TOTAL :	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	COMPTES DE LA CLASSE 0			
800	000800 Encours engagmt budg s/depense non ventilé (D)	220.514.267,07	145.269.996,19	75.244.270,88
809	000809 Encours engagmt budg s/depense non ventilé (C)	220.514.267,07-	145.269.996,19-	75.244.270,88-
		0,00	0,00	0,00
	BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER			
	PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER			

CUR (Saca) Bilan – AR2009 Heur 16:07:40 Date 08.06.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/DERRAN01 Page 7

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
		0,00	0,00	0,00

SACA CUR - BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC					A	B	C
08.00	1.0.00	Report du disponible	336.344.593,68	336.344.593,68		0,00	336.344.593,68
46.10	1.1.01	Dotation inondation				0,00	0,00
46.10	1.1.01-1	Dotation - urgence + inondation+ except.				0,00	0,00
46.10	1.1.01-2	Préfinancement RRF				0,00	0,00
46.10	1.1.01-3	Provision TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250.000,00	9.250.000,00	9.250.000,00	0,00	9.250.000,00
46.10	1.1.07	Remboursements Subventions				1.398.261,56	1.398.261,56
		Total des recettes	345.594.593,68	345.594.593,68	9.250.000,00	1.398.261,56	346.992.855,24

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

			ENGAGEMENTS					
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations			
Code SEC					A	B	C	D
08.00	1.0.00	Report du disponible	132.798.855,58	132.798.855,58	132.798.855,58			132.798.855,58
46.10	1.1.01	Dotation inondation						0,00
46.10	1.1.01	Dotation - urgence + inondation+ except.				253.623,81		253.623,81
46.10	1.1.02	Préfinancement RRF				4.260.072,10		4.260.072,10
46.10	1.1.03	Provision TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250.000,00	9.250.000,00	9.250.000,00	588.572,95		9.838.572,95
46.10	1.1.07	Remboursements Subventions			1.398.261,56			1.398.261,56
		Total des recettes	142.048.855,58	142.048.855,58	143.447.117,14	5.102.268,86	0,00	148.549.386,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC					A	B	C
ventilation Code	2.0	Provision non-affectée	39.316.000,00	38.149.000,00		0,00	0,00
SEC en annexe	2.1	Secrétariat général	4.000.000,00	24.545.000,00	4.988.217,30	7.530.602,09	12.518.819,39
	2.2	Enseignement obligatoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2.3	Culture, Médias et j	401.000,00	448.000,00	123.109,00	0,00	123.109,00
	2.4	Jeunesse et Aide à la jeunesse	0,00	455.000,00	414.404,88	0,00	414.404,88
	2.5	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2.6	Sport	25.000,00	25.000,00	0,00	0,00	0,00
	2.7	Maison de Justice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2.8	Préfinancement RRF	147.584.000,00	194.886.000,00	53.678.757,26	20.266.928,35	73.945.685,61
	2.9	Financements compl.	15.472.000,00	20.239.000,00	6.982.536,79	2.703.833,59	9.686.370,38
		Total des dépenses	206.798.000,00	278.747.000,00	66.187.025,23	30.501.364,03	96.688.389,26

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

			ENGAGEMENTS		
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
Code SEC					A
cf. ventilation	2.0	Provision non-affectée	37.616.000,00	36.361.000,00	0,00
en annexe	2.1	Secrétariat général	0,00	16.056.000,00	7.835.971,58
	2.2	Enseignement obligatoire	0,00	0,00	0,00
	2.3	Culture, Médias et j	101.000,00	101.000,00	0,00
	2.4	Jeunesse et Aide à la jeunesse	0,00	0,00	0,00
	2.5	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00
	2.6	Sport	0,00	0,00	0,00
	2.7	Maison de Justice	0,00	0,00	0,00
	2.8	Préfinancement RRF	114.691.000,00	187.772.000,00	103.093.130,86
	2.9	Financements compl.	8.406.000,00	13.942.000,00	7.808.181,56
		Total des dépenses	160.814.000,00	254.232.000,00	118.737.284,00

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	345.594.593,68	345.594.593,68	346.992.855,24	1.398.261,56
Dépenses (exécution du budget)	206.798.000,00	278.747.000,00	96.688.389,26	-182.058.610,74
Résultat	solde de l'année	138.796.593,68	66.847.593,68	250.304.465,98

	DROITS ET ENGAGEMENTS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	142.048.855,58	142.048.855,58	148.549.386,00	6.500.530,42
Dépenses (exécution du budget)	160.814.000,00	254.232.000,00	118.737.284,00	-135.494.716,00
Résultat	solde de l'année	-18.765.144,42	-112.183.144,42	29.812.102,00

Société 3100 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
			D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3100		740000 DOTATION	0,00	24.000.000,00-	24.000.000,00	100,0	
			TOTAL D :	0,00	24.000.000,00-	24.000.000,00	100,0	*3*
			TOTAL I :	0,00	24.000.000,00-	24.000.000,00	100,0	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			H. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3100		641000 Subventions provinciales	2.614.862,96	288.908,39	2.325.954,57	805,1	
	3100		642000 Subventions communales	1.472.654,50	1.296.204,44	176.450,06	13,6	
	3100		643000 Subventions COCOF	1.549.755,27	2.324.632,92	774.877,65-	33,3-	
	3100		644000 Subventions libres	4.474.485,15	6.126.911,05	1.652.425,90-	27,0-	
	3100		645000 Transfert vers SACA FWB	5.770.007,90	0,00	5.770.007,90		
			TOTAL H :	15.881.765,78	10.036.656,80	5.845.108,98	58,2	*3*
			TOTAL II :	15.881.765,78	10.036.656,80	5.845.108,98	58,2	*2*
				15.881.765,78	13.963.343,20-	29.845.108,98	213,7	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
			2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT					
	3100		790000 Bénéfice reporté de l'exercice précéden	117.094.679,81-	103.131.336,61-	13.963.343,20-	13,5-	
			TOTAL 2 :	117.094.679,81-	103.131.336,61-	13.963.343,20-	13,5-	*4*
				117.094.679,81-	103.131.336,61-	13.963.343,20-	13,5-	*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	101.212.914,03-	117.094.679,81-	15.881.765,78	13,6	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			1. BENEFICE A REPORTER					
	3100		693000 Bénéfice à reporter (14)	101.212.914,03	117.094.679,81	15.881.765,78-	13,6-	
			TOTAL 1 :	101.212.914,03	117.094.679,81	15.881.765,78-	13,6-	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	101.212.914,03	117.094.679,81	15.881.765,78-	13,6-	*3*
				15.881.765,78-	13.963.343,20	29.845.108,98-	213,7-	*2*
				0,00	0,00	0,00		*1*

342 (2026-2027) - N°1

FCP- Bâtiments (SEO) — Bilan - FCP Bâtiments (SEO) — Heur 13:42:47 Date 28.04.2026
BRUXELLES — Ledger 0L — RFBILA00/ASLINA01 Page 1

Société 3100 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			IX. Valeurs disponibles					
	3100		550000 Compte Belfius BE70 0912 1109 1025	101.212.914,03	117.094.679,81	15.881.765,78-	13,6-	
			TOTAL IX :	101.212.914,03	117.094.679,81	15.881.765,78-	13,6-	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	101.212.914,03	117.094.679,81	15.881.765,78-	13,6-	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**101.212.914,03**	**117.094.679,81**	**15.881.765,78-**	**13,6-**	***1***

FCP- Bâtiments (SEO) — Bilan - FCP Bâtiments (SEO) — Heur 13:42:47 Date 28.04.2026
BRUXELLES Ledger 0L — RFBILA00/ASLINA01 Page 2

Société 3100 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			**********					
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
			V. Résultat exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00		*3*
	3100		140010 Bénéfice reporté	101.212.914,03-	117.094.679,81-	15.881.765,78	13,6	
			TOTAL V :	101.212.914,03-	117.094.679,81-	15.881.765,78	13,6	*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	101.212.914,03-	117.094.679,81-	15.881.765,78	13,6	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	**101.212.914,03-**	**117.094.679,81-**	**15.881.765,78**	**13,6**	***1***

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3100	140010	Bénéfice reporté	EUR		117.094.679,81-	0,00	117.094.679,81	101.212.914,03	101.212.914,03-
3100	440000	FOURNISSEURS	EUR		0,00	0,00	15.881.765,78	15.881.765,78	0,00
3100	444800	Fact. à recevoir MM	EUR		0,00	0,00	15.881.765,78	15.881.765,78	0,00
3100	550000	Belfius- 91025	EUR		117.094.679,81	0,00	0,00	15.881.765,78	101.212.914,03
3100	551000	Vir. émis - 91025	EUR		0,00	0,00	15.881.765,78	15.881.765,78	0,00
3100	590002	Coda dépenses	EUR		0,00	0,00	15.881.765,78	15.881.765,78	0,00
3100	641000	Subvent provinciales	EUR		0,00	0,00	2.614.862,96	0,00	2.614.862,96
3100	642000	Subvent communales	EUR		0,00	0,00	1.472.654,50	0,00	1.472.654,50
3100	643000	Subvent COCOF	EUR		0,00	0,00	1.549.755,27	0,00	1.549.755,27
3100	644000	Subvent libres	EUR		0,00	0,00	4.474.485,15	0,00	4.474.485,15
3100	645000	Tft vers SACA FWB	EUR		0,00	0,00	5.770.007,90	0,00	5.770.007,90
3100	693000	Bénéfice à reporter	EUR		0,00	0,00	101.212.914,03	0,00	101.212.914,03
3100	790000	Bénéf reporté Ex Ant	EUR		0,00	0,00	0,00	117.094.679,81	117.094.679,81-
*3100			EUR		0,00	0,00	297.716.422,74	297.716.422,74	0,00

Zone de sélection	Valeur
Plan comptable	3100
Société	3100
Exercice comptable	2025
Périodes reporting	01 16
Détail liste	X
Totaux de toutes les sociétés	X

FCP- Bâtiments (SEO) Soldes cptes gén. Heur 13:40:07 Date 28.04.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFSSLD00/ASLINA01 Page 3
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025
Totaux de toutes les sociétés

Sté	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3100	EUR		0,00	0,00	297.716.422,74	297.716.422,74	0,00
*	EUR		0,00	0,00	297.716.422,74	297.716.422,74	0,00

SGISS - Saca de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire

EXERCICE 2025

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Codes SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
08.20	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	108.872.237,00	117.094.680,00	117.094.679,81		117.094.679,81
66.11	1.2.	Dotation					0,00
16.11	1.3	Recettes autres					0,00
16.10	1.4	Trsft Solde St'Art					0,00
66.11	1.5	Recettes autres					0,00
Total des recettes			108.872.237,00	117.094.680,00	117.094.679,81	0,00	117.094.679,81

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Codes SEC			DROITS CONSTATES Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
08.20	1.1.	Report du disponible	5.872.706,00	5.872.706,00	5.872.706,08			5.872.706,08
66.11	1.2.	Dotation						0,00
16.11	1.3	créances autres						0,00
16.10	1.4	Trsft Solde St'Art						0,00
66.11	1.5	Recettes autres						0,00
	1.6	Diminution Visas antérieurs				8.043.270,60		8.043.270,60
Total des recettes			5.872.706,00	5.872.706,00	5.872.706,08	8.043.270,60	0,00	13.915.976,68

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Codes SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
6131	2.1	Dot. réseau FWB	2.969.000,00	1.750.000,00	5.770.007,90		5.770.007,90
6321	2.2	Dot. réseau off subv	5.040.000,00	6.100.000,00	5.637.272,73		5.637.272,73
6410	2.3	Dot. réseau libre	9.250.000,00	9.450.000,00	4.474.485,15		4.474.485,15
Total des dépenses			17.259.000,00	17.300.000,00	15.881.765,78	0,00	15.881.765,78

A = liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

Codes SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
6131	2.1	Dot. réseau FWB	0,00	1.117.165,00	218.473,60
6321	2.2	Dot. réseau off subv			
6311	2.2	Dot. réseau off subv			
6410	2.3	Dot. réseau libre			246.880,00
Total des dépenses			0,00	1.117.165,00	465.353,60

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	108.872.237,00	117.094.680,00	117.094.679,81	-0,19
Dépenses	(exécution du budget)	17.259.000,00	17.300.000,00	15.881.765,78	-1.418.234,22
Résultat	**solde de l'année**	91.613.237,00	99.794.680,00	101.212.914,03	

		DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	5.872.706,00	5.872.706,00	13.915.976,68	8.043.270,68
Dépenses	(exécution du budget)	0,00	1.117.165,00	465.353,60	-651.811,40
Résultat	**solde de l'année**	5.872.706,00	4.755.541,00	13.450.623,08	

Extrait Belfius 31/12	**101.212.914,03**
en-cours	87.762.290,95
disponible	13.450.623,08

Marie COBAUX
Attaché

Odile DEMILIE
Directrice générale adjointe

FBSLS (Saca) Bilan - MFWB Heur 11:35:01 Date 07.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/ELAMFE01 Page 1

Société 2018 Domaine d'activité **** Montants en EUR

Ct	Ste	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			IX. Valeurs disponibles					
	2018		5501104002 SACA FBSLS - 7780	57.683.560,34	0,00	57.683.560,34		
			TOTAL IX :	57.683.560,34	0,00	57.683.560,34		*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	57.683.560,34	0,00	57.683.560,34		*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**57.683.560,34**	**0,00**	**57.683.560,34**		***1***

FBSLS (Saca) Bilan - MFWB Heur 11:35:01 Date 07.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/ELAMFE01 Page 2

Société 2018 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			CAPITAUX PROPRES					
			**********					
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	0,00	0,00		*3*
			V. Résultat exercices antérieurs					
	2018		1401000000 Actif net ou Avoir social de l'entité c	57.683.560,34-	0,00	57.683.560,34-		
			TOTAL V :	57.683.560,34-	0,00	57.683.560,34-		*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	57.683.560,34-	0,00	57.683.560,34-		*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	**57.683.560,34-**	**0,00**	**57.683.560,34-**		***1***

FBSLS (Saca) Bilan - MFWB Heur 11:35:01 Date 07.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/ELAMFE01 Page 3

Société 2018 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			XV. TRANSFERTS DE REVENUS ET DE CAPITAUX					
	2018		6800000040 Subvention dépense - 6410	221.439,66	0,00	221.439,66		
	2018		7800000092 Subvention recette - 6611	57.905.000,00-	0,00	57.905.000,00-		
			TOTAL XV :	57.683.560,34-	0,00	57.683.560,34-		*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
			2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT					
	2018		7900000000 Bénéfice reporté de l'exercice précéden	57.683.560,34	0,00	57.683.560,34		
			TOTAL 2 :	57.683.560,34	0,00	57.683.560,34		*4*
				57.683.560,34	0,00	57.683.560,34		*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	0,00	0,00	0,00		*3*
				57.683.560,34	0,00	57.683.560,34		*2*
				0,00	**0,00**	**0,00**		***1***

FBSLS (Saca) Soldes cptes gén. Heur 11:36:04 Date 07.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFSSLD00/ELAMFE01 Page 2
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
2018	1401000000	Actif net entité	EUR		0,00	0,00	0,00	57.683.560,34	57.683.560,34-
2018	4400100000	Frnss privé rés	EUR		0,00	0,00	15.390,12	15.390,12	0,00
2018	4400900000	Frnss non ventilés	EUR		0,00	0,00	445.000,32	445.000,32	0,00
2018	4440990000	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	460.390,44	460.390,44	0,00
2018	4999999999	Compte technique	EUR		0,00	0,00	27.385,04	27.385,04	0,00
2018	5501104002	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	57.905.000,00	221.439,66	57.683.560,34
2018	5511104002	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	221.439,66	221.439,66	0,00
2018	5911104002	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	221.439,66	221.439,66	0,00
2018	5921104002	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	57.905.000,00	57.905.000,00	0,00
2018	6800000040	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	340.915,05	119.475,39	221.439,66
2018	7800000092	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	0,00	57.905.000,00	57.905.000,00-
2018	7900000000	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	57.683.560,34	0,00	57.683.560,34
*2018			EUR		0,00	0,00	175.225.520,63	175.225.520,63	0,00

Zone de sélection	Vals
Plan comptable	2010
Société	2018
Exercice comptable	2025
Périodes reporting	01 16
Détail liste	X
Totaux de toutes les sociétés	X

FBSLS (Saca) Soldes cptes gén. Heur 11:36:04 Date 07.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFSSLD00/ELAMFE01 Page 3
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025
T o t a u x d e t o u t e s l e s s o c i é t é s

Sté	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
2018	EUR		0,00	0,00	175.225.520,63	175.225.520,63	0,00
*	EUR		0,00	0,00	175.225.520,63	175.225.520,63	0,00

SGISS - Fonds des Batiments Scolaires de l'Enseignement Libre Subventionné

EXERCICE 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Codes SEC			TRESORERIE				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C
08.20	1.1.	Solde de trésorerie à reporter					0,00
66.11	1.2.	Dotation	57.263.000,00	57.905.000,00	57.905.000,00		57.905.000,00
16.11	1.3	Recettes autres			0,00		0,00
Total des recettes			**57.263.000,00**	**57.905.000,00**	**57.905.000,00**	**0,00**	**57.905.000,00**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Codes SEC			DROITS CONSTATES					
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C	réalisations D
08.20	1.1.	Report du disponible						0,00
66.11	1.2.	Dotation	57.263.000,00	57.905.000,00	57.905.000,00			57.905.000,00
16.11	1.3	recettes autres			0,00			0,00
	1.4	Diminution Visas antérieurs			0,00			0,00
Total des recettes			**57.263.000,00**	**57.905.000,00**	**57.905.000,00**	**0,00**	**0,00**	**57.905.000,00**

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Codes SEC			TRESORERIE				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C
64.10	2.1.	Programme structurant	0,00	0,00			0,00
64.10	2.2	Programme non structurant	0,00	0,00			0,00
64.10	2.3	PPT - Art 52 decret 25 avril 24	4.140.000,00	5.975.000,00		221.439,66	221.439,66
64.10	2.4	Projets PRR - Décret Programme	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses			**4.140.000,00**	**5.975.000,00**	**0,00**	**221.439,66**	**221.439,66**

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des Liquidations (A+B)

Codes SEC			ENGAGEMENTS		
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
64.10	2.1.	Programme structurant	0,00	0,00	0,00
64.10	2.2	Programme non structurant	12.500.000,00	0,00	0,00
64.10	2.3	PPT - Art 52 decret 25 avril 24	13.800.000,00	19.915.000,00	5.928.264,61
64.10	2.4	Projets PRR - Décret Programme	0,00	6.575.000,00	4.785.462,41
Total des dépenses			**26.300.000,00**	**26.490.000,00**	**10.713.727,02**

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	57.263.000,00	57.905.000,00	57.905.000,00	0,00
Dépenses	(exécution du budget)	4.140.000,00	5.975.000,00	221.439,66	-5.753.560,34
Résultat	**solde de l'année**	**53.123.000,00**	**51.930.000,00**	**57.683.560,34**	

Encours	10.492.287,36
Disponible	47.191.272,98
Extrait Belfius 31/12	57.683.560,34
Diff CEB/compte ge	0,00

		DROITS ET ENGAGEMENTS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	57.263.000,00	57.905.000,00	57.905.000,00	0,00
Dépenses	(exécution du budget)	26.300.000,00	26.490.000,00	10.713.727,02	-15.776.272,98
Résultat	**solde de l'année**	**30.963.000,00**	**31.415.000,00**	**47.191.272,98**	

Marie COBAUX
Attaché

FBS- Ens.Officiel Subvent — Bilan - FBS-EOS — Heur 11:14:38 Date 28.04.2026
BRUXELLES Ledger 0L — RFBILA00/ASLINA01 Page 1

Société 3080 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F I M M O B I L I S E					
			**********					
			III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
			C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT					
			- - - - - - - - - - - - - - - -					
	3080		241000 ACQUISITION- MATERIEL DE BUREAU	15.601,45	15.601,45	0,00		
	3080		241009 AMORT S/ MATERIEL ROULANT	15.601,45-	15.601,45-	0,00		
			TOTAL C :	0,00	0,00	0,00		*4*
			TOTAL III :	0,00	0,00	0,00		*3*
			TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	0,00	0,00	0,00		*2*
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			IX. Valeurs disponibles					
	3080		550000 Belfius- 90127	145.168.985,35	120.124.240,58	25.044.744,77	20,8	
	3080		550010 Belfius- 13627	24.196.000,00	24.210.539,98	14.539,98-	0,1-	
	3080		551000 Virements émis - 091-2110902-17	337.099,81-	0,00	337.099,81-		
			TOTAL IX :	169.027.885,54	144.334.780,56	24.693.104,98	17,1	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	169.027.885,54	144.334.780,56	24.693.104,98	17,1	*2*
			T O T A L D E L'A C T I F :	**169.027.885,54**	**144.334.780,56**	**24.693.104,98**	**17,1**	***1***

FBS- Ens.Officiel Subvent — Bilan - FBS-EOS — Heur 11:14:38 Date 28.04.2026
BRUXELLES Ledger 0L — RFBILA00/ASLINA01 Page 2

Société 3080 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			CAPITAUX PROPRES					
			**********					
			I. CAPITAL					
			A. AVOIR SOCIAL EN FIN DE PERIODE					
			- - - - - - - - - -					
	3080		100000 Fonds Social	138.956.593,42-	138.956.593,42-	0,00		
				138.956.593,42-	138.956.593,42-	0,00		*4*
				138.956.593,42-	138.956.593,42-	0,00		*3*
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	0,00	0,00		*3*
			V. Résultat exercices antérieurs					
	3080		140010 Bénéfice reporté	30.061.173,25-	5.378.187,14-	24.682.986,11-	458,9-	
			TOTAL V :	30.061.173,25-	5.378.187,14-	24.682.986,11-	458,9-	*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	169.017.766,67-	144.334.780,56-	24.682.986,11-	17,1-	*2*
			DETTES					
			**********					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - -					
			1. FOURNISSEURS					
	3080		444800 Factures à recevoir MM	10.118,87-	0,00	10.118,87-		
				10.118,87-	0,00	10.118,87-		*5*
				10.118,87-	0,00	10.118,87-		*4*
			TOTAL IX :	10.118,87-	0,00	10.118,87-		*3*
			TOTAL DETTES :	10.118,87-	0,00	10.118,87-		*2*
			TOTAL DU PASSIF :	169.027.885,54-	144.334.780,56-	24.693.104,98-	17,1-	*1*

Société 3080 Domaine d'activité **** Montants en EUR

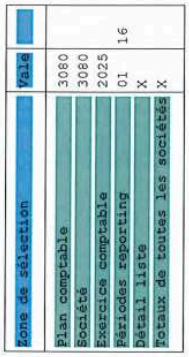
CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			PRECEDENT					
	3080		790000 Bénéfice reporté de l'exercice précéden	5.378.187,14-	20.219.090,41-	14.840.903,27	73,4	
			TOTAL 2 :	5.378.187,14-	20.219.090,41-	14.840.903,27	73,4	*4*
				5.378.187,14-	20.219.090,41-	14.840.903,27	73,4	*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	30.061.173,25-	5.378.187,14-	24.682.986,11-	458,9-	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			1. BENEFICE A REPORTER					
	3080		693000 Bénéfice à reporter (14)	30.061.173,25	5.378.187,14	24.682.986,11	458,9	
			TOTAL 1 :	30.061.173,25	5.378.187,14	24.682.986,11	458,9	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	30.061.173,25	5.378.187,14	24.682.986,11	458,9	*3*
				24.682.986,11	14.840.903,27-	39.523.889,38	266,3	*2*
				0,00	0,00	0,00		*1*

FBS- Ens.Officiel Subvent — Bilan - FBS-EOS — Heur 11:14:38 Date 28.04.2026
BRUXELLES Ledger 0L — RFBILA00/ASLINA01 Page 3

Société 3080 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

Ct	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
			D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3080		710000 AUTRES PRODUITS PERCUS	0,00	643,76-	643,76	100,0	
	3080		740000 DOTATIONS	50.877.000,00-	24.620.000,00-	26.257.000,00-	106,6-	
			TOTAL D :	50.877.000,00-	24.620.643,76-	26.256.356,24-	106,6-	*3*
			TOTAL I :	50.877.000,00-	24.620.643,76-	26.256.356,24-	106,6-	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
			- - - - - - - - - - - - - - -					
	3080		612010 FRAIS DE VOYAGES, DEPLACEMENTS	56,00	0,00	56,00		
	3080		612020 FRAIS DE FORMATIONS	150,00	300,00	150,00-	50,0-	
	3080		612040 FRAIS DE RESTAURANT ET DE REPRESENTATIO	0,00	11,17	11,17-	100,0-	
	3080		612041 FRAIS DE MISSION & RECEPTION	3.581,55	2.579,39	1.002,16	38,9	
	3080		612100 CHARGES LOCATIVES	7.428,38	14.017,31	6.588,93-	47,0-	
	3080		612200 ENTRETIENS & REPARATIONS IMMEUBLE	26,99	0,00	26,99		
	3080		612310 MATERIEL DE BUREAU	0,00	800,95	800,95-	100,0-	
	3080		612320 IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	2.480,98	2.901,76	420,78-	14,5-	
	3080		612400 FRAIS POSTAUX	0,00	83,20	83,20-	100,0-	
	3080		612500 FRAIS ADMINISTRATIFS DIVERS (PERMIS, DE	0,00	102,49	102,49-	100,0-	
	3080		612600 FRAIS DIVERS	12.940,31	12.288,77	651,54	5,3	
	3080		613250 FRAIS DE CARBURANT	1.706,32	1.037,07	669,25	64,5	
	3080		614600 ENTRETIENS & REPARATIONS MAT ROULANT	8.213,33	1.545,90	6.667,43	431,3	
	3080		615000 FRAIS DE PARKING	9.075,25	13.167,78	4.092,53-	31,1-	
			TOTAL B :	45.659,11	48.835,79	3.176,68-	6,5-	*3*
			H. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3080		641000 REDEVANCE CRAC	0,00	5.438.000,00	5.438.000,00-	100,0-	
	3080		642000 SUBVENTIONS PROVINCIALES	806.605,78	9.832.673,76	9.026.067,98-	91,8-	
	3080		643000 SUBVENTIONS COMMUNALES	19.628.652,07	15.314.161,17	4.314.490,90	28,2	
	3080		644000 SUBVENTIONS COCOF	5.713.096,93	8.827.876,31	3.114.779,38-	35,3-	
			TOTAL H :	26.148.354,78	39.412.711,24	13.264.356,46-	33,7-	*3*
			TOTAL II :	26.194.013,89	39.461.547,03	13.267.533,14-	33,6-	*2*
				24.682.986,11-	14.840.903,27	39.523.889,38-	266,3-	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
			2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE					

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3080	100000	Fonds Social	EUR		138.956.593,42-	0,00	0,00	0,00	138.956.593,42-
3080	140010	Bénéfice reporté	EUR		5.378.187,14-	0,00	5.378.187,14	30.061.173,25	30.061.173,25-
3080	241000	MATERIEL ROULANT	EUR		15.601,45	0,00	0,00	0,00	15.601,45
3080	241009	AMORT S/MAT ROULANT	EUR		15.601,45-	0,00	0,00	0,00	15.601,45-
3080	440000	FOURNISSEURS	EUR		0,00	0,00	27.702.091,30	27.702.091,30	0,00
3080	444800	Fact. à recevoir MM	EUR		0,00	0,00	23.213.168,22	23.223.287,09	10.118,87-
3080	550000	Belfius- 90127	EUR		120.124.240,58	0,00	50.924.268,58	25.879.523,81	145.168.985,35
3080	550010	Belfius- 13627	EUR		24.210.539,98	0,00	0,00	14.539,98	24.196.000,00
3080	551000	Vir. émis - 90127	EUR		0,00	0,00	25.879.523,81	26.216.623,62	337.099,81-
3080	580000	Virements internes	EUR		0,00	0,00	29.079,96	29.079,96	0,00
3080	590001	Coda recettes	EUR		0,00	0,00	50.924.268,58	50.924.268,58	0,00
3080	590002	Coda dépenses	EUR		0,00	0,00	25.894.063,79	25.894.063,79	0,00
3080	612010	FRAIS DE VOYAGES, DE	EUR		0,00	0,00	56,00	0,00	56,00
3080	612020	FRAIS DE FORMATIONS	EUR		0,00	0,00	150,00	0,00	150,00
3080	612041	FRAIS DE MISSION & R	EUR		0,00	0,00	3.581,55	0,00	3.581,55
3080	612100	CHARGES LOCATIVES	EUR		0,00	0,00	7.428,38	0,00	7.428,38
3080	612200	ENTRETIENS & REPARAT	EUR		0,00	0,00	26,99	0,00	26,99
3080	612320	IMPRIMES ET FOURNITU	EUR		0,00	0,00	2.735,26	254,28	2.480,98
3080	612600	FRAIS DIVERS	EUR		0,00	0,00	12.940,31	0,00	12.940,31
3080	613250	FRAIS DE CARBURANT	EUR		0,00	0,00	1.706,32	0,00	1.706,32
3080	614600	ENTRETIENS & REPARAT	EUR		0,00	0,00	8.213,33	0,00	8.213,33
3080	615000	FRAIS DE PARKING	EUR		0,00	0,00	9.075,25	0,00	9.075,25
3080	642000	SUBVENTIONS PROVINCI	EUR		0,00	0,00	822.485,78	15.880,00	806.605,78
3080	643000	SUBVENTIONS COMMUNAL	EUR		0,00	0,00	20.988.636,66	1.359.984,59	19.628.652,07
3080	644000	SUBVENTIONS COCOF	EUR		0,00	0,00	5.713.096,93	0,00	5.713.096,93
3080	693000	Bénéfice à reporter	EUR		0,00	0,00	30.061.173,25	0,00	30.061.173,25
3080	710000	AUTRES PRODUITS PERC	EUR		0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
3080	740000	DOTATIONS	EUR		0,00	0,00	0,00	50.877.000,00	50.877.000,00-



Zone de sélection	Valeur
Plan comptable	3080
Société	3080
Exercice comptable	2025
Périodes reporting	01 16
Détail liste	X
Totaux de toutes les sociétés	X

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes préced.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3080	790000	Bénéf reporté Ex Ant	EUR		0,00	0,00	0,00	5.378.187,14	5.378.187,14-
*3080			EUR		0,00	0,00	267.575.958,39	267.575.958,39	0,00

FBS- Ens.Officiel Subvent Soldes cptes gén. Heur 11:28:48 Date 28.04.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFSSLD00/ASLINA01 Page 4
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025
Totaux de toutes les sociétés

Sté	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3080	EUR		0,00	0,00	267.575.958,39	267.575.958,39	0,00
*	EUR		0,00	0,00	267.575.958,39	267.575.958,39	0,00

SGISS - Fonds des Batiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné

EXERCICE 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Codes SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
08.20	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	138.837.199,83	144.320.240,58	144.320.240,58		144.320.240,58
66.11	1.2.	Dotation	50.313.000,00	50.877.000,00	50.877.000,00		50.877.000,00
16.11	1.3	Recettes autres			14.539,98		14.539,98
Total des recettes			**189.150.199,83**	**195.197.240,58**	**195.211.780,56**	**0,00**	**195.211.780,56**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Codes SEC			DROITS CONSTATES Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
08.20	1.1.	Report du disponible	18.101.080,01	27.365.288,86	27.365.288,86			27.365.288,86
66.11	1.2.	Dotation	50.313.000,00	50.877.000,00	50.877.000,00			50.877.000,00
16.11	1.3	recettes autres			14.539,98			14.539,98
	1.4	Diminution Visas antérieurs				2.290.152,49		2.290.152,49
Total des recettes			**68.414.080,01**	**78.242.288,86**	**78.256.828,84**	**0,00**	**0,00**	**80.546.981,33**

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Codes SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
12.11	2.1.	Frais de fonctionnement	60.000,00	60.000,00	9.211,03	36.448,08	45.659,11
01.00	2.2.	Aide à l'investissement	22.178.000,00	22.000.000,00			
63.21		Aide à l'investissement Communes			7.956.077,25	579.152,98	8.535.230,23
63.11		Aide à l'investissement Provinces			769.945,00	0,00	769.945,00
6511		Aide à l'investissement Cocof			4.371.205,75	0,00	4.371.205,75
6321-6311-6511	2.3.	Programme PPT	4.500.000,00	8.300.000,00	3.478.734,07	399.038,80	3.877.772,87
6321-6311-6511	2.4	Programme Phase 3	1.000.000,00	500.000,00	379.992,91	0,00	379.992,91
63.21	2.5	Financement Crac	1.800.000,00	1.980.000,00	349.537,17	0,00	349.537,17
63.21	2.6	Redevance Crac	5.029.000,00	5.029.000,00		5.029.000,00	5.029.000,00
6321-6311-6511	2.7	Programme création de places 2016			0,00	0,00	0,00
6321-6311-6511	2.8	Programme création de places 2017	3.000.000,00	3.000.000,00	2.825.551,98	0,00	2.825.551,98
63.11	2.9	Programme Cité des Métiers	656.000,00	656.000,00	0,00	0,00	0,00
6321-6311-6511	2.10	Programme structurant					
6321-6311-6511	2.11	Programme non structurant					
Total des dépenses			**38.223.000,00**	**41.525.000,00**	**20.140.255,16**	**6.043.639,86**	**26.183.895,02**

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des Liquidations (A+B)

Codes SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
12.11	2.1.	Frais de fonctionnement	75.000,00	43.780,00	43.022,05
01.00	2.2.	Aide à l'investissement	34.359.000,00	42.257.000,00	
63.21		Aide à l'investissement Communes			14.235.863,93
63.11		Aide à l'investissement Provinces			7.897.927,63
6511		Aide à l'investissement Cocof			
6321-6311-6511	2.3.	Programme PPT	8.257.000,00	18.596.000,00	6.731.035,53
6321-6311-6511	2.3.	Programme Phase 3			
63.21	2.5	Financement Crac	6.861.000,00	6.861.000,00	
63.21	2.6	Redevance Crac	5.029.000,00	5.029.000,00	5.029.000,00
6321-6311-6511	2.7	Programme création de places 2016			
6321-6311-6511	2.8	Programme création de places 2017			
63.11	2.9	Programme Cité des Métiers			
6321-6311-6511	2.10	Programme structurant			
6321-6311-6511	2.11	Programme non structurant	13.833.000,00	0,00	
Total des dépenses			**68.414.000,00**	**72.786.780,00**	**33.936.849,14**

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	189.150.199,83	195.197.240,58	195.211.780,56	14.539,98
Dépenses	(exécution du budget)	38.223.000,00	41.525.000,00	26.183.895,02	-15.341.104,98
Résultat	**solde de l'année**	**150.927.199,83**	**153.672.240,58**	**169.027.885,54**	

		DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	68.414.080,01	78.242.288,86	80.546.981,33	2.304.692,47
Dépenses	(exécution du budget)	68.414.000,00	72.786.780,00	33.936.849,14	-38.849.930,86
Résultat	**solde de l'année**	**80,01**	**5.455.508,86**	**46.610.132,19**	

Encours	122.417.753,35
Disponible	46.610.132,19
Extrait Belfius 31/12	169.364.985,35
Diff CEB/compte gestio	-337.099,81

Marc COBAUX
Attaché

Infra PS Soldes cptes gén. Heur 13:39:20 Date 28.04.2026
Bruxelles Ledger 01 RFSSLD00/ASLINA01 Page 4
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025
T o t a u x d e t o u t e s l e s s o c i é t é s

Sté	Dev.	DcmA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv. report.	Solde cum.
3030	EUR		0,00	0,00	118.702.630,15	118.702.630,15	0,00
*	EUR		0,00	0,00	118.702.630,15	118.702.630,15	0,00

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3030	630200	Dot.Amort.Immo corpo	EUR		0,00	0,00	184,43	0,00	184,43
3030	650000	Subv Int MFWB	EUR		0,00	0,00	11.038.696,60	0,00	11.038.696,60
3030	663301	Recours Garantie CF	EUR		0,00	0,00	32.873,84	0,00	32.873,84
3030	693000	Bénéfice à reporter	EUR		0,00	0,00	25.486.662,17	0,00	25.486.662,17
3030	740000	Dotation FWB	EUR		0,00	0,00	0,00	10.480.000,00	10.480.000,00-
3030	750000	Régularisation MFWB	EUR		0,00	0,00	0,00	10.232,84	10.232,84-
3030	750020	Intérêts à récupérer	EUR		0,00	0,00	52.963,81	52.964,11	0,30-
3030	763201	Recouv Garantie CF	EUR		0,00	0,00	0,00	1.000,00	1.000,00-
3030	790000	Bénéfice reporté	EUR		0,00	0,00	0,00	26.387.686,37	26.387.686,37-
*3030			EUR		0,00	0,00	118.702.630,15	118.702.630,15	0,00



Zone de selection	Vale
Plan comptable	3030
Société	3030
Exercice comptable	2025
Périodes reporting	01 16
Détail liste	X
Totaux de toutes les sociétés	X

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3030	140010	Bénéfice reporté	EUR		26.378.686,37-	0,00	26.387.686,37	25.486.662,17	25.477.662,17-
3030	240000	Mob & Mat Bureau	EUR		1.844,04	0,00	0,00	0,00	1.844,04
3030	240090	Amort Actés Mobilier	EUR		1.659,61-	0,00	0,00	184,43	1.844,04-
3030	440000	Fournisseurs	EUR		3.877,83	0,00	11.213.635,37	11.266.599,18	49.085,98-
3030	440001	Bénéficiaires Ecoles	EUR		0,00	0,00	180.000,00	180.000,00	0,00
3030	451100	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	315,00	315,00	0,00
3030	453010	PP s/ Jetons	EUR		0,00	0,00	1.115,77	1.115,77	0,00
3030	455010	Jetons	EUR		0,00	0,00	333,43	333,43	0,00
3030	499999	Cpte de reprise	EUR		0,00	0,00	60.657,35	60.657,35	0,00
3030	550000	763-90	EUR		3.805,96	0,00	0,00	0,00	3.805,96
3030	550010	849-16	EUR		50.744,63	0,00	0,00	0,00	50.744,63
3030	550011	850-17	EUR		127.821,18	0,00	0,00	0,00	127.821,18
3030	550020	903-18	EUR		82.755,78	0,00	0,00	0,00	82.755,78
3030	550040	907-22	EUR		26.109.496,56	0,00	10.544.196,95	11.392.072,91	25.261.620,60
3030	551008	Vir. émis - 90722	EUR		0,00	0,00	11.392.072,91	11.392.072,91	0,00
3030	590001	CODA- Recettes	EUR		0,00	0,00	10.597.160,76	10.597.160,76	0,00
3030	590002	CODA- Dépenses	EUR		0,00	0,00	11.392.072,91	11.392.072,91	0,00
3030	607000	Subvention MP3	EUR		0,00	0,00	180.000,00	0,00	180.000,00
3030	607001	Création de place	EUR		0,00	0,00	125.976,68	0,00	125.976,68
3030	611290	Frs Divers Locat.	EUR		0,00	0,00	448,52	0,00	448,52
3030	612000	Fourn de bur. & impr	EUR		0,00	0,00	1.311,06	0,00	1.311,06
3030	612100	Livres- périod- doc	EUR		0,00	0,00	2.391,47	0,00	2.391,47
3030	613210	Jetons- Cons- Gestio	EUR		0,00	0,00	3.220,12	0,00	3.220,12
3030	613240	Hon- Soc- Experts	EUR		0,00	0,00	3.033,50	0,00	3.033,50
3030	613310	Prest. Informatiques	EUR		0,00	0,00	1.815,01	0,01	1.815,00
3030	613320	Mtce Informatique	EUR		0,00	0,00	1.500,00	1.500,00	0,00
3030	616510	Frs déplac	EUR		0,00	0,00	888,23	0,00	888,23
3030	616590	Frs réception- Aut	EUR		0,00	0,00	1.417,89	0,00	1.417,89

Infra PS Bilan - Infra PS Heur 13:43:25 Date 28.04.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/ASLINA01 Page 3

Société 3030 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

C	E	Sté	Dom. act.	Textes	Per.reporting (01.2025-16.2025)	Par.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
				1. BENEFICE A REPORTER					
		3030		693000 Bénéfice à reporter (14)	25.486.662,17	26.378.686,37	892.024,20-	3,4-	
				TOTAL 1 :	25.486.662,17	26.378.686,37	892.024,20-	3,4-	*4*
				D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	25.486.662,17	26.378.686,37	892.024,20-	3,4-	*3*
					901.024,20-	11.854.521,09-	10.953.496,89	92,4	*2*
					0,00	0,00	0,00		*1*

Infra PS — Bilan - Infra PS — Heur 13:43:25 Date 28.04.2026
Bruxelles Ledger 0L — RFBILA00/ASLINA01 Page 2

Société 3030 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			**********					
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	0,00	0,00		*3*
			V. Résultat exercices antérieurs					
	3030		140010 Bénéfice reporté	25.477.662,17-	26.378.686,37-	901.024,20	3,4	
			TOTAL V :	25.477.662,17-	26.378.686,37-	901.024,20	3,4	*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	25.477.662,17-	26.378.686,37-	901.024,20	3,4	*2*
			D E T T E S					
			**********					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - - -					
			1. FOURNISSEURS					
	3030		440000 Fournisseurs	49.085,98-	(3.877,83)	52.963,81-	1365,8-	
				49.085,98-	0,00	49.085,98-		*5*
				49.085,98-	0,00	49.085,98-		*4*
			TOTAL IX :	49.085,98-	0,00	49.085,98-		*3*
			TOTAL DETTES :	49.085,98-	0,00	49.085,98-		*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	**25.526.748,15-**	**26.378.686,37-**	**851.938,22**	**3,2**	***1***

Infra PS
Bruxelles Ledger 0L

Bilan - Infra PS

Heur 13:43:25 Date 28.04.2026
RFBILA00/ASLINA01 Page 1

Société 3030 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F I M M O B I L I S E					
			**********					
			III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
			C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT					
			- - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3030		240000 Mobilier et matériel de bureau	1.844,04	1.844,04	0,00		
	3030		240090 Amortissementsa Actés- Mobilier de bure	1.844,04-	1.659,61-	184,43-	11,1-	
			TOTAL C :	0,00	184,43	184,43-	100,0-	*4*
			TOTAL III :	0,00	184,43	184,43-	100,0-	*3*
			TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	0,00	184,43	184,43-	100,0-	*2*
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			VII. CREANCES A UN AN AU PLUS					
			A. CREANCES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - - - -					
	3030		440000 Fournisseurs	(49.085,98-)	3.877,83	52.963,81-	1365,8-	
			TOTAL A :	0,00	3.877,83	3.877,83-	100,0-	*4*
			TOTAL VII :	0,00	3.877,83	3.877,83-	100,0-	*3*
			IX. Valeurs disponibles					
	3030		550000 BE34 0910 1907 6390	3.805,96	3.805,96	0,00		
	3030		550010 BE72 0910 1208 4916- Rec Fédéral	50.744,63	50.744,63	0,00		
	3030		550011 BE61 0910 1208 5017- Dép Fédéral	127.821,18	127.821,18	0,00		
	3030		550020 BE50 0912 1109 0318- Frs Fonct Recettes	82.755,78	82.755,78	0,00		
	3030		550040 BE06 0912 1109 0722- Subv CF Recettes	25.261.620,60	26.109.496,56	847.875,96-	3,2-	
			TOTAL IX :	25.526.748,15	26.374.624,11	847.875,96-	3,2-	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	25.526.748,15	26.378.501,94	851.753,79-	3,2-	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**25.526.748,15**	**26.378.686,37**	**851.938,22-**	**3,2-**	***1***

Société 3030 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			IV. PRODUITS FINANCIERS					
			A. PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	3030		750000 Régularisation paiement intérêts- MFWB	10.232,84-	9.389,41-	843,43-	9,0-	
	3030		750020 Erreurs calcul de l'organisme financier	0,30-	3,00-	2,70	90,0	
				10.233,14-	9.392,41-	840,73-	9,0-	*3*
			TOTAL IV :	10.233,14-	9.392,41-	840,73-	9,0-	*2*
			V. CHARGES FINANCIERES					
			A. CHARGES DES DETTES					
	3030		650000 Subventions Intérêts- MFWB	11.038.696,60	7.661.280,38	3.377.416,22	44,1	
				11.038.696,60	7.661.280,38	3.377.416,22	44,1	*3*
			TOTAL V :	11.038.696,60	7.661.280,38	3.377.416,22	44,1	*2*
				869.150,36	11.803.158,55	10.934.008,19-	92,6-	*2*
			VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS					
			D. PLUS-VALUES SUR REALISATION D'ACTIFS IMMOBILISES					
	3030		763201 Recouvrement Fonds de Garantie Communau	1.000,00-	37.465,55-	36.465,55	97,3	
				1.000,00-	37.465,55-	36.465,55	97,3	*3*
			TOTAL VII :	1.000,00-	37.465,55-	36.465,55	97,3	*2*
			VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES					
			D. MOINS-VALUES SUR REALISATION D'ACTIFS IMMOBILISES					
	3030		663301 Recours Fonds de Garantie Communauté Fr	32.873,84	88.828,09	55.954,25-	63,0-	
				32.873,84	88.828,09	55.954,25-	63,0-	*3*
			TOTAL VIII :	32.873,84	88.828,09	55.954,25-	63,0-	*2*
				901.024,20	11.854.521,09	10.953.496,89-	92,4-	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
			2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT					
	3030		790000 Bénéfice reporté de l'exercice précéden	26.387.686,37-	38.233.207,46-	11.845.521,09	31,0	
			TOTAL 2 :	26.387.686,37-	38.233.207,46-	11.845.521,09	31,0	*4*
				26.387.686,37-	38.233.207,46-	11.845.521,09	31,0	*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	25.486.662,17-	26.378.686,37-	892.024,20	3,4	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					

Société 3030 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C T	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
			D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
	3030		716900 Récup. chges payées dues par des tiers	0,00	288,50-	288,50	100,0	
	3030		716990 Récup. chges payées (indû)	0,00	224,74-	224,74	100,0	
	3030		740000 Dotation FWB	10.480.000,00-	6.344.000,00-	4.136.000,00-	65,2-	
			TOTAL D :	10.480.000,00-	6.344.513,24-	4.135.486,76-	65,2-	*3*
			TOTAL I :	10.480.000,00-	6.344.513,24-	4.135.486,76-	65,2-	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			A. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES					
			1. ACHATS					
	3030		607000 Subvention MP3 aux écoles - Nouvelles p	180.000,00	360.000,00	180.000,00-	50,0-	
	3030		607001 Création de place	125.976,68	983.689,55	857.712,87-	87,2-	
	3030		607002 aide à l'investissement cité des métier	0,00	9.133.565,99	9.133.565,99-	100,0-	
			TOTAL 1 :	305.976,68	10.477.255,54	10.171.278,86-	97,1-	*4*
			TOTAL A :	305.976,68	10.477.255,54	10.171.278,86-	97,1-	*3*
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
	3030		611290 Frais Divers- Location matériel	448,52	25,00	423,52	1694,1	
	3030		612000 Fournitures de bureau & imprimés	1.311,06	641,29	669,77	104,4	
	3030		612100 Livres, périodiques (revues) et documen	2.391,47	155,80	2.235,67	1435,0	
	3030		613210 Jetons- Conseil de Gestion	3.220,12	3.273,45	53,33-	1,6-	
	3030		613240 Honoraires- Sociétés (Experts)	3.033,50	3.033,49	0,01		
	3030		613310 Prestations informatiques	1.815,00	0,00	1.815,00		
	3030		615120 Formations	0,00	5.512,90	5.512,90-	100,0-	
	3030		616510 Frais de déplacement	888,23	953,76	65,53-	6,9-	
	3030		616550 Cotisations	0,00	1.185,00	1.185,00-	100,0-	
	3030		616580 Frais de réception	0,00	1.978,90	1.978,90-	100,0-	
	3030		616590 Frais de réception- Autre	1.417,89	1.584,29	166,40-	10,5-	
			TOTAL B :	14.525,79	18.343,88	3.818,09-	20,8-	*3*
			D. AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORP. ET CORPORELLES					
	3030		630200 Dotation amortissements s/ immo. corpor	184,43	184,40	0,03		
			TOTAL D :	184,43	184,40	0,03		*3*
			TOTAL II :	320.686,90	10.495.783,82	10.175.096,92-	96,9-	*2*
				10.159.313,10-	4.151.270,58	14.310.583,68-	344,7-	*2*

Fonds des Garanties des Bâtiments Scolaires

EXERCICE 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

code SEC		Libellé	TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
820	1.1	Solde de trésorerie à reporter	25.846.848,25	26.109.496,56	26.109.496,56		26.109.496,56
4440R	1.2	Regularisation intérêt libre			29.518,65		29.518,65
4323R	1.3	Regularisation intérêt officiel			23.445,16		23.445,16
6410R	1.4	Rembst sur recours garantie					0,00
4610	1.5	Subvention intérêts (dotation)	10.480.000,00	10.480.000,00	10.480.000,00		10.480.000,00
4610	1.6	Dotation exceptionnelle					0,00
1211R	1.7	Autres recettes			11.233,14		11.233,14
		Total des recettes	**36.326.848,25**	**36.589.496,56**	**36.653.693,51**	**0,00**	**36.653.693,51**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire — 10.544.196,95
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

code SEC		Libellé	DROITS CONSTATES Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
820	1.1	Report du disponible	14.216.404,18	14.252.265,40	14.252.265,40			14.252.265,40
4440R	1.2	Regularisation intérêt libre			29.518,65			29.518,65
4323R	1.3	Regularisation intérêt officiel			23.445,16			23.445,16
6410r	1.4	Rembst sur recours garantie						0,00
4610	1.5	Subvention intérêts (dotation)	10.480.000,00	10.480.000,00	10.480.000,00			10.480.000,00
4610	1.6	Dotation exceptionnelle						0,00
	1.7	Diminution visas antérieurs						2.721.467,83
1211R	1.8	Autres			11.233,14			11.233,14
		Total des recettes	**24.696.404,18**	**24.732.265,40**	**24.796.462,35**	**0,00**	**0,00**	**27.517.930,18**

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

code SEC		Libellé	TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
1211	2.1	Frais de fonctionnement	25.000,00	15.000,00		14.525,79	14.525,79
4440	2.2	Intérêts emprunts libre	8.380.000,00	9.380.000,00	126.164,87	9.513.995,05	9.640.159,92
4323 - 4313	2.3	Intérêts emprunts Off subv	2.000.000,00	1.000.000,00		1.398.536,68	1.398.536,68
13 - 4323 - 44	2.4	Intérêts Subv. PRR	1.929.000,00	1.250.000,00			0,00
6410	2.5	Recours à la garantie	100.000,00	100.000,00		32.873,84	32.873,84
6410	2.6	Intervention Phase 3	240.000,00	240.000,00	180.000,00		180.000,00
6410	2.7	subvention cp 2016	2.450.000,00	2.600.000,00	125.976,68	0	125.976,68
6410	2.8	subvention cp 2017	0,00	0,00			0,00
6311	2.9	Subv. Cité des métiers - Province	3.321.162,00	436.995,00			0,00
6410	2.10	Subv. Cité des métiers - Collège tech.	2.622.204,00	546.292,51			0,00
Total des dépenses			**21.067.366,00**	**15.568.287,51**	**432.141,55**	**10.959.931,36**	**11.392.072,91**

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des Liquidations (A+B)

code SEC		Libellé	ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
1211	2.1	Frais de fonctionnement	40.000,00	12.815,00	15.425,49
4440	2.2	Intérêts emprunts libre	8.380.000,00	9.380.000,00	9.780.769,10
4323-4313	2.3	Intérêts emprunts Off subv	2.000.000,00	1.000.000,00	1.418.575,91
4313 - 4323 - 44	2.4	Intérêts Subv. PRR	1.929.000,00	1.250.000,00	
6410	2.5	Recours à la garantie	100.000,00	100.000,00	32.873,84
6410	2.6	Intervention Phase 3	0,00	0,00	
6410	2.7	subvention cp 2016	0,00	0,00	
6410	2.8	subvention cp 2017	0,00	0,00	
4313	2.9	Subv. Cité des métiers - Province	0,00	0,00	
6410	2.10	Subv. Cité des métiers - Collège tech.	0,00	0,00	
Total des dépenses			**12.449.000,00**	**11.742.815,00**	**11.247.644,34**

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	36.326.848,25	36.589.496,56	36.653.693,51	64.196,95
Dépenses	(exécution du budget)	21.067.366,00	15.568.287,51	11.392.072,91	-4.176.214,60
Résultat	**solde de l'année**	**15.259.482,25**	**21.021.209,05**	**25.261.620,60**	

		DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	24.696.404,18	24.732.265,40	27.517.930,18	2.785.664,78
Dépenses	(exécution du budget)	12.449.000,00	11.742.815,00	11.247.644,34	-495.170,66
Résultat	**solde de l'année**	**12.247.404,18**	**12.989.450,40**	**16.270.285,84**	

Extrait Belfius 31/12 — 25.261.620,60
Encours — 8.991.334,76
disponible en engagement — **16.270.285,84**

Marc COBAUX
Attaché

Odile DEMILIE
Directrice générale adjointe

SACA
Article 70.11 C

MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

PARTIE LIQUIDATION

A. RECETTES

			TRESORERIE				
			Prévisions	Ajustement	réalisations		
					A	B	C
	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	3.892.779,10	3.906.812,52	3.906.812,52	0,00	3.906.812,52
	1.2.	Dotation de la Communauté française	1.307.000,00	1.309.000,00	1.309.000,00	0,00	1.309.000,00
	1.3.	Droits d'entrée	70.000,00	50.000,00	71.207,75	2.687,60	73.895,35
	1.4.	Ventes comptoir	100.000,00	65.000,00	106.341,88	414,52	106.756,40
	1.5.	Visites guidées	75.000,00	41.000,00	58.575,60	9.336,00	67.911,60
	1.6.	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	22.000,00	12.500,00	33.863,49	39.000,00	72.863,49
	1.7.	Divers : redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,...)	75.677,68	70.250,00	21.500,00	0,00	21.500,00
	1.8.	Partenariats et mécénats	10.000,00	5.000,00	14.000,00	18.600,00	32.600,00
	1.10.	Subventions exceptionnelles	118.600,00	133.500,00	0,00	0,00	0,00
	1.12.	Programmes européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes	**5.671.056,78**	**5.593.062,52**	**5.521.301,24**	**70.038,12**	**5.591.339,36**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

A. RECETTES

			DROITS CONSTATES				
			Prévisions	Ajustement	réalisations		
Code SEC					A	B	C
9820	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	3.892.779,10	3.906.812,52	3.906.812,52		3.906.812,52
4610	1.2.	Dotation de la Communauté française	70.000,00	50.000,00	73.567,75		73.567,75
1612	1.3.	Droits d'entrée	100.000,00	65.000,00	106.341,88		106.341,88
1612	1.4.	Ventes comptoir	75.000,00	41.000,00	60.996,60		60.996,60
1612 : 4610	1.5.	Visites guidées	22.000,00	12.500,00	9.810,40		9.810,40
1612	1.6.	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	75.677,68	70.250,00	33.863,49		33.863,49
1612-0810-3830-3850	1.7.	Divers : redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,...)	10.000,00	5.000,00	21.500,00		21.500,00
3810	1.8.	Partenariats et mécénats	1.307.000,00	1.309.000,00	1.309.000,00		1.309.000,00
5820	1.10.	Subventions exceptionnelles	118.600,00	133.500,00	127.000,00		127.000,00
	1.12.	Programmes européens	0,00	0,00	0,00		0,00
		Total des recettes	**5.671.056,78**	**5.593.062,52**	**5.648.892,64**	**0,00**	**5.648.892,64**

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31,12 A 1.2 droits constatés sur dotation de l'année
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits

B. DEPENSES

			TRESORERIE				
			Prévisions	Ajustement	réalisations		
Code SEC					A	B	C
1211	2.1.	Dépenses de gestion et d'administration	642.500,00	720.169,94	515.787,31	111.361,15	627.148,46
1211-11...0810	2.2.	Activités du musée	1.051.957,66	1.152.250,00	690.067,61	307.140,41	997.208,02
7422	2.3.	Achat de biens durables	0,00	173.000,00	5.311,17	19.796,74	25.107,91
7450	2.4.	Achat d'objets de collection	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des dépenses	**1.694.457,66**	**2.045.419,94**	**1.211.166,09**	**438.298,30**	**1.649.464,39**

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

B. DEPENSES

			ENGAGEMENTS		
			Prévisions	Ajustement	réalisations
Code SEC					A
1211	2.1.	Dépenses de gestion et d'administration	642.500,00	720.169,94	648.133,12
1211-11...0810	2.2.	Activités du musée	1.051.957,66	1.152.250,00	1.093.947,00
7422	2.3.	Achat de biens durables	0,00	173.000,00	173.000,00
7450	2.4.	Achat d'objets de collection	0,00	0,00	0,00
		Total des dépenses	**1.694.457,66**	**2.045.419,94**	**1.915.080,12**

A = engagements de l'année budgétaire
B = réduction de visas des années antérieures

C. SYTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE			
		Prévisions	Ajustement	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	5.671.056,78	5.593.062,52	5.591.339,36	-1.723,16
Dépenses	(exécution du budget)	1.694.457,66	2.045.419,94	1.649.464,39	-395.955,55
Résultat	**solde de l'année**	**3.976.599,12**	**3.547.642,58**	**3.941.874,97**	394.232,39

		ENGAGEMENTS			
		Prévisions	Ajustements	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	5.671.056,78	5.593.062,52	5.648.892,64	55.830,12
Dépenses	(exécution du budget)	1.694.457,66	2.045.419,94	1.915.080,12	-130.339,82
Résultat	**solde de l'année**	**3.976.599,12**	**3.547.642,58**	**3.733.812,52**	186.169,94

Sandrine THIEFFRY
Signature simple
28/04/2026 17:46:45

Daniele DETRY
Signature simple
28/04/2026 11:55:09

Musée Royal de Mariemont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 0L — RFBILA00/GUILMA01 Page 1

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F I M M O B I L I S E					
			**********					
			III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
			B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
3000			232000 Biens durables/Outillage	415.736,05	415.736,05	0,00		
3000			232009 Amortissements actés sur Outillage	414.317,47-	412.935,89-	1.381,58-	0,3-	
			TOTAL B :	1.418,58	2.800,16	1.381,58-	49,3-	*4*
			C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT					
			- - - - - - - - - - - - - - - -					
3000			240000 Biens durables/Remplacement matériel, m	2.311.822,73	2.292.025,99	19.796,74	0,9	
3000			240009 Amortissements actés sur Matériel- Mobi	2.233.360,34-	2.158.473,60-	74.886,74-	3,5-	
3000			241000 Matériel roulant	34.106,88	34.106,88	0,00		
3000			241009 Amortissements actés sur matériel roula	34.105,88-	34.105,88-	0,00		
3000			243000 Mobilier & Matériel Informatique - Télé	247.047,78	247.047,78	0,00		
3000			243009 Amortissements actés s/Mob & Mat Info -	225.553,64-	194.655,71-	30.897,93-	15,9-	
			TOTAL C :	99.957,53	185.945,46	85.987,93-	46,2-	*4*
			E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
3000			260000 Autres immo. corporelles - Objets de Co	450.912,51	450.912,51	0,00		
3000			260010 Autres immo. corp.- Obj. Coll.- Livres	35.432,85	35.432,85	0,00		
3000			260020 Autres immo. corp. - Obj. Coll.- Livres	3.648,90	3.648,90	0,00		
			TOTAL E :	489.994,26	489.994,26	0,00		*4*
			TOTAL III :	591.370,37	678.739,88	87.369,51-	12,9-	*3*
			IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
			C. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
3000			288700 Autres cautionnements versés en numérai	50,00	50,00	0,00		
				50,00	50,00	0,00		*5*
				50,00	50,00	0,00		*4*
			TOTAL IV :	50,00	50,00	0,00		*3*
			TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	591.420,37	678.789,88	87.369,51-	12,9-	*2*
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			VI. TITRES ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION					
			A. STOCKS					
			- - - - -					
			4. MARCHANDISES					
3000			340000 Stocks	195.980,53	148.461,51	47.519,02	32,0	
3000			340010 Stocks fournitures bureau	4,80	4,80	0,00		
3000			349000 Réduction de valeur sur stock	158.921,68-	101.270,10-	57.651,58-	56,9-	

Musée Royal de Mariemont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger OL — RFBILA00/GUILMA01 Page 1

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
				37.063,65	47.196,21	10.132,56-	21,5-	*5*
				37.063,65	47.196,21	10.132,56-	21,5-	*4*
				37.063,65	47.196,21	10.132,56-	21,5-	*3*
			VII. CREANCES A UN AN AU PLUS					
			A. CREANCES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - - - -					
	3000		400000 Clients	9.516,96	17.072,81	7.555,85-	44,3-	
	3000		409000 RDV sur créances douteuses	3.027,70-	3.427,70-	400,00	11,7	
			TOTAL A :	6.489,26	13.645,11	7.155,85-	52,4-	*4*
			B. AUTRES CREANCES					
			- - - - - - - - - -					
	3000		410000 ONSS (Acomptes)	3.789,32	0,00	3.789,32		
	3000		414000 Produits à recevoir	336.474,40	295.037,67	41.436,73	14,0	
			TOTAL B :	340.263,72	295.037,67	45.226,05	15,3	*4*
			TOTAL VII :	346.752,98	308.682,78	38.070,20	12,3	*3*
			IX. Valeurs disponibles					
	3000		550000 Belfius- Classic 1	6.102.282,96	6.082.870,36	19.412,60	0,3	
	3000		570000 Caisse	1.308,14	36.249,15	34.941,01-	96,4-	
	3000		570001 Fonds caisse comptoir	200,00	200,00	0,00		
	3000		570002 Fonds de caisse Bibliothèque	50,00	50,00	0,00		
	3000		578010 Caisse - Timbres	7.364,52	5.465,50	1.899,02	34,7	
	3000		580000 Virements Internes	155,72	54,11	101,61	187,8	
			TOTAL IX :	6.111.361,34	6.124.889,12	13.527,78-	0,2-	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	6.495.177,97	6.480.768,11	14.409,86	0,2	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**7.086.598,34**	**7.159.557,99**	**72.959,65-**	**1,0-**	***1***

Musée Royal de Mariemont — Bilan – Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 0L — RFBILA00/GUILMA01 Page 2

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			**********					
			I. CAPITAL					
			B. CAPITAL NON APPELE					
			- - - - - - - - - - - -					
	3000		101100 Moyens permanent reçus en espèces	333.175,09-	333.175,09-	0,00		
	3000		101200 Moyens permanent reçus en nature	600.499,00-	600.499,00-	0,00		
				933.674,09-	933.674,09-	0,00		*4*
				933.674,09-	933.674,09-	0,00		*3*
			IV. RESERVES					
			D. RESERVES DISPONIBLES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3000		133300 Réserves disponibles	1.684.536,05-	1.690.392,91-	5.856,86	0,3	
			TOTAL D :	1.684.536,05-	1.690.392,91-	5.856,86	0,3	*4*
			TOTAL IV :	1.684.536,05-	1.690.392,91-	5.856,86	0,3	*3*
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	3.540,78	0,00	3.540,78		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	0,00	0,00		*3*
			VI. SUBSIDES EN CAPITAL					
	3000		150009 Amortissement Don Launois	531,12	0,00	531,12		
	3000		150010 Subsides Don Launois	5.311,17-	0,00	5.311,17-		
			TOTAL VI :	4.780,05-	0,00	4.780,05-		*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.619.449,41-	2.624.067,00-	4.617,59	0,2	*2*
			D E T T E S					
			**********					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - - -					
			1. FOURNISSEURS					
	3000		440000 Fournisseurs	286.149,96-	292.692,82-	6.542,86	2,2	
	3000		440003 Fournisseurs - membres du personnel	147,95-	329,25-	181,30	55,1	
	3000		444000 Factures à recevoir MM	31.787,47-	88.380,86-	56.593,39	64,0	
				318.085,38-	381.402,93-	63.317,55	16,6	*5*
				318.085,38-	381.402,93-	63.317,55	16,6	*4*
			E. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
			1. IMPOTS					
	3000		451100 T.V.A. à payer : TVA intracom & importa	2.193,98-	762,17-	1.431,81-	187,9-	

Musée Royal de Mariemont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 0L — RFBILA00/GUILMA01 Page 2

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3000		453000 Précomptes retenus	0,00	2.627,67	2.627,67-	100,0-	
				2.193,98-	1.865,50	4.059,48-	217,6-	*5*
			2. REMUNERATION ET CHARGES SOCIALES					
	3000		454000 Office Nationale de Sécurité Sociale	0,00	4.831,32-	4.831,32	100,0	
				0,00	4.831,32-	4.831,32	100,0	*5*
				2.193,98-	2.965,82-	771,84	26,0	*4*
			F. AUTRES DETTES					
	3000		488000 Cautionnements reçus en numéraire	100,00-	100,00-	0,00		
				100,00-	100,00-	0,00		*4*
			TOTAL IX :	320.379,36-	384.468,75-	64.089,39	16,7	*3*
			X. COMPTES DE REGULARISATION					
	3000		493000 Produits à reporter	1.182,50-	124,00-	1.058,50-	853,6-	
	3000		493001 Produit à reporter Don Launois	3.299.940,62-	3.305.251,79-	5.311,17	0,2	
	3000		493002 Produit à reporter Muséobus	830.000,00-	830.000,00-	0,00		
	3000		493003 Produit à reporter Charles Quint	15.646,45-	15.646,45-	0,00		
			TOTAL X :	4.146.769,57-	4.151.022,24-	4.252,67	0,1	*3*
			TOTAL DETTES :	4.467.148,93-	4.535.490,99-	68.342,06	1,5	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	**7.086.598,34-**	**7.159.557,99-**	**72.959,65**	**1,0**	***1***

Musée Royal de Mariemont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 0L — RFBILA00/GUILMA01 Page 3

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
			A. CHIFFRE D'AFFAIRES					
3000			700040 Activités - Education	40.972,10-	25.555,30-	15.416,80-	60,3-	
3000			700050 Activités - Exposition	64.484,25-	33.598,25-	30.886,00-	91,9-	
3000			700060 Activités - Marketing	11.402,72-	20.523,62-	9.120,90	44,4	
3000			700090 Activités - Diverses	8.396,80-	21.791,80-	13.395,00	61,5	
3000			700100 Frais de port sur facture vente	1.464,25-	1.016,61-	447,64-	44,0-	
3000			700110 Ventes par correspondance	47.869,58-	51.506,38-	3.636,80	7,1	
3000			700111 Ventes au comptoir	101.474,35-	93.712,96-	7.761,39-	8,3-	
3000			700112 Ventes E_Shop-Muséobus	1.757,30-	0,00	1.757,30-		
3000			700310 Droit de reproduction/Frais de photogra	62,90-	0,00	62,90-		
3000			700320 Droit de reproduction/Droit de reproduc	0,00	33,32-	33,32	100,0	
3000			700330 Droit de reproduction/Droits d'auteur	4.745,55-	5.171,24-	425,69	8,2	
			TOTAL A :	282.629,80-	252.909,48-	29.720,32-	11,8-	*3*
			D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
3000			740000 Subventions et montants compensatoires	1.309.000,00-	1.282.000,00-	27.000,00-	2,1-	
3000			740100 Dons	7.500,00-	100,00-	7.400,00-	7400,0-	
3000			740200 Subventions diverses	133.082,90-	335.959,24-	202.876,34	60,4	
3000			745100 Location d'immeubles	3.000,00-	0,00	3.000,00-		
3000			746500 Récupération - Assurances	0,00	2.116,93-	2.116,93	100,0	
3000			746800 Récupération réduction structurelle ONS	3.002,90-	6.406,01-	3.403,11	53,1	
3000			746900 Récupération diverses	4.254,47-	6.462,65-	2.208,18	34,2	
			TOTAL D :	1.459.840,27-	1.633.044,83-	173.204,56	10,6	*3*
			TOTAL I :	1.742.470,07-	1.885.954,31-	143.484,24	7,6	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			A. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES					
			1. ACHATS					
3000			601000 Achat de fournitures	126.623,34	191.816,69	65.193,35-	34,0-	
3000			601010 Achat fournitures bureau	0,00	407,47	407,47-	100,0-	
3000			602003 Activités - Préserv./Num./Transports	0,00	1.765,09	1.765,09-	100,0-	
3000			602004 Activités - Préserv./Num./Photos	24,95-	567,84	592,79-	104,4-	
3000			602005 Activités - Préserv./Dr.Reprod.&Auteurs	0,00	565,74	565,74-	100,0-	
3000			602030 Activités - Conservation/Restauration	16.185,02	94.332,40	78.147,38-	82,8-	
3000			602031 Activités - Conservation/APE	32.178,59	24.126,56	8.052,03	33,4	
3000			602032 Activités - Conserv/Analyses Scientifiq	37.748,01	41,25-	37.789,26	91610,3	
3000			602041 Activités - Education/Ateliers	18.409,80	10.089,31	8.320,49	82,5	
3000			602042 Activités - Education/APE	83.819,55	79.177,13	4.642,42	5,9	
3000			602044 Activités - Education/Visites Guidées	10.860,16	5.982,02	4.878,14	81,5	
3000			602045 Activités - Education/Cotisations	580,00	330,00	250,00	75,8	
3000			602046 Activités - Education/Scénographie	6.822,20	11.686,50	4.864,30-	41,6-	
3000			602049 Activités - Exposition/Photos	2.793,97	2.088,07	705,90	33,8	
3000			602050 Activités - Exposition/Publicité	39.586,24	61.921,32	22.335,08-	36,1-	

Musée Royal de Mariemont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 0L — RFBILA00/GUILMA01 Page 3

Société 3000 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3000		602051 Activités - Exposition/Presse	560,00	2.620,63	2.060,63-	78,6-	
	3000		602052 Activités - Exposition/Dr.Reprod.&Auteu	3.467,57	501,76	2.965,81	591,1	
	3000		602053 Activités - Exposition/Transports	77.816,18	25.249,85	52.566,33	208,2	
	3000		602054 Activités - Exposition/Scénographie	66.546,16	54.150,01	12.396,15	22,9	
	3000		602055 Activités - Exposition/Traductions	26.427,08	25.907,60	519,48	2,0	
	3000		602057 Activités - Exposition/Prêts	4.545,36	1.380,00	3.165,36	229,4	
	3000		602058 Activités - Exposition/Spectacles	353,00	5.915,92	5.562,92-	94,0-	
	3000		602059 Activités - Exposition/Restauration	12.485,40	13.397,71	912,31-	6,8-	
	3000		602060 Activités - Marketing/Publicité	28.761,04	61.984,81	33.223,77-	53,6-	
	3000		602061 Activités - Marketing/Presse	24.200,04	24.961,40	761,36-	3,1-	
	3000		602062 Activités - Marketing/APE	42.372,19	40.957,61	1.414,58	3,5	
	3000		602064 Activités - Marketing/Amis Mariemont	6.072,30	3.500,00	2.572,30	73,5	
	3000		602065 Activités - Marketing/Cotisations	0,00	1.189,88	1.189,88-	100,0-	
	3000		602067 Activités - Marketing/Souscription	9.156,35	6.113,00	3.043,35	49,8	
	3000		602068 Activités - Marketing/Enquêtes-Sondages	90,75	0,00	90,75		
	3000		602090 Activités - Diverses/Cérémonie thé	1.839,20	4.489,10	2.649,90-	59,0-	
	3000		602092 Activités - Diverses/Ikébana	0,00	1.950,00	1.950,00-	100,0-	
	3000		602093 Activités - Diverses/Spectacles	0,00	25.142,02	25.142,02-	100,0-	
	3000		602094 Activités - Diverses/Visites guidées	2.392,92	4.135,25	1.742,33-	42,1-	
	3000		602095 Activités - Diverses/Team Building	2.100,90	204,00	1.896,90	929,9	
	3000		602097 Activités - Diverses/Soutiens activités	1.000,00	1.170,00	170,00-	14,5-	
	3000		602100 Activités - FSE	388,31-	0,00	388,31-		
	3000		602110 Activités - Europe créative	0,00	137.918,60	137.918,60-	100,0-	
	3000		604031 Publications Musée	33.395,30	31.276,36	2.118,94	6,8	
	3000		604032 Extérieurs en dépôts	7.172,49	4.969,39	2.203,10	44,3	
	3000		604033 Extérieurs en achat ferme	490,74	11.504,27	11.013,53-	95,7-	
	3000		604034 Objets typés Mariemont	270,50	519,60	249,10-	47,9-	
	3000		604035 Objets extérieurs en dépôt	20.151,91	9.630,21	10.521,70	109,3	
	3000		604036 Objets en achat ferme	31.543,97	30.218,18	1.325,79	4,4	
			TOTAL 1 :	778.404,97	1.015.772,05	237.367,08-	23,4-	*4*
			2. VARIATIONS DES STOCKS					
	3000		609400 Variation des stocks	47.519,02-	13.015,45	60.534,47-	465,1-	
			TOTAL 2 :	47.519,02-	13.015,45	60.534,47-	465,1-	*4*
			TOTAL A :	730.885,95	1.028.787,50	297.901,55-	29,0-	*3*
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
	3000		610010 Locations diverses	25.322,30	27.925,60	2.603,30-	9,3-	
	3000		610020 Frais de rappel	173,01	0,00	173,01		
	3000		611310 Entretien et réparation Locaux	358.858,28	315.937,04	42.921,24	13,6	
	3000		611320 Entretien et réparation Matériel (IMO)	0,00	1.742,40	1.742,40-	100,0-	
	3000		611330 Entretien et réparation Mobilier et mat	608,24	2.461,36	1.853,12-	75,3-	
	3000		611340 Entretien et réparation Matériel roulan	18.514,30	26.569,45	8.055,15-	30,3-	
	3000		611350 Entretien et réparation Constructions	2.146,54	26.348,92	24.202,38-	91,9-	
	3000		612100 Eau	13.134,92	14.345,25	1.210,33-	8,4-	
	3000		612130 Mazout (Matériel)	171,05	0,00	171,05		
	3000		612140 Mazout (Matériel roulant)	12.117,81	11.727,61	390,20	3,3	
	3000		612300 Livres, périodiques et documentation	12.014,09	13.482,14	1.468,05-	10,9-	
	3000		612301 Livre concetpion	952,88	3.000,00	2.047,12-	68,2-	
	3000		612400 Imprimés	17.071,52	25.702,59	8.631,07-	33,6-	
	3000		612420 Fournitures de bureau diverses	2.257,57	6.923,45	4.665,88-	67,4-	
	3000		612421 Fournitures infrastructure diverses	130,18	0,00	130,18		
	3000		612500 Téléphone, fax...	5.999,39	10.973,77	4.974,38-	45,3-	
	3000		612530 Frais postaux et d'expédition	11.112,23	28.360,36	17.248,13-	60,8-	

Société 3000 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3000		612540 Frais Transport de Fonds	558,51	0,00	558,51		
	3000		613000 Red.Brevets-Licences-Cotisations	22.739,63	14.739,12	8.000,51	54,3	
	3000		613230 Honoraires - Réviseur	10.587,50	9.075,00	1.512,50	16,7	
	3000		613240 Honoraires - Expertises	85.368,87	8.740,00	76.628,87	876,8	
	3000		613290 Honoraires - Autres	5.634,93	19.623,65	13.988,72-	71,3-	
	3000		613520 Assurance matériel et installations de	0,00	49,50	49,50-	100,0-	
	3000		613530 Assurance matériel roulant	4.083,85	3.193,06	890,79	27,9	
	3000		613540 Assurance responsabilité civile	23.743,76	8.301,77	15.441,99	186,0	
	3000		614200 Autres frais de transport (par ex.matér	0,00	8.814,73	8.814,73-	100,0-	
	3000		614300 Transport du personnel	274,16	0,00	274,16		
	3000		614400 Colloques/AG/J.Etude/Formations	165,00	5.434,67	5.269,67-	97,0-	
	3000		615100 Voyages, déplacements, péage	8.079,21	6.811,75	1.267,46	18,6	
	3000		615110 Représentation	25.301,74	39.505,94	14.204,20-	36,0-	
	3000		615120 Formation	0,00	2.536,79	2.536,79-	100,0-	
			TOTAL B :	667.121,47	642.325,92	24.795,55	3,9	*3*
			C. REMUNERATION, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS					
	3000		620204 Expositions/Rémun.Assistance scientifiq	0,00	14.981,16	14.981,16-	100,0-	
	3000		620206 Divers/Rémun.Collaborateur occasionnel	30.996,97	44.488,31	13.491,34-	30,3-	
	3000		620208 Préservation/Rémun.aménagement Inventai	0,00	6.230,93	6.230,93-	100,0-	
	3000		620209 Marketing/Rémunérations exceptionnelles	0,00	3.330,93	3.330,93-	100,0-	
	3000		620210 FSE/Rémunérations FSE	46.038,43	47.812,56	1.774,13-	3,7-	
	3000		621004 Expositions/Charges patronales Rémun.As	0,00	3.536,50	3.536,50-	100,0-	
	3000		621006 Divers/Charges patronales Rémun.Coll.Oc	6.605,64	11.316,96	4.711,32-	41,6-	
	3000		621008 Préservation/Charges patron/Aménagt.Iin	0,00	1.311,28	1.311,28-	100,0-	
	3000		621009 Marketing/Rémunérations exceptionnelles	0,00	1.104,04	1.104,04-	100,0-	
	3000		621010 FSE/Rémunérations FSE	11.101,08	12.324,70	1.223,62-	9,9-	
	3000		623000 Autres frais de personnel	2.132,20	4.107,39	1.975,19-	48,1-	
	3000		623010 Assurance Accident du Travail	0,00	5.491,88	5.491,88-	100,0-	
			TOTAL C :	96.874,32	156.036,64	59.162,32-	37,9-	*3*
			D. AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORP. ET CORPORELLES					
	3000		630200 Dotation amortissements s/ immo. corpor	108.936,64	108.917,94	18,70		
			TOTAL D :	108.936,64	108.917,94	18,70		*3*
			E. REDUCTIONS DE VALEUR SUR STOCKS, SUR COMMANDES EN COURS D'EXECUTION ET SUR CREANCES COMMERCIALES					
	3000		631000 Réductions de valeur s/ stock	57.651,58	2.611,51	55.040,07	2107,6	
			TOTAL E :	57.651,58	2.611,51	55.040,07	2107,6	*3*
			F. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	3000		638000 Provisions pour autres charges	0,00	29.451,88-	29.451,88	100,0	
			TOTAL F :	0,00	29.451,88-	29.451,88	100,0	*3*

Musée Royal de Mariemont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 0L — RFBILA00/GUILMA01 Page 3

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			H. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
			- - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3000		640000 Taxes et impôts directs	169,36	2.281,72	2.112,36-	92,6-	
	3000		640300 Taxes diverses	1.970,65	3.171,07	1.200,42-	37,9-	
	3000		640810 Charges d'exploitations diverses	0,00	87,34	87,34-	100,0-	
			TOTAL H :	2.140,01	5.540,13	3.400,12-	61,4-	*3*
			TOTAL II :	1.663.609,97	1.914.767,76	251.157,79-	13,1-	*2*
				78.860,10-	28.813,45	107.673,55-	373,7-	*2*
			IV. PRODUITS FINANCIERS					
			C. AUTRES PRODUITS FINANCIERS					
			- - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3000		753000 Subsides en capital et en intérêts	531,12-	0,00	531,12-		
	3000		756000 Produits financiers divers	359,92-	224,22-	135,70-	60,5-	
	3000		759000 Produits financiers divers	39,45-	0,00	39,45-		
			TOTAL C :	930,49-	224,22-	706,27-	315,0-	*3*
			TOTAL IV :	930,49-	224,22-	706,27-	315,0-	*2*
			V. CHARGES FINANCIERES					
			C. AUTRES CHARGES FINANCIERES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3000		654000 Différences de change	0,98	0,12	0,86	716,7	
	3000		659001 Frais bancaires/Visa-PayPal	406,85	197,91	208,94	105,6	
			TOTAL C :	407,83	198,03	209,80	105,9	*3*
			TOTAL V :	407,83	198,03	209,80	105,9	*2*
				79.382,76-	28.787,26	108.170,02-	375,8-	*2*
			VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS					
			E. AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
			- - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3000		764000 Autres produits exceptionnels	3.101,73-	58.467,16-	55.365,43	94,7	
				3.101,73-	58.467,16-	55.365,43	94,7	*3*
			TOTAL VII :	3.101,73-	58.467,16-	55.365,43	94,7	*2*
			VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES					
			E. AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3000		664000 Autres charges exceptionnelles	88.741,35	6,20	88.735,15	*1212,1	
			TOTAL E :	88.741,35	6,20	88.735,15	*1212,1	*3*
			TOTAL VIII :	88.741,35	6,20	88.735,15	*1212,1	*2*

Musée Royal de Mariemont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger OL — RFBILA00/GUILMA01 Page 3

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
				6.256,86	29.673,70-	35.930,56	121,1	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	400,00-	3.427,70	3.827,70-	111,7-	*4*
				400,00-	3.427,70	3.827,70-	111,7-	*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	5.856,86	26.246,00-	32.102,86	122,3	*3*
			C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES					
			3. AUX AUTRES RESERVES					
	3000		692100 Dotations aux autres réserves	0,00	26.246,00	26.246,00-	100,0-	
			TOTAL 3:	0,00	26.246,00	26.246,00-	100,0-	*4*
			C. TOTAL AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES	0,00	26.246,00	26.246,00-	100,0-	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			2. PERTE A REPORTER					
	3000		793000 Perte à reporter	5.856,86-	0,00	5.856,86-		
			TOTAL 2 :	5.856,86-	0,00	5.856,86-		*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	5.856,86-	0,00	5.856,86-		*3*
				6.256,86-	29.673,70	35.930,56-	121,1-	*2*
				0,00	**0,00**	**0,00**		***1***

Musée Royal de Mariemont — Bilan – Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 0L — RFBILA00/GUILMA01 Page 4

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			COMPTES DE LA CLASSE 0					
	3000		090001 Pécules promérités	12.500,00	12.500,00	0,00		
	3000		091001 obligations liées Pécules	12.500,00-	12.500,00-	0,00		
				0,00	0,00	0,00		*1*

Musée Royal de Mariemont Bilan – Patrimoine Dom. Mariemont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez Ledger 0L RFBILA00/GUILMA01 Page 5

Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			COMPTES NON AFFECTES					
	3000		263000 Autres Immolisations	29.032,47	23.721,30	5.311,17	22,4	
	3000		263009 Amortissements actés sur Autres Immobil	25.491,69-	23.721,30-	1.770,39-	7,5-	
	3000		634100 Reprise Réduction de Valeur	400,00-	3.427,70	3.827,70-	111,7-	

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES - COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATION

A. RECETTES

Code SEC	Code interne		LIQUIDATION Prévisions	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
	00.0.0801	Solde de liquidités à reporter	**367.420,99**	501.796,36		501.796,36
46.10	**01.0.4601**	Dotation de la FWB	**178.000,00**	178.000,00		178.000,00
16.11	**02.0.1601**	Recettes exceptionnelles	**500,00**	708,00		708,00
	Total des recettes		**545.920,99**	680.504,36	0,00	**680.504,36**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

B. DEPENSES

Code SEC	Code interne		LIQUIDATION Prévisions	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
74.40	**02.744001**	Réalisation d'études et de recherches	**235.500,00**	73.691,42	67.385,90	141.077,32
12.11	**02.121101**	Publication d'études et de recherches	**40.000,00**	14.855,90	4.574,82	19.430,72
12.11	**02.121102**	Centre de documentation	**2.500,00**	0,00	2.057,57	2.057,57
12.11	**01.121101**	Fonctionnement	**10.000,00**	78,70	8.380,81	8.459,51
34.40	**02.121103**	Soutien à la recherche	**17.750,00**	10.000,00	7.750,00	17.750,00
12.11	**02.121104**	Colloques, séminaires, formations	**15.000,00**	0,00	10.232,58	10.232,58
12.11	**02.121106**	Coopération internationale	**7.000,00**	0,00	5.000,00	5.000,00
	Total des dépenses		**327.750,00**	98.626,02	105.381,68	**204.007,70**

A = liquidations des engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = liquidations des engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

A. RECETTES

Code SEC	Code interne		DROITS CONSTATES Prévisions	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C	Réalisations D
	367.420,99	Report du disponible	**298.102,16**	367.420,99	15.000,23		382.421,22
46.10	**178.000,00**	Dotation de la FWB	**173.000,00**	178.000,00			178.000,00
16.11	**500,00**	Recettes exceptionnelles	**250,00**	708,00			708,00
	Total des recettes		**471.352,16**	**546.128,99**	15.000,23	0,00	**561.129,22**

A 1.1. = disponible en autorisation budgétaire d'engagement au 1er janvier
A 1.2. = recettes effectivement perçues pendant l'année
B.1.1. = réduction de visas d'années antérieures
B.1.2. = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = droits réduits
D = total des autorisations budgétaires de l'année (A+B+C)

B. DEPENSES

Code SEC	Code interne		ENGAGEMENTS Prévisions	Réalisé A
74.40	**02.744001**	Réalisation d'études et de recherches	**345.000,00**	228.219,40
12.11	**02.121101**	Publication d'études et de recherches	**30.000,00**	4.574,82
12.11	**02.121102**	Centre de documentation	**2.500,00**	2.057,57
12.11	**01.121101**	Fonctionnement	**10.000,00**	8.380,81
34.40	**02.121103**	Soutien à la recherche	**17.750,00**	17.750,00
12.11	**02.121104**	Colloques, séminaires, formations	**15.000,00**	10.232,58
12.11	**02.121106**	Coopération internationale	**7.000,00**	5.000,00
	Total des dépenses		**427.250,00**	**276.215,18**

A = engagements de l'année budgétaire

ATTENTION REDUCTION ENGAGEMENT ZIBOUH

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATION Prévisions A	Réalisations B	Différence A>B	Différence B>A
Recettes	(exécution du budget)	**545.920,99**	680.504,36	-134.583,37	134.583,37
Dépenses	(exécution du budget)	**327.750,00**	204.007,70	123.742,30	0,00
Résultat	**Solde de l'année**	**218.170,99**	**476.496,66**		

		ENGAGEMENTS Prévisions A	Réalisations B	Différence A>B	Différence B>A
Recettes	(exécution du budget)	**471.352,16**	561.129,22	0,00	89.777,06
Dépenses	(exécution du budget)	**427.250,00**	276.215,18	151.034,82	0,00
Résultat	**Solde de l'année**	**44.102,16**	**284.914,04**		

ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12 DE L'EXERCICE

(solde en trésorerie diminué du solde des engagements)

191.582,62

PIEBS - BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

			LIQUIDATIONS				
				Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC			Prévisions initiales		A	B	C
0820	1.1.	Report du disponible	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00		1.000.000.000,00
							0,00
							0,00
							0,00
							0,00
							0,00
							0,00
Total des recettes			1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	0,00	1.000.000.000,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

			ENGAGEMENTS				
				Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC			Prévisions initiales		A	B	C	D
0820	1.1.	Report du disponible	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00			1.000.000.000,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
Total des recettes			1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	0,00	0,00	1.000.000.000,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

			LIQUIDATIONS				
				Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC			Prévisions initiales		A	B	C
	2.1	Enseignement obligatoire	15.000,00	2.300,00		0,00	0,00
	2.2	Enseignement supérieur	0,00	0,00		0,00	0,00
							0,00
							0,00
Total des dépenses			15.000,00	2.300,00	0,00	0,00	0,00

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

			ENGAGEMENTS			
				Prévisions ajustées	réalisations	
Code SEC			Prévisions initiales		A	
	2.1	Enseignement obligatoire	500.000,00	500.000,00	0,00	
	2.2	Enseignement supérieur	200.000,00	200.000,00	0,00	
Total des dépenses			700.000,00	700.000,00	0,00	

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	15.000,00	2.300,00	0,00	-2.300,00
Résultat solde de l'année	999.985.000,00	999.997.700,00	1.000.000.000,00	

	DROITS ET ENGAGEMENTS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	700.000,00	700.000,00	0,00	-700.000,00
Résultat solde de l'année	999.300.000,00	999.300.000,00	1.000.000.000,00	

PPT (Saca) Bilan - MFWB Heur 12:25:44 Date 07.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/ELAMFE01 Page 1

Société 3110 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

Qt	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F I M M O B I L I S E					
			**********					
			III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
			F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3110		2700000000 Travaux de bâtiment	26.105.913,19	19.862.714,77	6.243.198,42	31,4	
			TOTAL F :	26.105.913,19	19.862.714,77	6.243.198,42	31,4	*4*
			TOTAL III :	26.105.913,19	19.862.714,77	6.243.198,42	31,4	*3*
			TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	26.105.913,19	19.862.714,77	6.243.198,42	31,4	*2*
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			VII. CREANCES A UN AN AU PLUS					
			A. CREANCES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - - - - -					
	3110		4040000000 prod à recevoir (Facture à établir)	0,00	1.817.000,00	1.817.000,00-	100,0-	
			TOTAL A :	0,00	1.817.000,00	1.817.000,00-	100,0-	*4*
			TOTAL VII :	0,00	1.817.000,00	1.817.000,00-	100,0-	*3*
			IX. Valeurs disponibles					
	3110		5502102002 SACA-Programme Prioritaire Travaux - 64	106.622.083,53	152.128.319,28	45.506.235,75-	29,9-	
	3110		5512102002 VE SACA-Programme Prioritaire Travaux -	4.713,90-	4.713,90-	0,00		
	3110		5912102002 CODA Dép SACA-Programme Prioritaire Tra	4.713,90	4.713,90	0,00		
	3110		5922102002 CODA Rec SACA-Programme Prioritaire Tra	64.543,27-	64.543,27-	0,00		
			TOTAL IX :	106.557.540,26	152.063.776,01	45.506.235,75-	29,9-	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	106.557.540,26	153.880.776,01	47.323.235,75-	30,8-	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	132.663.453,45	173.743.490,78	41.080.037,33-	23,6-	*1*

PPT (Saca) Bilan - MFWB Heur 12:25:44 Date 07.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFBILA00/ELAMFE01 Page 2

Société 3110 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			**********					
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	0,00	0,00		*3*
			V. Résultat exercices antérieurs					
	3110		1400000001 Bénéfice reporté	132.471.435,61-	173.752.927,80-	41.281.492,19	23,8	
			TOTAL V :	132.471.435,61-	173.752.927,80-	41.281.492,19	23,8	*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	132.471.435,61-	173.752.927,80-	41.281.492,19	23,8	*2*
			D E T T E S					
			**********					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - - -					
			1. FOURNISSEURS					
	3110		4400100000 frnss du sect privé résis NPCG	3.480,85-	0,00	3.480,85-		
	3110		4440990000 Facture à recevoir - MM	187.764,61-	10.209,40	197.974,01-	1939,1-	
				191.245,46-	10.209,40	201.454,86-	1973,2-	*5*
				191.245,46-	10.209,40	201.454,86-	1973,2-	*4*
			TOTAL IX :	191.245,46-	10.209,40	201.454,86-	1973,2-	*3*
			X. COMPTES DE REGULARISATION					
	3110		4990000009 Comptes d'attente (C)	772,38-	772,38-	0,00		
			TOTAL X :	772,38-	772,38-	0,00		*3*
			TOTAL DETTES :	192.017,84-	9.437,02	201.454,86-	2134,7-	*2*
			T O T A L D U P A S S I F :	132.663.453,45-	173.743.490,78-	41.080.037,33	23,6	*1*

Société 3110 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

Ct	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			XV. TRANSFERTS DE REVENUS ET DE CAPITAUX					
	3110		6800000037 Subvention dépense - 6311	306.139,00	233.966,89	72.172,11	30,8	
	3110		6800000038 Subvention dépense - 6321	15.028.908,39	14.680.819,43	348.088,96	2,4	
	3110		6800000040 Subvention dépense - 6410	24.132.540,45	29.693.242,59	5.560.702,14-	18,7-	
	3110		6800000041 Subvention dépense - 6511	0,00	160.058,79	160.058,79-	100,0-	
	3110		6800100040 Récup subvention - 6410R	3.095,65-	0,00	3.095,65-		
	3110		7842100192 Subvention recette SACA PPT - 6611 - FW	1.817.000,00	60.972.000,00-	62.789.000,00	103,0	
			TOTAL XV :	41.281.492,19	16.203.912,30-	57.485.404,49	354,8	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
			2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT					
	3110		7900000000 Bénéfice reporté de l'exercice précéden	173.752.927,80-	157.549.015,50-	16.203.912,30-	10,3-	
			TOTAL 2 :	173.752.927,80-	157.549.015,50-	16.203.912,30-	10,3-	*4*
				173.752.927,80-	157.549.015,50-	16.203.912,30-	10,3-	*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	132.471.435,61-	173.752.927,80-	41.281.492,19	23,8	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			1. BENEFICE A REPORTER					
	3110		6930000000 Bénéfice à reporter (14)	132.471.435,61	173.752.927,80	41.281.492,19-	23,8-	
			TOTAL 1 :	132.471.435,61	173.752.927,80	41.281.492,19-	23,8-	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	132.471.435,61	173.752.927,80	41.281.492,19-	23,8-	*3*
				41.281.492,19-	16.203.912,30	57.485.404,49-	354,8-	*2*
				0,00	0,00	0,00		*1*

PPT (Saca) Soldes cptes gén. Heur 12:12:18 Date 05.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFSSLD00/ELAMFE01 Page 2
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3110	1400000001	Voir libellé 50 pos.	EUR		173.752.927,80-	0,00	173.752.927,80	132.471.435,61	132.471.435,61-
3110	2700000000	Voir libellé 50 pos.	EUR		19.862.714,77	0,00	6.269.171,85	25.973,43	26.105.913,19
3110	4040000000	Voir libellé 50 pos.	EUR		1.817.000,00	0,00	0,00	1.817.000,00	0,00
3110	4400100000	Frnss privé rés	EUR		0,00	0,00	7.435.479,07	7.438.959,92	3.480,85-
3110	4400200000	Frnss mm gr insti	EUR		0,00	0,00	733.667,08	733.667,08	0,00
3110	4400300000	Frnss aut gr insti	EUR		0,00	0,00	5.024.664,81	5.024.664,81	0,00
3110	4400400000	Frnss privé nonrés	EUR		0,00	0,00	12.458,20	12.458,20	0,00
3110	4400900000	Frnss non ventilés	EUR		0,00	0,00	32.429.448,37	32.429.448,37	0,00
3110	4440990000	Voir libellé 50 pos.	EUR		10.209,40	0,00	38.286.077,37	38.484.051,38	187.764,61-
3110	4990000009	Voir libellé 50 pos.	EUR		772,38-	0,00	0,00	0,00	772,38-
3110	5502102002	Voir libellé 50 pos.	EUR		152.128.319,28	0,00	6.576,50	45.512.812,25	106.622.083,53
3110	5512102002	Voir libellé 50 pos.	EUR		4.713,90-	0,00	45.512.812,25	45.512.812,25	4.713,90-
3110	5912102002	Voir libellé 50 pos.	EUR		4.713,90	0,00	45.512.812,25	45.512.812,25	4.713,90
3110	5922102002	Voir libellé 50 pos.	EUR		64.543,27-	0,00	6.576,50	6.576,50	64.543,27-
3110	6800000037	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	306.139,00	0,00	306.139,00
3110	6800000038	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	15.460.577,95	431.669,56	15.028.908,39
3110	6800000040	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	24.313.159,88	180.619,43	24.132.540,45
3110	6800100040	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	0,00	3.095,65	3.095,65-
3110	6930000000	Bén à reporter (14)	EUR		0,00	0,00	132.471.435,61	0,00	132.471.435,61
3110	7842100192	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	1.817.000,00	0,00	1.817.000,00
3110	7900000000	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	0,00	173.752.927,80	173.752.927,80-
*3110			EUR		0,00	0,00	529.350.984,49	529.350.984,49	0,00

PPT (Saca) Soldes cptes gén. Heur 12:12:18 Date 05.05.2026
Bruxelles Ledger 0L RFSSLD00/ELAMFE01 Page 3
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025
Totaux de toutes les sociétés

Ste	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3110	EUR		0,00	0,00	529.350.984,49	529.350.984,49	0,00
*	EUR		0,00	0,00	529.350.984,49	529.350.984,49	0,00

SGISS - Saca programme prioritaire de travaux

EXERCICE 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Codes SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
08.20	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	150.594.956,00	152.128.319,00	152.128.319,28		152.128.319,28
66.11	1.2.	Dotation exceptionnelle					0,00
66.11	1.3	Dotation					0,00
16.11	1.4	Autres recettes			6.576,50		6.576,50
							0,00
Total des recettes			150.594.956,00	152.128.319,00	152.134.895,78	0,00	152.134.895,78

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B) 0,00

Codes SEC			DROITS CONSTATES Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
08.20	1.1.	Report du disponible	15.531.318,00	32.430.812,00	32.430.811,64	6.696,77		32.437.508,41
66.11	1.2.	Dotation exceptionnelle						0,00
66.11	1.3	Dotation						0,00
16.11	1.4	Autres recettes				6.576,50		6.576,50
	1.5	Désengagements années antérieures			571.845,66			571.845,66
Total des recettes			15.531.318,00	32.430.812,00	33.002.657,30	13.273,27	0,00	33.015.930,57

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Codes SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
	2.1	transfert encours au 31/12/2020					
7200 *	2.2	Dépenses sur Dot. réseau FWB			6.191.934,91	42.887,38	6.234.822,29
6321-6311-6511	2.3	Dépenses sur Dot. réseau off subv			15.205.857,93	0,00	15.205.857,93
6410	2.4	Dépenses sur Dot. réseau libre confessionnel			22.045.424,26	0,00	22.045.424,26
6410	2.5	Dépenses sur Dot. réseau libre non confessionnel	47.200.000,00	56.200.000,00	573.340,20	0,00	573.340,20
6410	2.6	Dépenses sur Dot. réseau libre PO non affiliés					0,00
7200-6410-6321-6511-6311	2.7	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance			1.453.367,57	0,00	1.453.367,57
Total des dépenses			47.200.000,00	56.200.000,00	45.469.924,87	42.887,38	45.512.812,25

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des Liquidations (A+B)

Codes SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
	2.1	transfert encours au 31/12/2020			
6131	2.2	Dépenses sur Dot. réseau FWB	2.237.000,00	4.260.000,00	166.032,34
6321-6311-6511	2.3	Dépenses sur Dot. réseau off subv	5.304.000,00	10.094.000,00	41.363,00
6410	2.4	Dépenses sur Dot. réseau libre confessionnel	7.222.000,00	13.745.000,00	
6410	2.5	Dépenses sur Dot. réseau libre non confessionnel	155.000,00	293.000,00	
6410	2.6	Dépenses sur Dot. réseau libre PO non affiliés	83.000,00	158.000,00	
7200-6410-6321-6511-6311	2.7	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance			
Total des dépenses			15.001.000,00	28.550.000,00	207.395,34

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	150.594.956,00	152.128.319,00	152.134.895,78	6.576,78
Dépenses	(exécution du budget)	47.200.000,00	56.200.000,00	45.512.812,25	-10.687.187,75
Résultat	**solde de l'année**	103.394.956,00	95.928.319,00	106.622.083,53	

		DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	15.531.318,00	32.430.812,00	33.015.930,57	585.118,57
Dépenses	(exécution du budget)	15.001.000,00	28.550.000,00	207.395,34	-28.342.604,66
Résultat	**solde de l'année**	530.318,00	3.880.812,00	32.808.535,23	

en-cours	73.813.548,30
disponible	32.808.535,23
Extrait Belfius 31/12	**106.622.083,53**

Marc COBAUX
Attaché

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS - COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C
08.20	1.1	Report du disponible	490.081,55	1.078.922,07	447.880,94		447.880,94
49.34	1.2.2	Solde créance R.W. 2024	0,00	0,00			0,00
49.34	1.2.2	Dotation de la R.W. 2025	311.000,00	311.000,00	311.000,00	311.000,00	622.000,00
49.34	1.2.2	Subvention de la R.W. 2024 - PRW-SFMQ à 3 ans	0,00	0,00	0,00	329.137,41	329.137,41
49.34	1.2.2	Subvention FOREM	0,00	0,00	0,00		0,00
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00	73.000,00	24.333,33		24.333,33
49.10	1.3.1	Subvention de Bruxelles Formation	81.682,00	81.682,00	81.682,00		81.682,00
46.30	1.4	Subvention F.S.E.					
16.20	1.5	Recettes autres					
		Total des recettes (hors report)		465.682,00			
		Total des recettes	955.763,55	1.544.604,07	864.896,27	640.137,41	1.505.033,68

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC			ENGAGEMENTS					
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C	réalisations D
08.20	1.1	Report du disponible	490.081,55	1.078.922,07	1.078.922,07			1.078.922,07
49.34	1.2.2	Solde créance R.W. 2024	0,00					
49.34	1.2.2	Dotation de la Région wallonne 2025	311.000,00	311.000,00	311.000,00			311.000,00
49.34	1.2.2	Subvention de la R.W. 2024 - PRW-SFMQ à 3 ans	0,00	0,00	0,00			0,00
49.34	1.2.2	Subvention FOREM	0,00	0,00	0,00			0,00
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00	73.000,00	73.000,00			73.000,00
49.10	1.3.1	Subvention de Bruxelles Formation	81.682,00	81.682,00	81.682,00			81.682,00
46.30	1.4	Dotation F.S.E.						
16.20	1.5	créances autres						
		Total des recettes (hors report)	465.682,00	465.682,00				
		Total des recettes	955.763,55	1.544.604,07	1.544.604,07	0,00	0,00	1.544.604,07

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C
11.11	2.1.	frais de personnel	407.682,00	407.682,00	9.096,28	313.006,77	322.103,05
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	55.000,00	55.000,00		13.284,84	13.284,84
74.22	2.3.	frais d'acquisition	3.000,00	3.000,00		0,00	0,00
		Total des dépenses	465.682,00	465.682,00	9.096,28	326.291,61	335.387,89

A = liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

			ENGAGEMENTS			
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	
11.11	2.1.	frais de personnel	407.682,00	407.682,00	407.682,00	
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	55.000,00	55.000,00	55.000,00	
74.22	2.3.	frais d'acquisition	3.000,00	3.000,00	0,00	
	2.4	frais divers				
		Total des dépenses	465.682,00	465.682,00	462.682,00	

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	955.763,55	465.682,00	1.505.033,68	1.039.351,68
Dépenses (exécution du budget)	465.682,00	465.682,00	335.387,89	-130.294,11
Résultat solde de l'année	490.081,55	0,00	1.169.645,79	

Ce montant sera prélevé sur réserve

	DROITS ET ENGAGEMENTS		
	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	465.682,00	1.544.604,07	1.078.922,07
Dépense (exécution du budget)	465.682,00	462.682,00	-3.000,00
Résultat solde de l'année	0,00	1.081.922,07	

Ce montant sera prélevé sur réserve

VANDER VORST Thierry
Directeur S.F.M.Q.
20/01/2026

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

		TRESORERIE				DROITS CONSTATES				
		Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C	réalisations D
	recettes versées par l'Union Européenne				0,00					0,00
	Fonds attribués par l'Union Européenne									

B. DEPENSES

		TRESORERIE				ENGAGEMENTS		
		Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C	Prévisions ajustées	réalisations A	
	paiements sur fonds européens				0,00			
	Engagements sur fonds européen							

C.SYNTHESE ET SOLDE

	TRESORERIE		
	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	

	DROITS ET ENGAGEMENTS		
	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Dépense (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
IBAN: BE23 0529 0064 6991 - BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances FSMA n° 019649 A - MAE 4944
Belfius Connect 02 222 12 01

Belfius

5d85917b92b922cb72d829c9bad25906cb62ca9b

02-01-2026 1
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
SACA SFMQ

---------- BE08 0912 1102 1913 ---------- DOUBLE

CHANGEMENT D'ASSUREUR POUR VOTRE POLICE COLLECTIVE MASTERCARD NEW, MASTERCARD STAR, MASTERCARD PLATINUM, MASTERCARD PRIVATE, MASTERCARD WORLD ELITE, VISA BUSINESS GOLD OU VISA CORPORATE.

A PARTIR DU 01/01/2026 L'ASSUREUR AIG EUROPE S.A. EST REMPLACE PAR ZURICH INSURANCE EUROPE AG AGISSANT PAR SON INTERMEDIAIRE D'ASSURANCES COVER-MORE BLUE INSURANCE SERVICES LIMITED (OPERANT SOUS LE NOM DE COVER-MORE EUROPE).

RIEN NE CHANGE POUR VOUS, LES COUVERTURES RESTENT IDENTIQUES.

LES CONDITIONS GENERALES ET LES DOCUMENTS D'INFORMATION (IPID) SONT DES A PRESENT DISPONIBLES SUR BELFIUS.BE.

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
IBAN: BE23 0529 0064 6991 - BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances FSMA n° 019649 A - MAE 4944
Belfius Connect 02 222 12 01

Belfius

9b03841b1bb0ab66d22b890369c647b448965b9b

02-01-2026 2
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
SACA SFMQ

---------- BE08 0912 1102 1913 ---------- DOUBLE

NOUS VOUS INFORMONS DU SOLDE DE VOTRE COMPTE

SOLDE AU 31.12.2025 : +1.169.645,79 EUR

VANDER VORST Thierry
Directeur S.F.M.Q.

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
IBAN: BE23 0529 0064 6991 - BIC: GKCCBEBB
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
Agent d'assurances FSMA n° 019649 A - MAE 4944
Belfius Connect 02 222 12 01

Belfius

31a3df1a8fec519021b1d00dbfc86a43d8c8bb6f

02-01-2026 3
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
SACA SFMQ

---------- BE08 0912 1102 1913 ---------- DOUBLE

NOUS VOUS INFORMONS DU SOLDE DE VOTRE COMPTE

SOLDE AU 02.01.2026 : +1.169.645,79 EUR

Belfius Digitally signed by Belfius Bank - PaPyRuS

COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

Commentaires :

1) Recettes partie liquidations :

Le montant de 311.000,00 € de la dotation de la Région Wallonne 2024 a été versé courant janvier 2025.

Le montant de 300.000 € de subvention PRW à 3 ans (375.000 €) de 2024 a été versée par la Région Wallonne courant janvier 2025.

Un montant de 29.137,41 € a été versé en juillet 2025 par la Région Wallonne après analyse des pièces justificatives sur la subvention PRW à 3 ans (375.000 €) de 2024 permettant de la clôturer définitivement.

Un montant de 48.666,67 € représentant les 2/3 de la dotation COCOF n'a pas été versé 2025 et devrait être versé en 2026.

2) Dépenses partie engagements :

Un montant de 94.675,23 € (frais de personnel) fait l'objet d'un report d'engagement sur 2026 et sera liquidé sur la période comptable 2026.

Un montant total de 41.715,16 € (représentant un total de deux engagements de frais de fonctionnement) fait l'objet d'un report sur 2026 et sera liquidé sur les périodes comptables 2026 et futures.

SFMQ

Etat des immobilisés – Inventaire (Compte de classe 2) - Localisation

N°	Date d'achat :	Descriptif de l'objet :	Amortissements :	Prix d'acquisition :	Emplacement :
SFMQ2012I0001	08/10/2012	Présentoir	5	354,51	1P32
SFMQ2012I0002	26/11/2012	Tableau+ aimants	5	369,10	1P32
SFMQ2012I0003	11/12/2012	Table 160	5	133,70	1P32
SFMQ2012I0004	11/12/2012	Table 160	5	133,70	1P32
SFMQ2012I0005	03/12/2012	Table 80	5	85,30	1P32
SFMQ2012I0006	03/12/2012	Table 80	5	85,30	1P31
SFMQ2012I0007	29/11/2012	Armoires	5	72,60	1P30
SFMQ2012I0008	29/11/2012	Armoires	5	72,60	1P30
SFMQ2012I0009	29/11/2012	Armoires	5	72,59	1P30
SFMQ2012I0010	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0011	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0012	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0013	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0014	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0015	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0016	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0017	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0018	11/12/2012	Chaise grise	5	32,85	1P28

SFMQ

SFMQ2012I0019	11/12/2012	Chaise mauve	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0020	11/12/2012	Chaise mauve	5	32,85	1P28
SFMQ2012I0021	11/12/2012	Chaise mauve	5	32,85	1P28

N° :	***Date d'achat :***	***Descriptif de l'objet :***	***Amortissements :***	***Prix d'acquisition :***	***Emplacement :***
SFMQ2013I0001	14/02/2013	Table 160	10	133,70	1P32
SFMQ2013I0002	14/02/2013	Table 160	10	133,70	1P32
SFMQ2013I0003	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0004	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0005	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0006	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0007	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0008	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0009	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0010	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0011	28/10/2013	Etagères	10	103,5155	1P28
SFMQ2013I0012	26/11/2013	Etagères	10	120,40	1P28
SFMQ2014I0001	08/09/2014	Vidéo-projecteur	3 (lié à l'informatique)	469,00	1P29
SFMQ2015I0001	28/10/2015	Chaise et accoudoirs	5	189,95	1P32

SFMQ

SFMQ2015I0002	29/01/2015	Tableau+ aimants	5	61,21	1P28
SFMQ2016I0001	02/05/2016	Chaise pivotante	5	221,41	1P32
SFMQ2017I0001	05/12/2017	Bureau	5	465,84	1P30
SFMQ2017I0002	05/12/2017	Bloc tiroirs	5	452,53	1P30
SFMQ2017I0003	05/12/2017	Bureau	5	465,84	1P30
SFMQ2017I0004	05/12/2017	Bloc tiroirs	5	452,53	1P30
SFMQ2017I0005	05/12/2017	Armoire portes coulissantes	5	372,67	1P30

N° :	***Date d'achat :***	***Descriptif de l'objet :***	***Amortissements :***	***Prix d'acquisition :***	***Emplacement :***
SFMQ2017I0006	14/12/2017	Bureau	5	292,81	1P30
SFMQ2017I0007	14/12/2017	Bloc tiroirs	5	292,81	1P31
SFMQ2017I0008	11/12/2017	Chaise roulettes	5	132,49	1P32
SFMQ2017I0009	14/12/2017	Bureau	5	292,81	1P31
SFMQ2017I0010	14/12/2017	Bloc tiroirs	5	292,81	1P31
SFMQ2017I0011	11/12/2017	Chaise roulettes	5	132,49	1P32
SFMQ2017I0012	14/12/2017	Bureau	5	292,81	1P30

SFMQ

SFMQ2017I0013	14/12/2017	Bloc tiroirs	5	292,81	1P30
SFMQ2017I0014	11/12/2017	Chaise roulettes	5	132,49	1P32
SFMQ2017I0015	12/12/2017	Porte-manteau mural	5	49,46	1P31
SFMQ2017I0016	11/12/2017	Porte-manteau à pied	5	89,83	1P32

N° :	***Date d'achat :***	***Descriptif de l'objet :***	***Amortissements :***	***Prix d'acquisition :***	***Emplacement :***
SFMQ2017I0017	11/12/2017	Porte-manteau à pied	5	89,83	1P30
SFMQ2018I0001	18/01/2018	Chauffage à l'huile	5	140,35	1P32
SFMQ2018I0002	18/01/2018	Chauffage à l'huile	5	140,35	1P32
SFMQ2018I0003	18/01/2018	Chauffage à l'huile	5	140,36	1P32
SFMQ2018I0004	18/01/2018	Chauffage à l'huile	5	140,36	1P32
					1P32

SFMQ

SFMQ2018I0005	18/01/2018	Chauffage à l'huile	5	140,36	
SFMQ2018I0006	18/01/2018	Tableau Blanc	5	579,79	1P29
SFMQ2018I0007	22/01/2018	Porte manteau mural	5	61,08	1P29
SFMQM2017001	22/01/2018	Lampe de bureau	5	16,45	1P32
SFMQM2017002	22/01/2018	Lampe de bureau	5	16,45	1P32
SFMQM2017003	22/01/2018	Lampe de bureau	5	16,44	1P32
SFMQM2017004	22/01/2018	Lampe de bureau	5	16,44	1P32

N° :	***Date d'achat :***	***Descriptif de l'objet :***	***Amortissements :***	***Prix d'acquisition :***	***Emplacement :***
SFMQ2018I0012	29/06/2018	3 armoires à portes coulissantes	5	1.121,62	1P31 & 1P/30
SFMQ2018I0013	12/07/2018	Chaise de bureau	5	180,29	1P32
SFMQ2018I0014	13/07/2018	2 Lampes de bureau	5	86,25	1P32
SFMQ2018I0015	21/08/2018	14 Armoires métalliques grises	5	4.065,60	1P32
SFMQ2018I0016	14/08/2018	4 Souris ergonomiques	3	134,25	1P32
SFMQ2018I0017	23/08/2018	17 supports d'ordinateur	3	2862,85	1P32, 1P31, 1P30
SFMQ2018I0018	10/09/2018	22 fauteuils de bureau	5	1917,64	1P29 et 1P31 & 1P32

SFMQ

SFMQ2018I0019	10/09/2018	1 table en verre	10	208,49	1P31
SFMQ2018I0020	10/09/2018	1 chaise de bureau	5	531,51	1P31
SFMQ2018I0021	21/02/2019	11 tables pliantes rectangulaires	5	1916,64	1P29
SFMQ2018I0022	19/11/2019	Lot de souris ergonomique verticale	3	429,55	1P32
SFMQ2019I0001	21/02/2019	4 enregistreurs num Philips	Biens appartenant à la F.W.B.	543,58	1P28
SFMQ2019I0002	21/02/2019	1 porte-manteau PM Chrome	Bien appartenant à la F.W.B.	61,24	1P32
SFMQ2019I0003	26/03/2019	1 chaise de bureau 'Open Point' noir		134,90	1P30
SFMQ2019I0004	26/03/2019	1 chaise de bureau 'Open Point' noir		134,89	1P30
SFMQ2019I0005	26/03/2019	1 four micro-ondes Severin		99,21	Cuisine
SFMQ2020I0001	18/02/2020	3 présentoirs sur pied		185,08	1P28

SFMQ2022I0001	08/04/2022	9 tables pliantes rectangulaires	5	1611,18	1P32

SFMQ20220002	17/11/2022	Tableau mobile blanc sur pied		591,18	1P32

L'ordonnateur

Thierry Vander Vorst

SERVICE FRANCOPHONE DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
AVENUE DU PORT 16, 1080 BRUXELLES
SECRETARIAT.SFMQ@CFWB.BE

FSE Wallonie FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES Francophonie
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS										Inventaire		
Compte général	Descriptif	Date d'acquisition	Taux amortissement	N°immobilisation SAP	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés au 01/01/2025	Amortissements actés en 2025	Amortissements cumulés au 31/12/2025	Valeur résiduelle	Numéro de...	à...	Local
232000	Vidéo Projecteur- 2014/250	08.09.2014	33%	232000000001	469,00 €	469,00 €	- €	469,00 €	- €	SFMQ2014I0001		1P32
	Totaux compte 232000				**469,00 €**	**469,00 €**	**- €**	**469,00 €**	**- €**			
240000	Présentoire- 2012/188	02.10.2012	20%	240000000001	354,51 €	354,51 €	- €	354,51 €	- €	SFMQ2012I0001		1P32
	Sièges- 2012/305 et 306	30.11.2012	20%	240000000002	394,29 €	394,29 €	- €	394,29 €	- €	SFMQ2012I00010	SFMQ2012I00021	1P28
	Table de réunion- 2012/307	03.12.2012	20%	240000000003	267,40 €	267,40 €	- €	267,40 €	- €	SFMQ2012I0003	SFMQ2012I0004	1P32
	Table réunoin- 2012/308	03.12.2012	20%	240000000004	170,60 €	170,60 €	- €	170,60 €	- €	SFMQ2012I0005	SFMQ2012I0006	1P32
	Tableau- 2012/236	22.12.2012	20%	240000000005	337,46 €	337,46 €	- €	337,46 €	- €	SFMQ2012I0002		1P32
	Les Aimants- 2012/234	22.12.2012	20%	240000000006	31,64 €	31,64 €	- €	31,64 €	- €			1P32
	Armoire 3 NC- 2012/257	22.12.2012	20%	240000000007	217,79 €	217,79 €	- €	217,79 €	- €	SFMQ2012I0007	SFMQ2012I0009	1P30
	Table de réunion- 2013/018	30.01.2013	10%	240000000008	267,40 €	267,40 €	- €	267,40 €	- €	SFMQ2013I0001	SFMQ2013I0002	1P32
	Etagères- 2013/267	25.10.2013	10%	240000000009	931,64 €	931,64 €	- €	931,64 €	- €	SFMQ2013I0003	SFMQ2013I0007	1P28
	Etagères- 2013/293	26.11.2013	10%	240000000010	120,40 €	120,40 €	- €	120,40 €	- €	SFMQ2013I0008	SFMQ2013I0011	1P28
	Tableau Blanc + accessoires	29.01.2015	20%	240000000011	61,21 €	61,21 €	- €	61,21 €	- €	SFMQ2015I0002		1P28
	Siège opérateur nr togo Stanly avec accoudoirs	28.10.2015	20%	240000000012	189,95 €	189,95 €	- €	189,95 €	- €	SFMQ2015I0001		1P32
	Chaise pivotante - INT -46839SZ	02.05.2016	20%	240000000013	221,41 €	221,41 €	- €	221,41 €	- €	SFMQ2016I0001		1P32
	Bureaux 180 CM	05.12.2017	20%	240000000014	2.209,40 €	2.209,40 €	- €	2.209,40 €	- €	SFMQ2017I0001	SFMQ2017I0005	1P30
	Bureaux et caissons à roulettes avec serrure	31.12.2017	20%	240000000015	1.756,85 €	1.756,85 €	- €	1.756,85 €	- €	SFMQ2017I0006 + 7 + 9 + 10 + 12 + 13		1P31
	porte-manteau mural	31.12.2017	20%	240000000017	49,46 €	49,46 €	- €	49,46 €	- €	SFMQ2017I00015		1P31
	3 chaises de bureau avec accoudoirs	11.12.2017	20%	240000000018	397,47 €	397,47 €	- €	397,47 €	- €	SFMQ2017I0008 + 11 + 14		1P32
	2 porte-manteau	11.12.2017	20%	240000000019	179,66 €	179,66 €	- €	179,66 €	- €	SFMQ2017I00016	SFMQ2017I00017	1P30/1P32
	porte-manteau mural	22.01.2018	20%	240000000020	126,86 €	126,86 €	- €	126,86 €	- €	SFMQ2018I0007		1P29
	Tableau blanc	18.01.2018	20%	240000000021	579,59 €	579,59 €	- €	579,59 €	- €	SFMQ2018I0006		1P29
	5 Radiateurs à bain d'huile	18.01.2018	20%	240000000022	701,78 €	701,78 €	- €	701,78 €	- €	SFMQ2018I0001	SFMQ2018I0005	1P32
	Armoires à portes coulissantes	29.06.2018	20%	240000000023	1.121,62 €	1.121,62 €	- €	1.121,62 €	- €	SFMQ2018I00012		1P30/1P31
	2 Lampes de bureau	13.07.2018	20%	240000000024	86,25 €	86,25 €	- €	86,25 €	- €	SFMQ2018I00014		1P32
	Siège opérateur NR Real Karl	12.07.2018	20%	240000000025	180,29 €	180,29 €	- €	180,29 €	- €	SFMQ2018I00013		1P32
	Armoires métallique à volets H135 gris clair (14)	21.08.2018	20%	240000000026	4.065,60 €	4.065,60 €	- €	4.065,60 €	- €	SFMQ2018I00015		1P32
	Support pour écran et ordinateur	23.08.2018	33%	240000000027	2.862,85 €	2.862,85 €	- €	2.862,85 €	- €	SFMQ2018I00017		1P30/1P31/1P32
	Lot de souris ergonomique verticale	14.08.2018	33%	240000000028	134,25 €	134,25 €	- €	134,25 €	- €	SFMQ2018I00016		1P32
	Fauteuil de bureau Evo Black référence: OC00060BL	10.09.2018	20%	240000000029	1.917,58 €	1.917,58 €	- €	1.917,58 €	- €	SFMQ2018I00020		1P31
	Fauteuil de bureau Teknik Black réfé.:OC00320BL	10.09.2018	20%	240000000030	531,53 €	531,53 €	- €	531,53 €	- €	SFMQ2018I00018		1P29/1P31/1P32
	Table à dîner design Youpi réf.: DT00390CH	10.09.2018	10%	240000000031	208,53 €	145,97 €	20,85 €	166,82 €	41,71 €	SFMQ2018I00019		1P31
	Table pliante rectangulaire 120*60	12.10.2018	20%	240000000032	1.916,64 €	1.916,64 €	- €	1.916,64 €	- €	SFMQ2018I00021		1P29
	Table pliante rectangulaire 120*60	08.04.2022	20%	240000000033	1.611,18 €	966,71 €	322,24 €	1.288,95 €	322,23 €	SFMQ2022I00001		1P29
	Totaux compte 240000				**24.203,09 €**	**23.496,06 €**	**343,09 €**	**23.839,15 €**	**363,94 €**			
243000	Lot de souris ergonomique verticale	19.11.2018	33%	243000000001	429,55 €	429,55 €	- €	429,55 €	- €	SFMQ2018I00022		1P32
	Totaux compte 243000				**429,55 €**	**429,55 €**	**- €**	**429,55 €**	**- €**			
	TOTAL GENERAL				**25.101,64 €**	**24.394,61 €**	**343,09 €**	**24.737,70 €**	**363,94 €**			

VANDER VORST Thierry
Directeur S.F.M.Q.
Le 01/2026.

Tableau des Avoirs

Descriptif	Compte général	Date d'acquisition	Taux d'amortissement	Numéro d'imobilisation SAP	Numéro d'imobilisation SMFQ	Valeur d'acquisition
Vidéo Projecteur- 2014/250	232000	08.09.2014	33%	232000000001	SFMQ2014I0001	469,00
	TOTAL			TOTAL		469,00
Présentoire- 2012/188	240000	02.10.2012	20%	240000000001	SFMQ2012I0001	354,51
Sièges- 2012/305 et 306	240000	30.11.2012	20%	240000000002	SFMQ2012I00010 à 21	394,29
Table de réunion- 2012/307	240000	03.12.2012	20%	240000000003	SFMQ2012I0003 à 4	267,40
Table réunoin- 2012/308	240000	03.12.2012	20%	240000000004	SFMQ2012I0005 à 6	170,60
Tableau- 2012/236	240000	22.12.2012	20%	240000000005	SFMQ2012I0002	337,46
Les Aimants- 2012/234	240000	22.12.2012	20%	240000000006		31,64
Armoire 3 NC- 2012/257	240000	22.12.2012	20%	240000000007	SFMQ2012I0007 à 9	217,79
Table de réunion- 2013/018	240000	30.01.2013	10%	240000000008	SFMQ2013I0001 à 2	267,40
Etagères- 2013/267	240000	25.10.2013	10%	240000000009	SFMQ2013I0003 à 11	931,64
Etagères- 2013/293	240000	26.11.2013	10%	240000000010	SFMQ2013I00012	120,40
Tableau Blanc + accessoires	240000	29.01.2015	20%	240000000011	SFMQ2015I0002	61,21
Siège opérateur nr togo Stanly avec accoudoirs	240000	28.10.2015	20%	240000000012	SFMQ2015I0001	189,95
Chaise pivotante - INT -46839SZ	240000	02.05.2016	20%	240000000013	SFMQ2016I0001	221,41
Bureaux 180 CM	240000	05.12.2017	20%	240000000014	SFMQ2017I0001 à 5	2209,40
Bureaux et caissons à roulettes avec serrure	240000	31.12.2017	20%	240000000015	SFMQ2017I0006 + 7 + 9 +10 + 12 +13	1756,85
porte-manteau mural	240000	31.12.2017	20%	240000000017	SFMQ2017I00015	49,46
3 chaises de bureau avec accoudoirs	240000	11.12.2017	20%	240000000018	SFMQ2017I0008 + 11 + 14	397,47
2 porte-manteau	240000	11.12.2017	20%	240000000019	SFMQ2017I00016 à 17	179,66
porte-manteau mural	240000	22.01.2018	20%	240000000020	SFMQ2018I0007	126,86
Tableau blanc	240000	18.01.2018	20%	240000000021	SFMQ2018I0006	579,59
5 Radiateurs à bain d'huile	240000	18.01.2018	20%	240000000022	SFMQ2018I0001 à 5	701,78
Armoires à portes coulissantes	240000	29.06.2018	20%	240000000023	SFMQ2018I00012	1121,62
2 Lampes de bureau	240000	13.07.2018	20%	240000000024	SFMQ2018I00014	86,25
Siège opérateur NR Real Karl	240000	12.07.2018	20%	240000000025	SFMQ2018I00013	180,29
Armoires métallique à volets H135 gris clair (14)	240000	21.08.2018	20%	240000000026	SFMQ2018I00015	4065,60
Support pour écran et ordinateur	240000	23.08.2018	33%	240000000027	SFMQ2018I00017	2862,85
Lot de souris ergonomique verticale	240000	14.08.2018	33%	240000000028	SFMQ2018I00016	134,25
Fauteuil de bureau Evo Black référence: OC00060BL	240000	10.09.2018	20%	240000000029	SFMQ2018I00020	1917,58
Fauteuil de bureau Teknik Black réfé.:OC00320BL	240000	10.09.2018	20%	240000000030	SFMQ2018I00018	531,53
Table à dîner design Youpi réf.: DT00390CH	240000	10.09.2018	10%	240000000031	SFMQ2018I00019	208,53
11 Tables pliantes rectangulaires 120*60	240000	12.10.2018	20%	240000000032	SFMQ2018I00021	1916,64
9 Tables pliantes rectangulaires 120*60	240000	08.04.2022	20%	240000000033	SFMQ2022I00001	1611,18
	TOTAL			TOTAL		24203,09
Lot de souris ergonomique verticale	243000	19.11.2018	33%	243000000001	SFMQ2018I00022	429,55
	TOTAL			TOTAL		429,55
				TOTAL GENERAL		25101,64
Lampe de bureau	240000	22.01.2018	20%	240000000020	SFMQ2017M0001	16,45
Lampe de bureau	240000	22.01.2018	20%	240000000020	SFMQ2017M0002	16,45
Lampe de bureau	240000	22.01.2018	20%	240000000020	SFMQ2017M0003	16,44
Lampe de bureau	240000	22.01.2018	20%	240000000020	SFMQ2017M0004	16,44
4 enregistreurs num Philips		21.02.2019		Biens appartenant à la F.W.B.	SFMQ2019I00001	543,28
Porte-manteau PM Chrome		21.02.2019		Bien appartenant à la F.W.B.	SFMQ2019I00002	61,24
Chaise de bureau 'Open Point' noir	612200	26.03.2019			SFMQ2019I00003	134,90
Chaise de bureau 'Open Point' noir	612200	26.03.2019			SFMQ2019I00004	134,89
Four micro-ondes Severin	612200	26.03.2019			SFMQ2019I00005	99,21
3 Présentoirs sur pied	612200	18.02.2020			SFMQ2020I00001	185,08
Tableau blanc mobile sur pied	612200	17.11.2022			SFMQ202200002	591,18

VANDER VORST Thierry
Directeur S.F.M.Q.

Critères de tri	Crois.	Décr.	Sous-total
Société	X		X
Domaine d'activité	X		X
Poste du bilan	X		X
Compte de bilan CAP	X		X
Catégorie d'immob.	X		

Statistiques données	Nombre
Enregistrements transférés	4
Ligne de totalisation définie	9

S_ALR_87012026

AMORTISSEMENTS EXERCICE EN COURS
AU 31/12/2025
↓
AVEC LEUR DURÉE

Sté	DomA	Pste bilan	Compte	CAP	Classe	Val acq.cumul. / Mvt val acquis / Réintégrations	Amo cum. / Amo.prév / Mvt amortis.	Val.cpt.début / Val.compt. fin	Dev.
3040		8000000	232000	232000	SACA- Outillages	469,00 0,00 0,00	469,00- 0,00 0,00	0,00 0,00	EUR
* 3040		8000000	232000			469,00 0,00 0,00	469,00- 0,00 0,00	0,00 0,00	EUR
3040		**8000000**	**240000**	**240001**	**Matériel, mobilier**	**21.993,69** **0,00** **0,00**	**21.286,66-** **343,09-** **0,00**	**707,03** **363,94**	**EUR**
* 3040		8000000	240000			21.993,69 0,00 0,00	21.286,66- 343,09- 0,00	707,03 363,94	EUR
3040		8000000	243000	243000	Mob & Mat Info - tél	429,55 0,00 0,00	429,55- 0,00 0,00	0,00 0,00	EUR
* 3040		8000000	243000			429,55 0,00 0,00	429,55- 0,00 0,00	0,00 0,00	EUR
** 3040		8000000				22.892,24 0,00 0,00	22.185,21- 343,09- 0,00	707,03 363,94	EUR
*** 3040						22.892,24 0,00 0,00	22.185,21- 343,09- 0,00	707,03 363,94	EUR
3040	**0001**	**8000000**	**240000**	**240001**	**Matériel, mobilier**	**2.209,40** **0,00** **0,00**	**2.209,40-** **0,00** **0,00**	**0,00** **0,00**	**EUR**
* 3040	0001	8000000	240000			2.209,40 0,00 0,00	2.209,40- 0,00 0,00	0,00 0,00	EUR
** 3040	0001	8000000				2.209,40 0,00 0,00	2.209,40- 0,00 0,00	0,00 0,00	EUR
*** 3040	0001					2.209,40 0,00 0,00	2.209,40- 0,00 0,00	0,00 0,00	EUR

Sté DomA Pste bilan Compte CAP Classe	Val acq.cumul.	Amo cum.	Val.cpt.début	Dev.
	Mvt val acquis	Amo.prév		
	Réintégrations	Mvt amortis.	Val.compt. fin	
****3040	25.101,64	24.394,61-	707,03	EUR
	0,00	343,09-		
	0,00	0,00	363,94	

Zone de sélection	Valeur	
Société	3040	
Immobilisation	230000000001	243000000001
Date d'analyse	31.12.2025	
Tableau évaluation 1	01	
Variante de tri	0001	
Liste immob.individ.	X	
Utiliser ALV Grid Control	X	

Critères de tri	Crois.	Décr.	Sous-total
Société	X		X
Domaine d'activité	X		X
Poste du bilan	X		X
Compte de bilan CAP	X		X
Catégorie d'immob.	X		X

Statistiques données	Nombre
Enregistrements transférés	34
Ligne de totalisation définie	13

IMMOBILISATIONS AU 31/12/2025

S_ALR_8701163

Société	Dom.activité	Postedubilan	ComptedebilanCAP	Catégorieimmo.
3040		8000000	232000	232000

Immobilis.	N°S.	Mise serv.	Désignation de l'immobilisation	ValAcquis	Amo.cumul	Val.cpt.	Dev.
232000000001	0	08.09.2014	Vidéo Projecteur- 2014/250	469,00	469,00-	0,00	EUR
* Catégorie d'immob. 232000 SACA- Outillages				469,00	469,00-	0,00	EUR
** Compte de bilan CAP 232000 Outillage				469,00	469,00-	0,00	EUR

342 (2026-2027) - N°1 (197)

Société	Dom.activité	Postedubilan	ComptedebilanCAP	Catégorieimmo.
3040		8000000	240000	240001

Immobilis.	N°S.	Mise serv.	Désignation de l'immobilisation	ValAcquis	Amo.cumul	Val.cpt.	Dev.
240000000001	0	02.10.2012	Présentoire- 2012/188	354,51	354,51-	0,00	EUR
240000000002	0	30.11.2012	Sièges- 2012/305 et 306	394,29	394,29-	0,00	EUR
240000000003	0	03.12.2012	Table de réunion- 2012/307	267,40	267,40-	0,00	EUR
240000000004	0	03.12.2012	Table réunoin- 2012/308	170,60	170,60-	0,00	EUR
240000000005	0	22.12.2012	Tableau- 2012/236	337,46	337,46-	0,00	EUR
240000000006	0	22.12.2012	Les Aimants- 2012/234	31,64	31,64-	0,00	EUR
240000000007	0	22.12.2012	Armoire 3 NC- 2012/257	217,79	217,79-	0,00	EUR
240000000008	0	30.01.2013	Table de réunion- 2013/018	267,40	267,40-	0,00	EUR
240000000009	0	25.10.2013	Etagères- 2013/267	931,64	931,64-	0,00	EUR
240000000010	0	26.11.2013	Etagères- 2013/293	120,40	120,40-	0,00	EUR
240000000011	0	29.01.2015	Tableau Blanc + accessoires	61,21	61,21-	0,00	EUR
240000000012	0	28.10.2015	Siège opérateur nr togo Stanly avec accoudoirs	189,95	189,95-	0,00	EUR
240000000013	0	02.05.2016	Chaise pivotante - INT -46839SZ	221,41	221,41-	0,00	EUR
240000000015	0	31.12.2017	Bureaux et caissons à roulettes avec serrure	1.756,85	1.756,85-	0,00	EUR
240000000017	0	31.12.2017	porte-manteau mural	49,46	49,46-	0,00	EUR
240000000018	0	11.12.2017	3 chaises de bureau avec accoudoirs	397,47	397,47-	0,00	EUR
240000000019	0	11.12.2017	2 porte-manteau	179,66	179,66-	0,00	EUR
240000000020	0	22.01.2018	porte-manteau mural	126,86	126,86-	0,00	EUR
240000000021	0	18.01.2018	Tableau blanc	579,59	579,59-	0,00	EUR
240000000022	0	18.01.2018	5 Radiateurs à bain d'huile	701,78	701,78-	0,00	EUR
240000000023	0	29.06.2018	Armoires à portes coulissantes	1.121,62	1.121,62-	0,00	EUR
240000000024	0	13.07.2018	2 Lampes de bureau	86,25	86,25-	0,00	EUR
240000000025	0	12.07.2018	Siège opérateur NR Real Karl	180,29	180,29-	0,00	EUR
240000000026	0	21.08.2018	Armoires métallique à volets H135 gris clair (14)	4.065,60	4.065,60-	0,00	EUR
240000000027	0	23.08.2018	Support pour écran et ordinateur	2.862,85	2.862,85-	0,00	EUR
240000000028	0	14.08.2018	Lot de souris ergonomique verticale	134,25	134,25-	0,00	EUR
240000000029	0	10.09.2018	Fauteuil de bureau Evo Black référence: OC00060BL	1.917,58	1.917,58-	0,00	EUR
240000000030	0	10.09.2018	Fauteuil de bureau Teknik Black réfé.:OC00320BL	531,53	531,53-	0,00	EUR
240000000031	0	10.09.2018	Table à dîner design Youpi réf.: DT00390CH	208,53	166,82-	41,71	EUR
240000000032	0	12.10.2018	Table pliante rectangulaire 120*60	1.916,64	1.916,64-	0,00	EUR
240000000033	0	08.04.2022	Table pliante rectangulaire 120*60	1.611,18	1.288,95-	322,23	EUR
* Catégorie d'immob. 240001 Matériel, mobilier				21.993,69	21.629,75-	363,94	EUR
** Compte de bilan CAP 240000 Mob & Mat Bureau				21.993,69	21.629,75-	363,94	EUR

Société	Dom.activité	Postedubilan	ComptedebilanCAP	Catégorieimmo.
3040		8000000	243000	243000

Immobilis.	N°S.	Mise serv.	Désignation de l'immobilisation	ValAcquis	Amo.cumul	Val.cpt.	Dev.
243000000001	0	19.11.2018	Lot de souris ergonomique verticale	429,55	429,55-	0,00	EUR
* Catégorie d'immob. 243000 Mob & Mat Info - tél				429,55	429,55-	0,00	EUR
** Compte de bilan CAP 243000 Mob & Mat Info-télém				429,55	429,55-	0,00	EUR
*** Poste du bilan 8000000 Comptes non affectés				22.892,24	22.528,30-	363,94	EUR
**** Domaine d'activité ?				22.892,24	22.528,30-	363,94	EUR

342 (2026-2027) - N°1 (199)

Société	Dom.activité	Postedubilan	ComptedebilanCAP	Catégorieimmo.
3040	0001	8000000	240000	240001

Immobilis.	N°S.	Mise serv.	Désignation de l'immobilisation	ValAcquis	Amo.cumul	Val.cpt.	Dev.
240000000014	**0**	**05.12.2017**	**Bureaux 180 CM**	**2.209,40**	**2.209,40-**	**0,00**	**EUR**
* Catégorie d'immob. 240001 Matériel, mobilier				2.209,40	2.209,40-	0,00	EUR
** Compte de bilan CAP 240000 Mob & Mat Bureau				2.209,40	2.209,40-	0,00	EUR
*** Poste du bilan 8000000 Comptes non affectés				2.209,40	2.209,40-	0,00	EUR
**** Domaine d'activité 0001 Domaine d'activité 0001				2.209,40	2.209,40-	0,00	EUR
*****Société 3040 SFMQ				25.101,64	24.737,70-	363,94	EUR

Zone de sélection	Valeur	
Société	3040	
Catégorie d'immob.	232000	243000
Date d'analyse	31.12.2025	
Tableau évaluation 1	01	
Variante de tri	0001	
	X	
Utiliser ALV Grid Control	X	

Critères de tri	Crois.	Décr.	Sous-total
Société	X		X
Domaine d'activité	X		X
Poste du bilan	X		X
Compte de bilan CAP	X		X
Catégorie d'immob.	X		

Statistiques données	Nombre
Enregistrements transférés	4
Ligne de totalisation définie	9

PORTEFEUILLE DES IMMOBILISATIONS

AU 31/12/2025

S_ALR_87011164

342 (2026-2027) - N°1 (201)

Date analyse : 31.12.2025 Portefeuille des immobilisations - 01 Comptable
Date de création: 06.01.2026

	Sté	DomA	Pste bilan	Compte	CAP	Classe	Désignation	ValAcquis	Amo.cumul	Val.cpt.	Dev.
	3040		8000000	232000		232000	SACA- Outillages	469,00	469,00-	0,00	EUR
*	3040		8000000	232000				469,00	469,00-	0,00	EUR
	3040		**8000000**	**240000**		**240001**	**Matériel, mobilier**	**21.993,69**	**21.629,75-**	**363,94**	**EUR**
*	3040		8000000	240000				21.993,69	21.629,75-	363,94	EUR
	3040		8000000	243000		243000	Mob & Mat Info - tél	429,55	429,55-	0,00	EUR
*	3040		8000000	243000				429,55	429,55-	0,00	EUR
**	3040		8000000					22.892,24	22.528,30-	363,94	EUR
***	3040							22.892,24	22.528,30-	363,94	EUR
	3040	**0001**	**8000000**	**240000**		**240001**	**Matériel, mobilier**	**2.209,40**	**2.209,40-**	**0,00**	**EUR**
*	3040	0001	8000000	240000				2.209,40	2.209,40-	0,00	EUR
**	3040	0001	8000000					2.209,40	2.209,40-	0,00	EUR
***	3040	0001						2.209,40	2.209,40-	0,00	EUR
****	3040							25.101,64	24.737,70-	363,94	EUR

SFMQ — Bilan - SFMQ — Heur 10:51:26 Date 06.01.2026
Bruxelles Ledger 0L — RFBILA00/SALEDO01 Page 1

Société 3040 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F I M M O B I L I S E					
			**********					
			III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
			B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3040		232000 Biens durables/Outillage	469,00	469,00	0,00		
	3040		232009 Amortissements actés sur Outillage	469,00-	469,00-	0,00		
			TOTAL B :	0,00	0,00	0,00		*4*
			C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT					
			- - - - - - - - - - - - - - - -					
	3040		240000 Mobilier et matériel de bureau	24.203,09	24.203,09	0,00		
	3040		240009 Amort Actés- sur mobilier et matériel d	23.839,15-	23.496,06-	343,09-	1,5-	
	3040		243000 Mobilier & Matériel Informatique - Télé	429,55	429,55	0,00		
	3040		243009 Amortissements actés s/Mob & Mat Info -	429,55-	429,55-	0,00		
			TOTAL C :	363,94	707,03	343,09-	48,5-	*4*
			TOTAL III :	363,94	707,03	343,09-	48,5-	*3*
			TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	363,94	707,03	343,09-	48,5-	*2*
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			VII. CREANCES A UN AN AU PLUS					
			B. AUTRES CREANCES					
			- - - - - - - - - -					
	3040		414100 Subsides à recevoir	48.666,67	640.137,41	591.470,74-	92,4-	
			TOTAL B :	48.666,67	640.137,41	591.470,74-	92,4-	*4*
			TOTAL VII :	48.666,67	640.137,41	591.470,74-	92,4-	*3*
			IX. Valeurs disponibles					
	3040		550000 Compte à vue - BELFIUS 091-2110219-13	1.169.645,79	447.880,94	721.764,85	161,2	
			TOTAL IX :	1.169.645,79	447.880,94	721.764,85	161,2	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	1.218.312,46	1.088.018,35	130.294,11	12,0	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**1.218.676,40**	**1.088.725,38**	**129.951,02**	**11,9**	***1***

Société 3040 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C T	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			**********					
			I. CAPITAL					
			A. AVOIR SOCIAL EN FIN DE PERIODE					
			- - - - - - - - - -					
	3040		101010 Avoir social en fin de période (ACTIF N	1.218.676,40-	1.079.629,10-	139.047,30-	12,9-	
				1.218.676,40-	1.079.629,10-	139.047,30-	12,9-	*4*
				1.218.676,40-	1.079.629,10-	139.047,30-	12,9-	*3*
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	0,00	0,00		*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	1.218.676,40-	1.079.629,10-	139.047,30-	12,9-	*2*
			D E T T E S					
			**********					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - - -					
			1. FOURNISSEURS					
	3040		440000 Fournisseurs	0,00	9.096,28-	9.096,28	100,0	
				0,00	9.096,28-	9.096,28	100,0	*5*
				0,00	9.096,28-	9.096,28	100,0	*4*
			TOTAL IX :	0,00	9.096,28-	9.096,28	100,0	*3*
			TOTAL DETTES :	0,00	9.096,28-	9.096,28	100,0	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	1.218.676,40-	1.088.725,38-	129.951,02-	11,9-	*1*

Société 3040 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

C T	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
			A. CHIFFRE D'AFFAIRES					
			- - - - - - - - - - -					
	3040		700000 Dotation- COCOF	73.000,00-	73.000,00-	0,00		
	3040		700010 Dotation RW	311.000,00-	311.000,00-	0,00		
	3040		700030 Subvention de Bruxelles Formation	81.682,00-	79.302,50-	2.379,50-	3,0-	
	3040		700040 Subvention RW-Plan de relance 3 ans	0,00	329.137,41-	329.137,41	100,0	
			TOTAL A :	465.682,00-	792.439,91-	326.757,91	41,2	*3*
			TOTAL I :	465.682,00-	792.439,91-	326.757,91	41,2	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
			- - - - - - - - - - - - -					
	3040		610741 C.S.P.D. due à CFWB (+S.A.C.A. et O.A.P	40.389,86	39.214,79	1.175,07	3,0	
	3040		610742 C.S.P.D. (chefs de projet) due à CFWB (	265.556,31	475.398,60	209.842,29-	44,1-	
	3040		612000 FFonct - Fournitures de bureau et impri	493,89	131,12	362,77	276,7	
	3040		612100 FFonct - Livres, prospectus et document	0,00	500,00	500,00-	100,0-	
	3040		612200 FFonct - Petit matériel	46,40	0,00	46,40		
	3040		613210 FFonct - Honoraires consultants	0,00	156,00	156,00-	100,0-	
	3040		616000 FFonct - Frais postaux	0,00	27,00	27,00-	100,0-	
	3040		616510 Acti- Membres externes de commission- F	587,00	14,50	572,50	3948,3	
	3040		616511 Acti- Déplacement mission Kms (chargés	5.834,59	7.941,56	2.106,97-	26,5-	
	3040		616515 Act -Déplacements TCommun(rail pass,tic	788,90	1.116,60	327,70-	29,3-	
	3040		616590 FFonct - Frais de réception	5.534,06	13.107,71	7.573,65-	57,8-	
	3040		616591 FFonct - Frais collations	0,00	21,49	21,49-	100,0-	
	3040		618110 Activités - Primes chargés de mission (	5.205,60	6.680,52	1.474,92-	22,1-	
	3040		618111 Indemnités de télétravail	1.855,00	2.100,00	245,00-	11,7-	
			TOTAL B :	326.291,61	546.409,89	220.118,28-	40,3-	*3*
			C. REMUNERATION, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3040		623600 FFonct - Frais de formation	0,00	15,00	15,00-	100,0-	
			TOTAL C :	0,00	15,00	15,00-	100,0-	*3*
			D. AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORP. ET CORPORELLES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3040		630200 Dotation aux amortissements/immo. corpo	343,09	343,09	0,00		
			TOTAL D :	343,09	343,09	0,00		*3*
			TOTAL II :	326.634,70	546.767,98	220.133,28-	40,3-	*2*
				139.047,30-	245.671,93-	106.624,63	43,4	*2*

342 (2026-2027) - N°1 (205)

Société 3040 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
				0,00	0,00	0,00		*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	139.047,30-	245.671,93-	106.624,63	43,4	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			1. BENEFICE A REPORTER					
	3040		693000 Bénéfice à reporter	139.047,30	245.671,93	106.624,63-	43,4-	
			TOTAL 1 :	139.047,30	245.671,93	106.624,63-	43,4-	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	139.047,30	245.671,93	106.624,63-	43,4-	*3*
				139.047,30	245.671,93	106.624,63-	43,4-	*2*
				0,00	0,00	0,00		*1*

SFMQ — Bilan - SFMQ — Heur 11:02:00 Date 06.01.2026
Bruxelles Ledger 0L — RFBILA00/SALEDO01 Page 1

Société 3040 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

C T	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
			A. CHIFFRE D'AFFAIRES					
			- - - - - - - - - - - -					
	3040		700000 Dotation- COCOF	73.000,00-	73.000,00-	0,00		
	3040		700010 Dotation RW	311.000,00-	311.000,00-	0,00		
	3040		700030 Subvention de Bruxelles Formation	81.682,00-	79.302,50-	2.379,50-	3,0-	
	3040		700040 Subvention RW-Plan de relance 3 ans	0,00	329.137,41-	329.137,41	100,0	
			TOTAL A :	465.682,00-	792.439,91-	326.757,91	41,2	*3*
			TOTAL I :	465.682,00-	792.439,91-	326.757,91	41,2	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
			- - - - - - - - - - - - - - -					
	3040		610741 C.S.P.D. due à CFWB (+S.A.C.A. et O.A.P	40.389,86	39.214,79	1.175,07	3,0	
	3040		610742 C.S.P.D. (chefs de projet) due à CFWB (	265.556,31	475.398,60	209.842,29-	44,1-	
	3040		612000 FFonct - Fournitures de bureau et impri	493,89	131,12	362,77	276,7	
	3040		612100 FFonct - Livres, prospectus et document	0,00	500,00	500,00-	100,0-	
	3040		612200 FFonct - Petit matériel	46,40	0,00	46,40		
	3040		613210 FFonct - Honoraires consultants	0,00	156,00	156,00-	100,0-	
	3040		616000 FFonct - Frais postaux	0,00	27,00	27,00-	100,0-	
	3040		616510 Acti- Membres externes de commission- F	587,00	14,50	572,50	3948,3	
	3040		616511 Acti- Déplacement mission Kms (chargés	5.834,59	7.941,56	2.106,97-	26,5-	
	3040		616515 Act -Déplacements TCommun(rail pass,tic	788,90	1.116,60	327,70-	29,3-	
	3040		616590 FFonct - Frais de réception	5.534,06	13.107,71	7.573,65-	57,8-	
	3040		616591 FFonct - Frais collations	0,00	21,49	21,49-	100,0-	
	3040		618110 Activités - Primes chargés de mission (	5.205,60	6.680,52	1.474,92-	22,1-	
	3040		618111 Indemnités de télétravail	1.855,00	2.100,00	245,00-	11,7-	
			TOTAL B :	326.291,61	546.409,89	220.118,28-	40,3-	*3*
			C. REMUNERATION, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3040		623600 FFonct - Frais de formation	0,00	15,00	15,00-	100,0-	
			TOTAL C :	0,00	15,00	15,00-	100,0-	*3*
			D. AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORP. ET CORPORELLES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3040		630200 Dotation aux amortissements/immo. corpo	343,09	343,09	0,00		
			TOTAL D :	343,09	343,09	0,00		*3*
			TOTAL II :	326.634,70	546.767,98	220.133,28-	40,3-	*2*
				139.047,30-	245.671,93-	106.624,63	43,4	*2*

SFMQ — Bilan - SFMQ — Heur 11:02:00 Date 06.01.2026
Bruxelles Ledger 0L — RFBILA00/SALEDO01 Page 1

Société 3040 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

C T	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
				0,00	0,00	0,00		*3*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	139.047,30-	245.671,93-	106.624,63	43,4	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			1. BENEFICE A REPORTER					
	3040		693000 Bénéfice à reporter	139.047,30	245.671,93	106.624,63-	43,4-	
			TOTAL 1 :	139.047,30	245.671,93	106.624,63-	43,4-	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	139.047,30	245.671,93	106.624,63-	43,4-	*3*
				139.047,30	245.671,93	106.624,63-	43,4-	*2*
				0,00	0,00	0,00		*1*

VANDER VORST Thierry
Directeur S.F.M.Q.

20/06/2026.

Stè	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3040	101010	Avoir social fin an.	EUR		1.079.629,10-	0,00	0,00	139.047,30	1.218.676,40-
3040	232000	Outillage	EUR		469,00	0,00	0,00	0,00	469,00
3040	232009	AA s/ Outillage	EUR		469,00-	0,00	0,00	0,00	469,00-
3040	240000	Mob & Mat Bureau	EUR		24.203,09	0,00	0,00	0,00	24.203,09
3040	240009	AA s/ Mob & Mat Bure	EUR		23.496,06-	0,00	0,00	343,09	23.839,15-
3040	243000	Mob & Mat Info-télém	EUR		429,55	0,00	0,00	0,00	429,55
3040	243009	AA s/ Mob Mat Info-t	EUR		429,55-	0,00	0,00	0,00	429,55-
3040	414100	Subsides à recevoir	EUR		640.137,41	0,00	1.544.364,00	2.135.834,74	48.666,67
3040	440000	Fournisseurs	EUR		9.096,28-	0,00	335.715,89	326.619,61	0,00
3040	499999	Compte de reprise	EUR		0,00	0,00	1.033.147,41	1.033.147,41	0,00
3040	550000	Compte à vue - 21913	EUR		447.880,94	0,00	1.057.152,74	335.387,89	1.169.645,79
3040	551000	Vir. émis - 21913	EUR		0,00	0,00	335.059,89	335.059,89	0,00
3040	590001	Coda recettes	EUR		0,00	0,00	1.057.152,74	1.057.152,74	0,00
3040	590002	Coda dépenses	EUR		0,00	0,00	335.387,89	335.387,89	0,00
3040	610741	C.S.P.D. due à FWB	EUR		0,00	0,00	40.389,86	0,00	40.389,86
3040	610742	C.S. due à FWB (CP)	EUR		0,00	0,00	265.556,31	0,00	265.556,31
3040	612000	FFonct - Fournitures	EUR		0,00	0,00	493,89	0,00	493,89
3040	612200	FF - Petit matériel	EUR		0,00	0,00	46,40	0,00	46,40
3040	616510	Act. Membres Ext	EUR		0,00	0,00	587,00	0,00	587,00
3040	616511	Act. Dépl Miss- KM	EUR		0,00	0,00	5.834,59	0,00	5.834,59
3040	616515	Act. Dépl TCO D-Trav	EUR		0,00	0,00	788,90	0,00	788,90
3040	616590	FF - Frais de récept	EUR		0,00	0,00	5.534,06	0,00	5.534,06
3040	618110	Activités - Primes	EUR		0,00	0,00	5.205,60	0,00	5.205,60
3040	618111	Indemnités de TT	EUR		0,00	0,00	1.855,00	0,00	1.855,00
3040	630200	Amort. Immo. Corp.	EUR		0,00	0,00	343,09	0,00	343,09
3040	693000	Bénéf. à reporter	EUR		0,00	0,00	139.047,30	0,00	139.047,30
3040	700000	Dotation- COCOF	EUR		0,00	0,00	0,00	73.000,00	73.000,00-
3040	700010	Dotation RW	EUR		0,00	0,00	0,00	311.000,00	311.000,00-

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3040	700030	Subv Bxl Formation	EUR		0,00	0,00	0,00	81.682,00	81.682,00-
*3040			EUR		0,00	0,00	6.163.662,56	6.163.662,56	0,00

SFMQ Soldes cptes gén. Heur 10:57:08 Date 06.01.2026
Bruxelles Ledger 0L RFSSLD00/SALEDO01 Page 4
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025
Totaux de toutes les sociétés

Sté	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3040	EUR		0,00	0,00	6.163.662,56	6.163.662,56	0,00
*	EUR		0,00	0,00	6.163.662,56	6.163.662,56	0,00

Fonds	Ctre fin.	Description Centre financier	Opte budg.	Encours 2025	Crédit d'engagement initial 2025	Premier ajustement enga. 2025	Crédits d'engagement actuels 2025	Conso. engagement 2025	Disponible engagement 2025	Crédits de liquidation initial 2025	Crédits de liquidation actuels 2025	Conso. Liquidation 2025	Disponible Liquidation 2025
SACA6	2.1	Frais de personnel	1111	0,00	407.682,00	26.000,00	407.682,00	407.682,00	0,00	407.682,00	407.682,00	313.006,77	94.675,23
SACA6	2.2	Frais de fonctionnement	1211	0,00	55.000,00	23.000,00-	55.000,00	55.000,00	0,00	55.000,00	55.000,00	13.284,84	41.715,16
SACA6	2.3	Frais acquisition	7422	0,00	3.000,00	3.000,00-	3.000,00	0,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	0,00	3.000,00
*				0,00	465.682,00	0,00	465.682,00	462.682,00	3.000,00	465.682,00	465.682,00	326.291,61	139.390,39

VANDER VORST Thierry
Directeur S.F.M.Q.

20/01/2026

ZFWB_EXEC_BUDG

2025

(212)

342 (2026-2027) - N°1

SFMQ

Le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
Mode de fonctionnement de la comptabilité

Les recettes du SFMQ

Les recettes du SFMQ proviennent des dotations de la R.W. et de la COCOF et de la subvention de Bruxelles Formation.

Ces recettes mouvementent la trésorerie via le compte courant Belfius du SFMQ.

Toutes les recettes sont engagées dans le budget afin de couvrir les dépenses.

Les dépenses du SFMQ

Les dépenses sont représentées dans trois différentes catégories :

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement
- Frais d'acquisition

Les dépenses font l'objet d'un bon de commande établi par le comptable et validé par le directeur, et ensuite, d'une réservation de crédit introduite dans SAP par le comptable et validée par l'ordonnateur (le directeur) via le workflow.

Les réservations de crédit supérieures à 31.000 euros sont validées par l'inspecteur des finances.

Une fois en possession de la facture, celle-ci est vérifiée et introduite dans SAP par le comptable suivant la réservation de crédit et mouvemente un compte de débit du PCMN ; ensuite, l'ordonnateur la valide via le workflow et effectue un contrôle visuel de la pièce papier.

Le comptable qui fait office de trésorier procède au début du mois suivant au paiement des factures via un cycle de paiements qui permet de créer un dossier dans SAP, ce dossier est introduit dans l'application BELFIUS et permet au comptable/trésorier de lancer la procédure de paiement via BELFIUS WEB.

Cette procédure de paiement génère des mouvements de trésorerie via le compte courant Belfius du SFMQ.

Les mouvements de trésorerie font l'objet d'une vérification mensuelle de l'ordonnateur via les extraits de compte du compte courant du SFMQ téléchargés dans l'application Papyrus. Le numéro d'opération bancaire repris sur l'extrait de compte est inscrit sur la pièce comptable. Le numéro de la pièce comptable est inscrit en regard de l'opération sur l'extrait de compte bancaire.

La comptabilité du SFMQ

La comptabilité du SFMQ (SACA) est une comptabilité annuelle et doit être clôturée par le comptable pour le 31 janvier de l'année suivante.

SFMQ

Le comptable procède aux écritures de clôture par le programme SAP au début de l'année suivante, et, ensuite, après avoir imprimé le bilan et le compte de résultat, il impute le résultat (bénéfice ou perte de l'année) via une écriture de clôture.

La comptabilité budgétaire du SFMQ

Le comptable établi 3 différents budgets en accord avec le directeur du SFMQ qu'il remet ensuite à la DGFB, après présentation à la Chambre de Concertation et d'Agrément (ChaCA) où siègent notamment les représentants des parties à l'Accord.

Les budgets se composent de recettes de liquidations et de recettes de droits constatés ; et de dépenses de liquidations et de dépenses d'engagements.

- le Budget initial :

Etabli au mois de juin de l'année précédente

- Le Budget prévisionnel ajusté :

Etabli au mois de mars de l'année en cours

- Le Compte d'exécution du budget ou Budget final :

Etabli après la clôture de l'exercice comptable, début février de l'année suivante.

Les pièces comptables sont tenues et mise à la disposition de la DGBF et de la cours des comptes.

Les règles d'évaluation du SFMQ

Les règles d'évaluation du SFMQ sont celles qui sont en vigueur à la FWB.

Nous tenons une comptabilité annuelle avec bilan et compte de résultat suivant le PCMN.

Le matériel immobilisé fait l'objet d'un amortissement (3 ans pour le matériel informatique, 5 ans pour le matériel de bureau et 10 ans pour le mobilier) dès que la facture d'achat est égale ou supérieure à 1.000,00 euros hors tva.

Les charges à reporter, écritures de clôture, ne sont applicables par fournisseur, que si elles sont égales ou supérieures à 2.500,00 euros à partir de l'exercice 2020.

Dans l'attente de l'arrêté prévu à l'article 34 de l'accord de coopération qui doit fixer les moyens de fonctionnement du SFMQ, les droits constatés en termes de dotation des Parties à l'accord sont comptabilisés à la réception des fonds sur le compte bancaire.

Tout autre droit constaté est comptabilisé au moment de l'envoi de la déclaration de créance par le SFMQ au débiteur.

ANDRE Thierry
Directeur S.F.M.Q.
20/01/2026.

SGPGI - BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
0810	1.1.	Report du disponible	204.647.000,00	225.161,00		38.786.901,99	38.786.901,99
6611	1.2.01	Infrastructures culturelles	9.616.000,00	9.567.000,00		9.567.000,00	9.567.000,00
6611	1.2.02	Infrastructure de la jeunesse	184.000,00	184.000,00		184.000,00	184.000,00
6611	1.2.03	Infrastructure sportives	16.919.000,00	17.030.000,00		17.030.000,00	17.030.000,00
6611	1.2.04	Infrastructure IPPJ	4.155.000,00	4.140.000,00		4.140.000,00	4.140.000,00
6611	1.2.05	Infrastructure des cab. Min	2.124.000,00	2.117.000,00		2.117.000,00	2.117.000,00
6611	1.2.06	Infrastructures des bâtiments	29.962.000,00	29.955.000,00		29.955.000,00	29.955.000,00
6611	1.2.07	Infrastructures des SAJ SPJ e	9.983.000,00	10.086.000,00		10.086.000,00	10.086.000,00
6611	1.2.08	Investissements économie d'é	0,00	0,00		403.000,00	403.000,00
6611	1.2.09	Master Plan	31.420.000,00	31.772.000,00		31.772.000,00	31.772.000,00
6611	1.2.10	Prov. Pour invest. Infrastructu	403.000,00	403.000,00			
7612	1.3	Recette en capital	2.476.000,00	1.513.000,00		429.287,56	429.287,56
		Total des recettes	311.789.000,00	106.992.161,00	0,00	144.470.189,55	144.470.189,55

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
0810	1.1.	Report du disponible	204.647.000,00	104.125.000,00	39.059.881,84	10.161.758,51		49.221.640,35
6611	1.2.01	Infrastructures culturelles	9.616.000,00	9.567.000,00	9.567.000,00			9.567.000,00
6611	1.2.02	Infrastructure de la jeunesse	184.000,00	184.000,00	184.000,00			184.000,00
6611	1.2.03	Infrastructure sportives	16.919.000,00	17.030.000,00	17.030.000,00			17.030.000,00
6611	1.2.04	Infrastructure IPPJ	4.155.000,00	4.140.000,00	4.140.000,00			4.140.000,00
6611	1.2.05	Infrastructure des cab. Min	2.124.000,00	2.117.000,00	2.117.000,00			2.117.000,00
6611	1.2.06	Infrastructures des bâtiments adm.	29.962.000,00	29.955.000,00	29.955.000,00			29.955.000,00
6611	1.2.07	Infrastructures des SAJ SPJ et des MJ	9.983.000,00	10.086.000,00	10.086.000,00			10.086.000,00
6611	1.2.08	Investissements économie d'énergies	0,00	0,00	403.000,00			403.000,00
6611	1.2.09	Master Plan	31.420.000,00	31.772.000,00	31.772.000,00			31.772.000,00
6611	1.2.10	Prov. Pour invest. Infrastructure	403.000,00	403.000,00				
7612	1.3	Recette en capital	2.476.000,00	1.513.000,00	429.287,56			429.287,56
		Total des recettes	311.789.000,00	210.892.000,00	##########	10.161.758,51	0,00	154.904.927,91

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	Inex
7200	2.1.01	Gestion patrimoniale	11.999.000,00	10.036.170,72		7.006.604,18	7.006.604,18	30,2%
1211	2.1.02	Assurances	88.000,00	99.000,00		93.800,14	93.800,14	5,3%
1211	2.1.03	Energie / Eau	470.000,00	670.000,00		653.192,99	653.192,99	2,5%
5112	2.1.04	Remboursement d'emprunt - A	1.406.000,00	1.629.525,28		1.629.001,28	1.629.001,28	0,1%
1250	2.1.05	Taxes et précomptes	406.000,00	943.000,00		725.450,75	725.450,75	23,1%
1212	2.1.06	Ensemble des loyers et des c	120.000,00	124.000,00		122.812,85	122.812,85	1,0%
3300	2.1.07	Subvention	9.008.000,00	8.623.000,00		1.958.937,05	1.958.937,05	77,3%
3300	2.2.01	Sub. Pour la mise en conform	184.000,00	192.000,00		188.905,05	188.905,05	1,6%
7200	2.2.02	Travaux liés à la réforme des	1.373.000,00	316.000,00		244.707,58	244.707,58	22,6%
7200	2.3.01	Gestion patrimoniale	25.334.000,00	20.020.600,00		6.080.454,46	6.080.454,46	69,8%
1211	2.3.02	Assurances	73.000,00	79.400,00		79.392,86	79.392,86	0,0%
1211	2.3.03	Energie / Eau	1.500.000,00	1.700.000,00		1.688.240,71	1.688.240,71	0,7%
1250	2.3.04	Taxes et précomptes	80.000,00	337.000,00		314.244,32	314.244,32	6,8%
1212	2.3.05	Ensemble des loyers et des c	2.383.000,00	2.494.000,00		2.487.009,97	2.487.009,97	0,3%
5112	2.3.06	Transferts de revenus aux org	0,00	900.000,00		900.000,00	900.000,00	0,0%
1211	2.4.01	Gestion patrimoniale	11.751.000,00	3.127.460,00		1.657.711,19	1.657.711,19	47,0%
1211	2.4.02	Assurances	13.000,00	18.500,00		16.464,05	16.464,05	0,2%
1250	2.4.03	Energie / Eau	600.000,00	669.340,00		651.355,20	651.355,20	2,6%
1212	2.4.04	Taxes et précomptes	0,00	0,00		0,00	0,00	
1211	2.4.05	Ensemble des loyers et des c	16.000,00	17.000,00		15.390,63	15.390,63	9,5%
7200	2.5.01	Gestion patrimoniale	587.000,00	562.926,89		444.534,25	444.534,25	21,0%
1211	2.5.02	Assurances	13.000,00	20.073,11		20.071,11	20.071,11	0,0%
1250	2.5.03	Energie / Eau	410.000,00	334.000,00		327.264,88	327.264,88	2,0%
1212	2.5.04	Taxes et précomptes	795.000,00	713.402,00		713.401,66	713.401,66	0,0%
1211	2.5.05	Ensemble des loyers et des c	394.000,00	561.595,00		393.690,92	393.690,92	29,9%
7200	2.6.01	Gestion patrimoniale	9.492.000,00	8.088.000,00		4.030.624,02	4.030.624,02	50,2%
1211	2.6.02	Assurances	64.000,00	110.000,00		108.940,71	108.940,71	1,0%
1250	2.6.03	Energie / Eau	2.900.000,00	2.900.000,00		2.826.653,30	2.826.653,30	2,5%
1212	2.6.04	Taxes et précomptes	6.096.000,00	5.536.000,00		5.525.417,07	5.525.417,07	0,2%
1211	2.6.05	Ensemble des loyers et des c	14.153.000,00	14.806.000,00		14.545.128,22	14.545.128,22	1,8%
7200	2.7.01	Gestion patrimoniale	2.838.000,00	3.319.266,51		547.283,54	547.283,54	83,5%
1211	2.7.02	Assurances	25.000,00	41.733,49		41.733,49	41.733,49	0,0%
1250	2.7.04	Taxes et précomptes	740.000,00	4.000,00		1.091,03	1.091,03	72,7%
1212	2.7.05	Ensemble des loyers et des c	7.657.000,00	8.540.000,00		8.539.615,51	8.539.615,51	0,0%
	2.8.01	Country Hall	0,00	0,00		0,00	0,00	
		Total des dépenses	112.765.000,00	97.531.000,00	0,00	64.549.724,87	64.549.724,87	33,8%

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	Inex
7200	2.1.01	Gestion patrimoniale	6.563.000,00	11.200.000,00	8.501.006,00	24,1%
1211	2.1.02	Assurances	85.000,00	80.000,00	80.000,00	0,0%
1211	2.1.03	Energie / Eau	470.000,00	670.000,00	670.000,00	0,0%
5112	2.1.04	Remboursement d'emprunt - inv. Direc	1.406.000,00	1.406.000,00	1.406.176,00	0,1%
1250	2.1.05	Taxes et précomptes	406.000,00	577.000,00	577.000,00	0,0%
1212	2.1.06	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	120.000,00	124.000,00	120.211,33	3,1%
3300	2.1.07	Subvention	5.971.000,00	915.000,00	0,00	100,0%
3300	2.2.01	Sub. Pour la mise en conformité des m	184.000,00	184.000,00	184.000,00	0,0%
7200	2.2.02	Travaux liés à la réforme des rythmes	1.194.000,00	0,00	0,00	
7200	2.3.01	Gestion patrimoniale	39.631.000,00	25.141.000,00	7.333.628,70	70,8%
1211	2.3.02	Assurances	73.000,00	73.000,00	65.612,76	10,1%
1211	2.3.03	Energie / Eau	1.500.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00	0,0%
1250	2.3.04	Taxes et précomptes	80.000,00	209.000,00	209.000,00	0,0%
1212	2.3.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	2.383.000,00	2.494.000,00	2.488.960,65	0,2%
5112	2.3.06	Transferts de revenus aux organismes	0,00	900.000,00	900.000,00	0,0%
1211	2.4.01	Gestion patrimoniale	7.081.000,00	13.999.960,00	9.700.722,74	30,7%
1211	2.4.02	Assurances	13.000,00	13.000,00	12.150,45	6,5%
1250	2.4.03	Energie / Eau	600.000,00	600.040,00	600.034,47	0,0%
1212	2.4.04	Taxes et précomptes	0,00	0,00	0,00	
1211	2.4.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	16.000,00	17.000,00	16.000,00	5,9%
7200	2.5.01	Gestion patrimoniale	487.000,00	470.000,00	428.829,59	8,8%
1211	2.5.02	Assurances	13.000,00	13.000,00	12.150,48	6,5%
1250	2.5.03	Energie / Eau	410.000,00	334.000,00	334.000,00	0,0%
1212	2.5.04	Taxes et précomptes	795.000,00	713.402,00	713.402,00	0,0%
1211	2.5.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	394.000,00	561.595,00	394.000,00	29,8%
7200	2.6.01	Gestion patrimoniale	8.938.000,00	7.334.000,00	3.362.323,99	55,4%
1211	2.6.02	Assurances	64.000,00	64.000,00	63.182,56	1,3%
1250	2.6.03	Energie / Eau	2.900.000,00	2.900.000,00	2.900.000,00	0,0%
1212	2.6.04	Taxes et précomptes	6.096.000,00	5.536.000,00	5.536.000,00	0,0%
1211	2.6.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	14.153.000,00	14.806.000,00	14.605.814,75	1,4%
7200	2.7.01	Gestion patrimoniale	4.152.000,00	3.157.000,00	1.052.505,76	66,7%
1211	2.7.02	Assurances	25.000,00	25.000,00	24.301,40	2,8%
1250	2.7.04	Taxes et précomptes	740.000,00	4.000,00	2.000,00	50,0%
1212	2.7.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	7.657.000,00	8.540.000,00	8.540.000,00	0,0%
	2.8.01	Country Hall	0,00	0,00	0,00	
		Total des dépenses	114.600.000,00	104.761.000,00	72.332.012,76	31,0%

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	Différence
Recettes (exécution du budget)	311.789.000,00	106.992.161,00	144.470.189,55	37.478.028,55
Dépenses (exécution du budget)	112.765.000,00	97.531.000,00	64.549.724,87	-32.981.275,13
Résultat solde de l'année	**199.024.000,00**	**9.461.161,00**	**79.920.464,68**	

	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	Différence
Recettes (exécution du budget)	311.789.000,00	210.892.000,00	##########	-55.987.072,09
Dépenses (exécution du budget)	114.600.000,00	104.761.000,00	72.332.012,76	-32.426.987,24
Résultat solde de l'année	**197.189.000,00**	**106.131.000,00**	**82.572.915,15**	

SACA SPORT - CEB 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions 2e ajustement	Réalisations A	B	C
1.0		Report des soldes années antérieures	4.228.000,00	4.228.000,00	4.228.000,00	2.525.957,92		2.525.957,92
4620	1.1.01	Dotation Fonds de la Loterie Nationale	3.217.000,00	3.217.000,00	3.540.000,00	3.540.000,00		3.540.000,00
3910	1.1.02	Subvention Union Européenne	60.000,00	60.000,00	60.000,00	56.880,00		56.880,00
1612	1.2.01	Stages, Cours de sport, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps sportifs, Mi- temps pédagogique, Garderie	9.935.000,00	11.245.000,00	11.245.000,00	10.999.249,14		10.999.249,14
1611	1.2.02	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	500.000,00	744.000,00	744.000,00	551.009,66		551.009,66
1612	1.2.03	Compensation carbone	0,00	0,00	0,00	5,80		5,80
2830	1.2.04	Loyer emphytéotique sur location : contrat intercommunale de Liège	79.000,00	79.000,00	79.000,00	80.402,40		80.402,40
1611	1.2.05	Autres recettes	93.000,00	180.000,00	180.000,00	214.925,30		214.925,30
1612	1.3.01	Organisation des marches Adeps	40.000,00	21.000,00	21.000,00	23.546,37		23.546,37
1612	1.3.02	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	12.000,00	12.000,00	12.000,00	3.373,00		3.373,00
1612	1.3.03	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	35.000,00	10.000,00	10.000,00	10.251,00		10.251,00
1612	1.3.04	Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	40.000,00	67.000,00	67.000,00	66.452,00		66.452,00
1612	1.4.01	Cours généraux	120.000,00	105.000,00	105.000,00	106.750,00		106.750,00
1612	1.4.02	Homologation des brevets	70.000,00	102.000,00	102.000,00	84.165,00		84.165,00
7710	1.5.01	Vente de matériel	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		Total des recettes	18.386.000,00	20.070.000,00	20.393.000,00	18.262.967,59	0,00	18.262.967,59

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions 2e ajustement	Réalisations A	B	C	D
1.0		Report des soldes années antérieures	4.228.000,00	4.228.000,00	4.228.000,00	2.525.957,92			2.525.957,92
4620	1.1.01	Dotation Fonds de la Loterie Nationale	3.217.000,00	3.217.000,00	3.540.000,00	3.540.000,00			3.540.000,00
3910	1.1.02	Subvention Union Européenne	60.000,00	60.000,00	60.000,00	56.880,00			56.880,00
1612	1.2.01	Stages, Cours de sport, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps sportifs, Mi- temps pédagogique, Garderie	9.935.000,00	11.245.000,00	11.245.000,00	10.999.249,14			10.999.249,14
1611	1.2.02	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	500.000,00	744.000,00	744.000,00	551.009,66			551.009,66
1612	1.2.03	Compensation carbone	0,00	0,00	0,00	5,80			5,80
2830	1.2.04	Loyer emphytéotique sur location : contrat intercommunale de Liège	79.000,00	79.000,00	79.000,00	80.402,40			80.402,40
1611	1.2.05	Autres recettes	50.000,00	180.000,00	180.000,00	214.925,30			214.925,30
1612	1.3.01	Organisation des marches Adeps	40.000,00	21.000,00	21.000,00	23.546,37			23.546,37
1612	1.3.02	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	12.000,00	12.000,00	12.000,00	3.373,00			3.373,00
1612	1.3.03	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	35.000,00	10.000,00	10.000,00	10.251,00			10.251,00
1612	1.3.04	Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	40.000,00	67.000,00	67.000,00	66.452,00			66.452,00
1612	1.4.01	Cours généraux	120.000,00	105.000,00	105.000,00	106.750,00			106.750,00
1612	1.4.02	Homologation des brevets	70.000,00	102.000,00	102.000,00	84.165,00			84.165,00
7710	1.5.01	Vente de matériel	0,00	0,00	0,00				0,00
		Total des recettes	18.386.000,00	20.070.000,00	20.393.000,00	18.262.967,59		0,00	18.262.967,59

A: 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'encaissement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions 2e ajustement	répartitions	réalisations A	B	C
1211	2.1.01	Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adeps telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, Sous-Litrole et garderie	300.000,00	300.000,00	300.000,00		187.651,92		187.651,92
1211	2.1.02	Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs	3.200.000,00	2.941.000,00	2.941.000,00	-280.867,12	2.265.812,60		2.265.812,60
1211	2.1.03	Frais d'entretien et d'occupation des centres sportifs	650.000,00	650.000,00	650.000,00		559.104,37		559.104,37
1211	2.1.04	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
1211	2.1.05	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	350.000,00	350.000,00	350.000,00	-125.000,00	88.138,83		88.138,83
1211	2.1.06	Achats et réparations de matériels d'outillage et de transport	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
1211	2.1.07	Frais relatifs la sécurité des installations sportives et bureaux	220.000,00	292.000,00	292.000,00	100.000,00	296.589,97		296.589,97
1211	2.1.08	Achats de nourriture et de boissons	2.050.000,00	2.623.000,00	2.623.000,00	75.000,00	2.432.161,65		2.432.161,65
1211	2.1.09	Frais de transport des stagiaires	130.000,00	130.000,00	130.000,00	-25.000,00	91.474,39		91.474,39
1211	2.1.10	Fournitures de bureau et frais de courriers	50.000,00	50.000,00	50.000,00		19.151,63		19.151,63
1211	2.1.11	Dépenses relatives consommation énergétiques et fluides	270.000,00	300.000,00	300.000,00	90.000,00	318.142,82		318.142,82
1211	2.1.12	Frais des droits d'auteur	10.000,00	10.000,00	10.000,00		4.307,15		4.307,15
1211	2.1.13	Frais de télécommunication et de paiement en ligne	60.000,00	60.000,00	60.000,00		45.554,26		45.554,26
1111	2.1.14	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.896.000,00	3.389.000,00	3.552.000,00	150.000,00	3.279.620,57		3.279.620,57
3300	2.1.15	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	100.000,00	112.000,00	112.000,00	30.867,12	142.579,78		142.579,78
3300	2.1.16	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	600.000,00	600.000,00	600.000,00		599.953,91		599.953,91
3300	2.1.17	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Complexe Sportif de Blocry	617.000,00	626.000,00	626.000,00		618.835,52		618.835,52
3300	2.1.18	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Mounier	115.000,00	115.000,00	115.000,00		114.647,20		114.647,20
1211	2.1.19	Achats, locations et réparations de petits matériels non sportifs, non immobilisables	150.000,00	150.000,00	150.000,00	10.000,00	102.464,58		102.464,58
1211	2.1.20	Impôt, taxe, frais administratifs et bancaires	150.000,00	30.000,00	30.000,00		8.166,13		8.166,13
1211	2.1.21	Quotes-parts de l'Adeps dans les frais de gestion du site de l'UCPA et des activités organisées		1.726.000,00	1.726.000,00		1.656.034,48		1.656.034,48
1211	2.2.01	Frais d'organisation des marches Adeps	130.000,00	110.000,00	110.000,00		98.711,32		98.711,32
1211	2.2.02	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	20.000,00	20.000,00	20.000,00		6.100,00		6.100,00
1211	2.2.03	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées, cross	20.000,00	20.000,00	20.000,00		0,00		0,00
1211	2.2.04	Frais afférents au Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
1111	2.2.05	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	32.000,00	31.000,00	31.000,00		22.578,76		22.578,76
1211	2.3.01	Frais de déplacement des référents de haut niveau	20.000,00	20.000,00	20.000,00		3.552,65		3.552,65
1211	2.3.02	Frais sport Haut Niveau	10.000,00	10.000,00	10.000,00	26.000,00	35.006,80		35.006,80
3300	2.3.03	Subvention QS Wallonie-Bruxelles	350.000,00	650.000,00	650.000,00	-550.000,00	0,00		0,00
1111	2.3.06	Rémunération de préparateur pour le Centre permanent de préparation physique, sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	142.000,00	142.000,00	142.000,00	-141.000,00	0,00		0,00
3300	2.3.05	Subvention pour la relance du cyclisme				550.000,00	550.000,00		550.000,00
1211	2.4.01	Frais d'organisation des cours généraux	110.000,00	110.000,00	110.000,00		90.499,28		90.499,28
1211	2.4.02	Frais en lien avec l'homologation des brevets	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
1111	2.4.03	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	292.000,00	261.000,00	261.000,00	80.000,00	264.269,78		264.269,78
1211	2.5.01	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00		0,00
4550	2.5.02	Accord de coopération avec l'APEFE-compensation carbone	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
3300	2.5.03	Subvention Ligue Handisport Francophone	0,00	0,00	160.000,00		160.000,00		160.000,00
1211	2.6.01	Annulations des recettes des années antérieurs	30.000,00	45.000,00	45.000,00	10.000,00	43.803,93		43.803,93
1211	2.6.02	Paiement des polices d'assurance	20.000,00	5.000,00	5.000,00		0,00		0,00
1211	2.6.03	Frais de représentation	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00		0,00
		Total des dépenses	14.114.000,00	15.798.000,00	16.121.000,00	0,00	14.104.914,25	0,00	14.104.914,25
				15.798.000,00					

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions 2e ajustement	répartitions	réalisations A
1211	2.1.01	Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adeps telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, Sous-Litrole et garderie	300.000,00	300.000,00	300.000,00		237.441,00
1211	2.1.02	Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs	3.200.000,00	2.941.000,00	2.941.000,00	-280.867,12	2.556.183,92
1211	2.1.03	Frais d'entretien et d'occupation des centres sportifs	650.000,00	650.000,00	650.000,00		610.917,50
1211	2.1.04	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	0,00	0,00	0,00		0,00
1211	2.1.05	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	350.000,00	350.000,00	350.000,00	-125.000,00	123.108,90
1211	2.1.06	Achats et réparations de matériels d'outillage et de transport	0,00	0,00	0,00		0,00
1211	2.1.07	Frais relatifs la sécurité des installations sportives et bureaux	220.000,00	292.000,00	292.000,00	100.000,00	362.809,18
1211	2.1.08	Achats de nourriture et de boissons	2.050.000,00	2.523.000,00	2.523.000,00	75.000,00	2.566.884,65
1211	2.1.09	Frais de transport des stagiaires	130.000,00	130.000,00	130.000,00	-25.000,00	99.174,00
1211	2.1.10	Fournitures de bureau et frais de courriers	50.000,00	50.000,00	50.000,00		27.633,62
1211	2.1.11	Dépenses relatives consommation énergétiques et fluides	270.000,00	300.000,00	300.000,00	90.000,00	354.845,51
1211	2.1.12	Frais des droits d'auteur	10.000,00	10.000,00	10.000,00		4.501,83
1211	2.1.13	Frais de télécommunication et de paiement en ligne	60.000,00	60.000,00	60.000,00		51.488,28
1111	2.1.14	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.896.000,00	3.389.000,00	3.552.000,00	150.000,00	3.284.559,62
3300	2.1.15	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	100.000,00	112.000,00	112.000,00	30.867,12	142.579,78
3300	2.1.16	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	600.000,00	600.000,00	600.000,00		599.953,91
3300	2.1.17	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Complexe Sportif de Blocry	617.000,00	626.000,00	626.000,00		618.835,52
3300	2.1.18	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Mounier	115.000,00	115.000,00	115.000,00		114.647,20
1211	2.1.19	Achats, locations et réparations de petits matériels non sportifs, non immobilisables	150.000,00	150.000,00	150.000,00	10.000,00	155.000,00
1211	2.1.20	Impôt, taxe, frais administratifs et bancaires	150.000,00	30.000,00	30.000,00		10.698,00
1211	2.1.21	Quotes-parts de l'Adeps dans les frais de gestion du site de l'UCPA et des activités organisées		1.726.000,00	1.726.000,00		1.656.034,48
1211	2.2.01	Frais d'organisation des marches Adeps	130.000,00	110.000,00	110.000,00		109.000,00
1211	2.2.02	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	20.000,00	20.000,00	20.000,00		15.500,00
1211	2.2.03	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées, cross	20.000,00	20.000,00	20.000,00		0,00
1211	2.2.04	Frais afférents au Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	0,00	0,00	0,00		0,00
1111	2.2.05	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	32.000,00	31.000,00	31.000,00		22.578,76
1211	2.3.01	Frais de déplacement des référents de haut niveau	20.000,00	20.000,00	20.000,00		15.000,00
1211	2.3.02	Frais sport Haut Niveau	10.000,00	10.000,00	10.000,00	26.000,00	36.006,80
3300	2.3.03	Subvention QS Wallonie-Bruxelles	350.000,00	650.000,00	650.000,00	-550.000,00	0,00
1111	2.3.06	Rémunération de préparateur pour le Centre permanent de préparation physique, sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	142.000,00	142.000,00	142.000,00	-141.000,00	0,00
3300	2.3.05	Subvention pour la relance du cyclisme		0,00		550.000,00	550.000,00
1211	2.4.01	Frais d'organisation des cours généraux	110.000,00	110.000,00	110.000,00		93.060,00
1211	2.4.02	Frais en lien avec l'homologation des brevets	0,00	0,00	0,00		0,00
1111	2.4.03	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	292.000,00	261.000,00	261.000,00	80.000,00	264.269,78
1211	2.5.01	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00
4550	2.5.02	Accord de coopération avec l'APEFE-compensation carbone	0,00	0,00	0,00		0,00
3300	2.5.03	Subvention Ligue Handisport Francophone	0,00	0,00	160.000,00		160.000,00
1211	2.6.01	Annulations des recettes des années antérieurs	30.000,00	45.000,00	45.000,00	10.000,00	355,34
1211	2.6.02	Paiement des polices d'assurance	20.000,00	5.000,00	5.000,00		0,00
1211	2.6.03	Frais de représentation	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00
		Total des dépenses	14.114.000,00	15.798.000,00	16.121.000,00	0,00	14.842.063,36

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévision 2e Ajustement	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	18.386.000,00	20.070.000,00	20.393.000,00	18.262.967,59	-1.907.032,41
Dépenses	(exécution du budget)	14.114.000,00	15.798.000,00	16.121.000,00	14.104.914,25	-1.693.085,75
Résultat	**solde de l'année**	**4.272.000,00**	**4.272.000,00**	**4.272.000,00**	**4.158.053,34**	

		DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévision 2e Ajustement	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du b	18.386.000,00	20.070.000,00	17.867.042,08	18.262.967,59	-1.807.032,41
Dépenses	(exécution du b	14.114.000,00	15.798.000,00	16.121.000,00	14.842.063,36	-955.936,44
Résultat	**solde de l'anné**	**4.272.000,00**	**4.272.000,00**	**1.746.042,08**	**3.420.904,03**	

Service Général des Infrastructures Scolaires de la Communauté Française

Exercice 2025

PARTIE LIQUIDATIONS ET PAIEMENTS — **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C
08.20	1.1	Solde de trésorerie à reporter	195.640.574,00	200.776.135,00	200.776.135,35		200.776.135,35
66.11	1.2	Dotation	60.647.000,00	61.326.000,00	61.326.000,00		61.326.000,00
66.11	1.3	Dotation spéciale					0,00
66.11	1.4	Dotation CR BXL					0,00
16.11-16.12-16.20	1.5	Autres recettes	500.000,00	500.000,00	416.765,83		416.765,83
66.11	1.6	Transfert 120103					0,00
66.31	1.7	Transfert CP	2.969.000,00	1.750.000,00	5.770.007,80		5.770.007,80
66.31	1.8	Transfert clé Métiers					0,00
66.11	1.9	Transfert DO 15					0,00
46.50	1.10	Financement Ecoles	1.525.000,00	2.264.079,00	1.851.549,76		1.851.549,76
69.34	1.11	Subventions UREBA	3.271.301,00	2.163.326,00	1.632.550,81		1.632.550,81
69.35	1.12	Subventions BXL CAP			19.350,13		19.350,13
76.32	1.13	Aliénations	0,00	4.365.000,00	4.611.634,82		4.611.634,82
66.31	1.14	Transfert SACA CUR (PPT COVID + Inondations)			1.262.228,04		1.262.228,04
66.31	1.15	Transfert SACA CUR (PRR)	11.285.804,00	12.637.285,00	10.715.608,65		10.715.608,65
46.70	1.16	Transfert SPABS		1.235.000,00	0,00		0,00
38.30	1.17	Remboursements assurances			266.193,38		266.193,38
		Total des recettes	**276.838.679,00**	**287.016.825,00**	**288.618.024,60**	**0,00**	**288.618.024,60**

Code SEC			DROITS CONSTATES Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C	réalisations D
08.20	1.1	Report du disponible	22.640.459,00	29.224.208,00	29.224.207,78			29.224.207,78
66.11	1.2	Dotation	60.647.000,00	61.326.000,00	61.326.000,00			61.326.000,00
66.11	1.3	Dotation spéciale						0,00
66.11	1.4	Dotation CR BXL						0,00
16.11-16.12-16.20	1.5	Autres recettes	500.000,00	500.000,00	416.765,83			416.765,83
66.11	1.6	Transfert 120103						0,00
66.31	1.7	Transfert CP	2.969.000,00	1.750.000,00	5.770.007,80			5.770.007,80
66.31	1.8	Transfert clé Métiers						0,00
66.11	1.9	Transfert DO 15						0,00
46.50	1.10	Financement Ecoles	1.525.000,00	2.264.079,00	1.851.549,76			1.851.549,76
69.34	1.11	Subventions UREBA	3.271.301,00	2.163.326,00	1.632.550,81			1.632.550,81
69.35	1.12	Subventions BXL CAP			19.350,13			19.350,13
76.32	1.13	Aliénations	0,00	4.365.000,00	4.611.634,82			4.611.634,82
66.31	1.14	Transfert SACA CUR (PPT COVID + Inondations)			1.262.228,04			1.262.228,04
66.31	1.15	Transfert SACA CUR (PRR)	11.285.804,00	12.637.285,00	10.715.608,65			10.715.608,65
46.70	1.16	Transfert SPABS		1.235.000,00	0,00			0,00
38.30	1.17	Remboursements assurances			266.193,38			266.193,38
	1.17	Désengagements	150.000,00	300.000,00		962.677,41		962.677,41
	1.18	Variations des commandes				465.835,56		465.835,56
	1.19	Rectification d'encours (engagéents et commandes)						-713,86
		Total des recettes	**103.188.564,00**	**115.764.898,00**	**117.066.097,03**	**1.428.512,97**	**0,00**	**118.493.896,12**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

Recettes BELFIUS	87.841.889,25
Recettes SAP	87.841.889,25
	0,00

B. DEPENSES

Code SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	réalisations B	réalisations C
12.11	2.1	Frais de fonctionnement	1.350.000,00	1.350.000,00	730.312,79	679.579,77	1.409.892,56
12.11 - 72.00	2.2	Travaux & contrats d'entretien du propriétaire	18.000.000,00	18.000.000,00	5.875.362,04	9.973.110,25	15.848.472,29
12.12-12.22	2.3	Locations au profit des écoles	3.100.000,00	3.100.000,00	1.755.319,29	651.749,94	2.407.069,23
71.00	2.4	Acquisition d'immeubles					
12.11 -72.00	2.5	Honoraires (Constructions, Modernisations, Aménag.)	850.000,00	850.000,00	272.788,08	415.523,80	688.311,88
12.11 -72.00	2.6	Constructions, Modernisations, Aménagements	19.900.000,00	21.200.000,00	2.855.183,22	15.636.171,27	18.493.354,49
12.11 -72.00	2.7	Utilisation réserve décrétale	1.000.000,00	1.000.000,00	98.100,88	76.101,41	174.202,81
12.11	2.8	Contrats d'entretien TSF 12.01.03	3.400.000,00	3.400.000,00	1.204.177,51	1.584.757,06	2.788.934,57
12.11	2.9	Travaux EE cellule énergie			0,00	4.235,00	4.235,00
72.00	2.10	Financements UREBA	8.500.000,00	8.500.000,00	343.124,41	6.497.886,64	6.841.011,05
72.00	2.11	Financements sur fonds propre des écoles	4.300.000,00	3.800.000,00	45.445,79	3.295.869,13	3.341.314,92
72.00	2.12	Programme PHASE 3					
72.00	2.13	Clé des métiers			0,00	76.129,90	76.129,90
72.00	2.14	Dotation Excep. Décret 5/2/90- art 5 §2 6° - CP16					
72.00	2.15	Dotation Excep. Décret 5/2/90- art 5 §2 12° - CP17					
72.00	2.16	Transfert Création de places 2018					
72.00	2.17	Transfert Création de places 2019		2.500.000,00	0,00	2.588.507,41	2.588.507,41
72.00	2.18	Transfert Création de places 2020	898.000,00				
72.00	2.19	Préfinancement création de places 2021	296.000,00				
72.00	2.20	Préfinancement création de places 2023	692.000,00				
1211	2.21	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	5.050.000,00	3.500.000,00	1.922.137,82	13.103.256,85	15.025.394,67
72.00	2.22	Ecole du SHAPE					
72.11 -72.00	2.23	Dotation spéciale 72M (Grands projets, attractivité)	5.500.000,00	8.500.000,00	3.042.591,31	27.938.401,03	30.980.992,34
71.00	2.24	Dotation spéciale 72M (Grands projets, attractivité)			25.184,35	0,00	25.184,35
7200	2.25	Préfinancement RFF	21.500.000,00	23.500.000,00	0,00	188.193,48	188.193,48
72.00	2.26	Financement sur fonds propres des CDPA					
72.00	2.27	Financements SPABS	1.281.000,00	1.500.000,00	165.816,99	1.259.810,07	1.425.629,06
1211	2.28	Interventions rapides créations de places - TSF 010801		128.217,60	128.217,60	0,00	128.217,60
2160	2.29	Indemnités	5.000,00	5.000,00			0,00
2140	2.30	Intérêts	5.000,00	5.000,00	1.960,31	0,00	1.960,31
7200	2.31	Préfinancement PIE	0,00	1.716.562,00	0,00	0,00	0,00
7200	2.32	Majorations exécution (decpte, QP, révisions)	0,00	0,00			
		Total des dépenses	**95.576.000,00**	**102.554.779,60**	**18.465.724,09**	**83.971.383,01**	**102.437.007,10**

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A
12.11	2.1	Frais de fonctionnement	1.350.000,00	1.350.000,00	811.481,72
12.11 - 72.00	2.2	Travaux & contrats d'entretien du propriétaire	16.000.000,00	17.960.000,00	16.746.411,31
12.12- 12.22	2.3	Locations au profit des écoles	3.295.000,00	3.295.000,00	2.219.534,99
71.00	2.4	Acquisition d'immeubles			
12.11 -72.00	2.5	Honoraires (Constructions, Modernisations, Aménag.)	850.000,00	850.000,00	671.043,71
12.11 -72.00	2.6	Constructions, Modernisations, Aménagements	28.980.000,00	38.119.312,00	28.789.108,30
12.11 -72.00	2.7	Utilisation réserve décrétale	1.000.000,00	1.000.000,00	585.354,84
12.11	2.8	Contrats d'entretien TSF 12.01.03	3.900.000,00	4.050.000,00	3.897.045,85
12.11	2.9	Travaux EE cellule énergie			
72.00	2.10	Financements UREBA	11.250.959,00	15.736.438,00	10.651.366,23
72.00	2.11	Financements sur fonds propre des écoles	1.525.000,00	2.264.079,00	2.074.675,98
72.00	2.12	Programme PHASE 3			
72.00	2.13	Clé des métiers			
72.00	2.14	Dotation Excep. Décret 5/2/90- art 5 §2 6° - CP16			
72.00	2.15	Dotation Excep. Décret 5/2/90- art 5 §2 12° - CP17			
72.00	2.16	Transfert Création de places 2018			
72.00	2.17	Transfert Création de places 2019			1.861.156,88
72.00	2.18	Transfert Création de places 2020			
72.00	2.19	Préfinancement création de places 2021			
72.00	2.20	Préfinancement création de places 2023		2.791.240,00	
1211	2.21	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	4.058.700,00	6.108.436,00	2.387.837,62
72.00	2.22	Ecole du SHAPE			
72.11 -72.00	2.23	Dotation spéciale 72M (Grands projets, attractivité)	2.251.751,80	2.263.261,00	6.616.240,13
71.00	2.24	Dotation spéciale 72M (Grands projets, attractivité)			25.184,35
7200	2.25	Préfinancement RFF		4.180.000,00	0,00
72.00	2.26	Financement sur fonds propres des CDPA			
72.00	2.27	Financements SPABS		1.235.000,00	776.040,99
1211	2.28	Interventions rapides créations de places - TSF 010801		128.217,60	128.217,60
2160	2.29	Indemnités	15.000,00	15.000,00	0,00
2140	2.30	Intérêts	15.000,00	15.000,00	1.960,31
7200	2.31	Préfinancement PIE		1.716.562,00	0,00
7200	2.32	Majorations exécution (decpte, QP, révisions)		3.000.000,00	0,00
		Total des dépenses	**74.491.410,00**	**106.077.545,00**	**78.242.568,19**

Engagements	70.055.647,65
Cdes sur devis	8.191.920,54
	78.242.568,19

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A + B)

A = engagements de l'année budgétaire

BELFIUS	102.437.546,80	
Evac Budg / ZENDA_data	102.437.007,10	539,70 121,00 retrait belfius
Compte de gestion	102.437.546,80	418,70 replacement sur recettes

C. SYNTHESE ET SOLDE

	TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	276.838.679,00	287.016.825,00	288.618.024,60	1.601.199,60
(exécution du budget)	95.576.000,00	102.554.779,60	102.437.007,10	-117.772,50
Résultat				
Solde de l'année	**181.259.679,00**	**184.462.045,40**	**186.181.017,50**	
		Encours	**145.929.689,57**	
		Disponible	40.251.327,93	

	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	103.188.564,00	115.764.898,00	118.493.896,12	2.728.998,12
Dépenses (exécution du budget)	74.491.410,00	106.077.545,00	78.242.568,19	-27.834.976,81
Résultat Solde de l'année	**28.697.154,00**	**9.687.353,00**	**40.251.327,93**	

FBS- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFBILA00/COBAUX01 Page 1

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			IX. Valeurs disponibles					
	3090		550000 BE97091010400449	185.585.059,03	200.180.595,58	14.595.536,55-	7,3-	
	3090		590001 Coda recettes	3.103.693,08-	1.823.817,20-	1.279.875,88-	70,2-	
	3090		590002 Coda dépenses	3.699.474,85	2.419.598,97	1.279.875,88	52,9	
			TOTAL IX :	186.180.840,80	200.776.377,35	14.595.536,55-	7,3-	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	186.180.840,80	200.776.377,35	14.595.536,55-	7,3-	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**186.180.840,80**	**200.776.377,35**	**14.595.536,55-**	**7,3-**	***1***

FBS- Ens.FWB — Bilan - FBS-EFWB — Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger 0L — RFBILA00/COBAUX01 Page 2

Société 3090 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			**********					
			I. CAPITAL					
			A. AVOIR SOCIAL EN FIN DE PERIODE					
			- - - - - - - - - -					
	3090		100000 Fonds Social	280.172.831,38-	280.172.831,38-	0,00		
				280.172.831,38-	280.172.831,38-	0,00		*4*
				280.172.831,38-	280.172.831,38-	0,00		*3*
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				0,00	448,00-	448,00	100,0	*3*
			V. Résultat exercices antérieurs					
	3090		141000 Perte reportée	105.832.641,08	79.400.907,07	26.431.734,01	33,3	
			TOTAL V :	105.832.641,08	79.400.907,07	26.431.734,01	33,3	*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	174.340.190,30-	200.772.372,31-	26.432.182,01	13,2	*2*
			D E T T E S					
			**********					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - - -					
			1. FOURNISSEURS					
	3090		440000 FOURNISSEURS	0,00	418,70-	418,70	100,0	
	3090		444800 Factures à recevoir MM	11.840.650,50-	3.586,34-	11.837.064,16-	*059,7-	
				11.840.650,50-	4.005,04-	11.836.645,46-	*543,8-	*5*
				11.840.650,50-	4.005,04-	11.836.645,46-	*543,8-	*4*
			TOTAL IX :	11.840.650,50-	4.005,04-	11.836.645,46-	*543,8-	*3*
			TOTAL DETTES :	11.840.650,50-	4.005,04-	11.836.645,46-	*543,8-	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	**186.180.840,80-**	**200.776.377,35-**	**14.595.536,55**	**7,3**	***1***

FBS- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFBILA00/COBAUX01 Page 3

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
			**********					
			I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
			D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
	3090		740000 DOTATIONS	61.326.000,00-	45.984.000,00-	15.342.000,00-	33,4-	
	3090		741000 LOYERS PERCUS	16.881,09-	11.443,91-	5.437,18-	47,5-	
	3090		741001 BAUX EMPHYTEOTIQUES	81.452,94-	87.448,49-	5.995,55	6,9	
	3090		741003 ANTENNES TEL.	11.230,96-	18.738,36-	7.507,40	40,1	
	3090		743000 INTERVENTION ASSURANCE	266.193,38-	695.244,97-	429.051,59	61,7	
	3090		744000 ALIENATIONS - PRODUIT DE LA VENTE VIA N	4.611.634,82-	270.000,00-	4.341.634,82-	1608,0-	
	3090		744001 ALIENATIONS - PRODUIT DE LA VENTE VIA A	0,00	3.158.724,05-	3.158.724,05	100,0	
	3090		744100 CONTENTIEUX VIA AVOCATS (PERSONNE PHYSI	794,86-	682,99-	111,87-	16,4-	
	3090		744200 RECETTES DIVERSES	301.597,93-	180.074,51-	121.523,42-	67,5-	
	3090		744201 REMBOURSEMENT D' INDUS	4.808,05-	12.952,20-	8.144,15	62,9	
	3090		745000 SUBVENTIONS UREBA	1.602.550,81-	1.188.924,84-	413.625,97-	34,8-	
	3090		745001 SUBVENTIONS REGION BRUXELLOISE	19.350,12-	260.854,50-	241.504,38	92,6	
	3090		745002 SUBVENTIONS REGION WALLONNE	0,00	503.547,22-	503.547,22	100,0	
	3090		745003 Aide à l'investissement du SACA CUR	11.977.836,69-	1.810.813,88-	10.167.022,81-	561,5-	
	3090		745004 Aide à l'investissement du SACA CREATIO	5.770.007,90-	0,00	5.770.007,90-		
	3090		745006 Aide à l'investissement SPABS	0,00	1.361.388,25-	1.361.388,25	100,0	
	3090		746000 VERSEMENT ETABLISSEMENT	1.851.549,70-	1.649.470,66-	202.079,04-	12,3-	
			TOTAL D :	87.841.889,25-	57.194.308,83-	30.647.580,42-	53,6-	*3*
			TOTAL I :	87.841.889,25-	57.194.308,83-	30.647.580,42-	53,6-	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION					
			A. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES					
			1. ACHATS					
	3090		602000 ACHATS DE SERVICES, TRAVAUX ET ETUDES	4.466.253,85	5.920.642,82	1.454.388,97-	24,6-	
	3090		602001 TRAVAUX DE GENIE CIVIL	36.611,74	55.747,50	19.135,76-	34,3-	
	3090		602002 TRAVAUX DE GROS-OEUVRE FERME (RENOVATIO	34.742.479,45	29.101.190,26	5.641.289,19	19,4	
	3090		602003 TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE ET DE FINITION	1.582.239,09	1.641.701,62	59.462,53-	3,6-	
	3090		602004 TRAVAUX D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES	3.874.136,83	3.174.386,54	699.750,29	22,0	
	3090		602005 TRAVAUX D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	5.591.131,35	6.614.791,33	1.023.659,98-	15,5-	
	3090		602006 TRAVAUX D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	304.670,83	114.104,17	190.566,66	167,0	
	3090		602007 TRAVAUX D'ABORDS, COUR, ACCES EXTERIEUR	2.053.422,02	1.020.999,36	1.032.422,66	101,1	
	3090		602008 TRAVAUX D'INSTALLATION D'ENGIN DE LEVAG	108.952,02	209.379,63	100.427,61-	48,0-	
	3090		602009 TRAVAUX D'INSTALLATIONS SPORTIVES	49.858,20	290.525,35	240.667,15-	82,8-	
	3090		602010 NOUVELLES INSTALLATIONS DE PROTECTION I	418.403,49	291.783,35	126.620,14	43,4	
	3090		602012 TRAVAUX INSTALLATIONS DE SANITAIRES	1.850.129,48	1.701.025,48	149.104,00	8,8	
	3090		602013 TRAVAUX DESTINES A LA CREATION DE NOUVE	9.604.638,14	1.145.058,24	8.459.579,90	738,8	
	3090		602014 TRAVAUX DE SECURITE	2.820.567,39	2.769.031,50	51.535,89	1,9	
	3090		602015 TRAVAUX ECONOMISEURS ENERGIE	7.272.315,60	4.479.976,64	2.792.338,96	62,3	
	3090		602016 TRAVAUX DE TOITURE	3.508.886,35	3.838.702,37	329.816,02-	8,6-	
	3090		602017 TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES ET E	5.352.030,34	5.777.112,36	425.082,02-	7,4-	
	3090		602018 TRAVAUX D'HYGIENE	928.428,25	1.291.303,02	362.874,77-	28,1-	
	3090		602019 TRAVAUX DE STABILITE	87.628,23	133.524,68	45.896,45-	34,4-	
	3090		602020 ACCES PMR	0,00	45.868,32	45.868,32-	100,0-	
	3090		602021 TRAVAUX DE RACCORDEMENT	28.836,82	86.221,83	57.385,01-	66,6-	

Société 3090 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3090		602022 REFECTIONS LOURDES (FACADES, MURS EXTER	2.232.081,99	691.581,41	1.540.500,58	222,8	
	3090		605002 ACHAT IMMEUBLES	5.298.217,60	0,00	5.298.217,60		
			TOTAL 1 :	92.211.919,06	70.394.657,78	21.817.261,28	31,0	*4*
			TOTAL A :	92.211.919,06	70.394.657,78	21.817.261,28	31,0	*3*
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
	3090		610000 SERVICES ET BIENS DIVERS	0,00	870,00	870,00-	100,0-	
	3090		610001 CONTRATS BÂTIMENTS LOUES	1.853.680,45	1.767.483,89	86.196,56	4,9	
	3090		610002 CONTRATS OCCUPATION SPORTIVES	111.628,22	113.593,37	1.965,15-	1,7-	
	3090		610003 LOCATION IMMOBILIERE EN LEASING	15.364,65	54.986,33	39.621,68-	72,1-	
	3090		610004 LOCATION PEDAGOGIQUE	309.681,76	411.166,91	101.485,15-	24,7-	
	3090		610100 INDEMNITES DE LOGEMENT	113.504,49	77.985,72	35.518,77	45,5	
	3090		610101 AMENAGEMENTS	7.030,79	0,00	7.030,79		
	3090		610102 DEGATS LOCATIFS	0,00	113.667,75	113.667,75-	100,0-	
	3090		611000 AMENAGEMENTS INTERIEURS	265.441,46	276.048,15	10.606,69-	3,8-	
	3090		611001 REFECTION TOITURES	1.261.228,87	1.154.272,29	106.956,58	9,3	
	3090		611002 MENUISERIES	568.019,16	496.413,79	71.605,37	14,4	
	3090		611003 RESTAURATION SANITAIRES	652.276,32	549.681,37	102.594,95	18,7	
	3090		611004 AMENAGEMENTS ABORDS, REFECTION PREAU	487.285,52	472.877,71	14.407,81	3,0	
	3090		611005 TRAVAUXX SINISTRES INTERVENTION ASSURAN	32.923,74	147.135,55	114.211,81-	77,6-	
	3090		611010 MISE EN CONFORMITE INSTALLATIONS ELECTR	891.289,41	1.032.288,16	140.998,75-	13,7-	
	3090		611011 REPARATION INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE,	896.894,76	831.205,88	65.688,88	7,9	
	3090		611012 PRODUCTION D'EAU CHAUDE	148.201,00	99.277,29	48.923,71	49,3	
	3090		611013 MISE EN CONFORMITE DETECTION INCENDIE,	117.926,78	95.561,29	22.365,49	23,4	
	3090		611014 MISE EN CONFORMITE EQUIPEMENTS TECHNIQU	36.479,77	15.016,51	21.463,26	142,9	
	3090		611019 ADDUCTION, RACCORDEMENT EAU, EGOUTTAGE	0,00	15.741,49	15.741,49-	100,0-	
	3090		611020 DESAMIANTAGE	1.056.492,47	667.423,64	389.068,83	58,3	
	3090		611021 ELIMINATION PRODUITS DANGEREUX	283.767,68	58.913,70	224.853,98	381,7	
	3090		611022 DEPOLLUTION	43.568,55	105.218,20	61.649,65-	58,6-	
	3090		611023 INVENTAIRE AMIANTE	35.008,65	31.141,20	3.867,45	12,4	
	3090		611024 ANALYSE DES RISQUES NORMES PCI	0,00	3.499,32	3.499,32-	100,0-	
	3090		611025 ENGINS DE LEVAGE	28.921,41	25.619,80	3.301,61	12,9	
	3090		611026 EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	45.223,62	76.161,94	30.938,32-	40,6-	
	3090		611027 ENTRETIEN CHAUFFAGE	58.999,24	32.836,57	26.162,67	79,7	
	3090		611028 REGULATION /OPTIMISATION	0,00	7.569,75	7.569,75-	100,0-	
	3090		611030 DETECTION GAZ	9.749,17	1.603,78	8.145,39	507,9	
	3090		611031 DETECTION ANTI-INTRUSION	1.323,41	94,34	1.229,07	1302,8	
	3090		611032 PROTECTION ANTI-VENDALISME	6.620,25	4.623,72	1.996,53	43,2	
	3090		611033 CABINE HT	91.212,09	34.600,02	56.612,07	163,6	
	3090		611034 EQUIPEMENTS TECHNIQUES	99.037,03	26.678,93	72.358,10	271,2	
	3090		611035 DETECTION INCENDIE ALERTE/ALARME	20.653,08	36.055,70	15.402,62-	42,7-	
	3090		611036 NON CATEGORISES	221.784,45	191.099,23	30.685,22	16,1	
	3090		611037 TRAVAUX ECONOMISEURS ENERGIE	0,00	318,08	318,08-	100,0-	
	3090		611038 COMPARTIMENTAGE	24.955,83	19.593,13	5.362,70	27,4	
	3090		611040 P100 - INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	125.410,14	23.442,53	101.967,61	435,0	
	3090		611041 P110 - REMPLACEMENT PIECES CHAUDIERES	167.752,81	318.948,88	151.196,07-	47,4-	
	3090		611042 P120 - REMPLACEMENT CONTRAT DE REGULATI	1.031.219,05	2.028.360,31	997.141,26-	49,2-	
	3090		611043 P160 - CONTRAT DE REMPLACEMENT GARANTIE	0,00	0,02	0,02-	100,0-	
	3090		611044 P140 - REMPLACEMENT PIECES CHAUFFERIE	729.962,89	577.643,52	152.319,37	26,4	
	3090		611045 P150 - REMPLACEMENT PIECES CHAUDIERES	145.631,35	48.966,10	96.665,25	197,4	
	3090		611046 P170 - ENTRETIEN	7.619,75	1.525,98	6.093,77	399,3	
	3090		611047 P210 - REMPLACEMENT PIECES TRAITEMENT D	7.647,52	11.959,41	4.311,89-	36,1-	
	3090		611048 P230 - REMPLACEMENT PIECES VENTILATION	39.385,37	41.490,49	2.105,12-	5,1-	
	3090		611049 ESSAIS DE CHAUDIERES	0,00	1.112,63-	1.112,63	100,0	

FBS- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFBILA00/COBAUX01 Page 3

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3090		611060 P260- ENGIN DE LEVAGE	2.429,67	13.641,02	11.211,35-	82,2-	
	3090		611061 P261 - CONTRATS ENGINS DE LEVAGE	287.178,91	363.774,70	76.595,79-	21,1-	
	3090		611062 P262 - MISE EN CONFORMITE ENGINS DE LEV	8.957,00	80.208,16	71.251,16-	88,8-	
	3090		611063 P263 -REMPLACEMENT PIECE ENGINS DE LEVA	80.924,04	42.341,00	38.583,04	91,1	
	3090		611064 P331 - CONTROLES LEGAUX ENGINS DE LEVAG	47.864,30	70.229,19	22.364,89-	31,8-	
	3090		611070 P240 - DETECTION	0,00	2.140,55	2.140,55-	100,0-	
	3090		611071 P241 - REMPLACEMENT PIECES DETECTION IN	733.854,68	556.440,44	177.414,24	31,9	
	3090		611072 P243 - REMPLACEMENT PIECES DETECTION GA	90.172,94	58.243,10	31.929,84	54,8	
	3090		611073 P244 - REMPLACEMENT PIECES ALERTE ALARM	3.058,67	48.471,37	45.412,70-	93,7-	
	3090		611080 P280 - CABINES HT	12.500,37	3.233,00	9.267,37	286,6	
	3090		611081 P281 - ENTRETIEN CABINES HT	293.851,28	217.122,12	76.729,16	35,3	
	3090		611082 P282 - MISE EN CONFORMITE CABINES HT	307.069,05	574.605,82	267.536,77-	46,6-	
	3090		611083 P283 - REMPLACEMENT PIECES CABINES HT	59.686,08	70.319,11	10.633,03-	15,1-	
	3090		611084 P311 - CONTRÔLE LEGAL CABINES HT	78.941,51	45.263,30	33.678,21	74,4	
	3090		611090 P250 - POMPES	7.676,79	2.590,50	5.086,29	196,3	
	3090		611091 P251 - CONTRAT ENTRETIEN POMPES	17.287,12	18.106,05	818,93-	4,5-	
	3090		611092 P252 - MISE EN CONFORMITE POMPES	40.652,41	6.842,03	33.810,38	494,2	
	3090		611093 P253 - REMPLACEMENT PIECES DE POMPES	29.566,00	49.947,33	20.381,33-	40,8-	
	3090		611100 P270 - TRAITEMENT AIR	1.457,50	2.779,40	1.321,90-	47,6-	
	3090		611101 P271 - REMPLACEMENT PIECES INSTALLATION	9.145,12	1.472,35	7.672,77	521,1	
	3090		611102 P272 - REMPLACEMENT PIECES CONDITIONNEM	1.639,56	352,98	1.286,58	364,5	
	3090		611103 P350 - INVENTAIRE AMIANTE	8.508,73	2.173,22	6.335,51	291,5	
	3090		611104 CONTRATS DIVERS	4.415,22	6.271,39	1.856,17-	29,6-	
	3090		611110 10 CONTRATS EQUIPEMENTS PROD. CHALEUR	47.378,39	41.201,37	6.177,02	15,0	
	3090		611111 11/ MAINTENANCE CHAUDIERES BRULEURS -	540.738,11	649.337,75	108.599,64-	16,7-	
	3090		611112 12/ INSTALLATION DE REGULATION	1.863.560,39	1.743.219,43	120.340,96	6,9	
	3090		611113 13/ REDEVANCES LIAISONS TELECOM	37.117,02	45.143,55	8.026,53-	17,8-	
	3090		611114 14/ PRESTATIONS DE DEPANNAGE	56.408,59	58.851,28	2.442,69-	4,2-	
	3090		611115 15/ EQUIPEMENTS INDIVIDUELS	5.416,26	5.583,30	167,04-	3,0-	
	3090		611116 16/ ENTRETIEN INSTALLATION OMNIUM	159.634,81	158.081,53	1.553,28	1,0	
	3090		611117 17/ ENTRETIEN PERIODE DE GARANTIE	2.679,70	0,00	2.679,70		
	3090		611120 20/ CONTRAT EQUIPEMENTS SPECIAUX	15.059,87	9.321,64	5.738,23	61,6	
	3090		611121 21/ INSTALLATION TRAITEMENT DES EAUX	5.134,41	21.202,53	16.068,12-	75,8-	
	3090		611122 22/ GROUPE DE VENTILATION	472,90	3.170,98	2.698,08-	85,1-	
	3090		611123 24/ INSTALLATION DETECTION	309.562,38	216.532,62	93.029,76	43,0	
	3090		611124 27/ INSTALLATION TRAITEMENT AIR	9.853,76	9.853,76	0,00		
	3090		611125 29/ ENTRETIEN DES CABINES GAZ	48.468,21	33.104,85	15.363,36	46,4	
	3090		611130 30/ CONTRATS DE CONTRÔLE LEGAUX	7.477,80	0,00	7.477,80		
	3090		611131 32/ CONTRÔLES LEGAUX INSTALLATIONS DE D	6.890,36	2.628,34-	9.518,70	362,2	
	3090		611133 35/ MAJ INVENTAIRE AMIANTE	81.754,11	85.122,12	3.368,01-	4,0-	
	3090		611134 40/ AUTRES CONTRATS	100,00	0,00	100,00		
	3090		612010 GAZ	143.312,69	171.419,05	28.106,36-	16,4-	
	3090		612015 EAU	80.093,32	67.224,19	12.869,13	19,1	
	3090		612020 ELECTRICITE	511.482,28	359.406,56	152.075,72	42,3	
	3090		612040 FRAIS DE CARBURANT DIESEL	105,00	0,00	105,00		
	3090		612100 TELEPHONE, FAX, INTERNET, GSM	738,10	157,96	580,14	367,3	
	3090		612200 LIVRES, DOCUMENTATION	9.024,61	7.943,60	1.081,01	13,6	
	3090		612300 IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	317,25	0,00	317,25		
	3090		612302 ABONNEMENTS (FEDERATION CONSTRUCTION, S	2.851,27	503,72	2.347,55	466,0	
	3090		612310 MATERIEL DE BUREAU	1.600,23	4.584,02	2.983,79-	65,1-	
	3090		612400 FRAIS INFORMATIQUES (LICENCE)	0,00	251,22	251,22-	100,0-	
	3090		612410 CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SUPPORT IN	1.931,16	0,00	1.931,16		
	3090		612500 FRAIS ADMINISTRATIFS DIVERS (PERMIS, DE	27.161,26	2.800,17	24.361,09	870,0	
	3090		612501 PRECOMPTE IMMOBILIER	2.438,21	81.675,19	79.236,98-	97,0-	
	3090		613120 ASSURANCE MATERIEL ROULANT	114,11	0,00	114,11		
	3090		613140 Assur Incendie Bat Sco Proprietaire & L	1.082.521,12	1.099.597,40	17.076,28-	1,6-	
	3090		613210 HONORAIRES AVOCATS, REVISEURS, EXPERTS	92.343,66	111.819,31	19.475,65-	17,4-	

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3090		613211 CONSULTANCE	367.482,81	430.743,49	63.260,68-	14,7-	
	3090		613212 FRAIS D'ETUDES BUREAUX D'ARCHITECTURE	2.248.024,69	1.978.970,87	269.053,82	13,6	
	3090		613213 CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SUPPORT IN	2.420,00	2.420,00	0,00		
	3090		613214 FRAIS DE COORDINATION SANTE SECURITE CH	77.238,11	139.141,41	61.903,30-	44,5-	
	3090		613250 PUBLICATIONS LEGALES	370,84	11.282,79	10.911,95-	96,7-	
	3090		613260 SERVICE INCENDIE SIAMU	16.769,54	4.350,56	12.418,98	285,5	
	3090		614300 PARTICIPATION SEMINAIRES, COLLOQUES	556,35	184,00	372,35	202,4	
	3090		614600 FRAIS DE RESTAURANT ET DE REPRESENTATIO	1.282,90	5.520,03	4.237,13-	76,8-	
	3090		614610 FRAIS DE MISSION & RECEPTION	14.124,85	10.324,55	3.800,30	36,8	
	3090		614701 CREANCES D'AGENTS	540,55	678,59	138,04-	20,3-	
			TOTAL B :	22.060.191,89	21.904.214,29	155.977,60	0,7	*3*
			H. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
	3090		640100 AMENDES	0,00	1.551,56	1.551,56-	100,0-	
			TOTAL H :	0,00	1.551,56	1.551,56-	100,0-	*3*
			TOTAL II :	114.272.110,95	92.300.423,63	21.971.687,32	23,8	*2*
				26.430.221,70	35.106.114,80	8.675.893,10-	24,7-	*2*
			V. CHARGES FINANCIERES					
			A. CHARGES DES DETTES					
	3090		650000 INTERETS DE RETARD	1.960,31	5.796,97	3.836,66-	66,2-	
	3090		650100 INDEMNITES POUR REPORT EXECUTION	0,00	1.910,00	1.910,00-	100,0-	
				1.960,31	7.706,97	5.746,66-	74,6-	*3*
			TOTAL V :	1.960,31	7.706,97	5.746,66-	74,6-	*2*
				26.432.182,01	35.113.821,77	8.681.639,76-	24,7-	*2*
			VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS					
			E. AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	3090		710000 AUTRES PRODUITS PERCUS	0,00	20.300,17-	20.300,17	100,0	
				0,00	20.300,17-	20.300,17	100,0	*3*
			TOTAL VII :	0,00	20.300,17-	20.300,17	100,0	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	448,00	448,00-	100,0-	*4*
			2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT					
	3090		690000 Perte reportée de l'exercice précédent	0,00	44.306.937,47	44.306.937,47-	100,0-	
	3090		790000 Bénéfice reporté de l'exercice précéden	79.400.459,07	0,00	79.400.459,07		
			TOTAL 2 :	79.400.459,07	44.306.937,47	35.093.521,60	79,2	*4*
				79.400.459,07	44.307.385,47	35.093.073,60	79,2	*3*

FBS- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFBILA00/COBAUX01 Page 3

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CT	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	105.832.641,08	79.400.907,07	26.431.734,01	33,3	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			2. PERTE A REPORTER					
	3090		793000 Perte à reporter	105.832.641,08-	79.400.907,07-	26.431.734,01-	33,3-	
			TOTAL 2 :	105.832.641,08-	79.400.907,07-	26.431.734,01-	33,3-	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	105.832.641,08-	79.400.907,07-	26.431.734,01-	33,3-	*3*
				26.432.182,01-	35.093.521,60-	8.661.339,59	24,7	*2*
				0,00	0,00	0,00		*1*

Zone de sélection	Vale	
Plan comptable	3090	
Société	3090	
Exercice comptable	2025	
Périodes reporting	01	16
Détail liste	X	
Totaux de toutes les sociétés	X	

FBS- Ens.FWB Soldes cptes gén. Heur 13:58:06 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFSSLD00/COBAUX01 Page 2
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3090	100000	Fonds Social	EUR		280.172.831,38-	0,00	0,00	0,00	280.172.831,38-
3090	140000	Cpte tech SAP- n/a	EUR		448,00-	0,00	448,00	0,00	0,00
3090	141000	Perte reportée	EUR		79.400.907,07	0,00	105.832.641,08	79.400.907,07	105.832.641,08
3090	440000	FOURNISSEURS	EUR		418,70-	0,00	102.991.341,69	102.990.922,99	0,00
3090	444800	Fact. à recevoir MM	EUR		3.586,34-	0,00	207.167.235,73	219.004.299,89	11.840.650,50-
3090	451100	Voir libellé 50 pos.	EUR		0,00	0,00	1.090,32	1.090,32	0,00
3090	499999	Cpte de reprise	EUR		0,00	0,00	3.899.840,17	3.899.840,17	0,00
3090	550000	Belfius- 00449	EUR		200.180.595,58	0,00	87.841.889,25	102.437.425,80	185.585.059,03
3090	550010	Belfius- 90924	EUR		0,00	0,00	1.279.875,88	1.279.875,88	0,00
3090	551000	Vir. émis - 00449	EUR		0,00	0,00	102.437.425,80	102.437.425,80	0,00
3090	590001	Coda recettes	EUR		1.823.817,20-	0,00	87.841.889,25	89.121.765,13	3.103.693,08-
3090	590002	Coda dépenses	EUR		2.419.598,97	0,00	103.717.301,68	102.437.425,80	3.699.474,85
3090	602000	ACHATS SERV TX ETU	EUR		0,00	0,00	4.469.255,54	3.001,69	4.466.253,85
3090	602001	TRAVAUX DE GENIE CIV	EUR		0,00	0,00	36.611,74	0,00	36.611,74
3090	602002	TRAVAUX DE GROS-OEUV	EUR		0,00	0,00	36.495.169,95	1.752.690,50	34.742.479,45
3090	602003	TRAVAUX DE SECOND ŒU	EUR		0,00	0,00	1.670.408,92	88.169,83	1.582.239,09
3090	602004	TRAVAUX INSTAL ELEC	EUR		0,00	0,00	3.957.654,52	83.517,69	3.874.136,83
3090	602005	TRAVAUX INSTAL CHAUF	EUR		0,00	0,00	5.743.795,16	152.663,81	5.591.131,35
3090	602006	TRAVAUX EQUIP SPEC	EUR		0,00	0,00	372.997,37	68.326,54	304.670,83
3090	602007	TRAVAUX D'ABORDS, CO	EUR		0,00	0,00	2.071.033,41	17.611,39	2.053.422,02
3090	602008	INSTAL ENGIN LEVAGE	EUR		0,00	0,00	108.952,02	0,00	108.952,02
3090	602009	INSTAL SPORTIVES	EUR		0,00	0,00	49.858,20	0,00	49.858,20
3090	602010	INSTAL PROT.INCEND	EUR		0,00	0,00	418.403,49	0,00	418.403,49
3090	602012	TRAVAUX SANITAIRES	EUR		0,00	0,00	1.954.487,20	104.357,72	1.850.129,48
3090	602013	TRAVAUX CREAT PLACES	EUR		0,00	0,00	10.021.650,17	417.012,03	9.604.638,14
3090	602014	TRAVAUX SECURITE	EUR		0,00	0,00	2.822.422,14	1.854,75	2.820.567,39
3090	602015	TRAVAUX ECO. ENERG.	EUR		0,00	0,00	7.718.720,33	446.404,73	7.272.315,60
3090	602016	TRAVAUX DE TOITURE	EUR		0,00	0,00	3.875.223,92	366.337,57	3.508.886,35

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3090	602017	TRAVAUX MENUISERIE	EUR		0,00	0,00	5.355.687,98	3.657,64	5.352.030,34
3090	602018	TRAVAUX D'HYGIENE	EUR		0,00	0,00	984.259,93	55.831,68	928.428,25
3090	602019	TRAVAUX DE STABILITE	EUR		0,00	0,00	87.628,23	0,00	87.628,23
3090	602021	RACCORDEMENT	EUR		0,00	0,00	37.210,54	8.373,72	28.836,82
3090	602022	REFECTIONS LOURDES	EUR		0,00	0,00	2.232.081,99	0,00	2.232.081,99
3090	605002	ACHAT IMMEUBLES	EUR		0,00	0,00	5.298.217,60	0,00	5.298.217,60
3090	610001	CONTRATS BÂTIMENTS L	EUR		0,00	0,00	1.854.855,45	1.175,00	1.853.680,45
3090	610002	CONTRATS OCCUPATION	EUR		0,00	0,00	111.628,22	0,00	111.628,22
3090	610003	LOCATION IMMOBILIERE	EUR		0,00	0,00	15.766,38	401,73	15.364,65
3090	610004	LOCATION PEDAGOG.	EUR		0,00	0,00	309.681,77	0,01	309.681,76
3090	610100	INDEMNITES DE LOGEME	EUR		0,00	0,00	113.504,49	0,00	113.504,49
3090	610101	AMENAGEMENTS	EUR		0,00	0,00	7.030,80	0,01	7.030,79
3090	611000	AMENAGEMENTS INTERIE	EUR		0,00	0,00	273.329,54	7.888,08	265.441,46
3090	611001	REFECTION TOITURES,	EUR		0,00	0,00	1.381.581,50	120.352,63	1.261.228,87
3090	611002	MENUISERIES	EUR		0,00	0,00	576.774,77	8.755,61	568.019,16
3090	611003	RESTAURATION SANITAI	EUR		0,00	0,00	687.526,96	35.250,64	652.276,32
3090	611004	AMENAGEMENTS ABORDS,	EUR		0,00	0,00	497.780,74	10.495,22	487.285,52
3090	611005	TX SINISTRES Assur	EUR		0,00	0,00	34.436,24	1.512,50	32.923,74
3090	611010	MISE EN CONFORMITE I	EUR		0,00	0,00	919.573,90	28.284,49	891.289,41
3090	611011	REPARATION INSTALLAT	EUR		0,00	0,00	937.596,76	40.702,00	896.894,76
3090	611012	PRODUCTION D'EAU CHA	EUR		0,00	0,00	148.201,00	0,00	148.201,00
3090	611013	MISE EN CONFORMITE D	EUR		0,00	0,00	133.349,98	15.423,20	117.926,78
3090	611014	MISE EN CONFORMITE E	EUR		0,00	0,00	36.479,77	0,00	36.479,77
3090	611020	DESAMIANTAGE	EUR		0,00	0,00	1.070.695,92	14.203,45	1.056.492,47
3090	611021	ELIMINATION PRODUITS	EUR		0,00	0,00	283.767,68	0,00	283.767,68
3090	611022	DEPOLLUTION	EUR		0,00	0,00	43.568,55	0,00	43.568,55
3090	611023	INVENTAIRE AMIANTE	EUR		0,00	0,00	35.228,60	219,95	35.008,65
3090	611025	ENGINS DE LEVAGE	EUR		0,00	0,00	36.865,52	7.944,11	28.921,41

FBS- Ens.FWB Soldes cptes gén. Heur 13:58:06 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFSSLD00/COBAUX01 Page 4
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3090	611026	EQUIPEMENTS SPECIFIQ	EUR		0,00	0,00	45.223,62	0,00	45.223,62
3090	611027	ENTRETIEN CHAUFFAGE	EUR		0,00	0,00	60.139,70	1.140,46	58.999,24
3090	611030	DETECTION GAZ	EUR		0,00	0,00	9.896,96	147,79	9.749,17
3090	611031	DETECTION ANTI-INTRU	EUR		0,00	0,00	1.323,41	0,00	1.323,41
3090	611032	PROTECTION ANTI-VEND	EUR		0,00	0,00	6.620,25	0,00	6.620,25
3090	611033	CABINE HT	EUR		0,00	0,00	91.212,10	0,01	91.212,09
3090	611034	EQUIPEMENTS TECHNIQU	EUR		0,00	0,00	99.037,04	0,01	99.037,03
3090	611035	DETECTION INCENDIE A	EUR		0,00	0,00	20.653,08	0,00	20.653,08
3090	611036	NON CATEGORISES	EUR		0,00	0,00	225.600,46	3.816,01	221.784,45
3090	611038	COMPARTIMENTAGE	EUR		0,00	0,00	24.955,83	0,00	24.955,83
3090	611040	P100 - INST CHAUFFA	EUR		0,00	0,00	130.359,43	4.949,29	125.410,14
3090	611041	P110 - REMPL PIECE	EUR		0,00	0,00	168.757,74	1.004,93	167.752,81
3090	611042	P120 - REMPL CONT R	EUR		0,00	0,00	1.031.219,06	0,01	1.031.219,05
3090	611044	P140 - REMPL PIECES	EUR		0,00	0,00	735.054,03	5.091,14	729.962,89
3090	611045	P150 - REMPLACEMENT	EUR		0,00	0,00	145.631,36	0,01	145.631,35
3090	611046	P170 - ENTRETIEN	EUR		0,00	0,00	8.333,88	714,13	7.619,75
3090	611047	P210 - REMPL PIECES	EUR		0,00	0,00	7.647,52	0,00	7.647,52
3090	611048	P230 - REMPL PIECES	EUR		0,00	0,00	39.754,62	369,25	39.385,37
3090	611060	P260- ENGIN DE LEVA	EUR		0,00	0,00	2.429,67	0,00	2.429,67
3090	611061	P261 - CONT ENG LEVA	EUR		0,00	0,00	298.839,30	11.660,39	287.178,91
3090	611062	P262 - MISE CONF ENG	EUR		0,00	0,00	8.957,00	0,00	8.957,00
3090	611063	P263 -REMPL PIECE EN	EUR		0,00	0,00	80.924,04	0,00	80.924,04
3090	611064	P331 - C L ENGINS L	EUR		0,00	0,00	51.599,97	3.735,67	47.864,30
3090	611071	P241 - REMPL PIECE D	EUR		0,00	0,00	754.242,66	20.387,98	733.854,68
3090	611072	P243 - REMPL PIECES	EUR		0,00	0,00	90.543,95	371,01	90.172,94
3090	611073	P244 - REMPL PIECE A	EUR		0,00	0,00	3.058,67	0,00	3.058,67
3090	611080	P280 - CABINES HT	EUR		0,00	0,00	12.500,37	0,00	12.500,37
3090	611081	P281 - ENTRET CABINE	EUR		0,00	0,00	293.851,28	0,00	293.851,28

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3090	611082	P282 - MISE CONF CAB	EUR		0,00	0,00	307.069,07	0,02	307.069,05
3090	611083	P283 - REMPL PIECES	EUR		0,00	0,00	59.686,08	0,00	59.686,08
3090	611084	P311 - C L CABINES H	EUR		0,00	0,00	78.941,53	0,02	78.941,51
3090	611090	P250 - POMPES	EUR		0,00	0,00	7.676,79	0,00	7.676,79
3090	611091	P251 - CONT ENTRET P	EUR		0,00	0,00	17.287,12	0,00	17.287,12
3090	611092	P252 - MISE CONF POM	EUR		0,00	0,00	40.652,41	0,00	40.652,41
3090	611093	P253 - REMPL PIECES	EUR		0,00	0,00	29.566,00	0,00	29.566,00
3090	611100	P270 - TRAITEMENT AI	EUR		0,00	0,00	1.457,50	0,00	1.457,50
3090	611101	P271 - REMPL PIECES	EUR		0,00	0,00	9.145,12	0,00	9.145,12
3090	611102	P272 - REMPL PIECES	EUR		0,00	0,00	1.639,56	0,00	1.639,56
3090	611103	P350 - INVENT AMIANT	EUR		0,00	0,00	8.508,73	0,00	8.508,73
3090	611104	CONTRATS DIVERS	EUR		0,00	0,00	4.739,90	324,68	4.415,22
3090	611110	10 CONT EQUIP PROD C	EUR		0,00	0,00	47.378,39	0,00	47.378,39
3090	611111	11/ MAINT CHAUD BRUL	EUR		0,00	0,00	553.335,59	12.597,48	540.738,11
3090	611112	12/ INST REGULATION	EUR		0,00	0,00	1.863.560,41	0,02	1.863.560,39
3090	611113	13/ REDEV LIAIS TELE	EUR		0,00	0,00	38.709,94	1.592,92	37.117,02
3090	611114	14/ PREST DEPANNAGE	EUR		0,00	0,00	56.782,78	374,19	56.408,59
3090	611115	15/ EQUIP INDIV	EUR		0,00	0,00	5.416,27	0,01	5.416,26
3090	611116	16/ ENTRET INST OMNI	EUR		0,00	0,00	166.100,97	6.466,16	159.634,81
3090	611117	17/ ENTRET PERIO GA	EUR		0,00	0,00	2.679,70	0,00	2.679,70
3090	611120	20/ CONTRAT EQUIP SP	EUR		0,00	0,00	15.059,87	0,00	15.059,87
3090	611121	21/ INST TRAIT EAUX	EUR		0,00	0,00	5.804,05	669,64	5.134,41
3090	611122	22/ GR VENTILATION	EUR		0,00	0,00	472,90	0,00	472,90
3090	611123	24/ INST DETECTION	EUR		0,00	0,00	329.183,05	19.620,67	309.562,38
3090	611124	27/ INST TRAIT AIR	EUR		0,00	0,00	9.853,76	0,00	9.853,76
3090	611125	29/ ENTRET CABINES G	EUR		0,00	0,00	48.468,21	0,00	48.468,21
3090	611130	30/ CONTRATS DE C L	EUR		0,00	0,00	7.477,80	0,00	7.477,80
3090	611131	32/ C L INST DETECTI	EUR		0,00	0,00	6.890,36	0,00	6.890,36

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3090	611133	35/ MAJ INV. AMIANTE	EUR		0,00	0,00	81.883,96	129,85	81.754,11
3090	611134	40/ AUTRES CONTRATS	EUR		0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
3090	612010	GAZ	EUR		0,00	0,00	144.484,69	1.172,00	143.312,69
3090	612015	EAU	EUR		0,00	0,00	95.403,99	15.310,67	80.093,32
3090	612020	ELECTRICITE	EUR		0,00	0,00	518.296,50	6.814,22	511.482,28
3090	612040	FRAIS DE CARBURANT D	EUR		0,00	0,00	105,00	0,00	105,00
3090	612100	TELEPHONE, FAX, INTE	EUR		0,00	0,00	738,10	0,00	738,10
3090	612200	LIVRES, DOCUMENTATIO	EUR		0,00	0,00	9.024,61	0,00	9.024,61
3090	612300	IMPRIMES ET FOURNITU	EUR		0,00	0,00	727,46	410,21	317,25
3090	612302	ABONNEMENTS (FEDERAT	EUR		0,00	0,00	2.851,27	0,00	2.851,27
3090	612310	MATERIEL DE BUREAU	EUR		0,00	0,00	1.600,23	0,00	1.600,23
3090	612410	CONTRAT DE MAINTENAN	EUR		0,00	0,00	3.527,16	1.596,00	1.931,16
3090	612500	FRAIS ADMINISTRATIFS	EUR		0,00	0,00	27.161,26	0,00	27.161,26
3090	612501	PRECOMPTE IMMOBILIER	EUR		0,00	0,00	2.438,21	0,00	2.438,21
3090	613120	ASSURANCE MATERIEL R	EUR		0,00	0,00	114,11	0,00	114,11
3090	613140	Assurance incendie	EUR		0,00	0,00	1.082.521,12	0,00	1.082.521,12
3090	613210	HONORAIRES AVOCATS,	EUR		0,00	0,00	92.343,66	0,00	92.343,66
3090	613211	CONSULTANCE	EUR		0,00	0,00	375.833,27	8.350,46	367.482,81
3090	613212	FRAIS D'ETUDES BUREA	EUR		0,00	0,00	2.479.751,06	231.726,37	2.248.024,69
3090	613213	CONTRAT DE MAINTENAN	EUR		0,00	0,00	2.420,00	0,00	2.420,00
3090	613214	FRAIS DE COORDINATIO	EUR		0,00	0,00	81.338,17	4.100,06	77.238,11
3090	613250	PUBLICATIONS LEGALES	EUR		0,00	0,00	370,84	0,00	370,84
3090	613260	SERVICE INCENDIE SIA	EUR		0,00	0,00	16.769,54	0,00	16.769,54
3090	614300	PARTICIPATION SEMINA	EUR		0,00	0,00	556,35	0,00	556,35
3090	614600	FRAIS DE RESTAURANT	EUR		0,00	0,00	1.282,90	0,00	1.282,90
3090	614610	FRAIS DE MISSION & R	EUR		0,00	0,00	15.967,87	1.843,02	14.124,85
3090	614701	CREANCES D'AGENTS	EUR		0,00	0,00	540,55	0,00	540,55
3090	650000	INTERETS DE RETARD	EUR		0,00	0,00	1.960,31	0,00	1.960,31

Sté	Cpte gén.	Désignation	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3090	740000	DOTATIONS	EUR		0,00	0,00	0,00	61.326.000,00	61.326.000,00-
3090	741000	LOYERS PERCUS	EUR		0,00	0,00	0,00	16.881,09	16.881,09-
3090	741001	BAUX EMPHYTEOTIQUES	EUR		0,00	0,00	0,00	81.452,94	81.452,94-
3090	741003	ANTENNES TEL.	EUR		0,00	0,00	0,00	11.230,96	11.230,96-
3090	743000	INTERVENTION ASSURAN	EUR		0,00	0,00	0,00	266.193,38	266.193,38-
3090	744000	ALIENATIONS - PRODUI	EUR		0,00	0,00	0,00	4.611.634,82	4.611.634,82-
3090	744100	CONTENTIEUX VIA AVOC	EUR		0,00	0,00	0,00	794,86	794,86-
3090	744200	RECETTES DIVERSES	EUR		0,00	0,00	0,00	301.597,93	301.597,93-
3090	744201	REMBOURSEMENT INDUS	EUR		0,00	0,00	0,00	4.808,05	4.808,05-
3090	745000	SUBVENTIONS UREBA	EUR		0,00	0,00	0,00	1.602.550,81	1.602.550,81-
3090	745001	SUBVENTIONS REGION B	EUR		0,00	0,00	0,00	19.350,12	19.350,12-
3090	745003	AIDE INV. SACA CUR	EUR		0,00	0,00	0,00	11.977.836,69	11.977.836,69-
3090	745004	AIDE INV. SACA CP	EUR		0,00	0,00	0,00	5.770.007,90	5.770.007,90-
3090	746000	VERSEMENT ETABLISSEM	EUR		0,00	0,00	0,00	1.851.549,70	1.851.549,70-
3090	790000	Bénéf reporté Ex Ant	EUR		0,00	0,00	79.400.459,07	0,00	79.400.459,07
3090	793000	Perte à reporter	EUR		0,00	0,00	0,00	105.832.641,08	105.832.641,08-
*3090			EUR		0,00	0,00	1.000.914.415,86	1.000.914.415,86	0,00

FBS- Ens.FWB Soldes cptes gén. Heur 13:58:06 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger 0L RFSSLD00/COBAUX01 Page 8
Périodes de report 00-00 2025 Périodes reporting 01-16 2025
T o t a u x d e t o u t e s l e s s o c i é t é s

Sté	Dev.	DomA	Report de solde	Solde périodes précéd.	Débit interv. reporting	Créd. interv.report.	Solde cum.
3090	EUR		0,00	0,00	1.000.914.415,86	1.000.914.415,86	0,00
*	EUR		0,00	0,00	1.000.914.415,86	1.000.914.415,86	0,00

ANNEXE 7 - CAHIER D'OBSERVATIONS ET CERTIFICATION DE LA COUR DES COMPTES

333 (2026-2027) - N°1 333 (2026-2027) - N°1

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

02 NOVEMBRE 2026

38ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

FASCICULE I

Cour des comptes



38e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française

Fascicule Ier

Rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement de la Communauté française
Bruxelles, octobre 2026

Cour des comptes

38e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française

Fascicule Ier

Rapport adopté le 27 octobre 2026 par la chambre française de la Cour des comptes

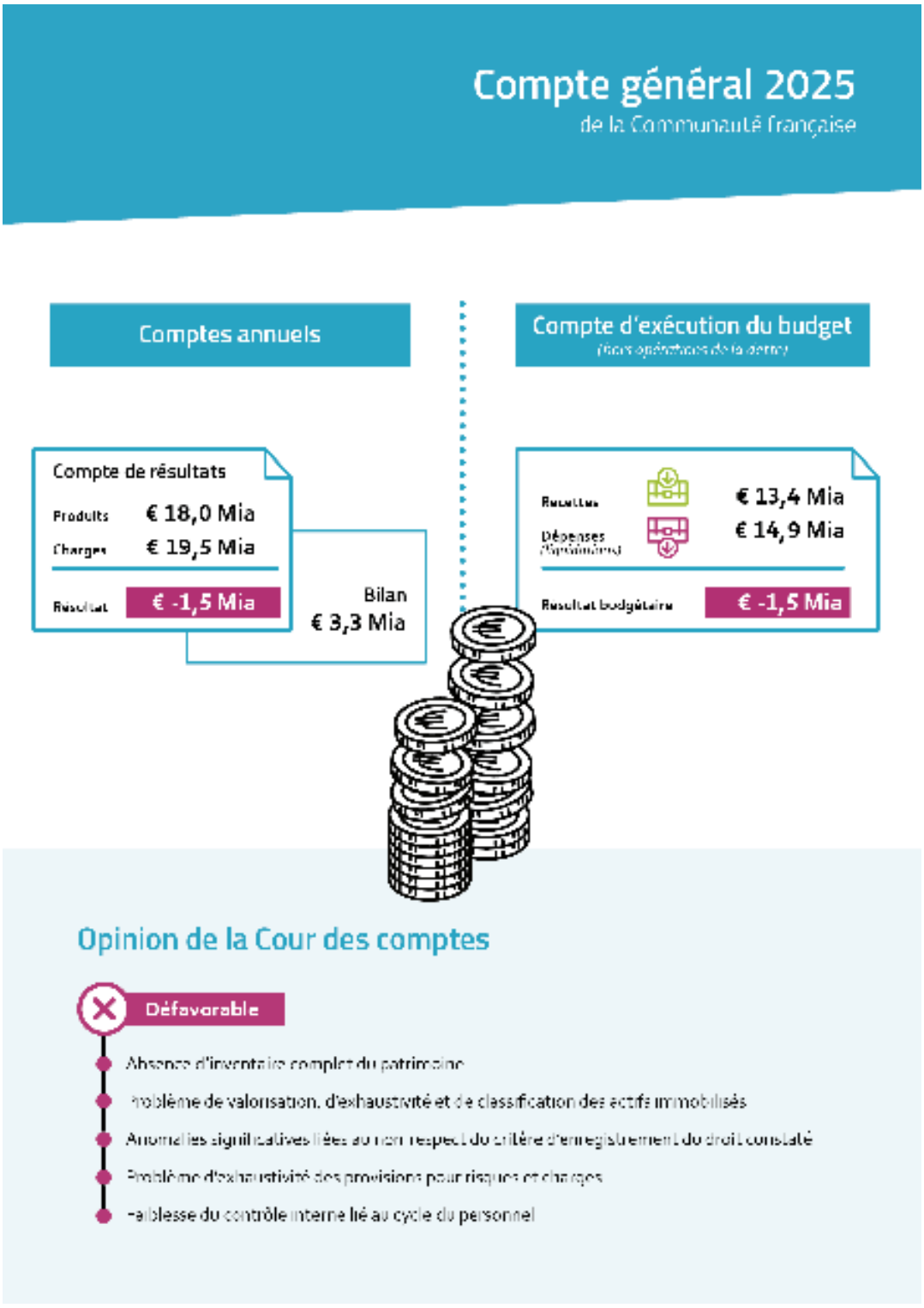

Compte général 2025
de la Communauté française
Comptes annuels
Compte d'exécution du budget
Compte de résultats
Produits € 18,0 Mia
Charges € 19,5 Mia
Résultat € -1,5 Mia
Bilan
€ 3,3 Mia
Recettes € 13,4 Mia
Dépenses € 14,9 Mia
Résultat budgétaire € -1,5 Mia
Opinion de la Cour des comptes
Défavorable
Absence d'inventaire complet du patrimoine
Problème de valorisation, d'exhaustivité et de classification des actifs immobilisés
Anomalies significatives liées au non respect du critère d'enregistrement du droit constaté
Problème d'exhaustivité des provisions pour risques et charges
Faiblesse du contrôle interne lié au cycle du personnel

Table des matières

Abréviations 7

Chapitre 1

Périmètre et objectifs du contrôle 9

1.1 Préambule 9
1.2 Reddition des comptes 9
1.3 Méthode 9
1.4 Phase contradictoire 9

Chapitre 2

Commentaires généraux 10

2.1 Dispositions du décret du 20 décembre 2011 10
2.2 Règles d'évaluation 10
2.3 Intégration des Saca dans le périmètre de l'entité 10
2.4 Lettre d'affirmation 11
2.5 Mission de la Cour des comptes 12

Chapitre 3

Comptabilité générale 13

3.1 Présentation synthétique des comptes 13
3.1.1 Synthèse du bilan 13
3.1.2 Synthèse du compte de résultats 14
3.2 Actif 15
3.2.1 Frais d'établissement et immobilisations incorporelles 15
3.2.2 Immobilisations corporelles en cours 16
3.2.3 Terrains et bâtiments 17
3.2.4 Installations, machines et outillage d'exploitation 23
3.2.5 Mobilier et matériel 23
3.2.6 Immobilisations corporelles détenues en location-financement et autres droits réels 25
3.2.7 Immobilisations financières 25
3.2.8 Créances à plus d'un an d'échéance 26
3.2.9 Stocks de fabrication et autres stocks 27
3.2.10 Créances à un an au plus d'échéance 29
3.2.11 Placements financiers et valeurs disponibles 30
3.2.12 Comptes d'actifs de régularisation et d'attente 31
3.3 Passif 32
3.3.1 Fonds propres 32
3.3.2 Provisions pour charges à venir 33
3.3.3 Dettes à plus d'un an d'échéance 34
3.3.4 Dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers à la suite d'achat de biens et de services 35
3.3.5 Dettes fiscales et salariales 37
3.3.6 Emprunts financiers à un an au plus d'échéance 38
3.3.7 Comptes de passif de régularisation et d'attente 38
3.4 Charges 39

3.4.1 Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers 39
3.4.2 Rémunérations directes et indirectes du personnel administratif et enseignant, ainsi que des personnes assimilées 40
3.4.3 Charges relatives à la dette 41
3.4.4 Transferts de revenus autres que prestations sociales 42
3.4.5 Transferts en capital 42
3.4.6 Pertes en capital 43
3.5 Produits 44
3.5.1 Produits de production et d'exploitation et transferts de revenus autres qu'impôts et cotisations sociales 44
3.5.2 Intérêts et autres revenus financiers courants - loyers de terrains et de gisements à recevoir 46
3.5.3 Gains en capital 47
3.6 Droits et engagements hors bilan 48

Chapitre 4
Comptabilité budgétaire 50
4.1 Remarque liminaire 50
4.2 Présentation synthétique du compte d'exécution du budget 50
4.3 Recettes 51
4.3.1 Aperçu général 51
4.3.2 Recettes transférées par l'État fédéral 51
4.3.3 Recettes diverses 52
4.3.4 Recettes d'emprunt 55
4.3.5 Recettes en capital 55
4.3.6 Section particulière 55
4.4 Dépenses 56
4.4.1 Aperçu par chapitre 56
4.4.2 Comparaison des dépenses réalisées en 2024 et 2025 57
4.4.3 Analyse des sous-utilisations de crédits 60
4.5 Contrôle du respect des principes budgétaires 62
4.5.1 Principe de spécialité 62
4.5.2 Principe d'annualité 63
4.5.3 Principe d'universalité 64
4.6 Fonds budgétaires 65
4.7 Encours des engagements 67
4.7.1 Contenu de la rubrique 67
4.7.2 Constats 69
4.8 Réconciliation des comptabilités générale et budgétaire 70
4.9 Compte de récapitulation des opérations budgétaires 71
4.9.1 Réconciliation avec le CEB 72
4.9.2 Classification économique 73

Chapitre 5
Examen des procédures internes 74
5.1 Contrôle interne budgétaire et comptable 74
5.1.1 Tenue de la comptabilité 74
5.1.2 Environnement de contrôle 76
5.1.3 Évaluation des risques 76

5.1.4 Mesures de contrôle 77
5.1.5 Conclusion 80

5.2 Cycle des immobilisés 80

5.3 Cycle des dépenses de personnel de l'enseignement 83
5.3.1 Contrôle interne et structure de l'organisation 83
5.3.2 Gestion des accès 84
5.3.3 Calcul des traitements 84
5.3.4 Encodage des données 86
5.3.5 Indus de traitement 87
5.3.6 Contrôles a posteriori 88
5.3.7 Réconciliations comptables 88

5.4 Subventions allouées par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse 90
5.4.1 Mesures de contrôle 90
5.4.2 Délais de contrôle 90
5.4.3 Récupération des indus 91

5.5 Cycle de la trésorerie 91
5.5.1 Pouvoirs de signature 91
5.5.2 Cartes de crédit 92
5.5.3 Livre de caisse 92

Chapitre 6

Conclusion **93**

6.1 Opinion de la Cour des comptes 93
6.1.1 Fondement de l'opinion défavorable 93
6.1.2 Autres points 94

6.2 Effet des erreurs identifiées 95

6.3 Synthèse des recommandations 97

Abréviations

Arrêté royal du 10 novembre 2009	Arrêté royal fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune
BE GAAP	*Belgian Generally Accepted Accounting Principles* (principes comptables généralement admis en Belgique)
CCP	Commission de la comptabilité publique visée à l'article 16/1 de la loi du 16 mai 2003
Décret du 20 décembre 2011	Décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française
Décret du 9 février 2023	Décret visant l'intégration de la comptabilité générale des services administratifs à comptabilité autonome dans celle des services d'administration générale et des cabinets ministériels de la Communauté française
DGBF	Direction générale du budget et des finances du MFWB en charge des missions budgétaires, comptables et financières de la Communauté française
DGL	Direction de la gestion logistique du MFWB
FRR	Plan européen « Facilité pour la reprise et la résilience » (*Recovery and Resilience Facility*)
Loi du 16 mai 2003	Loi fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes
LSF (Loi spéciale de financement)	Loi spéciale relative au financement des communautés et des régions.
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
OAP	Organisme administratif public
Onad	Organisation nationale antidopage
ONSS	Office national de sécurité sociale
PCN	Plan comptable normalisé (plan comptable de l'arrêté royal du 10 novembre 2009)
PCMN	Plan comptable minimum normalisé
PPT	Programme prioritaire des travaux
Saca	Service administratif à comptabilité autonome

Saca FBSCF	Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française
Saca FBSEOS	Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné
Saca FCNP	Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire
Saca PIEBS	Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires
Saca SGPGI	Service général du patrimoine et de la gestion immobilière
Saca Sport	Service administratif à comptabilité autonome des sports
Saca OPC	Observatoire des politiques culturelles
Saca CUR	Cellule urgence et redéploiement
Seca	Service éducatif à comptabilité autonome
Sepac	Service permanent d'aide, de gestion et de contrôle interne des cabinets ministériels
Spabs	Société publique d'administration des bâtiments scolaires
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Chapitre 1

Périmètre et objectifs du contrôle

1.1 Préambule

La Cour des comptes a contrôlé le compte général 2025 des services d'administration générale et des cabinets ministériels, ci-après dénommés « l'entité », en vue de sa certification. Ce contrôle s'est tenu en application de l'article 10, § 1er/1, de la loi du 16 mai 2003 et de l'article 52, § 1er, du décret du 20 décembre 2011.

En vertu de l'article 4, § 3 et 4, du décret du 9 février 2023, les comptabilités générales des Saca Sport et OPC ont été intégrées dans le compte général de l'entité depuis l'exercice 2024. Les comptabilités budgétaires des Saca intégrés ne sont pas reprises dans le compte général de l'entité (voir le point 2.3).

1.2 Reddition des comptes

Le gouvernement, à l'intervention de la ministre-présidente chargée du Budget, a transmis le compte général 2025 à la Cour des comptes le 29 juin 2026.

Le compte général transmis comprend l'ensemble des éléments fixés aux articles 42 et 43 du décret du 20 décembre 2011, à l'exception des informations utiles à l'appréciation des données relatives aux créances et à la dette, qui ne sont pas fournies dans l'annexe du compte général. De plus, le compte d'exécution du budget (CEB) a été transmis tardivement et le rapport sur les transferts de biens immeubles ainsi que sur leurs aliénations n'a pas été transmis officiellement.

1.3 Méthode

La Cour des comptes a examiné le compte général de l'entité en procédant comme suit :

- contrôle par sondage de l'exactitude et de l'exhaustivité des données figurant dans le compte d'exécution du budget ;
- vérification des postes du bilan et du compte de résultats, le cas échéant en lien avec la comptabilité budgétaire ;
- contrôle du respect, par l'entité, de ses obligations réglementaires en matière de comptabilité et de budget ;
- examen de procédures internes ;
- analyse des opérations de clôture ;
- suivi des recommandations des années précédentes.

1.4 Phase contradictoire

Le projet de rapport de la Cour des comptes a été communiqué le 7 octobre 2026 à la secrétaire générale ad interim du MFWB, au fonctionnaire dirigeant de la DGBF et aux directeurs de cabinet de la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française.

Le ministère a répondu par courriel daté du 16 octobre 2026. Les commentaires formulés à cette occasion sont pris en compte dans le présent fascicule.

Chapitre 2

Commentaires généraux

2.1 Dispositions du décret du 20 décembre 2011

À l'instar des exercices précédents, certaines dispositions du décret du 20 décembre 2011 ont été suspendues par cavalier budgétaire[1]. La Cour des comptes observe que la suspension de ces dispositions a un effet à la fois sur les processus comptables et sur les processus budgétaires. Les dispositions concernées sont les suivantes :

- l'obligation de confirmer l'engagement budgétaire par l'engagement juridique corrélatif et l'obligation d'établir un engagement budgétaire régulateur immédiatement dans le cas d'une variation du montant dudit engagement juridique (article 22 § 1er, alinéa 2 et § 2, du décret du 20 décembre 2011) ;
- le report à l'année suivante, d'une part, du solde des engagements budgétaires non confirmés par les engagements juridiques corrélatifs et, d'autre part, du solde des engagements juridiques non apurés par une mise en liquidation (article 28, § 2, 2° et 3°, du décret du 20 décembre 2011) ;
- l'obligation de vérifier, au moins une fois par année budgétaire, la situation de l'encours des engagements juridiques (article 24, § 1er, du décret du 20 décembre 2011).

Recommandation

Veiller à appliquer intégralement les dispositions du décret du 20 décembre 2011

2.2 Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et d'amortissement jointes au compte général ont été fixées par arrêté ministériel du 7 septembre 2023[2] et sont jointes au compte général 2025. Ces règles devraient être complétées en matière de gestion des créances (voir également le point 3.2.10.2).

2.3 Intégration des Saca dans le périmètre de l'entité

Le décret du 9 février 2023 modifiant le décret du 20 décembre 2011 prévoit l'intégration de la comptabilité générale des Saca dans celle du ministère[3], ce qui par ailleurs élargit de fait le périmètre à certifier par la Cour des comptes.

L'intégration est effective depuis l'exercice comptable 2022 pour les Saca SGPGI et Piebs et 2024 pour les Saca Sport et OPC. En ce qui concerne les autres Saca, celle-ci sera réalisée au plus tard le 1er janvier 2028 suivant un plan pluriannuel par phases, par Saca, encore à fixer par le gouvernement.

---

1 Article 28 du décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025.

2 Arrêté ministériel du 7 septembre 2023 modifiant l'arrêté ministériel du 29 juin 2021 arrêtant les règles d'évaluation et d'amortissement de la Communauté française tel que modifié par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2022.

3 L'exposé des motifs précise en outre que le compte de récapitulation des opérations budgétaires *« présentera, quant à lui, les opérations budgétaires globalisées (entité visée à l'article 3, alinéa 1er, du décret du 20 décembre 2011) afin de permettre une réconciliation aisée entre la comptabilité générale globalisée et les comptabilités budgétaires »*.

Les comptes d'exécution des budgets des Saca intégrés ne sont pas repris dans celui de l'entité, alors que la cohérence voudrait qu'ils le soient au même titre que le compte d'exécution du budget de l'entité comptable propre du ministère.

Les dates d'établissement et de transmission des comptes 2025 sont différentes pour les comptabilités générale et budgétaire[4]. Des discordances pourraient dès lors apparaître entre les données économiques et budgétaires rapportées par et pour les Saca. Suite aux recommandations de la Cour des comptes, les dates d'établissement et de transmission des comptes ont été harmonisées au 30 juin à partir de l'exercice 2026[5].

Recommandation

Inclure les comptes d'exécution des budgets des Saca intégrés dans l'entité comptable à certifier

2.4 Lettre d'affirmation

D'après les normes internationales applicables aux institutions supérieures de contrôle, en particulier l'Issai 2580 (déclarations écrites), les personnes effectivement chargées de confectionner le compte général doivent remettre une lettre d'affirmation à la Cour des comptes.

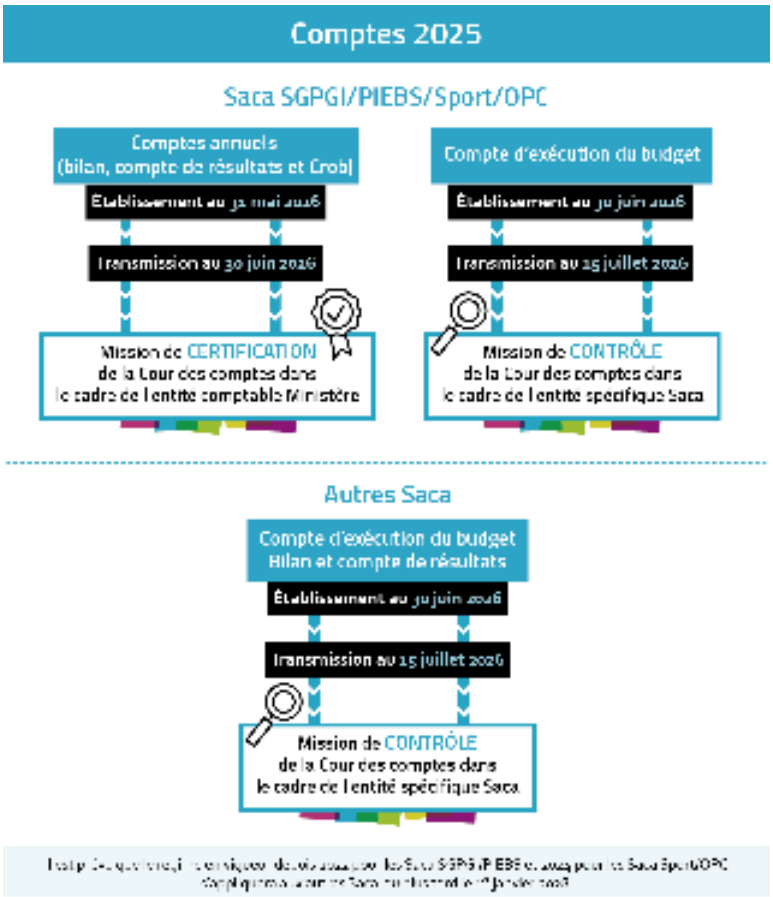
Elles y confirment avoir satisfait à leurs responsabilités relatives au contrôle interne ainsi qu'à l'établissement de ce compte, et que les informations fournies sont complètes. La lettre doit être transmise à la fin du contrôle, avant que le rapport de la Cour des comptes ne soit adressé au Parlement.

Le MFWB a transmis cette lettre signée par l'ensemble des membres du comité de direction le 20 octobre 2026.

4 Soit le 30 juin pour la comptabilité générale et le 15 juillet pour la comptabilité budgétaire.
5 Décret du 11 juin 2026 modifiant l'article 73, § 1er, alinéa 1er du décret du 20 décembre 2011.

2.5 Mission de la Cour des comptes

Le schéma suivant résume la situation du calendrier d'établissement et de transmission des comptes ainsi que de la portée des missions exercées par la Cour des comptes pour l'exercice comptable 2025.



Chapitre 3

Comptabilité générale

3.1 Présentation synthétique des comptes

Le bilan du compte général se présente synthétiquement de la manière suivante.

3.1.1 Synthèse du bilan

Tableau 1 – Synthèse du bilan (en euros)[6]

Actif	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
Frais d'établissement – Immobilisations incorporelles	82.713	144.583	-61.870	-42,8 %
Terrains et bâtiments	2.055.380.934	2.085.783.835	-30.402.902	-1,5 %
Installations, machines et outillage d'exploitation	9.739.769	6.222.406	3.517.363	56,5 %
Mobilier et matériel	72.695.758	73.185.780	-490.023	-0,7 %
Immobilisations corporelles en cours	39.348.136	38.616.726	731.410	1,9 %
Immobilisations financières	39.347.342	34.098.718	5.248.623	15,4 %
Créances à plus d'un an d'échéance	28.271.696	52.328.775	-24.057.079	-46,0 %
Stocks de fabrication et autres stocks	7.594.029	6.625.410	968.619	14,6 %
Créances à un an au plus d'échéance	108.554.750	59.340.504	49.214.246	82,9 %
Placements financiers à un an au plus d'échéance – Disponible financier – Actions et parts et leurs instruments financiers dérivés	765.453.424	772.005.410	-6.551.986	-0,8 %
Comptes d'actif de régularisation et d'attente	204.152.344	229.498.231	-25.345.887	-11,0 %
Total	**3.330.620.893**	**3.357.850.378**	**-27.229.484**	**-0,8 %**
Passif	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**Variation**	
Fonds propres	-14.819.311.784	-13.332.325.869	-1.486.985.915	-11,2 %
Provisions pour charges à venir	53.053.781	58.109.271	-5.055.489	-8,7 %
Dettes à plus d'un an d'échéance	13.948.413.010	12.368.356.875	1.580.056.136	12,8 %
Dettes à un an au plus d'échéance	827.402.278	941.081.902	-113.679.624	-12,1 %
Emprunts financiers à un an au plus d'échéance	3.116.655.101	3.146.160.439	-29.505.339	-0,9 %
Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable échéant dans les douze mois à venir	*415.428.975*	*372.728.070*	*42.700.905*	*11,5 %*

[6] Les tableaux peuvent présenter des écarts liés aux arrondis entre le détail des montants et leurs totaux. Toutes les évolutions négatives sont présentées sous forme d'un pourcentage précédé d'un signe négatif.

Passif	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
Certificats et bons de trésorerie et titres analogues à un an au plus d'échéance émis par l'entité comptable	*255.000.000*	*255.000.000*	*0*	*0,0 %*
Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance	*2.446.226.125*	*2.518.432.369*	*-72.206.244*	*-2,9 %*
Comptes de passif de régularisation et d'attente	204.408.507	176.467.760	27.940.747	15,8 %
Total	**3.330.620.893**	**3.357.850.378**	**-27.229.484**	**-0,8 %**

Source : compte général 2025

3.1.2 Synthèse du compte de résultats

Le compte de résultats pour l'exercice 2025 se présente synthétiquement de la manière suivante.

Tableau 2 – Synthèse du compte de résultats (en euros)

Charges	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
Charges de production et d'exploitation	2.373.875.419	2.297.157.690	76.717.729	3,3 %
Subventions économiques à la production	51.897.973	61.993.950	-10.095.977	-16,3 %
Impôts et taxes à charge de l'entité comptable	11.490.287	13.769.196	-2.278.908	-16,6 %
Intérêts et autres charges financières courantes - loyers de terrains	361.808.826	300.758.553	61.050.273	20,3 %
Prestations sociales	2.313.359	1.019.263	1.294.096	127,0 %
Transferts de revenus autres que prestations sociales	16.463.453.296	16.118.140.794	345.312.502	2,1 %
Total des charges courantes	**19.264.839.161**	**18.792.839.447**	**471.999.714**	**2,5 %**
Autres transferts en capital	183.877.889	170.286.238	13.591.651	8,0 %
Pertes en capital	57.586.100	49.618.763	7.967.337	16,1 %
Total des charges en capital	**241.463.989**	**219.905.001**	**21.558.988**	**9,8 %**
Compte de résultats économiques et affectation du solde global récapitulatif				
Total des charges courantes (II.A.)	19.264.839.161	18.792.839.447	471.999.714	2,5 %
Total des charges en capital (II.B.)	241.463.989	219.905.001	21.558.988	9,8 %
Sous-total	**19.506.303.150**	**19.012.744.447**	**493.558.703**	**2,6 %**
Dotations aux provisions pour risques et charges à venir	8.612.606	6.334.598	2.278.008	36,0 %
Sous-total	**8.612.606**	**6.334.598**	**2.278.008**	**36,0 %**
Total	**19.514.915.755**	**19.019.079.045**	**495.836.710**	**2,6 %**

Produits	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
Produits de production et d'exploitation	441.260.955	391.202.586	50.058.369	12,8 %
Intérêts et autres revenus financiers courants – loyers	61.915.113	90.646.290	-28.731.178	-31,7 %
Transferts de revenus autres qu'impôts et cotisations sociales	17.441.725.901	16.964.694.511	477.031.390	2,8 %
Total des produits courants	**17.944.901.969**	**17.446.543.387**	**498.358.582**	**2,9 %**
Autres transferts en capital	0	5.643	-5.643	-100,0 %
Gains en capital	69.278.909	54.170.826	15.108.083	27,9 %
Total des produits en capital	**69.278.909**	**54.176.468**	**15.102.440**	**27,9 %**
Compte de résultats économiques et affectation du solde global récapitulatif				
Total des produits courants (II.A.)	17.944.901.969	17.446.543.387	498.358.582	2,9 %
Total des produits en capital (II.B.)	69.278.909	54.176.468	15.102.440	27,9 %
Sous-total	**18.014.180.878**	**17.500.719.856**	**513.461.022**	**2,9 %**
Reprise sur fonds propres affectés	256.845	-	256.845	100,0 %
Reprise sur provisions pour risques et charges à venir	13.668.095	1.836.602	11.831.493	644,2 %
Total	**18.028.105.817**	**17.502.556.458**	**525.549.360**	**3,0 %**
Résultats				
Solde des opérations courantes (II A.)	-1.319.937.192	-1.346.296.059	26.358.867	2,0 %
Solde des opérations en capital (II B.)	-172.185.080	-165.728.532	-6.456.548	-3,9 %
Sous-total	**-1.492.122.272**	**-1.512.024.591**	**19.902.319**	**1,3 %**
Solde des opérations sur fonds propres et provisions	5.312.334	-4.497.996	9.810.330	218,1 %
Solde global	**-1.486.809.938**[7]	**-1.516.522.587**	**29.712.649**	**2,0 %**

Source : compte général 2025

3.2 Actif

3.2.1 Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Tableau 3 – Frais d'établissement et immobilisations incorporelles (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
202	Immobilisations incorporelles	82.713	144.583	-61.870	-42,8 %
20	**Frais d'établissement – Immobilisations incorporelles**	**82.713**	**144.583**	**-61.870**	**-42,8 %**

Source : compte général 2025

[7] Le résultat de l'exercice s'élève en réalité à -1.486.830.238 euros, la différence de 20.300 euros résulte d'une erreur de présentation dans le tableau de synthèse des comptes de résultats établi par le MFWB.

3.2.1.1 Normes

En application de l'article 8, § 1er, de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, les actifs immatériels doivent être réévalués annuellement sur la base de la valeur actualisée de leurs avantages économiques futurs.

3.2.1.2 Contenu de la sous-classe

Les immobilisations incorporelles du bilan du MFWB intègrent essentiellement des logiciels acquis après le 1er janvier 2019. La valeur comptable nette de ces immobilisations au 31 décembre 2025 est de 83 milliers d'euros. Elles ont été valorisées à leur valeur d'acquisition, conformément aux règles d'évaluation du MFWB. Aucun exercice de réévaluation n'a été mené, et ce, en contravention avec les dispositions de l'arrêté royal du 10 novembre 2009[8]. Les logiciels et brevets sont amortis respectivement en 4 et 5 ans.

3.2.1.3 Constats

La Cour des comptes constate de nouveau l'absence de réévaluation des immobilisations incorporelles.

Recommandation

Réévaluer annuellement les immobilisations incorporelles, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 10 novembre 2009

3.2.2 Immobilisations corporelles en cours

Tableau 4 – Immobilisations corporelles en cours (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
210	Bâtiments en construction	39.348.136	38.616.726	731.410	1,9 %
21	**Bâtiments en construction**	**39.348.136**	**38.616.726**	**731.410**	**1,9 %**

Source : compte général 2025

3.2.2.1 Normes

L'annexe 1 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 prévoit que les travaux en cours incluent les factures recouvrant l'ensemble des travaux exécutés au titre de construction, d'agrandissement et de rénovation de biens propres de l'entité. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un suivi permanent. Le montant des travaux en cours d'exécution en fin de période est déterminé en ajoutant aux travaux en cours en début de période les montants liquidés pour ces travaux au cours de la période. Les montants relatifs aux immobilisations corporelles mises en service et transférées aux comptes des sous-classes 22, 23 et 26 sont déduits de la sous-classe des immobilisations en cours. Les immobilisations en cours ne font pas l'objet d'amortissements.

3.2.2.2 Contenu de la sous-classe

Cette sous-classe intègre essentiellement des travaux d'aménagement et de rénovation portant sur des bâtiments non scolaires.

[8] Article 8, § 1er, alinéa 3.

3.2.2.3 Constats

Les constats formulés à la suite des précédents audits restent d'application :

- Des travaux d'aménagement et de rénovation sont comptabilisés dans la sous-classe des immobilisations en cours alors que les bâtiments sont déjà en exploitation. En 2025, le montant erronément classé est estimé au minimum à 28,9 millions d'euros[9].
- Des travaux de rénovation pour des actifs n'ayant pas encore été mis en service ont été comptabilisés dans la sous-classe 223 (bâtiments - voir point 3.2.3.3).

La DGBF n'est pas en mesure d'identifier précisément les biens qui sont déjà mis en exploitation et les travaux toujours en cours de réalisation à la date de la clôture. La Cour des comptes rappelle que, dès lors qu'une immobilisation est exploitée, celle-ci doit faire l'objet d'un reclassement comptable dans la sous-classe ad hoc.

Recommandation

Veiller au suivi des immobilisations corporelles en cours et reclasser les actifs en exploitation

Le MFWB précise que l'identification de la mise en service effective des biens et travaux nécessite une information validée par les services gestionnaires concernés. Sur cette base, la DGBF assure le rapprochement avec l'inventaire comptable et procède aux reclassements nécessaires. Les travaux de rapprochement entre les inventaires métiers et les fiches d'immobilisations se poursuivent en 2026.

Plusieurs observations relatives au contrôle interne sont formulées au point 5.2.

3.2.3 Terrains et bâtiments

Tableau 5 – Terrains et bâtiments (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
220	Terrains de bâtiments	581.520.578	584.196.990	-2.676.412	-0,5 %
222	Terrains non bâtis	32.323.043	32.339.448	-16.405	-0,1 %
223	Bâtiments (non compris les terrains sur lesquels ils sont érigés)	1.440.142.490	1.467.826.377	-27.683.886	-1,9 %
224	Terrains et constructions juridiquement non dissociables	1.292.500	1.320.000	-27.500	-2,1 %
226	Travaux d'aménagement des biens loués	102.322	101.020	+1.302	+1,3 %
22	**Terrains et bâtiments**	**2.055.380.934**	**2.085.783.835**	**-30.402.902**	**-1,5 %**

Source : compte général 2025

3.2.3.1 Normes

En application de l'article 8, § 1er, de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, les terrains et les bâtiments doivent être réévalués annuellement à leur valeur de marché et sur la base de valeurs unitaires et de coefficients de revalorisation fixés par catégories de terrains et de bâtiments. Le ministre fédéral des Finances fixe les modalités de cette réévaluation, sur proposition de la Commission de la comptabilité publique (CCP) et après avis conforme de la conférence interministérielle des Finances et du Budget.

[9] 7,4 millions d'euros d'immobilisations ont déjà fait l'objet d'un amortissement à un taux d'amortissement de 2,0 %. 21,5 millions d'euros n'ont fait l'objet d'aucun amortissement. La charge d'amortissement équivalente à corriger est estimée au minimum à 2,8 millions d'euros en appliquant un taux unique de 2,0 % à l'ensemble des travaux.

3.2.3.2 Contenu de la sous-classe

La liste des terrains et bâtiments dont l'entité est propriétaire a été établie sur la base des informations de la SCIP[10], fournies par l'Administration générale de la documentation patrimoniale du SPF Finances (AGDP). Ces données ont été complétées par les informations fournies par la Commission pour l'inventaire du patrimoine de l'État (CIP), notamment en ce qui concerne les surfaces plancher[11] des bâtiments. La valorisation de ces actifs immobilisés est réalisée en partie en s'appuyant sur la méthode établie par la CIP[12].

Un amortissement linéaire sur une durée de 50 ans a été appliqué aux bâtiments, tout en conservant une valeur résiduelle minimale de 24 % de la valeur d'acquisition.

La variation de la sous-classe 22 (-30,4 millions d'euros) est principalement expliquée par :
- les charges liées à l'amortissement annuel (-7,7 millions d'euros) ;
- les nouvelles acquisitions de l'année (4,6 millions d'euros), essentiellement des travaux de construction/rénovation dans différents centres sportifs ;
- les sorties d'inventaire à la suite des cessions de plusieurs bâtiments scolaires (-13,5 millions d'euros selon la valeur nette comptable) ;
- le reclassement de l'indemnité liée au Country Hall de Liège (-13,8 millions d'euros).

3.2.3.3 Constats

Bâtiments scolaires

Les biens dont l'acquisition a été financée par le Saca Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française (FBSCF[13]) sont toujours repris, à tort, dans la comptabilité du MFWB. La Cour des comptes rappelle qu'ils doivent être enregistrés dans la comptabilité du Saca, conformément au décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française. L'article 68 de celui-ci précise que chaque service administratif à comptabilité autonome doit, d'une part, tenir un inventaire physique des biens immeubles et meubles constitutifs de son patrimoine et, d'autre part, présenter à la clôture de chaque exercice une situation des actifs et des passifs (ou un bilan), dressée après une mise en concordance avec l'inventaire physique.

Selon les données reprises dans la comptabilité du ministère, la valeur nette comptable estimée de ces biens au 31 décembre 2025 s'élève à 1.415,9 millions d'euros.

Les travaux et autres dépenses liés aux bâtiments scolaires sont comptabilisés au sein du Saca FBSCF (voir fascicule II - partie IV - Services administratifs à comptabilité autonome). Dans ce contexte, la centralisation du patrimoine immobilier scolaire du MFWB dans une seule et même entité favoriserait l'exhaustivité de l'inventaire ainsi que la valorisation fidèle des actifs immobiliers.

Enfin, la Cour des comptes rappelle que les droits et obligations relatifs aux bâtiments scolaires détenus par la Communauté française doivent être transférés à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)[14]. Le gouvernement arrête la liste des biens immeubles concernés ainsi que les conditions

---

[10] Structure de coordination de l'information patrimoniale.

[11] La surface plancher correspond à la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couverts, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 mètre.

[12] Cour des comptes, « *Rapport sur la mise en œuvre de la réforme comptable en Communauté française* », *32e Cahier* – Fascicule II, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, novembre 2020, page 41 et suivantes, courdescomptes.be.

[13] L'article 5, § 4, 1°, du décret du 28 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, prévoit que les ressources du Saca FBSCF servent notamment à « *acquérir, aliéner, louer, construire, aménager, rénover, agrandir et entretenir les bâtiments et terrains nécessaires* ».

[14] En vertu des articles 61 et 62 du décret spécial portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française du 7 février 2019.

et les modalités de transfert. En 2026, cette liste est en cours d'établissement par les services gestionnaires concernés.

Recommandations

- Identifier les biens acquis par le Fonds des bâtiments scolaires depuis sa création, les extraire de la comptabilité du MFWB et les intégrer dans les actifs du Fonds des bâtiments scolaires
- Établir la liste des bâtiments scolaires détenus par la Communauté française qui doivent être transférés à WBE

Le MFWB confirme que les dispositions du décret spécial du 7 février 2019 relatives au transfert des bâtiments scolaires à WBE ne sont pas encore intégralement mises en œuvre. Les travaux de recensement patrimonial ont toutefois été poursuivis en 2026.

Évaluation

Le MFWB a établi une procédure afin de constituer un cadastre des biens immobiliers, situés sur le territoire belge, sur lesquels la Communauté française détient un droit réel. La liste des biens repris dans ce cadastre a été établie en s'appuyant sur les informations transmises par l'AGDP.

Dans l'attente d'un avis de la CCP en matière de valorisation de biens immeubles, le MFWB s'était initialement basé sur la méthode élaborée par la CIP pour valoriser son patrimoine immobilier à l'actif du premier bilan produit en 2020. Les nouvelles acquisitions depuis 2020 sont, quant à elles, évaluées à leur prix d'acquisition.

L'avis 2022-01 de la CCP[15] fournit une interprétation et une méthode d'application de la notion de « valeur d'acquisition ». Cet avis s'intègre dans le cadre fixé notamment par la loi du 16 mai 2003[16] et l'arrêté royal du 10 novembre 2009, qui prévoit une réévaluation annuelle de ces immobilisations en son article 8, § 1er. Ceux-ci constituent des normes juridiques supérieures pour l'établissement des comptes de la Communauté française.

La Cour des comptes formule les remarques et commentaires suivants :

- Le MFWB applique de manière incomplète la méthode préconisée par l'arrêté royal du 10 novembre 2009 et la CCP. D'une part, la valeur comptable du patrimoine immobilier n'a pas été réévaluée depuis 2020. D'autre part, les modifications importantes apportées aux bâtiments ultérieurement à leur construction ne sont pas toujours prises en compte.
- Quatre biens détenus par la Communauté française situés à l'étranger ne sont pas valorisés au bilan du MFWB[17].
- L'inventaire comptable des terrains et bâtiments comporte 170 fiches d'immobilisations non valorisées dont les parcelles cadastrales ont été identifiées par la DGBF.
- Selon le relevé cadastral extrait de MyMinfin par la DGBF en date du 8 avril 2026, des biens grevés d'un droit de superficie ou d'un droit d'emphytéose, représentant une superficie

[15] Avis portant sur les « *méthodes de réévaluation des terrains et des bâtiments à reprendre en sous-classe 22* », approuvé en conférence interministérielle des Finances et du Budget le 9 mars 2023.

[16] Loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes.

[17] Ces bâtiments n'ont pas fait l'objet d'une fiche d'immobilisation dans l'inventaire comptable. Il s'agit de bâtiments affectés à un centre culturel à Paris, un théâtre à Avignon, une salle d'exposition à Venise et un centre sportif en Savoie (Les Arcs).

minimale estimée à 600.000 m²[18], ont été identifiés. Cependant, ces biens ne sont ni valorisés ni enregistrés[19] dans les comptes[20].
- L'inventaire établi par la DGI[21] non scolaire présente un doublon de valorisation pour une immobilisation[22]. La valeur d'acquisition brute de cette immobilisation s'élève à 16,4 millions d'euros, les amortissements cumulés à 12,5 millions d'euros et la valeur nette comptable à 3,9 millions d'euros.

Recommandations

- Mettre en place une méthode de valorisation conforme aux dispositions prévues par l'arrêté royal du 10 novembre 2009 et l'avis de la CCP 2022-01
- Mettre en place une procédure permettant d'assurer la traçabilité des modifications apportées aux bâtiments
- Valoriser les différents biens détenus qui sont situés à l'étranger et les fiches d'immobilisations (parcelles cadastrales) qui ne comportent actuellement aucune valeur comptable
- Poursuivre les analyses de la nature des droits de démembrement grevant les biens immobiliers dont la Communauté française détient la propriété, les valoriser et les comptabiliser conformément à la réglementation comptable
- Valoriser et intégrer les terrains et les constructions afférentes sur lesquels la Communauté française détient un droit réel
- Analyser les biens immobiliers en regard des travaux d'inventaire afin d'identifier et corriger les éventuels doublons dans les comptes

Le MFWB précise que plusieurs biens faisant l'objet d'un droit d'emphytéose ou de superficie sont déjà recensés dans l'inventaire patrimonial du service gestionnaire. Leur valorisation, leur rapprochement avec la comptabilité et leur intégration dans SAP ne sont toutefois pas encore finalisés.
Concernant le doublon de l'inventaire, une vérification complémentaire est en cours afin de déterminer la nature exacte de l'écart et, le cas échéant, les corrections à opérer. Les informations actuellement disponibles ne permettent pas de confirmer qu'il s'agit d'un doublon.

Cession des biens

La Cour des comptes a analysé les cessions à titre onéreux des biens immobiliers valorisés au bilan du MFWB effectuées durant l'année 2025 :
- Quatre opérations immobilières relatives à des bâtiments scolaires, repris à l'actif du ministère (valeur nette comptable de 11,6 millions d'euros), ont été conclues pour 4,6 millions d'euros. Des sorties d'inventaire ont été opérées dans les comptes du ministère tandis que les produits ont été comptabilisés dans les comptes du Saca FBSCF.
- Pour deux de ces bâtiments scolaires[23], la DGBF a procédé à la sortie d'inventaire de l'intégralité des fiches d'immobilisations (parcelles cadastrales) alors qu'il s'agissait de cessions partielles.
- Le produit de la vente de deux biens a été comptabilisé sur l'exercice comptable 2026 pour un total de 0,4 million d'euros alors que les actes de vente et les sorties d'inventaire ont eu lieu durant l'année 2025.

18 Surfaces taxables et non taxables confondues.
19 Absence de fiche d'immobilisation.
20 Voir également le point 3.2.6.
21 Direction générale des infrastructures du MFWB.
22 Ce doublon est composé de deux fiches d'immobilisations.
23 Bâtiments scolaires situés à Les-Bon-Villers et à Huy.

- Le produit de la vente d'un bien a été comptabilisé dans les comptes du MFWB pour 0,3 million d'euros. La DGBF n'a pas été en mesure de communiquer les informations confirmant la présence de ce bien dans l'inventaire du ministère.

En outre, la Cour des comptes relève que la méthode de valorisation appliquée par le MFWB est susceptible de surévaluer substantiellement la valeur du patrimoine acquis avant 2020. Ainsi, au cours des quatre dernières années, la confrontation des valeurs comptables nettes (41,5 millions d'euros) avec les prix de vente de 21 biens immobiliers (16,7 millions d'euros) a permis de constater que ceux-ci étaient inférieurs de près de 60 % aux valeurs comptables nettes. Cet échantillon, non représentatif d'un point de vue statistique, ne permet pas de tirer des conclusions quant à la valorisation de l'ensemble des terrains et bâtiments.

Recommandations

- Encadrer la cession de biens immobiliers par une procédure, en prévoyant notamment une estimation documentée de la valeur du bien ainsi que des parcelles cadastrales concernées
- Veiller à la correcte comptabilisation des produits et opérations de régularisations générés par les cessions de biens et de la correspondance avec l'inventaire comptable

Exhaustivité et existence

À la suite de l'analyse des informations transmises liées aux terrains et bâtiments appartenant au ministère, la Cour des comptes formule de nouveau les constats suivants :

- L'article 43, 4°, du décret du 20 décembre 2011 prévoit l'établissement d'un rapport sur les transferts ainsi que sur les aliénations à titre onéreux des biens immeubles. En 2025, ces rapports ont bien été établis par le MFWB et communiqués à la Cour des comptes de manière officieuse. Cependant, ils sont absents du compte général officiellement transmis.
- Le MFWB a entrepris d'importantes démarches liées à l'inventaire des terrains et bâtiments qu'il détient ainsi qu'au recensement des actes de propriété. Cependant, certains actes anciens restent à ce jour introuvables.
- Concernant les biens situés à l'étranger, le MFWB a analysé certaines charges qu'il supporte afin d'identifier la possibilité qu'il soit propriétaire d'autres biens, sans relever d'éléments concluants. Cette analyse a porté sur le périmètre du Saca FBSCF et le ministère. La Cour des comptes constate néanmoins que cette analyse n'a pas été étendue aux différents Saca non intégrés.

Par ailleurs, la DGBF n'a pas mis en place de contrôles relatifs à l'enregistrement des opérations liées aux immobilisations dans l'entité adéquate (entité du ministère ou Saca non intégré).

Recommandations

- Annexer au compte général les rapports sur les transferts et aliénations de biens immeubles, conformément au décret du 20 décembre 2011
- Mettre en place des outils facilitant l'obtention et la centralisation des actes authentiques relatifs aux biens immobiliers
- Étendre aux Saca non intégrés l'analyse des charges visant à assurer l'exhaustivité de l'inventaire du patrimoine immobilier ainsi que les contrôles des enregistrements liés aux immobilisations

Country Hall de Liège

La convention conclue le 3 août 2022 relative au site du Country Hall de Liège prévoit, par révision du bail, le versement d'une indemnité de 14,6 millions d'euros en dédommagement de la fin

prématurée de la durée du droit d'emphytéose[24]. La mise en œuvre de ces modifications est effective à partir de la signature d'un avenant, que les parties ont signé[25] en octobre 2025.

Le MFWB avait enregistré cette opération comme un actif immobilisé en pleine propriété dès 2022. Toutefois, la Cour des comptes relevait que cette opération était une charge, à comptabiliser comme telle[26]. Cette recommandation a été suivie en 2025 par le MFWB.

La Cour des comptes constate cependant que la situation des parcelles cadastrales a été modifiée à la suite de la signature de la nouvelle convention et que les adaptations nécessaires[27] n'ont pas été opérées au sein de la comptabilité du ministère.

Recommandation

Analyser la situation des parcelles cadastrales du site du Country Hall et opérer les modifications nécessaires dans la comptabilité

Règles d'évaluation

La Cour des comptes constate que les travaux réalisés sur les biens immobiliers (travaux de rénovation, de construction, de transformation, d'aménagement et autres) sont actuellement amortis à un taux uniforme de 2 %[28], sans analyse formelle de la nature des travaux ni de leur durée d'utilité économique estimée. Or, ces travaux peuvent présenter des caractéristiques et des durées d'utilisation sensiblement différentes. À titre d'exemple, certains aménagements intérieurs ou équipements techniques ont une durée d'utilisation plus courte que les travaux relevant du gros œuvre ou de la reconstruction de la structure d'un bâtiment.

Recommandation

Catégoriser les travaux immobiliers selon leur nature et leur durée d'utilité économique estimée et appliquer des taux d'amortissement cohérents avec les caractéristiques des actifs concernés

Le MFWB précise que des travaux de cadrage sont menés en 2026 entre les services gestionnaires concernés et la DGBF afin de mieux qualifier la nature des travaux immobiliers et leur traitement comptable. Ces travaux doivent notamment tenir compte du fait qu'un même marché peut regrouper des travaux de natures et de durées d'utilité différentes.

Classification

Des actifs non mis en service et comptabilisés dans la sous-classe 223 (bâtiments) font l'objet d'amortissements. En 2025, le montant erronément classé est estimé au minimum à 1,6 million d'euros[29].

3.2.3.4 Synthèse des constats

Le tableau suivant synthétise les effets des constats formulés par la Cour des comptes sur la valeur du patrimoine immobilier, reprise au bilan de l'entité.

---

[24] La convention prévoit entre autres la réduction de l'assiette du bail emphytéotique au lot 3 et la réduction de la durée du bail emphytéotique des lots 1 et 2 avec une fin prévue en date du 31 janvier 2023.

[25] La nouvelle convention officiellement signée par les parties n'a pas été transmise par le MFWB.

[26] Cour des comptes, *35e Cahier – Fascicule Ier*, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, octobre 2023, p. 26, courdescomptes.be.

[27] En l'absence d'inventaire physique, cette modification de parcelles cadastrales n'a pas été transposée dans les fiches d'immobilisations.

[28] Un amortissement linéaire sur une durée de 50 ans.

[29] La charge d'amortissement à corriger est estimée à 81.773 euros.

Tableau 6 – Synthèse des effets des observations de la Cour des comptes sur la valeur nette comptable du patrimoine immobilier (en euros)

Constat	Effet sur la valeur du patrimoine immobilier
Transfert des bâtiments scolaires dont l'acquisition a été financée par le FBSCF	-1.415.926.258
Non-valorisation des biens immeubles situés à l'étranger	(+)
Adaptation de la méthode : non-indexation des valeurs unitaires de 2020	(+)
Non-valorisation des « modifications importantes » apportées aux bâtiments après leur construction	(+)
Non-valorisation des parcelles cadastrales identifiées (hors droits réels)	(+)
Non-valorisation des biens grevés d'un droit réel (emphytéose, superficie, usufruit)	(+)
Immobilisation doublement valorisée dans la comptabilité	-3.931.937
Biens ayant été identifiés comme démolis (voir point 5.2.1.1)	-2.740.229
Amortissement calculé sur des immobilisations qui ne sont pas encore mises en service	+81.773
Amortissement calculé sur des immobilisations en cours mises en service	-2.754.812

(-) : Diminution du patrimoine immobilier du ministère
(+) : Augmentation du patrimoine immobilier du ministère
Source : Cour des comptes

3.2.4 Installations, machines et outillage d'exploitation

Tableau 7 – Installations, machines et outillage d'exploitation (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
230	Installations d'exploitation	6.616.630	3.916.814	2.699.816	68,9 %
231	Machines d'exploitation	2.962.196	2.172.793	789.403	36,3 %
232	Outillage d'exploitation	160.943	132.799	28.144	21,2 %
23	**Installations, machines et outillage d'exploitation**	**9.739.769**	**6.222.406**	**3.517.363**	**56,5 %**

Source : compte général 2025

3.2.5 Mobilier et matériel

Tableau 8 – Mobilier et matériel (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
240	Matériel roulant	1.182.151	1.296.201	-114.050	-8,8 %
241	Matériel navigant	354.469	393.036	-38.568	-9,8 %
243	Matériel informatique et télématique	483.044	463.931	19.112	4,1 %
244	Mobilier, matériel et machines de bureau	6.085.741	6.680.483	-594.741	-8,9 %
247	Objets et œuvres d'art, matériel et instruments rares	64.590.353	64.352.129	238.225	0,4 %
24	**Mobilier et matériel**	**72.695.758**	**73.185.780**	**-490.023**	**-0,7 %**

Source : compte général 2025

3.2.5.1 Normes

En application de l'article 7 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, le mobilier et le matériel doivent être comptabilisés à leur valeur d'acquisition (prix d'acquisition ou de production) et portés au bilan à la même valeur, déduction faite des amortissements. En outre, l'article 8 de l'arrêté précité prévoit que les objets d'art, rares ou de collection « *sont, pour autant qu'il existe un marché pour ces biens, réévalués annuellement à leur valeur de marché* ».

3.2.5.2 Contenu de la sous-classe

Les comptes de cette sous-classe reprennent entre autres les véhicules, les pavillons modulaires mis à disposition des écoles et les œuvres d'art.

Les données comptables relatives aux œuvres d'art sont enregistrées via une écriture en fin d'exercice. Leur gestion opérationnelle est assurée via l'outil métier TMS.

Les règles d'évaluation prévoient un amortissement entre 5 et 10 ans suivant le type de biens meubles et aucun amortissement en ce qui concerne les œuvres d'art. En outre, le seuil d'activation de ces biens est de 1.000 euros hors TVA.

3.2.5.3 Constats

Œuvres d'art

Les œuvres d'art sont valorisées au bilan de la Communauté française pour un total de 64,6 millions d'euros. Le MFWB les a évaluées sur la base des valeurs renseignées dans les catalogues publics ou sur la base des valeurs d'assurance. Il précise qu'au vu du nombre d'œuvres présentes dans la collection, une réévaluation annuelle de chaque bien est impossible au regard des ressources humaines disponibles et de la complexité du marché qui évolue sans cesse.

Depuis l'exercice 2021, le service général du patrimoine de la Communauté française a fait appel à diverses reprises à des experts afin d'évaluer les œuvres de sa collection. Le service général a réalisé également lui-même des travaux de recensement et de revalorisation pour d'autres œuvres. Les données d'inventaire liées aux œuvres d'art (hors œuvres intégrées [IOA]) sont répertoriées dans l'outil métier TMS.

Dans son 35e Cahier d'observations, la Cour des comptes avait relevé que les données reprises dans cet outil métier pouvaient être incomplètes ou erronées. Par ailleurs, le rapport issu de l'outil métier, qui sert de base à la valorisation des œuvres d'art, ne fait l'objet d'aucune mesure de contrôle ni de réconciliation avec l'inventaire comptable de la part de la DGBF.

À l'instar des années précédentes, la DGBF n'a pas effectué de réévaluation ni d'actualisation des estimations des montants repris dans la comptabilité en raison du manque de fiabilité des données provenant de l'outil métier TMS. Par conséquent, la DGBF a maintenu, au 31 décembre 2025, la même valeur au bilan pour les œuvres d'art acquises avant 2025 que celle enregistrée au 31 décembre 2024.

De plus, les valeurs des œuvres d'art reprises au bilan de la Communauté française ne sont pas établies sur la base d'une même méthode.

Enfin, comme la Cour des comptes l'avait déjà observé[30], aucune décision n'a été prise au sujet de la propriété de 12.000 œuvres d'art. Ces œuvres ne sont donc toujours pas enregistrées comme actifs immobilisés par le MFWB.

---

[30] Cour des comptes, « Mise en œuvre de la réforme comptable en Communauté française », *32e Cahier – Fascicule II*, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, novembre 2020, p. 53, courdescomptes.be.

Recommandations

- Prendre une décision quant à la propriété des œuvres d'art
- Poursuivre l'inventorisation et la valorisation des œuvres d'art selon les prescrits de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 (y compris les œuvres intégrées - IOA[31])
- Développer des mesures de contrôle interne sur les données reprises dans l'outil métier (TMS) et effectuer des tests de cohérence (exhaustivité des données, absence de doublons, etc.) sur les informations comptables reçues du service général du patrimoine

Le MFWB précise que depuis la clôture 2025, les travaux de fiabilisation des données relatives aux œuvres d'art se sont poursuivis. Un rapprochement entre les données comptables et TMS relatives aux acquisitions des exercices 2019 à 2025 a été initié avec le service gestionnaire.
Concernant les œuvres intégrées (IOA), un rapprochement entre l'inventaire tenu par la Cellule architecture de la DGI et les comptes a été entrepris. Les acquisitions comptabilisées depuis 2019 ont été réconciliées avec l'inventaire. Le solde repris de l'ancien système comptable GCOM lors de la migration vers SAP est en cours de validation.
La question de la propriété des quelque 12.000 œuvres non enregistrées à l'actif reste par ailleurs ouverte et a été rappelée au service gestionnaire afin d'en clarifier le périmètre.

Plusieurs observations relatives au contrôle interne sont formulées au point 5.2.

3.2.6 Immobilisations corporelles détenues en location-financement et autres droits réels

3.2.6.1 Normes

En application de l'article 7 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, les droits d'usage dont l'entité comptable dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat. Ces versements représentent la reconstitution en capital de la valeur du bien qui est l'objet du contrat[32].

3.2.6.2 Constats

La Communauté française ne comptabilise aucune immobilisation correspondant à des droits réels détenus sur des biens immobiliers. Cependant, la Cour des comptes a identifié environ 600.000 m² de terrains et les constructions afférentes, détenus sous forme de droits d'emphytéose, d'usufruit ou de superficie (voir également le point 3.2.3.3).

3.2.7 Immobilisations financières

Tableau 9 – Immobilisations financières (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
271	Participations majoritaires (50 % et plus) dans des entreprises résidantes	28.946.218	28.736.479	209.738	0,7 %
272	Participations minoritaires dans des entreprises résidantes	10.401.124	5.362.239	5.038.885	94,0 %
27	**Immobilisations financières**	**39.347.342**	**34.098.718**	**5.248.623**	**15,4 %**

Source : compte général 2025

[31] Décret du 10 mai 1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art (IOA) dans les bâtiments publics.
[32] Les engagements corrélatifs portés au passif sont évalués chaque année à la partie des versements échelonnés afférents aux exercices ultérieurs.

3.2.7.1 Normes

En application de l'article 9 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, les participations financières sont annuellement réévaluées par application du pourcentage de participation à la valeur comptable de l'actif net de la société dans laquelle la participation est détenue. Si la société concernée établit et publie des comptes consolidés, cette réévaluation s'effectue sur la base de l'actif net consolidé.

3.2.7.2 Contenu de la sous-classe

Fin 2025, cette sous-classe se compose principalement des participations financières de la Communauté française dans :

- le fonds d'investissement St'art (28,9 millions d'euros) ;
- la société de gestion du Bois Saint-Jean (participation entièrement réduite de valeur) ;
- la société anonyme Conservatoire royal de Bruxelles (10,4 millions d'euros).

3.2.7.3 Constats

La participation détenue dans la société anonyme Conservatoire royal de Bruxelles a fait l'objet d'une réévaluation à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, sur la base de l'actif net de la société.

La situation bilantaire au 31 décembre 2025 du Conservatoire royal de Bruxelles n'étant pas disponible, le MFWB a réévalué cette participation à 10,4 millions d'euros, en se fondant sur la situation bilantaire arrêtée au 31 décembre 2024 et en tenant compte de l'augmentation de capital de 15,0 millions d'euros[33].

3.2.8 Créances à plus d'un an d'échéance

Tableau 10 – Créances à plus d'un an d'échéance (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
280	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le pouvoir fédéral et les OAP qui en relèvent	2.065.996	2.107.870	-41.875	-2,0 %
287	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au PCG[34]	28.075	56.384	-28.309	-50,2 %
288	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au PCG et cautionnements à échéance à plus d'un an ou indéterminé constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	25.954.521	50.164.521	-24.210.000	-48,3 %
295	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au PCG d'un autre groupe institutionnel	223.104	-	223.104	100,0 %
28/29	**Créances à plus d'un an d'échéance**	**28.271.696**	**52.328.775**	**-24.057.079**	**-46,0 %**

Source : compte général 2025

3.2.8.1 Normes

En application de l'article 10 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, les créances, incorporées ou non dans des titres, sont portées dans les comptes et au bilan à leur valeur nominale. De plus, l'annexe 1 de l'arrêté précité prévoit que les soldes des titres d'emprunts publics[35] représentent les encours

33 Apport du MFWB dans l'augmentation du capital de 5,0 millions d'euros.
34 Plan comptable général.
35 Rubriques 280 et 281 du plan comptable fixé par l'arrêté royal du 10 novembre 2009.

des titres détenus par l'entité à leur valeur nominale[36]. Il en résulte que les différences entre le prix de souscription ou d'acquisition et la valeur nominale constituent soit des charges, soit des produits, à proratiser sur la durée de vie des titres en cause, et ce, via des comptes du bilan[37].

3.2.8.2 Contenu des sous-classes

Ces deux sous-classes se composent essentiellement des éléments suivants :

- des obligations d'État financées par le Fonds Wernaers, qui soutient des actions de promotion de recherche et de diffusion des connaissances scientifiques (1,4 million d'euros) et des obligations d'État contractées par l'Agence de la dette du MFWB (0,6 million d'euros) ;
- une garantie bancaire relative aux produits financiers de couverture, constituée auprès du caissier centralisateur, dans le cadre du contrat CSD[38] (22,3 millions d'euros) ;
- un cautionnement déposé auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre d'un litige (3,7 millions d'euros).

3.2.9 Stocks de fabrication et autres stocks

Tableau 11 – Stocks de fabrication et autres stocks (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
300	Stocks de matières premières pour fabrication	1.025.352	901.869	123.483	13,7 %
309	Réductions de valeur sur stock de matières premières	-	-	-	
310	Stocks de fournitures pour fabrication	1.558.891	1.024.878	534.013	52,1 %
319	Stocks de fournitures pour fabrication RDV	-	-	-	
340	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente	4.162.921	3.851.798	311.122	8,1 %
349	Réductions de valeur sur stock de marchandises acquises en vue de leur revente	-	-	-	
378	Autres stocks de biens de consommation destinés à l'octroi de prestations sociales en nature	846.865	846.865	-	0,0 %
30	**Stocks de fabrication et autres stocks**	**7.594.029**	**6.625.410**	**968.619**	**14,6 %**

Source : compte général 2025

3.2.9.1 Norme

Selon le commentaire spécifique relatif à la classe des stocks figurant dans l'arrêté royal du 10 novembre 2009 et en vertu des règles usuelles de la comptabilité en partie double, cette classe comprend notamment les stocks de fabrication (matières premières et fournitures de fabrication), les marchandises acquises en vue de leur revente ainsi que les autres stocks, tels que les produits énergétiques de consommation (essence, mazout, etc.) et les biens de consommation octroyés aux ménages au titre de prestations sociales en nature. Les règles d'évaluation du ministère précisent que la valorisation des stocks doit se faire par catégories d'éléments et suivant le prix moyen pondéré.

3.2.9.2 Contenu de la sous-classe

Cette sous-classe regroupe principalement le matériel du centre de prêt de Naninne, à savoir du matériel audiovisuel et de loisirs comme des tentes ou du mobilier.

---

[36] À l'exception toutefois de ceux d'emprunts perpétuels à comptabiliser au cours du marché.

[37] Sous-classes 48 et 49 du plan comptable fixé par l'arrêté royal du 10 novembre 2009.

[38] Une ligne de crédit, d'une durée d'un an à dater de la signature de la convention avec prolongation annuelle tacite, a été contractée pour constituer cette garantie CSD (*Credit Support Deed*). Celle-ci est financée par un emprunt auprès du caissier centralisateur.

3.2.9.3 Constats

Lors des exercices précédents, la Cour des comptes a relevé que la valeur des stocks n'était pas déterminée de manière adéquate. La Cour relevait par ailleurs l'absence de mesures de contrôle interne permettant de maîtriser les écritures comptables générées par les outils de gestion des stocks.

À la date de clôture de l'exercice 2025, les analyses entamées par la DGBF n'ont pas encore produit d'effets significatifs sur les comptes. Aussi, les constats formulés à la suite des précédents audits restent d'application :

- La majeure partie des éléments repris en stock à la date de clôture correspond à des biens à comptabiliser en immobilisations corporelles ou en charges courantes, selon leur prix d'acquisition.
- Le MFWB a procédé à un inventaire physique partiel des valeurs comptabilisées en stock. Les écarts de comptages n'ont pas été comptabilisés sur le bon exercice[39].
- Les comptes de réduction de valeur et de variation de stock ne sont pas utilisés de manière appropriée.
- Les listes de stocks présentent de nombreuses anomalies, comme des erreurs sur les unités de mesure ou les quantités.

Compte tenu de ces constats, la fiabilité de la sous-classe des stocks n'est pas assurée tant sur la classification des biens, que sur les quantités recensées et leur valeur.

Recommandations

- Continuer les analyses sur la gestion informatisée des stocks afin de pouvoir extraire des listes de stocks fiables et permettre une comptabilisation correcte
- Limiter les comptabilisations sur la classe 3 au matériel répondant à une définition comptable de stock et reclasser le matériel immobilisé en actifs corporels
- Réaliser annuellement un inventaire physique exhaustif et mettre l'inventaire comptable en concordance avec celui-ci

Selon la DGBF, l'utilisation du module logistique intégré à la comptabilité nécessite la réalisation d'analyses spécifiques afin de comprendre les écritures affectant les stocks et leur comptabilisation[40]. La DGBF avait pu conclure que la rubrique comptable des stocks était surestimée étant donné que la principale composante devait être reclassée en immobilisations. Le MFWB précise que les analyses ont déjà produit certains effets sur les comptes de stocks à la clôture 2025 et que des opérations diverses de correction ont été comptabilisées en 2025 via les comptes de variation de stocks concernés. Une adaptation du paramétrage de l'outil est en cours d'analyse avec les services concernés.

[39] Les écarts de comptage de l'exercice 2025 ont été comptabilisés sur l'exercice 2026.
[40] Ces écritures sont générées automatiquement en comptabilité à partir du module logistique SAP.

3.2.10 Créances à un an au plus d'échéance

Tableau 12 – Créances à un an au plus d'échéance (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
400	Créances à un an au plus d'échéance – livraison de biens et services	101.960.245	48.712.542	53.247.703	109,3 %
402	Créances en matière de rémunérations	645.758	2.658.357	-2.012.600	-75,7 %
405	Créances découlant de la souscription d'emprunts par des tiers	2.712.666	-	2.712.666	100,0 %
408	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au PCG	2.017.358	2.360.301	-342.943	-14,5 %
409	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance	-	-	-	
42	Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers soumis au PCG	1.144.355	5.609.303	-4.464.948	-79,6 %
43	Créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers soumis au PCG échéant dans les 12 mois à venir	74.368	-	74.368	100,0 %
	Créances à un an au plus d'échéance	**108.554.750**	**59.340.504**	**49.214.246**	**82,9 %**

Source : compte général 2025

La variation des créances à un an au plus s'explique par l'augmentation de celles-ci (+6,4 millions d'euros) et principalement par l'absence de comptabilisation de réductions de valeur à la fin de l'exercice 2025 (alors que 47,5 millions d'euros avaient été comptabilisés pour l'exercice 2024). Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution de plusieurs créances vis-à-vis de l'administration générale de l'enseignement (AGE) et du Saca Sport.

3.2.10.1 Normes

En application des articles 6 et 10 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, les créances sont portées dans les comptes et au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain. Le principe de réduction de valeur est également repris dans les règles d'évaluation du ministère.

3.2.10.2 Constats

La Cour des comptes relève, comme à la suite des audits précédents, que le MFWB n'est pas en mesure d'identifier les montants à percevoir par la Communauté française à la suite de décisions de justice favorables coulées en force de chose jugée. Il ne peut dès lors pas les enregistrer en créances dans les comptes.

Contrairement aux exercices précédents, aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur les créances à un an au plus, ce qui explique leur forte augmentation pour l'exercice 2025. La Cour des comptes a estimé le montant des réductions de valeur à 36,4 millions d'euros selon la méthode de calcul forfaitaire appliquée lors des exercices précédents[41]. De plus, les modalités de calcul des réductions de valeur doivent être précisées au sein des règles d'évaluation.

[41] Des réductions de valeur étaient comptabilisées de manière forfaitaire en tenant compte d'un risque de non-récupération d'un pourcentage de ces créances en fonction de leur millésime.

La Cour des comptes constate également qu'une créance de 2022 relative au loyer du CHU de Liège reste ouverte au 31 décembre 2025 pour 8,9 millions d'euros. Ce montant découle d'un double enregistrement en produits sur l'exercice 2022.

Par ailleurs, la Cour des comptes a relevé depuis plusieurs exercices que l'encours des droits constatés demeurait important. Cette situation résultait de l'absence d'analyse régulière des créances, incluant notamment le suivi des faillites, afin de déclarer irrécouvrables les droits pour lesquels il n'existe plus aucune possibilité de récupération.

Des créances anciennes[42] pour un total de 9,3 millions d'euros ont été annulées en 2025. Ces créances annulées concernaient principalement le remboursement des rémunérations de personnel engagé dans le cadre de conventions ACS-APE (8,0 millions d'euros). Ces droits étaient contestés par le Forem. Ce litige a pris fin suite à la conclusion d'une nouvelle convention en juillet 2020.

Enfin, la Cour des comptes a identifié un problème de césure pour 9,3 millions d'euros (voir le point 3.5.1.2). Des créances auraient dû être comptabilisées à due concurrence au 31 décembre 2025.

Recommandations

- Comptabiliser de manière systématique les réductions de valeur sur les créances dont le remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis
- Inventorier les montants à recevoir à la suite de jugements et les comptabiliser en créances
- Préciser les modalités de calcul des réductions de valeur en fonction du stade de la procédure de recouvrement dans les règles d'évaluation
- Assurer le suivi des droits restant à recouvrer et procéder régulièrement aux annulations des droits qui s'avèrent définitivement irrécouvrables sur une base documentée robuste

Le MFWB a mis en place des règles d'évaluation relatives aux réductions de valeur sur créances. Leurs modalités doivent encore être précisées, notamment en fonction du stade de la procédure de recouvrement. La créance de 8,9 millions d'euros relative au CHU de Liège a été annulée en 2026. Le projet E2E Recettes, dont la cible opérationnelle se situe à l'horizon 2027, vise notamment à centraliser et à fiabiliser le suivi des droits constatés, des révisions de droits, du recouvrement et des relances. Un nettoyage des droits constatés prescrits est par ailleurs réalisé en fin d'année depuis l'exercice 2021.

3.2.11 Placements financiers et valeurs disponibles

Tableau 13 – Valeurs disponibles (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
549	Autres titres de placement	-	52.451.791	-52.451.791	-100,0 %
552	Comptes à vue en devises ou euros	765.384.019	719.490.676	45.893.343	6,4 %
556	Caisses, espèces et équivalents	69.405	62.942	6.462	10,3 %
558	Virements financiers internes	-	-	-	-
50/58	**Valeurs disponibles**	**765.453.424**	**772.005.410**	**-6.551.986**	**-0,8 %**

Source : compte général 2025

3.2.11.1 Contenu des sous-classes

Le solde des placements et des valeurs disponibles à la clôture de l'exercice (765,5 millions d'euros) présente une diminution de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent (772,0 millions d'euros).

Cette évolution résulte principalement du remboursement le 20 janvier 2025 des avances de trésorerie de 52,5 millions d'euros octroyées aux sociétés publiques d'administration des bâtiments

[42] Ces créances annulées étaient composées à 99,6 % de créances de plus de 5 ans et à 40,1 % de créances de plus de 10 ans.

scolaires (Spabs), qui était repris au 31 décembre 2024 à la rubrique 549 (autres titres de placement). Cette diminution est partiellement compensée par la hausse des soldes des comptes à vue à concurrence de 45,9 millions d'euros.

3.2.11.2 Constats

À la suite de la recommandation formulée par la Cour des comptes, l'ensemble des comptes repris sous l'entité comptable de la Communauté française ont été intégrés au cours du premier semestre 2025. Tous les extraits bancaires électroniques (fichiers Coda) ont pu être chargés et traités.

Plusieurs observations relatives au contrôle interne sont néanmoins formulées en ce qui concerne le cycle de la trésorerie (voir le point 5.5).

3.2.12 Comptes d'actifs de régularisation et d'attente

Tableau 14 – Compte d'actifs de régularisation et d'attente (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
481	Charges de nature financière à reporter	189.702.761	182.394.281	7.308.481	4,0 %
482	Produits de nature financière courus mais non échus	14.359.339	15.191.386	-832.047	-5,5 %
485	Charges à reporter (non financières)	104.992	905.916	-800.924	-88,4 %
488	Comptes d'attente normalement débiteurs[43]	-14.748	31.006.649	-31.021.396	-100,0 %
48	**Comptes d'actif de régularisation et d'attente**	**204.152.344**	**229.498.231**	**-25.345.887**	**-11,0 %**

Source : compte général 2025

3.2.12.1 Contenu de la sous-classe

Cette sous-classe reprend principalement les primes d'émission d'emprunts, pour 189,7 millions d'euros. Ces primes se rapportent en grande partie aux emprunts zéro-coupon (104,7 millions d'euros)[44]. Les produits de nature financière courus mais non échus, qui représentent 14,4 millions d'euros, concernent essentiellement les contrats d'opérations d'échange de taux d'intérêt (*swaps*).

3.2.12.2 Constats

Depuis l'audit du compte général 2021, la Cour des comptes constatait le maintien de 30,8 millions d'euros en comptes d'attente, principalement imputable à des écarts entre le système comptable SAP et l'outil Access Recettes[45]. Ces soldes historiques, accumulés entre 2022 et 2024, ont été apurés en 2025 par leur prise en résultat exceptionnel.

Cet apurement est intervenu sans que l'origine et la destination finale des opérations concernées puissent être établies de manière satisfaisante. Le recours à une prise en résultat exceptionnel ne permet dès lors pas de s'assurer que ces montants ont été comptabilisés dans les comptes reflétant leur nature économique réelle.

La Cour des comptes invite le MFWB à mettre en place un suivi et une analyse réguliers des comptes d'attente afin d'éviter l'accumulation de soldes.

---

43 Selon les règles usuelles de la comptabilité en partie double, le montant négatif pour 2025 aurait dû être reclassé en compte d'attente normalement créditeur.

44 Ces emprunts ont la particularité de ne distribuer aucun intérêt. La rémunération du prêteur est constituée par l'écart entre le prix d'émission et le prix de remboursement, lequel est égal à la valeur nominale de l'emprunt. Au niveau comptable, l'administration traite les emprunts zéro-coupon comme des emprunts avec une prime d'émission.

45 Fichier Access reprenant la plupart des produits hors transferts institutionnels gérés par les receveurs trésoriers.

Recommandation

Analyser régulièrement les soldes en compte d'attente et comptabiliser les écritures adéquates sur une base documentée robuste

Le MFWB reconnaît ne pas être en mesure de justifier ce solde ouvert et précise qu'une analyse approfondie sera menée dès que l'intégration des flux de recettes sera réalisée dans SAP. Cette démarche permettra d'identifier la destination des opérations concernées et d'effectuer les écritures comptables nécessaires.

3.3 Passif

3.3.1 Fonds propres

Tableau 15 – Fonds propres (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
101	Actif net ou avoir social	269.685.269	233.550.528	36.134.742	15,5 %
108	Passif net (-)	-15.090.432.365	-13.567.467.385	-1.522.964.980	-11,2 %
123	Fonds propres affectés	1.435.311	1.590.988	155.677	10,0 %
10/12	**Fonds propres**	**-14.819.311.784**	**-13.332.325.869**	**-1.486.985.915**	**-11,2 %**

Source : compte général 2025

3.3.1.1 Contenu de la sous-classe

Au 31 décembre 2025, les fonds propres s'établissent à -14.819,3 millions d'euros. Ils se décomposent comme suit :

- l'actif net pour 269,7 millions d'euros ;
- le passif net pour -15.090,4 millions d'euros ;
- la contrepartie du Fonds Wernaers pour 1,4 million d'euros.

3.3.1.2 Constats

À l'instar des exercices précédents, les comptes d'actif et de passif nets présentent un solde à la clôture de l'exercice 2025. Afin de répondre au principe de transparence de l'information comptable et financière, les données de cette rubrique, en fonction de la situation en fin d'exercice, doivent présenter soit un actif net (entité bénéficiaire) soit un passif net (entité déficitaire).

La Cour des comptes relève que seul un passif net de 14.820,7 millions d'euros[46] devrait être présenté.

Recommandation

Enregistrer les écritures comptables dans les fonds propres conformément aux règles usuelles de la comptabilité en partie double

[46] C'est-à-dire le solde des rubriques 101 et 108 combinées.

3.3.2 Provisions pour charges à venir

Tableau 16 – Provisions pour risques et charges (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
140/149	Provisions pour charges à venir (à ventiler en fonction de leur nature)	53.053.781	58.109.271	-5.055.489	-8,7 %
14	**Provisions pour charges à venir**	**53.053.781**	**58.109.271**	**-5.055.489**	**-8,7 %**

Source : compte général 2025

3.3.2.1 Normes

En application de l'article 14, § 1er, de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 et des règles usuelles de la comptabilité en partie double, des provisions doivent être constituées pour rencontrer les risques de pertes et de charges afférents à des engagements hors bilan, pour autant qu'ils soient nettement circonscrits quant à leur nature, qu'ils aient pris naissance au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur, et que, à la date de clôture, ils soient probables ou certains mais indéterminés quant à leur montant.

Le commentaire de cet article dans le rapport au Roi insiste sur l'obligation de tenir compte des risques qui pèsent sur le patrimoine, même s'ils n'ont pas encore donné lieu à des pertes définitives d'actifs ou à des droits constatés à la charge de l'entité.

3.3.2.2 Contenu de la sous-classe

L'entité a défini, en complément de ses règles d'évaluation, les conditions suivantes à la constitution des provisions pour risques et charges pour litiges :

- Le litige fait l'objet d'une action introduite en justice par un tiers.
- Un montant précis est réclamé par la partie demanderesse.
- La gestion du litige est assurée par le centre d'expertise juridique (CEJ) du MFWB.
- Le montant sur lequel porte le litige est supérieur à 50.000 euros.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 53,1 millions d'euros, en diminution de 5,1 millions d'euros par rapport à l'année 2024. Dix provisions pour litiges ont été comptabilisées pour la première année ou revues à la hausse pour un total de 8,6 millions d'euros et quatorze ont été soldées ou revues à la baisse pour un total de 13,7 millions d'euros.

3.3.2.3 Constats

Les constats formulés par la Cour des comptes dans le 35e Cahier d'observations sont applicables à l'exercice 2025 :

- L'ensemble des litiges portant sur des montants supérieurs à 50.000 euros n'a pas été identifié.
- Les litiges d'un montant inférieur à 50.000 euros ne font pas l'objet de provisions.
- Les litiges pour lesquels un montant précis n'a pas été réclamé par la partie demanderesse ne font pas l'objet de provisions, alors que des risques économiques pèsent potentiellement sur le ministère.
- Les données enregistrées dans cette sous-classe ne font pas l'objet d'un contrôle suffisant lors de la clôture comptable. La Cour des comptes constate ainsi que 7 dossiers sur 19 (36,8 %) ne respectent pas les règles de comptabilisation ou d'évaluation de l'entité[47].

Aussi, l'exhaustivité, l'actualisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges ne peuvent être garanties.

[47] Deux dossiers auraient dû être reclassés en dette, dès lors que leurs montants étaient déterminés. Deux dossiers auraient dû faire l'objet d'une provision en comptabilité. Deux provisions se basent sur un dossier pourtant clôturé et un dossier non évaluable. Enfin, un dossier n'a pas été corroboré par une pièce justificative.

Recommandations

- Mettre en place des canaux d'information fiables entre la DGBF et les autres services[48] pour recenser et évaluer les provisions pour risques et charges
- Établir et actualiser l'évaluation des provisions dans le respect des critères de prudence et de sincérité, au départ des dernières informations disponibles

3.3.3 Dettes à plus d'un an d'échéance

Tableau 17 – Dettes à plus d'un an d'échéance (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
17	**Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable**	**13.926.163.010**	**12.321.875.022**	**1.604.287.988**	**13,0 %**
172	*Emprunts publics à plus d'un an d'échéance autres qu'OLO en euros*	*86.000.000*	*86.000.000*	*-*	*0,0 %*
176	*Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en euros auprès de tiers non soumis au PCG*	*13.840.163.010*	*12.235.875.022*	*1.604.287.988*	*13,1 %*
18	**Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au PCG**	**22.250.000**	**46.481.853**	**-24.231.853**	**-52,1 %**
17/19	Dettes à plus d'un an d'échéance	**13.948.413.010**	**12.368.356.875**	**1.580.056.136**	**12,8 %**

Source : compte général 2025

3.3.3.1 Normes

En application de l'article 10, § 1er, de l'arrêté royal du 10 novembre 2009, les dettes doivent être portées au bilan à leur valeur nominale[49]. Cette comptabilisation s'accompagne de l'inscription, en comptes de régularisation et de la prise en résultats *pro rata temporis*, des éléments suivants :

- les intérêts ;
- la différence entre le montant obtenu en contrepartie d'une dette (prix d'émission) et la valeur nominale de cette dette ;
- la différence entre la valeur nominale de la dette et le montant à rembourser contractuellement.

3.3.3.2 Contenu des sous-classes

Ces sous-classes se composent principalement (99,8 %) des emprunts financiers en cours au 31 décembre 2025 et dont l'échéance est ultérieure au 31 décembre 2026, à savoir :

- des titres émis dans le cadre du programme de financement EMTN (*Euro Medium Term Notes*), pour 10.898,8 millions d'euros ;
- des emprunts sous format *Schuldschein*[50] pour 2.075,0 millions d'euros ;
- des emprunts auprès de la banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) et de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour 791,4 millions d'euros ;

---

[48] Y compris les services des Saca intégrés et les cabinets.

[49] Pour rappel, la valeur nominale d'une obligation correspond au capital de départ emprunté par l'émetteur. Il s'agit de la valeur utilisée pour le calcul des intérêts. La valeur d'émission est, quant à elle, « le prix » à payer pour acquérir cette obligation, au moment de son émission. La valeur nominale peut être supérieure ou inférieure à la valeur d'émission. Dans le premier cas, il en résulte une prime d'émission positive et, dans le second cas, une prime d'émission négative. Selon les dispositions prévues par l'arrêté royal du 10 novembre 2009, ces primes doivent être comptabilisées en comptes de régularisation.

[50] « *Les* Schuldschein *sont des conventions de prêt de droit allemand destinées aux investisseurs professionnels qui sont ainsi exemptés de comptabiliser ces emprunts à leur valeur de marché. Ces prêts sont transmissibles en conformité avec le droit allemand et ne sont pas cotés en bourse* » (Agence fédérale de la dette, *Rapport annuel 2020*, Bruxelles, juin 2021, debtagency.be).

- deux emprunts SURE (*Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency)*, instruments de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence mis en place par l'Union européenne, pour 86,0 millions d'euros ;
- un emprunt de type LOBO[51] pour 75,0 millions d'euros[52].

Outre ces produits financiers, les dettes à plus d'un an d'échéance intègrent une ligne de crédit utilisée à hauteur de 22,3 millions d'euros et relative à la garantie constituée dans le cadre du CSD.

En comparaison avec l'exercice 2024, les dettes à plus d'un an d'échéance augmentent de 1.580,1 millions d'euros. Cet accroissement résulte principalement de la différence entre les nouveaux emprunts émis ou contractés (+2.004,8 millions d'euros)[53] et les reclassements en dettes à court terme des emprunts qui devaient être remboursés en 2025 (-415,4 millions d'euros).

Parmi les différents emprunts qui constituent la dette à plus d'un an d'échéance, quinze d'entre eux sont liés à l'inflation. Pour ces produits financiers, les charges d'intérêts et le montant à rembourser évoluent selon un indice d'évolution des prix.

La valeur indexée[54] figurant dans les comptes de dettes à plus d'un an d'échéance s'élève à 423,3 millions d'euros (soit 3,1 % du total des emprunts à plus d'un an d'échéance), dont 93,3 millions d'euros résultent de l'évolution des prix sur la durée des emprunts.

3.3.4 Dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers à la suite d'achat de biens et de services

Tableau 18 – Dettes envers des tiers à la suite d'achat de biens et de services et autres dettes envers des tiers (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
44	Dettes <1 an envers des tiers non soumis au PCG	309.115.274	415.100.233	-105.984.959	-25,5 %
440	Dettes à un an au plus d'échéance à la suite de l'achat de biens et services à des tiers non soumis au PCG	34.348.269	144.713.319	-110.365.051	-76,3 %
447	Autres dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers non soumis au PCG (à l'exclusion des certificats et bons à un an au plus et des emprunts bancaires à un an au plus)	274.745.153	270.386.914	4.358.239	1,6 %
449	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance de tiers non soumis au P.C.G., versés en numéraire	21.853	-	21.853	100,0 %

[51] *Lender's Option Borrower's Option*. Il s'agit d'un instrument financier à long terme qui intègre deux options liées : la première permet au prêteur de réviser le taux d'intérêt à un rythme déterminé, la seconde, reliée à la première, permet à l'emprunteur d'accepter ou non la révision du taux d'intérêt. En cas de refus, l'emprunteur doit rembourser l'emprunt.

[52] Cet emprunt a été contracté en 2008 et son échéance contractuelle est prévue en 2058.

[53] Cinquante nouvelles opérations dont l'échéance est supérieure à un an ont été émises ou contractées. Il s'agit principalement d'emprunts émis dans le cadre du programme *EMTN* (1.714,8 millions d'euros), d'emprunts auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (200,0 millions d'euros) et d'emprunts Schuldschein (90,0 millions d'euros).

[54] Ce montant inclut la valeur nominale, l'inflation et les primes.

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
46	Dettes <1 an envers des tiers soumis au PCG	966.187	4.486.480	-3.520.294	-78,5 %
460	Dettes suite à l'achat de biens et services du même groupe institutionnel	237.632	4.122.578	-3.884.945	-94,2 %
461	Dettes suite à l'achat de biens et services d'un autre groupe institutionnel	486.599	145.176	341.423	235,2 %
462	Dettes fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au PCG	5	-	5	100 %
463	Dettes fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au PCG d'un autre groupe institutionnel que celui de l'entité comptable	241.951	218.727	23.224	10,6 %
44/46	Dettes à un an au plus	310.081.461	419.586.713	-109.505.252	-26,1 %

Source : compte général 2025

3.3.4.1 Contenu des sous-classes

Ces comptes reprennent les dettes envers les fournisseurs ainsi que celles envers des tiers résultant de l'octroi de subsides ou de dotations.

La diminution des dettes à échéance d'un an au plus relatives à l'acquisition de biens et services auprès de tiers non soumis au PCG s'explique principalement par la réduction de la dette envers l'ONE, à hauteur de 39,5 millions d'euros, ainsi que par le paiement, les 18 et 24 décembre 2025, du solde de la dotation due à certains organismes pour 53,5 millions d'euros.

Les autres dettes à un an au plus envers des tiers non soumis au PCG (rubrique 447) correspondent à la dette liée aux pécules de vacances des enseignants pour les réseaux subventionnés.

3.3.4.2 Constats

Des constats formulés précédemment par la Cour des comptes restent d'application :

- Le manque d'uniformisation de la base de données fournisseurs du MFWB génère des risques d'erreurs significatives de comptabilisation.
- De nombreuses opérations[55] liées à différents tiers sont comptabilisées sous un même fournisseur générique. La Cour des comptes constate que cette pratique est en diminution.
- Des problèmes de césure comptable sont constatés lors de l'analyse des charges : des dettes auraient dû être comptabilisées pour un montant de 0,6 million d'euros.

Recommandations

- Établir une base de données des fournisseurs fiable et exhaustive (notamment en supprimant les doublons)
- Utiliser des comptes fournisseurs individuels
- Respecter le principe de césure lors des clôtures comptables

Le travail de fiabilisation de la base de données est en cours mais prend du temps au vu de la complexité et du nombre d'utilisateurs.
L'utilisation du fournisseur générique a significativement diminué depuis 2022 mais le MFWB admet son utilisation pour des cas liés à l'administration générale des maisons de justice.

[55] Dont 19.476 pièces pour 2.202.667 euros pour les maisons de justice et 2.306 pièces pour 44.723 euros pour l'enseignement.

3.3.5 Dettes fiscales et salariales

Tableau 19 – Dettes fiscales et salariales (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
442	Autres dettes fiscales envers des tiers non soumis au PCG – Impôts et taxes perçus pour le compte desdits tiers	265.153.690	259.951.572	5.202.118	2,0 %
443	Dettes fiscales propres	31	14.987	-14.956	-99,8 %
444	Dettes en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	252.167.096	261.528.629	-9.361.533	-3,6 %
44	Dettes fiscales et salariales	**517.320.817**	**521.495.188**	**-4.174.371**	**-0,8 %**

Source : compte général 2025

3.3.5.1 Contenu de la sous-classe

Cette sous-classe inclut :
- la dette relative au précompte professionnel (265,2 millions d'euros) ;
- la dette vis-à-vis de l'ONSS (150,2 millions d'euros) ;
- la dette pour pécule de vacances hors enseignants des réseaux subventionnés (102,0 millions d'euros).

Les dettes fiscales et salariales diminuent de 4,2 millions d'euros, qui correspondent à la variation des soldes comptables en matière de précompte professionnel (+5,2 millions d'euros) et vis-à-vis de l'ONSS (-9,4 millions d'euros).

3.3.5.2 Constats

À la suite de ses audits précédents, la Cour des comptes avait recommandé de comptabiliser la dette TVA dans un compte approprié au regard de l'arrêté royal du 10 novembre 2009. Cette recommandation avait été suivie en 2024 par le MFWB. Cependant, la Cour constate à nouveau la classification erronée de la dette TVA dans la rubrique 451 du PCG (dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au PCG échéant dans les douze mois à venir) au 31 décembre 2025. Ce solde devrait être repris à la rubrique 463 du PCG (dettes fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au PCG).

De plus, deux constats formulés précédemment par la Cour des comptes restent d'application :
- Les écritures de dettes sociales ne sont pas réconciliées avec l'extrait de compte ONSS ;
- Le MFWB n'est pas en mesure d'expliquer la différence entre les cotisations ONSS calculées par l'outil métier RL10 lors de la liquidation des traitements et les déclarations établies par l'Etnic. À la clôture 2025, la partie non réconciliée s'élève à 7,2 millions d'euros[56].

Recommandations

- Réconcilier les écritures de dettes sociales avec l'extrait de compte ONSS
- Renforcer la maîtrise du calcul des cotisations sociales issu de l'outil métier ainsi que de celui réalisé par l'Etnic lors de l'établissement des déclarations ONSS afin d'être en mesure de justifier la partie non réconciliée et de procéder aux écritures adéquates

Le MFWB indique que, depuis 2026, un rapprochement trimestriel des cotisations ONSS est réalisé et les écarts identifiés font l'objet de régularisations sur la base des informations communiquées par l'AGE.

[56] Cette différence s'élevait à 10,4 millions d'euros à la clôture 2024.

Le MFWB souligne également que, pour le personnel administratif et les cabinets ministériels, des rapprochements entre les données DMFA/ONSS et l'outil métier Ulis ont été réalisés dans le cadre de la clôture 2025 et ont permis l'enregistrement des écarts identifiés.

3.3.6 Emprunts financiers à un an au plus d'échéance

Tableau 20 – Emprunts financiers à un an au plus d'échéance (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
51	Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable échéant dans les 12 mois à venir	415.428.975	372.728.070	42.700.905	11,5 %
53	Certificats et bons de trésorerie et titres analogues émis par l'entité comptable à un an au plus d'échéance	255.000.000	255.000.000	-	0,0 %
57	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance	2.446.226.125	2.518.432.369	-72.206.244	-2,9 %
51/59	**Emprunts financiers à un an au plus d'échéance**	**3.116.655.101**	**3.146.160.439**	**-29.505.339**	**-0,9 %**

Source : compte général 2025

3.3.6.1 Contenu des sous-classes

La sous-classe des emprunts financiers à un an au plus d'échéance représente un total de 3.116,7 millions d'euros, décomposée de la manière suivante :

- le solde négatif du crédit de caisse, soit 2.446,2 millions d'euros ;
- les emprunts à plus d'un an d'échéance émis par l'entité comptable et échéant dans l'année (415,4 millions d'euros)[57] ;
- les certificats et bons de trésorerie, constitués de cinq emprunts à court terme (6 mois), pour 255,0 millions d'euros.

3.3.7 Comptes de passif de régularisation et d'attente

Tableau 21 – Comptes de passif de régularisation et d'attente (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
491	Charges de nature financière courues mais non échues	190.860.566	160.198.327	30.662.239	19,1 %
492	Produits de nature financière à reporter	13.488.611	15.169.742	-1.681.131	-11,1 %
498	Comptes d'attente normalement créditeurs	59.330	1.099.691	-1.040.361	-94,6 %
499	Comptes techniques	-	-	-	0,0 %
49	**Comptes de passif de régularisation**	**204.408.507**	**176.467.760**	**27.940.747**	**15,8 %**

Source : compte général 2025

3.3.7.1 Contenu de la sous-classe

Cette sous-classe reprend principalement les prorata d'intérêts liés aux emprunts et aux *swaps* ainsi que les primes relatives aux emprunts émis au-dessus du pair, qui sont incorporées au résultat *pro rata temporis,* conformément aux principes comptables applicables.

L'augmentation de la sous-classe s'explique principalement par les prorata des coupons liés aux nouveaux emprunts conclus lors de l'exercice 2025.

[57] Il s'agit principalement de titres émis dans le cadre du programme de financement EMTN à hauteur de 302,7 millions d'euros et de Schuldschein pour 80,0 millions d'euros.

3.4 Charges

3.4.1 Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers

Tableau 22 – Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
610	Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales	14.752.363	12.449.082	2.303.280	18,5 %
611	Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion	14.225.321	14.666.500	-441.179	-3,0 %
612	Frais courants de locaux (sauf frais énergétiques)	59.657.089	47.070.786	12.586.303	26,7 %
613	Frais courants de bureau et frais administratifs financiers	13.749.658	15.499.515	-1.749.858	-11,3 %
614	Consommations énergétiques	7.386.536	9.137.441	-1.750.905	-19,2 %
615	Frais spécifiques courants de gestion informatique et télématique	2.663.545	2.873.500	-209.955	-7,3 %
616	Frais spécifiques courants de fonctionnement du matériel autre que de bureau et autre qu'informatique et télématique	3.625.715	4.269.134	-643.418	-15,1 %
617	Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil	112.999	131.054	-18.055	-13,8 %
619	Précomptes immobiliers et taxes diverses	5.888.065	5.292.565	595.500	11,3 %
61	**Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers**	**122.061.291**	**111.389.578**	**10.671.713**	**9,6 %**

Source : compte général 2025

En 2025, les loyers et charges locatives[58] représentent environ 33 % du total des dépenses en biens et services divers, contre 23 % en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la comptabilisation en charges d'une indemnité de 13,8 millions d'euros liée à la révision du bail emphytéotique du site du Country Hall de Liège, qui avait été reprise à tort parmi les actifs immobilisés lors d'un exercice antérieur.

Les comptes de frais courants de locaux demeurent le principal poste de dépenses et représentent près de 49 % du total des dépenses enregistrées sur cette sous-classe en 2025. Ils regroupent notamment les frais d'entretien et de nettoyage, de consultance, d'honoraires juridiques, de mise à disposition de personnel, de gardiennage et de déplacement.

[58] Repris dans la rubrique 612 – Frais courants de locaux.

3.4.2 Rémunérations directes et indirectes du personnel administratif et enseignant, ainsi que des personnes assimilées[59]

Tableau 23 – Rémunérations directes et indirectes du personnel administratif et enseignant (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
	Total charges de personnel administratif et cabinet	472.120.108	454.381.621	17.738.487	3,9 %
62	Rémunération du personnel administratif et cabinet	472.120.108	454.381.621	17.738.487	3,9 %
	Total charges de personnel enseignant et assimilé	7.873.688.543	7.684.404.605	189.283.939	2,5 %
62	Rémunération du personnel enseignant et assimilé du réseau organisé (WBE)	1.772.777.418	1.722.163.077	50.614.341	2,9 %
64	Transferts de revenus à des entreprises publiques et OSBL à leur service	190.885	203.217	-12.333	-6,1 %
67	Subventions-traitement du personnel enseignant et assimilé du réseau subventionné	6.100.720.241	5.962.038.310	138.681.931	2,3 %
62/68	**Charges de personnel**	**8.345.808.651**	**8.138.786.226**	**207.022.426**	**2,5 %**

Source : Cour des comptes

3.4.2.1 Contenu de la sous-classe

Les charges de personnel, incluant les subventions-traitements du personnel enseignant et assimilé, s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8.345,8 millions d'euros, représentant 43,3 % des charges courantes du ministère. Entre 2024 et 2025, ces charges présentent une augmentation de 207,0 millions d'euros expliquée principalement par l'indexation des salaires en 2025[60] (208,1 millions d'euros). L'évolution du nombre d'équivalents temps plein influence, de façon limitée, l'augmentation des charges de personnel.

3.4.2.2 Constats

La Cour des comptes constate à nouveau que les indus sont erronément comptabilisés en produits alors que les indus de traitement de l'exercice doivent être reclassés en déduction du compte de charge de rémunération[61] (voir également point 5.3.5).

---

[59] Le MFWB comptabilise les dépenses du personnel relevant du réseau libre et du réseau officiel subventionné dans une sous-classe distincte de transferts de revenu. La Cour des comptes a cependant regroupé l'ensemble des charges de personnel sous un même chapitre pour une question de lisibilité.

[60] Le dépassement de l'indice pivot en janvier 2025 a entraîné une indexation des salaires à partir de mars 2025.

[61] Le plan comptable fixé par l'arrêté royal du 10 novembre 2009 prévoit la comptabilisation des indus de traitements en déduction du compte de charge de rémunérations. Tandis qu'en comptabilité budgétaire, une comptabilisation différente est pratiquée selon qu'un indu vient régulariser une rémunération versée au cours de l'année ou d'une année précédente. Dans le premier cas, une diminution de dépense budgétaire est enregistrée. Dans le second cas, une recette budgétaire est imputée.

Recommandation

Enregistrer les indus de traitement de l'exercice en déduction du compte de charge de rémunération

Le MFWB précise que la difficulté constatée en 2025 résulte notamment de l'absence d'identification systématique de l'exercice d'origine de l'indu dans les données transmises à la comptabilité.

3.4.3 Charges relatives à la dette

Tableau 24 – Charges relatives à la dette (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
650	Intérêts courus sur emprunts publics et privés à plus d'un an à des tiers non soumis au PCG	296.623.918	236.213.877	60.410.041	25,6 %
651	Intérêts courus sur emprunts publics et privés à moins d'un an à des tiers non soumis au PCG	9.810.164	12.958.851	-3.148.687	-24,3 %
654	Autres intérêts courus à des tiers non soumis au PCG	12.266	210.065	-197.799	-94,2 %
655	Autres intérêts courus à des tiers soumis au PCG	67.959	8.624	59.335	688,0 %
656	Prorata à imputer à la période	55.294.520	51.358.722	3.935.799	7,7 %
658	Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains	-	8.415	-8.415	-100,0 %
65	**Intérêts et autres charges financières courantes**	**361.808.826**	**300.758.553**	**61.050.273**	**20,3 %**

Source : compte général 2025

3.4.3.1 Contenu de la sous-classe

Les charges relatives à la dette se composent principalement des éléments suivants en 2025 :
- les intérêts courus[62] sur les emprunts de la dette pour 289,7 millions d'euros ;
- les intérêts courus à payer dans le cadre des conventions d'échange de taux d'intérêt (*swaps*) pour 47,7 millions d'euros ;
- la prise en résultat de l'indexation des emprunts liés à l'inflation pour 9,9 millions d'euros ;
- les primes d'émission à incorporer au résultat de l'exercice 2025 pour 12,5 millions d'euros.

En 2024, la perte latente sur les contrats d'opérations d'échange de taux d'intérêt a été reprise à hauteur de -39,6 millions d'euros. En raison de l'efficacité des contrats, aucune écriture n'a été comptabilisée en 2025.

[62] Fraction des intérêts écoulés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

3.4.4 Transferts de revenus autres que prestations sociales

Tableau 25 – Transferts de revenus (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
648	Autres subventions économiques à la production	51.897.973	61.993.950	-10.095.977	-16,3 %
649	Transferts de revenus à des Entreprises publiques et OSBL à leur service	280.725	235.500	45.225	19,2 %
67	Transferts de revenus[63]	10.362.261.446	10.155.663.767	206.597.679	2,0 %
648-67	**Transferts de revenus autres que prestations sociales**	**10.414.440.144**	**10.217.893.217**	**196.546.927**	**1,9 %**

Source : Cour des comptes

3.4.4.1 Norme

L'article 11 de la loi du 16 mai 2003 ainsi que l'article 61, § 1er, 1°, du décret du 20 décembre 2011, précisent que « *toute décision allouant une subvention en précise la nature, l'étendue et les modalités de l'utilisation et des justifications à fournir par le bénéficiaire de la subvention* ».

3.4.4.2 Contenu des sous-classes

Les transferts de revenus sont principalement constitués des subventions et dotations allouées aux différents Saca, Seca et OAP ainsi qu'à la Région wallonne, la Commission communautaire française (Cocof) et aux universités.

3.4.4.3 Constats

Comme en 2024, la Cour des comptes constate que l'arrêté ministériel octroyant une dotation au Centre de cinéma et de l'audiovisuel pour l'année 2025 ne conditionne pas le versement de la seconde tranche à la justification de son utilisation par le bénéficiaire mais à l'existence des crédits de liquidation sur l'exercice suivant. Aux termes de la loi du 16 mai 2003, un décret aurait dû être voté pour dispenser de l'obligation de justification.

Recommandation

Respecter les principes généraux fixés par le législateur en matière de subvention

3.4.5 Transferts en capital

Tableau 26 – Transferts en capital (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
680/685	Transferts en capital à des tiers non soumis au PCG	12.850.150	13.800.033	-949.882	-6,9 %
686/689	Transferts en capital à des tiers soumis au PCG	171.027.739	156.486.205	14.541.534	9,3 %
	Autres transferts en capital	**183.877.889**	**170.286.238**	**13.591.651**	**8,0 %**

Source : compte général 2025

Les transferts en capital sont constitués essentiellement de subventions à des tiers destinées à couvrir des dépenses en capital effectuées par ceux-ci. On y retrouve principalement les dotations

[63] Hors montants liés aux rémunérations du personnel enseignant traités au Tableau 23 – Rémunérations directes et indirectes du personnel administratif et enseignant (en euros).

accordées au FBSCF (61,3 millions d'euros), au FBSELS[64] (57,3 millions d'euros) et au FBSEOS[65] (50,9 millions d'euros).

3.4.6 Pertes en capital

Tableau 27 – Pertes en capital (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
691	Destructions, détournements et vols	13.543.116	723.818	12.819.298	1771,1 %
692	Pertes en capital sur transactions financières	2	1	1	233,3 %
693	Pertes en capital actées à la suite de créances irrécouvrables ou prescrites	44.087.984	62.567	44.025.417	70365,2 %
696	Moins-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année	-45.678	1.167.858	-1.213.536	-103,9 %
697	Réductions de valeurs en matière d'actif (variations positives)	-	47.474.072	-47.474.072	-100,0 %
698	Transferts de revenus à l'entité comptable : pouvoir institutionnel en provenance	675	190.448	-189.773	-99,6 %
69	**Pertes en capital**	**57.586.100**	**49.618.763**	**7.967.337**	**16,1 %**

Source : compte général 2025

3.4.6.1 Contenu des sous-classes

Les pertes en capital sont constituées essentiellement de mises au rebut d'immobilisations corporelles (13,5 millions d'euros) et de prises en charge exceptionnelle de créances imputées en comptes d'attente (44,1 millions d'euros). Aucune réduction de valeur sur les créances à un an au plus n'a été actée en 2025 (voir point 3.2.10.2).

3.4.6.2 Constats

Cession d' immobilisations corporelles

Le montant de 13,5 millions d'euros enregistré dans la rubrique *691* (destructions, détournements et vols) correspond aux valeurs nettes comptables, au 31 décembre 2025, de six biens immobiliers vendus durant l'exercice comptable (voir point 3.2.3.3). Ces opérations auraient dû être comptabilisées dans la rubrique *690* (pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles).

Recommandation

Veiller à la classification adéquate des enregistrements comptables relatifs aux cessions des biens immobiliers

Charge exceptionnelle

Le montant de 44,1 millions d'euros enregistré en charges exceptionnelles correspond à une régularisation comptable, visant à corriger l'écart identifié entre les données historiques issues du fichier de gestion (Access Recettes) et les montants enregistrés en comptabilité (voir le point 3.2.12.2).

[64] Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné.
[65] Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné.

3.5 Produits

3.5.1 Produits de production et d'exploitation et transferts de revenus autres qu'impôts et cotisations sociales

Tableau 28 – Produits de production et d'exploitation et transferts de revenus autres qu'impôts et cotisations sociales (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
	Produits de production et d'exploitation	441.260.955	391.202.586	50.058.369	12,8 %
700	Ventes de biens fabriqués par l'entité	418.565.000	373.160.843	45.404.157	12,2 %
710	Droits et redevance constituant la contrepartie de services rendus	22.695.956	18.041.743	4.654.212	25,8 %
	Transferts de revenus autres qu'impôts et cotisations sociales	17.441.491.827	16.964.506.123	476.985.703	2,8 %
760	Transferts de revenus (autres qu'impôts et cotisations sociales) en provenance d'entreprises et OSBL à leur service	95.482	189.192	-93.711	-49,5 %
761	Transferts de revenus (autres qu'impôts et cotisations sociales) en provenance de Ménages et O.S.B.L. à leur service	38.734	128.802	-90.069	-69,9 %
762	Transferts de revenus (autres qu'impôts) en provenance du reste du monde	153.599	56.500	97.099	171,9 %
764	Transferts de revenus en provenance d'Administrations publiques locales (y compris de leurs établissements d'enseignement)	41.741	1.261	40.480	3209,8 %
766	Transferts de revenus à l'entité comptable : établissements d'enseignement en provenance de tiers soumis au P.C.G.	-	1.824	-1.824	-100,0%
767	Transferts de revenus à l'entité comptable : pouvoir institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre groupe institutionnel	17.441.396.345	16.964.316.931	477.079.414	2,8 %
	Produits	**17.882.986.856**	**17.355.897.097**	**527.089.759**	**3,0 %**

Source : compte général 2025

3.5.1.1 Contenu des sous-classes

Les transferts de revenus autres qu'impôts et cotisations sociales sont principalement composés des transferts institutionnels. L'augmentation de 477,0 millions d'euros des recettes est imputable à l'évolution des paramètres de calcul de la loi spéciale de financement (LSF). Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des dotations IPP (+46,8 millions d'euros) et TVA (+253,3 millions d'euros) et des recettes inscrites à la section particulière (+153,4 millions d'euros).

Les produits de production et d'exploitation sont, quant à eux, composés pour la majorité des opérations suivantes :

- le financement reçu de l'Europe dans le cadre du FRR[66] pour 116,7 millions d'euros :

[66] Facilité pour la reprise et la résilience.

- les remboursements des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS[67]-APE[68] signées avec toute entité fédérée ou fédérale pour 101,7 millions d'euros ;
- les produits d'intérêt liés aux jambes receveuses du portefeuille de *swaps* pour 34,9 millions d'euros ;
- le remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL pour 34,6 millions d'euros ;
- l'intervention de deux fonds européens dans le cadre des programmes de transition professionnelle pour 31,0 millions d'euros ;
- la dotation de la Loterie nationale pour 23,1 millions d'euros ;
- le remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement pour 21,2 millions d'euros.

3.5.1.2 Constats

Classification

Comme lors des exercices précédents, la plupart des produits autres que ceux issus des transferts institutionnels (414,5 millions d'euros en 2025) sont gérés par les différents receveurs-trésoriers du ministère. Ils sont globalisés dans un fichier Excel extra-comptable et intégrés en comptabilité, sous un seul et même compte générique de la rubrique 700 (ventes) lors de la clôture annuelle.

La Cour des comptes relève que cette pratique ne permet pas de respecter le principe d'enregistrement sans retard, les opérations étant comptabilisées une fois par an au terme de l'exercice, et de fournir une information financière adéquate. En outre, cette méthode accroît le risque d'erreur ou de fraude.

Par ailleurs, la majorité de ces produits est comptabilisée sous une classification économique erronée. En effet, la sous-classe 70 doit reprendre les opérations liées aux « *ventes de biens fabriqués par l'entité et de marchandises acquises en vue de leur revente - ventes en "seconde main" et ventes accessoires - autoproduction immobilisée* »[69]. Or, la Communauté française y comptabilise à tort les interventions APE et ACS, la dotation perçue de la Loterie nationale, le remboursement des rémunérations du personnel mis à disposition, le remboursement par les OAP de leur réserve disponible, etc.

Césure

Des problèmes de césure comptable ont à nouveau été identifiés parmi les produits divers pour un montant de 9,3 millions d'euros. Les produits suivants auraient dû être constatés sur l'exercice 2025 :

- dernière tranche de la dotation de la Loterie nationale pour 4,2 millions d'euros ;
- des récupérations de rémunération pour le personnel mis à disposition de l'IFPC[70] pour un montant de 4,2 millions d'euros ;
- aides financières à l'embauche (Actiris) pour 0,5 million d'euros ;
- vente de deux biens immobiliers pour 0,4 million d'euros (voir point Cession des biens).

---

67 Agent contractuel subventionné. Ces subsides à l'insertion professionnelle sont accordés par la Région bruxelloise entre autres à des employeurs du secteur des administrations publiques.

68 Aides à la promotion de l'emploi. Ces subsides à l'engagement sont accordés par la Région wallonne entre autres à des employeurs du secteur des administrations publiques.

69 Annexe 2 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009.

70 Institut interréseaux de la formation professionnelle continue.

Recommandations

- Veiller à la classification adéquate des enregistrements comptables des produits
- Veiller au respect du principe de césure comptable en matière de produits

Le MFWB confirme la nécessité d'améliorer la classification des produits selon leur nature économique ainsi que leur rattachement au bon exercice.
Le projet E2E Recettes intègre ces exigences dans la définition des flux de recettes et de leur traduction dans le logiciel comptable et budgétaire.

3.5.2 Intérêts et autres revenus financiers courants - loyers de terrains et de gisements à recevoir

Tableau 29 – Intérêts et autres revenus financiers courants - loyers de terrains et de gisements à recevoir (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
750	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers non soumis au PCG, à l'origine à plus d'un an d'échéance	34.191.922	48.875.975	-14.684.053	-30,0 %
751	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers soumis au PCG, à l'origine à plus d'un an d'échéance	99.027	99.027	-	0,0 %
752	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers non soumis au PCG, à l'origine à un an au plus d'échéance	86.906	896.725	-809.819	-90,3 %
754	Intérêts courus sur prêts privés, comptes bancaires, prêts hypothécaires, avances budgétaires, cautionnements, consignations et autres dépôts consentis ou confiés à des tiers non soumis au PCG et autres intérêts et revenus assimilables, courus ou dus par des tiers non soumis au PCG	23.635.107	36.451.110	-12.816.003	-35,2 %
756	Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts	3.319.061	3.724.078	-405.017	-10,9 %
758	Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains - Loyers de gisements	583.089	599.375	-16.286	-2,7 %
75	Produits	**61.915.113**	**90.646.290**	**-28.731.177**	**-31,7 %**

Source : compte général 2025

3.5.2.1 Contenu des sous-classes

Les intérêts et autres revenus financiers courants sont composés pour la majorité des intérêts perçus dans le cadre des contrats d'échange de taux d'intérêt (34,1 millions d'euros) et des intérêts perçus dans le cadre du contrat caissier (18,6 millions d'euros).

3.5.2.2 Constats

Lors de l'exercice précédent, les intérêts du quatrième trimestre 2024 relatifs au contrat caissier avaient été comptabilisés erronément sur l'exercice 2025 pour 4,5 millions d'euros. Les intérêts du quatrième trimestre 2025 ont, quant à eux, été correctement enregistrés sur l'exercice 2025.

3.5.3 Gains en capital

Tableau 30 – Gains en capital (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
790	Gains en capital réalisés lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles	280.629	10.437	270.192	2588,8 %
791	Gains exceptionnels	21.358.009	-	21.358.009	100,0 %
792	Gains en capital sur transactions financières	1	13	-12	-94,9 %
796	Plus-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année	161.071	88.108	72.963	82,8 %
797	Réductions de valeurs en matière d'actif (variations négatives)	47.474.072	48.769.776	-1.295.704	-2,7 %
798	Gains en capital résultant de la réestimation d'éléments du bilan	5.127	5.302.492	-5.297.365	-99,9 %
79	**Gains en capital**	**69.278.909**	**54.170.826**	**15.108.083**	**27,9 %**

Source : compte général 2025

3.5.3.1 Contenu des sous-classes

Les gains en capital sont composés pour la majorité des opérations suivantes :

- la reprise de réduction de valeur sur créance de l'exercice précédent pour 47,5 millions d'euros ;
- la régularisation comptable, visant à corriger l'écart identifié entre les données historiques issues de la base de données extra-comptable et leur traduction comptable dans SAP pour 12,1 millions d'euros[71] ;
- la régularisation du solde du compte client divers correspondant à un cumul d'écarts historiques pour lesquels l'administration n'a pas été en mesure d'identifier précisément les opérations sous-jacentes pour 9,2 millions d'euros.

[71] Voir le point Charge exceptionnelle.

3.6 Droits et engagements hors bilan

Cet élément constitutif du compte général a pour objet de renseigner les droits au profit de l'entité et les engagements à sa charge qui ne peuvent être repris au bilan ou au compte de résultat.

Tableau 31 – Droits et engagements hors bilan (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
098	Programmes et crédits octroyés à la CFWB	9.064.357.743	8.694.908.041	369.449.702	4,3 %
099	Droits provenant de *swaps*	1.409.700.000	1.372.700.000	37.000.000	2,7 %
	Au profit de l'entité comptable	**10.474.057.743**	**10.067.608.041**	**406.449.702**	**4,0 %**
012	Autres emprunts, dettes, engagements garantis par l'entité	892.690.528	916.702.373	-24.011.845	-2,6 %
080	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur dépenses non ventilées	966.101.155	1.111.352.877	-145.251.723	-13,1 %
098	Programmes et crédits limités engagés par la CFWB	6.649.500.000	6.134.300.000	515.200.000	8,4 %
099	Engagements provenant de *swaps*	1.409.700.000	1.372.700.000	37.000.000	2,7 %
	À charge de l'entité comptable	**9.917.991.682**	**9.535.055.250**	**382.936.432**	**4,0 %**

Source : compte général 2025

3.6.1.1 Norme

L'annexe 2 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 prévoit que les droits et engagements hors bilan reprennent les éléments *« qui, tout en étant susceptibles d'être évalués, ne sont pas encore concrétisés en charges et produits et n'ont pas influencé les comptes de résultats et le bilan de l'entité comptable. Leur suivi annuel est néanmoins important pour la gestion financière prévisionnelle de l'entité ».*

3.6.1.2 Contenu des classes du hors-bilan

Les droits et engagements repris dans le tableau de synthèse transmis par le MFWB sont principalement les suivants :

- les soldes inutilisés des programmes de financement disponibles auprès de trois banques, à hauteur de 3.745,0 millions d'euros ;
- le solde inutilisé du programme EMTN, soit 2.904,5 millions d'euros ;
- les valeurs nominales sur lesquelles portent les *swaps* contractés par le ministère, soit 1.409,7 millions d'euros ;
- le solde inutilisé de la ligne de crédit court terme octroyé par le caissier du MFWB, à hauteur de 1.864,9 millions d'euros ;
- les garanties accordées par la Communauté française via le Fonds de garantie des bâtiments scolaires[72], à hauteur de 840,0 millions d'euros ;
- les soldes inutilisés de lignes de crédit auprès de la Banque européenne d'investissement (450,0 millions d'euros) et de la banque de développement du Conseil de l'Europe (100,0 millions d'euros) ;
- l'encours des engagements budgétaires, à hauteur de 966,1 millions d'euros.

[72] Ce Fonds a notamment pour objet de garantir le remboursement, en capital, intérêts et accessoires de prêts contractés en vue de financer l'achat, la construction, les travaux d'aménagement, de modernisation et d'agrandissement ainsi que le premier équipement de bâtiments destinés aux établissements scolaires.

3.6.1.3 Constats

La Cour des comptes constate à nouveau que des droits et engagements ne sont pas repris ou pas de manière précise, comme celui concédé au Théâtre national[73] ou certaines garanties reprises dans la confirmation bancaire[74].

De plus, à l'issue d'un contrôle réalisé sur une sélection d'engagements budgétaires, la Cour des comptes constate, comme en 2024, que des engagements pour 7,5 millions d'euros au Saca SGPGI et pour 3,3 millions d'euros au ministère auraient dû faire l'objet d'une annulation. L'encours des engagements du MFWB[75] est dès lors surestimé à due concurrence.

Enfin, la Cour des comptes relève que la garantie octroyée solidairement et de manière indivisible par la Communauté française et la Région wallonne aux Spabs[76] est reprise entièrement par la Région wallonne dans ses droits et engagements hors bilan. Cette garantie est d'ailleurs considérée comme une dette indirecte de la Région wallonne par l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Recommandation

Veiller à l'exhaustivité et à la correcte évaluation des droits et engagements hors bilan

Une première analyse des encours du Saca SGPGI a été réalisée en 2026. La liste des montants identifiés comme pouvant faire l'objet d'une annulation a été transmise à la DGBF le 1er septembre 2026 en vue de leur régularisation. Pour certains visas, l'analyse se poursuit avec les gestionnaires concernés afin de déterminer s'ils doivent être maintenus ou peuvent être clôturés.

[73] La Communauté française est caution solidaire et indivisible de l'ensemble des engagements souscrits par le Théâtre national dans le cadre d'une convention de location-financement.

[74] Ces garanties concernent des crédits octroyés aux écoles de l'enseignement officiel subventionné dans le cadre de financements soutenus par le Centre régional d'aide aux communes (Crac) pour la rénovation de bâtiments scolaires.

[75] Qui s'élève à 1,1 milliard d'euros et se décompose en 1 milliard d'euros pour le ministère et 0,1 milliard d'euros pour les Saca intégrés.

[76] Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 28 novembre 2002 octroyant la garantie de la Communauté française aux emprunts contractés par les cinq sociétés de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics pour un montant maximum de 735.354.370 euros.

Chapitre 4

Comptabilité budgétaire

4.1 Remarque liminaire

Contrairement aux comptes du bilan et de résultats, les comptes d'exécution des budgets des Saca intégrés ne font pas partie du compte général de l'entité (voir le point 2.3).

Les résultats de l'examen des comptes d'exécution des budgets des Saca, réalisé en application de l'article 73 du décret du 20 décembre 2011, figurent dans le fascicule II du présent Cahier.

4.2 Présentation synthétique du compte d'exécution du budget

Le compte d'exécution du budget transmis par le MFWB pour l'exercice 2025 se présente synthétiquement de la manière suivante :

Tableau 32– Présentation synthétique du compte d'exécution du budget (en euros)

Compte d'exécution du budget	Budget ajusté	Réalisé	Écart
Recettes	20.412.017.000	20.444.116.479	32.099.479
Hors section particulière	15.838.537.000	15.891.990.593	53.453.593
Crédits de liquidation	*15.758.975.000*	*15.803.450.941*	*44.475.941*
Fonds budgétaires	*79.562.000*	*88.539.652*	*8.977.652*
Section particulière	4.573.480.000	4.552.125.886	-21.354.114
Dépenses	20.547.842.000	20.315.995.704	-231.846.296
Hors section particulière	15.974.362.000	15.763.869.818	-210.492.182
Crédits de liquidation	*15.890.536.000*	*15.692.870.975*	*-197.665.025*
Fonds budgétaires	*83.826.000*	*70.998.843*	*-12.827.157*
Section particulière	4.573.480.000	4.552.125.886	-21.354.114
Solde budgétaire brut	**-135.825.000**	**128.120.775**	**263.945.775**
Produits d'emprunts (codes 9)	-2.333.845.000	-2.493.716.220	-159.871.220
Produits des nouveaux emprunts (code 96.01)	-1.451.116.000	-1.610.988.150	-159.872.150
Produits de refinancement d'emprunts (code 96.02)	-882.729.000	-882.728.070	930
Dépenses d'emprunts (codes 9)	882.729.000	882.728.070	-930
Amortissements d'emprunts de la Communauté française (code 91.10)	882.729.000	882.728.070	-930
Solde budgétaire net	**-1.586.941.000**	**-1.482.867.375**	**104.073.625**

Source : compte d'exécution du budget et décrets contenant l'ajustement des recettes et des dépenses de 2025

Ce compte fait apparaître un solde budgétaire net de -1.482,9 millions d'euros, en amélioration de 104,1 millions d'euros par rapport à celui prévu au budget ajusté.

La Cour des comptes observe que suite à sa recommandation, les montants empruntés et remboursés dans le cadre d'opérations liées à la dette ont été imputés dans la comptabilité budgétaire en 2025.

4.3 Recettes

4.3.1 Aperçu général

Les recettes imputées en 2025 s'élèvent à 20.444,1 millions d'euros. Elles comprennent, d'une part, les imputations sur le budget des recettes de la Communauté française (15.892,0 millions d'euros) et, d'autre part, celles relatives à la section particulière (4.552,1 millions d'euros[77]).

Tableau 33 – Recettes budgétaires (en euros)

Recettes	2025			2024
	Budget ajusté	Exécution	Taux d'exécution	Exécution
Compte d'exécution du budget	**15.838.537.000**	**15.891.990.593**	**100,3 %**	**12.986.562.544**
Recettes courantes	15.834.478.000	15.891.929.678	100,4 %	12.986.214.030
dont recettes transférées par l'État fédéral	*12.930.701.000*	*12.889.271.534*	*99,7 %*	*12.565.549.791*
dont recettes diverses	*569.932.000*	*508.941.924*	*89,3 %*	*420.664.239*
dont recettes d'emprunt	*2.333.845.000*	*2.493.716.220*	*106,9 %*	-
Recettes en capital	4.059.000	60.915	1,5 %	348.515
Section particulière	**4.573.480.000**	**4.552.125.886**	**99,5 %**	**4.398.767.140**
Total	**20.412.017.000**	**20.444.116.479**	**100,2 %**	**17.385.329.684**

Source : compte général 2025

Les recettes courantes de la Communauté française sont principalement constituées de recettes transférées par l'État fédéral, déterminées en application de la loi spéciale de financement (LSF[78]). Le montant total enregistré par la Communauté française correspond au montant enregistré par l'État fédéral. L'application mécanique de cette loi explique le taux de réalisation proche de 100 % au compte d'exécution du budget.

4.3.2 Recettes transférées par l'État fédéral

Les recettes transférées par l'État fédéral sur la base de la LSF et imputées au budget 2025 s'élèvent à 12.889,3 millions d'euros. Elles sont légèrement inférieures (-41,4 millions d'euros[79]) aux prévisions budgétaires. Ces recettes transférées sont calculées en deux étapes :

- L'année N, les recettes sont calculées sur la base des taux d'inflation et de croissance provisoires de cette même année.
- L'année N+1, un décompte est effectué en février, sur la base des paramètres d'inflation et de croissance définitifs[80].

[77] Voir le point 4.3.6.
[78] Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions.
[79] Cette variation est due à l'application mécanique des paramètres de la LSF.
[80] Ce décompte est inclus dans les recettes de l'année N+1.

Tableau 34– Recettes transférées par l'État fédéral (en euros)

Recettes transférées	2025			2024
	Budget ajusté	Exécution	Taux d'exécution	Exécution
Part attribuée de l'IPP	3.459.997.000	3.427.926.045	99,1 %	3.381.094.405
Part attribuée de la TVA	9.205.707.000	9.194.107.741	99,9 %	8.959.838.512
Intervention pour les étudiants étrangers	101.112.000	101.112.265	100,0 %	97.309.521
Soins de santé et aide aux personnes	33.682.000	33.682.176	100,0 %	32.908.356
Infrastructures hospitalières et services médico-techniques	53.955.000	56.195.572	104,2 %	20.970.104
Maisons de justice	54.722.000	54.722.368	100,0 %	52.699.309
Jardin botanique de Meise	2.532.000	2.531.603	100,0 %	2.438.011
Pôles d'attraction interuniversitaires	18.994.000	18.993.763	100,0 %	18.291.573
Total	**12.930.701.000**	**12.889.271.534**	**99,7 %**	**12.565.549.791**

Source : compte général 2025

La part attribuée de l'IPP augmente par rapport à l'exercice 2024, de 1,4 % contre 2,6 % pour la part TVA, ceci en raison de l'évolution des paramètres économiques.

Le montant des recettes liées aux infrastructures hospitalières augmente par rapport à l'exercice précédent, notamment car le prélèvement effectué par l'État fédéral pour les charges du passé[81] (32,1 millions d'euros) a été erronément déduit de la part attribuée de l'IPP.

La Cour des comptes rappelle qu'en vertu du principe d'universalité, toutes les recettes et toutes les dépenses, sans compensation entre elles, doivent apparaître dans le budget et son compte d'exécution. Ce montant aurait dû faire l'objet d'une imputation en dépenses sur l'article prévu à cet effet.

4.3.3 Recettes diverses

Elles s'élèvent à 508,9 millions d'euros, soit une augmentation de 88,3 millions d'euros (+21,0 %) par rapport à 2024.

Tableau 35– Recettes diverses (en euros)

Recettes diverses	2025				2024
	Budget ajusté	Exécution	Taux d'exécution	Droits constatés restant à recouvrer[82]	
Correction des avances aux organismes assureurs	1.092.000	1.806.166	165,4 %	-	-
Dotations et avances de la Loterie nationale	23.436.000	23.139.179	98,7 %	-	23.448.081
Droits d'inscription	5.742.000	5.749.398	100,1 %	225.983	5.445.463
Droits liés aux diplômes et certificats	5.913.000	6.030.608	102,0 %	-	3.839.805
Produits d'intérêts	55.100.000	56.412.315	102,4 %	2.746.566	28.557.244

[81] Il s'agit des charges contractées par le Fédéral avant la 6e réforme de l'État pour les infrastructures hospitalières.
[82] Ne comprend pas les droits constatés restant à recouvrer pour les recettes en capital.

Recettes diverses	2025				2024
	Budget ajusté	Exécution	Taux d'exécution	Droits constatés restant à recouvrer[82]	
Intervention provenant d'autres entités dans les rémunérations (aides à l'emploi, programmes de transitions professionnelles…)	132.053.000	128.882.682	97,6 %	5.709.918	121.919.674
Recettes en provenance de l'Union européenne	147.169.000	152.231.604	103,4 %	15.690.296	122.988.006
Recettes liées aux établissements d'enseignement	11.237.000	9.078.013	80,8 %	1.122.450	10.565.174
Récupération d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives, intervention du fédéral et recettes diverses dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse	16.488.000	18.258.314	110,7 %	14.410.716	18.200.778
Récupération de subventions non justifiées	8.763.000	12.385.595	141,3 %	5.434.750	7.300.382
Redevance CHU Liège	8.924.000	8.924.000	100,0 %	-	8.924.000
Remboursement par les OAP de leurs réserves disponibles	53.301.000	15.685.482	29,4 %	-	5.951
Remboursement/déduction de rémunérations (y compris la quote-part chèque repas à charge du personnel et la déduction du précompte professionnel relatives aux bascules négatives)	55.602.000	60.854.960	109,4 %	27.437.838	54.887.671
Divers	45.112.000	9.503.610	21,1 %	22.845.654	14.582.009
Total	**569.932.000**	**508.941.924**	**89,3 %**	**95.624.171**	**420.664.239**

Source : Cour des comptes

Les variations par rapport à l'exercice 2024 concernent principalement les recettes suivantes :

- les recettes en provenance de l'Union européenne (+29,2 millions d'euros) sous l'effet combiné de l'augmentation des recettes liées au FRR (+58,9 millions d'euros) et de la diminution de l'intervention des fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire et l'enseignement en alternance (-27,2 millions d'euros) ;
- les produits d'intérêts (+27,9 millions d'euros) en raison de l'augmentation des produits d'intérêt liés aux jambes receveuses du portefeuille de swaps (+34,9 millions d'euros), partiellement compensée par la diminution des recettes d'intérêts de placements et produits de gestion de la dette (-10,4 millions d'euros) ;
- le remboursement par les OAP de leurs réserves disponibles (+15,7 millions d'euros).

Le faible taux d'exécution des recettes diverses s'explique par l'absence de recettes au titre de la vente des fréquences numériques. Des prévisions de recettes à hauteur de 35,0 millions d'euros étaient inscrites à ce titre au budget ajusté 2025.

Par ailleurs, le faible taux d'exécution des « *Remboursements par les OAP de leurs réserves disponibles* » est dû à l'absence de remboursement par le Saca CUR de ses dotations non consommées dans le cadre des différents programmes d'aides Covid-19.

4.3.3.1 Droits constatés restant à recouvrer au 31 décembre 2025

L'encours des droits constatés restant à recouvrer au 31 décembre 2025 (96,2 millions d'euros) a diminué de 2,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Ces droits se composent principalement des droits constatés par les services chargés :

- du recouvrement des traitements payés indûment au personnel enseignant (21,3 millions d'euros, soit 22,2 %) ;
- de récupérer, auprès des tiers responsables, les rémunérations payées aux enseignants dans l'incapacité d'exercer leur fonction à la suite d'un accident de travail (19,0 millions d'euros, soit 19,8 %) ;
- des interventions des fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (15,4 millions d'euros, soit 16,0 %) ;
- de la récupération d'allocations familiales, du recouvrement de parts contributives et de l'intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (13,3 millions d'euros, soit 13,6 %).

Tableau 36 – Répartition, par année de constatation, des droits constatés restant à recouvrer au 31 décembre 2025 (en euros)

Année	Montant	Taux
≤2020	29.130.108	30,3 %
2021	1.677.652	1,7 %
2022	2.338.959	2,4 %
2023	2.882.080	3,0 %
2024	16.912.074	17,6 %
2025	43.265.289	45,0 %
Total	**96.206.163**	**100,0 %**

Source : données reçues de la DGBF (fichier droits constatés 2025)

L'encours des droits nés depuis plus de 5 ans[83] s'élève à 29,1 millions d'euros (30,3 %), en diminution de 8,2 millions d'euros par rapport à l'année 2024. Cette diminution résulte principalement de l'annulation de droits constatés pour 9,3 millions d'euros[84]. Par ailleurs, des droits constatés d'années antérieures ont fait l'objet de diminutions (-3,7 millions d'euros) ou d'augmentations (+0,8 million d'euros) sur l'exercice 2025.

La Cour des comptes constate que les opérations précitées n'ont pas fait l'objet d'une imputation sur des crédits de dépenses ou des articles de recettes de l'année.

Recommandation

Imputer les corrections de droits constatés des exercices antérieurs sur des crédits de dépenses en cas d'annulation ou de modification à la baisse et sur des articles de recettes en cas de modification à la hausse

[83] Droits constatés au cours des années 2020 et antérieures.
[84] Voir le point 3.2.10.

4.3.4 Recettes d'emprunt

Deux articles de recettes ont été créés à l'occasion de l'élaboration du budget initial 2025 afin d'enregistrer les montants nominaux des nouveaux emprunts liés au financement du déficit et des emprunts à refinancer au cours de l'année 2025. Les montants imputés sur ces articles s'élèvent, respectivement, à 1.611,0 millions d'euros (soit +159,9 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2025) et 882,7 millions d'euros (soit le montant prévu au budget ajusté 2025).

4.3.5 Recettes en capital

Les recettes en capital sont principalement constituées des produits de la vente de biens patrimoniaux pour 60.915 euros. Le faible taux d'exécution (1,5 %) s'explique par le fait que deux bâtiments mis en vente, situés à Mons[85], n'ont pas encore trouvé acquéreur. Le produit de ces ventes devra être imputé dans les recettes du compte d'exécution du budget du Saca SGPGI[86] et non du MFWB.

4.3.6 Section particulière

Le montant des recettes transférées par le Fédéral en 2025 et affectées par la Communauté française à la section particulière s'élève à 4.552,1 millions d'euros[87], soit 4.721,0 millions d'euros diminués de prélèvements par l'État fédéral en application du protocole horizontal[88] (168,8 millions d'euros).

Ce montant de 4.552,1 millions d'euros correspond aux moyens transférés par la Communauté française à la Région wallonne (4.528,1 millions d'euros) et à la Commission communautaire française (24,0 millions d'euros) dans le cadre de l'exercice des compétences[89] qui leur sont confiées en vertu des accords de la Sainte-Émilie[90].

Tableau 37 – Répartition des moyens et prélèvements à la section particulière (en euros)

Sainte-Émilie	Répartition de la dotation en provenance de l'État fédéral	Répartition des prélèvements de l'État fédéral en application du protocole horizontal	Montants transférés
Région wallonne	4.695.909.993	-167.778.404	4.528.131.589
Commission communautaire française	25.056.410	-1.063.188,00	23.993.222
Total	**4.720.966.403**	**-168.841.592**	**4.552.124.811**

Source : données reçues de la DGBF

[85] Ces bâtiments ont été mis en vente suite au déménagement dans le nouveau centre administratif de Mons.

[86] Le Service général du patrimoine et de la gestion immobilière (SGPGI) a pour mission de rénover, construire, aménager, entretenir, gérer et/ou subventionner le patrimoine immobilier non scolaire en Communauté française.

[87] Une différence non significative de 1.075 euros est présente dans le CEB et ses annexes suite à une erreur lors de l'édition du compte.

[88] Protocole du 17 décembre 2014 entre l'autorité fédérale, les régions, les communautés et la Commission communautaire commune relatif à l'imputation des dépenses effectuées par les institutions publiques de sécurité sociale pour le compte des régions, des communautés et de la Commission communautaire commune sur les moyens qui sont attribués aux entités fédérées en vertu de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et de la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone.

[89] Décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. Le transfert de compétences concerne des matières personnalisables liées aux politiques de santé et d'aide aux personnes. Ce transfert inclut des éléments de sécurité sociale, notamment les allocations familiales, les allocations de naissance, les primes d'adoption ainsi que les allocations destinées aux personnes en situation de handicap.

[90] Le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française met en œuvre l'accord institutionnel conclu le 19 septembre 2013 afin d'organiser l'exercice des compétences transférées à la Communauté française lors de la sixième réforme de l'État.

4.4 Dépenses

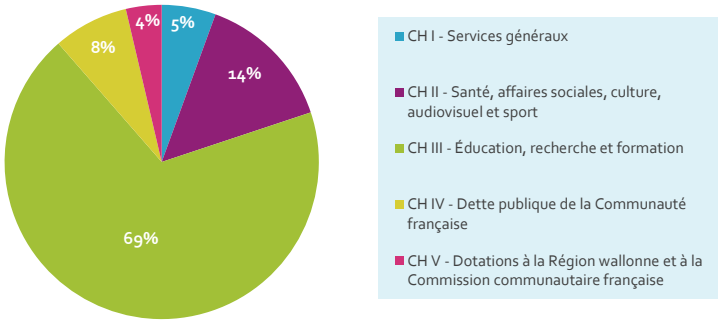
4.4.1 Aperçu par chapitre

Les dépenses reprises dans le budget et son compte d'exécution sont subdivisées en divisions organiques et programmes, conformément aux dispositions prévues aux articles 8 et 29 du décret du 20 décembre 2011. Les divisions organiques regroupent les différents programmes concourant à la réalisation d'une politique publique définie.

Les 35 divisions organiques de l'administration sont réparties en cinq chapitres :
- chapitre I : dépenses des services généraux ;
- chapitre II : dépenses relatives à la santé, aux affaires sociales, à la culture, au sport et à l'audiovisuel ;
- chapitre III : dépenses relatives à l'éducation, la recherche et la formation ;
- chapitre IV : dépenses relatives à la dette[91];
- chapitre V : dotations à la Région wallonne et à la Cocof prévues par les accords de la Saint-Quentin[92].

Le graphique suivant présente la répartition par chapitre des dépenses totales (y compris les fonds budgétaires)[93] du MFWB pour l'année 2025 (15.763,9 millions d'euros[94]).

Graphique 1 – Dépenses liquidées en 2025 par chapitre



Source : Cour des comptes sur la base du compte général 2025 transmis

4.4.1.1 Chapitre I – Dépenses relatives aux services généraux

Les dépenses relatives aux services généraux représentent 5,6 % du total des dépenses, soit 877,7 millions d'euros. Elles portent principalement sur les traitements et rémunérations du personnel (470,7 millions d'euros pour les différentes administrations et des cabinets) et les

[91] Le ministère impute sous ce chapitre les charges d'intérêts, primes d'émission et de remboursement des emprunts, ainsi que les soldes nets des swaps.
[92] Décret du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.
[93] Hors section particulière.
[94] Dépenses liées aux amortissements d'emprunts de la Communauté française (code 91.10) pour 882,7 millions d'euros incluses.

dotations à l'Etnic (119,8 millions d'euros), au Saca SGPGI (61,7 millions d'euros) et à WBI (43,9 millions d'euros).

4.4.1.2 Chapitre II – Dépenses relatives à la santé, aux affaires sociales, à la culture, au sport et à l'audiovisuel

Ces dépenses constituent 14,3 % du total des dépenses, soit 2.258,0 millions d'euros. Elles concernent principalement les divisions organiques relatives à l'enfance (696,0 millions d'euros, y compris la dotation de 555,0 millions d'euros à l'ONE), à l'aide à la jeunesse (463,3 millions d'euros) ainsi qu'à l'audiovisuel et multimédia (457,5 millions d'euros, y compris la dotation de 350,8 millions d'euros à la RTBF).

4.4.1.3 Chapitre III – Dépenses relatives à l'éducation, la recherche et la formation

Les dépenses relatives à l'éducation, la recherche et la formation atteignent 10.828,4 millions d'euros et représentent 68,7 % du total des dépenses liquidées de la Communauté française.

Ces dépenses concernent essentiellement les divisions organiques relatives à l'enseignement préscolaire et primaire (2.894,4 millions d'euros), à l'enseignement secondaire (3.640,8 millions d'euros) ainsi qu'à l'enseignement universitaire (1.115,6 millions d'euros). Les dépenses liées aux traitements et rémunérations du personnel enseignant et assimilé représentent la majeure partie des dépenses relatives de ce chapitre. Elles atteignent 7.864,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit 72,6 % des liquidations des dépenses relatives à l'éducation, la recherche et la formation.

4.4.2 Comparaison des dépenses réalisées en 2024 et 2025

Les réalisations budgétaires des années 2024 et 2025 sont regroupées par chapitres et divisions organiques dans le tableau ci-dessous. Elles comprennent les crédits limitatifs, les crédits non limitatifs ainsi que les fonds budgétaires.

Tableau 38 – Comparaison des dépenses réalisées en 2024 et 2025 (en millions d'euros)

Chapitre et division organique	Exécuté 2025 (CE)	Exécuté 2025 (CL)	Exécuté 2024 (CE)	Exécuté 2024 (CL)	Variation CE		Variation CL	
CHAPITRE I - Services généraux	**880,0**	**877,7**	**851,1**	**852,2**	**28,9**	**3,4 %**	**25,5**	**3,0 %**
11 - Affaires générales - Secrétariat général	586,0	583,7	560,7	561,2	25,3	4,5 %	22,6	4,0 %
Autres divisions organiques	294,0	293,9	290,4	291,0	3,6	1,2 %	3,0	1,0 %
CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	**2.128,4**	**2.258,0**	**2.887,9**	**2.199,6**	**-759,4**	**-26,3 %**	**58,4**	**2,7 %**
17 - Aide à la jeunesse	464,5	463,3	443,9	439,1	20,6	4,6 %	24,2	5,5 %
19 - Enfance	719,2	696,0	692,1	692,1	27,1	3,9 %	3,9	0,6 %
20 - Culture (hors éducation permanente, jeunesse, audiovisuel et multimédia)	184,2	317,1	908,2	302,1	-723,9	-79,7 %	15,0	5,0 %
23 - Jeunesse et éducation permanente	154,4	174,1	226,0	165,4	-71,6	-31,7 %	8,7	5,2 %
25 - Audiovisuel et multimédia	458,3	457,5	454,3	451,2	4,0	0,9 %	6,3	1,4 %
Autres divisions organiques	147,8	149,9	163,3	149,6	-15,5	-9,5 %	0,3	0,2 %
CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation	**10.849,1**	**10.828,4**	**10.692,4**	**10.683,9**	**156,7**	**1,5 %**	**144,5**	**1,4 %**
44 - Bâtiments scolaires	212,0	212,1	202,9	203,3	9,1	4,5 %	8,8	4,3 %
45 – Recherche scientifique	250,8	236,8	239,8	239,0	11,0	4,6 %	-2,2	-0,9 %

Chapitre et division organique	Exécuté 2025 (CE)	Exécuté 2025 (CL)	Exécuté 2024 (CE)	Exécuté 2024 (CL)	Variation CE		Variation CL	
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	2.894,7	2.894,4	2.845,3	2.845,4	49,4	1,7 %	49,0	1,7 %
52 - Enseignement secondaire	3.642,6	3.640,8	3.568,0	3.567,0	74,6	2,1 %	73,8	2,1 %
53 - Enseignement spécialisé	914,0	913,9	876,9	876,9	37,1	4,2 %	37,1	4,2 %
54 - Enseignement universitaire	1.118,4	1.115,6	1.190,2	1.198,4	-71,8	-6,0 %	-82,8	-6,9 %
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	732,0	728,4	716,5	711,3	15,4	2,2 %	17,1	2,4 %
56 - Enseignement de Promotion Sociale	266,8	265,9	262,3	261,5	4,5	1,7 %	4,4	1,7 %
57 - Enseignement artistique	257,3	256,2	244,7	244,6	12,5	5,1 %	11,6	4,7 %
Autres divisions organiques	560,7	564,3	545,8	536,5	14,9	2,7 %	27,8	5,2 %
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française	**1.220,9**	**1.220,9**	**261,9**	**261,9**	**959,1**	**366,2 %**	**959,1**	**366,2 %**
85 - Dette directe	1.220,9	1.220,9	261,8	261,8	959,1	366,3 %	959,1	366,3 %
CHAPITRE V - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	**578,8**	**578,8**	**555,9**	**555,9**	**22,9**	**4,1 %**	**22,9**	**4,1 %**
90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	578,8	578,8	555,9	555,9	22,9	4,1 %	22,9	4,1 %
Total	**15.657,2**	**15.763,9**	**15.249,2**	**14.553,4**	**408,1**	**2,7 %**	**1.210,4**	**8,3 %**

Source : compte général 2025

4.4.2.1 Crédits de liquidation

La consommation des crédits de liquidation augmente de 1.210,4 millions d'euros, soit 8,3 %.
Cette variation se répartit principalement sur les dépenses liées aux domaines suivants :

Affaires générales - Secrétariat général (DO 11)

La hausse de la consommation des crédits de liquidation (+22,6 millions d'euros, soit +4,0 %) s'explique essentiellement par :

- l'augmentation des dépenses de personnel des différentes administrations et des cabinets (+19,8 millions d'euros) sous l'effet majoritairement de l'indexation de 2025, et de l'effet des indexations de 2024 en année pleine ;
- l'augmentation de la dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Écureuil (+15,0 millions d'euros) ;
- l'utilisation des provisions TVA et RH dans le cadre du FRR[95] via l'octroi d'une dotation au Saca CUR (+9,2 millions d'euros) ;
- la diminution des investissements en infrastructures (-11,5 millions d'euros) ;
- l'absence d'octroi de crédit de la Communauté française au fonds Start (-5,0 millions d'euros) ;
- la diminution des dépenses liées à la dotation Loterie nationale (-4,3 millions d'euros).

[95] Facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

Aide à la jeunesse (DO 17)

La consommation des crédits de liquidation pour la DO 17 est en augmentation de 24,2 millions d'euros (soit +5,5 %) majoritairement expliquée par la hausse des subventions accordées aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier (+17,4 millions d'euros).

Services communs, affaires générales et relations internationales (DO 40)

Les dépenses à charge de la DO 40 atteignent 153,8 millions d'euros en 2025 et présentent une augmentation de 22,5 millions d'euros, soit 17,2 %. Cette augmentation provient essentiellement des dépenses effectuées dans le cadre :

- du soutien à l'application du décret Paysage (+6,6 millions d'euros) ;
- du financement de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) (+6,4 millions d'euros) ;
- du Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice (+6,5 millions d'euros).

Enseignement (DO 51 à 58)

Les dépenses liées à l'enseignement s'élèvent en 2025 à 9.817,0 millions d'euros. Elles affichent une augmentation de 110,6 millions d'euros par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique majoritairement par :

- l'effet de l'indexation de 2025, et des indexations de 2024 en année pleine, sur les dépenses de personnel et l'augmentation des dépenses liées à l'enseignement spécialisé principalement par la réforme des pôles territoriaux (+155,9 millions d'euros) ;
- la réduction des allocations de fonctionnement pour les universités (-80,9 millions d'euros) à la suite de la correction, en 2024, du non-respect du principe d'annualité sur la tranche de décembre des dotations de fonctionnement des universités.

Dette directe (DO 85)

Deux articles de dépenses ont été créés à l'occasion de l'élaboration du budget initial 2025 afin d'enregistrer, d'une part, les intérêts liés aux jambes payeuses du portefeuille de swaps (44,1 millions d'euros) et, d'autre part, les amortissements d'emprunts (882,7 millions d'euros).

Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (DO 90)

L'augmentation des dépenses imputées dans la DO 90 s'explique principalement par l'indexation des dotations accordées à la Région wallonne et à la Cocof dans le cadre des accords de la Saint-Quentin (+22,9 millions d'euros).

4.4.2.2 Crédits d'engagement

Les engagements augmentent de 408,1 millions d'euros, soit +2,7 %. Cette variation s'explique principalement par celles des divisions organiques consacrées à la culture (-723,9 millions d'euros) et à la dette directe (+959,1 millions d'euros).

Les engagements relatifs à la culture avaient augmenté de manière importante en 2024 (+582,7 millions d'euros) en raison essentiellement du renouvellement de subventions pluriannuelles (2024-2028) accordées à certains acteurs du secteur de la musique et des arts vivants.

Les consommations en engagements pour la dette directe évoluent de la même manière que les consommations en liquidations expliquées ci-dessus.

4.4.3 Analyse des sous-utilisations de crédits

4.4.3.1 Crédits limitatifs et crédits non limitatifs

Tableau 39 – Exécuté budgétaire 2025 hors fonds budgétaires (en millions d'euros)

Chapitre et division organique	Budget CE 2025	Exécuté 2025 (CE)	Budget CL 2025	Exécuté 2025 (CL)	CE inexéc.	CL inexéc.
CHAPITRE I - Services généraux	954,0	861,2	931,6	858,4	92,7	73,2
11 - Affaires générales - Secrétariat général	654,4	567,2	632,5	564,4	87,1	68,1
Autres divisions organiques	299,6	294,0	299,1	293,9	5,6	5,2
CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	2.150,4	2.111,6	2.291,5	2.241,3	38,8	50,2
17 - Aide à la jeunesse	463,5	453,7	463,3	452,4	9,8	10,9
19 - Enfance	719,2	719,2	719,2	696,0	-	23,2
20 - Culture (hors éducation permanente, jeunesse, audiovisuel et multimédia)	202,2	184,1	322,3	317,0	18,1	5,3
23 - Jeunesse et éducation permanente	160,4	154,4	178,4	174,1	6,1	4,3
25 - Audiovisuel et multimédia	453,9	452,6	453,4	452,0	1,3	1,4
Autres divisions organiques	151,2	147,7	154,9	149,8	3,5	5,1
CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation	10.859,0	10.817,6	10.861,8	10.793,4	41,4	68,4
44 - Bâtiments scolaires	212,2	212,0	214,3	212,1	0,3	2,2
45 - Recherche scientifique	251,2	250,8	251,0	236,8	0,5	14,2
51 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire	2.910,0	2.894,7	2.910,0	2.894,4	15,3	15,6
52 - Enseignement secondaire	3.641,1	3.634,4	3.641,4	3.632,6	6,8	8,8
53 - Enseignement spécialisé	919,5	914,0	919,5	913,9	5,5	5,5
54 - Enseignement universitaire	1.119,2	1.118,4	1.119,2	1.115,6	0,8	3,6
55 - Enseignement supérieur hors universités et hautes écoles	731,3	732,0	731,3	727,7	-0,7	3,6
56 - Enseignement pour adultes	267,9	266,8	267,9	265,9	1,0	1,9
57 - Enseignement artistique	257,9	257,3	257,9	256,2	0,6	1,7
Autres divisions organiques	548,7	537,3	549,4	538,3	11,3	11,2
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française	1.226,8	1.220,9	1.226,8	1.220,9	5,8	5,8
85 - Dette directe	1.226,7	1.220,9	1.226,7	1.220,9	5,8	5,8
CHAPITRE V - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	578,8	578,8	578,8	578,8	-	-
90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	578,8	578,8	578,8	578,8	-	-
Total	**15.768,9**	**15.590,1**	**15.890,5**	**15.692,9**	**178,8**	**197,7**

Source : Cour des comptes

Les sous-utilisations budgétaires (hors fonds budgétaires) s'élèvent pour les crédits d'engagement et les crédits de liquidation respectivement à 178,8 millions d'euros et 197,7 millions d'euros[96], soit 1,1 % et 1,2 % des crédits totaux votés.

À titre d'information, lors de l'établissement de l'ajustement budgétaire 2025[97], le gouvernement avait prévu une sous-utilisation de 135,8 millions d'euros (fonds budgétaires compris) des crédits de liquidation pour le MFWB, soit 0,9 % des crédits inscrits au budget ajusté 2025[98].

Les principales sous-utilisations concernent les divisions organiques 11, 17, 19, 20 et 45 (voir ci-dessous). Elles sont partiellement compensées par les dépassements budgétaires concernant les dépenses liées à l'enseignement (voir le point 4.5.1).

Affaires générales et Secrétariat général (DO 11)

Les sous-utilisations de crédits de liquidation (68,1 millions d'euros, soit 10,8 % des crédits votés) concernent principalement les provisions suivantes :

- gestion des charges hospitalières avant la 6e réforme de l'État (32,1 millions d'euros, soit 100 % d'inexécution)[99] ;
- interruption de carrière (11,9 millions d'euros, soit 100 % d'inexécution) ;
- dépenses liées au personnel (6,6 millions d'euros, soit 100 % d'inexécution)[100] ;
- dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du pacte d'excellence (2,2 millions d'euros, soit 100 % d'inexécution).

Les sous-utilisations des crédits d'engagement pour ces dépenses sont identiques à celles des crédits de liquidation à l'exception de la provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels qui présente une sous-utilisation des crédits d'engagement de 19,8 millions d'euros (100,0 % d'inexécution) et aucun crédit de liquidation.

Le recours à des provisions dans l'établissement des budgets initial et ajusté est analysé au point 4.5.1.

Aide à la jeunesse (DO 17)

Les sous-utilisations de crédits de liquidation (10,9 millions d'euros, soit 2,4 % des crédits votés) concernent principalement les subventions non marchand (3,1 millions d'euros, soit 65,4 % d'inexécution) et les subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier (2,2 millions d'euros, soit 0,8 % d'inexécution).

Les sous-exécutions des crédits d'engagement sont similaires à celles des crédits de liquidation (9,8 millions d'euros, soit 2,1 % des crédits votés).

Enfance (DO 19)

Cette division organique présente des sous-utilisations des crédits de liquidation à hauteur de 23,2 millions d'euros, soit 3,2 % des crédits votés. Elles concernent principalement la dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil (13,7 millions d'euros, soit 50,1 % d'inexécution) et la dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées (4,1 millions d'euros, soit 20,2 % d'inexécution)[101].

Culture (DO 20)

Les sous-utilisations de crédits d'engagement de 18,1 millions d'euros, soit 9,0 % des crédits votés, concernent principalement les conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des

---

96 En tenant compte de la sous-utilisation des fonds budgétaires en 2025 (12,8 millions d'euros), la sous-utilisation totale des crédits de liquidation pour le ministère s'élève à 210,5 millions d'euros, soit 1,3 % des crédits totaux votés.

97 Voir Cour des comptes, Projets de décrets contenant l'ajustement des budgets de l'année 2025 de la Communauté française, juin 2025, p. 13, courdescomptes.be.

98 Hors amortissements d'emprunts et hors section particulière.

99 Il s'agit d'une provision inscrite dans le budget afin d'éviter une compensation *ex ante* sur les recettes institutionnelles. Cependant, aucune imputation de dépenses n'a été effectuée sur cet article de base (voir point 4.3.2).

100 Voir également point 4.3.2.

101 En 2025, le versement des dernières tranches a été diminué sur avis du commissaire du gouvernement de l'ONE.

bibliothèques (6,1 millions d'euros, soit 27,2 % d'inexécution) et les aides pluriannuelles dans le domaine transversal (3,4 millions d'euros, soit 80,0 % d'inexécution).

Recherche scientifique (DO 45)

Les sous-utilisations de crédits de liquidation atteignent 14,2 millions d'euros, soit 5,7 % des crédits votés. Elles concernent majoritairement la subvention légale au Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) pour 13,6 millions d'euros (soit 7,5 % d'inexécution)[102].

4.5 Contrôle du respect des principes budgétaires

Lors de l'examen du compte général, la Cour des comptes réalise un contrôle récurrent des opérations sous-jacentes au compte d'exécution du budget et évalue notamment le respect des principes budgétaires.

4.5.1 Principe de spécialité

4.5.1.1 Codes économiques et articles de base

L'article 8, § 1er, du décret du 20 décembre 2011 prévoit que chaque article de base doit être codifié selon la classification économique et que son libellé doit permettre d'identifier la nature, l'objet et le mode opératoire de la dépense ou de la recette. La classification économique constitue la liaison entre deux états que l'administration est tenue d'établir dans le cadre de l'élaboration de son compte général : le compte d'exécution du budget (CEB) et le compte de récapitulation des opérations budgétaires (Crob).

La Cour des comptes constate que la codification des articles de base dans le CEB ne permet pas d'identifier la classification économique des dépenses et des recettes.

Recommandation

Intégrer les codes économiques dans les adresses budgétaires reprises au CEB

4.5.1.2 Dépenses de crédits non limitatifs

Le principe de la spécialité budgétaire implique que les autorisations contenues dans le budget sont accordées pour des objets et des activités clairement définis et nettement distincts. Les dépenses réalisées doivent se limiter à ces autorisations.

Le Parlement autorise l'ensemble des recettes et des dépenses du gouvernement. L'utilisation de crédits non limitatifs, qui permettent au gouvernement de dépasser le montant voté sans solliciter l'accord préalable du Parlement, constitue une dérogation à ce principe. Elle doit dès lors rester exceptionnelle. La Cour des comptes observe à nouveau que la ventilation de plus de 8,4 milliards d'euros de crédits non limitatifs sur 88 articles budgétaires nuit à ce principe.

4.5.1.3 Provisions

La Cour des comptes constate à nouveau l'utilisation de provisions lors de l'établissement des budgets initial et ajustés 2025. Le CEB 2025 présente des crédits d'engagement pour 110,7 millions d'euros et des crédits de liquidation pour 88,3 millions d'euros pour les provisions. Les consommations de ces crédits s'élèvent respectivement à 32,5 millions d'euros et 29,0 millions

[102] Le MFWB indique que le montant non exécuté correspond au solde de la subvention de l'exercice 2025 qui sera versé en 2026 comme le prévoit l'AGCF du 14 mars 2025 portant exécution du décret du 4 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements de l'enseignement supérieur.

d'euros[103]. La Cour rappelle que le recours aux provisions contrevient au principe de spécialité budgétaire. Cette pratique compromet la représentation des besoins réels et nuit à la sincérité budgétaire en réduisant la lisibilité des dépenses pour le Parlement et les parties prenantes (voir point 4.4.3.1).

Recommandation

Limiter le recours aux provisions (respect du principe de spécialité) et assurer une estimation précise des besoins budgétaires

4.5.1.4 Discordance crédits non limitatifs

La Cour des comptes constate une incohérence dans la présentation de certains crédits relatifs aux pôles territoriaux. Les budgets initial et ajusté 2025 présentaient les articles budgétaires suivants comme des crédits limitatifs, alors que ceux-ci sont erronément repris comme crédits non limitatifs dans le CEB 2025 :

- 53.31.11.03 - Pôles territoriaux de la Communauté - Dépenses de personnel ;
- 53.32.43.01 - Pôles territoriaux Officiel Subventionné - Subventions – Traitements ;
- 53.33.44.01 - Pôles territoriaux Libres Subventionnés - Subventions – Traitements.

Recommandation

Veiller à l'exactitude des crédits repris dans le CEB

4.5.2 Principe d'annualité

Le principe d'annualité budgétaire implique que les opérations budgétaires qui interviennent pendant l'année budgétaire[104], en exécution d'autorisations octroyées, soient portées à la charge des crédits relatifs à cette même année. Ces autorisations expirent à la fin de l'année et les crédits octroyés non utilisés (hors fonds budgétaires) sont annulés.

4.5.2.1 Pécules de vacances

Les pécules de vacances, pour un total de 373,6 millions d'euros, résultant des prestations effectuées en 2025, ont été enregistrés en comptabilité générale mais n'ont pas fait l'objet d'une imputation au CEB 2025. La Cour des comptes souligne que cette anomalie est récurrente : si les pécules de vacances 2024 (363,3 millions d'euros) et 2025 (373,6 millions d'euros) avaient été imputés conformément au référentiel comptable et budgétaire, les dépenses seraient plus élevées de 10,3 millions d'euros en 2025.

La Cour des comptes rappelle en effet que ces dépenses répondent aux conditions d'existence d'un droit constaté au 31 décembre de l'année concernée (celle des prestations par l'intéressé), tel que défini par l'article 2, 10°, du décret du 20 décembre 2011. La Cour rappelle également qu'en matière de rémunération, l'obligation de payer existe dès le moment de la prestation.

4.5.2.2 Recettes diverses

La Cour des comptes observe que des recettes pour un montant de 9,3 millions d'euros auraient dû être enregistrées sur l'exercice 2025, dont notamment :

- une tranche de la dotation de la Loterie nationale pour 4,2 millions d'euros ;
- des récupérations sur rémunérations de l'IFPC pour 4,2 millions d'euros ;

---

[103] Certains montants sont imputés sur les articles de bases des provisions, mais en modifiant les codes économiques pour spécifier la nature de la dépense. Dans les budgets votés, les articles de base des provisions sont en effet dotés d'un code économique 01 (dépenses non ventilées).

[104] L'année budgétaire commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

- les aides financières à l'embauche (Actiris) pour 0,5 million d'euros ;
- la vente de deux biens immobiliers pour 0,4 million d'euros.

Recommandation

Veiller au respect du principe du droit constaté et à l'imputation des dépenses et recettes sur l'exercice auquel elles se rattachent

4.5.2.3 Comptabilisation de l'indexation des emprunts liés à l'inflation

Parmi les différents emprunts qui constituent la dette, plusieurs sont liés à l'inflation. Pour ces emprunts, les charges d'intérêts et le montant à rembourser évoluent à la hausse selon un indice d'évolution des prix.

Les indexations des valeurs d'emprunts représentent des dépenses budgétaires pour le ministère. Pour l'exercice 2025, le montant imputé dans le compte d'exécution du budget est de 13,4 millions d'euros. La Cour des comptes observe que ce montant reflète l'indexation de la valeur des emprunts calculée sur la base des indices de prix en vigueur à leur date anniversaire[105]. Il ne représente dès lors pas l'augmentation de la valeur des emprunts due à l'évolution des indices de prix entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Par conséquent, le solde budgétaire de l'exercice 2025 ne tient pas compte de l'inflation réelle de l'année écoulée. Les dépenses sont sous-estimées à hauteur d'environ 7,2 millions d'euros. Ces opérations grèveront, par conséquent, le budget de l'exercice 2026.

Recommandation

Imputer au budget la variation de la valeur des emprunts consécutive à l'évolution des indices de prix entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice

4.5.3 Principe d'universalité

Les dépenses liées à la contribution de responsabilisation pension (CRP) et au mécanisme de transition[106] (453,2 millions d'euros) ne sont pas imputées sur des crédits de dépenses, mais sont enregistrées en déduction de recettes reçues de l'État fédéral (dotation IPP).

Les crédits nécessaires aux dépenses relatives aux charges du passé liées aux infrastructures hospitalières (32,1 millions d'euros) ont bien été inscrits au budget. Toutefois, ces dépenses n'ont pas été exécutées mais ont été également enregistrées en déduction des recettes reçues de l'État fédéral[107] (dotation IPP).

Il en résulte une sous-estimation, tant des recettes que des dépenses pour 485,3 millions d'euros, sans incidence sur le solde budgétaire.

La Cour des comptes rappelle qu'en vertu du principe d'universalité, toutes les recettes et toutes les dépenses, sans compensation entre elles, doivent apparaître dans le budget et son compte d'exécution[108].

---

105 Cette date se calcule à partir de la date d'effet de l'emprunt.
106 Ces montants sont dus en application de la loi spéciale de financement.
107 Voir le point 4.3.2.
108 Article 4 du décret du 20 décembre 2011.

Recommandation

Enregistrer distinctement les recettes et les dépenses sur la base de leur montant brut tout en respectant le principe d'universalité

Le MFWB précise qu'à partir du budget initial 2027, il prévoit de présenter la dotation IPP en recettes avant prélèvement fédéral et d'inscrire distinctement en dépenses les montants correspondant aux prélèvements/contribution opérés par l'État fédéral dans le cadre de la loi spéciale de financement.

4.6 Fonds budgétaires

Les fonds budgétaires sont alimentés par des recettes qui sont affectées à des dépenses dont l'objet est défini par un décret, en dérogation aux principes budgétaires d'universalité, de spécialité et d'annualité. Pour ces fonds, les dépenses sont en effet limitées par le montant des recettes qui leur sont affectées et qui ont été réellement perçues, augmentées, le cas échéant, du solde réel reporté des recettes non utilisées au cours des années précédentes[109].

Les décrets budgétaires de l'exercice 2025 contiennent plusieurs dispositions relatives aux fonds budgétaires qui dérogent au décret du 20 décembre 2011 :

- Pour quatre fonds, parfois sous conditions, les dépenses peuvent excéder les recettes perçues.
- Le receveur-trésorier du fonds budgétaire Loterie nationale est autorisé à alimenter le compte du Saca Sport.
- Les dépenses des fonds budgétaires ne peuvent dépasser les dépenses estimées dans les tableaux budgétaires que sur dérogation accordée par le gouvernement.

Pour l'année 2025, les recettes affectées aux fonds budgétaires s'établissent à 77,3 millions d'euros et les dépenses en crédits de liquidation à leur charge s'élèvent à 65,0 millions d'euros. Les fonds budgétaires dégagent dès lors un solde budgétaire positif de 12,3 millions d'euros en 2025 (+54,8 millions d'euros en 2024). Les moyens disponibles s'élèvent à la clôture de l'exercice 2025 à 90,1 millions d'euros.

Le tableau suivant présente les prévisions et les réalisations des recettes et dépenses des fonds budgétaires pour l'exercice 2025.

Tableau 40 – Recettes et dépenses en liquidations des fonds budgétaires en 2025 (en milliers d'euros)

Fonds budgétaires[110]	Recettes perçues[111]		Moyens disponibles 2025	Dépenses en droits constatés		Reports nets (2025)
	Budget	Réel		Budget	Réel	
Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel « Marcel Hicter »	-	85	364	20	20	344
Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	60	16	109	60	10	99

[109] Article 7, 2°, du décret du 20 décembre 2011.

[110] Quatre fonds budgétaires ne présentent aucun mouvement ni solde disponible en 2025 à savoir :
- le Fonds budgétaire pour l'achat de terrains et bâtiments. Construction, aménagement et premier œuvre,
- le Fonds budgétaire pour l'octroi des prêts aux éditeurs ;
- le Fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la FWB durant la présidence du comité ;
- le Fonds budgétaire en matière de prévention et de la lutte contre le dopage.

[111] Les recettes en droits constatés des fonds budgétaires pour 2025 s'élèvent à 88,5 millions d'euros.

Fonds budgétaires[110]	Recettes perçues[111]		Moyens disponibles 2025	Dépenses en droits constatés		Reports nets (2025)
	Budget	Réel		Budget	Réel	
Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	-	143	283	155	96	187
Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (DO 17 PA 13 AB 01.01)	70	41	171	64	57	114
Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance (DO 40 PA 42 AB 01.01)	64	64	1.929	64	62	1.867
Remboursement des allocations d'études (DO 47 PA 10 AB 33.02)	362	433	1.208	362	361	847
Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants (DO 20 PA 19 AB 12.32)	100	71	346	100	67	279
Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable (DO 18 PA 11 AB 01.01)	100	242	652	100	100	552
Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la CF et de la Bibliothèque publique centrale de la CF - Produits de la vente de biens ou de services (DO 20 PA 79 AB 12.11)	155	-	-	-	-	-
Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.436	29.500	42.662	19.926	19.283	23.379
Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	15.777	15.732	48.423	13.671	10.800	37.623
Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	16.290	13.161	24.402	25.693	18.910	5.492
Contributions dues par la Communauté germanophone dans le cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté germanophone et la Communauté française en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport (DO 11 PA 20 AB 01.01)	-	-	6		-	6
Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	9.665	2.503	24.305	7.440	6.705	17.600
Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	1.092	1.806	9.862	1.000	16	9.846

Fonds budgétaires[110]	Recettes perçues[111]		Moyens disponibles 2025	Dépenses en droits constatés		Reports nets (2025)
	Budget	Réel		Budget	Réel	
Fonds budgétaire pour la transition numérique	-	-	-10.783	4.074	4.073	-14.856
Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	1.789	1.813	675	1.000	778	-103
Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	17	15	720		-	720
Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.292	1.378	6.212	1.547	1.487	4.725
Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	743	2.379	896		-	896
Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	8.550	7.914	8.657	8.550	8.174	483
Total	**79.562**	**77.296**	**161.099**	**83.826**	**70.999**	**90.100**

Source : compte d'exécution du budget 2025

La Cour des comptes observe que les soldes négatifs (-15,0 millions d'euros au total au 31 décembre 2025) du fonds budgétaire pour la transition numérique et du fonds relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur sont autorisés par un cavalier budgétaire[112].

4.7 Encours des engagements

À la clôture de l'exercice, l'encours des engagements correspond au montant des engagements budgétaires imputés et non encore liquidés. Il permet d'évaluer les dépenses autorisées et engagées qui devraient avoir un effet budgétaire futur sur les crédits de liquidation. Ces dépenses devront en effet être liquidées et payées durant les exercices ultérieurs.

4.7.1 Contenu de la rubrique

L'encours au 31 décembre 2025 s'élève à 863,1 millions d'euros. Ce montant correspond au solde de l'encours au 1er janvier 2025 (1.007,0 millions) diminué de corrections (-37,4 millions), auquel s'ajoute la différence entre les engagements et les liquidations durant l'année (-106,6 millions).

Les corrections se composent d'ajustements opérés sur le solde initial des encours pour 0,1 million d'euros et d'annulation en cours d'année d'engagements relatifs à des années antérieures pour 37,3 millions d'euros.

[112] Article 8 du décret contenant le budget et les dépenses pour l'année budgétaire 2025.

Tableau 41 – Encours des engagements (en milliers d'euros)

Type de crédits	Encours au 31/12/2024	Corrections historiques	Nouveaux engagements 2025	Dépenses liquidées 2025	Réduction / correction de visas	Encours au 31/12/2025
Crédits budgétaires	977.496	129	15.590.140	-15.692.871	-33.156	841.738
Fonds budgétaires	29.550	1	67.103	-70.999	-4.271	21.384
Total	**1.007.046**	**130**	**15.657.243**	**-15.763.870**	**-37.427**	**863.122**

Source : compte d'exécution du budget 2025

Le tableau ci-après présente la répartition de l'encours en fonction des divisions organiques.

Tableau 42 – Répartition de l'encours par divisions organiques (en milliers d'euros)

Division organique		Encours au 31/12/2025	Part de l'encours
11	Affaires générales	24.441	2,8 %
17	Aide à la jeunesse	6.327	0,7 %
18	Maisons de justice	5.858	0,7 %
19	Enfance	23.209	2,7 %
20	Affaires générales – Culture	640.517	74,2 %
23	Jeunesse et éducation permanente	42.058	4,9 %
25	Audiovisuel et multimédias	15.072	1,7 %
26	Sports	17.510	2,0 %
40	Services communs, affaires générales, recherche en éducation	33.495	3,9 %
41	Service général de l'Inspection	4.689	0,5 %
44	Bâtiments scolaires	2.108	0,2 %
45	Recherche scientifique	23.317	2,7 %
51-57	Enseignement	23.174	2,7 %
	Autres	1.347	0,2 %
	Total	**863.122**	**100,0 %**

Source : Cour des comptes

L'encours au 31 décembre 2025 résulte principalement d'engagements imputés en 2025 (79,1 %) et concerne essentiellement des subventions octroyées dans le cadre de conventions et contrats-programmes du secteur culturel.

Le tableau suivant présente une répartition de l'encours selon l'année d'engagements.

Tableau 43 – Ventilation de l'encours selon l'année d'engagements (en milliers d'euros)

Année	Encours au 31/12/2025	Part de l'encours
2025	207.921	24,1 %
2024	584.697	67,7 %
2023	56.400	6,5 %
2022	4.102	0,5 %
2021	3.855	0,4 %
Avant 2021	6.147	0,7 %
Total	**863.122**	**100,0 %**

Source : Cour des comptes

4.7.2 Constats

La Cour des comptes observe que la liste des encours budgétaires reprise dans le CEB se compose uniquement de numéros d'engagement, sans description. Cette information est dès lors d'un intérêt particulièrement limité pour le lecteur des comptes.

La Cour des comptes constate également qu'à l'instar des exercices précédents, des dispositions du décret du 20 décembre 2011 ayant trait à l'encours des engagements ont été suspendues par les décrets budgétaires. En effet, l'article 28 du décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2025 suspend notamment les dispositions suivantes :

- L'engagement budgétaire doit être confirmé par l'engagement juridique corrélatif.
- Les engagements doivent être annulés, d'une part, si à l'appui de pièces justificatives, il est constaté qu'ils sont devenus sans objet et, d'autre part, d'office, s'ils n'ont pas été suivis d'une mise en œuvre dans un délai de 5 ans suivant l'année de leur imputation, excepté dans les cas où les ordonnateurs justifient leur maintien au-delà de cette période.
- Le report à l'année suivante, d'une part, du solde des engagements budgétaires non confirmés par les engagements juridiques corrélatifs et, d'autre part, du solde des engagements juridiques non apurés par une mise en liquidation.

Enfin, à l'issue d'une analyse des pièces justificatives pour une sélection d'engagements budgétaires représentant 63,1 % de l'encours[113], la Cour des comptes constate qu'un montant identifié de 3,3 millions d'euros d'engagements aurait dû faire l'objet d'une annulation.

Recommandations

- Veiller à reprendre des informations utiles concernant l'encours des engagements
- Procéder de manière régulière à une analyse approfondie de l'encours des engagements et aux ajustements nécessaires

Le MFWB précise qu'une procédure de contrôle et de suivi de l'encours des engagements, applicable au ministère et aux Saca, a été adoptée et diffusée en juillet 2026. Cette procédure permettra de renforcer progressivement la fiabilité et la justification de l'encours des engagements.

[113] Échantillon de 31 pièces totalisant 544,6 millions d'euros.

4.8 Réconciliation des comptabilités générale et budgétaire

L'article 43 du décret du 20 décembre 2011 impose d'intégrer dans l'annexe du compte général un commentaire visant à réconcilier le solde budgétaire issu du CEB avec le résultat de l'exercice tel qu'établi par la comptabilité générale. Le MFWB a établi une réconciliation qui est annexée au compte général.

Cette réconciliation constitue une des mesures de contrôle interne indispensables permettant de garantir le respect des dispositions de l'article 8 de la loi du 16 mai 2003 qui prévoit que *« la comptabilité budgétaire est tenue en liaison et de manière intégrée avec la comptabilité générale. Elle doit permettre un suivi permanent de l'exécution du budget de chaque entité comptable »*.

Par ailleurs, l'analyse exhaustive des éléments de réconciliation permettant le passage du résultat économique au résultat budgétaire est nécessaire pour s'assurer que les règles de comptabilisation et d'imputation prévues par le cadre légal et réglementaire sont respectées.

Les éléments qui expliquent les différences entre le résultat comptable et le résultat budgétaire peuvent être résumés comme suit.

Tableau 44 – Réconciliation des comptabilités économique et budgétaire (en euros)

(1) Résultat économique 2025	**-1.486.830.238**
(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats	**-64.669.706**
Modifications de recettes non budgétaires	-18.242.598
Amortissements	-11.388.983
Pertes et moins-values sur sortie d'immobilisations	-13.543.116
Provision pour risques et charges (provision - reprise)	5.055.489
Réduction de valeur sur créances (provision - reprise)	47.474.072
Pécules de vacances 2025 (provision - reprise)	-10.225.566
Écritures relatives à la gestion de la dette sans effet budgétaire	-29.656.482
Variation de stocks	549.138
Charges et produits exceptionnels	-21.528.541
Erreurs d'encodage	621.521
Correction Country Hall	-13.779.650
Autres éléments non significatifs	-4.990
(3) Opérations budgétaires reprises au bilan (et non au compte de résultats)	**-18.185.817**
Investissements	-11.816.914
Participations	-5.000.000
Stocks et factures à recevoir	-1.366.541
Charges à reporter et comptes d'attente	24.838
Erreurs d'encodage	-14.697
Autres éléments non significatifs	-12.503

(4) Solde budgétaire des Saca	**42.740.358**
Solde budgétaire Saca SGPGI	41.133.563
Solde budgétaire Saca Piebs	-
Solde budgétaire Saca Sport	1.632.095
Solde budgétaire Saca OPC	-25.300
(1) - (2) + (3) - (4)	**(1.483.086.708)**
Solde budgétaire ministère	**(1.482.867.375)**
Écart	**-219.333**

Source : Cour des comptes

La Cour des comptes constate que le résultat budgétaire renseigné dans la réconciliation annexée au compte général ne correspond pas au solde repris dans le CEB. L'écart de 0,2 million d'euros s'explique par 25 opérations qui ont été enregistrées en comptabilité générale sans effet, à tort, sur les crédits de liquidation.

Recommandation

Adapter les paramétrages du logiciel comptable et budgétaire afin que toutes les écritures comptables nécessitant un enregistrement en comptabilité budgétaire soient imputées sur les crédits de liquidation

Le MFWB précise que plusieurs adaptations du paramétrage du logiciel comptable et budgétaire ont été engagées en 2026 afin de prévenir la réapparition de ce type d'écart.

Les modifications de recettes non budgétaires (18,2 millions d'euros) comprennent notamment des annulations de recettes et des modifications dans les droits constatés des années antérieures pour 12,9 millions d'euros. La Cour des comptes rappelle que cette opération aurait dû être imputée en comptabilité budgétaire (voir point 4.3.3.1).
Par ailleurs, la Cour des comptes constate à nouveau que la dette pour le pécule de vacances de 10,2 millions d'euros a été considérée à tort comme une opération non budgétaire.

Enfin, les 21,5 millions repris comme « total des charges et recettes exceptionnelles » correspondent principalement aux opérations de nettoyage du compte d'attente[114].

4.9 Compte de récapitulation des opérations budgétaires

Le compte de récapitulation des opérations budgétaires (Crob) est un document constitutif du compte général qui a pour objet de regrouper les opérations budgétaires selon une approche économique basée sur la nomenclature des comptes nationaux. Le Crob est par ailleurs un outil de consolidation et de comparaison qui permet de présenter les informations budgétaires de toutes les entités soumises à l'arrêté royal du 10 novembre 2009 selon une structure uniforme. La forme et la structure du Crob sont définies à l'annexe 3 de cet arrêté.

[114] Voir points 3.2.12.1 et 3.5.3.1.

Tableau 45 – Compte de récapitulation des opérations budgétaires (en euros)

	Recettes	2025	2024
90	Recettes non ventilées	-	-
91	Recettes courantes pour biens et services	93.665.387	82.683.362
92	Revenus de la propriété	21.560.235	28.621.604
93	Transferts de revenus en provenance d'autres secteurs	178.811.650	152.038.781
94	Transferts de revenus à l'intérieur du secteur administrations publiques	17.637.000.272	17.137.233.291
95	Transferts en capital en provenance d'autres secteurs	-	-
96	Transferts en capital à l'intérieur du secteur administrations publiques	-3.540.000	-
97	Désinvestissements	364.218	400.177
9	Sous-total (90-97)	17.927.861.763	17.400.977.214
98	Remboursements de crédits, liquidations de participations et ventes d'autres produits financiers	35.085.035	3.349
99	Dette publique	882.728.070	-
	Total recettes	**18.845.674.868**	**17.400.980.563**
	Dépenses	**2025**	**2024**
80	Dépenses non ventilées	-	62.567
81	Dépenses courantes pour biens et services	2.353.660.618	2.287.949.689
82	Intérêts et revenus de la propriété	293.718.839	223.617.040
83	Transferts de revenus à destination d'autres secteurs	1.119.615.652	1.054.693.983
84	Transferts de revenus à l'intérieur du secteur administrations publiques	15.389.419.456	15.119.496.700
85	Transferts en capital à destination d'autres secteurs	8.779.775	6.801.031
86	Transferts en capital à l'intérieur du secteur administrations publiques	176.591.232	163.947.536
87	Investissements	12.370.064	27.127.741
8	Sous-total (80-87)	19.354.155.636	18.883.696.287
88	Octrois de crédit, prises de participations, autres produits financiers et avances	49.137.511	42.743.169
89	Dette publique	882.728.070	36.707
	Total dépenses	**20.286.021.217**	**18.926.476.163**
	Solde	**-1.440.346.349**	**-1.525.495.601**
	Solde budgétaire ministère	-1.482.867.375	- 1.566.873.512
	Solde budgétaire SGPGI	41.133.563	38.786.902
	Solde budgétaire Sport	1.632.095	2.525.958
	Solde budgétaire OPC	-25.300	65.052
	Total soldes budgétaires	**-1.440.127.016**	**-1.525.495.600**
	Écart	**-219.333**	-

Source : Cour des comptes

Le Crob présenté dans le compte général 2025 reprend les opérations du MFWB et des Saca intégrés conformément à une recommandation antérieure de la Cour des comptes. La Cour formule toutefois les remarques suivantes.

4.9.1 Réconciliation avec le CEB

La DGBF ne procède pas à une réconciliation formalisée du Crob avec le CEB. La Cour des comptes constate une différence de 0,2 million d'euros entre ces deux soldes, alors que ceux-ci doivent

correspondre. Cette différence s'explique également par les erreurs d'encodage[115] qui ne sont pas reprises, à tort, dans la comptabilité budgétaire.

Recommandation

Procéder à une réconciliation entre le Crob et le CEB et justifier les éventuels écarts des soldes dans l'annexe du compte général

Le MFWB confirme la nécessité de formaliser la réconciliation entre le Crob et le CEB et de documenter, dans l'annexe du compte général, les éventuels écarts résiduels identifiés. Pour l'exercice 2025, l'écart de 219 milliers d'euros est lié aux opérations identifiées dans le cadre de la réconciliation des comptabilités générale et budgétaire. Les adaptations de paramétrage et de contrôle engagées en 2026 visent notamment à prévenir la réapparition de ce type d'écart.

4.9.2 Classification économique

Comme mentionné au point 4.5.1.1, les adresses budgétaires présentées dans le CEB ne reprennent pas la classification économique. La Cour des comptes n'est dès lors pas en mesure de vérifier l'exactitude de la classification des recettes et dépenses du Crob.

Recommandation

Intégrer les codes économiques dans les adresses budgétaires reprises au CEB

[115] Voir point 4.8.

Chapitre 5

Examen des procédures internes

5.1 Contrôle interne budgétaire et comptable

Le décret du 20 décembre 2011 contient plusieurs dispositions générales qui prévoient la mise en œuvre, par l'administration, d'un système de contrôle interne de ses processus et de ses activités. Ce dernier vise à donner une assurance raisonnable de la maîtrise des risques de l'entité concernant notamment le respect des phases d'engagement et de liquidation des dépenses, la correcte constatation des droits à l'égard des tiers, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, la conformité des décisions aux lois, décrets, arrêtés, circulaires, règlements et contrats ainsi que la fiabilité et l'intégrité des données opérationnelles et financières.

Les arrêtés du gouvernement de la Communauté française des 13 décembre 2012[116] et 28 novembre 2013[117], pris en exécution de ce décret, édictent des règles et principes relatifs au contrôle interne budgétaire et comptable.

Depuis son 35e Cahier d'observations, la Cour des comptes examine les mesures de contrôle interne en place au sein de certains processus budgétaires et comptables, et plus particulièrement celles qui relèvent de la responsabilité de la DGBF. La Cour a actualisé les constats et recommandations formulés à cette occasion.

5.1.1 Tenue de la comptabilité

5.1.1.1 Pièces justificatives

L'article 36, alinéa 2, de l'AGCF du 13 décembre 2012 prévoit que les opérations comptables soient étayées par des pièces justificatives et que les écritures y fassent explicitement référence.

La Cour des comptes relève l'absence ponctuelle de pièces justificatives probantes pour certaines opérations inscrites dans la comptabilité, en particulier pour des opérations diverses.

Recommandation

Intégrer systématiquement une pièce justificative probante lors de l'enregistrement d'une opération comptable dans le logiciel comptable et budgétaire et paramétrer un flux exigeant la présence d'une pièce

Le MFWB précise que la mise en place d'un contrôle systématique de la présence d'une pièce justificative pour les opérations diverses doit être poursuivie, notamment au travers du paramétrage du flux comptable.

5.1.1.2 Délais de comptabilisation

L'article 32, § 1er, du décret du 20 décembre 2011 prévoit que toute opération comptable doit être enregistrée sans retard, de manière fidèle et complète.

---

[116] Arrêté du gouvernement de la Communauté française portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités budgétaire et générale.

[117] Arrêté du gouvernement de la Communauté française portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire.

La Cour des comptes relève d'importants délais entre les dates des pièces et leur enregistrement en comptabilité. À titre d'exemple, 4.981 factures sont enregistrées avec un délai de plus de 60 jours par rapport à la date de la pièce.

Recommandation

Réduire les délais d'enregistrement des opérations dans la comptabilité

Le MFWB précise que l'écart entre la date de la pièce et sa date d'enregistrement comptable ne permet pas, à lui seul, d'isoler le délai imputable au traitement comptable, la réception de la pièce par le MFWB pouvant être postérieure à sa date d'émission. Les projets menés en lien avec les achats et la facturation électronique visent à automatiser la réception, l'acheminement et l'intégration des factures dans le système comptable et, dès lors, à réduire les délais de traitement et d'enregistrement.

5.1.1.3 Établissement du compte général et interventions manuelles

À la suite de ses contrôles précédents, la Cour des comptes avait constaté que les principaux documents qui constituent le compte général n'étaient pas générés par le logiciel comptable et budgétaire. Plusieurs opérations manuelles et extra-comptables étaient réalisées par la DGBF en vue de le générer. Ces opérations présentent des risques d'erreur importants, qui sont renforcés par l'absence de contrôle d'une tierce personne.

Recommandations

- Paramétrer le logiciel comptable et budgétaire afin que le compte général soit généré automatiquement dans son intégralité
- Mettre en place des mesures de contrôle interne qui permettent d'assurer la fiabilité et la cohérence des rapports

Le MFWB précise qu'une partie du compte général 2025 est désormais générée directement sans intervention manuelle. Dans l'attente d'une automatisation complète, le MFWB reconnaît qu'un renforcement des contrôles de cohérence sur les données et rapports produits reste nécessaire.

5.1.1.4 Échéances légales

L'article 16, § 2, du décret du 20 décembre 2011 prévoit que les droits constatés au 31 décembre de l'exercice non imputés au budget avant le 1er février de l'année suivante appartiennent d'office à cette nouvelle année budgétaire. L'article 44, § 1er, prévoit que le gouvernement remette le compte général de l'exercice à la Cour des comptes pour le 30 juin de l'exercice suivant. La Cour des comptes constate à nouveau que des opérations budgétaires de l'exercice 2025 ont été comptabilisées après le 31 janvier 2026.

Par ailleurs, le compte d'exécution du budget a été transmis à la Cour des comptes par le cabinet de la ministre en charge du budget le 16 juillet 2026, soit après le délai légal.

Recommandations

- Veiller au respect de l'échéance légale d'imputation des opérations budgétaires

À l'intention du gouvernement de la Communauté française :

- Veiller au respect du délai légal de transmission du compte général

5.1.2 Environnement de contrôle

5.1.2.1 Communication et responsabilités dans le cadre de la tenue de la comptabilité

Dans ses précédents cahiers d'observations, la Cour des comptes avait observé que la communication entre les administrations opérationnelles et la DGBF était insuffisante et que les responsabilités de chacune des parties prenantes dans le cadre de la tenue de la comptabilité et du processus d'élaboration des comptes annuels n'étaient pas suffisamment déterminées.

Bien qu'un travail de conscientisation des différentes parties prenantes soit entamé par la DGBF, le constat demeure d'application en 2025.

Recommandations

- Mettre en place des échanges de données permettant de détecter les omissions et les erreurs matérielles
- Définir clairement les responsabilités de chaque partie prenante dans le cadre de la tenue de la comptabilité

Le MFWB précise que les services gestionnaires sont responsables de la production, de l'exhaustivité et de la validation des données métiers qu'ils transmettent. La DGBF assure la gouvernance comptable, définit les règles applicables et les informations nécessaires à la correcte comptabilisation, et exerce des contrôles de cohérence et de second niveau sur les données reçues. Les travaux engagés en 2026 visent à renforcer la qualité des échanges de données entre les services gestionnaires et la DGBF.

5.1.2.2 Fixation des responsabilités dans le cadre de l'établissement du compte général

La Cour des comptes observe également que les responsabilités des différents agents de la DGBF qui prennent part au processus d'établissement des comptes ne sont pas déterminées formellement. De plus, ce processus ne fait pas l'objet d'une planification claire et transparente.

Un calendrier de clôture reprenant les principales tâches a été élaboré depuis l'exercice précédent. Cependant, le suivi de ces tâches n'est pas assuré.

Recommandation

Préciser les rôles et responsabilités des différents intervenants dans le processus d'établissement du compte général

Le MFWB précise que la DGBF dispose d'un calendrier de clôture ainsi que d'un descriptif des tâches et d'une répartition entre les agents participant à l'établissement du compte général. Des travaux de formalisation des processus et sous-processus, des rôles et responsabilités sont par ailleurs en cours en 2026 afin de renforcer la gouvernance.

5.1.3 Évaluation des risques

L'article 3, § 1er, de l'AGCF du 28 novembre 2013 prévoit que le ministère recense, évalue et hiérarchise les risques de ses opérations. Le second paragraphe prévoit la formalisation des procédures comptables et budgétaires afin d'établir une documentation claire et à jour à tous les niveaux.

Lors de ses contrôles précédents, la Cour des comptes relevait que les processus budgétaires et comptables ne faisaient pas l'objet d'une analyse de risque. Le constat reste d'application pour l'année 2025. Les analyses de risques doivent être poursuivies.

Recommandation

Mettre en place des systèmes de recensement, d'évaluation et de hiérarchisation des risques.

Le MFWB précise qu'en 2026, le SCA[118] a engagé un audit consacré au processus d'élaboration du compte général, comprenant notamment l'examen du dispositif de contrôle interne associé. Parallèlement, les travaux de formalisation des processus et sous-processus engagés en 2026 doivent également contribuer à structurer progressivement l'identification des risques et des contrôles associés.

5.1.4 Mesures de contrôle

5.1.4.1 Séparation des fonctions

L'article 37 du décret du 20 décembre 2011 prévoit que l'organisation de la comptabilité doit assurer le respect du principe de séparation des fonctions. Ce principe constitue un élément fondamental du dispositif de contrôle interne. L'article 3, § 1er, de l'AGCF du 28 novembre 2013 précise que le contrôle interne est organisé de manière à éviter une concentration des risques financiers entre les mains d'un même membre du personnel. Enfin, l'article 23 de l'AGCF du 13 décembre 2012 prévoit que le directeur général du Budget ou son délégué procède à la passation ou la validation des écritures comptables et l'article 24 garantit l'indépendance de la fonction comptable en prévoyant que les agents chargés de la passation ou de la validation des écritures comptables ne peuvent exercer simultanément les fonctions d'ordonnateur délégué, de receveur ou de trésorier.

Le respect de ces principes suppose notamment que les habilitations et profils utilisateurs (rôles) au sein du logiciel comptable et budgétaire soient conçus de manière à empêcher qu'un même utilisateur puisse initier, approuver, comptabiliser et exécuter une même opération financière. La séparation des rôles au sein du système constitue ainsi une mesure essentielle visant à prévenir les erreurs, les irrégularités et les risques de fraude, tout en garantissant la fiabilité des informations comptables et financières.

À cette fin, la Communauté française doit disposer d'une documentation complète décrivant les rôles attribués dans ce logiciel, les transactions et autorisations associées à chacun d'eux ainsi que les incompatibilités fonctionnelles identifiées. Elle doit également établir une matrice des autorisations permettant de vérifier la conformité des profils au regard des principes de contrôle interne et tenir à jour un relevé des utilisateurs reprenant les rôles effectivement attribués.

La Cour des comptes relève depuis plusieurs années que la DGBF ne dispose pas d'un inventaire fiable et exhaustif lui permettant d'identifier les utilisateurs disposant d'un accès au logiciel ainsi que les rôles et autorisations qui leur sont attribués.

Dans ces conditions, la DGBF n'est pas en mesure de systématiquement vérifier que :

- les rôles attribués aux utilisateurs sont compatibles avec le principe de séparation des fonctions ;
- les règles de délégation fixées dans le logiciel comptable et budgétaire sont conformes aux actes de délégation des services fonctionnels du ministère ;
- les ordonnateurs repris dans le logiciel comptable et budgétaire ont bien été désignés conformément aux dispositions réglementaires.

De plus, la DGBF n'est pas en mesure de détecter les cumuls d'autorisations susceptibles d'engendrer des risques d'erreur ou de fraude.

[118] Service commun d'audit de la Région wallonne et la Communauté française.

Recommandations

Veiller au respect du principe de séparation de fonctions en disposant :
- d'une liste exhaustive des ordonnateurs délégués établie sur la base d'actes de désignation conformes ;
- d'une description des différents rôles et autorisations configurés dans le système ;
- d'une liste exhaustive des utilisateurs du logiciel comptable et budgétaire et de leurs rôles et autorisations ;
- d'une actualisation des rôles attribués en regard des délégations formellement accordées aux agents

Le MFWB confirme la nécessité de renforcer la gouvernance des accès au logiciel comptable et budgétaire, notamment afin de disposer d'une vision consolidée et actualisée des utilisateurs, des rôles et autorisations qui leur sont attribués ainsi que de leur correspondance avec les délégations formellement accordées. Des travaux ont été engagés en 2026 afin de renforcer l'encadrement des accès et des rôles dans SAP. Le dispositif n'étant toutefois pas encore suffisamment formalisé et consolidé pour répondre à l'ensemble des éléments de la recommandation, les travaux doivent être poursuivis.

5.1.4.2 Approbation des opérations diverses

La Cour des comptes constate que des écritures comptabilisées par lot[119] dans les journaux d'opérations diverses ne font pas l'objet d'un flux d'approbation. Par ailleurs, la Cour relève qu'un nombre limité d'opérations liées à la gestion de la dette est comptabilisé définitivement par la seule intervention du comptable de l'agence de la dette.

Recommandation

Mettre en place les mesures de contrôle interne nécessaires en matière de passation et validation des écritures comptables (opérations diverses et de l'agence de la dette)

Le MFWB précise qu'un flux d'approbation pour les opérations diverses comptabilisées par lot est actuellement en cours de mise en œuvre avec l'Etnic afin de renforcer la séparation entre la passation et la validation des écritures.

5.1.4.3 Imputations à charge des crédits de liquidation

L'article 28 de l'AGCF du 13 décembre 2012 prévoit que les crédits de liquidation sont consommés au moment de la validation de la dépense par l'unité de contrôle des liquidations[120].

Le processus de liquidation paramétré dans le logiciel comptable et budgétaire a comme conséquence que les crédits de liquidation sont frappés dès l'intervention de l'ordonnateur et non au moment où l'opération est validée définitivement par l'unité de contrôle des liquidations.

[119] Ces écritures sont générées automatiquement dans le système comptable à partir du chargement d'un fichier provenant du système de gestion.
[120] Outre le respect des conditions prévues à l'article 26 du même arrêté sur l'obligation de paiement.

Recommandation

Paramétrer le logiciel comptable et budgétaire afin de s'assurer que les opérations budgétaires soient liquidées lors de la validation des dépenses par les contrôleurs de liquidation et non à l'intervention de l'ordonnateur.

Le MFWB confirme que la recommandation n'a pas encore pu être mise en œuvre, les adaptations nécessaires du paramétrage du logiciel comptable et budgétaire et les procédures associées n'étant pas encore finalisées. Les contrôleurs des liquidations interviennent suite à la liquidation afin de vérifier les pièces justificatives et la conformité des données enregistrées dans SAP avant la validation du paiement.

5.1.4.4 Données des services opérationnels

La fiabilité des données en provenance des services opérationnels ne fait pas l'objet d'un contrôle suffisant de la part de la DGBF. À titre d'exemple, les données transmises par le service juridique à la DGBF sont reportées telles quelles dans la comptabilité. Or, des corrections auraient dû être apportées (voir le point 3.3.2.3).

Recommandation

Définir et mettre en œuvre des mesures de contrôle sur les données en provenance des services opérationnels et mettre en place des procédures permettant de corriger les erreurs détectées.

Le MFWB précise que la DGBF dispose d'un calendrier de clôture ainsi que d'un descriptif des tâches et d'une répartition entre les agents participant à l'établissement du compte général. Des travaux de formalisation des processus et sous-processus, des rôles et responsabilités sont par ailleurs en cours en 2026 afin de renforcer la gouvernance.

5.1.4.5 Rapportage des anomalies

L'article 5 de l'arrêté du 28 novembre 2013 prévoit notamment que les unités de contrôle des engagements et des liquidations effectuent périodiquement auprès de l'autorité responsable un rapportage des anomalies constatées lors de leurs opérations de contrôle. Ces rapports ont pour objet de rendre compte des anomalies détectées, dans le but d'améliorer l'exécution des opérations concernées.

La Cour des comptes observe que l'établissement de ces rapports n'est pas systématique et insuffisamment formalisé.

Recommandation

Établir systématiquement des rapports sur les anomalies constatées dans le cadre des contrôles réalisés conformément à l'arrêté du 28 novembre 2013[121].

Le MFWB précise que les anomalies détectées lors des contrôles des engagements et des liquidations font actuellement l'objet d'une motivation au niveau de chaque pièce concernée. Ce dispositif ne permet toutefois pas, à ce stade, d'établir de manière automatisée un rapport consolidé et structuré des anomalies constatées.

5.1.4.6 Contrôle des soldes d'ouverture

À la suite de ses précédents contrôles, la Cour des comptes avait recommandé d'effectuer une réconciliation entre les soldes de clôture de l'exercice et les soldes de réouverture des comptes de

[121] Arrêté du gouvernement de la Communauté française portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire.

l'exercice suivant. Cette réconciliation a été réalisée cette année par la DGBF. Cependant, un écart détecté lors de ce contrôle n'a pas été corrigé[122].

Recommandation

Corriger, si nécessaire, les écarts détectés lors de la réconciliation entre les soldes de réouverture des comptes et les soldes de clôture

Le MFWB précise que la réconciliation entre les soldes de clôture et les soldes de réouverture a bien été réalisée pour l'exercice 2025. L'écart identifié dans le cadre de ce contrôle fait l'objet d'un suivi afin de procéder, le cas échéant, à la correction comptable nécessaire.

5.1.4.7 Revue analytique

À la suite de ses contrôles précédents, la Cour des comptes avait recommandé d'effectuer une revue analytique des comptes. Le MFWB a réalisé cette analyse en 2025 mais uniquement sur une rubrique des comptes (services de tiers).

Recommandation

Effectuer une revue analytique globale et l'annexer au compte général

Le MFWB précise que la revue analytique réalisée dans le cadre de la clôture 2025 a porté sur la rubrique des services de tiers et n'a pas encore été étendue à l'ensemble des rubriques du compte général.

5.1.5 Conclusion

La Cour des comptes observe à nouveau que le dispositif de contrôle interne encadrant les processus budgétaire et comptable ne permet pas de donner une assurance raisonnable de la maîtrise des risques par l'administration. La Cour relève, de surcroît, que le dispositif présente d'importantes carences et qu'il ne répond pas aux exigences fixées par les arrêtés du 13 décembre 2012 et du 28 novembre 2013.

Selon le MFWB, différents projets, comme ceux encadrant les processus de marchés publics et de facturation électronique, pourraient permettre à terme de répondre à certaines recommandations liées au contrôle interne budgétaire et comptable.

5.2 Cycle des immobilisés

5.2.1.1 Exhaustivité et réconciliation des inventaires physique et comptable

En application de l'article 34 du décret du 20 décembre 2011, l'entité doit procéder au moins une fois par an, et en fin d'exercice, aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir, à la date du 31 décembre, un inventaire complet de ses avoirs, de ses droits, de ses dettes, de ses obligations et de ses engagements, y compris de ses droits et engagements hors bilan.

La Cour des comptes constate que le MFWB n'est pas en mesure de transmettre un inventaire physique exhaustif et centralisé pour l'ensemble des sous-classes des biens immobilisés[123]. L'inventaire matérialisé par les fiches d'immobilisations du logiciel comptable et budgétaire ne peut pas être considéré comme un inventaire physique exhaustif. Des réconciliations entre les différents inventaires physiques transmis par les services gestionnaires et la comptabilité sont indispensables

[122] Voir point 3.3.5.2.
[123] Immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles en cours, terrains et bâtiments, installations, machines et outillage d'exploitation, mobilier et matériel, immobilisations corporelles détenues en location-financement et autres droits réels.

pour s'assurer de l'existence, de l'exhaustivité et de la valorisation comptable correcte des immobilisés lors de l'établissement du compte général.

Recommandations

- Établir un inventaire physique exhaustif et centralisé sur la base de sources authentiques pour l'ensemble des sous-classes des biens immobilisés en collaboration avec les services gestionnaires
- Mettre en concordance cet inventaire et la comptabilité

Le MFWB confirme que la mise en concordance avec la comptabilité doit s'appuyer sur des inventaires métiers fiables et suffisamment exhaustifs établis et validés par les services gestionnaires. La DGBF assure ensuite leur rapprochement avec l'inventaire comptable et procède, le cas échéant, aux corrections nécessaires sur la base des informations validées qui lui sont transmises.

La Cour des comptes relève, de manière plus détaillée par sous-classe des biens immobilisés, les constats suivants relatifs aux inventaires :

Terrains et bâtiments

Jusqu'en 2024, la DGBF effectuait un rapprochement entre l'inventaire comptable et le relevé cadastral annuel extrait de MyMinfin[124]. Depuis 2025, un nouveau dispositif est en cours de mise en œuvre. Celui-ci confie aux services gestionnaires, notamment à la Direction générale des infrastructures (DGI), l'établissement de l'inventaire patrimonial ainsi que son rapprochement avec les sources authentiques.

À la suite des analyses réalisées sur les données d'inventaires de l'exercice 2025 provenant des services gestionnaires, la Cour des comptes constate des discordances notables :

- 19 bâtiments sont renseignés dans l'inventaire de la DGI (Infrastructure non scolaire) comme des biens démolis[125] et n'ont pas fait l'objet d'une sortie d'inventaire.
- Au minimum 85 parcelles cadastrales[126] ont été signalées comme manquantes dans la comptabilité par la DGI non scolaire.
- 238 fiches d'immobilisations renseignées dans le logiciel comptable (valeur nette comptable de 429,8 millions d'euros) n'ont pu être retracées dans un des inventaires transmis par la DGI[127].
- 40 parcelles cadastrales[128] reprises dans la comptabilité ne sont pas renseignées dans le relevé cadastral MyMinfin extrait en date du 8 avril 2026.
- 13 nouvelles parcelles cadastrales sont renseignées dans le relevé cadastral MyMinfin et n'ont pas été intégrées dans la comptabilité.
- Un bien est grevé de droits inconnus. Pour d'autres, la nature du droit ou le pourcentage de détention n'est pas clairement identifié.
- Les biens grevés d'un droit réel (emphytéose, superficie, usufruit) ne sont pas inventoriés.
- Les quatre bâtiments appartenant à la Communauté française situés à l'étranger ne font pas l'objet de fiches d'immobilisations.
- Trois biens (deux vendus et un en vente sur le site internet de WBE) n'ont pu être rapprochés à aucun des inventaires transmis par le MFWB. Ce dernier n'a pas été en mesure de nous transmettre des informations à ce sujet dans des délais compatibles avec leur analyse.

---

124 Plate-forme en ligne du SPF Finances permettant notamment l'accès aux données patrimoniales.

125 La valeur nette comptable des terrains et bâtiments liés à ces biens s'élève à 3,0 millions d'euros (2,7 millions d'euros pour les bâtiments et 241 milliers d'euros pour les terrains) au 31 décembre 2025.

126 Parmi ces parcelles, certaines font l'objet de droits réels ou de titres de propriété dont l'origine et la valorisation sont en cours d'analyse par la DGI.

127 L'inventaire lié aux établissements scolaires de la Région Bruxelles-Capitale n'a pas été transmis par la DGBF à la Cour des comptes dans des délais compatibles avec son analyse.

128 L'inventaire comptable comporte au total 68 parcelles cadastrales (fiches d'immobilisations), terrains et bâtiments compris. Les données du relevé MyMinfin rassemblent les terrains et bâtiments en une seule parcelle.

Mobilier et matériel

En 2025, la DGBF a réceptionné plusieurs inventaires relatifs au matériel roulant établis par différents services gestionnaires[129]. Elle a procédé à une réconciliation partielle entre les différentes sources transmises et les données de la comptabilité. La Cour des comptes constate les discordances suivantes :

- Deux véhicules entièrement amortis et déclassés devraient être sortis de la comptabilité d'après les informations transmises par la DGL.
- 12 véhicules, 11 vélos et 5 remorques repris en comptabilité ne sont pas renseignés dans un inventaire physique transmis.
- Deux véhicules mentionnés dans l'inventaire de la DGL n'ont pas été intégrés dans la comptabilité.
- Le fichier ANLA renseigne 141 véhicules non identifiés dans la comptabilité.

Œuvres d'art

La Cour des comptes constate l'absence d'inventaire physique annuel des œuvres d'art conservées dans les bâtiments de la Communauté française. En outre, il n'y a pas de procédure formelle de recensement des œuvres d'art présentes dans les établissements scolaires.

Immobilisations corporelles détenues en location-financement et autres droits réels

La Communauté française ne comptabilise pas de droits réels détenus sur des biens immobiliers. La Cour des comptes a pourtant identifié environ 600.000 m² de terrains et les constructions afférentes, détenus sous forme de droits d'emphytéose, d'usufruit ou de superficie.

5.2.1.2 Fiches d'immobilisations

La Cour des comptes constate que 256 fiches d'immobilisations sur 8.764 ne sont pas valorisées en comptabilité. 170 fiches pour lesquelles les parcelles cadastrales ont été identifiées mais la valorisation n'a pas pu être établie, sont rattachées à la sous-classe terrains et bâtiments.

D'autres fiches ont fait l'objet de notes de crédit ou ont été créées erronément par les services gestionnaires[130]. Ces fiches n'ont pas été clôturées dans l'inventaire comptable. Par ailleurs, des travaux réalisés dans plusieurs bâtiments ont été enregistrés sur une seule et même fiche d'immobilisation en contradiction avec le principe d'évaluation distincte des éléments du patrimoine préconisé par l'article 6 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009. À la suite de contrôles réalisés par la DGBF fin 2025, quatre anomalies ont ainsi été détectées sur des fiches d'immobilisations. Celles-ci n'ont pas donné lieu à des corrections.

Recommandation

Poursuivre et renforcer le contrôle des fiches d'immobilisations afin d'en assurer la valorisation, l'enregistrement et, le cas échéant, leur clôture

Le MFWB précise que les travaux de rapprochement entre les inventaires métiers transmis par les services gestionnaires et les fiches d'immobilisations dans SAP se poursuivent en 2026.
Les anomalies identifiées font l'objet d'analyses et les opérations sont enregistrées en comptabilité une fois que les informations patrimoniales ont été validées par les services gestionnaires.

[129] Inventaire des cabinets ministériels, inventaire de la direction générale de la logistique (DGL) et fichier ANLA (table du logiciel comptable et budgétaire regroupant les fiches d'immobilisations)

[130] À titre d'exemple, 28 nouvelles fiches non valorisées ont été créées en 2025. Cependant, les biens initialement imputés sur ces fiches ont fait l'objet d'un reclassement dans les comptes de charges.

5.2.1.3 Déclassement de biens

L'article 42 de l'AGCF du 13 décembre 2012 prévoit que le MFWB est tenu de se défaire des immobilisations relevant de son domaine privé qui seraient désaffectées. L'article 43, § 1er, du même arrêté, prévoit l'établissement d'une liste des biens à déclasser par l'autorité responsable du MFWB. Les articles 45 et 46 prévoient les modalités de désaffectations des biens immeubles.

La Cour des comptes constate l'absence de procédures formelles encadrant, par catégorie d'immobilisation, les sorties d'inventaire telles que les cessions, les mises au rebut, les pertes ou les transferts. De plus, les conditions de sortie des biens, les motifs justifiant leur retrait de l'inventaire, les responsabilités des intervenants ainsi que les pièces justificatives requises pour attester de la réalité et de la régularité des opérations ne sont pas formellement établis. Enfin, les modalités de transmission des informations provenant des différents services gestionnaires à la DGBF ne sont pas clairement définies.

Cette situation est susceptible d'affecter la traçabilité des mouvements d'immobilisations, la fiabilité de l'inventaire patrimonial ainsi que l'exhaustivité et la régularité des enregistrements comptables correspondants. Elle est par ailleurs susceptible d'accroître les risques d'erreur, d'irrégularité ou de fraude.

Recommandation

Formaliser et mettre en œuvre des procédures de contrôle interne encadrant les désaffectations de biens immobilisés pour les différentes catégories d'immobilisations

Le MFWB précise que la décision de désaffectation d'un bien relève des services gestionnaires concernés, tandis que la DGBF assure, sur la base des informations et pièces justificatives qui lui sont transmises, leur correcte traduction dans la comptabilité.
Les procédures de désaffectations doivent encore être formalisées selon les catégories d'immobilisations, les responsabilités des intervenants, les pièces justificatives requises ainsi que les modalités de traitement par la DGBF.

5.3 Cycle des dépenses de personnel de l'enseignement

Dans son 34e Cahier d'observations, la Cour des comptes avait procédé à une évaluation du contrôle interne du processus de la paie du personnel enseignant en Communauté française.

Sur la base des constats établis, la Cour des comptes recommandait la mise en place de procédures destinées à maîtriser davantage les risques de conformité, de fiabilité et d'intégrité des données budgétaires et financières du processus dans sa globalité. Celles-ci devaient être mises en œuvre par la DGBF pour les contrôles comptables et par l'AGE pour les procédures de contrôle interne spécifiques.

La Cour des comptes observe que le contrôle interne lié au cycle des dépenses du personnel de l'enseignement (comptabilisation et paiements) évolue. Toutefois, des contrôles essentiels à la maîtrise du cycle des rémunérations (tels que le nettoyage et la réconciliation des soldes de dettes salariales, la réconciliation de la comptabilité avec le système de paie) ne sont pas encore pleinement efficaces.

5.3.1 Contrôle interne et structure de l'organisation

Bien que plusieurs documents relatifs à l'organisation soient édités par l'AGE, la Cour des comptes observe l'absence de description globale de procédures internes liées à la paie des enseignants. En revanche, la DGBF a élaboré un descriptif du processus de paiement des dettes sociales et fiscales.

Par ailleurs, le cycle lié aux dépenses de personnel de l'enseignement ne fait pas l'objet d'une analyse approfondie réalisée par la Communauté française, et ce malgré l'importance financière de ce cycle.

En outre, les directions et services intervenant dans le processus de la paie sont focalisés sur leur tâche spécifique.

En dépit de la fusion des services de fixation et liquidation des traitements (FLT) au sein d'une même direction en 2025, les directions et services interréseaux ne disposent pas d'une vision globale et intégrée du cycle complet de la paie, notamment de son effet sur les comptabilités économique et budgétaire.

Recommandations

- Réaliser une analyse de risques actualisée ciblée sur l'ensemble du cycle de la paie
- Décrire et documenter l'ensemble du cycle de la paie
- Assurer une vision globale du processus de paie en renforçant la coordination entre les directions et services concernés

La DGBF indique avoir documenté les processus relevant directement de son périmètre, notamment le paiement des dettes sociales et fiscales. L'analyse de risques, la documentation complète du cycle de la paie et la coordination entre les différents intervenants nécessitent toutefois une approche transversale associant l'AGE, l'Etnic et la DGBF.

5.3.2 Gestion des accès

Les comptes bancaires des bénéficiaires sont actualisés dans l'application métier « Sens ». Les membres du personnel, eux-mêmes, peuvent modifier leurs données. Les agents FLT et les agents du service financier et fiscal disposent également d'un accès en modification.

La Cour des comptes souligne l'importance de mettre en œuvre des mesures de contrôle interne pour rencontrer les principes de séparation et d'incompatibilité des fonctions, notamment dans le cadre de la signalétique des tiers.

Recommandation

Adapter les profils d'accès des agents FLT à leurs besoins ponctuels et restreindre les droits de modification des comptes bancaires du personnel aux seuls agents dûment habilités sur la base d'un schéma de validation documenté

Le MFWB précise que les modalités de gestion des profils d'accès et des habilitations dans l'application métier Sens, ainsi que le dispositif de validation des modifications de comptes bancaires, relèvent principalement des services gestionnaires de l'application et font l'objet d'une vérification auprès de l'AGE et de l'Etnic.

5.3.3 Calcul des traitements

5.3.3.1 Détermination de la rémunération

Les données permettant la constitution du dossier des membres du personnel enseignant sont compilées et vérifiées par les agents FLT.

Ces opérations s'inscrivent dans un contexte légal et réglementaire complexe. Ces éléments augmentent le risque d'erreurs dans la détermination des prestations entrant en considération pour le calcul du traitement, avec pour conséquence la génération d'indus ou d'arriérés à régulariser[131].

[131] Voir également point 5.3.5.

Au moment du calcul de la paie mensuelle, les agents FLT doivent vérifier le titre de l'enseignant et déterminer le barème applicable. Les informations disponibles sont cependant régulièrement incomplètes ou erronées. Ces éléments augmentent le risque d'erreurs dans la détermination des prestations entrant en considération pour le calcul du traitement, avec pour conséquence la génération d'indus ou d'arriérés à régulariser.

Dans l'attente de la mise en production effective d'un outil permettant le calcul de l'ancienneté des enseignants, ce dernier est effectué par les agents FLT sur la base de tableurs internes gérés en dehors du logiciel de paie. Ces tableurs n'offrent pas de garanties en termes d'irréversibilité des données. Ceci a pour conséquence d'accroître le risque d'erreur dans le cadre de la fixation des traitements. Une situation similaire existe par ailleurs en ce qui concerne la valorisation de l'expérience utile et la vérification du respect des quotas de maladie des membres du personnel, à défaut de disposer d'une application métier qui le permette.

Par ailleurs, lorsque le membre du personnel sollicite une interruption de carrière, l'établissement scolaire doit transmettre, pour validation, un formulaire à l'administration. Ces demandes ne font pas l'objet d'une gestion centralisée. Une feuille de route est utilisée afin d'aider à la détection de dépassement de crédits de congés octroyés. Cet outil, interne et non intégré à l'application de paie, ne permet toutefois pas un contrôle exhaustif.

Lorsqu'une révision de traitement est nécessaire, à la suite par exemple d'une nomination, d'une mise en disponibilité, d'une rectification du barème ou de la charge de travail, l'agent FLT doit déterminer si la révision aura ou non une incidence pécuniaire sur le traitement du membre du personnel. Le cas échéant, il y a lieu d'annuler les informations erronées avant de réencoder les informations correctes. Ces différentes manipulations amplifient le risque d'erreur.

Recommandation

Adapter l'application métier afin de faciliter et automatiser :
- le calcul de l'ancienneté et la valorisation de l'expérience utile ;
- la vérification du respect des quotas de maladie ;
- la gestion des absences ;
- les révisions de traitements.

Le MFWB indique que les adaptations attendues concernent principalement les outils métiers utilisés pour la gestion et le calcul de la paie du personnel enseignant et nécessitent dès lors une appréciation des services gestionnaires concernés et de l'Etnic quant aux évolutions déjà réalisées, en cours ou planifiées.

5.3.3.2 Calcul des cotisations

Le MFWB a identifié plusieurs problèmes liés à la réconciliation entre les cotisations patronales calculées par l'outil métier et la comptabilité :
- Les cotisations sociales ne sont pas correctement calculées par l'outil métier RL10[132]. Des recalculs séparés sont dès lors nécessaires.
- Les imputations budgétaires découlant des recalculs peuvent être incorrectes.
- Les données de l'outil métier ne sont pas synchronisées avec les déclarations ONSS.

La Cour des comptes constate par ailleurs que les recalculs entraînent également des erreurs de césure (voir le point 3.3.5.2).

[132] Moteur salarial de la paie des enseignants.

Recommandation

Veiller à l'exactitude du calcul des cotisations patronales et à leur correcte imputation

Le MFWB mentionne que les difficultés identifiées concernent principalement le calcul des cotisations patronales dans l'outil métier RL10 et leur articulation avec les données servant à l'établissement des déclarations ONSS. Les évolutions à apporter au calcul source et aux traitements applicatifs doivent être précisées par l'AGE et l'Etnic.

5.3.4 Encodage des données

5.3.4.1 Outil de paie

La paie des enseignants découle actuellement du logiciel RL10, conçu dans les années 1970, dont la pérennité est compromise par l'obsolescence de son langage de programmation (Cobol). Les lignes de paie sont introduites manuellement dans RL10 pour la majorité des matricules. Pour ces dossiers, les agents FLT doivent composer avec le manque de convivialité des écrans de l'application qui résulte de sa vétusté. Les lignes de paie découlent par ailleurs de l'encodage de codes, dont la description est détaillée dans la brochure RL10, elle-même peu didactique en raison de la complexité de la matière.

L'application Desi-RL10 permet la génération automatique[133] des lignes de paie des dossiers du personnel enseignant. Ces lignes de paie sont ensuite introduites automatiquement dans l'application RL10 qui se charge enfin du calcul de la paie. Cependant, cette automatisation n'est valable que pour une partie des dossiers du personnel enseignant, la majeure partie faisant encore l'objet d'encodages manuels directement dans le moteur salarial.

Recommandation

Accélérer l'intégration des dossiers dans l'application Desi-RL10 dans l'attente du nouveau système (Projet Cepage[134])

Le MFWB souligne que l'application Desi-RL10 permet déjà l'automatisation d'une partie des dossiers, mais que son périmètre d'utilisation demeure actuellement limité. L'état d'avancement de l'extension de ce périmètre et les possibilités d'intégration complémentaires doivent être précisés par l'AGE et l'Etnic, dans l'attente de la mise en œuvre du futur système.

5.3.4.2 Logiciel comptable et fiabilité des données

La personne-ressource de l'Etnic sur laquelle repose principalement la responsabilité du développement et de la maintenance de RL10 se charge de l'extraction des données de calcul issues de l'application. Le fichier de liquidation produit se présente sous un format texte qui est envoyé via GED, une plate-forme sécurisée pour le partage de données, à l'attention du service financier et fiscal. Les agents de ce service effectuent manuellement l'encodage de ce fichier dans le logiciel comptable et budgétaire, ce qui entraîne un risque d'erreur dans l'enregistrement comptable et budgétaire de ces opérations.

La réconciliation de la paie du personnel enseignant repose également sur une consolidation manuelle de rapports mensuels issus de RL10 sous format texte. La Cour des comptes souligne le risque d'erreur lié à cette opération manuelle. La Cour relève à ce titre la possibilité d'extraire le total des liquidations de traitement des enseignants pour l'année, directement depuis l'application RL10.

---

[133] Cette application sert d'interfaçage entre des applications tierces reprenant les données des enseignants et le moteur salarial RL10.

[134] Voir également à ce sujet : Cour des comptes, Projets informatiques de gestion des carrières des personnels de l'enseignement en Communauté française, rapport au Parlement de la Communauté française, juin 2026, 44 p., courdescomptes.be.

Recommandations

- Automatiser et sécuriser le transfert des données entre les applications métiers et les applications comptables
- Limiter les interventions manuelles et veiller à la fiabilité et à la cohérence des données salariales

Le MFWB convient que la sécurisation et l'automatisation des échanges entre les applications métiers de la paie et le logiciel comptable et budgétaire constituent un axe d'amélioration identifié.
À ce stade, le MFWB indique que certains transferts et travaux de réconciliation reposent encore sur des traitements manuels. Les possibilités d'automatisation, de sécurisation des interfaces et de réduction de ces interventions doivent être précisées avec l'AGE et l'Etnic, en tenant compte de l'évolution des applications métiers concernées.

5.3.5 Indus de traitement

Les révisions de traitement peuvent amener à une correction négative de celui-ci, avec pour conséquence l'obligation de récupérer auprès du bénéficiaire l'indu payé. À titre informatif, les indus restant à recouvrer comptabilisés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 22,4 millions d'euros.

5.3.5.1 Exhaustivité

Lorsque le montant indûment payé est constaté par l'agent FLT, il peut être soit récupéré directement sur le traitement du membre du personnel, soit pris en charge par le service de récupération des indus (SRI). Dans ce second cas, l'agent FLT doit avoir d'une part, constaté l'indu dans RL10 et d'autre part, encodé et validé une date d'envoi de la lettre d'indu dans le module « Sens-Indu » afin que le dossier d'indu parvienne au SRI. Cette dernière manipulation est nécessaire à l'enregistrement des indus constatés.

La comptabilisation des indus de traitement à récupérer repose sur un processus nécessitant un traitement manuel. Les risques d'oubli et de non-détection ne sont pas maîtrisés.

5.3.5.2 Classification

Tous les indus recouvrés par le SRI sont comptabilisés en recettes. Or, les droits constatés relatifs aux indus de l'année de paie en cours doivent être enregistrés en diminution des charges/dépenses de personnel alors que les droits constatés concernant un indu relatif à une année antérieure doivent être enregistrés en produits/recettes de l'exercice en cours.

La Cour des comptes relève qu'en contravention avec cette règle d'enregistrement, l'ensemble des droits constatés en 2025 liés aux indus sont enregistrés en produits/recettes, car l'administration n'est pas en mesure de déterminer si un indu est relatif à une opération de l'année en cours ou d'une année antérieure.

5.3.5.3 Évaluation

La Cour des comptes constate qu'au 31 décembre 2025, la comptabilité comprend 2,1 millions d'euros d'indus de traitement qui présentent un solde ouvert depuis plus de 10 ans, soit potentiellement prescrits. L'administration n'a pas pu confirmer si ces montants faisaient l'objet de procédures en récupération interrompant ou suspendant la prescription.

Recommandations

- Analyser périodiquement les créances anciennes et procéder, le cas échéant, à l'annulation des droits constatés en recettes dont le recouvrement apparaît définitivement compromis
- Renforcer le suivi des indus en assurant leur identification, la recherche de leur origine et la mise en œuvre des démarches nécessaires à leur récupération
- Simplifier le processus de comptabilisation des indus de traitement à récupérer et renforcer les contrôles visant à garantir l'exhaustivité et la correcte comptabilisation des créances correspondantes

5.3.6 Contrôles a posteriori

Au sein du service général de la gestion du personnel de l'enseignement, la direction de la coordination a mis en place plusieurs d'outils permettant de contrôler la qualité des données liées au calcul de la paie. Ces contrôles se matérialisent principalement par l'envoi de listes d'anomalies[135] à destination des directions déconcentrées. Certaines sont diffusées mensuellement, annuellement ou sur demande spécifique. Il n'existe cependant pas de calendrier fixe de contrôles à opérer sur la paie, ceux-ci étant effectués en fonction de la disponibilité du service de coordination. Le suivi effectué sur les retours ou même l'absence de retour des agents est également tributaire du temps disponible du service.

Recommandations

- Mettre en place un indicateur du taux d'erreurs dans le calcul du paiement des enseignants (comme celui prévu précédemment dans le contrat d'administration du MFWB couvrant la période 2020 à 2025)
- Définir les contrôles à réaliser sur les listes d'erreurs selon un calendrier précis et en assurer le suivi exhaustif et systématique

5.3.7 Réconciliations comptables

5.3.7.1 Dettes sociales et fiscales

La Cour des comptes constate une amélioration des procédures de clôture comptable par lesquelles la DGBF enregistre comptablement et budgétairement l'écart constaté entre les données ONSS reprises dans la déclaration multifonctionnelle « DMFA » et l'outil métier Ulis pour le personnel administratif et de cabinet.

Cependant, la Cour des comptes constate que le MFWB ne parvient toujours pas à réconcilier systématiquement les écritures de dettes sociales entre l'outil métier Ulis et le logiciel comptable. De plus, cette procédure de réconciliation doit encore être étendue aux dettes sociales du personnel lié à l'enseignement.

Les soldes ouverts des comptes de dettes fiscales ne sont pas réconciliés avec les paiements intervenus après la clôture ni avec les pièces justificatives avant l'établissement du compte général. De plus, la DGBF ne procède pas à un rapprochement entre les relevés récapitulatifs 325 et les données de gestion.

La réalisation de tels contrôles au cours de l'exercice et avant la clôture des comptes permettrait d'identifier et de corriger les anomalies éventuelles.

[135] Issues d'un outil de traitement de données provenant directement de l'outil métier RL10. Citons, par exemple, la liste des enseignants pour lesquels il existe une inadéquation entre le barème et le diplôme.

Recommandations

- Analyser les soldes ouverts relatifs aux déclarations ONSS, comprendre les mécanismes de calcul sous-jacents et mettre en œuvre les mesures correctrices nécessaires sans attendre l'implémentation d'un nouveau programme de paie
- Réconcilier les soldes ouverts pour les dettes fiscales et sociales avec les états de compte des tiers concernés (ONSS et SPF Finances)

Le MFWB précise que, pour le personnel administratif et les cabinets ministériels, des rapprochements entre les données DMFA/ONSS et Ulis ont été réalisés dans le cadre de la clôture 2025 et ont permis l'enregistrement des écarts identifiés. Ces travaux ne constituent toutefois pas encore une réconciliation systématique entre l'outil métier, la comptabilité et les états de compte des tiers.
Le MFWB indique réaliser un rapprochement trimestriel des cotisations ONSS depuis 2026. Les écarts identifiés font l'objet de régularisations sur la base des informations communiquées par l'AGE.

5.3.7.2 Charges salariales

Les charges salariales sont enregistrées dans l'outil métier RL10 pour la paie du personnel enseignant et dans l'outil métier Ulis pour la paie du personnel administratif et de cabinet.

La DGBF procède à l'encodage des données comptables et budgétaires sur la base de fichiers transmis respectivement par l'Etnic[136] et le Segi[137]. Cependant, aucune réconciliation n'est effectuée par le MFWB entre les données extraites directement des outils métiers et les données comptables et budgétaires.

Ainsi, la DGBF n'a pas pu expliquer les différences relevées par la Cour des comptes entre les données issues des outils métiers et la comptabilité.

La Cour des comptes souligne que ces contrôles sont nécessaires afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des charges de personnel enregistrées dans les comptes.

Recommandation

Réconcilier les données issues des outils métiers avec les données de la comptabilité générale et budgétaire

5.3.7.3 Contrôle des erreurs

La Cour des comptes souligne à nouveau que ces exercices de réconciliation font partie des mesures de contrôle interne indispensables permettant de corroborer les charges de personnel. La Cour attire également l'attention sur l'importance de réaliser ces contrôles avant la clôture des comptes de telle sorte qu'une correction puisse être apportée aux éventuelles erreurs détectées.

Par ailleurs, les analyses des données comptables permettant de détecter les omissions ou erreurs ne sont pas assez développées.

[136] Entreprise des technologies numériques de l'information et de la communication.
[137] Le Segi est le service informatique de l'Université de Liège qui développe des applications en matière de gestion de ressources humaines pour les services publics.

Recommandation

Procéder à une revue analytique des dépenses de personnel, réconciliée avec la comptabilité

Le MFWB indique que les contrôles actuellement réalisés ne permettent pas encore d'assurer une réconciliation complète entre les données extraites directement des outils métiers de paie et les données enregistrées en comptabilité générale et budgétaire.

5.4 Subventions allouées par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse

La Cour des comptes a procédé au suivi des recommandations formulées dans son 35e Cahier d'observations[138] relatives au cycle des subventions allouées par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis (ci-après dénommée « AGAJ »).

Cet examen avait porté sur le processus de contrôle, par le service général de la gestion administrative et pécuniaire des prises en charge de jeunes, de l'utilisation des subventions de fonctionnement et de personnel allouées aux services agréés de l'aide à la jeunesse.

5.4.1 Mesures de contrôle

L'AGAJ a mis en place diverses mesures de contrôle afin de vérifier l'utilisation faite par les services agréés des subventions qui leur ont été allouées.

5.4.1.1 Rapport de contrôle

La Cour des comptes recommandait d'uniformiser les contrôles à l'aide d'une procédure écrite ou de listes de contrôle et de développer un manuel ad hoc. Si la recommandation n'a pas été totalement suivie en 2025, une procédure uniformisée a depuis été adoptée début 2026 et fait, désormais, partie intégrante de la formation des agents de l'AGAJ.

5.4.1.2 Analyse de risques

La Cour des comptes avait recommandé d'utiliser uniquement des critères objectifs dans l'analyse de risques ou d'uniformiser l'interprétation des critères subjectifs. À l'analyse des documents transmis dans le cadre de ce suivi, la Cour constate que l'analyse de risques repose désormais uniquement sur des critères objectifs.

5.4.1.3 Vérification de la transmission des documents

Lors de ses contrôles, la Cour des comptes avait constaté que certains services agréés étaient en défaut de transmission de documents et que l'administration n'avait pas eu recours à la possibilité de suspendre les versements de leurs subventions. Ce constat est toujours observé dans le cadre de ce suivi. La Cour des comptes recommande d'exercer cette faculté afin de pouvoir opérer les vérifications nécessaires.

5.4.2 Délais de contrôle

Chaque exercice comptable fait l'objet d'un contrôle par les inspecteurs de l'AGAJ. Un décompte définitif est réalisé à la fin de chaque triennat. La Cour des comptes avait constaté un retard structurel dans la mise en œuvre des contrôles. En effet, pour les 17 services agréés sélectionnés, les inspecteurs de l'AGAJ devaient encore réaliser le contrôle de près de 40 % des dossiers comptables des 10 dernières années. Si l'arriéré pouvait alors aller jusqu'à 7 années pour certains dossiers, la

[138] Cour des comptes, 35e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française, 2023, Bruxelles, p.118 à 123.

Cour observe que l'AGAJ a pris des mesures pour résorber ce retard qui est désormais en moyenne de 4 années[139].

5.4.3 Récupération des indus

La notification de l'indu faisant suite aux contrôles réalisés par les inspecteurs est adressée dans un délai relativement court, d'une durée moyenne de 3 mois. La Cour des comptes avait cependant constaté que les indus étaient essentiellement récupérés par compensation des versements d'autres subventions et étaient comptabilisés en déduction des dépenses au lieu d'être imputés en recettes en comptabilité budgétaire. Par ailleurs, ces récupérations d'indus n'étaient pas comptabilisées au moment où l'indu était connu et notifié.

La Cour des comptes observe que les recommandations formulées en lien avec ces constats ne sont pas encore mises en œuvre.

Recommandations

- Uniformiser les contrôles à l'aide d'une procédure écrite ou de listes de contrôle et de développer un manuel ad hoc
- Réduire les délais de contrôle
- Suspendre les versements futurs en cas de défaut de transmission de documents afin de pouvoir opérer les vérifications nécessaires
- Comptabiliser les indus dès que le droit est constaté et les enregistrer en produits/recettes

5.5 Cycle de la trésorerie

La Cour des comptes constate que la plupart des recommandations formulées lors du précédent contrôle ont été mises en œuvre. L'ensemble des comptes bancaires est désormais intégré dans le logiciel comptable et budgétaire et les modalités de signature des paiements ont été renforcées notamment par la mise en place d'une double signature sur l'ensemble des comptes bancaires.

Toutefois, le cycle de la trésorerie ne fait toujours pas l'objet ni de procédures ni d'une analyse de risques complètes et détaillées de la part du MFWB concernant la gestion de la signalétique, l'organisation des caisses, la gestion des cartes de crédit, le contrôle des pouvoirs de signature sur comptes bancaires.

Par ailleurs, le suivi détaillé des droits au comptant est toujours réalisé au moyen d'un fichier Access distinct du système comptable.

Recommandations

- Formaliser les procédures manquantes relatives au cycle de la trésorerie
- Intégrer le suivi complet des droits au comptant dans le système comptable

5.5.1 Pouvoirs de signature

Conformément à l'article 46 du décret du 20 décembre 2011, l'entité est tenue de mettre en place un système de contrôle interne visant notamment à prévenir les fraudes et les erreurs, à garantir la fiabilité et l'intégrité des données financières ainsi qu'à protéger son patrimoine. Par ailleurs, l'article 38, § 3, prévoit que le système d'encaissement et de décaissement des fonds doit offrir toutes les garanties de sécurité contre toute forme de fraude. Dans ce contexte, la gestion des pouvoirs de signature sur les comptes bancaires constitue un contrôle essentiel du cycle de la trésorerie.

[139] L'AGAJ a clôturé, au moment du suivi, le contrôle des triennats se terminant en 2021.

Bien que les modalités de validation des paiements aient été renforcées par l'ajout d'une seconde signature au sein de la DGBF, la Cour des comptes constate qu'une revue des mandataires bancaires n'a pas été réalisée en 2025. En outre, le MFWB n'a pas été en mesure de communiquer une liste consolidée des titulaires de pouvoirs bancaires[140].

Recommandation

S'assurer que les personnes qui quittent l'entité ne soient plus mandataires sur les comptes bancaires de la Communauté française

Le MFWB indique que les services concernés ont été sensibilisés à la nécessité de signaler ces changements afin de permettre l'actualisation des mandats bancaires. Une revue des mandataires a par ailleurs été relancée à la fin de l'exercice 2025 afin de confirmer les pouvoirs existants et d'identifier les adaptations nécessaires.

5.5.2 Cartes de crédit

Le MFWB dispose de sept cartes de crédit prépayées[141]. Les dépenses payées par ce biais s'élèvent à 43.766 euros en 2025. La plupart de ces dépenses concernent des achats en ligne qui ne peuvent être payées, selon le ministère, que par ce canal. La Cour des comptes a contrôlé un échantillon de 126 pièces (38.695 euros) de dépenses payées au moyen des cartes de crédit en examinant principalement les aspects liés au contrôle interne et à sa formalisation. Ce contrôle n'a soulevé aucune remarque.

5.5.3 Livre de caisse

Conformément à l'article 38 du décret du 20 décembre 2011, les entrées et sorties de fonds s'effectuent à l'intervention de trésoriers. En outre, l'article 32 prévoit que toute opération comptable soit inscrite sans retard, de manière fidèle et complète, et qu'elle repose sur une pièce justificative datée.

Le MFWB dispose de 22 caisses au sein des services IPPJ et du Saca Sport[142] dont le solde global, au 31 décembre 2025, s'élève à 35.715 euros. Au cours de l'exercice, les encaissements ont atteint un total de 250.330 euros, tandis que les décaissements se sont élevés à 238.375 euros (1.909 pièces).

La revue du contrôle interne a mis en évidence les constats suivants :

- Près de 25 % des pièces justificatives[143] ne comportent pas les validations requises.
- Les mouvements des livres de caisse sont enregistrés tardivement dans la comptabilité, ce qui entraîne leur imputation dans un exercice comptable incorrect.
- Certains soldes de caisse au 31 décembre 2025 ne concordent pas avec les comptages physiques réalisés.
- Une différence de 269 euros relevée lors de l'inventaire de fin d'exercice n'a pu être justifiée et n'a fait l'objet d'aucun enregistrement comptable.

Recommandations

- Étendre les procédures de contrôle (dont la concordance avec le solde de comptage physique) des livres de caisse à l'ensemble du périmètre
- Enregistrer sans délais les mouvements financiers des livres de caisse dans le logiciel comptable
- Veiller à la validation formelle de chaque dépense par l'autorité compétente

---

140 Situation au 30 septembre 2026.

141 Les cartes de crédit sont au nom du service trésorerie et mises à disposition des autres services selon les besoins.

142 Les caisses sont utilisées par le Saca Sport pour l'encaissement des stages sportifs et le paiement de petites dépenses. Dans les IPPJ, elles servent principalement au paiement de l'argent de poche des jeunes placés ainsi qu'à de petites dépenses de fonctionnement.

143 16 pièces sur 69 (841 euros sur 7.610 euros).

Chapitre 6

Conclusion

6.1 Opinion de la Cour des comptes

Le compte général 2025 de l'entité comporte un compte annuel, un compte d'exécution du budget, un compte de récapitulation des opérations budgétaires et une annexe, conformément au prescrit des articles 42 et 43 du décret du 20 décembre 2011.

La Cour des comptes observe toutefois que le compte général de l'entité ne donne pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025 et des résultats de l'exercice 2025, conformément au cadre de rapportage financier instauré par le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française, et ses arrêtés d'exécution.

La Cour des comptes formule une opinion défavorable sur le compte général 2025 de l'entité.

6.1.1 Fondement de l'opinion défavorable

La Cour des comptes estime que les éléments probants qu'elle a obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

La Cour des comptes est parvenue à la conclusion que les anomalies suivantes sont significatives et ont une incidence diffuse sur le compte général de l'entité.

- La comptabilité n'est pas tenue dans le respect des articles 30 et 32 du décret du 20 décembre 2011, qui prévoient, d'une part, l'établissement d'une comptabilité et d'un inventaire complets, et, d'autre part, que toute opération comptable est enregistrée sans retard, de manière fidèle et complète dans la comptabilité.
  Ainsi, les processus d'inventaire ne permettent pas encore de garantir une réconciliation complète, documentée et vérifiable entre l'inventaire physique et la comptabilité, en particulier pour les biens meubles. Par ailleurs, la sous-classe des provisions pour risques et charges n'est pas exhaustive dès lors que l'ensemble des litiges présentant des risques significatifs n'a pas été inventorié.

- Outre les lacunes d'inventorisation, les sous-classes relatives aux actifs immobilisés présentent les anomalies suivantes :
  - Les biens dont l'acquisition a été financée par le Saca Fonds des bâtiments scolaires sont repris, à tort, dans les immobilisations du ministère pour 1.415,9 millions d'euros.
  - L'entité n'a pas valorisé les biens détenus sous la forme de droits d'emphytéose ou de superficie ainsi que les biens détenus par la Communauté française situés à l'étranger.
  - Des immobilisations en exploitation sont comptabilisées dans une sous-classe d'immobilisations en cours et inversement pour un total de 28,9 millions d'euros en valeur absolue.
- Le non-respect du critère d'enregistrement légal des opérations sur la base des droits constatés conduit à diverses erreurs significatives relevées tant en comptabilité budgétaire qu'en comptabilité générale.
  - Concernant les dépenses imputées au compte d'exécution du budget (CEB), des anomalies pour un total de 380,8 millions d'euros ont été identifiées, ce qui entraine une surestimation du solde budgétaire à due concurrence :

- La dette pour le pécule de vacances afférent aux prestations de l'exercice 2025 (373,6 millions d'euros) a été imputée, à tort, sur l'exercice 2026 au lieu de l'exercice 2025. La Cour des comptes souligne que cette anomalie est récurrente[144].
- L'effet de l'inflation de l'année écoulée sur la valeur des emprunts qui y sont liés n'a pas été imputé en 2025.

- Concernant les produits et recettes, les anomalies détectées se fixent à 30,4 millions d'euros en valeur absolue :
  - Divers produits et recettes (9,3 millions d'euros) ont été comptabilisés en 2026 plutôt qu'en 2025.
  - Des droits antérieurement constatés ont été annulés ou modifiés en 2025 sans imputation en comptabilité budgétaire, à hauteur de 12,2 millions d'euros.
  - Une créance de 8,9 millions d'euros envers le CHU de Liège aurait dû être annulée en 2025.

Le contrôle a été effectué conformément aux prescriptions, méthodes et procédures adoptées par la Cour des comptes.

En tant que membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai), la Cour des comptes utilise les normes internationales pour les institutions supérieures de contrôle (Issai) comme référence lors de l'exécution de ses diverses missions.

Dans le cadre de son examen de certification, la Cour des comptes utilise les Issai pour l'audit financier.

6.1.2 Autres points

Sans préjudice de l'opinion formulée ci-dessus, la Cour des comptes attire l'attention sur les points suivants :

- La réalisation d'un grand nombre d'opérations significatives en dehors du logiciel comptable, enregistrées en comptabilité sur la base d'une écriture globale pour laquelle la procédure d'approbation est inadéquate, est source d'erreur et génère des risques de fraude.
  - Les recettes gérées par les receveurs-trésoriers du ministère sont globalisées dans un fichier extra-comptable et intégrées telles quelles, lors de la clôture, dans le logiciel comptable.
  - De nombreuses subventions sont gérées via des applications périphériques et sont comptabilisées de manière globale dans le logiciel comptable.
- L'absence d'identification individuelle des œuvres d'art, combinée aux insuffisances relevées dans la formalisation des contrôles physiques, constitue notamment une faiblesse majeure du dispositif de contrôle interne applicable aux immobilisations. Par ailleurs, les valeurs des œuvres d'art ne sont pas établies sur la base d'une méthode unique et plusieurs milliers d'œuvres ne sont pas valorisées. En outre, les données financières transmises par le service général du patrimoine à la Direction générale du budget et des finances pour valoriser ces œuvres d'art ne sont pas suffisamment fiables.

- Les mesures de contrôle interne actuellement en vigueur sont insuffisantes pour détecter les omissions et erreurs matérielles.
  - Le contrôle interne lié au cycle des dépenses du personnel de l'enseignement (comptabilisation et paiements) évolue positivement, mais des contrôles essentiels à la maîtrise du cycle des rémunérations ne sont pas encore pleinement efficaces. Ainsi, la différence non réconciliée entre les cotisations ONSS calculées par l'outil métier et la comptabilité s'élève à 7,2 millions d'euros.
  - Les mesures de contrôle interne nécessaires à la maîtrise des écritures comptables générées par les outils de gestion de stock ne sont pas mises en place.

[144] Si les pécules de vacances 2024 (363,3 millions d'euros) et 2025 (373,6 millions d'euros) avaient été imputés conformément au référentiel comptable et budgétaire, les dépenses seraient plus élevées de 10,3 millions d'euros au compte d'exécution du budget 2025.

- Aucune réduction de valeur sur créances n'a été comptabilisée. En appliquant la méthode de calcul des exercices précédents, la surestimation des créances s'élèverait à 36,4 millions d'euros.
- Le ministère a apuré un montant de 30,8 millions d'euros en compte d'attente à défaut d'être en mesure de déterminer la destination de certaines opérations en raison de la gestion extra-comptable des recettes et comptes bancaires.
- Bien que le résultat comptable n'en soit pas modifié, certaines opérations ne respectent pas les principes comptables d'image fidèle (respect de la classification) et de non-compensation :
  - Les dépenses liées à la contribution de responsabilisation pension (CRP) et au mécanisme de transition, ainsi que les crédits nécessaires aux dépenses relatives aux charges du passé liées aux infrastructures hospitalières ont été enregistrées en déduction des recettes liées à la loi spéciale de financement (recettes institutionnelles). Le montant total qui aurait dû être imputé en dépenses s'élève à 485,3 millions d'euros.
  - Les produits autres que ceux relatifs à la loi spéciale de financement, soit 414,5 millions d'euros, sont comptabilisés dans une sous-classe erronée.
  - Les indus de traitement de l'exercice sont erronément comptabilisés en produits à la place d'être enregistrés en déduction des charges (22,4 millions d'euros).
  - La vente de biens immobiliers pour 13,5 millions d'euros a été comptabilisée dans une rubrique autre que celle spécifiquement dédiée aux cessions de biens immobiliers.
- La codification des articles de base ne permet pas d'identifier la classification économique des dépenses et des recettes.

6.2 Effet des erreurs identifiées

L'effet estimé des erreurs identifiées qui ont pu être chiffrées figure dans le tableau ci-après.

Certaines erreurs sont évaluées à titre informatif, car, bien qu'elles reposent sur des éléments probants ou informations obtenues lors de l'audit, il n'en demeure pas moins qu'elles nécessitent une analyse ou de plus amples informations de la part de la Communauté française avant de pouvoir procéder à leur correction. Ce type d'erreur est renseigné dans le tableau ci-dessous comme « estimé ».

Tableau 46 – Effet des erreurs identifiées (en millions d'euros)

Constat	Type d'erreur	Effet sur le bilan	Résultat comptable	Solde budgétaire	Reclassement (économique ou budgétaire)	Hors bilan
Reclassement des immobilisations en cours mises en service	Estimé				28,9	
Transfert des bâtiments scolaires dont l'acquisition a été financée par le FBSCF	Estimé	-1.415,9				
Non-valorisation des biens immeubles situés à l'étranger	Estimé	nd	nd			
Adaptation de la méthode : non-indexation des valeurs unitaires de 2020	Estimé	nd	nd			
Non-valorisation des « modifications importantes » apportées aux bâtiments après leur construction	Estimé	nd	nd			
Non-valorisation des parcelles cadastrales identifiées (hors droits réels)	Estimé	nd	nd			
Non-valorisation des biens grevés d'un droit réel	Estimé	nd	nd			

Constat	Type d'erreur	Effet sur le bilan	Résultat comptable	Solde budgétaire	Reclassement (économique ou budgétaire)	Hors bilan
(emphytéose, superficie, usufruit)						
Valorisation à la suite de l'établissement de la propriété de 12.000 œuvres d'art	Estimé	nd	nd			
Erreur de valorisation des œuvres d'art (due à un rapport erroné provenant de l'outil métier) – 35e Cahier (clôture 2022)	Estimé	15,1	15,1			
Non-valorisation des immobilisations corporelles détenues en location-financement	Estimé	nd	nd			
Reclassement de la prise en charge de la valeur nette comptable des biens immobiliers vendus	Estimé				13,5	
Surestimation de la sous-classe des stocks	Estimé	nd	nd	nd		
Non-comptabilisation de réduction de valeur sur créances CT	Factuel	-36,4	-36,4			
Créance loyer CHU de Liège	Factuel	-8,9	-8,9			
Absence de réconciliation ONSS	Estimé	7,2	7,2			
Reclassement des indus de traitements	Factuel				22,4	
Reclassement des ventes de biens immobiliers	Factuel				13,5	
Classification erronée des recettes diverses	Factuel				-414,5	
Problème de césure pour différents comptes de produits (droits constatés 2025 non comptabilisés)	Factuel	9,3	9,3	8,9		
Surestimation de l'encours (MFWB + Saca SGPGI)	Factuel					10,8
Annulation et diminution de droits constatés en recettes	Factuel			-12,2		
Pécule de vacances 2025	Factuel			-373,6		
Sous-estimation des dépenses 2025 liées aux emprunts « *inflation linked* »	Factuel			-7,2		
Compensation de la contribution de responsabilisation pension, du mécanisme de transition et des charges du passé (infrastructures hospitalières)	Factuel				485,3	

Source : Cour des comptes

6.3 Synthèse des recommandations

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Aucune information reçue		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Tableau 47 – Recommandations liées à la comptabilité générale

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (comptes de l'année)	Voir points
	Appuyer toute écriture d'une pièce justificative probante constatant l'existence et l'étendue exacte de l'obligation et veiller à la correcte classification des opérations selon leur nature (Country Hall)		CG 2022	
	Poursuivre les travaux d'inventaire afin de s'assurer de l'exhaustivité de la sous-classe des immobilisations financières		CG 2023	
	Veiller au respect des règles d'évaluation (matériel roulant)		CG 2024	
	Ventiler la créance relative à la vente du centre sportif de Worriken en créance à court terme et à long terme en fonction de l'échéancier		CG 2023	
	Gérer les stocks en corrélation avec la tenue de la comptabilité		CG 2020	
	Veiller au suivi des immobilisations corporelles en cours et reclasser les actifs en exploitation en appliquant les règles d'évaluation qui s'y rapportent		CG 2020	3.2.2.3
	Identifier les biens acquis par le Fonds des bâtiments scolaires depuis sa création, les extraire de la comptabilité du MFWB et les intégrer dans les actifs du Fonds des bâtiments scolaires		CG 2020	3.2.2.3
	Valoriser les différents biens détenus qui sont situés à l'étranger et les fiches d'immobilisations (parcelles cadastrales) qui ne comportent actuellement aucune valeur comptable		CG 2020	3.2.2.3
	Valoriser et intégrer les terrains et les constructions afférentes sur lesquels la Communauté française détient un droit réel		CG 2020	3.2.2.3
	Mettre en place des canaux d'information fiables entre la DGBF et les autres services, y compris les services des Saca intégrés et les cabinets pour garantir l'exhaustivité, l'actualisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges		CG 2020	3.3.2.3
	Établir et actualiser l'évaluation des provisions dans le respect des critères de prudence et de sincérité, au départ des dernières informations disponibles		CG 2023	3.3.2.3

	Réconcilier les écritures de dettes sociales avec l'extrait de compte ONSS		CG 2020	3.5.2
	Renforcer la maîtrise du calcul des cotisations sociales issu de l'outil métier ainsi que de celui réalisé par l'Etnic lors de l'établissement des déclarations ONSS afin d'être en mesure de justifier la partie non réconciliée et de procéder aux écritures adéquates		CG 2023	3.3.5.2
	Établir la liste des bâtiments scolaires détenus par la Communauté française qui doivent être transférés à WBE		CG 2020	3.2.3.3
	Poursuivre les analyses de la nature des droits de démembrement grevant les biens immobiliers dont la Communauté française détient la propriété, les valoriser et les comptabiliser conformément à la réglementation comptable		CG 2020	3.2.3.3
	Réaliser annuellement un inventaire physique exhaustif et mettre l'inventaire comptable en concordance avec celui-ci		CG 2020	3.2.9.3
	Assurer le suivi des droits restant à recouvrer et procéder régulièrement aux annulations des droits qui s'avèrent définitivement irrécouvrables sur une base documentée robuste		CG 2015	3.2.10.2
	Annexer au compte général les rapports sur les transferts et aliénations de biens immeubles, conformément au décret du 20 décembre 2011		CG 2020	3.2.3.3
	Mettre en place des outils facilitant l'obtention et la centralisation des actes authentiques relatifs aux biens immobiliers		CG 2020	3.2.3.3
	Étendre aux Saca non intégrés l'analyse des charges visant à assurer l'exhaustivité de l'inventaire du patrimoine immobilier ainsi que les contrôles des enregistrements liés aux immobilisations		CG 2020	3.2.3.3
	Continuer les analyses sur la gestion informatisée des stocks afin de pouvoir extraire des listes de stocks fiables et permettre une comptabilisation correcte		CG 2023	3.2.9.3
	Limiter les comptabilisations sur la classe 3 au matériel répondant à une définition comptable de stock et reclasser le matériel immobilisé en actifs corporels		CG 2023	3.2.9.3
	Établir une base de données des fournisseurs fiable et exhaustive (notamment en supprimant les doublons).		CG 2020	3.3.4.2
	Utiliser des comptes fournisseurs individuels		CG 2020	3.3.4.2
	Enregistrer les indus de traitement de l'exercice en déduction du compte de charge de rémunération		CG 2021	3.3.4.2
	Respecter les principes généraux fixés par le législateur en matière de subvention		CG 2024	3.4.4.3
	Poursuivre l'inventorisation et la valorisation des œuvres d'art selon les prescrits de l'arrêté royal du		CG 2020	3.2.5.3

	10 novembre 2009 (y compris les œuvres intégrées - IOA)			
	Développer des mesures de contrôle interne sur les données reprises dans l'outil métier (TMS) et effectuer des tests de cohérence (exhaustivité des données, absence de doublons, etc.) sur les informations comptables reçues du service général du patrimoine		CG 2020	3.2.5.3
	Veiller au respect du principe de césure comptable en matière de produits		CG 2022	3.5.1.2 3.5.2.2
	Veiller à appliquer intégralement les dispositions du décret du 20 décembre 2011		CG 2021	2.1
	Inclure les comptes d'exécution des budgets des Saca intégrés dans l'entité comptable à certifier		CG 2022	2.3
	Réévaluer annuellement les immobilisations incorporelles, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 10 novembre 2009		CG 2020	3.2.1.3
	Mettre en place une méthode de valorisation conforme aux dispositions prévues par l'arrêté royal du 10 novembre 2009 et l'avis de la CCP 2022-01		CG 2020	3.2.3.3
	Mettre en place une procédure permettant d'assurer la traçabilité des modifications apportées aux bâtiments		CG 2020	3.2.3.3
	Prendre une décision quant à la propriété des œuvres d'art		CG 2020	3.2.5.3
	Inventorier les montants à recevoir à la suite de jugements et les comptabiliser en créances		CG 2023	3.2.10.2
	Veiller à l'exhaustivité et à la correcte évaluation des droits et engagements hors bilan		CG 2022	3.6.1.3
	Préciser les modalités de calcul des réductions de valeur en fonction du stade de la procédure de recouvrement dans les règles d'évaluation		CG 2023	3.2.10.2
	Enregistrer les écritures comptables dans les fonds propres conformément aux règles usuelles de la comptabilité en partie double		CG 2020	3.3.1.2
	Veiller à la classification adéquate des enregistrements comptables des produits		CG 2021	3.5.1.2
	Comptabiliser de manière systématique les réductions de valeur sur les créances dont le remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis		CG 2025	3.2.10.2
	Analyser régulièrement les soldes en compte d'attente et comptabiliser les écritures adéquates sur une base documentée robuste		CG 2025	3.2.12.2
	Analyser les biens immobiliers en regard des travaux d'inventaire afin d'identifier et corriger les éventuels doublons dans les comptes		CG 2025	3.2.3.3
	Encadrer la cession de biens immobiliers par une procédure, en prévoyant notamment une		CG 2025	3.2.3.3

	estimation documentée de la valeur du bien ainsi que des parcelles cadastrales concernées			
	Catégoriser les travaux immobiliers selon leur nature et leur durée d'utilité économique estimée et appliquer des taux d'amortissement cohérents avec les caractéristiques des actifs concernés		CG 2025	3.2.3.3
	Veiller à la correcte comptabilisation des produits et opérations de régularisations générés par les cessions de biens et de la correspondance avec l'inventaire comptable		CG 2025	3.2.3.3
	Analyser la situation des parcelles cadastrales du site du Country Hall et opérer les modifications nécessaires dans la comptabilité		CG 2025	3.2.3.3
	Veiller à la classification adéquate des enregistrements comptables relatifs aux cessions des biens immobiliers		CG 2025	3.4.6.2

Tableau 48 - Recommandations liées à la comptabilité budgétaire

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (comptes de l'année)	Voir points
	Imputer les mouvements en capital liés à la dette et présenter des soldes budgétaires bruts et nets		CG 2021	
	Imputer les charges d'intérêts liées aux contrats d'opérations d'échanges d'intérêts sur des articles de base spécifiques		CG 2022	
	Imputer l'ensemble des montants qui sont dus à et par la Communauté française dans le cadre des contrats d'opérations d'échanges d'intérêts en recettes		CG 2021	
	Limiter les dépenses des fonds budgétaires aux recettes perçues ou, le cas échéant, autoriser les dérogations par voie décrétale normale		CG 2021	
	Imputer toutes les dépenses sur des articles de base ventilés, et ce, dès l'engagement		CG 2021	
	Procéder de manière régulière à une analyse approfondie de l'encours des engagements et aux ajustements nécessaires		CG 2021	4.7.2
	Procéder à une réconciliation entre le Crob et le CEB et justifier les éventuels écarts des soldes dans l'annexe du compte général		CG 2023	4.9.1
	Veiller au respect du principe du droit constaté et à l'imputation des dépenses et recettes sur l'exercice auquel elles se rattachent		CG 2020	4.5.2.1
	Imputer au budget la variation de la valeur des emprunts consécutive à l'évolution des indices de prix entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice		CG 2020	4.5.2.3
	Limiter le recours aux provisions (respect du principe de spécialité) et assurer une estimation précise des besoins budgétaires		CG 2024	4.5.1.3

	Intégrer les codes économiques dans les adresses budgétaires reprises au CEB		CG 2023	4.5.1.1 4.9.2
	Veiller à reprendre des informations utiles concernant l'encours des engagements		CG 2023	4.7.2
	Imputer les corrections de droits constatés des exercices antérieurs sur des crédits de dépenses en cas d'annulation ou de modification à la baisse et sur des articles de recettes en cas de modification à la hausse		CG 2025	4.3.3.1
	Enregistrer distinctement les recettes et les dépenses sur la base de leur montant brut tout en respectant le principe d'universalité		CG 2025	4.5.3
	Adapter les paramétrages du logiciel comptable et budgétaire afin que toutes les écritures comptables nécessitant un enregistrement en comptabilité budgétaire soient imputées sur les crédits de liquidation		CG 2025	4.8
	Veiller à l'exactitude des crédits repris dans le CEB		CG 2025	4.5.1.4

Tableau 49 - Recommandations liées au contrôle interne

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (comptes de l'année)	Voir points
	S'assurer de l'appartenance des différents comptes ayant un solde nul repris dans la confirmation bancaire		CG 2020	
	Utiliser exclusivement des critères objectifs dans l'analyse de risques ou uniformiser l'interprétation des critères subjectifs		CG 2022	
	Faire reposer la maîtrise du langage de programmation (Cobol) de l'outil de paie sur un nombre plus important de personnes dans l'attente de la mise en service effective du nouveau système de paie		CG 2021	
	Améliorer la transmission des données permettant la constitution du dossier des membres du personnel enseignant des établissements scolaires aux directions déconcentrées		CG 2021	
	Établir un inventaire physique exhaustif et centralisé sur la base de sources authentiques pour l'ensemble des sous-classes des biens immobilisés en collaboration avec les services gestionnaires		CG 2020	5.2.1.1
	Adapter l'application métier afin de faciliter et automatiser : • le calcul de l'ancienneté et la valorisation de l'expérience utile; • la vérification du respect des quotas de maladie ; • la gestion des absences ; • les révisions de traitements.		CG 2021	5.3.3.1

	Analyser les soldes ouverts relatifs aux déclarations ONSS, comprendre les mécanismes de calcul sous-jacents et mettre en œuvre les mesures correctrices nécessaires sans attendre l'implémentation d'un nouveau programme de paie		CG 2021	5.3.7.1
	Réconcilier les soldes ouverts pour les dettes fiscales et sociales avec les états de compte des tiers concernés (ONSS et SPF Finances)		CG 2020	5.3.7.1
	Réconcilier les données issues des outils métiers avec les données de la comptabilité générale et budgétaire		CG 2021	5.3.7.2
	Intégrer le suivi complet des droits au comptant dans le système comptable		CG 2024	5.5
	Réduire les délais d'enregistrement des opérations dans la comptabilité		CG 2022	5.1.1.2
	Veiller au respect de l'échéance légale d'imputation des opérations budgétaires		CG 2022	5.1.1.4
	Mettre en place des échanges de données permettant de détecter les omissions et les erreurs matérielles		CG 2022	5.1.2.1
	Définir clairement les responsabilités de chaque partie prenante dans le cadre de la tenue de la comptabilité		CG 2022	5.1.2.1
	Mettre en place des systèmes de recensement, d'évaluation et de hiérarchisation des risques		CG 2022	5.1.3
	Mettre en place les mesures de contrôle interne nécessaires en matière de passation et validation des écritures comptables (opérations diverses et de l'agence de la dette)		CG 2022	5.1.4.2
	Définir et mettre en œuvre des mesures de contrôle sur les données en provenance des services opérationnels et mettre en place des procédures permettant de corriger les erreurs détectées		CG 2022	5.1.4.4
	Effectuer une revue analytique globale et l'annexer au compte général		CG 2022	5.1.4.7
	Poursuivre et renforcer le contrôle des fiches d'immobilisations afin d'en assurer la valorisation, l'enregistrement et, le cas échéant, leur clôture		CG 2024	5.2.1.2
	Réaliser une analyse de risques actualisée ciblée sur l'ensemble du cycle de la paie		CG 2021	5.3.1
	Assurer une vision globale du processus de paie en renforçant la coordination entre les directions et services concernés		CG 2021	5.3.1
	Adapter les profils d'accès des agents FLT à leurs besoins ponctuels et restreindre les droits de modification des comptes bancaires du personnel aux seuls agents dûment habilités sur la base d'un schéma de validation documenté		CG 2021	5.3.2

	Accélérer l'intégration des dossiers dans l'application Desi-RL10 dans l'attente du nouveau système (projet Cepage)		CG 2021	5.3.4.1
	Automatiser et sécuriser le transfert des données entre les applications métiers et les applications comptables		CG 2021	5.3.4.2
	Limiter les interventions manuelles et veiller à la fiabilité et à la cohérence des données salariales		CG 2021	5.3.4.2
	Analyser périodiquement les créances anciennes et procéder, le cas échéant, à l'annulation des droits constatés en recettes dont le recouvrement apparaît définitivement compromis		CG 2021	5.3.5.3
	Simplifier le processus de comptabilisation des indus de traitement à récupérer et renforcer les contrôles visant à garantir l'exhaustivité et la correcte comptabilisation des créances correspondantes		CG 2021	5.3.5.3
	S'assurer que les personnes qui quittent l'entité ne soient plus mandataires sur les comptes bancaires de la Communauté française		CG 2021	5.5.1
	Enregistrer sans délai les mouvements financiers des livres de caisse dans le logiciel comptable		CG 2020	5.5.3
	Intégrer systématiquement une pièce justificative probante lors de l'enregistrement d'une opération comptable dans le logiciel comptable et budgétaire et paramétrer un flux exigeant la présence d'une pièce		CG 2022	5.1.1.1
	Paramétrer le logiciel comptable et budgétaire afin que le compte général soit généré automatiquement dans son intégralité		CG 2022	5.1.1.3
	Mettre en place des mesures de contrôle interne qui permettent d'assurer la fiabilité et la cohérence des rapports		CG 2022	5.1.1.3
	Préciser les rôles et responsabilités des différents intervenants dans le processus d'établissement du compte général		CG 2022	5.1.2.2
	Décrire et documenter l'ensemble du cycle de la paie		CG 2021	5.3.1
	Renforcer le suivi des indus en assurant leur identification, la recherche de leur origine et la mise en œuvre des démarches nécessaires à leur récupération		CG 2021	5.3.5.3
	Mettre en place un indicateur du taux d'erreurs dans le calcul du paiement des enseignants (comme celui prévu précédemment dans le contrat d'administration du MFWB couvrant la période 2020 à 2025)		CG 2021	5.3.6
	Définir les contrôles à réaliser sur les listes d'erreurs selon un calendrier précis et en assurer le suivi exhaustif et systématique		CG 2021	5.3.6

	Uniformiser les contrôles à l'aide d'une procédure écrite ou de listes de contrôle et de développer un manuel ad hoc		CG 2022	5.4.1.1
	Réduire les délais de contrôle		CG 2022	5.4.2
	Mettre en concordance cet inventaire et la comptabilité		CG 2023	5.2.1.1
	Veiller à l'exactitude du calcul des cotisations patronales et à leur correcte imputation		CG 2021	5.3.3.2
	Veiller au respect du principe de séparation de fonctions en disposant : • d'une liste exhaustive des ordonnateurs délégués établie sur la base d'actes de désignation conformes ; • d'une description des différents rôles et autorisations configurés dans le système ; • d'une liste exhaustive des utilisateurs du logiciel comptable et budgétaire et de leurs rôles et autorisations ; • d'une actualisation des rôles attribués en regard des délégations formellement accordées aux agents.		CG 2022	5.1.4.1
	Paramétrer le logiciel comptable et budgétaire afin de s'assurer que les opérations budgétaires soient liquidées lors de la validation des dépenses par les contrôleurs de liquidation et non à l'intervention de l'ordonnateur		CG 2022	5.1.4.3
	Procéder à une revue analytique des dépenses de personnel, réconciliée avec la comptabilité		CG 2023	5.3.7.3
	Suspendre les versements futurs en cas de défaut de transmission de documents afin de pouvoir opérer les vérifications nécessaires		CG 2022	5.4.1.3
	Comptabiliser les indus dès que le droit est constaté et les enregistrer en produits/recettes		CG 2022	5.4.3
	Établir systématiquement des rapports sur les anomalies constatées dans le cadre des contrôles réalisés conformément à l'arrêté du 28 novembre 2013		CG 2022	5.1.4.5
	Formaliser et mettre en œuvre des procédures de contrôle interne encadrant les désaffectations de biens immobilisés pour les différentes catégories d'immobilisations		CG 2025	5.2.1.3
	Étendre les procédures de contrôle (dont la concordance avec le solde de comptage physique) des livres de caisse à l'ensemble du périmètre		CG 2025	5.5.3
	Veiller à la validation formelle de chaque dépense (caisse) par l'autorité compétente		CG 2025	5.5.3
	À l'intention du gouvernement de la Communauté française : Veiller au respect du délai légal de transmission du compte général		CG 2025	5.1.1.4

	Corriger, si nécessaire, les écarts détectés lors de la réconciliation entre les soldes de réouverture des comptes et les soldes de clôture		CG 2025	5.1.4.6
	Formaliser les procédures manquantes relatives au cycle de la trésorerie		CG 2025	5.5

Ce rapport est disponible uniquement en version électronique,
sur courdescomptes.be.

DÉPÔT LÉGAL
ISSN 2736-2949

ADRESSE
Cour des comptes
Rue de la Régence 2
1000 Bruxelles

TÉL.
+32 2 551 81 11

courdescomptes.be

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

02 NOVEMBRE 2026

38ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE[1]

CERTIFICATION

DU COMPTE GÉNÉRAL DES SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2025

[1] Voir doc. 333 (2026-2027) n°1.

Cour des comptes

Compte général des services du gouvernement de la Communauté française pour l'année 2025

Certification du compte général 2025

Rapport approuvé et valablement signé par la chambre française de la Cour des comptes.

Déclaration de la Cour des comptes en tant qu'auditeur indépendant au sujet du compte général des services d'administration et des cabinets ministériels (entité) pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Conformément à l'article 32, § 1er, du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française, la Cour des comptes fait rapport, en tant qu'auditeur indépendant, du compte général de l'entité pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025. Le rapport de la Cour des comptes est destiné au Parlement de la Communauté française et contient l'opinion de la Cour des comptes sur l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025, ainsi que sur les résultats de l'exercice clôturé à cette date, conformément au cadre de rapportage financier applicable à l'entité.

Section 1 – Opinion

La Cour des comptes a contrôlé le compte général de l'entité pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Le compte général de l'entité se compose du compte annuel incluant le bilan, le compte de résultats (comptant l'ensemble des charges et produits), le compte de réconciliation des opérations budgétaires (conformément à la classification économique), la situation des flux de trésorerie ainsi que du compte d'exécution du budget et de l'annexe comptable :

- les informations utiles à l'appréciation des données relatives aux actifs immobilisés, aux créances et à la dette ;
- un commentaire visant à réconcilier le solde budgétaire et le résultat de l'exercice de l'entité ;
- un état des actifs et engagements hors bilan ;
- un rapport sur les transferts de biens immeubles ainsi que sur les aliénations des biens immeubles.

Le compte général transmis comprend les éléments fixés aux articles 42 et 43 du décret du 20 décembre 2011, à l'exception du rapport sur les transferts de biens immeubles et sur les aliénations. En outre, les informations utiles à l'appréciation des données relatives aux créances et à la dette sont insuffisantes.

Ce compte général présente un total de bilan de 3 310 620 884,34 euros et le compte de résultats se clôture par un résultat négatif de l'exercice de 1 486 870 098 euros. Les dépenses budgétaires de liquidations reprises dans le compte d'exécution du budget s'élèvent à 13 881 141 548 euros, les recettes budgétaires à 12 398 274 575 euros et le résultat budgétaire à -1 482 867 973 euros. La section particulière s'élève, en recettes et en dépenses, à 4 452 125 886 euros.

En raison du (des) motif(s) significatif(s) des points examinés à la Section 2, la Cour des comptes observe que le compte général de l'entité ne donne pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025 et des résultats de l'exercice 2025, conformément au cadre de rapportage financier instauré par le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française, et ses arrêtés d'exécution (opinion défavorable).

Section 2 – Fondement de l'opinion

La responsabilité de la Cour des comptes est décrite à la Section 5 – Responsabilité de la Cour des comptes concernant le contrôle du compte général de l'entité. La Cour des comptes est indépendante des entités qu'elle contrôle. Elle possède aussi un mandat légal vis-à-vis du Parlement de la Communauté française. Elle effectue ses audits conformément aux valeurs reprises dans son

1 Les chiffres clés sont repris aux pages 35, 37 et 38 du compte général 2025.

code déontologique : intégrité, indépendance, impartialité, compétence, comportement professionnel, confidentialité et transparence.

1.1.1 Fondement de l'opinion défavorable

La Cour des comptes estime que les éléments probants qu'elle a obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

La Cour des comptes est parvenue à la conclusion que les anomalies suivantes sont significatives et ont une incidence chiffrée sur le compte général de l'entité :

- La comptabilité n'est pas tenue dans le respect des articles 19 et 30 du décret du 20 décembre 2011, qui prévoient, d'une part, l'établissement d'une comptabilité et d'un inventaire complets, et, d'autre part, que toute opération comptable est enregistrée sans retard, de manière fidèle et complète dans la comptabilité.
  Ainsi, les processus d'inventaire ne permettent pas encore de garantir une réconciliation complète des montants et véritable entre l'inventaire physique et la comptabilité, en particulier pour les biens meubles. Par ailleurs, la sous-classe des provisions pour risques et charges n'est pas exhaustive dès lors que l'ensemble des litiges présentant des risques significatifs n'a pas été inventorié.

- Dans les bases d'inventorisation, les sous-classes relatives aux actifs immobilisés présentent les anomalies suivantes :
  - Les biens dont l'acquisition a été financée par le Save Funds des bâtiments scolaires sont repris, à tort, dans les immobilisations du ministère pour 1.413,9 millions d'euros ;
  - L'entité n'a pas valorisé les biens détenus sous la forme de droits d'emphytéose ou de superficie ainsi que les biens détenus par la Communauté française située à l'étranger.
  - Des immobilisations en exploitation sont comptabilisées dans une sous-classe d'immobilisations en cours et inversement pour un total de 283,9 millions d'euros en valeur absolue.
- Le non-respect du critère d'enregistrement légal des opérations sur la base des droits constatés conduit à diverses erreurs significatives relevées tant en comptabilité budgétaire qu'en comptabilité générale.
  - Concernant les dépenses imputées au compte d'exécution du budget (CEB), des anomalies pour un total de 368,8 millions d'euros ont été identifiées, ce qui entraîne une surestimation du solde budgétaire à deux reprises :
    - La dette pour le pécule de vacances afférent aux prestations de l'exercice 2025 (372,6 millions d'euros) a été imputée, à tort, sur l'exercice 2026 au lieu de l'exercice 2025. La Cour des comptes souligne que cette anomalie est récurrente[1].
    - L'écart de liquidation de l'année à maintenir le report des emprunts qui y sont liés n'a pas été imputé en 2025.
  - Concernant les produits et recettes, les anomalies détectées se lisent à 3,4 millions d'euros en valeur absolue :
    - Divers produits et recettes (3,3 millions d'euros) ont été comptabilisés en 2026 plutôt qu'en 2025.
    - Des crédits à déterminer constatés au CEB 2025 n'ont pas été imputés en 2025 sans impact sur en comptabilité budgétaire, à hauteur de 0,1 million d'euros.
    - Une créance de 8,0 millions d'euros envers le CHU de Liège aurait dû être annulée en 2025.

La comptabilité a été clôturée conformément aux prescriptions, méthodes et procédures adoptées par la Cour des comptes.

[1] Les charges à reporter s'élèvent à 1.183,3 millions d'euros au 31/12/2025 (811,6 millions d'euros au 31/12/2024). Elles correspondent aux crédits d'engagement, aux crédits d'ordonnancement et aux crédits de liquidation de 2025 à reporter. Ces montants ne sont pas repris dans le solde budgétaire 2025.

En tant que membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai), la Cour des comptes utilise les normes internationales pour les institutions supérieures de contrôle (Issai) comme référence lors de l'exécution de ses diverses missions.

Dans le cadre de son examen de certification, la Cour des comptes utilise les Issai pour l'audit financier.

Section 3 – Autres points

Sans préjudice de l'opinion formulée ci-dessus, la Cour des comptes attire l'attention sur les points suivants :

- Le non-recours à un grand nombre d'opérations significatives en dehors du logiciel comptable, enregistrées en comptabilité sur la base d'une écriture globale pour laquelle la procédure d'approbation est inexistante, ce qui accroît et génère des risques de fraude.
  - Les recettes gérées par les services extérieurs du ministère sont globalisées dans un fichier extra-comptable et intégrées telles quelles, lors de la clôture dans le logiciel comptable.
  - De nombreuses subventions sont gérées via des applications périphériques et sont comptabilisées de manière globale dans le logiciel comptable.
- L'absence d'identification individuelle des œuvres d'art, combinée aux insuffisances relevées dans la formalisation des contrôles physiques, constitue notamment une faiblesse majeure du dispositif de contrôle interne applicable aux immobilisations. Par ailleurs, les valeurs des œuvres d'art ne sont pas établies sur la base d'une méthode unique et plusieurs milliers d'œuvres ne sont pas valorisées. En outre, les données financières transmises par le service général du patrimoine à la Direction générale du budget et des finances pour valoriser les œuvres d'art ne sont pas suffisamment fiables.
- Les mesures de contrôle interne actuellement en vigueur sont insuffisantes pour détecter les omissions et erreurs matérielles.
  - Le contrôle interne lié au cycle des dépenses de personnel et l'enseignement (comptabilisation et paiements) évolue positivement, mais des contrôles essentiels à la maîtrise du cycle des rémunérations ne sont pas encore pleinement effectifs. Ainsi, la différence non réconciliée entre les cotisations ONSS calculées par l'outil salaires et la comptabilité s'élève à 2,2 millions d'euros.
  - Les mesures de contrôle interne nécessaires à la maîtrise des écritures comptables générées par les outils de gestion de stocks ne sont pas mises en place.
- Aucune réduction de valeur sur créances n'a été comptabilisée. En appliquant la méthode de calcul des exercices précédents, la surestimation des créances s'élèverait à 98,5 millions d'euros.
- Le ministre a acquitté un montant de 30,8 millions d'euros en compte d'attente à défaut d'être en mesure de déterminer la destination de certaines opérations en raison de la gestion extra-comptable des recettes et comptes bancaires.
- Bien que le résultat comptable n'en soit pas modifié, certaines opérations ne respectent pas les principes comptables d'usage (règle de la spécialisation des exercices comptables).
  - Les dépenses liées à la contribution de responsabilisation pension (CRP) et au mécanisme de transition, ainsi que les crédits nécessaires aux dépenses relatives aux charges du passé liées aux infrastructures hospitalières ont été enregistrées en réduction des recettes (via la loi spéciale de financement (recettes institutionnelles). Le montant total qui aurait dû être imputé en dépenses s'élève à 485,3 millions d'euros.
  - Les produits autres que ceux relatifs à la vente d'immeubles, soit 45,3 millions d'euros, sont comptabilisés dans une sous-classe erronée.
  - Les soldes de traitement de l'exercice sont entièrement comptabilisés en produits à la place d'être comptabilisés en déduction des charges (22,2 millions d'euros).
  - La vente de biens immobiliers pour 13,5 millions d'euros a été comptabilisée dans une rubrique autre que celle spécifiquement réservée aux cessions de biens immobiliers.
- La codification des articles de base ne permet pas d'identifier la classification économique des dépenses et des recettes.

Section 4 – Responsabilité de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant le compte général de l'entité

Conformément à l'article 9 du décret du 20 décembre 2012, le compte général de l'entité est établi par le gouvernement de la Communauté française sur la base des comptes arrêtés à la clôture de l'année comptable et budgétaire écoulée.

Le secrétariat général, la direction générale du budget et des finances et les autres directions et administrations générales de l'entité sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle du compte général de l'entité conformément au référentiel comptable applicable à l'entité et arrêté par le Gouvernement. Ils sont responsables du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation du compte général de l'entité exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux personnes chargées de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Section 5 – Responsabilité de la Cour des comptes concernant le contrôle du compte général de l'entité

La Cour des comptes a pour mission d'obtenir l'assurance raisonnable que le compte général de l'entité pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer une déclaration de contrôle contenant cette opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un contrôle réalisé en se fondant sur les ISSAI permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs prennent sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un contrôle réalisé en utilisant les normes ISSAI, la Cour des comptes exerce son jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long du contrôle. La Cour effectue également les travaux suivants :

- La Cour identifie et évalue les risques que le compte général comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Elle conçoit et met en œuvre des procédures de contrôle en réponse à ces risques et recueille des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- La Cour acquiert une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour le contrôle afin de concevoir des procédures de contrôle appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Elle apprécie le caractère approprié des méthodes utilisées pour le reporting financier et le caractère raisonnable des estimations faites par la Direction, de même que des informations y afférentes.
- La Cour évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du compte général, y compris de l'annexe, ainsi que si le compte général représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

La Cour des comptes communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier du contrôle prévus ainsi que les constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne qu'elle aurait relevée au cours de son contrôle.

La Cour des comptes signale aux responsables de la gouvernance qu'elle s'est conformée aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance. Elle leur communique toutes les relations et les autres facteurs raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur son indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde qu'elle a prises.

Bruxelles, le 29 octobre 2026

Par ordonnance :

Alain Dolly
Greffier en chef

La Cour des comptes :

Florence Thys
Présidente

(Données à la fin)

ADRESSE
Cour des comptes
Rue de la Régence 2
1000 Bruxelles

TÉL.
+32 2 551 81 11

courdescomptes.be

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

04 NOVEMBRE 2026

38ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE [1]

COMPTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2025

[1] Voir doc. 333 (2026-2027) n°1.

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 juin 2021 arrêtant les règles d'évaluation et d'amortissement de la Communauté française tel que modifié par l'arrêté ministériel du 05 juillet 2022

A.M. 07-09-2023 M.B. 18-01-2024

Le Ministre du Budget,

Vu le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française, article 34 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2012 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités budgétaire et générale, article 32 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2021 arrêtant les règles d'évaluation et d'amortissement de la Communauté française tel que modifié par l'arrêté ministériel du 05 juillet 2022 ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 1er septembre 2023 ;

Considérant que les règles d'évaluation relatives aux comptes annuels de la Communauté française ont été établies conformément à l'arrêté royal du 10 novembre 2009, fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune tel que prévu à l'article 5 de la loi du 16 mai 2003 ;

Considérant que ces règles sont néanmoins complétées par les avis CNC 2011/18, 2017/07 et 2019/07 portant respectivement sur le traitement comptable des swaps de taux d'intérêt, les droits et engagements hors bilan ainsi que sur les émissions d'emprunts obligataires et que sauf mention expresse de règles d'évaluation spécifiques, les dispositions de l'arrêté royal précité sont d'application ;

Arrête :

Article 1er. - L'article 2 de l'arrêté ministériel du 29 juin 2021 arrêtant les règles d'évaluation et d'amortissement de la Communauté française tel que modifié par l'arrêté ministériel du 05 juillet 2022, est remplacé comme suit :

« Article 2. Les règles d'évaluation sont les suivantes :

Principes de bases :

- Les règles d'évaluation sont présentées dans l'ordre de présentation du bilan en commençant par les comptes de l'actif suivi des comptes du passif.
- Les règles sont établies dans les perspectives de continuité des activités.

- Les entités comptables déterminent et publient, dans le respect des dispositions du présent arrêté, les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire, ainsi qu'aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques, et aux réévaluations.

  Ces règles d'évaluation et leur application doivent être adaptées si elles ne répondent plus à l'exigence de l'image fidèle. Ces dernières doivent figurer dans l'annexe aux comptes annuels.

- La date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 31 décembre de chaque année.

  Les opérations concernant l'exercice comptable clôturé et pour lesquelles une connaissance suffisante est acquise avant le 31 mars de l'année suivante sont encore enregistrées dans les comptes de l'année précédente.

- Chaque valeur du bilan est justifiée, s'il y a lieu, par un inventaire annuel permettant de vérifier l'existence physique, l'état et la valeur, notamment pour les actifs immobilisés.

- Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Le principe de prudence implique que la situation financière d'une entité ne peut pas être présentée de façon plus favorable qu'elle ne l'est en réalité

CHAPITRE 1. PRINCIPE GENERAL POUR LES COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF

Le principe d'évaluation de base est celui de la valeur historique, soit la valeur d'acquisition (sous déduction éventuelle des amortissements et réduction de valeur ou réévaluations pour les comptes d'actifs)

CHAPITRE 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La méthode appliquée est la méthode linéaire (avec des montants identiques pour chaque année complète) et cela par année complète.

Le prix d'acquisition d'un d'actif obtenu par voie d'échange est la valeur de marché de l'actif cédé.

Les amortissements des principales immobilisations incorporelles sont calculés selon les modalités fixées dans le tableau joint en annexe.

CHAPITRE 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Section 1. Règles générales

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition et la Communauté française a déterminé les durées d'amortissement propres aux différentes catégories d'immobilisations corporelles.

Ces dernières sont reprises dans le tableau joint en annexe.

La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire par année complète à partir de l'année de la première mise en service.

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne subissent une réduction de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable (Ex : terrain).

La règle générale prise par la Communauté française est que tout bien meuble corporel dont la valeur unitaire est inférieure à 1.000 euros HTVA est comptabilisé en charges et non en immobilisation.

Section 2. Règles spécifiques aux immeubles et terrains

En l'absence de proposition de la Commission de la comptabilité publique, prévue à l'article 8, §1er de l'AR plan comptable, la Communauté française a retenu la règle d'évaluation établie par la commission pour l'inventaire du patrimoine de l'État, qui définit la valeur d'un bien immobilier comme la somme des valeurs de ses composantes, à savoir le terrain et l'éventuel bâtiment érigé sur celui-ci.

Sous-section 1. Les terrains

En vue de la constitution du bilan de départ, les terrains détenus historiquement ont été évalués selon les dernières valorisations établies en 2013 par la Commission de l'Inventaire du Patrimoine de l'Etat qui se basaient sur les critères suivants :

- la contenance cadastrale ;
- la nature-pilote ;
- la situation géographique (arrondissement ou, le cas échéant, commune de plus de 30.000 habitants) et ;
- la valeur vénale moyenne unitaire au mètre carré fournie par les comités d'acquisition en fonction de la nature-pilote et de la situation, s'appuyant sur des études régulières et locales du marché.

Les dernières valorisations réalisées par la Commission de l'Inventaire ont été actualisées d'après l'évolution de l'inflation entre 2013 et 2020.

Pour les terrains acquis à partir de l'année 2019 et ceux à venir, ils seront comptabilisés selon leur valeur d'acquisition qui comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires liés à l'acquisition (droits d'enregistrement, frais de dossiers, etc.).

Sous-section 2. Les bâtiments

En vue de la constitution du bilan de départ, les bâtiments détenus historiquement ont été évalués selon les dernières valorisations établies en 2013 par la Commission de l'Inventaire du Patrimoine de l'Etat qui se basaient sur le principe de reconstruction.

Le principe de reconstruction consiste à évaluer un bâtiment selon le prix qu'il faudrait consentir pour la reconstruction d'un bâtiment similaire, déduction faite de l'amortissement (2% / an).

Cette valeur de construction est établie en tenant compte d'éléments physiques de la construction, à savoir :

- la surface plancher et ;

- la valeur unitaire moyenne de construction au mètre carré de surface plancher établie annuellement par la Régie des Bâtiments (€/m²).

Les valeurs unitaires moyenne de construction (en €/m²) des bâtiments repris dans le fichier de la Commission de l'Inventaire ont été actualisées d'après l'évolution de l'indice ABEX entre 2013 et 2020.

A cette valeur de construction, s'applique un coefficient de valorisation qui dépend de la nature du bien bâti. Conformément aux travaux de la Commission de l'Inventaire, les coefficients de valorisation sont les suivants :

CODE-Pilote	**Nature-Pilote**	**Coefficient**
01	Non-valorisé	0,0
02	Faible valeur	0,1
03	Petit Bâtiment	0,3
04	Rural	0,5
05	Entreprise	0,7
06	Habitat	1,0
07	Sophistiqué	1,4
08	Militaire	1,0
09	Scolaire	1,0
10	Légation	1,0
11	Monument	1,0

Pour les bâtiments acquis à partir de l'année 2019 et ceux à venir, ils seront comptabilisés selon leur valeur d'acquisition qui comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires liés à leur l'acquisition (droits d'enregistrement ou TVA, frais de dossiers, etc.).

Pour les bâtiments, en l'absence de proposition de la Commission de la comptabilité publique prévue à l'article 8, §2, al.2 de l'AR plan comptable, la Communauté française a décidé d'appliquer un amortissement linéaire de 2% par an jusqu'à l'obtention d'une valeur résiduaire de 24%, montant à partir duquel aucun amortissement n'est plus opéré (pour autant que le bâtiment n'ait pas été déclassé – démolitions, ruines, etc.).

Cette méthode privilégie l'état d'entretien plutôt que l'âge proprement dit du bâtiment et ce dernier garde une valeur d'inventaire correspondant à sa valeur opérationnelle représentative des services qu'il continue de rendre.

Sous-section 3. Biens détenus par un droit propriété sur lequel la FWB accorde un droit réel

Les biens immeubles, bâtis ou non, dont la Communauté française est propriétaire et pour lesquels elle accorde un droit réel d'emphytéose, de superficie ou d'usufruit seront reclassés dans un sous-compte d'actifs afin de les distinguer des biens immeubles dont la FWB dispose de l'usage en pleine propriété.

Sous-section 4. Location financement

Les immobilisations corporelles détenues en location financement sont valorisées à l'actif de la même façon que les actifs similaires acquis sans location financement.

Les biens immeubles, bâtis ou non, pour lesquels la Communauté française dispose, par acte notarié, d'un droit de propriété en vertu d'un droit réel d'emphytéose, de superficie ou d'usufruit sont portés à l'actif du bilan, indépendamment de la valeur des redevances et des conditions d'octroi de ce droit.

Les droits de servitudes qui seraient accordés à la Communauté française ne seront portés à l'actif du bilan qu'à condition qu'ils soient accordés à titre onéreux.

Les biens détenus en location-financement seront portés à l'actif uniquement dans le cas où les droits d'usage à long terme sont établis en vertu de contrats de location-financement ou de convention similaires qui répondent aux conditions de « leasing » :

1. Pour les biens immeubles : les redevances échelonnées dues en vertu du contrat couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution intégrale du capital investi par le donneur dans la construction ;

2. Pour les biens meubles : les redevances échelonnées dues en vertu du contrat, majorées, si le preneur dispose d'une option d'achat, du montant à payer en cas de levée de l'option, couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution intégrale du capital investi par le donneur dans le bien. Le montant à payer en cas de levée de l'option d'achat n'est toutefois pris en considération que s'il représente quinze pour cent au plus du capital investi par le donneur dans le bien.

Est assimilée à un prix de levée de l'option d'achat visée au 2°, dans la limite susvisée de quinze pour cent, la partie en capital des redevances prévues au contrat en cas d'usage d'une faculté de proroger l'opération.

Section 3 : Problèmes de classification

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Lorsqu'à défaut de critère objectif, les différents éléments, ne présentant pas individuellement un caractère significatif, d'un lot acquis pour un prix global ne peuvent être évalués de manière distincte, le lot peut être évalué à sa valeur globale.

Lorsqu'un élément de l'actif ou du passif pourrait relever simultanément de plusieurs rubriques ou sous-rubriques du bilan, ou lorsqu'un produit ou une charge pourrait relever simultanément de plusieurs rubriques ou sous-

rubriques du compte de résultats, il est porté sous le poste qui fournit l'image la plus fidèle.

Section 4 : Œuvres d'art

La valorisation des œuvres d'art est basée sur la dernière valeur en date, reprise dans l'outil de gestion TMS.

Les objets à usage scientifique (comme les objets archéologiques : fragments de poterie, silex, pièces, …) sont valorisés à 0€ (valeur d'usage scientifique).

CHAPITRE 4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises au bilan à la valeur d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissements. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières et de placements de trésorerie seront pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les participations dans les entreprises sont réévaluées conformément aux dispositions de l'article 9 de l'AR plan comptable, à savoir en appliquant le pourcentage de participation à la valeur comptable de l'actif net de la société, tel qu'il ressort de ses derniers comptes annuels disponibles et approuvés.

La valeur réévaluée retenue pour ces immobilisations est justifiée dans l'annexe des comptes annuels dans lesquels la réévaluation est actée pour la première fois.

CHAPITRE 5. CRÉANCES

Les créances à plus d'un an représentées notamment par des prêts sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

La comptabilisation des créances à plus d'un an s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance d'intérêts et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

Les créances sur les banques sont reprises au bilan à concurrence des montants mis à disposition, après déduction des remboursements effectués entre-temps et majoration des intérêts échus non encore payés.

Annuellement, une évaluation systématique est faite de ces créances. Ainsi, les soldes des comptes clients sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des clients qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants.

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur

lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances à plus d'un an et à un an au plus sont prises en charges d'exploitation au titre de pertes sur créances lorsqu'elles sont irrécouvrables au sens de l'article 56 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Pour les créances présentant un risque, les intérêts sont calculés et comptabilisés comme une créance effective. Conformément au principe de prudence, ces intérêts ne sont pas pris en résultat mais enregistrés sur un compte correctif de l'actif.

CHAPITRE 6. STOCKS

La méthode de valorisation des articles se décide généralement par catégorie d'article (type d'article), se fera au PMP (prix moyen pondéré).

CHAPITRE 7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur est actée lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. Elle doit être reprise (partiellement ou totalement) à concurrence de l'augmentation de la valeur de réalisation.

Les titres, autres qu'à revenu fixe, détenus à titre de placement de trésorerie, sont réévalués annuellement sur la base de leur valeur de marché ou, à défaut, sont estimés par référence à la valeur de marché de titres cotés de nature similaire conformément à l'article 11, §1er, de l'AR plan comptable.

En ce qui concerne les valeurs disponibles, si un compte courant présente en fin d'exercice un solde créditeur, ce qui constitue donc une dette pour l'entité vis-à-vis de l'institution bancaire, ce solde sera reclassé en compte de dettes au passif du bilan.

Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

CHAPITRE 8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constitués pour couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges sont constituées individuellement en fonction de la nature du risque et des charges y afférentes. A la fin de l'exercice, les provisions constituées sont évaluées au niveau des risques qu'elles couvrent, les provisions excédentaires faisant l'objet d'une reprise au compte de résultats.

En application de l'article 14 de l'AR plan comptable, des provisions sont constituées pour les risques de charges et pertes futures :

1° s'il s'agit d'une obligation existante dont la nature est décrite clairement ;

2° qui est née au cours de l'exercice ou lors d'un exercice précédent ;

3° si la charge ou la perte est probable ou certaine ;

4° si le montant de la charge ou le risque n'est pas encore définitif.

Pour chaque risque, la provision est déterminée par l'estimation du montant du risque. Lorsqu'une provision constituée antérieurement est devenue trop importante selon l'évaluation actuelle ou n'est plus nécessaire, elle doit être reprise ou mise à zéro. Dans le cas inverse, la provision doit être augmentée.

CHAPITRE 9. DETTES

Section 1 – Dettes représentées par un titre

Sous-section 1 – Emprunts et primes d'émission

Le prix d'émission d'un emprunt correspond au prix de l'obligation au moment de son émission.

Le prix d'émission permet de faire correspondre le taux de marché à la date d'émission de l'emprunt avec le taux du coupon payé par la Communauté française. Il est donc le résultat d'un différentiel d'intérêt entre le coupon payé et le coût de financement défini par la Communauté française.

Si le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, l'obligation est émise « au-dessus du pair ». Inversement, l'émission est dite émise en « en dessous du pair » si le prix d'émission est inférieur au à la valeur nominale. Un emprunt dont le taux du coupon correspond au taux du marché est émis « au pair ».

Le prix d'émission est en général exprimé en pourcentage mais peut aussi être exprimé en montant s'il est multiplié par la valeur nominale de l'emprunt (on parle alors de « net proceeds »).

La prime d'émission correspond à la différence entre le prix d'émission exprimé en montant et la valeur nominale. La différence est positive lorsque le prix d'émission est au-dessus du pair et est négative lorsque le prix d'émission est en dessous du pair.

Les primes d'émission ne peuvent pas être compensées avec les frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

Les dettes représentées par un titre avec ou sans prime d'émission sont reprises au bilan/dette à leur valeur nominale, déduits des remboursements opérés jusque-là.

La comptabilisation des dettes à leur valeur nominale s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance de coupon de l'emprunt ou, si pas de coupon, sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les primes d'émission, positives ou négatives, sont enregistrées au bilan dans les comptes de régularisation, déduites des remboursements d'emprunt opérés jusque-là.

Sur la durée restant à courir du titre et sur une base linéaire, les primes d'émission sont prises en résultat à la date d'échéance du coupon ou, si pas de coupon, à la date anniversaire de l'emprunt. En fin d'année, s'y ajoutent l'inscription en comptes de régularisation et la prise en résultat de la quote-part de prime d'émission calculée en nombre de jours entre la dernière échéance de l'emprunt ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Sous-section 2 : Emprunts et primes de remboursement

Le prix de remboursement déterminé lors de l'émission correspond au montant de l'emprunt payé à son échéance par le débiteur.

La différence entre le prix de remboursement et la valeur nominale est appelée la prime de remboursement. La différence est positive lorsque le prix de remboursement est au-dessus du pair et est négative lorsque le prix de remboursement est en dessous du pair.

Les primes de remboursement ne peuvent être augmentées des frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

Les dettes représentées par un titre avec prime de remboursement sont reprises au bilan/dette à leur valeur de remboursement. La valeur de remboursement correspond à la valeur nominale augmentée du montant de la prime de remboursement.

La comptabilisation des dettes à leur valeur nominale s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance de l'emprunt ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les primes de remboursement, positives ou négatives, sont enregistrées au bilan dans les comptes de régularisation, déduites des remboursements de prime de remboursement opérés jusque-là.

Sur la durée restant à courir du titre et sur une base linéaire, les primes de remboursement sont prises en résultat à la date d'échéance du coupon ou, si pas de coupon, à la date anniversaire de l'emprunt. En fin d'année, s'y ajoutent l'inscription en comptes de régularisation et la prise en résultat de la quote-part de prime de remboursement calculée en nombre de jours entre la dernière échéance de l'emprunt ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Sous-section 3 : Cas particulier des emprunts avec option de vente (puttable)

Le traitement comptable des dettes représentées par un titre pour lesquelles l'investisseur a le droit, mais pas l'obligation, de récupérer les fonds mis à disposition de la Communauté française avant la maturité du titre est similaire à celui des dettes représentées par un titre sans option pour l'investisseur.

La date de maturité retenue pour l'amortissement des primes d'émission et de remboursement est la date d'exercice de la première option. Si l'investisseur n'exerce pas son option, la date de maturité à considérer devient la date suivante d'exercice de l'option ou la date de remboursement du titre de dettes dans le cas où aucune option ne peut plus être exercée avant l'échéance finale.

Sous-section 4 : Cas particulier des emprunts indexés sur l'inflation (inflation linked)

Les emprunts indexés sur l'inflation ont une valeur nominale initiale et un montant de coupon qui évoluent selon un indice lié à l'inflation entre leur date d'émission et leur date de maturité.

Les dettes représentées par un emprunt indexé sur l'inflation sont reprises au bilan/dette à leur valeur de remboursement. La valeur de remboursement correspond à la valeur nominale initiale augmentée du montant représentant l'indexation liée à l'inflation à la clôture de l'exercice, déduits des remboursements opérés jusque-là. Généralement, la valeur de remboursement (valeur initiale indexée) ne peut pas descendre sous la valeur nominale initiale.

La variation du montant indexé de la valeur nominale initiale est enregistrée au compte de résultat, chaque année.

Une prime d'émission enregistrée lors de l'émission du titre lié à l'inflation est traitée de la même manière qu'à la Sous-section 1 ci-dessus.

L'indice d'indexation de référence est le même pour le calcul des coupons et pour le calcul de l'indexation de la valeur nominale initiale. Si l'indice de référence n'est pas connu à la date de clôture de l'exercice, l'indexation proratée sera opérée sur la base de l'indice de référence le plus proche du 31 décembre. Le taux indexé du coupon peut être inférieur au taux initial du contrat.

Section 2 – Dettes envers les institutions financières et assimilées

Les dettes envers les institutions financières et assimilées sont reprises au bilan à concurrence des fonds mis à la disposition de la communauté française par la contrepartie, déduits des remboursements opérés jusque-là.

La comptabilisation des dettes à plus d'un an envers les institutions financières et assimilées s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance d'intérêts de la dette et le 31

décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les primes d'émission éventuelles, positives ou négatives, sont enregistrées au bilan dans les comptes de régularisation, déduites des remboursements de primes d'émission opérés jusque-là.

Sur la durée restant à courir de l'emprunt sans titres émis et sur une base linéaire, les primes d'émission sont prises en résultat à la date d'échéance des intérêts. En fin d'année, s'y ajoutent l'inscription en comptes de régularisation et la prise en résultat de la quote-part de prime d'émission calculée en nombre de jours entre la dernière échéance de l'emprunt ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les primes d'émission et les intérêts ne peuvent pas être augmentés des frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

Section 3 – Commission de placement

Les commissions de placement constituent des dépenses occasionnées lors de l'émission d'un emprunt. Elles permettent la rémunération de la banque pour la mise en contact de l'emprunteur avec l'investisseur. Ces commissions consistent en des frais d'émission d'emprunt, directement prélevés par la banque sur les fonds disponibles ou facturés séparément.

Ces commissions de placement ne sont pas activées et sont enregistrées directement au compte de résultat.

CHAPITRE 10. COMPTES DE REGULARISATION ET CLÔTURE

Les primes d'émission et de remboursement des emprunts, positives ou négatives, sont enregistrées dans les comptes de régularisation. Les comptes de régularisation incorporent en fin d'année les prorata d'amortissement de ces primes, et ce afin de rattacher à chaque exercice les charges et produits qui le concernent.

A la date de clôture de l'exercice comptable, le prorata des charges ou produits d'intérêt qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé est comptabilisé dans les comptes de régularisation[1], et ce afin de rattacher à chaque exercice les charges et produits qui le concernent[2].

Dans le cas de coupons variables (charges d'intérêt variable) et lorsque la date de fixing de ce coupon est en fin de période, le prorata de ces coupons

[1] Le prorata des charges d'intérêt qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé sera comptabilisé en tant que « Charges à imputer ». Le prorata des produits d'intérêt qui n'échoiront qu'au cours
d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé sera quant à lui comptabilisé en tant que « Produits acquis ».

[2] A noter que le prorata des charges ou produits d'intérêt exposées ou perçus au cours de l'exercice écoulé mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs seront également à comptabiliser dans les comptes de régularisation (respectivement en tant que « Charges à reporter » ou « Produits à reporter). Néanmoins, ce montant étant connu à la date de clôture, il n'y a pas lieu d'effectuer une réestimation de celui-ci à la date de clôture, dans le cas de coupons variables.

afférents à l'exercice écoulé doit être estimé au taux applicable à la date de clôture de l'exercice.

CHAPITRE 11. RÈGLES SPÉCIFIQUES – POSTES HORS-BILAN

Section 1. Instruments financiers dérivés

Les swaps de taux d'intérêt conclus aux fins d'opérations de couverture[3] concernant des dettes existantes ou futures de la Communauté française exprimées dans la même unité monétaire ont pour but de gérer en tout ou en partie les risques de taux d'intérêt selon un principe de symétrie entre les flux monétaires résultant de l'instrument couvert et ceux résultant de sa couverture. Les swaps de taux d'intérêt de couverture ont toujours au moins un emprunt sous-jacent. Les engagements et les droits résultant de l'utilisation de ces swaps de taux d'intérêt sont repris à concurrence de leur montant nominal dans les comptes d'ordre.

La comptabilisation des swaps de taux d'intérêts à leur valeur nominale s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance du swap ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

En outre, en fin d'année, lorsque la couverture d'un swap de taux d'intérêt est considérée comme non efficace car il n'y a pas de concordance de dates et de montants avec son sous-jacent, la valeur de marché (MTM) est prise en résultat si cette valeur de marché est négative. La valeur comptable d'un swap de taux d'intérêt dont la couverture n'est pas efficace est la valeur de marché négative incluant les montants des prorata d'intérêts. Cette écriture de fin d'année est contrepassée en début d'année suivante. Toutes les variations de valeur de marché ultérieures seront également prises en résultat, sauf dans le cas où la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt devient positive. La couverture d'un swap de taux d'intérêt de longue durée se rapportant à un sous-jacent de plus court terme systématiquement renouvelé est reconnue efficace. Dans le cas d'un IRS adossé à un autre IRS (« *back-to-back* »), seules les moins-values latentes éventuelles sur cette position globale seront prises en résultat.

Par ailleurs, les annexes devront mentionner, à titre d'information, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt dans la note Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur.

Sous-section 1. Traitement comptable des instruments financiers avec options vendues incorporées dans les swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt donnant la possibilité mais pas l'obligation à la contrepartie de mettre fin au contrat avec ou sans paiement par la Communauté française de la valeur des swaps de taux d'intérêt sont considérés comme conclus aux fins d'opérations de couverture, dont le traitement comptable est spécifié ci-dessus et où la date de maturité de la couverture est la première date d'exercice de l'option. Si l'option n'est pas exercée, la nouvelle date de maturité de la couverture devient la prochaine

[3] Une opération de couverture consiste en achats ou ventes d'instruments financiers qui doivent avoir pour effet de neutraliser ou réduire les variations de prix et/ou de flux financiers de l'instrument financier couvert.

date d'exercice de l'option dans le cas où il y a plusieurs dates d'exercice de l'option.

Sous-section 2. Traitement comptable du résultat issu de la liquidation d'un swap

Dans le cas où un swap de taux d'intérêt de couverture est liquidé volontairement mais l'entité continue à se financer (maintien de l'instrument de financement), le résultat issu de cette transaction est étalé sur la durée la plus courte entre la durée de couverture initialement prévue restant à couvrir et la durée restante du financement, et ce par le biais de comptes distincts.

Dans le cas où l'instrument couvert est remboursé avant maturité, la partie restante du résultat issu de cette opération n'ayant pas encore été amortie sera enregistrée immédiatement au compte de résultat.

Un traitement comptable similaire s'applique aux swaps de taux d'intérêt donnant la possibilité mais pas l'obligation à la contrepartie de mettre fin au contrat avec paiement par la Communauté française de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, c'est-à-dire pour les swaps de taux d'intérêt avec break-up clause.

Section 2. Droits et engagements

Les droits et engagements ne figurant pas au bilan et étant susceptibles d'avoir une influence importante[4] sur le patrimoine, la situation financière ou sur le résultat de la société doivent être mentionnés par catégorie dans l'annexe Droits et engagements hors bilan.

Conformément au principe de l'image fidèle[5], les droits et engagements devront être comptabilisés en compte d'ordre 0 dès le moment où le droit ou l'engagement est constaté et que toutes les conditions suspensives à l'octroi ont été remplies.

Les droits et engagements sont comptabilisés pour la totalité du montant pour lequel la Communauté française est susceptible d'être engagée et redevable du créancier, y compris lorsqu'elle est tenue solidairement avec des tierces parties. Une mention de l'existence du fait qu'il s'agit d'une obligation solidaire et de l'existence d'une possibilité de recours personnel ou de recours subrogatoire par le débiteur solidaire à l'encontre de ses co-débiteurs solidaires éventuels peut cependant être faite à l'annexe.

Les encours d'engagements budgétaires, les garanties de dettes données par la CFWB ainsi que le solde des lignes de financement octroyées à la CFWB à la date de clôture de l'exercice sont imputés dans les comptes d'ordre.

[4] Sur la base de l'article 3 :58, §5 de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, « On entend par l'importance significative, le statut d'une information dont on peut raisonnablement penser que l'omission ou l'inexactitude risque d'influencer les décisions que prennent les utilisateurs sur la base des comptes annuels ou consolidés de la société, ou sur la base des comptes annuels de l'ASBL, de l'AISBL ou de la fondation. L'importance significative de chaque élément est évaluée dans le contexte d'autres éléments similaires.»

[5] Selon le principe de l'image fidèle, les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Par ailleurs, les droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés font l'objet de mentions appropriées dans l'annexe.

Enfin, la Communauté française procède, au plus tard à la date de clôture de l'exercice, à un inventaire complet de ses droits et engagements et s'assure de l'exactitude des montants renseignés à cet égard. »

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 2022.

Article 3. - La Direction générale du Budget et des Finances du Ministère de la Communauté française est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 07 septembre 2023.

Le Ministre du Budget

F. DAERDEN

ANNEXE EXPLICATIVE AUX COMPTES ANNUELS 2025 – MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
(Complément aux règles d'évaluation approuvées par le Ministre du Budget)

1) IRS – Instruments de couverture

En complément de l'article 11, section 1 « Instruments financiers dérivés » des règles d'évaluation, et conformément aux pratiques prévues par la norme IFRS 7, lorsqu'il existe une discordance entre les instruments de couverture (IRS) et leur(s) sous-jacent(s), non seulement en termes de dates ou de montants, le portefeuille de ces swaps est soumis à un test d'efficacité.

Ce test consiste à comparer, sur une année comptable, les cash-flows générés par les emprunts avec les cash-flows reçus dans le cadre des instruments de couverture. La couverture est considérée comme efficace si les résultats obtenus se situent dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 %.

Pour l'exercice 2025, les discordances constatées peuvent porter sur les montants couverts, les types de taux d'intérêt (variable – Euribor 3 mois ou Euribor 6 mois), les dates de détermination du taux (fixing) ainsi que sur les dates de paiement.

Le résultat du test réalisé pour 2025 indiquant un taux d'efficacité proche de 112 % et les swaps en micro-couverture couvrant les emprunts à 100 %, aucune valeur de marché (mark-to-market, MTM) n'est comptabilisée en résultat.

2) Emprunts indexés sur l'inflation

En complément de l'article 9 section 1, sous-section 4, l'indice d'inflation (belge & européen) utilisé pour la clôture comptable 2025 est celui de décembre 2025, et ce aussi bien pour l'indexation du capital que pour celle des coupons. Il n'y a pas de pondération entre deux indices comme cela se fait en date de coupon pour certains de nos produits inflatés, ou une utilisation exceptionnelle d'un indice de novembre qui servira de calcul pour l'impact budgétaire d'un de nos emprunts inflatés en janvier 2026.

4. Provisions pour litiges

Conformément au chapitre 8 de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2023 relatif aux règles d'évaluation, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue une provision pour risques et charges lorsqu'une perte ou charge est nettement circonscrite quant à sa nature, et probable ou certaine à la date de clôture, bien que son montant exact soit encore indéterminé.

La DGBF applique ces principes dans le cadre des litiges juridiques en suivant les critères opérationnels suivants :

- Le litige fait l'objet d'une action introduite en justice par un tiers, la FWB agissant comme partie défenderesse ;
- Un montant précis est réclamé par la partie demanderesse ;
- Le litige est géré par le Centre d'expertise juridique (CEJ) et enregistré dans l'outil interne de suivi « Napoléon » ;

- Le montant en jeu est supérieur à 50.000 €.

Les litiges en phase de précontentieux, ou dont le montant est inconnu ou à chiffrer, ne font pas l'objet de provision à la clôture, sauf justification expresse et exceptionnelle.
Les litiges gérés par d'autres entités (hors CEJ), notamment les directions générales ou cabinets ministériels, ne sont pris en compte que s'ils sont repris dans Napoléon et répondent aux critères ci-dessus.

Les provisions comptabilisées reflètent le montant nominal estimé du risque encouru (hors intérêts de retard éventuels). Elles sont inscrites au passif du bilan, sans impact budgétaire immédiat, conformément à la logique des charges non budgétaires.
Un suivi individualisé est réalisé chaque année. Les provisions sont ajustées en fonction de l'évolution des dossiers : augmentées, reprises partiellement ou entièrement supprimées si elles ne sont plus justifiées.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ANNÉE 2025

SECTION PARTICULIÈRE

Compte d'exécution de la section particulière de l'année 2025

		Soldes	Recettes		Dépenses		Soldes 31/12/2025	
Chap-AB	Codes SEC	01/01/2025	Prévisions	Réelles	Prévisions	Réelles	Prévisions	Réelles
01 00 66 01 00	**4940**		4.573.480.000,00	4.552.125.886,06			-	-
	4511	-			24.659.000,00	23.994.297,08		
	4534	-			4.548.821.000,00	4.528.131.588,98		
Total 01 00 66 01 00		-	4.573.480.000,00	4.552.125.886,06	4.573.480.000,00	4.552.125.886,06	-	-

Rubrique	CLASSE 8		
		2025 Min + SACA intégrés	2024 Min+SGPGI+PIEBS
	DEPENSES A NE PAS VENTILER	-	**62.567,00**
802	**Dépenses de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent :**	-	-
8021	**Dépenses courantes**	-	-
8022	**Dépenses de capital**	-	-
803	**Opérations internes :**	-	**62.567,00**
8031	**Régularisation de dépenses effectuées dans les états collectifs**	-	**62.567,00**
8032	**Régularisation avec d'autres exercices**	-	-
8033	**Autres opérations internes**	-	-
	DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	**2.353.660.617,73**	**2.287.949.689,13**
811	**Salaires et charges sociales :**	**2.243.364.282,29**	**2.175.425.079,16**
8111	**Salaires proprement dits :**	**2.011.204.592,62**	**1.951.873.288,38**
	rémunérations barémiques	1.778.722.011,17	1.726.717.908,25
	autres éléments de la rémunération	232.482.581,45	225.155.380,13
8112	**Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds**	223.207.260,11	**214.603.056,48**
8113	**Autres charges sociales de l'employeur :**	**712.656,23**	**945.431,41**
	allocations directes	-	-
	paiement maintenu du salaire	712.656,23	945.431,41
	pensions du personnel du secteur administrations publiques	-	-
8114	**Salaires en nature**	**8.239.773,33**	**8.003.302,89**
812	**Achats de biens non durables et de services :**	**110.296.335,44**	**112.524.609,97**
8121	**Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administration publiques :**	**98.391.675,60**	**103.967.994,80**
	frais généraux de fonctionnement	76.567.581,33	81.613.484,16
	locations de bâtiments	21.824.094,27	22.354.510,64
	leasings opérationnels	-	-
8122	**Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur administrations publiques :**	**4.573.488,26**	**3.265.556,61**
	frais généraux de fonctionnement	3.592.674,51	3.159.130,64
	location de bâtiments	980.813,75	106.425,97
		-	-
8125	**Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques**	7.331.171,58	5.291.058,56
813	**Achats de biens militaires ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)**	-	-
814	**Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur :**	-	-
8141	**Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques**	-	-
8142	**Frais payés à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-
815	**Coûts imputés (non en vigueur à l'heure actuelle)**	-	-
8151	**Amortissements de biens immeubles**	-	-

Rubrique	CLASSE 8		
		2025	2024
8152	Amortissements de biens meubles durables	-	-
	INTERETS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES	**293.718.838,80**	**223.617.040,11**
821	**Intérêts de la Dette publique :**	**293.718.838,80**	**223.617.040,11**
		-	-
8211	**Intérêts de la dette publique en monnaie nationale**	293.652.560,71	**223.615.712,11**
8212	**Intérêts de la dette publique en devises étrangères**	-	-
8213	**Intérêts de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-
8213	**Intérêts de la dette commerciale**	-	**1.328,00**
8215	**Intérêts sur leasings financiers**	-	-
8216	**Autres intérêts**	**66.278,09**	-
822	**Contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques (pour mémoire)**	-	-
823	**Intérêts imputés en débit (non en vigueur à l'heure actuelle)**	-	-
824	**Locations de terres :**	-	-
		-	-
8241	**Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques**	-	-
8242	**Paiements à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-
	TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS		
831	**Subventions d'exploitation :**	**51.897.973,13**	**61.993.950,09**
8311	**Subventions réduisant les intérêts :**	-	-
	aux entreprises publiques	-	-
	à d'autres entreprises	-	-
8312	**Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques :**	**14.482.122,98**	**25.319.535,01**
	en matière de prix	-	-
	autres subventions	14.482.122,98	25.319.535,01
8313	**Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques :**	**37.415.850,15**	**36.674.415,08**
	en matière de prix	-	-
	autres subventions	37.415.850,15	36.674.415,08
832	**Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières**	280.800,00	**235.851,06**
833	**Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	954.061.915,50	**882.465.403,33**
834	**Transferts de revenus aux ménages :**	**112.751.684,19**	**109.480.042,89**
8341	**Pensions de veuves et orphelins du personnel des services publics**	-	-
8342	**Pensions du guerre**	-	-

Rubrique	CLASSE 8		
		2025	2024
8343	**Autres prestations sociales :**	**101.242.686,53**	**98.813.852,57**
	en espèces	100.935.959,47	98.486.564,16
	en nature	306.727,06	327.288,41
8344	**Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs :**	**11.508.997,66**	**9.539.609,19**
	en espèces	9.913.303,31	9.539.609,19
	en nature	1.595.694,35	-
8345	**Autres prestations aux ménages en tant que producteurs**	-	**1.126.581,13**
835	**Transferts de revenus à l'Etranger :**	**623.279,59**	**518.735,62**
8351	**Aux institutions de l'UE**	20.071,89	**19.138,72**
8352	**Aux pays membres de l'UE (administrations publiques)**	-	-
8353	**Aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques**	255.344,09	**283.002,25**
8354	**A des institutions internationales autres que l'UE**	326.281,61	**180.597,65**
8355	**A des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques)**	-	-
8356	**A des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)**	21.582,00	**35.997,00**
	TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	**15.389.419.455,85**	**15.119.496.699,57**
841	**Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel :**	**2.232.508.787,46**	**2.247.852.721,33**
8411	**Au Pouvoir institutionnel**	37.518.000,00	**38.765.000,00**
8412	**Aux fonds budgétaires non organiques**	-	**1.633.868,14**
8413	**Aux S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)**	50.691.978,32	**43.288.776,33**
8414	**Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics)**	1.514.863.050,21	**1.646.925.293,21**
8415	**Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel**	625.416.560,59	**503.663.100,19**
8416	**Aux universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)**	3.269.558,00	**1.825.850,78**
8417	**Aux autres untés publiques**	749.640,34	**11.750.832,68**
842	**Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale :**	-	-
8421	**Vieillesse, décès, survie**	-	-
8422	**Maladie**	-	-
8423	**Invalidité et handicap physique ou mental**	-	-
8424	**Chômage**	-	-
8425	**Charges de famille**	-	-
8426	**Accidents de travail et maladies professionnelles**	-	-
8427	**Formation professionnelle des adultes**	-	-
8428	**Subvention globale à la sécurité sociale**	-	-
8429	**Divers**	-	-
843	**Transferts de revenus aux administrations publiques locales :**	**2.859.358.111,49**	**2.799.375.353,27**
8431	**Aux Provinces :**	**628.490.886,15**	**615.232.397,69**

Rubrique	CLASSE 8		
		2025	2024
	contributions générales	104.772,75	357.226,92
	contributions spécifiques	7.579.203,59	8.038.228,95
	contributions pour charges d'intérêt	530.085.372,77	-
	contributions aux traitements du personnel enseignant	-	522.942.419,97
	contributions aux pensions du personnel enseignant	-	-
	contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	90.721.537,04	83.894.521,85
8432	**Aux Communes :**	**2.176.165.685,68**	**2.124.074.529,32**
	contributions générales	-	-
	contributions spécifiques	27.162.808,04	27.093.163,52
	contributions pour charges d'intérêt	313.779,35	344.069,31
	contributions aux traitements du personnel enseignant	1.889.241.990,78	1.839.645.938,95
	contributions aux pensions du personnel enseignant	-	-
	contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	259.447.107,51	256.991.357,54
8433	**Aux "Polders" et "Wateringues"**	-	-
8434	**Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci**	7.444.149,84	**16.603.620,18**
8435	**Aux autres administrations publiques locales :**	**47.257.389,82**	**43.464.806,08**
	contributions générales	35.278.300,36	32.406.437,90
	contributions spécifiques	11.979.089,46	11.058.368,18
844	**Transferts de revenus à l'enseignement autonome subsidié :**	**5.033.582.041,58**	**4.967.738.862,02**
8441	**Contributions aux traitements du personnel enseignant**	3.626.306.310,09	**3.553.574.932,20**
8442	**Contributions aux pensions de retraite du personnel enseignant**	-	-
8443	**Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement**	1.407.257.391,85	**1.414.107.600,14**
8444	**Contributions aux charges d'intérêt de l'enseignement**	18.339,64	**56.329,68**
845	**Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels :**	**5.263.970.515,32**	**5.104.529.762,95**
8451	**Transferts de revenus aux commissions communautaires**	229.965.886,66	**224.542.162,22**
8452	**Transferts de revenus aux Communautés :**	**28.811,23**	**33.654,05**
	dotations	4.078,23	31.026,56
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	-	-
	autres	24.733,00	2.627,49
8453	**Transferts de revenus aux Régions :**	**5.028.313.101,09**	**4.873.822.852,40**
	dotations	5.028.275.163,05	4.873.717.583,96
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	37.938,04	105.268,44
	autres	-	-
8454	**Transferts de revenus au Pouvoir fédéral**	810.490,15	**1.640.171,32**
8455	**Transferts de revenus vers des unités interrégionales**	4.852.226,19	**4.490.922,96**
	TRANSFERTS EN CAPITAL A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS		
851	**Transferts en capital aux entreprises et institutions financières :**	**4.194.175,00**	**3.080.000,00**
8511	**Aides à l'investissement** :	**1.405.175,00**	**347.000,00**
	aides à l'investissement aux entreprises publiques	-	-
	aides à l'investissement aux entreprises privées	1.405.175,00	347.000,00

Rubrique	CLASSE 8		
		2025	2024
8512	**Autres transferts en capital aux entreprises :**	**2.789.000,00**	**2.733.000,00**
	autres transferts en capital aux entreprises publiques	2.789.000,00	2.733.000,00
	autres transferts en capital aux entreprises privées	-	-
8513	**Autres transferts en capital aux institutions de crédit**	**-**	**-**
8514	**Autres transferts en capital aux sociétés d'assurance**	**-**	**-**
852	**Transferts en capital aux organismes sans but lucratif au service des ménages :**	**4.585.600,07**	**3.721.030,81**
8521	**Aides à l'investissement**	4.585.600,07	**3.721.030,81**
8522	**Autres transferts en capital**	-	-
853	**Transferts en capital aux ménages :**	-	-
8531	**Aides à l'investissement**	-	-
8532	**Autres transferts en capital**	-	-
854	**Transferts en capital à l'Etranger :**	-	-
8541	**Transferts en capital aux institutions de l'UE :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8542	**Transferts en capital aux pays membres de l'UE (administrations publiques) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8543	**Transferts en capital aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8544	**Transferts en capital à d'autres institutions internationales que l'UE :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8545	**Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8546	**Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
	TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	**176.591.231,62**	**163.947.536,45**
861	**Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :**	**171.137.365,08**	**156.780.578,44**
8611	**Au Pouvoir institutionnel :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8612	**Aux fonds budgétaires non organiques :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8613	**. Aux S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome) :**	**170.108.000,00**	**155.576.000,00**

Rubrique	CLASSE 8		
		2025	**2024**
	aides à l'investissement	170.108.000,00	155.576.000,00
	autres transferts en capital	-	-
8614	**Aux O.A.P. (organismes administratifs publics) :**	**-**	**-**
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8615	**Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel :**	**1.024.365,08**	**1.199.578,44**
	aides à l'investissement	1.024.365,08	1.199.578,44
	autres transferts en capital	-	-
8616	**Aux universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)**	**-**	**-**
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8617	**Aux autres unités publiques**	**5.000,00**	**5.000,00**
	aides à l'investissement	5.000,00	5.000,00
	autres transferts en capital	-	-
		-	-
862	**Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale :**	**-**	**-**
		-	-
8621	Aides à l'investissement	**-**	**-**
8622	Autres transferts en capital	**-**	**-**
		-	-
863	**Transferts en capital aux administrations publiques locales :**	**2.661.325,63**	**4.368.033,36**
		-	-
8631	**Aux Provinces :**	**594.627,92**	**553.076,58**
	aides à l'investissement	594.627,92	553.076,58
	autres transferts en capital	-	-
	aides à l'enseignement	-	-
8632	**Aux Communes :**	**1.969.120,46**	**3.601.734,15**
	aides à l'investissement	1.969.120,46	3.601.734,15
	autres transferts en capital	-	-
	aides à l'enseignement	-	-
8633	**Aux "Polders" et "Wateringues" :**	**-**	**-**
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
8634	**Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci :**	**97.577,25**	**213.222,63**
	aides à l'investissement	-	213.222,63
	autres transferts en capital	97.577,25	-
8635	**Aux autres administrations publiques locales :**	**-**	**-**
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
864	**Transferts en capital à l'enseignement autonome subsidié :**	**2.687.360,07**	**2.715.532,14**
		-	-
8641	**Aides à l'investissement**	2.687.360,07	**2.715.532,14**
8642	**Autres transferts en capital**	**-**	**-**
865	**Transferts en capital à d'autres Groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :**	**105.180,84**	**83.392,51**
8651	**Transferts en capital aux Commissions communautaires**	105.180,84	**83.392,51**
8652	**Transferts en capital aux Communautés :**	**-**	**-**
	dotations	-	-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital	-	-
	autres	-	-
8653	**Transferts en capital aux Régions :**	**-**	**-**
	dotations	-	-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital	-	-

Rubrique	CLASSE 8		
		2025	2024
	autres	-	-
8654	**Transferts en capital au Pouvoir fédéral**	-	-
	INVESTISSEMENTS	**12.370.064,43**	**27.127.740,89**
871	**Achats de terrains et de bâtiments dans le pays :**	-	-
8711	**Achats de terrains :**	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-
8712	**Achats d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques :**	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-
8713	**Achats de bâtiments existants :**	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-
872	**Constructions de bâtiments :**	**9.176.899,32**	**23.411.015,64**
8721	**Effectuées par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques**	**9.176.899,32**	**23.411.015,64**
8722	**Effectuées en régie propre**	-	-
8723	**Effectuées par d'autres administrations publiques**	-	-
873	**Travaux routiers et hydrauliques :**	-	-
8731	**Travaux routiers :**	-	-
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-
	effectués en régie propre	-	-
	effectués par d'autres administrations publiques	-	-
8732	**Travaux hydrauliques :**	-	-
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-
	effectués en régie propre	-	-
	effectués par d'autres administrations publiques	-	-
8733	**Pipe-lines :**	-	-
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-
	effectués en régie propre	-	-
	effectués par d'autres administrations publiques	-	-
8734	**Autres ouvrages :**	-	-
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	-
	effectués en régie propre	-	-
	effectués par d'autres administrations publiques	-	-
874	**Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels :**	**3.193.165,11**	**3.716.725,25**
8741	**Achats de matériel de transport**	205.795,71	**652.098,11**
8742	**Acquisitions d'autre matériel :**	**2.749.144,90**	**2.820.620,03**
	fabriqué par d'autres administrations publiques	-	-
	fabriqué par d'autres secteurs	2.749.144,90	2.820.620,03
8743	**Frais enregistrés lors de l'achat et de la vente de terrains et bâtiments**	-	-
8744	**Acquisitions de patentes, brevets et autres biens incorporels**	-	-
8745	**Acquisitions d'objets de valeur**	238.224,50	**244.007,11**
8746	**Acquisitions d'actifs cultivés (végétaux et animaux)**	-	-
8749	**Opérations effectuées en régie propre**	-	-
875	**Constitution de stocks (non en vigueur à l'heure actuelle)**	-	-
	SUB-TOTAL	**19.354.155.635,91**	**18.883.696.286,95**

Rubrique	CLASSE 8		
	(800 à 875)	2025	2024
	OCTROIS DE CREDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	**49.137.510,96**	**42.743.169,42**
881	**Octrois de crédits aux entreprises et participations dans les entreprises et autres produits financiers :**	**49.137.510,96**	**37.743.169,42**
8811	**Octrois de crédits à des entreprises :**	**4.700,00**	**-**
	octrois de crédits aux entreprises publiques	-	-
	octrois de crédits aux entreprises privées	4.700,00	-
8812	**Octrois de crédits à des institutions de crédit :**	**-**	**-**
	octrois de crédits à des institutions publiques de crédit	-	-
	octrois de crédits à des institutions privées de crédit	-	-
8813	**Octrois de crédits à des sociétés d'assurance :**	**-**	**-**
	octrois de crédits à des sociétés publiques d'assurance	-	-
	octrois de crédits à des sociétés privées d'assurance	-	-
8814	**Participations dans les entreprises :**	**5.000.000,00**	**-**
	participations dans les entreprises publiques	-	-
	participations dans les entreprises privées	**5.000.000,00**	-
8815	**Participations dans les institutions de crédit :**	**-**	**-**
	participations dans les institutions publiques de crédit	-	-
	participations dans les institutions privées de crédit	-	-
8816	**Participations dans les sociétés d'assurance :**	**-**	**-**
	participations dans les sociétés publiques d'assurance	-	-
	participations dans les sociétés privées d'assurance	-	-
8817	**Autres produits financiers**	44.132.810,96	37.743.169,42
882	**Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	-	-
883	**Octrois de crédits aux ménages**	-	-
884	**Octrois de crédits et participations à l'Etranger :**	**-**	**-**
8841	**Octrois de crédits à l'Etranger :**	**-**	**-**
	aux institutions de l'UE	-	-
	aux pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	-
	aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
	à d'autres institutions internationales que l'UE	-	-
	à d'autres pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	-
	à d'autres pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
8842	**Participations à l'Etranger :**	**-**	**-**
	dans des institutions de l'UE	-	-
	dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
	dans d'autres institutions internationales que l'UE	-	-
	dans des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
885	**Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :**	**-**	**5.000.000,00**
8851	**A l'intérieur d'un Groupe institutionnel :**	-	**5.000.000,00**
	au Pouvoir institutionnel	-	-
	aux fonds budgétaires non organiques	-	-

Rubrique	CLASSE 8		
		2025	2024
	aux S.A.C.A.	-	-
	aux O.A.P.	-	-
	aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel	-	-
	aux universités et écoles supérieurs spéciales/libres (pour mémoire)	-	-
8852	**Aux administrations de sécurité sociale**	**-**	**-**
8853	**Aux administrations publiques locales :**	**-**	**-**
	aux Provinces	-	-
	aux Communes	-	-
	aux "Polders" et "Wateringues"	-	-
	aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	-	-
	aux autres administrations publiques locales	-	-
8854	**A l'enseignement autonome subsidié**	**-**	**-**
8855	**A un autre Groupe institutionnel**	**-**	**-**
	SUB-TOTAL (800 à 885)	**19.403.293.146,87**	**18.926.439.456,37**
	DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE		
891	**Remboursements de la dette publique consolidée :**	**882.728.070,17**	**36.706,92**
8911	**Remboursements de la dette en monnaie nationale**	**882.728.070,17**	**-**
8912	**Remboursements de la dette en devises étrangères**	-	-
8913	**Remboursements de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-
8914	**Pertes sur remboursements au-dessus du pair (pour mémoire)**	-	-
8915	**Différences sur émissions en dessous du pair**	-	-
8916	**Pertes de change sur remboursements de la dette**	-	-
8917	**Amortissements sur leasings financiers**	-	**36.706,92**
892	**Démonétisations**	-	-
893	**Dotations de fonds de réserve**	-	-
894	**Remboursements de la dette à court terme**	-	-
	SUB-TOTAL (800 à 893)	**20.328.786.875,15**	**18.967.854.074,73**
895	**Solde comptable (9>8)**	**42.765.658,11**	
	TOTAL GENERAL	**20.328.786.875,15**	**18.967.854.074,73**

Rubrique	CLASSE 9	2025 Min + SACA intégrés	2024 Min + SACA intégrés
	RECETTES A NE PAS VENTILER	-	-
		-	-
		-	-
907	**Recettes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent :**	-	-
		-	-
9071	**Recettes courantes**	-	-
9072	**Recettes de capital**	-	-
		-	-
908	**Opérations internes :**	-	-
		-	-
9081	**Régularisation de recettes effectuées dans les états collectifs**	-	-
9082	**Régularisation avec d'autres exercices**	-	-
9083	**Autres opérations internes**	-	-
		-	-
	RECETTES COURANTES	-	-
	POUR BIENS ET SERVICES	**93.665.387,08**	**82.683.361,62**
		-	-
911	**Salaires et charges sociales**	**49.340.596,06**	-
	Rémunération suivant les barèmes	**49.340.596,06**	-
	Salaire en nature	-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
916	**Ventes de biens non durables et de services :**	**44.324.791,02**	**82.683.361,62**
		-	-
9161	**Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques :**	**33.375.346,67**	**34.453.589,54**
	aux entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance	9.305.433,30	9.635.461,56
	aux O.S.B.L. au service des ménages et aux ménages	23.928.494,61	24.807.434,78
	à l'Etranger	141.418,76	10.693,20
		-	-
9162	**Ventes de biens non durable et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques**	**10.949.444,35**	**48.229.772,08**
917	**Ventes de biens militaires durables ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)**	-	-
		-	-
918	**Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques :**	-	-
		-	-
9181	**Recettes d'autres secteurs que le secteur administrations publiques**	-	-
9182	**Recettes à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-
		-	-
919	**Profits imputés en raison de la production de biens d'investissement en régie propre**	-	-
		-	-
		-	-

Rubrique	CLASSE 9		
		2025	2024
		-	-
		-	-
	REVENUS DE LA PROPRIETE	**21.560.235,33**	**28.621.603,76**
		-	-
926	**Intérêts de créances des Pouvoirs publics :**	**21.479.832,93**	**28.621.603,76**
		-	-
9261	**Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques**	**21.306.205,77**	**28.557.243,57**
9262	**Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques**	**173.627,16**	**64.360,19**
		-	-
927	**Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques :**	-	-
		-	-
9271	**Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique**	-	-
9272	**Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique**	-	-
9273	**Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique**	-	-
9274	**Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique**	-	-
9275	**Entreprises publiques d'assurance**	-	-
		-	-
928	**Autres produits du patrimoine :**	**80.402,40**	-
		-	-
9281	**Concessions**	-	-
9282	**Dividendes**	-	-
9283	**Locations de terres**	80.402,40	-
		-	-
929	**Intérêts imputés en crédit (non en vigueur à l'heure actuelle)**	-	-
		-	-
	TRANSFERTS DE REVENUS	-	-
	EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	**178.811.650,11**	**152.038.780,99**
		-	-
933	**Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages**	**2.426.162,35**	-
9330	Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	**2.426.162,35**	-
		-	-
934	**Transferts de revenus aux ménages**	834.482,99	-
9343	Prestations en espèces	834.482,99	-
		-	-
936	**Impôts indirects et taxes :**	-	-
		-	-
9361	**Taxes à l'importation**	-	-
9362	**Droits d'accise et autres impôts sur la consommation**	-	-
9363	**Taxe sur la valeur ajoutée**	-	-
9364	**Droits d'enregistrement**	-	-
9365	**Bénéfice des monopoles fiscaux des Pouvoirs publics ou d'entreprises publiques à caractère de monopole**	-	-
9366	**Taxe de circulation**	-	-
9367	**Taxes sur la pollution**	-	-
9368	**Taxes et impôts immobiliers à l'exception du précompte immobilier**	-	-
9369	**Diverses taxes, parmi lesquelles les taxes sur les jeux, les taxes à l'exportation, les droits d'expertise et les taxes sur les spectacles et autres divertissements**	-	-
		-	-
937	**Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale :**	-	-
9371	**Impôts directs à charge des entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance**	-	-
9372	**Impôts directs à charge des ménages et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	-	-

Rubrique	CLASSE 9		
		2025	2024
9373	Contributions de sécurité sociale à charge des employeurs - Pouvoirs publics	-	-
9374	Contributions de sécurité sociale à charge d'autres employeurs	-	-
9375	Contributions de sécurité sociale à charge des travailleurs	-	-
9376	Retenues pour le fonds des pensions de survie	-	-
9377	Autres contributions de nature obligatoire	-	-
		-	-
		-	-
		-	-
938	Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages :	**25.450.731,29**	**30.936.362,77**
		-	-
9381	Des entreprises	24.682.834,38	24.055.130,47
9382	Des institutions de crédit	-	-
9383	Des sociétés d'assurance	32.913,23	-
9384	Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	**386.180,52**	**5.580.802,95**
9385	Des ménages	**348.803,16**	**1.300.429,35**
9386	Subsides reçus	-	-
		-	-
939	Transferts de revenus de l'Etranger :	**150.100.273,48**	**121.102.418,22**
		-	-
9391	D'institutions de l'UE	**150.100.273,48**	**121.102.418,22**
9392	De pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	-
9393	De pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
9394	D'autres institutions internationales que l'UE	-	-
9395	D'autres pays que les pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	-
9396	D'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
		-	-
	TRANSFERTS DE REVENUS	-	-
	A L'INTERIEUR DU SECTEUR	-	-
	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	**17.637.000.272,02**	**17.137.233.290,61**
		-	-
946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel :	**21.371.298,08**	**4.345.975,03**
		-	-
9461	Du Pouvoir institutionnel	-	-
9462	Des fonds budgétaires non organismes	**3.540.000,00**	**3.490.918,00**
9463	Des S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)	-	-
9464	Des O.A.P. (Organismes administratifs publics)	**15.685.481,50**	**5.951,08**
9465	Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel	**2.145.816,58**	**849.105,95**
9466	Des universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)	-	-
9467	Aux autres unités publiques	-	-
		-	-
947	Transferts de revenus des administrations de sécurité sociale :	-	-
		-	-
9471	Vieillesse, décès, survie	-	-
9472	Maladie	-	-
9473	Invalidité et handicap physique et mental	-	-
9474	Chômage	-	-
9475	Charges de famille	-	-
9476	Accidents de travail et maladies professionnelles	-	-
9477	Formation professionnelle des adultes	-	-
9478	Autres transferts de revenus de L'O.N.S.S.	-	-
9479	Divers	-	-
		-	-
948	Transferts de revenus des administrations publiques locales :	**37.335.684,57**	**40.273.089,80**
		-	-
9481	Des provinces :	**3.135.562,54**	**120.775,91**

Rubrique	CLASSE 9		
		2025	2024
	contributions générales	1.395.856,33	-
	contributions spécifiques	1.739.706,21	120.775,91
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
9482	**Des Communes :**	14.599.886,06	18.313.239,03
	contributions générales	11.722.062,51	1.261,13
	contributions spécifiques	2.645.892,57	18.311.977,90
		231.930,98	-
		-	-
		-	-
		-	-
9483	**Des "Polders" et "Wateringues"**	-	-
		-	-
9484	**Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci**	-	-
		-	-
9485	**Des autres administrations publiques locales :**	19.600.235,97	21.839.074,86
	contributions générales	15.920.299,83	-
	contributions spécifiques	3.679.936,14	21.737.386,76
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
949	**Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :**	**123.673.170,67**	**17.092.614.225,78**
		-	-
9491	**Transferts de revenus des commissions communautaires**	**273.222,73**	**1.278.576,91**
		-	-
9492	**Transferts de revenus des Communautés**	**21.433,87**	**41.510,38**
		-	-
9493	**Transferts de revenus des Régions**	123.378.514,07	115.418.534,69
		-	-
9494	**Transferts de revenus du Pouvoir fédéral :**	-	16.975.875.603,80
	dotations	-	-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	17.454.620.118,70	16.975.875.603,80
	autres	-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
	TRANSFERTS EN CAPITAL	-	-
	EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	-	-
		-	-
956	**Impôts en capital :**	-	-
		-	-
9561	**Des entreprises**	-	-
9562	**Des institutions de crédit**	-	-
9563	**Des sociétés d'assurance**	-	-
9564	**Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	-	-
9565	**Des ménages**	-	-
		-	-

Rubrique	CLASSE 9	2025	2024
957	**Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital) :**	-	-
		-	-
9572	**Autres transferts en capital des entreprises**	-	-
9573	**Autres transferts en capital des institutions de crédit**	-	-
		-	-
9574	**Autres transferts en capital des sociétés d'assurance**	-	-
		-	-
958	**Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages :**	-	-
		-	-
9581	**Transferts en capital des organismes privés sans but lucratif au service des ménages :**	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9582	**Transferts en capital des ménages :**	-	-
	autres transferts en capital	-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
959	**Transferts en capital de l'Etranger :**	-	-
		-	-
9591	**Transferts en capital des institutions de l'UE :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9592	**Transferts en capital des pays membres de l'UE (administrations publiques) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9593	**Transferts en capital des pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9594	**Transferts en capital d'autres institutions internationales que l'UE :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9595	**Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9596	**Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
		-	-
	TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	- 3.540.000,00	-
		-	-
966	**Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :**	- **3.540.000,00**	-
		-	-
9661	**Du Pouvoir institutionnel :**	- 3.540.000,00	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9662	**Des fonds budgétaires non organiques :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9663	**. Des S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome) :**	-	-

Rubrique	CLASSE 9		
		2025	2024
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9664	**Des O.A.P. (Organismes administratifs publics) :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9665	**Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9666	**Des universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)**	-	-
		-	-
967	**Transferts en capital des administrations de sécurité sociale**	-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
968	**Transferts en capital des administrations publiques locales :**	-	-
		-	-
9681	**Des Provinces**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9682	**Des Communes :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9683	**Des "Polders" et "Wateringues" :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9684	**Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
9685	**Des autres administrations publiques locales :**	-	-
	aides à l'investissement	-	-
	autres transferts en capital	-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
969	**Transferts en capital d'autres Groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :**	-	-
		-	-
9691	**Transferts en capital des Commissions communautaires**	-	-
9692	**Transferts en capital des Communautés**	-	-
9693	**Transferts en capital des Régions**	-	-
9694	**Transferts en capital du Pouvoir fédéral :**	-	-
	dotations	-	-
	parties attribuées d'impôts et de perception en capital	-	-
	autres	-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-

Rubrique	CLASSE 9		
		2025	2024
		-	-
		-	-
		-	-
	DESINVESTISSEMENTS	**364.217,98**	**400.176,66**
		-	-
976	**Ventes de terrains et de bâtiments dans le pays :**	**338.781,48**	**345.165,66**
		-	-
9761	**Ventes de terrains :**	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-
9762	**Ventes d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques :**	-	-
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	-
	dans d'autres secteurs	-	-
9763	**Ventes de bâtiments existants :**	**338.781,48**	**345.165,66**
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	338.781,48	345.165,66
	dans d'autres secteurs	-	-
		-	-
		-	-

Rubrique	CLASSE 9	2025	2024
	(800 à 979)	-	-
		-	-
	REMBOURSEMENTS DE CREDITS,	-	-
	LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS ET	-	-
	VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS	35.085.035,16	3.349,14
		-	-
986	**Remboursements de crédits par les entreprises, liquidations de participations dans les entreprises et ventes d'autres produits financiers :**	35.082.272,37	-
		-	-
9861	**Remboursements de crédits par les entreprises**	-	-
9862	**Remboursements de crédits par les institutions de crédit**	-	-
9863	**Remboursements de crédits par les sociétés d'assurance**	-	-
9864	**Liquidations de participations dans les entreprises**	-	-
9865	**Liquidations de participations des les institutions de crédit**	-	-
9866	**Liquidations de participations dans les sociétés d'assurance**	-	-
9867	**Ventes d'autres produits financiers**	35.082.272,37	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-
987	**Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages :**	2.762,79	3.349,14
		-	-
9871	**Par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages**	2.670,00	-
9872	**Par les ménages**	92,79	3.349,14
		-	-
988	**Remboursements de crédits par l'Etranger et liquidations de participations à l'Etranger :**	-	-
		-	-
9881	**Remboursements de crédits par l'Etranger :**	-	-
	par les institutions de l'UE	-	-
	par les pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	-
	par les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
	par d'autres institutions internationales que l'UE	-	-
	par des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	-
	par des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
		-	-
		-	-
9882	**Liquidations des participations à l'Etranger :**	-	-
	dans des institutions de l'UE	-	-
	dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
	dans d'autres institutions internationales que l'UE	-	-
	dans d'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-	-
		-	-
989	**Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :**	-	-
		-	-
9891	**A l'intérieur d'un Groupe institutionnel :**	-	-
	du Pouvoir institutionnel	-	-
	des fonds budgétaires non organiques	-	-

Rubrique	CLASSE 9		
		2025	2024
	des S.A.C.A.	-	-
	des O.A.P.	-	-
	des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel	-	-
	des universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)	-	-
9892	**Par les administrations de sécurité sociale**	-	-
9893	**Par les administrations publiques locales :**	-	-
	par les Provinces	-	-
	par les Communes	-	-
	par les "Polders" et "Wateringues"	-	-
	par les institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	-	-
	par les autres administrations publiques locales	-	-
9894	**Par l'enseignement autonome subsidié**	-	-
9895	**Remboursements par un Groupe institutionnel d'une avance de fonds octroyée par un autre Groupe institutionnel**	-	-
		-	-
	SUB-TOTAL (900 à 989)	**17.962.946.797,68**	**17.400.980.562,78**
		-	-
	DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE	**882.728.070,18**	**-**
		-	-
996	**Produits des emprunts consolidés :**	**882.728.070,18**	-
		-	-
9961	**Produits des emprunts en monnaie nationale**	**882.728.070,18**	-
9962	**Produits des emprunts en devises étrangères**	-	-
9963	**Produits des emprunts à l'intérieur du secteur administrations publiques**	-	-
9964	**Différences sur émissions au-dessus du pair**	-	-
9965	**Bénéfices sur remboursements en dessous du pair (pour mémoire)**	-	-
9966	**Gains de change sur remboursements de la dette**	-	-
9967	**Produits d'emprunts en matière de leasing financier**	-	-
		-	-
997	**Monétisations**	-	-
		-	-
998	**Prélèvements sur fonds de réserve**	-	-
		-	-
999	**Produit des emprunts à court terme**	-	-
		-	-
		-	-
	SUB-TOTAL (900 à 998)	**18.845.674.867,86**	**17.400.980.562,78**
		-	-
		-	-
995	**Solde comptable (8>9)**	**1.483.112.007,29**	**1.566.873.511,95**
		-	-
	TOTAL GENERAL	**20.328.786.875,15**	**18.967.854.074,73**

Liste des immobilisés	Compte comptable	AR2009	S.E.C.	Amortiss. classe 2	AR 2009	SEC	Amortiss. rubrique 63	A.R.2009	S.E.C	Catégorie d'immob. (6)	Tranche num (par nature ou dest) (12)	Règle d'amortissement
Acquisition de brevets	2110791200	202100	74.40	2119791200	202100	03.10	6301791200	631100	03.10	211000	211000000000 à 211099999999	5 ans
Acquisition de logiciels	2150480000	202200	74.40	2159480000	202200	03.10	6301480000	631200	03.10	215000	215000000000 à 215099999999	4 ans
Logiciels (reprise)	2150999999	202200	74.40	2159999999	202200	03.10	6301999999	631200	03.10	215099	910000000000 à 979999999999	4 ans
Terrains de bâtiments	2200701220	220000	/	2209701220	220000	/	6302070122	690200	/	220000	220000000000 à 220099999999	Pas amortis
Terrains non bâtis	2200701222	222000	/	2209701222	222000	/	6302070122	690200	/	220001	220000000000 à 220099999999	Pas amortis
Bâtiments	2210701210	223000	/	2219701210	223000	/	6302170121	632000	/	221000	221000000000 à 221099999999	50 ans
Installations techniques	2300510000	230000	72.00	2309510000	230000	03.10	6303510000	634000	03.10	230000	230000000000 à 230099999999	10 ans
Installations d'exploitation (reprise)	2300999999	230000	72.00	2309999999	230000	03.10	6303999999	634000	03.10	230099	910000000000 à 979999999999	10 ans
Machines pour l'entretien de terrains	2310160000	231000	74.22	2319160000	231000	03.10	6304160000	634100	03.10	231000	231000000000 à 231099999999	10 ans
Machines pour l'entretien de batiments	2310310000	231000	74.22	2319310000	231000	03.10	6304310000	634100	03.10	231001	231000000000 à 231099999999	10 ans
Équipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication	2310320000	231000	74.22	2319320000	231000	03.10	6304320000	634100	03.10	231002	231000000000 à 231099999999	10 ans
Appareils ménagers électriques	2310397000	231000	74.22	2319397000	231000	03.10	6304397000	634100	03.10	231003	231000000000 à 231099999999	10 ans
Machines d'exploitation (reprise)	2310999999	231000	74.22	2319999999	231000	03.10	6304999999	634100	03.10	231099	910000000000 à 979999999999	10 ans
Outillage	2320445100	232000	74.22	2329445100	232000	03.10	6305445100	634200	03.10	232010	232000000000 à 232099999999	10 ans
Outillages Exploitation (reprise)	2320999999	232000	74.22	2329999999	232000	03.10	6305999999	634200	03.10	232099	910000000000 à 979999999999	10 ans
Ouvrages de bibliothèque	2400221130	246900	74.22	2409221130	246900	03.10	6306221130	635400	03.10	240020	240000000000 à 240099999999	Pas amortis
Photocopieurs et matériel d'impression offset	2400301200	244000	74.22	2409301200	244000	03.10	6306301200	635400	03.10	240021	240000000000 à 240099999999	5 ans
Équipement de bureau, excepté le mobilier	2400301910	244000	74.22	2409301910	244000	03.10	6306301910	635400	03.10	240022	240000000000 à 240099999999	10 ans
Matériel et fournitures informatiques	2400302000	243000	74.22	2409302000	243000	03.10	6306302000	635400	03.10	240023	240000000000 à 240099999999	5 ans
Téléphones, GSM	2400322520	244000	74.22	2409322520	244000	03.10	6306322520	635400	03.10	240024	240000000000 à 240099999999	5 ans
Mobilier	2400391000	244000	74.22	2409391000	244000	03.10	6306391000	635400	03.10	240025	240000000000 à 240099999999	10 ans
Œuvre d'art et assimilés	2400923110	247900	74.50	2409923110	247900	03.10	6306923110	635400	03.10	240026	240000000000 à 240099999999	Pas amortis
Mobiliers, matériels et machines de bureau (reprise)	2400999998	244000	74.22	2409999998	244000	03.10	6306999998	635400	03.10	240098	910000000000 à 979999999999	10 ans
Matériels informatiques & télématiques (reprise)	2400999999	243000	74.22	2409999999	243000	03.10	6306999999	635400	03.10	240099	910000000000 à 979999999999	5 ans
Voitures particulières	2410341100	240900	74.10	2419341100	240900	03.10	6307341100	635000	03.10	241010	241000000000 à 241099999999	5 ans
Minibus	2410341144	240900	74.10	2419341144	240900	03.10	6307341144	635000	03.10	241011	241000000000 à 241099999999	5 ans

Autobus et Cars	**2410341200**	240900	74.10	**2419341200**	240900	03.10	**6307341200**	635000	03.10	**241012**	241000000000 à 241099999999	10 ans
Véhicules utilitaires	**2410341447**	240900	74.10	**2419341447**	240900	03.10	**6307341447**	635000	03.10	**241013**	241000000000 à 241099999999	10 ans
Bateaux	**2410345200**	241900	74.10	**2419345200**	241900	03.10	**6307345200**	635000	03.10	**241014**	241000000000 à 241099999999	10 ans
Matériel roulant (reprise)	**2410999999**	240900	74.10	**2419999999**	240900	03.10	**6307999999**	635000	03.10	**241099**	910000000000 à 979999999999	5 ans
Voitures particulières détenues en location-financement	**2521341100**	253100	12.11	**2529341100**	253100	03.10	**6308341100**	636300	03.10	**252100**	252100000000 à 252199999999	5 ans
Autres immobilisations - Travaux d'aménagement des biens loués	**2630454000**	226100	74.22	**2639454000**	226900	03.10	**6308454000**	630600	03.10	**263001**	263000000000 à 263099999999	10 ans (max.)
Constructions d'infrastructures de bâtiment	**2700441150**	223000	72.00	**2709441150**	223000	03.10	**6309441150**	632000	03.10	**270000**	270000000000 à 270099999999	50 ans
Travaux de préparation de chantier	**2700451000**	223000	72.01	**2709451000**	223000	03.10	**6309451000**	632000	03.10	**270001**	270000000000 à 270099999999	50 ans
Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil	**2700452000**	223000	72.02	**2709452000**	223000	03.10	**6309452000**	632000	03.10	**270002**	270000000000 à 270099999999	50 ans
Travaux d'équipement du bâtiment	**2700453000**	223000	72.03	**2709453000**	223000	03.10	**6309453000**	632000	03.10	**270003**	270000000000 à 270099999999	50 ans
Travaux de parachèvement de bâtiment	**2700454000**	223000	72.04	**2709454000**	223000	03.10	**6309454000**	632000	03.10	**270004**	270000000000 à 270099999999	50 ans
Bâtiments acquis dans le secteur public	**2700701215**	223700	71.31	**2709701215**	223700	03.10	**6309701215**	632000	03.10	**270005**	270000000000 à 270099999999	50 ans
Bâtiments acquis dans un autres secteur que le secteur public	**2700701216**	223700	71.32	**2709701216**	223700	03.10	**6309701216**	632000	03.10	**270006**	270000000000 à 270099999999	50 ans
Terrains acquis dans un secteur des administrations publiques	**2700701225**	220700	71.11	**2709701225**	220700	03.10	**6309701225**	690200	03.10	**270007**	270000000000 à 270099999999	Pas amortis
Terrains acquis dans un autre secteur que le secteur des administrations publiques	**2700701226**	220700	71.12	**2709701226**	220700	03.10	**6309701226**	690200	03.10	**270008**	270000000000 à 270099999999	Pas amortis

Le seuil de 1.000,00 € HTVA doit être respecté pour imputer une immobilisation.

MFWB

Annexe au compte général 2025
Tableaux des variations des immobilisations corporelles et incorporelles

RUBRIQUES	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES TERRAINS et BATIMENTS - GLOBALISES					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains et bâtiments					
	Terrains de bâtiments		Terrains non bâtis		Bâtiments	
EXERCICE COMPTABLE	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Valeur d'acquisition						
Au terme de l'exercice précédent	**584.196.990**	**584.402.677**	**32.339.448**	**32.339.454**	**5.657.321.985,89**	**5.639.530.719,05**
Mutations de l'exercice:						
Acquisitions					4.615.740	19.881.236,56
Cessions et désaffectations	-2.676.412	-205.687	-16.405	-5,47	-59.263.412,16	-2.089.970
Transferts d'une rubrique à l'autre						
Reprise années antérieures						
Au terme de l'exercice	**581.520.578**	**584.196.990**	**32.323.043**	**32.339.448**	**5.602.674.313,42**	**5.657.321.985,89**
Plus-values de réévaluation						
Au terme de l'exercice précédent	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Mutations de l'exercice:						
Actées						
Acquises de tiers						
Annulées						
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)						
Au terme de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Amortissements et moins-values de réévaluation						
Au terme de l'exercice précédent	**0**	**0**	**0**	**0**	**-4.189.495.609**	**-4.183.186.353**
Mutations de l'exercice:						
Actés					-7.669.677	-7.897.633
Repris					34.633.463	1.588.377
Acquis de tiers						
Annulés						
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)						
Reprise années antérieures						
Au terme de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**-4.162.531.823**	**-4.189.495.609**
VALEUR COMPTABLE NETTE	**581.520.578**	**584.196.990**	**32.323.043**	**32.339.448**	**1.440.142.490**	**1.467.826.377**

RUBRIQUES	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - GLOBALISES					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Logiciels informatiques		Immobilisations corporelles en cours		Autres immos-travaux aménagement	
EXERCICE COMPTABLE	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Valeur d'acquisition						
Au terme de l'exercice précédent	**243.758**	**67.450**	**39.061.532**	**37.443.940**	**171.456**	**159.151**
Mutations de l'exercice:						
Acquisitions		176.308	924.390	1.617.593	19.505	12.305
Cessions et désaffectations						
Transferts d'une rubrique à l'autre		77.609				
Reprise années antérieures						
Au terme de l'exercice	**243.758**	**243.758**	**39.985.922**	**39.061.532**	**190.961**	**171.456**
Plus-values de réévaluation						
Au terme de l'exercice précédent	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Mutations de l'exercice:						
Actées						
Acquises de tiers						
Annulées						
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)						
Au terme de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Amortissements et moins-values de réévaluation						
Au terme de l'exercice précédent	**-99.175**	**-57.777**	**-444.807**	**-270.325**	**-70.436**	**-54.183**
Mutations de l'exercice:						
Actés	-61.870	-29.590	-192.980	-174.482	-18.203	-16.253
Repris						
Acquis de tiers						
Annulés						
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)		-11.809				
Reprise années antérieures						
Au terme de l'exercice	**-161.046**	**-99.175**	**-637.786**	**-444.807**	**-88.639**	**-70.436**
VALEUR COMPTABLE NETTE	**82.713**	**144.583**	**39.348.136**	**38.616.725**	**102.322**	**101.020**

RUBRIQUES	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES - GLOBALISES					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES					
	Installations d'exploitation		Machines d'exploitation		Outillages d'exploitation	
EXERCICE COMPTABLE	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Valeur d'acquisition						
Au terme de l'exercice précédent	**4929167,33**	**3126733,21**	**3318043,59**	**2971613,04**	**5242865,10**	**5209801,11**
Mutations de l'exercice:						
Acquisitions	3.589.571,83	1.802.434	1.223.152	681.474	57.902	33.064
Cessions et désaffectations						
Transferts d'une rubrique à l'autre				-335.043		
Reprise années antérieures						
Au terme de l'exercice	**8518739,16**	**4929167,33**	**4541195,39**	**3318043,59**	**5300766,91**	**5242865,10**
Plus-values de réévaluation						
Au terme de l'exercice précédent	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Mutations de l'exercice:						
Actées						
Acquises de tiers						
Annulées						
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)						
Au terme de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Amortissements et moins-values de réévaluation						
Au terme de l'exercice précédent	**-1012353,71**	**-507446,47**	**-1145250,34**	**-920803,99**	**-5110066,13**	**-5086124,62**
Mutations de l'exercice:						
Actés	-889.755,64	-504.907,24	-433.749	-341.402	-29.757	-23.942
Repris						
Acquis de tiers						
Annulés						
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)				116.956		
Reprise années antérieures						
Au terme de l'exercice	**-1902109,35**	**-1012353,71**	**-1.579.000**	**-1.145.250**	**-5139823,54**	**-5110066,13**
VALEUR COMPTABLE NETTE	**6616629,81**	**3916813,62**	**2.962.196**	**2172793,25**	**160943,37**	**132798,97**

RUBRIQUES	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MOBILIERS ET MATERIELS GLOBALISES							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	MOBILIER ET MATÉRIEL							
	Matériel roulant		Matériel navigant		Matériel informatique et télématique		Mobilier, matériel et machines de bureau	
EXERCICE COMPTABLE	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Valeur d'acquisition								
Au terme de l'exercice précédent	**7.331.774**	**7.237.259**	**676.701**	**620.190**	**1.767.560**	**1.482.061**	**13.929.310**	**12.474.682**
Mutations de l'exercice:								
Acquisitions	206.960,67	562.191	33.614	56.511	268.698	282.193	673.935	1.447.852
Cessions et désaffectations	-280.499	-802.718						
Transferts d'une rubrique à l'autre		335.043				3.306		6.776
Reprise années antérieures								
Au terme de l'exercice	**7.258.236**	**7.331.774**	**710.315**	**676.701**	**2.036.258**	**1.767.560**	**14.603.245**	**13.929.310**
Plus-values de réévaluation								
Au terme de l'exercice précédent	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Mutations de l'exercice:								
Actées								
Acquises de tiers								
Annulées								
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)								
Au terme de l'exercice	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Amortissements et moins-values de réévaluation								
Au terme de l'exercice précédent	**-6.035.573**	**-6.281.231**	**-283.665**	**-214.844**	**-1.303.629**	**-1.061.252**	**-7.248.827**	**-6.040.049**
Mutations de l'exercice:								
Actés	-321.011	-430.197	-72.182	-68.820	-249.586	-239.071	-1.268.676	-1.208.778
Repris	280.499	792.810						
Acquis de tiers						-3.306		
Annulés								
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)		-116.956						
Reprise années antérieures								
Au terme de l'exercice	**-6.076.086**	**-6.035.573**	**-355.847**	**-283.665**	**-1.553.215**	**-1.303.629**	**-8.517.503**	**-7.248.827**
VALEUR COMPTABLE NETTE	**1.182.151**	**1.296.201**	**354.468**	**393.036**	**483.044**	**463.931**	**6.085.741**	**6.680.483**

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Objets et œuvres d'art, materiel rare GLOBALISE	
EXERCICE COMPTABLE	2025	2024
Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	**85.770.965**	**85.444.003**
Mutations de l'exercice:		
Acquisitions	238.224,50	333.737,67
Cessions et désaffectations		
Transferts d'une rubrique à l'autre		-6.776
Reprise années antérieures		
Au terme de l'exercice	**86.009.189,29**	**85.770.964,79**
Plus-values de réévaluation		
Au terme de l'exercice précédent	**0**	
Mutations de l'exercice:		
Actées		
Acquises de tiers		
Annulées		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
Au terme de l'exercice	**0**	**0**
Amortissements et moins-values de réévaluation		
Au terme de l'exercice précédent	**-21.418.836**	**-21.418.836**
Mutations de l'exercice:		
Actés		
Repris		
Acquis de tiers		
Annulés	-21.418.836	-21.418.836
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
Au terme de l'exercice		
VALEUR COMPTABLE NETTE	**64.590.353,22**	**64.352.128,72**

I.B. - TABLEAU DE SYNTHESE DES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(CLASSE 0 - RUBRIQUES 010 A 099) A PRESENTER EN FIN D'ANNEE

par les entités soumises au Plan comptable

Rubrique	DROITS ET ENGAGEMENT AU PROFIT DE L'ENTITE COMPTABLE	Année 2025	Année 2024	Rubrique	DROITS ET ENGAGEMENT A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE	Année 2025	Année 2024
030	Sûretés constituées par des tiers en garantie d'emprunts ou de dettes de l'entité	-	-	010	Emprunts ou dettes contractés par des tiers garantis par des sûretés constituées par l'entité	-	-
031	Sûretés constituées par des tiers en garantie d'engagements autres qu'emprunts ou dettes de l'entité	-	-	011	Engagements de tiers, autres qu'emprunts ou dettes, garantis par des sûretés constituées par l'entité	-	-
040	Tiers auxquels incombe la charge des intérêts sur emprunts ou dettes de l'entité	-	-	012	Autres Emprunts,Dettes,Engagts garantis par l'Entité	892.690.527,90	916.702.372,94
041	Tiers auxquels incombe la prise en charge de pertes effectives de l'entité	-	-	020	Intérêts non courus sur emprunts ou dettes de tiers dont la charge incombe à l'entité	-	-
042	Tiers auxquels incombe la prise en charge d'engagements autres qu'emprunts ou dettes de l'entité	-	-	021	Engagements de l'entité quant à la prise en charge de pertes encourues par des tiers	-	-
050	Débiteurs de subventions octroyées remboursables en cas de réalisation d'une condition résolutoire	-	-	022	Engagements de tiers dont la charge éventuelle incombe à l'entité	-	-
052	Débiteurs de subventions octroyées remboursables sous condition suspensive	-	-	051	Créditeurs de subventions reçues remboursables en cas de réalisation d'une condition résolutoire	-	-
054	Droits conditionnels sur des tiers du chef de subventions octroyées à ces tiers sous condition suspensive	-	-	053	Créditeurs de subventions reçues remboursables sous condition suspensive	-	-
056	Débiteurs de subventions octroyées sous condition suspensive	-	-	055	Obligations conditionnelles envers des tiers du chef de subventions reçues de ces tiers sous condition suspensive	-	-
060	Opérations d'échange d'intérêts - Intérêts à recevoir	-	-	057	Créditeurs de subventions octroyées sous condition suspensive	-	-
				061	Opérations d'échange d'intérêt - Intérêts à payer	-	-
				070	Pensions de retraite en cours	-	-
				071	Pensions de survie en cours	-	-
				072	Pensions d'invalidité en cours	-	-
				073	Autres pensions en cours	-	-
				074	Pensions de retraite non encore en cours	-	-
				075	Pensions de survie non encore en cours	-	-
				076	Autres pensions non encore en cours	-	-
				077 à 079	Autres risques et charges qui n'ont pas encore donné lieu à un droit constaté ou à la constitution d'une provision	-	-
				080	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur dépenses non ventilées	966.101.154,57	1.111.352.877,07
				081	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur dépenses de consommation finale	-	-
				082	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur intérêts et éléments semblables	-	-
				083	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur subventions d'exploitation et transferts de revenus aux Entreprises, Ménages et Reste du Monde	-	-
				084	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur transferts de revenus à l'intérieur du Secteur Administrations publiques	-	-
				085	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur transferts en capital aux Entreprises, Ménages et Reste de Monde	-	-
				086	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur transferts en capital à l'intérieur du Secteur Administrations publiques	-	-
				087	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur investissements	-	-
				088	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur octrois de crédits et participations	-	-
				089	Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) en matière d'amortissements financiers de dettes	-	-
				092	Obligations sous condition suspensive de l'entité, autres que celles en matière de subventions	-	-
098	Programmes et crédits octroyés à l'entité	9.064.357.742,63	8.694.908.040,63	099	Programmes et crédits limités engagés par l'entité	6.649.500.000,00	6.134.300.000,00
099	Droits provenant de SWAP	1.409.700.000,00	1.372.700.000,00	099	Engagements provenant de SWAP	1.409.700.000,00	1.372.700.000,00

IBAN	Libellé Belfius Etat Global	Compte comptable	Date ouverture compte	Fonds budgétaire	Date clôture compte	Compte clôturé	Bilan 2010	Solde 31/12/2024	Solde 31/12/2025	Mouvement net
BE20 0912 1110 3856	RT/AGC Centre prêt Naninne	5501430001	20-11-90	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE44 0912 1110 2745	RT/AGC F.B.I.E.	5501410008	20-11-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE55 0912 1110 2644	RT/AGC Remb. Subventions	5501410009	20-11-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE59 0912 1110 0826	RT/AGC Fonds aide Edition	5501410010	21-11-90	Non		Non	Oui	- €	€	- €
BE65 0912 1110 7896	RT/AGC Fonds aide Libraire	5501410011	10-12-92	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE85 0912 1110 8506	RT/AGC FDS Actions comm.	5501410013	04-01-95	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE07 0912 1105 6366	RT/AGC Transit. numérique	5501410014	19-12-19	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE35 0912 1105 3437	RT/AGAJ Adoption	5501510009	19-08-05	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE22 0912 1105 4447	RT/AGE Rec FSE Ens Sup	5501210009	21-02-12	Oui	28-11-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE29 0912 1105 6164	RT/SG Anti Dopage	5501110015	13-07-17	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE78 0912 1100 0186	Tréso - Cent. Recettes	5501110035	16-11-90	Non		Non	Oui	40.792.843,81 €	49.393.497,14 €	8.600.653,33 €
BE18 0912 1105 6265	RT/SG Recup Subv. Indues	5501110012	17-10-19	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE29 0912 1110 4664	RT/SG Rec trait. Indu pers	5501110018	14-12-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE46 0912 1105 3336	RT/SG Maribel	5501110028	24-05-04	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE53 0912 1105 5053	RT/SG CEJ	5501110030	15-10-14	Non	28-03-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE54 0912 1110 7997	RT/SG Sub Actiris & Forem	5501110031	07-01-93	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE43 0912 1110 8001	RT/AGC Cellule Formation	5501410006	27-01-93	Oui		Non	Oui	20.415,00 €	- €	20.415,00 €
BE66 0912 1105 4043	SEFAC Titres repas	5501110039	24-10-08	Non		Non	Oui	4.949,36 €	5.157,68 €	208,32 €
BE75 0912 1105 4851	RT/SG Contentieux	5501110042	03-04-14	Non	19-03-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE88 0912 1105 3841	RT/SG Titres repas pers.	5501110048	10-07-08	Non		Non	Oui	17,36 €	- €	17,36 €
BE90 0912 1105 2932	RT/SG Indus Cabinets	5501110049	14-08-03	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE97 0912 1105 4649	RT/SG Remb. pers. condamn.	5501110053	18-06-13	Non	28-03-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE60 0912 1105 6770	RT/SG Ind.Acc.-Paiem.veh.	5501410010	11-08-21	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE49 0912 1105 6871	RT/SG RECUP.ORG.ASSUR.	5501110061	19-10-21	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE02 0912 1105 3740	RT/AGE Disc Posit Ens Sec	5501210002	11-06-07	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE06 0912 1105 1922	RT/AGE Duplicata diplomes	5501210003	19-01-01	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE08 0912 1105 1013	RT/AGE Subs FSE Erasmus	5501210004	23-01-98	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE12 0912 1101 0492	RT/AGE Minerval Ens Sec.	5501210005	16-11-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE15 0912 1105 2730	RT/AGE PAPO et Acc H. Serv	5501210007	09-01-03	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE20 0910 1143 9056	RT/AGE Remb Prêt étude Dom	5501210008	25-07-83	Non	14-03-25	Oui	Oui	7.697,38 €	- €	7.697,38 €
BE48 0912 1110 0927	RT/AGAJ Alloc Fam et Part.	5501510011	14-12-90	Oui		Non	Oui	- €	70,00 €	70,00 €
BE37 0910 1131 0128	RT/AGE Remb. Prêt étude	5501210011	04-04-85	Non		Non	Oui	5.328,79 €	5.854,74 €	525,95 €
BE39 0912 1105 1619	RT/AGE Equivalences	5501210012	18-02-99	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE41 0912 1105 0710	RT/AGE Jury Equiv Hom ES	5501210013	26-02-97	Non		Non	Oui	130,00 €	- €	130,00 €
BE48 0912 1105 2427	RT/AGE Acc H. Serv Per Ens	5501210014	13-02-02	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE50 0912 1105 1518	RT/AGE Recette Jury-divers	5501210015	18-02-99	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE52 0912 1105 0609	RT/AGE Remb charg mission	5501210016	17-02-97	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE59 0912 1105 2326	RT/AGE Acc Travail Ens.	5501210017	09-05-03	Non		Non	Oui	350,00 €	- €	350,00 €
BE61 0912 1101 2617	RT/AGE Inscription Ens dis	5501210018	16-11-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE61 0912 1105 1417	RT/AGE Remb Insc Prom Soc	5501210019	25-01-99	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE65 0912 1101 0896	RT/AGE Réc indu pers ens	5501210020	16-11-90	Non		Non	Oui	730,42 €	709,00 €	21,42 €
BE70 0912 1101 3425	RT/AGE Droit Insc. CAP	5501210021	16-11-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE72 0912 1105 1316	RT/AGE Remb Sub Fonds Spec	5501210022	22-09-98	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE74 0912 1105 0407	RT/AGE Recup ACS	5501210023	15-07-96	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE78 0912 1101 9586	RT/AGE Inscrip ES Artis HR	5501210024	05-08-93	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE80 0912 1101 8677	RT/AGE Rec Conv Form prof	5501210025	17-06-92	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE82 0912 1101 7768	RT/AGE Droit insc spécifi	5501210026	22-10-91	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE83 0912 1105 1215	RT/AGE Recup PTP	5501210027	07-09-98	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE57 0912 1105 3235	RT/SG Loterie Nationale	5501110036	05-01-04	Oui		Non	Oui	6.406.469,90 €	€	6.406.469,90 €
BE94 0912 1105 1114	RT/AGE Duplicata diplôme	5501210031	05-05-98	Non		Non	Oui	- €	€	- €
BE64 0912 1105 4952	RT/AGMJ Surveillance Elect	5501610001	23-01-15	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE96 0912 1105 0205	RT/AGE Sub FSE Ens Prom So	5501210033	15-01-96	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE19 0912 1110 9112	RT/AGC Radiodiffusion	5501410003	07-10-98	Non		Non	Oui	- €	€	- €
BE66 0912 1110 2543	RT/AGC La Marlagne	5501450001	14-12-90	Oui		Non	Oui	104.826,56 €	36.916,15 €	67.910,41 €
BE74 0912 1110 8607	RT/AGAJ Serv. Prévention	5501510014	07-04-95	Oui		Non	Oui	- €	€	- €
BE76 0912 1110 7795	RT/AGC Sub. FACR/RTBF/SMA	5501410012	14-10-92	Oui		Non	Oui	- €	€	- €

IBAN	Libellé Belfius Etat Global	Compte comptable	Date ouverture compte	Fonds budgétaire	Date clôture compte	Compte clôturé	Bilan 2010	Solde 31/12/2024	Solde 31/12/2025	Mouvement net
BE60 0912 1110 5270	RT/AGAJ IPPJ Wauthier-Brai	5501520006	14-12-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE02 0912 1110 2240	RT/AGAJ IPPJ Fraipont	5501520002	14-12-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE09 0912 1110 3957	RT/AGAJ IPPJ Jumet	5501520003	09-01-91	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE71 0912 1110 5169	RT/AGAJ IPPJ Saint-Servais	5501520004	20-11-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE09 0912 1105 5457	RT/AGAJ IPPJ Saint-Hubert	5501520005	22-06-15	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE77 0912 1110 2442	RT/AGAJ IPPJ Braine Chât.	5501520001	20-11-90	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE77 0912 1105 3942	RT/AGAJ Serv. Contr compt	5501510015	15-10-08	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE86 0912 1105 4750	RT/AGE Remb Sub mat pédag.	5501210029	14-10-13	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE91 0912 1105 7376	RT/AGE Acc Tra ACS-APEPTP	5501210034	10-10-22	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE58 0912 1105 7679	RT/SG Subv. facultatives	5501110065	20-11-23	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE24 0912 1100 5038	Fonds en Souffrance	5501110001	21-11-90	Non		Non	Oui	3.858.032,26 €	1.452.489,92 €	2.405.542,34 €
BE67 0912 1100 0287	Transit - ONSS Enseign	5501110005	27-11-90	Non		Non	Oui	162.293.064,00 €	151.206.672,84 €	11.086.391,16 €
BE56 0912 1100 0388	Transit - ONSS Admin	5501110006	27-11-90	Non		Non	Oui	12.333.178,14 €	11.091.067,43 €	1.242.110,71 €
BE45 0912 1100 0489	Transit - Préc. Prof.	5501110007	27-11-90	Non		Non	Oui	259.937.768,99 €	265.153.167,76 €	5.215.398,77 €
BE34 0912 1100 0590	Transit - CVO	5501110008	27-11-90	Non		Non	Oui	3.124,02 €	505,82 €	2.618,20 €
BE77 0912 1100 5442	Transit - PP Jetons/Indem	5501110011	11-01-10	Non		Non	Oui	718,80 €	550,62 €	168,18 €
BE55 0912 1100 5644	Transit - TVA	5501110013	16-06-11	Non		Non	Oui	- €	420,00 €	420,00 €
BE43 0912 1100 1301	Dette - Placements	5501110014	03-12-90	Non	20-11-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE08 0912 1100 2513	Dette - Swaps	5501110016	31-05-94	Non	20-11-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE94 0912 1100 2614	Dette - Papier Commercial	5501110017	27-10-94	Non	20-11-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE28 0912 1100 3220	Dette - EMTN	5501110020	29-10-96	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE81 0912 1100 3624	Dette - Op. Trésorerie	5501110023	03-06-99	Non	19-03-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE70 0912 1100 3725	Dette - Emprunts Privés	5501110024	08-02-01	Non	20-11-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE59 0912 1100 3826	Dette - Intérêts tréso	5501110025	26-03-01	Non	20-11-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE31 0910 2158 5155	Dette - Ligne CSD	5501110032	14-12-16	Non		Non	Oui	46.460.000,00 €	22.250.000,00 €	24.210.000,00 €
BE51 0910 2158 5862	Dette - Collateral CSD	5501110033	14-12-16	Non		Non	Oui	46.460.000,00 €	22.250.000,00 €	24.210.000,00 €
BE97 0912 1100 6149	Dette - Coupons/Taxes Bour	5501110064	14-12-23	Non		Non	Oui	13.907,88 €	13.907,88 €	- €
BE17 0912 1100 3321	Treso - Cent. Depenses	5501110034	02-12-91	Non		Non	Oui	2.518.432.348,86 €	2.446.226.125,11 €	72.206.224,75 €
BE11 0912 1100 6048	Tréso - Cent. Recet. PSCD	5501110062	21-11-22	Non		Non	Oui	3.096.065,01 €	15.156.008,15 €	12.059.943,14 €
BE86 0912 1100 6250	Tréso - Cent. Recet. Glob	5501110066	25-06-25	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
BE73 0912 1105 5760	VISA - Carte SG	5501190004	13-10-15	Non		Non	Oui	10.585,18 €	7.802,84 €	2.782,34 €
BE33 0912 1100 5846	Contentieux - ASBL	5501110019	02-01-19	Non		Non	Oui	397.105,37 €	210.727,07 €	186.378,30 €
BE37 0912 1100 4028	Contentieux - Traitements	5501110021	21-11-90	Non		Non	Oui	990.116,69 €	1.097.166,32 €	107.049,63 €
BE43 0912 1102 0701	RT/SG Projet Eurydice	5501110026	07-01-99	Non		Non	Oui	155.677,20 €	- €	155.677,20 €
BE23 0912 1115 5891	IPPJ Compte jeunes Fraip.	5501510007	24-06-99	Non		Non	Oui	440,71 €	441,63 €	0,92 €
BE34 0912 1115 5790	IPPJ Compte jeunes Wa.-Br.	5501510008	24-06-99	Non		Non	Oui	88,69 €	200,10 €	111,41 €
BE42 0912 1105 5154	IPPJ Compte jeunes St-Hub.	5501510010	18-12-14	Non		Non	Oui	3.316,35 €	1.303,98 €	2.012,37 €
BE56 0912 1115 5588	IPPJ Compte jeunes Br.-Ch.	5501510012	24-06-99	Non		Non	Oui	1.307,96 €	1.006,64 €	301,32 €
BE67 0912 1115 5487	IPPJ Compte jeunes Jumet	5501510013	23-06-99	Non		Non	Oui	9.052,89 €	9.354,86 €	301,97 €
BE08 0586 0106 7213 (USD)	SG - Compte de devises (USD) - 7213	5501110055	03-12-90	Non	18-03-25	Oui	Oui	19,25 €	- €	19,25 €
BE72 0586 0106 7516 (CHF)	SG - Compte de devises (CHF) - 7516	5501110056	03-12-90	Non	18-03-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE28 0586 0106 7920 (GBP)	SG - Compte de devises (GBP) - 7920	5501110057	03-12-90	Non	18-03-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE06 0586 0106 8122 (CAD)	SG - Compte de devises (CAD) - 8122	5501110058	03-12-90	Non	18-03-25	Oui	Oui	- €	- €	- €
BE96 0912 1101 1405	RT/AGE Recup Alloc Etudes	5501210032	16-11-90	Oui		Non	Oui	- €	- €	- €
BE38 0912 1105 6972	SACA SGPGI	5502103003	10-12-21	Non		Non	Oui	225.161.030,89 €	262.637.744,08 €	37.476.713,19 €
BE69 0912 1105 7578	SACA SPORT	5502310001	04-12-23	Non		Non	Oui	3.395.224,84 €	7.374.763,80 €	3.979.538,96 €
BE21 0912 1102 0903	SACA OPC-OBSERV POLIT CULT	5502110010	25-02-02	Non		Non	Oui	501.796,36 €	522.713,86 €	20.917,50 €
BE80 0912 1105 7477	SACA PIEBS	5501101002	09-01-24	Non		Non	Oui	- €	- €	- €
									1.680.845.904,80 €	
								Exclusion comptes SACA	1.951.381.126,54 €	

Note au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Objet : Approbation du projet de Compte général 2025 du MFWB
Approbation du projet de Compte général 2025 de l'ETNIC
Solde SEC définitif de la FWB pour l'année 2025

A. EXPOSÉ DU DOSSIER

1. Approbation du projet de Compte général 2025 du MFWB

L'article 44, § 1er, du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française, tel que modifié, prévoit que « Au plus tard le 30 juin, le Gouvernement transmet à la Cour des comptes le Compte général de l'entité établi conformément aux articles 41 à 43. »

Le Compte général 2025 intègre, comme les années précédentes, le Compte annuel, le Compte d'exécution du budget, le Compte récapitulatif des opérations budgétaires et la situation des flux de trésorerie.

Conformément à l'article 10, § 1er/1, de la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes, le Compte général sera soumis pour certification à la Cour des comptes.

Le périmètre du Compte général 2025 est identique à celui du Compte général 2024. Il couvre les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, incluant les administrations générales et les cabinets ministériels, ainsi que les SACA déjà intégrés dans la comptabilité du Ministère, à savoir le SACA SGPGI, le SACA PIEBS, le SACA Sport et le SACA OPC.

Les SACA non encore intégrés poursuivent la tenue de leur propre comptabilité et transmettront leur compte annuel individuellement, conformément aux dispositions qui leur sont applicables. Cette coexistence temporaire de deux modalités de reporting comptable est appelée à disparaître progressivement dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 9 février 2023, qui vise l'intégration de

l'ensemble des SACA dans le périmètre comptable du Ministère, compte tenu de l'unicité juridique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'exercice 2025 confirme l'importance d'une lecture consolidée des résultats comptables, budgétaires et de trésorerie. Les comptes présentés au Gouvernement ne constituent pas uniquement un état de clôture annuel ; ils traduisent également l'évolution de la situation financière du MFWB, la structure de ses recettes et de ses dépenses, ainsi que les efforts poursuivis pour renforcer la qualité comptable et la traçabilité des flux.

Le résultat comptable 2025 du périmètre MFWB et SACA intégrés s'établit à -1.486.830.237,84 €. Après retraitement des opérations non budgétaires reprises au compte de résultats et des opérations budgétaires enregistrées au bilan, le résultat budgétaire réconcilié ressort à -1.440.346.349,20 €. La réconciliation opérée ne fait apparaître aucune différence résiduelle avec les données issues de SAP.

L'écart entre le résultat comptable et le résultat budgétaire s'explique par la nature différente des deux approches. La comptabilité générale vise à refléter la situation patrimoniale et économique de l'entité, en intégrant notamment des écritures de clôture sans incidence budgétaire directe. Il s'agit, entre autres, des amortissements et réductions de valeur, des dotations et reprises de provisions, des variations de stocks, des écritures liées aux opérations de dette ainsi que de certaines plus-values ou moins-values comptables. La comptabilité budgétaire, quant à elle, retrace l'exécution des autorisations parlementaires de recettes et de dépenses.

Au-delà de ces retraitements, le déficit 2025 traduit un déséquilibre structurel entre les recettes et les dépenses du périmètre analysé. Les recettes s'élèvent à 13,40 Mds €, tandis que les dépenses atteignent 14,88 Mds €, soit un solde négatif d'environ 1,48 Md €. Cette situation reflète le poids des missions obligatoires et récurrentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier dans les secteurs de l'enseignement, des politiques sociales, culturelles et de jeunesse, ainsi que l'effet croissant de la charge de la dette.

Les recettes imputées au Compte d'exécution du budget 2025 s'élèvent, quant à elles, à environ 16 Mds €. Ce montant doit toutefois être lu avec prudence lorsqu'il est comparé aux dépenses de l'exercice, dès lors qu'il comprend notamment des opérations liées aux produits d'emprunts et aux refinancements. Pour l'analyse du solde budgétaire et de la soutenabilité financière, une lecture retraitée des recettes et dépenses demeure donc nécessaire.

Les grandes masses de dépenses peuvent être appréhendées selon deux logiques complémentaires. La logique budgétaire, qui reflète les crédits votés et consommés, et la logique de comptabilité générale, qui reclasse les opérations selon leur nature économique et patrimoniale. Cette distinction est essentielle pour éviter toute confusion dans l'interprétation des montants.

En comptabilité générale, les dépenses de personnel directement supportées par le Ministère sont enregistrées en classe 62. Elles s'élèvent à environ 2,245 Mds € en 2025. Ce montant est inférieur à l'approche budgétaire globale des dépenses de personnel, dès lors qu'une part importante des rémunérations, notamment

celles relatives aux réseaux d'enseignement subventionnés, est comptabilisée au sein des transferts et subventions.

Les frais de fonctionnement courant des services, correspondant principalement aux frais généraux et services divers, s'élèvent à 116,2 M€ en 2025. Ils regroupent notamment les frais courants de locaux, de bureau, de gestion administrative, d'énergie, d'informatique, d'entretien et de fonctionnement opérationnel des services.

Les dépenses d'investissement directement inscrites au bilan restent limitées au regard de l'ensemble des dépenses du MFWB. Cette lecture doit toutefois être nuancée, car une part importante de l'effort d'investissement de la Fédération prend la forme de subsides en capital ou de transferts à des tiers. En comptabilité générale, ces opérations sont alors comptabilisées comme charges de transfert et non comme immobilisations du Ministère, même si elles contribuent in fine à financer des investissements dans les secteurs soutenus.

Du côté des recettes, la Fédération Wallonie-Bruxelles reste fortement dépendante des moyens attribués par le niveau fédéral, principalement dans le cadre de la loi spéciale de financement. Le MFWB ne dispose pas d'un pouvoir fiscal propre comparable à celui d'autres niveaux de pouvoir et ne peut donc pas ajuster librement ses recettes à l'évolution de ses besoins. Cette contrainte structurelle renforce l'importance d'un pilotage rigoureux des dépenses, d'une anticipation pluriannuelle des engagements et d'un suivi précis des flux financiers.

La situation de trésorerie doit également être distinguée selon le périmètre observé. L'état global de trésorerie de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tel que suivi par l'Agence de la dette, s'établit à -135,1 M€ au 31 décembre 2025, contre -189,4 M€ au 31 décembre 2024, soit une amélioration d'environ 54,2 M€.

Ce solde global ne correspond toutefois pas au solde de trésorerie présenté dans le bilan du seul périmètre intégré dans SAP. L'écart entre les deux lectures s'explique par une différence de périmètre. Les états financiers comptables du MFWB ne reprennent que les entités intégrées dans le compte général, tandis que l'état global de trésorerie agrège également les disponibilités d'autres entités relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont certains SACA, SECA et OAP. À titre d'exemple, des organismes tels que l'ONE, la RTBF, l'ETNIC, WBE, le Fonds Écureuil ou encore l'IFC sont repris dans l'état global de trésorerie, alors qu'ils ne font pas partie du périmètre comptable intégré du compte général du MFWB.

Cette distinction de périmètre explique que la trésorerie globale de la Fédération puisse présenter une situation sensiblement différente de celle qui ressort du bilan comptable du seul périmètre intégré.

L'endettement demeure un point d'attention majeur. Selon les données actualisées de l'Agence de la dette, la dette directe de la Fédération Wallonie-Bruxelles, exprimée en valeur d'inventaire, s'élève à 14.421,3 M€ au 31 décembre 2025. La dette garantie s'établit à 892,7 M€ selon le périmètre du bilan et à 1.372,7 M€ selon l'approche Moody's, intégrant les SPABs. La dette totale, correspondant à la dette directe augmentée de la dette garantie, atteint ainsi 15.313,9 M€ selon le périmètre du bilan et 15.793,9 M€ selon l'approche Moody's.

La progression de l'endettement doit être mise en perspective avec les recettes de l'exercice. Sur base des recettes retraitées des amortissements d'emprunts et de la section particulière, soit 13.398,3 M€, le ratio dette directe / recettes s'établit à 107,64 %. Ce ratio dépasse donc désormais le seuil de 100 %, ce qui signifie que l'encours de dette directe est supérieur au montant annuel des recettes retraitées de la Fédération. Cette évolution confirme la pression croissante que l'endettement exerce sur la trajectoire financière de la FWB.

Le ratio dette totale, incluant la dette garantie, rapportée aux recettes s'établit à 114,3 % selon le périmètre du bilan et à 117,88 % selon l'approche Moody's. Ces indicateurs donnent une lecture plus large de l'exposition financière de la Fédération, en tenant compte non seulement de sa dette directe, mais également des engagements garantis susceptibles d'être pris en considération dans l'analyse globale de sa soutenabilité financière.

La charge de la dette augmente également en 2025. Elle s'élève à 289,4 M€ en lecture budgétaire, à 303,8 M€ en lecture comptable et à 276,3 M€ après correction SEC des instruments de couverture. Cette différence entre les lectures budgétaire, comptable et SEC s'explique notamment par le traitement distinct des instruments de couverture et par le passage d'une logique de flux budgétaires à une logique économique ou comptable.

Rapportée à la dette directe, la charge de la dette représente 2,01 % en lecture budgétaire et 2,11 % en lecture comptable. Ces ratios donnent une indication du coût apparent de la dette au regard de l'encours direct. Rapportée aux dépenses hors amortissements, qui s'élèvent à 14.881,1 M€, la charge de la dette représente 1,94 % en lecture budgétaire et 2,04 % en lecture comptable. Bien que cette proportion demeure contenue au regard du volume global des dépenses, elle constitue une dépense structurelle peu compressible, appelée à faire l'objet d'un suivi attentif dans un contexte de hausse de l'encours et d'évolution des conditions de financement.

L'évolution pluriannuelle du ratio dette directe / recettes confirme cette tendance. Après avoir évolué autour de 88 % entre 2021 et 2023, ce ratio est passé à 98,4 % en 2024 et dépasse 107 % en 2025. Les projections communiquées par l'Agence de la dette font apparaître une poursuite de cette progression à moyen terme, ce qui justifie le maintien d'un suivi régulier des indicateurs d'endettement dans le cadre de l'analyse du Compte général.

Les indicateurs liés à la liquidité et à la solvabilité doivent, pour leur part, être distingués des indicateurs de dette. Ils sont calculés sur base des états financiers du MFWB et non à partir des données de l'Agence de la dette. Leur interprétation doit donc tenir compte du périmètre comptable du Compte général, qui ne couvre pas encore l'ensemble des entités relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces ratios conservent néanmoins un intérêt pour apprécier la structure bilantaire du périmètre intégré et l'évolution de la situation patrimoniale présentée dans le Compte général.

Au-delà de la lecture des résultats financiers, l'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des travaux menés pour améliorer la qualité comptable et répondre aux recommandations formulées par la Cour des comptes dans ses précédents cahiers d'observations.

L'administration a poursuivi le renforcement du processus de clôture, en s'appuyant sur un calendrier structuré, partagé avec les intervenants concernés, et sur une meilleure identification des responsabilités dans la production des données comptables, budgétaires et de trésorerie. Cette démarche contribue à fiabiliser les opérations de clôture, à améliorer la qualité des pièces justificatives et à sécuriser les délais de production du Compte général.

Les travaux de réconciliation entre la comptabilité générale, la comptabilité budgétaire et la trésorerie ont également été poursuivis. La réconciliation du résultat comptable avec le résultat budgétaire permet d'identifier les opérations non budgétaires reprises au compte de résultats, les opérations budgétaires portées au bilan ainsi que les éventuelles différences résiduelles.

En matière de gestion des flux financiers, l'intégration des comptes bancaires dans SAP et le suivi des comptes centralisateurs permettent désormais une meilleure traçabilité des mouvements de recettes et de dépenses. Les réconciliations opérées entre les flux bancaires, les droits constatés, les perceptions et les données budgétaires contribuent à renforcer la visibilité sur les flux financiers et à sécuriser les travaux de clôture.

Les travaux relatifs aux recettes se poursuivent également, notamment au travers de l'alignement entre les données issues des outils métiers encore utilisés pour certaines recettes et les imputations comptables et budgétaires dans SAP. Ces travaux visent à renforcer progressivement la cohérence entre la perception effective des recettes, leur comptabilisation et leur traitement budgétaire.

En matière patrimoniale, l'exercice 2025 confirme l'importance d'un suivi plus structuré des immobilisations, des immobilisations en cours et des stocks. Les analyses menées visent à améliorer l'identification, la valorisation et la justification des actifs repris au bilan, en cohérence avec les règles d'évaluation applicables à la Communauté française. Ces travaux constituent un axe important d'amélioration de la qualité comptable, compte tenu des attentes récurrentes de la Cour des comptes en matière d'inventaire et de justification des actifs.

Enfin, l'intégration progressive des SACA dans la comptabilité du Ministère demeure un chantier structurant. Le maintien d'un périmètre intégré identique à celui de 2024 permet de stabiliser les données du Compte général 2025, tout en poursuivant les travaux préparatoires nécessaires à l'intégration des SACA restants. À terme, cette intégration doit permettre une meilleure cohérence des données comptables, budgétaires et de trésorerie pour l'ensemble de l'entité juridique Fédération Wallonie-Bruxelles.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Gouvernement d'approuver le projet de Compte général 2025 du MFWB et de charger Madame la Ministre du Budget d'en assurer la transmission à la Cour des comptes dans le délai légal fixé au 30 juin.

2. Approbation du projet de Compte général 2025 de l'ETNIC

Le compte fait apparaître un résultat économique positif de 3.767.956,30€ au 31 décembre 2025.

Il est proposé d'affecter aux réserves disponibles un montant total de 15.841.742 €. Ce montant se compose des réserves disponibles de l'exercice 2024, soit 10.953.785,70 €, demeurées disponibles après prise en compte du remboursement des réserves 2023 et de l'inexécuté budgétaire constaté en 2025, des réserves affectées constituées en 2024 à hauteur de 1.120.000 €, ainsi que du résultat économique positif de l'exercice 2025 s'élevant à 3.767.956,30 €.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret WBFIN2, le montant inscrit en réserves disponibles sera remboursé à la Communauté Française en 2027 après approbation du compte général.

Pour ce faire, l'ETNIC inscrira ce remboursement à son budget de dépenses sur un article budgétaire dédicacé.

L'exercice est également marqué par :

- Des déclassements, dons et vols pour un montant total de 1.083.169,25 € ;
- Une réduction de valeur sur stock de 1.578.216,46 €, conformément aux règles d'évaluation internes (33,33 %) ;
- Une réduction de valeur nette sur créances commerciales de 5.862,47 €;
- Une dotation à la provision pour risques et charges à hauteur de 11.323.178,24 €, essentiellement liée au remboursement des réserves 2024 prévue au budget 2026.

Sur le plan budgétaire, l'exécution du budget de liquidation 2025 de l'ETNIC s'établit à 111,4 M€, soit un taux d'exécution de 88 %, générant un inexécuté de 15,1 M€ (hors remboursement des réserves 2023).

Cet inexécuté s'explique principalement par le décalage dans la mise en œuvre de plusieurs projets structurants, l'abandon de certains projets, le report ou la non attribution de certains marchés publics, ainsi que par des difficultés de recrutement interne et de mise à disposition de ressources externes spécialisées.

Par ailleurs, certains choix de gestion et d'orientation stratégique ont contribué à limiter les dépenses, notamment la volonté de réduire progressivement le recours à la consultance externe au profit d'un renforcement des compétences internes ainsi que les actions de rationalisation des licences et d'optimisation des stocks.

Ces éléments n'appellent pas de réserve particulière quant à l'approbation du projet de Compte général 2025 de l'ETNIC, mais ils traduisent les écarts observés entre les crédits inscrits au budget ajusté et l'exécution effective de l'exercice.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Gouvernement d'approuver le projet de Compte général 2025 de l'ETNIC et de charger Madame la Ministre du Budget d'en assurer la transmission à la Cour des comptes.

3. Solde SEC suite au regroupement économique clôture définitive 2025

Les données du regroupement économique de la **clôture définitive 2025,** transmises à l'ICN en juin 2026, aboutissent à un solde SEC de **- 1.529,9 millions euros**.

A ce stade, ces données ne sont pas encore publiées par Eurostat, seules les données de la clôture provisoire ont fait l'objet d'une publication lors de la notification EDP d'avril.

Le tableau ci-dessous détaille les éléments qui composent ce solde. La dernière colonne permet de constater les variations du solde du regroupement économique clôture définitive par rapport aux données du budget ajusté. Par rapport aux prévisions budgétaires de l'ajusté 2025, le solde SEC de la FWB se dégrade de 44,8 millions d'euros.

En millions €	Budget initial 2025	Budget ajusté 2025	RE exécution provisoire	Solde ICN Notif EDP Avril	RE clôture définitive	Variation clôture def budget aju
ADMINISTRATION CENTRALE						
Recettes totales hors emprunts	13.385,9	13.504,7	13.398,4	13.398,4	13.398,3	-106,4
Dépenses totales hors remboursement emprunts	15.023,1	15.091,6	14.881,1	14.881,1	14.881,1	-210,5
Sous-utilisation des crédits	165,3	135,8				
Solde brut	**-1.471,9**	**-1.451,1**	**-1.482,7**	**-1.482,7**	**-1.482,8**	-31,6
Corrections SEC2010						
Neutralisation codes 8 - OCPP	0,1	0,1	4,8	4,8	4,8	4,7
Neutralisation codes 8 - swaps	0,0	7,8	13,1	13,1	13,1	5,3
Neutralisation fonds budgétaires EU	0,0	5,6	-6,4	-6,4	-6,5	-12,1
Correction RRF	-66,8	-118,2	-116,7	-94,9	-116,7	1,5
Différence intérêts courus et payés	0,0	-32,3	-27,4	-27,4	-27,4	4,9
Financements alternatifs	5,7	5,7	6,4	6,4	6,4	0,6
Bé réforme (dont correction infra hospitalières)	22,9	22,9	22,9	23,0	23,0	0,1
Correction bâtiments scolaires				70,6		
Total corrections SEC	**-58,0**	**-108,3**	**-103,3**	**-70,9**	**-103,3**	5,0
Solde SEC de l'administration centrale	**-1.529,9**	**-1.559,4**	**-1.586,0**	**-1.553,6**	**-1.586,2**	-26,8
Solde SEC du périmètre	**-207,4**	**-278,7**	**69,7**	**69,7**	**-11,3**	
Différentiel de consolidation			29,6	29,6	-21,6	
Sous-utilisation périmètre	450,0	353,0				
Correction RRF					89,4	
Solde SEC du périmètre FINAL	**242,6**	**74,3**	**99,2**	**99,2**	**56,3**	-18,0
SOLDE SEC DE LA FWB	**-1.287,4**	**-1.485,1**	**-1.486,8**	**-1.454,3**	**-1.529,9**	-44,8

Les résultats de cette clôture ne montrent pas un dérapage important par rapport aux prévisions budgétaires, comme cela avait pu être le cas pour l'année 2024.

A. Au niveau du ministère

Sur base des données du regroupement économique, le solde SEC du MFWB s'élève à -1.586,2 M€, soit une différence de -26,8 M€ par rapport au solde prévu lors de l'élaboration du budget ajusté. Cette détérioration s'explique notamment par une moindre sous-utilisation :

a. En dépenses : une sous-utilisation des dépenses de 210,5 M€
b. En recettes : une inexécution des recettes à hauteur de 106,4 M€
c. Dès lors, la sous-utilisation effective s'élève à 104 M€ (contre 135,8 M€ budgétisé), ce qui représente 0,69% des dépenses (l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du budget ajusté était de 0,90%)

A noter que :

- La baisse de recettes provient en partie de la non-perception de 35 millions € du produit de la vente des fréquences analogiques.
- Le total des corrections SEC s'améliore de 5 M€, malgré des variations à la hausse et à la baisse au sein de ces corrections.

B. Au niveau du périmètre

En réalisations, les organismes présentent un résultat de -11,3 M€ (hors différentiel de consolidation et correction RRF), alors que leurs budgets ajustés prévoyaient un résultat SEC de -279,1 M€. Il en résulte un différentiel positif de 267,8 M€. Lors de l'élaboration des budgets, une sous-utilisation de 353,3 M€ a été inscrite pour l'ensemble des organismes. Au final, on constate un montant de sous-utilisation trop optimiste à hauteur de 85,5 M€.

en millions €	2025 INI	2025 AJU	Prov 2025	Def 2025	Variation AJU / Def
sous-total SACA	**-87,8**	**-98,6**	**-10,9**	**-45,5**	**53,1**
>dont Fonds des bâtiments scolaires hors PIEBS	-21,5	-33,9	5,5	5,5	*39,4*
>dont SACA PIEBS	-15,0	-2,3	0,0	0,0	*2,3*
>dont SACA SGPGI	-6,0	8,0	47,8	34,3	*26,3*
>dont SACA CUR	-60,0	-75,9	-70,9	-86,0	*-10,1*
>dont SECA enseignement (écoles WBE)	5,0	5,0	n.c.	-6,2	*-11,2*
>dont autres	-0,3	0,5	6,8	7,0	6,5
sous-total OAP type 1 et 2	**-38,8**	**-43,9**	**26,4**	**-3,4**	**40,5**
>ETNIC	-10,9	-12,0	3,2	3,5	*15,5*
>ONE	-43,7	-37,7	4,7	-18,3	*19,4*
>WBE	0,0	-5,3	1,2	-2,6	*2,7*
>ARES	-1,2	-11,8	-1,9	-8,8	*3,0*
>IFC	0,0	2,9	4,8	0,2	*-2,7*
>Fonds écureuil	5,0	20,0	15,0	22,3	*2,3*
>CSA	0,0	0,0	-0,5	0,2	*0,2*
Sous-total OAP type3	**-59,6**	**-63,8**	**-17,5**	**-0,9**	**62,9**
dont RTBF hors Mediasquare & FREY	4,5	2,0	38,3	43,8	*41,8*
dont Mediasquare	-63,6	-62,8	-63,9	-36,9	*15,9*
dont FREY	-4,5	-4,8	-15,6	-4,8	*0,0*
dont FNRS	0,0	0,0	0,0	-6,5	*-6,5*
dont autres	-6,0	-8,2	13,7	3,5	*11,7*
Sous total Ens supérieur	**-21,0**	**-72,8**	**14,2**	**38,5**	***111,3***
Impact SEC - hors sous-utilisation	**-219,2**	**-279,1**	**12,3**	**-11,3**	***267,8***
total Hors EES	**-198,2**	**-206,3**	**-1,9**	**-49,8**	***156,5***
total EES	**-21,0**	**-72,8**	**14,2**	**38,5**	***111,3***
Sous-utilisation	**481,7**	**353,3**			
total Hors EES	**297,7**	**223,9**			
total EES	**184,0**	**129,4**			
TOTAL Impact SEC	**262,6**	**74,2**	**12,3**	**-11,3**	**-85,5**
total Hors EES	**99,5**	**17,6**	**-1,9**	**-49,8**	***-67,4***
total EES	**143,0**	**56,6**	**14,2**	**38,5**	***-18,1***

En ce qui concerne la sous-utilisation des organismes du périmètre, les principales observations sont les suivantes :

a. Pour le périmètre hors EES, en réalisations, on constate un résultat de -49,8 M€ alors que leurs budgets ajustés prévoyaient un résultat de -206,3 M€. Il en résulte un différentiel positif de 156,5 M€. Lors de l'élaboration des budgets, une sous-utilisation de 223,9 M€ avait été inscrite. Au final, la non-réalisation de la sous-utilisation s'élève à 67,4 M€.

Des impacts négatifs sont constatés pour les organismes suivants par rapport à leurs budgets ajustés :

- SECA WBE : en budget, l'hypothèse d'un solde positif de 5M€ est historiquement inscrite. Cette année, on constate un solde SEC de -6,2 M€. Il pourrait être envisagé de revoir l'hypothèse prise en budget pour inscrire un solde SEC de 0 M€.
- IFC : une diminution des recettes en provenance de la FWB, non compensée par une diminution des dépenses, explique l'impact négatif.
- FNRS : une diminution des recettes en provenance de la RW explique l'impact négatif.

b. Pour les EES, en réalisations, on constate un résultat de 38,5 M€ alors que leurs budgets ajustés prévoyaient un résultat de -72,8 M€. Il en résulte un différentiel de 111,3 M€. Lors de l'élaboration des budgets, une sous-utilisation de 129,4 M€ avait été inscrite. Au final, la non-réalisation de la sous-utilisation s'élève à 18,1 M€.

B. RÉFÉRENCES LÉGALES

Décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française et ses arrêtés d'application.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII.

Décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française.

C. IMPACT BUDGÉTAIRE

Sans objet

D. AVIS DE L'INSPECTION DES FINANCES

Sans objet

E. ACCORD DE LA MINISTRE DU BUDGET

Ministre proposant

F. AVIS DE LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Sans objet

G. IMPACT SUR LE CONTRAT D'ADMINISTRATION

Sans objet

H. CRITÈRES ET ÉCHÉANCES D'ÉVALUATION DE LA DÉCISION

Sans objet

I. TEST GENRE

Sans objet

J. IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

K. PROPOSITION DE DECISION

Le Gouvernement approuve la présente note.

Il charge la Ministre du Budget de transmettre à la Cour des comptes le projet de Compte général 2025 de la Communauté française et de l'Etnic.

La Ministre du Budget,

Elisabeth DEGRYSE

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES - COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATION

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

A. RECETTES

Code SEC	Code interne		LIQUIDATION Prévisions	Réalisations A	B	C
	00.0.0801	Solde de liquidités à reporter	**367.420,99**	501.796,36		501.796,36
46.10	**01.0.4601**	Dotation de la FWB	**178.000,00**	178.000,00		178.000,00
16.11	**02.0.1601**	Recettes exceptionnelles	**500,00**	708,00		708,00
	Total des recettes		**545.920,99**	680.504,36	0,00	**680.504,36**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC	Code interne		DROITS CONSTATES Prévisions	Réalisations A	B	C	D
	367.420,99	Report du disponible	**298.102,16**	367.420,99	15.000,23		382.421,22
46.10	**178.000,00**	Dotation de la FWB	**173.000,00**	178.000,00			178.000,00
16.11	**500,00**	Recettes exceptionnelles	**250,00**	708,00			708,00
	Total des recettes		**471.352,16**	**546.128,99**	15.000,23	0,00	**561.129,22**

A 1.1. = disponible en autorisation budgétaire d'engagement au 1er janvier
A 1.2. = recettes effectivement perçues pendant l'année
B.1.1. = réduction de visas d'années antérieures
B.1.2. = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = droits réduits
D = total des autorisations budgétaires de l'année (A+B+C)

B. DEPENSES

Code SEC	Code interne		LIQUIDATION Prévisions	Réalisations A	B	C
74.40	**02.744001**	Réalisation d'études et de recherches	**235.500,00**	73.691,42	67.385,90	141.077,32
12.11	**02.121101**	Publication d'études et de recherches	**40.000,00**	14.855,90	4.574,82	19.430,72
12.11	**02.121102**	Centre de documentation	**2.500,00**	0,00	2.057,57	2.057,57
12.11	**01.121101**	Fonctionnement	**10.000,00**	78,70	8.380,81	8.459,51
34.40	**02.121103**	Soutien à la recherche	**17.750,00**	10.000,00	7.750,00	17.750,00
12.11	**02.121104**	Colloques, séminaires, formations	**15.000,00**	0,00	10.232,58	10.232,58
12.11	**02.121106**	Coopération internationale	**7.000,00**	0,00	5.000,00	5.000,00
	Total des dépenses		**327.750,00**	98.626,02	105.381,68	**204.007,70**

A = liquidations des engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = liquidations des engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

Code SEC	Code interne		ENGAGEMENTS Prévisions	Réalisé A
74.40	**02.744001**	Réalisation d'études et de recherches	**345.000,00**	228.219,40
12.11	**02.121101**	Publication d'études et de recherches	**30.000,00**	4.574,82
12.11	**02.121102**	Centre de documentation	**2.500,00**	2.057,57
12.11	**01.121101**	Fonctionnement	**10.000,00**	8.380,81
34.40	**02.121103**	Soutien à la recherche	**17.750,00**	17.750,00
12.11	**02.121104**	Colloques, séminaires, formations	**15.000,00**	10.232,58
12.11	**02.121106**	Coopération internationale	**7.000,00**	5.000,00
	Total des dépenses		**427.250,00**	**276.215,18**

A = engagements de l'année budgétaire

ATTENTION REDUCTION ENGAGEMENT ZIBOUH

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATION Prévisions	Réalisations	Différence A>B	B>A
		A	**B**	**A>B**	**B>A**
Recettes	(exécution du budget)	**545.920,99**	680.504,36	-134.583,37	134.583,37
Dépenses	(exécution du budget)	**327.750,00**	204.007,70	123.742,30	0,00
Résultat	**Solde de l'année**	**218.170,99**	**476.496,66**		

		ENGAGEMENTS Prévisions	Réalisation s	Différence A>B	B>A
		A	**B**	**A>B**	**B>A**
Recettes	(exécution du budget)	**471.352,16**	561.129,22	0,00	89.777,06
Dépenses	(exécution du budget)	**427.250,00**	276.215,18	151.034,82	0,00
Résultat	**Solde de l'année**	**44.102,16**	**284.914,04**		

ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12 DE L'EXERCICE
(solde en trésorerie diminué du solde des engagements)
191.582,62

Compte bancaire SACA OPC - BE21 0912 1102 0903	
Solde 31/12/2024	501.796,36
Solde 31/12/2025	522.713,86
Différence	20.917,50

Total mouvements débiteurs	178.787,99
Total mouvements créditeurs	157.870,49
Différence	20.917,50

Résultat budgétaire 2025	
Dépenses	204.007,70
Recettes	178.708,00
Total	- 25.299,70

Dépenses - SAP - Listpay 2025		
Ex. 2025 - Budget 2025 - Sortie en 2025	157.870,49	Impact budgétaire 2025
	157.870,49	OK total mouvements débiteurs

Dépenses - SAP - Listpay 2025		
Ex. 2025 - Budget 2025 - Sortie en 2026	46.222,00	Impact budgétaire 2025

Recettes 2025 (avec impact et sans impact budgétaire)		
Perçues en 2025 et comptabilisées sur art E004.1.01.461001 (dotations)	178.000,00	Impact budgétaire 2025
Perçues en 2025 et comptabilisées sur art E004.1.02.161101 (Ventes)	708,00	Impact budgétaire 2025
Perçue en 2025 - Remb. KG - E004.2.02.121102	79,99	Impact budgéraire dép. 2025
	178.787,99	OK total mouvements crébiteurs

-

Réconciliation budget/Tréso	
Résultat budgétaire 2025 (cellule B13)	- 25.299,70
+ Correction dépenses budgétisées sorties en 2026 (Cellule A20)	46.222,00
- Correction dépenses budgétises en 2025 avec TVA IC remboursée en 2026	- 4,80
Résultat après corrections	**20.917,50**
Delta compte bancaire BE21 0912 1102 0903 (Solde 31/12/2024)	20.917,50
Solde	-

ANNEXE 2 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

I.A. - TABLEAU DE SYNTHESE DU BILAN DES ACTIFS ET PASSIFS
(CLASSES 1 A 5)

A présenter annuellement par les entités soumises au plan comptable conformément à l'article 17 de l'A.R. fixant le plan comptable

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	ACTIFS IMMOBILISES (valeurs nettes et réévaluées, s'il y a lieu)	**2.216.594.650,76**	**2.238.052.048,32**		**FONDS PROPRES**	**14.819.311.783,93**	**13.332.325.868,82**
	Frais d'établissement - Immobilisations incorporelles	**82.712,76**	**144.582,88**		**Actifs net ou Avoir social - Passif net (-) (situation en fin de période)**	**14.820.747.095,09**	**13.333.916.857,25**
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	101	Actif net ou Avoir social de l'entité comptable (autre qu'Entreprise d'Etat)	-269.685.269,49	-233.550.527,76
202	Immobilisations incorporelles	82.712,76	144.582,88	102	Actif net de l'entité comptable : Entreprise d'Etat	0,00	0,00
				108 (nég)	Passif net (-) de l'entité comptable (à porter en négatif au Passif)	15.090.432.364,58	13.567.467.385,01
	Terrains et Batiments	**2.055.380.933,52**	**2.085.783.835,33**				
220	Terrains de bâtiments	581.520.577,97	584.196.990,36		**Fonds propres affectés**	**-1.435.311,16**	**-1.590.988,36**
221	Terrains d'infrastructures de génie civil	0,00	0,00				
222	Terrains non bâtis	32.323.043,46	32.339.448,35	120 à 129	Fonds propres affectés (à ventiler en fonction de leur nature)	-1.435.311,16	-1.590.988,36
223	Bâtiments (non compris les terrains sur lesquels ils sont érigés)	1.440.142.490,06	1.467.826.376,55				
224	Terrains et constructions juridiquement non dissociables	1.292.500,00	1.320.000,00		**Fonds sociaux en faveur du personnel**	**0,00**	**0,00**
226	Autres immobilisations (aménagement de biens loués)	102.322,03	101.020,07				
228	Plantations, cultures et autres aménagements de terrains non repris à la rubrique 222	0,00	0,00				
229	Terrains et bâtiments désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	0,00	0,00	130 à 139	Fonds sociaux en faveur du personnel (à ventiler en fonction de leur nature)	0,00	0,00
	Installations, machines et outillage d'exploitation	**9.739.769,06**	**6.222.405,84**				
					PROVISIONS POUR CHARGES A VENIR	**-53.053.781,38**	**-58.109.270,58**
230	Installations d'exploitation	6.616.629,81	3.916.813,62	140 à 149	Provisions pour charges à venir (à ventiler en fonction de leur nature)	-53.053.781,38	-58.109.270,58
231	Machines d'exploitation	2.962.195,88	2.172.793,25				
232	Outillage d'exploitation	160.943,37	132.798,97				
239	Installations, machines et outillage d'exploitation désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	0,00	0,00				
	Mobilier et matériel - Animaux et végétaux (à l'exclusion du matériel des Forces armées assimilé à des armes de destruction)	**72.695.757,57**	**73.185.780,22**				
240	Matériel roulant	1.182.150,75	1.296.200,95				
241	Matériel navigant	354.468,57	393.036,43				
242	Matériel volant	0,00	0,00				
243	Matériel informatique et télématique	483.043,57	463.931,20				
244	Mobilier, matériel et machines de bureau	6.085.741,46	6.680.482,92				
245	Autres mobiliers et matériel (y compris ceux de protection mis en service dans les services autres que ceux des Forces armées)	0,00	0,00				
246	Ouvrages de bibliothèques	0,00	0,00				
247	Objets et œuvres d'art, matériel et instruments rares	64.590.353,22	64.352.128,72				
248	Animaux et Végétaux	0,00	0,00				
249	Actifs mobiliers corporels non encore mis en service	0,00	0,00				
	Immobilisations corporelles détenues en Location-Financement et autres droits réels que de propriété	**0,00**	**0,00**				
250	Terrains et bâtiments	0,00	0,00				
251	Installations d'exploitation	0,00	0,00				
252	Machines et outillage d'exploitation	0,00	0,00				
253	Mobilier et matériel	0,00	0,00				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Ouvrages de génie civil	**0,00**	**0,00**				
260	Autoroutes, routes et pistes cyclables	0,00	0,00				
261	Champs d'aviation	0,00	0,00				
262	Canaux, fleuves et rivières navigables ou n on	0,00	0,00				
263	Barrages	0,00	0,00				
264	Infrastructures portuaires	0,00	0,00				
265	Infrastructures de transports publics (infrastructures de métros, prémétros, tramways, et autres transports dont l'entité comptable est propriétaire)	0,00	0,00				
266	Stations d'épuration des eaux usées (infrastructures dont l'entité comptable est propriétaire)	0,00	0,00				
267	Défenses côtières et chenaux de navigation - Réseaux de télétransmission, réseaux radio et réseaux de transmission de données informatiques	0,00	0,00				
268	Autres infrastructures (Oléoducs, etc.)	0,00	0,00				
269	Ouvrages de génie civil désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	0,00	0,00				
	Immobilisations corporelles en cours	**39.348.136,05**	**38.616.725,66**				
210	Bâtiments en construction	39.348.136,05	38.616.725,66				
213	Installations d'exploitation en construction	0,00	0,00				
215	Frais d'agencement et d'aménagement de biens immeubles propres en cours	0,00	0,00				
216	Travaux en cours - Ouvrages de génie civil						
	Immobilisations financières	**39.347.341,80**	**34.098.718,39**				
270	Participations totales dans des entreprises résidantes	0,00	0,00				
271	Participations majoritaires (50% et +) dans des entreprises résidantes	28.946.217,56	28.736.479,36				
272	Participations minoritaires dans des entreprises résidantes	10.401.124,24	5.362.239,03				
273	Participations dans des entreprises non résidantes (non repris au 274)	0,00	0,00				
274	Participations dans des Organismes internationaux dont l'entité est membre	0,00	0,00				
275	Créances pouvant être assimilées à des participations	0,00	0,00				
276	Immobilisé financier monétaire	0,00	0,00				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	CREANCES A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE	**28.271.695,70**	**52.328.774,29**		**DETTES A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE**	**-13.948.413.010,48**	**-12.368.356.874,29**
	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers ou par l'entité elle-même	**2.065.995,82**	**2.107.870,41**		**Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable**	**-13.926.163.010,48**	**-12.321.875.022,10**
280	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. qui en relèvent (y compris ceux d'emprunts perpétuels)	2.065.995,82	2.107.870,41	170	Emprunts perpétuels	0,00	0,00
281	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les Communautés et Régions et par les O.A.P. qui en relèvent	0,00	0,00	171	OLOS à plus d'un an d'échéance en EUROS	0,00	0,00
282	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	172	Emprunts publics à plus d'un an d'échéance autres qu'OLOS en EUROS	-86.000.000,00	-86.000.000,00
				173	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés	0,00	0,00
				174	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à l'EUROS est couvert par un dérivé	0,00	0,00
				175	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à cette devise est couvert par un dérivé contracté dans une autre devise étrangère	0,00	0,00
				176	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G.	-13.840.163.010,48	-12.235.875.022,10
				177	Bons du Trésor à échéance indéterminée émis en contrepartie de la participation de l'Etat belge dans le capital d'organismes internationaux dont il est membre	0,00	0,00
						0,00	0,00
	Autres créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G.	**25.982.595,77**	**50.220.904,29**		**Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G.**	**-22.250.000,00**	**-46.481.852,68**
						0,00	0,00
283	Prêts hypothécaires à des tiers non soumis au P.C.G., à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00	182	Dettes en principal en EUROS en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00
284	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	184	Dettes à plus d'un an d'échéance en EUROS à la suite d'achats de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
152	**moins** Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00			0,00	0,00
285	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	185	Dettes à plus d'un an d'échéance en devises étrangères à la suite d'achats de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
150	**moins** Réductions de valeur en matière de créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services	0,00	0,00			0,00	0,00
286	Etablissements de crédit - Avoirs sur comptes bancaires à plus d'un an d'échéance (autres que ceux bloqués pour cautionnements) en Belgique et à l'Etranger	0,00	0,00	186	Dettes à plus d'un an d'échéance autres que précitées en EUROS envers des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
287	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers non soumis au P.C.G.	28.075,00	56.383,52	187	Dettes à plus d'un an d'échéance autres que précitées en une devise étrangère envers des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
153	**moins** Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00			0,00	0,00
288	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. et Cautionnements à échéance à plus d'un an ou indéterminé constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	25.954.520,77	50.164.520,77	188	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G.	-22.250.000,00	-46.481.852,68

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Autres créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G.	**223.104,11**	**0,00**		**Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G.**	**0,00**	**0,00**
	Créances à la suite d'emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de l'entité comptable par des tiers soumis au P.C.G. :				Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de tiers soumis au P.C.G. :		
290	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	190	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
291	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	191	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite d'avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :		
292	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	192	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
293	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	193	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à plus d'un an d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :		
294	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	194	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
295	- d'un autre Groupe institutionnel	223.104,11		195	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers soumis au P.C.G. :				Autres dettes que précitées à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. :		
296	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	196	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
297	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	197	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :				Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée de tiers soumis au P.C.G. :		
298	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	198	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
299	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	199	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	STOCKS DE FABRICATION ET AUTRES STOCKS	**7.594.028,96**	**6.625.410,46**				
	Stocks de matières premières pour fabrication	**1.025.351,91**	**943.617,04**				
300	Stocks de matières premières pour fabrication	1.025.351,91	943.617,04				
	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)	**0,00**	**-41.748,22**				
309	RDV actées s/ stocks de mat prem (-)	0,00	-41.748,22				
	Stocks de fournitures pour fabrication	**1.558.891,06**	**1.013.861,62**				
310	Stocks de fournitures pour fabrication	1.558.891,06	1.013.861,62				
	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)	**0,00**	**11.016,37**				
319	003190 RDV actées s/ stocks de fournitures (-)	0,00	11.016,37				
	En-cours de fabrication	**0,00**	**0,00**				
320	En-cours de fabrication	0,00	0,00				
	Stocks de produits finis fabriqués	**0,00**	**0,00**				
330	Stocks de produits finis fabriqués	0,00	0,00				
	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente	**4.162.920,60**	**4.010.216,46**				
340	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente	4.162.920,60	4.010.216,46				
	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)	**0,00**	**-158.418,20**				
349	RDV s/ Stocks de marchandises (-)	0,00	-158.418,20				
	Stocks de produits énergétiques de consommation	**0,00**	**0,00**				
350	Stocks de mazout de chauffage	0,00	0,00				
354	Stocks de charbon, coke, lignite et autres combustibles de chauffage	0,00	0,00				
355	Stocks d'essence pour moyens de transport	0,00	0,00				
356	Stocks de mazout pour moyens de transport	0,00	0,00				
357	Stocks de L.P.G. pour moyens de transport	0,00	0,00				
358	Stocks d'autres combustibles pour moyens de transport (kérosène, etc.)	0,00	0,00				
359	Stocks de produits énergétiques de consommation, non ventilés	0,00	0,00				
	Stocks de biens de consommation d'armement ou considérés comme tels	**0,00**	**0,00**				
360	Stocks d'armes de destruction - Forces armées	0,00	0,00				
361	Stocks de munitions - Forces armées	0,00	0,00				
362	Stocks de pièces de rechange - Forces armées	0,00	0,00				
363	Stocks de petit outillage de nature militaire - Forces armées	0,00	0,00				
364	Stocks de munitions - Police fédérale	0,00	0,00				
365	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Police fédérale	0,00	0,00				
366	Stocks de petit outillage de nature militaire - Police fédérale	0,00	0,00				
367	Stocks de munitions - Autres Services	0,00	0,00				
368	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Autres Services	0,00	0,00				
369	Stocks de petit outillage de nature militaire - Autres services	0,00	0,00				
	Stocks de biens de consommation destinés aux ménages au titre de prestations sociales en nature	**0,00**	**0,00**				
370	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	0,00	0,00				
371	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux handicapés	0,00	0,00				
373	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	0,00	0,00				
374	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux handicapés	0,00	0,00				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
376	Stocks de fournitures diverses destinés dans le cadre de la formation professionnelle des adultes	0,00	0,00				
378	Autres Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi prestations sociales en nature	0,00	0,00				
379	Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi de prestations sociales en nature non ventilés	0,00	0,00				
	STOCKS RELATIFS AU MATERIEL SPORTIF	**846.865,39**	**846.865,39**				
380	Stocks relatifs au matériel sportif	846.865,39	846.865,39				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	CREANCES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE (autres que placements financiers)	**108.554.749,89**	**59.340.503,59**		**DETTES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE** (autres qu'emprunts financiers)	**-827.402.277,74**	**-941.081.391,72**
	Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois les créances sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)	**107.336.026,57**	**53.731.200,39**		**Dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G.** (y compris toutefois les dettes fiscales propres de l'entité comptable)	**-826.436.091,23**	**-936.595.421,15**
400	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	101.960.244,89	48.712.541,79	440	Dettes à un an au plus d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-34.348.268,66	-144.713.319,40
151	**moins** Réductions de valeur en matière de créances à un an d'échéance au plus à la suite de la livraison de biens et de services	0,00	0,00				
401	Créances fiscales sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois celles sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)	0,00	0,00	441	Dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes à rembourser aux contribuables	0,00	0,00
154	**moins** Réductions de valeur en matière de créances fiscales	0,00	0,00				
402	Créances en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	645.757,72	2.658.357,32	442	Autres dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes perçus pour le compte desdits tiers	-265.153.689,96	-259.951.571,96
403	Avances budgétaires à un an au plus d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.			443	Dettes fiscales propres - Précomptes immobilier et mobilier et autres dettes fiscales propres	-30,87	-14.987,16
155	**moins** Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à un an au plus d'échéance	0,00	0,00				
404	Avances de trésorerie à des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	444	Dettes en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	-252.167.095,99	-261.528.629,01
156	**moins** Réductions de valeur en matière d'avances de trésorerie	0,00	0,00				
407	Créances résultants des déficits des comptables publics à recouvrer	0,00	0,00	447	Autres dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des certificats et bons à un an au plus et des emprunts bancaires à un an au plus)	-274.527.657,57	-270.075.223,74
158	**moins** Réductions de valeur en matière de déficits des comptables publics	0,00	0,00				
406	Créances domaniales	0,00	0,00				
157	**moins** Réductions de valeur en matière de créances domaniales	0,00	0,00				
405	Créances découlant de la souscription d'emprunts par des tiers	2.712.665,94	0,00	445	Dettes découlant du service financier des emprunts émis par l'entité comptable ou repris par elle	0,00	0,00
153	**moins** Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	0,00	0,00				
408	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des comptes bancaires à vue et à un an au plus d'échéance)	2.017.358,02	2.360.301,28	448	Acomptes reçus	-217.495,50	-311.689,88
159	**moins** Réductions de valeur en matière d'autres créances à un an au plus	0,00	0,00				
409	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. et Cautionnements à un an au plus constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	0,00	0,00	449	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance de tiers non soumis au P.C.G., versés en numéraire	-21.852,68	0,00

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	**0,00**	**0,00**		**Dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir**	**-241.950,84**	**-218.727,21**
				451	TVA due	-241.950,84	-218.727,21
413	Prêts hypothécaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir (montants en principal)	0,00	0,00	452	Dettes en principal en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
414	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00				
415	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	455	Dettes à plus d'un an d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
416	Etablissements de crédit - Avoirs sur comptes bancaires à plus d'un an d'échéance (autres que ceux bloqués pour cautionnements), en Belgique et à l'Etranger, échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00				
417	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	457	Autres emprunts et dettes que précités à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
419	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir et Cautionnements à plus d'un an d'échéance constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable, échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	458	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
	Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. (autres que les créances sur ces tiers, à la suite d'impositions fiscales propres)	**1.144.355,25**	**5.609.303,20**		**Dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G.** (à l'exclusion des dettes fiscales propres de l'entité comptable)	**-724.235,67**	**-4.267.753,34**
	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à un an au plus d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :		
420	- du même Groupe institutionnel	259.705,84	2.431.573,02	460	- du même Groupe institutionnel	-237.632,20	-4.122.577,57
421	- d'un autre Groupe institutionnel	884.649,41	3.177.730,18	461	- d'un autre Groupe institutionnel	-486.598,67	-145.175,77
	Créances fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. :		
422	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	462	- du même Groupe institutionnel	-4,80	
423	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	463	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Avances budgétaires à un an au plus d'échéance à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite d'avances budgétaires à un an au plus d'échéance octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :		
423	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	464	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
424	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	465	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Prêts et avances de trésorerie à un an au plus d'échéance à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite de prêts et d'avances de trésorerie octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :		
426	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	466	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
427	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	467	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :				Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus de tiers soumis au P.C.G. :		
428	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	468	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
429	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	469	- d'un autre Groupe institution	0,00	0,00

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	**74.368,07**	**0,00**		**Dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir**	**0,00**	**0,00**
	Créances à la suite d'emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de l'entité comptable par des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite d'emprunts privés à plus d'un an contracté par l'entité comptable auprès des tiers soumis au P.C.G.		
430	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	470	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
431	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	471	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à la suite d'avances budgétaires à plus d'un an octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :		
432	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	472	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
433	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	473	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :				Dettes à plus d'un an suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :		
434	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	474	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
435	- d'un autre Groupe institutionnel	74.368,07		475	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Autres prêts et créances que précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers soumis au P.C.G.				Autres dettes que précitées à plus d'un an d'échéance de l'entité envers des tiers soumis au P.C.G.		
436	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	476	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
437	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	477	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable auprès de tiers soumis au P.C.G. :				Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance de tiers soumis au P.C.G. :		
438	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00	478	- du même Groupe institutionnel	0,00	0,00
439	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00	479	- d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	PLACEMENTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE - DISPONIBLE FINANCIER - ACTIONS ET PARTS ET LEURS INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES -	**765.453.423,69**	**772.005.409,57**		**EMPRUNTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE**	**-3.116.655.100,51**	**-3.146.160.439,29**
	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers ou par l'entité elle-même détenus par l'entité comptable et échéant dans les douze mois à venir	**0,00**	**0,00**		**Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable échéant dans les douze mois à venir**	**-415.428.975,40**	**-372.728.070,17**
500	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. qui en relèvent, échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	511	OLOS à plus d'un an d'échéance échéant dans les douze mois à venir (passif) en EUROS	0,00	0,00
501	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les Communautés et Régions et les O.A.P. qui en relèvent, échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	512	Emprunts publics à plus d'un an d'échéance en EUROS autres qu'OLOS échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00
502	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	0,00	0,00	513	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés et échéant dans les douze mois à venir (E.S.C.)	0,00	0,00
				514	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à l'EURO est couvert par un dérivé et échéant dans les douze mois à venir (E.C.E.)	0,00	0,00
				515	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère dont le risque de change par rapport à cette devise est couvert par un dérivé contracté dans une autre devise étrangère échéant dans les douze mois à venir (E.C.D.)	0,00	0,00
	Certificats et bons de trésorerie et titres analogues à un an au plus d'échéance détenus par l'entité comptable	**0,00**	**0,00**	516	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	-415.428.975,40	-372.728.070,17
521	Certificats et bons de trésorerie à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS	0,00	0,00		**Certificats et bons de trésorerie et titres analogues émis par l'entité comptable à un an au plus d'échéance - Monnaies émises par le Fonds monétaire (S.A.C.A.)**	-255.000.000,00	-255.000.000,00
522	Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en devises étrangères	0,00	0,00				
523	Autres titres à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent	0,00	0,00	531	Certificats et bons de trésorerie à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS	0,00	0,00
524	Titres à un an au plus d'échéance émis par les Communautés et les Régions et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent	0,00	0,00	532	Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en devises étrangères	0,00	0,00
525	Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G.	0,00	0,00	533	Autres titres analogues à un an au plus d'échéance émis par l'entité comptable	-255.000.000,00	-255.000.000,00
				538	Monnaies émises par le S.A.C.A. - Fonds monétaire (emprunts sous forme de monnaie métallique émise dans le public)	0,00	0,00
	Comptes bancaires et postaux à vue - Caisses espèces et équivalents	**765.453.423,69**	**719.553.618,67**				
550	Comptes à vue à la B.N.B.	0,00	0,00				
551	Comptes postaux	0,00	0,00				
552	Comptes à vue en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit résidants	765.384.019,07	719.490.676,41				
553	Comptes à vue en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00				
554	Comptes à vue en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants	0,00	0,00				
555	Comptes à vue en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00				
556	Caisses espèces et équivalents	69.404,62	62.942,26				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Valeurs échues à l'encaissement - Virements financiers internes	**0,00**	**0,00**				
557	Valeurs échues à l'encaissement (présentées ou à présenter)	0,00	0,00				
558	Virements financiers internes	0,00	0,00				
	Comptes bancaires et placements bancaires autre qu'à vue à un an au plus d'échéance	**0,00**	**0,00**		**Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance**	**-2.446.226.125,11**	**-2.518.432.369,11**
560	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance à la B.N.B.	0,00	0,00				
561	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit résidants	0,00	0,00	571	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance auprès de la B.N.B. (p.m.)	0,00	0,00
562	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00	572	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissements de crédit résidants	-2.446.226.125,11	-2.518.432.369,11
563	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants	0,00	0,00	573	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00
564	Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants	0,00	0,00	574	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants et dont le risque le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés	0,00	0,00
565	Placements bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissement de crédit résidants	0,00	0,00	575	Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants et dont le risque le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés	0,00	0,00
566	Placements bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissement de crédit non résidants	0,00	0,00	576	Emprunts bancaires à un an au plus de Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé	0,00	0,00
567	Placements bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissement de crédit résidants	0,00	0,00	577	Emprunts bancaires à un an au plus en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé	0,00	0,00
568	Placements bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissement de crédit non résidants	0,00	0,00				
	Actions et parts ne constituant pas une participation financière	**0,00**	**52.451.790,90**				
540	Actions et parts d'entreprises résidantes cotées sur un marché	0,00	0,00				
541	Actions et parts d'entreprises non résidantes cotées sur un marché	0,00	0,00				
542	Actions et parts d'entreprises résidantes non cotées sur un marché	0,00	0,00				
543	Actions et parts d'entreprises non résidantes non cotées sur un marché	0,00	0,00				
545	Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00				
547	Parts de coopératives	0,00	0,00				
548	Certificats fonciers	0,00	0,00				
549	Autres titres de placement	0,00	52.451.790,90				

Rubrique	ACTIF	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PASSIF	Année 2025	Année 2024
	Instruments financiers dérivés autres que ceux à imputer aux classes 1, 2, 4, ou 0 et dans les sous-classes 50 à 57 (comptes d'actif)	**0,00**	**0,00**		**Instruments financiers dérivés autres que ceux à imputer aux classes 1, 2, 4, ou 0 et dans les sous-classes 50 à 57 (comptes de passif)**	**0,00**	**0,00**
580	Instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions, des parts ou des indices boursiers relatifs à des actions et parts	0,00	0,00	590	Instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions, des parts ou des indices boursiers relatifs à des actions et parts	0,00	0,00
581	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes en cours et/ou sur des dérivés liés à des dettes en cours	0,00	0,00	591	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes en cours et/ou sur des dérivés liés à des dettes en cours	0,00	0,00
582	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances en cours et/ou sur des dérivés liés à des créances en cours	0,00	0,00	592	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances en cours et/ou sur des dérivés liés à des créances en cours	0,00	0,00
583	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes futures et/ou sur des dérivés liés à des dettes futures	0,00	0,00	593	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes futures et/ou sur des dérivés liés à des dettes futures	0,00	0,00
584	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances futures et/ou sur des dérivés liés à des créances futures	0,00	0,00	594	Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances futures et/ou sur des dérivés liés à des créances futures	0,00	0,00
585	Montants à recevoir afférents à des dérivés financiers fermes non liés à des dettes ou créances	0,00	0,00	595	Montants à recevoir afférents à des dérivés financiers fermes non liés à des dettes ou créances	0,00	0,00
586	Instruments dérivés fermes afférents à des dettes en cours ou futures non prévues ailleurs	0,00	0,00	596	Instruments dérivés fermes afférents à des dettes en cours ou futures non prévues ailleurs	0,00	0,00
587	Instruments dérivés fermes afférents à des créances en cours ou futures non prévues ailleurs	0,00	0,00	597	Instruments dérivés fermes afférents à des créances en cours ou futures non prévues ailleurs	0,00	0,00
	COMPTES D'ACTIF DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	**204.152.344,26**	**229.472.951,71**		**COMPTES DE PASSIF DE REGULARISATION ET D'ATTENTE**	**-204.408.507,08**	**-176.442.480,59**
	Comptes d'actif de régularisation et d'attente	**204.152.344,26**	**229.472.951,71**		**Comptes de passif de régularisation et d'attente**		
481	Charges de nature financière à reporter	189.702.761,49	182.394.280,58	491	Charges de nature financière courues mais non échues	-190.860.566,18	-160.198.326,98
482	Produits de nature financière courus mais non échus	14.359.338,91	15.191.385,86	492	Produits de nature financière à reporter	-13.488.611,11	-15.169.742,18
483	Charges de nature autre que financière à reporter	0,00	0,00	495	Charges de nature autre que financière courues mais non échues	0,00	0,00
485	Charges à reporter (non financières)	104.991,71	905.915,95	496	Produits de nature autre que financière à reporter	0,00	0,00
486	Produits de nature autre que financière courus mais non échus	0,00	0,00	498	Comptes d'attente normalement créditeurs	-59.329,79	-50.731,41
488	Comptes d'attente normalement débiteurs	-14.747,85	30.981.369,32	499	Compte technique	0,00	-1.023.680,33
	TOTAL GÉNÉRAL	**3.330.620.891,26**	**3.357.725.698,35**		**TOTAL GÉNÉRAL**	**-3.330.620.891,26**	**-3.357.725.698,35**

ANNEXE 2 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

II - TABLEAU DE SYNTHESE DES COMPTES DE RESULTATS
(CLASSES 6 ET 7)

A présenter annuellement par les entités soumises au Plan comptable conformément à l'article 17 de l'AR. fixant le plan comptable

Rubrique	CHARGES COURANTES	Année 2025	Année 2024	Rubrique	PRODUITS COURANTS	Année 2025	Année 2024
	CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION	2.373.875.419,48	2.297.157.690,04		PRODUITS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION	-441.360.955,40	-391.202.586,09
	Utilisation de biens de consommation et de services de tiers pour fabrication ou revente	**1.415.684,29**	**3.553.405,30**		**Ventes de biens fabriqués par l'entité et de marchandises acquises en vue de leur revente - Ventes en "seconde main" et ventes accessoires - Autoproduction immobilisée**	**-418.564.999,58**	**-373.160.842,63**
600	Achats de matières premières pour fabrication (nets de ristournes directes)	87.023,41	378.147,26	700	Ventes de biens fabriqués par l'entité comptable (nets de ristournes directes)	-414.720.716,94	-369.264.223,24
601	Achats de fournitures pour fabrication (net de ristournes directes)	211.719,87	305.229,08	701 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur ventes de biens fabriqués	0,00	0,00
602	Achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication	0,00	0,00	702 (±)	Variations des en-cours de fabrication de biens fabriqués	0,00	0,00
603	Achats de marchandises destinées à la revente (nets de ristournes directes)	2.139.361,53	2.134.727,95	703 (±)	Variations des stocks de produits finis fabriqués	0,00	0,00
604 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de matières premières pour fabrication	0,00	0,00	704	Ventes de marchandises acquises en vue de leur revente	-3.990.914,33	-3.990.914,33
605 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication	0,00	0,00	705	Remises, ristournes et rabais postérieurs accordés sur ventes de marchandises acquises en vue de leur revente	98.815,09	102.049,94
606 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs obtenus sur achats de marchandises destinées à la revente	0,00	0,00	706	Ventes "en seconde main" de biens de consommation mis en service (nettes de remises, ristournes et rabais)		-7.755,00
607 (±)	Variation des stocks de matières premières pour fabrication	-123.483,09	37.436,82	707	Ventes accessoires de produits forestiers, agricoles, horticoles et piscicoles (nettes de remises, ristournes et rabais)	0,00	0,00
608 (±)	Variations des stocks de fournitures pour fabrication	-557.521,16	440.939,56	708	Autoproduction immobilisée	0,00	0,00
609 (±)	Variations des stocks de marchandises destinées à la revente	-341.416,27	256.924,63				
	Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers	**116.173.225,94**	**106.097.012,31**		**Prestations de services facturées**	**-22.695.955,82**	**-18.041.743,46**
610	Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales (dus à des tiers autres que membres du personnel et personnes assimilées)	14.752.362,55	12.449.082,40	710	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus	-16.033.869,67	-11.450.989,71
611	Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion (non mentionnés ailleurs) dus à tout tiers	14.225.321,44	14.666.499,99	711	Etudes, recherches et enquêtes effectuées par l'entité comptable pour le compte de tiers	0,00	0,00
612	Frais courants de locaux (sauf énergétiques) (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de service d'une comptabilité analytique par service)	59.657.089,03	47.070.785,75	712	Interventions des étudiants ou de leurs familles dans les dépenses d'enseignement	-309.567,15	-270.474,41
613	Frais courants de bureau et frais administratifs financiers	13.749.657,64	15.499.515,39	713	Tickets, droits d'entrée, abonnements et autres interventions de tiers dans le domaine culturel et sportif (autres que 712)	-6.065.271,05	-5.996.922,68
614	Consommations énergétiques	7.386.536,00	9.137.441,06	714	Missions de protection, de surveillance et de sécurité exécutées par l'entité comptable pour le compte de tiers	0,00	0,00
615	Frais spécifiques courants de gestion informatique et télématique	2.663.544,80	2.873.500,24	715	Facturations à des tiers de travaux de génie civil et de travaux pour autres investissements exécutés par l'entité comptable	0,00	0,00
616	Frais spécifiques courants de fonctionnement de matériel autre que de bureau et autre qu'informatique et télématique	3.625.715,43	4.269.133,70	716	Autres récupérations de charges supportées par l'entité comptable mais dues par des tiers (autres que précédées)	-131.211,70	-151.810,20
617	Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)	112.999,05	131.053,78	717	Prestations de services non forfaitaires ou non tarifaires (autres que locations)	0,00	0,00
618	Utilisations de biens de consommation (ou considérés comme tels) relatives aux armes	0,00	0,00	718	Cotisations dues à l'entité comptable pour l'obtention de sa garantie financière	0,00	0,00
				719	Locations de bâtiment, de mobilier et de matériel (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de tenue d'une comptabilité analytique par service)	-156.036,25	-171.546,46

	Rémunérations directes et indirectes du personnel et des personnes assimilées	**2.244.897.526,14**	**2.176.544.698,31**
621	Salaires, traitements et autres rémunérations en espèces du personnel et de personnes assimilées	2.011.638.407,29	1.953.618.918,48
622	Rémunérations en nature du personnel	8.352.630,39	8.050.564,67
623	Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des Organismes de sécurité sociale (O.S.S.)	224.094.698,51	214.117.945,24
624	Cotisations sociales d'employeur effectives dues à des entités autres que des O.S.S.	809.317,10	745.905,96
625	Autres frais de personnel	2.472,85	11.363,96
629	Cotisations sociales d'employeur imputées (pour prestations sociales allouées au personnel et ayants-droit, non financées par des cotisations sociales effectives) (pendant du 749)	0,00	0,00
	Amortissements économiques sur frais d'établisse-ment, sur immobilisations incorporelles et sur immobilisations corporelles	**11.388.983,11**	**10.962.574,12**
630	Amortissements sur frais d'établissement		
631	Amortissements sur immobilisations incorporelles	61.870,12	29.589,78
632	Amortissements sur constructions proprement dites	7.862.657,20	8.072.114,97
633	Amortissements sur terrains bâtis (à l'exclusion des terrains)	27.500,00	27.500,00
634	Amortissements sur installations, machines et outillage d'exploitation	1.371.465,46	886.503,41
635	Amortissements sur mobilier et matériel autres que d'exploitation et qu'en L.F.	2.065.490,33	1.946.865,96
636	Amortissements sur immobilisations corporelles (sauf sur terrains) détenues en location-financement (L.F.) et sur autres droits réels que de propriété	0,00	0,00
637	Amortissements sur ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)	0,00	0,00
	SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION.	**51.897.973,13**	**61.993.950,09**
640	Subventions aux producteurs en liaison avec le prix des produits	0,00	0,00
641	Subventions d'exploitation allouées conditionnelle-ment à des producteurs		
642	Subventions correspondant à des bonifications d'intérêt accordées aux clients et à des réductions de loyer	0,00	0,00
643	Subventions en vue de réduire la pollution et améliorer l'environnement	0,00	0,00
644	Subventions directes pour la couverture de charges salariales	0,00	0,00
645	Subventions indirectes aux producteurs allouées via les Organismes percepteurs de sécurité sociale	0,00	0,00
646	Subventions aux producteurs pour la couverture de charges courantes d'emprunts émis par eux	0,00	0,00
647	Subventions aux producteurs pour couvrir tout ou partie de leur perte propre à l'exercice	0,00	0,00
648	Autres subventions économiques à la production	51.897.973,13	61.993.950,09
	IMPOTS ET TAXES A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE	**11.490.287,08**	**13.769.195,56**
619	Précompte immobilier et taxes diverses	5.888.065,31	5.292.565,45
659	Impôts dus sur les revenus mobiliers de l'entité	5.602.221,77	8.476.630,11

	IMPOTS SUR LA PRODUCTION ET LES IMPORTATIONS	**0,00**	**0,00**
720	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	0,00	0,00
721	Droits d'accises	0,00	0,00
722	Autres impôts sur la consommation	0,00	0,00
723	Taxes à l'immatriculation et à la circulation de véhicules - Eurovignettes	0,00	0,00
724	Taxes sur les nuisances et pour l'amélioration de l'environnement	0,00	0,00
725	Droits d'enregistrement (autres que pour donations) -Droits de timbre et Taxes assimilées au timbre	0,00	0,00
726	Taxes d'exploitation	0,00	0,00
727	Taxes administratives (ne constituant pas le prix d'un service spécifique)	0,00	0,00
729	Impôts et droits divers sur la production et les importations	0,00	0,00
728	Redevances Radio et Télévision (en totalité)	0,00	0,00
	IMPOTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE	**0,00**	**0,00**
730	Impôt des personnes physiques	0,00	0,00
731	Impôt des sociétés	0,00	0,00
731	Impôt des personnes morales et Taxe compensatoire des droits de succession (A.S.B.L.)	0,00	0,00
733	Impôts des non-résidents	0,00	0,00
734	Précompte immobilier	0,00	0,00
735	Précompte mobilier	0,00	0,00
736	Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires	0,00	0,00
737	Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif, établissements de crédit et entreprises d'assurance	0,00	0,00
738	Permis de tir, de chasse et de pêche	0,00	0,00
739	Impôts courants divers sur le revenu et le patrimoine	0,00	0,00

						COTISATIONS SOCIALES EFFECTIVES ET IMPUTEES (autres que celles levées pour le compte des Organismes de S.S.)	**0,00**	**0,00**
					741	Cotisations sociales (C.S.) personnelles des fonctionnaires statutaires en activité levées pour les pensions de survie	0,00	0,00
					742	Autres C.S. personnelles des fonctionnaires statutaires en activité	0,00	0,00
					743	C.S. personnelles des fonctionnaires retraités et de leurs ayants droit	0,00	0,00
					745	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par des Organismes de sécurité sociale pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires	0,00	0,00
					746	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par d'autres Administrations	0,00	0,00
					747	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par certaines Entreprises publiques ou qui le furent pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires	0,00	0,00
					748	C.S. d'employeur dues par des Entreprises (privées ou publiques) pour certains risques sociaux gérés par des Administrations autres que de sécurité sociale	0,00	0,00
					749	Cotisations sociales d'employeur imputées (pendant du 629)	0,00	0,00
	INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES COURANTES - LOYERS DE TERRAINS	**361.808.826,48**	**300.758.533,47**			**INTERETS ET AUTRES REVENUS FINANCIERS COURANTS - LOYERS DE TERRAINS ET DE GISEMENTS A RECEVOIR**	**-61.915.112,65**	**-90.646.290,24**
					750	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance	-34.191.921,53	-48.875.974,60
650	Intérêts courus sur emprunts publics émis ou repris et sur emprunts privés auprès de tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance	296.623.917,72	236.213.877,03		751	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance	-99.027,26	-99.027,46
651	Intérêts courus sur emprunts analogues, à l'origine à un an au plus d'échéance	9.810.163,79	12.958.850,74		752	Intérêts courus sur titres autres qu'actions émis ou repris par des tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance	-86.906,05	-896.725,18
652	Intérêts courus sur dettes en principal en matière de L.F. et droits similaires	0,00	0,00		753	Intérêts courus sur titres autres qu'actions émis ou repris par des tiers soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance	0,00	0,00
653	Intérêts courus sur emprunts privés contractés auprès de tiers soumis au P.C.G.	0,00	0,00		754	Intérêts courus sur prêts privés, comptes bancaires, prêts hypothécaires, avances budgétaires, cautionnements, consignations et autres dépôts consentis ou confiés à des tiers non soumis au P.C.G. et autres intérêts et revenus assimilables, courus ou dus par des tiers non soumis au P.C.G.	-23.635.107,24	-36.451.110,08
654	Intérêts courus cautionnements, consignations et autres dépôts et charges financières courantes diverses courues ou dues à des tiers non soumis au P.C.G.	12.265,80	210.064,76		755	Intérêts courus sur prêts privés, cautionnements, consignations et autres dépôts confiés à des tiers soumis au P.C.G. et autres intérêts et revenus assimilables courus ou dus par des tiers soumis au P.C.G.	0,00	0,00
655	Intérêts et charges analogues dus à des tiers soumis au P.C.G.	67.958,93	8.623,91		756	Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts	-3.319.061,08	-3.724.078,26
656	Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts	55.294.520,27	51.358.721,74		758	Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains - Loyers de gisements	-583.089,49	-599.374,66
658	Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains		8.415,29		759	Dividendes d'actions et autres rémunérations de capital en provenance d'Entreprises - Revenus nets de propriétés sises à l'Etranger	0,00	0,00
	PRESTATIONS SOCIALES	**2.313.359,03**	**1.019.263,43**					
660	Pensions de retraite allouées au personnel statutaire des Administrations publiques (autres que locales) et de certaines Entreprises publiques	0,00	0,00					
661	Pensions de survie allouées aux conjoint survivant et orphelins du personnel des Administrations publiques et de certaines entreprises publiques	0,00	0,00					
662	Traitements maintenus à des fonctionnaires en non-activité	0,00	0,00					
663	Allocations sociales diverses en espèces servies directement aux fonctionnaires et à leurs ayants droit	107.230,56	144.888,57					
664	Pensions, allocations et rentes allouées à des victimes de guerre et d'événements politiques	0,00	0,00					
665	Interventions directes en espèces dans les charges hospitalières de la population (non liquidées via des O.S.S.)	0,00	0,00					
666	Allocations sociales en espèces allouées aux handicapés	0,00	0,00					

667	Prestations sociales en espèces allouées dans le cadre de la formation professionnelle des adultes	0,00	0,00
668	Autres prestations sociales allouées en espèces	2.203.573,47	869.549,51
669	Prestations sociales en nature allouées ou remboursées	2.555,00	4.825,35

	TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES	**16.463.453.295,82**	**16.118.140.793,99**		**TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES**	**-17.441.725.900,97**	**-16.964.694.511,02**
	Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G.	**8.964.578.833,46**	**8.767.415.801,29**		**Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G.**	**-329.555,97**	**-375.756,02**
				760	Transferts de revenus (autres qu'impôts et cotisations sociales) en provenance d'Entreprises et O.S.B.L. à leur service	-95.481,55	-189.192,45
649	Transferts de revenus à des Entreprises publiques et O.S.B.L. à leur service	471.609,50	438.717,22	761	Transferts de revenus (autres qu'impôts et cotisations sociales) en provenance de Ménages et O.S.B.L. à leur service	-38.733,61	-128.802,44
670	Transferts de revenus à des Ménages (autres que prestations sociales)	110.480.667,89	108.628.933,36	762	Transferts de revenus (autres qu'impôts) en provenance du Reste du Monde	-153.599,42	-56.500,00
671	Transferts de revenus à des O.S.B.L. au service des Ménages	953.756.910,48	881.814.636,87	763	Transferts de revenus en provenance d'Organismes belges de Sécurité sociale	0,00	0,00
672	Transferts de revenus au Reste du Monde	382.377,33	349.397,97	764	Transferts de revenus en provenance d'Administrations publiques locales (y compris de leurs établissements d'enseignement)	-41.741,39	-1.261,13
673	Transferts de revenus à des Organismes belges de sécurité sociale (O.S.S.)	0,00	0,00	765	Transferts de revenus en provenance d'Etablissements de l'Enseignement autonome subsidié non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
674	Transferts de revenus à des Administrations publiques locales	2.861.860.453,39	2.803.077.963,98				
675	Transferts de revenus à des Etablissements de l'enseignement autonome subsidié et Dotations courantes à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.	5.037.626.814,87	4.973.106.151,89				
	Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G.	**7.498.874.462,36**	**7.350.724.992,70**		**Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G.**	**-17.441.396.345,00**	**-16.964.318.755,00**
				766 partim	Transferts de revenus à l'entité comptable : Etablissements d'enseignement en provenance de tiers soumis au P.C.G.		-1.824,00
676	Transferts de revenus à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux	627.570.876,13	505.367.891,24		*NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable : Etablissement d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période*		
	NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période.			767	Transferts de revenus à l'entité comptable : Pouvoir institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel	-17.441.396.345,00	-16.964.316.931,00
677	Transferts de revenus à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité relève	5.264.211.359,36	5.104.707.148,32	768	Transferts de revenus à l'entité comptable : S.A.C.A. ou O.A.P. (autre qu'Etablissements d'enseignement) en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
678	Transferts de revenus à des S.A.C.A. et O.A.P. soumis au P.C.G. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève	0,00	0,00	**769 partim**	Transferts de revenus à l'entité comptable en provenance d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement)	0,00	0,00
679	Transferts de revenus de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement)	1.607.092.226,87	1.740.649.953,14		*NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable autre qu'Etablissements d'enseigne-ment ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période*		
	NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable autres qu'établissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période.						
	TOTAL CHARGES COURANTES	**10.264.939.161,09**	**18.722.819.486,58**		**TOTAL DES PRODUITS COURANTS**	**-17.544.901.969,05**	**-17.440.543.387,15**
Rubrique	**CHARGES EN CAPITAL**			**Rubrique**	**PRODUITS EN CAPITAL**		
	IMPOTS EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**		**IMPOTS EN CAPITAL**	**0,00**	**0,00**
		0,00	0,00	771	Droits de succession	0,00	0,00
				772	Droits de mutation par décès (non-résidents)	0,00	0,00
				773	Droits sur les donations entre vifs	0,00	0,00
				775	Taxe sur l'épargne à long terme	0,00	0,00
				776	Impôts sur le capital (guerre 1940 - 1945 régulari-sations)	0,00	0,00
	AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL	**183.877.885,23**	**170.286.237,83**		**AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL**	**0,00**	**-5.642,71**
	Transferts en capital à des tiers non soumis au P.C.G.	**12.850.150,34**	**13.800.032,62**		**Transferts en capital en provenance de tiers non soumis au P.C.G.**	**0,00**	**0,00**
680	Transferts en capital à des Entreprises et O.S.B.L. à leur service	3.469.526,19	3.144.387,26	780	Transferts en capital en provenance d'Entreprises et O.S.B.L. à leur service	0,00	0,00
681	Transferts en capital à des Ménages et O.S.B.L. à leur service	4.585.600,07	3.721.030,81	781	Transferts en capital en provenance de Ménages et O.S.B.L. à leur service	0,00	0,00
682	Transferts en capital au Reste du Monde	0,00	0,00	782	Transferts en capital en provenance du Reste du Monde	0,00	0,00
683	Transferts en capital à des Organismes belges de sécurité sociale	0,00	0,00	783	Transferts en capital en provenance d'Organismes belges de sécurité sociale	0,00	0,00
684	Transferts en capital à des Administrations publiques locales (y compris à leurs établissements d'enseignement)	2.466.697,13	4.311.885,47	784	Transferts en capital en provenance d'Administrations publiques locales (y compris de leurs Etablissements d'enseignement)	0,00	0,00

685	Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement autonome subsidié et Dotations en capital à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.	2.328.326,95	2.622.729,08	785	Transferts en capital en provenance d'Etablissements de l'enseignement autonome subsidié non soumis au P.C.G.	0,00	0,00
	Transferts en capital à des tiers soumis au P.C.G.	**171.027.738,89**	**156.486.205,21**		**Transferts en capital en provenance de tiers soumis au P.C.G.**	**0,00**	**-5.642,71**
686	Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux *NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidées en fin de période*	812.485,04	821.812,70	786 partim	Transferts en capital à l'entité comptable : Etablissements d'enseignement en provenance de tiers soumis au P.C.G. *NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période*	0,00	0,00
687	Transferts en capital à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité comptable relève	102.253,85	83.392,51	787	Transferts en capital (autres qu'impôts) en faveur de l'entité comptable : Pouvoir institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel		-5.642,71
688	Transferts en capital à des S.A.C.A. et des O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève	0,00	0,00	788	Transferts en capital en faveur de l'entité comptable : S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel	0,00	0,00
689	Transferts en capital de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) *NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable autres qu'Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période*	170.113.000,00	155.581.000,00	789 partim	Transferts en capital à l'entité comptable en provenance d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel *NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable autres qu'Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période*	0,00	0,00
	PERTES EN CAPITAL	**27.586.099,56**	**49.618.762,70**		**GAINS EN CAPITAL**	**-69.278.908,51**	**-54.170.825,64**
690	Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles			790	Gains en capital réalisés lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles	-280.629,00	-10.436,50
691	Destructions, détournements et vols	13.543.116,10	723.818,07	791	Gains exceptionnels	-21.363.111,95	-2.069,64
692	Pertes en capital sur transactions financières	2,00	0,60	792	Gains en capital sur transactions financières	-0,66	-12,98
693	Pertes en capital actées à la suite de créances irrécouvrables ou prescrites	44.087.984,05	62.567,00	793	Gains en capital actés à la suite de dettes prescrites	0,00	0,00
694	Moins-values de réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles autres qu'ouvrages de génie civil, détenues en fin d'année	0,00	0,00	794	Plus-values de réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles autres qu'ouvrages de génie civil, détenues en fin d'année	0,00	0,00
695	Moins-values de réévaluation des ouvrages de génie civil détenus en fin d'année	0,00	0,00	795	Plus-values de réévaluation des ouvrages de génie civil détenus en fin d'année	0,00	0,00
696	Moins-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année	-45.677,74	1.167.857,59	796	Plus-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année	-161.071,08	-88.108,21
697	Réductions de valeurs en matière d'actif (variations positives)		47.474.071,61	797	Réductions de valeurs en matière d'actif (variations négatives)	-47.474.071,61	-48.769.775,86
698	Pertes en capital résultant de la réestimation d'éléments du bilan	675,15	190.447,83	798	Gains en capital résultant de la réestimation d'éléments du bilan	-24,21	-5.300.422,45
	TOTAL CHARGES EN CAPITAL	**241.463.988,79**	**219.905.000,53**		**TOTAL DES PRODUITS EN CAPITAL**	**-69.278.908,51**	**-54.176.468,35**

	TOTAL DES CHARGES COURANTES (II.A.)	19.264.839.161,02	18.792.839.446,58		TOTAL DES PRODUITS COURANTS (II.A.)	-17.944.901.969,02	-17.446.543.387,35
					TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE PRODUITS (II.B.)	-69.278.908,51	-54.176.468,35
	TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE CHARGES (II.B.)	241.463.988,79	219.905.000,53				
	SOUS-TOTAL	19.506.303.149,81	19.012.744.447,11		SOUS-TOTAL	-18.014.180.877,53	-17.500.719.855,70
				799 partim	REPRISES SUR FONDS PROPRES AFFECTES	-256.844,94	0,00
699 partim	DOTATIONS AUX FONDS PROPRES AFFECTES	0,00	0,00	799 partim	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR	-13.668.094,74	-1.836.601,99
699 partim	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR	8.612.605,54	6.334.597,79	799 partim	VIREMENT DU SOLDE FINAL DEFAVORABLE	-1.522.964.979,57	-1.580.048.104,33
699 partim	VIREMENT DU SOLDE FINAL FAVORABLE	36.155.041,43	63.525.517,12				
	SOUS-TOTAL	44.767.646,97	69.860.114,91		SOUS-TOTAL	-1.536.889.919,25	-1.581.884.706,32
				799 partim	DIMINUTION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU AUGMENTATION DU PASSIF NET	0,00	0,00
699 partim	AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU DIMINUTION DU PASSIF NET	0,00	0,00				
	TOTAL GENERAL	19.551.070.796,78	19.082.604.562,02		TOTAL GENERAL		

Réconciliation du résultat comptable avec le résultat budgétaire - Année 2025 - MFWB + SACA intégrés soc2010			
(1) Résultat comptable 2025			***-1.486.830.237,84***
(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats			***-63.166.935,93***
Total détail Hors SACA (Voir STE_2010_SAUF_SACA)	-	47.891.363,94	
Total détail Hors SACA (Voir SACA SGPGI (E001))	-	15.200.084,55	
Total détail Hors SACA (Voir SACA SPORT (E002))	-	80.487,44	
Total détail Hors SACA (Voir SACA PIEBS (E003))		-	
Total détail Hors SACA (Voir SACA OPC (E004))		5.000,00	
(3) Opérations budgétaires reprises au bilan			***-16.683.047,29***
Total détail Hors SACA (Voir STE_2010_SAUF_SACA)		*-6.441.745,72*	
Total détail Hors SACA (Voir SACA SGPGI (E001))		*-10.221.563,29*	
Total détail Hors SACA (Voir SACA SPORT (E002))		*-19.738,28*	
Total détail Hors SACA (Voir SACA PIEBS (E003))		*0,00*	
Total détail Hors SACA (Voir SACA OPC (E004))		*0,00*	
(4) Résultat budgétaire réconcilié (1-2+3)			***-1.440.346.349,20***
(5) Résultat budgétaire SAP (toutes opérations hors compte budgétaire de type NB)			***-1.440.346.349,20***
(6) Différence résiduelle (4-5)			***0,00***

Réconciliation du résultat comptable avec le résultat budgétaire - Année 2025 - Hors SACA

(1) Résultat comptable 2025				***-1.524.536.325,83***
(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats				***-47.891.363,94***
Total Alignement Access Recettes (imputation sur Centre financier mais pas sur Compte budgétaire)			- 18.227.063,29	
Total Amortissements et réductions de valeur (immos corp./incorp./fin. et créances)			- 9.312.571,37	
Total Dotations et reprises de provisions pour risques et charges			5.055.489,20	
Total Dotations et reprises pécule de vacances			- 10.225.565,86	
Total reprises sur créances commerciales			47.474.071,61	
Total Opérations Agence de la Dette			- 29.656.481,62 €	
Total Plus ou moins values comptables			- 13.543.116,10 €	
Total Variations de stocks			549.137,87	
Total charges et recettes exceptionnelles			-21.528.540,80	
Total alignement Access Recettes (sur CF R160800 mais Fonds R038) NEUTRALISE car ajouté dans Access Carlier en recettes budgétaire aussi			71.004,37 - 15.534,67	
Total Erreur encodage NB sans CF				*1.543.801,09*
614550000	erreur - location	-	48,00	
612091351O	erreur - biens	-	6.374,33	
6121580000	erreurs - services		20.745,99	
6121580000	erreurs - libéralités		-324,75	
6136412120	erreur - intérêts et frais		1.593.331,48	
6137120000	erreurs - charges IPPJ	-	1.321,38	
6570000020	*ERREUR D'ARRONDI (-)*		170,72	
*68**	*Erreur - Subventions*	-	53.442,14	
*74**	*Ventes actifs*	-	8.936,50	
Total Erreur encodage NB avec CF NEUTRALISE car ajouté au résultat budgétaire		-	219.325,26 €	
6099990700	*Var de stock liés à Classe de val. 1000-1040-3050*	- 128,21 €		
6121580000	*Achats denrées alimentaires*	- 1.918,31 €		
6135070000	*Serv d'entretiens et de répar liés aux bâtiments*	- 216.446,74 €		
6136412120	*Service de transport de biens, de colis*	- 392,11 €		
6137999200	*Organisation séminaire,exposition,foire,réception*	- 364,00 €		
6139835110	*Frais de parkings - péage*	- 75,89 €		
Erreur encodage Segment SACA				
E002				10,00
E004			-	5.000,00
(3) Opérations budgétaires reprises au bilan (emprunts dette)				***-6.441.745,72***
Total opérations agence de la dette (emprunts à écchéances et nouveaux emprunts 2025)	NEUTRALISATION		1.610.988.150,19	
Total delta opérations recettes entre Access Carlier et CF R* (R160820 & R161320)			-	7.703,24
Total delta opérations agence de la dette (emprunts à échéance - CF 85109101 & R960200)				0,01
Total Clients (non repris dans résultat budg ni ccompta gen)	NEUTRALISATION		2.733.060,92	
Total Créances			-	4.800,00
Total Facture à recevoir				107.869,19
Total Investissements			-	1.057.152,65
Total Immob Fin			-	5.000.000,00
Total Stocks			-	479.959,02
Total Comptes d'attente			-	0,01
Total Comptes d'attente (non repris dans résultat budg ni compta gen)	NEUTRALISATION		6.459,81	
(4) Résultat budgétaire réconcilié (1-2+3)				***-1.483.086.707,61***
(5) Résultat budgétaire SAP (toutes opérations hors compte budgétaire de type NB)				***-1.483.086.707,61***
(6) Différence résiduelle (4-5)				***0,00***

Réconciliation du résultat comptable avec le résultat budgétaire - Année 2025 - SACA SGPGI

(1) Résultat comptable 2025							***36.155.041,43***
(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats							***-15.200.084,55***
Total Amortissements et réductions de valeur (Immos corp./incorp./fin. et créances)						*-2.018.332,84*	
Total Erreur encodage NB - Charges						*-14.718.039,46*	
		CB	*CP*	*CF*	*Fonds*	*Montant*	
6117012100	Charges locatives bâtiments	NB	E001			-22.861,21	
6117012101	Loyers de bâtiments (secteur privé)	NB	E001			-14.640.741,13	
6135070000	Serv d'entretiens et de répar liés aux bâtiments	NB	E001			-52.820,26	
6136412120	Service de transport de biens, de colis	NB	E001			-0,01	
6139835110	Frais de parkings - péage	NB	E001			893,15	
6621000000	Autres charges d'exploitation non récurrentes	NB	E001			-2.510,00	
Total Erreur encodage NB - Produits						33.517,64	
		CB	*CP*	*CF*	*Fonds*	*Montant*	
7481000000	Ventes d'électricité produite	NB				5.765,05	
7699300000	Recette exceptionnelle - Secteur Public	NB				27.752,59	
Erreur segment E001 avec segment 2010						1.502.770,11	
(3) Opérations budgétaires reprises au bilan							***-10.221.563,29***
Total Investissements						-9.251.949,96	
Total Charges à reporter						-994.450,96	
Total Comptes d'attente						24.837,63	
(4) Résultat budgétaire réconcilié (1-2+3)							***41.133.562,69***
(5) Résultat budgétaire SAP (toutes opérations hors compte budgétaire de type NB)							***41.133.562,69***
(6) Différence résiduelle (4-5)							***0,00***

Réconciliation du résultat comptable avec le résultat budgétaire - Année 2024 - SACA Sport		
(1) Résultat comptable 2025		***1.571.346,26***
(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats		***-80.487,44***
Total Amortissements et réductions de valeur (Immos corp./incorp./fin. et créances)	*-58.078,90*	
Total erreur charges sans CF	*149,33*	
Total Erreur encodage NB	*-7.850,44*	
Total Erreur encodage acomptes NB (neutralisé car non repris résultats compta et budg)	*-14.697,43*	
Erreur segment E002 avec segment 2010	*-10,00*	
(3) Opérations budgétaires reprises au bilan		***-19.738,28***
Total Erreur encodage acomptes NB (neutralisé car non repris résultats compta et budg)	*-14.697,43*	
Total Investissements	-5.040,85	
(4) Résultat budgétaire réconcilié (1-2+3)		***1.632.095,42***
(5) Résultat budgétaire SAP (toutes opérations hors compte budgétaire de type NB)		***1.632.095,42***
(6) Différence résiduelle (4-5)		***0,00***

Réconciliation du résultat comptable avec le résultat budgétaire - Année 2025 - SACA PIEBS	
(1) Résultat comptable 2025	*0,00*
(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats	*0,00*
(3) Opérations budgétaires reprises au bilan	*0,00*
(4) Résultat budgétaire réconcilié (1-2+3)	*0,00*
(5) Résultat budgétaire SAP (toutes opérations hors compte budgétaire de type NB)	*0,00*
(6) Différence résiduelle (4-5)	*0,00*

Réconciliation du résultat comptable avec le résultat budgétaire - Année 2025 - SACA OPC		
(1) Résultat comptable 2025		***-20.299,70***
(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats		***5.000,00***
Erreur segment E004 avec segment 2010	*5.000,00*	
(3) Opérations budgétaires reprises au bilan		***0,00***
NA		
(4) Résultat budgétaire réconcilié (1-2+3)		***-25.299,70***
(5) Résultat budgétaire SAP (toutes opérations hors compte budgétaire de type NB)		***-25.299,70***
(6) Différence résiduelle (4-5)		***0,00***

RÉCONCILIATION BUDGET / TRÉSORERIE - ANNÉE 2025

BUDGET (CEB)	Recettes	Dépenses
	13.398.274.372,97	14.881.361.080,56
Différence	-1.483.086.707,59	

ETAT GLOBAL (en date comptable)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
Annexe 1	-189.391.959,37	-135.142.257,42
Variation Annexe 9	54.249.701,95	

COMPTES FINANCIERS "BUDGÉTAIRES" CENTRALISATEUR (en date comptable)	Recettes - comptes 01-86 et 60-48		Dépenses - compte 33-21	
Solde 31/12/2024	43.888.908,82	Annexe 2	-2.518.432.349,86	Annexe 3
Solde 31/12/2025	64.549.505,29	Annexe 2	-2.446.226.125,11	Annexe 3
Variation	20.660.596,47	Annexe 9	72.206.224,75	Annexe 9
Variation nette (A)	92.866.821,22			

CORRECTIFS

Droits constatés et au comptant par les receveurs-trésoriers (Centralisateur non compris) Annexe 4	Droits constatés et au comptant par le Trésorier Centralisateur Annexe 4	Recettes versées sur le 01-86 par les receveurs trésoriers Annexe 4	Dépenses payées en 2026 imputées en 2025 Annexe 10	Dépenses payées en 2025 imputées en 2024 Annexe 11	Corrections financières du compte 33-21 sans impact budgétaire (net) Annexe 5	Perception droits constatés et au comptant du Centralisateur comptes 01-86 et 60-48 Annexe 4	Corrections financières comptes 01-86 et 60-48 sans impact budgétaire (net) Annexe 4	Emprunts effectués par l'Agence de la Dette Annexe 11	Dépenses de l'Agence de la Dette (DO 85) Annexe 12	Retours créditès en 2025 au 33-21 et versés aux fonds en souffrance en 2026 Annexe 6	Retours créditès en 2024 au 33-21 et versés aux fonds en souffrance en 2025 Annexe 7	Devises Annexe 8
273.792.944,50	15.618.197.648,83	-259.228.060,31	-26.011.664,21	-136.689.660,57	-84.579.012,57	-15.623.739.626,80	35.556,89	-2.493.716.220,36	882.728.070,18	-170.583,86	47.758,33	0,00
Total (B)	-1.575.953.528,81											

Approche budgétaire (A) + (B)	-1.483.086.707,59	Différence à justifier	0,00

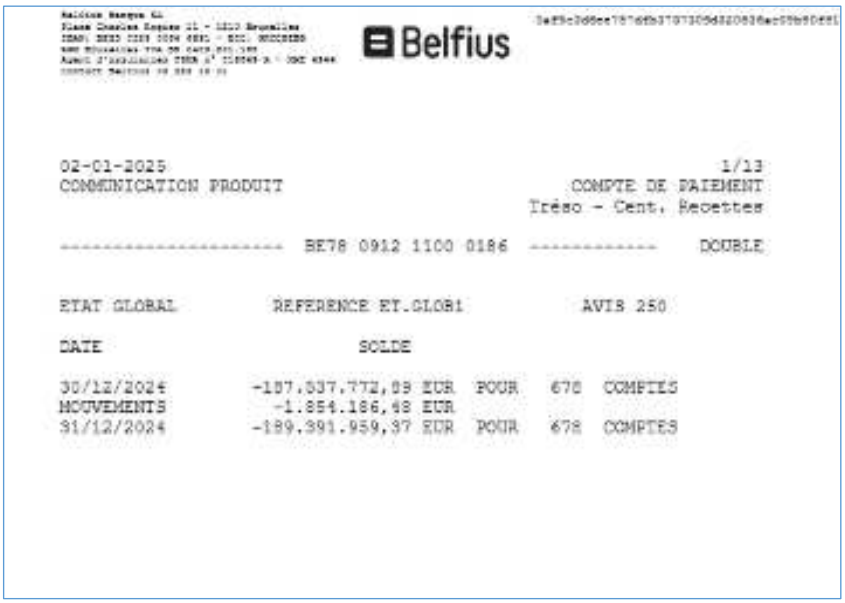
COMPTES FINANCIERS " NON BUDGETAIRES" (en date comptable)

Catégories de comptes	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation	
Comptes internes gérés par le Comptable Centralisateur, hors cotisations	13.907,88	13.907,88	0,00	Annexes 9 et 10
ONSS Enseignement	162.293.064,00	151.206.672,84	-11.086.391,16	Annexe 10
ONSS Administration	12.333.179,14	11.091.067,43	-1.242.110,71	Annexe 10
Précompte Prof.	259.937.788,99	265.153.167,76	5.215.378,77	Annexe 10
C.V.O.	3.124,02	505,82	-2.618,20	Annexe 10
Préc. Prof. Compt. Déc.	718,80	550,62	-168,18	Annexe 10
TVA	0,00	420,00	420,00	Annexe 10
Fonds en souffrance	3.858.032,26	1.452.499,92	-2.405.542,34	Annexe 10
Contentieux Traitements	990.116,69	1.097.166,32	107.049,63	Annexe 10
Contentieux ASBL	397.195,37	210.727,07	-186.379,30	Annexe 10
Receveurs-trésoriers	6.545.965,41	43.549,89	-6.502.415,52	Annexe 10
Comptables particuliers	171.211,74	12.960,52	-158.251,22	Annexe 10
Universités	216.834,77	351.771,67	134.936,90	Annexe 10
Ecoles	185.342.870,64	199.606.701,96	14.263.831,32	Annexe 10
Autres Sacas (*)	1.271.128.679,90	1.163.071.018,90	-88.057.661,00	Annexe 10
ETNIC	24.864.211,55	30.038.317,41	5.154.105,86	Annexe 10
R.T.B.F.	86.307.996,04	92.527.013,74	6.219.017,70	Annexe 10
WBE	36.607.604,66	37.825.738,16	1.218.133,50	Annexe 10
Comptes spéciaux IPP.I	14.286,60	12.397,21	-1.889,39	Annexe 10
Fonds Ecureuil	122.388.583,70	124.137.092,81	1.748.439,11	Annexe 10
ONE	106.689.723,39	143.280.474,92	36.590.751,53	Annexe 10
IFC	5.026.597,12	5.400.829,55	374.232,43	Annexe 10
Variation nette			-38.617.119,27	

Pour information	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
(*) Batiments scolaires	488.562.566,16	482.267.852,03	-6.294.714,13
(*) Agences F.S.E et L.L.P. + SOCRATES	636.162,63	-52.267.581,99	-52.903.744,62
(*) Centre du cinéma	42.873.157,43	44.757.751,76	1.884.594,33
(*) Musée Royal de Mariemont	6.082.870,36	6.102.282,86	19.412,69
(*) OPC	501.798,36	522.713,86	20.917,50
(*) AEGES	3.159.257,61	3.454.109,30	294.851,69
(*) SFMQ	447.880,94	1.169.645,79	721.764,85
(*) PPT	152.128.319,28	106.622.083,53	-45.506.235,75
(*) CUR	348.180.413,40	262.746.093,44	-85.434.319,96
(*) SGIPGI	225.161.030,69	262.637.744,08	37.476.713,19
(*) PIEBS	0,00	0,00	0,00
(*) SPORT	3.395.224,84	7.374.763,80	3.979.538,96
(*) FBSLS	0,00	57.683.560,34	57.683.560,34

ANNEXE 1

Solde de l'état global, en date comptable, au 31/12/2024 et 31/12/2025



Belfius

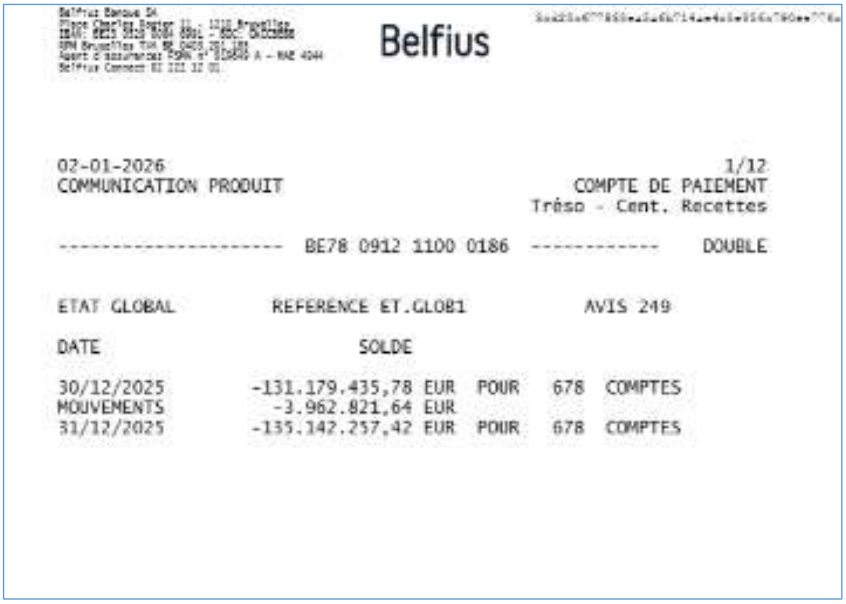
02-01-2025 1/13
COMMUNICATION PRODUIT
COMPTE DE PAIEMENT
Tréso - Cent. Recettes

---------- BE78 0912 1100 0186 ---------- DOUBLE

ETAT GLOBAL REFERENCE ET.GLOBI AVIS 250

DATE SOLDE

30/12/2024 -187.537.772,09 EUR POUR 676 COMPTES
MOUVEMENTS -1.854.186,48 EUR
31/12/2024 -189.391.959,37 EUR POUR 678 COMPTES



Belfius

02-01-2026 1/12
COMMUNICATION PRODUIT
COMPTE DE PAIEMENT
Tréso - Cent. Recettes

---------- BE78 0912 1100 0186 ---------- DOUBLE

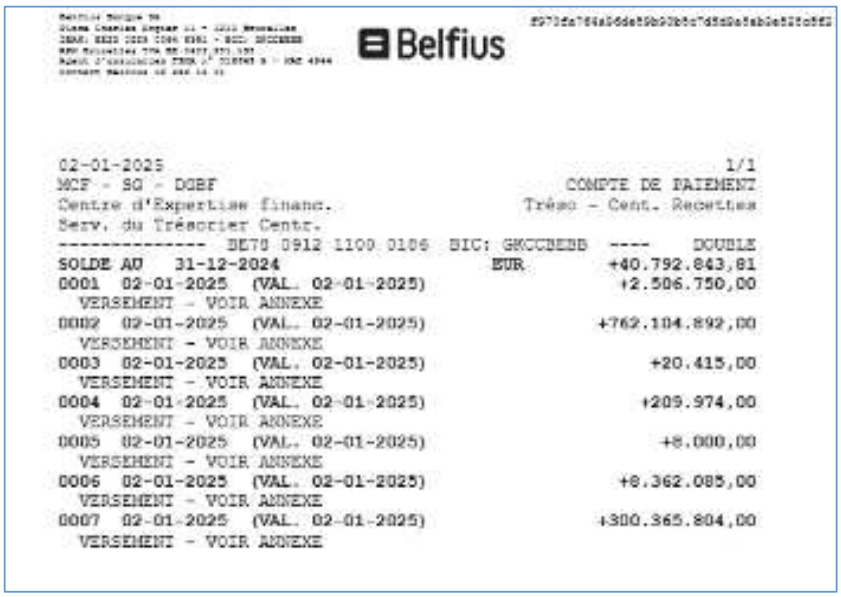
ETAT GLOBAL REFERENCE ET.GLOBI AVIS 249

DATE SOLDE

30/12/2025 -131.179.435,78 EUR POUR 678 COMPTES
MOUVEMENTS -3.962.821,64 EUR
31/12/2025 -135.142.257,42 EUR POUR 678 COMPTES

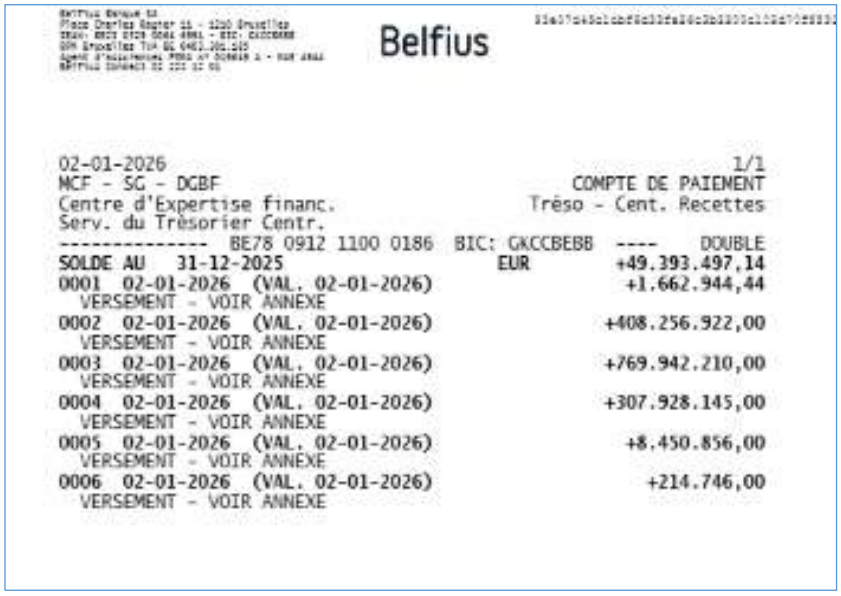
ANNEXE 2

Solde du compte 091-2110001-86 et 091-2110060-48 (" Recettes "), en date comptable,
au 31/12/2024 et au 31/12/2025



Belfius

02-01-2025 1/1
MCF - SG - DGBF COMPTE DE PAIEMENT
Centre d'Expertise financ. Tréso - Cent. Recettes
Serv. du Trésorier Centr.
---------- BE78 0912 1100 0186 BIC: GKCCBEBB ---- DOUBLE
SOLDE AU 31-12-2024 EUR +40.792.843,81
0001 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) +2.506.750,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0002 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) +762.104.892,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0003 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) +20.415,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0004 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) +209.974,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0005 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) +8.000,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0006 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) +8.362.085,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0007 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) +300.365.804,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE



Belfius

02-01-2026 1/1
MCF - SG - DGBF COMPTE DE PAIEMENT
Centre d'Expertise financ. Tréso - Cent. Recettes
Serv. du Trésorier Centr.
---------- BE78 0912 1100 0186 BIC: GKCCBEBB ---- DOUBLE
SOLDE AU 31-12-2025 EUR +49.393.497,14
0001 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) +1.662.944,44
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0002 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) +408.256.922,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0003 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) +769.942.210,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0004 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) +307.928.145,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0005 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) +8.450.856,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE
0006 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) +214.746,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE



Belfius

02-01-2025 1
COMMUNICATION PRODUIT COMPTE DE PAIEMENT
Trésо - Cent. Recet. PSCD

---------- BE11 0912 1100 6048 ---------- DOUBLE

NOUS VOUS INFORMONS DU SOLDE DE VOTRE COMPTE

SOLDE AU 31.12.2024 : +3.096.065,01 EUR



Belfius

02-01-2026 1/1
MCF-SG-DGBF C.EXP.FIN. COMPTE DE PAIEMENT
Trésо - Cent. Recet. PSCD Trésо - Cent. Recet. PSCD

---------- BE11 0912 1100 6048 BIC: CKCCBEBB ---- DOUBLE
SOLDE AU 31-12-2025 EUR +15.156.008,15
0001 02-01-2026 (VAL. 01-01-2026) + 708,33
VERSEMENT INSTANTANE - VOIR ANNEXE
0002 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) + 70,00
VERSEMENT - VOIR ANNEXE

SOLDE AU 02-01-2026 21:01 EUR +15.156.786,48
CE PRODUIT EST PROTEGE PAR LA GARANTIE BANCAIRE DES DEPOTS.
PLUS D'INFOS SUR BELFIUS.BE/DGS OU DANS VOTRE AGENCE.

ANNEXE 3

Solde du compte 091-2110033-21 (" Dépenses "), en date comptable,
au 31/12/2024 et au 31/12/2025



Belfius

02-01-2025 1/1
MCF - SG - DGBF COMPTE DE PAIEMENT
Centre d'Expertise financ. Treso - Cent. Depenses
Serv. du Trésorier Centr.
---------- BE17 0912 1100 3321 BIC: GKCCBEBB ---- DOUBLE
SOLDE AU 31-12-2024 EUR -2.518.432.349,86
0001 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) -203.882,22
VOTRE ORDRE COLLECTIF BELFIUS SECURE EDI FICHIER :
1006536324 GROUPE : 1006536326/0000
0002 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) +10.000,00
REMBOURSEMENT DE VOTRE VIREMENT VERS - COMPTE
BENEFICIAIRE REF. : 0801FC0040099 - VOIR ANNEXE
0003 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) -14.265.213,23
VOTRE ORDRE COLLECTIF BELFIUS SECURE EDI FICHIER :
1006551119 GROUPE : 1006551119/0000
0004 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) -1.077.717,07
VOTRE ORDRE COLLECTIF BELFIUS SECURE EDI FICHIER :
1006550825 GROUPE : 1006550825/0000
0005 02-01-2025 (VAL. 02-01-2025) -582.400,00
VOTRE ORDRE COLLECTIF BELFIUS SECURE EDI FICHIER :
1006550118 GROUPE : 1006550118/0000



Belfius

02-01-2026 1/1
MCF - SG - DGBF COMPTE DE PAIEMENT
Centre d'Expertise financ. Treso - Cent. Depenses
Serv. du Trésorier Centr.
---------- BE17 0912 1100 3321 BIC: GKCCBEBB ---- DOUBLE
SOLDE AU 31-12-2025 EUR -2.446.226.125,11
0001 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) -140.146,67
VOTRE ORDRE COLLECTIF BELFIUS SECURE EDI FICHIER :
1007274223 GROUPE : 1007274223/0000
0002 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) + 100,00
REMBOURSEMENT DE VOTRE VIREMENT VERS - COMPTE
BENEFICIAIRE TRANSACTION INTERDITE SUR CE TYPE DE
COMPTE REF. : 0801ICF014723 - VOIR ANNEXE
0003 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) +2.920,16
REMBOURSEMENT DE VOTRE VIREMENT VERS - COMPTE
BENEFICIAIRE TRANSACTION INTERDITE SUR CE TYPE DE
COMPTE REF. : 0801JCJ181942 - VOIR ANNEXE
0004 02-01-2026 (VAL. 02-01-2026) + 100,00
REMBOURSEMENT DE VOTRE VIREMENT VERS - COMPTE
BENEFICIAIRE TRANSACTION INTERDITE SUR CE TYPE DE
COMPTE REF. : 0801ICF092787 - VOIR ANNEXE

ANNEXE 4

Droits constatés par les receveurs-trésoriers (hors centralisateur)
Recettes versées par les receveurs-trésoriers
Corrections financières des comptes 01-86 et 60-48 sans impact budgétaire

Réconciliation entre budget des recettes (droits constatés et droits au comptant) et trésorerie des recettes (perceptions sur le 01-86 et le 60-48)

Budget Recettes		Trésorerie Recettes			
15.891.990.593,33		Compte 01-86	Compte 60-48	Comptes RT	Total
		20.426.598.535,24	12.078.131,57	0,00	20.438.676.666,81
Corrections	Versements Receveurs-Trésoriers	-259.228.060,31	0,00	0,00	-259.228.060,31
	Montants indus reçus non imputés et non remboursés	-2.400,23	0,00	0,00	-2.400,23
	Montants indus reçus imputés et remboursés	-3.565.608,02	-16.160,20	0,00	-3.581.768,22
	Montants indus reçus imputés et non remboursés	0,00	-9.932,21	0,00	-9.932,21
	Montants reçus pour la section particulière	-4.552.124.811,25	0,00	0,00	-4.552.124.811,25
	Droits constatés et au comptant par le Centralisateur	15.608.848.008,98	9.349.639,85	0,00	15.618.197.648,83
	Perception droits constatés et au comptant du Centralisateur	-15.611.677.655,43	-12.052.039,16	0,00	-15.623.729.694,59
	Droits constatés par les receveurs-trésoriers (Centralisateur exclu)	0,00	0,00	273.792.944,50	273.792.944,50
	Total	15.608.848.008,98	9.349.639,85	273.792.944,50	15.891.990.593,33

Réconciliation
0,00

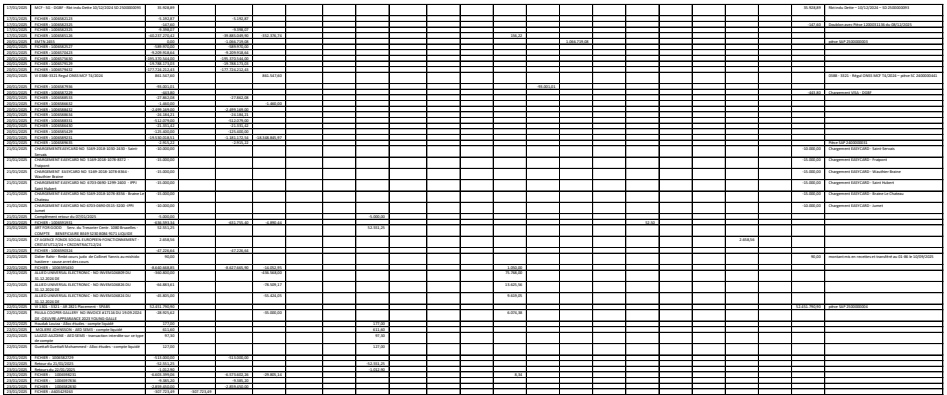
Mouvements négatifs	20.417.997.881,91	18.188,43	0,00	20.418.016.070,34
Alimentation 33-21	-20.414.396.345,00	0,00	0,00	-20.414.396.345,00
Montants reversés à partir du 01-86 et du 60-48	3.601.536,91	18.188,43	0,00	3.619.725,34

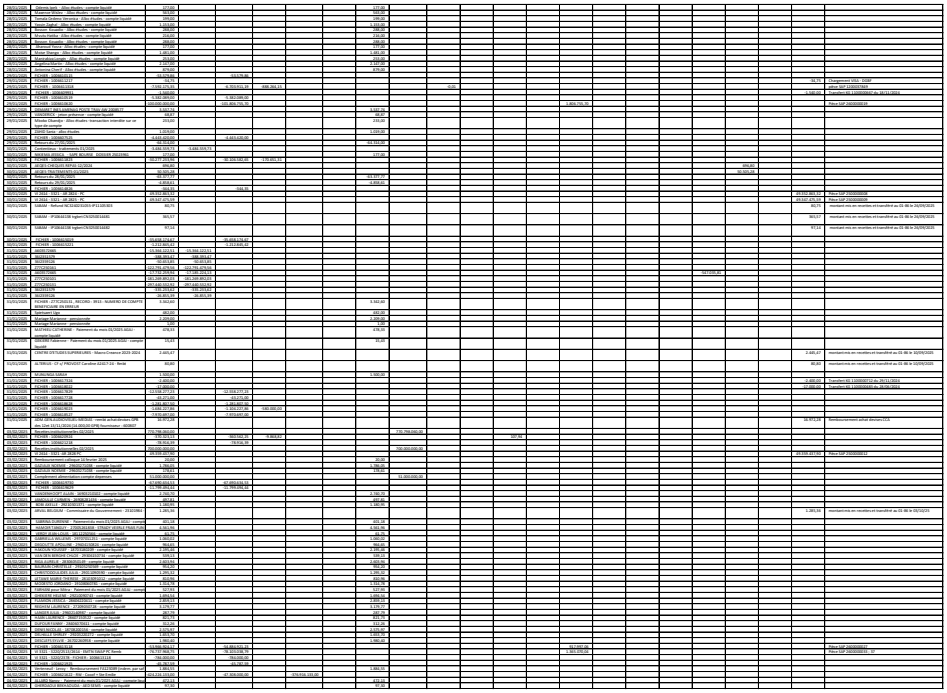
Corrections financières des comptes sans impact budgétaire (net)	33.528,66	2.028,23	0,00	35.556,89

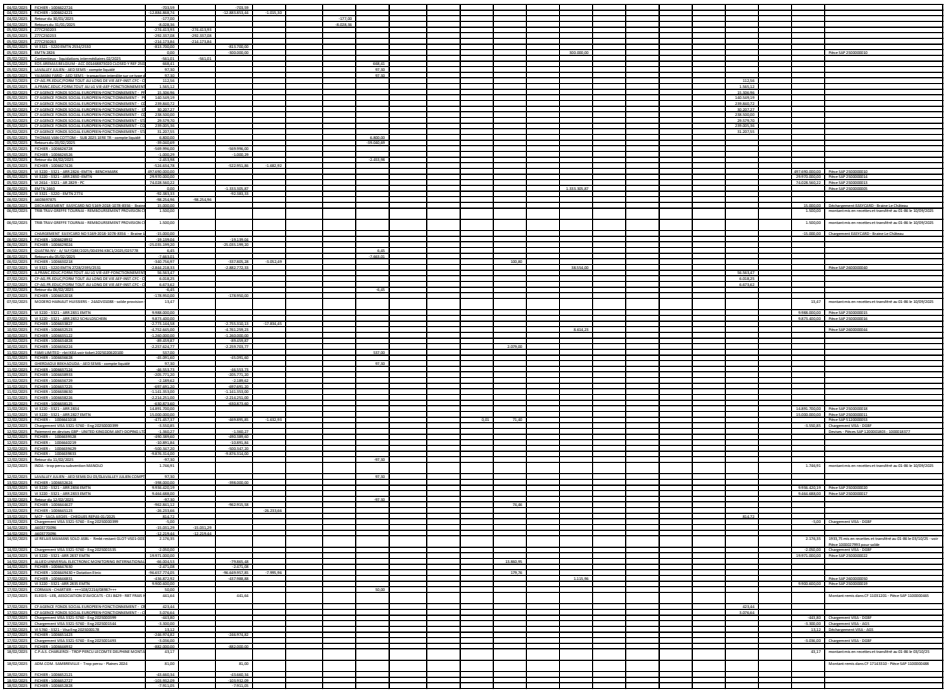
ANNEXE 5

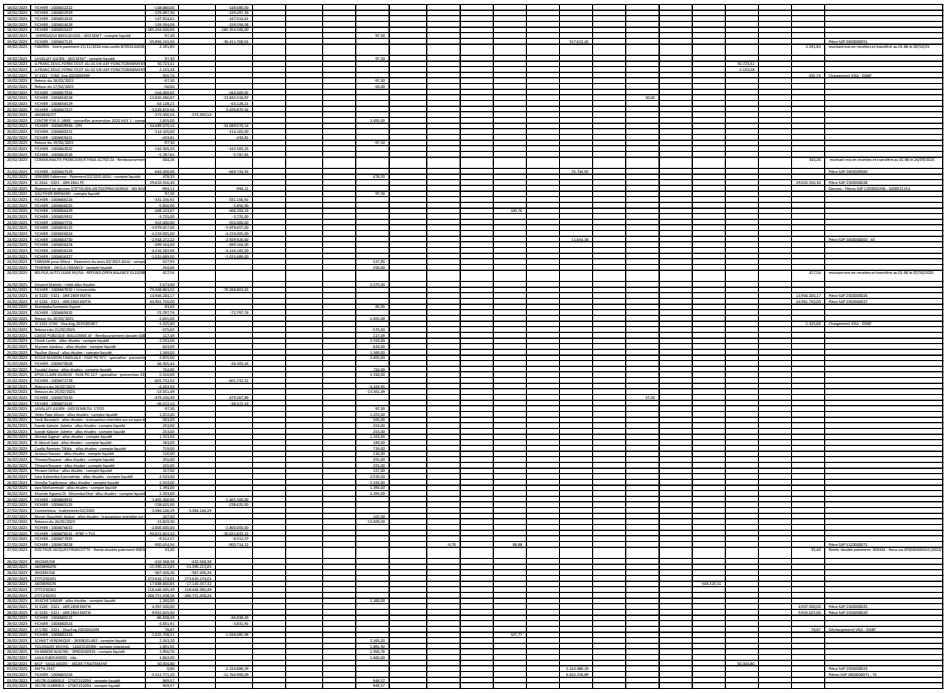
Corrections financières, sans incidence budgétaire,
du compte 091-2110033-21 (« Dépenses ")
Réconciliation mois par mois

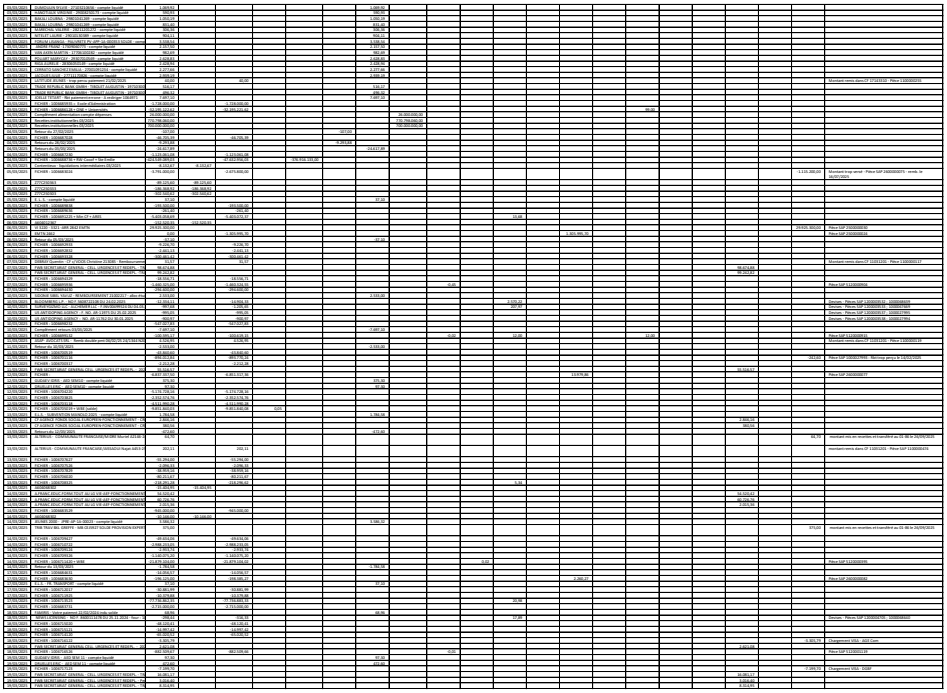
Date mouvement	Nature mouvement	Montant	Traitements	FY27 budget 2025	FY28 budget 2026	Sainte-Emilie	Retours mois prév.	Retours mois ne cours	Dématérialisé ED 88	Sorts non liquidés	Liquidés non sortis (+)	TVA intra liquidée (+)	TVA intra sortie (-)	Autre budgétisée non sortie (+) Prime négative	Autre sortie non budgétisée (-) Prime positive	Stocks d'action liquidés (+)	Stocks d'action sortis (-)	Tract. Agences	Rendz. agences	Frais bancaires, globaux	Mes opérations paiements inter-ex autres	Explications
03/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	500.000,00		500.299,76										0,00 CR								idem SAP 3600000855
03/01/2026	AN MEL 2000 - 42857 TO 02 SA MARS 2025 - 5%0.00 10/05/2028 - CPE - compet fiscalité	10.000,00						10.000,00														
05/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	14.500.317,13			14.500.500,00																	
05/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	1.677.317,87			1.677.317,87																	
12/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	181.600,00			181.600,00																	
12/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	21.000,00			21.000,00																	
19/01/2026	AVA 3000/1/1 BELGIUM - AV.ISO 9001:2015 - 5748705.0756 - comptbl fiscalité	500,00						500,00														
19/01/2026	CRISTAT 1/1/1 BELGIUM - 2000/1/1/1	1.600,00						1.600,00														
19/01/2026	SOCIUS1/1/1/1 - 1000/1/1/1/1	100,00						100,00														
19/01/2026	SOCIUS1/1/1/1 - 1000/1/1/1/1	100,00						100,00														
19/01/2026	MAYYARD 1/1/1 BELGIUM - 1000/1/1/1/1	500,00						500,00														
19/01/2026	NAYOSS PHOTO 01 - 1/1/1/1/1 1/1/1/1	100,00						100,00														
19/01/2026	Complément administratif pour compte différentiel	43.000.000,00							43.000.000,00													
19/01/2026	Neutralisation/amortissements 01/2026	700.000.000,00							700.000.000,00													
19/01/2026	Neutralisation/amortissements 01/2026	772.766.532,38							772.766.532,38													
19/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1 - RM - Cpte2 - Sté Exploi.	164.216.141,00		47.309.500,00		179.916.125,00																
19/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	117.832.578,79			117.832.578,79																	
19/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	19.998.122,04			19.998.122,04																	
19/01/2026	Retour n de 01/2026	12.527,83						12.527,83														
19/01/2026	Retour n de 01/2026	1.000,00						1.000,00														
19/01/2026	Retour n de 01/2026	663,74						663,74														
19/01/2026	Retour de 01/2026	499,83						499,83														
19/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	100.000.000,00		100.000,00	99.900,00						0,00											Virt+ SAP 5100000008
26/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	98.168,81			91.282,31								5.051,46									idem SAP 3600000857
26/01/2026	SAS LARGO DAL SEV 1000 AGAIN - 00/00 00/1/012 - compte fiscalité	201,00						201,00														
26/01/2026	Retour de 01/01/2026	11.000,00						11.000,00														
26/01/2026	LA FAMILY 2014/1 FORM FOUT dp/c/d/e/ele/f/ FONCTIONNAIRE - 2022/12 - CPI - EST	1.799,54																		1.799,54		
26/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	4.998.000,00																			4.998.000,00	idem SAP 3500000002
26/01/2026	ELVES CONSTRUCTION ELECTRONIQ NOVATECHNIQ - INTERNATIONAL - CPI	60.382,28			76.382,11																	
26/01/2026	N-5 0.0/01 - Ref. TAUX 2014 2.0% DE 1/1 2014 - 1/1 MAT/CMP	2.400,00			2.400,00																	
26/01/2026	SPANCHOVA PUBLISHING - NOT TRUS 2010 1 DU 1/1 1/1 2010 - CPI - EST	6.000,00			6.000,00																	
26/01/2026	HOWARD 1/1/1 BELGIUM/SWITZ CENTILLI - NO TRUS 2010 2 DU 15.12.2010 - 0/1/1900/TRUST EN CONSISTO	5.000,00			5.000,00																	
26/01/2026	2014/1/1/1 1/1/1 PROJECT01 - NO TRUS 2014 1 DU 01.12.2014 - CMP S/R A JEFFERSON	5.000,00			5.000,00																	
26/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	11.995,79			6.995,79																	
26/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	23.913,00			23.913,00																	
26/01/2026	0000 00 ps 10000 0000 - comptbl fiscalité	4.000,00						4.000,00														
26/01/2026	Retour n de 01/01/2026	1.000,00						1.000,00														
26/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	100.266,73		19.541,10	579.522,65																	
27/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	49.986,00																			49.986,00	Déchargements 50012482
27/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	1.000.000,00		1.017.000,00																		
27/01/2026	HSPIGIT 60/1/1/1 1/1/1/1/1	18,93																		18,93		
27/01/2026	Abonnement FORFAIT MOTUS 1/1/1 1/1/1	18,93																		18,93		
27/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	10.100,00		10.100,00																		
27/01/2026	Le Bras - Remboursement bulk 1 Tranche nº 14	1.500,00						1.500,00														
27/01/2026	RCHAR - 1000/1/1/1	1.107.450,00		45,00	1.107.450,00																	
27/01/2026	1/1/1/1/

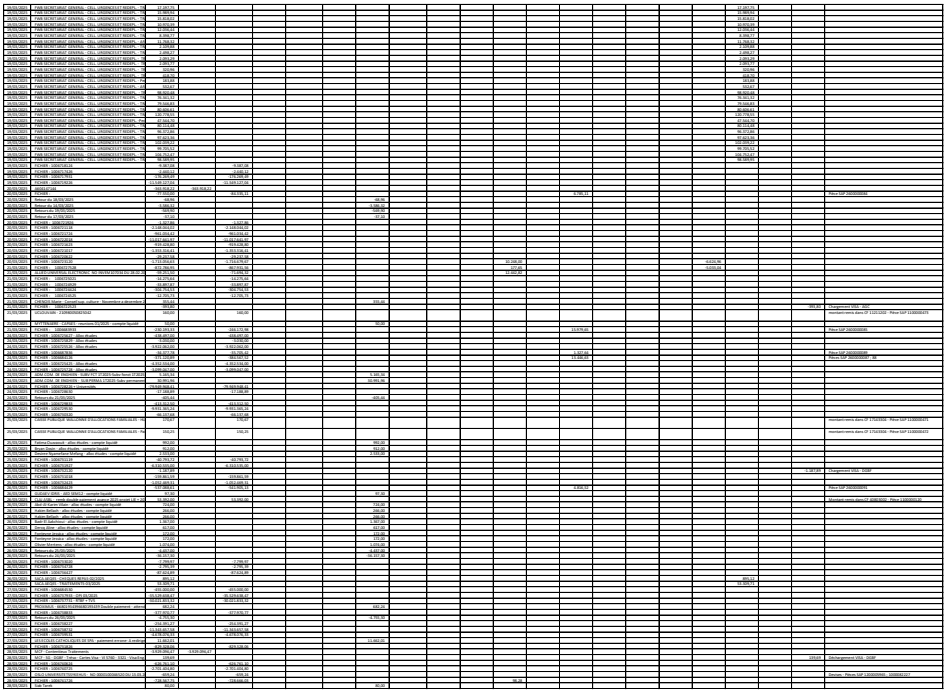


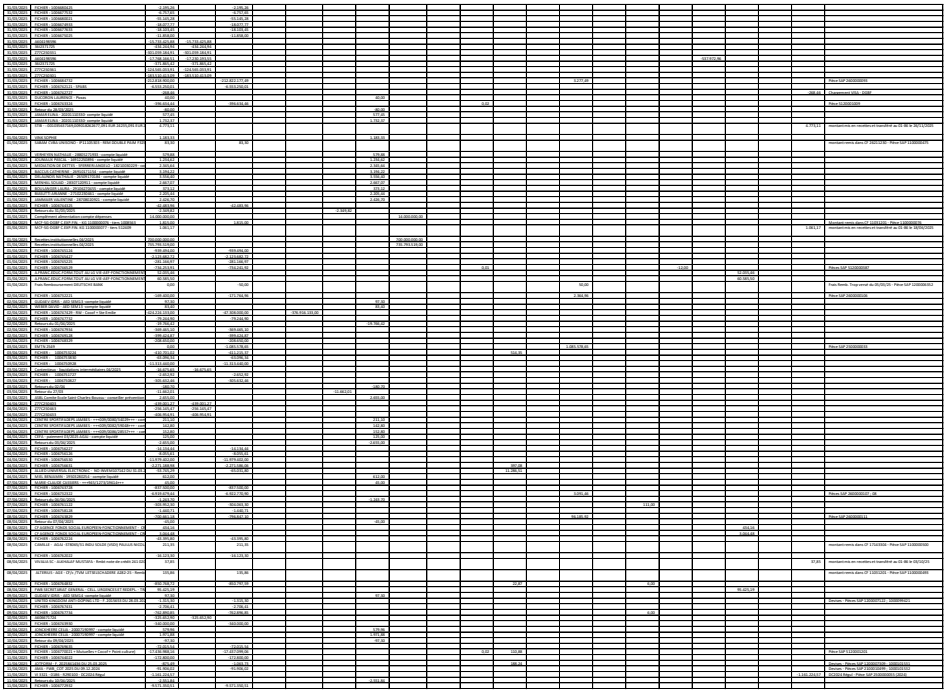


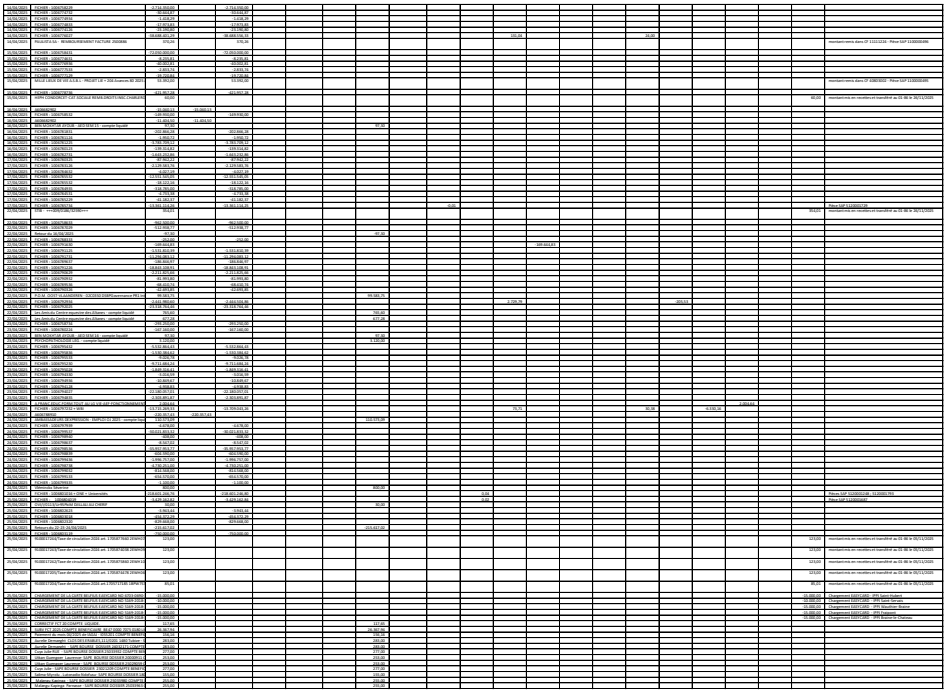


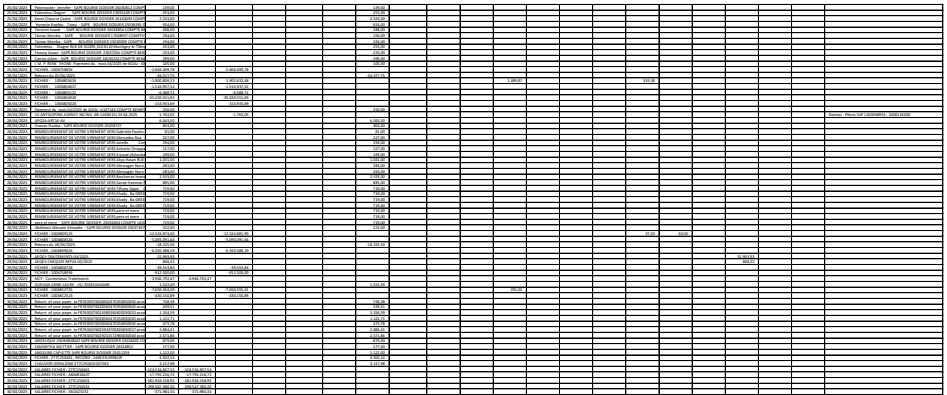


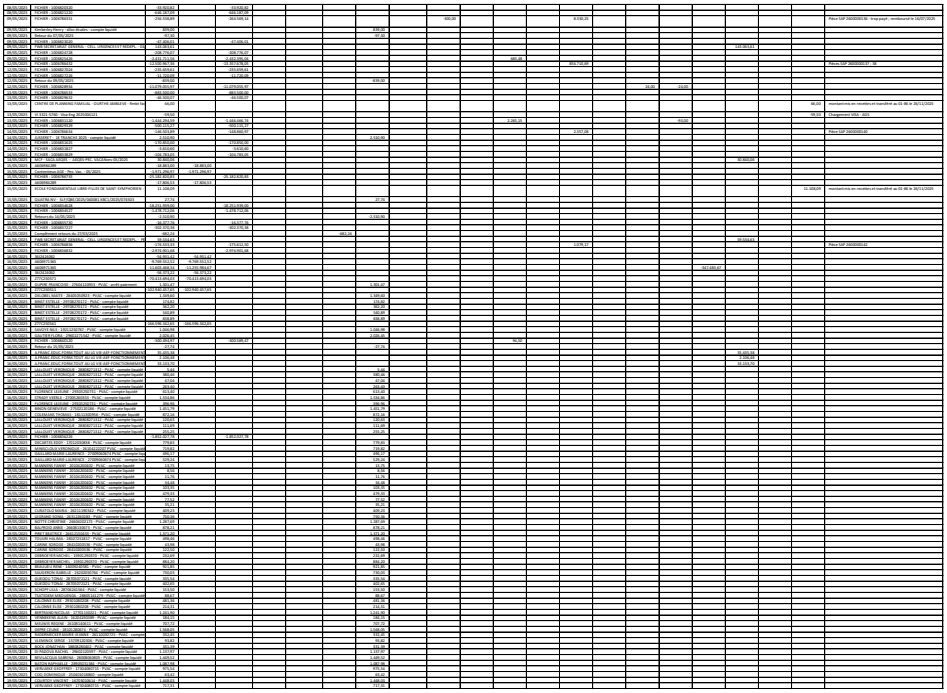


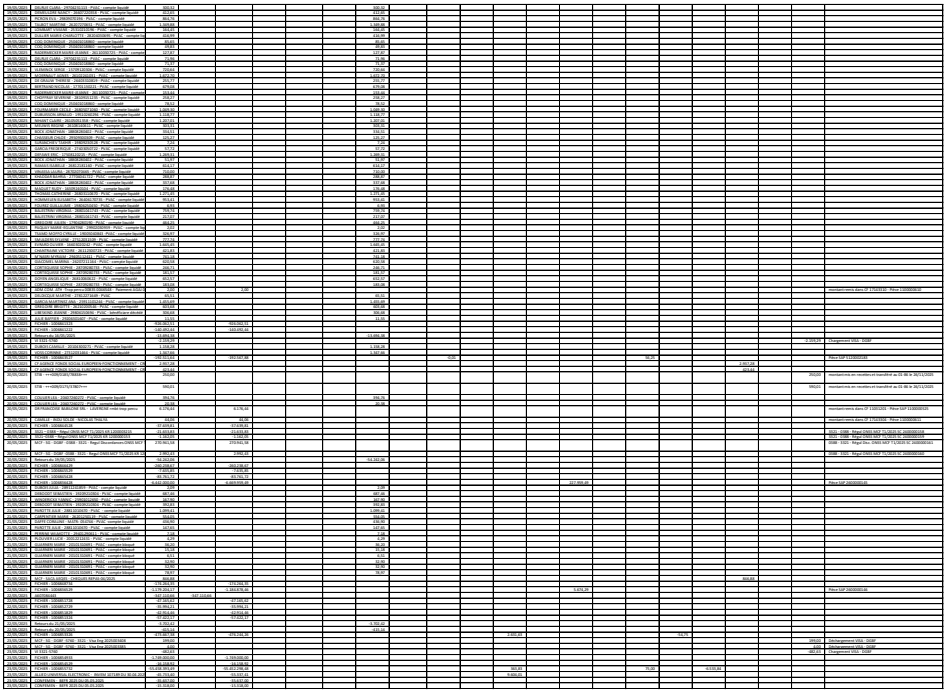


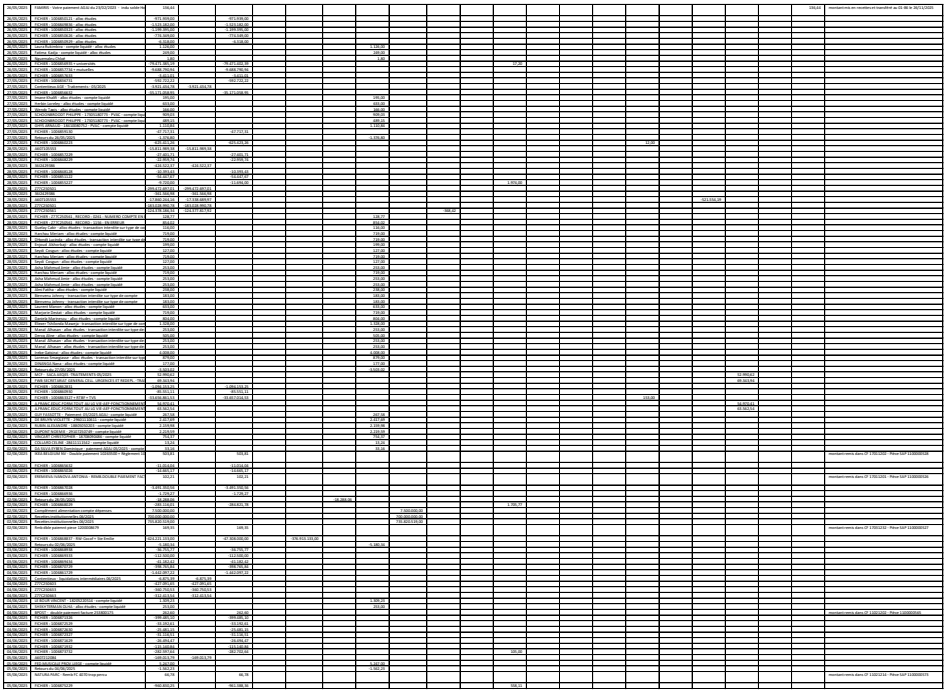


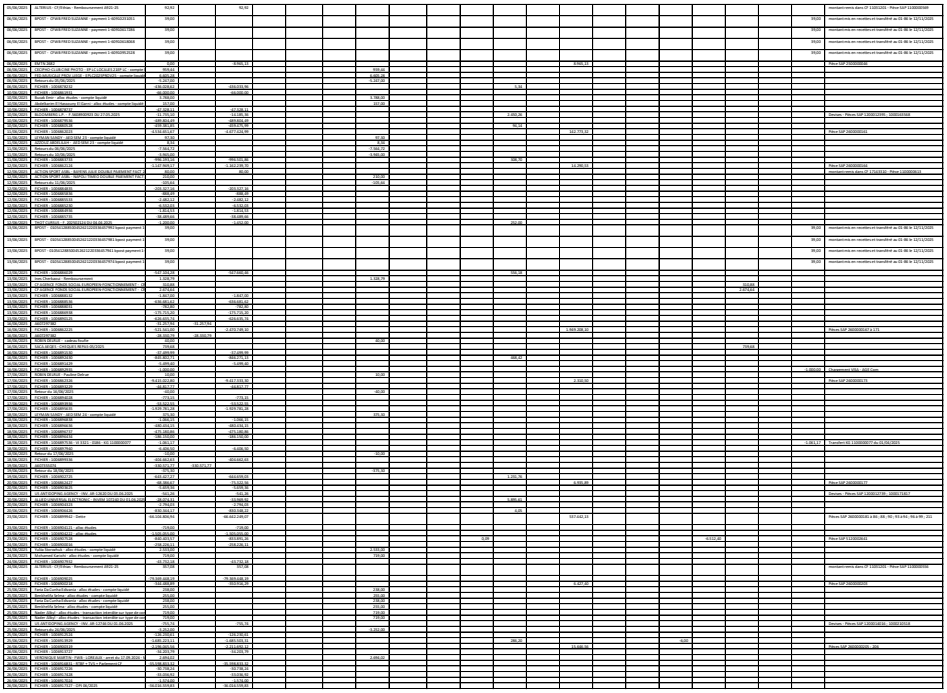


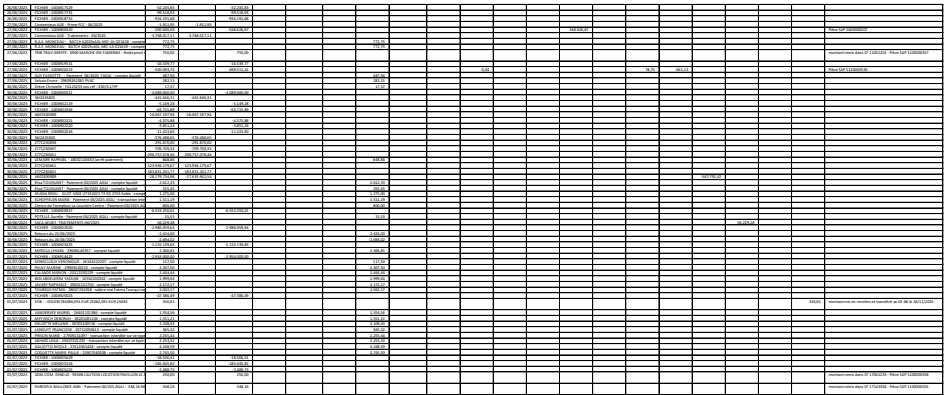


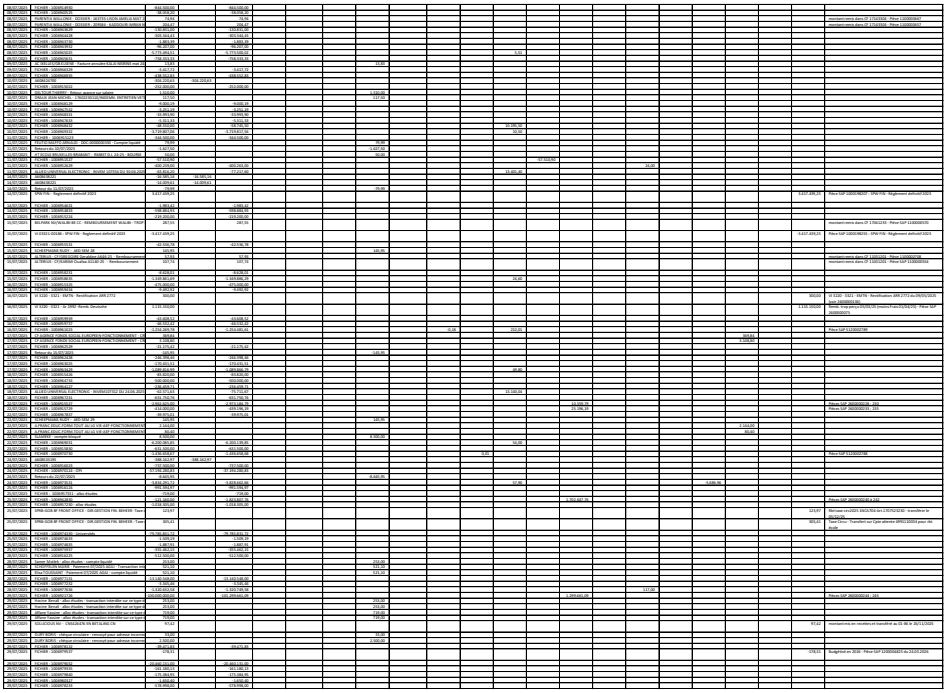


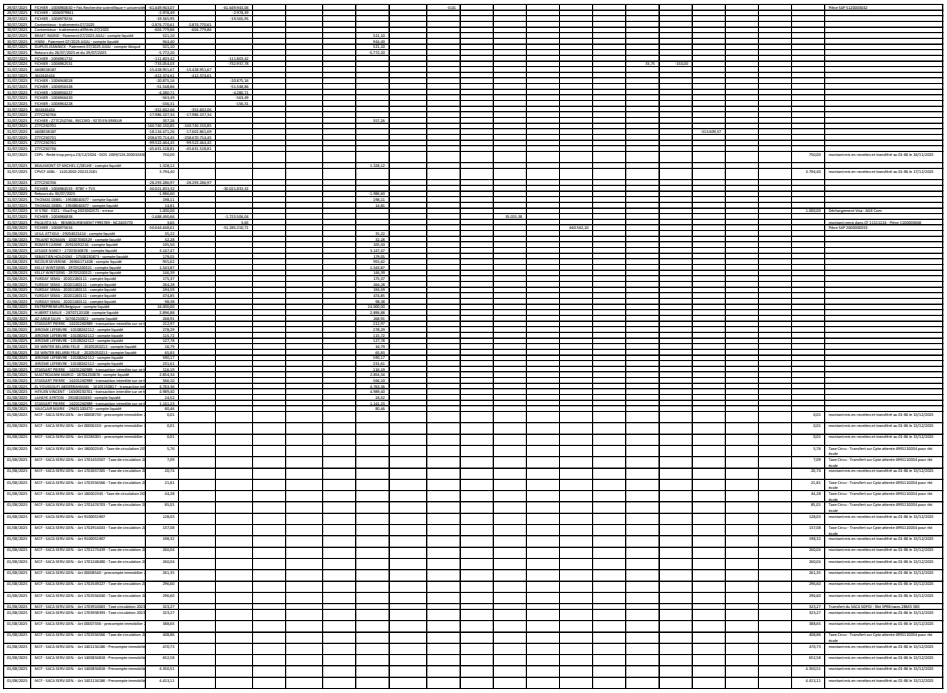


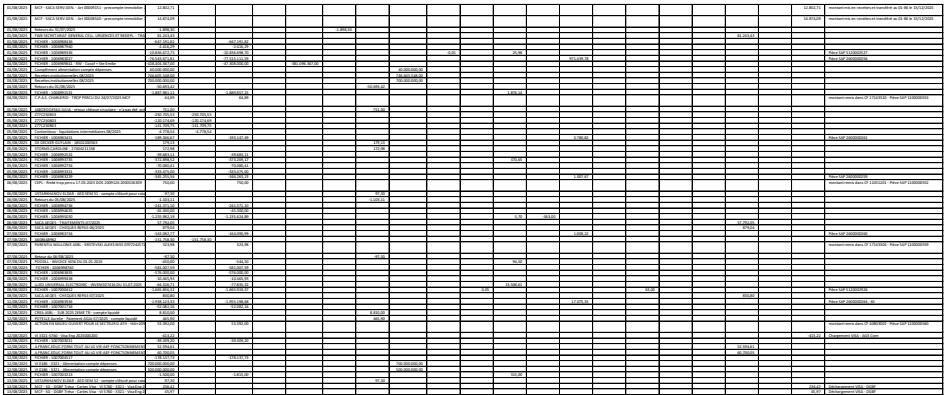


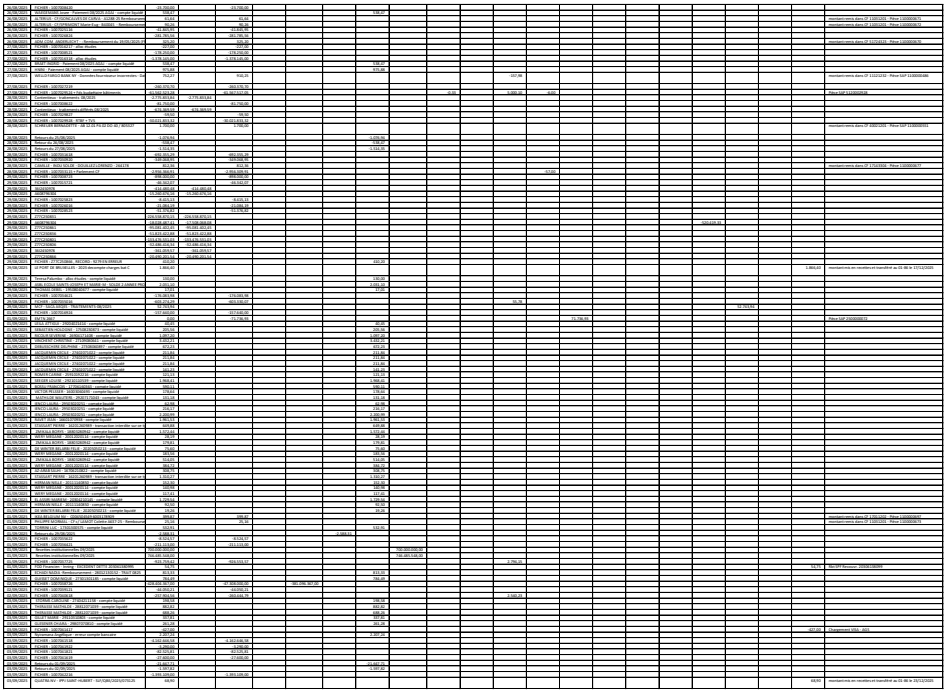


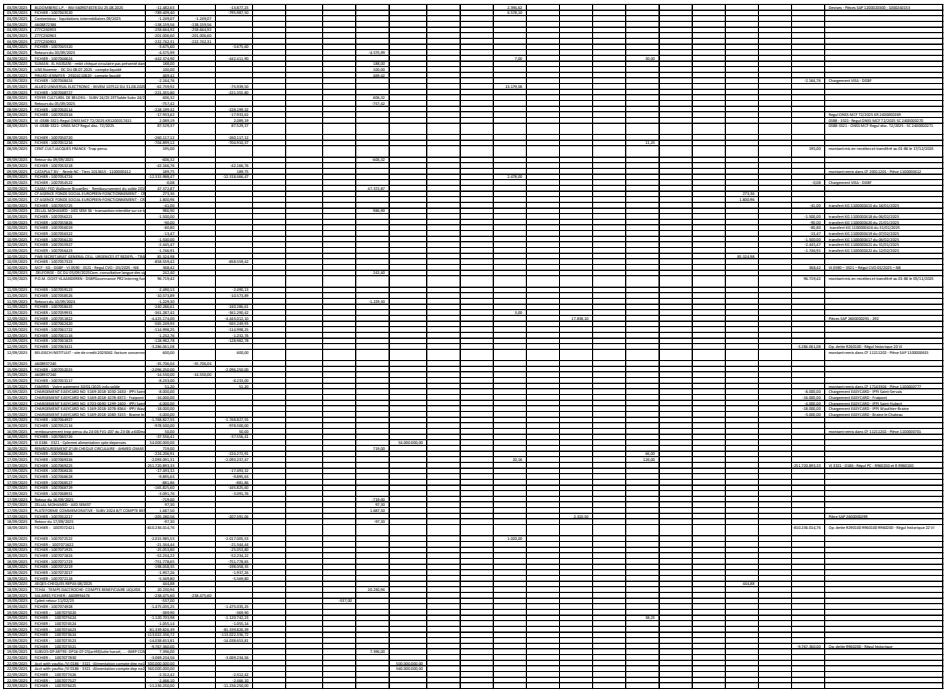


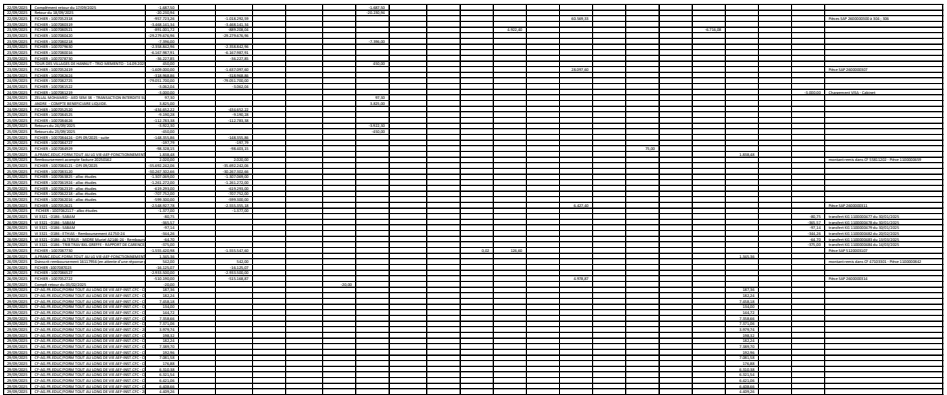


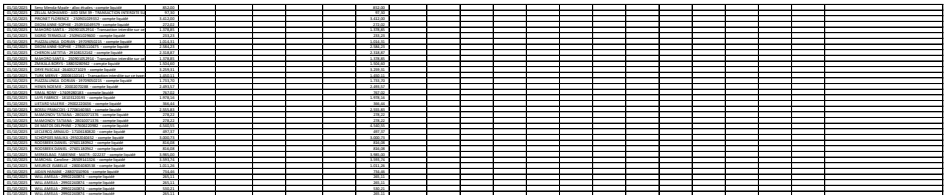


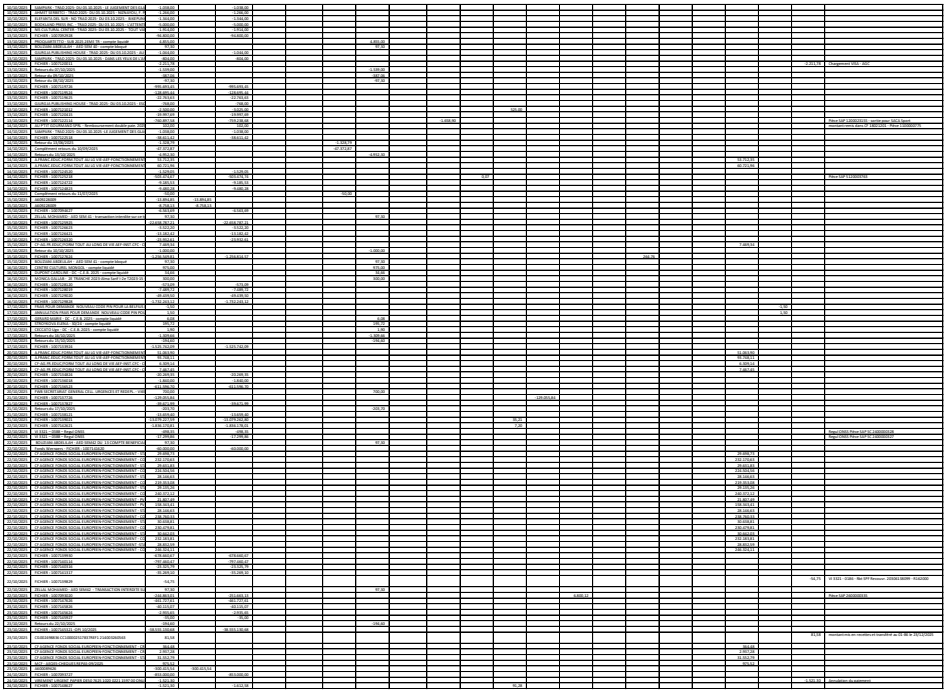


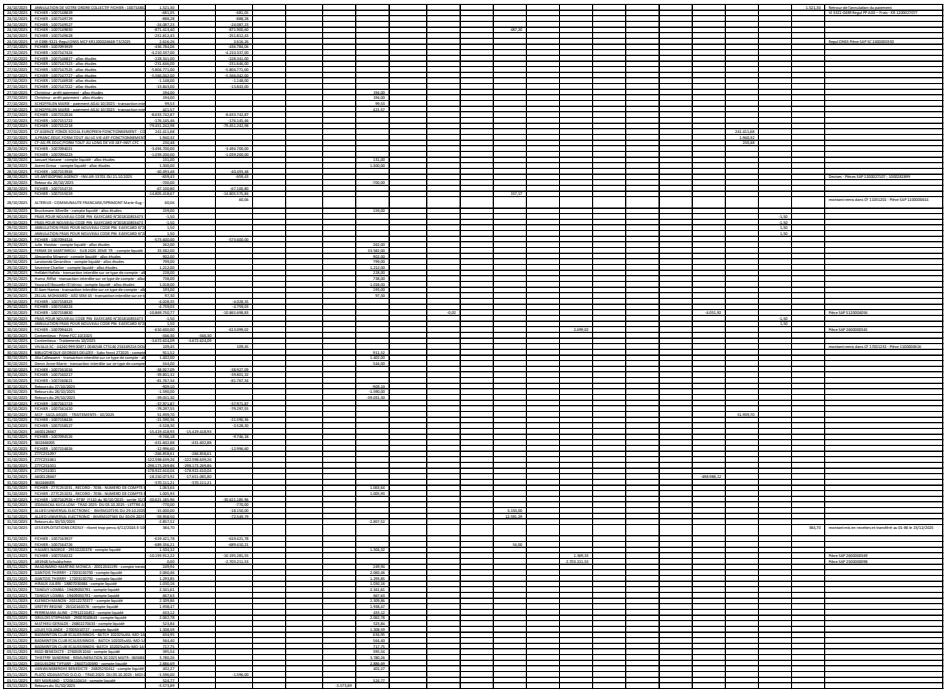


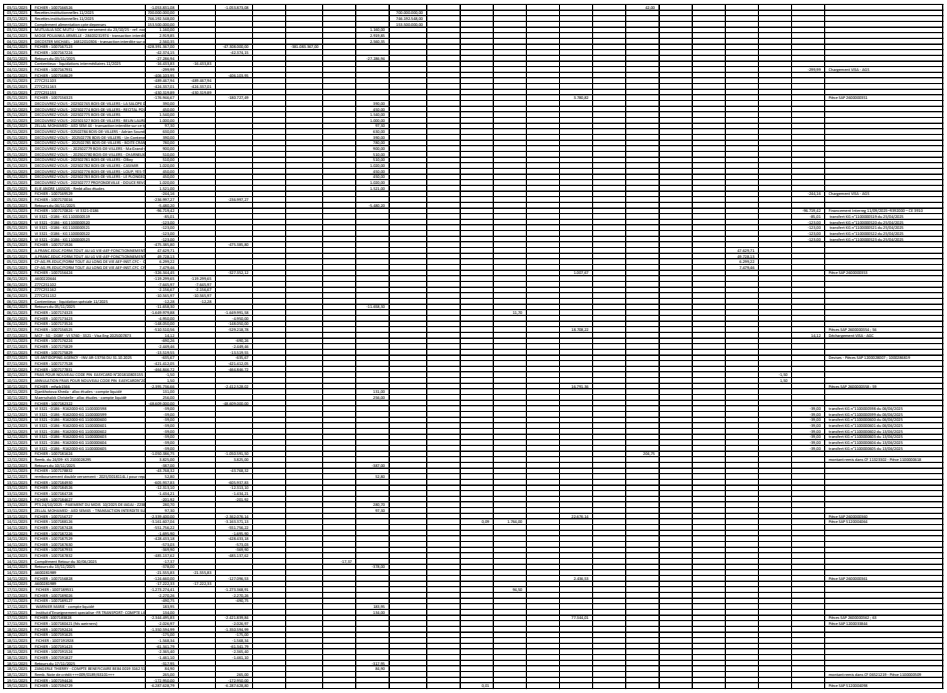


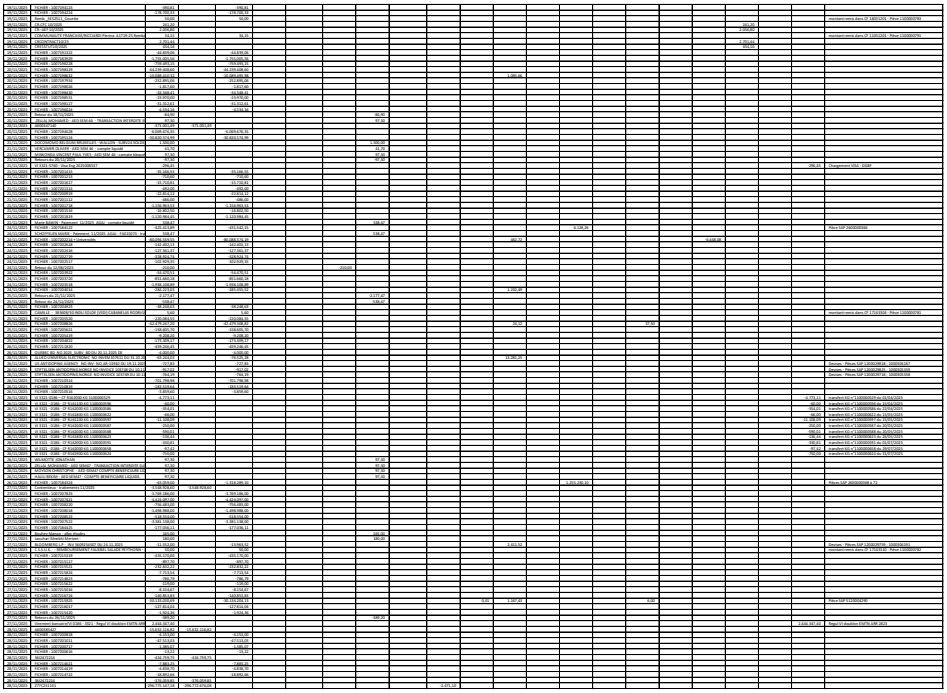


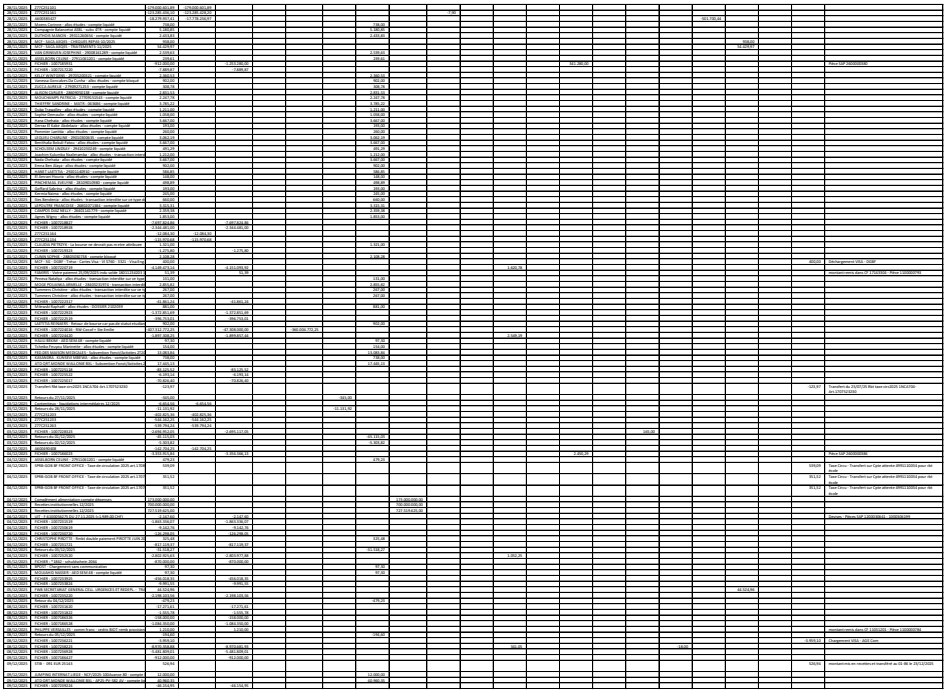


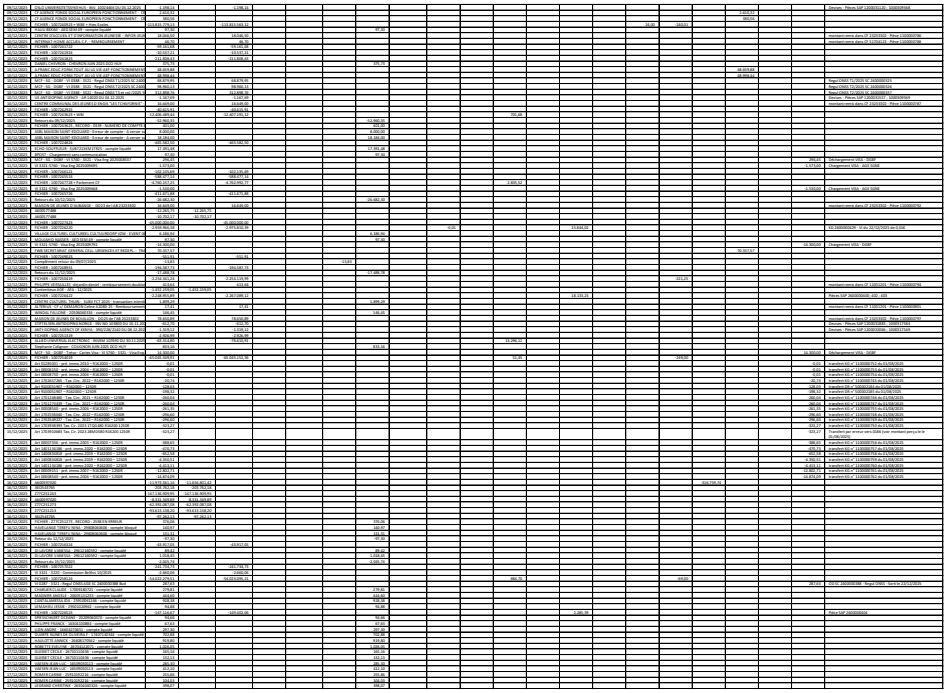


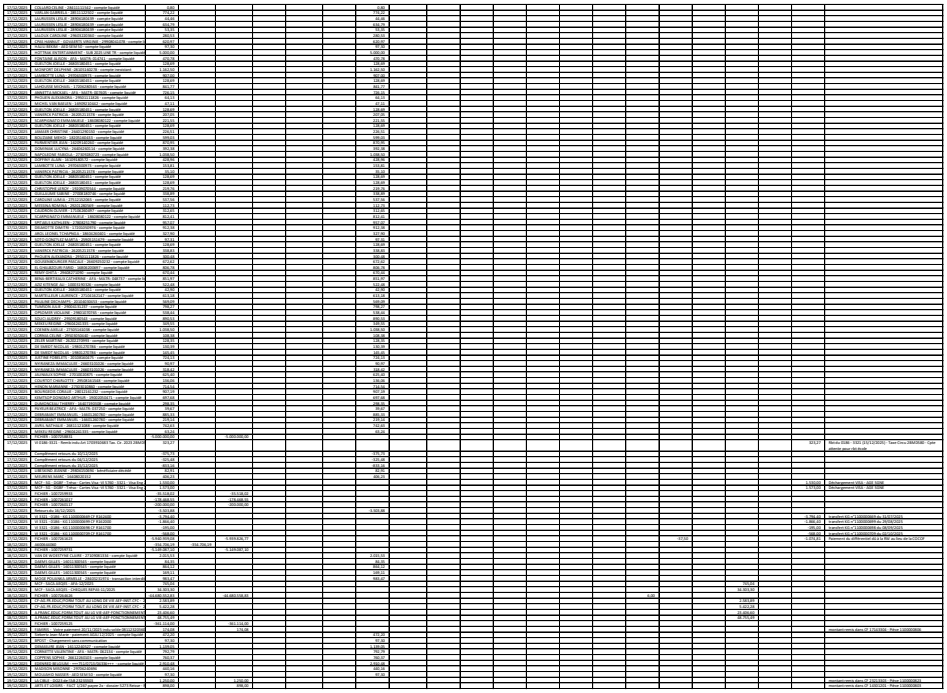


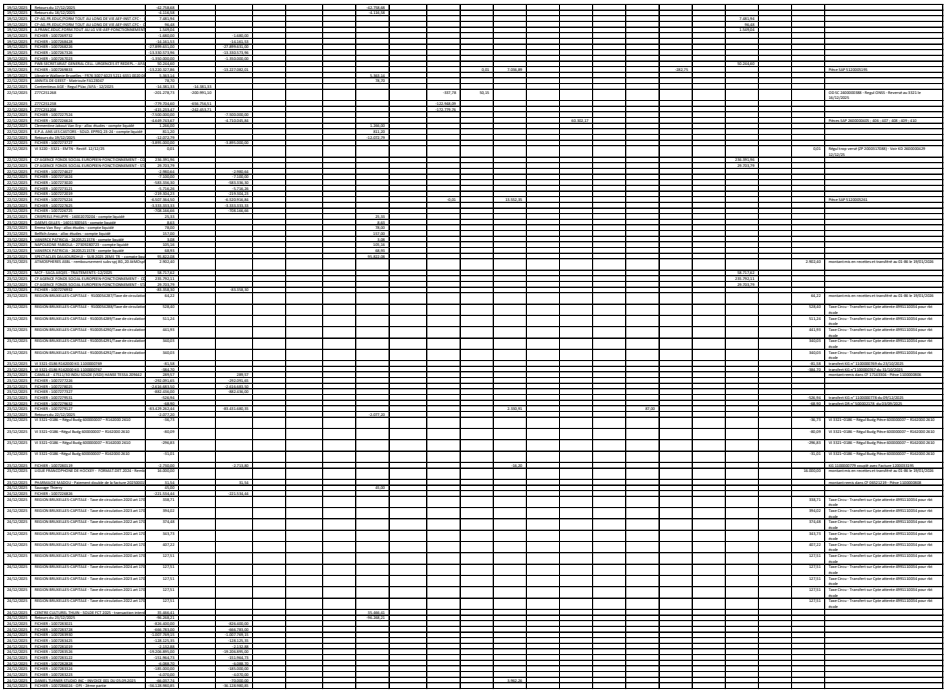


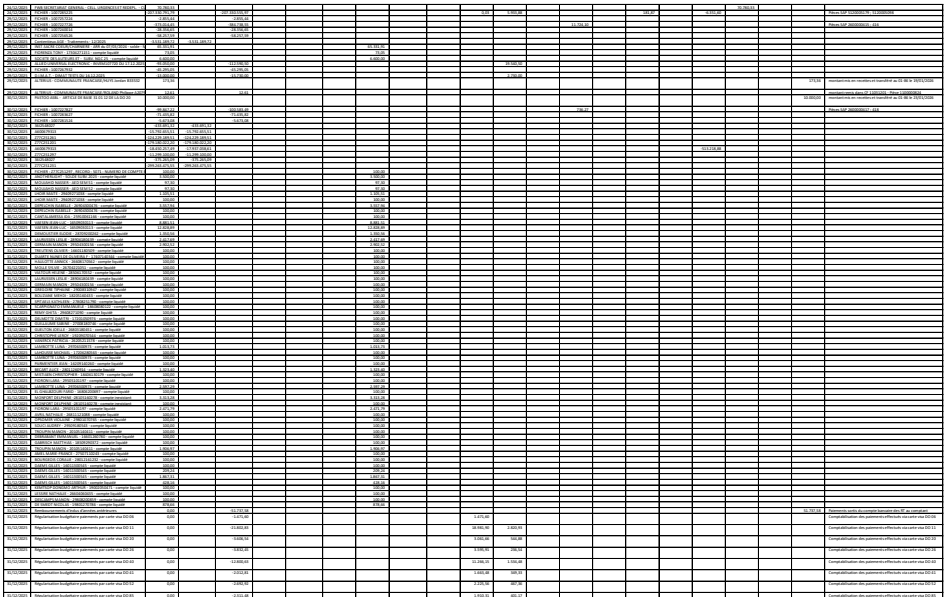












ANNEXE 6

Retours crédités en 2024 au compte 091-2110033-21 (« Dépenses ") et versés au Comptable des Fonds en souffrance en 2025

Solde du compte à la fin du mois précédent	-2.518.432.349,86
Solde du compte à la fin de ce mois	-2.881.391.521,06

Jour	Libellé	Montant
02/01/2025	FICHIER : 1006536324	-203.882,22
02/01/2025	JEUNES 2000 - ARRETE DU 02 MARS 2023 - SOLDE DISPOSITIF CPE - compte liquidé	10.000,00
02/01/2025	FICHIER : 1006551119	-14.265.213,23
02/01/2025	FICHIER : 1006550825	-1.077.717,07
02/01/2025	FICHIER : 1006550118	-582.400,00
02/01/2025	FICHIER : 1006550017	-72.489,90
03/01/2025	EOS AREMAS BELGIUM - BE19270058603312 - 17307050794 - compte liquidé	100,00
03/01/2025	DRUET ALEXANDRE - 19002100654	6.669,84
03/01/2025	BOULOSS MAYA - 26602021950	100,00
03/01/2025	DEVIA KODJO - 16006041165	100,00
03/01/2025	MATTENS JEAN-MICHEL - 16412120678	100,00
03/01/2025	MATSOS PANTELIS - 15906151060	100,00
03/01/2025	Complément alimentation compte dépenses	43.000.000,00
03/01/2025	Recettes institutionnelles 01/2025	700.000.000,00
03/01/2025	Recettes institutionnelles 01/2025	770.798.060,00
03/01/2025	FICHIER : 1006551523 - RW - Cocof + Ste Emilie	-424.224.133,00
03/01/2025	FICHIER : 1006551624	-27.846.078,78
03/01/2025	FICHIER : 1006551725	-28.988.610,00
03/01/2025	Retours du 23/12/2024	-5.572,85
03/01/2025	Retours du 31/12/2024	-26.074,06
03/01/2025	Retours du 24/12/2024	-432,74
03/01/2025	Retour du 27/12/2024	-209,83

03/01/2025	FICHIER : 1006552827	-105.572,95
06/01/2025	FICHIER : 1006536526	-88.168,89
06/01/2025	GALLARDO DEL REY JOSE MARI - 16105181402 - compte liquidé	257,25
06/01/2025	Retour du 02/01/2025	-10.000,00
06/01/2025	A.FRANC.EDUC.FORM.TOUT AU LG VIE-AEF-FONCTIONNEMENT - 202411-CR.-AEF	1.790,24
06/01/2025	ARR 2818 EMTN	4.968.000,00
06/01/2025	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC MONITORING INTERNATIONAL LTD - INVEM106722 DU 30.11.2024	-63.581,08
06/01/2025	ILI-ILI DOO - NO TRAD.2024-2 DU 05.12.2024 - LE MYSTERE	-2.945,00
06/01/2025	SHINCHOSHA PUBLISHING - NO TRAD.2024-2 DU 05.12.2024 - LE MYSTERE	-3.558,00
06/01/2025	VICENTE LUCAS BRAITHWAITE CASTILLO - NO TRAD.2024-2 DU 05.12.2024 - AUTOPORTRAIT EN CINEASTE	-1.163,00
06/01/2025	IZDAVACKA KUCA PROMETEJ - NO TRAD.2024-2 DU 05.12.2024 - UNE VIE A ATTENDRE	-3.308,00
06/01/2025	FICHIER : 1006554324	-3.241,77
06/01/2025	FICHIER : 1006553828	-33.512,00
06/01/2025	AMIS DE LA TERRE BELG. - compte liquidé	7.554,20
06/01/2025	Retours du 03/01/2025	-7.169,84
06/01/2025	FICHIER : 1006554627	-592.066,75
07/01/2025	DECHARGEMENT DE LA CARTE BELFIUS EASYCARD	19.988,50
07/01/2025	FICHIER : 1006536627	-144.150,00
07/01/2025	FORFAIT BELFIUS EASYCARD	-18,33
07/01/2025	Annulation FORFAIT BELFIUS EASYCARD	18,33
07/01/2025	FICHIER : 1006555426	-45.130,96
07/01/2025	La Brace - Remboursement SUB 1 TRANCHE 24	5.000,00
07/01/2025	FICHIER : 1006557529	-1.307.867,02
07/01/2025	DEMOCRATE FEDERALISTE INDE. - SUBV SECURISATION	4.500,00
08/01/2025	VERHAEGEN SABINE - 27103181655 -	100,00
08/01/2025	FICHIER : 1006559935	-706.255,64

08/01/2025	FICHIER : 1006560523	-2.400,00
08/01/2025	Retours du 06/01/2025	-7.811,45
09/01/2025	A603009537	-212.698,85
09/01/2025	VI 5760 - 3321 - Visa Eng 2024001826	1.766,34
09/01/2025	VI 5760 - 3321 - Visa Eng 2024000285	332,92
09/01/2025	VI 5760 - 3321 - Visa Eng 2024001665	7.651,72
09/01/2025	VI 5760 - 3321 - Visa Eng 2024000772	720,13
09/01/2025	VI 5760 - 3321 - Visa Eng 2024001804	114,07
09/01/2025	FICHIER : 1006562929	-251,00
09/01/2025	FICHIER : 1006565326	-6.684.847,36
09/01/2025	Retours du 30/12/2024	-1.517,33
09/01/2025	Retour du 08/01/2025	-100,00
09/01/2025	FICHIER : 1006565730	-3.500,00
10/01/2025	FICHIER : 1006567530	-843.333,33
10/01/2025	Complément retours du 17/12/2024	-0,65
10/01/2025	FICHIER : 1006568935	-12.947.957,29
10/01/2025	FICHIER : 1006566327	-558.501,78
13/01/2025	FICHIER : 1006567631	-514.185,00
13/01/2025	Retours du 04/12/2024	-119,10
13/01/2025	Retours du 06/12/2024	-12.625,60
13/01/2025	FICHIER : 1006570524	-104.199,98
13/01/2025	FICHIER : 1006570322	-590.372,15
13/01/2025	FICHIER : 1006571626	-46.300.770,77
13/01/2025	FICHIER : 1006570221	-302.062,33
14/01/2025	LINS Noemie - DC DU 18.12.2024 - compte liquidé	254,83
14/01/2025	FICHIER : 1006572526	-44.634,29

14/01/2025	A603335837 - Paie spéciale	-17.335,44
14/01/2025	FICHIER : 1006572627	-4.451.823,83
14/01/2025	FICHIER : 1006572425	-3.696.721,44
14/01/2025	A603335837 - Paie spéciale	-18.715,66
14/01/2025	FICHIER : 1006573527	-23.541,42
14/01/2025	FICHIER : 1006573123	-16.617.994,71
14/01/2025	FICHIER : 1006573426	-6.148,74
14/01/2025	FICHIER : 1006574023	-7.653.686,38
14/01/2025	CELINE ANCKAERT - vaseline remboursement	4,26
15/01/2025	FICHIER : 1006567732	-193.000,00
15/01/2025	CORMAN - CHARTIER - Mcf-Age-Sgat - +++108/2216/08987+++	50,00
15/01/2025	Retours du 14/01/2025	-259,09
15/01/2025	Retour du 07/01/2025	-4.500,00
15/01/2025	ART FOR GOOD - compte liquidé	32.980,00
15/01/2025	FICHIER : 1006576934	-5.341,56
15/01/2025	FICHIER : 1006576833	-8.956,21
15/01/2025	FICHIER : 1006577026	-14.491.051,68
15/01/2025	FICHIER : 1006577430	-24.375,00
15/01/2025	FICHIER : 1006577531	-24.375,00
16/01/2025	FICHIER : 1006567833	-1.165.000,00
16/01/2025	GRAVURES TANDEM 74 ASBL- compte liquidé	9.179,15
16/01/2025	ORDRE DES ARCHITECTES - Architecte no 3001582 (A. Bouzidi) - Remb. NC no 245307	41,00
16/01/2025	FICHIER : 1006578330	-5.400,00
16/01/2025	Complément retours du 10/12/2024	-187,17
16/01/2025	FICHIER : 1006577733	-1.407.337,17
16/01/2025	FICHIER : 1006577834	-16.855,40

16/01/2025	STUDIO BALADO ASBL - REMB Subv. 2024 1048460	2.500,00
16/01/2025	FICHIER : 1006580323	-105,00
16/01/2025	FICHIER : 1006580424	-23.232.747,29
17/01/2025	MCF - SG - DGBF - Rbt indu Dette 10/12/2024 SD 2500000093	35.928,89
17/01/2025	FICHIER : 1006582123	-5.192,87
17/01/2025	FICHIER : 1006582325	-9.545,67
17/01/2025	FICHIER : 1006585126	-40.237.270,42
20/01/2025	FICHIER : 1006582527	-589.970,00
20/01/2025	FICHIER : 1006570423	-9.209.918,64
20/01/2025	FICHIER : 1006575630	-195.370.544,00
20/01/2025	FICHIER : 1006579129	-19.788.173,03
20/01/2025	FICHIER : 1006579432	-177.724.212,43
20/01/2025	VI0388-3321 Regul ONSS MCF T4/2024	861.547,60
20/01/2025	FICHIER : 1006587936	-93.001,01
20/01/2025	FICHIER : 1006587229	-443,80
20/01/2025	FICHIER : 1006588533	-27.862,08
20/01/2025	FICHIER : 1006586632	-1.460,00
20/01/2025	FICHIER : 1006588432	-2.499.169,00
20/01/2025	FICHIER : 1006588634	-24.184,21
20/01/2025	FICHIER : 1006588331	-512.079,00
20/01/2025	FICHIER : 1006586430	-21.331,42
20/01/2025	FICHIER : 1006585429	-125.400,00
20/01/2025	FICHIER : 1006589231	-19.530.018,51
20/01/2025	FICHIER : 1006589635	-2.915,22
21/01/2025	CHARGEMENTEASYCARD NO 5169-2018-1030-2430 - Saint-Servais	-10.000,00
21/01/2025	CHARGEMENT EASYCARD NO 5169-2018-1078-8372 - Fraipont	-15.000,00

21/01/2025	CHARGEMENT EASYCARD NO 5169-2018-1078-8364 - Wauthier Braine	-15.000,00
21/01/2025	CHARGEMENT EASYCARD NO 6703-0690-1299-2400 - IPPJ Saint Hubert	-15.000,00
21/01/2025	CHARGEMENT EASYCARD NO 5169-2018-1078-8356 - Braine Le Chateau	-15.000,00
21/01/2025	CHARGEMENT EASYCARD NO 6703-0690-0515-3200 -IPPJ Jumet	-10.000,00
21/01/2025	Complément retour du 07/01/2025	-5.000,00
21/01/2025	VOTRE ORDRE COLLECTIF BELFIUS SECURE EDI FICHIER : 1006591931 GROUPE : 1006591931/0000	-636.593,34
21/01/2025	ART FOR GOOD Serv. du Tresorier Centr. 1080 Bruxelles - COMPTE BENEFICIAIRE BE49 5230 8084 9171 LIQUIDE	52.551,25
21/01/2025	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - CRSTATUT12/24 + CRCONTRACT12/24	2.658,56
21/01/2025	FICHIER : 1006590324	-47.226,64
21/01/2025	Didier Rahir - Rmbt cours judo de Collinet Yannis au mishido hastiere - cause arret des cours	90,00
22/01/2025	FICHIER : 1006595430	-8.640.668,85
22/01/2025	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC - NO INVEM106809 DU 31.12.2024 DE	-360.800,00
22/01/2025	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC - NO INVEM106826 DU 31.12.2024 DE	-64.883,61
22/01/2025	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC - NO INVEM106824 DU 31.12.2024 DE	-45.805,00
22/01/2025	VI 1301 - 3321 - AR 2821 Placement - SPABS	52.451.790,90
22/01/2025	PAULA COOPER GALLERY NO INVOICE #17116 DU 19.09.2024 DE -OEUVRE:APPEARANCE 2023 YOUNG-GALLE	-28.925,62
22/01/2025	Houdak Louiza - Alloc études - compte liquidé	177,00
22/01/2025	MOLIERE JOHNSSON - AED SEM3 - compte liquidé	611,60
22/01/2025	LAAZIZI AAZDINE - AED SEM3 - transaction interdite sur ce type de compte	97,30
22/01/2025	Guettafi Guettafi Mohammed - Alloc études - compte liquidé	127,00
22/01/2025	FICHIER : 1006582729	-513.000,00
23/01/2025	Retour du 21/01/2025	-52.551,25
23/01/2025	Retours du 22/01/2025	-1.012,90
23/01/2025	FICHIER : 1006598231	-6.603.399,06
23/01/2025	FICHIER : 1006597836	-9.385,20
23/01/2025	FICHIER : 1006582830	-2.859.450,00

23/01/2025	FICHIER : A603429263	-307.723,49
24/01/2025	FICHIER : 1006602116	-26.214.361,68
24/01/2025	FICHIER : 1006601721	-110.146,43
24/01/2025	Cie ChaliWate - SUB 2025 1ERE TR - compte liquidé	133.626,00
24/01/2025	BONDEKWE-DEE TIMIA NIA MAN	254,00
24/01/2025	FICHIER : 1006588028	-1.344.795,00
24/01/2025	FICHIER : 1006588129	-886.430,00
24/01/2025	FICHIER : 1006587027	-6.769.419,00
24/01/2025	FICHIER : 1006586834	-4.153.843,00
24/01/2025	FICHIER : 1006586733	-4.522.453,00
24/01/2025	FICHIER : 1006587734	-528,00
24/01/2025	FICHIER : 1006587532	-1.277.421,00
24/01/2025	FICHIER : 1006588230	-1.071.442,00
24/01/2025	FICHIER : 1006582931	-335.000,00
27/01/2025	GLOT-VS01-003428 - remboursement subside	2.125,00
27/01/2025	FICHIER : 1006583023	-1.982.426,17
27/01/2025	FICHIER : 1006585025	-9.179,15
27/01/2025	FICHIER : 1006584933	-33.030,00
27/01/2025	Charline Gillet - Alloc études - compte liquidé	330,00
27/01/2025	Fatoumata Bah - Alloc études - compte liquidé	166,00
27/01/2025	Omar Rizk - Alloc études - compte liquidé	992,00
27/01/2025	Vinciane Letamba Koho Deko	4.008,00
27/01/2025	Vroonen Nathalie - Alloc études - compte liquidé	253,00
27/01/2025	Karorero Evariste - Alloc études - compte liquidé	122,00
27/01/2025	Doppagne Elodie - Alloc études - compte liquidé	157,00
27/01/2025	JAZZ9 - SUB 2025 1ERE TR - compte liquidé	51.873,00

27/01/2025	FICHIER : 1006602722	-89.204.227,97
27/01/2025	JORDANE MASSET - Alloc études - compte liquidé	772,00
27/01/2025	FICHIER : 1006603723	-250,00
27/01/2025	Complément retours du 27/12/2024	-1.019,00
27/01/2025	Retours du 24/01/2025	-133.880,00
27/01/2025	Doto Aleandro - Alloc études - compte liquidé	205,00
27/01/2025	FICHIER : 1006604017	-2.444.347,40
27/01/2025	VI 3220 - 3321 - AR 2823 EMTN	73.578.827,40
27/01/2025	VI 3220 - 3321 - AR 2822 EMTN	9.767.360,00
27/01/2025	FICHIER : 1006605119	-4.661,59
27/01/2025	FICHIER : 1006605422	-1.115.881,49
27/01/2025	Wendy Sleziak - Alloc études - compte liquidé	778,00
27/01/2025	Tuelin Solmaz - Alloc études - compte liquidé	2.533,00
28/01/2025	FICHIER : 1006607727	-142.126,23
28/01/2025	FICHIER : 1006605826	-45.685,13
28/01/2025	CAISSE PUBLIQUE WALLONNE AF - USABASE Isaro Danisha : Remboursement erreur virement	402,75
28/01/2025	CAISSE PUBLIQUE WALLONNE AF - LAMBERT Benjamin - Remboursement erreur virement	132,90
28/01/2025	CAISSE PUBLIQUE WALLONNE AF - GEIRNAERT Margaux - Remboursement erreur virement	492,12
28/01/2025	LA HORDE FURTIVE - SUB 2025 1ERE TR - compte liquidé	53.450,00
28/01/2025	Manirakiza Longin - Alloc études - compte liquidé	253,00
28/01/2025	El Aakchioui Mustapha - Alloc études - compte liquidé	283,00
28/01/2025	Salhi Ouafaa - Alloc études - compte liquidé	150,00
28/01/2025	Mvutu Hatika - Alloc études - compte liquidé	216,00
28/01/2025	Aharoud Yosra - Alloc études - compte liquidé	177,00
28/01/2025	Odemis Ipek - Alloc études - compte liquidé	177,00
28/01/2025	Maxence Wislez - Alloc études - compte liquidé	563,00

28/01/2025	Tomala Cedeno Veronica - Alloc études - compte liquidé	199,00
28/01/2025	Yassin Zaghal - Alloc études - compte liquidé	1.153,00
28/01/2025	Bosson Kouadio - Alloc études - compte liquidé	288,00
28/01/2025	Mvutu Hatika - Alloc études - compte liquidé	216,00
28/01/2025	Bosson Kouadio - Alloc études - compte liquidé	288,00
28/01/2025	Aharoud Yosra - Alloc études - compte liquidé	177,00
28/01/2025	Moise Shango - Alloc études - compte liquidé	1.481,00
28/01/2025	Manirakiza Longin - Alloc études - compte liquidé	253,00
28/01/2025	Angelina Martin - Alloc études - compte liquidé	2.147,00
28/01/2025	Antonina Cherif - Alloc études - compte liquidé	879,00
29/01/2025	FICHIER : 1006610115	-53.579,86
29/01/2025	FICHIER : 1006611217	-34,75
29/01/2025	FICHIER : 1006611318	-7.592.175,35
29/01/2025	FICHIER : 1006609931	-1.540,00
29/01/2025	FICHIER : 1006610519	-5.382.089,00
29/01/2025	FICHIER : 1006610620	-100.000.000,00
29/01/2025	DEMARET INES AMENAG POSTE TRAV AW 2008577	3.537,74
29/01/2025	VANDERICK - jeton présence - compte liquidé	68,87
29/01/2025	Mboko Okandjo - Alloc études -transaction interdite sur ce type de compte	233,00
29/01/2025	ZAHID Sania - alloc études	1.019,00
29/01/2025	FICHIER : 1006607525	-4.443.420,00
29/01/2025	Retours du 27/01/2025	-64.314,00
30/01/2025	Contentieux - traitements 01/2025	-3.484.559,73
30/01/2025	NIKIEMA JESSICA - SAPE BOURSE DOSSIER 25023961	177,00
30/01/2025	FICHIER : 1006611823	-30.277.233,96
30/01/2025	AEQES-CHEQUES REPAS-12/2024	696,80

30/01/2025	AEQES-TRAITEMENTS-01/2025	50.505,28
30/01/2025	Retours du 28/01/2025	-63.377,77
30/01/2025	Retours du 29/01/2025	-4.858,61
30/01/2025	FICHIER : 1006614826	-344,35
30/01/2025	VI 2614 - 3321 - AR 2824 - PC	49.352.863,32
30/01/2025	VI 2614 - 3321 - AR 2825 - PC	49.347.475,59
30/01/2025	SABAM - Refund NC3240231055-IP11105303	80,75
30/01/2025	SABAM - IP10644138 trgbet CN3250014481	365,57
30/01/2025	SABAM - IP10644138 trgbet CN3250014482	97,14
30/01/2025	FICHIER : 1006615019	-35.658.174,67
30/01/2025	FICHIER : 1006615221	-1.212.845,42
31/01/2025	A603572665	-15.364.122,51
31/01/2025	36I2351579	-388.393,47
31/01/2025	36I2359126	-50.653,85
31/01/2025	Z77C250161	-122.791.479,56
31/01/2025	A603572665	-17.732.259,94
31/01/2025	Z77C250101	-181.269.892,03
31/01/2025	Z77C250131	-297.440.532,92
31/01/2025	36I2351579	-335.233,62
31/01/2025	36I2359126	-26.855,39
31/01/2025	FICHIER : Z77C250131 , RECORD : 3913 : NUMERO DE COMPTE BENEFICIAIRE EN ERREUR	3.342,60
31/01/2025	Spietsaert Ugo	482,00
31/01/2025	Mariage Marianne - pensionnée	2.209,00
31/01/2025	Mariage Marianne - pensionnée	1,00
31/01/2025	MATHIEU CATHERINE - Paiement du mois 01/2025 AGAJ - compte liquidé	478,33
31/01/2025	GEKIERE Fabienne - Paiement du mois 01/2025 AGAJ - compte liquidé	15,43

31/01/2025	CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES - Macro Creance 2023-2024	2.445,47
31/01/2025	ALTERIUS - CF c/ PROVOST Caroline A2417-24 - Rmbt	80,80
31/01/2025	MUNUNGA SARAH	1.500,00
31/01/2025	FICHIER : 1006617324	-2.400,00
31/01/2025	FICHIER : 1006618022	-17.000,00
31/01/2025	FICHIER : 1006617829	-12.558.277,23
31/01/2025	FICHIER : 1006617728	-43.271,00
31/01/2025	FICHIER : 1006618628	-1.281.807,50
31/01/2025	FICHIER : 1006619023	-1.684.227,86
31/01/2025	FICHIER : 1006618527	-7.970.697,00
31/01/2025	ADM.GEN.AUDIOVISUEL-MEDIAS - rembt achat devises GPB des 12et 13/11/2024 (14.000,00 GPB) fournisseur : 600807	16.972,28

-362959171,2

ANNEXE 6

Retours crédités en 2023 au compte 091-2110033-21 (« Dépenses ") et versés au Comptable des Fonds en souffrance en 2024

Solde du compte à la fin du mois précédent	-11.014.103.832,26
Solde du compte à la fin de ce mois	-11.685.211.373,68

Jour	Libellé	Montant
02/01/2024	FICHIER : 1005842424	-99.559.067,67
02/01/2024	FICHIER : 1005841120	-17.472.896,36
02/01/2024	FICHIER : 1005842929	-10.205.092,83
02/01/2024	FICHIER : 1005840725	-7.815.575,00
02/01/2024	FICHIER : 1005841625	-1.196.876,80
02/01/2024	FICHIER : 1005840826	-1.193.972,00
02/01/2024	FICHIER : 1005841322	-640.184,30
02/01/2024	FICHIER : 1005834223	-110.816,54
02/01/2024	FICHIER : 1005840927	-105.430,45
02/01/2024	FICHIER : 1005841221	-18.005,03
02/01/2024	FICHIER : 1005841019	-7.090,29
02/01/2024	FICHIER : 1005840624	-3.154,77
02/01/2024	DUPONT JULIE - 28307131205 - compte liquidé	62,28
02/01/2024	DEWAELE DANIELLE - 25312180484	100,00
02/01/2024	JUDITH PERRIN - 29301071496 - compte liquidé	100,00
02/01/2024	LESSI DANILO - 17607300636 - compte liquidé	135,83
02/01/2024	CELL. URGENCES ET REDEPL. - TRAITEMENTS - DECEMBRE 2023	9.086,97
02/01/2024	CELL. URGENCES ET REDEPL. - AFA - DECEMBRE 2023	13.512,22
02/01/2024	CELL. URGENCES ET REDEPL. - AFA - DECEMBRE 2023	46.664,17
02/01/2024	CELL. URGENCES ET REDEPL. - TRAITEMENTS - DECEMBRE 2023	74.755,99

02/01/2024	COM.DES ELEVES FRANCOPH. - compte liquidé	78.400,00
02/01/2024	Complément alimentation compte dépenses	97.000.000,00
02/01/2024	Recettes institutionnelles	700.000.000,00
02/01/2024	Recettes institutionnelles	752.747.730,00
03/01/2024	FICHIER : 1005843627 - RW-Cocof - Ste Emilie	-420.211.148,00
03/01/2024	FICHIER : 1005845023	-1.663.242,93
03/01/2024	Retours du 29/12/2023	-30.223,71
03/01/2024	Retours du 22/12/2023	-15.386,15
03/01/2024	Retours du 28/12/2023	-10.809,93
03/01/2024	FICHIER : 1005843728	-8.361,36
03/01/2024	Retours du 27/12/2023	-4.852,51
03/01/2024	CAUWENBERGH EUGENIE - REMUNERATION 12 2023 MATR : 002724 - compte liquidé	1.548,37
04/01/2024	FICHIER : 1005846832	-613.116,10
04/01/2024	FICHIER : 1005846529	-571.316,70
04/01/2024	FICHIER : 1005845831	-419.400,69
04/01/2024	FICHIER : 1005846327	-361.494,70
04/01/2024	Retours du 02/01/2024	-78.798,11
04/01/2024	FICHIER : 1005845629	-3.833,94
04/01/2024	Retours du 03/01/2024	-1.548,37
04/01/2024	OGER MARIE-MARJORIE - 26302040542 - compte liquidé	100,00
04/01/2024	TUMERELLE ALEXANDRE - 17508140506 - compte liquidé	538,31
04/01/2024	TUMERELLE ALEXANDRE - 17508140506 - compte liquidé	1.794,34
04/01/2024	ANTONICA - Futur pour la culture 2023 - cpte liquidé	18.000,00
05/01/2024	FICHIER : 1005849330	-906.285,44

05/01/2024	Alimentation EASYCARD NO 6703-0690-1299-24000 - IPPJ Saint-Hubert	-24.000,00
05/01/2024	Retours du 04/01/2024	-20.432,65
05/01/2024	Alimentation EASYCARD NO 6703-0690-0406-60000 - IPPJ Braine-le-Château	-20.000,00
05/01/2024	Alimentation EASYCARD NO 6703-0690-0406-6300 0 - IPPJ Fraipont	-15.000,00
05/01/2024	Alimentation EASYCARD NO 6703-0690-0406-61000 - IPPJ Saint-Servais	-13.000,00
05/01/2024	FICHIER : 1005849027	-12.545,48
05/01/2024	Alimentation EASYCARD NO 6703-0690-0515-3200 - IPPJ Jumet	-4.000,00
05/01/2024	Frais Easycard Belfius	-10,00
05/01/2024	Rmbt frais Easycard Belfius	10,00
05/01/2024	Parentia Wallonie - AF - VANDERDONKT KAYRON	15,62
05/01/2024	SERVICE SOCIAL AGENTS - transport scolaire - regularisation - GERADON Sandrine	36,83
05/01/2024	Parentia Wallonie - AF - DEWET ADRIANO	308,35
08/01/2024	FICHIER :1005850827	-2.082.512,33
08/01/2024	FICHIER : 1005847833	-144.150,00
08/01/2024	FICHIER : 1005850524	-4.264,97
08/01/2024	FICHIER : 1005850625	-2.217,88
08/01/2024	Retours du 05/01/2024	-360,80
08/01/2024	LENOIR ANNE-SOPHIE - Remboursement indu 12/2023	163,04
08/01/2024	AUPAIX MARIE-France - 26903270791	884,53
08/01/2024	LENOIR ANNE-SOPHIE - Remboursement indu 09/2023	1.953,16
08/01/2024	LENOIR ANNE-SOPHIE - Remboursement indu 10/2023	3.427,93
08/01/2024	LENOIR ANNE-SOPHIE - Remboursement indu 11/2023	3.427,93
08/01/2024	LENOIR ANNE-SOPHIE - Remboursement indu 12/2023	3.473,22
09/01/2024	FICHIER : 1005853325	-14.181.946,39

09/01/2024	FICHIER : 1005851929	-1.190.000,00
09/01/2024	FICHIER : 1005851828	-552.157,62
09/01/2024	FICHIER : 1005852728	-184.757,82
09/01/2024	FICHIER : 1005851727	-91.900,00
09/01/2024	ACHAT DEVISES pour ONAD - FOURNISSEUR 1007751	-90.592,01
09/01/2024	FICHIER : 1005852122	-55.484,80
09/01/2024	FICHIER : 1005851626	-44.798,31
09/01/2024	Retours du 08/01/2024	-13.329,81
09/01/2024	FICHIER : 1005851525	-861,80
09/01/2024	MBUYI BAZAYI- compte liquidé	97,30
09/01/2024	Stephane Mercier - compte liquidé	510,00
09/01/2024	FRAGIONE - compte liquidé	510,00
09/01/2024	FRAGIONE - compte liquidé	630,00
09/01/2024	COMPAGNIE3637 ASBL - Rmbt C'est ta vie	675,00
09/01/2024	COMPTA SUR Fr.1044716 - AB 40.12.04.02	4.473,00
10/01/2024	FICHIER : 1005855125	-2.182.888,88
10/01/2024	FICHIER : 1005849734	-41.022,70
10/01/2024	FICHIER : 1005854023	-40.862,00
10/01/2024	FICHIER : 1005850423	-19.739,04
10/01/2024	FICHIER : 1005853830	-7.354,80
10/01/2024	FICHIER : 1005853931	-4.467,58
10/01/2024	Retours du 09/01/2024	-1.747,30
11/01/2024	FICHIER : 1005858633	-1.864.351,35
11/01/2024	FICHIER : 1005858330	-1.766.117,67

11/01/2024	FICHIER : 1005848026	-514.185,00
11/01/2024	A604098020	-387.791,34
11/01/2024	FICHIER : 1005858027	-56.214,64
11/01/2024	FICHIER : 1005858431	-7.743,91
11/01/2024	FICHIER : 1005858229	-2.660,78
11/01/2024	FICHIER : 1005858128	-2.650,36
11/01/2024	DELATTE CHRISTOPHE - compte liquidé	100,00
11/01/2024	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - PFASTATUT12/2023	15.168,08
11/01/2024	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - STATUT12/2023	30.698,32
11/01/2024	A.FRANC.EDUC.FORM.TOUT AU LG VIE-AEF-FONCTIONNEMENT - 202312-AEF-12/23	43.899,10
11/01/2024	A.FRANC.EDUC.FORM.TOUT AU LG VIE-AEF-FONCTIONNEMENT - 202312-AEF-TRAIT	51.646,44
11/01/2024	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - PFACONTRACT12/23	129.572,48
11/01/2024	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - CONTRACT12/2023	234.784,02
12/01/2024	FICHIER : 1005862123	-1.205.123,38
12/01/2024	FICHIER : 1005859735	-776.662,00
12/01/2024	FICHIER : 1005859331	-9.000,00
12/01/2024	FICHIER : 1005860929	-8.761,05
12/01/2024	Retours du 12/12/2023	-3.176,44
12/01/2024	FICHIER : 1005859634	-2.221,52
12/01/2024	Retours du 11/01/2024	-100,00
12/01/2024	LOWIES JEAN-GILLES - compte liquidé	109,59
12/01/2024	ECOLE PLURI-ELLES - compte liquidé	3.454,00
15/01/2024	FICHIER : 1005865429	-3.726.660,07
15/01/2024	FICHIER : 1005862628	-1.574.721,66

15/01/2024	FICHIER : 1005862325	-886.898,31
15/01/2024	FICHIER : 1005863427	-220.066,26
15/01/2024	FICHIER : 1005848127	-193.000,00
15/01/2024	FICHIER : 1005863124	-109.710,54
15/01/2024	A604111811	-44.560,23
15/01/2024	A604111811	-37.175,95
15/01/2024	FICHIER : 1005862527	-22.157,42
15/01/2024	FICHIER : 1005862931	-20.847,05
15/01/2024	FICHIER : 1005862224	-19.700,23
15/01/2024	FICHIER : 1005863225	-18.438,96
15/01/2024	FICHIER : 1005865126	-9.398,07
15/01/2024	Retours du 12/1/2024	-3.563,59
15/01/2024	FICHIER : 1005862426	-1.336,03
15/01/2024	FICHIER : 1005863932	-1.068,10
15/01/2024	Rmbt chèque circulaire - Nicolas LEGROS	166,80
16/01/2024	FICHIER : 1005869029	-923.877,24
16/01/2024	FICHIER : 1005859432	-903.250,00
16/01/2024	FICHIER : 1005867532	-787.252,81
16/01/2024	FICHIER : 1005866733	-551.238,41
16/01/2024	FICHIER : 1005867633	-509.912,30
16/01/2024	FICHIER : 1005866430	-263.324,11
16/01/2024	FICHIER : 1005866329	-43.374,55
16/01/2024	FICHIER : 1005866834	-24.611,63
16/01/2024	FICHIER : 1005866127	-21.477,89

16/01/2024	FICHIER : 1005866026	-8.689,72
16/01/2024	FICHIER : 1005866228	-291,90
16/01/2024	VAN HOVE MICHAEL - Remboursement chèque circulaire	41,70
16/01/2024	MBUYI BAZAYI - compte liquidé	83,40
16/01/2024	VAN HOVE MICHAEL - Remboursement chèque circulaire	194,60
16/01/2024	BECHER - compte liquidé	270,00
16/01/2024	INSTITUT SAINT-MICHEL ASBL - rmbt avence progr.prioritaire travaux	552,53
17/01/2024	FICHIER : 1005873024	-771.487,52
17/01/2024	FICHIER : 1005871022	-191.809,83
17/01/2024	FICHIER : 1005871426	-1.361,87
17/01/2024	Retours du 16/01/2024	-589,70
17/01/2024	Retours du 15/01/2024	-166,80
18/01/2024	FICHIER : 1005874328	-70.229.278,20
18/01/2024	FICHIER : 1005873731	-259.528,31
18/01/2024	A604160684	-171.498,11
18/01/2024	LONNOY FLORIAN - transaction interdite sur type de compte	97,30
18/01/2024	CAISSE PUBLIQUE WALLONNED'ALLOCATIONS FAMILIALES - +++900/0703/18951+++	164,04
19/01/2024	FICHIER : 1005862729	-193.435.449,65
19/01/2024	FICHIER : 1005877230	-13.389.318,64
19/01/2024	FICHIER : 1005870223	-1.309.880,63
19/01/2024	FICHIER : 1005877129	-7.565,00
19/01/2024	FICHIER : 1005876027	-3.900,00
19/01/2024	Retours du 18/01/2024	-261,34
19/01/2024	STEVENS - compte liquidé	75,00

19/01/2024	Rmbt chèque circulaire - IGOUZOLN NOUR-EDDINE	97,30
19/01/2024	Rmbt chèque circulaire - IGOUZOLN NOUR-EDDINE	361,40
19/01/2024	Rmbt achat devises pour Audiovisuel (3.500,00 USD)	3.263,40
22/01/2024	FICHIER : 1005878938	-169.212.060,71
22/01/2024	FICHIER : 1005879131	-19.531.310,00
22/01/2024	FICHIER : 1005879232	-9.279.833,00
22/01/2024	FICHIER : 1005879030	-6.748.456,00
22/01/2024	FICHIER : 1005883227	-5.606.133,29
22/01/2024	FICHIER : 1005870425	-1.223.370,00
22/01/2024	FICHIER : 1005882832	-358.994,95
22/01/2024	FICHIER : 1005879434	-283.650,75
22/01/2024	FICHIER : 1005882731	-17.840,00
22/01/2024	FICHIER : 1005879939	-7.304,22
22/01/2024	Retours du 19/01/2024	-533,70
22/01/2024	LEGROS NICOLAS - N'A PAS ETE PRESENTE DANS LE DELAI DE VALIDITE.	97,30
23/01/2024	FICHIER : 1005870728	-2.463.736,42
23/01/2024	FICHIER : 1005885431	-2.114.652,86
23/01/2024	FICHIER : 1005884026	-46.168,85
23/01/2024	FICHIER : 1005883530	-17.920,43
23/01/2024	FICHIER : 1005883631	-639,40
23/01/2024	FICHIER : 1005883429	-480,96
23/01/2024	Retour du 22/01/2024	-97,30
23/01/2024	LES MIDIS DE LA POESIE - compte liquidé	72.250,00
24/01/2024	FICHIER : 1005888131	-9.256.182,44

24/01/2024	FICHIER : 1005870930	-335.000,00
24/01/2024	FICHIER : 1005885734	-53.460,00
24/01/2024	FICHIER : 1005886028	-21.200,00
25/01/2024	FICHIER : 1005888535	-138.077.885,58
25/01/2024	FICHIER : 1005891327 - OPJ	-29.555.329,10
25/01/2024	FICHIER : 1005887534 - Alloc études	-6.134.964,00
25/01/2024	FICHIER : 1005887433 - Alloc études	-5.509.828,00
25/01/2024	FICHIER : 1005890831 - OPJ	-4.487.172,88
25/01/2024	FICHIER : 1005887736 - Alloc études	-3.301.144,00
25/01/2024	FICHIER : 1005886129 - Alloc études	-3.046.644,00
25/01/2024	FICHIER : 1005887938 - Alloc études	-1.572.549,00
25/01/2024	FICHIER : 1005887837 - Alloc études	-1.259.544,00
25/01/2024	FICHIER : 1005888232 - Alloc études	-1.178.025,00
25/01/2024	FICHIER : 1005891125	-788.309,67
25/01/2024	FICHIER : 1005890932	-461.069,42
25/01/2024	FICHIER : 1005891731 - OPJ	-349.700,78
25/01/2024	FICHIER : 1005892025	-300.000,00
25/01/2024	Retour du 23/01/2024	-72.250,00
25/01/2024	FICHIER : 1005887635 - Alloc études	-3.672,00
25/01/2024	FICHIER : 1005889536	-2.464,29
25/01/2024	Trop perçu PP AFA 12/2023-Client 22	0,83
25/01/2024	LONNOY FLORIAN - AED sem 3	69,50
25/01/2024	Rmbt des Fds en souffrance - Réconcilier avec la KG110000357	841,55
25/01/2024	FICHIER : 1005886129 , RECORD : 0405 EN ERREUR	999,00

25/01/2024	LES MIDIS DE LA POESIE - compte liquidé	1.500,00
26/01/2024	FICHIER : 1005893531	-9.643.103,98
26/01/2024	FICHIER : 1005894128	-4.256.408,42
26/01/2024	FICHIER : 1005891226	-677.000,00
26/01/2024	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC MONITORING INTERNATIONAL LTD - NO INVEM105452 DU 31.12.2023	-236.200,00
26/01/2024	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC MONITORING INTERNATIONAL LTD - NO INVEM105486 DU 31.12.2023	-214.199,16
26/01/2024	FICHIER : 1005893733	-144.379,32
26/01/2024	FICHIER : 1005893834	-12.300,93
26/01/2024	SAAE Les Ecureuils - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	SAAE Les Ecureuils - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	SAAE Les Ecureuils - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	SAAE Les Ecureuils - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	srg Les Papillons - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	srg Les Papillons - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	srg Les Papillons - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	srg Les Papillons - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	srg Les Papillons - alloc études - cpte liqudé	152,00
26/01/2024	LEFEBVRE KATHY - Paiement 01/2024 AGAJ - cpte liqudé	517,70
26/01/2024	Lea Rosier - alloc études - cpte liqudé	571,00
26/01/2024	Asya Utku - alloc études - cpte liqudé	1.060,00
26/01/2024	Niels Kalut - alloc études - cpte liqudé	1.074,00
26/01/2024	Flavie Foucart - alloc études - cpte liqudé	1.186,00
26/01/2024	Fanta Fofana - alloc études - cpte liqudé	1.227,00
29/01/2024	FICHIER : 1005899840	-50.912.585,27

29/01/2024	FICHIER : 1005891428	-5.166.654,72
29/01/2024	FICHIER : 1005897636	-373.649,99
29/01/2024	FICHIER : 1005895432	-24.793,38
29/01/2024	FICHIER : 1005895937	-17.385,36
29/01/2024	FICHIER : 1005898334	-9.873,00
29/01/2024	Retours du 26/01/2024	-7.003,70
29/01/2024	Retours du 25/01/2024	-2.568,50
29/01/2024	PROVALIS RESEARCH CORP - NO FACT 20220215 38 DU 15.12.2023	-2.133,00
29/01/2024	DAGENAIS JOCELYN - NO SALON SETT 2024 DU 25.09.2023	-794,37
29/01/2024	CF-AG.FR.EDUC/FORM TOUT AU LONG DE VIE AEF-INST.CFC - 202312-CR.CFC	21,44
29/01/2024	NOUR MC SRL - paiement AGAJ 01/2024 - cpte liquidé	70,30
29/01/2024	OCQUET - cpte liquidé	79,54
29/01/2024	LEGROS NICOLAS - N'A PAS ETE PRESENTE DANS LE DELAI DE VALIDITE.	97,30
29/01/2024	Madeleine Al Ibrahim - cpte liquidé	113,00
29/01/2024	Billaouadil Benbah Bouchra - cpte liquidé - alloc études	118,00
29/01/2024	Billaouadil Benbah Bouchra - cpte liquidé	118,00
29/01/2024	Visoqi Merale - cpte liquidé	129,00
29/01/2024	Louhichi Hafid - cpte liquidé - alloc études	134,00
29/01/2024	Lieutenant Valerie - cpte liquidé - alloc études	140,00
29/01/2024	Lieutenant Valerie - cpte liquidé - alloc études	140,00
29/01/2024	Kamali Abdelhamid - cpte liquidé	145,00
29/01/2024	PATRYK KAKOWSKI - cpte liquidé	150,00
29/01/2024	Loquet Alex - cpte liquidé - alloc études	152,00
29/01/2024	Glibert Michael - cpte liquidé - alloc études	152,00

29/01/2024	Andrian . Svabu - cpte liquidé - alloc études	166,00
29/01/2024	Mssassi Hassan - cpte liquidé - alloc études	172,00
29/01/2024	Thomas Frederic - cpte liquidé - alloc études	172,00
29/01/2024	Thomas Frederic - cpte liquidé - alloc études	172,00
29/01/2024	Dumont Damien - cpte liquidé - alloc études	193,00
29/01/2024	Aydin Yasemin - cpte liquidé	204,00
29/01/2024	Secundar Mamade - cpte liquidé	204,00
29/01/2024	Mtioui Ahalli Ihssen -Transaction interdite sur ce type de compte - alloc études	220,00
29/01/2024	COMITE ANIMATION CITADELLE - REMBOURSEMENT TROP PERCU FV-1493	220,00
29/01/2024	Demany Jennifer - cpte liquidé	225,00
29/01/2024	Demany Jennifer - cpte liquidé	225,00
29/01/2024	Khanam Farzana - cpte liquidé - alloc études	236,00
29/01/2024	Khalimat Sataeva - cpte liquidé	245,00
29/01/2024	coman maria - cpte liquidé - alloc études	258,00
29/01/2024	Samsun Emini - cpte liquidé	262,00
29/01/2024	Ryckbosch Anita - cpte liquidé	274,00
29/01/2024	El Hadri Brahim - cpte liquidé	697,00
29/01/2024	Axel Leduc - cpte liquidé - alloc études	729,00
29/01/2024	Sarah Saychanov - cpte liquidé	1.227,00
29/01/2024	A.FRANC.EDUC.FORM.TOUT AU LG VIE-AEF-FONCTIONNEMENT - 202312-CR.-AEF	1.270,32
29/01/2024	Jacob Benkechida - cpte liquidé	1.378,00
29/01/2024	NEUJEAN PHILIPPE - paiement AGAJ 01/2024 - cpte liquidé	1.649,60
29/01/2024	CTR.RECH.ARCHEO.EN ARDENNE - cpte liquidé	4.431,90
30/01/2024	FICHIER : 1005902724	-13.275.319,03

30/01/2024	Contentieux - traitements 01/2024	-3.904.109,98
30/01/2024	FICHIER : 1005902623	-3.533.387,23
30/01/2024	FICHIER : 1005902219	-1.502.786,01
30/01/2024	FICHIER : 1005901218	-1.233.930,31
30/01/2024	FICHIER : 1005901420	-270.707,84
30/01/2024	FICHIER : 1005900318	-72.559,42
30/01/2024	FICHIER : 1005900217	-56.495,92
30/01/2024	FICHIER : 1005901319	-900,00
30/01/2024	FICHIER : 1005902522	-618,99
30/01/2024	FICHIER : 1005900116	-444,80
30/01/2024	FICHIER : 1005900419	-123,48
30/01/2024	CAMILLE- Caisse AF - VERSEMENT ERRONNE LEROI ANDREW 185493	43,86
30/01/2024	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - CRSTATUT12/2023	241,20
30/01/2024	Azdad Aouad Sherihan - transaction interdite sur ce type de compte - alloc études	242,00
30/01/2024	CAMILLE- Caisse AF - INDU SOLDE HASANPAPAJ ALFRED 277652	414,62
30/01/2024	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - CRCONTRACT12/23	2.117,20
30/01/2024	IPM PRINTING - cpte liquidé	3.174,70
30/01/2024	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - STATUT10/2023	30.115,67
30/01/2024	CF AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN-FONCTIONNEMENT - CONTRACT10/2023	224.013,53
31/01/2024	A604219044	-14.901.902,08
31/01/2024	36I2262949	-630.977,82
31/01/2024	Z77C240131	-288.500.347,62
31/01/2024	Z77C240101	-176.701.493,21
31/01/2024	A604219044	-17.086.539,95

31/01/2024	Z77C240161	-119.617.866,28
31/01/2024	36I2262949	-533.272,20
31/01/2024	FICHIER : Z77C240131 , RECORD : 5274 EN ERREUR	1.767,07
31/01/2024	FICHIER : Z77C240161 , RECORD : 3121 : NUMERO DE COMPTE BENEFICIAIRE EN ERREUR	1.607,78
31/01/2024	VERVUST LOIC - AED SEM4	58,38
31/01/2024	MERE - compte liquidé - alloc études	129,00
31/01/2024	Caspers Julie - compte liquidé - alloc études	152,00
31/01/2024	Caspers Julie - compte liquidé - alloc études	765,00
31/01/2024	VERMEIRE LIESELOTTE - compte liquidé - alloc études	236,00
31/01/2024	FICHIER : 1005904221	-326.669,96
31/01/2024	BERNARD LOUCHEU - VAN SNICK Jacqueline 35333 Disponible	192,58
31/01/2024	FICHIER : 1005904827	-203.872.676,49
31/01/2024	Retours du 29/01/2024	-15.078,64
31/01/2024	Retours du 30/01/2024	-3.875,18
31/01/2024	RIGAUX SABINE - 26902011276 - cpte liquidé	395,52
31/01/2024	LEROY PASCALE - 26505080645 - cpte liquidé	2.052,56

ANNEXE 8

Variation Trésorerie 2024-2025

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

LISTE DE TOUS LES COMPTES

BBAN	IBAN	Groupe	Détail de compte non consultable
091-0095741-31	BE04 0910 0957 4131	ONE	X
091-0099242-40	BE02 0910 0992 4240	RTBF	X
091-0103964-09	BE52 0910 1039 6409	ONE	X
091-0104004-49	BE97 0910 1040 0449	Bâtiments scolaires	
091-0104614-77	BE80 0910 1046 1477	RTBF	X
091-0108424-07	BE74 0910 1084 2407	Universités	
091-0111012-73	BE27 0910 1110 1273	ONE	X
091-0111762-47	BE22 0910 1117 6247	ONE	X
091-0113101-28	BE37 0910 1131 0128	Receveurs-trésoriers	
091-0114390-56	BE20 0910 1143 9056	Receveurs-trésoriers	
091-0120849-16	BE72 0910 1208 4916	Bâtiments scolaires	
091-0120850-17	BE61 0910 1208 5017	Bâtiments scolaires	
091-0126778-28	BE37 0910 1267 7828	IFC	X
091-0128178-70	BE60 0910 1281 7870	Fonds Écureuil	X
091-0128180-72	BE38 0910 1281 8072	Fonds Écureuil	X
091-0162640-97	BE54 0910 1626 4097	RTBF	X
091-0177182-89	BE45 0910 1771 8289	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-0177184-91	BE23 0910 1771 8491	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-0180987-14	BE94 0910 1809 8714	ONE	X
091-0190763-90	BE34 0910 1907 6390	Bâtiments scolaires	
091-0197752-95	BE76 0910 1977 5295	ONE	X
091-0220850-10	BE41 0910 2208 5010	WBE	X
091-0223051-77	BE80 0910 2230 5177	RTBF	X
091-0227270-28	BE37 0910 2272 7028	ONE	X
091-0228738-41	BE88 0910 2287 3841	Fonds Écureuil	X
091-2110001-86	BE78 0912 1100 0186	Recettes	
091-2110002-87	BE67 0912 1100 0287	ONSS Enseignement	
091-2110003-88	BE56 0912 1100 0388	ONSS Administration	
091-2110004-89	BE45 0912 1100 0489	Précompte professionnel	
091-2110005-90	BE34 0912 1100 0590	CVO	
091-2110013-01	BE43 0912 1100 1301	Trésorier Centralisateur	
091-2110025-13	BE08 0912 1100 2513	Trésorier Centralisateur	
091-2110026-14	BE94 0912 1100 2614	Trésorier Centralisateur	
091-2110032-20	BE28 0912 1100 3220	Trésorier Centralisateur	

091-2110033-21	BE17 0912 1100 3321	Dépenses	
091-2110036-24	BE81 0912 1100 3624	Trésorier Centralisateur	
091-2110037-25	BE70 0912 1100 3725	Trésorier Centralisateur	
091-2110038-26	BE59 0912 1100 3826	Trésorier Centralisateur	
091-2110040-28	BE37 0912 1100 4028	Contentieux Traitements	
091-2110050-38	BE24 0912 1100 5038	Fonds en Souffrance	
091-2110054-42	BE77 0912 1100 5442	Précompte professionnel décentralisés	
091-2110056-44	BE55 0912 1100 5644	TVA	
091-2110058-46	BE33 0912 1100 5846	Contentieux ASBL	
091-2110060-48	BE11 0912 1100 6048	Trés. Cent. Recettes PSCD	
091-2110062-50	BE86 0912 1100 6250	Trés. Cent. Recettes Globales	
091-2110061-49	BE97 0912 1100 6149	Trésorier Centralisateur	
091-2110104-92	BE12 0912 1101 0492	Receveurs-trésoriers	
091-2110108-96	BE65 0912 1101 0896	Receveurs-trésoriers	
091-2110114-05	BE96 0912 1101 1405	Receveurs-trésoriers	
091-2110126-17	BE61 0912 1101 2617	Receveurs-trésoriers	
091-2110134-25	BE70 0912 1101 3425	Receveurs-trésoriers	
091-2110136-27	BE48 0912 1101 3627	Bâtiments scolaires	
091-2110152-43	BE66 0912 1101 5243	Universités	
091-2110169-60	BE73 0912 1101 6960	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110170-61	BE62 0912 1101 7061	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110171-62	BE51 0912 1101 7162	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110176-67	BE93 0912 1101 7667	Receveurs-trésoriers	
091-2110177-68	BE82 0912 1101 7768	Receveurs-trésoriers	
091-2110181-72	BE38 0912 1101 8172	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110182-73	BE27 0912 1101 8273	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110184-75	BE05 0912 1101 8475	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110186-77	BE80 0912 1101 8677	Receveurs-trésoriers	
091-2110195-86	BE78 0912 1101 9586	Receveurs-trésoriers	
091-2110203-94	BE87 0912 1102 0394	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110204-95	BE76 0912 1102 0495	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110207-01	BE43 0912 1102 0701	Comptables particuliers	
091-2110209-03	BE21 0912 1102 0903	OPC	
091-2110210-04	BE10 0912 1102 1004	ETNIC	X
091-2110212-06	BE85 0912 1102 1206	Musée Royal de Mariemont	
091-2110214-08	BE63 0912 1102 1408	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110215-09	BE52 0912 1102 1509	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110217-11	BE30 0912 1102 1711	AEQES	
091-2110218-12	BE19 0912 1102 1812	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110219-13	BE08 0912 1102 1913	SFMQ	
091-2110222-16	BE72 0912 1102 2216	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110223-17	BE61 0912 1102 2317	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110500-03	BE21 0912 1105 0003	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110502-05	BE96 0912 1105 0205	Receveurs-trésoriers	
091-2110504-07	BE74 0912 1105 0407	Receveurs-trésoriers	
091-2110506-09	BE52 0912 1105 0609	Receveurs-trésoriers	
091-2110507-10	BE41 0912 1105 0710	Receveurs-trésoriers	

091-2110510-13	BE08 0912 1105 1013	Receveurs-trésoriers	
091-2110511-14	BE94 0912 1105 1114	Receveurs-trésoriers	
091-2110512-15	BE83 0912 1105 1215	Receveurs-trésoriers	
091-2110513-16	BE72 0912 1105 1316	Receveurs-trésoriers	
091-2110514-17	BE61 0912 1105 1417	Receveurs-trésoriers	
091-2110515-18	BE50 0912 1105 1518	Receveurs-trésoriers	
091-2110516-19	BE39 0912 1105 1619	Receveurs-trésoriers	
091-2110517-20	BE28 0912 1105 1720	Centre du cinéma	
091-2110519-22	BE06 0912 1105 1922	Receveurs-trésoriers	
091-2110523-26	BE59 0912 1105 2326	Receveurs-trésoriers	
091-2110524-27	BE48 0912 1105 2427	Receveurs-trésoriers	
091-2110527-30	BE15 0912 1105 2730	Receveurs-trésoriers	
091-2110528-31	BE04 0912 1105 2831	Centre du cinéma	
091-2110529-32	BE90 0912 1105 2932	Receveurs-trésoriers	
091-2110530-33	BE79 0912 1105 3033	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110531-34	BE68 0912 1105 3134	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110532-35	BE57 0912 1105 3235	Receveurs-trésoriers	
091-2110533-36	BE46 0912 1105 3336	Receveurs-trésoriers	
091-2110534-37	BE35 0912 1105 3437	Receveurs-trésoriers	
091-2110536-39	BE13 0912 1105 3639	Receveurs-trésoriers	
091-2110537-40	BE02 0912 1105 3740	Receveurs-trésoriers	
091-2110538-41	BE88 0912 1105 3841	Receveurs-trésoriers	
091-2110539-42	BE77 0912 1105 3942	Receveurs-trésoriers	
091-2110540-43	BE66 0912 1105 4043	Comptables particuliers	
091-2110544-47	BE22 0912 1105 4447	Receveurs-trésoriers	
091-2110546-49	BE97 0912 1105 4649	Receveurs-trésoriers	
091-2110547-50	BE86 0912 1105 4750	Receveurs-trésoriers	
091-2110548-51	BE75 0912 1105 4851	Receveurs-trésoriers	
091-2110549-52	BE64 0912 1105 4952	Receveurs-trésoriers	
091-2110550-53	BE53 0912 1105 5053	Receveurs-trésoriers	
091-2110551-54	BE42 0912 1105 5154	Comptes spéciaux IPPJ	
091-2110554-57	BE09 0912 1105 5457	Receveurs-trésoriers	
091-2110557-60	BE73 0912 1105 5760	Comptables particuliers	
091-2110559-62	BE51 0912 1105 5962	Comptables particuliers	
091-2110561-64	BE29 0912 1105 6164	Receveurs-trésoriers	
091-2110562-65	BE18 0912 1105 6265	Receveurs-trésoriers	
091-2110563-66	BE07 0912 1105 6366	Receveurs-trésoriers	
091-2110564-67	BE93 0912 1105 6467	PPT	
091-2110565-68	BE82 0912 1105 6568	CUR	
091-2110566-69	BE71 0912 1105 6669	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110567-70	BE60 0912 1105 6770	Receveurs-trésoriers	
091-2110568-71	BE49 0912 1105 6871	Receveurs-trésoriers	
091-2110569-72	BE38 0912 1105 6972	SGIPGI	
091-2110570-73	BE27 0912 1105 7073	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110571-74	BE16 0912 1105 7174	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110572-75	BE05 0912 1105 7275	Agences FSE et LLP + SOCRATES	
091-2110573-76	BE91 0912 1105 7376	Receveurs-trésoriers	

091-2110574-77	BE80 0912 1105 7477	PIEBS	
091-2110576-79	BE58 0912 1105 7679	Receveurs-trésoriers	
091-2110577-80	BE47 0912 1105 7780	FBSLS	
091-2110902-17	BE61 0912 1109 0217	Bâtiments scolaires	
091-2110903-18	BE50 0912 1109 0318	Bâtiments scolaires	
091-2110907-22	BE06 0912 1109 0722	Bâtiments scolaires	
091-2110909-24	BE81 0912 1109 0924	Bâtiments scolaires	
091-2110910-25	BE70 0912 1109 1025	Bâtiments scolaires	
091-2111008-26	BE59 0912 1110 0826	Receveurs-trésoriers	
091-2111009-27	BE48 0912 1110 0927	Receveurs-trésoriers	
091-2111020-38	BE24 0912 1110 2038	Centre du cinéma	
091-2111022-40	BE02 0912 1110 2240	Receveurs-trésoriers	
091-2111024-42	BE77 0912 1110 2442	Receveurs-trésoriers	
091-2111025-43	BE66 0912 1110 2543	Receveurs-trésoriers	
091-2111026-44	BE55 0912 1110 2644	Receveurs-trésoriers	
091-2111027-45	BE44 0912 1110 2745	Receveurs-trésoriers	
091-2111031-49	BE97 0912 1110 3149	Receveurs-trésoriers	
091-2111032-50	BE86 0912 1110 3250	Receveurs-trésoriers	
091-2111033-51	BE75 0912 1110 3351	Receveurs-trésoriers	
091-2111038-56	BE20 0912 1110 3856	Receveurs-trésoriers	
091-2111039-57	BE09 0912 1110 3957	Receveurs-trésoriers	
091-2111046-64	BE29 0912 1110 4664	Receveurs-trésoriers	
091-2111051-69	BE71 0912 1110 5169	Receveurs-trésoriers	
091-2111052-70	BE60 0912 1110 5270	Receveurs-trésoriers	
091-2111077-95	BE76 0912 1110 7795	Receveurs-trésoriers	
091-2111078-96	BE65 0912 1110 7896	Receveurs-trésoriers	
091-2111079-97	BE54 0912 1110 7997	Receveurs-trésoriers	
091-2111080-01	BE43 0912 1110 8001	Receveurs-trésoriers	
091-2111084-05	BE96 0912 1110 8405	Centre du cinéma	
091-2111085-06	BE85 0912 1110 8506	Receveurs-trésoriers	
091-2111086-07	BE74 0912 1110 8607	Receveurs-trésoriers	
091-2111087-08	BE63 0912 1110 8708	Receveurs-trésoriers	
091-2111091-12	BE19 0912 1110 9112	Receveurs-trésoriers	
091-2111554-87	BE67 0912 1115 5487	Comptes spéciaux IPPJ	
091-2111555-88	BE56 0912 1115 5588	Comptes spéciaux IPPJ	
091-2111557-90	BE34 0912 1115 5790	Comptes spéciaux IPPJ	
091-2111558-91	BE23 0912 1115 5891	Comptes spéciaux IPPJ	
091-2120000-94	BE87 0912 1200 0094	Écoles	
091-2120002-96	BE65 0912 1200 0296	Écoles	
091-2120003-97	BE54 0912 1200 0397	Écoles	
091-2120004-01	BE43 0912 1200 0401	Écoles	
091-2120006-03	BE21 0912 1200 0603	Écoles	
091-2120007-04	BE10 0912 1200 0704	Écoles	
091-2120008-05	BE96 0912 1200 0805	Écoles	
091-2120010-07	BE74 0912 1200 1007	Écoles	
091-2120011-08	BE63 0912 1200 1108	Écoles	
091-2120012-09	BE52 0912 1200 1209	Écoles	

091-2120013-10	BE41 0912 1200 1310	Écoles	
091-2120015-12	BE19 0912 1200 1512	Écoles	
091-2120016-13	BE08 0912 1200 1613	Écoles	
091-2120017-14	BE94 0912 1200 1714	Écoles	
091-2120018-15	BE83 0912 1200 1815	Écoles	
091-2120019-16	BE72 0912 1200 1916	Écoles	
091-2120021-18	BE50 0912 1200 2118	Écoles	
091-2120022-19	BE39 0912 1200 2219	Écoles	
091-2120023-20	BE28 0912 1200 2320	Écoles	
091-2120024-21	BE17 0912 1200 2421	Écoles	
091-2120026-23	BE92 0912 1200 2623	Écoles	
091-2120027-24	BE81 0912 1200 2724	Écoles	
091-2120028-25	BE70 0912 1200 2825	Écoles	
091-2120029-26	BE59 0912 1200 2926	Écoles	
091-2120030-27	BE48 0912 1200 3027	Écoles	
091-2120033-30	BE15 0912 1200 3330	Écoles	
091-2120034-31	BE04 0912 1200 3431	Écoles	
091-2120039-36	BE46 0912 1200 3936	Écoles	
091-2120040-37	BE35 0912 1200 4037	Écoles	
091-2120041-38	BE24 0912 1200 4138	Écoles	
091-2120042-39	BE13 0912 1200 4239	Écoles	
091-2120043-40	BE02 0912 1200 4340	Écoles	
091-2120045-42	BE77 0912 1200 4542	Écoles	
091-2120046-43	BE66 0912 1200 4643	Écoles	
091-2120047-44	BE55 0912 1200 4744	Écoles	
091-2120048-45	BE44 0912 1200 4845	Écoles	
091-2120050-47	BE22 0912 1200 5047	Écoles	
091-2120052-49	BE97 0912 1200 5249	Écoles	
091-2120053-50	BE86 0912 1200 5350	Écoles	
091-2120054-51	BE75 0912 1200 5451	Écoles	
091-2120055-52	BE64 0912 1200 5552	Écoles	
091-2120057-54	BE42 0912 1200 5754	Écoles	
091-2120058-55	BE31 0912 1200 5855	Écoles	
091-2120059-56	BE20 0912 1200 5956	Écoles	
091-2120062-59	BE84 0912 1200 6259	Écoles	
091-2120064-61	BE62 0912 1200 6461	Écoles	
091-2120065-62	BE51 0912 1200 6562	Écoles	
091-2120066-63	BE40 0912 1200 6663	Écoles	
091-2120067-64	BE29 0912 1200 6764	Écoles	
091-2120068-65	BE18 0912 1200 6865	Écoles	
091-2120090-87	BE67 0912 1200 9087	Écoles	
091-2120092-89	BE45 0912 1200 9289	Écoles	
091-2120093-90	BE34 0912 1200 9390	Écoles	
091-2120094-91	BE23 0912 1200 9491	Écoles	
091-2120095-92	BE12 0912 1200 9592	Écoles	
091-2120096-93	BE98 0912 1200 9693	Écoles	
091-2120097-94	BE87 0912 1200 9794	Écoles	

091-2120098-95	BE76 0912 1200 9895	Écoles	
091-2120099-96	BE65 0912 1200 9996	Écoles	
091-2120101-01	BE43 0912 1201 0101	Écoles	
091-2120102-02	BE32 0912 1201 0202	Écoles	
091-2120103-03	BE21 0912 1201 0303	Écoles	
091-2120105-05	BE96 0912 1201 0505	Écoles	
091-2120106-06	BE85 0912 1201 0606	Écoles	
091-2120107-07	BE74 0912 1201 0707	Écoles	
091-2120111-11	BE30 0912 1201 1111	Écoles	
091-2120112-12	BE19 0912 1201 1212	Écoles	
091-2120114-14	BE94 0912 1201 1414	Écoles	
091-2120117-17	BE61 0912 1201 1717	Écoles	
091-2120120-20	BE28 0912 1201 2020	Écoles	
091-2120122-22	BE06 0912 1201 2222	Écoles	
091-2120123-23	BE92 0912 1201 2323	Écoles	
091-2120124-24	BE81 0912 1201 2424	Écoles	
091-2120125-25	BE70 0912 1201 2525	Écoles	
091-2120126-26	BE59 0912 1201 2626	Écoles	
091-2120127-27	BE48 0912 1201 2727	Écoles	
091-2120128-28	BE37 0912 1201 2828	Écoles	
091-2120131-31	BE04 0912 1201 3131	Écoles	
091-2120135-35	BE57 0912 1201 3535	Écoles	
091-2120138-38	BE24 0912 1201 3838	Écoles	
091-2120141-41	BE88 0912 1201 4141	Écoles	
091-2120143-43	BE66 0912 1201 4343	Écoles	
091-2120144-44	BE55 0912 1201 4444	Écoles	
091-2120145-45	BE44 0912 1201 4545	Écoles	
091-2120146-46	BE33 0912 1201 4646	Écoles	
091-2120148-48	BE11 0912 1201 4848	Écoles	
091-2120149-49	BE97 0912 1201 4949	Écoles	
091-2120153-53	BE53 0912 1201 5353	Écoles	
091-2120155-55	BE31 0912 1201 5555	Écoles	
091-2120156-56	BE20 0912 1201 5656	Écoles	
091-2120157-57	BE09 0912 1201 5757	Écoles	
091-2120158-58	BE95 0912 1201 5858	Écoles	
091-2120161-61	BE62 0912 1201 6161	Écoles	
091-2120163-63	BE40 0912 1201 6363	Écoles	
091-2120164-64	BE29 0912 1201 6464	Écoles	
091-2120167-67	BE93 0912 1201 6767	Écoles	
091-2120169-69	BE71 0912 1201 6969	Écoles	
091-2120174-74	BE16 0912 1201 7474	Écoles	
091-2120176-76	BE91 0912 1201 7676	Écoles	
091-2120179-79	BE58 0912 1201 7979	Écoles	
091-2120180-80	BE47 0912 1201 8080	Écoles	
091-2120181-81	BE36 0912 1201 8181	Écoles	
091-2120182-82	BE25 0912 1201 8282	Écoles	
091-2120183-83	BE14 0912 1201 8383	Écoles	

091-2120185-85	BE89 0912 1201 8585	Écoles	
091-2120186-86	BE78 0912 1201 8686	Écoles	
091-2120187-87	BE67 0912 1201 8787	Écoles	
091-2120188-88	BE56 0912 1201 8888	Écoles	
091-2120189-89	BE45 0912 1201 8989	Écoles	
091-2120192-92	BE12 0912 1201 9292	Écoles	
091-2120193-93	BE98 0912 1201 9393	Écoles	
091-2120194-94	BE87 0912 1201 9494	Écoles	
091-2120196-96	BE65 0912 1201 9696	Écoles	
091-2120199-02	BE32 0912 1201 9902	Écoles	
091-2120201-04	BE10 0912 1202 0104	Écoles	
091-2120202-05	BE96 0912 1202 0205	Écoles	
091-2120204-07	BE74 0912 1202 0407	Écoles	
091-2120205-08	BE63 0912 1202 0508	Écoles	
091-2120206-09	BE52 0912 1202 0609	Écoles	
091-2120207-10	BE41 0912 1202 0710	Écoles	
091-2120208-11	BE30 0912 1202 0811	Écoles	
091-2120210-13	BE08 0912 1202 1013	Écoles	
091-2120211-14	BE94 0912 1202 1114	Écoles	
091-2120213-16	BE72 0912 1202 1316	Écoles	
091-2120214-17	BE61 0912 1202 1417	Écoles	
091-2120216-19	BE39 0912 1202 1619	Écoles	
091-2120217-20	BE28 0912 1202 1720	Écoles	
091-2120219-22	BE06 0912 1202 1922	Écoles	
091-2120220-23	BE92 0912 1202 2023	Écoles	
091-2120221-24	BE81 0912 1202 2124	Écoles	
091-2120222-25	BE70 0912 1202 2225	Écoles	
091-2120223-26	BE59 0912 1202 2326	Écoles	
091-2120225-28	BE37 0912 1202 2528	Écoles	
091-2120226-29	BE26 0912 1202 2629	Écoles	
091-2120232-35	BE57 0912 1202 3235	Écoles	
091-2120234-37	BE35 0912 1202 3437	Écoles	
091-2120236-39	BE13 0912 1202 3639	Écoles	
091-2120238-41	BE88 0912 1202 3841	Écoles	
091-2120239-42	BE77 0912 1202 3942	Écoles	
091-2120240-43	BE66 0912 1202 4043	Écoles	
091-2120243-46	BE33 0912 1202 4346	Écoles	
091-2120244-47	BE22 0912 1202 4447	Écoles	
091-2120246-49	BE97 0912 1202 4649	Écoles	
091-2120249-52	BE64 0912 1202 4952	Écoles	
091-2120251-54	BE42 0912 1202 5154	Écoles	
091-2120252-55	BE31 0912 1202 5255	Écoles	
091-2120253-56	BE20 0912 1202 5356	Écoles	
091-2120254-57	BE09 0912 1202 5457	Écoles	
091-2120255-58	BE95 0912 1202 5558	Écoles	
091-2120256-59	BE84 0912 1202 5659	Écoles	
091-2120257-60	BE73 0912 1202 5760	Écoles	

091-2120261-64	BE29 0912 1202 6164	Écoles	
091-2120262-65	BE18 0912 1202 6265	Écoles	
091-2120263-66	BE07 0912 1202 6366	Écoles	
091-2120270-73	BE27 0912 1202 7073	Écoles	
091-2120271-74	BE16 0912 1202 7174	Écoles	
091-2120272-75	BE05 0912 1202 7275	Écoles	
091-2120273-76	BE91 0912 1202 7376	Écoles	
091-2120274-77	BE80 0912 1202 7477	Écoles	
091-2120275-78	BE69 0912 1202 7578	Écoles	
091-2120276-79	BE58 0912 1202 7679	Écoles	
091-2120278-81	BE36 0912 1202 7881	Écoles	
091-2120280-83	BE14 0912 1202 8083	Écoles	
091-2120282-85	BE89 0912 1202 8285	Écoles	
091-2120286-89	BE45 0912 1202 8689	Écoles	
091-2120287-90	BE34 0912 1202 8790	Écoles	
091-2120288-91	BE23 0912 1202 8891	Écoles	
091-2120289-92	BE12 0912 1202 8992	Écoles	
091-2120300-06	BE85 0912 1203 0006	Écoles	
091-2120301-07	BE74 0912 1203 0107	Écoles	
091-2120302-08	BE63 0912 1203 0208	Écoles	
091-2120304-10	BE41 0912 1203 0410	Écoles	
091-2120305-11	BE30 0912 1203 0511	Écoles	
091-2120306-12	BE19 0912 1203 0612	Écoles	
091-2120307-13	BE08 0912 1203 0713	Écoles	
091-2120308-14	BE94 0912 1203 0814	Écoles	
091-2120309-15	BE83 0912 1203 0915	Écoles	
091-2120310-16	BE72 0912 1203 1016	Écoles	
091-2120311-17	BE61 0912 1203 1117	Écoles	
091-2120312-18	BE50 0912 1203 1218	Écoles	
091-2120313-19	BE39 0912 1203 1319	Écoles	
091-2120314-20	BE28 0912 1203 1420	Écoles	
091-2120316-22	BE06 0912 1203 1622	Écoles	
091-2120318-24	BE81 0912 1203 1824	Écoles	
091-2120320-26	BE59 0912 1203 2026	Écoles	
091-2120321-27	BE48 0912 1203 2127	Écoles	
091-2120322-28	BE37 0912 1203 2228	Écoles	
091-2120323-29	BE26 0912 1203 2329	Écoles	
091-2120324-30	BE15 0912 1203 2430	Écoles	
091-2120325-31	BE04 0912 1203 2531	Écoles	
091-2120326-32	BE90 0912 1203 2632	Écoles	
091-2120370-76	BE91 0912 1203 7076	Écoles	
091-2120371-77	BE80 0912 1203 7177	Écoles	
091-2120372-78	BE69 0912 1203 7278	Écoles	
091-2120373-79	BE58 0912 1203 7379	Écoles	
091-2120374-80	BE47 0912 1203 7480	Écoles	
091-2120375-81	BE36 0912 1203 7581	Écoles	
091-2120376-82	BE25 0912 1203 7682	Écoles	

091-2120377-83	BE14 0912 1203 7783	Écoles	
091-2120378-84	BE03 0912 1203 7884	Écoles	
091-2120379-85	BE89 0912 1203 7985	Écoles	
091-2120381-87	BE67 0912 1203 8187	Écoles	
091-2120382-88	BE56 0912 1203 8288	Écoles	
091-2120383-89	BE45 0912 1203 8389	Écoles	
091-2120384-90	BE34 0912 1203 8490	Écoles	
091-2120385-91	BE23 0912 1203 8591	Écoles	
091-2120386-92	BE12 0912 1203 8692	Écoles	
091-2120387-93	BE98 0912 1203 8793	Écoles	
091-2120388-94	BE87 0912 1203 8894	Écoles	
091-2120389-95	BE76 0912 1203 8995	Écoles	
091-2120390-96	BE65 0912 1203 9096	Écoles	
091-2120391-97	BE54 0912 1203 9197	Écoles	
091-2120392-01	BE43 0912 1203 9201	Écoles	
091-2120393-02	BE32 0912 1203 9302	Écoles	
091-2120394-03	BE21 0912 1203 9403	Écoles	
091-2120395-04	BE10 0912 1203 9504	Écoles	
091-2120396-05	BE96 0912 1203 9605	Écoles	
091-2120397-06	BE85 0912 1203 9706	Écoles	
091-2120398-07	BE74 0912 1203 9807	Écoles	
091-2120400-09	BE52 0912 1204 0009	Écoles	
091-2120401-10	BE41 0912 1204 0110	Écoles	
091-2120402-11	BE30 0912 1204 0211	Écoles	
091-2120404-13	BE08 0912 1204 0413	Écoles	
091-2120406-15	BE83 0912 1204 0615	Écoles	
091-2120407-16	BE72 0912 1204 0716	Écoles	
091-2120408-17	BE61 0912 1204 0817	Écoles	
091-2120409-18	BE50 0912 1204 0918	Écoles	
091-2120410-19	BE39 0912 1204 1019	Écoles	
091-2120411-20	BE28 0912 1204 1120	Écoles	
091-2120412-21	BE17 0912 1204 1221	Écoles	
091-2120413-22	BE06 0912 1204 1322	Écoles	
091-2120414-23	BE92 0912 1204 1423	Écoles	
091-2120415-24	BE81 0912 1204 1524	Écoles	
091-2120425-34	BE68 0912 1204 2534	Écoles	
091-2120426-35	BE57 0912 1204 2635	Écoles	
091-2120427-36	BE46 0912 1204 2736	Écoles	
091-2120429-38	BE24 0912 1204 2938	Écoles	
091-2120430-39	BE13 0912 1204 3039	Écoles	
091-2120431-40	BE02 0912 1204 3140	Écoles	
091-2120432-41	BE88 0912 1204 3241	Écoles	
091-2120433-42	BE77 0912 1204 3342	Écoles	
091-2120434-43	BE66 0912 1204 3443	Écoles	
091-2120435-44	BE55 0912 1204 3544	Écoles	
091-2120436-45	BE44 0912 1204 3645	Écoles	
091-2120437-46	BE33 0912 1204 3746	Écoles	

091-2120438-47	BE22 0912 1204 3847	Écoles	
091-2120444-53	BE53 0912 1204 4453	Écoles	
091-2120445-54	BE42 0912 1204 4554	Écoles	
091-2120446-55	BE31 0912 1204 4655	Écoles	
091-2120447-56	BE20 0912 1204 4756	Écoles	
091-2120448-57	BE09 0912 1204 4857	Écoles	
091-2120449-58	BE95 0912 1204 4958	Écoles	
091-2120450-59	BE84 0912 1204 5059	Écoles	
091-2120461-70	BE60 0912 1204 6170	Écoles	
091-2120474-83	BE14 0912 1204 7483	Écoles	
091-2120475-84	BE03 0912 1204 7584	Écoles	
091-2120476-85	BE89 0912 1204 7685	Écoles	
091-2120477-86	BE78 0912 1204 7786	Écoles	
091-2120478-87	BE67 0912 1204 7887	Écoles	
091-2120479-88	BE56 0912 1204 7988	Écoles	
091-2120480-89	BE45 0912 1204 8089	Écoles	
091-2120481-90	BE34 0912 1204 8190	Écoles	
091-2120482-91	BE23 0912 1204 8291	Écoles	
091-2120483-92	BE12 0912 1204 8392	Écoles	
091-2120484-93	BE98 0912 1204 8493	Écoles	
091-2120485-94	BE87 0912 1204 8594	Écoles	
091-2120486-95	BE76 0912 1204 8695	Écoles	
091-2120487-96	BE65 0912 1204 8796	Écoles	
091-2120488-97	BE54 0912 1204 8897	Écoles	
091-2120489-01	BE43 0912 1204 8901	Écoles	
091-2120490-02	BE32 0912 1204 9002	Écoles	
091-2120491-03	BE21 0912 1204 9103	Écoles	
091-2120492-04	BE10 0912 1204 9204	Écoles	
091-2120493-05	BE96 0912 1204 9305	Écoles	
091-2120494-06	BE85 0912 1204 9406	Écoles	
091-2120495-07	BE74 0912 1204 9507	Écoles	
091-2120501-13	BE08 0912 1205 0113	Écoles	
091-2120502-14	BE94 0912 1205 0214	Écoles	
091-2120504-16	BE72 0912 1205 0416	Écoles	
091-2120505-17	BE61 0912 1205 0517	Écoles	
091-2120506-18	BE50 0912 1205 0618	Écoles	
091-2120507-19	BE39 0912 1205 0719	Écoles	
091-2120508-20	BE28 0912 1205 0820	Écoles	
091-2120509-21	BE17 0912 1205 0921	Écoles	
091-2120510-22	BE06 0912 1205 1022	Écoles	
091-2120511-23	BE92 0912 1205 1123	Écoles	
091-2120512-24	BE81 0912 1205 1224	Écoles	
091-2120513-25	BE70 0912 1205 1325	Écoles	
091-2120515-27	BE48 0912 1205 1527	Écoles	
091-2120516-28	BE37 0912 1205 1628	Écoles	
091-2120517-29	BE26 0912 1205 1729	Écoles	
091-2120518-30	BE15 0912 1205 1830	Écoles	

091-2120520-32	BE90 0912 1205 2032	Écoles	
091-2120521-33	BE79 0912 1205 2133	Écoles	
091-2120522-34	BE68 0912 1205 2234	Écoles	
091-2120523-35	BE57 0912 1205 2335	Écoles	
091-2120525-37	BE35 0912 1205 2537	Écoles	
091-2120526-38	BE24 0912 1205 2638	Écoles	
091-2120528-40	BE02 0912 1205 2840	Écoles	
091-2120530-42	BE77 0912 1205 3042	Écoles	
091-2120532-44	BE55 0912 1205 3244	Écoles	
091-2120533-45	BE44 0912 1205 3345	Écoles	
091-2120534-46	BE33 0912 1205 3446	Écoles	
091-2120535-47	BE22 0912 1205 3547	Écoles	
091-2120536-48	BE11 0912 1205 3648	Écoles	
091-2120539-51	BE75 0912 1205 3951	Écoles	
091-2120540-52	BE64 0912 1205 4052	Écoles	
091-2120571-83	BE14 0912 1205 7183	Écoles	
091-2120572-84	BE03 0912 1205 7284	Écoles	
091-2120573-85	BE89 0912 1205 7385	Écoles	
091-2120574-86	BE78 0912 1205 7486	Écoles	
091-2120575-87	BE67 0912 1205 7587	Écoles	
091-2120577-89	BE45 0912 1205 7789	Écoles	
091-2120578-90	BE34 0912 1205 7890	Écoles	
091-2120579-91	BE23 0912 1205 7991	Écoles	
091-2120580-92	BE12 0912 1205 8092	Écoles	
091-2120581-93	BE98 0912 1205 8193	Écoles	
091-2120601-16	BE72 0912 1206 0116	Écoles	
091-2120602-17	BE61 0912 1206 0217	Écoles	
091-2120604-19	BE39 0912 1206 0419	Écoles	
091-2120607-22	BE06 0912 1206 0722	Écoles	
091-2120609-24	BE81 0912 1206 0924	Écoles	
091-2120610-25	BE70 0912 1206 1025	Écoles	
091-2120611-26	BE59 0912 1206 1126	Écoles	
091-2120612-27	BE48 0912 1206 1227	Écoles	
091-2120614-29	BE26 0912 1206 1429	Écoles	
091-2120615-30	BE15 0912 1206 1530	Écoles	
091-2120617-32	BE90 0912 1206 1732	Écoles	
091-2120618-33	BE79 0912 1206 1833	Écoles	
091-2120619-34	BE68 0912 1206 1934	Écoles	
091-2120621-36	BE46 0912 1206 2136	Écoles	
091-2120622-37	BE35 0912 1206 2237	Écoles	
091-2120623-38	BE24 0912 1206 2338	Écoles	
091-2120624-39	BE13 0912 1206 2439	Écoles	
091-2120626-41	BE88 0912 1206 2641	Écoles	
091-2120627-42	BE77 0912 1206 2742	Écoles	
091-2120628-43	BE66 0912 1206 2843	Écoles	
091-2120629-44	BE55 0912 1206 2944	Écoles	
091-2120630-45	BE44 0912 1206 3045	Écoles	

091-2120631-46	BE33 0912 1206 3146	Écoles	
091-2120632-47	BE22 0912 1206 3247	Écoles	
091-2120633-48	BE11 0912 1206 3348	Écoles	
091-2120634-49	BE97 0912 1206 3449	Écoles	
091-2120635-50	BE86 0912 1206 3550	Écoles	
091-2120637-52	BE64 0912 1206 3752	Écoles	
091-2120638-53	BE53 0912 1206 3853	Écoles	
091-2120639-54	BE42 0912 1206 3954	Écoles	
091-2120640-55	BE31 0912 1206 4055	Écoles	
091-2120641-56	BE20 0912 1206 4156	Écoles	
091-2120642-57	BE09 0912 1206 4257	Écoles	
091-2120650-65	BE18 0912 1206 5065	Écoles	
091-2120651-66	BE07 0912 1206 5166	Écoles	
091-2120652-67	BE93 0912 1206 5267	Écoles	
091-2120653-68	BE82 0912 1206 5368	Écoles	
091-2120654-69	BE71 0912 1206 5469	Écoles	
091-2120655-70	BE60 0912 1206 5570	Écoles	
091-2120656-71	BE49 0912 1206 5671	Écoles	
091-2120657-72	BE38 0912 1206 5772	Écoles	
091-2120700-18	BE50 0912 1207 0018	Écoles	
091-2120701-19	BE39 0912 1207 0119	Écoles	
091-2120702-20	BE28 0912 1207 0220	Écoles	
091-2120703-21	BE17 0912 1207 0321	Écoles	
091-2120704-22	BE06 0912 1207 0422	Écoles	
091-2120705-23	BE92 0912 1207 0523	Écoles	
091-2120706-24	BE81 0912 1207 0624	Écoles	
091-2120707-25	BE70 0912 1207 0725	Écoles	
091-2120708-26	BE59 0912 1207 0826	Écoles	
091-2120709-27	BE48 0912 1207 0927	Écoles	
091-2120710-28	BE37 0912 1207 1028	Écoles	
091-2120711-29	BE26 0912 1207 1129	Écoles	
091-2130000-06	BE85 0912 1300 0006	Écoles	
091-2130001-07	BE74 0912 1300 0107	Écoles	
091-2130002-08	BE63 0912 1300 0208	Écoles	
091-2130007-13	BE08 0912 1300 0713	Écoles	
091-2130008-14	BE94 0912 1300 0814	Écoles	
091-2130009-15	BE83 0912 1300 0915	Écoles	
091-2130010-16	BE72 0912 1300 1016	Écoles	
091-2130011-17	BE61 0912 1300 1117	Écoles	
091-2130012-18	BE50 0912 1300 1218	Écoles	
091-2130013-19	BE39 0912 1300 1319	Écoles	
091-2130015-21	BE17 0912 1300 1521	Écoles	
091-2130016-22	BE06 0912 1300 1622	Écoles	
091-2130017-23	BE92 0912 1300 1723	Écoles	
091-2130018-24	BE81 0912 1300 1824	Écoles	
091-2130019-25	BE70 0912 1300 1925	Écoles	
091-2130020-26	BE59 0912 1300 2026	Écoles	

091-2130021-27	BE48 0912 1300 2127	Écoles	
091-2130022-28	BE37 0912 1300 2228	Écoles	
091-2130023-29	BE26 0912 1300 2329	Écoles	
091-2130024-30	BE15 0912 1300 2430	Écoles	
091-2130025-31	BE04 0912 1300 2531	Écoles	
091-2130026-32	BE90 0912 1300 2632	Écoles	
091-2130027-33	BE79 0912 1300 2733	Écoles	
091-2130028-34	BE68 0912 1300 2834	Écoles	
091-2130029-35	BE57 0912 1300 2935	Écoles	
091-2130030-36	BE46 0912 1300 3036	Écoles	
091-2130031-37	BE35 0912 1300 3137	Écoles	
091-2130032-38	BE24 0912 1300 3238	Écoles	
091-2130033-39	BE13 0912 1300 3339	Écoles	
091-2130034-40	BE02 0912 1300 3440	Écoles	
091-2130035-41	BE88 0912 1300 3541	Écoles	
091-2130036-42	BE77 0912 1300 3642	Écoles	
091-2130037-43	BE66 0912 1300 3743	Écoles	
091-2130038-44	BE55 0912 1300 3844	Écoles	
091-2130039-45	BE44 0912 1300 3945	Écoles	
091-2130040-46	BE33 0912 1300 4046	Écoles	
091-2130041-47	BE22 0912 1300 4147	Écoles	
091-2130042-48	BE11 0912 1300 4248	Écoles	
091-2130043-49	BE97 0912 1300 4349	Écoles	
091-2130044-50	BE86 0912 1300 4450	Écoles	
091-2130045-51	BE75 0912 1300 4551	Écoles	
091-2130046-52	BE64 0912 1300 4652	Écoles	
091-2130047-53	BE53 0912 1300 4753	Écoles	
091-2130048-54	BE42 0912 1300 4854	Écoles	
091-2130049-55	BE31 0912 1300 4955	Écoles	
091-2130050-56	BE20 0912 1300 5056	Écoles	
091-2130051-57	BE09 0912 1300 5157	Écoles	
091-2130052-58	BE95 0912 1300 5258	Écoles	
091-2130053-59	BE84 0912 1300 5359	Écoles	
091-2130054-60	BE73 0912 1300 5460	Écoles	
091-2130055-61	BE62 0912 1300 5561	Écoles	
091-2130056-62	BE51 0912 1300 5662	Écoles	
091-2130057-63	BE40 0912 1300 5763	Écoles	
091-2130058-64	BE29 0912 1300 5864	Écoles	
091-2130059-65	BE18 0912 1300 5965	Écoles	
091-2130060-66	BE07 0912 1300 6066	Écoles	
091-2130061-67	BE93 0912 1300 6167	Écoles	
091-2130062-68	BE82 0912 1300 6268	Écoles	
091-2130063-69	BE71 0912 1300 6369	Écoles	
091-2130064-70	BE60 0912 1300 6470	Écoles	
091-2130065-71	BE49 0912 1300 6571	Écoles	
091-2130066-72	BE38 0912 1300 6672	Écoles	
091-2130067-73	BE27 0912 1300 6773	Écoles	

091-2130068-74	BE16 0912 1300 6874	Écoles	
091-2130069-75	BE05 0912 1300 6975	Écoles	
091-2130070-76	BE91 0912 1300 7076	Écoles	
091-2130071-77	BE80 0912 1300 7177	Écoles	
091-2130072-78	BE69 0912 1300 7278	Écoles	
091-2130073-79	BE58 0912 1300 7379	Écoles	
091-2130074-80	BE47 0912 1300 7480	Écoles	
091-2130075-81	BE36 0912 1300 7581	Écoles	
091-2130076-82	BE25 0912 1300 7682	Écoles	
091-2130077-83	BE14 0912 1300 7783	Écoles	
091-2130078-84	BE03 0912 1300 7884	Écoles	
091-2130079-85	BE89 0912 1300 7985	Écoles	
091-2130080-86	BE78 0912 1300 8086	Écoles	
091-2130081-87	BE67 0912 1300 8187	Écoles	
091-2130082-88	BE56 0912 1300 8288	Écoles	
091-2130083-89	BE45 0912 1300 8389	Écoles	
091-2130084-90	BE34 0912 1300 8490	Écoles	
091-2130085-91	BE23 0912 1300 8591	Écoles	
091-2130086-92	BE12 0912 1300 8692	Écoles	
091-2130087-93	BE98 0912 1300 8793	Écoles	
091-2130088-94	BE87 0912 1300 8894	Écoles	
091-2130089-95	BE76 0912 1300 8995	Écoles	
091-2130090-96	BE65 0912 1300 9096	Écoles	
091-2130091-97	BE54 0912 1300 9197	Écoles	
091-2130092-01	BE43 0912 1300 9201	Écoles	
091-2130093-02	BE32 0912 1300 9302	Écoles	
091-2130094-03	BE21 0912 1300 9403	Écoles	
091-2130098-07	BE74 0912 1300 9807	Écoles	
091-2130099-08	BE63 0912 1300 9908	Écoles	
091-2130100-09	BE52 0912 1301 0009	Écoles	
091-2130101-10	BE41 0912 1301 0110	Écoles	
091-2130102-11	BE30 0912 1301 0211	Écoles	
091-2130103-12	BE19 0912 1301 0312	Écoles	
091-2130104-13	BE08 0912 1301 0413	Écoles	
091-2130105-14	BE94 0912 1301 0514	Écoles	
091-2130106-15	BE83 0912 1301 0615	Écoles	
091-2130107-16	BE72 0912 1301 0716	Écoles	
091-2130108-17	BE61 0912 1301 0817	Écoles	
091-2130109-18	BE50 0912 1301 0918	Écoles	
091-2130110-19	BE39 0912 1301 1019	Écoles	
091-2130111-20	BE28 0912 1301 1120	Écoles	
091-2130112-21	BE17 0912 1301 1221	Écoles	
091-2130113-22	BE06 0912 1301 1322	Écoles	
091-2130114-23	BE92 0912 1301 1423	Écoles	
091-2130115-24	BE81 0912 1301 1524	Écoles	
091-2130117-26	BE59 0912 1301 1726	Écoles	
091-2130118-27	BE48 0912 1301 1827	Écoles	

091-2130120-29	BE26 0912 1301 2029	Écoles	
091-2130121-30	BE15 0912 1301 2130	Écoles	
091-2130122-31	BE04 0912 1301 2231	Écoles	
091-2130123-32	BE90 0912 1301 2332	Écoles	
091-2130124-33	BE79 0912 1301 2433	Écoles	
091-2130125-34	BE68 0912 1301 2534	Écoles	
091-2130126-35	BE57 0912 1301 2635	Écoles	
091-2130127-36	BE46 0912 1301 2736	Écoles	
091-2130128-37	BE35 0912 1301 2837	Écoles	
091-2130129-38	BE24 0912 1301 2938	Écoles	
091-2130130-39	BE13 0912 1301 3039	Écoles	
091-2130131-40	BE02 0912 1301 3140	Écoles	
091-2130132-41	BE88 0912 1301 3241	Écoles	
091-2130133-42	BE77 0912 1301 3342	Écoles	
091-2130134-43	BE66 0912 1301 3443	Écoles	
091-2130135-44	BE55 0912 1301 3544	Écoles	
091-2130136-45	BE44 0912 1301 3645	Écoles	
091-2130137-46	BE33 0912 1301 3746	Écoles	
091-2130138-47	BE22 0912 1301 3847	Écoles	
091-2130140-49	BE97 0912 1301 4049	Écoles	
091-2130141-50	BE86 0912 1301 4150	Écoles	
091-2130142-51	BE75 0912 1301 4251	Écoles	
091-2130143-52	BE64 0912 1301 4352	Écoles	
091-2130144-53	BE53 0912 1301 4453	Écoles	
091-2130145-54	BE42 0912 1301 4554	Écoles	
091-2130146-55	BE31 0912 1301 4655	Écoles	
091-2130147-56	BE20 0912 1301 4756	Écoles	
091-2130148-57	BE09 0912 1301 4857	Écoles	
091-2130149-58	BE95 0912 1301 4958	Écoles	
091-2130150-59	BE84 0912 1301 5059	Écoles	
091-2130151-60	BE73 0912 1301 5160	Écoles	
091-2130152-61	BE62 0912 1301 5261	Écoles	
091-2130153-62	BE51 0912 1301 5362	Écoles	
091-2130154-63	BE40 0912 1301 5463	Écoles	
091-2130155-64	BE29 0912 1301 5564	Écoles	
091-2130156-65	BE18 0912 1301 5665	Écoles	
091-2130157-66	BE07 0912 1301 5766	Écoles	
091-2130158-67	BE93 0912 1301 5867	Écoles	
091-2130159-68	BE82 0912 1301 5968	Écoles	
091-2130160-69	BE71 0912 1301 6069	Écoles	
091-2130161-70	BE60 0912 1301 6170	Écoles	
091-2130162-71	BE49 0912 1301 6271	Écoles	
091-2130163-72	BE38 0912 1301 6372	Écoles	
091-2130164-73	BE27 0912 1301 6473	Écoles	
091-2130165-74	BE16 0912 1301 6574	Écoles	
091-2130166-75	BE05 0912 1301 6675	Écoles	
091-2130167-76	BE91 0912 1301 6776	Écoles	

091-2130168-77	BE80 0912 1301 6877	Écoles	
091-2130169-78	BE69 0912 1301 6978	Écoles	
091-2130170-79	BE58 0912 1301 7079	Écoles	
091-2130171-80	BE47 0912 1301 7180	Écoles	
091-2130172-81	BE36 0912 1301 7281	Écoles	
091-2130173-82	BE25 0912 1301 7382	Écoles	
091-2130174-83	BE14 0912 1301 7483	Écoles	
091-2130175-84	BE03 0912 1301 7584	Écoles	
091-2130176-85	BE89 0912 1301 7685	Écoles	
091-2130177-86	BE78 0912 1301 7786	Écoles	

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

GLOBAL

	-197.967.015,38	-135.142.257,42	62.824.757,96

GROUPES DE COMPTES	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
Recettes (01-86)	40.792.843,81	49.393.497,14	*8.600.653,33*
Recettes PSCD (60-48)	*3.096.065,01*	15.156.008,15	*12.059.943,14*
Recettes Globales (62-50)	*3.096.065,01*	0,00	*-3.096.065,01*
Dépenses (33-21)	*-2.518.432.349,86*	-2.446.226.125,11	*72.206.224,75*
Fonds en Souffrance (50-38)	3.858.032,26	1.452.489,92	*-2.405.542,34*
Contentieux Traitements (40-28)	990.116,69	1.097.166,32	*107.049,63*
Contentieux ASBL (58-46)	397.105,37	210.727,07	*-186.378,30*
ONSS Enseignement (02-87)	*162.293.064,00*	151.206.672,84	*-11.086.391,16*
ONSS Administration (03-88)	*12.333.178,14*	11.091.067,43	*-1.242.110,71*
Précompte professionnel (04-89)	259.937.768,99	265.153.167,76	*5.215.398,77*
CVO (05-90)	3.124,02	505,82	*-2.618,20*
Précompte professionnel décentralisés (54-42)	*718,80*	550,62	*-168,18*
TVA (56-44)	0,00	420,00	*420,00*
Etnic	*24.884.211,55*	30.038.317,41	*5.154.105,86*
Musée Royal de Mariemont	6.082.870,36	6.102.282,96	*19.412,60*
OPC	501.796,36	522.713,86	*20.917,50*
AEQES	3.159.257,61	3.454.109,30	*294.851,69*
SFMQ	447.880,94	1.169.645,79	*721.764,85*
PPT	152.128.319,28	106.622.083,53	*-45.506.235,75*
CUR	348.180.413,40	262.746.093,44	*-85.434.319,96*
SGIPGI	225.161.030,89	262.637.744,08	*37.476.713,19*
PIEBS	0,00	0,00	*0,00*
SPORT	3.395.224,84	7.374.763,80	*3.979.538,96*
FBSLS	0,00	57.683.560,34	*57.683.560,34*
Trésorier Centralisateur (*)	*13.907,88*	*13.907,88*	*0,00*
Receveurs-Trésoriers	6.545.965,41	43.549,89	*-6.502.415,52*
Comptables particuliers	171.211,74	12.960,52	*-158.251,22*
Comptes spéciaux IPPJ	*14.206,60*	*12.307,21*	*-1.899,39*
Écoles	*185.342.870,64*	*199.606.701,96*	*14.263.831,32*
Universités	216.834,77	351.771,67	*134.936,90*
RTBF	*86.307.996,04*	*92.527.013,74*	*6.219.017,70*
Bâtiments scolaires	488.562.566,16	482.267.852,03	*-6.294.714,13*
Agences FSE et LLP + SOCRATES	636.162,63	-52.267.581,99	*-52.903.744,62*
Centre du Cinéma	*42.873.157,43*	*44.757.751,76*	*1.884.594,33*
WBE	24.936.483,64	37.825.738,16	*12.889.254,52*
Fonds Écureuil	122.388.563,70	124.137.002,81	*1.748.439,11*
ONE	106.689.723,39	143.280.474,92	*36.590.751,53*
IFC	5.026.597,12	5.400.829,55	*374.232,43*

(*) hors cotisations sociales et fiscales

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Trésorier Centralisateur

	13.907,88	13.907,88	0,00

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE43 0912 1100 1301	0,00	0,00	0,00
BE08 0912 1100 2513	0,00	0,00	0,00
BE94 0912 1100 2614	0,00	0,00	0,00
BE28 0912 1100 3220	0,00	0,00	0,00
BE81 0912 1100 3624	0,00	0,00	0,00
BE70 0912 1100 3725	0,00	0,00	0,00
BE59 0912 1100 3826	0,00	0,00	0,00
BE97 0912 1100 6149	13.907,88	13.907,88	0,00

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Receveurs-trésoriers (hors Fonds C)

	6.545.965,41	43.549,89	-6.502.415,52

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE37 0910 1131 0128	5.328,79	5.854,74	525,95
BE20 0910 1143 9056	7.697,38	0,00	-7.697,38
BE12 0912 1101 0492	0,00	0,00	0,00
BE65 0912 1101 0896	730,42	709,00	-21,42
BE96 0912 1101 1405	0,00	0,00	0,00
BE61 0912 1101 2617	0,00	0,00	0,00
BE70 0912 1101 3425	0,00	0,00	0,00
BE93 0912 1101 7667	0,00	0,00	0,00
BE82 0912 1101 7768	0,00	0,00	0,00
BE80 0912 1101 8677	0,00	0,00	0,00
BE78 0912 1101 9586	0,00	0,00	0,00
BE96 0912 1105 0205	0,00	0,00	0,00
BE74 0912 1105 0407	0,00	0,00	0,00
BE52 0912 1105 0609	0,00	0,00	0,00
BE41 0912 1105 0710	130,00	0,00	-130,00
BE08 0912 1105 1013	0,00	0,00	0,00
BE94 0912 1105 1114	0,00	0,00	0,00
BE83 0912 1105 1215	0,00	0,00	0,00
BE72 0912 1105 1316	0,00	0,00	0,00
BE61 0912 1105 1417	0,00	0,00	0,00
BE50 0912 1105 1518	0,00	0,00	0,00
BE39 0912 1105 1619	0,00	0,00	0,00
BE06 0912 1105 1922	0,00	0,00	0,00
BE59 0912 1105 2326	350,00	0,00	-350,00
BE48 0912 1105 2427	0,00	0,00	0,00

BE15 0912 1105 2730	0,00	0,00	0,00
BE90 0912 1105 2932	0,00	0,00	0,00
BE57 0912 1105 3235	6.406.469,90	0,00	-6.406.469,90
BE46 0912 1105 3336	0,00	0,00	0,00
BE35 0912 1105 3437	0,00	0,00	0,00
BE13 0912 1105 3639	0,00	0,00	0,00
BE02 0912 1105 3740	0,00	0,00	0,00
BE88 0912 1105 3841	17,36	0,00	-17,36
BE77 0912 1105 3942	0,00	0,00	0,00
BE22 0912 1105 4447	0,00	0,00	0,00
BE97 0912 1105 4649	0,00	0,00	0,00
BE86 0912 1105 4750	0,00	0,00	0,00
BE75 0912 1105 4851	0,00	0,00	0,00
BE64 0912 1105 4952	0,00	0,00	0,00
BE53 0912 1105 5053	0,00	0,00	0,00
BE09 0912 1105 5457	0,00	0,00	0,00
BE29 0912 1105 6164	0,00	0,00	0,00
BE18 0912 1105 6265	0,00	0,00	0,00
BE07 0912 1105 6366	0,00	0,00	0,00
BE60 0912 1105 6770	0,00	0,00	0,00
BE49 0912 1105 6871	0,00	0,00	0,00
BE91 0912 1105 7376	0,00	0,00	0,00
BE58 0912 1105 7679	0,00	0,00	0,00
BE59 0912 1110 0826	0,00	0,00	0,00
BE48 0912 1110 0927	0,00	70,00	70,00
BE02 0912 1110 2240	0,00	0,00	0,00
BE77 0912 1110 2442	0,00	0,00	0,00
BE66 0912 1110 2543	104.826,56	36.916,15	-67.910,41
BE55 0912 1110 2644	0,00	0,00	0,00
BE44 0912 1110 2745	0,00	0,00	0,00
BE97 0912 1110 3149	0,00	0,00	0,00
BE86 0912 1110 3250	0,00	0,00	0,00
BE75 0912 1110 3351	0,00	0,00	0,00
BE20 0912 1110 3856	0,00	0,00	0,00
BE09 0912 1110 3957	0,00	0,00	0,00
BE29 0912 1110 4664	0,00	0,00	0,00
BE71 0912 1110 5169	0,00	0,00	0,00
BE60 0912 1110 5270	0,00	0,00	0,00

BE76 0912 1110 7795	0,00	0,00	0,00
BE65 0912 1110 7896	0,00	0,00	0,00
BE54 0912 1110 7997	0,00	0,00	0,00
BE43 0912 1110 8001	20.415,00	0,00	-20.415,00
BE85 0912 1110 8506	0,00	0,00	0,00
BE74 0912 1110 8607	0,00	0,00	0,00
BE63 0912 1110 8708	0,00	0,00	0,00
BE19 0912 1110 9112	0,00	0,00	0,00

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Comptables particuliers

	171.211,74	12.960,52	-158.251,22

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE43 0912 1102 0701	155.677,20	0,00	-155.677,20
BE66 0912 1105 4043	4.949,36	5.157,68	208,32
BE73 0912 1105 5760	10.585,18	7.802,84	-2.782,34
BE51 0912 1105 5962	0,00	0,00	0,00

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Comptes spéciaux IPPJ

	14.206,60	12.307,21	-1.899,39

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE42 0912 1105 5154	3.316,35	1.303,98	-2.012,37
BE67 0912 1115 5487	9.052,89	9.354,86	301,97
BE56 0912 1115 5588	1.307,96	1.006,64	-301,32
BE34 0912 1115 5790	88,69	200,10	111,41
BE23 0912 1115 5891	440,71	441,63	0,92

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Écoles

	185.342.870,64	199.606.701,96	14.421.948,19

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE87 0912 1200 0094	18.469,46	406.935,42	388.465,96
BE65 0912 1200 0296	213.993,87	286.355,90	72.362,03
BE54 0912 1200 0397	182.552,80	164.171,22	-18.381,58
BE43 0912 1200 0401	181.847,40	231.952,33	50.104,93
BE21 0912 1200 0603	126.704,82	157.762,34	31.057,52
BE10 0912 1200 0704	105.372,77	255.686,62	150.313,85
BE96 0912 1200 0805	207.236,42	272.898,30	65.661,88
BE74 0912 1200 1007	33.017,44	60.073,79	27.056,35
BE63 0912 1200 1108	49.743,54	39.643,94	-10.099,60
BE52 0912 1200 1209	125.454,92	38.878,45	-86.576,47
BE41 0912 1200 1310	34.186,56	142.058,22	107.871,66
BE19 0912 1200 1512	76.896,42	111.747,29	34.850,87
BE08 0912 1200 1613	37.955,21	184.597,42	146.642,21
BE94 0912 1200 1714	180.670,74	90.420,55	-90.250,19
BE83 0912 1200 1815	174.674,40	182.496,27	7.821,87
BE72 0912 1200 1916	56.369,17	43.033,93	-13.335,24
BE50 0912 1200 2118	238.173,25	327.780,07	89.606,82
BE39 0912 1200 2219	156.322,82	118.706,61	-37.616,21
BE28 0912 1200 2320	320.310,49	257.455,90	-62.854,59
BE17 0912 1200 2421	158.800,24	312.247,76	153.447,52
BE92 0912 1200 2623	358.960,56	339.843,67	-19.116,89
BE81 0912 1200 2724	44.053,92	160.642,15	116.588,23
BE70 0912 1200 2825	60.775,28	33.138,11	-27.637,17
BE59 0912 1200 2926	179.848,20	283.084,26	103.236,06
BE48 0912 1200 3027	511.337,51	508.330,06	-3.007,45

BE15 0912 1200 3330	177.411,37	177.292,57	-118,80
BE04 0912 1200 3431	87.273,79	153.551,56	66.277,77
BE46 0912 1200 3936	7.478,37	17.136,13	9.657,76
BE35 0912 1200 4037	13.902,55	170.632,81	156.730,26
BE24 0912 1200 4138	84.102,18	50.303,79	-33.798,39
BE13 0912 1200 4239	45.052,24	168.242,72	123.190,48
BE02 0912 1200 4340	159.656,57	239.778,61	80.122,04
BE77 0912 1200 4542	282.768,10	282.225,76	-542,34
BE66 0912 1200 4643	425.395,50	434.595,87	9.200,37
BE55 0912 1200 4744	3.466,78	415,93	-3.050,85
BE44 0912 1200 4845	71.744,88	307.053,51	235.308,63
BE22 0912 1200 5047	308.585,65	302.873,46	-5.712,19
BE97 0912 1200 5249	549.785,17	548.318,74	-1.466,43
BE86 0912 1200 5350	112.687,29	143.901,71	31.214,42
BE75 0912 1200 5451	40.007,17	160.904,39	120.897,22
BE64 0912 1200 5552	863.915,81	889.082,00	25.166,19
BE42 0912 1200 5754	122.383,22	201.906,82	79.523,60
BE31 0912 1200 5855	61.070,85	84.049,51	22.978,66
BE20 0912 1200 5956	386.321,55	353.173,64	-33.147,91
BE84 0912 1200 6259	93.918,24	110.701,81	16.783,57
BE62 0912 1200 6461	255.086,57	200.348,26	-54.738,31
BE51 0912 1200 6562	195.738,77	303.545,50	107.806,73
BE40 0912 1200 6663	16.687,54	313.410,05	296.722,51
BE29 0912 1200 6764	210.637,67	200.238,55	-10.399,12
BE18 0912 1200 6865	26.686,87	1.577,83	-25.109,04
BE67 0912 1200 9087	562.161,35	500.699,73	-61.461,62
BE45 0912 1200 9289	335.492,37	1.266.645,52	931.153,15
BE34 0912 1200 9390	4.916.832,00	4.058.787,60	-858.044,40
BE23 0912 1200 9491	499.050,86	378.445,45	-120.605,41
BE12 0912 1200 9592	127.079,33	418.951,71	291.872,38
BE98 0912 1200 9693	468.437,39	245.684,91	-222.752,48
BE87 0912 1200 9794	576.605,95	479.737,79	-96.868,16
BE76 0912 1200 9895	655.433,18	467.520,58	-187.912,60
BE65 0912 1200 9996	195.194,23	30.190,82	-165.003,41
BE43 0912 1201 0101	143.269,08	391.415,11	248.146,03
BE32 0912 1201 0202	59.873,21	162.576,95	102.703,74
BE21 0912 1201 0303	561.050,61	338.588,15	-222.462,46
BE96 0912 1201 0505	531.187,20	96.138,71	-435.048,49

BE85 0912 1201 0606	305.278,15	201.610,08	-103.668,07
BE74 0912 1201 0707	827.832,14	143.171,16	-684.660,98
BE30 0912 1201 1111	42.665,84	331.379,20	288.713,36
BE19 0912 1201 1212	122.763,82	237.724,12	114.960,30
BE94 0912 1201 1414	548.375,32	219.542,64	-328.832,68
BE61 0912 1201 1717	938.273,81	235.578,66	-702.695,15
BE28 0912 1201 2020	998.007,80	480.362,21	-517.645,59
BE06 0912 1201 2222	278.545,41	82.097,55	-196.447,86
BE92 0912 1201 2323	247.506,09	107.501,62	-140.004,47
BE81 0912 1201 2424	574.131,02	262.709,11	-311.421,91
BE70 0912 1201 2525	223.508,43	215.544,60	-7.963,83
BE59 0912 1201 2626	900.134,36	505.675,53	-394.458,83
BE48 0912 1201 2727	471.858,27	180.804,58	-291.053,69
BE37 0912 1201 2828	181.230,71	350.165,20	168.934,49
BE04 0912 1201 3131	153.289,97	238.414,88	85.124,91
BE57 0912 1201 3535	617.489,42	608.081,75	-9.407,67
BE24 0912 1201 3838	3.763.507,05	3.344.341,61	-419.165,44
BE88 0912 1201 4141	46.023,92	114.723,01	68.699,09
BE66 0912 1201 4343	785.183,67	726.383,18	-58.800,49
BE55 0912 1201 4444	168.840,77	362.328,94	193.488,17
BE44 0912 1201 4545	558.707,30	193.871,92	-364.835,38
BE33 0912 1201 4646	198.019,27	252.249,98	54.230,71
BE11 0912 1201 4848	72.405,30	49.714,25	-22.691,05
BE97 0912 1201 4949	1.319.288,27	1.671.392,53	352.104,26
BE53 0912 1201 5353	582.808,44	697.021,99	114.213,55
BE31 0912 1201 5555	45.847,98	224.023,88	178.175,90
BE20 0912 1201 5656	382.241,48	96.031,32	-286.210,16
BE09 0912 1201 5757	934.827,94	1.055.990,64	121.162,70
BE95 0912 1201 5858	179.401,25	391.176,95	211.775,70
BE62 0912 1201 6161	358.487,46	229.939,96	-128.547,50
BE40 0912 1201 6363	295.699,15	292.228,58	-3.470,57
BE29 0912 1201 6464	3.389.674,03	3.355.378,30	-34.295,73
BE93 0912 1201 6767	101.270,42	184.628,25	83.357,83
BE71 0912 1201 6969	614.801,73	501.015,97	-113.785,76
BE16 0912 1201 7474	340.107,51	391.125,33	51.017,82
BE91 0912 1201 7676	634.471,01	523.781,27	-110.689,74
BE58 0912 1201 7979	266.928,99	188.064,73	-78.864,26
BE47 0912 1201 8080	282.281,79	269.170,30	-13.111,49

BE36 0912 1201 8181	45.434,87	71.153,36	25.718,49
BE25 0912 1201 8282	629.667,26	476.842,19	-152.825,07
BE14 0912 1201 8383	1.951.163,51	2.260.898,77	309.735,26
BE89 0912 1201 8585	135.864,47	40.743,09	-95.121,38
BE78 0912 1201 8686	356.950,86	251.149,17	-105.801,69
BE67 0912 1201 8787	3.420.865,78	3.463.093,06	42.227,28
BE56 0912 1201 8888	241.382,71	15.456,80	-225.925,91
BE45 0912 1201 8989	558.077,72	443.505,66	-114.572,06
BE12 0912 1201 9292	1.537.752,54	1.333.122,20	-204.630,34
BE98 0912 1201 9393	988.784,21	1.047.958,89	59.174,68
BE87 0912 1201 9494	543.492,34	432.468,22	-111.024,12
BE65 0912 1201 9696	130.160,80	101.704,23	-28.456,57
BE32 0912 1201 9902	1.317.033,48	201.684,30	-1.115.349,18
BE10 0912 1202 0104	2.777.191,05	1.578.086,94	-1.199.104,11
BE96 0912 1202 0205	1.369.727,10	1.042.633,27	-327.093,83
BE74 0912 1202 0407	622.100,44	453.086,66	-169.013,78
BE63 0912 1202 0508	720.325,79	671.818,41	-48.507,38
BE52 0912 1202 0609	9.128,26	14.222,89	5.094,63
BE41 0912 1202 0710	783.933,87	569.591,50	-214.342,37
BE30 0912 1202 0811	153.205,72	55.456,05	-97.749,67
BE08 0912 1202 1013	701.912,59	375.870,74	-326.041,85
BE94 0912 1202 1114	1.263.818,87	1.103.441,67	-160.377,20
BE72 0912 1202 1316	2.438.465,35	2.465.960,29	27.494,94
BE61 0912 1202 1417	110.942,78	84.163,37	-26.779,41
BE39 0912 1202 1619	972.359,26	653.326,06	-319.033,20
BE28 0912 1202 1720	308.492,04	206.447,09	-102.044,95
BE06 0912 1202 1922	125.196,82	303.468,65	178.271,83
BE92 0912 1202 2023	306.599,43	138.662,71	-167.936,72
BE81 0912 1202 2124	746.771,19	568.374,67	-178.396,52
BE70 0912 1202 2225	1.026.724,63	818.407,08	-208.317,55
BE59 0912 1202 2326	52.690,37	69.547,81	16.857,44
BE37 0912 1202 2528	906.781,71	969.141,80	62.360,09
BE26 0912 1202 2629	170.670,15	168.172,48	-2.497,67
BE57 0912 1202 3235	73.058,54	19.849,07	-53.209,47
BE35 0912 1202 3437	101.379,31	120.071,93	18.692,62
BE13 0912 1202 3639	1.461.285,99	1.563.896,67	102.610,68
BE88 0912 1202 3841	40.143,46	119.601,11	79.457,65
BE77 0912 1202 3942	161.470,55	373.016,73	211.546,18

BE66 0912 1202 4043	1.122.379,60	891.635,60	-230.744,00
BE33 0912 1202 4346	656.901,33	480.998,23	-175.903,10
BE22 0912 1202 4447	30.003,20	56.164,26	26.161,06
BE97 0912 1202 4649	157.605,59	478.069,48	320.463,89
BE64 0912 1202 4952	427.304,23	338.716,94	-88.587,29
BE42 0912 1202 5154	42.816,86	149.616,62	106.799,76
BE31 0912 1202 5255	1.170.072,67	256.962,23	-913.110,44
BE20 0912 1202 5356	984.855,61	369.147,79	-615.707,82
BE09 0912 1202 5457	273.331,58	413.602,54	140.270,96
BE95 0912 1202 5558	444.942,88	200.361,87	-244.581,01
BE84 0912 1202 5659	128.334,50	233.504,82	105.170,32
BE73 0912 1202 5760	429.952,34	445.666,48	15.714,14
BE29 0912 1202 6164	625.302,71	213.083,24	-412.219,47
BE18 0912 1202 6265	678.642,90	720.112,44	41.469,54
BE07 0912 1202 6366	661.424,39	96.653,85	-564.770,54
BE27 0912 1202 7073	48.636,21	9.722,73	-38.913,48
BE16 0912 1202 7174	91.684,33	123.366,65	31.682,32
BE05 0912 1202 7275	338.952,27	122.048,64	-216.903,63
BE91 0912 1202 7376	474.974,83	335.124,26	-139.850,57
BE80 0912 1202 7477	296.301,53	279.837,82	-16.463,71
BE69 0912 1202 7578	329.837,97	349.677,73	19.839,76
BE58 0912 1202 7679	1.126.652,88	731.856,69	-394.796,19
BE36 0912 1202 7881	851.778,75	904.173,87	52.395,12
BE14 0912 1202 8083	801.789,69	527.372,40	-274.417,29
BE89 0912 1202 8285	190.430,19	221.438,98	31.008,79
BE45 0912 1202 8689	213.045,41	151.716,46	-61.328,95
BE34 0912 1202 8790	120.340,39	36.499,80	-83.840,59
BE23 0912 1202 8891	356.983,26	541.480,54	184.497,28
BE12 0912 1202 8992	595.540,55	238.702,08	-356.838,47
BE85 0912 1203 0006	162.178,85	212.820,64	50.641,79
BE74 0912 1203 0107	9.438,26	315.528,20	306.089,94
BE63 0912 1203 0208	138.119,70	111.017,51	-27.102,19
BE41 0912 1203 0410	56.696,76	58.487,42	1.790,66
BE30 0912 1203 0511	973.192,98	816.396,54	-156.796,44
BE19 0912 1203 0612	8.562,06	62.099,53	53.537,47
BE08 0912 1203 0713	461.966,79	692.911,52	230.944,73
BE94 0912 1203 0814	236.645,78	250.042,56	13.396,78
BE83 0912 1203 0915	114.712,86	135.795,57	21.082,71

BE72 0912 1203 1016	96.112,22	259.834,42	163.722,20
BE61 0912 1203 1117	225.243,72	141.601,78	-83.641,94
BE50 0912 1203 1218	49.523,90	234.288,86	184.764,96
BE39 0912 1203 1319	35.508,00	235.852,38	200.344,38
BE28 0912 1203 1420	101.035,99	104.468,97	3.432,98
BE06 0912 1203 1622	302.215,98	140.473,69	-161.742,29
BE81 0912 1203 1824	36.988,33	123.958,97	86.970,64
BE59 0912 1203 2026	137.015,07	178.485,16	41.470,09
BE48 0912 1203 2127	241.612,14	73.558,49	-168.053,65
BE37 0912 1203 2228	191.633,50	42.330,31	-149.303,19
BE26 0912 1203 2329	45.537,90	30.546,36	-14.991,54
BE15 0912 1203 2430	15.173,11	37.678,61	22.505,50
BE04 0912 1203 2531	630.361,02	568.279,85	-62.081,17
BE90 0912 1203 2632	318.906,36	646.889,62	327.983,26
BE91 0912 1203 7076	653.381,54	545.958,02	-107.423,52
BE80 0912 1203 7177	630.644,63	884.791,51	254.146,88
BE69 0912 1203 7278	214.932,66	40.589,84	-174.342,82
BE58 0912 1203 7379	175.673,77	80.826,49	-94.847,28
BE47 0912 1203 7480	1.787.336,98	1.882.390,95	95.053,97
BE36 0912 1203 7581	159.162,35	66.078,35	-93.084,00
BE25 0912 1203 7682	82.026,33	131.202,66	49.176,33
BE14 0912 1203 7783	181.333,75	71.361,35	-109.972,40
BE03 0912 1203 7884	131.315,70	113.665,39	-17.650,31
BE89 0912 1203 7985	557.086,54	769.892,65	212.806,11
BE67 0912 1203 8187	46.660,75	158.160,64	111.499,89
BE56 0912 1203 8288	296.367,79	514.179,12	217.811,33
BE45 0912 1203 8389	242.361,35	115.347,93	-127.013,42
BE34 0912 1203 8490	169.274,80	129.069,50	-40.205,30
BE23 0912 1203 8591	339.815,19	310.438,34	-29.376,85
BE12 0912 1203 8692	498.632,41	647.099,79	148.467,38
BE98 0912 1203 8793	433.846,12	502.783,55	68.937,43
BE87 0912 1203 8894	732.033,68	745.429,83	13.396,15
BE76 0912 1203 8995	532.568,43	639.030,71	106.462,28
BE65 0912 1203 9096	310.566,77	139.186,12	-171.380,65
BE54 0912 1203 9197	110.934,68	212.050,04	101.115,36
BE43 0912 1203 9201	268.904,02	64.073,64	-204.830,38
BE32 0912 1203 9302	471.948,45	319.114,85	-152.833,60
BE21 0912 1203 9403	176.213,39	226.371,43	50.158,04

BE10 0912 1203 9504	113.034,59	262.433,27	149.398,68
BE96 0912 1203 9605	35.173,71	250.685,19	215.511,48
BE85 0912 1203 9706	423.240,57	356.935,34	-66.305,23
BE74 0912 1203 9807	169.072,09	265.287,34	96.215,25
BE52 0912 1204 0009	149.469,62	37.232,20	-112.237,42
BE41 0912 1204 0110	63.855,17	139.075,51	75.220,34
BE30 0912 1204 0211	104.421,08	77.670,75	-26.750,33
BE08 0912 1204 0413	51.492,79	213.749,68	162.256,89
BE83 0912 1204 0615	76.971,08	82.795,34	5.824,26
BE72 0912 1204 0716	170.909,78	259.518,69	88.608,91
BE61 0912 1204 0817	261.871,90	257.616,53	-4.255,37
BE50 0912 1204 0918	1.814.378,04	2.395.538,68	581.160,64
BE39 0912 1204 1019	53.744,77	98.122,18	44.377,41
BE28 0912 1204 1120	265.452,79	348.783,05	83.330,26
BE17 0912 1204 1221	113.084,18	138.827,29	25.743,11
BE06 0912 1204 1322	2.413.920,48	2.374.879,58	-39.040,90
BE92 0912 1204 1423	928.256,99	614.439,66	-313.817,33
BE81 0912 1204 1524	191.811,92	183.224,17	-8.587,75
BE68 0912 1204 2534	149.567,75	232.316,65	82.748,90
BE57 0912 1204 2635	392.126,81	735.196,68	343.069,87
BE46 0912 1204 2736	85.062,35	153.335,31	68.272,96
BE24 0912 1204 2938	95.663,65	246.335,76	150.672,11
BE13 0912 1204 3039	567.370,01	560.284,86	-7.085,15
BE02 0912 1204 3140	366.550,20	596.811,77	230.261,57
BE88 0912 1204 3241	203.128,40	191.121,12	-12.007,28
BE77 0912 1204 3342	186.462,73	332.470,82	146.008,09
BE66 0912 1204 3443	117.180,13	238.103,61	120.923,48
BE55 0912 1204 3544	1.554.101,11	1.447.642,50	-106.458,61
BE44 0912 1204 3645	224.677,42	340.630,90	115.953,48
BE33 0912 1204 3746	40.172,86	42.361,38	2.188,52
BE22 0912 1204 3847	51.841,63	258.471,84	206.630,21
BE53 0912 1204 4453	3.488.780,68	2.624.151,07	-864.629,61
BE42 0912 1204 4554	15.601,74	394.188,17	378.586,43
BE31 0912 1204 4655	2.839.160,29	3.296.754,47	457.594,18
BE20 0912 1204 4756	996.958,58	1.020.778,58	23.820,00
BE09 0912 1204 4857	575.798,78	1.057.979,26	482.180,48
BE95 0912 1204 4958	194.388,53	18.758,55	-175.629,98
BE84 0912 1204 5059	101.363,92	159.158,85	57.794,93

BE60 0912 1204 6170	307.017,63	242.297,04	-64.720,59
BE14 0912 1204 7483	147.551,43	1.781.075,99	1.633.524,56
BE03 0912 1204 7584	10.351.033,31	13.999.914,09	3.648.880,78
BE89 0912 1204 7685	1.426.080,78	4.789.589,43	3.363.508,65
BE78 0912 1204 7786	2.017.999,95	3.903.041,76	1.885.041,81
BE67 0912 1204 7887	79.130,15	0,00	-79.130,15
BE56 0912 1204 7988	7.240.521,54	12.368.251,06	5.127.729,52
BE45 0912 1204 8089	204.350,87	189.799,75	-14.551,12
BE34 0912 1204 8190	43.039,60	43.206,84	167,24
BE23 0912 1204 8291	329.596,61	447.232,86	117.636,25
BE12 0912 1204 8392	199.335,01	177.236,57	-22.098,44
BE98 0912 1204 8493	74.242,21	73.707,33	-534,88
BE87 0912 1204 8594	594.379,19	627.261,69	32.882,50
BE76 0912 1204 8695	200.151,89	297.393,42	97.241,53
BE65 0912 1204 8796	133.290,71	176.147,71	42.857,00
BE54 0912 1204 8897	79.274,68	123.882,70	44.608,02
BE43 0912 1204 8901	672.170,61	448.448,81	-223.721,80
BE32 0912 1204 9002	234.893,24	235.087,86	194,62
BE21 0912 1204 9103	45.987,92	98.691,59	52.703,67
BE10 0912 1204 9204	30.358,83	18.562,00	-11.796,83
BE96 0912 1204 9305	97.996,92	141.197,14	43.200,22
BE85 0912 1204 9406	309.785,11	349.717,06	39.931,95
BE74 0912 1204 9507	488.481,70	679.370,86	190.889,16
BE08 0912 1205 0113	434.242,99	473.238,58	38.995,59
BE94 0912 1205 0214	279.115,61	282.235,73	3.120,12
BE72 0912 1205 0416	190.284,49	194.825,92	4.541,43
BE61 0912 1205 0517	36.883,39	54.449,69	17.566,30
BE50 0912 1205 0618	670.643,47	787.824,18	117.180,71
BE39 0912 1205 0719	184.879,19	186.543,59	1.664,40
BE28 0912 1205 0820	834.485,87	861.811,73	27.325,86
BE17 0912 1205 0921	0,00	0,00	0,00
BE06 0912 1205 1022	154.494,61	110.353,01	-44.141,60
BE92 0912 1205 1123	71.693,26	69.475,30	-2.217,96
BE81 0912 1205 1224	284.122,50	254.082,27	-30.040,23
BE70 0912 1205 1325	41.789,54	213.130,65	171.341,11
BE48 0912 1205 1527	258.492,42	356.316,06	97.823,64
BE37 0912 1205 1628	139.643,39	118.896,49	-20.746,90
BE26 0912 1205 1729	0,00	0,00	0,00

BE15 0912 1205 1830	361.248,62	426.443,19	65.194,57
BE90 0912 1205 2032	378.358,28	426.266,71	47.908,43
BE79 0912 1205 2133	277.137,03	342.420,63	65.283,60
BE68 0912 1205 2234	340.461,54	661.838,90	321.377,36
BE57 0912 1205 2335	248.672,15	205.286,06	-43.386,09
BE35 0912 1205 2537	82.135,75	123.670,90	41.535,15
BE24 0912 1205 2638	245.438,18	257.502,53	12.064,35
BE02 0912 1205 2840	85.886,69	105.312,66	19.425,97
BE77 0912 1205 3042	95.655,53	118.675,08	23.019,55
BE55 0912 1205 3244	35.332,34	2.301,99	-33.030,35
BE44 0912 1205 3345	91.437,32	100.903,28	9.465,96
BE33 0912 1205 3446	167.602,38	180.133,57	12.531,19
BE22 0912 1205 3547	16.463,05	91.866,27	75.403,22
BE11 0912 1205 3648	106.223,70	111.467,75	5.244,05
BE75 0912 1205 3951	442.983,91	503.702,36	60.718,45
BE64 0912 1205 4052	140.567,25	95.815,09	-44.752,16
BE14 0912 1205 7183	6.169.550,17	6.675.858,83	506.308,66
BE03 0912 1205 7284	866.805,43	781.744,04	-85.061,39
BE89 0912 1205 7385	685.464,87	666.001,07	-19.463,80
BE78 0912 1205 7486	2.842.080,02	2.907.305,09	65.225,07
BE67 0912 1205 7587	1.795.368,97	1.833.384,82	38.015,85
BE45 0912 1205 7789	592.109,80	463.636,76	-128.473,04
BE34 0912 1205 7890	50.624,61	81.051,98	30.427,37
BE23 0912 1205 7991	539.199,55	588.100,53	48.900,98
BE12 0912 1205 8092	27.266,56	47.879,63	20.613,07
BE98 0912 1205 8193	242.399,99	283.994,21	41.594,22
BE72 0912 1206 0116	372.044,81	392.310,79	20.265,98
BE61 0912 1206 0217	279.278,68	319.445,08	40.166,40
BE39 0912 1206 0419	278.110,99	273.956,81	-4.154,18
BE06 0912 1206 0722	64.329,29	58.323,55	-6.005,74
BE81 0912 1206 0924	128.432,58	145.077,61	16.645,03
BE70 0912 1206 1025	150.156,49	149.198,98	-957,51
BE59 0912 1206 1126	176.649,95	191.806,00	15.156,05
BE48 0912 1206 1227	150.731,24	119.309,29	-31.421,95
BE26 0912 1206 1429	151.491,19	160.244,81	8.753,62
BE15 0912 1206 1530	103.802,92	91.581,41	-12.221,51
BE90 0912 1206 1732	254.576,79	186.437,40	-68.139,39
BE79 0912 1206 1833	147.588,26	148.783,56	1.195,30

BE68 0912 1206 1934	40.414,82	26.981,38	-13.433,44
BE46 0912 1206 2136	125.162,86	143.681,23	18.518,37
BE35 0912 1206 2237	221.515,76	252.357,92	30.842,16
BE24 0912 1206 2338	150.143,31	148.434,52	-1.708,79
BE13 0912 1206 2439	67.387,01	67.593,57	206,56
BE88 0912 1206 2641	274.185,27	282.177,44	7.992,17
BE77 0912 1206 2742	333.134,93	312.332,92	-20.802,01
BE66 0912 1206 2843	159.563,36	187.662,55	28.099,19
BE55 0912 1206 2944	95.190,37	67.895,43	-27.294,94
BE44 0912 1206 3045	170.924,14	185.626,29	14.702,15
BE33 0912 1206 3146	195.251,33	214.538,05	19.286,72
BE22 0912 1206 3247	76.361,97	55.402,01	-20.959,96
BE11 0912 1206 3348	102.297,04	133.855,07	31.558,03
BE97 0912 1206 3449	148.811,94	142.075,84	-6.736,10
BE86 0912 1206 3550	122.206,38	73.471,89	-48.734,49
BE64 0912 1206 3752	21.042,12	38.161,10	17.118,98
BE53 0912 1206 3853	176.572,16	206.640,61	30.068,45
BE42 0912 1206 3954	189.209,74	208.186,25	18.976,51
BE31 0912 1206 4055	76.504,66	80.409,26	3.904,60
BE20 0912 1206 4156	64.771,58	81.893,89	17.122,31
BE09 0912 1206 4257	221.882,42	223.588,19	1.705,77
BE18 0912 1206 5065	86.908,02	85.976,06	-931,96
BE07 0912 1206 5166	221.257,91	221.481,60	223,69
BE93 0912 1206 5267	106.424,81	34.067,55	-72.357,26
BE82 0912 1206 5368	519.556,71	536.763,27	17.206,56
BE71 0912 1206 5469	209.585,39	239.027,72	29.442,33
BE60 0912 1206 5570	260.260,80	263.647,92	3.387,12
BE49 0912 1206 5671	146.750,99	115.864,57	-30.886,42
BE38 0912 1206 5772	332.211,28	340.423,58	8.212,30
BE50 0912 1207 0018	48.546,19	250.051,38	201.505,19
BE39 0912 1207 0119	413.560,94	530.762,62	117.201,68
BE28 0912 1207 0220	967.040,42	973.220,46	6.180,04
BE17 0912 1207 0321	511.736,15	637.562,33	125.826,18
BE06 0912 1207 0422	1.149.385,80	657.757,67	-491.628,13
BE92 0912 1207 0523	585.868,25	399.048,44	-186.819,81
BE81 0912 1207 0624	1.563.571,23	1.510.110,88	-53.460,35
BE70 0912 1207 0725	217.958,68	260.839,85	42.881,17
BE59 0912 1207 0826	28.986,07	20.249,41	-8.736,66

BE48 0912 1207 0927	389.511,45	389.511,45	0,00
BE37 0912 1207 1028	0,00	1.039.577,38	1.039.577,38
BE26 0912 1207 1129	49.838,27	79.586,74	29.748,47
BE85 0912 1300 0006	23.457,92	65.980,27	42.522,35
BE74 0912 1300 0107	167.726,48	167.506,06	-220,42
BE63 0912 1300 0208	0,00	0,00	0,00
BE08 0912 1300 0713	56.871,27	94.079,75	37.208,48
BE94 0912 1300 0814	58.517,22	83.144,36	24.627,14
BE83 0912 1300 0915	95,00	0,00	-95,00
BE72 0912 1300 1016	11.848,09	15.333,06	3.484,97
BE61 0912 1300 1117	0,00	0,00	0,00
BE50 0912 1300 1218	38.047,78	39.176,05	1.128,27
BE39 0912 1300 1319	52.280,73	52.280,73	0,00
BE17 0912 1300 1521	465.995,72	853.858,42	387.862,70
BE06 0912 1300 1622	5.360,90	1.605,25	-3.755,65
BE92 0912 1300 1723	233.484,68	115.341,26	-118.143,42
BE81 0912 1300 1824	333.411,87	334.398,68	986,81
BE70 0912 1300 1925	153.764,75	154.014,75	250,00
BE59 0912 1300 2026	25.272,26	41.858,97	16.586,71
BE48 0912 1300 2127	213.508,74	295.243,86	81.735,12
BE37 0912 1300 2228	21.868,59	56.522,10	34.653,51
BE26 0912 1300 2329	51.955,20	11.552,02	-40.403,18
BE15 0912 1300 2430	820,00	135.654,33	134.834,33
BE04 0912 1300 2531	40,00	40,00	0,00
BE90 0912 1300 2632	10.473,95	14.341,25	3.867,30
BE79 0912 1300 2733	0,00	0,00	0,00
BE68 0912 1300 2834	7.508,64	33.636,70	26.128,06
BE57 0912 1300 2935	595.952,52	890.400,74	294.448,22
BE46 0912 1300 3036	608.261,35	748.164,85	139.903,50
BE35 0912 1300 3137	261.096,24	349.016,26	87.920,02
BE24 0912 1300 3238	188.477,64	23.255,59	-165.222,05
BE13 0912 1300 3339	59.311,95	37.471,29	-21.840,66
BE02 0912 1300 3440	33.285,71	29.548,73	-3.736,98
BE88 0912 1300 3541	9.195,50	55.120,14	45.924,64
BE77 0912 1300 3642	17.438,90	100,00	-17.338,90
BE66 0912 1300 3743	31.417,88	19.849,13	-11.568,75
BE55 0912 1300 3844	864,59	19,86	-844,73
BE44 0912 1300 3945	0,00	0,00	0,00

BE33 0912 1300 4046	93.853,45	347.530,08	253.676,63
BE22 0912 1300 4147	7.631,71	68.235,87	60.604,16
BE11 0912 1300 4248	0,00	0,00	0,00
BE97 0912 1300 4349	0,00	0,00	0,00
BE86 0912 1300 4450	514.174,27	469.244,32	-44.929,95
BE75 0912 1300 4551	39.828,37	448,25	-39.380,12
BE64 0912 1300 4652	3.778,25	4.167,97	389,72
BE53 0912 1300 4753	222,33	72,00	-150,33
BE42 0912 1300 4854	38.181,84	15.812,26	-22.369,58
BE31 0912 1300 4955	27.555,85	99.959,36	72.403,51
BE20 0912 1300 5056	0,00	0,00	0,00
BE09 0912 1300 5157	22.999,00	500,00	-22.499,00
BE95 0912 1300 5258	22.582,50	3.629,70	-18.952,80
BE84 0912 1300 5359	0,00	0,00	0,00
BE73 0912 1300 5460	52.556,52	79.495,56	26.939,04
BE62 0912 1300 5561	10.308,66	1.135,00	-9.173,66
BE51 0912 1300 5662	0,00	0,00	0,00
BE40 0912 1300 5763	8.433,25	23.090,55	14.657,30
BE29 0912 1300 5864	39.267,50	41.356,50	2.089,00
BE18 0912 1300 5965	11.733,70	34.869,20	23.135,50
BE07 0912 1300 6066	229.951,91	293.507,96	63.556,05
BE93 0912 1300 6167	0,00	0,00	0,00
BE82 0912 1300 6268	2.433,68	75,00	-2.358,68
BE71 0912 1300 6369	3.269,46	3.409,70	140,24
BE60 0912 1300 6470	0,00	0,00	0,00
BE49 0912 1300 6571	132.020,32	54.480,01	-77.540,31
BE38 0912 1300 6672	143.767,08	330.162,26	186.395,18
BE27 0912 1300 6773	4.509,69	5.342,77	833,08
BE16 0912 1300 6874	8.392,00	102.461,03	94.069,03
BE05 0912 1300 6975	25.882,00	29.220,27	3.338,27
BE91 0912 1300 7076	59.444,50	134.303,40	74.858,90
BE80 0912 1300 7177	751,50	110,00	-641,50
BE69 0912 1300 7278	1.174,62	5.667,06	4.492,44
BE58 0912 1300 7379	8.698,00	405.138,08	396.440,08
BE47 0912 1300 7480	12.600,75	2.392,82	-10.207,93
BE36 0912 1300 7581	197.024,46	60.875,46	-136.149,00
BE25 0912 1300 7682	0,00	10.940,00	10.940,00
BE14 0912 1300 7783	92.050,20	132.856,75	40.806,55

BE03 0912 1300 7884	32.558,08	52.754,99	20.196,91
BE89 0912 1300 7985	0,00	0,00	0,00
BE78 0912 1300 8086	209.854,54	51.737,67	0,00
BE67 0912 1300 8187	152.080,69	193.396,95	41.316,26
BE56 0912 1300 8288	25.246,50	232.191,69	206.945,19
BE45 0912 1300 8389	0,00	574,00	574,00
BE34 0912 1300 8490	304.743,95	486.403,92	181.659,97
BE23 0912 1300 8591	9.857,01	11.091,31	1.234,30
BE12 0912 1300 8692	68.908,71	65,00	-68.843,71
BE98 0912 1300 8793	0,00	0,00	0,00
BE87 0912 1300 8894	22.371,55	52.847,25	30.475,70
BE76 0912 1300 8995	304.329,84	606.244,99	301.915,15
BE65 0912 1300 9096	42.019,23	7.964,05	-34.055,18
BE54 0912 1300 9197	15.800,07	4.088,40	-11.711,67
BE43 0912 1300 9201	54.391,55	3.650,10	-50.741,45
BE32 0912 1300 9302	6.724,90	153.121,04	146.396,14
BE21 0912 1300 9403	13.482,33	15.836,87	2.354,54
BE74 0912 1300 9807	105.575,10	114.622,51	9.047,41
BE63 0912 1300 9908	0,00	0,00	0,00
BE52 0912 1301 0009	0,00	0,00	0,00
BE41 0912 1301 0110	18.669,27	33.520,28	14.851,01
BE30 0912 1301 0211	195.459,91	109.683,38	-85.776,53
BE19 0912 1301 0312	84.850,71	125.275,95	40.425,24
BE08 0912 1301 0413	49.951,31	14.082,31	-35.869,00
BE94 0912 1301 0514	21.922,20	9.705,22	-12.216,98
BE83 0912 1301 0615	106.536,15	187.863,17	81.327,02
BE72 0912 1301 0716	59.260,19	34.232,62	-25.027,57
BE61 0912 1301 0817	60.426,58	38.739,46	-21.687,12
BE50 0912 1301 0918	5.750,18	5.215,63	-534,55
BE39 0912 1301 1019	206.491,83	2.125,81	-204.366,02
BE28 0912 1301 1120	176.016,59	1.016,25	-175.000,34
BE17 0912 1301 1221	40.658,96	18.450,01	-22.208,95
BE06 0912 1301 1322	105.746,10	40.000,00	-65.746,10
BE92 0912 1301 1423	6.171,00	4.454,17	-1.716,83
BE81 0912 1301 1524	50.859,40	12.543,80	-38.315,60
BE59 0912 1301 1726	0,00	0,00	0,00
BE48 0912 1301 1827	171.655,76	248.953,98	77.298,22
BE26 0912 1301 2029	2.529,97	58.063,69	55.533,72

BE15 0912 1301 2130	48.061,60	49.962,78	1.901,18
BE04 0912 1301 2231	28.216,99	62.384,73	34.167,74
BE90 0912 1301 2332	0,00	0,00	0,00
BE79 0912 1301 2433	0,00	0,00	0,00
BE68 0912 1301 2534	30.913,75	8.129,60	-22.784,15
BE57 0912 1301 2635	10.029,60	4.609,12	-5.420,48
BE46 0912 1301 2736	14.855,00	59.037,50	44.182,50
BE35 0912 1301 2837	140.504,99	247.798,70	107.293,71
BE24 0912 1301 2938	12.976,50	2.625,30	-10.351,20
BE13 0912 1301 3039	535,00	41.813,63	41.278,63
BE02 0912 1301 3140	76.873,91	9.879,43	-66.994,48
BE88 0912 1301 3241	4.176,88	4.448,57	271,69
BE77 0912 1301 3342	4.867,75	10.203,52	5.335,77
BE66 0912 1301 3443	188.931,65	95.167,21	-93.764,44
BE55 0912 1301 3544	170,00	3.238,40	3.068,40
BE44 0912 1301 3645	21.278,03	7.197,13	-14.080,90
BE33 0912 1301 3746	3.410,00	14.923,70	11.513,70
BE22 0912 1301 3847	445,00	2.371,00	1.926,00
BE97 0912 1301 4049	114,00	1.797,00	1.683,00
BE86 0912 1301 4150	5.732,00	5.993,20	261,20
BE75 0912 1301 4251	44.692,12	24.556,04	-20.136,08
BE64 0912 1301 4352	0,00	0,00	0,00
BE53 0912 1301 4453	203.535,87	9.972,90	-193.562,97
BE42 0912 1301 4554	28.083,84	8.978,98	-19.104,86
BE31 0912 1301 4655	0,00	0,00	0,00
BE20 0912 1301 4756	0,00	0,00	0,00
BE09 0912 1301 4857	8.762,45	8.253,72	-508,73
BE95 0912 1301 4958	5.253,00	3.030,74	-2.222,26
BE84 0912 1301 5059	8.848,00	9.183,30	335,30
BE73 0912 1301 5160	0,00	12.424,05	12.424,05
BE62 0912 1301 5261	0,00	0,00	0,00
BE51 0912 1301 5362	152,50	11.136,73	10.984,23
BE40 0912 1301 5463	26.235,78	9.450,63	-16.785,15
BE29 0912 1301 5564	0,00	62,00	62,00
BE18 0912 1301 5665	0,01	53.967,71	53.967,70
BE07 0912 1301 5766	35,00	40,00	5,00
BE93 0912 1301 5867	0,00	0,00	0,00
BE82 0912 1301 5968	10.226,84	4.974,99	-5.251,85

BE71 0912 1301 6069	20.494,17	68.981,46	48.487,29
BE60 0912 1301 6170	5.594,86	11.744,50	6.149,64
BE49 0912 1301 6271	1.294,01	1.179,25	-114,76
BE38 0912 1301 6372	2.904,00	93.174,15	90.270,15
BE27 0912 1301 6473	254,00	17.081,76	16.827,76
BE16 0912 1301 6574	0,00	61.289,00	61.289,00
BE05 0912 1301 6675	0,00	5.012,00	5.012,00
BE91 0912 1301 6776	0,00	14.562,01	14.562,01
BE80 0912 1301 6877	0,00	11.225,00	11.225,00
BE69 0912 1301 6978	0,00	1.218,04	1.218,04
BE58 0912 1301 7079	0,00	21.285,45	21.285,45
BE47 0912 1301 7180	0,00	0,00	0,00
BE36 0912 1301 7281	0,00	7.050,00	7.050,00
BE25 0912 1301 7382	0,00	7.891,78	7.891,78
BE14 0912 1301 7483	0,00	4.738,50	4.738,50
BE03 0912 1301 7584	0,00	46.256,55	46.256,55
BE89 0912 1301 7685	0,00	0,00	0,00
BE78 0912 1301 7786	0,00	0,00	0,00

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Universités

	216.834,77	351.771,67	134.936,90

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE74 0910 1084 2407	216.810,99	351.170,79	134.359,80
BE66 0912 1101 5243	23,78	600,88	577,10

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

RTBF

	86.307.996,04	92.527.013,74	6.219.017,70

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE02 0910 0992 4240	5.092.971,85	10.874.970,83	5.781.998,98
BE80 0910 1046 1477	81.214.719,59	81.651.738,31	437.018,72
BE54 0910 1626 4097	304,60	304,60	0,00
BE80 0910 2230 5177	0,00	0,00	0,00

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Bâtiments scolaires

	488.562.566,16	482.267.852,03	-6.294.714,13

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE97 0910 1040 0449	200.776.135,35	186.180.477,80	-14.595.657,55
BE72 0910 1208 4916	51.590,87	51.971,24	380,37
BE61 0910 1208 5017	110.298,89	110.298,89	0,00
BE34 0910 1907 6390	2.828,34	2.828,34	0,00
BE48 0912 1101 3627	14.539,98	0,00	-14.539,98
BE61 0912 1109 0217	144.320.240,58	169.364.985,35	25.044.744,77
BE50 0912 1109 0318	82.755,78	82.755,78	0,00
BE06 0912 1109 0722	26.109.496,56	25.261.620,60	-847.875,96
BE81 0912 1109 0924	0,00	0,00	0,00
BE70 0912 1109 1025	117.094.679,81	101.212.914,03	-15.881.765,78

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Agences FSE et LLP + SOCRATES

	636.162,63	-52.267.581,99	-52.903.744,62

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE45 0910 1771 8289	138.810,00	138.810,00	0,00
BE23 0910 1771 8491	151.972,26	179.805,09	27.832,83
BE73 0912 1101 6960	0,00	0,00	0,00
BE62 0912 1101 7061	242.677,73	178.865,36	-63.812,37
BE51 0912 1101 7162	-66.779.542,20	-94.471.188,21	-27.691.646,01
BE38 0912 1101 8172	4.871.412,67	5.437.123,69	565.711,02
BE27 0912 1101 8273	811.140,53	3.655,95	-807.484,58
BE05 0912 1101 8475	4.989.069,68	0,00	-4.989.069,68
BE87 0912 1102 0394	9.599.541,98	7.643.144,98	-1.956.397,00
BE76 0912 1102 0495	-3.189.029,04	-8.490.977,21	-5.301.948,17
BE63 0912 1102 1408	-652.227,35	-647.734,40	4.492,95
BE52 0912 1102 1509	-30.446.922,36	-413.752,07	30.033.170,29
BE19 0912 1102 1812	0,00	0,00	0,00
BE72 0912 1102 2216	5.950.142,98	466.643,71	-5.483.499,27
BE61 0912 1102 2317	36.067,68	78.429,73	42.362,05
BE21 0912 1105 0003	54.924.459,72	28.096.361,90	-26.828.097,82
BE79 0912 1105 3033	1.685.265,48	1.858.114,82	172.849,34
BE68 0912 1105 3134	0,00	0,00	0,00
BE71 0912 1105 6669	17.767.100,89	7.169.009,57	-10.598.091,32
BE27 0912 1105 7073	219.301,54	133.928,73	-85.372,81
BE16 0912 1105 7174	115.957,36	157.615,83	41.658,47
BE05 0912 1105 7275	200.963,08	214.560,54	13.597,46

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Centre du Cinéma

	42.873.157,43	44.757.751,76	1.884.594,33

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE28 0912 1105 1720	0,00	0,00	0,00
BE04 0912 1105 2831	0,00	0,00	0,00
BE24 0912 1110 2038	42.584.765,80	44.442.262,40	1.857.496,60
BE96 0912 1110 8405	288.391,63	315.489,36	27.097,73

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

WBE

	24.936.483,64	37.825.738,16	12.889.254,52

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE41 0910 2208 5010	24.936.483,64	37.825.738,16	12.889.254,52

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

Fonds Écureuil

	122.388.563,70	124.137.002,81	1.748.439,11

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE60 0910 1281 7870	121.762.161,16	109.948.410,70	-11.813.750,46
BE38 0910 1281 8072	7.455,48	18.632,18	11.176,70
BE88 0910 2287 3841	618.947,06	14.169.959,93	13.551.012,87

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

ONE

	106.689.723,39	143.280.474,92	36.590.751,53

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE04 0910 0957 4131	106.604.741,39	143.264.991,87	36.660.250,48
BE52 0910 1039 6409	2.500,00	3.287,21	787,21
BE27 0910 1110 1273	2.960,29	4.995,84	2.035,55
BE22 0910 1117 6247	2.000,00	2.000,00	0,00
BE94 0910 1809 8714	2.500,00	2.500,00	0,00
BE76 0910 1977 5295	1.000,00	2.700,00	1.700,00
BE37 0910 2272 7028	74.021,71	0,00	-74.021,71

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SITUATION DE TRÉSORERIE

Comparaison 2024-2025

IFC

	5.026.597,12	5.400.829,55	374.232,43

N° COMPTE	DECEMBRE 2024	DECEMBRE 2025	Variations
BE37 0910 1267 7828	5.026.597,12	5.400.829,55	374.232,43

ANNEXE 9

Dépenses payées en 2026 imputées en 2025

Date de paiement	Exercice comptable	Fichier de paiement	Montant
05/01/2026	2025	FICHIER : 1007288632	-79.720,00
05/01/2026	2025	FICHIER : 1007288733	-9.565,81
05/01/2026	2025	FICHIER : 1007289532	-385.941,49
06/01/2026	2025	FICHIER : 1007290524	-3.278,82
06/01/2026	2025	FICHIER : 1007291121	-19.541,61
06/01/2026	2025	FICHIER : 1007290423	-11.775,00
06/01/2026	2025	FICHIER : 1007291727	-1.256.536,74
07/01/2026	2025	FICHIER : 1007293628	-11.844,08
07/01/2026	2025	FICHIER : 1007293527	-2.917,95
07/01/2026	2025	FICHIER : 1007295024	-612.808,95
08/01/2026	2025	FICHIER : 1007296328	-147.902,49
08/01/2026	2025	FICHIER : 1007298027	-1.018.347,77
09/01/2026	2025	FICHIER : 1007301012	-1.080.217,01
09/01/2026	2025	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC	-99.779,63
09/01/2026	2025	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC	-80.004,69
12/01/2026	2025	FICHIER : 1007302821	-9.269,71
12/01/2026	2025	FICHIER : 1007303115	-867.780,62
12/01/2026	2025	FICHIER : 1007304015	-233.114,80
12/01/2026	2025	FICHIER : 1007304621	-940.941,92
13/01/2026	2025	FICHIER : 1007306825	-6.957,93
13/01/2026	2025	FICHIER : 1007308322	-5.810,23
13/01/2026	2025	FICHIER : 1007308524	-7.459,25
13/01/2026	2025	FICHIER : 1007308423	-9.127,25
13/01/2026	2025	FICHIER : 1007309020	-587.527,74
14/01/2026	2025	FICHIER : 1007311821	-966,72
14/01/2026	2025	FICHIER : 1007309828	-2.930.042,40
14/01/2026	2025	FICHIER : 1007311518	-21.310,94
14/01/2026	2025	FICHIER : 1007311619	-81.427,67
14/01/2026	2025	FICHIER : 1007311316	-1.273.068,28
14/01/2026	2025	FICHIER : 1007311720	-57.612,59
14/01/2026	2025	FICHIER : 1007312317	-1.722.299,81
15/01/2026	2025	FICHIER : 1007313520	-1.301.495,00
15/01/2026	2025	FICHIER : 1007314925	-884.376,45
15/01/2026	2025	FICHIER : 1007315421	-2.903.670,38
15/01/2026	2025	FICHIER : 1007314521	-541.459,89
15/01/2026	2025	FICHIER : 1007316321	-2.316.315,21
16/01/2026	2025	FICHIER : 1007318424	-3.628.177,23
16/01/2026	2025	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC	-182.552,70
16/01/2026	2025	FICHIER : 1007320720	-589.550,47
19/01/2026	2025	FICHIER : 1007323420	-66.768,54
20/01/2026	2025	FICHIER : 1007327222	-36.424,81
21/01/2026	2025	FICHIER : 1007329224	-29.571,18
22/01/2026	2025	FICHIER : 1007332016	-9.779,03
22/01/2026	2025	FICHIER : 1007331419	-3.682,76
22/01/2026	2025	Regul ONSS MCF T4/2025 - SC 2400000430	1.159.617,12

23/01/2026	2025	FICHIER : 1007334826	-18.689,61
26/01/2026	2025	FICHIER : 1007337930	-1.155,40
26/01/2026	2025	FICHIER : 1007336222	-119,40
27/01/2026	2025	FICHIER : 1007341218	-1.774,48
27/01/2026	2025	FICHIER : 1007341319	-847,79
28/01/2026	2025	FICHIER : 1007345121	-42.223,02
29/01/2026	2025	FICHIER : 1007349226	-609,84
29/01/2026	2025	FICHIER : 1007346122	-155.773,78
30/01/2026	2025	FICHIER : 1007353827	-207.181,54
30/01/2026	2025	FICHIER : 1007354020	-470.785,35
30/01/2026	2025	FICHIER : 1007354626	-142.479,62
30/01/2026	2025	FICHIER : 1007354424	-16.605,95
06/02/2026	2025	FICHIER : 1007369935	-385,63
10/02/2026	2025	FICHIER : 1007374224	-42.351,61
17/02/2026	2025	FICHIER : 1007388734	-1.574,76

TOTAL	-26.011.664,21

ANNEXE 10

Dépenses payées en 2025 imputées en 2024

Date de paiement	Exercice comptable	Fichier de paiement	Montant
02/01/2025	2024	FICHIER 1006551119	14.265.349,43
02/01/2025	2024	FICHIER 1006550825	1.077.717,07
02/01/2025	2024	FICHIER 1006550118	582.400,00
02/01/2025	2024	FICHIER 1006550017	72.489,90
03/01/2025	2024	FICHIER 1006551624	27.846.078,78
03/01/2025	2024	FICHIER 1006551725	28.988.610,00
03/01/2025	2024	FICHIER 1006552827	85.480,09
06/01/2025	2024	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC	76.933,11
06/01/2025	2024	ILI-ILI DOO	2.945,00
06/01/2025	2024	SHINCHOSHA PUBLISHING	3.558,00
06/01/2025	2024	VICENTE LUCAS BRAITHWAITE CASTILLO	1.163,00
06/01/2025	2024	IZDAVACKA KUCA PROMETEJ	3.308,00
06/01/2025	2024	FICHIER 1006554324	3.241,77
06/01/2025	2024	FICHIER 1006553828	33.512,00
06/01/2025	2024	FICHIER 1006554627	573.522,21
07/01/2025	2024	FICHIER 1006557529	1.307.822,02
08/01/2025	2024	FICHIER 1006559935	693.060,03
09/01/2025	2024	FICHIER 1006565326	2.216.926,31
10/01/2025	2024	FICHIER 1006568935	858.491,98
10/01/2025	2024	FICHIER 1006566327	558.501,78
13/01/2025	2024	FICHIER 1006570524	104.199,98
13/01/2025	2024	FICHIER 1006570322	590.372,15
13/01/2025	2024	FICHIER 1006571626	890.415,00
13/01/2025	2024	FICHIER 1006570221	302.062,33
14/01/2025	2024	FICHIER 1006572627	4.451.823,83
14/01/2025	2024	FICHIER 1006572425	3.696.721,44
14/01/2025	2024	FICHIER 1006573527	23.541,42
14/01/2025	2024	FICHIER 1006573426	6.148,74
14/01/2025	2024	FICHIER 1006574023	1.611.629,98
15/01/2025	2024	FICHIER 1006576934	5.341,56
15/01/2025	2024	FICHIER 1006576833	8.956,21
15/01/2025	2024	FICHIER 1006577026	1.814.378,50
16/01/2025	2024	FICHIER 1006577733	1.407.337,17
16/01/2025	2024	FICHIER 1006577834	16.855,40
16/01/2025	2024	FICHIER 1006580424	21.605.091,97
17/01/2025	2024	FICHIER 1006585126	352.376,74
20/01/2025	2024	VI 0388-3321 Regul ONSS T4/2024	-861.547,60
20/01/2025	2024	FICHIER 1006586632	1.460,00
20/01/2025	2024	FICHIER 1006589231	18.348.845,97
21/01/2025	2024	FICHIER 1006591931	4.890,44
22/01/2025	2024	FICHIER 1006595430	14.052,95
22/01/2025	2024	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC	436.568,00
22/01/2025	2024	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC	78.509,17
22/01/2025	2024	ALLIED UNIVERSAL ELECTRONIC	55.424,05
22/01/2025	2024	PAULA COOPER GALLERY	35.000,00
23/01/2025	2024	FICHIER 1006598231	29.805,14

24/01/2025	2024	FICHIER 1006602116	547,10
27/01/2025	2024	FICHIER 1006602722	672.587,05
27/01/2025	2024	FICHIER 1006605422	628,89
28/01/2025	2024	FICHIER 1006607727	26.294,57
29/01/2025	2024	FICHIER 1006611318	888.264,15
30/01/2025	2024	FICHIER 1006611823	170.651,31
31/01/2025	2024	FICHIER 1006619023	580.000,00
03/02/2025	2024	FICHIER 1006620924	9.868,82
04/02/2025	2024	FICHIER 1006624221	1.015,30
05/02/2025	2024	FICHIER 1006627426	1.682,92
06/02/2025	2024	FICHIER 1006630218	3.052,49
07/02/2025	2024	FICHIER 1006633827	17.834,45
12/02/2025	2024	FICHIER 1006641018	1.632,93
13/02/2025	2024	FICHIER 1006645123	26.233,66
14/02/2025	2024	FICHIER 1006649430	7.995,96
12/03/2025	2024	FICHIER 1006705019	-0,05

TOTAL	136.689.660,57

ANNEXE 11

Recettes d'emprunt de l'Agence de la Dette imputées en 2025

Article de recette	Date de la recette	Communication	Montant
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2857 - EMTN	69.859.300,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2869 - EMTN	51.567.500,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2871 - EMTN	20.036.800,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2863 - EMTN	42.480.750,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2846 Schulshein	9.988.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2859 EMTN	4.952.400,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2851 -EMTN	38.948.800,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2850 - EMTN	48.539.800,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2848 - EMTN	19.586.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2878 PC	49.474.981,12
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2847 - EMTN	34.309.800,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2845 - EMTN	4.934.250,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2844 - EMTN	4.929.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2877 - PC	24.737.018,01
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2876 - PC	24.737.018,02
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2872 - PC	49.480.792,55
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2872 - EMTN	19.973.400,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2870 - EMTN	39.958.400,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2867 - EMTN	24.805.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2865 - EMTN	70.000.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2864 - EMTN	14.930.400,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2861 - EMTN	9.999.100,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2858 - Emprunt	200.000.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2856 - EMTN	39.980.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2854 - EMTN	20.000.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2873 - EMTN	19.920.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2868 - EMTN	50.000.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2862 - EMTN	24.790.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2860 - EMTN	4.961.500,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2853 - EMTN	34.794.650,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2849 - EMTN	49.949.000,00
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2879 - PC	74.216.684,13
96.01.00	06/08/2025	3220 - 0186 - AR 2852 - EMTN	4.909.100,00
96.01.00	07/08/2025	3220 - 0186 - 2852 - EMTN TAP - R960100-9610 -	100,00
96.01.00	18/08/2025	3220 - 0186 - 2880 - PC -R960100-9610 -	29.688.175,20
96.01.00	17/09/2025	3321 - 0186 - PC 2841 - R960100 -	29.632.556,30
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2843 - R960100	9.915.100,00
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2839 - R960100	14.931.600,00
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2836 - R960100	9.933.500,00
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2842 - R960100	29.925.300,00
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2838 - R960100	4.937.500,00
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2840 - R960100	44.961.750,00
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2835 - R960100	9.900.600,00
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2837 - R960100	19.971.000,00
96.01.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2834 - R960100	12.407.894,85

96.01.00	17/10/2025	3220 - 0186 - 2881 - EMTN - R960100	100.000.000,00
96.01.00	03/11/2025	VI 3220 - 0186 - 2822 EMTN -	10.000.000,00
96.01.00	12/11/2025	3220 - 0186 - 2885 - EMTN - R960100	50.000.000,00
96.01.00	12/11/2025	3220 - 0186 - 2883 - EMTN - R960100	30.000.000,00
96.01.00	12/11/2025	VI 3220 - 0186 - 2886 - EMTN - R960100 - TAP -	3.033.630,00
96.02.00	17/09/2025	3321 - 0186 - PC 2824 - R960200 -	49.352.863,32
96.02.00	17/09/2025	3321 - 0186 - PC 2825 - R960200 -	49.347.475,59
96.02.00	17/09/2025	3321 - 0186 - PC 2828 - R960200 -	49.359.437,90
96.02.00	17/09/2025	3321 - 0186 - PC 2829 - R960200 -	74.028.560,22
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2834 - R960200	2.483.805,15
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2833 - R960200	9.464.688,00
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2827 - R960200	15.000.000,00
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2832 - R960200	9.873.400,00
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2831 - R960200	9.988.000,00
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2830 - R960200	29.970.000,00
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2826 - R960200	497.990.000,00
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2823 - R960200	71.134.480,00
96.02.00	18/09/2025	3321 - 0186 - AR 2818 - R960200	4.968.000,00
96.02.00	19/09/2025	3321 - 0186 - AR 2822 - R960200 -	9.767.360,00

TOTAL	2.493.716.220,36

ANNEXE 12

Dépenses de l'Agence de la Dette (DO 85) imputées en 2025

Date de la dépense	Communication	Montant
29/01/2025	Dette - Papier commercial	100.000.000,00
03/02/2025	Dette - Papier commercial	50.000.000,00
04/02/2025	Dette - Papier commercial	44.000.000,00
04/02/2025	Dette - Papier commercial	31.000.000,00
19/02/2025	Dette - Papier commercial	30.000.000,00
31/03/2025	Dette - EMTN	200.000.000,00
07/04/2025	Dette - Emprunts privés	6.000.000,00
15/04/2025	Dette - EMTN	50.000.000,00
15/04/2025	Dette - EMTN	18.000.000,00
15/05/2025	Dette - EMTN	25.000.000,00
17/06/2025	Dette - EMTN	7.894.736,84
29/07/2025	Dette - EMTN	50.000.000,00
29/07/2025	Dette - EMTN	50.000.000,00
01/08/2025	Dette - EMTN	50.000.000,00
04/08/2025	Dette - EMTN	75.000.000,00
18/08/2025	Dette - EMTN	30.000.000,00
03/11/2025	Dette - EMTN	10.000.000,00
12/12/2025	Dette - EMTN	45.000.000,00
22/12/2025	Dette - EMTN	7.500.000,00
23/12/2025	Dette - EMTN	3.333.333,33
31/12/2025	Dette - Correction d'arrondi	0,01
TOTAL		882.728.070,18

Compte bancaire SACA SGPGI - BE38 0912 1105 6972	
Solde 31/12/2024	3.395.224,84
Solde 31/12/2025	7.374.763,80
Différence	3.979.538,96

Total mouvements débiteurs	- 14.407.740,04
Total mouvements créditeurs	18.387.279,00
Différence	3.979.538,96

SAP - Listpay 2024		
Ex. 2022 - NB 2022 - Sortie en 2025	871,25	PJ_001
Ex. 2024 - Budget dep. 2024 - Sortie en 2025	1.122.580,92	PJ_002
Ex. 2024 - Budget Rec. 2024 - Sortie en 2025	2.846,00	PJ_003
Ex. 2024 - NB 2024 - Sortie en 2025	78.751,87	PJ_004
Ex. 2025 - Budget dep. 2025 - Sortie en 2025	8.143.078,23	PJ_005
Ex. 2025 - Budget Rec. 2025 - Sortie en 2025	100.842,85	PJ_006
Ex. 2025 - NB 2025 - Sortie en 2025	2.291.862,04	PJ_007
Concordance Listpay	**11.740.833,15**	
Ex. 2025 - Budget 2025 - Rémunération 455* (Non repris dans Listpay) - Sortie en 2025	2.664.973,63	PJ_008
Ex. 2025 - NB 2025 - Rbt indu (Non repris dans Listpay) - Sortie en 2025 (BK 1000025956)	1.200,00	PJ_009
Ex. 2025 - Budget 2025 - Prélèvements bancaires (Non repris dans Listpay)	733,23	PJ_010
Concordance total mouvements débiteurs	**0,00**	

SAP - ListPay 2026 (au 10/06/2026)		
Ex. 2025 - NB 2025 - Sortie en 2026	109.931,62	PJ_011
Ex. 2025 - Budget dep. 2025 - Sortie en 2026	691.892,25	PJ_012
Ex. 2025 - Budget Rec. 2025 - Sortie en 2026	6.836,99	PJ_013
Concordance Listpay (exercice comptable 2025)	**808.660,86**	

Exercice 2025 - Budget dep. 2025 - Listpay 2025 & 2026	**8.834.970,47**

E002.2.1.01	694,40
E002.2.1.02	- 1.084,77
E002.2.1.03	10.154,18
E002.2.1.05	- 1.078,56
E002.2.1.07	- 2.037,49
E002.2.1.08	3.637,58
E002.2.1.10	1.959,00
E002.2.1.11	2.947,94
E002.2.1.13	114,27
E002.2.1.14	3.275.700,01
E002.2.1.19	1.326,56
E002.2.1.21	1.656.034,45
E002.2.2.01	- 100,00
E002.2.2.05	22.578,76
E002.2.4.03	264.269,78
E002.2.6.01	34.827,67
Total discordance Listpay/FMRP	5.269.943,78

Concordance FMRP Dépenses	**14.104.914,25**

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ANNÉE 2025

SECTION PARTICULIÈRE

Compte d'exécution de la section particulière de l'année 2025

		Soldes	Recettes		Dépenses		Soldes 31/12/2025	
Chap-AB	Codes SEC	01/01/2025	Prévisions	Réelles	Prévisions	Réelles	Prévisions	Réelles
01 00 66 01 00	**4940**		4.573.480.000,00	4.552.125.886,06			-	-
	4511	-			24.659.000,00	23.994.297,08		
	4534	-			4.548.821.000,00	4.528.131.588,98		
Total 01 00 66 01 00		-	4.573.480.000,00	4.552.125.886,06	4.573.480.000,00	4.552.125.886,06	-	-

SGPGI - BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

LIQUIDATIONS

Code SEC			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
0010	1.1.	Report du disponible	264.647.000,00	225.161,00		39.799.901,94	39.799.901,94
6011	1.2.01	Infrastructures collectives	8.247.460,00	8.247.460,00		8.247.460,00	8.247.460,00
6011	1.2.02	Infrastructure de la jeunesse	184.000,00	184.000,00		184.000,00	184.000,00
6011	1.2.03	Infrastructure sportives	16.919.000,00	17.030.000,00		17.030.000,00	17.030.000,00
6011	1.2.04	Infrastructure IPPJ	4.150.000,00	4.150.000,00		4.150.000,00	4.150.000,00
6011	1.2.05	Infrastructure des cab. Min	2.124.000,00	2.117.000,00		2.117.000,00	2.117.000,00
6011	1.2.06	Infrastructures des bâtiments adm.	29.902.000,00	29.935.000,00		29.935.000,00	29.935.000,00
6011	1.2.07	Infrastructures des SAJ SPJ et des MJ	9.983.000,00	10.096.000,00		10.096.000,00	10.096.000,00
6011	1.2.08	Investissements économie d'énergies	0,00	0,00		653.000,00	653.000,00
6011	1.2.09	Master Plan	31.420.000,00	31.772.000,00		31.772.000,00	31.772.000,00
6011	1.2.10	Proc. Pour invest. Infrastructure	653.000,00	653.000,00			
7012	1.3	Recette en capital	2.476.000,00	1.513.000,00		429.287,56	429.287,56
		TOTAL DES RECETTES	**311.709.000,00**	**104.992.161,00**	**0,00**	**144.470.189,50**	**144.470.189,50**

ENGAGEMENTS

Code SEC			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
0010	1.1.	Report du disponible	264.647.000,00	194.129.000,00	39.969.891,00	10.161.758,31		43.231.349,25
6011	1.2.01	Infrastructures collectives	8.247.460,00	8.247.460,00	8.247.460,00			8.247.460,00
6011	1.2.02	Infrastructure de la jeunesse	184.000,00	184.000,00	184.000,00			184.000,00
6011	1.2.03	Infrastructure sportives	16.919.000,00	17.030.000,00	17.030.000,00			17.030.000,00
6011	1.2.04	Infrastructure IPPJ	4.150.000,00	4.150.000,00	4.150.000,00			4.150.000,00
6011	1.2.05	Infrastructure des cab. Min	2.124.000,00	2.117.000,00	2.117.000,00			2.117.000,00
6011	1.2.06	Infrastructures des bâtiments adm.	29.902.000,00	29.935.000,00	29.935.000,00			29.935.000,00
6011	1.2.07	Infrastructures des SAJ SPJ et des MJ	9.983.000,00	10.096.000,00	10.096.000,00			10.096.000,00
6011	1.2.08	Investissements économie d'énergies	0,00	0,00	653.000,00			653.000,00
6011	1.2.09	Master Plan	31.420.000,00	31.772.000,00	31.772.000,00			31.772.000,00
6011	1.2.10	Proc. Pour invest. Infrastructure	653.000,00	653.000,00				
7012	1.3	Recette en capital	2.476.000,00	1.513.000,00	429.287,56			429.287,56
		TOTAL DES RECETTES	**311.709.000,00**	**310.092.000,00**	**144.743.188,56**	**10.161.758,31**	**0,00**	**154.904.957,81**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

A. 1.1 = disponible du noble budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A-B-C)

B. DEPENSES

LIQUIDATIONS

Code SEC			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	C	taux
7200	2.1.01	Gestion patrimoniale	11.864.000,00	12.239.175,72	7.056.664,10	7.056.664,10	20,2%
1211	2.1.02	Assurances	93.000,00	99.000,00	93.000,14	93.000,14	0,3%
1211	2.1.03	Energie / Eau	470.000,00	670.000,00	663.150,89	663.150,89	2,0%
5112	2.1.04	Remboursement d'emprunt -	1.409.000,00	1.629.829,31	1.629.001,31	1.629.001,31	0,1%
1200	2.1.05	Taxes et précomptes	498.000,00	843.000,00	720.498,75	720.498,75	33,1%
1212	2.1.06	Ensemble des loyers et des ch	120.000,00	124.000,00	122.912,89	122.912,89	1,0%
3300	2.1.07	Subvention	9.868.000,00	8.823.000,00	1.958.937,05	1.958.937,05	77,8%
3300	2.2.01	Sub. Pour la mise en conformi	184.000,00	192.000,00	186.968,00	186.968,00	1,6%
7200	2.2.02	Travaux liés à la réforme des	1.273.000,00	276.000,00	244.707,88	244.707,88	22,6%
7200	2.3.01	Gestion patrimoniale	29.334.000,00	29.029.000,00	6.950.464,46	6.950.464,46	69,6%
1211	2.3.02	Assurances	72.000,00	76.400,00	76.392,89	76.392,89	0,0%
1211	2.3.03	Energie / Eau	1.500.000,00	1.720.000,00	1.688.248,77	1.688.248,77	0,7%
1200	2.3.04	Taxes et précomptes	1.800.000,00	1.799.000,00	1.799.000,00	1.799.000,00	0,0%
1212	2.3.05	Ensemble des loyers et des ch	2.353.000,00	2.494.000,00	2.487.099,87	2.487.099,87	0,3%
6142	2.3.06	Transferts de revenus aux ge	0,00	900.000,00	900.000,00	900.000,00	0,0%
1211	2.4.01	Gestion patrimoniale	11.751.000,00	3.127.466,00	1.457.711,15	1.457.711,15	87,0%
1211	2.4.02	Assurances	13.000,00	16.500,00	16.464,00	16.464,00	0,2%
1200	2.4.03	Energie / Eau	600.000,00	648.648,00	601.958,20	601.958,20	2,6%
1212	2.4.04	Taxes et précomptes	0,00	0,00	0,00	0,00	
1211	2.4.05	Ensemble des loyers et des ch	16.000,00	17.000,00	15.399,83	15.399,83	6,0%
7200	2.5.01	Gestion patrimoniale	997.000,00	992.926,00	444.324,25	444.324,25	21,0%
1211	2.5.02	Assurances	13.000,00	20.873,11	20.871,11	20.871,11	0,0%
1200	2.5.03	Energie / Eau	410.000,00	334.000,00	327.364,88	327.364,88	2,0%
1212	2.5.04	Taxes et précomptes	780.000,00	713.402,00	712.401,99	712.401,99	0,0%
1211	2.5.05	Ensemble des loyers et des ch	264.000,00	941.598,00	263.699,82	263.699,82	29,9%
7200	2.6.01	Gestion patrimoniale	4.852.000,00	4.852.000,00	4.852.000,00	4.852.000,00	0,0%
1211	2.6.02	Assurances	62.000,00	110.000,00	109.948,77	109.948,77	1,0%
1200	2.6.03	Energie / Eau	2.900.000,00	2.900.000,00	2.826.683,30	2.826.683,30	2,0%
1212	2.6.04	Taxes et précomptes	9.099.000,00	9.316.000,00	9.020.417,87	9.020.417,87	0,0%
1211	2.6.05	Ensemble des loyers et des ch	14.133.000,00	14.694.000,00	14.545.128,27	14.545.128,27	1,6%
7200	2.7.01	Gestion patrimoniale	2.932.000,00	3.319.398,97	987.263,04	987.263,04	65,0%
1211	2.7.02	Assurances	25.000,00	41.723,49	41.723,49	41.723,49	0,0%
1200	2.7.04	Taxes et précomptes	740.000,00	4.000,00	1.991,01	1.991,01	52,7%
1212	2.7.05	Ensemble des loyers et des ch	7.687.000,00	8.649.000,00	8.339.913,01	8.339.913,01	0,0%
	2.8.01	Cavalry Hall	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Total des dépenses	**112.765.000,00**	**97.331.000,00**	**64.949.724,87**	**64.949.724,87**	33,8%

ENGAGEMENTS

Code SEC			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	taux
7200	2.1.01	Gestion patrimoniale	6.863.000,00	111.200.000,00	8.501.506,00	24,1%
1211	2.1.02	Assurances	89.000,00	89.000,00	89.000,00	0,0%
1211	2.1.03	Energie / Eau	670.000,00	670.000,00	670.000,00	0,0%
5112	2.1.04	Remboursement d'emprunt - inv. Direc	1.406.000,00	1.406.000,00	1.405.175,00	0,1%
1200	2.1.05	Taxes et précomptes	498.000,00	577.000,00	577.000,00	0,0%
1212	2.1.06	Ensemble des loyers et des ch. Locatifs	120.000,00	124.000,00	120.211,33	3,1%
3300	2.1.07	Subvention	9.971.000,00	913.000,00	0,00	100,0%
3300	2.2.01	Sub. Pour la mise en conformité des ins	184.000,00	184.000,00	184.000,00	0,0%
7200	2.2.02	Travaux liés à la réforme des cylindres	1.184.000,00	0,00	0,00	
7200	2.3.01	Gestion patrimoniale	39.621.000,00	26.141.000,00	7.333.629,70	70,8%
1211	2.3.02	Assurances	73.000,00	73.000,00	65.613,74	10,1%
1211	2.3.03	Energie / Eau	1.500.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00	0,0%
1200	2.3.04	Taxes et précomptes	1.800.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00	0,0%
1212	2.3.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatifs	2.353.000,00	2.464.000,00	2.458.960,00	0,2%
6142	2.3.06	Transferts de revenus aux organismes	0,00	900.000,00	900.000,00	0,0%
1211	2.4.01	Gestion patrimoniale	7.001.000,00	12.898.960,00	9.758.722,74	20,7%
1211	2.4.02	Assurances	13.000,00	13.000,00	12.190,48	6,0%
1200	2.4.03	Energie / Eau	600.000,00	600.648,00	600.634,47	0,0%
1212	2.4.04	Taxes et précomptes	0,00	0,00	0,00	
1211	2.4.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatifs	16.000,00	17.000,00	16.000,00	5,9%
7200	2.5.01	Gestion patrimoniale	997.000,00	479.000,00	428.929,59	9,8%
1211	2.5.02	Assurances	13.000,00	13.000,00	12.130,48	6,5%
1200	2.5.03	Energie / Eau	410.000,00	334.000,00	334.000,00	0,0%
1212	2.5.04	Taxes et précomptes	780.000,00	713.402,00	713.402,00	0,0%
1211	2.5.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatifs	264.000,00	661.598,00	264.000,00	29,9%
7200	2.6.01	Gestion patrimoniale	8.852.000,00	7.852.000,00	7.852.000,00	11,3%
1211	2.6.02	Assurances	62.000,00	62.000,00	61.152,38	1,3%
1200	2.6.03	Energie / Eau	2.900.000,00	2.900.000,00	2.900.000,00	0,0%
1212	2.6.04	Taxes et précomptes	9.099.000,00	9.339.000,00	9.339.000,00	0,0%
1211	2.6.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatifs	14.133.000,00	14.656.000,00	14.655.814,72	1,4%
7200	2.7.01	Gestion patrimoniale	4.152.000,00	3.157.000,00	1.052.009,76	64,7%
1211	2.7.02	Assurances	25.000,00	25.000,00	24.301,00	2,8%
1200	2.7.04	Taxes et précomptes	740.000,00	4.000,00	2.000,00	50,0%
1212	2.7.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatifs	7.687.000,00	8.548.000,00	8.548.000,00	0,0%
	2.8.01	Cavalry Hall	0,00	0,00	0,00	
		Total des dépenses	**114.600.000,00**	**104.761.000,00**	**72.332.912,76**	31,0%

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

LIQUIDATIONS

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	Différence
Recettes (exécution du budget)	311.709.000,00	104.992.161,00	144.470.189,50	37.478.028,50
Dépenses (exécution du budget)	112.765.000,00	97.331.000,00	64.949.724,87	-32.981.275,13
RESULTAT (solde de l'année	**198.944.000,00**	**7.661.161,00**	**79.520.464,63**	

DROITS ET ENGAGEMENTS

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	Différence
Recettes (exécution du budget)	311.709.000,00	310.092.000,00	154.904.957,81	-66.987.072,09
Dépenses(exécution du budget)	114.600.000,00	104.761.000,00	72.332.912,76	-32.429.987,24
RESULTAT (solde de l'année	**197.109.000,00**	**105.331.000,00**	**82.572.045,15**	

SACA SPORT - CEB 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS					ENGAGEMENTS					
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions 3e ajustement	Réalisations A	Réalisations B	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions 3e ajustement	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C	Réalisations D
	1.0	Report des soldes années antérieures	4.229.000,00	4.229.000,00	4.229.000,00		0,00	4.229.000,00	4.229.000,00	4.229.000,00				0,00
4620	1.1.01	Dotation Fonds de la Loterie Nationale	7.271.000,00	7.271.000,00	3.940.000,00	3.940.000,00		7.271.000,00	7.271.000,00	3.940.000,00	3.940.000,00			
3910	1.1.02	Subvention Union Européenne	60.000,00	60.000,00	60.000,00	56.880,00		60.000,00	60.000,00	60.000,00	56.880,00			
7612	1.2.01	Stages, Cours de sport, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps sportifs, Mi- temps pédagogique, Garderie	9.933.000,00	11.240.000,00	11.240.000,00	10.999.249,14		9.933.000,00	11.240.000,00	11.240.000,00	10.999.249,14			
7611	1.2.02	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	600.000,00	744.000,00	744.000,00	591.039,66		600.000,00	744.000,00	744.000,00	591.039,66			
7612	1.2.03	Compensation cadoxe	0,00	0,00	0,00	9,84		0,00	0,00	0,00	9,84			
2030	1.2.04	Loyer emphytéotique sur location : Centre Aménagements de Loisir	79.000,00	79.000,00	79.000,00	80.402,40		79.000,00	79.000,00	79.000,00	80.402,40			
7611	1.2.05	Autres recettes	92.000,00	192.000,00	192.000,00	212.929,39		92.000,00	192.000,00	192.000,00	212.929,39			
7612	1.2.01	Organisation des marches Adeps	40.000,00	21.000,00	21.000,00	23.546,37		40.000,00	21.000,00	21.000,00	23.546,37			
7612	1.3.02	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	12.000,00	12.000,00	12.000,00	3.373,00		12.000,00	12.000,00	12.000,00	3.373,00			
7612	1.3.03	Organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées	20.000,00	10.000,00	10.000,00	10.291,00		20.000,00	10.000,00	10.000,00	10.291,00			
7612	1.3.04	Centre Adeps de Pré-de Matériel SportIF	40.000,00	67.000,00	67.000,00	66.452,00		40.000,00	67.000,00	67.000,00	66.452,00			
7612	1.4.01	Cours généraux	120.000,00	150.000,00	153.000,00	106.750,00		120.000,00	150.000,00	150.000,00	106.750,00			
7612	1.4.02	Homologation des brevets	70.000,00	192.000,00	192.000,00	94.184,00		70.000,00	192.000,00	192.000,00	94.184,00			
7710	1.5.01	Vente de matériel	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00				0,00
		Total des recettes	18.386.000,00	20.079.000,00	20.283.000,00	16.737.009,87	0,00	18.386.000,00	20.079.000,00	20.383.000,00	16.737.009,87	0,00	0,00	16.737.009,87

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés des années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31-12-AN-1
B = réduction de crédit d'années antérieures
C = droits réalisés
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS						ENGAGEMENTS					
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions 3e ajustement	répartitions	réalisations A	réalisations B	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions 3e ajustement	répartitions	réalisations A	réalisations B
1211	2.1.01	Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adeps telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs. Garderie et garderie	300.000,00	300.000,00	300.000,00		187.601,92		300.000,00	300.000,00	369.000,00		227.441,08	
1211	2.1.02	Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs	3.200.000,00	2.941.000,00	2.941.000,00	-290.997,12	2.369.812,80		3.200.000,00	2.941.000,00	2.941.000,00	-290.997,12	2.599.183,92	
1211	2.1.03	Frais d'entretien et d'occupation des centres sportifs	600.000,00	600.000,00	600.000,00		559.104,37		600.000,00	600.000,00	600.000,00		610.977,28	
1211	2.1.04	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	
1211	2.1.05	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	350.000,00	350.000,00	350.000,00	-120.000,00	89.138,83		350.000,00	350.000,00	350.000,00	-120.000,00	123.169,98	
1211	2.1.06	Achats et réparations de matériels d'outillage et de transport	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	
1211	2.1.07	Frais relatifs la sécurité des installations sportives et à l'hygiène	220.000,00	292.000,00	292.000,00	100.000,00	294.009,97		220.000,00	292.000,00	292.000,00	100.000,00	362.955,19	
1211	2.1.08	Achats de matériels informatiques	2.000.000,00	2.822.000,00	2.822.000,00	70.000,00	2.422.161,80		2.000.000,00	2.822.000,00	2.822.000,00	70.000,00	2.399.554,42	
1211	2.1.09	Frais de transport des stagiaires	100.000,00	130.000,00	130.000,00	-30.000,00	81.474,39		130.000,00	130.000,00	130.000,00	-30.000,00	99.174,56	
1211	2.1.10	Fournitures de bureau et Frais de courriers.	50.000,00	50.000,00	50.000,00		19.151,83		50.000,00	50.000,00	50.000,00		27.622,92	
1211	2.1.11	Dépenses relatives consommation énergétique et fluides	270.000,00	300.000,00	393.000,00	90.000,00	318.142,82		270.000,00	300.000,00	369.000,00	90.000,00	364.865,91	
1211	2.1.12	Frais de vérifs d'utilisateur	10.000,00	10.000,00	10.000,00		4.997,15		10.000,00	10.000,00	10.000,00		4.881,63	
1211	2.1.13	Frais de publicité, d'édition et de gaiement en ligne	60.000,00	60.000,00	60.000,00		49.844,26		60.000,00	60.000,00	60.000,00		51.466,26	
1111	2.1.14	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.899.000,00	3.389.000,00	3.832.000,00	100.000,00	3.279.623,37		3.899.000,00	3.389.000,00	3.832.000,00	100.000,00	3.264.009,62	
3300	2.1.15	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	100.000,00	112.000,00	112.000,00	35.987,12	142.979,79		100.000,00	112.000,00	112.000,00	35.987,12	142.979,79	
3300	2.1.16	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	600.000,00	600.000,00	600.000,00		599.963,91		600.000,00	600.000,00	600.000,00		599.963,91	
3300	2.1.17	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Complexe SportIF de Blocry	617.000,00	626.000,00	626.000,00		619.035,92		617.000,00	626.000,00	626.000,00		619.035,92	
3300	2.1.18	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre SportIF Mounier	110.000,00	110.000,00	110.000,00		114.647,20		110.000,00	110.000,00	110.000,00		114.647,20	
1211	2.1.19	Achats, locations et réparations de petits matériels non sportifs, non imprcitibles	150.000,00	150.000,00	150.000,00	10.000,00	102.464,98		150.000,00	150.000,00	150.000,00	10.000,00	155.000,00	
1211	2.1.20	Frais de Tiers administratifs et honoraires	150.000,00	20.000,00	20.000,00		8.166,13		150.000,00	30.000,00	30.000,00		10.686,00	
1211	2.1.21	Quotes-parts de l'Adeps dans les frais de gestion du site de l'UCPA et des activités organisées		1.726.000,00	1.726.000,00		1.656.034,49			1.726.000,00	1.726.000,00		1.656.034,49	
1211	2.2.01	Frais d'organisation des marches Adeps	130.000,00	110.000,00	110.000,00		99.711,32		130.000,00	110.000,00	110.000,00		109.000,00	
1211	2.2.02	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	20.000,00	20.000,00	20.000,00		6.100,00		20.000,00	20.000,00	20.000,00		15.000,00	
1211	2.2.03	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées	20.000,00	20.000,00	20.000,00		0,00		20.000,00	20.000,00	20.000,00		0,00	
1211	2.2.04	Frais relatifs au Centre Adeps de Prêt de Matériel SportIF	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	
1111	2.2.05	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	32.000,00	31.000,00	31.000,00		22.979,76		32.000,00	31.000,00	31.000,00		22.979,76	
1211	2.3.01	Frais de déplacement des référents de haut niveau	20.000,00	20.000,00	20.000,00		3.993,46		20.000,00	20.000,00	20.000,00		13.000,00	
1211	2.3.02	Frais sport Haut Niveau	10.000,00	10.000,00	10.000,00	26.000,00	25.006,80		10.000,00	10.000,00	10.000,00	26.000,00	25.006,80	
3300	2.3.03	Subvention GS Wallonie-Bruxelles	350.000,00	600.000,00	600.000,00	-600.000,00	0,00		350.000,00	600.000,00	600.000,00	-600.000,00	0,00	
1111	2.3.04	Rémunération de préparateur pour le Centre permanent de préparation sportive de haut niveau Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	142.000,00	142.000,00	142.000,00	-141.000,00	0,00		142.000,00	142.000,00	142.000,00	-141.000,00	0,00	
3300	2.3.05	Subvention pour la relance du cyclisme				880.000,00	880.000,00			0,00		880.000,00	880.000,00	
1211	2.4.01	Frais d'organisation des cours généraux	110.000,00	110.000,00	110.000,00		99.499,26		110.000,00	110.000,00	110.003,00		93.040,00	
1211	2.4.02	Frais en lien avec l'homologation des brevets	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	
1111	2.4.03	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	282.000,00	361.000,00	361.000,00	80.000,00	264.269,76		282.000,00	361.000,00	361.000,00	80.000,00	264.269,76	
1211	2.5.01	Frais d'études et d'expertise dans le cadre de projets	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00		10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00	
4300	2.5.02	Accord de coopération avec l'APEFE-commercialisation carbone	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	
3300	2.5.03	Subvention Ligue Handisport Francophone	0,00	0,00	160.000,00		160.000,00		0,00	0,00	160.000,00		160.000,00	
1211	2.6.01	Annulations des recettes des années antérieures	30.000,00	40.000,00	40.000,00	10.000,00	43.003,93		30.000,00	40.000,00	40.000,00	10.000,00	386,36	
1211	2.6.02	Frais des polices d'assurance	20.000,00	8.000,00	8.000,00		6,00		20.000,00	8.000,00	8.000,00		0,00	
1211	2.6.03	Frais de représentation	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00		10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00	
		Total des dépenses	14.114.000,00	15.786.000,00	16.121.000,00	0,00	14.104.914,20	0,00	14.114.914,20	15.786.000,00	16.121.000,00	0,00	14.562.063,36	

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

15.786.000,00

A= engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS					DROITS ET ENGAGEMENTS				
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévision 3e Ajustement	Réalisations	différence	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévision 3e Ajustement	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	18.386.000,00	20.079.000,00	20.383.000,00	16.737.009,87	-4.332.990,13	18.386.000,00	20.079.000,00	20.383.000,00	16.737.009,87	-4.332.990,13
Dépenses	(exécution du budget)	14.114.000,00	15.786.000,00	16.121.000,00	14.104.914,20	-1.853.085,74	14.114.000,00	15.786.000,00	16.121.000,00	14.662.063,36	-993.936,64
Résultat	boni/mi de l'année	4.272.000,00	4.272.000,00	4.272.000,00	1.632.095,67		4.272.000,00	4.272.000,00	4.272.000,00	896.946,71	

COMPTE GÉNÉRAL DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE [1]

DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2025

[1] **Entité visée à l'article 3 alinéa 1er du décret du 20 décembre 2011**

Compte général

Compte annuel

- Bilan.
- Comptes de résultats.
- Compte de récapitulation des opérations budgétaires de l'année classées par destination en suivant la classification économique et dans le respect des normes nationales et européennes de la comptabilité nationale.
- Situation des flux de trésorerie.

Compte d’exécution du budget

Le compte annuel 2025 de la Communauté française a été établi conformément à l’article 42 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Le compte d’exécution du budget 2025 de la Communauté française a été établi conformément à l’article 29 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

FÉDÉRATION WALLON-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - COMPTE GÉNÉRAL 2025

I. COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.A RECETTES

I.B.DÉPENSES

1. Crédits d'engagement
2. Crédits de liquidation
3. Fonds budgétaires - engagements
4. Fonds budgétaires – liquidations

I.C ENCOURS
I.D SOLDE BUDGÉTAIRE
I.E ANNEXES

1. Crédits d'engagement par articles de base
2. Crédits de liquidation par article de base
3. Dépassement de crédits
4. fonds budgétaires - engagements -détail
5. fonds budgétaires - liquidations – détail

SECTION PARTICULIÈRE

FÉDÉRATION WALLON E-ELABELLE

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET 2025

CHAPITRE I.

RECETTES FISCALES, GENERALES ET AFFECTÉES

I. Résumé des recettes

II. Compte d'exécution du budget

III. Recettes générales et affectées perçues (y compris section particulière) – détail par articles

Compte d'exécution du budget 2025 **RÉSUMÉ DES RECETTES**

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET 2025 RÉSUMÉ DES RECETTES			
	Nature des recettes	**Prévisions**	**Imputations**
Titre I	**Recettes courantes**		
I. Subdivisions générales		15.754.933.000,00	15.803.392.695,60
II. Subdivisions particulières		79.545.000,00	88.536.982,46
Total titre I		15.834.478.000,00	15.891.929.678,06
Titre II	**Recettes en capital**		
I. Subdivisions générales		4.042.000,00	58.245,27
II. Subdivisions particulières		17.000,00	2.670,00
Total titre II		4.059.000,00	60.915,27
Total des subdivisions générales		15.758.975.000,00	15.803.450.940,87
Total des subdivisions particulières		79.562.000,00	88.539.652,46
Total des deux titres		15.838.537.000,00	15.891.990.593,33
Total des subdivisions		15.838.537.000,00	15.891.990.593,33

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.A RECETTES

Article 29 § 1er, 1° - tableau visé à l'article 6 .4°

RECETTES BUDGÉTAIRES PAR AB POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2025

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
	TITRE I. RECETTES COURANTES				
	I. SUBDIVISIONS GÉNÉRALES				
06.04.00	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires	575.000,00	575.000,00	203.480,88	-371.519,12
11.03.00	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	24.500.000,00	29.314.000,00	34.606.431,13	5.292.431,13
11.04.00	Déduction du précompte professionnel relatif aux bascules négatives de l'enseignement	2.600.000,00	2.616.000,00	2.307.607,65	-308.392,35
11.10.00	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement	17.000.000,00	21.103.000,00	21.218.484,60	115.484,60
11.11.00	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel des services de la Communauté, hors enseignement, ou de l'Etat	1.661.000,00	1.059.000,00	1.151.032,73	92.032,73
11.41.00	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.481.000,00	1.510.000,00	1.571.403,78	61.403,78
16.02.00	Remboursement de sommes indûment versées	0,00	0,00	0,00	0,00
16.03.00	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	98.000,00	72.000,00	78.551,12	6.551,12

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
16.04.00	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	5.376.000,00	5.398.000,00	5.470.475,00	72.475,00
16.05.00	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	120.000,00	137.000,00	100.434,00	-36.566,00
16.07.00	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924.000,00	8.924.000,00	8.924.000,00	0,00
16.10.00	Recouvrement auprès de tiers responsables dans le cadre d'un accident de travail survenu à un membre du personnel	908.000,00	770.000,00	1.198.157,76	428.157,76
16.11.00	Récupération des subventions non utilisées de l'enseignement	2.126.000,00	5.099.000,00	11.105.005,27	6.006.005,27
16.12.00	Minerval versé pour les étudiants étrangers non européens	135.000,00	135.000,00	99.937,87	-35.062,13
16.14.00	Récupération des traitements versés aux membres du personnel victime d'un accident hors service avec tiers responsable et ayant subrogé la FWB dans leurs droits et actions contre le tiers responsable de l'accident, durant les périodes d'incapacité liées à cet accident	265.000,00	265.000,00	506.368,45	241.368,45
16.15.00	Autres recettes diverses (inscription à un jury, jury divers, duplicata diplômes, …)	435.000,00	435.000,00	352.162,50	-82.837,50
16.16.00	Amendes infligées par le CSA aux opérateurs médias	0,00	0,00	1.650,00	1.650,00
16.17.00	Remboursements par les opérateurs culturels de montants de subventions non entièrement justifiées	1.000.000,00	1.528.000,00	767.377,74	-760.622,26
16.18.00	Recettes diverses en Aide à la jeunesse (subsides indus, subventions facultatives, remboursement mutuelle, repas du personnel, ...)	500.000,00	711.000,00	629.903,42	-81.096,58

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
16.19.00	Remboursement de dépenses et indemnités de procédures judiciaires	190.000,00	179.000,00	152.519,06	-26.480,94
16.20.00	Recettes exceptionnelles versées sur le compte du Trésorier centralisateur	5.546.000,00	5.546.000,00	4.112.783,40	-1.433.216,60
16.21.00	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	6.639.000,00	5.728.000,00	5.849.894,84	121.894,84
16.22.00	Droits d'homologation des certificats et diplômes	150.000,00	185.000,00	180.713,57	-4.286,43
16.23.00	Produit de la vente des fréquences analogiques	35.000.000,00	35.000.000,00	0,00	-35.000.000,00
16.24.00	Récupérations de subventions non entièrement justifiées concernant les maisons de justice	0,00	0,00	3.794,40	3.794,40
16.25.00	Récupérations de subventions non entièrement justifiées par les services du Secrétariat général	100.000,00	2.019.000,00	413.947,87	-1.605.052,13
16.26.00	Récupérations de subventions non entièrement justifiées dans le domaine sportif	200.000,00	117.000,00	95.469,24	-21.530,76
16.27.00	Recettes de ventes de véhicules	26.000,00	26.000,00	47.436,50	21.436,50
16.28.00	Loyers divers	20.000,00	20.000,00	23.634,25	3.634,25
16.29.00	Recettes de toute nature dans le cadre de programmes d'action en relation avec la justice communautaire	43.000,00	43.000,00	42.166,75	-833,25

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
26.01.00	Recettes liées aux amortissements des primes d'émissions positives d'emprunts	3.300.000,00	5.700.000,00	3.319.061,08	-2.380.938,92
29.01.00	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	15.000.000,00	12.000.000,00	18.167.003,59	6.167.003,59
39.16.00	Financement RRF versé par l'Union européenne	86.830.000,00	118.245.000,00	116.670.942,00	-1.574.058,00
39.19.00	Recettes versées par l'UE pour le projet Eurydice	0,00	178.000,00	178.381,60	381,60
39.20.00	Recettes versées par la Commission européenne dans le cadre de co-financements Interreg	0,00	259.000,00	196.303,17	-62.696,83
46.01.00	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	3.433.926.000,00	3.459.997.000,00	3.427.926.045,26	-32.070.954,74
46.02.00	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	9.159.201.000,00	9.205.707.000,00	9.194.107.741,00	-11.599.259,00
46.05.00	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	100.345.000,00	101.112.000,00	101.112.265,00	265,00
46.06.00	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0,00	0,00	0,00	0,00
46.07.00	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	0,00	0,00	0,00	0,00
46.08.00	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	0,00	270.000,00	270.000,00	0,00

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
46.10.00	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	33.502.000,00	33.682.000,00	33.682.175,67	175,67
46.11.00	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	54.465.000,00	54.722.000,00	54.722.368,03	368,03
46.12.00	Part de la dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	53.678.000,00	53.955.000,00	56.195.572,32	2.240.572,32
46.13.00	Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	18.904.000,00	18.994.000,00	18.993.763,47	-236,53
46.15.00	Versements par les organismes du périmètre de consolidation de la FWB	49.133.000,00	53.301.000,00	15.685.481,50	-37.615.518,50
46.16.00	Provision index	0,00	0,00	0,00	0,00
49.32.00	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	9.500.000,00	10.967.000,00	8.808.012,89	-2.158.987,11
49.33.00	Jardin botanique de MEISE	2.520.000,00	2.532.000,00	2.531.603,00	-397,00
49.35.00	Remboursement des précomptes chercheurs	0,00	0,00	0,00	0,00
49.40.00	Intervention de l'Etat Fédéral dans les rémunérations	3.728.000,00	3.728.000,00	3.492.985,12	-235.014,88
49.50.00	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne dans le secteur de l'enseignement	80.094.000,00	79.333.000,00	79.333.053,12	53,12

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
49.51.00	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne pour le personnel administratif	2.624.000,00	2.572.000,00	2.572.012,24	12,24
49.52.00	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur de l'enseignement	16.162.000,00	16.540.000,00	16.214.143,89	-325.856,11
49.53.00	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel administratif	1.207.000,00	1.245.000,00	1.099.940,86	-145.059,14
49.54.00	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur culturel	2.884.000,00	3.057.000,00	2.515.951,51	-541.048,49
49.55.00	Remboursements par les PO de leur quote-part dans le financement des aides à l'emploi	12.642.000,00	17.028.000,00	15.740.595,00	-1.287.405,00
49.56.00	Financement du programme lié aux compétences numériques	0,00	50.000,00	0,00	-50.000,00
86.03.00	Produits d'intérêt liés aux jambes receveuses du portefeuille de swaps	50.000.000,00	37.400.000,00	34.926.250,14	-2.473.749,86
96.01.00	Produits des nouveaux emprunts	1.471.889.000,00	1.451.116.000,00	1.610.988.150,18	159.872.150,18
96.02.00	Produits de refinancement d'emprunts	882.729.000,00	882.729.000,00	882.728.070,18	-929,82
TOTAL		15.659.881.000,00	15.754.933.000,00	15.803.392.695,60	48.459.695,60

II. SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
16.08.20	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants	100.000,00	100.000,00	74.812,41	-25.187,59
16.09.20	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la CF (cf D.O. 20 - P.A. 79 - F.B.M. 12.11)	155.000,00	155.000,00	116.738,90	-38.261,10
16.11.25	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991)	1.252.000,00	1.292.000,00	1.382.357,98	90.357,98
16.13.20	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter	0,00	0,00	3.246,91	3.246,91
16.14.18	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable	100.000,00	100.000,00	508.900,36	408.900,36
16.24.25	Recettes LTE	0,00	0,00	0,00	0,00
28.01.40	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance	64.000,00	64.000,00	64.339,59	339,59
30.01.47	Remboursement des allocations d'études	431.000,00	362.000,00	650.370,17	288.370,17
30.02.17	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse	15.642.000,00	15.777.000,00	17.628.410,33	1.851.410,33
38.01.15	Correction des avances aux organismes assureurs	1.000.000,00	1.092.000,00	1.806.165,95	714.165,95
38.10.11	Dotations et avances de la Loterie nationale	23.436.000,00	23.436.000,00	23.139.178,79	-296.821,21

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
38.50.17	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	70.000,00	70.000,00	41.050,00	-28.950,00
39.06.40	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance	16.290.000,00	16.290.000,00	13.161.155,36	-3.128.844,64
39.07.40	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale	8.444.000,00	9.665.000,00	17.861.455,78	8.196.455,78
39.12.52	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	743.000,00	743.000,00	2.378.959,31	1.635.959,31
39.15.55	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	4.400.000,00	1.789.000,00	1.784.406,75	-4.593,25
49.26.11	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté germanophone et la Communauté française en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	60.000,00	60.000,00	21.433,87	-38.566,13
49.36.52	Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	4.417.000,00	8.550.000,00	7.914.000,00	-636.000,00
49.40.18	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		76.604.000,00	79.545.000,00	88.536.982,46	8.991.982,46

TOTAL TITRE I	15.736.485.000,00	15.834.478.000,00	15.891.929.678,06	57.451.678,06

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
	TITRE II. RECETTES EN CAPITAL				
	I. SUBDIVISIONS GÉNÉRALES				
76.01.00	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	4.000.000,00	4.000.000,00	0,00	-4.000.000,00
76.02.00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0,00	0,00	58.152,48	58.152,48
76.03.00	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
86.01.00	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	22.000,00	22.000,00	0,00	-22.000,00
86.02.00	Remboursements de prêts accordés à des libraires	16.000,00	16.000,00	0,00	-16.000,00
87.02.00	Remboursements des prêts d'études	8.000,00	4.000,00	92,79	-3.907,21
	TOTAL	4.046.000,00	4.042.000,00	58.245,27	-3.983.754,73
	II. SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES				
87.03.17	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption	17.000,00	17.000,00	2.670,00	-14.330,00
	TOTAL	17.000,00	17.000,00	2.670,00	-14.330,00

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
				TOTAL	
TOTAL TITRE II		4.063.000,00	4.059.000,00	60.915,27	-3.998.084,73
TOTAL GENERAL		15.740.548.000,00	15.838.537.000,00	15.891.990.593,33	53.453.593,33

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE – COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET 2025

RECETTES GÉNÉRALES ET AFFECTÉES PERÇUES 2025

DÉTAIL PAR ARTICLES

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
06.04.00	BE85 0912 1110 8506	art 060400	31/07/2025	97.061,77
06.04.00	BE85 0912 1110 8506	art 060400	29/08/2025	198,69
06.04.00	BE85 0912 1110 8506	art 060400	31/10/2025	14.887,71
06.04.00	BE85 0912 1110 8506	art 060400	28/11/2025	115.022,52
06.04.00	BE85 0912 1110 8506	art 060400	31/12/2025	63.202,98
06.04.00	BE85 0912 1110 8506	**Total art 060400**		**203.480,88**
06.04.00	**Total BE85 0912 1110 8506**	**Total art 060400**		**203.480,88**
Total 06.04.00	**Total BE85 0912 1110 8506**	**Total art 060400**		**203.480,88**
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	31/07/2025	3.591.886,86
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	29/08/2025	843.193,34
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	31/10/2025	5.251.918,11
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	28/11/2025	4.785.086,00
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	31/12/2025	616.736,15
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	31/01/2025	2.456.388,57
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	28/02/2025	7.694.147,02
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	31/03/2025	2.104.793,45
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	30/04/2025	1.758.562,16
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	02/06/2025	1.451.431,35
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	30/06/2025	1.019.657,25
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	art 110300	30/09/2025	2.482.730,57
11.03.00	BE52 0912 1105 0609	**Total art 110300**		**34.056.530,83**
11.03.00	**Total BE52 0912 1105 0609**	**Total art 110300**		**34.056.530,83**
Total 11.03.00	**Total BE52 0912 1105 0609**	**Total art 110300**		**34.056.530,83**
11.04.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	28/05/2025	36.116,64
11.04.00	BE17 0912 1100 3321	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**36.116,64**
11.04.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**36.116,64**
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	0489 - 0186-Regul. PP AGE 02/2025 CF R110400	28/03/2025	442.488,71
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	**Total 0489 - 0186-Regul. PP AGE 02/2025 CF R110400**		**442.488,71**
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	0489 - 0186-Regul. PP AGE 01/2025 CF R110400	28/03/2025	820.364,21
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	**Total 0489 - 0186-Regul. PP AGE 01/2025 CF R110400**		**820.364,21**
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	Regul. PP AGE 04/2025	28/05/2025	242.546,91
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	**Total Regul. PP AGE 04/2025**		**242.546,91**
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	Regul. PP AGE 03/2025	28/05/2025	345.807,74
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	**Total Regul. PP AGE 03/2025**		**345.807,74**
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	0489 - 0186 - Regul. PP AGE 05/25 CF R110400	07/08/2025	169.606,89
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	**Total 0489 - 0186 - Regul. PP AGE 05/25 CF R110400**		**169.606,89**
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	0489 - 0186 - Regul PP AGE 06/25 CF R110400	07/08/2025	169.941,86

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	**Total 0489 - 0186 - Regul PP AGE 06/25 CF R110400**		**169.941,86**
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	0489-0186 - Regul. PP AGE 07/25 CF R110400	11/09/2025	116.851,33
11.04.00	BE45 0912 1100 0489	**Total 0489-0186 - Regul. PP AGE 07/25 CF R110400**		**116.851,33**
11.04.00	**Total BE45 0912 1100 0489**	**Total 0489-0186 - Regul. PP AGE 07/25 CF R110400**		**2.307.607,65**
Total 11.04.00	**Total BE45 0912 1100 0489**	**Total 0489-0186 - Regul. PP AGE 07/25 CF R110400**		**2.343.724,29**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	31/07/2025	18.392,55
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	29/08/2025	48.080,98
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	31/10/2025	98.355,32
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	31/01/2025	251.637,84
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	28/02/2025	119.703,28
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	31/03/2025	55.729,12
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	30/04/2025	42.699,23
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	30/09/2025	289.431,14
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	16/05/2025	830,82
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	16/12/2025	24.659,72
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**949.520,00**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	31/07/2025	7.834,20
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	29/08/2025	16.955,74
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	31/10/2025	16.295,83
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	28/11/2025	10.260,06
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	31/01/2025	96.667,97
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	28/02/2025	47.464,35
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	31/03/2025	22.172,80
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	30/04/2025	13.637,70
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	30/06/2025	16.068,24
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	30/09/2025	8.493,21
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	28/05/2025	19.612,37
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	16/05/2025	854,30
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT	16/12/2025	6.604,15
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ETAT**		**282.920,92**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	31/07/2025	14.635,75
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	29/08/2025	179.968,48
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	31/10/2025	111.704,42
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	28/11/2025	93.218,30
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	31/01/2025	178.708,88
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	28/02/2025	63.041,81
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	31/03/2025	55.027,05

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	30/04/2025	42.158,11
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	30/06/2025	40.125,18
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	30/09/2025	288.139,17
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	28/05/2025	26.028,59
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	16/05/2025	971,95
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	16/12/2025	13.052,12
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT**		**1.106.779,81**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	/A/ 251268001580 PAYEMENTS INDUS ETAT	22/12/2025	5.088,63
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total /A/ 251268001580 PAYEMENTS INDUS ETAT**		**5.088,63**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	/A/ 251208002924 PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	22/12/2025	191.669,36
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total /A/ 251208002924 PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT**		**191.669,36**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	/A/ 251238005101 PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	22/12/2025	240.381,29
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total /A/ 251238005101 PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**240.381,29**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	/A/ 251261033344 PAYEMENTS INDUS ETAT	30/12/2025	3.900,51
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total /A/ 251261033344 PAYEMENTS INDUS ETAT**		**3.900,51**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	/A/ 251201057838 PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT	30/12/2025	49.317,07
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total /A/ 251201057838 PAYEMENTS INDUS SUBV.AUT**		**49.317,07**
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	/A/ 251231085692 PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	30/12/2025	32.738,48
11.10.00	BE17 0912 1100 3321	**Total /A/ 251231085692 PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**32.738,48**
11.10.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total /A/ 251231085692 PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**2.862.316,07**
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 11 10 00	08/08/2025	128,77
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	**Total art 11 10 00**		**128,77**
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 111000	28/04/2025	961,52
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 111000	25/08/2025	1.301,47
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 111000	18/09/2025	3.479,30
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 111000	26/09/2025	672,23
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 111000	29/09/2025	4.428,64
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 111000	13/10/2025	3.145,94
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 111000	07/11/2025	813,33
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	art 111000	01/12/2025	2.292,87
11.10.00	BE24 0912 1100 5038	**Total art 111000**		**17.095,30**
11.10.00	**Total BE24 0912 1100 5038**	**Total art 111000**		**17.224,07**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 31/12/2024 et le 22/01/2025	23/01/2025	1.069.037,87
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 31/12/2024 et le 22/01/2025**		**1.069.037,87**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 23/01/2025 et le 03/02/2025	04/02/2025	1.886.075,28
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 23/01/2025 et le 03/02/2025**		**1.886.075,28**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 04/02/2025 et le 25/02/2025	26/02/2025	1.075.177,53

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 04/02/2025 et le 25/02/2025**		**1.075.177,53**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 26/02/2025 et le 19/03/2025	20/03/2025	1.193.865,22
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 26/02/2025 et le 19/03/2025**		**1.193.865,22**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 20/03/2025 et le 10/04/2025	11/04/2025	1.007.748,82
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 20/03/2025 et le 10/04/2025**		**1.007.748,82**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 11/04/2025 et le 07/04/2025	08/05/2025	1.067.844,99
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 11/04/2025 et le 07/04/2025**		**1.067.844,99**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 07/05/2025 et le 03/06/2025	04/06/2025	1.244.710,47
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 07/05/2025 et le 03/06/2025**		**1.244.710,47**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 04/06/2025 et le 26/06/2025	27/06/2025	1.003.738,30
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 04/06/2025 et le 26/06/2025**		**1.003.738,30**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 26/06/2025 et le 18/07/2025	22/07/2025	1.062.408,29
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 26/06/2025 et le 18/07/2025**		**1.062.408,29**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 19/07/2025 et le 18/08/2025	19/08/2025	1.068.520,00
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 19/07/2025 et le 18/08/2025**		**1.068.520,00**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 19/08/2025 et le 16/09/2025	17/09/2025	1.061.162,92
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 19/08/2025 et le 16/09/2025**		**1.061.162,92**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 16/09/2025 et le 14/10/2025	15/10/2025	1.116.284,36
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 16/09/2025 et le 14/10/2025**		**1.116.284,36**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 15/10/2025 et le 13/11/2025	14/11/2025	1.017.947,03
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 15/10/2025 et le 13/11/2025**		**1.017.947,03**
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	Recettes entre le 14/11/2025 et le 31/12/2025	31/12/2025	1.784.926,67
11.10.00	BE65 0912 1101 0896	**Total Recettes entre le 14/11/2025 et le 31/12/2025**		**1.784.926,67**
11.10.00	**Total BE65 0912 1101 0896**	**Total Recettes entre le 14/11/2025 et le 31/12/2025**		**16.659.447,75**
11.10.00	BE17 00912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	30/06/2025	51.102,14
11.10.00	BE17 00912 1100 3321	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**51.102,14**
11.10.00	**Total BE17 00912 1100 3321**	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**51.102,14**
11.10.00	E17 0912 1100 3321	REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB	28/11/2025	57.229,06
11.10.00	E17 0912 1100 3321	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**57.229,06**
11.10.00	**Total E17 0912 1100 3321**	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**57.229,06**
Total 11.10.00	**Total E17 0912 1100 3321**	**Total REMBOURS.PAYEMENTS INDUS ENS.SUB**		**19.647.319,09**
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	31/07/2025	205.142,79
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	29/08/2025	35.979,40
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	31/10/2025	128.815,54
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	28/11/2025	140.320,24
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	31/12/2025	153.417,81
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	31/01/2025	110.149,26

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	31/03/2025	68.643,17
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	30/04/2025	87.268,92
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	02/06/2025	102.718,22
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	30/06/2025	85.123,22
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	art 111100	30/09/2025	82.282,40
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	**Total art 111100**		**1.199.860,97**
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	111100	28/02/2025	54.107,53
11.11.00	BE29 0912 1110 4664	**Total 111100**		**54.107,53**
11.11.00	**Total BE29 0912 1110 4664**	**Total 111100**		**1.253.968,50**
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	31/07/2025	2.859,72
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	29/08/2025	1.962,79
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	31/10/2025	50,00
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	28/11/2025	354,59
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	31/12/2025	50,00
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	31/01/2025	70,00
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	28/02/2025	70,00
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	31/03/2025	70,00
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	30/04/2025	70,00
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	02/06/2025	70,00
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	30/06/2025	70,00
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	art 111100	30/09/2025	4.521,36
11.11.00	BE90 0912 1105 2932	**Total art 111100**		**10.218,46**
11.11.00	**Total BE90 0912 1105 2932**	**Total art 111100**		**10.218,46**
Total 11.11.00	**Total BE90 0912 1105 2932**	**Total art 111100**		**1.264.186,96**
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	31/07/2025	132.282,93
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	29/08/2025	118.962,78
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	31/10/2025	145.703,12
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	28/11/2025	142.484,12
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	31/12/2025	123.562,12
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	31/01/2025	143.557,54
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	28/02/2025	138.201,45
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	31/03/2025	128.478,69
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	30/04/2025	132.751,26
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	02/06/2025	138.624,91
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	30/06/2025	116.432,96
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	art 114100	30/09/2025	110.225,43
11.41.00	BE88 0912 1105 3841	**Total art 114100**		**1.571.267,31**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
11.41.00	**Total BE88 0912 1105 3841**	**Total art 114100**		**1.571.267,31**
Total 11.41.00	**Total BE88 0912 1105 3841**	**Total art 114100**		**1.571.267,31**
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	31/07/2025	6.238,25
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	29/08/2025	9.097,01
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	31/10/2025	8.471,94
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	28/11/2025	4.972,72
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	31/12/2025	4.745,24
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	31/01/2025	5.471,51
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	28/02/2025	3.996,01
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	31/03/2025	5.840,79
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	30/04/2025	5.930,06
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	02/06/2025	3.389,50
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	30/06/2025	4.783,05
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	art 160300	30/09/2025	15.425,04
16.03.00	BE61 0912 1101 2617	**Total art 160300**		**78.361,12**
16.03.00	**Total BE61 0912 1101 2617**	**Total art 160300**		**78.361,12**
Total 16.03.00	**Total BE61 0912 1101 2617**	**Total art 160300**		**78.361,12**
16.04.00	BE78 0912 1101 9586	art 160400	31/10/2025	118.972,00
16.04.00	BE78 0912 1101 9586	art 160400	28/11/2025	4.730.555,00
16.04.00	BE78 0912 1101 9586	art 160400	31/12/2025	620.948,00
16.04.00	BE78 0912 1101 9586	**Total art 160400**		**5.470.475,00**
16.04.00	**Total BE78 0912 1101 9586**	**Total art 160400**		**5.470.475,00**
Total 16.04.00	**Total BE78 0912 1101 9586**	**Total art 160400**		**5.470.475,00**
16.05.00	ADM.COM. LIEGE	122/492 IP AVRIL FEDERATION WALLONIE BRUXELLES 2179	29/07/2025	30,00
16.05.00	ADM.COM. LIEGE	**Total 122/492 IP AVRIL FEDERATION WALLONIE BRUXELLES 2179**		**30,00**
16.05.00	**Total ADM.COM. LIEGE**	**Total 122/492 IP AVRIL FEDERATION WALLONIE BRUXELLES 2179**		**30,00**
16.05.00	BE82 0912 1101 7768	art 160500	31/12/2025	6.618,00
16.05.00	BE82 0912 1101 7768	art 160500	31/01/2025	3.372,00
16.05.00	BE82 0912 1101 7768	art 160500	28/02/2025	180,00
16.05.00	BE82 0912 1101 7768	art 160500	31/03/2025	1.370,00
16.05.00	BE82 0912 1101 7768	art 160500	30/04/2025	714,00
16.05.00	BE82 0912 1101 7768	**Total art 160500**		**12.254,00**
16.05.00	**Total BE82 0912 1101 7768**	**Total art 160500**		**12.254,00**
16.05.00	MCF-Etablissement d'ens.	1,00008E+11	02/06/2025	240,00
16.05.00	MCF-Etablissement d'ens.	**Total 100008248266**		**240,00**
16.05.00	MCF-Etablissement d'ens.	1,00008E+11	13/06/2025	120,00
16.05.00	MCF-Etablissement d'ens.	**Total 100008248569**		**120,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.05.00	**Total MCF-Etablissement d'ens.**	**Total 100008248569**		**360,00**
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	117/484 +++100/0081/85521+++	15/07/2025	540,00
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	**Total 117/484 +++100/0081/85521+++**		**540,00**
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	117/485 +++100/0082/52007+++	15/07/2025	450,00
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	**Total 117/485 +++100/0082/52007+++**		**450,00**
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	126/497 +++100/0082/51906+++	05/08/2025	476,00
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	**Total 126/497 +++100/0082/51906+++**		**476,00**
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	126/498 +++100/0082/49074+++	05/08/2025	2.352,00
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	**Total 126/498 +++100/0082/49074+++**		**2.352,00**
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	126/496 +++100/0082/51704+++	05/08/2025	328,00
16.05.00	PROVINCE DE HAINAUT	**Total 126/496 +++100/0082/51704+++**		**328,00**
16.05.00	**Total PROVINCE DE HAINAUT**	**Total 126/496 +++100/0082/51704+++**		**4.146,00**
16.05.00	PROVINCE DE LIEGE	1,00008E+11	05/06/2025	238,00
16.05.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total 100008250589**		**238,00**
16.05.00	PROVINCE DE LIEGE	1,00008E+11	05/06/2025	238,00
16.05.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total 100008252108**		**238,00**
16.05.00	PROVINCE DE LIEGE	112/473 +++100/0082/51296+++	03/07/2025	150,00
16.05.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total 112/473 +++100/0082/51296+++**		**150,00**
16.05.00	**Total PROVINCE DE LIEGE**	**Total 112/473 +++100/0082/51296+++**		**626,00**
16.05.00	BE69 7512 0529 4678	1,00008E+11	22/01/2025	28,00
16.05.00	BE69 7512 0529 4678	**Total 100007957872**		**28,00**
16.05.00	BE69 7512 0529 4678	1,00008E+11	22/01/2025	210,00
16.05.00	BE69 7512 0529 4678	**Total 100007957973**		**210,00**
16.05.00	**Total BE69 7512 0529 4678**	**Total 100007957973**		**238,00**
16.05.00	BE26 0014 9819 7029	1,00008E+11	22/01/2025	238,00
16.05.00	BE26 0014 9819 7029	**Total 100007957266**		**238,00**
16.05.00	**Total BE26 0014 9819 7029**	**Total 100007957266**		**238,00**
16.05.00	BE05 0018 5692 7075	1,00008E+11	24/01/2025	28,00
16.05.00	BE05 0018 5692 7075	**Total 100007957064**		**28,00**
16.05.00	BE05 0018 5692 7075	1,00008E+11	19/03/2025	178,00
16.05.00	BE05 0018 5692 7075	**Total 100008131765**		**178,00**
16.05.00	BE05 0018 5692 7075	1,00008E+11	23/04/2025	2.026,00
16.05.00	BE05 0018 5692 7075	**Total 100008237354**		**2.026,00**
16.05.00	**Total BE05 0018 5692 7075**	**Total 100008237354**		**2.232,00**
16.05.00	BE54 1325 3282 6697	1,00008E+11	31/01/2025	210,00
16.05.00	BE54 1325 3282 6697	**Total 100007957367**		**210,00**
16.05.00	BE54 1325 3282 6697	1,00008E+11	31/01/2025	120,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.05.00	BE54 1325 3282 6697	**Total 100007884518**		**120,00**
16.05.00	**Total BE54 1325 3282 6697**	**Total 100007884518**		**330,00**
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	06/02/2025	90,00
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100007863195**		**90,00**
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	16/04/2025	148,00
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008186228**		**148,00**
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	16/04/2025	120,00
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008130553**		**120,00**
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	16/04/2025	178,00
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008130452**		**178,00**
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	16/04/2025	60,00
16.05.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008130654**		**60,00**
16.05.00	**Total BE83 0910 0055 1515**	**Total 100008130654**		**596,00**
16.05.00	BE54 0019 8659 8897	1,00008E+11	20/02/2025	148,00
16.05.00	BE54 0019 8659 8897	**Total 100007873303**		**148,00**
16.05.00	**Total BE54 0019 8659 8897**	**Total 100007873303**		**148,00**
16.05.00	BE61 0018 9331 5617	F05466 FFB2502000090 2422160	24/02/2025	3.564,40
16.05.00	BE61 0018 9331 5617	**Total F05466 FFB2502000090 2422160**		**3.564,40**
16.05.00	**Total BE61 0018 9331 5617**	**Total F05466 FFB2502000090 2422160**		**3.564,40**
16.05.00	BE55 7320 4783 9744	1,00008E+11	25/02/2025	30,00
16.05.00	BE55 7320 4783 9744	**Total 100008130351**		**30,00**
16.05.00	BE55 7320 4783 9744	1,00008E+11	14/04/2025	2.828,00
16.05.00	BE55 7320 4783 9744	**Total 100008250791**		**2.828,00**
16.05.00	**Total BE55 7320 4783 9744**	**Total 100008250791**		**2.858,00**
16.05.00	BE56 3631 8743 7988	1,00008E+11	10/03/2025	2.128,00
16.05.00	BE56 3631 8743 7988	**Total 100008131664**		**2.128,00**
16.05.00	**Total BE56 3631 8743 7988**	**Total 100008131664**		**2.128,00**
16.05.00	BE91 9502 3242 6176	1,00008E+11	11/03/2025	60,00
16.05.00	BE91 9502 3242 6176	**Total 100008131159**		**60,00**
16.05.00	**Total BE91 9502 3242 6176**	**Total 100008131159**		**60,00**
16.05.00	BE13 0018 5751 5139	1,00008E+11	13/03/2025	120,00
16.05.00	BE13 0018 5751 5139	**Total 100008131058**		**120,00**
16.05.00	BE13 0018 5751 5139	1,00008E+11	16/04/2025	864,00
16.05.00	BE13 0018 5751 5139	**Total 100008238364**		**864,00**
16.05.00	**Total BE13 0018 5751 5139**	**Total 100008238364**		**984,00**
16.05.00	BE50 0912 1205 0618	1,00008E+11	13/03/2025	330,00
16.05.00	BE50 0912 1205 0618	**Total 100008130149**		**330,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.05.00	**Total BE50 0912 1205 0618**	**Total 100008130149**		**330,00**
16.05.00	BE60 0018 5809 0570	1,00008E+11	14/03/2025	28,00
16.05.00	BE60 0018 5809 0570	**Total 100008130957**		**28,00**
16.05.00	**Total BE60 0018 5809 0570**	**Total 100008130957**		**28,00**
16.05.00	BE06 1917 2234 5222	1,00008E+11	17/03/2025	328,00
16.05.00	BE06 1917 2234 5222	**Total 100008130755**		**328,00**
16.05.00	BE06 1917 2234 5222	1,00008E+11	17/03/2025	178,00
16.05.00	BE06 1917 2234 5222	**Total 100008130856**		**178,00**
16.05.00	**Total BE06 1917 2234 5222**	**Total 100008130856**		**506,00**
16.05.00	BE53 3600 0500 0253	1,00008E+11	26/03/2025	120,00
16.05.00	BE53 3600 0500 0253	**Total 100008131260**		**120,00**
16.05.00	**Total BE53 3600 0500 0253**	**Total 100008131260**		**120,00**
16.05.00	BE95 0688 9299 4858	1,00008E+11	26/03/2025	238,00
16.05.00	BE95 0688 9299 4858	**Total 100008091046**		**238,00**
16.05.00	**Total BE95 0688 9299 4858**	**Total 100008091046**		**238,00**
16.05.00	BE64 0912 1205 4052	1,00008E+11	02/04/2025	930,00
16.05.00	BE64 0912 1205 4052	**Total 100008130048**		**930,00**
16.05.00	**Total BE64 0912 1205 4052**	**Total 100008130048**		**930,00**
16.05.00	BE55 0001 0966 2944	1,00008E+11	11/04/2025	180,00
16.05.00	BE55 0001 0966 2944	**Total 100008185824**		**180,00**
16.05.00	BE55 0001 0966 2944	1,00008E+11	11/04/2025	238,00
16.05.00	BE55 0001 0966 2944	**Total 100008185723**		**238,00**
16.05.00	**Total BE55 0001 0966 2944**	**Total 100008185723**		**418,00**
16.05.00	BE62 0910 1007 1861	1,00008E+11	14/04/2025	86,00
16.05.00	BE62 0910 1007 1861	**Total 100008131866**		**86,00**
16.05.00	**Total BE62 0910 1007 1861**	**Total 100008131866**		**86,00**
16.05.00	BE73 1960 2988 6260	1,00008E+11	14/04/2025	150,00
16.05.00	BE73 1960 2988 6260	**Total 100008251094**		**150,00**
16.05.00	**Total BE73 1960 2988 6260**	**Total 100008251094**		**150,00**
16.05.00	BE77 0682 4075 5542	1,00008E+11	14/04/2025	30,00
16.05.00	BE77 0682 4075 5542	**Total 100008186329**		**30,00**
16.05.00	BE77 0682 4075 5542	1,00008E+11	14/04/2025	536,00
16.05.00	BE77 0682 4075 5542	**Total 100008186430**		**536,00**
16.05.00	BE77 0682 4075 5542	1,00008E+11	22/04/2025	390,00
16.05.00	BE77 0682 4075 5542	**Total 100008246751**		**390,00**
16.05.00	**Total BE77 0682 4075 5542**	**Total 100008246751**		**956,00**
16.05.00	BE22 0689 3191 0147	1,00008E+11	15/04/2025	3.412,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.05.00	BE22 0689 3191 0147	**Total 100008248165**		**3.412,00**
16.05.00	**Total BE22 0689 3191 0147**	**Total 100008248165**		**3.412,00**
16.05.00	BE92 0910 2206 6923	1,00008E+11	15/04/2025	1.890,00
16.05.00	BE92 0910 2206 6923	**Total 100008248872**		**1.890,00**
16.05.00	**Total BE92 0910 2206 6923**	**Total 100008248872**		**1.890,00**
16.05.00	BE51 0018 6362 8462	1,00008E+11	16/04/2025	1.610,00
16.05.00	BE51 0018 6362 8462	**Total 100008237253**		**1.610,00**
16.05.00	**Total BE51 0018 6362 8462**	**Total 100008237253**		**1.610,00**
16.05.00	BE43 3631 7899 9901	1,00008E+11	16/04/2025	12.600,00
16.05.00	BE43 3631 7899 9901	**Total 100008248367**		**12.600,00**
16.05.00	**Total BE43 3631 7899 9901**	**Total 100008248367**		**12.600,00**
16.05.00	BE48 0910 1022 3627	1,00008E+11	17/04/2025	1.410,00
16.05.00	BE48 0910 1022 3627	**Total 100008238465**		**1.410,00**
16.05.00	**Total BE48 0910 1022 3627**	**Total 100008238465**		**1.410,00**
16.05.00	BE79 0912 1205 2133	1,00008E+11	17/04/2025	538,00
16.05.00	BE79 0912 1205 2133	**Total 100008251397**		**538,00**
16.05.00	**Total BE79 0912 1205 2133**	**Total 100008251397**		**538,00**
16.05.00	BE77 1325 2084 1642	1,00008E+11	17/04/2025	180,00
16.05.00	BE77 1325 2084 1642	**Total 100008185622**		**180,00**
16.05.00	BE77 1325 2084 1642	1,00008E+11	08/05/2025	120,00
16.05.00	BE77 1325 2084 1642	**Total 100008249377**		**120,00**
16.05.00	**Total BE77 1325 2084 1642**	**Total 100008249377**		**300,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	600,00
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008237455**		**600,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	808,00
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008238162**		**808,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	960,00
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008237556**		**960,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	60,00
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008238061**		**60,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	1.830,00
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008237960**		**1.830,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	1.106,00
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008237859**		**1.106,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	1.740,00
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008237758**		**1.740,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	510,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008237657**		**510,00**
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	1,00008E+11	17/04/2025	1.310,00
16.05.00	BE56 0682 2774 2788	**Total 100008238263**		**1.310,00**
16.05.00	**Total BE56 0682 2774 2788**	**Total 100008238263**		**8.924,00**
16.05.00	BE15 0014 9819 7130	1,00008E+11	17/04/2025	418,00
16.05.00	BE15 0014 9819 7130	**Total 100008250993**		**418,00**
16.05.00	**Total BE15 0014 9819 7130**	**Total 100008250993**		**418,00**
16.05.00	BE50 0016 0348 9418	1,00008E+11	17/04/2025	90,00
16.05.00	BE50 0016 0348 9418	**Total 100008250185**		**90,00**
16.05.00	**Total BE50 0016 0348 9418**	**Total 100008250185**		**90,00**
16.05.00	BE73 0682 2442 2560	1,00008E+11	22/04/2025	238,00
16.05.00	BE73 0682 2442 2560	**Total 100008250488**		**238,00**
16.05.00	**Total BE73 0682 2442 2560**	**Total 100008250488**		**238,00**
16.05.00	BE08 0912 1205 0113	1,00008E+11	22/04/2025	1.166,00
16.05.00	BE08 0912 1205 0113	**Total 100008247559**		**1.166,00**
16.05.00	**Total BE08 0912 1205 0113**	**Total 100008247559**		**1.166,00**
16.05.00	BE35 0912 1205 2537	1,00008E+11	22/04/2025	268,00
16.05.00	BE35 0912 1205 2537	**Total 100008251603**		**268,00**
16.05.00	**Total BE35 0912 1205 2537**	**Total 100008251603**		**268,00**
16.05.00	BE78 3631 9561 4886	1,00008E+11	22/04/2025	3.790,00
16.05.00	BE78 3631 9561 4886	**Total 100008247660**		**3.790,00**
16.05.00	**Total BE78 3631 9561 4886**	**Total 100008247660**		**3.790,00**
16.05.00	BE57 1910 3411 2135	1,00008E+11	22/04/2025	238,00
16.05.00	BE57 1910 3411 2135	**Total 100008249175**		**238,00**
16.05.00	**Total BE57 1910 3411 2135**	**Total 100008249175**		**238,00**
16.05.00	BE28 0912 1205 0820	1,00008E+11	22/04/2025	9.536,00
16.05.00	BE28 0912 1205 0820	**Total 100008238566**		**9.536,00**
16.05.00	**Total BE28 0912 1205 0820**	**Total 100008238566**		**9.536,00**
16.05.00	BE55 0912 1205 3244	1,00008E+11	23/04/2025	328,00
16.05.00	BE55 0912 1205 3244	**Total 100008247963**		**328,00**
16.05.00	**Total BE55 0912 1205 3244**	**Total 100008247963**		**328,00**
16.05.00	BE39 0912 1205 0719	1,00008E+11	23/04/2025	270,00
16.05.00	BE39 0912 1205 0719	**Total 100008249983**		**270,00**
16.05.00	**Total BE39 0912 1205 0719**	**Total 100008249983**		**270,00**
16.05.00	BE19 3100 1936 3512	1,00008E+11	24/04/2025	148,00
16.05.00	BE19 3100 1936 3512	**Total 100008233718**		**148,00**
16.05.00	**Total BE19 3100 1936 3512**	**Total 100008233718**		**148,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.05.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	24/04/2025	238,00
16.05.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008248064**		**238,00**
16.05.00	**Total BE36 0910 1013 2081**	**Total 100008248064**		**238,00**
16.05.00	BE89 0682 4269 9885	1,00008E+11	24/04/2025	120,00
16.05.00	BE89 0682 4269 9885	**Total 100008248771**		**120,00**
16.05.00	**Total BE89 0682 4269 9885**	**Total 100008248771**		**120,00**
16.05.00	BE92 0912 1205 1123	1,00008E+11	24/04/2025	238,00
16.05.00	BE92 0912 1205 1123	**Total 100008247357**		**238,00**
16.05.00	**Total BE92 0912 1205 1123**	**Total 100008247357**		**238,00**
16.05.00	BE68 0912 1205 2234	1,00008E+11	25/04/2025	1.578,00
16.05.00	BE68 0912 1205 2234	**Total 100008246953**		**1.578,00**
16.05.00	**Total BE68 0912 1205 2234**	**Total 100008246953**		**1.578,00**
16.05.00	BE43 1931 2179 1201	1,00008E+11	25/04/2025	598,00
16.05.00	BE43 1931 2179 1201	**Total 100008247155**		**598,00**
16.05.00	**Total BE43 1931 2179 1201**	**Total 100008247155**		**598,00**
16.05.00	BE79 0910 0036 9033	1,00008E+11	25/04/2025	238,00
16.05.00	BE79 0910 0036 9033	**Total 100008250084**		**238,00**
16.05.00	**Total BE79 0910 0036 9033**	**Total 100008250084**		**238,00**
16.05.00	BE13 3101 0067 1639	1,00008E+11	28/04/2025	120,00
16.05.00	BE13 3101 0067 1639	**Total 100008248973**		**120,00**
16.05.00	**Total BE13 3101 0067 1639**	**Total 100008248973**		**120,00**
16.05.00	BE26 1325 0468 9829	1,00008E+11	29/04/2025	476,00
16.05.00	BE26 1325 0468 9829	**Total 100008247761**		**476,00**
16.05.00	**Total BE26 1325 0468 9829**	**Total 100008247761**		**476,00**
16.05.00	BE60 0910 2230 4470	1,00008E+11	05/05/2025	720,00
16.05.00	BE60 0910 2230 4470	**Total 100008248468**		**720,00**
16.05.00	**Total BE60 0910 2230 4470**	**Total 100008248468**		**720,00**
16.05.00	BE38 3100 0706 0272	1,00008E+11	06/05/2025	1.800,00
16.05.00	BE38 3100 0706 0272	**Total 100008237152**		**1.800,00**
16.05.00	**Total BE38 3100 0706 0272**	**Total 100008237152**		**1.800,00**
16.05.00	BE44 0910 0012 7745	1,00008E+11	08/05/2025	4.762,00
16.05.00	BE44 0910 0012 7745	**Total 100008130250**		**4.762,00**
16.05.00	**Total BE44 0910 0012 7745**	**Total 100008130250**		**4.762,00**
16.05.00	BE26 2500 0642 5529	1,00008E+11	08/05/2025	660,00
16.05.00	BE26 2500 0642 5529	**Total 100008247054**		**660,00**
16.05.00	**Total BE26 2500 0642 5529**	**Total 100008247054**		**660,00**
16.05.00	BE23 2100 8277 4091	1,00008E+11	08/05/2025	2.100,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.05.00	BE23 2100 8277 4091	**Total 100008249478**		**2.100,00**
16.05.00	**Total BE23 2100 8277 4091**	**Total 100008249478**		**2.100,00**
16.05.00	BE69 0910 1110 1778	1,00008E+11	09/05/2025	90,00
16.05.00	BE69 0910 1110 1778	**Total 100008249680**		**90,00**
16.05.00	**Total BE69 0910 1110 1778**	**Total 100008249680**		**90,00**
16.05.00	BE37 0912 1205 1628	1,00008E+11	09/05/2025	180,00
16.05.00	BE37 0912 1205 1628	**Total 100008250286**		**180,00**
16.05.00	**Total BE37 0912 1205 1628**	**Total 100008250286**		**180,00**
16.05.00	BE49 0012 5422 6871	1,00008E+11	09/05/2025	210,00
16.05.00	BE49 0012 5422 6871	**Total 100008247458**		**210,00**
16.05.00	**Total BE49 0012 5422 6871**	**Total 100008247458**		**210,00**
16.05.00	BE78 0912 1100 0186	1,00008E+11	12/05/2025	360,00
16.05.00	BE78 0912 1100 0186	**Total 100008250690**		**360,00**
16.05.00	**Total BE78 0912 1100 0186**	**Total 100008250690**		**360,00**
16.05.00	BE80 0910 0036 3777	1,00008E+11	13/05/2025	180,00
16.05.00	BE80 0910 0036 3777	**Total 100008252209**		**180,00**
16.05.00	**Total BE80 0910 0036 3777**	**Total 100008252209**		**180,00**
16.05.00	BE69 7995 5050 2078	1,00008E+11	14/05/2025	30,00
16.05.00	BE69 7995 5050 2078	**Total 100008233920**		**30,00**
16.05.00	**Total BE69 7995 5050 2078**	**Total 100008233920**		**30,00**
16.05.00	BE43 6792 0036 3301	1,00008E+11	14/05/2025	450,00
16.05.00	BE43 6792 0036 3301	**Total 100007863805**		**450,00**
16.05.00	BE43 6792 0036 3301	1,00008E+11	14/05/2025	810,00
16.05.00	BE43 6792 0036 3301	**Total 100007863906**		**810,00**
16.05.00	**Total BE43 6792 0036 3301**	**Total 100007863906**		**1.260,00**
16.05.00	BE88 0682 3276 2641	1,00008E+11	15/05/2025	4.680,00
16.05.00	BE88 0682 3276 2641	**Total 100008249882**		**4.680,00**
16.05.00	**Total BE88 0682 3276 2641**	**Total 100008249882**		**4.680,00**
16.05.00	BE82 7320 4025 6768	1,00008E+11	15/05/2025	476,00
16.05.00	BE82 7320 4025 6768	**Total 100008252411**		**476,00**
16.05.00	**Total BE82 7320 4025 6768**	**Total 100008252411**		**476,00**
16.05.00	BE37 3100 1908 3828	1,00008E+11	15/05/2025	150,00
16.05.00	BE37 3100 1908 3828	**Total 100008249781**		**150,00**
16.05.00	**Total BE37 3100 1908 3828**	**Total 100008249781**		**150,00**
16.05.00	BE33 0912 1205 3446	1,00008E+11	23/05/2025	238,00
16.05.00	BE33 0912 1205 3446	**Total 100008251502**		**238,00**
16.05.00	**Total BE33 0912 1205 3446**	**Total 100008251502**		**238,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.05.00	BE63 0910 0057 0208	1,00008E+11	26/05/2025	1.402,00
16.05.00	BE63 0910 0057 0208	**Total 100008246852**		**1.402,00**
16.05.00	**Total BE63 0910 0057 0208**	**Total 100008246852**		**1.402,00**
16.05.00	BE83 7324 0215 8415	1,00008E+11	26/05/2025	90,00
16.05.00	BE83 7324 0215 8415	**Total 100008251401**		**90,00**
16.05.00	**Total BE83 7324 0215 8415**	**Total 100008251401**		**90,00**
16.05.00	ADM.COM. ST-GHISLAIN	1,00008E+11	11/06/2025	90,00
16.05.00	ADM.COM. ST-GHISLAIN	**Total 100008131361**		**90,00**
16.05.00	ADM.COM. ST-GHISLAIN	1,00008E+11	11/06/2025	90,00
16.05.00	ADM.COM. ST-GHISLAIN	**Total 100008131462**		**90,00**
16.05.00	ADM.COM. ST-GHISLAIN	1,00008E+11	11/06/2025	90,00
16.05.00	ADM.COM. ST-GHISLAIN	**Total 100008131563**		**90,00**
16.05.00	**Total ADM.COM. ST-GHISLAIN**	**Total 100008131563**		**270,00**
16.05.00	AC IXELLES/GB ELSENE	CN OBJ 139 - PRISE CH M. MILAQI Alek - 100/0082/33819	26/06/2025	90,00
16.05.00	AC IXELLES/GB ELSENE	**Total CN OBJ 139 - PRISE CH M. MILAQI Alek - 100/0082/33819**		**90,00**
16.05.00	**Total AC IXELLES/GB ELSENE**	**Total CN OBJ 139 - PRISE CH M. MILAQI Alek - 100/0082/33819**		**90,00**
16.05.00	ECOLE FPS DE VERVIERS	152/570 +++100/0082/47862+++	25/09/2025	180,00
16.05.00	ECOLE FPS DE VERVIERS	**Total 152/570 +++100/0082/47862+++**		**180,00**
16.05.00	**Total ECOLE FPS DE VERVIERS**	**Total 152/570 +++100/0082/47862+++**		**180,00**
16.05.00	Institut Provincial d'Enseignement	156/589 ++100/0082/52310+++	01/10/2025	238,00
16.05.00	Institut Provincial d'Enseignement	**Total 156/589 ++100/0082/52310+++**		**238,00**
16.05.00	**Total Institut Provincial d'Enseignement**	**Total 156/589 ++100/0082/52310+++**		**238,00**
16.05.00	Cours communaux de promotion sociale	163/615 ++100/0082/49579+++	13/10/2025	1.080,00
16.05.00	Cours communaux de promotion sociale	**Total 163/615 ++100/0082/49579+++**		**1.080,00**
16.05.00	**Total Cours communaux de promotion sociale**	**Total 163/615 ++100/0082/49579+++**		**1.080,00**
16.05.00	ECEPS Charleroi	170/646 ++100/0085/54222+++	22/10/2025	180,00
16.05.00	ECEPS Charleroi	**Total 170/646 ++100/0085/54222+++**		**180,00**
16.05.00	**Total ECEPS Charleroi**	**Total 170/646 ++100/0085/54222+++**		**180,00**
Total 16.05.00	**Total ECEPS Charleroi**	**Total 170/646 ++100/0085/54222+++**		**106.760,40**
16.07.00	C.H.U DE LIEGE	Loyer 2025	15/12/2025	8.924.000,00
16.07.00	C.H.U DE LIEGE	**Total Loyer 2025**		**8.924.000,00**
16.07.00	**Total C.H.U DE LIEGE**	**Total Loyer 2025**		**8.924.000,00**
Total 16.07.00	**Total C.H.U DE LIEGE**	**Total Loyer 2025**		**8.924.000,00**
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	31/07/2025	6.030,48
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	29/08/2025	8.365,31
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	31/10/2025	7.364,79
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	28/11/2025	5.868,05

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	31/12/2025	8.042,40
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	31/01/2025	3.019,46
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	28/02/2025	9.225,99
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	31/03/2025	4.709,58
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	30/04/2025	3.532,30
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	02/06/2025	5.812,70
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	30/06/2025	2.937,81
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	art 160820	30/09/2025	6.188,46
16.08.20	BE20 0912 1110 3856	**Total art 160820**		**71.097,33**
16.08.20	**Total BE20 0912 1110 3856**	**Total art 160820**		**71.097,33**
Total 16.08.20	**Total BE20 0912 1110 3856**	**Total art 160820**		**71.097,33**
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	31/12/2025	18.860,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	06/05/2025	6.325,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	02/01/2025	20.415,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	03/02/2025	5.480,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	03/03/2025	6.215,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	01/04/2025	2.587,80
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	10/06/2025	21.106,10
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	01/07/2025	9.940,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	01/08/2025	22.145,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	03/09/2025	13.546,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	02/10/2025	3.855,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	03/11/2025	7.135,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	art 160920	03/12/2025	5.099,00
16.09.20	BE43 0912 1110 8001	**Total art 160920**		**142.708,90**
16.09.20	**Total BE43 0912 1110 8001**	**Total art 160920**		**142.708,90**
Total 16.09.20	**Total BE43 0912 1110 8001**	**Total art 160920**		**142.708,90**
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	31/07/2025	27.613,46
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	29/08/2025	313.989,86
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	31/10/2025	127.757,86
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	28/11/2025	6.774,62
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	31/12/2025	48.697,27
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	31/01/2025	26.387,27
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	28/02/2025	40.832,86
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	31/03/2025	93.181,66
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	30/04/2025	200.395,64
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	02/06/2025	32.744,57

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	30/06/2025	19.913,84
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	art 161000	30/09/2025	114.821,67
16.10.00	BE59 0912 1105 2326	**Total art 161000**		**1.053.110,58**
16.10.00	**Total BE59 0912 1105 2326**	**Total art 161000**		**1.053.110,58**
Total 16.10.00	**Total BE59 0912 1105 2326**	**Total art 161000**		**1.053.110,58**
16.11.00	ADM.COM. LA LOUVIERE	D.O 41 - A.B 01.02.40 - Subv Ex 2021 - Dos. 30/21	02/01/2025	8.000,00
16.11.00	ADM.COM. LA LOUVIERE	**Total D.O 41 - A.B 01.02.40 - Subv Ex 2021 - Dos. 30/21**		**8.000,00**
16.11.00	**Total ADM.COM. LA LOUVIERE**	**Total D.O 41 - A.B 01.02.40 - Subv Ex 2021 - Dos. 30/21**		**8.000,00**
16.11.00	ADM.COM. LIEGE	Partim.annee.rembours.depass.AGEVL2019a2022	26/08/2025	351.482,76
16.11.00	ADM.COM. LIEGE	**Total Partim.annee.rembours.depass.AGEVL2019a2022**		**351.482,76**
16.11.00	**Total ADM.COM. LIEGE**	**Total Partim.annee.rembours.depass.AGEVL2019a2022**		**351.482,76**
16.11.00	ADM.COM. MONS	FWB Demande de remboursement du 28/04/2025	20/06/2025	8.133,33
16.11.00	ADM.COM. MONS	**Total FWB Demande de remboursement du 28/04/2025**		**8.133,33**
16.11.00	**Total ADM.COM. MONS**	**Total FWB Demande de remboursement du 28/04/2025**		**8.133,33**
16.11.00	ADM.COM. MORLANWELZ	D.O.41-A.B.01.06.40-SUBV,EX ,2022-DOSS 60/22	30/12/2025	1.532,50
16.11.00	ADM.COM. MORLANWELZ	**Total D.O.41-A.B.01.06.40-SUBV,EX ,2022-DOSS 60/22**		**1.532,50**
16.11.00	**Total ADM.COM. MORLANWELZ**	**Total D.O.41-A.B.01.06.40-SUBV,EX ,2022-DOSS 60/22**		**1.532,50**
16.11.00	ARES	ALL. AIDE REU 23	18/03/2025	10.094,81
16.11.00	ARES	**Total ALL. AIDE REU 23**		**10.094,81**
16.11.00	ARES	SUBV23 CESI ARES	18/03/2025	57.746,49
16.11.00	ARES	**Total SUBV23 CESI ARES**		**57.746,49**
16.11.00	ARES	REMB. SUBV. CESI	22/12/2025	241.245,58
16.11.00	ARES	**Total REMB. SUBV. CESI**		**241.245,58**
16.11.00	**Total ARES**	**Total REMB. SUBV. CESI**		**309.086,88**
16.11.00	ATHENEE ROYAL DE JETTE	DO41-AB010640-S	02/12/2025	1.200,00
16.11.00	ATHENEE ROYAL DE JETTE	**Total DO41-AB010640-S**		**1.200,00**
16.11.00	**Total ATHENEE ROYAL DE JETTE**	**Total DO41-AB010640-S**		**1.200,00**
16.11.00	ATHENEE ROYAL VERDI	DOS 102/21	23/01/2025	413,00
16.11.00	ATHENEE ROYAL VERDI	**Total DOS 102/21**		**413,00**
16.11.00	**Total ATHENEE ROYAL VERDI**	**Total DOS 102/21**		**413,00**
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	31/07/2025	515.479,07
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	29/08/2025	84.516,87
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	31/10/2025	237.005,58
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	28/11/2025	292.090,95
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	31/12/2025	80.703,42
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	31/01/2025	397.601,06
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	28/02/2025	188.253,55

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	31/03/2025	467.348,18
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	30/04/2025	810.448,89
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	02/06/2025	424.750,36
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	30/06/2025	2.601.840,92
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	art 161100	30/09/2025	227.865,03
16.11.00	BE02 0912 1105 3740	**Total art 161100**		**6.327.903,88**
16.11.00	**Total BE02 0912 1105 3740**	**Total art 161100**		**6.327.903,88**
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF : R161100 - KG1100000603	15/01/2025	24.375,00
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF : R161100 - KG1100000603**		**24.375,00**
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF : R161100 - KG1100000604	15/01/2025	24.375,00
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF : R161100 - KG1100000604**		**24.375,00**
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000712 CF R161100	31/01/2025	2.400,00
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000712 CF R161100**		**2.400,00**
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000483 CF R161100	31/01/2025	17.000,00
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000483 CF R161100**		**17.000,00**
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161100 - KG 1100000421	10/09/2025	2.445,47
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161100 - KG 1100000421**		**2.445,47**
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161100 - KG 1100000422	10/09/2025	1.746,91
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161100 - KG 1100000422**		**1.746,91**
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161100 KG 1100000596	26/11/2025	60,00
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161100 KG 1100000596**		**60,00**
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161100 KG 1100000597	26/11/2025	11.108,09
16.11.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161100 KG 1100000597**		**11.108,09**
16.11.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - CF R161100 KG 1100000597**		**83.510,47**
16.11.00	BE24 0912 1100 5038	art 161100	12/05/2025	6.043,50
16.11.00	BE24 0912 1100 5038	**Total art 161100**		**6.043,50**
16.11.00	**Total BE24 0912 1100 5038**	**Total art 161100**		**6.043,50**
16.11.00	BE50 0912 1105 1518	art 161100	31/01/2025	12.675,00
16.11.00	BE50 0912 1105 1518	art 161100	30/09/2025	3.793,85
16.11.00	BE50 0912 1105 1518	**Total art 161100**		**16.468,85**
16.11.00	**Total BE50 0912 1105 1518**	**Total art 161100**		**16.468,85**
16.11.00	BE72 0912 1105 1316	art 161100	31/12/2025	170.042,72
16.11.00	BE72 0912 1105 1316	**Total art 161100**		**170.042,72**
16.11.00	**Total BE72 0912 1105 1316**	**Total art 161100**		**170.042,72**
16.11.00	C.P.A.B.ASBL	Aides energies 2022 - Remboursement C.P.A.B.	11/12/2025	2.572,16
16.11.00	C.P.A.B.ASBL	**Total Aides energies 2022 - Remboursement C.P.A.B.**		**2.572,16**
16.11.00	**Total C.P.A.B.ASBL**	**Total Aides energies 2022 - Remboursement C.P.A.B.**		**2.572,16**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.11.00	CPEONS BRUXELLES	D.O.41-A.B.01.01.31-Subv. Ex. 2023-2024-CPEONS	14/07/2025	196.838,31
16.11.00	CPEONS BRUXELLES	**Total D.O.41-A.B.01.01.31-Subv. Ex. 2023-2024-CPEONS**		**196.838,31**
16.11.00	**Total CPEONS BRUXELLES**	**Total D.O.41-A.B.01.01.31-Subv. Ex. 2023-2024-CPEONS**		**196.838,31**
16.11.00	FOD Financien	POLE ACADEMIQUE LIEGE-Luxembourg	01/09/2025	19.260,06
16.11.00	FOD Financien	**Total POLE ACADEMIQUE LIEGE-Luxembourg**		**19.260,06**
16.11.00	**Total FOD Financien**	**Total POLE ACADEMIQUE LIEGE-Luxembourg**		**19.260,06**
16.11.00	HAUTE ECOLE ICHEC-ECAM-IS	remb Formation Continues 2024	17/12/2025	14.640,00
16.11.00	HAUTE ECOLE ICHEC-ECAM-IS	**Total remb Formation Continues 2024**		**14.640,00**
16.11.00	**Total HAUTE ECOLE ICHEC-ECAM-IS**	**Total remb Formation Continues 2024**		**14.640,00**
16.11.00	PROVINCE DE LIEGE	REMB NON JUSTI 08.05.2025 Sub.22.res.univ.europ	28/08/2025	156.084,85
16.11.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total REMB NON JUSTI 08.05.2025 Sub.22.res.univ.europ**		**156.084,85**
16.11.00	**Total PROVINCE DE LIEGE**	**Total REMB NON JUSTI 08.05.2025 Sub.22.res.univ.europ**		**156.084,85**
16.11.00	REGIE CERA-CONDORCET	Remb.Formation Continues 2024 HE Condorcet	16/12/2025	11.871,92
16.11.00	REGIE CERA-CONDORCET	**Total Remb.Formation Continues 2024 HE Condorcet**		**11.871,92**
16.11.00	**Total REGIE CERA-CONDORCET**	**Total Remb.Formation Continues 2024 HE Condorcet**		**11.871,92**
16.11.00	UCLOUVAIN	RBTFORMCONT23/24	10/01/2025	15.085,62
16.11.00	UCLOUVAIN	**Total RBTFORMCONT23/24**		**15.085,62**
16.11.00	**Total UCLOUVAIN**	**Total RBTFORMCONT23/24**		**15.085,62**
16.11.00	UNIV.LIBRE BRUXELLES	Remb. Part non justif. 2023 - DO45 PA20 AB33.04	07/10/2025	3.636,24
16.11.00	UNIV.LIBRE BRUXELLES	**Total Remb. Part non justif. 2023 - DO45 PA20 AB33.04**		**3.636,24**
16.11.00	**Total UNIV.LIBRE BRUXELLES**	**Total Remb. Part non justif. 2023 - DO45 PA20 AB33.04**		**3.636,24**
16.11.00	UNIVERSITE DE LIEGE	R.CFRA.4540 Remb. part non justifiee 2023 DO45 PA20 AB33.04	28/01/2025	3.507,78
16.11.00	UNIVERSITE DE LIEGE	**Total R.CFRA.4540 Remb. part non justifiee 2023 DO45 PA20 AB3**		**3.507,78**
16.11.00	UNIVERSITE DE LIEGE	Rembours. part. non justifiee subv. ULG sur annee budg. 2023	10/02/2025	498,98
16.11.00	UNIVERSITE DE LIEGE	**Total Rembours. part. non justifiee subv. ULG sur annee budg. 20**		**498,98**
16.11.00	UNIVERSITE DE LIEGE	90778659 Remb form Cont 2023 ULIege	15/04/2025	6.398,00
16.11.00	UNIVERSITE DE LIEGE	**Total 90778659 Remb form Cont 2023 ULIege**		**6.398,00**
16.11.00	UNIVERSITE DE LIEGE	AIDES ENERGIES 2022 ULIEGE	25/09/2025	816.000,00
16.11.00	UNIVERSITE DE LIEGE	**Total AIDES ENERGIES 2022 ULIEGE**		**816.000,00**
16.11.00	**Total UNIVERSITE DE LIEGE**	**Total AIDES ENERGIES 2022 ULIEGE**		**826.404,76**
16.11.00	ECOLE FPS DE VERVIERS	AIDES ENERGIES 2022 E SORALIA	22/12/2025	2.184,18
16.11.00	ECOLE FPS DE VERVIERS	**Total AIDES ENERGIES 2022 E SORALIA**		**2.184,18**
16.11.00	**Total ECOLE FPS DE VERVIERS**	**Total AIDES ENERGIES 2022 E SORALIA**		**2.184,18**
16.11.00	HAUTE ECOLE R.SCHUMAN(LXG)	Remb. subv. form. continuee AGCF du 13 decembre 2024_HERS	09/01/2025	8.742,00
16.11.00	HAUTE ECOLE R.SCHUMAN(LXG)	**Total Remb. subv. form. continuee AGCF du 13 decembre 2024_H**		**8.742,00**
16.11.00	**Total HAUTE ECOLE R.SCHUMAN(LXG)**	**Total Remb. subv. form. continuee AGCF du 13 decembre 2024_H**		**8.742,00**
16.11.00	HTE ECOLE L.DE VINCI ASBL	Remb SUB AR. 14/12/2023 - PDS 2024	11/02/2025	4.036,90

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.11.00	HTE ECOLE L.DE VINCI ASBL	**Total Remb SUB AR. 14/12/2023 - PDS 2024**		**4.036,90**
16.11.00	**Total HTE ECOLE L.DE VINCI ASBL**	**Total Remb SUB AR. 14/12/2023 - PDS 2024**		**4.036,90**
16.11.00	POLE ACADEMIQUE LOUVAIN	Rembours. part non justifiee subv aux Poles academique engagem	01/04/2025	310,48
16.11.00	POLE ACADEMIQUE LOUVAIN	**Total Rembours. part non justifiee subv aux Poles academique en**		**310,48**
16.11.00	POLE ACADEMIQUE LOUVAIN	Remb partie non justifiee subv AGCF 15122022 octroyant subv au	11/07/2025	7.001,07
16.11.00	POLE ACADEMIQUE LOUVAIN	**Total Remb partie non justifiee subv AGCF 15122022 octroyant su**		**7.001,07**
16.11.00	POLE ACADEMIQUE LOUVAIN	Remb part. non justifiee AGCF 16052024 subv compl poles acaden	08/10/2025	15.373,97
16.11.00	POLE ACADEMIQUE LOUVAIN	**Total Remb part. non justifiee AGCF 16052024 subv compl poles a**		**15.373,97**
16.11.00	**Total POLE ACADEMIQUE LOUVAIN**	**Total Remb part. non justifiee AGCF 16052024 subv compl poles a**		**22.685,52**
16.11.00	HAUTE ECOLE DE NAMUR LIEGE-Luxembourg	Remb. subv 2024 Mission Rech HE - DO45 PA20 AB01.05	04/04/2025	46.565,00
16.11.00	HAUTE ECOLE DE NAMUR LIEGE-Luxembourg	**Total Remb. subv 2024 Mission Rech HE - DO45 PA20 AB01.05**		**46.565,00**
16.11.00	**Total HAUTE ECOLE DE NAMUR LIEGE-Luxembourg**	**Total Remb. subv 2024 Mission Rech HE - DO45 PA20 AB01.05**		**46.565,00**
16.11.00	ADM.COM. WOLUWE-ST-PIERRE	D.O.41-A.B. 01.06.40-Subv. Ex.2022	30/04/2025	24.000,00
16.11.00	ADM.COM. WOLUWE-ST-PIERRE	**Total D.O.41-A.B. 01.06.40-Subv. Ex.2022**		**24.000,00**
16.11.00	**Total ADM.COM. WOLUWE-ST-PIERRE**	**Total D.O.41-A.B. 01.06.40-Subv. Ex.2022**		**24.000,00**
16.11.00	LES ECOLES CATHOLIQUES DE	D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - Subv. Ex. 2021 - Dos. 84/21	10/06/2025	2.064,34
16.11.00	LES ECOLES CATHOLIQUES DE	**Total D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - Subv. Ex. 2021 - Dos. 84/21**		**2.064,34**
16.11.00	**Total LES ECOLES CATHOLIQUES DE**	**Total D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - Subv. Ex. 2021 - Dos. 84/21**		**2.064,34**
16.11.00	ATHENEE ROYAL LEONARD DE	REMB F33	11/06/2025	33.900,00
16.11.00	ATHENEE ROYAL LEONARD DE	**Total REMB F33**		**33.900,00**
16.11.00	**Total ATHENEE ROYAL LEONARD DE**	**Total REMB F33**		**33.900,00**
16.11.00	POLE ACADEMIQUE DE NAMUR	PAN subv compl ADA	15/07/2025	65,59
16.11.00	POLE ACADEMIQUE DE NAMUR	**Total PAN subv compl ADA**		**65,59**
16.11.00	**Total POLE ACADEMIQUE DE NAMUR**	**Total PAN subv compl ADA**		**65,59**
16.11.00	association de la cf	D.O. 41 - A.B. 01.02.40 - Subv. Ex. 2025 - Dos. 44/25	28/08/2025	73,33
16.11.00	association de la cf	**Total D.O. 41 - A.B. 01.02.40 - Subv. Ex. 2025 - Dos. 44/25**		**73,33**
16.11.00	**Total association de la cf**	**Total D.O. 41 - A.B. 01.02.40 - Subv. Ex. 2025 - Dos. 44/25**		**73,33**
16.11.00	PATRIMOINE HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE Liège	MONTANT NON JUSTIFIE SUBVENTION 2024 EXPERIMENTATION A	15/09/2025	34.004,78
16.11.00	PATRIMOINE HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE Liège	**Total MONTANT NON JUSTIFIE SUBVENTION 2024 EXPERIMENTA**		**34.004,78**
16.11.00	**Total PATRIMOINE HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE Liège**	**Total MONTANT NON JUSTIFIE SUBVENTION 2024 EXPERIMENTA**		**34.004,78**
16.11.00	ESASLT	AIDES ENERGIES 2022 - ESASLT	23/09/2025	14.062,50
16.11.00	ESASLT	**Total AIDES ENERGIES 2022 - ESASLT**		**14.062,50**
16.11.00	**Total ESASLT**	**Total AIDES ENERGIES 2022 - ESASLT**		**14.062,50**
16.11.00	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT st Gilles	AIDES ENERGIES 2022/ECOLE SUPERIEUR DES ARTS - ECOLE RECHE	26/09/2025	18.229,00
16.11.00	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT st Gilles	**Total AIDES ENERGIES 2022/ECOLE SUPERIEUR DES ARTS - ECOLE**		**18.229,00**
16.11.00	**Total COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT st Gilles**	**Total AIDES ENERGIES 2022/ECOLE SUPERIEUR DES ARTS - ECOLE**		**18.229,00**
16.11.00	CONSERVAT.ROYAL MUSIQUE	A.E.2022 CRB	26/09/2025	34.782,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.11.00	CONSERVAT.ROYAL MUSIQUE	**Total A.E.2022 CRB**		**34.782,00**
16.11.00	**Total CONSERVAT.ROYAL MUSIQUE**	**Total A.E.2022 CRB**		**34.782,00**
16.11.00	ATHENEE ROYAL MONS	41400106-D64/23	10/10/2025	21.855,00
16.11.00	ATHENEE ROYAL MONS	**Total 41400106-D64/23**		**21.855,00**
16.11.00	**Total ATHENEE ROYAL MONS**	**Total 41400106-D64/23**		**21.855,00**
16.11.00	CENTRE EDUCATIF DE LA SAINTE-UNION	D.O.41-A.B.01.06.40-SUBV.EX.2023-DOS.81/23	14/10/2025	3.391,90
16.11.00	CENTRE EDUCATIF DE LA SAINTE-UNION	**Total D.O.41-A.B.01.06.40-SUBV.EX.2023-DOS.81/23**		**3.391,90**
16.11.00	**Total CENTRE EDUCATIF DE LA SAINTE-UNION**	**Total D.O.41-A.B.01.06.40-SUBV.EX.2023-DOS.81/23**		**3.391,90**
16.11.00	ECOLE LIBRE DES TROIS VALLEES ASBL	D.O.41-AB.01.06.40-SUBV.EX.2024-DOCS 62/24	15/10/2025	812,00
16.11.00	ECOLE LIBRE DES TROIS VALLEES ASBL	**Total D.O.41-AB.01.06.40-SUBV.EX.2024-DOCS 62/24**		**812,00**
16.11.00	**Total ECOLE LIBRE DES TROIS VALLEES ASBL**	**Total D.O.41-AB.01.06.40-SUBV.EX.2024-DOCS 62/24**		**812,00**
16.11.00	TRANSIT	D.O. 41 A.B. 01.10.40 Subv. Ex. 2024 Dos. 48/24 TRANSIT	21/10/2025	5.762,31
16.11.00	TRANSIT	**Total D.O. 41 A.B. 01.10.40 Subv. Ex. 2024 Dos. 48/24 TRANSIT**		**5.762,31**
16.11.00	**Total TRANSIT**	**Total D.O. 41 A.B. 01.10.40 Subv. Ex. 2024 Dos. 48/24 TRANSIT**		**5.762,31**
16.11.00	EPACF CROIX SCAILLE	D.O.41 - A.B.01.06.40	28/10/2025	47,50
16.11.00	EPACF CROIX SCAILLE	**Total D.O.41 - A.B.01.06.40**		**47,50**
16.11.00	**Total EPACF CROIX SCAILLE**	**Total D.O.41 - A.B.01.06.40**		**47,50**
16.11.00	MCF - HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE (LIEGE)	RBT PART NON JUSTIF. PDS 2025 SUBV. ARRETE 13/12/2024	30/10/2025	217,28
16.11.00	MCF - HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE (LIEGE)	**Total RBT PART NON JUSTIF. PDS 2025 SUBV. ARRETE 13/12/202**		**217,28**
16.11.00	**Total MCF - HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE (LIEGE)**	**Total RBT PART NON JUSTIF. PDS 2025 SUBV. ARRETE 13/12/202**		**217,28**
16.11.00	INSTITUT SAINT-JOSEPH	D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - Subv. Ex.2021 - Dos. 74/21	04/11/2025	2.402,00
16.11.00	INSTITUT SAINT-JOSEPH	**Total D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - Subv. Ex.2021 - Dos. 74/21**		**2.402,00**
16.11.00	**Total INSTITUT SAINT-JOSEPH**	**Total D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - Subv. Ex.2021 - Dos. 74/21**		**2.402,00**
16.11.00	ATHENEE ROYAL Huy	DO41- DOS 51/24	05/11/2025	4.990,00
16.11.00	ATHENEE ROYAL Huy	**Total DO41- DOS 51/24**		**4.990,00**
16.11.00	**Total ATHENEE ROYAL Huy**	**Total DO41- DOS 51/24**		**4.990,00**
16.11.00	Damien LEROY	D.O. 41 A.B. 01.02.40 Subv. Ex. 2025 Dos. 54	06/11/2025	938,42
16.11.00	Damien LEROY	**Total D.O. 41 A.B. 01.02.40 Subv. Ex. 2025 Dos. 54**		**938,42**
16.11.00	**Total Damien LEROY**	**Total D.O. 41 A.B. 01.02.40 Subv. Ex. 2025 Dos. 54**		**938,42**
16.11.00	COMPTA CLIENTS	D.O.41 - AB 01 11 41 SUB EX 2024 - DOS 91/24	13/11/2025	454,26
16.11.00	COMPTA CLIENTS	**Total D.O.41 - AB 01 11 41 SUB EX 2024 - DOS 91/24**		**454,26**
16.11.00	**Total COMPTA CLIENTS**	**Total D.O.41 - AB 01 11 41 SUB EX 2024 - DOS 91/24**		**454,26**
16.11.00	ECOLE PRIM.AUT.C.F.MOUST-5190 JEMEPPE-S-SAMB	D.O 41-A.B. 01.06.40-SUBV.EX.2023-DOS. 83/23	13/11/2025	2.641,65
16.11.00	ECOLE PRIM.AUT.C.F.MOUST-5190 JEMEPPE-S-SAMB	**Total D.O 41-A.B. 01.06.40-SUBV.EX.2023-DOS. 83/23**		**2.641,65**
16.11.00	**Total ECOLE PRIM.AUT.C.F.MOUST-5190 JEMEPPE-S-SAMB**	**Total D.O 41-A.B. 01.06.40-SUBV.EX.2023-DOS. 83/23**		**2.641,65**
16.11.00	POUVOIR ORGANISATEUR DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE CATH. EGHEZ	D.O.41-A.B.01.06.40-Subv. Ex. 2023-Dos.69/23	14/11/2025	155,52
16.11.00	POUVOIR ORGANISATEUR DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE CATH. EGHEZ	**Total D.O.41-A.B.01.06.40-Subv. Ex. 2023-Dos.69/23**		**155,52**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.11.00	**Total POUVOIR ORGANISATEUR DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE CATH.**	**Total D.O.41-A.B.01.06.40-Subv. Ex. 2023-Dos.69/23**		**155,52**
16.11.00	ATHENEE ROYAL 1410 WATERLOO	D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - SUBV. EX. 2021 - DOS. 75/21	21/11/2025	1.819,97
16.11.00	ATHENEE ROYAL 1410 WATERLOO	**Total D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - SUBV. EX. 2021 - DOS. 75/21**		**1.819,97**
16.11.00	**Total ATHENEE ROYAL 1410 WATERLOO**	**Total D.O. 41 - A.B. 01.06.40 - SUBV. EX. 2021 - DOS. 75/21**		**1.819,97**
16.11.00	M. Musambu Higuet	D.O.41-A.B.01.02.40-SUB.EX2022-DOS.1/22	28/11/2025	15,22
16.11.00	M. Musambu Higuet	**Total D.O.41-A.B.01.02.40-SUB.EX2022-DOS.1/22**		**15,22**
16.11.00	**Total M. Musambu Higuet**	**Total D.O.41-A.B.01.02.40-SUB.EX2022-DOS.1/22**		**15,22**
16.11.00	INSTITUT SAINT JOSEPH	D.O.41-A.B.01.06.40-Subv. Ex 2023- Dos .63/23	01/12/2025	1.200,00
16.11.00	INSTITUT SAINT JOSEPH	**Total D.O.41-A.B.01.06.40-Subv. Ex 2023- Dos .63/23**		**1.200,00**
16.11.00	**Total INSTITUT SAINT JOSEPH**	**Total D.O.41-A.B.01.06.40-Subv. Ex 2023- Dos .63/23**		**1.200,00**
16.11.00	C.P.F.B.	Aides energies 2022 + Centre d'enseignement	09/12/2025	4.903,90
16.11.00	C.P.F.B.	**Total Aides energies 2022 + Centre d'enseignement**		**4.903,90**
16.11.00	**Total C.P.F.B.**	**Total Aides energies 2022 + Centre d'enseignement**		**4.903,90**
16.11.00	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT Bruxelles	aides energie 2022 + ateliers Saint-Luc	09/12/2025	1.222,13
16.11.00	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT Bruxelles	**Total aides energie 2022 + ateliers Saint-Luc**		**1.222,13**
16.11.00	**Total COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT Bruxelles**	**Total aides energie 2022 + ateliers Saint-Luc**		**1.222,13**
16.11.00	CENTRE FORMATION EDUCATEUR	Aides energies 2022+ Centre d'Ens Superieur pour Adultes	11/12/2025	7.702,24
16.11.00	CENTRE FORMATION EDUCATEUR	**Total Aides energies 2022+ Centre d'Ens Superieur pour Adultes**		**7.702,24**
16.11.00	**Total CENTRE FORMATION EDUCATEUR**	**Total Aides energies 2022+ Centre d'Ens Superieur pour Adultes**		**7.702,24**
16.11.00	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI ASBL	AIDES ENERGIES 2022 COLLEGE TECHNIQUE SAINT HENRI MOUSCR	11/12/2025	3.058,31
16.11.00	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI ASBL	**Total AIDES ENERGIES 2022 COLLEGE TECHNIQUE SAINT HENRI M**		**3.058,31**
16.11.00	**Total COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI ASBL**	**Total AIDES ENERGIES 2022 COLLEGE TECHNIQUE SAINT HENRI M**		**3.058,31**
16.11.00	CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION	AIDES ENERGIES 2022 - AMEPS	11/12/2025	695,30
16.11.00	CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION	**Total AIDES ENERGIES 2022 - AMEPS**		**695,30**
16.11.00	**Total CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION**	**Total AIDES ENERGIES 2022 - AMEPS**		**695,30**
16.11.00	ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT	Aides energies 2022 Willemsfonds - Cours Neerlandais asbl	11/12/2025	1.252,68
16.11.00	ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT	**Total Aides energies 2022 Willemsfonds - Cours Neerlandais asbl**		**1.252,68**
16.11.00	**Total ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT**	**Total Aides energies 2022 Willemsfonds - Cours Neerlandais asbl**		**1.252,68**
16.11.00	EPHEC ASBL	D.O.41-A.B.01.11.41 - subv.ex.2024 Dos.123/24	15/12/2025	28.728,06
16.11.00	EPHEC ASBL	**Total D.O.41-A.B.01.11.41 - subv.ex.2024 Dos.123/24**		**28.728,06**
16.11.00	**Total EPHEC ASBL**	**Total D.O.41-A.B.01.11.41 - subv.ex.2024 Dos.123/24**		**28.728,06**
16.11.00	ASBL E.P.S.E.	Aides energies 2022 EPSE	16/12/2025	2.521,28
16.11.00	ASBL E.P.S.E.	**Total Aides energies 2022 EPSE**		**2.521,28**
16.11.00	**Total ASBL E.P.S.E.**	**Total Aides energies 2022 EPSE**		**2.521,28**
16.11.00	ADM.COM. COUVIN	AIDES ENERGIES 2022 + ECOLE COMMUNALE DE PROMOTION SOC	16/12/2025	1.265,76
16.11.00	ADM.COM. COUVIN	**Total AIDES ENERGIES 2022 + ECOLE COMMUNALE DE PROMOTIC**		**1.265,76**
16.11.00	**Total ADM.COM. COUVIN**	**Total AIDES ENERGIES 2022 + ECOLE COMMUNALE DE PROMOTIC**		**1.265,76**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.11.00	LES AUMONIERS DU TRAVAIL	AIDES ENERGIES 2002 INSTITUT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL D	16/12/2025	1.642,90
16.11.00	LES AUMONIERS DU TRAVAIL	**Total AIDES ENERGIES 2002 INSTITUT TECHNIQUE ET PROFESSIOI**		**1.642,90**
16.11.00	**Total LES AUMONIERS DU TRAVAIL**	**Total AIDES ENERGIES 2002 INSTITUT TECHNIQUE ET PROFESSIOI**		**1.642,90**
16.11.00	Institut supérieur de musique et de pédagogie	Aides energies 2022	17/12/2025	2.273,23
16.11.00	Institut supérieur de musique et de pédagogie	**Total Aides energies 2022**		**2.273,23**
16.11.00	**Total Institut supérieur de musique et de pédagogie**	**Total Aides energies 2022**		**2.273,23**
16.11.00	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT Namur	AIDES ENERGIES 2022 INSTITUT TECHNIQUE DE PROMOTION SOCI	18/12/2025	3.530,34
16.11.00	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT Namur	**Total AIDES ENERGIES 2022 INSTITUT TECHNIQUE DE PROMOTIO**		**3.530,34**
16.11.00	**Total COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT Namur**	**Total AIDES ENERGIES 2022 INSTITUT TECHNIQUE DE PROMOTIO**		**3.530,34**
16.11.00	ASBL CEL/PROMOTION SOCIALE	AIDES ENERGIES 2022 - EICS Tamines	19/12/2025	2.698,58
16.11.00	ASBL CEL/PROMOTION SOCIALE	**Total AIDES ENERGIES 2022 - EICS Tamines**		**2.698,58**
16.11.00	**Total ASBL CEL/PROMOTION SOCIALE**	**Total AIDES ENERGIES 2022 - EICS Tamines**		**2.698,58**
16.11.00	ADM.COM. TOURNAI	D.O.41 A.B.01.06.40 Subv.EX.2023 Dos.71/23	22/12/2025	501,10
16.11.00	ADM.COM. TOURNAI	**Total D.O.41 A.B.01.06.40 Subv.EX.2023 Dos.71/23**		**501,10**
16.11.00	**Total ADM.COM. TOURNAI**	**Total D.O.41 A.B.01.06.40 Subv.EX.2023 Dos.71/23**		**501,10**
16.11.00	EPS/FPS	AIDE ENERGIE 2022 EPS	23/12/2025	2.624,31
16.11.00	EPS/FPS	**Total AIDE ENERGIE 2022 EPS**		**2.624,31**
16.11.00	**Total EPS/FPS**	**Total AIDE ENERGIE 2022 EPS**		**2.624,31**
16.11.00	ADM.COM. BINCHE	AIDE ENERGIE 2022 INSTITUT SUPERIEUR PLUS OULTRE	23/12/2025	1.929,44
16.11.00	ADM.COM. BINCHE	**Total AIDE ENERGIE 2022 INSTITUT SUPERIEUR PLUS OULTRE**		**1.929,44**
16.11.00	**Total ADM.COM. BINCHE**	**Total AIDE ENERGIE 2022 INSTITUT SUPERIEUR PLUS OULTRE**		**1.929,44**
Total 16.11.00	**Total ADM.COM. BINCHE**	**Total AIDE ENERGIE 2022 INSTITUT SUPERIEUR PLUS OULTRE**		**8.888.859,54**
16.11.25	BE76 0912 1110 7795	art 161125	31/10/2025	578.524,68
16.11.25	BE76 0912 1110 7795	art 161125	31/12/2025	3.806,08
16.11.25	BE76 0912 1110 7795	art 161125	28/02/2025	423.148,85
16.11.25	BE76 0912 1110 7795	art 161125	30/09/2025	372.996,17
16.11.25	BE76 0912 1110 7795	**Total art 161125**		**1.378.475,78**
16.11.25	**Total BE76 0912 1110 7795**	**Total art 161125**		**1.378.475,78**
Total 16.11.25	**Total BE76 0912 1110 7795**	**Total art 161125**		**1.378.475,78**
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	29/08/2025	2.604,00
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	28/11/2025	18.282,00
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	31/12/2025	11.284,00
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	31/01/2025	2.872,00
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	28/02/2025	6.074,00
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	31/03/2025	11.399,87
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	30/04/2025	1.736,00
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	30/06/2025	1.738,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	art 161200	30/09/2025	3.418,00
16.12.00	BE12 0912 1101 0492	**Total art 161200**		**59.407,87**
16.12.00	**Total BE12 0912 1101 0492**	**Total art 161200**		**59.407,87**
Total 16.12.00	**Total BE12 0912 1101 0492**	**Total art 161200**		**59.407,87**
16.13.20	BE66 0912 1110 2543	art 161320	03/01/2025	85.000,00
16.13.20	BE66 0912 1110 2543	**Total art 161320**		**85.000,00**
16.13.20	**Total BE66 0912 1110 2543**	**Total art 161320**		**85.000,00**
Total 16.13.20	**Total BE66 0912 1110 2543**	**Total art 161320**		**85.000,00**
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	29/08/2025	411,70
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	31/10/2025	205,85
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	28/11/2025	205,85
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	31/12/2025	205,85
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	31/01/2025	128,00
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	28/02/2025	37.187,15
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	31/03/2025	13.115,55
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	30/04/2025	128,00
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	02/06/2025	128,00
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	30/06/2025	28.423,91
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	art 161400	30/09/2025	205,85
16.14.00	BE15 0912 1105 2730	**Total art 161400**		**80.345,71**
16.14.00	**Total BE15 0912 1105 2730**	**Total art 161400**		**80.345,71**
16.14.00	BE48 0912 1105 2427	art 161400	31/07/2025	242.658,28
16.14.00	BE48 0912 1105 2427	art 161400	29/08/2025	57.828,97
16.14.00	BE48 0912 1105 2427	art 161400	31/10/2025	42.539,42
16.14.00	BE48 0912 1105 2427	art 161400	31/01/2025	51.398,08
16.14.00	BE48 0912 1105 2427	art 161400	28/02/2025	100.748,30
16.14.00	BE48 0912 1105 2427	art 161400	30/06/2025	4.514,02
16.14.00	BE48 0912 1105 2427	**Total art 161400**		**499.687,07**
16.14.00	**Total BE48 0912 1105 2427**	**Total art 161400**		**499.687,07**
Total 16.14.00	**Total BE48 0912 1105 2427**	**Total art 161400**		**580.032,78**
16.14.18	BE24 0912 1100 5038	art 161418	28/04/2025	569,90
16.14.18	BE24 0912 1100 5038	art 161418	03/02/2025	97,30
16.14.18	BE24 0912 1100 5038	art 161418	23/12/2025	792,30
16.14.18	BE24 0912 1100 5038	art 161418	14/01/2025	389,20
16.14.18	BE24 0912 1100 5038	art 161418	20/10/2025	8,34
16.14.18	BE24 0912 1100 5038	**Total art 161418**		**1.857,04**
16.14.18	**Total BE24 0912 1100 5038**	**Total art 161418**		**1.857,04**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	31/07/2025	19.883,35
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	29/08/2025	15.226,41
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	31/10/2025	19.361,24
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	28/11/2025	19.903,02
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	31/12/2025	17.462,75
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	31/01/2025	57.944,78
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	28/02/2025	7.425,11
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	31/03/2025	17.950,94
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	30/04/2025	14.319,24
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	02/06/2025	21.839,21
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	30/06/2025	16.615,93
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	art 161418	30/09/2025	12.173,83
16.14.18	BE64 0912 1105 4952	**Total art 161418**		**240.105,81**
16.14.18	**Total BE64 0912 1105 4952**	**Total art 161418**		**240.105,81**
Total 16.14.18	**Total BE64 0912 1105 4952**	**Total art 161418**		**241.962,85**
16.15.00	BE06 0912 1105 1922	art 161500	31/12/2025	10.350,00
16.15.00	BE06 0912 1105 1922	**Total art 161500**		**10.350,00**
16.15.00	**Total BE06 0912 1105 1922**	**Total art 161500**		**10.350,00**
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	31/07/2025	3.630,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	29/08/2025	4.625,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	31/10/2025	2.800,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	28/11/2025	2.800,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	31/12/2025	1.795,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	31/01/2025	3.150,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	28/02/2025	4.400,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	31/03/2025	2.800,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	30/04/2025	2.751,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	02/06/2025	2.325,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	30/06/2025	4.350,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	art 161500	30/09/2025	8.900,00
16.15.00	BE41 0912 1105 0710	**Total art 161500**		**44.326,00**
16.15.00	**Total BE41 0912 1105 0710**	**Total art 161500**		**44.326,00**
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	art 161500	31/07/2025	107.407,30
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	art 161500	29/08/2025	1.750,00
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	art 161500	31/12/2025	2.514,23
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	art 161500	31/01/2025	117.318,00
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	art 161500	30/04/2025	26.199,06

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	art 161500	02/06/2025	2.740,00
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	art 161500	30/06/2025	9.382,15
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	art 161500	30/09/2025	1.919,81
16.15.00	BE50 0912 1105 1518	**Total art 161500**		**269.230,55**
16.15.00	**Total BE50 0912 1105 1518**	**Total art 161500**		**269.230,55**
16.15.00	BE70 0912 1101 3425	art 161500	31/07/2025	4.650,00
16.15.00	BE70 0912 1101 3425	art 161500	30/06/2025	19.801,00
16.15.00	BE70 0912 1101 3425	**Total art 161500**		**24.451,00**
16.15.00	**Total BE70 0912 1101 3425**	**Total art 161500**		**24.451,00**
Total 16.15.00	**Total BE70 0912 1101 3425**	**Total art 161500**		**348.357,55**
16.16.00	BE19 0912 1110 9112	art 161600	29/08/2025	250,00
16.16.00	BE19 0912 1110 9112	art 161600	31/01/2025	500,00
16.16.00	BE19 0912 1110 9112	**Total art 161600**		**750,00**
16.16.00	**Total BE19 0912 1110 9112**	**Total art 161600**		**750,00**
Total 16.16.00	**Total BE19 0912 1110 9112**	**Total art 161600**		**750,00**
16.17.00	ADM.COM. LIEGE	rembours.depass.AG.HEVL.2019a2022-solde 2022	14/01/2025	1.482,76
16.17.00	ADM.COM. LIEGE	**Total rembours.depass.AG.HEVL.2019a2022-solde 2022**		**1.482,76**
16.17.00	**Total ADM.COM. LIEGE**	**Total rembours.depass.AG.HEVL.2019a2022-solde 2022**		**1.482,76**
16.17.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG1100000476 CF R161700	03/10/2025	2.500,00
16.17.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG1100000476 CF R161700**		**2.500,00**
16.17.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000709 CF R161700	17/12/2025	568,00
16.17.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000709 CF R161700**		**568,00**
16.17.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000698 CF R161700	17/12/2025	195,00
16.17.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000698 CF R161700**		**195,00**
16.17.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000698 CF R161700**		**3.263,00**
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	31/07/2025	36.679,45
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	29/08/2025	12.500,76
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	31/10/2025	53.366,78
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	28/11/2025	4.312,40
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	31/12/2025	107.260,68
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	31/01/2025	11.220,72
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	28/02/2025	126.558,49
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	31/03/2025	271.919,68
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	30/04/2025	31.093,20
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	02/06/2025	14.727,99
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	30/06/2025	26.078,87
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	art 161700	30/09/2025	44.985,25

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.17.00	BE55 0912 1110 2644	**Total art 161700**		**740.704,27**
16.17.00	**Total BE55 0912 1110 2644**	**Total art 161700**		**740.704,27**
16.17.00	LE CHENE ASBL	+++100/0086/88002+++	23/12/2025	33.360,00
16.17.00	LE CHENE ASBL	**Total +++100/0086/88002+++**		**33.360,00**
16.17.00	**Total LE CHENE ASBL**	**Total +++100/0086/88002+++**		**33.360,00**
16.17.00	UNAMUR ASBL	Rembours. part. non justifiee subv.23 73111006	10/04/2025	8.498,17
16.17.00	UNAMUR ASBL	**Total Rembours. part. non justifiee subv.23 73111006**		**8.498,17**
16.17.00	**Total UNAMUR ASBL**	**Total Rembours. part. non justifiee subv.23 73111006**		**8.498,17**
16.17.00	GRAND-HORNU - MUSEE DES AR	Remboursement PECA-AC 2022-2025	03/04/2025	1.137,92
16.17.00	GRAND-HORNU - MUSEE DES AR	**Total Remboursement PECA-AC 2022-2025**		**1.137,92**
16.17.00	**Total GRAND-HORNU - MUSEE DES AR**	**Total Remboursement PECA-AC 2022-2025**		**1.137,92**
16.17.00	SERVICE LAIQUE D'AIDE AUX JUSTICIAB	130/508 +++100/0084/08520+++	11/08/2025	740,00
16.17.00	SERVICE LAIQUE D'AIDE AUX JUSTICIAB	**Total 130/508 +++100/0084/08520+++**		**740,00**
16.17.00	**Total SERVICE LAIQUE D'AIDE AUX JUSTICIAB**	**Total 130/508 +++100/0084/08520+++**		**740,00**
16.17.00	SERVICE D ACTION SOCIALE	131/529 +++100/0084/42367+++	12/08/2025	3.314,70
16.17.00	SERVICE D ACTION SOCIALE	**Total 131/529 +++100/0084/42367+++**		**3.314,70**
16.17.00	SERVICE D ACTION SOCIALE	131/530 +++100/0084/42468+++	12/08/2025	19.819,69
16.17.00	SERVICE D ACTION SOCIALE	**Total 131/530 +++100/0084/42468+++**		**19.819,69**
16.17.00	**Total SERVICE D ACTION SOCIALE**	**Total 131/530 +++100/0084/42468+++**		**23.134,39**
16.17.00	LA TOULINE ASBL	132/531 +++100/0084/42670+++	13/08/2025	182,10
16.17.00	LA TOULINE ASBL	**Total 132/531 +++100/0084/42670+++**		**182,10**
16.17.00	**Total LA TOULINE ASBL**	**Total 132/531 +++100/0084/42670+++**		**182,10**
16.17.00	LE PATIO ASBL	139/546 +++100/0084/42569+++	27/08/2025	25.303,12
16.17.00	LE PATIO ASBL	**Total 139/546 +++100/0084/42569+++**		**25.303,12**
16.17.00	**Total LE PATIO ASBL**	**Total 139/546 +++100/0084/42569+++**		**25.303,12**
16.17.00	CENTRE CULTUREL REGIONAL	Remboursement CREALISONS 24-25	24/09/2025	525,36
16.17.00	CENTRE CULTUREL REGIONAL	**Total Remboursement CREALISONS 24-25**		**525,36**
16.17.00	**Total CENTRE CULTUREL REGIONAL**	**Total Remboursement CREALISONS 24-25**		**525,36**
16.17.00	A.B.P.F.	Remb. trop percu AGCF2024 - Prix de l'ABPF 2024	30/09/2025	338,26
16.17.00	A.B.P.F.	**Total Remb. trop percu AGCF2024 - Prix de l'ABPF 2024**		**338,26**
16.17.00	**Total A.B.P.F.**	**Total Remb. trop percu AGCF2024 - Prix de l'ABPF 2024**		**338,26**
16.17.00	RCA REGIE COMMUNALE	Remboursement CREALISONS 24-25	07/10/2025	102,80
16.17.00	RCA REGIE COMMUNALE	**Total Remboursement CREALISONS 24-25**		**102,80**
16.17.00	**Total RCA REGIE COMMUNALE**	**Total Remboursement CREALISONS 24-25**		**102,80**
16.17.00	GESTION PROJETS HEFF	Remb partie non justif Subv Arrete du 13/12/2024- PDS 2025	08/10/2025	754,09
16.17.00	GESTION PROJETS HEFF	**Total Remb partie non justif Subv Arrete du 13/12/2024- PDS 202**		**754,09**
16.17.00	**Total GESTION PROJETS HEFF**	**Total Remb partie non justif Subv Arrete du 13/12/2024- PDS 202**		**754,09**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.17.00	CENTRE CULTUREL DU BRABANT	Remboursement CREALISONS 24-25	08/10/2025	2.487,20
16.17.00	CENTRE CULTUREL DU BRABANT	**Total Remboursement CREALISONS 24-25**		**2.487,20**
16.17.00	**Total CENTRE CULTUREL DU BRABANT**	**Total Remboursement CREALISONS 24-25**		**2.487,20**
16.17.00	Funambule ASBL	164/618 ++100/0084/43377+++	14/10/2025	4.216,85
16.17.00	Funambule ASBL	**Total 164/618 ++100/0084/43377+++**		**4.216,85**
16.17.00	**Total Funambule ASBL**	**Total 164/618 ++100/0084/43377+++**		**4.216,85**
16.17.00	LE POLE HAINUYER	Remb. part. non justifiee subv. AGCF du 15/12/2022 octroyant un	03/11/2025	3.702,76
16.17.00	LE POLE HAINUYER	**Total Remb. part. non justifiee subv. AGCF du 15/12/2022 octroy**		**3.702,76**
16.17.00	**Total LE POLE HAINUYER**	**Total Remb. part. non justifiee subv. AGCF du 15/12/2022 octroy**		**3.702,76**
16.17.00	CENTRE CULTUREL JOSEPH	Remboursement CREALISONS 24-25	28/11/2025	397,21
16.17.00	CENTRE CULTUREL JOSEPH	**Total Remboursement CREALISONS 24-25**		**397,21**
16.17.00	**Total CENTRE CULTUREL JOSEPH**	**Total Remboursement CREALISONS 24-25**		**397,21**
16.17.00	AUTREMENT - NAMUR ESPACE	+++100/0087/04873+++	29/12/2025	22.508,75
16.17.00	AUTREMENT - NAMUR ESPACE	**Total +++100/0087/04873+++**		**22.508,75**
16.17.00	**Total AUTREMENT - NAMUR ESPACE**	**Total +++100/0087/04873+++**		**22.508,75**
Total 16.17.00	**Total AUTREMENT - NAMUR ESPACE**	**Total +++100/0087/04873+++**		**872.839,01**
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	31/07/2025	45,00
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	31/10/2025	4.561,60
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	31/01/2025	139,50
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	28/02/2025	121,50
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	31/03/2025	193,33
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	30/04/2025	1.989,23
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	02/06/2025	1.277,64
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	30/06/2025	252,00
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	art 161800	30/09/2025	2.703,90
16.18.00	BE02 0912 1110 2240	**Total art 161800**		**11.283,70**
16.18.00	**Total BE02 0912 1110 2240**	**Total art 161800**		**11.283,70**
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	31/07/2025	487,70
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	29/08/2025	153,90
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	31/10/2025	112,30
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	28/11/2025	4,50
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	31/01/2025	812,40
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	28/02/2025	706,60
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	31/03/2025	432,10
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	30/04/2025	572,80
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	02/06/2025	729,10
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	30/06/2025	401,30

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	art 161800	30/09/2025	8,40
16.18.00	BE09 0912 1105 5457	**Total art 161800**		**4.421,10**
16.18.00	**Total BE09 0912 1105 5457**	**Total art 161800**		**4.421,10**
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000706 - CF R161800	27/01/2025	250,00
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000706 - CF R161800**		**250,00**
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161800 - KG 1100000420	10/09/2025	90,00
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161800 - KG 1100000420**		**90,00**
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000480 CF R161800	03/10/2025	43,17
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000480 CF R161800**		**43,17**
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000481 CF R161800	03/10/2025	2.191,83
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000481 CF R161800**		**2.191,83**
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000492 CF R161800	03/10/2025	37,85
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000492 CF R161800**		**37,85**
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161800 KG 1100000623	26/11/2025	136,44
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161800 KG 1100000623**		**136,44**
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161800 KG 1100000622	26/11/2025	66,00
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161800 KG 1100000622**		**66,00**
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	Virement bancaire/VI 3321-0186-Quatra IPPJ Sh Hubert - R161800	23/12/2025	68,90
16.18.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Virement bancaire/VI 3321-0186-Quatra IPPJ Sh Hubert - R**		**68,90**
16.18.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total Virement bancaire/VI 3321-0186-Quatra IPPJ Sh Hubert - R**		**2.884,19**
16.18.00	BE24 0912 1100 5038	art 161800	22/12/2025	4.043,50
16.18.00	BE24 0912 1100 5038	art 161800	19/12/2025	319,52
16.18.00	BE24 0912 1100 5038	**Total art 161800**		**4.363,02**
16.18.00	**Total BE24 0912 1100 5038**	**Total art 161800**		**4.363,02**
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	161800	28/02/2025	1.511,04
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	**Total 161800**		**1.511,04**
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	31/07/2025	625,98
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	29/08/2025	6.329,77
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	31/10/2025	7.797,37
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	28/11/2025	3.707,48
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	31/12/2025	13.555,79
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	31/01/2025	787,49
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	31/03/2025	2.084,18
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	30/04/2025	319,54
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	30/06/2025	320,49
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	subsides	30/09/2025	42.064,90
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	**Total subsides**		**77.592,99**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	art 161800 subsides	02/06/2025	189.008,42
16.18.00	BE48 0912 1110 0927	**Total art 161800 subsides**		**189.008,42**
16.18.00	**Total BE48 0912 1110 0927**	**Total art 161800 subsides**		**268.112,45**
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	31/07/2025	22,50
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	29/08/2025	38,57
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	31/10/2025	179,18
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	31/01/2025	153,00
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	28/02/2025	130,50
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	31/03/2025	1.202,50
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	30/04/2025	436,50
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	02/06/2025	733,50
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	30/06/2025	158,00
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	art 161800	30/09/2025	180,00
16.18.00	BE60 0912 1110 5270	**Total art 161800**		**3.234,25**
16.18.00	**Total BE60 0912 1110 5270**	**Total art 161800**		**3.234,25**
16.18.00	BE71 0912 1110 5169	art 161800	29/08/2025	22,50
16.18.00	BE71 0912 1110 5169	art 161800	31/03/2025	13,50
16.18.00	BE71 0912 1110 5169	art 161800	30/04/2025	9,00
16.18.00	BE71 0912 1110 5169	art 161800	02/06/2025	4,50
16.18.00	BE71 0912 1110 5169	**Total art 161800**		**49,50**
16.18.00	**Total BE71 0912 1110 5169**	**Total art 161800**		**49,50**
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	art 161800	29/08/2025	2.400,00
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	art 161800	31/10/2025	41.760,04
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	art 161800	28/11/2025	138.099,51
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	art 161800	28/02/2025	400,00
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	art 161800	31/03/2025	855,33
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	art 161800	30/04/2025	585,97
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	art 161800	02/06/2025	12.333,20
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	art 161800	30/09/2025	2.031,70
16.18.00	BE74 0912 1110 8607	**Total art 161800**		**198.465,75**
16.18.00	**Total BE74 0912 1110 8607**	**Total art 161800**		**198.465,75**
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	31/07/2025	16.753,07
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	29/08/2025	4.937,29
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	31/10/2025	108.898,33
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	28/11/2025	41.338,34
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	31/12/2025	59.672,60
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	28/02/2025	9.473,19

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	31/03/2025	44.838,12
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	30/04/2025	4.800,00
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	02/06/2025	3.712,10
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	30/06/2025	40.320,60
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	art 161800	30/09/2025	41.709,41
16.18.00	BE77 0912 1105 3942	**Total art 161800**		**376.453,05**
16.18.00	**Total BE77 0912 1105 3942**	**Total art 161800**		**376.453,05**
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	31/07/2025	216,95
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	29/08/2025	240,40
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	31/01/2025	978,91
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	28/02/2025	204,04
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	31/03/2025	198,95
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	30/04/2025	198,95
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	02/06/2025	230,45
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	30/06/2025	212,45
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	art 161800	30/09/2025	198,95
16.18.00	BE77 0912 1110 2442	**Total art 161800**		**2.680,05**
16.18.00	**Total BE77 0912 1110 2442**	**Total art 161800**		**2.680,05**
16.18.00	QUATRA NV	SLF/QBE/2025/065741	07/08/2025	31,00
16.18.00	QUATRA NV	**Total SLF/QBE/2025/065741**		**31,00**
16.18.00	**Total QUATRA NV**	**Total SLF/QBE/2025/065741**		**31,00**
Total 16.18.00	**Total QUATRA NV**	**Total SLF/QBE/2025/065741**		**871.978,06**
16.19.00	ASAP- AVOCATS SRL	13/0133 a CF - Paul Leloutre IP SEC.P.299	23/06/2025	132,13
16.19.00	ASAP- AVOCATS SRL	**Total 13/0133 a CF - Paul Leloutre IP SEC.P.299**		**132,13**
16.19.00	ASAP- AVOCATS SRL	151/569 +++100/0085/09964+++	24/09/2025	6.000,00
16.19.00	ASAP- AVOCATS SRL	**Total 151/569 +++100/0085/09964+++**		**6.000,00**
16.19.00	**Total ASAP- AVOCATS SRL**	**Total 151/569 +++100/0085/09964+++**		**6.132,13**
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000077	18/06/2025	1.061,17
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000077**		**1.061,17**
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161900 - KG 1100000416	10/09/2025	80,80
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161900 - KG 1100000416**		**80,80**
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161900 - KG 1100000419	10/09/2025	13,47
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161900 - KG 1100000419**		**13,47**
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161900 - KG 1100000417	10/09/2025	1.500,00
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161900 - KG 1100000417**		**1.500,00**
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161900 - KG 1100000418	10/09/2025	1.500,00
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161900 - KG 1100000418**		**1.500,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 110000482- CF R161900	26/09/2025	344,26
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 110000482- CF R161900**		**344,26**
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 110000483- CF R161900	26/09/2025	64,70
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 110000483- CF R161900**		**64,70**
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 110000484- CF R161900	26/09/2025	375,00
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 110000484- CF R161900**		**375,00**
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R161900 KG 1100000624	26/11/2025	750,00
16.19.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R161900 KG 1100000624**		**750,00**
16.19.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - CF R161900 KG 1100000624**		**5.689,40**
16.19.00	BE53 0912 1105 5053	161900	28/02/2025	200,00
16.19.00	BE53 0912 1105 5053	**Total 161900**		**200,00**
16.19.00	BE53 0912 1105 5053	art 161900	31/01/2025	200,00
16.19.00	BE53 0912 1105 5053	**Total art 161900**		**200,00**
16.19.00	**Total BE53 0912 1105 5053**	**Total art 161900**		**400,00**
16.19.00	BE57 0912 1105 3235	1,00008E+11	24/04/2025	937,50
16.19.00	BE57 0912 1105 3235	**Total 100008176427**		**937,50**
16.19.00	**Total BE57 0912 1105 3235**	**Total 100008176427**		**937,50**
16.19.00	BE82 0912 1101 7768	TFT recette	25/04/2025	90,00
16.19.00	BE82 0912 1101 7768	**Total TFT recette**		**90,00**
16.19.00	**Total BE82 0912 1101 7768**	**Total TFT recette**		**90,00**
16.19.00	BE97 0912 1105 4649	161900	28/02/2025	300,00
16.19.00	BE97 0912 1105 4649	**Total 161900**		**300,00**
16.19.00	BE97 0912 1105 4649	art 161900	31/01/2025	300,00
16.19.00	BE97 0912 1105 4649	**Total art 161900**		**300,00**
16.19.00	**Total BE97 0912 1105 4649**	**Total art 161900**		**600,00**
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	1,00008E+11	02/06/2025	25,00
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	**Total 100007681525**		**25,00**
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	110/470 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE D	01/07/2025	25,00
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	**Total 110/470 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE**		**25,00**
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	116/482 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE D	14/07/2025	25,00
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	**Total 116/482 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE**		**25,00**
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	140/549 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE D	29/08/2025	25,00
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	**Total 140/549 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE**		**25,00**
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	155/586 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE D	30/09/2025	25,00
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	**Total 155/586 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE**		**25,00**
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE DISCRIMIN	30/12/2025	25,00
16.19.00	BOELENS DAPHNIS	**Total 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE DIS**		**25,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	**Total BOELENS DAPHNIS**	**Total 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE DIS**		**150,00**
16.19.00	CSMG	+++100/0086/23940+++	21/11/2025	803,43
16.19.00	CSMG	**Total +++100/0086/23940+++**		**803,43**
16.19.00	CSMG	MR/312/ADE/TT 16/104	16/12/2025	276,83
16.19.00	CSMG	**Total MR/312/ADE/TT 16/104**		**276,83**
16.19.00	CSMG	TT_14_267	18/12/2025	516,24
16.19.00	CSMG	**Total TT_14_267**		**516,24**
16.19.00	**Total CSMG**	**Total TT_14_267**		**1.596,50**
16.19.00	ELEGIS-LEB, ASSOCIATION	128/503 +++100/0084/09025+++	07/08/2025	770,00
16.19.00	ELEGIS-LEB, ASSOCIATION	**Total 128/503 +++100/0084/09025+++**		**770,00**
16.19.00	**Total ELEGIS-LEB, ASSOCIATION**	**Total 128/503 +++100/0084/09025+++**		**770,00**
16.19.00	ETHIAS	118/487 Sinistre du 10.10.2024 034201124 1TLG362	16/07/2025	11.151,99
16.19.00	ETHIAS	**Total 118/487 Sinistre du 10.10.2024 034201124 1TLG362**		**11.151,99**
16.19.00	ETHIAS	178/677 192514386 45013192 P023 TROP PE	05/11/2025	1.687,70
16.19.00	ETHIAS	**Total 178/677 192514386 45013192 P023 TROP PE**		**1.687,70**
16.19.00	ETHIAS	192523439 19862009	02/12/2025	3.688,91
16.19.00	ETHIAS	**Total 192523439 19862009**		**3.688,91**
16.19.00	**Total ETHIAS**	**Total 192523439 19862009**		**16.528,60**
16.19.00	FOD Financien	VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Condamnatio	21/10/2025	2.353,53
16.19.00	FOD Financien	**Total VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Conda**		**2.353,53**
16.19.00	FOD Financien	VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB- Condamnation judiciai	22/08/2025	2.353,53
16.19.00	FOD Financien	**Total VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB- Condamnation j**		**2.353,53**
16.19.00	FOD Financien	VAN RIET - Contentieux Fonction publique - Condamnation judicia	21/02/2025	2.292,06
16.19.00	FOD Financien	**Total VAN RIET - Contentieux Fonction publique - Condamnation**		**2.292,06**
16.19.00	FOD Financien	VAN RIET - ctx Fonction publique - Condamnation judiciaire- Arret	24/03/2025	2.353,53
16.19.00	FOD Financien	**Total VAN RIET - ctx Fonction publique - Condamnation judiciaire**		**2.353,53**
16.19.00	**Total FOD Financien**	**Total VAN RIET - ctx Fonction publique - Condamnation judiciaire**		**9.352,65**
16.19.00	FOD Financien - Inning	VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Condamnatio	23/05/2025	2.353,53
16.19.00	FOD Financien - Inning	**Total VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Conda**		**2.353,53**
16.19.00	FOD Financien - Inning	VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB - Condamnation judiciai	18/09/2025	793,22
16.19.00	FOD Financien - Inning	VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB - Condamnation judiciai	24/04/2025	2.353,53
16.19.00	FOD Financien - Inning	VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB - Condamnation judiciai	24/06/2025	2.353,53
16.19.00	FOD Financien - Inning	VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB - Condamnation judiciai	19/09/2025	2.353,53
16.19.00	FOD Financien - Inning	VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB - Condamnation judiciai	24/11/2025	2.353,53
16.19.00	FOD Financien - Inning	**Total VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB - Condamnation j**		**10.207,34**
16.19.00	FOD Financien - Inning	114/479 100/0079/55953	07/07/2025	226,00
16.19.00	FOD Financien - Inning	**Total 114/479 100/0079/55953**		**226,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	FOD Financien - Inning	115/480 100/0078282/37	08/07/2025	250,00
16.19.00	FOD Financien - Inning	**Total 115/480 100/0078282/37**		**250,00**
16.19.00	FOD Financien - Inning	130/507 100/0078282/37	11/08/2025	250,00
16.19.00	FOD Financien - Inning	**Total 130/507 100/0078282/37**		**250,00**
16.19.00	FOD Financien - Inning	145/557 100/0078282/37	15/09/2025	250,00
16.19.00	FOD Financien - Inning	**Total 145/557 100/0078282/37**		**250,00**
16.19.00	FOD Financien - Inning	100/0077172/91	18/11/2025	0,18
16.19.00	FOD Financien - Inning	**Total 100/0077172/91**		**0,18**
16.19.00	**Total FOD Financien - Inning**	**Total 100/0077172/91**		**13.537,05**
16.19.00	MCF - AGE - SGAT	145/558 DC202500088 - TT/2022/0735	15/09/2025	808,88
16.19.00	MCF - AGE - SGAT	**Total 145/558 DC202500088 - TT/2022/0735**		**808,88**
16.19.00	**Total MCF - AGE - SGAT**	**Total 145/558 DC202500088 - TT/2022/0735**		**808,88**
16.19.00	MLLE CAROLINE LETERME	100/0079/43122	20/06/2025	70,00
16.19.00	MLLE CAROLINE LETERME	**Total 100/0079/43122**		**70,00**
16.19.00	MLLE CAROLINE LETERME	119/488 +++100/0079/43122+++	22/07/2025	70,00
16.19.00	MLLE CAROLINE LETERME	**Total 119/488 +++100/0079/43122+++**		**70,00**
16.19.00	MLLE CAROLINE LETERME	135/540 +++100/0079/43122+++	20/08/2025	70,00
16.19.00	MLLE CAROLINE LETERME	**Total 135/540 +++100/0079/43122+++**		**70,00**
16.19.00	MLLE CAROLINE LETERME	149/565 +++100/0079/43122+++	22/09/2025	70,00
16.19.00	MLLE CAROLINE LETERME	**Total 149/565 +++100/0079/43122+++**		**70,00**
16.19.00	**Total MLLE CAROLINE LETERME**	**Total 149/565 +++100/0079/43122+++**		**280,00**
16.19.00	MME EVELYNE SOYEURT	148/564 CF/ALBANESE VERST HUISSIER VOS REF. TS 05/36	19/09/2025	4.833,59
16.19.00	MME EVELYNE SOYEURT	**Total 148/564 CF/ALBANESE VERST HUISSIER VOS REF. TS 05/36**		**4.833,59**
16.19.00	**Total MME EVELYNE SOYEURT**	**Total 148/564 CF/ALBANESE VERST HUISSIER VOS REF. TS 05/36**		**4.833,59**
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	112/474 +++100/0083/90332+++	03/07/2025	4.817,86
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	**Total 112/474 +++100/0083/90332+++**		**4.817,86**
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	112/475 +++100/0083/90433+++	03/07/2025	2.000,00
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	**Total 112/475 +++100/0083/90433+++**		**2.000,00**
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	ML 312 BB PEA 429 DUPREZ Steve MNCFM160401	30/12/2025	1.247,69
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	**Total ML 312 BB PEA 429 DUPREZ Steve MNCFM160401**		**1.247,69**
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	CEJ 5219 BOUKRICHA MNCFM210101	31/12/2025	7,66
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	**Total CEJ 5219 BOUKRICHA MNCFM210101**		**7,66**
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	MUAMBA KABAMBA PE A 223 YV	31/12/2025	382,84
16.19.00	MONSIEUR MARC NIHOUL	**Total MUAMBA KABAMBA PE A 223 YV**		**382,84**
16.19.00	**Total MONSIEUR MARC NIHOUL**	**Total MUAMBA KABAMBA PE A 223 YV**		**8.456,05**
16.19.00	PROVINCE DE HAINAUT	23/008/9	20/11/2025	4.121,92
16.19.00	PROVINCE DE HAINAUT	**Total 23/008/9**		**4.121,92**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	**Total PROVINCE DE HAINAUT**	**Total 23/008/9**		**4.121,92**
16.19.00	SPF Finances - Perception	VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Condamnatio	23/07/2025	2.353,53
16.19.00	SPF Finances - Perception	**Total VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Conda**		**2.353,53**
16.19.00	SPF Finances - Perception	VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB - Condamnation judiciai	22/01/2025	2.322,77
16.19.00	SPF Finances - Perception	**Total VAN RIET - Ctx Fonction publique - MFWB - Condamnation j**		**2.322,77**
16.19.00	SPF Finances - Perception	1,00008E+11	10/06/2025	250,00
16.19.00	SPF Finances - Perception	**Total 100007828237**		**250,00**
16.19.00	**Total SPF Finances - Perception**	**Total 100007828237**		**4.926,30**
16.19.00	BE61 0018 9331 5617	F04731 FFB2407000033 41242155202400189	15/05/2025	3.494,80
16.19.00	BE61 0018 9331 5617	**Total F04731 FFB2407000033 41242155202400189**		**3.494,80**
16.19.00	**Total BE61 0018 9331 5617**	**Total F04731 FFB2407000033 41242155202400189**		**3.494,80**
16.19.00	BE43 6792 0036 3301	1,00008E+11	09/05/2025	250,00
16.19.00	BE43 6792 0036 3301	1,00008E+11	08/04/2025	378,86
16.19.00	BE43 6792 0036 3301	**Total 100007828237**		**628,86**
16.19.00	**Total BE43 6792 0036 3301**	**Total 100007828237**		**628,86**
16.19.00	BE63 0910 0057 0208	dossier 9236019 24-25	19/05/2025	2.568,00
16.19.00	BE63 0910 0057 0208	**Total dossier 9236019 24-25**		**2.568,00**
16.19.00	**Total BE63 0910 0057 0208**	**Total dossier 9236019 24-25**		**2.568,00**
16.19.00	BE56 2100 6147 2588	1,00008E+11	31/01/2025	25,00
16.19.00	BE56 2100 6147 2588	1,00008E+11	29/04/2025	25,00
16.19.00	BE56 2100 6147 2588	1,00008E+11	03/03/2025	25,00
16.19.00	BE56 2100 6147 2588	1,00008E+11	01/04/2025	25,00
16.19.00	BE56 2100 6147 2588	1,00008E+11	03/01/2025	25,00
16.19.00	BE56 2100 6147 2588	**Total 100007681525**		**125,00**
16.19.00	**Total BE56 2100 6147 2588**	**Total 100007681525**		**125,00**
16.19.00	BE38 9501 1140 8572	1,00008E+11	26/02/2025	75,00
16.19.00	BE38 9501 1140 8572	1,00008E+11	20/03/2025	75,00
16.19.00	BE38 9501 1140 8572	1,00008E+11	06/05/2025	75,00
16.19.00	BE38 9501 1140 8572	1,00008E+11	07/01/2025	75,00
16.19.00	BE38 9501 1140 8572	**Total 100007983942**		**300,00**
16.19.00	**Total BE38 9501 1140 8572**	**Total 100007983942**		**300,00**
16.19.00	BE23 0688 9646 1091	1,00008E+11	09/01/2025	613,66
16.19.00	BE23 0688 9646 1091	**Total 100008001524**		**613,66**
16.19.00	BE23 0688 9646 1091	TT 16552 - (depens IP) (nref. : 1918446)	27/03/2025	4.402,62
16.19.00	BE23 0688 9646 1091	**Total TT 16552 - (depens IP) (nref. : 1918446)**		**4.402,62**
16.19.00	**Total BE23 0688 9646 1091**	**Total TT 16552 - (depens IP) (nref. : 1918446)**		**5.016,28**
16.19.00	BE87 6303 2088 9294	1,00008E+11	10/01/2025	770,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	BE87 6303 2088 9294	**Total 100008020722**		**770,00**
16.19.00	**Total BE87 6303 2088 9294**	**Total 100008020722**		**770,00**
16.19.00	BE29 7805 9304 3764	1,00008E+11	17/01/2025	187,50
16.19.00	BE29 7805 9304 3764	**Total 100008015567**		**187,50**
16.19.00	**Total BE29 7805 9304 3764**	**Total 100008015567**		**187,50**
16.19.00	BE66 3750 0343 0243	1,00008E+11	20/03/2025	70,00
16.19.00	BE66 3750 0343 0243	1,00008E+11	20/02/2025	70,00
16.19.00	BE66 3750 0343 0243	1,00008E+11	22/04/2025	70,00
16.19.00	BE66 3750 0343 0243	1,00008E+11	20/01/2025	70,00
16.19.00	BE66 3750 0343 0243	1,00008E+11	20/05/2025	70,00
16.19.00	BE66 3750 0343 0243	**Total 100007943122**		**350,00**
16.19.00	**Total BE66 3750 0343 0243**	**Total 100007943122**		**350,00**
16.19.00	BE80 0010 6120 7177	1,00008E+11	23/01/2025	9.687,20
16.19.00	BE80 0010 6120 7177	**Total 100008020621**		**9.687,20**
16.19.00	BE80 0010 6120 7177	GA 237.498XI-24.156 6663PHL COMMUNAUTE FRANCAISE KOM	19/02/2025	78,76
16.19.00	BE80 0010 6120 7177	**Total GA 237.498XI-24.156 6663PHL COMMUNAUTE FRANCAISE**		**78,76**
16.19.00	BE80 0010 6120 7177	CEJ 3462WBE.28 6274PHL COMMUNAUTE FRANCAISE - WBE	17/04/2025	1.439,56
16.19.00	BE80 0010 6120 7177	**Total CEJ 3462WBE.28 6274PHL COMMUNAUTE FRANCAISE - WB**		**1.439,56**
16.19.00	**Total BE80 0010 6120 7177**	**Total CEJ 3462WBE.28 6274PHL COMMUNAUTE FRANCAISE - WB**		**11.205,52**
16.19.00	BE74 1910 5131 7107	1,00008E+11	03/02/2025	3.750,00
16.19.00	BE74 1910 5131 7107	**Total 100007984649**		**3.750,00**
16.19.00	BE74 1910 5131 7107	1,00008E+11	03/02/2025	3.750,00
16.19.00	BE74 1910 5131 7107	**Total 100007984750**		**3.750,00**
16.19.00	**Total BE74 1910 5131 7107**	**Total 100007984750**		**7.500,00**
16.19.00	BE42 3200 1035 8054	1,00008E+11	05/02/2025	910,00
16.19.00	BE42 3200 1035 8054	**Total 100007889669**		**910,00**
16.19.00	**Total BE42 3200 1035 8054**	**Total 100007889669**		**910,00**
16.19.00	BE72 3631 9478 3316	1,00008E+11	18/02/2025	770,00
16.19.00	BE72 3631 9478 3316	**Total 100008001120**		**770,00**
16.19.00	**Total BE72 3631 9478 3316**	**Total 100008001120**		**770,00**
16.19.00	FR76 1020 7000 1422 1949 3371 765	1,00007E+11	19/02/2025	50,00
16.19.00	FR76 1020 7000 1422 1949 3371 765	1,00007E+11	02/05/2025	120,00
16.19.00	FR76 1020 7000 1422 1949 3371 765	**Total 100007489646**		**170,00**
16.19.00	**Total FR76 1020 7000 1422 1949 3371 765**	**Total 100007489646**		**170,00**
16.19.00	SASPJ COTEAUX	W2001891 57830JPHG CF AFSE MINO	28/02/2025	350,00
16.19.00	SASPJ COTEAUX	**Total W2001891 57830JPHG CF AFSE MINO**		**350,00**
16.19.00	**Total SASPJ COTEAUX**	**Total W2001891 57830JPHG CF AFSE MINO**		**350,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	BE36 3771 3698 7881	1,00008E+11	04/03/2025	50,00
16.19.00	BE36 3771 3698 7881	1,00008E+11	02/05/2025	50,00
16.19.00	BE36 3771 3698 7881	**Total 100008171575**		**100,00**
16.19.00	**Total BE36 3771 3698 7881**	**Total 100008171575**		**100,00**
16.19.00	BE78 8776 5887 0186	1,00008E+11	05/03/2025	1.000,00
16.19.00	BE78 8776 5887 0186	**Total 100008093975**		**1.000,00**
16.19.00	**Total BE78 8776 5887 0186**	**Total 100008093975**		**1.000,00**
16.19.00	BE74 3100 2949 9507	Remboursement ZAKS	23/04/2025	300,00
16.19.00	BE74 3100 2949 9507	Remboursement ZAKS	23/05/2025	300,00
16.19.00	BE74 3100 2949 9507	Remboursement ZAKS	24/03/2025	300,00
16.19.00	BE74 3100 2949 9507	**Total Remboursement ZAKS**		**900,00**
16.19.00	**Total BE74 3100 2949 9507**	**Total Remboursement ZAKS**		**900,00**
16.19.00	BE93 7340 6780 8867	Cej8616	24/03/2025	154,00
16.19.00	BE93 7340 6780 8867	**Total Cej8616**		**154,00**
16.19.00	**Total BE93 7340 6780 8867**	**Total Cej8616**		**154,00**
16.19.00	BE14 7765 9216 4283	1,00008E+11	25/03/2025	75,00
16.19.00	BE14 7765 9216 4283	**Total 100007984144**		**75,00**
16.19.00	**Total BE14 7765 9216 4283**	**Total 100007984144**		**75,00**
16.19.00	BE72 6303 2051 2816	1,00008E+11	25/03/2025	1.440,00
16.19.00	BE72 6303 2051 2816	**Total 100007984043**		**1.440,00**
16.19.00	BE72 6303 2051 2816	MU18340 - CF c Nexus CEJ2566 - PERAHIA Leon	04/04/2025	1.693,40
16.19.00	BE72 6303 2051 2816	**Total MU18340 - CF c Nexus CEJ2566 - PERAHIA Leon**		**1.693,40**
16.19.00	**Total BE72 6303 2051 2816**	**Total MU18340 - CF c Nexus CEJ2566 - PERAHIA Leon**		**3.133,40**
16.19.00	BE59 0013 9553 1926	ACHARY-PEA.140	28/04/2025	150,00
16.19.00	BE59 0013 9553 1926	ACHARY-PEA.140	26/03/2025	150,00
16.19.00	BE59 0013 9553 1926	ACHARY-PEA.140	27/05/2025	150,00
16.19.00	BE59 0013 9553 1926	**Total ACHARY-PEA.140**		**450,00**
16.19.00	**Total BE59 0013 9553 1926**	**Total ACHARY-PEA.140**		**450,00**
16.19.00	FR15 2004 1010 0209 6173 1K02 303	EPPE PEE 362	28/05/2025	50,00
16.19.00	FR15 2004 1010 0209 6173 1K02 303	EPPE PEE 362	29/04/2025	50,00
16.19.00	FR15 2004 1010 0209 6173 1K02 303	EPPE PEE 362	27/03/2025	50,00
16.19.00	FR15 2004 1010 0209 6173 1K02 303	**Total EPPE PEE 362**		**150,00**
16.19.00	**Total FR15 2004 1010 0209 6173 1K02 303**	**Total EPPE PEE 362**		**150,00**
16.19.00	Comptes Katty Mureau clôturés	Intérêts créditeurs	28/03/2025	0,23
16.19.00	Comptes Katty Mureau clôturés	**Total Intérêts créditeurs**		**0,23**
16.19.00	**Total Comptes Katty Mureau clôturés**	**Total Intérêts créditeurs**		**0,23**
16.19.00	BE49 0912 3100 0071	20000053602017AF237	09/04/2025	7.500,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	BE49 0912 3100 0071	**Total 20000053602017AF237**		**7.500,00**
16.19.00	**Total BE49 0912 3100 0071**	**Total 20000053602017AF237**		**7.500,00**
16.19.00	BE22 1430 6804 9847	Indemn. Proc. CEJ-6606	11/04/2025	9.800,00
16.19.00	BE22 1430 6804 9847	**Total Indemn. Proc. CEJ-6606**		**9.800,00**
16.19.00	**Total BE22 1430 6804 9847**	**Total Indemn. Proc. CEJ-6606**		**9.800,00**
16.19.00	BE59 6300 4502 4126	CFBLAIMONT VERST DEBITEUR DEPENS VOS REF. : ASS 793 BLAIM(	24/04/2025	9.546,55
16.19.00	BE59 6300 4502 4126	**Total CFBLAIMONT VERST DEBITEUR DEPENS VOS REF. : ASS 793**		**9.546,55**
16.19.00	**Total BE59 6300 4502 4126**	**Total CFBLAIMONT VERST DEBITEUR DEPENS VOS REF. : ASS 793**		**9.546,55**
16.19.00	BE33 9502 5356 9146	1,00008E+11	05/05/2025	70,00
16.19.00	BE33 9502 5356 9146	**Total 100008262212**		**70,00**
16.19.00	**Total BE33 9502 5356 9146**	**Total 100008262212**		**70,00**
16.19.00	BE61 6303 2044 5017	Andersen et crts ART89	05/05/2025	5.169,57
16.19.00	BE61 6303 2044 5017	**Total Andersen et crts ART89**		**5.169,57**
16.19.00	**Total BE61 6303 2044 5017**	**Total Andersen et crts ART89**		**5.169,57**
16.19.00	MME NADIA BEN AYAD	1,00008E+11	02/06/2025	70,00
16.19.00	MME NADIA BEN AYAD	**Total 100008262212**		**70,00**
16.19.00	MME NADIA BEN AYAD	111/471 +++100/0082/62212+++	02/07/2025	70,00
16.19.00	MME NADIA BEN AYAD	**Total 111/471 +++100/0082/62212+++**		**70,00**
16.19.00	MME NADIA BEN AYAD	123/493 +++100/0082/62212+++	31/07/2025	70,00
16.19.00	MME NADIA BEN AYAD	**Total 123/493 +++100/0082/62212+++**		**70,00**
16.19.00	MME NADIA BEN AYAD	141/551 +++100/0082/62212+++	01/09/2025	70,00
16.19.00	MME NADIA BEN AYAD	**Total 141/551 +++100/0082/62212+++**		**70,00**
16.19.00	**Total MME NADIA BEN AYAD**	**Total 141/551 +++100/0082/62212+++**		**280,00**
16.19.00	MLLE Charielle lafortune WADJOM KENMEGNE	1,00008E+11	05/06/2025	50,00
16.19.00	MLLE Charielle lafortune WADJOM KENMEGNE	**Total 100008171575**		**50,00**
16.19.00	MLLE Charielle lafortune WADJOM KENMEGNE	112/472 +++100/0081/71575+++	03/07/2025	34,80
16.19.00	MLLE Charielle lafortune WADJOM KENMEGNE	**Total 112/472 +++100/0081/71575+++**		**34,80**
16.19.00	**Total MLLE Charielle lafortune WADJOM KENMEGNE**	**Total 112/472 +++100/0081/71575+++**		**84,80**
16.19.00	M LEON ZAKS	Remboursement ZAKS	21/11/2025	300,00
16.19.00	M LEON ZAKS	Remboursement ZAKS	19/12/2025	300,00
16.19.00	M LEON ZAKS	Remboursement ZAKS	23/06/2025	300,00
16.19.00	M LEON ZAKS	**Total Remboursement ZAKS**		**900,00**
16.19.00	M LEON ZAKS	120/489 Remboursement ZAKS	24/07/2025	300,00
16.19.00	M LEON ZAKS	**Total 120/489 Remboursement ZAKS**		**300,00**
16.19.00	M LEON ZAKS	136/541 Remboursement ZAKS	22/08/2025	300,00
16.19.00	M LEON ZAKS	**Total 136/541 Remboursement ZAKS**		**300,00**
16.19.00	M LEON ZAKS	150/566 Remboursement ZAKS	23/09/2025	300,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	M LEON ZAKS	**Total 150/566 Remboursement ZAKS**		**300,00**
16.19.00	**Total M LEON ZAKS**	**Total 150/566 Remboursement ZAKS**		**1.800,00**
16.19.00	BELOEIL RADIO DIFFUSION	100/0079/83942	23/06/2025	150,00
16.19.00	BELOEIL RADIO DIFFUSION	**Total 100/0079/83942**		**150,00**
16.19.00	**Total BELOEIL RADIO DIFFUSION**	**Total 100/0079/83942**		**150,00**
16.19.00	MR EPPE PATRICE	EPPE PEE 362	26/11/2025	50,00
16.19.00	MR EPPE PATRICE	EPPE PEE 362	29/12/2025	50,00
16.19.00	MR EPPE PATRICE	**Total EPPE PEE 362**		**100,00**
16.19.00	MR EPPE PATRICE	108/456 EPPE PEE 362	26/06/2025	50,00
16.19.00	MR EPPE PATRICE	**Total 108/456 EPPE PEE 362**		**50,00**
16.19.00	MR EPPE PATRICE	122/491 EPPE PEE 362	29/07/2025	50,00
16.19.00	MR EPPE PATRICE	**Total 122/491 EPPE PEE 362**		**50,00**
16.19.00	MR EPPE PATRICE	139/545 EPPE PEE 362	27/08/2025	50,00
16.19.00	MR EPPE PATRICE	**Total 139/545 EPPE PEE 362**		**50,00**
16.19.00	MR EPPE PATRICE	153/571 EPPE PEE 362	26/09/2025	50,00
16.19.00	MR EPPE PATRICE	**Total 153/571 EPPE PEE 362**		**50,00**
16.19.00	**Total MR EPPE PATRICE**	**Total 153/571 EPPE PEE 362**		**300,00**
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	ACHARY-PEA.140	30/12/2025	150,00
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	ACHARY-PEA.140	26/06/2025	150,00
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	**Total ACHARY-PEA.140**		**300,00**
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	121/490 ACHARY-PEA.140	28/07/2025	150,00
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	**Total 121/490 ACHARY-PEA.140**		**150,00**
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	138/544 ACHARY-PEA.140	26/08/2025	150,00
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	**Total 138/544 ACHARY-PEA.140**		**150,00**
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	153/572 ACHARY-PEA.140	26/09/2025	150,00
16.19.00	ACHARY MUSTAPHA	**Total 153/572 ACHARY-PEA.140**		**150,00**
16.19.00	**Total ACHARY MUSTAPHA**	**Total 153/572 ACHARY-PEA.140**		**750,00**
16.19.00	C.P.A.S. WAREMME	115/481 +++100/0083/05658+++	08/07/2025	3.000,00
16.19.00	C.P.A.S. WAREMME	**Total 115/481 +++100/0083/05658+++**		**3.000,00**
16.19.00	**Total C.P.A.S. WAREMME**	**Total 115/481 +++100/0083/05658+++**		**3.000,00**
16.19.00	MR DARIUS CLYNES	118/486 +++100/0083/59919+++	16/07/2025	770,00
16.19.00	MR DARIUS CLYNES	**Total 118/486 +++100/0083/59919+++**		**770,00**
16.19.00	**Total MR DARIUS CLYNES**	**Total 118/486 +++100/0083/59919+++**		**770,00**
16.19.00	GROUPEMENT DE SERVICES	125/495 +++100/0083/59414+++	04/08/2025	770,00
16.19.00	GROUPEMENT DE SERVICES	**Total 125/495 +++100/0083/59414+++**		**770,00**
16.19.00	**Total GROUPEMENT DE SERVICES**	**Total 125/495 +++100/0083/59414+++**		**770,00**
16.19.00	SVS AVOCATS, SOCIETE	136/542 comm francaise - vanval arlette-trop percu	22/08/2025	3.029,84

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	SVS AVOCATS, SOCIETE	**Total 136/542 comm francaise - vanval arlette-trop percu**		**3.029,84**
16.19.00	**Total SVS AVOCATS, SOCIETE**	**Total 136/542 comm francaise - vanval arlette-trop percu**		**3.029,84**
16.19.00	M MARC PREUMONT	139/547 CEJ-917 - DEPENS - CTE FRANCAISE / SCHEURER	27/08/2025	1.237,50
16.19.00	M MARC PREUMONT	**Total 139/547 CEJ-917 - DEPENS - CTE FRANCAISE / SCHEURER**		**1.237,50**
16.19.00	**Total M MARC PREUMONT**	**Total 139/547 CEJ-917 - DEPENS - CTE FRANCAISE / SCHEURER**		**1.237,50**
16.19.00	AG INSURANCE SA	140/548 +++100/0081/33987+++	29/08/2025	770,00
16.19.00	AG INSURANCE SA	**Total 140/548 +++100/0081/33987+++**		**770,00**
16.19.00	**Total AG INSURANCE SA**	**Total 140/548 +++100/0081/33987+++**		**770,00**
16.19.00	Mrs SIDRA ZAHID OR Mr ZAHID MEHM	154/583 +++100/0084/43680+++	29/09/2025	112,50
16.19.00	Mrs SIDRA ZAHID OR Mr ZAHID MEHM	**Total 154/583 +++100/0084/43680+++**		**112,50**
16.19.00	**Total Mrs SIDRA ZAHID OR Mr ZAHID MEHM**	**Total 154/583 +++100/0084/43680+++**		**112,50**
16.19.00	Ben Ayad Nadia	158/598 ++100/0082/62212+++	03/10/2025	70,00
16.19.00	Ben Ayad Nadia	**Total 158/598 ++100/0082/62212+++**		**70,00**
16.19.00	Ben Ayad Nadia	177/673 ++100/0082/62212+++	04/11/2025	70,00
16.19.00	Ben Ayad Nadia	**Total 177/673 ++100/0082/62212+++**		**70,00**
16.19.00	**Total Ben Ayad Nadia**	**Total 177/673 ++100/0082/62212+++**		**140,00**
16.19.00	ABDUL GHANI Hamzeh	163/612 ++100/0083/07072+++	13/10/2025	154,00
16.19.00	ABDUL GHANI Hamzeh	**Total 163/612 ++100/0083/07072+++**		**154,00**
16.19.00	**Total ABDUL GHANI Hamzeh**	**Total 163/612 ++100/0083/07072+++**		**154,00**
16.19.00	ZAKS Léon	171/649 Remboursement ZAKS	24/10/2025	300,00
16.19.00	ZAKS Léon	**Total 171/649 Remboursement ZAKS**		**300,00**
16.19.00	**Total ZAKS Léon**	**Total 171/649 Remboursement ZAKS**		**300,00**
16.19.00	ACHARY Mustafa	173/657 ACHARY-PEA.140	28/10/2025	150,00
16.19.00	ACHARY Mustafa	**Total 173/657 ACHARY-PEA.140**		**150,00**
16.19.00	**Total ACHARY Mustafa**	**Total 173/657 ACHARY-PEA.140**		**150,00**
16.19.00	EPPE Patrice	174/658 EPPE PEE 362	29/10/2025	50,00
16.19.00	EPPE Patrice	**Total 174/658 EPPE PEE 362**		**50,00**
16.19.00	**Total EPPE Patrice**	**Total 174/658 EPPE PEE 362**		**50,00**
16.19.00	Boelens Daphnis Olivier	175/665 ++100/0076/81525 POUR AVOIR DENONCE UNE DISCRIM	31/10/2025	25,00
16.19.00	Boelens Daphnis Olivier	**Total 175/665 ++100/0076/81525 POUR AVOIR DENONCE UNE D**		**25,00**
16.19.00	**Total Boelens Daphnis Olivier**	**Total 175/665 ++100/0076/81525 POUR AVOIR DENONCE UNE D**		**25,00**
16.19.00	ADM.COM.LES-BONS-VILLERS	+++100/0086/19593+++	25/11/2025	1.540,00
16.19.00	ADM.COM.LES-BONS-VILLERS	**Total +++100/0086/19593+++**		**1.540,00**
16.19.00	**Total ADM.COM.LES-BONS-VILLERS**	**Total +++100/0086/19593+++**		**1.540,00**
16.19.00	MUSTAPHA ACHARY	ACHARY-PEA.140	26/11/2025	150,00
16.19.00	MUSTAPHA ACHARY	**Total ACHARY-PEA.140**		**150,00**
16.19.00	**Total MUSTAPHA ACHARY**	**Total ACHARY-PEA.140**		**150,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.19.00	DAPHNIS BOELENS	100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE DISCRIMIN	02/12/2025	25,00
16.19.00	DAPHNIS BOELENS	**Total 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE DIS**		**25,00**
16.19.00	**Total DAPHNIS BOELENS**	**Total 100/0076/81525 AMENDE POUR AVOIR DENONCE UNE DIS**		**25,00**
16.19.00	SPF Finances	100/0077172/91	08/12/2025	21,13
16.19.00	SPF Finances	**Total 100/0077172/91**		**21,13**
16.19.00	SPF Finances	100/0078282/37	08/12/2025	171,14
16.19.00	SPF Finances	**Total 100/0078282/37**		**171,14**
16.19.00	**Total SPF Finances**	**Total 100/0078282/37**		**192,27**
16.19.00	MME SAMANTHA BONVARLEZ	+++100/0086/85473+++	11/12/2025	475,40
16.19.00	MME SAMANTHA BONVARLEZ	**Total +++100/0086/85473+++**		**475,40**
16.19.00	**Total MME SAMANTHA BONVARLEZ**	**Total +++100/0086/85473+++**		**475,40**
16.19.00	STAKEHOLDERS	VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Condamnatio	23/12/2025	2.353,53
16.19.00	STAKEHOLDERS	**Total VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Conda**		**2.353,53**
16.19.00	**Total STAKEHOLDERS**	**Total VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Conda**		**2.353,53**
Total 16.19.00	**Total STAKEHOLDERS**	**Total VAN RIET - Contentieux Fonction publique - MFWB - Conda**		**170.215,12**
16.20.00	ARES	REMBOURS.PART.non justifiee CFS a lARES 2024	21/02/2025	538,67
16.20.00	ARES	**Total REMBOURS.PART.non justifiee CFS a lARES 2024**		**538,67**
16.20.00	ARES	REMBOURS.PART.non justifiee PCG a lARES 2024	21/02/2025	5.766,90
16.20.00	ARES	**Total REMBOURS.PART.non justifiee PCG a lARES 2024**		**5.766,90**
16.20.00	**Total ARES**	**Total REMBOURS.PART.non justifiee PCG a lARES 2024**		**6.305,57**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321-0186 - KG 1100000667 CF R162000	29/01/2025	1.540,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321-0186 - KG 1100000667 CF R162000**		**1.540,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R162000 - KG 1100000415	10/09/2025	41,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R162000 - KG 1100000415**		**41,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 110000477- CF R162000	26/09/2025	80,75
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 110000477- CF R162000**		**80,75**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 110000478- CF R162000	26/09/2025	365,57
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 110000478- CF R162000**		**365,57**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 110000479- CF R162000	26/09/2025	97,14
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 110000479- CF R162000**		**97,14**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG1100000491 CF R162000	03/10/2025	1.285,36
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG1100000491 CF R162000**		**1.285,36**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000508 CF R162000	07/10/2025	417,54
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000508 CF R162000**		**417,54**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321-0186-Rbt SPF Recouvr. 20306138099-R162000	22/10/2025	54,75
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321-0186-Rbt SPF Recouvr. 20306138099-R162000**		**54,75**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000519	05/11/2025	85,01

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000519**		**85,01**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000520	05/11/2025	123,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000520**		**123,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000521	05/11/2025	123,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000521**		**123,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000522	05/11/2025	123,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000522**		**123,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000523	05/11/2025	123,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000523**		**123,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R162000-KG 1100000598	12/11/2025	39,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R162000-KG 1100000598**		**39,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R162000-KG 1100000599	12/11/2025	39,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R162000-KG 1100000599**		**39,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R162000-KG 1100000600	12/11/2025	39,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R162000-KG 1100000600**		**39,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R162000-KG 1100000601	12/11/2025	39,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R162000-KG 1100000601**		**39,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R162000-KG 1100000602	12/11/2025	39,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R162000-KG 1100000602**		**39,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R162000-KG 1100000603	12/11/2025	39,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R162000-KG 1100000603**		**39,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R162000-KG 1100000604	12/11/2025	39,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R162000-KG 1100000604**		**39,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R162000-KG 1100000605	12/11/2025	39,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R162000-KG 1100000605**		**39,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000529	26/11/2025	4.773,11
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000529**		**4.773,11**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000586	26/11/2025	354,01
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000586**		**354,01**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000591	26/11/2025	330,81
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000591**		**330,81**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000658	26/11/2025	97,42
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000658**		**97,42**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000587	26/11/2025	250,00
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000587**		**250,00**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000588	26/11/2025	590,01
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - CF R162000 KG 1100000588**		**590,01**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 01285001 - pre. immo.2010 - R162000 - 1250R	15/12/2025	0,01
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 01285001 - pre. immo.2010 - R162000 - 1250R**		**0,01**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 00006150 - pre. immo.2004 - R162000 - 1250R	15/12/2025	0,01
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 00006150 - pre. immo.2004 - R162000 - 1250R**		**0,01**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 00008730 - pre. immo.2006 - R162000 - 1250R	15/12/2025	0,01
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 00008730 - pre. immo.2006 - R162000 - 1250R**		**0,01**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 1702657265 - Tax. Circ. 2022 - R162000 - 1250	15/12/2025	20,74
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 1702657265 - Tax. Circ. 2022 - R162000 - 1250**		**20,74**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 9100051907 - R162000 - 1250R	15/12/2025	326,35
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 9100051907 - R162000 - 1250R**		**326,35**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 1701248480 - Tax. Circ. 2021 - R162000 - 1250	15/12/2025	260,04
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 1701248480 - Tax. Circ. 2021 - R162000 - 1250**		**260,04**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 1701273439 - Tax. Circ. 2021 - R162000 - 1250	15/12/2025	260,04
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 1701273439 - Tax. Circ. 2021 - R162000 - 1250**		**260,04**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 00008540 - pre. immo.2006 - R162000 - 1250R	15/12/2025	15.135,44
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 00008540 - pre. immo.2006 - R162000 - 1250R**		**15.135,44**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 1702556040 - Tax. Circ. 2022 - R162000 - 1250	15/12/2025	296,60
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 1702556040 - Tax. Circ. 2022 - R162000 - 1250**		**296,60**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 1702549227 - Tax. Circ. 2022 - R162000 - 1250	15/12/2025	296,60
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 1702549227 - Tax. Circ. 2022 - R162000 - 1250**		**296,60**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 00007336 - pre. immo.2005 - R162000 - 1250R	15/12/2025	388,65
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 00007336 - pre. immo.2005 - R162000 - 1250R**		**388,65**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 1401134186 - pre. immo.2020 - R162000 - 1250R	15/12/2025	4.883,84
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 1401134186 - pre. immo.2020 - R162000 - 1250R**		**4.883,84**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 1400834818 - pre. immo.2019 - R162000 - 1250R	15/12/2025	5.003,09
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 1400834818 - pre. immo.2019 - R162000 - 1250R**		**5.003,09**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 00009151 - pre. immo.2007 - R162000 - 1250R	15/12/2025	12.802,71
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 00009151 - pre. immo.2007 - R162000 - 1250R**		**12.802,71**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Art 1703938393 - R162000 - 1250R	15/12/2025	323,27
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Art 1703938393 - R162000 - 1250R**		**323,27**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000699 CF R162000	17/12/2025	1.866,40
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000699 CF R162000**		**1.866,40**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Virement bancaire/VI 3321-0186 - R162000 KG 1100000778	23/12/2025	526,94
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Virement bancaire/VI 3321-0186 - R162000 KG 1100000778**		**526,94**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Virement bancaire/VI 3321-0186 -Regul Budg 600000007 - R16200	23/12/2025	444,66
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Virement bancaire/VI 3321-0186 -Regul Budg 600000007 - R**		**444,66**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Virement bancaire/VI 3321-0186 R162000 KG 1100000769	23/12/2025	81,58

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Virement bancaire/VI 3321-0186 R162000 KG 1100000769**		**81,58**
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	Virement bancaire/VI 3321-0186 R162000 KG 1100000767	23/12/2025	384,70
16.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total Virement bancaire/VI 3321-0186 R162000 KG 1100000767**		**384,70**
16.20.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total Virement bancaire/VI 3321-0186 R162000 KG 1100000767**		**54.468,16**
16.20.00	BE24 0912 1100 5038	art 162000	19/12/2025	959,44
16.20.00	BE24 0912 1100 5038	**Total art 162000**		**959,44**
16.20.00	BE24 0912 1100 5038	PRESCRIPTION2020 - Art. 16.20.00	31/12/2025	130.708,38
16.20.00	BE24 0912 1100 5038	**Total PRESCRIPTION2020 - Art. 16.20.00**		**130.708,38**
16.20.00	**Total BE24 0912 1100 5038**	**Total PRESCRIPTION2020 - Art. 16.20.00**		**131.667,82**
16.20.00	BE45 0912 1100 0489	0489 - 0186-Regul. PP AGE 01/2025 CF R162000	28/03/2025	73.531,48
16.20.00	BE45 0912 1100 0489	**Total 0489 - 0186-Regul. PP AGE 01/2025 CF R162000**		**73.531,48**
16.20.00	**Total BE45 0912 1100 0489**	**Total 0489 - 0186-Regul. PP AGE 01/2025 CF R162000**		**73.531,48**
16.20.00	BE52 0912 1105 0609	art 162000	31/12/2025	46.611,39
16.20.00	BE52 0912 1105 0609	**Total art 162000**		**46.611,39**
16.20.00	**Total BE52 0912 1105 0609**	**Total art 162000**		**46.611,39**
16.20.00	CHARLES CLAUDY	REMBOURSEMENT INSTITUTEUR EN CHEF AR FOREST	03/01/2025	12,39
16.20.00	CHARLES CLAUDY	**Total REMBOURSEMENT INSTITUTEUR EN CHEF AR FOREST**		**12,39**
16.20.00	**Total CHARLES CLAUDY**	**Total REMBOURSEMENT INSTITUTEUR EN CHEF AR FOREST**		**12,39**
16.20.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	AIDE ENERG 2022 ESAC	30/10/2025	11.979,00
16.20.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total AIDE ENERG 2022 ESAC**		**11.979,00**
16.20.00	**Total COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS**	**Total AIDE ENERG 2022 ESAC**		**11.979,00**
16.20.00	ETHIAS	Sinistre du 30.06.2024 028807824 1SGU102 SEPAC	27/03/2025	10.750,00
16.20.00	ETHIAS	**Total Sinistre du 30.06.2024 028807824 1SGU102 SEPAC**		**10.750,00**
16.20.00	**Total ETHIAS**	**Total Sinistre du 30.06.2024 028807824 1SGU102 SEPAC**		**10.750,00**
16.20.00	ETHIASCO	EthiasCo Dividende 2024	17/06/2025	311,38
16.20.00	ETHIASCO	**Total EthiasCo Dividende 2024**		**311,38**
16.20.00	**Total ETHIASCO**	**Total EthiasCo Dividende 2024**		**311,38**
16.20.00	PROVINCE DE LIEGE	REMB. 29.01.2025 Form cont 2024/2024 HE Condorcet	06/02/2025	8.588,00
16.20.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total REMB. 29.01.2025 Form cont 2024/2024 HE Condorcet**		**8.588,00**
16.20.00	**Total PROVINCE DE LIEGE**	**Total REMB. 29.01.2025 Form cont 2024/2024 HE Condorcet**		**8.588,00**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	plusieurs versements	11/09/2025	350.412,75
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total plusieurs versements**		**350.412,75**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054180/Precompte immobilier2014 - art. 0145913804	23/12/2025	4.579,41
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054180/Precompte immobilier2014 - art. 0145913804**		**4.579,41**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054182/Precompte immobilier2015 - art. 0157178611	23/12/2025	4.594,83
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054182/Precompte immobilier2015 - art. 0157178611**		**4.594,83**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054184/Precompte immobilier2005 - art. 0157027528	23/12/2025	40.627,98

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054184/Precompte immobilier2005 - art. 0157027528**		**40.627,98**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054186/Precompte immobilier2004 - art. 0145095370	23/12/2025	39.794,05
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054186/Precompte immobilier2004 - art. 0145095370**		**39.794,05**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054188/Precompte immobilier2002 - art. 0127740209	23/12/2025	38.539,43
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054188/Precompte immobilier2002 - art. 0127740209**		**38.539,43**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054190/Precompte immobilier2005 - art. 0000773046	23/12/2025	8.207,77
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054190/Precompte immobilier2005 - art. 0000773046**		**8.207,77**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054192/Precompte immobilier2004 - art. 0000673035	23/12/2025	8.039,35
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054192/Precompte immobilier2004 - art. 0000673035**		**8.039,35**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054194/Precompte immobilier2005 - art. 0000780031	23/12/2025	34.955,97
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054194/Precompte immobilier2005 - art. 0000780031**		**34.955,97**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054196/Precompte immobilier2004 - art. 0000680024	23/12/2025	34.238,51
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054196/Precompte immobilier2004 - art. 0000680024**		**34.238,51**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054198/Precompte immobilier2005 - art. 0000735077	23/12/2025	468,58
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054198/Precompte immobilier2005 - art. 0000735077**		**468,58**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054200/Precompte immobilier2005 - art. 0000757051	23/12/2025	11.493,86
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054200/Precompte immobilier2005 - art. 0000757051**		**11.493,86**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054202/Precompte immobilier2004 - art. 0000657087	23/12/2025	11.258,26
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054202/Precompte immobilier2004 - art. 0000657087**		**11.258,26**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054204/Precompte immobilier2002 - art. 0000479917	23/12/2025	10.136,74
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054204/Precompte immobilier2002 - art. 0000479917**		**10.136,74**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054206/Precompte immobilier2001 - art. 0000379913	23/12/2025	9.031,34
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054206/Precompte immobilier2001 - art. 0000379913**		**9.031,34**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054208/Precompte immobilier2006 - art. 0000860131	23/12/2025	162.372,25
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054208/Precompte immobilier2006 - art. 0000860131**		**162.372,25**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054210/Precompte immobilier2005 - art. 0000772011	23/12/2025	157.970,84
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054210/Precompte immobilier2005 - art. 0000772011**		**157.970,84**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054212/Precompte immobilier2004 - art. 0000682141	23/12/2025	154.729,16
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054212/Precompte immobilier2004 - art. 0000682141**		**154.729,16**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054214/Precompte immobilier2002 - art. 0000482041	23/12/2025	97.367,41
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054214/Precompte immobilier2002 - art. 0000482041**		**97.367,41**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054216/Precompte immobilier2001 - art. 000038201	23/12/2025	95.017,93
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054216/Precompte immobilier2001 - art. 000038201**		**95.017,93**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054218/Precompte immobilier2006 - art. 0000857504	23/12/2025	19.067,96
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054218/Precompte immobilier2006 - art. 0000857504**		**19.067,96**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054220/Precompte immobilier2006 - art. 0000859141	23/12/2025	548,21
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054220/Precompte immobilier2006 - art. 0000859141**		**548,21**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054222/Precompte immobilier2005 - art. 0000759161	23/12/2025	533,12
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054222/Precompte immobilier2005 - art. 0000759161**		**533,12**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054224/Precompte immobilier2005 - art. 0000754030	23/12/2025	7.355,79
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054224/Precompte immobilier2005 - art. 0000754030**		**7.355,79**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054226/Precompte immobilier2006 - art. 0166828045	23/12/2025	41.760,08
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054226/Precompte immobilier2006 - art. 0166828045**		**41.760,08**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054228/Precompte immobilier2001 - art. 0000354069	23/12/2025	10.353,66
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054228/Precompte immobilier2001 - art. 0000354069**		**10.353,66**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054230/Precompte immobilier2006 - art. 0000815035	23/12/2025	35.088,74
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054230/Precompte immobilier2006 - art. 0000815035**		**35.088,74**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054232/Precompte immobilier2008 - art. 0000016030	23/12/2025	1.331,58
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054232/Precompte immobilier2008 - art. 0000016030**		**1.331,58**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054234/Precompte immobilier2004 - art. 0000662051	23/12/2025	40.721,28
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054234/Precompte immobilier2004 - art. 0000662051**		**40.721,28**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054236/Precompte immobilier2007 - art. 0000919067	23/12/2025	1.307,91
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054236/Precompte immobilier2007 - art. 0000919067**		**1.307,91**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054238/Precompte immobilier2009 - art. 0119511084	23/12/2025	15.454,20
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054238/Precompte immobilier2009 - art. 0119511084**		**15.454,20**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054239/Precompte immobilier2008 - art. 0000025060	23/12/2025	29,28
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054239/Precompte immobilier2008 - art. 0000025060**		**29,28**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054240/Precompte immobilier2006 - art. 0000825066	23/12/2025	27,61
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054240/Precompte immobilier2006 - art. 0000825066**		**27,61**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054241/Precompte immobilier2007 - art. 0000925107	23/12/2025	28,61
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054241/Precompte immobilier2007 - art. 0000925107**		**28,61**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054179/interet de retard	23/12/2025	412,15
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054179/interet de retard**		**412,15**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054181/interet de retard	23/12/2025	413,53
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054181/interet de retard**		**413,53**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054183/interet de retard	23/12/2025	3.114,81
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054183/interet de retard**		**3.114,81**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054185/interet de retard	23/12/2025	3.050,88
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054185/interet de retard**		**3.050,88**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054187/interet de retard	23/12/2025	2.954,69
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054187/interet de retard**		**2.954,69**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054189/interet de retard	23/12/2025	629,26
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054189/interet de retard**		**629,26**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054191/interet de retard	23/12/2025	616,35

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054191/interet de retard**		**616,35**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054193/interet de retard	23/12/2025	2.679,96
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054193/interet de retard**		**2.679,96**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054195/interet de retard	23/12/2025	2.624,95
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054195/interet de retard**		**2.624,95**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054197/interet de retard	23/12/2025	35,92
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054197/interet de retard**		**35,92**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054199/interet de retard	23/12/2025	881,20
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054199/interet de retard**		**881,20**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054201/interet de retard	23/12/2025	863,13
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054201/interet de retard**		**863,13**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054203/interet de retard	23/12/2025	777,15
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054203/interet de retard**		**777,15**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054205/interet de retard	23/12/2025	692,40
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054205/interet de retard**		**692,40**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054207/interet de retard	23/12/2025	12.448,54
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054207/interet de retard**		**12.448,54**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054209/interet de retard	23/12/2025	12.111,10
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054209/interet de retard**		**12.111,10**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054211/interet de retard	23/12/2025	11.862,57
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054211/interet de retard**		**11.862,57**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054213/interet de retard	23/12/2025	7.464,83
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054213/interet de retard**		**7.464,83**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054215/interet de retard	23/12/2025	7.284,71
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054215/interet de retard**		**7.284,71**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054217/interet de retard	23/12/2025	1.461,88
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054217/interet de retard**		**1.461,88**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054219/interet de retard	23/12/2025	42,03
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054219/interet de retard**		**42,03**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054221/interet de retard	23/12/2025	40,87
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054221/interet de retard**		**40,87**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054223/interet de retard	23/12/2025	563,94
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054223/interet de retard**		**563,94**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054225/interet de retard	23/12/2025	3.201,61
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054225/interet de retard**		**3.201,61**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054227/interet de retard	23/12/2025	759,27
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054227/interet de retard**		**759,27**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054229/interet de retard	23/12/2025	2.573,17
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054229/interet de retard**		**2.573,17**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054231/interet de retard	23/12/2025	93,21
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054231/interet de retard**		**93,21**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054233/interet de retard	23/12/2025	2.850,49
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054233/interet de retard**		**2.850,49**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054235/interet de retard	23/12/2025	91,55
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054235/interet de retard**		**91,55**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054237/interet de retard	23/12/2025	1.081,79
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054237/interet de retard**		**1.081,79**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054242/interet de retard	23/12/2025	954,71
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054242/interet de retard**		**954,71**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054243/Precompte immobilier2018 article 1400335643	23/12/2025	3.977,96
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054243/Precompte immobilier2018 article 140033564**		**3.977,96**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054244/interet de retard	23/12/2025	47,24
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054244/interet de retard**		**47,24**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054245/Precompte immobilier2023 - art. 1402741671	23/12/2025	545,03
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054245/Precompte immobilier2023 - art. 1402741671**		**545,03**
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	9100054246/taxe de circulation 2024 - art. 1706193004	23/12/2025	94,91
16.20.00	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 9100054246/taxe de circulation 2024 - art. 1706193004**		**94,91**
16.20.00	**Total REGION BRUXELLES-CAPITALE**	**Total 9100054246/taxe de circulation 2024 - art. 1706193004**		**1.536.742,24**
16.20.00	SPF Finances - Perception	KOHIERARTIKEL 63385/17026	27/08/2025	56.287,42
16.20.00	SPF Finances - Perception	**Total KOHIERARTIKEL 63385/17026**		**56.287,42**
16.20.00	SPF Finances - Perception	KOHIERARTIKEL 63386/17027	27/08/2025	66.401,78
16.20.00	SPF Finances - Perception	**Total KOHIERARTIKEL 63386/17027**		**66.401,78**
16.20.00	**Total SPF Finances - Perception**	**Total KOHIERARTIKEL 63386/17027**		**122.689,20**
16.20.00	QUATRA NV	SLF/QBE/2025/085201 IPPJ BRAINE-LE-CHÂTEAU	08/10/2025	19,70
16.20.00	QUATRA NV	**Total SLF/QBE/2025/085201 IPPJ BRAINE-LE-CHÂTEAU**		**19,70**
16.20.00	**Total QUATRA NV**	**Total SLF/QBE/2025/085201 IPPJ BRAINE-LE-CHÂTEAU**		**19,70**
16.20.00	COLLEGE TECHNIQUE AUMONIE	IPPJ JUMET REMB. SARR MALIK	20/01/2025	67,02
16.20.00	COLLEGE TECHNIQUE AUMONIE	**Total IPPJ JUMET REMB. SARR MALIK**		**67,02**
16.20.00	**Total COLLEGE TECHNIQUE AUMONIE**	**Total IPPJ JUMET REMB. SARR MALIK**		**67,02**
16.20.00	BELSPO	ENQUETE R.D 2022 BELSPO	22/01/2025	2.197,50
16.20.00	BELSPO	**Total ENQUETE R.D 2022 BELSPO**		**2.197,50**
16.20.00	**Total BELSPO**	**Total ENQUETE R.D 2022 BELSPO**		**2.197,50**
16.20.00	ISPPC - H.DEPENSES	2016/AFA/GC/VD/0602 - SUIVI REMB AV SUR SUB CCE	07/03/2025	100.440,00
16.20.00	ISPPC - H.DEPENSES	**Total 2016/AFA/GC/VD/0602 - SUIVI REMB AV SUR SUB CCE**		**100.440,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.20.00	**Total ISPPC - H.DEPENSES**	**Total 2016/AFA/GC/VD/0602 - SUIVI REMB AV SUR SUB CCE**		**100.440,00**
16.20.00	SantePublique-Volksgezond	DECOMPTE CGPD 2019/2020	17/03/2025	769,30
16.20.00	SantePublique-Volksgezond	**Total DECOMPTE CGPD 2019/2020**		**769,30**
16.20.00	**Total SantePublique-Volksgezond**	**Total DECOMPTE CGPD 2019/2020**		**769,30**
16.20.00	CONSEIL DE L EUROPE	MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE	21/03/2025	4.900,00
16.20.00	CONSEIL DE L EUROPE	**Total MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE**		**4.900,00**
16.20.00	**Total CONSEIL DE L EUROPE**	**Total MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE**		**4.900,00**
16.20.00	INT.AUT.COM.FR. FOREST	AIDES ENERGIES	24/10/2025	4.017,00
16.20.00	INT.AUT.COM.FR. FOREST	**Total AIDES ENERGIES**		**4.017,00**
16.20.00	**Total INT.AUT.COM.FR. FOREST**	**Total AIDES ENERGIES**		**4.017,00**
16.20.00	LA SOCIETE WALLONNE DES EAUX	CI1000004878 CC100000000009REF1 214003297409	16/12/2025	126,22
16.20.00	LA SOCIETE WALLONNE DES EAUX	**Total CI1000004878 CC100000000009REF1 214003297409**		**126,22**
16.20.00	**Total LA SOCIETE WALLONNE DES EAUX**	**Total CI1000004878 CC100000000009REF1 214003297409**		**126,22**
16.20.00	Compte Eurydice	20701 - 00186 - Surplus histo Eurydice R162000	17/12/2025	109.065,81
16.20.00	Compte Eurydice	**Total 20701 - 00186 - Surplus histo Eurydice R162000**		**109.065,81**
16.20.00	**Total Compte Eurydice**	**Total 20701 - 00186 - Surplus histo Eurydice R162000**		**109.065,81**
16.20.00	SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES	SURPOPULATION CARCRALE 12.25	29/12/2025	1.889.000,00
16.20.00	SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES	**Total SURPOPULATION CARCRALE 12.25**		**1.889.000,00**
16.20.00	**Total SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES**	**Total SURPOPULATION CARCRALE 12.25**		**1.889.000,00**
Total 16.20.00	**Total SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES**	**Total SURPOPULATION CARCRALE 12.25**		**4.114.259,18**
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	31/07/2025	2.189.227,46
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	29/08/2025	113.319,81
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	31/10/2025	53.154,33
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	28/11/2025	246.836,37
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	31/12/2025	308.610,53
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	31/01/2025	256.050,10
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	28/02/2025	267.110,19
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	31/03/2025	366.143,11
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	30/04/2025	352.625,06
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	02/06/2025	363.417,14
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	30/06/2025	822.952,19
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	art 162100	30/09/2025	270.526,38
16.21.00	BE39 0912 1105 1619	**Total art 162100**		**5.609.972,67**
16.21.00	**Total BE39 0912 1105 1619**	**Total art 162100**		**5.609.972,67**
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	31/07/2025	18.130,00
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	29/08/2025	16.481,53
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	31/10/2025	18.120,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	28/11/2025	13.160,00
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	31/12/2025	17.694,00
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	31/01/2025	22.470,00
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	28/02/2025	20.395,00
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	31/03/2025	17.875,00
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	30/04/2025	19.945,00
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	02/06/2025	12.623,26
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	30/06/2025	19.406,38
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	art 162100	30/09/2025	21.855,00
16.21.00	BE41 0912 1105 0710	**Total art 162100**		**218.155,17**
16.21.00	**Total BE41 0912 1105 0710**	**Total art 162100**		**218.155,17**
Total 16.21.00	**Total BE41 0912 1105 0710**	**Total art 162100**		**5.828.127,84**
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	31/07/2025	13.549,27
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	29/08/2025	18.651,40
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	31/10/2025	9.363,55
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	28/11/2025	15.894,20
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	31/12/2025	12.512,25
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	31/01/2025	11.920,00
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	28/02/2025	12.237,50
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	31/03/2025	13.852,35
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	30/04/2025	11.546,55
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	02/06/2025	15.142,65
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	30/06/2025	14.009,45
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	art 162200	30/09/2025	29.634,40
16.22.00	BE94 0912 1105 1114	**Total art 162200**		**178.313,57**
16.22.00	**Total BE94 0912 1105 1114**	**Total art 162200**		**178.313,57**
Total 16.22.00	**Total BE94 0912 1105 1114**	**Total art 162200**		**178.313,57**
16.24.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000669 CF R162400	17/12/2025	3.794,40
16.24.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000669 CF R162400**		**3.794,40**
16.24.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000669 CF R162400**		**3.794,40**
16.24.00	BE59 0912 1105 2326	1,00008E+11	16/05/2025	270,96
16.24.00	BE59 0912 1105 2326	1,00008E+11	17/04/2025	200,00
16.24.00	BE59 0912 1105 2326	1,00008E+11	15/01/2025	270,96
16.24.00	BE59 0912 1105 2326	1,00008E+11	17/02/2025	270,96
16.24.00	BE59 0912 1105 2326	1,00008E+11	07/05/2025	270,96
16.24.00	BE59 0912 1105 2326	**Total 100007887043**		**1.283,84**
16.24.00	**Total BE59 0912 1105 2326**	**Total 100007887043**		**1.283,84**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	100/0078/87043	20/06/2025	275,44
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	**Total 100/0078/87043**		**275,44**
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	134/534 +++100/0078/87043+++	18/08/2025	281,85
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	**Total 134/534 +++100/0078/87043+++**		**281,85**
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	146/559 +++100/0078/87043+++	17/09/2025	281,85
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	**Total 146/559 +++100/0078/87043+++**		**281,85**
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	148/562 +++100/0078/87043+++	19/09/2025	281,85
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	**Total 148/562 +++100/0078/87043+++**		**281,85**
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	Virement bancaire/+++100/0078/87043+++	18/12/2025	281,85
16.24.00	MCF - AGE - SGAT	**Total Virement bancaire/+++100/0078/87043+++**		**281,85**
16.24.00	**Total MCF - AGE - SGAT**	**Total Virement bancaire/+++100/0078/87043+++**		**1.402,84**
16.24.00	Traces de Lumières	165/626 ++100/0078/87043+++	15/10/2025	281,85
16.24.00	Traces de Lumières	**Total 165/626 ++100/0078/87043+++**		**281,85**
16.24.00	Traces de Lumières	184/724 ++100/0078/87043+++	14/11/2025	281,85
16.24.00	Traces de Lumières	**Total 184/724 ++100/0078/87043+++**		**281,85**
16.24.00	**Total Traces de Lumières**	**Total 184/724 ++100/0078/87043+++**		**563,70**
Total 16.24.00	**Total Traces de Lumières**	**Total 184/724 ++100/0078/87043+++**		**7.044,78**
16.25.00	ANNEESSENS WAKE UP	1,00008E+11	03/06/2025	1.303,66
16.25.00	ANNEESSENS WAKE UP	**Total 100007682939**		**1.303,66**
16.25.00	**Total ANNEESSENS WAKE UP**	**Total 100007682939**		**1.303,66**
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	31/07/2025	4.408,08
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	31/10/2025	109.995,54
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	28/11/2025	3.073,10
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	31/12/2025	172.235,90
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	31/01/2025	230.457,09
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	28/02/2025	70.774,60
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	31/03/2025	196.966,07
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	30/04/2025	344.535,42
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	02/06/2025	11.129,33
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	30/06/2025	29.352,91
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	art 162500	30/09/2025	18.600,70
16.25.00	BE18 0912 1105 6265	**Total art 162500**		**1.191.528,74**
16.25.00	**Total BE18 0912 1105 6265**	**Total art 162500**		**1.191.528,74**
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	31/07/2025	1.725,32
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	29/08/2025	4.958,01
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	31/10/2025	14.020,28
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	28/11/2025	2.000,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	31/12/2025	6.175,41
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	31/01/2025	13.795,03
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	28/02/2025	140,00
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	31/03/2025	16.667,24
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	30/04/2025	7.680,10
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	02/06/2025	8.450,00
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	30/06/2025	1.008,00
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	art 162500	30/09/2025	10.080,00
16.25.00	BE58 0912 1105 7679	**Total art 162500**		**86.699,39**
16.25.00	**Total BE58 0912 1105 7679**	**Total art 162500**		**86.699,39**
16.25.00	LIEGE PANTHERS	1,00008E+11	06/06/2025	1.550,17
16.25.00	LIEGE PANTHERS	**Total 100007580178**		**1.550,17**
16.25.00	LIEGE PANTHERS	114/477 +++100/0075/80178+++	07/07/2025	1.550,17
16.25.00	LIEGE PANTHERS	**Total 114/477 +++100/0075/80178+++**		**1.550,17**
16.25.00	LIEGE PANTHERS	128/502 +++100/0075/80178+++	07/08/2025	1.550,17
16.25.00	LIEGE PANTHERS	**Total 128/502 +++100/0075/80178+++**		**1.550,17**
16.25.00	LIEGE PANTHERS	143/555 +++100/0075/80178+++	08/09/2025	1.550,18
16.25.00	LIEGE PANTHERS	**Total 143/555 +++100/0075/80178+++**		**1.550,18**
16.25.00	**Total LIEGE PANTHERS**	**Total 143/555 +++100/0075/80178+++**		**6.200,69**
16.25.00	MAC de Charleroi	155/585 +++100/0085/09863+++	30/09/2025	1.726,73
16.25.00	MAC de Charleroi	**Total 155/585 +++100/0085/09863+++**		**1.726,73**
16.25.00	**Total MAC de Charleroi**	**Total 155/585 +++100/0085/09863+++**		**1.726,73**
16.25.00	SPF Finances	100/0081/73292	08/12/2025	14.029,25
16.25.00	SPF Finances	**Total 100/0081/73292**		**14.029,25**
16.25.00	**Total SPF Finances**	**Total 100/0081/73292**		**14.029,25**
16.25.00	BE36 0004 3561 5781	1,00008E+11	04/02/2025	1.303,66
16.25.00	BE36 0004 3561 5781	1,00008E+11	02/04/2025	1.303,66
16.25.00	BE36 0004 3561 5781	1,00008E+11	07/05/2025	1.303,66
16.25.00	BE36 0004 3561 5781	1,00008E+11	08/01/2025	1.303,66
16.25.00	BE36 0004 3561 5781	1,00008E+11	06/03/2025	1.303,66
16.25.00	BE36 0004 3561 5781	**Total 100007682939**		**6.518,30**
16.25.00	**Total BE36 0004 3561 5781**	**Total 100007682939**		**6.518,30**
16.25.00	BE79 0689 1021 9533	1,00008E+11	07/03/2025	1.550,17
16.25.00	BE79 0689 1021 9533	1,00008E+11	07/05/2025	1.550,17
16.25.00	BE79 0689 1021 9533	1,00008E+11	08/01/2025	1.550,17
16.25.00	BE79 0689 1021 9533	1,00008E+11	07/02/2025	1.550,17
16.25.00	BE79 0689 1021 9533	1,00008E+11	07/04/2025	1.550,17

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.25.00	BE79 0689 1021 9533	**Total 100007580178**		**7.750,85**
16.25.00	**Total BE79 0689 1021 9533**	**Total 100007580178**		**7.750,85**
16.25.00	BE62 3710 1510 2461	1,00008E+11	24/02/2025	12.750,00
16.25.00	BE62 3710 1510 2461	**Total 100008090036**		**12.750,00**
16.25.00	**Total BE62 3710 1510 2461**	**Total 100008090036**		**12.750,00**
16.25.00	BE56 3630 7432 6288	1,00008E+11	20/03/2025	3.500,28
16.25.00	BE56 3630 7432 6288	**Total 100008185319**		**3.500,28**
16.25.00	**Total BE56 3630 7432 6288**	**Total 100008185319**		**3.500,28**
16.25.00	BE47 0631 3400 0380	1,00008E+11	03/04/2025	89,57
16.25.00	BE47 0631 3400 0380	**Total 100008197645**		**89,57**
16.25.00	**Total BE47 0631 3400 0380**	**Total 100008197645**		**89,57**
16.25.00	BE55 1325 1989 1244	1,00008E+11	29/04/2025	4.125,72
16.25.00	BE55 1325 1989 1244	**Total 100008257562**		**4.125,72**
16.25.00	**Total BE55 1325 1989 1244**	**Total 100008257562**		**4.125,72**
16.25.00	BE19 5230 8121 1812	1,00008E+11	02/05/2025	708,33
16.25.00	BE19 5230 8121 1812	**Total 100008199261**		**708,33**
16.25.00	**Total BE19 5230 8121 1812**	**Total 100008199261**		**708,33**
16.25.00	BE93 0689 4388 1967	1,00008E+11	14/05/2025	22,50
16.25.00	BE93 0689 4388 1967	**Total 100008307981**		**22,50**
16.25.00	**Total BE93 0689 4388 1967**	**Total 100008307981**		**22,50**
16.25.00	CAP CAW Family	1,00008E+11	02/06/2025	708,33
16.25.00	CAP CAW Family	**Total 100008199261**		**708,33**
16.25.00	CAP CAW Family	110/469 +++100/0081/99261+++	01/07/2025	708,33
16.25.00	CAP CAW Family	**Total 110/469 +++100/0081/99261+++**		**708,33**
16.25.00	CAP CAW Family	124/494 +++100/0081/99261+++	01/08/2025	708,33
16.25.00	CAP CAW Family	**Total 124/494 +++100/0081/99261+++**		**708,33**
16.25.00	CAP CAW Family	141/552 +++100/0081/99261+++	01/09/2025	708,33
16.25.00	CAP CAW Family	**Total 141/552 +++100/0081/99261+++**		**708,33**
16.25.00	CAP CAW Family	+++100/0081/99261+++	01/12/2025	708,33
16.25.00	CAP CAW Family	**Total +++100/0081/99261+++**		**708,33**
16.25.00	**Total CAP CAW Family**	**Total +++100/0081/99261+++**		**3.541,65**
16.25.00	COLLECTIF DES FEMMES ASBL	100/0083/57794	24/06/2025	1.757,83
16.25.00	COLLECTIF DES FEMMES ASBL	**Total 100/0083/57794**		**1.757,83**
16.25.00	**Total COLLECTIF DES FEMMES ASBL**	**Total 100/0083/57794**		**1.757,83**
16.25.00	LE PALACE ASBL	113/476 +++100/0083/92049+++	04/07/2025	428,60
16.25.00	LE PALACE ASBL	**Total 113/476 +++100/0083/92049+++**		**428,60**
16.25.00	**Total LE PALACE ASBL**	**Total 113/476 +++100/0083/92049+++**		**428,60**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.25.00	CAP - CAW Family	156/590 ++100/0081/99261+++	01/10/2025	708,33
16.25.00	CAP - CAW Family	**Total 156/590 ++100/0081/99261+++**		**708,33**
16.25.00	CAP - CAW Family	176/668 ++100/0081/99261+++	03/11/2025	708,33
16.25.00	CAP - CAW Family	**Total 176/668 ++100/0081/99261+++**		**708,33**
16.25.00	**Total CAP - CAW Family**	**Total 176/668 ++100/0081/99261+++**		**1.416,66**
16.25.00	Liège Panthers	161/607 ++100/0075/80178+++	08/10/2025	1.550,18
16.25.00	Liège Panthers	**Total 161/607 ++100/0075/80178+++**		**1.550,18**
16.25.00	Liège Panthers	181/707 ++100/0075/80178+++	10/11/2025	1.550,18
16.25.00	Liège Panthers	**Total 181/707 ++100/0075/80178+++**		**1.550,18**
16.25.00	**Total Liège Panthers**	**Total 181/707 ++100/0075/80178+++**		**3.100,36**
16.25.00	MAISON ARC EN CIEL DE MONS	183/711 ++100/0083/58707+++	13/11/2025	6.800,00
16.25.00	MAISON ARC EN CIEL DE MONS	**Total 183/711 ++100/0083/58707+++**		**6.800,00**
16.25.00	**Total MAISON ARC EN CIEL DE MONS**	**Total 183/711 ++100/0083/58707+++**		**6.800,00**
16.25.00	im.pertinentes	+++100/0086/25051+++	17/11/2025	10.000,00
16.25.00	im.pertinentes	+++100/0086/25051+++	19/11/2025	3.600,00
16.25.00	im.pertinentes	**Total +++100/0086/25051+++**		**13.600,00**
16.25.00	**Total im.pertinentes**	**Total +++100/0086/25051+++**		**13.600,00**
16.25.00	RESEAU MARIAGE ET	+++100/0086/25253+++	01/12/2025	2.975,00
16.25.00	RESEAU MARIAGE ET	**Total +++100/0086/25253+++**		**2.975,00**
16.25.00	**Total RESEAU MARIAGE ET**	**Total +++100/0086/25253+++**		**2.975,00**
Total 16.25.00	**Total RESEAU MARIAGE ET**	**Total +++100/0086/25253+++**		**1.370.574,11**
16.26.00	BE24 0912 1100 5038	1,00008E+11	21/01/2025	187,17
16.26.00	BE24 0912 1100 5038	**Total 100007984952**		**187,17**
16.26.00	BE24 0912 1100 5038	art 162600	06/03/2025	750,00
16.26.00	BE24 0912 1100 5038	**Total art 162600**		**750,00**
16.26.00	**Total BE24 0912 1100 5038**	**Total art 162600**		**937,17**
16.26.00	FEDERATION FRANCOPHONE DE	114/478 +++100/0083/61636+++	07/07/2025	269,32
16.26.00	FEDERATION FRANCOPHONE DE	**Total 114/478 +++100/0083/61636+++**		**269,32**
16.26.00	**Total FEDERATION FRANCOPHONE DE**	**Total 114/478 +++100/0083/61636+++**		**269,32**
16.26.00	BE05 0017 3628 8175	1,00008E+11	09/01/2025	14.390,71
16.26.00	BE05 0017 3628 8175	**Total 100007987881**		**14.390,71**
16.26.00	**Total BE05 0017 3628 8175**	**Total 100007987881**		**14.390,71**
16.26.00	BE69 0912 1105 7578	1,00008E+11	15/01/2025	1.217,50
16.26.00	BE69 0912 1105 7578	**Total 100007888558**		**1.217,50**
16.26.00	BE69 0912 1105 7578	1,00008E+11	06/03/2025	1.200,00
16.26.00	BE69 0912 1105 7578	**Total 100008176225**		**1.200,00**
16.26.00	**Total BE69 0912 1105 7578**	**Total 100008176225**		**2.417,50**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.26.00	BE48 0910 2159 2027	1,00008E+11	24/01/2025	7.484,75
16.26.00	BE48 0910 2159 2027	**Total 100008081346**		**7.484,75**
16.26.00	**Total BE48 0910 2159 2027**	**Total 100008081346**		**7.484,75**
16.26.00	BE31 0682 0191 8055	1,00008E+11	27/01/2025	11.178,87
16.26.00	BE31 0682 0191 8055	**Total 100008087107**		**11.178,87**
16.26.00	**Total BE31 0682 0191 8055**	**Total 100008087107**		**11.178,87**
16.26.00	BE65 3630 7596 6396	1,00008E+11	28/01/2025	7.800,00
16.26.00	BE65 3630 7596 6396	**Total 100008087208**		**7.800,00**
16.26.00	**Total BE65 3630 7596 6396**	**Total 100008087208**		**7.800,00**
16.26.00	BE76 0910 2106 5395	1,00008E+11	18/02/2025	10.889,00
16.26.00	BE76 0910 2106 5395	**Total 100008081245**		**10.889,00**
16.26.00	**Total BE76 0910 2106 5395**	**Total 100008081245**		**10.889,00**
16.26.00	BE05 0910 1807 5775	1,00008E+11	25/03/2025	6.801,39
16.26.00	BE05 0910 1807 5775	**Total 100008081144**		**6.801,39**
16.26.00	**Total BE05 0910 1807 5775**	**Total 100008081144**		**6.801,39**
16.26.00	UNION ROYALE DES SOCIETES DE TIR DE	1,00008E+11	05/06/2025	560,05
16.26.00	UNION ROYALE DES SOCIETES DE TIR DE	**Total 100008320715**		**560,05**
16.26.00	**Total UNION ROYALE DES SOCIETES DE TIR DE**	**Total 100008320715**		**560,05**
16.26.00	LIGUE FRANCOPHONE DE LUTTE	137/543 +++100/0083/61535+++	25/08/2025	750,00
16.26.00	LIGUE FRANCOPHONE DE LUTTE	**Total 137/543 +++100/0083/61535+++**		**750,00**
16.26.00	**Total LIGUE FRANCOPHONE DE LUTTE**	**Total 137/543 +++100/0083/61535+++**		**750,00**
16.26.00	Ligue Francophone de Football en Salle	162/609 ++100/0085/58060+++	10/10/2025	432,11
16.26.00	Ligue Francophone de Football en Salle	**Total 162/609 ++100/0085/58060+++**		**432,11**
16.26.00	**Total Ligue Francophone de Football en Salle**	**Total 162/609 ++100/0085/58060+++**		**432,11**
16.26.00	Fédération Motocycliste Wallonne	163/610 ++100/0085/58262+++	13/10/2025	3.693,00
16.26.00	Fédération Motocycliste Wallonne	**Total 163/610 ++100/0085/58262+++**		**3.693,00**
16.26.00	**Total Fédération Motocycliste Wallonne**	**Total 163/610 ++100/0085/58262+++**		**3.693,00**
16.26.00	Ligue Francophone de Kickboxing, Boxe	163/611 ++100/0085/58161+++	13/10/2025	1.000,00
16.26.00	Ligue Francophone de Kickboxing, Boxe	**Total 163/611 ++100/0085/58161+++**		**1.000,00**
16.26.00	**Total Ligue Francophone de Kickboxing, Boxe**	**Total 163/611 ++100/0085/58161+++**		**1.000,00**
16.26.00	Fédération Sportive des Pêcheurs	165/620 ++100/0083/90534+++	15/10/2025	750,00
16.26.00	Fédération Sportive des Pêcheurs	**Total 165/620 ++100/0083/90534+++**		**750,00**
16.26.00	**Total Fédération Sportive des Pêcheurs**	**Total 165/620 ++100/0083/90534+++**		**750,00**
16.26.00	Fédération Francophone de Ski Nautique	171/648 ++100/0085/58363+++	24/10/2025	500,00
16.26.00	Fédération Francophone de Ski Nautique	**Total 171/648 ++100/0085/58363+++**		**500,00**
16.26.00	**Total Fédération Francophone de Ski Nautique**	**Total 171/648 ++100/0085/58363+++**		**500,00**
16.26.00	MONSPORTS	175/667 ++100/0085/88776+++	31/10/2025	19.500,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
16.26.00	MONSPORTS	**Total 175/667 ++100/0085/88776+++**		**19.500,00**
16.26.00	**Total MONSPORTS**	**Total 175/667 ++100/0085/88776+++**		**19.500,00**
16.26.00	Association des Clubs Francophones	179/705 ++100/0086/21516+++	06/11/2025	238,38
16.26.00	Association des Clubs Francophones	**Total 179/705 ++100/0086/21516+++**		**238,38**
16.26.00	**Total Association des Clubs Francophones**	**Total 179/705 ++100/0086/21516+++**		**238,38**
16.26.00	Association des Fédérations Francophones	180/706 ++100/0086/21415+++	07/11/2025	197,12
16.26.00	Association des Fédérations Francophones	**Total 180/706 ++100/0086/21415+++**		**197,12**
16.26.00	**Total Association des Fédérations Francophones**	**Total 180/706 ++100/0086/21415+++**		**197,12**
16.26.00	LIGUE FRANCOPHONE DES	+++100/0086/35963+++	25/11/2025	3.381,25
16.26.00	LIGUE FRANCOPHONE DES	**Total +++100/0086/35963+++**		**3.381,25**
16.26.00	**Total LIGUE FRANCOPHONE DES**	**Total +++100/0086/35963+++**		**3.381,25**
Total 16.26.00	**Total LIGUE FRANCOPHONE DES**	**Total +++100/0086/35963+++**		**93.170,62**
16.27.00	BE60 0912 1105 6770	ART 162700	31/10/2025	22.000,00
16.27.00	BE60 0912 1105 6770	ART 162700	30/06/2025	16.500,00
16.27.00	BE60 0912 1105 6770	**Total ART 162700**		**38.500,00**
16.27.00	**Total BE60 0912 1105 6770**	**Total ART 162700**		**38.500,00**
Total 16.27.00	**Total BE60 0912 1105 6770**	**Total ART 162700**		**38.500,00**
16.28.00	ADM.COM. GEMBLOUX	CANON ANNUEL BIBLIO GEMBLOUX ANNEE 2025	26/05/2025	8.975,05
16.28.00	ADM.COM. GEMBLOUX	**Total CANON ANNUEL BIBLIO GEMBLOUX ANNEE 2025**		**8.975,05**
16.28.00	**Total ADM.COM. GEMBLOUX**	**Total CANON ANNUEL BIBLIO GEMBLOUX ANNEE 2025**		**8.975,05**
16.28.00	PROXIMUS NV K ALBERTII LN	1,00009E+11	04/12/2025	6.201,96
16.28.00	PROXIMUS NV K ALBERTII LN	**Total 100008581400**		**6.201,96**
16.28.00	PROXIMUS NV K ALBERTII LN	1,00009E+11	11/12/2025	8.457,24
16.28.00	PROXIMUS NV K ALBERTII LN	**Total 100008581300**		**8.457,24**
16.28.00	**Total PROXIMUS NV K ALBERTII LN**	**Total 100008581300**		**14.659,20**
Total 16.28.00	**Total PROXIMUS NV K ALBERTII LN**	**Total 100008581300**		**23.634,25**
28.01.40	MCF-Dette-Fonds Wernaers	6149 - 0186 - Inte. F. Werna. Art.280140 28/03	15/09/2025	60.282,50
28.01.40	MCF-Dette-Fonds Wernaers	**Total 6149 - 0186 - Inte. F. Werna. Art.280140 28/03**		**60.282,50**
28.01.40	MCF-Dette-Fonds Wernaers	6149 - 0186 - Inte. F. Werna. Art.280140 23/06	15/09/2025	4.057,09
28.01.40	MCF-Dette-Fonds Wernaers	**Total 6149 - 0186 - Inte. F. Werna. Art.280140 23/06**		**4.057,09**
28.01.40	**Total MCF-Dette-Fonds Wernaers**	**Total 6149 - 0186 - Inte. F. Werna. Art.280140 23/06**		**64.339,59**
Total 28.01.40	**Total MCF-Dette-Fonds Wernaers**	**Total 6149 - 0186 - Inte. F. Werna. Art.280140 23/06**		**64.339,59**
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - EMTN - 2823 - Interet couru -	27/01/2025	2.444.347,40
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - EMTN - 2823 - Interet couru -**		**2.444.347,40**
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - R290100 - DC2024 Regul -	11/04/2025	1.161.224,57
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - R290100 - DC2024 Regul -**		**1.161.224,57**
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2843 - R290100	18/09/2025	17.525,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2843 - R290100**		**17.525,00**
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2836 - R290100	18/09/2025	2.920,19
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2836 - R290100**		**2.920,19**
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2839 - R290100	18/09/2025	14.604,17
29.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2839 - R290100**		**14.604,17**
29.01.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - AR 2839 - R290100**		**3.640.621,33**
29.01.00	BE43 0912 1100 1301	1301 - 0186 - 2821 - Placement - Interets -	22/01/2025	156.022,23
29.01.00	BE43 0912 1100 1301	**Total 1301 - 0186 - 2821 - Placement - Interets -**		**156.022,23**
29.01.00	**Total BE43 0912 1100 1301**	**Total 1301 - 0186 - 2821 - Placement - Interets -**		**156.022,23**
29.01.00	BE59 0912 1100 3826	3826 - 0186 - Interets EG - 4T2024	10/01/2025	4.545.479,42
29.01.00	BE59 0912 1100 3826	**Total 3826 - 0186 - Interets EG - 4T2024**		**4.545.479,42**
29.01.00	BE59 0912 1100 3826	3826 - 0186 - Interets EG - Rectif. 4T2024 -	11/02/2025	12,26
29.01.00	BE59 0912 1100 3826	**Total 3826 - 0186 - Interets EG - Rectif. 4T2024 -**		**12,26**
29.01.00	BE59 0912 1100 3826	3826 - 0186 - Interets EG 1T2025	08/04/2025	1.766.743,86
29.01.00	BE59 0912 1100 3826	**Total 3826 - 0186 - Interets EG 1T2025**		**1.766.743,86**
29.01.00	BE59 0912 1100 3826	3826 - 0186 - Interets EG 2T2025	09/07/2025	1.359.589,45
29.01.00	BE59 0912 1100 3826	**Total 3826 - 0186 - Interets EG 2T2025**		**1.359.589,45**
29.01.00	**Total BE59 0912 1100 3826**	**Total 3826 - 0186 - Interets EG 2T2025**		**7.671.824,99**
29.01.00	Belfius	FEE COMPTE CSD 01/10/2024 - 31/12/2024	16/01/2025	6.565,73
29.01.00	Belfius	**Total FEE COMPTE CSD 01/10/2024 - 31/12/2024**		**6.565,73**
29.01.00	**Total Belfius**	**Total FEE COMPTE CSD 01/10/2024 - 31/12/2024**		**6.565,73**
29.01.00	BELFIUS BANQUE SA	FEE COMPTE CSD DEC 24 - SEPT 2025	02/10/2025	16.732,70
29.01.00	BELFIUS BANQUE SA	**Total FEE COMPTE CSD DEC 24 - SEPT 2025**		**16.732,70**
29.01.00	**Total BELFIUS BANQUE SA**	**Total FEE COMPTE CSD DEC 24 - SEPT 2025**		**16.732,70**
29.01.00	GBGL	INTERETS 28/03/2025	28/03/2025	24.281,33
29.01.00	GBGL	**Total INTERETS 28/03/2025**		**24.281,33**
29.01.00	**Total GBGL**	**Total INTERETS 28/03/2025**		**24.281,33**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2844 - EMTN	06/08/2025	13.751,11
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2844 - EMTN**		**13.751,11**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2845 - EMTN	06/08/2025	15.090,97
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2845 - EMTN**		**15.090,97**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2847 - EMTN	06/08/2025	870.565,07
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2847 - EMTN**		**870.565,07**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2848 - EMTN	06/08/2025	503.013,70
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2848 - EMTN**		**503.013,70**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2850 - EMTN	06/08/2025	249.863,01
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2850 - EMTN**		**249.863,01**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2851 - EMTN	06/08/2025	204.054,80
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2851 - EMTN**		**204.054,80**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2859 - EMTN	06/08/2025	30.441,25
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2859 - EMTN**		**30.441,25**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2863 - EMTN	06/08/2025	239.952,05
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2863 - EMTN**		**239.952,05**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2869 - EMTN	06/08/2025	159.246,58
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2869 - EMTN**		**159.246,58**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2871 - EMTN	06/08/2025	72.123,29
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2871 - EMTN**		**72.123,29**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2873 - EMTN	06/08/2025	35.266,67
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2873 - EMTN**		**35.266,67**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2852 - EMTN	06/08/2025	31.753,42
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2852 - EMTN**		**31.753,42**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	VI 3220 - 0186 - Interet EG - R290100 -	09/10/2025	2.663.077,33
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total VI 3220 - 0186 - Interet EG - R290100 -**		**2.663.077,33**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	VI 0186 - 2886 -EMTN-R290100- Interet cour	12/11/2025	6.009,86
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total VI 0186 - 2886 -EMTN-R290100- Interet cour**		**6.009,86**
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - Regul. Des interets EG 3T25 -	13/11/2025	1,07
29.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - Regul. Des interets EG 3T25 -**		**1,07**
29.01.00	**Total BE28 0912 1100 3220**	**Total 3220 - 0186 - Regul. Des interets EG 3T25 -**		**5.094.210,18**
29.01.00	BELFIUS BANQUE SA - BELFIUS BANK NV	FEE COMPTE CSD 30/09/2025-31/12/2025	31/12/2025	4.403,73
29.01.00	BELFIUS BANQUE SA - BELFIUS BANK NV	**Total FEE COMPTE CSD 30/09/2025-31/12/2025**		**4.403,73**
29.01.00	**Total BELFIUS BANQUE SA - BELFIUS BANK NV**	**Total FEE COMPTE CSD 30/09/2025-31/12/2025**		**4.403,73**
Total 29.01.00	**Total BELFIUS BANQUE SA - BELFIUS BANK NV**	**Total FEE COMPTE CSD 30/09/2025-31/12/2025**		**16.614.662,22**
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	art 300147	01/12/2025	4.036,00
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	art 300147	15/07/2025	1.050,00
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	art 300147	19/12/2025	1.521,00
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	art 300147	12/08/2025	2.353,00
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	**Total art 300147**		**8.960,00**
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	30.01 (REMBOURSEMENT)	04/02/2025	688,00
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	30.01 (REMBOURSEMENT)	10/04/2025	8.621,00
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	30.01 (REMBOURSEMENT)	04/03/2025	1.019,00
30.01.47	BE24 0912 1100 5038	**Total 30.01 (REMBOURSEMENT)**		**10.328,00**
30.01.47	**Total BE24 0912 1100 5038**	**Total 30.01 (REMBOURSEMENT)**		**19.288,00**
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	31/07/2025	41.707,14
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	29/08/2025	32.733,96

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	31/10/2025	44.255,72
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	28/11/2025	44.538,08
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	31/12/2025	33.676,52
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	31/01/2025	21.747,04
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	28/02/2025	23.411,77
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	31/03/2025	42.611,95
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	30/04/2025	35.021,32
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	02/06/2025	32.798,54
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	30/06/2025	30.439,27
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	art 300147	30/09/2025	30.443,39
30.01.47	BE96 0912 1101 1405	**Total art 300147**		**413.384,70**
30.01.47	**Total BE96 0912 1101 1405**	**Total art 300147**		**413.384,70**
30.01.47	PAOLA PISCIOTTANO	Remboursement bourse PISCIOTTANO/juin 2023	07/10/2025	430,00
30.01.47	PAOLA PISCIOTTANO	**Total Remboursement bourse PISCIOTTANO/juin 2023**		**430,00**
30.01.47	**Total PAOLA PISCIOTTANO**	**Total Remboursement bourse PISCIOTTANO/juin 2023**		**430,00**
Total 30.01.47	**Total PAOLA PISCIOTTANO**	**Total Remboursement bourse PISCIOTTANO/juin 2023**		**433.102,70**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 01/2025	31/01/2025	685.243,22
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 01/2025**		**685.243,22**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 01/2025	31/01/2025	34.878,46
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 01/2025**		**34.878,46**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 02/2025	28/02/2025	758.117,20
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 02/2025**		**758.117,20**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 02/2025	28/02/2025	858.195,41
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 02/2025**		**858.195,41**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 03/2025	31/03/2025	761.673,99
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 03/2025**		**761.673,99**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 03/2025	31/03/2025	769.730,00
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 03/2025**		**769.730,00**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 04/2025	30/04/2025	815.075,63
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 04/2025**		**815.075,63**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 04/2025	30/04/2025	375.469,51
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 04/2025**		**375.469,51**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 05/2025	02/06/2025	743.746,88
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 05/2025**		**743.746,88**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 05/2025	02/06/2025	385.846,21
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 05/2025**		**385.846,21**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 06/2025	30/06/2025	398.016,15

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 06/2025**		**398.016,15**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 06/2025	30/06/2025	775.460,22
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 06/2025**		**775.460,22**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 07/2025	31/07/2025	786.732,56
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 07/2025**		**786.732,56**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 07/2025	31/07/2025	2.662.808,32
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 07/2025**		**2.662.808,32**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 08/2025	29/08/2025	913.287,90
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 08/2025**		**913.287,90**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 08/2025	29/08/2025	434.595,95
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 08/2025**		**434.595,95**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 09/2025	30/09/2025	773.133,03
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 09/2025**		**773.133,03**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 09/2025	30/09/2025	256.726,11
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 09/2025**		**256.726,11**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 10/2025	31/10/2025	198.806,97
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 10/2025**		**198.806,97**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 10/2025	31/10/2025	806.064,56
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 10/2025**		**806.064,56**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 11/2025	28/11/2025	8.447,39
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 11/2025**		**8.447,39**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 11/2025	28/11/2025	755.507,62
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 11/2025**		**755.507,62**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	A.F. 12/2025	31/12/2025	737.028,20
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total A.F. 12/2025**		**737.028,20**
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	P.C. 12/2025	31/12/2025	6.756,79
30.02.17	BE48 0912 1110 0927	**Total P.C. 12/2025**		**6.756,79**
30.02.17	**Total BE48 0912 1110 0927**	**Total P.C. 12/2025**		**15.701.348,28**
30.02.17	BE74 0912 1110 8607	art 300217	31/07/2025	259,17
30.02.17	BE74 0912 1110 8607	**Total art 300217**		**259,17**
30.02.17	**Total BE74 0912 1110 8607**	**Total art 300217**		**259,17**
30.02.17	BE77 0912 1105 3942	art 300217	31/10/2025	26.692,93
30.02.17	BE77 0912 1105 3942	art 300217	31/03/2025	2.359,31
30.02.17	BE77 0912 1105 3942	art 300217	30/04/2025	1.767,24
30.02.17	BE77 0912 1105 3942	**Total art 300217**		**30.819,48**
30.02.17	**Total BE77 0912 1105 3942**	**Total art 300217**		**30.819,48**
Total 30.02.17	**Total BE77 0912 1105 3942**	**Total art 300217**		**15.732.426,93**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
38.01.15	BE49 0912 1105 6871	art 380115	31/10/2025	60.435,20
38.01.15	BE49 0912 1105 6871	art 380115	30/09/2025	1.745.730,75
38.01.15	BE49 0912 1105 6871	**Total art 380115**		**1.806.165,95**
38.01.15	**Total BE49 0912 1105 6871**	**Total art 380115**		**1.806.165,95**
Total 38.01.15	**Total BE49 0912 1105 6871**	**Total art 380115**		**1.806.165,95**
38.10.11	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - KG 1100000507 CF R381011	03/10/2025	1.933,75
38.10.11	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000507 CF R381011**		**1.933,75**
38.10.11	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - KG 1100000507 CF R381011**		**1.933,75**
38.10.11	BE24 0912 1100 5038	art 381011	06/02/2025	2.125,00
38.10.11	BE24 0912 1100 5038	**Total art 381011**		**2.125,00**
38.10.11	**Total BE24 0912 1100 5038**	**Total art 381011**		**2.125,00**
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	art 381011	31/12/2025	6.384.293,16
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	**Total art 381011**		**6.384.293,16**
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	Dotations Loterie Nationale 2024	28/02/2025	6.388.719,90
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	**Total Dotations Loterie Nationale 2024**		**6.388.719,90**
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	Dotations Loterie Nationale - Recuperations	03/03/2025	42.699,44
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	**Total Dotations Loterie Nationale - Recuperations**		**42.699,44**
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	Dotations Loterie Nationale - 2024 Tranche 3	04/11/2025	4.259.146,60
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	**Total Dotations Loterie Nationale - 2024 Tranche 3**		**4.259.146,60**
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	Dotations Loterie Nationale - 2025 Tranche 1	04/11/2025	10.607.870,00
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	**Total Dotations Loterie Nationale - 2025 Tranche 1**		**10.607.870,00**
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	Dotations Loterie Nationale - 2024 Complément	04/11/2025	1.863.377,00
38.10.11	BE57 0912 1105 3235	**Total Dotations Loterie Nationale - 2024 Complément**		**1.863.377,00**
38.10.11	**Total BE57 0912 1105 3235**	**Total Dotations Loterie Nationale - 2024 Complément**		**29.546.106,10**
Total 38.10.11	**Total BE57 0912 1105 3235**	**Total Dotations Loterie Nationale - 2024 Complément**		**29.550.164,85**
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	31/07/2025	1.900,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	29/08/2025	3.325,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	31/10/2025	3.000,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	28/11/2025	4.825,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	31/12/2025	1.000,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	31/01/2025	1.600,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	28/02/2025	4.300,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	31/03/2025	5.000,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	30/04/2025	5.200,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	02/06/2025	4.400,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	30/06/2025	1.475,00
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	art 385017	30/09/2025	5.025,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
38.50.17	BE35 0912 1105 3437	**Total art 385017**		**41.050,00**
38.50.17	**Total BE35 0912 1105 3437**	**Total art 385017**		**41.050,00**
Total 38.50.17	**Total BE35 0912 1105 3437**	**Total art 385017**		**41.050,00**
39.06.40	BE08 0912 1105 1013	art 390640	31/10/2025	7.676.036,77
39.06.40	BE08 0912 1105 1013	art 390640	28/11/2025	2.515.576,16
39.06.40	BE08 0912 1105 1013	art 390640	31/12/2025	2.110.219,29
39.06.40	BE08 0912 1105 1013	art 390640	31/01/2025	65.974,34
39.06.40	BE08 0912 1105 1013	art 390640	30/06/2025	598,00
39.06.40	BE08 0912 1105 1013	art 390640	30/09/2025	792.750,80
39.06.40	BE08 0912 1105 1013	**Total art 390640**		**13.161.155,36**
39.06.40	**Total BE08 0912 1105 1013**	**Total art 390640**		**13.161.155,36**
Total 39.06.40	**Total BE08 0912 1105 1013**	**Total art 390640**		**13.161.155,36**
39.07.40	BE96 0912 1105 0205	art 390740	31/12/2025	263.053,74
39.07.40	BE96 0912 1105 0205	art 390740	30/06/2025	959.563,42
39.07.40	BE96 0912 1105 0205	art 390740	08/10/2025	165.895,09
39.07.40	BE96 0912 1105 0205	art 390740	09/07/2025	964.011,88
39.07.40	BE96 0912 1105 0205	art 390740	10/07/2025	5.795,42
39.07.40	BE96 0912 1105 0205	art 390740	27/10/2025	145.094,51
39.07.40	BE96 0912 1105 0205	**Total art 390740**		**2.503.414,06**
39.07.40	**Total BE96 0912 1105 0205**	**Total art 390740**		**2.503.414,06**
Total 39.07.40	**Total BE96 0912 1105 0205**	**Total art 390740**		**2.503.414,06**
39.12.52	BE86 0912 1105 4750	art 391252	31/03/2025	2.158.927,46
39.12.52	BE86 0912 1105 4750	**Total art 391252**		**2.158.927,46**
39.12.52	**Total BE86 0912 1105 4750**	**Total art 391252**		**2.158.927,46**
39.12.52	REGION BRUXELLES-CAPITALE	2000032153/DC du 09.12.2024 / Visa 201506315	08/01/2025	15.299,25
39.12.52	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 2000032153/DC du 09.12.2024 / Visa 201506315**		**15.299,25**
39.12.52	REGION BRUXELLES-CAPITALE	2000032154/FEDER2014-2020/F22-07/FWB/rapport 11/20219	08/01/2025	39.144,20
39.12.52	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total 2000032154/FEDER2014-2020/F22-07/FWB/rapport 11/202**		**39.144,20**
39.12.52	REGION BRUXELLES-CAPITALE	FEDER2014-2020/F22-07/FWB/rapport 10/2019	13/01/2025	59.177,65
39.12.52	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total FEDER2014-2020/F22-07/FWB/rapport 10/2019**		**59.177,65**
39.12.52	REGION BRUXELLES-CAPITALE	FEDER2014-2020/F22-07/FWB/RapportNo7/2024	16/01/2025	106.410,75
39.12.52	REGION BRUXELLES-CAPITALE	**Total FEDER2014-2020/F22-07/FWB/RapportNo7/2024**		**106.410,75**
39.12.52	**Total REGION BRUXELLES-CAPITALE**	**Total FEDER2014-2020/F22-07/FWB/RapportNo7/2024**		**220.031,85**
Total 39.12.52	**Total REGION BRUXELLES-CAPITALE**	**Total FEDER2014-2020/F22-07/FWB/RapportNo7/2024**		**2.378.959,31**
39.15.55	BE22 0912 1105 4447	art 391555	31/07/2025	7.683,24
39.15.55	BE22 0912 1105 4447	art 391555	29/08/2025	75.731,06
39.15.55	BE22 0912 1105 4447	art 391555	31/01/2025	1.485.592,62

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
39.15.55	BE22 0912 1105 4447	art 391555	28/02/2025	20.940,40
39.15.55	BE22 0912 1105 4447	art 391555	02/06/2025	80.516,80
39.15.55	BE22 0912 1105 4447	art 391555	30/06/2025	142.137,95
39.15.55	BE22 0912 1105 4447	**Total art 391555**		**1.812.602,07**
39.15.55	**Total BE22 0912 1105 4447**	**Total art 391555**		**1.812.602,07**
Total 39.15.55	**Total BE22 0912 1105 4447**	**Total art 391555**		**1.812.602,07**
39.16.00	FOD BOSA-SPF BOSA	KAB/WDR/55365-4	23/06/2025	69.270.451,00
39.16.00	FOD BOSA-SPF BOSA	**Total KAB/WDR/55365-4**		**69.270.451,00**
39.16.00	FOD BOSA-SPF BOSA	KAB/VVP/CF-RRF	06/11/2025	47.400.491,00
39.16.00	FOD BOSA-SPF BOSA	**Total KAB/VVP/CF-RRF**		**47.400.491,00**
39.16.00	**Total FOD BOSA-SPF BOSA**	**Total KAB/VVP/CF-RRF**		**116.670.942,00**
Total 39.16.00	**Total FOD BOSA-SPF BOSA**	**Total KAB/VVP/CF-RRF**		**116.670.942,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 01.2025	02/01/2025	9.442.081,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 01.2025**		**9.442.081,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR. 01/25	02/01/2025	300.365.804,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR. 01/25**		**300.365.804,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR. 02/25	03/02/2025	300.365.804,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR. 02/25**		**300.365.804,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 02.2025	03/02/2025	9.442.081,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 02.2025**		**9.442.081,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 03.2025	03/03/2025	9.442.081,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 03.2025**		**9.442.081,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR.03/25	03/03/2025	300.365.804,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR.03/25**		**300.365.804,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 04.2025	01/04/2025	9.442.081,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 04.2025**		**9.442.081,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR. 04/25	01/04/2025	265.361.263,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR. 04/25**		**265.361.263,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR. 05/25	02/05/2025	265.361.263,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR. 05/25**		**265.361.263,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 05.2025	02/05/2025	9.442.081,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 05.2025**		**9.442.081,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR. 06.25	02/06/2025	265.361.263,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR. 06.25**		**265.361.263,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 06.2025	02/06/2025	9.442.081,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 06.2025**		**9.442.081,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR. 07/25	01/07/2025	279.608.767,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR. 07/25**		**279.608.767,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 07.2025	01/07/2025	9.830.955,30
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 07.2025**		**9.830.955,30**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR.08/25	01/08/2025	267.524.325,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR.08/25**		**267.524.325,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 08.2025	01/08/2025	9.497.635,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 08.2025**		**9.497.635,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 09.2025	01/09/2025	9.497.635,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 09.2025**		**9.497.635,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP sept 2025	01/09/2025	267.524.325,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP sept 2025**		**267.524.325,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR.10/25	01/10/2025	267.524.325,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR.10/25**		**267.524.325,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 10.2025	01/10/2025	9.116.660,96
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 10.2025**		**9.116.660,96**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 11.2025	03/11/2025	9.459.538,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 11.2025**		**9.459.538,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR. 11/25	03/11/2025	267.524.325,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR. 11/25**		**267.524.325,00**
46.01.00	FOD Financien	IPP-COM.FR. 12/25	01/12/2025	267.524.328,00
46.01.00	FOD Financien	**Total IPP-COM.FR. 12/25**		**267.524.328,00**
46.01.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 12.2025	01/12/2025	9.459.539,00
46.01.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**9.459.539,00**
46.01.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**3.427.926.045,26**
Total 46.01.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**3.427.926.045,26**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 01.2025	02/01/2025	18.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 01.2025**		**18.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 02.2025	03/02/2025	18.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 02.2025**		**18.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 03.2025	03/03/2025	18.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 03.2025**		**18.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 04.2025	01/04/2025	18.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 04.2025**		**18.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 05.2025	02/05/2025	21.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 05.2025**		**21.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 06.2025	02/06/2025	21.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 06.2025**		**21.000,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 07.2025	01/07/2025	27.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 07.2025**		**27.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 08.2025	01/08/2025	27.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 08.2025**		**27.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 09.2025	01/09/2025	27.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 09.2025**		**27.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 10.2025	01/10/2025	2.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 10.2025**		**2.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 11.2025	03/11/2025	40.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 11.2025**		**40.000,00**
46.02.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 12.2025	01/12/2025	17.000,00
46.02.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**17.000,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR. 01/25	02/01/2025	762.104.892,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR. 01/25**		**762.104.892,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR. 02/25	03/02/2025	762.104.892,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR. 02/25**		**762.104.892,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR.03/25	03/03/2025	762.104.892,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR.03/25**		**762.104.892,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR. 04/25	01/04/2025	762.104.892,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR. 04/25**		**762.104.892,00**
46.02.00	FOD Financien	/ROC/180020000193162025/URI/TVA-COM.FR. 05/25	02/05/2025	762.131.892,00
46.02.00	FOD Financien	**Total /ROC/180020000193162025/URI/TVA-COM.FR. 05/25**		**762.131.892,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR. 06.25	02/06/2025	762.131.892,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR. 06.25**		**762.131.892,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR. 07/25	01/07/2025	790.047.245,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR. 07/25**		**790.047.245,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR. 08/2025	01/08/2025	766.415.228,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR. 08/2025**		**766.415.228,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA sept 2025	01/09/2025	766.295.228,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA sept 2025**		**766.295.228,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR.10.25	01/10/2025	766.220.228,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR.10.25**		**766.220.228,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR. 11/25	03/11/2025	766.002.228,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR. 11/25**		**766.002.228,00**
46.02.00	FOD Financien	TVA-COM.FR. 12/25	01/12/2025	766.190.232,00
46.02.00	FOD Financien	**Total TVA-COM.FR. 12/25**		**766.190.232,00**
46.02.00	**Total FOD Financien**	**Total TVA-COM.FR. 12/25**		**9.194.107.741,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
Total 46.02.00	**Total FOD Financien**	**Total TVA-COM.FR. 12/25**		**9.194.107.741,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 01.2025	02/01/2025	8.362.085,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 01.2025**		**8.362.085,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 02.2025	03/02/2025	8.362.085,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 02.2025**		**8.362.085,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 03.2025	03/03/2025	8.362.085,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 03.2025**		**8.362.085,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 04.2025	01/04/2025	8.362.085,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 04.2025**		**8.362.085,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 05.2025	02/05/2025	8.362.085,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 05.2025**		**8.362.085,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 06.2025	02/06/2025	8.362.085,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 06.2025**		**8.362.085,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 07.2025	01/07/2025	8.363.490,00
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 07.2025	02/07/2025	446.152,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 07.2025**		**8.809.642,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 08.2025	01/08/2025	8.426.022,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 08.2025**		**8.426.022,00**
46.05.00	FOD Financien	Etudiants étrangers sept 2025	01/09/2025	8.426.022,00
46.05.00	FOD Financien	**Total Etudiants étrangers sept 2025**		**8.426.022,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 10.2025	01/10/2025	8.426.022,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 10.2025**		**8.426.022,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 11.2025	03/11/2025	8.426.022,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 11.2025**		**8.426.022,00**
46.05.00	FOD Financien	ETUDIANTS ETRANGERS 12.2025	01/12/2025	8.426.025,00
46.05.00	FOD Financien	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 12.2025**		**8.426.025,00**
46.05.00	**Total FOD Financien**	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 12.2025**		**101.112.265,00**
Total 46.05.00	**Total FOD Financien**	**Total ETUDIANTS ETRANGERS 12.2025**		**101.112.265,00**
46.08.00	BE72 0912 1105 1316	art 460800	31/12/2025	270.000,00
46.08.00	BE72 0912 1105 1316	**Total art 460800**		**270.000,00**
46.08.00	**Total BE72 0912 1105 1316**	**Total art 460800**		**270.000,00**
Total 46.08.00	**Total BE72 0912 1105 1316**	**Total art 460800**		**270.000,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 01.2025	02/01/2025	2.791.797,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 01.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 02.2025	03/02/2025	2.791.797,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 02.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 03.2025	03/03/2025	2.791.797,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 03.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 04.2025	01/04/2025	2.791.797,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 04.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 05.2025	02/05/2025	2.791.797,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 05.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 06.2025	02/06/2025	2.791.797,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 06.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 07.2025	01/07/2025	2.791.797,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 07.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 08.2025	01/08/2025	2.791.797,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 08.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 09.2025	01/09/2025	2.791.797,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 09.2025**		**2.791.797,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 10.2025	01/10/2025	2.942.306,67
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 10.2025**		**2.942.306,67**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 11.2025	03/11/2025	2.806.848,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 11.2025**		**2.806.848,00**
46.10.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 12.2025	01/12/2025	2.806.848,00
46.10.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**2.806.848,00**
46.10.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**33.682.175,67**
Total 46.10.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**33.682.175,67**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 01.2025	02/01/2025	4.538.734,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 01.2025**		**4.538.734,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 02.2025	03/02/2025	4.538.734,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 02.2025**		**4.538.734,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 03.2025	03/03/2025	4.538.734,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 03.2025**		**4.538.734,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 04.2025	01/04/2025	4.538.734,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 04.2025**		**4.538.734,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 05.2025	02/05/2025	4.538.734,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 05.2025**		**4.538.734,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 06.2025	02/06/2025	4.538.734,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 06.2025**		**4.538.734,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 07.2025	01/07/2025	4.688.978,03
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 07.2025**		**4.688.978,03**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 08.2025	01/08/2025	4.560.197,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 08.2025**		**4.560.197,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 09.2025	01/09/2025	4.560.197,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 09.2025**		**4.560.197,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 10.2025	01/10/2025	4.560.197,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 10.2025**		**4.560.197,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 11.2025	03/11/2025	4.560.197,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 11.2025**		**4.560.197,00**
46.11.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 12.2025	01/12/2025	4.560.198,00
46.11.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**4.560.198,00**
46.11.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**54.722.368,03**
Total 46.11.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**54.722.368,03**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 01.2025	02/01/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 01.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 02.2025	03/02/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 02.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 03.2025	03/03/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 03.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 04.2025	01/04/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 04.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 05.2025	02/05/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 05.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 06.2025	02/06/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 06.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 07.2025	01/07/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 07.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 08.2025	01/08/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 08.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 09.2025	01/09/2025	4.473.196,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 09.2025**		**4.473.196,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 10.2025	01/10/2025	4.703.660,37
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 10.2025**		**4.703.660,37**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 11.2025	03/11/2025	4.496.242,00
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 11.2025**		**4.496.242,00**
46.12.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 12.2025	01/12/2025	6.736.905,95
46.12.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**6.736.905,95**
46.12.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**56.195.572,32**
Total 46.12.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**56.195.572,32**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 01.2025	02/01/2025	1.575.364,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 01.2025**		**1.575.364,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 02.2025	03/02/2025	1.575.364,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 02.2025**		**1.575.364,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 03.2025	03/03/2025	1.575.364,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 03.2025**		**1.575.364,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 04.2025	01/04/2025	1.575.364,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 04.2025**		**1.575.364,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 05.2025	02/05/2025	1.575.364,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 05.2025**		**1.575.364,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 06.2025	02/06/2025	1.575.364,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 06.2025**		**1.575.364,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 07.2025	01/07/2025	1.627.512,67
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 07.2025**		**1.627.512,67**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 08.2025	01/08/2025	1.582.814,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 08.2025**		**1.582.814,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 09.2025	01/09/2025	1.582.814,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 09.2025**		**1.582.814,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 10.2025	01/10/2025	1.582.814,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 10.2025**		**1.582.814,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 11.2025	03/11/2025	1.582.814,00
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 11.2025**		**1.582.814,00**
46.13.00	FOD Financien	DOT ART 47/4 12.2025	01/12/2025	1.582.810,80
46.13.00	FOD Financien	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**1.582.810,80**
46.13.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**18.993.763,47**
Total 46.13.00	**Total FOD Financien**	**Total DOT ART 47/4 12.2025**		**18.993.763,47**
46.15.00	CSA	art 4615 remboursement	26/06/2025	168.481,50
46.15.00	CSA	**Total art 4615 remboursement**		**168.481,50**
46.15.00	**Total CSA**	**Total art 4615 remboursement**		**168.481,50**
46.15.00	ETNIC	ART.46.15-REMBreserves 2023 ETNIC - 202300065	01/07/2025	11.517.000,00
46.15.00	ETNIC	**Total ART.46.15-REMBreserves 2023 ETNIC - 202300065**		**11.517.000,00**
46.15.00	**Total ETNIC**	**Total ART.46.15-REMBreserves 2023 ETNIC - 202300065**		**11.517.000,00**
46.15.00	WBE	ART.46.15-REMB.reserves 2023 WBE-202300063	11/08/2025	4.000.000,00
46.15.00	WBE	**Total ART.46.15-REMB.reserves 2023 WBE-202300063**		**4.000.000,00**
46.15.00	**Total WBE**	**Total ART.46.15-REMB.reserves 2023 WBE-202300063**		**4.000.000,00**
Total 46.15.00	**Total WBE**	**Total ART.46.15-REMB.reserves 2023 WBE-202300063**		**15.685.481,50**
49.26.11	BE29 0912 1105 6164	art 492611	31/07/2025	7.608,19
49.26.11	BE29 0912 1105 6164	art 492611	31/10/2025	250,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.26.11	BE29 0912 1105 6164	art 492611	31/01/2025	899,72
49.26.11	BE29 0912 1105 6164	art 492611	30/06/2025	5.897,66
49.26.11	BE29 0912 1105 6164	**Total art 492611**		**14.655,57**
49.26.11	BE29 0912 1105 6164	art 462611	28/11/2025	250,00
49.26.11	BE29 0912 1105 6164	art 462611	31/12/2025	1.136,71
49.26.11	BE29 0912 1105 6164	**Total art 462611**		**1.386,71**
49.26.11	**Total BE29 0912 1105 6164**	**Total art 462611**		**16.042,28**
Total 49.26.11	**Total BE29 0912 1105 6164**	**Total art 462611**		**16.042,28**
49.32.00	ACTIRIS	131/512 +++100/0084/01850+++	12/08/2025	11.270,36
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/512 +++100/0084/01850+++**		**11.270,36**
49.32.00	ACTIRIS	131/513 +++100/0084/01951+++	12/08/2025	36.508,80
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/513 +++100/0084/01951+++**		**36.508,80**
49.32.00	ACTIRIS	131/516 +++100/0084/02052+++	12/08/2025	45.636,00
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/516 +++100/0084/02052+++**		**45.636,00**
49.32.00	ACTIRIS	131/517 +++100/0084/02153+++	12/08/2025	169.762,76
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/517 +++100/0084/02153+++**		**169.762,76**
49.32.00	ACTIRIS	131/515 +++100/0084/01244+++	12/08/2025	134.112,04
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/515 +++100/0084/01244+++**		**134.112,04**
49.32.00	ACTIRIS	131/528 +++100/0084/01345+++	12/08/2025	29.746,80
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/528 +++100/0084/01345+++**		**29.746,80**
49.32.00	ACTIRIS	131/522 +++100/0084/02658+++	12/08/2025	49.922,32
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/522 +++100/0084/02658+++**		**49.922,32**
49.32.00	ACTIRIS	131/523 +++100/0084/02759+++	12/08/2025	45.636,00
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/523 +++100/0084/02759+++**		**45.636,00**
49.32.00	ACTIRIS	131/527 +++100/0084/02860+++	12/08/2025	27.381,60
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/527 +++100/0084/02860+++**		**27.381,60**
49.32.00	ACTIRIS	131/524 +++100/0084/02961+++	12/08/2025	74.797,20
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/524 +++100/0084/02961+++**		**74.797,20**
49.32.00	ACTIRIS	131/525 +++100/0084/03062+++	12/08/2025	180.669,56
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/525 +++100/0084/03062+++**		**180.669,56**
49.32.00	ACTIRIS	131/510 +++100/0084/01547+++	12/08/2025	37.243,20
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/510 +++100/0084/01547+++**		**37.243,20**
49.32.00	ACTIRIS	131/514 +++100/0084/01749+++	12/08/2025	37.243,20
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/514 +++100/0084/01749+++**		**37.243,20**
49.32.00	ACTIRIS	131/518 +++100/0084/02254+++	12/08/2025	27.381,60
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/518 +++100/0084/02254+++**		**27.381,60**
49.32.00	ACTIRIS	131/520 +++100/0084/02456+++	12/08/2025	11.270,36

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/520 +++100/0084/02456+++**		**11.270,36**
49.32.00	ACTIRIS	131/526 +++100/0084/03163+++	12/08/2025	47.415,60
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/526 +++100/0084/03163+++**		**47.415,60**
49.32.00	ACTIRIS	131/509 +++100/0084/01446+++	12/08/2025	11.496,04
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/509 +++100/0084/01446+++**		**11.496,04**
49.32.00	ACTIRIS	131/511 +++100/0084/01648+++	12/08/2025	18.621,60
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/511 +++100/0084/01648+++**		**18.621,60**
49.32.00	ACTIRIS	131/519 +++100/0084/02355+++	12/08/2025	9.127,20
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/519 +++100/0084/02355+++**		**9.127,20**
49.32.00	ACTIRIS	131/521 +++100/0084/02557+++	12/08/2025	38.288,40
49.32.00	ACTIRIS	**Total 131/521 +++100/0084/02557+++**		**38.288,40**
49.32.00	ACTIRIS	+++100/0086/19997+++	02/12/2025	18.621,60
49.32.00	ACTIRIS	**Total +++100/0086/19997+++**		**18.621,60**
49.32.00	ACTIRIS	+++100/0086/19694+++	02/12/2025	27.932,40
49.32.00	ACTIRIS	**Total +++100/0086/19694+++**		**27.932,40**
49.32.00	ACTIRIS	+++100/0086/19795+++	02/12/2025	40.872,00
49.32.00	ACTIRIS	**Total +++100/0086/19795+++**		**40.872,00**
49.32.00	ACTIRIS	+++100/0086/19896+++	02/12/2025	18.621,60
49.32.00	ACTIRIS	**Total +++100/0086/19896+++**		**18.621,60**
49.32.00	**Total ACTIRIS**	**Total +++100/0086/19896+++**		**1.149.578,24**
49.32.00	ADM. COMM. SCHAERBEEK	+++100/0080/88420+++	18/12/2025	40.068,00
49.32.00	ADM. COMM. SCHAERBEEK	**Total +++100/0080/88420+++**		**40.068,00**
49.32.00	**Total ADM. COMM. SCHAERBEEK**	**Total +++100/0080/88420+++**		**40.068,00**
49.32.00	AGENCE LOCALE POUR	151/567 +++100/0085/06732+++	24/09/2025	10.409,80
49.32.00	AGENCE LOCALE POUR	**Total 151/567 +++100/0085/06732+++**		**10.409,80**
49.32.00	**Total AGENCE LOCALE POUR**	**Total 151/567 +++100/0085/06732+++**		**10.409,80**
49.32.00	AID VAL DE SENNE	1,00008E+11	16/06/2025	20.144,80
49.32.00	AID VAL DE SENNE	**Total 100008313439**		**20.144,80**
49.32.00	**Total AID VAL DE SENNE**	**Total 100008313439**		**20.144,80**
49.32.00	ALTER FORM	100/0083/13540	18/06/2025	5.453,40
49.32.00	ALTER FORM	**Total 100/0083/13540**		**5.453,40**
49.32.00	**Total ALTER FORM**	**Total 100/0083/13540**		**5.453,40**
49.32.00	BE80 0912 1101 8677	art 493200	31/12/2025	5,22
49.32.00	BE80 0912 1101 8677	art 493200	31/01/2025	14.050,27
49.32.00	BE80 0912 1101 8677	art 493200	28/02/2025	292,50
49.32.00	BE80 0912 1101 8677	art 493200	31/03/2025	292,50
49.32.00	BE80 0912 1101 8677	art 493200	14/04/2025	823,04

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE80 0912 1101 8677	art 493200	27/02/2025	1.646,08
49.32.00	BE80 0912 1101 8677	**Total art 493200**		**17.109,61**
49.32.00	**Total BE80 0912 1101 8677**	**Total art 493200**		**17.109,61**
49.32.00	C.P.A.S. SAMBREVILLE	1,00008E+11	04/06/2025	53.758,80
49.32.00	C.P.A.S. SAMBREVILLE	**Total 100008302224**		**53.758,80**
49.32.00	**Total C.P.A.S. SAMBREVILLE**	**Total 100008302224**		**53.758,80**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/580 +++100/0085/07237+++	29/09/2025	3.567,96
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/580 +++100/0085/07237+++**		**3.567,96**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/579 +++100/0085/07439+++	29/09/2025	839,52
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/579 +++100/0085/07439+++**		**839,52**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/577 +++100/0085/06934+++	29/09/2025	839,52
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/577 +++100/0085/06934+++**		**839,52**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/574 +++100/0085/07035+++	29/09/2025	839,52
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/574 +++100/0085/07035+++**		**839,52**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/576 +++100/0085/07136+++	29/09/2025	839,52
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/576 +++100/0085/07136+++**		**839,52**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/578 +++100/0085/07641+++	29/09/2025	2.057,60
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/578 +++100/0085/07641+++**		**2.057,60**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/575 +++100/0085/07742+++	29/09/2025	2.057,60
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/575 +++100/0085/07742+++**		**2.057,60**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/582 +++100/0085/07338+++	29/09/2025	839,52
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/582 +++100/0085/07338+++**		**839,52**
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	154/581 +++100/0085/07540+++	29/09/2025	823,04
49.32.00	C.P.F.B. ASBL	**Total 154/581 +++100/0085/07540+++**		**823,04**
49.32.00	**Total C.P.F.B. ASBL**	**Total 154/581 +++100/0085/07540+++**		**12.703,80**
49.32.00	CEFOR INVEST	+++100/0085/08954+++	18/12/2025	2.090,14
49.32.00	CEFOR INVEST	**Total +++100/0085/08954+++**		**2.090,14**
49.32.00	CEFOR INVEST	+++100/0085/09055+++	18/12/2025	645,40
49.32.00	CEFOR INVEST	**Total +++100/0085/09055+++**		**645,40**
49.32.00	CEFOR INVEST	+++100/0085/09156+++	18/12/2025	5.089,84
49.32.00	CEFOR INVEST	**Total +++100/0085/09156+++**		**5.089,84**
49.32.00	**Total CEFOR INVEST**	**Total +++100/0085/09156+++**		**7.825,38**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/66750+++	18/12/2025	74.486,40
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/66750+++**		**74.486,40**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/76046+++	18/12/2025	74.486,40
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/76046+++**		**74.486,40**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/76147+++	18/12/2025	74.486,40

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/76147+++**		**74.486,40**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/66851+++	18/12/2025	55.864,80
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/66851+++**		**55.864,80**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/66649+++	18/12/2025	55.864,80
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/66649+++**		**55.864,80**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/66548+++	18/12/2025	46.554,00
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/66548+++**		**46.554,00**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/66245+++	18/12/2025	37.243,20
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/66245+++**		**37.243,20**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/66346+++	18/12/2025	37.243,20
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/66346+++**		**37.243,20**
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	+++100/0085/66447+++	18/12/2025	37.243,20
49.32.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total +++100/0085/66447+++**		**37.243,20**
49.32.00	**Total COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS**	**Total +++100/0085/66447+++**		**493.472,40**
49.32.00	FOD Financien - Inning	140/550 100/0079/34634	29/08/2025	6.737,44
49.32.00	FOD Financien - Inning	**Total 140/550 100/0079/34634**		**6.737,44**
49.32.00	FOD Financien - Inning	144/556 100/0079/60296	09/09/2025	899,01
49.32.00	FOD Financien - Inning	**Total 144/556 100/0079/60296**		**899,01**
49.32.00	**Total FOD Financien - Inning**	**Total 144/556 100/0079/60296**		**7.636,45**
49.32.00	FOREM-3A FONCTIONNEMENT-FP	100/0081/87844	26/06/2025	450.000,00
49.32.00	FOREM-3A FONCTIONNEMENT-FP	**Total 100/0081/87844**		**450.000,00**
49.32.00	FOREM-3A FONCTIONNEMENT-FP	+++100/0086/80322+++	23/12/2025	1.994.495,86
49.32.00	FOREM-3A FONCTIONNEMENT-FP	**Total +++100/0086/80322+++**		**1.994.495,86**
49.32.00	**Total FOREM-3A FONCTIONNEMENT-FP**	**Total +++100/0086/80322+++**		**2.444.495,86**
49.32.00	FOREM-GLOBAL	+++100/0087/02752+++	24/12/2025	96.200,00
49.32.00	FOREM-GLOBAL	**Total +++100/0087/02752+++**		**96.200,00**
49.32.00	**Total FOREM-GLOBAL**	**Total +++100/0087/02752+++**		**96.200,00**
49.32.00	FUNOC	+++100/0086/33842+++	25/11/2025	10.906,80
49.32.00	FUNOC	**Total +++100/0086/33842+++**		**10.906,80**
49.32.00	FUNOC	+++100/0086/33741+++	25/11/2025	15.212,00
49.32.00	FUNOC	**Total +++100/0086/33741+++**		**15.212,00**
49.32.00	FUNOC	+++100/0086/80019+++	19/12/2025	14.914,00
49.32.00	FUNOC	**Total +++100/0086/80019+++**		**14.914,00**
49.32.00	**Total FUNOC**	**Total +++100/0086/80019+++**		**41.032,80**
49.32.00	I.L.L.E.P.S. ASBL	1,00008E+11	13/06/2025	139.950,40
49.32.00	I.L.L.E.P.S. ASBL	**Total 100008313641**		**139.950,40**
49.32.00	**Total I.L.L.E.P.S. ASBL**	**Total 100008313641**		**139.950,40**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	IFEC	127/499 +++100/0083/13035+++	06/08/2025	6.995,84
49.32.00	IFEC	**Total 127/499 +++100/0083/13035+++**		**6.995,84**
49.32.00	IFEC	127/501 +++100/0083/13237+++	06/08/2025	720,16
49.32.00	IFEC	**Total 127/501 +++100/0083/13237+++**		**720,16**
49.32.00	IFEC	127/500 +++100/0083/13136+++	06/08/2025	3.703,68
49.32.00	IFEC	**Total 127/500 +++100/0083/13136+++**		**3.703,68**
49.32.00	IFEC	148/563 +++100/0081/38637+++	19/09/2025	1.815,48
49.32.00	IFEC	**Total 148/563 +++100/0081/38637+++**		**1.815,48**
49.32.00	**Total IFEC**	**Total 148/563 +++100/0081/38637+++**		**13.235,16**
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	1,00008E+11	12/06/2025	36.356,00
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	**Total 100008257663**		**36.356,00**
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	1,00008E+11	12/06/2025	908,90
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	**Total 100008257764**		**908,90**
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	129/504 +++100/0083/97406+++	08/08/2025	10.693,20
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	**Total 129/504 +++100/0083/97406+++**		**10.693,20**
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	129/505 +++100/0083/97507+++	08/08/2025	16.811,85
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	**Total 129/505 +++100/0083/97507+++**		**16.811,85**
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	129/506 +++100/0083/97709+++	08/08/2025	16.228,27
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	**Total 129/506 +++100/0083/97709+++**		**16.228,27**
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	133/532 +++100/0083/97305+++	14/08/2025	39.896,60
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	**Total 133/532 +++100/0083/97305+++**		**39.896,60**
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	133/533 +++100/0083/97608+++	14/08/2025	48.557,95
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	**Total 133/533 +++100/0083/97608+++**		**48.557,95**
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	+++100/0085/24920+++	28/11/2025	23.134,40
49.32.00	INST.BRUX.FRANCOPHONE PR	**Total +++100/0085/24920+++**		**23.134,40**
49.32.00	**Total INST.BRUX.FRANCOPHONE PR**	**Total +++100/0085/24920+++**		**192.587,17**
49.32.00	LIEGE PANTHERS	+++100/0075/80178+++	08/12/2025	1.550,18
49.32.00	LIEGE PANTHERS	**Total +++100/0075/80178+++**		**1.550,18**
49.32.00	**Total LIEGE PANTHERS**	**Total +++100/0075/80178+++**		**1.550,18**
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	1,00008E+11	06/06/2025	823,04
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	**Total 100008186935**		**823,04**
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	1,00008E+11	06/06/2025	7.407,36
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	**Total 100008131967**		**7.407,36**
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	134/538 +++100/0083/96493+++	18/08/2025	2.015,28
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	**Total 134/538 +++100/0083/96493+++**		**2.015,28**
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	134/536 +++100/0083/96695+++	18/08/2025	2.015,28
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	**Total 134/536 +++100/0083/96695+++**		**2.015,28**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	134/535 +++100/0083/96796+++	18/08/2025	1.975,68
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	**Total 134/535 +++100/0083/96796+++**		**1.975,68**
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	134/539 +++100/0083/96392+++	18/08/2025	2.015,28
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	**Total 134/539 +++100/0083/96392+++**		**2.015,28**
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	134/537 +++100/0083/96594+++	18/08/2025	2.015,28
49.32.00	MCF - AGE - DGESVR	**Total 134/537 +++100/0083/96594+++**		**2.015,28**
49.32.00	**Total MCF - AGE - DGESVR**	**Total 134/537 +++100/0083/96594+++**		**18.267,20**
49.32.00	MCF - SG - DGBF	142/554 +++100/0082/57865+++	04/09/2025	7.271,20
49.32.00	MCF - SG - DGBF	**Total 142/554 +++100/0082/57865+++**		**7.271,20**
49.32.00	MCF - SG - DGBF	142/553 +++100/0082/57966+++	04/09/2025	181,78
49.32.00	MCF - SG - DGBF	**Total 142/553 +++100/0082/57966+++**		**181,78**
49.32.00	**Total MCF - SG - DGBF**	**Total 142/553 +++100/0082/57966+++**		**7.452,98**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	1,00008E+11	06/06/2025	272,67
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total 100008301416**		**272,67**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	100/0083/12732	24/06/2025	24.339,20
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total 100/0083/12732**		**24.339,20**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	100/0083/12631	24/06/2025	29.084,80
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total 100/0083/12631**		**29.084,80**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	+++100/0085/75036+++	22/12/2025	4.544,50
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total +++100/0085/75036+++**		**4.544,50**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	+++100/0086/39906+++	22/12/2025	1.817,80
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total +++100/0086/39906+++**		**1.817,80**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	+++100/0086/39502+++	22/12/2025	855,79
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total +++100/0086/39502+++**		**855,79**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	+++100/0086/39603+++	22/12/2025	837,00
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total +++100/0086/39603+++**		**837,00**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	+++100/0086/39704+++	22/12/2025	463,55
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total +++100/0086/39704+++**		**463,55**
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	+++100/0086/39805+++	22/12/2025	463,55
49.32.00	PROVINCE DE LIEGE	**Total +++100/0086/39805+++**		**463,55**
49.32.00	**Total PROVINCE DE LIEGE**	**Total +++100/0086/39805+++**		**62.678,86**
49.32.00	PROVINCE DE NAMUR	+++100/0086/33539+++	10/12/2025	1.551,80
49.32.00	PROVINCE DE NAMUR	**Total +++100/0086/33539+++**		**1.551,80**
49.32.00	PROVINCE DE NAMUR	+++100/0086/33640+++	10/12/2025	1.551,80
49.32.00	PROVINCE DE NAMUR	**Total +++100/0086/33640+++**		**1.551,80**
49.32.00	**Total PROVINCE DE NAMUR**	**Total +++100/0086/33640+++**		**3.103,60**
49.32.00	BE26 0014 9819 7029	1,00008E+11	12/03/2025	1.090,68

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE26 0014 9819 7029	**Total 100008122065**		**1.090,68**
49.32.00	BE26 0014 9819 7029	1,00008E+11	28/03/2025	69.010,66
49.32.00	BE26 0014 9819 7029	**Total 100008010719**		**69.010,66**
49.32.00	**Total BE26 0014 9819 7029**	**Total 100008010719**		**70.101,34**
49.32.00	BE54 1325 3282 6697	1,00008E+11	24/03/2025	1.044,68
49.32.00	BE54 1325 3282 6697	**Total 100008008190**		**1.044,68**
49.32.00	**Total BE54 1325 3282 6697**	**Total 100008008190**		**1.044,68**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	17/03/2025	3.795,59
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100007878050**		**3.795,59**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	17/03/2025	2.311,67
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100007877949**		**2.311,67**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	17/03/2025	3.096,05
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008049014**		**3.096,05**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	17/03/2025	3.096,05
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008048913**		**3.096,05**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	21/03/2025	908,90
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008139445**		**908,90**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	25/03/2025	908,90
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008092359**		**908,90**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	25/03/2025	908,90
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008092157**		**908,90**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	25/03/2025	908,90
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008092258**		**908,90**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	25/03/2025	908,90
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008092056**		**908,90**
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	1,00008E+11	26/03/2025	908,90
49.32.00	BE83 0910 0055 1515	**Total 100008000615**		**908,90**
49.32.00	**Total BE83 0910 0055 1515**	**Total 100008000615**		**17.752,76**
49.32.00	BE61 0018 9331 5617	F05466 FFB2502000091 22159	24/02/2025	3.564,40
49.32.00	BE61 0018 9331 5617	**Total F05466 FFB2502000091 22159**		**3.564,40**
49.32.00	**Total BE61 0018 9331 5617**	**Total F05466 FFB2502000091 22159**		**3.564,40**
49.32.00	BE55 7320 4783 9744	1,00008E+11	10/03/2025	5.043,00
49.32.00	BE55 7320 4783 9744	**Total 100008140354**		**5.043,00**
49.32.00	BE55 7320 4783 9744	1,00008E+11	25/03/2025	14.403,20
49.32.00	BE55 7320 4783 9744	**Total 100008185925**		**14.403,20**
49.32.00	**Total BE55 7320 4783 9744**	**Total 100008185925**		**19.446,20**
49.32.00	BE79 0912 1205 2133	1,00008E+11	23/05/2025	38.891,35

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE79 0912 1205 2133	**Total 100008303840**		**38.891,35**
49.32.00	BE79 0912 1205 2133	1,00008E+11	23/05/2025	32.806,35
49.32.00	BE79 0912 1205 2133	**Total 100008303739**		**32.806,35**
49.32.00	**Total BE79 0912 1205 2133**	**Total 100008303739**		**71.697,70**
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	04/04/2025	30.424,00
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008088521**		**30.424,00**
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	04/04/2025	1.817,80
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008140051**		**1.817,80**
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	04/04/2025	1.548,96
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008140152**		**1.548,96**
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	04/04/2025	1.548,96
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008140253**		**1.548,96**
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	04/04/2025	720,28
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008139950**		**720,28**
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	04/04/2025	272,67
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008092460**		**272,67**
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	28/04/2025	10.570,48
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008186834**		**10.570,48**
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	1,00008E+11	28/04/2025	727,12
49.32.00	BE36 0910 1013 2081	**Total 100008186026**		**727,12**
49.32.00	**Total BE36 0910 1013 2081**	**Total 100008186026**		**47.630,27**
49.32.00	BE43 6792 0036 3301	1,00008E+11	15/05/2025	3.564,40
49.32.00	BE43 6792 0036 3301	**Total 100007822779**		**3.564,40**
49.32.00	**Total BE43 6792 0036 3301**	**Total 100007822779**		**3.564,40**
49.32.00	BE63 0910 0057 0208	1,00008E+11	16/01/2025	2.558,85
49.32.00	BE63 0910 0057 0208	**Total 100007996672**		**2.558,85**
49.32.00	BE63 0910 0057 0208	1,00008E+11	18/03/2025	7.613,19
49.32.00	BE63 0910 0057 0208	**Total 100008140556**		**7.613,19**
49.32.00	**Total BE63 0910 0057 0208**	**Total 100008140556**		**10.172,04**
49.32.00	C.P.F.B.	+++100/0086/38993+++	09/12/2025	1.469,16
49.32.00	C.P.F.B.	**Total +++100/0086/38993+++**		**1.469,16**
49.32.00	C.P.F.B.	+++100/0086/39094+++	09/12/2025	1.574,10
49.32.00	C.P.F.B.	**Total +++100/0086/39094+++**		**1.574,10**
49.32.00	C.P.F.B.	+++100/0086/39296+++	09/12/2025	1.574,10
49.32.00	C.P.F.B.	**Total +++100/0086/39296+++**		**1.574,10**
49.32.00	C.P.F.B.	+++100/0086/39195+++	09/12/2025	1.574,10
49.32.00	C.P.F.B.	**Total +++100/0086/39195+++**		**1.574,10**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	C.P.F.B.	+++100/0086/39401+++	09/12/2025	1.574,10
49.32.00	C.P.F.B.	**Total +++100/0086/39401+++**		**1.574,10**
49.32.00	C.P.F.B.	+++100/0086/39397+++	09/12/2025	1.574,10
49.32.00	C.P.F.B.	**Total +++100/0086/39397+++**		**1.574,10**
49.32.00	**Total C.P.F.B.**	**Total +++100/0086/39397+++**		**9.339,66**
49.32.00	MME NADIA BEN AYAD	+++100/0082/62212+++	01/12/2025	70,00
49.32.00	MME NADIA BEN AYAD	**Total +++100/0082/62212+++**		**70,00**
49.32.00	**Total MME NADIA BEN AYAD**	**Total +++100/0082/62212+++**		**70,00**
49.32.00	BE75 0682 1483 8051	1,00008E+11	06/01/2025	7.271,20
49.32.00	BE75 0682 1483 8051	**Total 100008000716**		**7.271,20**
49.32.00	BE75 0682 1483 8051	1,00008E+11	28/04/2025	3.042,40
49.32.00	BE75 0682 1483 8051	**Total 100008122166**		**3.042,40**
49.32.00	**Total BE75 0682 1483 8051**	**Total 100008122166**		**10.313,60**
49.32.00	BE75 0910 1700 6351	1,00008E+11	09/01/2025	12.880,00
49.32.00	BE75 0910 1700 6351	**Total 100007934735**		**12.880,00**
49.32.00	BE75 0910 1700 6351	1,00008E+11	09/01/2025	12.738,40
49.32.00	BE75 0910 1700 6351	**Total 100007934836**		**12.738,40**
49.32.00	**Total BE75 0910 1700 6351**	**Total 100007934836**		**25.618,40**
49.32.00	BE31 0910 1700 6755	1,00008E+11	15/01/2025	27.320,20
49.32.00	BE31 0910 1700 6755	**Total 100008008291**		**27.320,20**
49.32.00	BE31 0910 1700 6755	1,00008E+11	30/04/2025	129.570,97
49.32.00	BE31 0910 1700 6755	**Total 100008124186**		**129.570,97**
49.32.00	**Total BE31 0910 1700 6755**	**Total 100008124186**		**156.891,17**
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	1,00008E+11	17/01/2025	4.321,83
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	**Total 100007997177**		**4.321,83**
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	1,00008E+11	17/01/2025	6.014,93
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	**Total 100007997076**		**6.014,93**
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	1,00008E+11	17/01/2025	7.173,36
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	**Total 100007997278**		**7.173,36**
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	1,00008E+11	17/01/2025	16.813,55
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	**Total 100007996975**		**16.813,55**
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	1,00008E+11	17/01/2025	5.346,60
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	**Total 100007996874**		**5.346,60**
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	1,00008E+11	23/01/2025	356,44
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	**Total 100007994652**		**356,44**
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	1,00008E+11	23/01/2025	356,44
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	**Total 100007994550**		**356,44**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	1,00008E+11	23/01/2025	356,44
49.32.00	BE30 0910 1942 7311	**Total 100007994551**		**356,44**
49.32.00	**Total BE30 0910 1942 7311**	**Total 100007994551**		**40.739,59**
49.32.00	BE24 0910 1700 5038	1,00008E+11	17/01/2025	2.249.647,85
49.32.00	BE24 0910 1700 5038	**Total 100007953832**		**2.249.647,85**
49.32.00	**Total BE24 0910 1700 5038**	**Total 100007953832**		**2.249.647,85**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	17/01/2025	7.128,80
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007995258**		**7.128,80**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	17/01/2025	6.084,00
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007995056**		**6.084,00**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	17/01/2025	3.494,80
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007953933**		**3.494,80**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	17/01/2025	10.880,10
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007945041**		**10.880,10**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	40000000230	24/01/2025	23.975,79
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 40000000230**		**23.975,79**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	26.142,05
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007995157**		**26.142,05**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	11.738,00
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007994955**		**11.738,00**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	16.775,04
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007994854**		**16.775,04**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	18.934,60
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007948374**		**18.934,60**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	78.116,90
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007948172**		**78.116,90**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	31.366,95
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007945243**		**31.366,95**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	53.709,50
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007944940**		**53.709,50**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	38.350,50
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007944839**		**38.350,50**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	24/01/2025	31.361,09
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007944637**		**31.361,09**
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	1,00008E+11	13/03/2025	12.143,52
49.32.00	BE21 0910 1219 0303	**Total 100007997379**		**12.143,52**
49.32.00	**Total BE21 0910 1219 0303**	**Total 100007997379**		**370.201,64**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE66 7965 2269 2043	1,00008E+11	21/01/2025	9.127,20
49.32.00	BE66 7965 2269 2043	**Total 100008047596**		**9.127,20**
49.32.00	BE66 7965 2269 2043	1,00008E+11	26/05/2025	9.127,20
49.32.00	BE66 7965 2269 2043	**Total 100008302325**		**9.127,20**
49.32.00	BE66 7965 2269 2043	1,00008E+11	26/05/2025	14.542,40
49.32.00	BE66 7965 2269 2043	**Total 100008302426**		**14.542,40**
49.32.00	**Total BE66 7965 2269 2043**	**Total 100008302426**		**32.796,80**
49.32.00	BE06 0682 0725 9422	1,00008E+11	24/01/2025	20.034,00
49.32.00	BE06 0682 0725 9422	**Total 100008049115**		**20.034,00**
49.32.00	BE06 0682 0725 9422	1,00008E+11	19/05/2025	29.084,80
49.32.00	BE06 0682 0725 9422	**Total 100008302022**		**29.084,80**
49.32.00	BE06 0682 0725 9422	1,00008E+11	19/05/2025	19.485,20
49.32.00	BE06 0682 0725 9422	**Total 100008302123**		**19.485,20**
49.32.00	**Total BE06 0682 0725 9422**	**Total 100008302123**		**68.604,00**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	27/01/2025	6.995,84
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100007996369**		**6.995,84**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	27/01/2025	7.613,12
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100007996167**		**7.613,12**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	27/01/2025	7.716,00
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100007996268**		**7.716,00**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	27/01/2025	8.230,40
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100007996066**		**8.230,40**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	27/01/2025	14.094,56
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100007996571**		**14.094,56**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	27/01/2025	15.534,88
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100007996470**		**15.534,88**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	22/04/2025	8.539,04
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008091955**		**8.539,04**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	22/04/2025	9.156,32
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008091753**		**9.156,32**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	09/05/2025	3.703,68
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008091652**		**3.703,68**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	09/05/2025	3.703,68
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008091854**		**3.703,68**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	09/05/2025	14.094,56
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008091551**		**14.094,56**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	09/05/2025	14.094,56

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008193807**		**14.094,56**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	19/05/2025	2.118,06
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008132169**		**2.118,06**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	19/05/2025	2.572,00
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008193706**		**2.572,00**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	19/05/2025	3.189,28
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008193605**		**3.189,28**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	91211006048	26/05/2025	3.703,68
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 91211006048**		**3.703,68**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	26/05/2025	3.703,68
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008302527**		**3.703,68**
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	1,00008E+11	26/05/2025	3.703,68
49.32.00	BE92 7320 7037 0723	**Total 100008302628**		**3.703,68**
49.32.00	**Total BE92 7320 7037 0723**	**Total 100008302628**		**132.467,02**
49.32.00	BE40 7755 9914 4163	1,00008E+11	28/01/2025	13.969,85
49.32.00	BE40 7755 9914 4163	**Total 100007995965**		**13.969,85**
49.32.00	BE40 7755 9914 4163	1,00008E+11	28/03/2025	8.180,10
49.32.00	BE40 7755 9914 4163	**Total 100008187642**		**8.180,10**
49.32.00	**Total BE40 7755 9914 4163**	**Total 100008187642**		**22.149,95**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048307**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048105**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048004**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	4.732,48
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008047701**		**4.732,48**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048812**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048610**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048408**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048206**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	3.292,16
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008047802**		**3.292,16**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008047903**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048509**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	28/01/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008048711**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	29/01/2025	10.288,00
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008047697**		**10.288,00**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	27/02/2025	3.086,40
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008122368**		**3.086,40**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	27/02/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008122469**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	27/02/2025	4.423,84
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008122570**		**4.423,84**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	100008122469 Trop perçu	27/02/2025	0,03
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008122469 Trop perçu**		**0,03**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	4.115,20
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194716**		**4.115,20**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	1.234,56
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194615**		**1.234,56**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194211**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	4.732,18
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008195120**		**4.732,18**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194312**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	3.292,16
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194110**		**3.292,16**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194514**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	4.115,20
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194817**		**4.115,20**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	4.115,20
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194918**		**4.115,20**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	4.423,84
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008193908**		**4.423,84**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	823,04

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194413**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	3.497,92
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008194009**		**3.497,92**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	08/04/2025	4.732,48
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008195019**		**4.732,48**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	23/05/2025	823,04
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008301719**		**823,04**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	23/05/2025	2.057,60
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008301820**		**2.057,60**
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	1,00008E+11	23/05/2025	10.288,00
49.32.00	BE56 2710 6187 2288	**Total 100008301921**		**10.288,00**
49.32.00	**Total BE56 2710 6187 2288**	**Total 100008301921**		**85.595,89**
49.32.00	BE90 0016 3863 3932	1,00008E+11	28/01/2025	5.346,60
49.32.00	BE90 0016 3863 3932	**Total 100007878151**		**5.346,60**
49.32.00	BE90 0016 3863 3932	1,00008E+11	20/03/2025	5.453,40
49.32.00	BE90 0016 3863 3932	**Total 100007995662**		**5.453,40**
49.32.00	BE90 0016 3863 3932	1,00008E+11	20/03/2025	5.453,40
49.32.00	BE90 0016 3863 3932	**Total 100007995763**		**5.453,40**
49.32.00	**Total BE90 0016 3863 3932**	**Total 100007995763**		**16.253,40**
49.32.00	BE94 8782 1638 0114	1,00008E+11	29/01/2025	712,88
49.32.00	BE94 8782 1638 0114	**Total 100008000413**		**712,88**
49.32.00	BE94 8782 1638 0114	1,00008E+11	05/03/2025	712,88
49.32.00	BE94 8782 1638 0114	**Total 100008000312**		**712,88**
49.32.00	**Total BE94 8782 1638 0114**	**Total 100008000312**		**1.425,76**
49.32.00	BE24 0013 9000 4138	1,00008E+11	29/01/2025	232.559,77
49.32.00	BE24 0013 9000 4138	**Total 100007994753**		**232.559,77**
49.32.00	**Total BE24 0013 9000 4138**	**Total 100007994753**		**232.559,77**
49.32.00	BE50 0010 8487 8918	1,00008E+11	31/01/2025	21.819,72
49.32.00	BE50 0010 8487 8918	**Total 100007936149**		**21.819,72**
49.32.00	**Total BE50 0010 8487 8918**	**Total 100007936149**		**21.819,72**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006473**		**3.635,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	18.178,00
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008005564**		**18.178,00**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	6.362,30
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008005463**		**6.362,30**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	10.906,80

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006877**		**10.906,80**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	100008006675CONV CPREV 22382 EAFC FAMENNE ARDENNE	31/01/2025	10.906,80
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006675CONV CPREV 22382 EAFC FAMENNE ARDENN**		**10.906,80**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006372**		**3.635,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	10.906,80
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006776**		**10.906,80**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006574**		**3.635,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	14.542,40
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006170**		**14.542,40**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	7.271,20
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006069**		**7.271,20**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	7.271,20
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008005867**		**7.271,20**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006271**		**3.635,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	18.178,00
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008005665**		**18.178,00**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	7.271,20
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008005968**		**7.271,20**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	9.089,00
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008005766**		**9.089,00**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007281**		**3.635,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	36.356,00
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007988**		**36.356,00**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	10.906,80
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007887**		**10.906,80**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007382**		**3.635,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	7.725,65
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007180**		**7.725,65**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	30.902,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007685**		**30.902,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	9.089,00
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007786**		**9.089,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007584**		**3.635,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	18.178,00
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008006978**		**18.178,00**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007483**		**3.635,60**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	7.271,20
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008007079**		**7.271,20**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.494,80
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008000211**		**3.494,80**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	31/01/2025	3.494,80
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008000009**		**3.494,80**
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	1,00008E+11	03/03/2025	3.635,60
49.32.00	BE41 0910 2208 5010	**Total 100008088117**		**3.635,60**
49.32.00	**Total BE41 0910 2208 5010**	**Total 100008088117**		**281.022,95**
49.32.00	BE06 0910 0087 2322	1,00008E+11	03/02/2025	51.720,80
49.32.00	BE06 0910 0087 2322	**Total 100008075989**		**51.720,80**
49.32.00	**Total BE06 0910 0087 2322**	**Total 100008075989**		**51.720,80**
49.32.00	BE44 7925 5261 8045	1,00008E+11	10/02/2025	2.336,93
49.32.00	BE44 7925 5261 8045	**Total 100008091147**		**2.336,93**
49.32.00	BE44 7925 5261 8045	1,00008E+11	28/05/2025	1.734,06
49.32.00	BE44 7925 5261 8045	**Total 100008301618**		**1.734,06**
49.32.00	**Total BE44 7925 5261 8045**	**Total 100008301618**		**4.070,99**
49.32.00	BE74 0910 1084 2407	1,00008E+11	11/02/2025	6.051,60
49.32.00	BE74 0910 1084 2407	**Total 100007820860**		**6.051,60**
49.32.00	BE74 0910 1084 2407	Convention22676 240225	13/03/2025	3.086,40
49.32.00	BE74 0910 1084 2407	**Total Convention22676 240225**		**3.086,40**
49.32.00	**Total BE74 0910 1084 2407**	**Total Convention22676 240225**		**9.138,00**
49.32.00	BE85 0910 1155 0406	1,00008E+11	11/02/2025	198.923,96
49.32.00	BE85 0910 1155 0406	**Total 100008008695**		**198.923,96**
49.32.00	BE85 0910 1155 0406	1,00008E+11	18/03/2025	11.270,36
49.32.00	BE85 0910 1155 0406	**Total 100008132270**		**11.270,36**
49.32.00	BE85 0910 1155 0406	1,00008E+11	18/03/2025	76.576,80
49.32.00	BE85 0910 1155 0406	**Total 100008132371**		**76.576,80**
49.32.00	**Total BE85 0910 1155 0406**	**Total 100008132371**		**286.771,12**
49.32.00	BE13 7805 9264 3539	1,00008E+11	13/02/2025	14.435,82
49.32.00	BE13 7805 9264 3539	**Total 100008010921**		**14.435,82**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE13 7805 9264 3539	1,00008E+11	11/03/2025	10.906,80
49.32.00	BE13 7805 9264 3539	**Total 100008140657**		**10.906,80**
49.32.00	**Total BE13 7805 9264 3539**	**Total 100008140657**		**25.342,62**
49.32.00	BE94 3630 8844 2014	1,00008E+11	19/02/2025	3.635,60
49.32.00	BE94 3630 8844 2014	**Total 100008121762**		**3.635,60**
49.32.00	BE94 3630 8844 2014	1,00008E+11	03/03/2025	1.817,80
49.32.00	BE94 3630 8844 2014	**Total 100008139344**		**1.817,80**
49.32.00	**Total BE94 3630 8844 2014**	**Total 100008139344**		**5.453,40**
49.32.00	BE21 0682 2089 5703	1,00008E+11	24/02/2025	14.542,40
49.32.00	BE21 0682 2089 5703	**Total 100008088218**		**14.542,40**
49.32.00	**Total BE21 0682 2089 5703**	**Total 100008088218**		**14.542,40**
49.32.00	BE55 0688 9589 3744	1,00008E+11	10/03/2025	72.713,76
49.32.00	BE55 0688 9589 3744	**Total 100008008493**		**72.713,76**
49.32.00	BE55 0688 9589 3744	1,00008E+11	10/03/2025	1.999,58
49.32.00	BE55 0688 9589 3744	**Total 100008008392**		**1.999,58**
49.32.00	BE55 0688 9589 3744	1,00008E+11	10/03/2025	16.723,76
49.32.00	BE55 0688 9589 3744	**Total 100008008594**		**16.723,76**
49.32.00	**Total BE55 0688 9589 3744**	**Total 100008008594**		**91.437,10**
49.32.00	BE25 0682 1008 8182	1,00008E+11	11/03/2025	15.443,24
49.32.00	BE25 0682 1008 8182	**Total 100008139849**		**15.443,24**
49.32.00	**Total BE25 0682 1008 8182**	**Total 100008139849**		**15.443,24**
49.32.00	BE77 0910 0052 5142	1,00008E+11	12/03/2025	727,12
49.32.00	BE77 0910 0052 5142	**Total 100008138435**		**727,12**
49.32.00	**Total BE77 0910 0052 5142**	**Total 100008138435**		**727,12**
49.32.00	BE24 7925 5000 8038	1,00008E+11	24/03/2025	9.543,45
49.32.00	BE24 7925 5000 8038	**Total 100008122267**		**9.543,45**
49.32.00	**Total BE24 7925 5000 8038**	**Total 100008122267**		**9.543,45**
49.32.00	BE51 0910 2136 2762	SUBV 2024 - FORMATION NUTRITION POUR LE PERSONNEL DES M	28/03/2025	19.147,47
49.32.00	BE51 0910 2136 2762	**Total SUBV 2024 - FORMATION NUTRITION POUR LE PERSONNEL**		**19.147,47**
49.32.00	**Total BE51 0910 2136 2762**	**Total SUBV 2024 - FORMATION NUTRITION POUR LE PERSONNEL**		**19.147,47**
49.32.00	BE82 0910 1315 7168	1,00008E+11	28/03/2025	52.345,20
49.32.00	BE82 0910 1315 7168	**Total 100008198655**		**52.345,20**
49.32.00	BE82 0910 1315 7168	1,00008E+11	28/03/2025	53.688,03
49.32.00	BE82 0910 1315 7168	**Total 100008198554**		**53.688,03**
49.32.00	BE82 0910 1315 7168	1,00008E+11	28/03/2025	39.703,90
49.32.00	BE82 0910 1315 7168	**Total 100008198756**		**39.703,90**
49.32.00	**Total BE82 0910 1315 7168**	**Total 100008198756**		**145.737,13**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	CONV 22432 - 280824-191224	03/04/2025	12.551,36
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	**Total CONV 22432 - 280824-191224**		**12.551,36**
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	1,00008E+11	16/04/2025	12.118,96
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	**Total 100008139647**		**12.118,96**
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	1,00008E+11	24/04/2025	13.088,16
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	**Total 100008139748**		**13.088,16**
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	1,00008E+11	24/04/2025	12.118,96
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	**Total 100008139546**		**12.118,96**
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	1,00008E+11	06/05/2025	13.088,16
49.32.00	BE84 0013 6382 5959	**Total 100008186733**		**13.088,16**
49.32.00	**Total BE84 0013 6382 5959**	**Total 100008186733**		**62.965,60**
49.32.00	BE35 0688 9880 3037	1,00008E+11	03/04/2025	76.982,80
49.32.00	BE35 0688 9880 3037	**Total 100008010618**		**76.982,80**
49.32.00	**Total BE35 0688 9880 3037**	**Total 100008010618**		**76.982,80**
49.32.00	BE05 0910 0013 0775	1,00008E+11	03/04/2025	16.360,20
49.32.00	BE05 0910 0013 0775	**Total 100008121964**		**16.360,20**
49.32.00	**Total BE05 0910 0013 0775**	**Total 100008121964**		**16.360,20**
49.32.00	BE58 0682 1113 5479	1,00008E+11	07/04/2025	12.849,20
49.32.00	BE58 0682 1113 5479	**Total 100008132068**		**12.849,20**
49.32.00	**Total BE58 0682 1113 5479**	**Total 100008132068**		**12.849,20**
49.32.00	BE98 7320 7633 3593	1,00008E+11	07/04/2025	5.453,40
49.32.00	BE98 7320 7633 3593	**Total 100008186127**		**5.453,40**
49.32.00	**Total BE98 7320 7633 3593**	**Total 100008186127**		**5.453,40**
49.32.00	BE93 8792 3150 0167	1,00008E+11	22/04/2025	2.673,30
49.32.00	BE93 8792 3150 0167	**Total 100008139243**		**2.673,30**
49.32.00	**Total BE93 8792 3150 0167**	**Total 100008139243**		**2.673,30**
49.32.00	BE98 7765 9775 2493	1,00008E+11	25/04/2025	6.172,80
49.32.00	BE98 7765 9775 2493	**Total 100008121863**		**6.172,80**
49.32.00	**Total BE98 7765 9775 2493**	**Total 100008121863**		**6.172,80**
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	SAP50186255	05/05/2025	3.635,60
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	**Total SAP50186255**		**3.635,60**
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	SAP50186272	05/05/2025	9.127,20
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	**Total SAP50186272**		**9.127,20**
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	SAP50186270	05/05/2025	9.127,20
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	**Total SAP50186270**		**9.127,20**
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	SAP50186273	05/05/2025	9.127,20
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	**Total SAP50186273**		**9.127,20**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	SAP50186374	05/05/2025	3.635,60
49.32.00	NL84 COBA 0637 0658 32	**Total SAP50186374**		**3.635,60**
49.32.00	**Total NL84 COBA 0637 0658 32**	**Total SAP50186374**		**34.652,80**
49.32.00	BE18 7925 7191 3365	1,00008E+11	07/05/2025	25.308,96
49.32.00	BE18 7925 7191 3365	**Total 100008186531**		**25.308,96**
49.32.00	**Total BE18 7925 7191 3365**	**Total 100008186531**		**25.308,96**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	8.068,80
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008200978**		**8.068,80**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	5.933,40
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008197443**		**5.933,40**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	5.933,40
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008197342**		**5.933,40**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	5.933,40
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008197241**		**5.933,40**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	5.933,40
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008197140**		**5.933,40**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	7.911,20
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008197039**		**7.911,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	7.911,20
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196938**		**7.911,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	4.944,50
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196837**		**4.944,50**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	7.911,20
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196736**		**7.911,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	4.944,50
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196635**		**4.944,50**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	9.889,00
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196534**		**9.889,00**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	2.017,20
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196433**		**2.017,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	2.017,20
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196332**		**2.017,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	2.017,20
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196231**		**2.017,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	2.017,20
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196130**		**2.017,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	2.017,20

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008196029**		**2.017,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	2.017,20
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008195928**		**2.017,20**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	5.043,00
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008195827**		**5.043,00**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	5.043,00
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008195726**		**5.043,00**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	6.051,60
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008195625**		**6.051,60**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	4.034,40
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008195524**		**4.034,40**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	1.977,80
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008195322**		**1.977,80**
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	1,00008E+11	19/05/2025	3.955,60
49.32.00	BE77 0910 1281 5042	**Total 100008195221**		**3.955,60**
49.32.00	**Total BE77 0910 1281 5042**	**Total 100008195221**		**113.522,60**
49.32.00	BE12 7765 9037 0692	1,00008E+11	20/05/2025	198,12
49.32.00	BE12 7765 9037 0692	**Total 100008301315**		**198,12**
49.32.00	BE12 7765 9037 0692	1,00008E+11	20/05/2025	198,12
49.32.00	BE12 7765 9037 0692	**Total 100008301214**		**198,12**
49.32.00	**Total BE12 7765 9037 0692**	**Total 100008301214**		**396,24**
49.32.00	BE03 0912 1204 7584	1,00008E+11	21/05/2025	6.687,20
49.32.00	BE03 0912 1204 7584	**Total 100008138536**		**6.687,20**
49.32.00	**Total BE03 0912 1204 7584**	**Total 100008138536**		**6.687,20**
49.32.00	FN HERSTAL SA	LLPSCvt2.2522599	02/06/2025	3.635,60
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total LLPSCvt2.2522599**		**3.635,60**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/459 LL/PS/CvU4.25/22573	01/07/2025	10.906,80
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/459 LL/PS/CvU4.25/22573**		**10.906,80**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/462 LL/PS/Cvt/4.25/22575	01/07/2025	10.906,80
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/462 LL/PS/Cvt/4.25/22575**		**10.906,80**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/461 LL/PS/Cvt/4.25/22578	01/07/2025	3.635,60
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/461 LL/PS/Cvt/4.25/22578**		**3.635,60**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/468 LL/PS/Cvt/4.25/22577	01/07/2025	3.635,60
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/468 LL/PS/Cvt/4.25/22577**		**3.635,60**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/463 LL/PS/Cvt/4.25/22576	01/07/2025	10.906,80
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/463 LL/PS/Cvt/4.25/22576**		**10.906,80**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/467 LL/PS/Cvt/4.25/22579	01/07/2025	5.453,40

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/467 LL/PS/Cvt/4.25/22579**		**5.453,40**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/465 LL/PS/Cvt/4.25/22563	01/07/2025	9.127,20
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/465 LL/PS/Cvt/4.25/22563**		**9.127,20**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/460 LL/PS/Cvt/4.25/22574	01/07/2025	10.906,80
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/460 LL/PS/Cvt/4.25/22574**		**10.906,80**
49.32.00	FN HERSTAL SA	110/464 LL/PS/Cvt/4.25/22524	01/07/2025	10.906,80
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 110/464 LL/PS/Cvt/4.25/22524**		**10.906,80**
49.32.00	FN HERSTAL SA	157/593 ++100/0083/13338+++	02/10/2025	9.127,20
49.32.00	FN HERSTAL SA	**Total 157/593 ++100/0083/13338+++**		**9.127,20**
49.32.00	**Total FN HERSTAL SA**	**Total 157/593 ++100/0083/13338+++**		**89.148,60**
49.32.00	MISSION REGIONALE POUR	1,00008E+11	04/06/2025	6.622,00
49.32.00	MISSION REGIONALE POUR	**Total 100008316267**		**6.622,00**
49.32.00	**Total MISSION REGIONALE POUR**	**Total 100008316267**		**6.622,00**
49.32.00	CPAS OCMW ANDERLECHT	100/0083/18691	18/06/2025	109.526,40
49.32.00	CPAS OCMW ANDERLECHT	**Total 100/0083/18691**		**109.526,40**
49.32.00	**Total CPAS OCMW ANDERLECHT**	**Total 100/0083/18691**		**109.526,40**
49.32.00	APTASKIL	100/0083/13742	19/06/2025	12.361,04
49.32.00	APTASKIL	**Total 100/0083/13742**		**12.361,04**
49.32.00	APTASKIL	CONV22614 TECH 10/2024	17/12/2025	7.816,54
49.32.00	APTASKIL	**Total CONV22614 TECH 10/2024**		**7.816,54**
49.32.00	APTASKIL	CONV22627 11/2024 OPBIO	17/12/2025	16.541,98
49.32.00	APTASKIL	**Total CONV22627 11/2024 OPBIO**		**16.541,98**
49.32.00	APTASKIL	CONV 23003 - OP BIO USP 05/25	17/12/2025	12.608,56
49.32.00	APTASKIL	**Total CONV 23003 - OP BIO USP 05/25**		**12.608,56**
49.32.00	APTASKIL	CONV 22908 OP BIO 02/2025	17/12/2025	16.541,98
49.32.00	APTASKIL	**Total CONV 22908 OP BIO 02/2025**		**16.541,98**
49.32.00	APTASKIL	+++100/0085/84433+++	23/12/2025	16.541,98
49.32.00	APTASKIL	**Total +++100/0085/84433+++**		**16.541,98**
49.32.00	**Total APTASKIL**	**Total +++100/0085/84433+++**		**82.412,08**
49.32.00	ADM.COM. ETTERBEEK	100/0083/12530	27/06/2025	3.042,40
49.32.00	ADM.COM. ETTERBEEK	**Total 100/0083/12530**		**3.042,40**
49.32.00	**Total ADM.COM. ETTERBEEK**	**Total 100/0083/12530**		**3.042,40**
49.32.00	FEDASIL	110/458 100008091248	01/07/2025	912,72
49.32.00	FEDASIL	**Total 110/458 100008091248**		**912,72**
49.32.00	**Total FEDASIL**	**Total 110/458 100008091248**		**912,72**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	117/483 +++100/0081/95423+++	15/07/2025	7.311,00
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total 117/483 +++100/0081/95423+++**		**7.311,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/30610+++	10/12/2025	2.057,60
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/30610+++**		**2.057,60**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/30509+++	10/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/30509+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/30408+++	10/12/2025	6.172,80
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/30408+++**		**6.172,80**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/30307+++	10/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/30307+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/30206+++	10/12/2025	4.115,20
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/30206+++**		**4.115,20**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/30105+++	10/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/30105+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/30004+++	10/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/30004+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/29903+++	10/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/29903+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/29802+++	10/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/29802+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/29701+++	10/12/2025	5.144,00
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/29701+++**		**5.144,00**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20910+++	10/12/2025	2.057,60
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20910+++**		**2.057,60**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20809+++	10/12/2025	6.172,80
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20809+++**		**6.172,80**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20708+++	10/12/2025	5.144,00
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20708+++**		**5.144,00**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20607+++	10/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20607+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20506+++	10/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20506+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20405+++	10/12/2025	2.057,60
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20405+++**		**2.057,60**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20304+++	10/12/2025	6.172,80
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20304+++**		**6.172,80**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20203+++	10/12/2025	5.144,00
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20203+++**		**5.144,00**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20102+++	10/12/2025	10.288,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20102+++**		**10.288,00**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/20001+++	10/12/2025	6.172,80
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/20001+++**		**6.172,80**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/72743+++	22/12/2025	4.115,20
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/72743+++**		**4.115,20**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/72642+++	22/12/2025	2.057,60
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/72642+++**		**2.057,60**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/72440+++	22/12/2025	5.144,00
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/72440+++**		**5.144,00**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/72339+++	22/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/72339+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/72238+++	22/12/2025	10.288,00
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/72238+++**		**10.288,00**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/72137+++	22/12/2025	8.230,40
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/72137+++**		**8.230,40**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/72036+++	22/12/2025	6.172,80
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/72036+++**		**6.172,80**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/71935+++	22/12/2025	5.144,00
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/71935+++**		**5.144,00**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/71834+++	22/12/2025	7.606,00
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/71834+++**		**7.606,00**
49.32.00	I F A P M E GENERAL	+++100/0086/72541+++	22/12/2025	2.057,60
49.32.00	I F A P M E GENERAL	**Total +++100/0086/72541+++**		**2.057,60**
49.32.00	**Total I F A P M E GENERAL**	**Total +++100/0086/72541+++**		**192.899,40**
49.32.00	ASBL EIC AUVELAIS/VALCOMP	147/560 +++100/0083/12934+++	18/09/2025	1.817,80
49.32.00	ASBL EIC AUVELAIS/VALCOMP	**Total 147/560 +++100/0083/12934+++**		**1.817,80**
49.32.00	ASBL EIC AUVELAIS/VALCOMP	147/561 +++100/0083/12833+++	18/09/2025	3.635,60
49.32.00	ASBL EIC AUVELAIS/VALCOMP	**Total 147/561 +++100/0083/12833+++**		**3.635,60**
49.32.00	**Total ASBL EIC AUVELAIS/VALCOMP**	**Total 147/561 +++100/0083/12833+++**		**5.453,40**
49.32.00	CFCS VALIDATION BXL OUEST	154/573 +++100/0083/12429+++	29/09/2025	2.817,59
49.32.00	CFCS VALIDATION BXL OUEST	**Total 154/573 +++100/0083/12429+++**		**2.817,59**
49.32.00	**Total CFCS VALIDATION BXL OUEST**	**Total 154/573 +++100/0083/12429+++**		**2.817,59**
49.32.00	Institut supérieur provincial de Formation	156/591 ++100/0085/08348+++	01/10/2025	818,01
49.32.00	Institut supérieur provincial de Formation	**Total 156/591 ++100/0085/08348+++**		**818,01**
49.32.00	Institut supérieur provincial de Formation	156/592 ++100/0085/08247+++	01/10/2025	818,01
49.32.00	Institut supérieur provincial de Formation	**Total 156/592 ++100/0085/08247+++**		**818,01**
49.32.00	Institut supérieur provincial de Formation	169/641 ++100/0085/54121+++	21/10/2025	834,39

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	Institut supérieur provincial de Formation	**Total 169/641 ++100/0085/54121+++**		**834,39**
49.32.00	**Total Institut supérieur provincial de Formation**	**Total 169/641 ++100/0085/54121+++**		**2.470,41**
49.32.00	CPEONS	156/587 ++100/0085/00870-CBW01-02	01/10/2025	21.604,80
49.32.00	CPEONS	**Total 156/587 ++100/0085/00870-CBW01-02**		**21.604,80**
49.32.00	**Total CPEONS**	**Total 156/587 ++100/0085/00870-CBW01-02**		**21.604,80**
49.32.00	Futur H	156/588 ++100/0085/07843+++	01/10/2025	4.544,50
49.32.00	Futur H	**Total 156/588 ++100/0085/07843+++**		**4.544,50**
49.32.00	**Total Futur H**	**Total 156/588 ++100/0085/07843+++**		**4.544,50**
49.32.00	Croix Jaune et Blanche	158/597 ++100/0085/16634+++	03/10/2025	198,12
49.32.00	Croix Jaune et Blanche	**Total 158/597 ++100/0085/16634+++**		**198,12**
49.32.00	Croix Jaune et Blanche	158/594 ++100/0085/16331+++	03/10/2025	202,08
49.32.00	Croix Jaune et Blanche	**Total 158/594 ++100/0085/16331+++**		**202,08**
49.32.00	Croix Jaune et Blanche	158/595 ++100/0085/16432+++	03/10/2025	202,08
49.32.00	Croix Jaune et Blanche	**Total 158/595 ++100/0085/16432+++**		**202,08**
49.32.00	Croix Jaune et Blanche	158/596 ++100/0085/16533+++	03/10/2025	202,08
49.32.00	Croix Jaune et Blanche	**Total 158/596 ++100/0085/16533+++**		**202,08**
49.32.00	**Total Croix Jaune et Blanche**	**Total 158/596 ++100/0085/16533+++**		**804,36**
49.32.00	FACILICOM SERVICES GROUP BELGIUM	159/599 ++100/0083/13843+++	06/10/2025	7.929,12
49.32.00	FACILICOM SERVICES GROUP BELGIUM	**Total 159/599 ++100/0083/13843+++**		**7.929,12**
49.32.00	**Total FACILICOM SERVICES GROUP BELGIUM**	**Total 159/599 ++100/0083/13843+++**		**7.929,12**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	160/600 ++100/0085/08651+++	07/10/2025	720,28
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 160/600 ++100/0085/08651+++**		**720,28**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	160/601 ++100/0085/08853+++	07/10/2025	839,02
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 160/601 ++100/0085/08853+++**		**839,02**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	160/603 ++100/0085/08449+++	07/10/2025	1.375,40
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 160/603 ++100/0085/08449+++**		**1.375,40**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	160/604 ++100/0085/08550+++	07/10/2025	1.548,96
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 160/604 ++100/0085/08550+++**		**1.548,96**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	160/602 ++100/0085/08752+++	07/10/2025	1.290,80
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 160/602 ++100/0085/08752+++**		**1.290,80**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	169/642 ++100/0085/25324+++	21/10/2025	454,45
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 169/642 ++100/0085/25324+++**		**454,45**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	169/643 ++100/0085/25425+++	21/10/2025	454,45
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 169/643 ++100/0085/25425+++**		**454,45**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/704 ++100/0085/70184+++	06/11/2025	1.685,76
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/704 ++100/0085/70184+++**		**1.685,76**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/700 ++100/0085/70386+++	06/11/2025	463,55

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/700 ++100/0085/70386+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/698 ++100/0085/70588+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/698 ++100/0085/70588+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/695 ++100/0085/71093+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/695 ++100/0085/71093+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/693 ++100/0085/71295+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/693 ++100/0085/71295+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/702 ++100/0085/70689+++	06/11/2025	775,90
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/702 ++100/0085/70689+++**		**775,90**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/697 ++100/0085/70790+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/697 ++100/0085/70790+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/696 ++100/0085/70891+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/696 ++100/0085/70891+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/703 ++100/0085/70992+++	06/11/2025	1.316,60
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/703 ++100/0085/70992+++**		**1.316,60**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/701 ++100/0085/70285+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/701 ++100/0085/70285+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/699 ++100/0085/70487+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/699 ++100/0085/70487+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/694 ++100/0085/71194+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/694 ++100/0085/71194+++**		**463,55**
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	179/692 ++100/0085/71396+++	06/11/2025	463,55
49.32.00	Maison provinciale de la Formation	**Total 179/692 ++100/0085/71396+++**		**463,55**
49.32.00	**Total Maison provinciale de la Formation**	**Total 179/692 ++100/0085/71396+++**		**15.097,12**
49.32.00	Centre Provincial de Formation	160/606 ++100/0085/08045+++	07/10/2025	10.570,48
49.32.00	Centre Provincial de Formation	**Total 160/606 ++100/0085/08045+++**		**10.570,48**
49.32.00	Centre Provincial de Formation	160/605 ++100/0085/08146+++	07/10/2025	10.570,48
49.32.00	Centre Provincial de Formation	**Total 160/605 ++100/0085/08146+++**		**10.570,48**
49.32.00	**Total Centre Provincial de Formation**	**Total 160/605 ++100/0085/08146+++**		**21.140,96**
49.32.00	Collectif des Femmes	162/608 ++100/0085/02587+++	10/10/2025	7.848,76
49.32.00	Collectif des Femmes	**Total 162/608 ++100/0085/02587+++**		**7.848,76**
49.32.00	Collectif des Femmes	179/678 ++100/0085/02587+++	06/11/2025	7.848,76
49.32.00	Collectif des Femmes	**Total 179/678 ++100/0085/02587+++**		**7.848,76**
49.32.00	Collectif des Femmes	183/710 ++100/0085/02587+++	13/11/2025	7.848,78
49.32.00	Collectif des Femmes	**Total 183/710 ++100/0085/02587+++**		**7.848,78**
49.32.00	**Total Collectif des Femmes**	**Total 183/710 ++100/0085/02587+++**		**23.546,30**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	163/614 ++100/0085/06530+++	13/10/2025	4.092,66

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 163/614 ++100/0085/06530+++**		**4.092,66**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	163/613 ++100/0085/06631+++	13/10/2025	7.135,92
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 163/613 ++100/0085/06631+++**		**7.135,92**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	168/634 ++100/0085/50784+++	20/10/2025	2.098,80
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 168/634 ++100/0085/50784+++**		**2.098,80**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	168/632 ++100/0085/51491+++	20/10/2025	2.518,56
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 168/632 ++100/0085/51491+++**		**2.518,56**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	168/638 ++100/0085/50986+++	20/10/2025	839,52
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 168/638 ++100/0085/50986+++**		**839,52**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	168/637 ++100/0085/51087+++	20/10/2025	839,52
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 168/637 ++100/0085/51087+++**		**839,52**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	168/636 ++100/0085/51188+++	20/10/2025	839,52
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 168/636 ++100/0085/51188+++**		**839,52**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	168/631 ++100/0085/51289+++	20/10/2025	2.938,32
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 168/631 ++100/0085/51289+++**		**2.938,32**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	168/635 ++100/0085/50885+++	20/10/2025	1.679,04
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 168/635 ++100/0085/50885+++**		**1.679,04**
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	168/633 ++100/0085/51390+++	20/10/2025	2.098,80
49.32.00	Institut de formation de l'Enseignement	**Total 168/633 ++100/0085/51390+++**		**2.098,80**
49.32.00	**Total Institut de formation de l'Enseignement**	**Total 168/633 ++100/0085/51390+++**		**25.080,66**
49.32.00	Chantier	164/617 ++100/0085/17240+++	14/10/2025	1.297,94
49.32.00	Chantier	**Total 164/617 ++100/0085/17240+++**		**1.297,94**
49.32.00	**Total Chantier**	**Total 164/617 ++100/0085/17240+++**		**1.297,94**
49.32.00	Microbus	164/616 ++100/0085/16937+++	14/10/2025	589,58
49.32.00	Microbus	**Total 164/616 ++100/0085/16937+++**		**589,58**
49.32.00	Microbus	164/616 ++100/0085/16937+++ Trop perçu	14/10/2025	0,40
49.32.00	Microbus	**Total 164/616 ++100/0085/16937+++ Trop perçu**		**0,40**
49.32.00	**Total Microbus**	**Total 164/616 ++100/0085/16937+++ Trop perçu**		**589,98**
49.32.00	Cafétéria - CPSE	164/619 ++100/0085/53919+++	14/10/2025	5.247,00
49.32.00	Cafétéria - CPSE	**Total 164/619 ++100/0085/53919+++**		**5.247,00**
49.32.00	**Total Cafétéria - CPSE**	**Total 164/619 ++100/0085/53919+++**		**5.247,00**
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	165/622 ++100/0085/57454+++	15/10/2025	2.098,80
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	**Total 165/622 ++100/0085/57454+++**		**2.098,80**
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	165/624 ++100/0085/57252+++	15/10/2025	839,52
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	**Total 165/624 ++100/0085/57252+++**		**839,52**
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	165/621 ++100/0085/56949+++	15/10/2025	839,52
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	**Total 165/621 ++100/0085/56949+++**		**839,52**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	165/625 ++100/0085/57050+++	15/10/2025	839,02
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	**Total 165/625 ++100/0085/57050+++**		**839,02**
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	165/623 ++100/0085/57151+++	15/10/2025	3.358,08
49.32.00	CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION	**Total 165/623 ++100/0085/57151+++**		**3.358,08**
49.32.00	**Total CENTRE D'ENS. SUPERIEUR DE PROMOTION**	**Total 165/623 ++100/0085/57151+++**		**7.974,94**
49.32.00	Haute Ecole en Hainaut	166/627 ++100/0085/25526+++	16/10/2025	2.057,60
49.32.00	Haute Ecole en Hainaut	**Total 166/627 ++100/0085/25526+++**		**2.057,60**
49.32.00	Haute Ecole en Hainaut	166/628 ++100/0085/25627+++	16/10/2025	2.057,60
49.32.00	Haute Ecole en Hainaut	**Total 166/628 ++100/0085/25627+++**		**2.057,60**
49.32.00	**Total Haute Ecole en Hainaut**	**Total 166/628 ++100/0085/25627+++**		**4.115,20**
49.32.00	Centre de Validation Sambreville	167/629 ++100/0085/06328+++	17/10/2025	3.708,40
49.32.00	Centre de Validation Sambreville	**Total 167/629 ++100/0085/06328+++**		**3.708,40**
49.32.00	Centre de Validation Sambreville	167/630 ++100/0085/06429+++	17/10/2025	1.854,20
49.32.00	Centre de Validation Sambreville	**Total 167/630 ++100/0085/06429+++**		**1.854,20**
49.32.00	**Total Centre de Validation Sambreville**	**Total 167/630 ++100/0085/06429+++**		**5.562,60**
49.32.00	Lire et Ecrire Luxembourg	168/640 ++100/0085/13196+++	20/10/2025	24.198,22
49.32.00	Lire et Ecrire Luxembourg	**Total 168/640 ++100/0085/13196+++**		**24.198,22**
49.32.00	**Total Lire et Ecrire Luxembourg**	**Total 168/640 ++100/0085/13196+++**		**24.198,22**
49.32.00	Province de Liège	169/644 ++100/0085/57555+++	21/10/2025	1.579,92
49.32.00	Province de Liège	**Total 169/644 ++100/0085/57555+++**		**1.579,92**
49.32.00	Province de Liège	169/645 ++100/0085/07944+++	21/10/2025	30.424,00
49.32.00	Province de Liège	**Total 169/645 ++100/0085/07944+++**		**30.424,00**
49.32.00	**Total Province de Liège**	**Total 169/645 ++100/0085/07944+++**		**32.003,92**
49.32.00	Centre de Validation Bruxelles	171/647 ++100/0085/53818+++	24/10/2025	16.687,80
49.32.00	Centre de Validation Bruxelles	**Total 171/647 ++100/0085/53818+++**		**16.687,80**
49.32.00	**Total Centre de Validation Bruxelles**	**Total 171/647 ++100/0085/53818+++**		**16.687,80**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	172/655 ++100/0085/12287+++	27/10/2025	3.635,60
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 172/655 ++100/0085/12287+++**		**3.635,60**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	172/653 ++100/0085/12590	27/10/2025	1.521,20
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 172/653 ++100/0085/12590**		**1.521,20**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	172/654 ++100/0085/12792	27/10/2025	1.817,80
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 172/654 ++100/0085/12792**		**1.817,80**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	172/656 ++100/0085/17543+++	27/10/2025	15.331,65
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 172/656 ++100/0085/17543+++**		**15.331,65**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	172/651 ++100/0085/12489	27/10/2025	1.817,80
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 172/651 ++100/0085/12489**		**1.817,80**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	172/652 ++100/0085/12691	27/10/2025	1.817,80

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 172/652 ++100/0085/12691**		**1.817,80**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	172/650 ++100/0085/12893	27/10/2025	5.453,40
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 172/650 ++100/0085/12893**		**5.453,40**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	177/674 ++100/0085/12388	04/11/2025	7.316,65
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 177/674 ++100/0085/12388**		**7.316,65**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	177/676 ++100/0085/17442+++	04/11/2025	363,56
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 177/676 ++100/0085/17442+++**		**363,56**
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	177/675 ++100/0085/13095	04/11/2025	6.044,19
49.32.00	Ecole d'Administration Publique commune	**Total 177/675 ++100/0085/13095**		**6.044,19**
49.32.00	**Total Ecole d'Administration Publique commune**	**Total 177/675 ++100/0085/13095**		**45.119,65**
49.32.00	Bruxelles Formation	175/664 ++100/0085/25122+++	31/10/2025	65.341,72
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 175/664 ++100/0085/25122+++**		**65.341,72**
49.32.00	Bruxelles Formation	175/662 ++100/0085/25021+++	31/10/2025	9.530,00
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 175/662 ++100/0085/25021+++**		**9.530,00**
49.32.00	Bruxelles Formation	175/663 ++100/0085/25223+++	31/10/2025	41.582,60
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 175/663 ++100/0085/25223+++**		**41.582,60**
49.32.00	Bruxelles Formation	175/661 ++100/0085/23607+++	31/10/2025	13.055,60
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 175/661 ++100/0085/23607+++**		**13.055,60**
49.32.00	Bruxelles Formation	175/659 ++100/0085/23102+++	31/10/2025	23.378,14
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 175/659 ++100/0085/23102+++**		**23.378,14**
49.32.00	Bruxelles Formation	175/660 ++100/0085/23304+++	31/10/2025	15.468,65
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 175/660 ++100/0085/23304+++**		**15.468,65**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/689 ++100/0085/24617+++	06/11/2025	23.502,39
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/689 ++100/0085/24617+++**		**23.502,39**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/690 ++100/0085/24718+++	06/11/2025	4.411,06
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/690 ++100/0085/24718+++**		**4.411,06**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/691 ++100/0085/24819+++	06/11/2025	23.502,39
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/691 ++100/0085/24819+++**		**23.502,39**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/679 ++100/0085/23203+++	06/11/2025	66.648,60
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/679 ++100/0085/23203+++**		**66.648,60**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/686 ++100/0085/24314+++	06/11/2025	28.485,68
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/686 ++100/0085/24314+++**		**28.485,68**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/688 ++100/0085/24516+++	06/11/2025	28.510,53
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/688 ++100/0085/24516+++**		**28.510,53**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/680 ++100/0085/23405+++	06/11/2025	31.672,75
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/680 ++100/0085/23405+++**		**31.672,75**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/683 ++100/0085/23809+++	06/11/2025	68.579,40

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/683 ++100/0085/23809+++**		**68.579,40**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/684 ++100/0085/24011+++	06/11/2025	6.362,30
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/684 ++100/0085/24011+++**		**6.362,30**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/685 ++100/0085/24112+++	06/11/2025	6.362,30
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/685 ++100/0085/24112+++**		**6.362,30**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/687 ++100/0085/24415+++	06/11/2025	22.113,00
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/687 ++100/0085/24415+++**		**22.113,00**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/681 ++100/0085/23506+++	06/11/2025	11.730,60
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/681 ++100/0085/23506+++**		**11.730,60**
49.32.00	Bruxelles Formation	179/682 ++100/0085/23708+++	06/11/2025	33.995,25
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 179/682 ++100/0085/23708+++**		**33.995,25**
49.32.00	Bruxelles Formation	184/723 ++100/0085/24213+++	14/11/2025	47.635,80
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 184/723 ++100/0085/24213+++**		**47.635,80**
49.32.00	Bruxelles Formation	184/722 ++100/0085/23910+++	14/11/2025	6.362,30
49.32.00	Bruxelles Formation	**Total 184/722 ++100/0085/23910+++**		**6.362,30**
49.32.00	**Total Bruxelles Formation**	**Total 184/722 ++100/0085/23910+++**		**578.231,06**
49.32.00	Forem Formation	175/666 ++100/0085/54323+++	31/10/2025	39.310,80
49.32.00	Forem Formation	**Total 175/666 ++100/0085/54323+++**		**39.310,80**
49.32.00	Forem Formation	176/672 ++100/0085/67053+++	03/11/2025	31.686,32
49.32.00	Forem Formation	**Total 176/672 ++100/0085/67053+++**		**31.686,32**
49.32.00	Forem Formation	182/708 ++100/0085/66952+++	12/11/2025	5.388,80
49.32.00	Forem Formation	**Total 182/708 ++100/0085/66952+++**		**5.388,80**
49.32.00	**Total Forem Formation**	**Total 182/708 ++100/0085/66952+++**		**76.385,92**
49.32.00	Le Pôle Hainuyer	176/669 ++100/0085/57353+++	03/11/2025	5.446,44
49.32.00	Le Pôle Hainuyer	**Total 176/669 ++100/0085/57353+++**		**5.446,44**
49.32.00	Le Pôle Hainuyer	176/670 ++100/0085/17341+++	03/11/2025	5.555,52
49.32.00	Le Pôle Hainuyer	**Total 176/670 ++100/0085/17341+++**		**5.555,52**
49.32.00	**Total Le Pôle Hainuyer**	**Total 176/670 ++100/0085/17341+++**		**11.001,96**
49.32.00	Centre de validation des compétences	176/671 ++100/0085/06833+++	03/11/2025	3.650,88
49.32.00	Centre de validation des compétences	**Total 176/671 ++100/0085/06833+++**		**3.650,88**
49.32.00	**Total Centre de validation des compétences**	**Total 176/671 ++100/0085/06833+++**		**3.650,88**
49.32.00	IFAPME	183/716 ++100/0085/75541+++	13/11/2025	7.911,20
49.32.00	IFAPME	**Total 183/716 ++100/0085/75541+++**		**7.911,20**
49.32.00	IFAPME	183/718 ++100/0085/75743+++	13/11/2025	4.944,50
49.32.00	IFAPME	**Total 183/718 ++100/0085/75743+++**		**4.944,50**
49.32.00	IFAPME	183/720 ++100/0085/75945+++	13/11/2025	7.911,20
49.32.00	IFAPME	**Total 183/720 ++100/0085/75945+++**		**7.911,20**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	IFAPME	183/717 ++100/0085/75642+++	13/11/2025	7.911,20
49.32.00	IFAPME	**Total 183/717 ++100/0085/75642+++**		**7.911,20**
49.32.00	IFAPME	183/719 ++100/0085/75844+++	13/11/2025	7.911,20
49.32.00	IFAPME	**Total 183/719 ++100/0085/75844+++**		**7.911,20**
49.32.00	IFAPME	183/712 ++100/0085/75137+++	13/11/2025	2.017,20
49.32.00	IFAPME	**Total 183/712 ++100/0085/75137+++**		**2.017,20**
49.32.00	IFAPME	183/713 ++100/0085/75238+++	13/11/2025	7.911,20
49.32.00	IFAPME	**Total 183/713 ++100/0085/75238+++**		**7.911,20**
49.32.00	IFAPME	183/714 ++100/0085/75339+++	13/11/2025	7.911,20
49.32.00	IFAPME	**Total 183/714 ++100/0085/75339+++**		**7.911,20**
49.32.00	IFAPME	183/715 ++100/0085/75440+++	13/11/2025	9.889,00
49.32.00	IFAPME	**Total 183/715 ++100/0085/75440+++**		**9.889,00**
49.32.00	**Total IFAPME**	**Total 183/715 ++100/0085/75440+++**		**64.317,90**
49.32.00	Centre de validation de compétences	183/709 ++100/0085/53717+++	13/11/2025	33.931,86
49.32.00	Centre de validation de compétences	**Total 183/709 ++100/0085/53717+++**		**33.931,86**
49.32.00	**Total Centre de validation de compétences**	**Total 183/709 ++100/0085/53717+++**		**33.931,86**
49.32.00	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SAINT - LAURENT, LIEGE	+++100/0085/25728+++	01/12/2025	8.230,40
49.32.00	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SAINT - LAURENT, LIEGE	**Total +++100/0085/25728+++**		**8.230,40**
49.32.00	**Total CENTRE D'ENSEIGNEMENT SAINT - LAURENT, LIEGE**	**Total +++100/0085/25728+++**		**8.230,40**
49.32.00	CONSORTIUM VALIDATION	+++100/0086/31418+++	01/12/2025	4.851,82
49.32.00	CONSORTIUM VALIDATION	**Total +++100/0086/31418+++**		**4.851,82**
49.32.00	**Total CONSORTIUM VALIDATION**	**Total +++100/0086/31418+++**		**4.851,82**
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	+++100/0086/33438+++	02/12/2025	9.127,20
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	**Total +++100/0086/33438+++**		**9.127,20**
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	+++100/0086/33337+++	02/12/2025	3.635,60
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	**Total +++100/0086/33337+++**		**3.635,60**
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	+++100/0086/33236+++	02/12/2025	9.127,20
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	**Total +++100/0086/33236+++**		**9.127,20**
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	+++100/0086/33135+++	02/12/2025	9.127,20
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	**Total +++100/0086/33135+++**		**9.127,20**
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	+++100/0086/33034+++	02/12/2025	9.127,20
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	**Total +++100/0086/33034+++**		**9.127,20**
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	+++100/0086/32933+++	02/12/2025	10.906,80
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	**Total +++100/0086/32933+++**		**10.906,80**
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	+++100/0086/32832+++	02/12/2025	9.127,20
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	**Total +++100/0086/32832+++**		**9.127,20**
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	+++100/0086/32731+++	02/12/2025	3.635,60

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.32.00	C.P.A.S. FLERON	**Total +++100/0086/32731+++**		**3.635,60**
49.32.00	**Total C.P.A.S. FLERON**	**Total +++100/0086/32731+++**		**63.814,00**
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	+++100/0085/83928+++	08/12/2025	4.090,05
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	**Total +++100/0085/83928+++**		**4.090,05**
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	+++100/0085/83726+++	08/12/2025	4.453,61
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	**Total +++100/0085/83726+++**		**4.453,61**
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	+++100/0085/83524+++	08/12/2025	4.542,79
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	**Total +++100/0085/83524+++**		**4.542,79**
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	+++100/0085/83423+++	08/12/2025	3.940,18
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	**Total +++100/0085/83423+++**		**3.940,18**
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	+++100/0085/83827+++	08/12/2025	1.521,20
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	**Total +++100/0085/83827+++**		**1.521,20**
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	+++100/0085/83625+++	08/12/2025	16.991,60
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	**Total +++100/0085/83625+++**		**16.991,60**
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	+++100/0085/83322+++	29/12/2025	1.854,20
49.32.00	EAP REGION WALLONNE -	**Total +++100/0085/83322+++**		**1.854,20**
49.32.00	**Total EAP REGION WALLONNE -**	**Total +++100/0085/83322+++**		**37.393,63**
49.32.00	EMBUILD HAINAUT	+++100/0085/17038+++	18/12/2025	1.854,20
49.32.00	EMBUILD HAINAUT	**Total +++100/0085/17038+++**		**1.854,20**
49.32.00	**Total EMBUILD HAINAUT**	**Total +++100/0085/17038+++**		**1.854,20**
Total 49.32.00	**Total EMBUILD HAINAUT**	**Total +++100/0085/17038+++**		**11.525.819,49**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 01.2025	02/01/2025	209.974,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 01.2025**		**209.974,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 02.2025	03/02/2025	209.974,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 02.2025**		**209.974,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 03.2025	03/03/2025	209.974,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 03.2025**		**209.974,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 04.2025	01/04/2025	209.974,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 04.2025**		**209.974,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 05.2025	02/05/2025	209.974,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 05.2025**		**209.974,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 06.2025	02/06/2025	209.974,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 06.2025**		**209.974,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 07.2025	01/07/2025	210.156,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 07.2025**		**210.156,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 07.2025-SOLDE	02/07/2025	6.769,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 07.2025-SOLDE**		**6.769,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 08/2025	01/08/2025	210.967,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 08/2025**		**210.967,00**
49.33.00	FOD Financien	Meise sept 2025	01/09/2025	210.967,00
49.33.00	FOD Financien	**Total Meise sept 2025**		**210.967,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 10.2025	01/10/2025	210.967,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 10.2025**		**210.967,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 11.2025	03/11/2025	210.967,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 11.2025**		**210.967,00**
49.33.00	FOD Financien	DOTATION MEISE 12.2025	01/12/2025	210.966,00
49.33.00	FOD Financien	**Total DOTATION MEISE 12.2025**		**210.966,00**
49.33.00	**Total FOD Financien**	**Total DOTATION MEISE 12.2025**		**2.531.603,00**
Total 49.33.00	**Total FOD Financien**	**Total DOTATION MEISE 12.2025**		**2.531.603,00**
49.36.52	BE08 0912 1105 1013	art 493652	31/12/2025	3.781.000,00
49.36.52	BE08 0912 1105 1013	art 493652	31/01/2025	4.133.000,00
49.36.52	BE08 0912 1105 1013	**Total art 493652**		**7.914.000,00**
49.36.52	**Total BE08 0912 1105 1013**	**Total art 493652**		**7.914.000,00**
Total 49.36.52	**Total BE08 0912 1105 1013**	**Total art 493652**		**7.914.000,00**
49.40.00	BE46 0912 1105 3336	art 494000	31/07/2025	112.805,46
49.40.00	BE46 0912 1105 3336	art 494000	29/08/2025	844.128,13
49.40.00	BE46 0912 1105 3336	art 494000	28/11/2025	887.660,12
49.40.00	BE46 0912 1105 3336	art 494000	28/02/2025	832.607,95
49.40.00	BE46 0912 1105 3336	art 494000	02/06/2025	815.783,46
49.40.00	BE46 0912 1105 3336	**Total art 494000**		**3.492.985,12**
49.40.00	**Total BE46 0912 1105 3336**	**Total art 494000**		**3.492.985,12**
Total 49.40.00	**Total BE46 0912 1105 3336**	**Total art 494000**		**3.492.985,12**
49.50.00	BE74 0912 1105 0407	art 495000	31/07/2025	19.833.263,28
49.50.00	BE74 0912 1105 0407	art 495000	31/10/2025	19.833.263,28
49.50.00	BE74 0912 1105 0407	art 495000	31/01/2025	19.833.263,28
49.50.00	BE74 0912 1105 0407	art 495000	30/04/2025	19.833.263,28
49.50.00	BE74 0912 1105 0407	**Total art 495000**		**79.333.053,12**
49.50.00	**Total BE74 0912 1105 0407**	**Total art 495000**		**79.333.053,12**
Total 49.50.00	**Total BE74 0912 1105 0407**	**Total art 495000**		**79.333.053,12**
49.51.00	BE54 0912 1110 7997	art 495100	31/07/2025	643.003,06
49.51.00	BE54 0912 1110 7997	art 495100	31/10/2025	643.003,06
49.51.00	BE54 0912 1110 7997	art 495100	31/01/2025	643.003,06
49.51.00	BE54 0912 1110 7997	art 495100	30/04/2025	643.003,06
49.51.00	BE54 0912 1110 7997	**Total art 495100**		**2.572.012,24**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.51.00	**Total BE54 0912 1110 7997**	**Total art 495100**		**2.572.012,24**
Total 49.51.00	**Total BE54 0912 1110 7997**	**Total art 495100**		**2.572.012,24**
49.52.00	BE74 0912 1105 0407	art 495200	28/11/2025	9.192.133,18
49.52.00	BE74 0912 1105 0407	art 495200	31/01/2025	4.306.524,33
49.52.00	BE74 0912 1105 0407	art 495200	28/02/2025	463.744,42
49.52.00	BE74 0912 1105 0407	**Total art 495200**		**13.962.401,93**
49.52.00	**Total BE74 0912 1105 0407**	**Total art 495200**		**13.962.401,93**
49.52.00	BE83 0912 1105 1215	art 495200	31/10/2025	1.200.273,45
49.52.00	BE83 0912 1105 1215	art 495200	31/01/2025	665.135,76
49.52.00	BE83 0912 1105 1215	**Total art 495200**		**1.865.409,21**
49.52.00	**Total BE83 0912 1105 1215**	**Total art 495200**		**1.865.409,21**
Total 49.52.00	**Total BE83 0912 1105 1215**	**Total art 495200**		**15.827.811,14**
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	31/07/2025	7.663,68
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	31/10/2025	94.056,91
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	28/11/2025	6.478,57
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	31/12/2025	84.551,55
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	31/01/2025	90.138,43
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	28/02/2025	4.145,51
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	31/03/2025	189.644,22
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	30/04/2025	62.447,30
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	02/06/2025	16.833,74
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	30/06/2025	186.888,13
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	art 495300	30/09/2025	357.092,82
49.53.00	BE54 0912 1110 7997	**Total art 495300**		**1.099.940,86**
49.53.00	**Total BE54 0912 1110 7997**	**Total art 495300**		**1.099.940,86**
Total 49.53.00	**Total BE54 0912 1110 7997**	**Total art 495300**		**1.099.940,86**
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	art 495400	31/07/2025	8.390,77
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	art 495400	29/08/2025	515.100,00
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	art 495400	28/11/2025	515.100,00
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	art 495400	31/12/2025	376.474,70
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	art 495400	31/03/2025	561.823,84
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	art 495400	30/04/2025	349.827,96
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	art 495400	30/06/2025	99.634,51
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	art 495400	30/09/2025	97.990,50
49.54.00	BE44 0912 1110 2745	**Total art 495400**		**2.524.342,28**
49.54.00	**Total BE44 0912 1110 2745**	**Total art 495400**		**2.524.342,28**
Total 49.54.00	**Total BE44 0912 1110 2745**	**Total art 495400**		**2.524.342,28**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	PTP LS DO51Retrait PTP DO51 LS	24/12/2025	5.471.062,08
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	**Total PTP LS DO51Retrait PTP DO51 LS**		**5.471.062,08**
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	PTP OS DO51Retrait PTP DO51 OS	24/12/2025	8.024.269,39
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	**Total PTP OS DO51Retrait PTP DO51 OS**		**8.024.269,39**
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	PTP OS	05/12/2025	123.099,19
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	**Total PTP OS**		**123.099,19**
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	PTP LS	05/12/2025	182.872,34
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	**Total PTP LS**		**182.872,34**
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	PTP CF DO51Retrait PTP DO51 CF	24/12/2025	1.306.229,73
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	**Total PTP CF DO51Retrait PTP DO51 CF**		**1.306.229,73**
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	PTP CF DO52Retrait PTP DO52 CF	24/12/2025	490.465,24
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	**Total PTP CF DO52Retrait PTP DO52 CF**		**490.465,24**
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	PTP CF DO53Retrait PTP DO53 CF	24/12/2025	142.597,03
49.55.00	BE17 0912 1100 3321	**Total PTP CF DO53Retrait PTP DO53 CF**		**142.597,03**
49.55.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total PTP CF DO53Retrait PTP DO53 CF**		**15.740.595,00**
Total 49.55.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total PTP CF DO53Retrait PTP DO53 CF**		**15.740.595,00**
66.01.00	FOD Financien	COCOF section particulière	01/04/2025	2.034.966,00
66.01.00	FOD Financien	**Total COCOF section particulière**		**2.034.966,00**
66.01.00	FOD Financien	RW section particulière	01/04/2025	374.881.167,00
66.01.00	FOD Financien	RW section particulière	02/07/2025	29.915.042,00
66.01.00	FOD Financien	**Total RW section particulière**		**404.796.209,00**
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	02/06/2025	2.031.966,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	01/12/2025	1.625.760,27
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	01/10/2025	2.052.951,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	03/02/2025	2.034.966,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	03/03/2025	2.034.966,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	01/07/2025	2.039.862,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	03/11/2025	2.014.951,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	01/09/2025	2.027.951,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière COCOF	02/05/2025	2.031.966,00
66.01.00	FOD Financien	**Total section particulière COCOF**		**17.895.339,27**
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	02/06/2025	374.881.167,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	01/12/2025	358.379.011,98
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	01/10/2025	379.068.416,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	02/01/2025	374.881.167,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	03/02/2025	374.881.167,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	03/03/2025	374.881.167,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	01/07/2025	374.276.869,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	03/11/2025	379.068.416,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	01/09/2025	379.068.416,00
66.01.00	FOD Financien	section particulière RW	02/05/2025	374.881.167,00
66.01.00	FOD Financien	**Total section particulière RW**		**3.744.266.963,98**
66.01.00	FOD Financien	section particuière COCOF	02/01/2025	2.034.966,00
66.01.00	FOD Financien	**Total section particuière COCOF**		**2.034.966,00**
66.01.00	FOD Financien	Saint-Emilie RW	01/08/2025	379.068.416,00
66.01.00	FOD Financien	**Total Saint-Emilie RW**		**379.068.416,00**
66.01.00	FOD Financien	Saint-Emilie COCOF	01/08/2025	2.027.951,00
66.01.00	FOD Financien	**Total Saint-Emilie COCOF**		**2.027.951,00**
66.01.00	**Total FOD Financien**	**Total Saint-Emilie COCOF**		**4.552.124.811,25**
Total 66.01.00	**Total FOD Financien**	**Total Saint-Emilie COCOF**		**4.552.124.811,25**
76.02.00	DEUTSCHSPR.GEMEINSCHAFT	WORRIKEN 2025 (74.368,07 sur le DC 202300124 et le reste 20250	19/12/2025	75.111,75
76.02.00	DEUTSCHSPR.GEMEINSCHAFT	**Total WORRIKEN 2025 (74.368,07 sur le DC 202300124 et le reste**		**75.111,75**
76.02.00	DEUTSCHSPR.GEMEINSCHAFT	SALDO 2025 GEMEINSCHAFTSZENTREN (IDX) DC 202500116	19/12/2025	57.408,80
76.02.00	DEUTSCHSPR.GEMEINSCHAFT	**Total SALDO 2025 GEMEINSCHAFTSZENTREN (IDX) DC 202500116**		**57.408,80**
76.02.00	**Total DEUTSCHSPR.GEMEINSCHAFT**	**Total SALDO 2025 GEMEINSCHAFTSZENTREN (IDX) DC 202500116**		**132.520,55**
Total 76.02.00	**Total DEUTSCHSPR.GEMEINSCHAFT**	**Total SALDO 2025 GEMEINSCHAFTSZENTREN (IDX) DC 202500116**		**132.520,55**
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	31/07/2025	1.841,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	29/08/2025	1.541,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	31/10/2025	1.841,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	28/11/2025	1.541,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	31/12/2025	1.641,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	31/01/2025	1.841,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	28/02/2025	1.841,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	31/03/2025	1.841,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	30/04/2025	1.841,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	02/06/2025	1.841,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	30/06/2025	1.841,96
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	art 860200	30/09/2025	2.141,66
86.02.00	BE65 0912 1110 7896	**Total art 860200**		**21.600,22**
86.02.00	**Total BE65 0912 1110 7896**	**Total art 860200**		**21.600,22**
Total 86.02.00	**Total BE65 0912 1110 7896**	**Total art 860200**		**21.600,22**
87.03.17	BE77 0912 1105 3942	art 870317	31/07/2025	2.670,00
87.03.17	BE77 0912 1105 3942	art 870317	31/10/2025	12.000,00
87.03.17	BE77 0912 1105 3942	**Total art 870317**		**14.670,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
87.03.17	**Total BE77 0912 1105 3942**	**Total art 870317**		**14.670,00**
Total 87.03.17	**Total BE77 0912 1105 3942**	**Total art 870317**		**14.670,00**
16.29.00	SCBCM DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DU PREMIER	SUBVENTION Nos REF: FA EJ: 2201541752 DP: 2025 ADCE 0100258	16/09/2025	33.733,40
16.29.00	SCBCM DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DU PREMIER	**Total SUBVENTION Nos REF: FA EJ: 2201541752 DP: 2025 ADCE 01**		**33.733,40**
16.29.00	**Total SCBCM DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DU PI**	**Total SUBVENTION Nos REF: FA EJ: 2201541752 DP: 2025 ADCE 01**		**33.733,40**
Total 16.29.00	**Total SCBCM DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DU PI**	**Total SUBVENTION Nos REF: FA EJ: 2201541752 DP: 2025 ADCE 01**		**33.733,40**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2500000001 -	12/09/2025	421.142,86
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2500000001 -**		**421.142,86**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2500000047 -	12/09/2025	1.158.051,82
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2500000047 -**		**1.158.051,82**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000241 -	12/09/2025	122.460,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000241 -**		**122.460,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000262 -	12/09/2025	12.500,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000262 -**		**12.500,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000283 -	12/09/2025	8.250,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000283 -**		**8.250,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000284 -	12/09/2025	12.250,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000284 -**		**12.250,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000013 -	12/09/2025	395.713,57
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000013 -**		**395.713,57**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000042 -	12/09/2025	12.500,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000042 -**		**12.500,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000066 -	12/09/2025	8.250,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000066 -**		**8.250,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000067 -	12/09/2025	12.250,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000067 -**		**12.250,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000071 -	12/09/2025	1.059.520,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000071 -**		**1.059.520,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000112 -	12/09/2025	10.960,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000112 -**		**10.960,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000135 -	12/09/2025	12.500,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000135 -**		**12.500,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000151 -	12/09/2025	8.250,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000151 -**		**8.250,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000152 -	12/09/2025	12.250,00
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000152 -**		**12.250,00**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000167 -	12/09/2025	8.856,25

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000167 -**		**8.856,25**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000168 -	12/09/2025	4.097,30
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000168 -**		**4.097,30**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000169 -	12/09/2025	1.787,50
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000169 -**		**1.787,50**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000170 -	12/09/2025	1.986,36
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000170 -**		**1.986,36**
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000171 -	12/09/2025	2.485,42
26.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000171 -**		**2.485,42**
26.01.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000171 -**		**3.286.061,08**
Total 26.01.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - PE pos Art 2601 - 2600000171 -**		**3.286.061,08**
39.19.00	BE52 0912 1105 0609	art 391900	31/12/2025	32.650,97
39.19.00	BE52 0912 1105 0609	art 391900	02/06/2025	145.730,63
39.19.00	BE52 0912 1105 0609	**Total art 391900**		**178.381,60**
39.19.00	**Total BE52 0912 1105 0609**	**Total art 391900**		**178.381,60**
Total 39.19.00	**Total BE52 0912 1105 0609**	**Total art 391900**		**178.381,60**
39.20.00	BE17 0912 1100 3321	11/09/2025-R392000 - CE 3910	05/11/2025	96.719,42
39.20.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 11/09/2025-R392000 - CE 3910**		**96.719,42**
39.20.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 11/09/2025-R392000 - CE 3910**		**96.719,42**
Total 39.20.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 11/09/2025-R392000 - CE 3910**		**96.719,42**
46.06.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - DC 2024 00054	15/07/2025	3.417.439,25
46.06.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - DC 2024 00054**		**3.417.439,25**
46.06.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - DC 2024 00054**		**3.417.439,25**
46.06.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	REGLEMENT DEFINITIF DOTATION CF	23/01/2025	708.000,00
46.06.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total REGLEMENT DEFINITIF DOTATION CF**		**708.000,00**
46.06.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	DC 202400053	13/03/2025	200.000,00
46.06.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	DC 202400053	05/06/2025	91.334,08
46.06.00	COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS	**Total DC 202400053**		**291.334,08**
46.06.00	**Total COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS**	**Total DC 202400053**		**999.334,08**
Total 46.06.00	**Total COMMISS.COMMUNAUT.FRANCAIS**	**Total DC 202400053**		**4.416.773,33**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 1776 - Swap JR -	02/01/2025	2.506.750,00
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 1776 - Swap JR -**		**2.506.750,00**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 2573 - Swap - JR	16/01/2025	261.750,00
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 2573 - Swap - JR**		**261.750,00**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 2570 - Swap -	20/01/2025	193.576,08
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 2570 - Swap -**		**193.576,08**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 1780 - Swap - JR	27/01/2025	454.410,02

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 1780 - Swap - JR**		**454.410,02**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 1732 - Swap - JR -	29/01/2025	2.079.711,11
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 1732 - Swap - JR -**		**2.079.711,11**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 1731 - Swap JR -	03/02/2025	1.042.375,00
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 1731 - Swap JR -**		**1.042.375,00**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 2478 - Swap JR -	03/02/2025	926.125,00
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 2478 - Swap JR -**		**926.125,00**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	0186 - 1735 - Swap JR -	04/02/2025	1.529.956,25
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 0186 - 1735 - Swap JR -**		**1.529.956,25**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - Swap - 1737 -	18/02/2025	583.312,50
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - Swap - 1737 -**		**583.312,50**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 1381 - Swap -	19/02/2025	766.155,56
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 1381 - Swap -**		**766.155,56**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - Swap - 2551	20/02/2025	860.455,56
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - Swap - 2551**		**860.455,56**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 2742 - SWAP -	24/02/2025	137.083,33
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 2742 - SWAP -**		**137.083,33**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 2747 - Swap -	24/02/2025	91.388,89
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 2747 - Swap -**		**91.388,89**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - Swap - 2583 -	26/02/2025	660.700,00
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - Swap - 2583 -**		**660.700,00**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - Swap JR - 1993 -	05/03/2025	1.264.800,00
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - Swap JR - 1993 -**		**1.264.800,00**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 1382 - SWAP - JR -	12/03/2025	718.000,00
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 1382 - SWAP - JR -**		**718.000,00**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - Swap - 2290 -	12/03/2025	358.200,00
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - Swap - 2290 -**		**358.200,00**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	1381 - Swap JR	19/05/2025	620.527,78
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 1381 - Swap JR**		**620.527,78**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2747 - Swap JR	22/05/2025	73.321,67
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2747 - Swap JR**		**73.321,67**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2742 - Swap JR	22/05/2025	109.982,50
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2742 - Swap JR**		**109.982,50**
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	2513 - 0186 - 2874- solde Swap - R860300-8670	06/08/2025	44.733,33
86.03.00	BE08 0912 1100 2513	**Total 2513 - 0186 - 2874- solde Swap - R860300-8670**		**44.733,33**
86.03.00	**Total BE08 0912 1100 2513**	**Total 2513 - 0186 - 2874- solde Swap - R860300-8670**		**15.283.314,58**
86.03.00	MCF - SG - DGBF	VI 3220 - 0186 - 2550 Swap JR - R860300 8670	11/06/2025	403.585,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
86.03.00	MCF - SG - DGBF	**Total VI 3220 - 0186 - 2550 Swap JR - R860300 8670**		**403.585,00**
86.03.00	MCF - SG - DGBF	VI 3220 - 0186 - 2291 Swap JR - R860300 8670	13/06/2025	328.785,00
86.03.00	MCF - SG - DGBF	**Total VI 3220 - 0186 - 2291 Swap JR - R860300 8670**		**328.785,00**
86.03.00	MCF - SG - DGBF	VI 3220 - 0186 - 1382 Swap JR - R860300 8670	13/06/2025	650.900,00
86.03.00	MCF - SG - DGBF	**Total VI 3220 - 0186 - 1382 Swap JR - R860300 8670**		**650.900,00**
86.03.00	MCF - SG - DGBF	VI 3220 - 0186 - R860300 8670	16/06/2025	258.614,19
86.03.00	MCF - SG - DGBF	**Total VI 3220 - 0186 - R860300 8670**		**258.614,19**
86.03.00	**Total MCF - SG - DGBF**	**Total VI 3220 - 0186 - R860300 8670**		**1.641.884,19**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1777 - Swap JR - R860300 8670	04/06/2025	642.055,56
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1777 - Swap JR - R860300 8670**		**642.055,56**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1778 - Swap JR - R860300 8670	04/06/2025	642.055,56
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1778 - Swap JR - R860300 8670**		**642.055,56**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1779 - Swap JR - R860300 8670	04/06/2025	126.388,89
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1779 - Swap JR - R860300 8670**		**126.388,89**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2571 - Swap JR -R860300 8670-	24/06/2025	82.500,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2571 - Swap JR -R860300 8670-**		**82.500,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1776 - Swap JR -R860300 8670	01/07/2025	1.881.000,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1776 - Swap JR -R860300 8670**		**1.881.000,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1780 - Swap JR - R860300 - 8170 -	28/07/2025	325.417,01
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1780 - Swap JR - R860300 - 8170 -**		**325.417,01**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1732- Swap JR - R860300 -8170 -	29/07/2025	1.533.472,22
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1732- Swap JR - R860300 -8170 -**		**1.533.472,22**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -2478 - Swap JR - R860300 -	01/08/2025	644.648,61
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -2478 - Swap JR - R860300 -**		**644.648,61**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -1731 - Swap JR - R860300 -	01/08/2025	756.523,61
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -1731 - Swap JR - R860300 -**		**756.523,61**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -1735 - Swap JR - R860300 -	04/08/2025	1.146.333,33
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -1735 - Swap JR - R860300 -**		**1.146.333,33**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -1737- Swap JR - R860300 -	18/08/2025	447.070,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -1737- Swap JR - R860300 -**		**447.070,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -1381- Swap JR - R860300 -	19/08/2025	543.566,67
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -1381- Swap JR - R860300 -**		**543.566,67**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -2551- Swap JR - R860300 -	20/08/2025	624.450,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -2551- Swap JR - R860300 -**		**624.450,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -2742- Swap JR - R860300 -	22/08/2025	98.133,33
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -2742- Swap JR - R860300 -**		**98.133,33**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -2747- Swap JR - R860300 -	22/08/2025	65.422,22

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -2747- Swap JR - R860300 -**		**65.422,22**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 -2680- Swap JR - R860300 -	25/08/2025	88.400,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 -2680- Swap JR - R860300 -**		**88.400,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1382 - SWAP - JR - R860300-8670 -	12/09/2025	499.355,56
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1382 - SWAP - JR - R860300-8670 -**		**499.355,56**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2291 - SWAP - JR - R860300-8670 -	12/09/2025	260.590,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2291 - SWAP - JR - R860300-8670 -**		**260.590,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	VI 3220 - 0186 - 2074 - Swap JR -	29/09/2025	2.293.000,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total VI 3220 - 0186 - 2074 - Swap JR -**		**2.293.000,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	VI 3220 - 0186 - 2700 - Swap JR - R860300 -	24/10/2025	288.560,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total VI 3220 - 0186 - 2700 - Swap JR - R860300 -**		**288.560,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2350 - Swap JR - R860300 -	28/10/2025	1.597.200,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2350 - Swap JR - R860300 -**		**1.597.200,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	VI 3220 - 0186 - 1381 - SWAP JR - R860300 -	19/11/2025	517.755,56
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total VI 3220 - 0186 - 1381 - SWAP JR - R860300 -**		**517.755,56**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	VI 0186 - 2742 - SWAP JR - R860300 -	24/11/2025	99.248,33
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total VI 0186 - 2742 - SWAP JR - R860300 -**		**99.248,33**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	VI 3220 - 0186 - 2747 - SWAP JR - R860300 -	24/11/2025	66.165,56
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total VI 3220 - 0186 - 2747 - SWAP JR - R860300 -**		**66.165,56**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1777 - SWAP JR - R860300 -	04/12/2025	521.143,33
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1777 - SWAP JR - R860300 -**		**521.143,33**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1778 - SWAP JR - R860300 -	04/12/2025	521.143,33
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1778 - SWAP JR - R860300 -**		**521.143,33**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1779 - SWAP JR - R860300 -	04/12/2025	102.195,33
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1779 - SWAP JR - R860300 -**		**102.195,33**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2766 - SWAP JR - R860300 -	08/12/2025	495.000,00
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2766 - SWAP JR - R860300 -**		**495.000,00**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2550 - SWAP JR - R860300 -	11/12/2025	313.082,50
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2550 - SWAP JR - R860300 -**		**313.082,50**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 1382 - SWAP JR - R860300 -	12/12/2025	512.886,11
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 1382 - SWAP JR - R860300 -**		**512.886,11**
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2290 - SWAP JR - R860300 -	12/12/2025	266.288,75
86.03.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2290 - SWAP JR - R860300 -**		**266.288,75**
86.03.00	**Total BE28 0912 1100 3220**	**Total 3220 - 0186 - 2290 - SWAP JR - R860300 -**		**18.001.051,37**
Total 86.03.00	**Total BE28 0912 1100 3220**	**Total 3220 - 0186 - 2290 - SWAP JR - R860300 -**		**34.926.250,14**
87.02.00	BE20 0910 1143 9056	Solde compte	10/03/2025	7.697,38
87.02.00	BE20 0910 1143 9056	**Total Solde compte**		**7.697,38**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
87.02.00	**Total BE20 0910 1143 9056**	**Total Solde compte**		**7.697,38**
Total 87.02.00	**Total BE20 0910 1143 9056**	**Total Solde compte**		**7.697,38**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PC 2841 - R960100 -	17/09/2025	29.632.556,30
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PC 2841 - R960100 -**		**29.632.556,30**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2839 - R960100	18/09/2025	14.931.600,00
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2839 - R960100**		**14.931.600,00**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2834 - R960100	18/09/2025	12.407.894,85
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2834 - R960100**		**12.407.894,85**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2836 - R960100	18/09/2025	9.933.500,00
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2836 - R960100**		**9.933.500,00**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2842 - R960100	18/09/2025	29.925.300,00
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2842 - R960100**		**29.925.300,00**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2838 - R960100	18/09/2025	4.937.500,00
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2838 - R960100**		**4.937.500,00**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2840 - R960100	18/09/2025	44.961.750,00
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2840 - R960100**		**44.961.750,00**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2835 - R960100	18/09/2025	9.900.600,00
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2835 - R960100**		**9.900.600,00**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2837 - R960100	18/09/2025	19.971.000,00
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2837 - R960100**		**19.971.000,00**
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2843 - R960100	18/09/2025	9.915.100,00
96.01.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2843 - R960100**		**9.915.100,00**
96.01.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - AR 2843 - R960100**		**186.516.801,15**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2844 - EMTN	06/08/2025	4.929.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2844 - EMTN**		**4.929.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2845 - EMTN	06/08/2025	4.934.250,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2845 - EMTN**		**4.934.250,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2847 - EMTN	06/08/2025	34.309.800,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2847 - EMTN**		**34.309.800,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2848 - EMTN	06/08/2025	19.586.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2848 - EMTN**		**19.586.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2850 - EMTN	06/08/2025	48.539.800,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2850 - EMTN**		**48.539.800,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2863 - EMTN	06/08/2025	42.480.750,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2863 - EMTN**		**42.480.750,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2869 - EMTN	06/08/2025	51.567.500,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2869 - EMTN**		**51.567.500,00**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2871 - EMTN	06/08/2025	20.036.800,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2871 - EMTN**		**20.036.800,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2873 - EMTN	06/08/2025	19.920.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2873 - EMTN**		**19.920.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2852 - EMTN	06/08/2025	4.909.100,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2852 - EMTN**		**4.909.100,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2857 - EMTN	06/08/2025	69.859.300,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2857 - EMTN**		**69.859.300,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2846 Schulshein	06/08/2025	9.988.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2846 Schulshein**		**9.988.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2859 EMTN	06/08/2025	4.952.400,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2859 EMTN**		**4.952.400,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2851 -EMTN	06/08/2025	38.948.800,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2851 -EMTN**		**38.948.800,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2878 PC	06/08/2025	49.474.981,12
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2878 PC**		**49.474.981,12**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2877 - PC	06/08/2025	24.737.018,01
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2877 - PC**		**24.737.018,01**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2876 - PC	06/08/2025	24.737.018,02
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2876 - PC**		**24.737.018,02**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2872 - PC	06/08/2025	49.480.792,55
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2872 - PC**		**49.480.792,55**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2872 - EMTN	06/08/2025	19.973.400,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2872 - EMTN**		**19.973.400,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2870 - EMTN	06/08/2025	39.958.400,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2870 - EMTN**		**39.958.400,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2867 - EMTN	06/08/2025	24.805.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2867 - EMTN**		**24.805.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2865 - EMTN	06/08/2025	70.000.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2865 - EMTN**		**70.000.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2864 - EMTN	06/08/2025	14.930.400,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2864 - EMTN**		**14.930.400,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2861 - EMTN	06/08/2025	9.999.100,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2861 - EMTN**		**9.999.100,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2858 - Emprunt	06/08/2025	200.000.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2858 - Emprunt**		**200.000.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2856 - EMTN	06/08/2025	39.980.000,00

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2856 - EMTN**		**39.980.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2854 - EMTN	06/08/2025	20.000.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2854 - EMTN**		**20.000.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2868 - EMTN	06/08/2025	50.000.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2868 - EMTN**		**50.000.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2862 - EMTN	06/08/2025	24.790.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2862 - EMTN**		**24.790.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2860 - EMTN	06/08/2025	4.961.500,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2860 - EMTN**		**4.961.500,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2853 - EMTN	06/08/2025	34.794.650,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2853 - EMTN**		**34.794.650,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2849 - EMTN	06/08/2025	49.949.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2849 - EMTN**		**49.949.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - AR 2879 - PC	06/08/2025	74.216.684,13
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - AR 2879 - PC**		**74.216.684,13**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2852 - EMTN TAP - R960100-9610 -	07/08/2025	100,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2852 - EMTN TAP - R960100-9610 -**		**100,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2880 - PC -R960100-9610 -	18/08/2025	29.688.175,20
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2880 - PC -R960100-9610 -**		**29.688.175,20**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2881 - EMTN - R960100	17/10/2025	100.000.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2881 - EMTN - R960100**		**100.000.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	Virement bancaire/VI 3220 - 0186 - 2822 EMTN -	03/11/2025	10.000.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total Virement bancaire/VI 3220 - 0186 - 2822 EMTN -**		**10.000.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2885 - EMTN - R960100	12/11/2025	50.000.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2885 - EMTN - R960100**		**50.000.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	3220 - 0186 - 2883 - EMTN - R960100	12/11/2025	30.000.000,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total 3220 - 0186 - 2883 - EMTN - R960100**		**30.000.000,00**
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	VI 3220 - 0186 - 2886 - EMTN - R960100 - TAP -	12/11/2025	3.033.630,00
96.01.00	BE28 0912 1100 3220	**Total VI 3220 - 0186 - 2886 - EMTN - R960100 - TAP -**		**3.033.630,00**
96.01.00	**Total BE28 0912 1100 3220**	**Total VI 3220 - 0186 - 2886 - EMTN - R960100 - TAP -**		**1.424.471.349,03**
Total 96.01.00	**Total BE28 0912 1100 3220**	**Total VI 3220 - 0186 - 2886 - EMTN - R960100 - TAP -**		**1.610.988.150,18**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PC 2824 - R960200 -	17/09/2025	49.352.863,32
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PC 2824 - R960200 -**		**49.352.863,32**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PC 2825 - R960200 -	17/09/2025	49.347.475,59
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PC 2825 - R960200 -**		**49.347.475,59**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PC 2828 - R960200 -	17/09/2025	49.359.437,90
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PC 2828 - R960200 -**		**49.359.437,90**

Article	Partie versante	Communication	Date	Somme de Montant
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - PC 2829 - R960200 -	17/09/2025	74.028.560,22
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - PC 2829 - R960200 -**		**74.028.560,22**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2827 - R960200	18/09/2025	15.000.000,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2827 - R960200**		**15.000.000,00**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2832 - R960200	18/09/2025	9.873.400,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2832 - R960200**		**9.873.400,00**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2831 - R960200	18/09/2025	9.988.000,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2831 - R960200**		**9.988.000,00**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2830 - R960200	18/09/2025	29.970.000,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2830 - R960200**		**29.970.000,00**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2826 - R960200	18/09/2025	497.990.000,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2826 - R960200**		**497.990.000,00**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2823 - R960200	18/09/2025	71.134.480,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2823 - R960200**		**71.134.480,00**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2818 - R960200	18/09/2025	4.968.000,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2818 - R960200**		**4.968.000,00**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2834 - R960200	18/09/2025	2.483.805,15
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2834 - R960200**		**2.483.805,15**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2833 - R960200	18/09/2025	9.464.688,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2833 - R960200**		**9.464.688,00**
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	3321 - 0186 - AR 2822 - R960200 -	19/09/2025	9.767.360,00
96.02.00	BE17 0912 1100 3321	**Total 3321 - 0186 - AR 2822 - R960200 -**		**9.767.360,00**
96.02.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - AR 2822 - R960200 -**		**882.728.070,18**
Total 96.02.00	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - AR 2822 - R960200 -**		**882.728.070,18**
Total général	**Total BE17 0912 1100 3321**	**Total 3321 - 0186 - AR 2822 - R960200 -**		**20.435.082.566,15**

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - COMPTE GÉNÉRAL 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

Résumé des dépenses

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

I. Etat des crédits d'engagement alloués pour l'année budgétaire 2025

1	2	3	4	5	6	7	8
Chapitre du budget	**Crédits d'engagement alloués par décret budgétaire initial**	**Répartitions avant ajusté**	**Crédits d'engagement alloués par décret d'ajustement**			**Répartition après ajusté**	**Total (2+3+6+7)**
			Augmentation	**Diminution**	**Résultat net**		
CH I - Services généraux	1.110.227.000,00	-43.295.000,00	42.212.000,00	149.874.000,00	-107.662.000,00	-5.318.000,00	953.952.000,00
CH II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	2.079.955.000,00	40.408.000,00	34.485.000,00	9.476.000,00	25.009.000,00	5.066.000,00	2.150.438.000,00
CH III - Education, Recherche et Formation	10.698.494.000,00	2.887.000,00	193.521.000,00	36.180.000,00	157.341.000,00	252.000,00	10.858.974.000,00
CH IV - Dette publique de la Communauté française	1.231.552.000,00	0,00	1.013.000,00	5.803.000,00	-4.790.000,00	0,00	1.226.762.000,00
CH V - Dotations à la Région wallonne et à la COCOF	571.434.000,00	0,00	8.104.000,00	751.000,00	7.353.000,00	0,00	578.787.000,00
Total	**15.691.662.000,00**	**0,00**	**279.335.000,00**	**202.084.000,00**	**77.251.000,00**	**0,00**	**15.768.913.000,00**
	Date de décret	**Date moniteur**	**Augmentation**	**Diminution**			
Décret budgétaire initial	11/12/2024	25/09/2025					
Décret ajusté n°1	16/07/2025	25/09/2025	42.212.000,00	149.874.000,00	**Chapitre I**		
			34.485.000,00	9.476.000,00	**Chapitre II**		
			193.521.000,00	36.180.000,00	**Chapitre III**		
			1.013.000,00	5.803.000,00	**Chapitre IV**		
			8.104.000,00	751.000,00	**Chapitre V**		
		Total	**279.335.000,00**	**202.084.000,00**			

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

I. Etat des crédits de liquidation alloués pour l'année budgétaire 2025

1	2	3	4	5	6	7	8
Chapitre du budget	**Crédits de liquidation alloués par décret budgétaire initial**	**répartition avant ajusté**	**Crédits de liquidationt alloués par décret d'ajustement**			**répartition après ajusté**	**Total (2+5+6+7)**
			Augmentation	**Diminution**	**Résultat net**		
Chap. I - Services généraux (CLL)	647.834.000,00	-43.265.000,00	24.980.310,39	134.971.310,39	-109.991.000,00	-7.862.000,00	486.716.000,00
Chap. I - Services généraux (CLNL)	435.938.000,00	0,00	17.952.000,00	11.282.000,00	6.670.000,00	2.300.000,00	444.908.000,00
Chap. II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	2.235.025.000,00	40.378.000,00	21.287.000,00	10.094.000,00	11.193.000,00	4.951.000,00	2.291.547.000,00
Chap. III - Education, Recherche et Formation (CLL)	3.010.901.000,00	2.887.000,00	42.537.000,00	33.668.000,00	8.869.000,00	611.000,00	3.023.268.000,00
Chap. III - Education, Recherche et Formation (CLNL)	7.689.891.000,00	0,00	150.599.000,00	1.942.000,00	148.657.000,00	0,00	7.838.548.000,00
Chap. IV - Dette publique de la Communauté française	1.231.552.000,00	0,00	1.013.000,00	5.803.000,00	-4.790.000,00	0,00	1.226.762.000,00
Chap. V - Dotations à la Région wallonne et à la COCOF	571.434.000,00	0,00	8.104.000,00	751.000,00	7.353.000,00	0,00	578.787.000,00
Total	**15.822.575.000,00**	**0,00**	**266.472.310,39**	**198.511.310,39**	**67.961.000,00**	**0,00**	**15.890.536.000,00**

	Date de décret	**Date moniteur**	**Augmentation**	**Diminution**	
Décret budgétaire initial	11/12/2024	25/09/2025			
Décret ajusté n°1	16/07/2025	25/09/2025	24.980.310,39	134.971.310,39	**Chapitre I (CLL)**
			17.952.000,00	11.282.000,00	**Chapitre I (CLNL)**
			21.287.000,00	10.094.000,00	**Chapitre II**
			42.537.000,00	33.668.000,00	**Chapitre III (CLL)**
			150.599.000,00	1.942.000,00	**Chapitre III (CLNL)**
			1.013.000,00	5.803.000,00	**Chapitre IV**
			8.104.000,00	751.000,00	**Chapitre V**
		Total	**266.472.310,39**	**198.511.310,39**	

Crédits d'engagements consommés 2025

Chapitre du budget	Type de crédits	Opérations à charges des crédits		Dépenses excédant les crédits	Crédits à annuler
		Année en cours	Total		
CH I - Services généraux	Limitatifs	418.573.251,32	418.573.251,32	0,00	90.470.748,68
	Non-limitatifs	442.635.155,67	442.635.155,67	565.045,47	2.837.889,80
	Total	**861.208.406,99**	**861.208.406,99**	**565.045,47**	**93.308.638,48**
CH II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	Limitatifs	2.111.632.793,08	2.111.632.793,08	0,00	38.805.206,92
CH III - Education, Recherche et Formation	Limitatifs	2.882.027.245,19	2.882.027.245,19	0,00	30.396.754,81
	Non-limitatifs	7.935.542.692,54	7.935.542.692,54	30.015.808,04	41.023.115,50
	Total	**10.817.569.937,73**	**10.817.569.937,73**	**30.015.808,04**	**71.419.870,31**
CH IV - Dette publique de la Communauté française	Limitatifs	1.220.943.083,95	1.220.943.083,95	0,00	5.818.916,05
CH V - Dotations à la Région wallonne et à la COCOF	Limitatifs	578.786.059,64	578.786.059,64	0,00	940,36
Totaux		**15.590.140.281,39**	**15.590.140.281,39**	**30.580.853,51**	**209.353.572,12**

Crédits de liquidation consommés 2025

Exercice 2025

Chapitre du budget	Type de crédits	Opérations à charges des crédits courant			Dépenses excédant les crédits	Crédits à annuler
		Année antérieure	Année en cours	Total		
CH I - Services généraux	Limitatifs	403.502.106,19	12.295.015,87	415.797.122,06	0,00	70.918.877,94
	Non-limitatifs	442.592.724,06	0,00	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
	Total	846.094.830,25	12.295.015,87	858.389.846,12	565.045,47	73.799.199,35
CH II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	Limitatifs	1.971.038.361,95	270.268.886,22	2.241.307.248,17	0,00	50.239.751,83
CH III - Education, Recherche et Formation	Limitatifs	2.834.865.822,58	27.299.961,51	2.862.165.784,09	0,00	53.100.215,91
	Non-limitatifs	7.931.279.905,17	0,00	7.931.279.905,17	30.015.808,04	45.285.902,87
	Total	10.766.145.727,75	27.299.961,51	10.793.445.689,26	30.015.808,04	98.386.118,78
CH IV - Dette publique de la Communauté française	Limitatifs	1.220.942.131,81	0,00	1.220.942.131,81	0,00	5.819.868,19
CH V - Dotations à la Région wallonne et à la COCOF	Limitatifs	578.786.059,64	0,00	578.786.059,64	0,00	940,36
Totaux		**15.383.007.111,40**	**309.863.863,60**	**15.692.870.975,00**	**30.580.853,51**	**228.245.878,51**

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

I. ÉTAT DES ENGAGEMENTS SUR LES FONDS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2025

PREVISIONS	SOLDES AU 01.01.2025	VISAS ANNULÉS	RECETTES	DISPONIBLE GLOBAL	ENGAGEMENTS	SOLDE AU 31.12.2025
Chapitre I	0,00	0,00	8.620.000,00	8.620.000,00	19.986.000,00	-11.366.000,00
Chapitre II	0,00	0,00	42.546.000,00	42.546.000,00	20.723.000,00	21.823.000,00
Chapitre III	0,00	0,00	28.396.000,00	28.396.000,00	43.109.000,00	-14.713.000,00
TOTAL	0,00	0,00	79.562.000,00	79.562.000,00	83.818.000,00	-4.256.000,00

TABLEAU DU BUDGET	SOLDES REPORTÉS	VISAS ANNULÉS	RECETTES EFFECTIVES	DISPONIBLE GLOBAL	ENGAGEMENTS	DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31.12.2025
Chapitre I	12.408.139,04	260.205,91	29.566.207,13	42.234.552,08	18.774.159,23	23.460.392,85
Chapitre II	33.273.485,67	2.172.095,05	19.513.557,74	54.959.138,46	16.799.811,43	38.159.327,03
Chapitre III	8.374.840,89	1.839.146,99	28.267.573,09	38.481.560,97	31.528.828,14	6.952.732,83
TOTAL	54.056.465,60	4.271.447,95	77.347.337,96	135.675.251,51	67.102.798,80	68.572.452,71

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

II. ÉTAT DES LIQUIDATIONS SUR LES FONDS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2025

PREVISIONS	SOLDES AU 01.01.2025	RECETTES	DISPONIBLE GLOBAL	LIQUIDATIONS	SOLDE AU 31.12.2025
Chapitre I	0,00	8.620.000,00	8.620.000,00	19.986.000,00	-11.366.000,00
Chapitre II	0,00	42.546.000,00	42.546.000,00	20.731.000,00	21.815.000,00
Chapitre III	0,00	28.396.000,00	28.396.000,00	43.109.000,00	-14.713.000,00
TOTAL	0,00	79.562.000,00	79.562.000,00	83.826.000,00	-4.264.000,00

TABLEAU DU BUDGET	SOLDES REPORTÉS	RECETTES EFFECTIVES	DISPONIBLE GLOBAL	LIQUIDATIONS	DISPONIBLE EN LIQUIDATIONS AU 31.12.2025
Chapitre I	13.210.896,03	29.566.207,13	42.777.103,16	19.293.718,76	23.483.384,40
Chapitre II	36.736.239,07	19.513.557,74	56.249.796,81	16.716.214,97	39.533.581,84
Chapitre III	33.804.114,85	28.267.573,09	62.071.687,94	34.989.044,96	27.082.642,98
TOTAL	83.751.249,95	77.347.337,96	161.098.587,91	70.998.978,69	90.099.609,22

FÉDÉRATION

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - COMPTE GÉNÉRAL 2025

I. COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.B.DÉPENSES

1. Crédits d'engagement
2. Crédits de liquidation
3. Fonds budgétaires - engagements
4. Fonds budgétaires - liquidations

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.B 1 CRÉDITS D'ENGAGEMENT

Article 29 § 1er, 2° - tableau visé à l'article 8 § 4, 5°

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
Crédits limitatifs	7.377.455.000,00	7.211.962.433,18	-	165.492.566,82
CHAPITRE I - Services Généraux	509.044.000,00	418.573.251,32	-	90.470.748,68
01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	37.518.000,00	37.518.000,00	-	-
01.1 - Parlement	36.180.000,00	36.180.000,00	-	-
01.11 - Charges diverses	36.180.000,00	36.180.000,00	-	-
01.11.41.10 - Dotation au Parlement de la Communauté française	36.180.000,00	36.180.000,00	-	-
01.2 - Mediateur de la Communauté française	1.338.000,00	1.338.000,00	-	-
01.20 - Fonctionnement	1.338.000,00	1.338.000,00	-	-
01.20.41.10 - Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.338.000,00	1.338.000,00	-	-
06 - Cabinets ministériels	17.144.000,00	13.992.605,49	-	3.151.394,51
06.5 - Gouvernement de la Communauté française	14.358.000,00	11.211.503,22	-	3.146.496,78
06.51 - Cabinet de la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et i	4.945.000,00	4.246.604,10	-	698.395,90
06.51.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	141.000,00	115.959,80	-	25.040,20
06.51.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.502.000,00	3.481.707,74	-	20.292,26
06.51.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	177.000,00	11.941,13	-	165.058,87
06.51.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	470,86
06.51.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	690.000,00	485.317,36	-	204.682,64
06.51.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	426.000,00	143.148,93	-	282.851,07
06.52 - Cabinet de la 1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion sociale	4.224.000,00	3.489.551,44	-	734.448,56
06.52.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	25.040,20
06.52.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.321.000,00	2.975.982,77	-	345.017,23
06.52.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	204.000,00	78.348,15	-	125.651,85
06.52.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	470,86
06.52.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	427.000,00	230.431,41	-	196.568,59
06.52.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	122.000,00	80.300,17	-	41.699,83
06.53 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice	2.224.000,00	1.679.867,17	-	544.132,83
06.53.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	25.040,20
06.53.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.411.000,00	1.306.744,53	-	104.255,47
06.53.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	104.000,00	13.489,78	-	90.510,22
06.53.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	470,86
06.53.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	346.000,00	183.835,39	-	162.164,61
06.53.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	213.000,00	51.308,53	-	161.691,47
06.54 - Cabinet de la Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias	2.594.000,00	1.515.427,49	-	1.078.572,51
06.54.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	25.040,20
06.54.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.833.000,00	1.178.384,67	-	654.615,33
06.54.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	122.000,00	35.410,55	-	86.589,45
06.54.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	470,86
06.54.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	416.000,00	147.872,62	-	268.127,38
06.54.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	73.000,00	29.270,71	-	43.729,29
06.56 - Cabinet du Ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances	371.000,00	280.053,02	-	90.946,98
06.56.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	271.000,00	254.176,35	-	16.823,65
06.56.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	19.000,00	7.732,72	-	11.267,28
06.56.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	48.000,00	15.000,00	-	33.000,00
06.56.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	33.000,00	3.143,95	-	29.856,05
06.9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	2.786.000,00	2.781.102,27	-	4.897,73

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
06.91 - Loyers - Frais de fonctionnement	2.786.000,00	2.781.102,27	-	4.897,73
06.91.12.01 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	-	-	-	-
06.91.12.03 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	-	-	-	-
06.91.12.04 - Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	501.000,00	496.102,27	-	4.897,73
06.91.12.05 - Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiment	168.000,00	168.000,00	-	-
06.91.12.06 - Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-
06.91.41.01 - Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	2.117.000,00	2.117.000,00	-	-
10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	2.159.000,00	1.338.583,59	-	820.416,41
10.5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	1.768.000,00	1.072.515,06	-	695.484,94
10.51 - Dépenses de personnel	1.014.000,00	594.201,35	-	419.798,65
10.51.11.01 - Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	12.000,00	2.762,68	-	9.237,32
10.51.11.02 - Traitements et indemnités du personnel	485.000,00	480.859,94	-	4.140,06
10.51.11.03 - Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	480.000,00	88.997,40	-	391.002,60
10.51.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	37.000,00	21.581,33	-	15.418,67
10.52 - Frais de fonctionnement	754.000,00	478.313,71	-	275.686,29
10.52.11.01 - Dépenses conventions transports publics du domaine GOV	200.000,00	148.212,89	-	51.787,11
10.52.12.05 - Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du travail, de la prévention et de la prot	26.000,00	25.233,63	-	766,37
10.52.12.06 - Dépenses de fonctionnement mutualisées du domaine GOV	250.000,00	233.244,19	-	16.755,81
10.52.12.08 - Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour l	230.000,00	48.641,31	-	181.358,69
10.52.12.09 - Frais de fonctionnement du SePAC	25.000,00	17.968,00	-	7.032,00
10.52.74.01 - Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23.000,00	5.013,69	-	17.986,31
10.6 - Charges liées au Gouvernement	391.000,00	266.068,53	-	124.931,47
10.60 - Dépenses de personnel	327.000,00	263.068,53	-	63.931,47
10.60.11.02 - Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	323.000,00	260.492,24	-	62.507,76
10.60.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	4.000,00	2.576,29	-	1.423,71
10.61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information	64.000,00	3.000,00	-	61.000,00
10.61.12.08 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	57.000,00	-	-	57.000,00
10.61.12.19 - Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	5.000,00	3.000,00	-	2.000,00
10.61.74.02 - Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	2.000,00	-	-	2.000,00
11 - Affaires générales - Secrétariat général	209.442.000,00	124.570.923,77	-	84.871.076,23
11.0 - Subsistance	157.303.000,00	81.585.348,88	-	75.717.651,12
11.01 - Dépenses de personnel	23.803.000,00	17.229.921,42	-	6.573.078,58
11.01.01.02 - Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	1.149.000,00	1.133.921,42	-	15.078,58
11.01.01.03 - Provision pour dépenses liées au personnel	6.550.000,00	-	-	6.550.000,00
11.01.11.09 - Personnel détaché - Remboursement de traitements	466.000,00	458.000,00	-	8.000,00
11.01.11.12 - Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	7.482.000,00	7.482.000,00	-	-
11.01.11.40 - Intervention dans les chèques-repas	8.156.000,00	8.156.000,00	-	-
11.02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions	95.153.000,00	26.733.561,01	-	68.419.438,99
11.02.01.02 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	-	-	-	-
11.02.01.03 - Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-
11.02.01.07 - Provision pour interruption de carrières	11.895.000,00	-	-	11.895.000,00
11.02.01.08 - Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	-	-	-	-
11.02.01.09 - Provision pour des investissements en infrastructures	403.000,00	403.000,00	-	-
11.02.01.10 - Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250.000,00	9.250.000,00	-	-
11.02.01.14 - Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	19.821.000,00	-	-	19.821.000,00

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
11.02.01.15 - Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de	-	-	-	-
11.02.01.20 - Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	1.867.000,00	-	-	1.867.000,00
11.02.01.21 - Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère		-	-	-
11.02.01.23 - Provision pour statutarisation dans les OAP	661.000,00	-	-	661.000,00
11.02.01.24 - Provision pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	32.071.000,00	-	-	32.071.000,00
11.02.12.02 - Frais généraux de fonctionnement liés à la gestion immobilière et mobilière	10.312.000,00	10.307.596,33	-	4.403,67
11.02.12.03 - Dépenses de consommation énergétique	180.000,00	180.000,00	-	-
11.02.12.05 - Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ai	4.612.000,00	4.529.494,02	-	82.505,98
11.02.12.06 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	191.000,00	155.642,03	-	35.357,97
11.02.12.07 - Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.181.000,00	788.857,44	-	392.142,56
11.02.12.08 - Indemnités équipement télétravail	150.000,00	100.635,56	-	49.364,44
11.02.12.09 - Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	123.000,00	121.814,01	-	1.185,99
11.02.12.12 - Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgetaire	350.000,00	155.492,74	-	194.507,26
11.02.12.13 - Plate-forme e-Procurement	40.000,00	40.000,00	-	-
11.02.12.14 - Dépenses visant à favoriser la cohésion d'équipe (NWOW)	243.000,00	166.295,01	-	76.704,99
11.02.33.01 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138.000,00	73.037,00	-	64.963,00
11.02.45.01 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850.000,00	-	-	850.000,00
11.02.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	815.000,00	461.696,87	-	353.303,13
11.03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique	3.270.000,00	3.056.293,34	-	213.706,66
11.03.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.425.000,00	2.424.957,21	-	42,79
11.03.12.02 - Assurances	410.000,00	409.320,24	-	679,76
11.03.34.01 - Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	435.000,00	222.015,89	-	212.984,11
11.04 - Affaires budgétaires et trésorerie	66.000,00	44.808,24	-	21.191,76
11.04.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	55.000,00	39.905,24	-	15.094,76
11.04.12.04 - Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6.000,00	4.903,00	-	1.097,00
11.04.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5.000,00	-	-	5.000,00
11.05 - Action sociale	1.361.000,00	1.361.000,00	-	-
11.05.41.01 - Subventions à l'ASBL Service social	1.361.000,00	1.361.000,00	-	-
11.06 - Médecine du travail	1.001.000,00	969.083,47	-	31.916,53
11.06.12.34 - Conventions inhérentes à la Médecine du travail et contrôle des absences pour maladie	810.000,00	809.083,47	-	916,53
11.06.12.36 - Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	191.000,00	160.000,00	-	31.000,00
11.07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires	17.471.000,00	17.040.943,82	-	430.056,18
11.07.01.01 - Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	22.000,00	17.741,04	-	4.258,96
11.07.01.02 - Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte	731.000,00	730.608,98	-	391,02
11.07.12.02 - Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	464.000,00	439.911,99	-	24.088,01
11.07.12.03 - Commission consultative de planification de l'offre médicale	75.000,00	21.340,81	-	53.659,19
11.07.33.00 - Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	15.866.000,00	15.569.000,00	-	297.000,00
11.07.33.01 - Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés aux conventions de revalidation d	263.000,00	262.341,00	-	659,00
11.07.33.02 - Subvention à la société scientifique de médecine générale	50.000,00	-	-	50.000,00
11.08 - Provisions - Fonds Ecureuil	15.062.000,00	15.062.000,00	-	-
11.08.41.43 - Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	15.062.000,00	15.062.000,00	-	-
11.09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale	116.000,00	87.737,58	-	28.262,42
11.09.12.01 - Frais de fonctionnement de la Commission de recours des jeunes privés de liberté	36.000,00	36.000,00	-	-
11.09.34.01 - Remboursement recettes indues d'années antérieures	80.000,00	51.737,58	-	28.262,42
11.1 - Secretariat général	4.183.000,00	3.757.035,35	-	425.964,65

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
11.10 - Promotion de Bruxelles	877.000,00	607.500,00	-	269.500,00
11.10.33.01 - Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	677.000,00	537.500,00	-	139.500,00
11.10.33.02 - Subventions dédiées à l'Enseignement supérieur dans le cadre de la promotion de Bruxelles	-	-	-	-
11.10.45.01 - Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	200.000,00	70.000,00	-	130.000,00
11.11 - Secrétariat général - fonctionnement	125.000,00	93.189,20	-	31.810,80
11.11.12.01 - Frais généraux de fonctionnement du Secrétariat général	80.000,00	50.942,24	-	29.057,76
11.11.12.24 - Dépenses diverses, frais de représentation	35.000,00	33.799,91	-	1.200,09
11.11.12.25 - Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversale	10.000,00	8.447,05	-	1.552,95
11.12 - Information et recherches	198.000,00	194.320,88	-	3.679,12
11.12.12.32 - Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et interse	182.000,00	179.820,88	-	2.179,12
11.12.33.01 - Subventions diverses en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles etintersector	16.000,00	14.500,00	-	1.500,00
11.13 - Académie Royale de médecine de Belgique	-	-	-	-
11.13.33.02 - Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	-
11.14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification	1.375.000,00	1.276.978,32	-	98.021,68
11.14.41.01 - Contribution au service commun "e-WBS"	1.157.000,00	1.157.000,00	-	-
11.14.41.02 - Contribution au SDG (single digital gateway)	218.000,00	119.978,32	-	98.021,68
11.15 - Centre de documentation	35.000,00	35.000,00	-	-
11.15.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35.000,00	35.000,00	-	-
11.16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	190.000,00	183.347,78	-	6.652,22
11.16.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	190.000,00	183.347,78	-	6.652,22
11.17 - Cellule maltraitance	162.000,00	161.776,93	-	223,07
11.17.12.32 - Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	162.000,00	161.776,93	-	223,07
11.18 - Observatoire des politiques culturelles	178.000,00	178.000,00	-	-
11.18.41.01 - Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	178.000,00	178.000,00	-	-
11.19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias	1.043.000,00	1.026.922,24	-	16.077,76
11.19.12.02 - Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	333.000,00	327.152,40	-	5.847,60
11.19.33.03 - Soutiens divers dans l'éducation aux médias	710.000,00	699.769,84	-	10.230,16
11.2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	5.619.000,00	5.180.673,40	-	438.326,60
11.20 - Action en matière de protection de la santé	898.000,00	885.665,42	-	12.334,58
11.20.12.36 - Contrôle médico-sportif	454.000,00	449.465,83	-	4.534,17
11.20.12.38 - Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212.000,00	208.998,06	-	3.001,94
11.20.33.01 - Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	94.000,00	91.906,02	-	2.093,98
11.20.45.01 - Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	138.000,00	135.295,51	-	2.704,49
11.21 - Formation - Recrutement - Sélection	4.721.000,00	4.295.007,98	-	425.992,02
11.21.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	-	-	-	-
11.21.01.03 - Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	114.000,00	103.008,92	-	10.991,08
11.21.01.05 - Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	334.000,00	325.021,97	-	8.978,03
11.21.01.07 - Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	584.000,00	479.443,83	-	104.556,17
11.21.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	34.000,00	30.547,68	-	3.452,32
11.21.12.02 - Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétenc	849.000,00	599.501,95	-	249.498,05
11.21.12.03 - Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194.000,00	147.847,04	-	46.152,96
11.21.41.02 - Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.592.000,00	2.592.000,00	-	-
11.21.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20.000,00	17.636,59	-	2.363,41
11.3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française	37.513.000,00	30.490.364,61	-	7.022.635,39
11.31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française	7.477.000,00	5.080.159,05	-	2.396.840,95

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
11.31.12.10 - Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, jetons de présence conseil de la lutte contre	196.000,00	128.354,64	-	67.645,36
11.31.12.11 - Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	714.000,00	92.201,13	-	621.798,87
11.31.12.25 - Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la	-	-	-	-
11.31.31.01 - Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205.000,00	205.000,00	-	-
11.31.33.02 - Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité - Subventions pluriannuelles	3.728.000,00	2.048.446,00	-	1.679.554,00
11.31.33.04 - Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	-	-	-	-
11.31.33.05 - Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement,	1.454.000,00	1.452.486,00	-	1.514,00
11.31.33.10 - Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales - Subventions pluriannuelles	650.000,00	649.947,47	-	52,53
11.31.33.11 - subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des	-	-	-	-
11.31.41.01 - Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59.000,00	33.500,00	-	25.500,00
11.31.41.02 - Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement	251.000,00	250.223,81	-	776,19
11.31.41.03 - Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	220.000,00	220.000,00	-	-
11.32 - Egalité des chances	25.582.000,00	23.967.520,18	-	1.614.479,82
11.32.01.03 - Initiative en matière de lutte contre le racisme	164.000,00	148.588,00	-	15.412,00
11.32.01.05 - Provision en faveur de repas complets, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental or	21.400.000,00	21.385.552,16	-	14.447,84
11.32.11.12 - Indemnités pour chargés de mission du Conseil Droits des femmes	10.000,00	1.996,28	-	8.003,72
11.32.12.30 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des ch	152.000,00	31.099,16	-	120.900,84
11.32.12.31 - Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	93.000,00	85.692,20	-	7.307,80
11.32.33.01 - Subventions pour les collectifs relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes	650.000,00	148.151,15	-	501.848,85
11.32.33.02 - Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté	1.791.000,00	1.447.155,00	-	343.845,00
11.32.33.06 - Subvention pour des projets visant EVRAS	100.000,00	100.000,00	-	-
11.32.33.08 - Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française - Subventions pluriannuelles	810.000,00	207.286,23	-	602.713,77
11.32.41.01 - Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49.000,00	49.000,00	-	-
11.32.41.03 - Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	-	-	-	-
11.32.45.01 - Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discrimination	363.000,00	363.000,00	-	-
11.33 - Communauté germanophone	75.000,00	72.712,50	-	2.287,50
11.33.33.04 - Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1	75.000,00	72.712,50	-	2.287,50
11.34 - Manifestations diverses	-	-	-	-
11.34.33.03 - Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	-	-	-	-
11.35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation	2.242.000,00	20.000,00	-	2.222.000,00
11.35.01.01 - Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	2.202.000,00	-	-	2.202.000,00
11.35.12.01 - Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	10.000,00	-	-	10.000,00
11.35.33.03 - Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30.000,00	20.000,00	-	10.000,00
11.36 - Interventions diverses de la Loterie nationale	-	-	-	-
11.36.33.00 - Culture Education permanente - Part attributaire de la Loterie Nationale	-	-	-	-
11.37 - Protection des droits de l'enfant	573.000,00	382.098,60	-	190.901,40
11.37.12.01 - Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'o	265.000,00	253.459,15	-	11.540,85
11.37.12.11 - Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	105.000,00	93.639,45	-	11.360,55
11.37.33.01 - Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisationde	203.000,00	35.000,00	-	168.000,00
11.38 - Démocratie ou barbarie	1.564.000,00	967.874,28	-	596.125,72
11.38.01.01 - Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité - Subv	1.170.000,00	743.982,95	-	426.017,05
11.38.12.01 - Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	394.000,00	223.891,33	-	170.108,67
11.38.12.03 - Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extrémismes	-	-	-	-
11.38.33.02 - Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	-	-	-	-
11.5 - Cabinets dissous	588.000,00	387.304,95	-	200.695,05

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
11.50 - Charges liées aux cabinets dissous	588.000,00	387.304,95	-	200.695,05
11.50.11.03 - Charges du personnel liées aux cabinets dissous	155.000,00	137.335,90	-	17.664,10
11.50.11.06 - Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	333.000,00	199.969,05	-	133.030,95
11.50.12.02 - Charges liées aux cabinets dissous	100.000,00	50.000,00	-	50.000,00
11.7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement	1.858.000,00	1.244.574,60	-	613.425,40
11.70 - Frais de fonctionnement des Commissaires	1.858.000,00	1.244.574,60	-	613.425,40
11.70.11.04 - Rémunération du personnel autre que statutaire	1.563.000,00	1.138.172,07	-	424.827,93
11.70.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125.000,00	106.402,53	-	18.597,47
11.70.12.02 - Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	170.000,00	-	-	170.000,00
11.8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française	1.959.000,00	1.665.334,43	-	293.665,57
11.80 - Cellule fiscale	106.000,00	35.334,43	-	70.665,57
11.80.11.01 - Traitements et indemnités du personnel	100.000,00	34.758,25	-	65.241,75
11.80.12.01 - Frais de fonctionnement	6.000,00	576,18	-	5.423,82
11.81 - Cellule d'informations financières	50.000,00	-	-	50.000,00
11.81.12.01 - Frais de fonctionnement	50.000,00	-	-	50.000,00
11.82 - Contribution de la Communauté Française au Service Commun d'Audit	1.803.000,00	1.630.000,00	-	173.000,00
11.82.45.01 - Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	1.706.000,00	1.533.000,00	-	173.000,00
11.82.45.02 - Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	97.000,00	97.000,00	-	-
11.9 - Pilotage du budget de la Communauté française	419.000,00	260.287,55	-	158.712,45
11.90 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	419.000,00	260.287,55	-	158.712,45
11.90.01.01 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	360.000,00	201.287,55	-	158.712,45
11.90.33.04 - Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59.000,00	59.000,00	-	-
12 - Informatique	130.081.000,00	130.080.999,79	-	0,21
12.1 - Informatique et bureautique	130.081.000,00	130.080.999,79	-	0,21
12.14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles	119.754.000,00	119.754.000,00	-	-
12.14.41.01 - Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	119.754.000,00	119.754.000,00	-	-
12.15 - Expertise numérique	10.327.000,00	10.326.999,79	-	0,21
12.15.01.09 - Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	227.000,00	227.000,00	-	-
12.15.01.10 - Stratégie numérique pour l'enseignement	10.100.000,00	10.099.999,79	-	0,21
13 - Gestion des Immeubles	61.758.000,00	61.741.792,06	-	16.207,94
13.0 - Subsistance	31.000,00	14.792,06	-	16.207,94
13.01 - Biens, services et indemnités	31.000,00	14.792,06	-	16.207,94
13.01.12.20 - Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	31.000,00	14.792,06	-	16.207,94
13.1 - Immeubles de la Communauté française	61.727.000,00	61.727.000,00	-	-
13.11 - Gestion des immeubles de la Communauté française	61.727.000,00	61.727.000,00	-	-
13.11.41.01 - Dotation pour les infrastructures administratives	29.955.000,00	29.955.000,00	-	-
13.11.41.03 - Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	31.772.000,00	31.772.000,00	-	-
14 - Relations internationales et Fonds Européens	50.942.000,00	49.330.346,62	-	1.611.653,38
14.1 - Relations internationales	44.239.000,00	44.197.000,00	-	42.000,00
14.11 - Wallonie Bruxelles International	43.945.000,00	43.945.000,00	-	-
14.11.12.01 - Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	-	-
14.11.41.01 - Dotation à Wallonie Bruxelles International	43.945.000,00	43.945.000,00	-	-
14.12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-
14.12.33.02 - Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-
14.12.33.03 - Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	-	-	-	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
14.13 - Intervention en faveur de la Cocof	294.000,00	252.000,00	-	42.000,00
14.13.45.01 - Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294.000,00	252.000,00	-	42.000,00
14.2 - Actions relatives aux fonds européens	2.138.000,00	1.007.000,00	-	1.131.000,00
14.22 - Actions et études diverses	2.138.000,00	1.007.000,00	-	1.131.000,00
14.22.01.03 - Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	1.131.000,00	-	-	1.131.000,00
14.22.41.01 - Dotation à l'agence FSE	1.007.000,00	1.007.000,00	-	-
14.3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires	4.565.000,00	4.126.346,62	-	438.653,38
14.30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux programmes européens	4.565.000,00	4.126.346,62	-	438.653,38
14.30.01.03 - Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	200.000,00	-	-	200.000,00
14.30.12.01 - Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	91.000,00	25.179,76	-	65.820,24
14.30.12.02 - Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21.000,00	21.000,00	-	-
14.30.12.03 - Cotisations internationales et contributions	244.000,00	229.153,51	-	14.846,49
14.30.12.04 - Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses coura	370.000,00	249.013,35	-	120.986,65
14.30.41.03 - Dotation à l'Agence AEF Europe	30.000,00	30.000,00	-	-
14.30.41.31 - Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobi	3.477.000,00	3.477.000,00	-	-
14.30.43.01 - Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions	132.000,00	95.000,00	-	37.000,00
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	2.150.438.000,00	2.111.632.793,08	-	38.805.206,92
15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	74.164.000,00	72.316.119,59	-	1.847.880,41
15.0 - Subsistance	5.000,00	3.716,06	-	1.283,94
15.01 - Subsistance administration	5.000,00	3.716,06	-	1.283,94
15.01.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5.000,00	3.716,06	-	1.283,94
15.1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales	46.897.000,00	45.109.998,93	-	1.787.001,07
15.12 - Hôpitaux universitaires	32.671.000,00	30.883.998,93	-	1.787.001,07
15.12.01.01 - Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditi	26.612.000,00	25.483.059,00	-	1.128.941,00
15.12.01.04 - Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	5.957.000,00	5.301.283,04	-	655.716,96
15.12.12.01 - Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universita	102.000,00	99.656,89	-	2.343,11
15.13 - Aide à la jeunesse	4.140.000,00	4.140.000,00	-	-
15.13.41.01 - Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	4.140.000,00	4.140.000,00	-	-
15.14 - Maisons de justice	10.086.000,00	10.086.000,00	-	-
15.14.41.01 - Dotation pour les infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice	10.086.000,00	10.086.000,00	-	-
15.2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture	10.232.000,00	10.172.404,60	-	59.595,40
15.22 - Musées	9.567.000,00	9.567.000,00	-	-
15.22.41.01 - Dotation pour les infrastructures culturelles	9.567.000,00	9.567.000,00	-	-
15.24 - Défense et mise en valeur de l'architecture	481.000,00	421.404,60	-	59.595,40
15.24.12.30 - Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	181.000,00	179.604,60	-	1.395,40
15.24.33.21 - Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	300.000,00	241.800,00	-	58.200,00
15.24.33.22 - Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	-	-	-	-
15.27 - Maison de jeunes	184.000,00	184.000,00	-	-
15.27.41.01 - Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse	184.000,00	184.000,00	-	-
15.3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport	17.030.000,00	17.030.000,00	-	-
15.32 - Centres sportifs	17.030.000,00	17.030.000,00	-	-
15.32.41.01 - Dotation pour les infrastructures sportives	17.030.000,00	17.030.000,00	-	-
17 - Aide à la Jeunesse	463.527.000,00	453.726.350,96	-	9.800.649,04
17.0 - Subsistance	6.517.000,00	5.301.660,75	-	1.215.339,25
17.01 - Fonctionnement de divers services	1.982.000,00	1.852.482,28	-	129.517,72

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
17.01.12.01 - Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons depr	459.000,00	455.550,49	-	3.449,51
17.01.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'	1.523.000,00	1.396.931,79	-	126.068,21
17.02 - Energie	1.132.000,00	777.594,23	-	354.405,77
17.02.12.03 - Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	130.000,00	121.378,84	-	8.621,16
17.02.12.04 - Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	759.000,00	413.215,39	-	345.784,61
17.02.12.05 - Transférement	243.000,00	243.000,00	-	-
17.03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public	2.522.000,00	2.023.855,87	-	498.144,13
17.03.12.29 - Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2.000,00	415,31	-	1.584,69
17.03.12.32 - Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et au CentreC	2.510.000,00	2.021.645,18	-	488.354,82
17.03.12.33 - Dépenses relatives à l'entretien des jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accompagnement (EMA)	10.000,00	1.795,38	-	8.204,62
17.04 - Formation	650.000,00	418.342,51	-	231.657,49
17.04.12.33 - Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des membres du personnel de l'Adminis	650.000,00	418.342,51	-	231.657,49
17.05 - Achat de matériel	231.000,00	229.385,86	-	1.614,14
17.05.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	231.000,00	229.385,86	-	1.614,14
17.1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	457.010.000,00	448.424.690,21	-	8.585.309,79
17.11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales	1.203.000,00	1.134.231,28	-	68.768,72
17.11.12.35 - Dépenses relatives aux actions en matière de prévention générale menées par les instances prévues dans le code de la préven	79.000,00	40.610,67	-	38.389,33
17.11.12.37 - Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	59.000,00	52.096,30	-	6.903,70
17.11.12.39 - Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	30.000,00	15.838,87	-	14.161,13
17.11.12.70 - Dépenses relatives à la gestion du personnel et du travail pédagogique sur les pratiques professionnelles en matière d'aide à la	53.000,00	43.757,90	-	9.242,10
17.11.33.08 - Subventions aux actions de prévention spécialisée	658.000,00	657.927,54	-	72,46
17.11.33.17 - Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224.000,00	224.000,00	-	-
17.11.33.18 - Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100.000,00	100.000,00	-	-
17.13 - Aides à l'adoption	1.290.000,00	1.262.541,62	-	27.458,38
17.13.12.74 - Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 rela	233.000,00	205.674,27	-	27.325,73
17.13.33.05 - Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.057.000,00	1.056.867,35	-	132,65
17.14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses	452.283.000,00	444.086.241,31	-	8.196.758,69
17.14.01.02 - Provision pour la mise en oeuvre de mesures de soutien au secteur de l'Aide à la Jeunesse	576.000,00	-	-	576.000,00
17.14.01.05 - Nouvelles politiques Aide à la Jeunesse	963.000,00	855.967,53	-	107.032,47
17.14.12.20 - Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	100.000,00	89.903,00	-	10.097,00
17.14.33.07 - Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152.000,00	152.000,00	-	-
17.14.33.10 - Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2	2.442.000,00	2.200.000,00	-	242.000,00
17.14.33.11 - Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide	2.708.000,00	2.410.900,93	-	297.099,07
17.14.33.17 - Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	42.563.000,00	41.681.242,59	-	881.757,41
17.14.33.19 - Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	8.268.000,00	8.268.000,00	-	-
17.14.33.21 - Subventions à des internats scolaires	3.184.000,00	3.184.000,00	-	-
17.14.33.22 - Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	55.000,00	40.000,00	-	15.000,00
17.14.33.23 - Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familiat	7.709.000,00	7.709.000,00	-	-
17.14.33.24 - Subventions aux services d'accompagnement en accueil familiat	30.040.000,00	30.040.000,00	-	-
17.14.33.25 - Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.365.000,00	1.342.000,00	-	23.000,00
17.14.33.27 - Subventions à des services non-agréés pour l'accueil occasionnel des jeunes	66.000,00	-	-	66.000,00
17.14.33.28 - Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier	270.708.000,00	268.509.957,59	-	2.198.042,41
17.14.33.32 - Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	303.000,00	303.000,00	-	-
17.14.33.33 - Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	34.000,00	20.000,00	-	14.000,00
17.14.33.35 - Subventions non marchand	4.778.000,00	1.593.617,68	-	3.184.382,32

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
17.14.33.36 - Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	5.732.000,00	5.731.669,40	-	330,60
17.14.33.37 - Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.837.000,00	1.716.000,00	-	121.000,00
17.14.33.40 - Subventions au fonds Mirabel social	361.000,00	361.000,00	-	-
17.14.33.41 - Subventions aux projets en voie d'agrément	676.000,00	644.976,19	-	31.023,81
17.14.33.42 - Subventions aux services d'accompagnement	61.954.000,00	61.631.006,40	-	322.993,60
17.14.33.43 - Subventions aux services Maisons de l'adolescent	3.074.000,00	3.016.000,00	-	58.000,00
17.14.33.44 - Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	1.526.000,00	1.486.000,00	-	40.000,00
17.14.33.45 - Subventions visant à soutenir la mise en oeuvre d'actions portées par les services d'action en milieu ouvert (AMO)	1.109.000,00	1.100.000,00	-	9.000,00
17.15 - Etudes et recherches scientifiques	466.000,00	391.011,00	-	74.989,00
17.15.33.06 - Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeune	466.000,00	391.011,00	-	74.989,00
17.18 - Jeunes à la croisée des secteurs	1.768.000,00	1.550.665,00	-	217.335,00
17.18.33.01 - Prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs	500.000,00	494.000,00	-	6.000,00
17.18.33.02 - Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	1.268.000,00	1.056.665,00	-	211.335,00
18 - Maisons de Justice	28.823.000,00	27.505.981,60	-	1.317.018,40
18.0 - Subsistance	1.030.000,00	525.117,92	-	504.882,08
18.01 - Administration centrale	108.000,00	28.948,96	-	79.051,04
18.01.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	90.000,00	28.948,96	-	61.051,04
18.01.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18.000,00	-	-	18.000,00
18.02 - Maisons de justice	326.000,00	294.367,66	-	31.632,34
18.02.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	326.000,00	294.367,66	-	31.632,34
18.03 - Formation	596.000,00	201.801,30	-	394.198,70
18.03.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	596.000,00	201.801,30	-	394.198,70
18.1 - Centre de surveillance électronique	2.958.000,00	2.500.000,00	-	458.000,00
18.11 - Dépenses de fonctionnement	2.958.000,00	2.500.000,00	-	458.000,00
18.11.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	-	-	-	-
18.11.34.01 - Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	2.958.000,00	2.500.000,00	-	458.000,00
18.3 - Partenariats	24.792.000,00	24.438.696,93	-	353.303,07
18.31 - Missions du Décret du 13 octobre 2016	23.469.000,00	23.460.407,67	-	8.592,33
18.31.33.12 - Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.244.000,00	1.243.333,08	-	666,92
18.31.33.13 - Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	4.180.000,00	4.178.352,99	-	1.647,01
18.31.33.14 - Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	5.668.000,00	5.665.624,12	-	2.375,88
18.31.33.15 - Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	6.851.000,00	6.850.189,45	-	810,55
18.31.33.16 - Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.734.000,00	1.732.095,87	-	1.904,13
18.31.33.17 - Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	3.792.000,00	3.790.812,16	-	1.187,84
18.32 - Subventions projets particuliers	1.323.000,00	978.289,26	-	344.710,74
18.32.01.02 - Dépenses relatives à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives dans le cadre du livre 8 du décret du 5 octobre 20	330.000,00	-	-	330.000,00
18.32.01.03 - Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats	-	-	-	-
18.32.33.02 - Formation à la gestion des urgences collectives	165.000,00	150.398,60	-	14.601,40
18.32.33.12 - Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	828.000,00	827.890,66	-	109,34
18.4 - Initiatives diverses	43.000,00	42.166,75	-	833,25
18.41 -	43.000,00	42.166,75	-	833,25
18.41.01.01 - Dépenses de fonctionnement - Dépenses dans le cadre de programmes d'action en relation avec la justice communautaire	43.000,00	42.166,75	-	833,25
19 - Enfance	719.229.000,00	719.226.728,70	-	2.271,30
19.1 - Office de la naissance et de l'enfance	719.089.000,00	719.089.000,00	-	-
19.11 - Office de la Naissance et de l'Enfance	719.089.000,00	719.089.000,00	-	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
19.11.01.03 - Provision dérive barémique	-	-	-	-
19.11.41.01 - Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	557.259.000,00	557.259.000,00	-	-
19.11.41.02 - Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	37.789.000,00	37.789.000,00	-	-
19.11.41.03 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	27.276.000,00	27.276.000,00	-	-
19.11.41.04 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	4.940.000,00	4.940.000,00	-	-
19.11.41.05 - Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	20.509.000,00	20.509.000,00	-	-
19.11.41.06 - Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance.	54.800.000,00	54.800.000,00	-	-
19.11.41.07 - Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires	1.600.000,00	1.600.000,00	-	-
19.11.41.08 - Dotation spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	14.916.000,00	14.916.000,00	-	-
19.11.41.09 - Aide forfaitaire par enfant pour les milieux privés face à l'augmentation des coûts	-	-	-	-
19.2 - Politique et accueil de l'enfance	140.000,00	137.728,70	-	2.271,30
19.21 - Politique et accueil	140.000,00	137.728,70	-	2.271,30
19.21.33.01 - Commission Nationale des Droits de l'Enfant	38.000,00	37.828,70	-	171,30
19.21.33.02 - Subventions relatives à la politique de l'enfance	102.000,00	99.900,00	-	2.100,00
20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)	202.153.000,00	184.054.404,94	-	18.098.595,06
20.0 - Subsistance	14.372.000,00	13.794.149,87	-	577.850,13
20.01 - Dépenses de fonctionnement de l'administration de la Culture	3.579.000,00	3.060.934,38	-	518.065,62
20.01.12.01 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la cultu	3.579.000,00	3.060.934,38	-	518.065,62
20.02 - Dépenses d'investissement de l'administration de la Culture	462.000,00	456.823,05	-	5.176,95
20.02.74.01 - Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	462.000,00	456.823,05	-	5.176,95
20.03 - Dépenses énergétiques de l'administration de la Culture	230.000,00	175.392,44	-	54.607,56
20.03.12.02 - Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	230.000,00	175.392,44	-	54.607,56
20.05 - Dotation Cocof	10.101.000,00	10.101.000,00	-	-
20.05.45.01 - Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101.000,00	10.101.000,00	-	-
20.1 - Activités et soutiens de nature transversale	20.659.000,00	14.998.856,85	-	5.660.143,15
20.11 - Emploi	5.474.000,00	4.131.926,57	-	1.342.073,43
20.11.01.01 - Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	551.000,00	-	-	551.000,00
20.11.11.06 - Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion d	3.500.000,00	2.774.918,57	-	725.081,43
20.11.30.06 - Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Première Embauche (CPE)	950.000,00	950.000,00	-	-
20.11.33.01 - Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	190.000,00	189.901,00	-	99,00
20.11.33.02 - Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	283.000,00	217.107,00	-	65.893,00
20.12 - Accords de coopération	726.000,00	379.692,62	-	346.307,38
20.12.31.01 - Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150.000,00	27.521,18	-	122.478,82
20.12.31.02 - Mise en oeuvre d'accords et programmes de coopération culturelle (UE, INT)	576.000,00	352.171,44	-	223.828,56
20.13 - Indemnités de présence	445.000,00	268.392,32	-	176.607,68
20.13.12.03 - Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	445.000,00	268.392,32	-	176.607,68
20.14 - Soutien transversal au secteur culturel	412.000,00	348.791,65	-	63.208,35
20.14.12.01 - Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	16.000,00	15.600,00	-	400,00
20.14.33.01 - Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Cult	362.000,00	333.191,65	-	28.808,35
20.14.33.02 - Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	34.000,00	-	-	34.000,00
20.15 - Provisions	6.320.000,00	6.104.962,67	-	215.037,33
20.15.01.01 - Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	-	-	-	-
20.15.01.02 - Mise en œuvre du PECA	6.320.000,00	6.104.962,67	-	215.037,33
20.16 - Conventions & CP	4.300.000,00	860.000,00	-	3.440.000,00
20.16.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	4.300.000,00	860.000,00	-	3.440.000,00

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
20.17 - Aides ponctuelles	2.982.000,00	2.905.091,02	-	76.908,98
20.17.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine transversal	2.982.000,00	2.905.091,02	-	76.908,98
20.18 - Aménagements et équipements	-	-	-	-
20.18.52.21 - Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éduc	-	-	-	-
20.18.63.51 - Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la	-	-	-	-
20.2 - Arts vivants	5.430.000,00	4.672.219,50	-	757.780,50
20.20 - Conventions & CP	728.000,00	-	-	728.000,00
20.20.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	728.000,00	-	-	728.000,00
20.21 - Aides pluriannuelles	-	-	-	-
20.21.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	-	-	-	-
20.22 - Aides ponctuelles	4.258.000,00	4.238.219,50	-	19.780,50
20.22.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	4.258.000,00	4.238.219,50	-	19.780,50
20.23 - Facultatif	35.000,00	25.000,00	-	10.000,00
20.23.33.00 - Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	35.000,00	25.000,00	-	10.000,00
20.24 - AB nominatifs arts vivants	409.000,00	409.000,00	-	-
20.24.33.01 - Subvention au Théâtre National	-	-	-	-
20.24.33.02 - Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	-	-	-	-
20.24.33.03 - Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	-	-	-	-
20.24.33.04 - Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	-	-	-	-
20.24.33.05 - Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	-	-	-	-
20.24.33.06 - Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	-	-	-	-
20.24.33.07 - Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'empr	409.000,00	409.000,00	-	-
20.3 - Musiques	1.684.000,00	1.683.925,00	-	75,00
20.30 - Conventions & CP	-	-	-	-
20.30.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	-	-	-	-
20.31 - Aides pluriannuelles	-	-	-	-
20.31.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	-	-	-	-
20.32 - Aides ponctuelles	1.684.000,00	1.683.925,00	-	75,00
20.32.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	1.684.000,00	1.683.925,00	-	75,00
20.33 - AB nominatifs Musique	-	-	-	-
20.33.33.01 - Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	-	-	-	-
20.33.33.02 - Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	-	-	-	-
20.33.33.03 - Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	-	-	-	-
20.33.33.04 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	-	-	-	-
20.33.33.05 - Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	-	-	-	-
20.4 - Patrimoines culturels	33.792.000,00	32.157.986,00	-	1.634.014,00
20.40 - Conventions & CP	18.702.000,00	17.213.646,09	-	1.488.353,91
20.40.33.01 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	18.702.000,00	17.213.646,09	-	1.488.353,91
20.41 - Aides pluriannuelles	514.000,00	380.774,70	-	133.225,30
20.41.33.02 - Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	514.000,00	380.774,70	-	133.225,30
20.42 - Aides ponctuelles	120.000,00	109.542,96	-	10.457,04
20.42.33.02 - Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	120.000,00	109.542,96	-	10.457,04
20.44 - Investissements	63.000,00	63.000,00	-	-
20.44.74.21 - Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	63.000,00	63.000,00	-	-
20.45 - AB nominatifs Patrimoines culturels	13.084.000,00	13.082.022,25	-	1.977,75

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
20.45.33.01 - Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine	1.739.000,00	1.739.000,00	-	-
20.45.33.02 - Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	8.036.000,00	8.035.038,01	-	961,99
20.45.33.03 - Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	280.000,00	279.439,53	-	560,47
20.45.33.04 - Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	208.000,00	207.954,94	-	45,06
20.45.33.05 - Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	-	-	-	-
20.45.33.06 - Mundaneum	2.821.000,00	2.820.589,77	-	410,23
20.46 - Musée Royal de Mariemont	1.309.000,00	1.309.000,00	-	-
20.46.41.30 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Musée Royal de Mariemont	1.309.000,00	1.309.000,00	-	-
20.5 - Arts plastiques	4.722.000,00	4.076.796,00	-	645.204,00
20.51 - Conventions & CP	3.235.000,00	2.628.315,00	-	606.685,00
20.51.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques	3.235.000,00	2.628.315,00	-	606.685,00
20.52 - Aides ponctuelles	1.297.000,00	1.296.726,00	-	274,00
20.52.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques	1.297.000,00	1.296.726,00	-	274,00
20.53 - Facultatif	190.000,00	151.755,00	-	38.245,00
20.53.74.21 - Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques	190.000,00	151.755,00	-	38.245,00
20.54 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	-	-	-	-
20.54.33.01 - Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	-	-	-	-
20.6 - Langues, lettres et livre	4.784.000,00	3.106.991,35	-	1.677.008,65
20.61 - Aides pluriannuelles	1.933.000,00	653.468,64	-	1.279.531,36
20.61.33.02 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et dulivre	1.933.000,00	653.468,64	-	1.279.531,36
20.62 - Aides ponctuelles	2.606.000,00	2.327.822,71	-	278.177,29
20.62.33.02 - Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	2.606.000,00	2.327.822,71	-	278.177,29
20.63 - Prêts aux éditeurs et libraires	124.000,00	4.700,00	-	119.300,00
20.63.81.03 - Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124.000,00	4.700,00	-	119.300,00
20.64 - AB nominatifs Langues, Lettres et Livre	121.000,00	121.000,00	-	-
20.64.12.01 - Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique et au Fonds National de littérature en vertu duD	121.000,00	121.000,00	-	-
20.64.33.01 - Subvention au Fonds national de la Littérature	-	-	-	-
20.7 - Action culturelle territoriale	116.710.000,00	109.563.480,37	-	7.146.519,63
20.70 - Conventions & CP Centres culturels	68.188.000,00	67.490.412,67	-	697.587,33
20.70.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	68.188.000,00	67.490.412,67	-	697.587,33
20.71 - Conventions & CP Bibliothèques	22.530.000,00	16.392.845,40	-	6.137.154,60
20.71.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	22.530.000,00	16.392.845,40	-	6.137.154,60
20.72 - Conventions & CP CEC et PAA	20.244.000,00	20.105.597,87	-	138.402,13
20.72.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Au	20.244.000,00	20.105.597,87	-	138.402,13
20.73 - Aides pluriannuelles	481.000,00	433.385,00	-	47.615,00
20.73.33.00 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et d	481.000,00	433.385,00	-	47.615,00
20.74 - Aides facultatives	78.000,00	5.000,00	-	73.000,00
20.74.33.00 - Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des	78.000,00	5.000,00	-	73.000,00
20.75 - Equipements informatiques pour les bibliothèques	125.000,00	124.671,05	-	328,95
20.75.52.11 - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestio	125.000,00	124.671,05	-	328,95
20.76 - PointCulture	4.964.000,00	4.911.568,38	-	52.431,62
20.76.33.01 - Subvention à l'ASBL PointCulture	4.784.000,00	4.783.533,38	-	466,62
20.76.33.02 - Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture	180.000,00	128.035,00	-	51.965,00
20.77 - Fonds documentaires spécialisés	100.000,00	100.000,00	-	-
20.77.43.11 - Fonds documentaires spécialisés	100.000,00	100.000,00	-	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
23 - Jeunesse et éducation permanente	160.408.000,00	154.354.276,85	-	6.053.723,15
23.1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation	-	-	-	-
23.11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente	-	-	-	-
23.11.33.29 - Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associat	-	-	-	-
23.12 - Alphabétisation	-	-	-	-
23.12.33.35 - Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	-	-	-	-
23.12.33.39 - Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	-	-	-	-
23.2 - Jeunesse	98.001.000,00	93.246.866,09	-	4.754.133,91
23.21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Co	2.609.000,00	2.033.570,35	-	575.429,65
23.21.12.30 - Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisa	99.000,00	26.452,35	-	72.547,65
23.21.33.01 - Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	276.000,00	276.000,00	-	-
23.21.33.03 - Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues - convention	1.631.000,00	1.177.079,00	-	453.921,00
23.21.33.04 - Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	73.000,00	52.218,00	-	20.782,00
23.21.33.05 - Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	50.000,00	21.850,00	-	28.150,00
23.21.33.06 - Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	-	-	-	-
23.21.33.07 - Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	300.000,00	299.971,00	-	29,00
23.21.33.08 - Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes	180.000,00	180.000,00	-	-
23.23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel	93.836.000,00	89.892.242,74	-	3.943.757,26
23.23.33.01 - Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	41.000.000,00	40.347.710,52	-	652.289,48
23.23.33.02 - Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2	51.538.000,00	48.343.860,04	-	3.194.139,96
23.23.33.20 - Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctio	458.000,00	408.626,18	-	49.373,82
23.23.52.01 - Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726.000,00	725.706,00	-	294,00
23.23.52.02 - Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114.000,00	66.340,00	-	47.660,00
23.23.52.03 - Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	-	-	-	-
23.24 - Bureau International Jeunesse	45.000,00	45.000,00	-	-
23.24.45.01 - Dotation au Bureau International Jeunesse	45.000,00	45.000,00	-	-
23.25 - Formation des animateurs	1.511.000,00	1.276.053,00	-	234.947,00
23.25.33.10 - Subventions pluriannuelles pour la formation des animateurs socio-culturels	313.000,00	261.299,00	-	51.701,00
23.25.33.11 - Subvention pluriannuelle pour la formation des animateurs volontaires	1.198.000,00	1.014.754,00	-	183.246,00
23.3 - Éducation permanente	62.407.000,00	61.107.410,76	-	1.299.589,24
23.31 - Activités du Service	62.407.000,00	61.107.410,76	-	1.299.589,24
23.31.12.40 - Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education pe	39.000,00	23.442,30	-	15.557,70
23.31.33.06 - Subventions aux associations reconnues à durée déterminée et indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	59.380.000,00	58.352.921,17	-	1.027.078,83
23.31.33.08 - Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	1.595.000,00	1.594.269,51	-	730,49
23.31.33.10 - Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	7.000,00	6.835,50	-	164,50
23.31.33.27 - Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation d	408.000,00	305.400,00	-	102.600,00
23.31.33.30 - Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emp	978.000,00	824.542,28	-	153.457,72
23.35 - Commission des Séniors	-	-	-	-
23.35.33.06 - Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	-	-	-	-
25 - Audiovisuel et Multimédia	453.911.000,00	452.599.200,88	-	1.311.799,12
25.1 - Initiatives et interventions diverses	3.887.000,00	3.878.500,00	-	8.500,00
25.11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel	-	-	-	-
25.11.01.01 - Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-
25.12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel	3.751.000,00	3.751.000,00	-	-
25.12.41.04 - Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	3.751.000,00	3.751.000,00	-	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
25.13 - Organismes d'audiovisuel	136.000,00	127.500,00	-	8.500,00
25.13.52.24 - Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136.000,00	127.500,00	-	8.500,00
25.2 - Cinéma et vidéo	25.966.000,00	25.865.310,20	-	100.689,80
25.21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle	25.966.000,00	25.865.310,20	-	100.689,80
25.21.33.06 - Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	100.000,00	-	-	100.000,00
25.21.33.07 - Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	1.165.000,00	1.164.310,20	-	689,80
25.21.41.03 - Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	24.701.000,00	24.701.000,00	-	-
25.23 - Politique de l'audiovisuel	-	-	-	-
25.23.33.02 - Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	-	-	-	-
25.3 - Radio et télévision	409.536.000,00	408.334.692,22	-	1.201.307,78
25.31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF	382.253.000,00	382.252.879,32	-	120,68
25.31.41.01 - Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	350.819.000,00	350.819.000,00	-	-
25.31.41.02 - Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	4.050.000,00	4.050.000,00	-	-
25.31.41.03 - Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	14.673.000,00	14.673.000,00	-	-
25.31.41.04 - Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700.000,00	700.000,00	-	-
25.31.41.05 - Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.233.000,00	1.233.000,00	-	-
25.31.41.07 - Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestio	10.778.000,00	10.777.879,32	-	120,68
25.32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite	8.310.000,00	8.310.000,00	-	-
25.32.81.05 - RTBF - Soutien au projet TV5	8.310.000,00	8.310.000,00	-	-
25.33 - Soutien aux médias de proximité	18.909.000,00	17.707.812,90	-	1.201.187,10
25.33.31.32 - Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	5.518.000,00	5.517.212,45	-	787,55
25.33.33.10 - Subventions aux médias de proximité	10.572.000,00	10.572.000,00	-	-
25.33.33.11 - Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation de	1.272.000,00	1.271.600,45	-	399,55
25.33.33.13 - Subvention au réseau des médias de proximité	-	-	-	-
25.33.33.14 - Subventions diverses pour les médias de proximité	-	-	-	-
25.33.52.01 - Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347.000,00	347.000,00	-	-
25.33.52.02 - Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement ou d'infrastructures	1.200.000,00	-	-	1.200.000,00
25.34 - Aide à la création radiophonique	64.000,00	64.000,00	-	-
25.34.31.02 - Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB	64.000,00	64.000,00	-	-
25.35 - Fréquence Radio Diffusion	-	-	-	-
25.35.33.01 - Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	-	-	-	-
25.35.51.01 - Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	-	-	-	-
25.4 - Presse	14.522.000,00	14.520.698,46	-	1.301,54
25.41 - Aide directe à la presse d'opinion	14.522.000,00	14.520.698,46	-	1.301,54
25.41.31.01 - Aide à la presse quotidienne écrite francophone	12.778.000,00	12.778.000,00	-	-
25.41.32.02 - Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	775.000,00	775.000,00	-	-
25.41.32.03 - Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	535.000,00	534.982,01	-	17,99
25.41.33.04 - Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184.000,00	184.000,00	-	-
25.41.33.05 - Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	250.000,00	248.716,45	-	1.283,55
25.41.33.06 - Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation	-	-	-	-
26 - Sport	48.223.000,00	47.849.729,56	-	373.270,44
26.0 - Subsistance	1.249.000,00	1.243.793,25	-	5.206,75
26.01 - Biens et services	442.000,00	440.095,76	-	1.904,24
26.01.12.01 - Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais	442.000,00	440.095,76	-	1.904,24
26.02 - Fournitures	274.000,00	270.745,31	-	3.254,69

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
26.02.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'e	274.000,00	270.745,31	-	3.254,69
26.03 - Energie	505.000,00	505.000,00	-	-
26.03.12.03 - Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	505.000,00	505.000,00	-	-
26.04 - Matériel durable	20.000,00	19.968,06	-	31,94
26.04.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	20.000,00	19.968,06	-	31,94
26.05 - Imprimés, publications, relations publiques	8.000,00	7.984,12	-	15,88
26.05.12.23 - Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de laD	8.000,00	7.984,12	-	15,88
26.07 - Assurances	-	-	-	-
26.07.12.27 - Paiement des polices d'assurance	-	-	-	-
26.1 - Éducation physique et sport	1.522.000,00	1.522.000,00	-	-
26.14 - Centres sportifs	1.522.000,00	1.522.000,00	-	-
26.14.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.522.000,00	1.522.000,00	-	-
26.2 - Recherches et développement	1.223.000,00	942.255,97	-	280.744,03
26.21 - Promotion du sport et de l'ADEPS	1.173.000,00	923.741,64	-	249.258,36
26.21.12.30 - Promotion du sport	592.000,00	475.058,32	-	116.941,68
26.21.33.01 - Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	500.000,00	392.683,32	-	107.316,68
26.21.33.02 - Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	81.000,00	56.000,00	-	25.000,00
26.21.33.03 - Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	-	-	-	-
26.21.41.01 - Dotation au SACA Sport	-	-	-	-
26.22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport	50.000,00	18.514,33	-	31.485,67
26.22.12.32 - Frais d'études et d'expertise scientifique	50.000,00	18.514,33	-	31.485,67
26.3 - Subventions diverses	42.982.000,00	42.896.310,07	-	85.689,93
26.31 - Subventions pour le sport de haut niveau	1.670.000,00	1.651.434,76	-	18.565,24
26.31.11.01 - Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	1.270.000,00	1.251.434,76	-	18.565,24
26.31.33.07 - Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partei	400.000,00	400.000,00	-	-
26.35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs	41.252.000,00	41.185.610,26	-	66.389,74
26.35.33.03 - Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'ensei	1.219.000,00	1.218.315,89	-	684,11
26.35.33.07 - Subvention projet femmes et sports	-	-	-	-
26.35.33.15 - Promotion du sport chez les jeunes	19.000,00	-	-	19.000,00
26.35.33.16 - Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportive handisport de loisir	150.000,00	150.000,00	-	-
26.35.33.18 - Subventions aux centres sportifs locaux	5.593.000,00	5.592.845,20	-	154,80
26.35.33.19 - Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	70.000,00	70.000,00	-	-
26.35.33.20 - Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	10.772.000,00	10.771.465,80	-	534,20
26.35.33.21 - Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport	12.457.000,00	12.457.000,00	-	-
26.35.33.22 - Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	277.000,00	276.036,42	-	963,58
26.35.33.23 - Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport	229.000,00	214.949,44	-	14.050,56
26.35.33.24 - Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loi	722.000,00	709.863,63	-	12.136,37
26.35.33.25 - Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportiv	317.000,00	316.023,31	-	976,69
26.35.33.26 - Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000.000,00	1.000.000,00	-	-
26.35.33.27 - Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	287.000,00	286.670,97	-	329,03
26.35.33.28 - Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations	491.000,00	488.508,00	-	2.492,00
26.35.33.30 - Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.295.000,00	3.295.000,00	-	-
26.35.33.32 - Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)	-	-	-	-
26.35.33.33 - Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	2.484.000,00	2.483.952,63	-	47,37
26.35.52.01 - Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.470.000,00	1.457.503,14	-	12.496,86

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
26.35.52.10 - Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250.000,00	249.428,24	-	571,76
26.35.63.01 - Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150.000,00	148.047,59	-	1.952,41
26.36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage	60.000,00	59.265,05	-	734,95
26.36.12.36 - Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40.000,00	39.265,05	-	734,95
26.36.33.02 - Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	20.000,00	20.000,00	-	-
26.4 - Services sportifs extérieurs	1.247.000,00	1.245.370,27	-	1.629,73
26.41 - Dépenses de toute nature pour les installations	190.000,00	189.976,47	-	23,53
26.41.12.40 - Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des cen	190.000,00	189.976,47	-	23,53
26.42 - Achat de matériel non durable	392.000,00	390.662,83	-	1.337,17
26.42.12.41 - Achat de matériel sportif non durable	392.000,00	390.662,83	-	1.337,17
26.43 - Equipement durable	665.000,00	664.730,97	-	269,03
26.43.74.01 - Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	665.000,00	664.730,97	-	269,03
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	2.912.424.000,00	2.882.027.245,19	-	30.396.754,81
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	114.082.000,00	110.052.939,34	-	4.029.060,66
40.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	554.000,00	378.424,27	-	175.575,73
40.02 - Frais de fonctionnement	554.000,00	378.424,27	-	175.575,73
40.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	254.000,00	139.113,56	-	114.886,44
40.02.12.02 - Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration générale de l'Enseignement	136.000,00	119.044,81	-	16.955,19
40.02.12.03 - Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	-	-	-	-
40.02.12.04 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services au profit de la transition numérique	143.000,00	116.213,37	-	26.786,63
40.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21.000,00	4.052,53	-	16.947,47
40.1 - Personnel de l'enseignement	70.260.000,00	67.098.726,39	-	3.161.273,61
40.12 - Frais de fonctionnement	68.313.000,00	66.142.400,20	-	2.170.599,80
40.12.01.02 - Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	47.488.000,00	45.627.448,47	-	1.860.551,53
40.12.01.04 - Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	391.000,00	391.000,00	-	-
40.12.01.05 - Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés	17.537.000,00	17.536.170,00	-	830,00
40.12.01.06 - Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	204.000,00	203.125,00	-	875,00
40.12.01.07 - Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professio	2.505.000,00	2.265.000,00	-	240.000,00
40.12.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	188.000,00	119.656,73	-	68.343,27
40.13 - Enseignants - Action sociale	30.000,00	-	-	30.000,00
40.13.43.20 - Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventi	10.000,00	-	-	10.000,00
40.13.44.20 - Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - E	10.000,00	-	-	10.000,00
40.13.45.20 - Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communa	10.000,00	-	-	10.000,00
40.14 - Chargés de mission - Transports scolaires	590.000,00	-	-	590.000,00
40.14.12.01 - Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	590.000,00	-	-	590.000,00
40.16 - Formation en cours de carrière du personnel enseignant	1.327.000,00	956.326,19	-	370.673,81
40.16.11.01 - Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	1.327.000,00	956.326,19	-	370.673,81
40.2 - Provisions pour charges diverses	3.027.000,00	2.993.325,85	-	33.674,15
40.21 - Provisions diverses	3.027.000,00	2.993.325,85	-	33.674,15
40.21.01.10 - Subventions dans le cadre de l'appel à projets "aides aux directions du fondamental" - "APE NM écoles"	3.027.000,00	2.993.325,85	-	33.674,15
40.3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	29.047.000,00	28.644.908,60	-	402.091,40
40.30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	29.047.000,00	28.644.908,60	-	402.091,40
40.30.01.04 - Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.350.000,00	1.350.000,00	-	-
40.30.01.05 - Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	346.000,00	346.000,00	-	-
40.30.01.07 - Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur	727.000,00	479.394,00	-	247.606,00

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
40.30.01.08 - Lutte contre le harcèlement	1.000.000,00	994.882,35	-	5.117,65
40.30.01.09 - Financement certificat de stage FIE	800.000,00	762.450,00	-	37.550,00
40.30.01.10 - Soutien à l'application du Décret Paysage	6.638.000,00	6.638.000,00	-	-
40.30.01.11 - Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	-	-	-	-
40.30.01.12 - Soutien aux politiques de genre	472.000,00	387.328,00	-	84.672,00
40.30.01.13 - Financement de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)	14.261.000,00	14.261.000,00	-	-
40.30.01.14 - Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	800.000,00	800.000,00	-	-
40.30.01.15 - Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	-	-	-	-
40.30.01.16 - Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	-	-	-	-
40.30.33.01 - Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	305.000,00	277.854,25	-	27.145,75
40.30.33.07 - Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72.000,00	72.000,00	-	-
40.30.33.11 - Subventions aux associations d'étudiants	142.000,00	142.000,00	-	-
40.30.40.02 - Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	1.200.000,00	1.200.000,00	-	-
40.30.40.03 - Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200.000,00	200.000,00	-	-
40.30.40.04 - Subvention en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxell	534.000,00	534.000,00	-	-
40.30.41.02 - Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200.000,00	200.000,00	-	-
40.4 - AEQES	1.645.000,00	1.645.000,00	-	-
40.44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	1.645.000,00	1.645.000,00	-	-
40.44.41.30 - Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communaut	1.645.000,00	1.645.000,00	-	-
40.5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	2.217.000,00	1.963.421,00	-	253.579,00
40.55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur	2.217.000,00	1.963.421,00	-	253.579,00
40.55.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	100.000,00	-	-	100.000,00
40.55.01.03 - Structures collectives d'enseignement supérieur	2.117.000,00	1.963.421,00	-	153.579,00
40.6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration	6.507.000,00	6.505.770,00	-	1.230,00
40.60 - Frais de fonctionnement	6.507.000,00	6.505.770,00	-	1.230,00
40.60.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10.000,00	8.770,00	-	1.230,00
40.60.12.21 - Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	-	-	-	-
40.60.41.40 - Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	4.205.000,00	4.205.000,00	-	-
40.60.41.41 - Dotation à l'ARES pour la mise en œuvre de ePaysage	-	-	-	-
40.60.41.70 - Pôles académiques	2.292.000,00	2.292.000,00	-	-
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	778.000,00	776.481,82	-	1.518,18
40.80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles	778.000,00	776.481,82	-	1.518,18
40.80.01.01 - Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG dans le domaine du supérieur, de l'enseignement pour adultes et de l	252.000,00	251.008,06	-	991,94
40.80.33.03 - Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolaires (SAS)	526.000,00	525.473,76	-	526,24
40.9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	47.000,00	46.881,41	-	118,59
40.91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel	47.000,00	46.881,41	-	118,59
40.91.01.08 - Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	47.000,00	46.881,41	-	118,59
41 - Pilotage de l'enseignement	74.690.000,00	67.936.418,93	-	6.753.581,07
41.2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement	1.324.000,00	1.133.466,50	-	190.533,50
41.25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection	1.324.000,00	1.133.466,50	-	190.533,50
41.25.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.315.000,00	1.133.466,50	-	181.533,50
41.25.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	9.000,00	-	-	9.000,00
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	16.968.000,00	16.772.370,52	-	195.629,48
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	1.220.000,00	1.024.835,52	-	195.164,48
41.30.11.04 - Dépenses permanentes - Remboursement de frais de bureau ACS-APE QE et chargés de mission MFWB	154.000,00	149.940,00	-	4.060,00

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
41.30.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	1.066.000,00	874.895,52	-	191.104,48
41.31 - Soutien et accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française	15.748.000,00	15.747.535,00	-	465,00
41.31.01.01 - Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de coordination	15.748.000,00	15.747.535,00	-	465,00
41.4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation	55.412.000,00	49.339.760,79	-	6.072.239,21
41.40 - Inspection - Pilotage interréseaux	51.278.000,00	46.592.724,08	-	4.685.275,92
41.40.01.02 - Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	1.607.000,00	1.387.850,00	-	219.150,00
41.40.01.03 - Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles	-	-	-	-
41.40.01.05 - Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	24.266.000,00	24.247.188,00	-	18.812,00
41.40.01.06 - Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement	2.119.000,00	1.247.365,06	-	871.634,94
41.40.01.08 - Kaleidi, La passion des maths et du numérique	156.000,00	140.000,00	-	16.000,00
41.40.01.09 - Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes	12.000,00	11.911,50	-	88,50
41.40.01.10 - Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école	2.195.000,00	1.116.000,00	-	1.079.000,00
41.40.01.13 - Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livre	4.517.000,00	4.512.500,16	-	4.499,84
41.40.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.459.000,00	1.110.193,78	-	348.806,22
41.40.12.02 - Observatoire du climat scolaire	250.000,00	249.515,58	-	484,42
41.40.33.04 - Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestois	207.000,00	207.000,00	-	-
41.40.41.01 - Institut de la formation en cours de carrière	14.482.000,00	12.363.200,00	-	2.118.800,00
41.40.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8.000,00	-	-	8.000,00
41.41 - Recherche en éducation	4.134.000,00	2.747.036,71	-	1.386.963,29
41.41.01.10 - Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	516.000,00	508.992,18	-	7.007,82
41.41.01.11 - Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	2.622.000,00	1.877.189,51	-	744.810,49
41.41.01.12 - Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la réforme systémique de l'enseignement qualifiant et de l'enseigner	633.000,00	-	-	633.000,00
41.41.12.30 - Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10.000,00	7.855,02	-	2.144,98
41.41.41.01 - Office Francophone de Formation en Alternance	353.000,00	353.000,00	-	-
41.5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	668.000,00	376.457,37	-	291.542,63
41.50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones	668.000,00	376.457,37	-	291.542,63
41.50.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	668.000,00	376.457,37	-	291.542,63
41.6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers	318.000,00	314.363,75	-	3.636,25
41.60 - Subventions, cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes	318.000,00	314.363,75	-	3.636,25
41.60.33.01 - Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3.000,00	-	-	3.000,00
41.60.33.11 - Subventions aux associations de parents	297.000,00	297.000,00	-	-
41.60.35.02 - Cotisations au consortium European Schoolnet	18.000,00	17.363,75	-	636,25
42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE	36.049.000,00	36.049.000,00	-	-
42.1 - Frais généraux	36.049.000,00	36.049.000,00	-	-
42.11 - Dotation à WBE	36.049.000,00	36.049.000,00	-	-
42.11.41.01 - Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	36.049.000,00	36.049.000,00	-	-
44 - Bâtiments scolaires	212.223.000,00	211.968.792,51	-	254.207,49
44.0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie	212.223.000,00	211.968.792,51	-	254.207,49
44.01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires	180.872.000,00	180.617.792,51	-	254.207,49
44.01.01.08 - Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	-	-	-	-
44.01.12.04 - Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	27.000,00	21.580,20	-	5.419,80
44.01.12.05 - Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	257.000,00	8.212,31	-	248.787,69
44.01.41.03 - Subventions au service administratif à comptabilité autonome - Fonds de garantie des bâtiments scolaires	10.480.000,00	10.480.000,00	-	-
44.01.61.01 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	61.326.000,00	61.326.000,00	-	-
44.01.61.02 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventio	50.877.000,00	50.877.000,00	-	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
44.01.61.05 - Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné	57.905.000,00	57.905.000,00	-	-
44.02 - Subventions - Loyers - Divers	31.351.000,00	31.351.000,00	-	-
44.02.12.06 - Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	26.213.000,00	26.213.000,00	-	-
44.02.33.01 - Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138.000,00	138.000,00	-	-
44.02.65.01 - Subvention en capital à la SA Conservatoire de Bruxelles	5.000.000,00	5.000.000,00	-	-
45 - Recherche scientifique	251.246.000,00	250.773.335,84	-	472.664,16
45.0 - Subsistance administration	57.000,00	51.841,63	-	5.158,37
45.02 - Frais de fonctionnement	57.000,00	51.841,63	-	5.158,37
45.02.12.02 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57.000,00	51.841,63	-	5.158,37
45.1 - Attractivité des STEM	1.000.000,00	943.742,78	-	56.257,22
45.12 - Associations scientifiques et universitaires	1.000.000,00	943.742,78	-	56.257,22
45.12.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	431.000,00	431.000,00	-	-
45.12.33.08 - Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	315.000,00	258.742,78	-	56.257,22
45.12.33.13 - Subvention à Spark Oh!	254.000,00	254.000,00	-	-
45.2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB	67.240.000,00	66.828.751,43	-	411.248,57
45.20 - Recherche scientifique fondamentale collective	67.240.000,00	66.828.751,43	-	411.248,57
45.20.01.05 - Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	3.442.000,00	3.268.488,50	-	173.511,50
45.20.01.06 - Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.034.000,00	5.033.275,00	-	725,00
45.20.31.01 - Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	100.000,00	42.987,93	-	57.012,07
45.20.33.03 - Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12.000,00	12.000,00	-	-
45.20.33.04 - Partage de connaissances	168.000,00	168.000,00	-	-
45.20.33.05 - Alternatives à l'expérimentation animale	1.000.000,00	1.000.000,00	-	-
45.20.33.09 - Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162.000,00	162.000,00	-	-
45.20.33.10 - Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	-	-	-	-
45.20.41.10 - Soutien aux infrastructures de recherche	30.000,00	-	-	30.000,00
45.20.41.13 - Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	21.258.000,00	21.258.000,00	-	-
45.20.41.14 - Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	35.884.000,00	35.884.000,00	-	-
45.20.41.15 - Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150.000,00	-	-	150.000,00
45.3 - Subventions attribuées au FNRS	182.949.000,00	182.949.000,00	-	-
45.33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés	182.949.000,00	182.949.000,00	-	-
45.33.41.04 - Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (D	182.764.000,00	182.764.000,00	-	-
45.33.41.05 - Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	9.000,00	9.000,00	-	-
45.33.41.07 - Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 04/04/2	70.000,00	70.000,00	-	-
45.33.41.09 - Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 04/04/2024)	16.000,00	16.000,00	-	-
45.33.41.10 - Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors cherch	90.000,00	90.000,00	-	-
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	863.000,00	843.807,49	-	19.192,51
46.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	374.000,00	371.716,48	-	2.283,52
46.02 - Frais de fonctionnement	374.000,00	371.716,48	-	2.283,52
46.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	272.000,00	271.769,10	-	230,90
46.02.12.07 - Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2.000,00	1.957,41	-	42,59
46.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100.000,00	97.989,97	-	2.010,03
46.2 - Subventions diverses	489.000,00	472.091,01	-	16.908,99
46.20 - Financement des prix décernés et autres activités	37.000,00	20.091,01	-	16.908,99
46.20.33.01 - Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37.000,00	20.091,01	-	16.908,99
46.21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	452.000,00	452.000,00	-	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
46.21.33.01 - Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	78.000,00	78.000,00	-	-
46.21.33.02 - Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101.000,00	101.000,00	-	-
46.21.41.01 - Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239.000,00	239.000,00	-	-
46.21.41.02 - Subvention en faveur du Collège Belgique	29.000,00	29.000,00	-	-
46.21.61.01 - Subventions	5.000,00	5.000,00	-	-
47 - Allocations d'études	98.560.000,00	98.423.079,28	-	136.920,72
47.0 - Subsistance	186.000,00	49.079,28	-	136.920,72
47.02 - Frais de fonctionnement	186.000,00	49.079,28	-	136.920,72
47.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	181.000,00	49.079,28	-	131.920,72
47.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5.000,00	-	-	5.000,00
47.1 - Allocations	98.374.000,00	98.374.000,00	-	-
47.10 - Allocations et prêts	98.374.000,00	98.374.000,00	-	-
47.10.33.01 - Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	98.374.000,00	98.374.000,00	-	-
48 - Centres PMS	13.142.000,00	13.002.343,39	-	139.656,61
48.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	92.000,00	53.360,44	-	38.639,56
48.02 - Frais de fonctionnement	92.000,00	53.360,44	-	38.639,56
48.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	92.000,00	53.360,44	-	38.639,56
48.5 - Fonctionnement des centres PMS	13.050.000,00	12.948.982,95	-	101.017,05
48.50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement	4.105.000,00	4.026.721,96	-	78.278,04
48.50.41.23 - Dotation globale	4.105.000,00	4.026.721,96	-	78.278,04
48.52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.599.000,00	3.591.552,19	-	7.447,81
48.52.43.23 - Subventions forfaitaires	3.599.000,00	3.591.552,19	-	7.447,81
48.54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	5.346.000,00	5.330.708,80	-	15.291,20
48.54.44.23 - Subventions forfaitaires	5.346.000,00	5.330.708,80	-	15.291,20
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	3.667.000,00	3.624.284,44	-	42.715,56
50.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	15.000,00	1.020,13	-	13.979,87
50.12 - Frais de fonctionnement	15.000,00	1.020,13	-	13.979,87
50.12.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	13.000,00	1.020,13	-	11.979,87
50.12.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2.000,00	-	-	2.000,00
50.3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascola	1.030.000,00	1.030.000,00	-	-
50.31 - Frais de fonctionnement	1.030.000,00	1.030.000,00	-	-
50.31.41.23 - Dotation globale	1.030.000,00	1.030.000,00	-	-
50.5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	1.513.000,00	1.513.000,00	-	-
50.51 - Frais de fonctionnement	1.513.000,00	1.513.000,00	-	-
50.51.41.23 - Dotation globale	1.513.000,00	1.513.000,00	-	-
50.7 - Centre des technologies agronomiques de Strée	451.000,00	422.264,31	-	28.735,69
50.70 - Frais de fonctionnement	451.000,00	422.264,31	-	28.735,69
50.70.12.01 - Rémunération de la direction du Centre de Strée	154.000,00	125.264,31	-	28.735,69
50.70.41.31 - Dotation Centre de Strée	297.000,00	297.000,00	-	-
50.8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	658.000,00	658.000,00	-	-
50.80 - Frais de fonctionnement	658.000,00	658.000,00	-	-
50.80.41.23 - Dotation globale	658.000,00	658.000,00	-	-
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	344.933.000,00	335.608.482,00	-	9.324.518,00
51.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	70.000,00	37.729,51	-	32.270,49
51.02 - Frais de fonctionnement	70.000,00	37.729,51	-	32.270,49

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
51.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70.000,00	37.729,51	-	32.270,49
51.3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental	8.283.000,00	8.278.542,87	-	4.457,13
51.30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi	8.283.000,00	8.278.542,87	-	4.457,13
51.30.41.01 - Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	600.000,00	597.324,41	-	2.675,59
51.30.43.01 - Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	4.294.000,00	4.292.499,66	-	1.500,34
51.30.44.01 - Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.389.000,00	3.388.718,80	-	281,20
51.7 - Fonctionnement des écoles fondamentales	326.709.000,00	317.440.094,15	-	9.268.905,85
51.70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	40.202.000,00	33.361.246,41	-	6.840.753,59
51.70.41.23 - Dotation globale pour le fondamental	40.202.000,00	33.361.246,41	-	6.840.753,59
51.72 - Ecoles fondamentales officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement	158.612.000,00	156.843.917,67	-	1.768.082,33
51.72.43.23 - Subventions forfaitaires dans le fondamental	158.612.000,00	156.843.917,67	-	1.768.082,33
51.74 - Ecoles fondamentales libres subventionnées - Subventions de fonctionnement	127.172.000,00	126.519.930,07	-	652.069,93
51.74.44.21 - Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	201.000,00	197.642,21	-	3.357,79
51.74.44.23 - Subventions forfaitaires dans le fondamental	126.971.000,00	126.322.287,86	-	648.712,14
51.75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné	8.000,00	-	-	8.000,00
51.75.44.04 - Internats du primaire - Intervention de la Communauté	8.000,00	-	-	8.000,00
51.76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses	715.000,00	715.000,00	-	-
51.76.33.05 - Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715.000,00	715.000,00	-	-
51.8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	232.000,00	214.028,09	-	17.971,91
51.80 - Initiatives diverses	232.000,00	214.028,09	-	17.971,91
51.80.01.05 - Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse qu	232.000,00	214.028,09	-	17.971,91
51.81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-
51.81.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-
51.9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	9.639.000,00	9.638.087,38	-	912,62
51.90 - Discrimination positive	9.332.000,00	9.331.420,89	-	579,11
51.90.01.02 - Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadremen	9.332.000,00	9.331.420,89	-	579,11
51.92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental	307.000,00	306.666,49	-	333,51
51.92.01.04 - Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	307.000,00	306.666,49	-	333,51
52 - Enseignement secondaire	458.137.000,00	451.769.495,99	-	6.367.504,01
52.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	1.058.000,00	974.399,09	-	83.600,91
52.01 - Dépenses de personnel	310.000,00	288.040,38	-	21.959,62
52.01.11.01 - Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	310.000,00	288.040,38	-	21.959,62
52.02 - Frais de fonctionnement	748.000,00	686.358,71	-	61.641,29
52.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	380.000,00	342.655,68	-	37.344,32
52.02.12.02 - Dépenses liées au comptage des élèves	25.000,00	10.871,02	-	14.128,98
52.02.12.03 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction des jurys	333.000,00	332.832,01	-	167,99
52.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10.000,00	-	-	10.000,00
52.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	436.997.000,00	431.864.985,33	-	5.132.014,67
52.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	104.582.000,00	104.582.000,00	-	-
52.50.41.23 - Dotation globale - Enseignement de plein exercice	104.582.000,00	104.582.000,00	-	-
52.53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement	72.245.000,00	70.702.397,10	-	1.542.602,90
52.53.43.05 - Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	1.259.000,00	1.258.982,70	-	17,30
52.53.43.23 - Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	70.986.000,00	69.443.414,40	-	1.542.585,60
52.55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement	260.170.000,00	256.580.588,23	-	3.589.411,77
52.55.44.21 - Subventions de fonctionnement aux internats	2.556.000,00	2.554.269,34	-	1.730,66

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
52.55.44.23 - Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	257.614.000,00	254.026.318,89	-	3.587.681,11
52.7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	1.746.000,00	1.484.291,01	-	261.708,99
52.70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	1.746.000,00	1.484.291,01	-	261.708,99
52.70.41.23 - Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.746.000,00	1.484.291,01	-	261.708,99
52.9 - Discriminations positives - divers	18.336.000,00	17.445.820,56	-	890.179,44
52.90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire	9.600.000,00	9.190.235,93	-	409.764,07
52.90.01.06 - Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement	5.465.000,00	5.464.322,00	-	678,00
52.90.12.01 - Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	244.000,00	89.493,75	-	154.506,25
52.90.33.02 - Subventions aux services d'accrochage scolaire	3.891.000,00	3.636.420,18	-	254.579,82
52.91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement	931.000,00	901.188,01	-	29.811,99
52.91.01.05 - Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25.000,00	18.754,53	-	6.245,47
52.91.01.09 - Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quot	881.000,00	878.572,53	-	2.427,47
52.91.01.10 - Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	25.000,00	3.860,95	-	21.139,05
52.92 - Activités interréseaux	368.000,00	366.500,00	-	1.500,00
52.92.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4.000,00	2.500,00	-	1.500,00
52.92.33.01 - Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364.000,00	364.000,00	-	-
52.93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles	26.000,00	25.445,62	-	554,38
52.93.01.01 - Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude	26.000,00	25.445,62	-	554,38
52.94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel	7.411.000,00	6.962.451,00	-	448.549,00
52.94.01.01 - Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.430.000,00	6.228.654,89	-	201.345,11
52.94.01.04 - Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	681.000,00	680.315,41	-	684,59
52.94.01.05 - Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel	250.000,00	53.480,70	-	196.519,30
52.94.33.06 - Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	50.000,00	-	-	50.000,00
53 - Enseignement spécialisé	79.987.000,00	78.483.237,42	-	1.503.762,58
53.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	47.000,00	30.783,47	-	16.216,53
53.02 - Frais de fonctionnement	47.000,00	30.783,47	-	16.216,53
53.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47.000,00	30.783,47	-	16.216,53
53.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	79.711.000,00	78.224.155,95	-	1.486.844,05
53.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	24.642.000,00	24.475.775,78	-	166.224,22
53.50.41.06 - Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	79.000,00	78.813,36	-	186,64
53.50.41.07 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement - Dotation globale Pôles territoriaux	1.775.000,00	1.774.333,05	-	666,95
53.50.41.23 - Dotation globale	22.788.000,00	22.622.629,37	-	165.370,63
53.53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement	17.134.000,00	16.675.091,92	-	458.908,08
53.53.43.01 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	2.582.000,00	2.581.680,00	-	320,00
53.53.43.23 - Subventions forfaitaires	14.552.000,00	14.093.411,92	-	458.588,08
53.54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné	118.000,00	111.716,18	-	6.283,82
53.54.43.06 - Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	118.000,00	111.716,18	-	6.283,82
53.56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement	37.675.000,00	36.820.300,88	-	854.699,12
53.56.44.01 - Ecoles Libres subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	8.196.000,00	8.195.532,00	-	468,00
53.56.44.23 - Subventions forfaitaires	29.479.000,00	28.624.768,88	-	854.231,12
53.57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné	142.000,00	141.271,19	-	728,81
53.57.44.06 - Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	142.000,00	141.271,19	-	728,81
53.7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques	200.000,00	200.000,00	-	-
53.70 - Activités diverses	200.000,00	200.000,00	-	-
53.70.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	-	-	-	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
53.70.01.02 - Subvention à une ASBL pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'enseignement synchrone par Internet	200.000,00	200.000,00	-	-
53.8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	29.000,00	28.298,00	-	702,00
53.80 - Initiatives diverses	29.000,00	28.298,00	-	702,00
53.80.35.01 - Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs par	29.000,00	28.298,00	-	702,00
54 - Enseignement universitaire	1.117.656.000,00	1.117.176.698,69	-	479.301,31
54.0 - Contrôle des universités	1.201.000,00	1.201.000,00	-	-
54.01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	1.201.000,00	1.201.000,00	-	-
54.01.12.01 - Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	951.000,00	951.000,00	-	-
54.01.12.02 - Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250.000,00	250.000,00	-	-
54.1 - Universités de la Communauté	350.030.000,00	350.030.000,00	-	-
54.10 - Frais de fonctionnement	326.763.000,00	326.763.000,00	-	-
54.10.41.12 - Allocation de fonctionnement - Université de Liège	240.955.000,00	240.955.000,00	-	-
54.10.41.13 - Allocation de fonctionnement - Université de Mons	85.008.000,00	85.008.000,00	-	-
54.10.41.17 - Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800.000,00	800.000,00	-	-
54.11 - Subventions	11.713.000,00	11.713.000,00	-	-
54.11.41.16 - Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924.000,00	8.924.000,00	-	-
54.11.61.01 - Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.789.000,00	2.789.000,00	-	-
54.13 - Subventions sociales	11.554.000,00	11.554.000,00	-	-
54.13.41.15 - Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	11.554.000,00	11.554.000,00	-	-
54.2 - Universités libres	693.412.000,00	693.412.000,00	-	-
54.20 - Intervention	11.172.000,00	11.172.000,00	-	-
54.20.44.02 - Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	11.172.000,00	11.172.000,00	-	-
54.21 - Subventions	152.000,00	152.000,00	-	-
54.21.44.05 - Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152.000,00	152.000,00	-	-
54.22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées	26.739.000,00	26.739.000,00	-	-
54.22.44.03 - Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	26.739.000,00	26.739.000,00	-	-
54.23 - Allocations de fonctionnement	655.349.000,00	655.349.000,00	-	-
54.23.44.12 - Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	319.886.000,00	319.886.000,00	-	-
54.23.44.13 - Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	266.441.000,00	266.441.000,00	-	-
54.23.44.14 - Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	69.022.000,00	69.022.000,00	-	-
54.23.44.17 - Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	-	-	-	-
54.4 - Enseignement universitaire	70.644.000,00	70.164.698,69	-	479.301,31
54.41 - Frais de fonctionnement	63.000,00	8.911,75	-	54.088,25
54.41.12.01 - Dépenses de fonctionnement pour les Commissions d'équivalences pour l'Enseignement supérieur	20.000,00	8.911,75	-	11.088,25
54.41.33.01 - Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43.000,00	-	-	43.000,00
54.43 - Subventions	194.000,00	194.000,00	-	-
54.43.44.14 - Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	194.000,00	194.000,00	-	-
54.45 - Coopération interuniversitaire - banque de données	70.387.000,00	69.961.786,94	-	425.213,06
54.45.40.02 - Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223.000,00	223.000,00	-	-
54.45.40.03 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275.000,00	274.945,47	-	54,53
54.45.40.05 - Allocations pour aides à la réussite	14.592.000,00	14.592.000,00	-	-
54.45.40.06 - Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.024.000,00	1.024.000,00	-	-
54.45.40.07 - Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	53.643.000,00	53.643.000,00	-	-
54.45.40.08 - Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	630.000,00	204.841,47	-	425.158,53
54.5 - Rémunération du personnel	2.369.000,00	2.369.000,00	-	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
54.50 - Agents contractuels subventionnés	2.369.000,00	2.369.000,00	-	-
54.50.11.05 - Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	2.369.000,00	2.369.000,00	-	-
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	71.415.000,00	71.331.513,47	-	83.486,53
55.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	22.000,00	9.771,66	-	12.228,34
55.02 - Frais de fonctionnement	22.000,00	9.771,66	-	12.228,34
55.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18.000,00	7.678,36	-	10.321,64
55.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4.000,00	2.093,30	-	1.906,70
55.5 - Fonctionnement des hautes écoles	30.818.000,00	30.776.596,64	-	41.403,36
55.52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	2.843.000,00	2.829.575,94	-	13.424,06
55.52.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23.000,00	9.575,94	-	13.424,06
55.52.41.23 - Dotation aux internats autonomes	2.820.000,00	2.820.000,00	-	-
55.54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury	122.000,00	108.020,70	-	13.979,30
55.54.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51.000,00	39.082,60	-	11.917,40
55.54.12.02 - Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19.000,00	18.767,03	-	232,97
55.54.12.03 - Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établissements d'enseignement présco	52.000,00	50.171,07	-	1.828,93
55.58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement	27.853.000,00	27.839.000,00	-	14.000,00
55.58.01.01 - Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14.000,00	-	-	14.000,00
55.58.01.03 - Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	27.839.000,00	27.839.000,00	-	-
55.8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	40.575.000,00	40.545.145,17	-	29.854,83
55.81 - Divers	1.069.000,00	1.039.146,10	-	29.853,90
55.81.12.02 - Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	61.000,00	35.680,12	-	25.319,88
55.81.33.01 - Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	4.000,00	-	-	4.000,00
55.81.33.02 - Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28.000,00	28.000,00	-	-
55.81.40.01 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280.000,00	279.465,98	-	534,02
55.81.40.02 - Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	687.000,00	687.000,00	-	-
55.81.43.02 - Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9.000,00	9.000,00	-	-
55.82 - Subventions sociales	39.506.000,00	39.505.999,07	-	0,93
55.82.33.01 - Subventions sociales aux Hautes Ecoles	39.506.000,00	39.505.999,07	-	0,93
56 - Enseignement pour adultes	11.361.000,00	10.930.431,59	-	430.568,41
56.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	125.000,00	91.047,28	-	33.952,72
56.02 - Frais de fonctionnement	125.000,00	91.047,28	-	33.952,72
56.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	98.000,00	78.357,89	-	19.642,11
56.02.12.02 - Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement pour adultes	17.000,00	11.600,39	-	5.399,61
56.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10.000,00	1.089,00	-	8.911,00
56.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement pour adultes	8.885.000,00	8.544.764,93	-	340.235,07
56.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	1.984.000,00	1.907.747,95	-	76.252,05
56.50.01.07 - Formation Enseignement pour adultes	136.000,00	59.747,95	-	76.252,05
56.50.41.23 - Dotation globale	1.848.000,00	1.848.000,00	-	-
56.54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement	4.453.000,00	4.247.449,98	-	205.550,02
56.54.43.08 - Frais pour la formation continue	232.000,00	109.249,98	-	122.750,02
56.54.43.23 - Subventions forfaitaires	4.221.000,00	4.138.200,00	-	82.800,00
56.55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement	2.448.000,00	2.389.567,00	-	58.433,00
56.55.44.08 - Frais pour la formation continue	132.000,00	118.987,00	-	13.013,00
56.55.44.23 - Subventions forfaitaires	2.316.000,00	2.270.580,00	-	45.420,00
56.8 - Initiatives transversales en matière d'enseignement pour adultes	2.351.000,00	2.294.619,38	-	56.380,62

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
56.81 - Actions diverses	1.001.000,00	944.862,40	-	56.137,60
56.81.01.01 - Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences et valorisation des acquis en Enseignement pour adultes	566.000,00	566.000,00	-	-
56.81.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'Enseignement pour adultes	291.000,00	291.000,00	-	-
56.81.01.03 - Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	59.000,00	4.222,15	-	54.777,85
56.81.01.04 - Initiatives dans le domaine de l'Enseignement pour adultes	85.000,00	83.640,25	-	1.359,75
56.82 - Provisions	1.350.000,00	1.349.756,98	-	243,02
56.82.01.02 - Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550.000,00	549.998,45	-	1,55
56.82.01.03 - Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenants en pr	800.000,00	799.758,53	-	241,47
57 - Enseignement artistique	24.075.000,00	23.769.555,66	-	305.444,34
57.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	9.000,00	5.172,25	-	3.827,75
57.02 - Frais de fonctionnement	9.000,00	5.172,25	-	3.827,75
57.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7.000,00	5.172,25	-	1.827,75
57.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2.000,00	-	-	2.000,00
57.2 - Initiatives et subventions diverses	683.000,00	646.878,82	-	36.121,18
57.20 - Académie internationale d'été de Wallonie	189.000,00	189.000,00	-	-
57.20.33.02 - Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189.000,00	189.000,00	-	-
57.21 - Subventions à des associations diverses	494.000,00	457.878,82	-	36.121,18
57.21.33.04 - Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	494.000,00	457.878,82	-	36.121,18
57.4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	18.986.000,00	18.870.336,38	-	115.663,62
57.40 - Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement	3.775.000,00	3.774.999,51	-	0,49
57.40.41.01 - Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	3.775.000,00	3.774.999,51	-	0,49
57.42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	1.531.000,00	1.530.418,00	-	582,00
57.42.43.03 - Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	1.531.000,00	1.530.418,00	-	582,00
57.44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	4.498.000,00	4.496.000,00	-	2.000,00
57.44.44.30 - Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	4.498.000,00	4.496.000,00	-	2.000,00
57.45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers	119.000,00	73.950,00	-	45.050,00
57.45.33.01 - Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FiPA-ESA)	119.000,00	73.950,00	-	45.050,00
57.46 - Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts	4.583.000,00	4.564.968,87	-	18.031,13
57.46.33.02 - Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	4.583.000,00	4.564.968,87	-	18.031,13
57.47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art	50.000,00	-	-	50.000,00
57.47.40.02 - Formations continuées en Art	50.000,00	-	-	50.000,00
57.49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts	4.430.000,00	4.430.000,00	-	-
57.49.01.01 - Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations dr	4.060.000,00	4.060.000,00	-	-
57.49.01.02 - Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	370.000,00	370.000,00	-	-
57.8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	4.212.000,00	4.062.168,21	-	149.831,79
57.80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.882.000,00	3.732.467,16	-	149.532,84
57.80.43.02 - Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.882.000,00	3.732.467,16	-	149.532,84
57.82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	330.000,00	329.701,05	-	298,95
57.82.44.30 - Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	330.000,00	329.701,05	-	298,95
57.9 - Equipements	185.000,00	185.000,00	-	-
57.90 - Dépenses en matière d'équipement	185.000,00	185.000,00	-	-
57.90.60.01 - Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	64.000,00	64.000,00	-	-
57.90.63.01 - Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	33.000,00	33.000,00	-	-
57.90.64.01 - Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	88.000,00	88.000,00	-	-
58 - Enseignement à distance	338.000,00	283.829,15	-	54.170,85

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
58.0 - Subsistance - enseignement et recherche	338.000,00	283.829,15	-	54.170,85
58.02 - Frais de fonctionnement	338.000,00	283.829,15	-	54.170,85
58.02.01.01 - Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50.000,00	32.549,63	-	17.450,37
58.02.12.01 - Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'enseignement à distance et du numérique dans l'Enseignement	276.000,00	248.378,73	-	27.621,27
58.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12.000,00	2.900,79	-	9.099,21
CHAPITRE IV - Dette publique de la communauté française	1.226.762.000,00	1.220.943.083,95	-	5.818.916,05
85 - Dette directe	1.226.741.000,00	1.220.924.744,30	-	5.816.255,70
85.0 - Subsistance administration	1.812.000,00	881.235,45	-	930.764,55
85.01 - Frais de fonctionnement	1.812.000,00	881.235,45	-	930.764,55
85.01.12.08 - Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information	1.805.000,00	881.235,45	-	923.764,55
85.01.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7.000,00	-	-	7.000,00
85.1 - Service de la dette directe	1.224.929.000,00	1.220.043.508,85	-	4.885.491,15
85.10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial	1.224.929.000,00	1.220.043.508,85	-	4.885.491,15
85.10.21.03 - Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans	5.000.000,00	4.708.637,92	-	291.362,08
85.10.21.04 - Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	292.000.000,00	288.473.059,97	-	3.526.940,03
85.10.81.01 - Dépenses d'intérêts liées aux jambes payeuses du portefeuille de swap	45.200.000,00	44.132.810,96	-	1.067.189,04
85.10.91.01 - Amortissements d'emprunts de la Communauté française	882.729.000,00	882.729.000,00	-	-
86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	21.000,00	18.339,65	-	2.660,35
86.1 - Service de la dette indirecte	21.000,00	18.339,65	-	2.660,35
86.10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté française	1.000,00	703,59	-	296,41
86.10.44.08 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la C	1.000,00	703,59	-	296,41
86.11 - Subventions et charges financières des universités libres	20.000,00	17.636,06	-	2.363,94
86.11.44.08 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des u	20.000,00	17.636,06	-	2.363,94
86.11.44.40 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des invest	-	-	-	-
CHAPITRE V - Dotations à la région wallonne et à la commission communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	940,36
90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	940,36
90.1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	940,36
90.11 - Région Wallonne - Cocof	578.787.000,00	578.786.059,64	-	940,36
90.11.45.01 - Dotation à la Région wallonne	447.118.000,00	447.118.000,00	-	-
90.11.45.02 - Dotation à la Commission communautaire française	128.682.000,00	128.682.000,00	-	-
90.11.45.03 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y com	2.987.000,00	2.986.059,64	-	940,36
Crédits non limitatifs	8.391.458.000,00	8.378.177.848,21	30.580.853,51	43.861.005,30
CHAPITRE I - Services Généraux	444.908.000,00	442.635.155,67	565.045,47	2.837.889,80
11 - Affaires générales - Secrétariat général	444.908.000,00	442.635.155,67	565.045,47	2.837.889,80
11.0 - Subsistance	444.908.000,00	442.635.155,67	565.045,47	2.837.889,80
11.01 - Dépenses de personnel	444.908.000,00	442.635.155,67	565.045,47	2.837.889,80
11.01.11.03 - Personnel statutaire	226.239.000,00	224.361.024,05	-	1.877.975,95
11.01.11.04 - Personnel autre que statutaire	209.051.000,00	208.182.090,87	-	868.909,13
11.01.11.05 - Indemnités de préavis	854.000,00	762.995,28	-	91.004,72
11.01.11.10 - Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	8.764.000,00	9.329.045,47	565.045,47	-
11.01.11.11 - Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédérat relatifs à la	-	-	-	-
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	7.946.550.000,00	7.935.542.692,54	30.015.808,04	41.023.115,50
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	17.813.000,00	17.485.608,00	13.600,00	340.992,00
40.1 - Personnel de l'enseignement	11.308.000,00	11.321.600,00	13.600,00	-
40.12 - Frais de fonctionnement	11.308.000,00	11.321.600,00	13.600,00	-

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
40.12.11.01 - Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de trav	11.308.000,00	11.321.600,00	13.600,00	-
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	6.505.000,00	6.164.008,00	-	340.992,00
40.81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle	6.505.000,00	6.164.008,00	-	340.992,00
40.81.01.07 - Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	6.505.000,00	6.164.008,00	-	340.992,00
41 - Pilotage de l'enseignement	42.547.000,00	43.568.715,95	2.091.901,82	1.070.185,87
41.1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel	17.924.000,00	17.377.024,91	456.687,91	1.003.663,00
41.11 - Personnel de l'Inspection des centresPMS	407.000,00	338.102,91	-	68.897,09
41.11.11.03 - Personnel statutaire	407.000,00	338.102,91	-	68.897,09
41.12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire	8.023.000,00	7.276.299,40	-	746.700,60
41.12.11.03 - Personnel statutaire	8.023.000,00	7.276.299,40	-	746.700,60
41.13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire	6.548.000,00	7.004.687,91	456.687,91	-
41.13.11.03 - Personnel statutaire	6.548.000,00	7.004.687,91	456.687,91	-
41.14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial	865.000,00	833.156,90	-	31.843,10
41.14.11.03 - Personnel statutaire	865.000,00	833.156,90	-	31.843,10
41.15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion	523.000,00	466.409,48	-	56.590,52
41.15.11.03 - Personnel statutaire	523.000,00	466.409,48	-	56.590,52
41.16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement pour Adultes	973.000,00	879.655,18	-	93.344,82
41.16.11.03 - Personnel statutaire	973.000,00	879.655,18	-	93.344,82
41.17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique	585.000,00	578.713,13	-	6.286,87
41.17.11.03 - Personnel statutaire	585.000,00	578.713,13	-	6.286,87
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	15.575.000,00	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	15.575.000,00	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.30.11.03 - Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	15.575.000,00	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	9.048.000,00	8.981.477,13	-	66.522,87
41.50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones	9.048.000,00	8.981.477,13	-	66.522,87
41.50.11.03 - Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	9.048.000,00	8.981.477,13	-	66.522,87
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	1.112.000,00	1.303.130,10	203.827,78	12.697,68
46.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	1.112.000,00	1.303.130,10	203.827,78	12.697,68
46.12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.112.000,00	1.303.130,10	203.827,78	12.697,68
46.12.11.03 - Personnel statutaire	250.000,00	237.302,32	-	12.697,68
46.12.11.04 - Personnel autre que statutaire	862.000,00	1.065.827,78	203.827,78	-
48 - Centres PMS	128.785.000,00	128.260.016,01	98.529,40	623.513,39
48.4 - Dépenses de personnel et des centres PMS	128.785.000,00	128.260.016,01	98.529,40	623.513,39
48.40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques	32.811.000,00	32.413.011,50	-	397.988,50
48.40.11.03 - Personnel statutaire	32.811.000,00	32.413.011,50	-	397.988,50
48.42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements	38.053.000,00	38.151.529,40	98.529,40	-
48.42.43.01 - Subventions-traitements	38.053.000,00	38.151.529,40	98.529,40	-
48.43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements	57.921.000,00	57.695.475,11	-	225.524,89
48.43.44.01 - Subventions-traitements	57.921.000,00	57.695.475,11	-	225.524,89
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	14.974.000,00	15.064.878,91	317.415,06	226.536,15
50.4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascola	4.178.000,00	3.953.444,23	-	224.555,77
50.40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.838.000,00	1.763.284,12	-	74.715,88
50.40.11.03 - Traitements des chargés de mission	1.838.000,00	1.763.284,12	-	74.715,88
50.41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques	2.340.000,00	2.190.160,11	-	149.839,89
50.41.11.03 - Personnel statutaire	2.340.000,00	2.190.160,11	-	149.839,89

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
50.6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	10.796.000,00	11.111.434,68	317.415,06	1.980,38
50.60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	6.475.000,00	6.792.415,06	317.415,06	-
50.60.11.03 - Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	6.475.000,00	6.792.415,06	317.415,06	-
50.61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	4.321.000,00	4.319.019,62	-	1.980,38
50.61.11.03 - Personnel statutaire	4.321.000,00	4.319.019,62	-	1.980,38
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	2.565.025.000,00	2.559.086.282,27	3.173.562,41	9.112.280,14
51.2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	90.932.000,00	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.20 - Dépenses liées aux paiements des agents contractuels subventionnés	90.932.000,00	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.20.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	90.932.000,00	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	786.227.000,00	783.689.600,01	436.287,35	2.973.687,34
51.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	56.272.000,00	56.708.287,35	436.287,35	-
51.41.11.03 - Personnel statutaire du maternel	56.272.000,00	56.708.287,35	436.287,35	-
51.44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	427.811.000,00	425.915.984,94	-	1.895.015,06
51.44.43.01 - Subventions-traitements dans le maternel	427.811.000,00	425.915.984,94	-	1.895.015,06
51.45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements	302.144.000,00	301.065.327,72	-	1.078.672,28
51.45.44.01 - Subventions-traitements dans le maternel	302.144.000,00	301.065.327,72	-	1.078.672,28
51.6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	1.687.866.000,00	1.681.832.172,03	104.764,83	6.138.592,80
51.61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	143.132.000,00	142.825.118,02	-	306.881,98
51.61.11.03 - Personnel statutaire du primaire	143.132.000,00	142.825.118,02	-	306.881,98
51.62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque	9.512.000,00	9.616.764,83	104.764,83	-
51.62.11.03 - Personnel statutaire du primaire	9.512.000,00	9.616.764,83	104.764,83	-
51.63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements	857.538.000,00	857.488.183,37	-	49.816,63
51.63.43.01 - Subventions-traitements dans le primaire	857.538.000,00	857.488.183,37	-	49.816,63
51.64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements	677.684.000,00	671.902.105,81	-	5.781.894,19
51.64.44.01 - Subventions-traitements dans le primaire	677.684.000,00	671.902.105,81	-	5.781.894,19
52 - Enseignement secondaire	3.183.000.000,00	3.182.613.614,27	9.106.451,26	9.492.836,99
52.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	3.076.465.000,00	3.082.803.361,27	9.106.451,26	2.768.089,99
52.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	713.309.000,00	718.638.513,27	5.329.513,27	-
52.41.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	713.309.000,00	718.638.513,27	5.329.513,27	-
52.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	82.737.000,00	84.129.023,88	1.392.023,88	-
52.42.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	82.737.000,00	84.129.023,88	1.392.023,88	-
52.44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	508.459.000,00	510.843.914,11	2.384.914,11	-
52.44.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	508.459.000,00	510.843.914,11	2.384.914,11	-
52.45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	1.767.331.000,00	1.764.677.379,75	-	2.653.620,25
52.45.44.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.767.331.000,00	1.764.677.379,75	-	2.653.620,25
52.46 - Service de médiation scolaire - Rémunération	4.629.000,00	4.514.530,26	-	114.469,74
52.46.11.01 - Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.629.000,00	4.514.530,26	-	114.469,74
52.6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	78.371.000,00	72.652.596,09	-	5.718.403,91
52.61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	14.376.000,00	12.560.908,59	-	1.815.091,41
52.61.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	14.376.000,00	12.560.908,59	-	1.815.091,41
52.63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements	20.852.000,00	19.609.991,58	-	1.242.008,42
52.63.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	20.852.000,00	19.609.991,58	-	1.242.008,42
52.64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements	43.143.000,00	40.481.695,92	-	2.661.304,08
52.64.44.01 - Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	43.143.000,00	40.481.695,92	-	2.661.304,08
52.8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	28.164.000,00	27.157.656,91	-	1.006.343,09

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
52.80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	28.164.000,00	27.157.656,91	-	1.006.343,09
52.80.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	28.164.000,00	27.157.656,91	-	1.006.343,09
53 - Enseignement spécialisé	839.463.000,00	835.479.634,79	12.061.277,86	16.044.643,07
53.3 - Dépenses de personnel des pôles territoriaux	108.002.000,00	92.217.305,63	-	15.784.694,37
53.31 - Ecoles de la Communauté	23.681.000,00	19.472.938,79	-	4.208.061,21
53.31.11.03 - Pôles territoriaux de la Communauté - Dépenses de personnel	23.681.000,00	19.472.938,79	-	4.208.061,21
53.32 - écoles officielles subventionnées	25.345.000,00	20.184.756,94	-	5.160.243,06
53.32.43.01 - Pôles territoriaux Officiel Subventionné - Subventions - Traitements	25.345.000,00	20.184.756,94	-	5.160.243,06
53.33 - écoles libres subventionnées	58.976.000,00	52.559.609,90	-	6.416.390,10
53.33.44.01 - Pôles territoriaux Libres Subventionnés - Subventions - Traitements	58.976.000,00	52.559.609,90	-	6.416.390,10
53.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	726.070.000,00	737.724.380,89	11.914.329,59	259.948,70
53.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconque	174.322.000,00	175.539.375,42	1.217.375,42	-
53.41.11.03 - Personnel statutaire pédagogique	174.322.000,00	175.539.375,42	1.217.375,42	-
53.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	16.464.000,00	16.204.051,30	-	259.948,70
53.42.11.03 - Personnel statutaire	16.464.000,00	16.204.051,30	-	259.948,70
53.44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconque	33.244.000,00	34.632.981,95	1.388.981,95	-
53.44.11.03 - Personnel statutaire paramédical	33.244.000,00	34.632.981,95	1.388.981,95	-
53.46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	148.296.000,00	149.052.398,02	756.398,02	-
53.46.43.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	148.296.000,00	149.052.398,02	756.398,02	-
53.47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	24.125.000,00	24.634.105,45	509.105,45	-
53.47.43.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	24.125.000,00	24.634.105,45	509.105,45	-
53.48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	293.157.000,00	298.141.476,01	4.984.476,01	-
53.48.44.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	293.157.000,00	298.141.476,01	4.984.476,01	-
53.49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	36.462.000,00	39.519.992,74	3.057.992,74	-
53.49.44.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	36.462.000,00	39.519.992,74	3.057.992,74	-
53.6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	5.391.000,00	5.537.948,27	146.948,27	-
53.60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	5.391.000,00	5.537.948,27	146.948,27	-
53.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	5.391.000,00	5.537.948,27	146.948,27	-
54 - Enseignement universitaire	1.588.000,00	1.228.699,54	-	359.300,46
54.0 - Contrôle des universités	1.588.000,00	1.228.699,54	-	359.300,46
54.01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	1.588.000,00	1.228.699,54	-	359.300,46
54.01.11.01 - Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	1.251.000,00	1.062.189,60	-	188.810,40
54.01.11.02 - Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	337.000,00	166.509,94	-	170.490,06
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	659.886.000,00	660.622.511,86	1.905.925,30	1.169.413,44
55.4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	24.523.000,00	26.101.143,29	1.905.925,30	327.782,01
55.40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelc	5.326.000,00	5.270.830,14	-	55.169,86
55.40.11.03 - Personnel statutaire (cadre d'extinction)	5.326.000,00	5.270.830,14	-	55.169,86
55.41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles	2.278.000,00	2.265.908,62	-	12.091,38
55.41.11.03 - Personnel statutaire (mise en disponibilité)	2.278.000,00	2.265.908,62	-	12.091,38
55.42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel	1.199.000,00	1.204.676,61	5.676,61	-
55.42.11.03 - Personnel statutaire (chargés de mission)	1.199.000,00	1.204.676,61	5.676,61	-
55.43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subven	5.530.000,00	6.120.987,41	627.248,01	36.260,60
55.43.43.14 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	3.824.000,00	4.451.248,01	627.248,01	-
55.43.43.15 - Subventions-traitements (chargés de mission)	1.706.000,00	1.669.739,40	-	36.260,60
55.44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subvention	10.190.000,00	11.238.740,51	1.273.000,68	224.260,17

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
55.44.44.10 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	7.381.000,00	8.654.000,68	1.273.000,68	-
55.44.44.11 - Subventions-traitements (chargés de mission)	2.809.000,00	2.584.739,83	-	224.260,17
55.5 - Fonctionnement des hautes écoles	619.917.000,00	619.804.780,83	-	112.219,17
55.51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française	118.030.000,00	118.030.000,00	-	-
55.51.41.21 - Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	118.030.000,00	118.030.000,00	-	-
55.52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	12.396.000,00	12.283.780,83	-	112.219,17
55.52.11.03 - Personnel statutaire des internats autonomes	12.396.000,00	12.283.780,83	-	112.219,17
55.56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées	172.406.000,00	172.406.000,00	-	-
55.56.43.14 - Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	172.406.000,00	172.406.000,00	-	-
55.57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées	317.085.000,00	317.085.000,00	-	-
55.57.44.13 - Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	317.085.000,00	317.085.000,00	-	-
55.6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université	10.678.000,00	10.347.405,17	-	330.594,83
55.60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement	3.198.000,00	3.178.970,71	-	19.029,29
55.60.11.03 - Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.198.000,00	3.178.970,71	-	19.029,29
55.61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement	1.901.000,00	1.775.184,11	-	125.815,89
55.61.43.24 - Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	1.901.000,00	1.775.184,11	-	125.815,89
55.64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Francisco Ferrer - Dépenses du person	5.579.000,00	5.393.250,35	-	185.749,65
55.64.44.10 - Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Un	5.216.000,00	5.077.052,61	-	138.947,39
55.64.44.11 - Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à	363.000,00	316.197,74	-	46.802,26
55.7 - Enseignement supérieur hors université	1.489.000,00	1.123.543,30	-	365.456,70
55.70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	888.000,00	662.008,69	-	225.991,31
55.70.01.01 - Commissaires et délégués du Gouvernement	705.000,00	662.008,69	-	42.991,31
55.70.11.02 - Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	183.000,00	-	-	183.000,00
55.72 - Congés de maternité	601.000,00	461.534,61	-	139.465,39
55.72.01.01 - Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	601.000,00	461.534,61	-	139.465,39
55.9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	3.279.000,00	3.245.639,27	-	33.360,73
55.90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi	3.279.000,00	3.245.639,27	-	33.360,73
55.90.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	3.279.000,00	3.245.639,27	-	33.360,73
56 - Enseignement pour adultes	256.507.000,00	255.887.791,55	285.850,04	905.058,49
56.4 - Dépenses de personnel de l'enseignement pour adultes	252.269.000,00	251.833.281,64	285.850,04	721.568,40
56.40 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	62.417.000,00	62.310.894,88	-	106.105,12
56.40.11.03 - Personnel statutaire	62.417.000,00	62.310.894,88	-	106.105,12
56.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	4.101.000,00	3.992.837,06	-	108.162,94
56.41.11.03 - Personnel statutaire	4.101.000,00	3.992.837,06	-	108.162,94
56.43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	116.565.000,00	116.057.699,66	-	507.300,34
56.43.43.01 - Subventions-traitements	116.565.000,00	116.057.699,66	-	507.300,34
56.44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	69.186.000,00	69.471.850,04	285.850,04	-
56.44.44.01 - Subventions-traitements	69.186.000,00	69.471.850,04	285.850,04	-
56.6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	2.428.000,00	2.307.364,20	-	120.635,80
56.60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi	2.428.000,00	2.307.364,20	-	120.635,80
56.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement pour adultes	2.428.000,00	2.307.364,20	-	120.635,80
56.7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	1.810.000,00	1.747.145,71	-	62.854,29
56.70 - Initiatives diverses	1.810.000,00	1.747.145,71	-	62.854,29
56.70.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.810.000,00	1.747.145,71	-	62.854,29
57 - Enseignement artistique	233.816.000,00	233.505.869,60	757.467,11	1.067.597,51

	Crédit engagement actuel	Consommé engagement avec blocage	Dépassements	Disponible/à annuler
57.3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	97.018.000,00	97.538.877,58	737.923,87	217.046,29
57.30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	35.727.000,00	35.877.885,44	150.885,44	-
57.30.11.03 - Personnel statutaire	35.727.000,00	35.877.885,44	150.885,44	-
57.31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelc	6.521.000,00	6.364.031,26	-	156.968,74
57.31.11.03 - Personnel statutaire	6.521.000,00	6.364.031,26	-	156.968,74
57.32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements	16.995.000,00	16.934.922,45	-	60.077,55
57.32.43.01 - Subventions-traitements	16.995.000,00	16.934.922,45	-	60.077,55
57.33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements	37.775.000,00	38.362.038,43	587.038,43	-
57.33.44.01 - Subventions-traitements	37.775.000,00	38.362.038,43	587.038,43	-
57.4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	175.000,00	163.281,71	-	11.718,29
57.48 - Délégués du gouvernement	175.000,00	163.281,71	-	11.718,29
57.48.01.01 - Dépenses de personnel et de fonctionnement	175.000,00	163.281,71	-	11.718,29
57.7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	136.623.000,00	135.803.710,31	19.543,24	838.832,93
57.70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés	119.589.000,00	118.859.996,08	-	729.003,92
57.70.43.01 - Subventions-traitements	119.589.000,00	118.859.996,08	-	729.003,92
57.71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés	13.642.000,00	13.532.170,99	-	109.829,01
57.71.44.01 - Subventions-traitements	13.642.000,00	13.532.170,99	-	109.829,01
57.72 - Humanités artistiques	3.392.000,00	3.411.543,24	19.543,24	-
57.72.01.01 - Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	3.392.000,00	3.411.543,24	19.543,24	-
58 - Enseignement à distance	2.034.000,00	1.435.939,69	-	598.060,31
58.0 - Subsistance - enseignement et recherche	2.034.000,00	1.435.939,69	-	598.060,31
58.02 - Frais de fonctionnement	2.034.000,00	1.435.939,69	-	598.060,31
58.02.12.02 - Paiement des professeurs correcteurs	2.034.000,00	1.435.939,69	-	598.060,31
Total général	15.768.913.000,00	15.590.140.281,39	30.580.853,51	209.353.572,12

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.E ANNEXES (article 29 § 5)

2. CRÉDITS DE LIQUIDATION PAR ARTICLES DE BASE

(article 29 § 5, 1°- tableau visé à l'article 8 §4,6°)

Étiquettes de lignes	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
Crédits limitatifs	7.499.078.000,00	7.009.353.815,06	309.863.863,60	7.319.217.678,66	165.516,11	180.025.837,45
CHAPITRE I - Services Généraux	486.716.000,00	403.902.153,48	12.295.015,87	415.797.169,35	-	70.918.830,65
01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	37.518.000,00	37.518.000,00	-	37.518.000,00	-	-
01.1 - Parlement	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.11 - Charges diverses	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.11.41.10 - Dotation au Parlement de la Communauté française	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.2 - Médiateur de la Communauté française	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
01.20 - Fonctionnement	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
01.20.41.10 - Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
06 - Cabinets ministériels	17.144.000,00	13.894.094,53	12.922,35	13.907.016,88	-	3.236.983,12
06.5 - Gouvernement de la Communauté française	14.358.000,00	11.137.264,67	-	11.137.264,67	-	3.220.735,33
06.51 - Cabinet de la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et	4.945.000,00	4.239.196,71	-	4.239.196,71	-	705.803,29
06.51.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.51.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.502.000,00	3.478.618,70	-	3.478.618,70	-	23.381,30
06.51.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	177.000,00	11.941,13	-	11.941,13	-	165.058,87
06.51.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.51.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	690.000,00	480.999,02	-	480.999,02	-	209.000,98
06.51.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	426.000,00	143.148,92	-	143.148,92	-	282.851,08
06.52 - Cabinet de la 1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion sociale	4.224.000,00	3.489.549,44	-	3.489.549,44	-	734.450,56
06.52.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.52.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.321.000,00	2.975.982,77	-	2.975.982,77	-	345.017,23
06.52.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	204.000,00	78.348,15	-	78.348,15	-	125.651,85
06.52.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.52.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	427.000,00	230.431,41	-	230.431,41	-	196.568,59
06.52.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	122.000,00	80.298,17	-	80.298,17	-	41.701,83
06.53 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice	2.224.000,00	1.678.219,39	-	1.678.219,39	-	545.780,61
06.53.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.53.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.411.000,00	1.306.744,53	-	1.306.744,53	-	104.255,47
06.53.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	104.000,00	13.489,78	-	13.489,78	-	90.510,22
06.53.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.53.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	346.000,00	182.187,61	-	182.187,61	-	163.812,39
06.53.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	213.000,00	51.308,53	-	51.308,53	-	161.691,47
06.54 - Cabinet de la Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias	2.594.000,00	1.456.517,41	-	1.456.517,41	-	1.137.482,59
06.54.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.54.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.833.000,00	1.178.384,67	-	1.178.384,67	-	654.615,33
06.54.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	122.000,00	32.308,34	-	32.308,34	-	89.691,66
06.54.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.54.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	416.000,00	92.064,76	-	92.064,76	-	323.935,24
06.54.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	73.000,00	29.270,70	-	29.270,70	-	43.729,30
06.56 - Cabinet du Ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances	371.000,00	273.781,72	-	273.781,72	-	97.218,28
06.56.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	271.000,00	254.176,35	-	254.176,35	-	16.823,65
06.56.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	19.000,00	7.732,72	-	7.732,72	-	11.267,28
06.56.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	48.000,00	8.728,71	-	8.728,71	-	39.271,29
06.56.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	33.000,00	3.143,94	-	3.143,94	-	29.856,06
06.9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	2.786.000,00	2.756.829,86	12.922,35	2.769.752,21	-	16.247,79
06.91 - Loyers - Frais de fonctionnement	2.786.000,00	2.756.829,86	12.922,35	2.769.752,21	-	16.247,79
06.91.12.01 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	-	-	-	-	-	-
06.91.12.03 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-
06.91.12.04 - Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	501.000,00	472.511,98	12.922,35	485.434,33	-	15.565,67
06.91.12.05 - Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtimen	168.000,00	167.317,88	-	167.317,88	-	682,12
06.91.12.06 - Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-	-	-
06.91.41.01 - Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	2.117.000,00	2.117.000,00	-	2.117.000,00	-	-

10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	2.391.000,00	1.306.269,55	-	1.306.269,55	-	1.084.730,45
10.5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	1.768.000,00	1.041.352,70	-	1.041.352,70	-	726.647,30
10.51 - Dépenses de personnel	1.014.000,00	591.438,67	-	591.438,67	-	422.561,33
10.51.11.01 - Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	12.000,00	-	-	-	-	12.000,00
10.51.11.02 - Traitements et indemnités du personnel	485.000,00	480.859,94	-	480.859,94	-	4.140,06
10.51.11.03 - Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	480.000,00	88.997,40	-	88.997,40	-	391.002,60
10.51.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	37.000,00	21.581,33	-	21.581,33	-	15.418,67
10.52 - Frais de fonctionnement	754.000,00	449.914,03	-	449.914,03	-	304.085,97
10.52.11.01 - Dépenses conventions transports publics du domaine GOV	200.000,00	148.212,89	-	148.212,89	-	51.787,11
10.52.12.05 - Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du travail, de la prévention et de la pro	26.000,00	233,63	-	233,63	-	25.766,37
10.52.12.06 - Dépenses de fonctionnement mutualisées du domaine GOV	250.000,00	232.976,76	-	232.976,76	-	17.023,24
10.52.12.08 - Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour le	230.000,00	47.782,42	-	47.782,42	-	182.217,58
10.52.12.09 - Frais de fonctionnement du SePAC	25.000,00	16.339,34	-	16.339,34	-	8.660,66
10.52.74.01 - Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23.000,00	4.368,99	-	4.368,99	-	18.631,01
10.6 - Charges liées au Gouvernement	623.000,00	264.916,85	-	264.916,85	-	358.083,15
10.60 - Dépenses de personnel	327.000,00	263.068,53	-	263.068,53	-	63.931,47
10.60.11.02 - Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	323.000,00	260.492,24	-	260.492,24	-	62.507,76
10.60.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	4.000,00	2.576,29	-	2.576,29	-	1.423,71
10.61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information	296.000,00	1.848,32	-	1.848,32	-	294.151,68
10.61.12.08 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	289.000,00	-	-	-	-	289.000,00
10.61.12.19 - Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	5.000,00	1.848,32	-	1.848,32	-	3.151,68
10.61.74.02 - Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	2.000,00	-	-	-	-	2.000,00
11 - Affaires générales - Secrétariat général	187.612.000,00	109.635.525,81	12.221.750,16	121.857.275,97	-	65.754.724,03
11.0 - Subsistance	137.712.000,00	78.962.504,87	1.364.493,80	80.326.998,67	-	57.385.001,33
11.01 - Dépenses de personnel	23.723.000,00	16.513.565,67	204.722,72	16.718.288,39	-	7.004.711,61
11.01.01.02 - Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	1.069.000,00	750.894,77	204.722,72	955.617,49	-	113.382,51
11.01.01.03 - Provision pour dépenses liées au personnel	6.550.000,00	-	-	-	-	6.550.000,00
11.01.11.09 - Personnel détaché - Remboursement de traitements	466.000,00	333.422,29	-	333.422,29	-	132.577,71
11.01.11.12 - Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	7.482.000,00	7.282.058,65	-	7.282.058,65	-	199.941,35
11.01.11.40 - Intervention dans les chèques-repas	8.156.000,00	8.147.189,96	-	8.147.189,96	-	8.810,04
11.02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions	75.662.000,00	25.473.480,49	581.276,03	26.054.756,52	-	49.607.243,48
11.02.01.02 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	-	-	-	-	-	-
11.02.01.03 - Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-	-	-
11.02.01.07 - Provision pour interruption de carrières	11.895.000,00	-	-	-	-	11.895.000,00
11.02.01.08 - Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-
11.02.01.09 - Provision pour des investissements en infrastructures	403.000,00	403.000,00	-	403.000,00	-	-
11.02.01.10 - Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250.000,00	9.250.000,00	-	9.250.000,00	-	-
11.02.01.14 - Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	-	-	-	-	-	-
11.02.01.15 - Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de	-	-	-	-	-	-
11.02.01.20 - Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	1.867.000,00	-	-	-	-	1.867.000,00
11.02.01.21 - Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère	-	-	-	-	-	-
11.02.01.23 - Provision pour statutarisation dans les OAP	661.000,00	-	-	-	-	661.000,00
11.02.01.24 - Provision pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	32.071.000,00	-	-	-	-	32.071.000,00
11.02.12.02 - Frais généraux de fonctionnement liés à la gestion immobilière et mobilière	10.591.000,00	10.059.574,82	24.155,61	10.083.730,43	-	507.269,57
11.02.12.03 - Dépenses de consommation énergétique	180.000,00	152.113,45	-	152.113,45	-	27.886,55
11.02.12.05 - Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, a	4.612.000,00	4.495.304,32	-	4.495.304,32	-	116.695,68
11.02.12.06 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	271.000,00	103.326,27	82.994,62	186.320,89	-	84.679,11
11.02.12.07 - Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.181.000,00	466.823,73	124.318,74	591.142,47	-	589.857,53
11.02.12.08 - Indemnités équipement télétravail	150.000,00	100.635,56	-	100.635,56	-	49.364,44
11.02.12.09 - Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	123.000,00	121.814,01	-	121.814,01	-	1.185,99
11.02.12.12 - Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgetaire	320.000,00	52.185,73	267.814,27	320.000,00	-	-
11.02.12.13 - Plate-forme e-Procurement	40.000,00	40.000,00	-	40.000,00	-	-
11.02.12.14 - Dépenses visant à favoriser la cohésion d'équipe (NWOW)	243.000,00	150.761,45	16.388,91	167.150,36	-	75.849,64
11.02.33.01 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138.000,00	36.518,00	36.518,00	73.036,00	-	64.964,00

11.02.45.01 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850.000,00	-	-	-	-	850.000,00
11.02.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	816.000,00	41.423,15	29.085,88	70.509,03	-	745.490,97
11.03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique	3.270.000,00	3.006.015,07	17.995,05	3.024.010,12	-	245.989,88
11.03.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.425.000,00	2.401.330,65	17.995,05	2.419.325,70	-	5.674,30
11.03.12.02 - Assurances	410.000,00	382.759,46	-	382.759,46	-	27.240,54
11.03.34.01 - Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	435.000,00	221.924,96	-	221.924,96	-	213.075,04
11.04 - Affaires budgétaires et trésorerie	46.000,00	44.808,24	-	44.808,24	-	1.191,76
11.04.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	40.000,00	39.905,24	-	39.905,24	-	94,76
11.04.12.04 - Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6.000,00	4.903,00	-	4.903,00	-	1.097,00
11.04.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-
11.05 - Action sociale	1.361.000,00	802.500,00	558.500,00	1.361.000,00	-	-
11.05.41.01 - Subventions à l'ASBL Service social	1.361.000,00	802.500,00	558.500,00	1.361.000,00	-	-
11.06 - Médecine du travail	1.001.000,00	943.960,91	-	943.960,91	-	57.039,09
11.06.12.34 - Conventions inhérentes à la Médecine du travail et contrôle des absences pour maladie	810.000,00	809.083,47	-	809.083,47	-	916,53
11.06.12.36 - Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	191.000,00	134.877,44	-	134.877,44	-	56.122,56
11.07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires	17.471.000,00	17.040.943,82	2.000,00	17.042.943,82	-	428.056,18
11.07.01.01 - Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	22.000,00	17.741,04	-	17.741,04	-	4.258,96
11.07.01.02 - Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte	731.000,00	730.608,98	-	730.608,98	-	391,02
11.07.12.02 - Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	464.000,00	439.911,99	-	439.911,99	-	24.088,01
11.07.12.03 - Commission consultative de planification de l'offre médicale	75.000,00	21.340,81	-	21.340,81	-	53.659,19
11.07.33.00 - Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	15.866.000,00	15.569.000,00	-	15.569.000,00	-	297.000,00
11.07.33.01 - Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés aux conventions de revalidation c	263.000,00	262.341,00	-	262.341,00	-	659,00
11.07.33.02 - Subvention à la société scientifique de médecine générale	50.000,00	-	2.000,00	2.000,00	-	48.000,00
11.08 - Provisions - Fonds Ecureuil	15.062.000,00	15.049.600,00	-	15.049.600,00	-	12.400,00
11.08.41.43 - Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	15.062.000,00	15.049.600,00	-	15.049.600,00	-	12.400,00
11.09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale	116.000,00	87.630,67	-	87.630,67	-	28.369,33
11.09.12.01 - Frais de fonctionnement de la Commission de recours des jeunes privés de liberté	36.000,00	35.893,09	-	35.893,09	-	106,91
11.09.34.01 - Remboursement recettes indues d'années antérieures	80.000,00	51.737,58	-	51.737,58	-	28.262,42
11.1 - Secretariat général	4.021.000,00	2.867.967,74	649.577,05	3.517.544,79	-	503.455,21
11.10 - Promotion de Bruxelles	877.000,00	529.000,00	110.388,00	639.388,00	-	237.612,00
11.10.33.01 - Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	645.000,00	459.000,00	70.388,00	529.388,00	-	115.612,00
11.10.33.02 - Subventions dédiées à l'Enseignement supérieur dans le cadre de la promotion de Bruxelles	32.000,00	-	32.000,00	32.000,00	-	-
11.10.45.01 - Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	200.000,00	70.000,00	8.000,00	78.000,00	-	122.000,00
11.11 - Secrétariat général - fonctionnement	125.000,00	75.264,98	-	75.264,98	-	49.735,02
11.11.12.01 - Frais généraux de fonctionnement du Secrétariat général	80.000,00	37.393,23	-	37.393,23	-	42.606,77
11.11.12.24 - Dépenses diverses, frais de représentation	35.000,00	29.640,70	-	29.640,70	-	5.359,30
11.11.12.25 - Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversal	10.000,00	8.231,05	-	8.231,05	-	1.768,95
11.12 - Information et recherches	198.000,00	96.881,53	83.527,43	180.408,96	-	17.591,04
11.12.12.32 - Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et interse	182.000,00	82.381,53	83.527,43	165.908,96	-	16.091,04
11.12.33.01 - Subventions diverses en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles etintersector	16.000,00	14.500,00	-	14.500,00	-	1.500,00
11.13 - Académie Royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-
11.13.33.02 - Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-
11.14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification	1.375.000,00	1.119.967,80	157.010,52	1.276.978,32	-	98.021,68
11.14.41.01 - Contribution au service commun "e-WBS"	1.157.000,00	999.989,48	157.010,52	1.157.000,00	-	-
11.14.41.02 - Contribution au SDG (single digital gateway)	218.000,00	119.978,32	-	119.978,32	-	98.021,68
11.15 - Centre de documentation	35.000,00	4.500,16	346,30	4.846,46	-	30.153,54
11.15.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35.000,00	4.500,16	346,30	4.846,46	-	30.153,54
11.16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	190.000,00	51.610,14	127.095,21	178.705,35	-	11.294,65
11.16.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	190.000,00	51.610,14	127.095,21	178.705,35	-	11.294,65
11.17 - Cellule maltraitance	162.000,00	50.464,09	103.171,05	153.635,14	-	8.364,86
11.17.12.32 - Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	162.000,00	50.464,09	103.171,05	153.635,14	-	8.364,86
11.18 - Observatoire des politiques culturelles	178.000,00	178.000,00	-	178.000,00	-	-
11.18.41.01 - Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	178.000,00	178.000,00	-	178.000,00	-	-
11.19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias	881.000,00	762.279,04	68.038,54	830.317,58	-	50.682,42

11.19.12.02 - Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	171.000,00	165.974,66	-	165.974,66	-	5.025,34
11.19.33.03 - Soutiens divers dans l'éducation aux médias	710.000,00	596.304,38	68.038,54	664.342,92	-	45.657,08
11.2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	5.515.000,00	4.754.388,04	372.378,53	5.126.766,57	-	388.233,43
11.20 - Action en matière de protection de la santé	898.000,00	847.732,05	96,10	847.828,15	-	50.171,85
11.20.12.36 - Contrôle médico-sportif	454.000,00	411.532,46	96,10	411.628,56	-	42.371,44
11.20.12.38 - Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212.000,00	208.998,06	-	208.998,06	-	3.001,94
11.20.33.01 - Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	94.000,00	91.906,02	-	91.906,02	-	2.093,98
11.20.45.01 - Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	138.000,00	135.295,51	-	135.295,51	-	2.704,49
11.21 - Formation - Recrutement - Sélection	4.617.000,00	3.906.655,99	372.282,43	4.278.938,42	-	338.061,58
11.21.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	-	-	-	-	-	-
11.21.01.03 - Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	114.000,00	103.008,92	-	103.008,92	-	10.991,08
11.21.01.05 - Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	334.000,00	98.829,96	39.892,23	138.722,19	-	195.277,81
11.21.01.07 - Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	532.000,00	430.233,33	26.202,55	456.435,88	-	75.564,12
11.21.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	34.000,00	30.547,68	-	30.547,68	-	3.452,32
11.21.12.02 - Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétence	797.000,00	556.455,45	190.348,05	746.803,50	-	50.196,50
11.21.12.03 - Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194.000,00	77.944,06	115.839,60	193.783,66	-	216,34
11.21.41.02 - Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.592.000,00	2.592.000,00	-	2.592.000,00	-	-
11.21.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20.000,00	17.636,59	-	17.636,59	-	2.363,41
11.3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française	35.540.000,00	19.876.482,80	9.688.706,77	29.565.189,57	-	5.974.810,43
11.31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française	7.072.000,00	3.900.154,98	2.376.168,28	6.276.323,26	-	795.676,74
11.31.12.10 - Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, jetons de présence conseil de la lutte contre	196.000,00	5.400,64	190.596,38	195.997,02	-	2,98
11.31.12.11 - Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	676.000,00	91.520,68	34.422,37	125.943,05	-	550.056,95
11.31.12.25 - Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la	-	-	-	-	-	-
11.31.31.01 - Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205.000,00	109.000,00	96.000,00	205.000,00	-	-
11.31.33.02 - Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité - Subventions pluriannuelles	2.411.000,00	1.428.967,41	797.079,56	2.226.046,97	-	184.953,03
11.31.33.04 - Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	-	-	-	-	-	-
11.31.33.05 - Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement,	1.654.000,00	1.214.112,10	438.931,40	1.653.043,50	-	956,50
11.31.33.10 - Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales - Subventions pluriannuelles	1.400.000,00	552.455,34	814.113,57	1.366.568,91	-	33.431,09
11.31.33.11 - subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction de	-	-	-	-	-	-
11.31.41.01 - Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59.000,00	28.475,00	5.025,00	33.500,00	-	25.500,00
11.31.41.02 - Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement	251.000,00	250.223,81	-	250.223,81	-	776,19
11.31.41.03 - Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	220.000,00	220.000,00	-	220.000,00	-	-
11.32 - Egalité des chances	24.379.000,00	14.888.077,59	6.700.715,17	21.588.792,76	-	2.790.207,24
11.32.01.03 - Initiative en matière de lutte contre le racisme	110.000,00	60.016,00	-	60.016,00	-	49.984,00
11.32.01.05 - Provision en faveur de repas complets, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental o	19.900.000,00	12.828.404,37	5.009.935,71	17.838.340,08	-	2.061.659,92
11.32.11.12 - Indemnités pour chargés de mission du Conseil Droits des femmes	10.000,00	1.996,28	-	1.996,28	-	8.003,72
11.32.12.30 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des ch	145.000,00	24.460,78	3.088,24	27.549,02	-	117.450,98
11.32.12.31 - Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	123.000,00	26.974,53	6.050,00	33.024,53	-	89.975,47
11.32.33.01 - Subventions pour les collectifs relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes	700.000,00	127.046,15	485.775,40	612.821,55	-	87.178,45
11.32.33.02 - Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté	1.791.000,00	1.152.235,00	306.380,28	1.458.615,28	-	332.384,72
11.32.33.06 - Subvention pour des projets visant EVRAS	107.000,00	85.000,00	21.898,26	106.898,26	-	101,74
11.32.33.08 - Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française - Subventions pluriannuelles	1.027.000,00	177.294,48	814.487,28	991.781,76	-	35.218,24
11.32.41.01 - Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49.000,00	41.650,00	-	41.650,00	-	7.350,00
11.32.41.03 - Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	-	-	-	-	-	-
11.32.45.01 - Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discrimination	417.000,00	363.000,00	53.100,00	416.100,00	-	900,00
11.33 - Communauté germanophone	75.000,00	65.063,63	2.287,50	67.351,13	-	7.648,87
11.33.33.04 - Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1	75.000,00	65.063,63	2.287,50	67.351,13	-	7.648,87
11.34 - Manifestations diverses	38.000,00	-	37.500,00	37.500,00	-	500,00
11.34.33.03 - Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	38.000,00	-	37.500,00	37.500,00	-	500,00
11.35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation	2.242.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	2.222.000,00
11.35.01.01 - Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	2.202.000,00	-	-	-	-	2.202.000,00
11.35.12.01 - Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	10.000,00	-	-	-	-	10.000,00
11.35.33.03 - Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	10.000,00
11.36 - Interventions diverses de la Loterie nationale	-	-	-	-	-	-

11.36.33.00 - Culture Education permanente - Part attributaire de la Loterie Nationale	-	-	-	-	-	-
11.37 - Protection des droits de l'enfant	573.000,00	374.498,60	186.531,51	561.030,11	-	11.969,89
11.37.12.01 - Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'c	379.000,00	253.459,15	124.981,51	378.440,66	-	559,34
11.37.12.11 - Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	105.000,00	93.639,45	-	93.639,45	-	11.360,55
11.37.33.01 - Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisationde	89.000,00	27.400,00	61.550,00	88.950,00	-	50,00
11.38 - Démocratie ou barbarie	1.161.000,00	628.688,00	385.504,31	1.014.192,31	-	146.807,69
11.38.01.01 - Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité - Subv	810.000,00	504.414,43	263.896,70	768.311,13	-	41.688,87
11.38.12.01 - Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	351.000,00	124.273,57	121.607,61	245.881,18	-	105.118,82
11.38.12.03 - Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extrémismes	-	-	-	-	-	-
11.38.33.02 - Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	-	-	-	-	-	-
11.5 - Cabinets dissous	588.000,00	349.781,72	1.515,01	351.296,73	-	236.703,27
11.50 - Charges liées aux cabinets dissous	588.000,00	349.781,72	1.515,01	351.296,73	-	236.703,27
11.50.11.03 - Charges du personnel liées aux cabinets dissous	155.000,00	135.986,47	-	135.986,47	-	19.013,53
11.50.11.06 - Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	333.000,00	199.969,05	-	199.969,05	-	133.030,95
11.50.12.02 - Charges liées aux cabinets dissous	100.000,00	13.826,20	1.515,01	15.341,21	-	84.658,79
11.7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement	1.858.000,00	1.244.574,60	-	1.244.574,60	-	613.425,40
11.70 - Frais de fonctionnement des Commissaires	1.858.000,00	1.244.574,60	-	1.244.574,60	-	613.425,40
11.70.11.04 - Rémunération du personnel autre que statutaire	1.563.000,00	1.138.172,07	-	1.138.172,07	-	424.827,93
11.70.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125.000,00	106.402,53	-	106.402,53	-	18.597,47
11.70.12.02 - Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	170.000,00	-	-	-	-	170.000,00
11.8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française	1.959.000,00	1.319.538,59	-	1.319.538,59	-	639.461,41
11.80 - Cellule fiscale	106.000,00	35.334,43	-	35.334,43	-	70.665,57
11.80.11.01 - Traitements et indemnités du personnel	100.000,00	34.758,25	-	34.758,25	-	65.241,75
11.80.12.01 - Frais de fonctionnement	6.000,00	576,18	-	576,18	-	5.423,82
11.80.74.01 - Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-
11.81 - Cellule d'informations financières	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
11.81.12.01 - Frais de fonctionnement	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
11.82 - Contribution de la Communauté Française au Service Commun d'Audit	1.803.000,00	1.284.204,16	-	1.284.204,16	-	518.795,84
11.82.45.01 - Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	1.719.000,00	1.226.400,00	-	1.226.400,00	-	492.600,00
11.82.45.02 - Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	84.000,00	57.804,16	-	57.804,16	-	26.195,84
11.9 - Pilotage du budget de la Communauté française	419.000,00	260.287,45	145.079,00	405.366,45	-	13.633,55
11.90 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	419.000,00	260.287,45	145.079,00	405.366,45	-	13.633,55
11.90.01.01 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	360.000,00	201.287,45	145.079,00	346.366,45	-	13.633,55
11.90.33.04 - Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59.000,00	59.000,00	-	59.000,00	-	-
12 - Informatique	130.081.000,00	130.078.268,00	-	130.078.268,00	-	2.732,00
12.1 - Informatique et bureautique	130.081.000,00	130.078.268,00	-	130.078.268,00	-	2.732,00
12.14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles	119.754.000,00	119.754.000,00	-	119.754.000,00	-	-
12.14.41.01 - Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	119.754.000,00	119.754.000,00	-	119.754.000,00	-	-
12.15 - Expertise numérique	10.327.000,00	10.324.268,00	-	10.324.268,00	-	2.732,00
12.15.01.09 - Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	227.000,00	227.000,00	-	227.000,00	-	-
12.15.01.10 - Stratégie numérique pour l'enseignement	10.100.000,00	10.097.268,00	-	10.097.268,00	-	2.732,00
13 - Gestion des Immeubles	61.758.000,00	61.740.546,97	-	61.740.546,97	-	17.453,03
13.0 - Subsistance	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.01 - Biens, services et indemnités	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.01.12.20 - Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.1 - Immeubles de la Communauté française	61.727.000,00	61.727.000,00	-	61.727.000,00	-	-
13.11 - Gestion des immeubles de la Communauté française	61.727.000,00	61.727.000,00	-	61.727.000,00	-	-
13.11.41.01 - Dotation pour les infrastructures administratives	29.955.000,00	29.955.000,00	-	29.955.000,00	-	-
13.11.41.03 - Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	31.772.000,00	31.772.000,00	-	31.772.000,00	-	-
14 - Relations internationales et Fonds Européens	50.212.000,00	49.329.448,62	60.343,36	49.389.791,98	-	822.208,02
14.1 - Relations internationales	44.294.000,00	44.197.000,00	55.000,00	44.252.000,00	-	42.000,00
14.11 - Wallonie Bruxelles International	43.945.000,00	43.945.000,00	-	43.945.000,00	-	-
14.11.12.01 - Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	-	-	-	-
14.11.41.01 - Dotation à Wallonie Bruxelles International	43.945.000,00	43.945.000,00	-	43.945.000,00	-	-

14.12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales	97.000,00	-	55.000,00	55.000,00	-	42.000,00
14.12.33.02 - Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	81.000,00	-	39.000,00	39.000,00	-	42.000,00
14.12.33.03 - Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	16.000,00	-	16.000,00	16.000,00	-	-
14.13 - Intervention en faveur de la Cocof	252.000,00	252.000,00	-	252.000,00	-	-
14.13.45.01 - Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	252.000,00	252.000,00	-	252.000,00	-	-
14.2 - Actions relatives aux fonds européens	1.390.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	383.000,00
14.22 - Actions et études diverses	1.390.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	383.000,00
14.22.01.03 - Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	383.000,00	-	-	-	-	383.000,00
14.22.41.01 - Dotation à l'agence FSE	1.007.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	-
14.3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires	4.528.000,00	4.125.448,62	5.343,36	4.130.791,98	-	397.208,02
14.30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux programmes européens	4.528.000,00	4.125.448,62	5.343,36	4.130.791,98	-	397.208,02
14.30.01.03 - Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	200.000,00	-	-	-	-	200.000,00
14.30.12.01 - Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	91.000,00	24.281,76	-	24.281,76	-	66.718,24
14.30.12.02 - Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21.000,00	21.000,00	-	21.000,00	-	-
14.30.12.03 - Cotisations internationales et contributions	244.000,00	229.153,51	-	229.153,51	-	14.846,49
14.30.12.04 - Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses cour	370.000,00	249.013,35	5.343,36	254.356,71	-	115.643,29
14.30.41.03 - Dotation à l'Agence AEF Europe	30.000,00	30.000,00	-	30.000,00	-	-
14.30.41.31 - Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mob	3.477.000,00	3.477.000,00	-	3.477.000,00	-	-
14.30.43.01 - Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions	95.000,00	95.000,00	-	95.000,00	-	-
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	2.291.547.000,00	1.971.257.237,85	270.268.886,22	2.241.526.124,07	165.516,11	50.186.392,04
15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	74.601.000,00	72.096.107,33	634.692,78	72.730.800,11	-	1.870.199,89
15.0 - Subsistance	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.01 - Subsistance administration	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.01.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales	46.897.000,00	45.109.996,87	-	45.109.996,87	-	1.787.003,13
15.12 - Hôpitaux universitaires	32.671.000,00	30.883.996,87	-	30.883.996,87	-	1.787.003,13
15.12.01.01 - Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditi	26.612.000,00	25.483.057,00	-	25.483.057,00	-	1.128.943,00
15.12.01.04 - Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	5.957.000,00	5.301.282,98	-	5.301.282,98	-	655.717,02
15.12.12.01 - Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universita	102.000,00	99.656,89	-	99.656,89	-	2.343,11
15.13 - Aide à la jeunesse	4.140.000,00	4.140.000,00	-	4.140.000,00	-	-
15.13.41.01 - Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	4.140.000,00	4.140.000,00	-	4.140.000,00	-	-
15.14 - Maisons de justice	10.086.000,00	10.086.000,00	-	10.086.000,00	-	-
15.14.41.01 - Dotation pour les infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice	10.086.000,00	10.086.000,00	-	10.086.000,00	-	-
15.2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture	10.669.000,00	9.952.394,40	634.692,78	10.587.087,18	-	81.912,82
15.22 - Musées	9.567.000,00	9.567.000,00	-	9.567.000,00	-	-
15.22.41.01 - Dotation pour les infrastructures culturelles	9.567.000,00	9.567.000,00	-	9.567.000,00	-	-
15.24 - Défense et mise en valeur de l'architecture	918.000,00	201.394,40	634.692,78	836.087,18	-	81.912,82
15.24.12.30 - Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	278.000,00	135.014,40	125.797,78	260.812,18	-	17.187,82
15.24.33.21 - Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	210.000,00	66.380,00	143.395,00	209.775,00	-	225,00
15.24.33.22 - Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	430.000,00	-	365.500,00	365.500,00	-	64.500,00
15.27 - Maison de jeunes	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
15.27.41.01 - Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
15.3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
15.32 - Centres sportifs	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
15.32.41.01 - Dotation pour les infrastructures sportives	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
17 - Aide à la jeunesse	463.342.000,00	449.988.129,53	2.563.910,80	452.552.040,33	107.257,05	10.897.216,72
17.0 - Subsistance	6.483.000,00	4.396.716,06	976.280,53	5.372.996,59	107.257,05	1.217.260,46
17.01 - Fonctionnement de divers services	2.356.000,00	1.718.439,72	677.761,71	2.396.201,43	107.257,05	67.055,62
17.01.12.01 - Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons depr	459.000,00	337.010,38	54.934,00	391.944,38	-	67.055,62
17.01.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'	1.897.000,00	1.381.429,34	622.827,71	2.004.257,05	107.257,05	-
17.02 - Energie	1.023.000,00	738.435,88	54.229,91	792.665,79	-	230.334,21
17.02.12.03 - Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	130.000,00	121.378,84	-	121.378,84	-	8.621,16
17.02.12.04 - Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	650.000,00	412.801,23	41.388,33	454.189,56	-	195.810,44
17.02.12.05 - Transférement	243.000,00	204.255,81	12.841,58	217.097,39	-	25.902,61

17.03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public	2.112.000,00	1.770.800,59	497,50	1.771.298,09	-	340.701,91
17.03.12.29 - Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2.000,00	415,31	-	415,31	-	1.584,69
17.03.12.32 - Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et au CentreC	2.100.000,00	1.768.589,90	497,50	1.769.087,40	-	330.912,60
17.03.12.33 - Dépenses relatives à l'entretien des jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accompagnement (EMA)	10.000,00	1.795,38	-	1.795,38	-	8.204,62
17.04 - Formation	861.000,00	155.473,53	212.930,96	368.404,49	-	492.595,51
17.04.12.33 - Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des membres du personnel de l'Adminis	861.000,00	155.473,53	212.930,96	368.404,49	-	492.595,51
17.05 - Achat de matériel	131.000,00	13.566,34	30.860,45	44.426,79	-	86.573,21
17.05.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	131.000,00	13.566,34	30.860,45	44.426,79	-	86.573,21
17.1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	456.859.000,00	445.591.413,47	1.587.630,27	447.179.043,74	-	9.679.956,26
17.11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales	1.203.000,00	946.150,58	141.021,09	1.087.171,67	-	115.828,33
17.11.12.35 - Dépenses relatives aux actions en matière de prévention générale menées par les instances prévues dans le code de la préven	79.000,00	23.060,67	14.520,00	37.580,67	-	41.419,33
17.11.12.37 - Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	59.000,00	39.102,05	530,30	39.632,35	-	19.367,65
17.11.12.39 - Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	30.000,00	15.838,87	350,00	16.188,87	-	13.811,13
17.11.12.70 - Dépenses relatives à la gestion du personnel et du travail pédagogique sur les pratiques professionnelles en matière d'aide à la	53.000,00	37.806,95	-	37.806,95	-	15.193,05
17.11.33.08 - Subventions aux actions de prévention spécialisée	658.000,00	526.342,04	105.620,79	631.962,83	-	26.037,17
17.11.33.17 - Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224.000,00	224.000,00	-	224.000,00	-	-
17.11.33.18 - Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100.000,00	80.000,00	20.000,00	100.000,00	-	-
17.13 - Aides à l'adoption	1.288.000,00	1.097.896,51	103.964,75	1.201.861,26	-	86.138,74
17.13.12.74 - Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 rela	233.000,00	146.715,89	350,40	147.066,29	-	85.933,71
17.13.33.05 - Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.055.000,00	951.180,62	103.614,35	1.054.794,97	-	205,03
17.14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses	452.134.000,00	441.935.167,88	1.103.470,56	443.038.638,44	-	9.095.361,56
17.14.01.02 - Provision pour la mise en oeuvre de mesures de soutien au secteur de l'Aide à la Jeunesse	576.000,00	-	27.574,81	27.574,81	-	548.425,19
17.14.01.05 - Nouvelles politiques Aide à la Jeunesse	814.000,00	716.880,78	-	716.880,78	-	97.119,22
17.14.12.20 - Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	100.000,00	-	-	-	-	100.000,00
17.14.33.07 - Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
17.14.33.10 - Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2	2.442.000,00	1.811.804,16	-	1.811.804,16	-	630.195,84
17.14.33.11 - Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide	2.708.000,00	2.410.900,93	-	2.410.900,93	-	297.099,07
17.14.33.17 - Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	42.563.000,00	41.681.242,59	-	41.681.242,59	-	881.757,41
17.14.33.19 - Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	8.268.000,00	8.267.999,07	-	8.267.999,07	-	0,93
17.14.33.21 - Subventions à des internats scolaires	3.184.000,00	3.183.998,92	-	3.183.998,92	-	1,08
17.14.33.22 - Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	55.000,00	37.363,24	-	37.363,24	-	17.636,76
17.14.33.23 - Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial	7.709.000,00	7.708.754,07	-	7.708.754,07	-	245,93
17.14.33.24 - Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	30.040.000,00	30.039.907,71	-	30.039.907,71	-	92,29
17.14.33.25 - Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.365.000,00	1.337.271,67	-	1.337.271,67	-	27.728,33
17.14.33.27 - Subventions à des services non-agréés pour l'accueil occasionnel des jeunes	66.000,00	-	-	-	-	66.000,00
17.14.33.28 - Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en oeuvre un projet éducatif particulier	270.708.000,00	268.497.257,59	-	268.497.257,59	-	2.210.742,41
17.14.33.32 - Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	303.000,00	302.999,93	-	302.999,93	-	0,07
17.14.33.33 - Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	34.000,00	7.707,96	-	7.707,96	-	26.292,04
17.14.33.35 - Subventions non marchand	4.778.000,00	1.431.984,49	221.922,61	1.653.907,10	-	3.124.092,90
17.14.33.36 - Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	5.732.000,00	5.158.874,13	493.534,97	5.652.409,10	-	79.590,90
17.14.33.37 - Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.837.000,00	1.502.300,65	-	1.502.300,65	-	334.699,35
17.14.33.40 - Subventions au fonds Mirabel social	361.000,00	288.800,00	70.600,00	359.400,00	-	1.600,00
17.14.33.41 - Subventions aux projets en voie d'agrément	676.000,00	517.980,97	86.713,28	604.694,25	-	71.305,75
17.14.33.42 - Subventions aux services d'accompagnement	61.954.000,00	61.631.006,40	-	61.631.006,40	-	322.993,60
17.14.33.43 - Subventions aux services Maisons de l'adolescent	3.074.000,00	2.901.271,67	-	2.901.271,67	-	172.728,33
17.14.33.44 - Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	1.526.000,00	1.466.860,95	-	1.466.860,95	-	59.139,05
17.14.33.45 - Subventions visant à soutenir la mise en oeuvre d'actions portées par les services d'action en milieu ouvert (AMO)	1.109.000,00	880.000,00	203.124,89	1.083.124,89	-	25.875,11
17.15 - Etudes et recherches scientifiques	466.000,00	240.000,00	65.068,65	305.068,65	-	160.931,35
17.15.33.06 - Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeun	466.000,00	240.000,00	65.068,65	305.068,65	-	160.931,35
17.18 - Jeunes à la croisée des secteurs	1.768.000,00	1.372.198,50	174.105,22	1.546.303,72	-	221.696,28
17.18.33.01 - Prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs	500.000,00	421.200,00	51.903,12	473.103,12	-	26.896,88
17.18.33.02 - Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	1.268.000,00	950.998,50	122.202,10	1.073.200,60	-	194.799,40
18 - Maisons de Justice	30.399.000,00	24.344.900,03	4.031.137,04	28.376.037,07	-	2.022.962,93
18.0 - Subsistance	674.000,00	165.926,85	93.749,22	259.676,07	-	414.323,93

18.01 - Administration centrale	108.000,00	28.948,96	-	28.948,96	-	79.051,04
18.01.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	90.000,00	28.948,96	-	28.948,96	-	61.051,04
18.01.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18.000,00	-			-	18.000,00
18.02 - Maisons de justice	326.000,00	97.938,59	20.762,72	118.701,31	-	207.298,69
18.02.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	326.000,00	97.938,59	20.762,72	118.701,31	-	207.298,69
18.03 - Formation	240.000,00	39.039,30	72.986,50	112.025,80	-	127.974,20
18.03.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	240.000,00	39.039,30	72.986,50	112.025,80	-	127.974,20
18.1 - Centre de surveillance électronique	4.483.000,00	2.202.667,47	1.231.586,89	3.434.254,36	-	1.048.745,64
18.11 - Dépenses de fonctionnement	4.483.000,00	2.202.667,47	1.231.586,89	3.434.254,36	-	1.048.745,64
18.11.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	1.525.000,00	-	1.231.586,89	1.231.586,89	-	293.413,11
18.11.34.01 - Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	2.958.000,00	2.202.667,47	-	2.202.667,47	-	755.332,53
18.3 - Partenariats	25.199.000,00	21.971.909,18	2.705.800,93	24.677.710,11	-	521.289,89
18.31 - Missions du Décret du 13 octobre 2016	23.415.000,00	21.114.366,80	2.289.199,89	23.403.566,69	-	11.433,31
18.31.33.12 - Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.249.000,00	1.118.999,78	129.220,34	1.248.220,12	-	779,88
18.31.33.13 - Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	4.169.000,00	3.760.517,70	406.227,17	4.166.744,87	-	2.255,13
18.31.33.14 - Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	5.653.000,00	5.099.061,78	550.819,25	5.649.881,03	-	3.118,97
18.31.33.15 - Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	6.832.000,00	6.165.170,32	665.986,57	6.831.156,89	-	843,11
18.31.33.16 - Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.730.000,00	1.558.886,28	168.397,61	1.727.283,89	-	2.716,11
18.31.33.17 - Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	3.782.000,00	3.411.730,94	368.548,95	3.780.279,89	-	1.720,11
18.32 - Subventions projets particuliers	1.784.000,00	857.542,38	416.601,04	1.274.143,42	-	509.856,58
18.32.01.02 - Dépenses relatives à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives dans le cadre du livre 8 du décret du 5 octobre 20	330.000,00	-	-	-	-	330.000,00
18.32.01.03 - Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats	113.000,00	-	96.377,17	96.377,17	-	16.622,83
18.32.33.02 - Formation à la gestion des urgences collectives	165.000,00	150.398,60	-	150.398,60	-	14.601,40
18.32.33.12 - Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	1.176.000,00	707.143,78	320.223,87	1.027.367,65	-	148.632,35
18.4 - Initiatives diverses	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
18.41 -	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
18.41.01.01 - Dépenses de fonctionnement - Dépenses dans le cadre de programmes d'action en relation avec la justice communautaire	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
19 - Enfance	719.228.000,00	696.022.418,70	18.040,00	696.040.458,70	-	23.187.541,30
19.1 - Office de la naissance et de l'enfance	719.089.000,00	695.902.800,00	-	695.902.800,00	-	23.186.200,00
19.11 - Office de la Naissance et de l'Enfance	719.089.000,00	695.902.800,00	-	695.902.800,00	-	23.186.200,00
19.11.01.03 - Provision dérive barémique	-	-	-	-	-	-
19.11.41.01 - Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	557.259.000,00	555.020.400,00	-	555.020.400,00	-	2.238.600,00
19.11.41.02 - Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	37.789.000,00	35.825.900,00	-	35.825.900,00	-	1.963.100,00
19.11.41.03 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	27.276.000,00	13.611.000,00	-	13.611.000,00	-	13.665.000,00
19.11.41.04 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	4.940.000,00	3.944.000,00	-	3.944.000,00	-	996.000,00
19.11.41.05 - Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	20.509.000,00	16.374.400,00	-	16.374.400,00	-	4.134.600,00
19.11.41.06 - Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance.	54.800.000,00	54.800.000,00	-	54.800.000,00	-	-
19.11.41.07 - Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires	1.600.000,00	1.600.000,00	-	1.600.000,00	-	-
19.11.41.08 - Dotation spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	14.916.000,00	14.727.100,00	-	14.727.100,00	-	188.900,00
19.11.41.09 - Aide forfaitaire par enfant pour les milieux privés face à l'augmentation des coûts	-	-	-	-	-	-
19.2 - Politique et accueil de l'enfance	139.000,00	119.618,70	18.040,00	137.658,70	-	1.341,30
19.21 - Politique et accueil	139.000,00	119.618,70	18.040,00	137.658,70	-	1.341,30
19.21.33.01 - Commission Nationale des Droits de l'Enfant	38.000,00	37.828,70	-	37.828,70	-	171,30
19.21.33.02 - Subventions relatives à la politique de l'enfance	101.000,00	81.790,00	18.040,00	99.830,00	-	1.170,00
20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)	322.267.000,00	93.613.331,05	223.348.645,00	316.961.976,05	-	5.305.023,95
20.0 - Subsistance	14.072.000,00	13.289.183,15	508.859,68	13.798.042,83	-	273.957,17
20.01 - Dépenses de fonctionnement de l'administration de la Culture	3.291.000,00	2.756.425,97	340.803,84	3.097.229,81	-	193.770,19
20.01.12.01 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la cult	3.291.000,00	2.756.425,97	340.803,84	3.097.229,81	-	193.770,19
20.02 - Dépenses d'investissement de l'administration de la Culture	462.000,00	295.817,37	160.149,21	455.966,58	-	6.033,42
20.02.74.01 - Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	462.000,00	295.817,37	160.149,21	455.966,58	-	6.033,42
20.03 - Dépenses énergétiques de l'administration de la Culture	218.000,00	135.939,81	7.906,63	143.846,44	-	74.153,56
20.03.12.02 - Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	218.000,00	135.939,81	7.906,63	143.846,44	-	74.153,56
20.05 - Dotation Cocof	10.101.000,00	10.101.000,00	-	10.101.000,00	-	-
20.05.45.01 - Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101.000,00	10.101.000,00	-	10.101.000,00	-	-

20.1 - Activités et soutiens de nature transversale	23.047.000,00	13.217.146,79	7.566.626,72	20.783.773,51	-	2.263.226,49
20.11 - Emploi	5.138.000,00	3.973.896,39	127.774,43	4.101.670,82	-	1.036.329,18
20.11.01.01 - Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	215.000,00	-	-		-	215.000,00
20.11.11.06 - Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion	3.500.000,00	2.774.918,57	-	2.774.918,57	-	725.081,43
20.11.30.06 - Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Première Embauche (CPE)	950.000,00	791.969,82	127.774,43	919.744,25	-	30.255,75
20.11.33.01 - Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	190.000,00	189.901,00	-	189.901,00	-	99,00
20.11.33.02 - Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	283.000,00	217.107,00	-	217.107,00	-	65.893,00
20.12 - Accords de coopération	760.000,00	122.305,33	413.279,41	535.584,74	-	224.415,26
20.12.31.01 - Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150.000,00	9.653,90	-	9.653,90	-	140.346,10
20.12.31.02 - Mise en oeuvre d'accords et programmes de coopération culturelle (UE, INT)	610.000,00	112.651,43	413.279,41	525.930,84	-	84.069,16
20.13 - Indemnités de présence	445.000,00	268.392,32	-	268.392,32	-	176.607,68
20.13.12.03 - Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	445.000,00	268.392,32	-	268.392,32	-	176.607,68
20.14 - Soutien transversal au secteur culturel	412.000,00	334.191,65	300,00	334.491,65	-	77.508,35
20.14.12.01 - Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	16.000,00	1.600,00	-	1.600,00	-	14.400,00
20.14.33.01 - Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Cul	362.000,00	332.591,65	-	332.591,65	-	29.408,35
20.14.33.02 - Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	34.000,00	-	300,00	300,00	-	33.700,00
20.15 - Provisions	6.850.000,00	4.946.635,10	1.244.530,56	6.191.165,66	-	658.834,34
20.15.01.01 - Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	-	-	-		-	-
20.15.01.02 - Mise en œuvre du PECA	6.850.000,00	4.946.635,10	1.244.530,56	6.191.165,66	-	658.834,34
20.16 - Conventions & CP	6.460.000,00	731.000,00	5.713.373,90	6.444.373,90	-	15.626,10
20.16.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	6.460.000,00	731.000,00	5.713.373,90	6.444.373,90	-	15.626,10
20.17 - Aides ponctuelles	2.982.000,00	2.840.726,00	67.368,42	2.908.094,42	-	73.905,58
20.17.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine transversal	2.982.000,00	2.840.726,00	67.368,42	2.908.094,42	-	73.905,58
20.18 - Aménagements et équipements	-	-	-	-	-	-
20.18.52.21 - Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'édu	-	-	-	-	-	-
20.18.63.51 - Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la	-	-	-	-	-	-
20.2 - Arts vivants	103.690.000,00	4.081.161,77	99.249.383,03	103.330.544,80	-	359.455,20
20.20 - Conventions & CP	70.009.000,00	-	69.821.779,70	69.821.779,70	-	187.220,30
20.20.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	70.009.000,00	-	69.821.779,70	69.821.779,70	-	187.220,30
20.21 - Aides pluriannuelles	60.000,00	-	60.000,00	60.000,00	-	-
20.21.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	60.000,00	-	60.000,00	60.000,00	-	-
20.22 - Aides ponctuelles	4.258.000,00	3.712.261,77	424.422,40	4.136.684,17	-	121.315,83
20.22.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	4.258.000,00	3.712.261,77	424.422,40	4.136.684,17	-	121.315,83
20.23 - Facultatif	35.000,00	21.250,00	3.689,85	24.939,85	-	10.060,15
20.23.33.00 - Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	35.000,00	21.250,00	3.689,85	24.939,85	-	10.060,15
20.24 - AB nominatifs arts vivants	29.328.000,00	347.650,00	28.939.491,08	29.287.141,08	-	40.858,92
20.24.33.01 - Subvention au Théâtre National	8.924.000,00	-	8.923.996,00	8.923.996,00	-	4,00
20.24.33.02 - Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	7.190.000,00	-	7.189.196,00	7.189.196,00	-	804,00
20.24.33.03 - Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	4.591.000,00	-	4.590.281,88	4.590.281,88	-	718,12
20.24.33.04 - Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.261.000,00	-	3.260.950,00	3.260.950,00	-	50,00
20.24.33.05 - Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	2.610.000,00	-	2.609.230,67	2.609.230,67	-	769,33
20.24.33.06 - Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	2.343.000,00	-	2.304.486,53	2.304.486,53	-	38.513,47
20.24.33.07 - Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emp	409.000,00	347.650,00	61.350,00	409.000,00	-	-
20.3 - Musiques	52.725.000,00	1.575.020,00	50.863.013,50	52.438.033,50	-	286.966,50
20.30 - Conventions & CP	15.317.000,00	-	15.033.011,00	15.033.011,00	-	283.989,00
20.30.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	15.317.000,00	-	15.033.011,00	15.033.011,00	-	283.989,00
20.31 - Aides pluriannuelles	-	-	-	-	-	-
20.31.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	-	-	-	-	-	-
20.32 - Aides ponctuelles	1.684.000,00	1.575.020,00	108.733,50	1.683.753,50	-	246,50
20.32.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	1.684.000,00	1.575.020,00	108.733,50	1.683.753,50	-	246,50
20.33 - AB nominatifs Musique	35.724.000,00	-	35.721.269,00	35.721.269,00	-	2.731,00
20.33.33.01 - Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	19.774.000,00	-	19.773.287,00	19.773.287,00	-	713,00
20.33.33.02 - Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	11.880.000,00	-	11.879.175,00	11.879.175,00	-	825,00
20.33.33.03 - Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	2.005.000,00	-	2.004.244,00	2.004.244,00	-	756,00

20.33.33.04 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	1.218.000,00	-	1.217.563,00	1.217.563,00	-	437,00
20.33.33.05 - Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	847.000,00	-	847.000,00	847.000,00	-	-
20.4 - Patrimoines culturels	22.456.000,00	8.848.957,43	13.308.968,39	22.157.925,82	-	298.074,18
20.40 - Conventions & CP	14.118.000,00	3.425.150,94	10.621.919,85	14.047.070,79	-	70.929,21
20.40.33.01 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	14.118.000,00	3.425.150,94	10.621.919,85	14.047.070,79	-	70.929,21
20.41 - Aides pluriannuelles	884.000,00	124.065,86	539.445,52	663.511,38	-	220.488,62
20.41.33.02 - Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	884.000,00	124.065,86	539.445,52	663.511,38	-	220.488,62
20.42 - Aides ponctuelles	107.000,00	84.451,50	9.761,63	104.213,13	-	2.786,87
20.42.33.02 - Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	107.000,00	94.451,50	9.761,63	104.213,13	-	2.786,87
20.44 - Investissements	63.000,00	63.000,00	-	63.000,00	-	-
20.44.74.21 - Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	63.000,00	63.000,00	-	63.000,00	-	-
20.45 - AB nominatifs Patrimoines culturels	5.975.000,00	3.833.289,13	2.137.841,39	5.971.130,52	-	3.869,48
20.45.33.01 - Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine	1.739.000,00	1.739.000,00	-	1.739.000,00	-	-
20.45.33.02 - Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.514.000,00	1.312.400,00	201.300,00	1.513.700,00	-	300,00
20.45.33.03 - Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	924.000,00	113.234,19	810.036,85	923.271,04	-	728,96
20.45.33.04 - Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	664.000,00	207.954,94	455.154,54	663.109,48	-	890,52
20.45.33.05 - Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	610.000,00	-	610.000,00	610.000,00	-	-
20.45.33.06 - Mundaneum	524.000,00	460.700,00	61.350,00	522.050,00	-	1.950,00
20.46 - Musée Royal de Mariemont	1.309.000,00	1.309.000,00	-	1.309.000,00	-	-
20.46.41.30 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Musée Royal de Mariemont	1.309.000,00	1.309.000,00	-	1.309.000,00	-	-
20.5 - Arts plastiques	7.844.000,00	1.926.222,00	5.833.812,63	7.760.034,63	-	83.965,37
20.51 - Conventions & CP	4.343.000,00	672.439,25	3.625.454,20	4.297.893,45	-	45.106,55
20.51.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques	4.343.000,00	672.439,25	3.625.454,20	4.297.893,45	-	45.106,55
20.52 - Aides ponctuelles	1.297.000,00	1.102.027,75	194.358,43	1.296.386,18	-	613,82
20.52.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques	1.297.000,00	1.102.027,75	194.358,43	1.296.386,18	-	613,82
20.53 - Facultatif	190.000,00	151.755,00	-	151.755,00	-	38.245,00
20.53.74.21 - Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques	190.000,00	151.755,00	-	151.755,00	-	38.245,00
20.54 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	2.014.000,00	-	2.014.000,00	2.014.000,00	-	-
20.54.33.01 - Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	2.014.000,00	-	2.014.000,00	2.014.000,00	-	-
20.6 - Langues, lettres et livre	6.318.000,00	2.548.251,37	3.253.545,07	5.801.796,44	-	516.203,56
20.61 - Aides pluriannuelles	3.467.000,00	307.883,92	3.155.305,90	3.463.189,82	-	3.810,18
20.61.33.02 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et dulivre	3.467.000,00	307.883,92	3.155.305,90	3.463.189,82	-	3.810,18
20.62 - Aides ponctuelles	2.606.000,00	2.114.667,45	98.239,17	2.212.906,62	-	393.093,38
20.62.33.02 - Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	2.606.000,00	2.114.667,45	98.239,17	2.212.906,62	-	393.093,38
20.63 - Prêts aux éditeurs et libraires	124.000,00	4.700,00	-	4.700,00	-	119.300,00
20.63.81.03 - Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124.000,00	4.700,00	-	4.700,00	-	119.300,00
20.64 - AB nominatifs Langues, Lettres et Livre	121.000,00	121.000,00	-	121.000,00	-	-
20.64.12.01 - Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique et au Fonds National de littérature en vertu duD	121.000,00	121.000,00	-	121.000,00	-	-
20.64.33.01 - Subvention au Fonds national de la Littérature	-	-	-	-	-	-
20.7 - Action culturelle territoriale	92.115.000,00	48.127.388,54	42.764.435,98	90.891.824,52	-	1.223.175,48
20.70 - Conventions & CP Centres culturels	47.593.000,00	25.581.773,56	21.731.689,43	47.313.462,99	-	279.537,01
20.70.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	47.593.000,00	25.581.773,56	21.731.689,43	47.313.462,99	-	279.537,01
20.71 - Conventions & CP Bibliothèques	28.824.000,00	9.733.456,45	18.739.693,36	28.473.149,81	-	350.850,19
20.71.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	28.824.000,00	9.733.456,45	18.739.693,36	28.473.149,81	-	350.850,19
20.72 - Conventions & CP CEC et PAA	8.509.000,00	8.123.248,73	15.698,62	8.138.947,35	-	370.052,65
20.72.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en A	8.509.000,00	8.123.248,73	15.698,62	8.138.947,35	-	370.052,65
20.73 - Aides pluriannuelles	1.325.000,00	193.010,00	1.036.027,82	1.229.037,82	-	95.962,18
20.73.33.00 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et de	1.325.000,00	193.010,00	1.036.027,82	1.229.037,82	-	95.962,18
20.74 - Aides facultatives	42.000,00	4.250,00	28.450,00	32.700,00	-	9.300,00
20.74.33.00 - Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des	42.000,00	4.250,00	28.450,00	32.700,00	-	9.300,00
20.75 - Equipements informatiques pour les bibliothèques	125.000,00	60.286,42	36.513,75	96.800,17	-	28.199,83
20.75.52.11 - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestio	125.000,00	60.286,42	36.513,75	96.800,17	-	28.199,83
20.76 - PointCulture	5.597.000,00	4.346.363,38	1.161.363,00	5.507.726,38	-	89.273,62
20.76.33.01 - Subvention à l'ASBL PointCulture	5.417.000,00	4.237.533,38	1.142.158,00	5.379.691,38	-	37.308,62

20.76.33.02 - Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture	180.000,00	108.830,00	19.205,00	128.035,00	-	51.965,00
20.77 - Fonds documentaires spécialisés	100.000,00	85.000,00	15.000,00	100.000,00	-	-
20.77.43.11 - Fonds documentaires spécialisés	100.000,00	85.000,00	15.000,00	100.000,00	-	-
23 - Jeunesse et éducation permanente	178.412.000,00	151.983.411,01	22.086.157,10	174.069.568,11	-	4.342.431,89
23.1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.11.33.29 - Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associa	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.12 - Alphabétisation	-	-	-	-	-	-
23.12.33.35 - Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	-	-	-	-	-	-
23.12.33.39 - Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	-	-	-	-	-	-
23.2 - Jeunesse	97.669.000,00	92.537.193,60	1.896.499,02	94.433.692,62	-	3.235.307,38
23.21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Co	2.519.000,00	1.731.085,95	589.070,10	2.320.156,05	-	198.843,95
23.21.12.30 - Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organis	99.000,00	26.452,35	-	26.452,35	-	72.547,65
23.21.33.01 - Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	276.000,00	276.000,00	-	276.000,00	-	-
23.21.33.03 - Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues - conventio	1.521.000,00	988.129,00	462.163,70	1.450.292,70	-	70.707,30
23.21.33.04 - Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	73.000,00	39.047,80	30.684,00	69.731,80	-	3.268,20
23.21.33.05 - Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	50.000,00	17.480,00	2.974,40	20.454,40	-	29.545,60
23.21.33.06 - Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00	-	-
23.21.33.07 - Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	300.000,00	239.976,80	38.223,00	278.199,80	-	21.800,20
23.21.33.08 - Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes	180.000,00	144.000,00	35.025,00	179.025,00	-	975,00
23.23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel	93.435.000,00	89.676.462,60	956.698,12	90.633.160,72	-	2.801.839,28
23.23.33.01 - Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	41.000.000,00	40.347.710,52	-	40.347.710,52	-	652.289,48
23.23.33.02 - Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet	50.886.000,00	48.200.613,80	660.461,75	48.861.075,55	-	2.024.924,45
23.23.33.20 - Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : foncti	709.000,00	408.626,18	234.252,15	642.878,33	-	66.121,67
23.23.52.01 - Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726.000,00	653.172,10	61.964,22	715.136,32	-	10.843,68
23.23.52.02 - Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114.000,00	66.340,00	-	66.340,00	-	47.660,00
23.23.52.03 - Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	-	-	-	-	-	-
23.24 - Bureau International Jeunesse	45.000,00	45.000,00	-	45.000,00	-	-
23.24.45.01 - Dotation au Bureau International Jeunesse	45.000,00	45.000,00	-	45.000,00	-	-
23.25 - Formation des animateurs	1.670.000,00	1.084.645,05	350.730,80	1.435.375,85	-	234.624,15
23.25.33.10 - Subventions pluriannuelles pour la formation des animateurs socio-culturels	458.000,00	222.104,15	184.962,95	407.067,10	-	50.932,90
23.25.33.11 - Subvention pluriannuelle pour la formation des animateurs volontaires	1.212.000,00	862.540,90	165.767,85	1.028.308,75	-	183.691,25
23.3 - Éducation permanente	80.733.000,00	59.446.217,41	20.180.156,48	79.626.373,89	-	1.106.626,11
23.31 - Activités du Service	80.678.000,00	59.446.217,41	20.131.069,27	79.577.286,68	-	1.100.713,32
23.31.12.40 - Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education pe	39.000,00	23.442,30	-	23.442,30	-	15.557,70
23.31.33.06 - Subventions aux associations reconnues à durée déterminée et indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	77.015.000,00	57.137.823,02	18.955.466,99	76.093.290,01	-	921.709,99
23.31.33.08 - Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	1.800.000,00	1.367.437,39	432.441,28	1.799.878,67	-	121,33
23.31.33.10 - Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	372.000,00	6.835,50	364.391,00	371.226,50	-	773,50
23.31.33.27 - Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation d	487.000,00	86.530,00	378.770,00	465.300,00	-	21.700,00
23.31.33.30 - Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et em	965.000,00	824.149,20	-	824.149,20	-	140.850,80
23.35 - Commission des Séniors	55.000,00	-	49.087,21	49.087,21	-	5.912,79
23.35.33.06 - Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	55.000,00	-	49.087,21	49.087,21	-	5.912,79
25 - Audiovisuel et Multimédia	453.407.000,00	442.666.374,24	9.314.900,29	451.981.274,53	-	1.425.725,47
25.1 - Initiatives et interventions diverses	3.887.000,00	3.878.500,00	-	3.878.500,00	-	8.500,00
25.11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel	-	-	-	-	-	-
25.11.01.01 - Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-
25.12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel	3.751.000,00	3.751.000,00	-	3.751.000,00	-	-
25.12.41.04 - Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	3.751.000,00	3.751.000,00	-	3.751.000,00	-	-
25.13 - Organismes d'audiovisuel	136.000,00	127.500,00	-	127.500,00	-	8.500,00
25.13.52.24 - Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136.000,00	127.500,00	-	127.500,00	-	8.500,00
25.2 - Cinéma et vidéo	26.018.000,00	23.531.310,20	2.441.875,00	25.973.185,20	-	44.814,80
25.21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle	25.929.000,00	23.531.310,20	2.353.840,00	25.885.150,20	-	43.849,80
25.21.33.06 - Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	63.000,00	-	19.840,00	19.840,00	-	43.160,00
25.21.33.07 - Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	1.165.000,00	1.164.310,20	-	1.164.310,20	-	689,80

25.21.41.03 - Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	24.701.000,00	22.367.000,00	2.334.000,00	24.701.000,00	-	-
25.23 - Politique de l'audiovisuel	89.000,00	-	88.035,00	88.035,00	-	965,00
25.23.33.02 - Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	89.000,00	-	88.035,00	88.035,00	-	965,00
25.3 - Radio et télévision	408.940.000,00	401.445.412,88	6.158.414,90	407.603.827,78	-	1.336.172,22
25.31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF	382.253.000,00	377.304.462,58	4.014.265,60	381.318.728,18	-	934.271,82
25.31.41.01 - Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	350.819.000,00	350.819.000,00	-	350.819.000,00	-	-
25.31.41.02 - Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	4.050.000,00	3.240.000,00	810.000,00	4.050.000,00	-	-
25.31.41.03 - Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	14.673.000,00	10.729.000,00	3.009.895,73	13.738.895,73	-	934.104,27
25.31.41.04 - Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700.000,00	700.000,00	-	700.000,00	-	-
25.31.41.05 - Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.233.000,00	1.038.583,26	194.369,87	1.232.953,13	-	46,87
25.31.41.07 - Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestio	10.778.000,00	10.777.879,32	-	10.777.879,32	-	120,68
25.32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite	8.310.000,00	7.617.500,00	692.500,00	8.310.000,00	-	-
25.32.81.05 - RTBF - Soutien au projet TV5	8.310.000,00	7.617.500,00	692.500,00	8.310.000,00	-	-
25.33 - Soutien aux médias de proximité	18.313.000,00	16.469.050,30	1.442.049,30	17.911.099,60	-	401.900,40
25.33.31.32 - Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	5.518.000,00	5.517.212,45	-	5.517.212,45	-	787,55
25.33.33.10 - Subventions aux médias de proximité	10.567.000,00	10.388.665,78	178.117,19	10.566.782,97	-	217,03
25.33.33.11 - Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation de	255.000,00	216.172,07	38.800,71	254.972,78	-	27,22
25.33.33.13 - Subvention au réseau des médias de proximité	138.000,00	-	137.312,37	137.312,37	-	687,63
25.33.33.14 - Subventions diverses pour les médias de proximité	1.088.000,00	-	1.087.819,03	1.087.819,03	-	180,97
25.33.52.01 - Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347.000,00	347.000,00	-	347.000,00	-	-
25.33.52.02 - Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement ou d'infrastructures	400.000,00	-	-	-	-	400.000,00
25.34 - Aide à la création radiophonique	64.000,00	54.400,00	9.600,00	64.000,00	-	-
25.34.31.02 - Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB	64.000,00	54.400,00	9.600,00	64.000,00	-	-
25.35 - Fréquence Radio Diffusion	-	-	-	-	-	-
25.35.33.01 - Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	-	-	-	-	-	-
25.35.51.01 - Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	-	-	-	-	-	-
25.4 - Presse	14.562.000,00	13.811.151,16	714.610,39	14.525.761,55	-	36.238,45
25.41 - Aide directe à la presse d'opinion	14.562.000,00	13.811.151,16	714.610,39	14.525.761,55	-	36.238,45
25.41.31.01 - Aide à la presse quotidienne écrite francophone	12.778.000,00	12.778.000,00	-	12.778.000,00	-	-
25.41.32.02 - Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	275.000,00	233.750,00	6.000,00	239.750,00	-	35.250,00
25.41.32.03 - Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	532.000,00	454.734,71	77.099,99	531.834,70	-	165,30
25.41.33.04 - Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
25.41.33.05 - Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	187.000,00	160.666,45	25.849,68	186.516,13	-	483,87
25.41.33.06 - Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation	606.000,00	-	605.660,72	605.660,72	-	339,28
26 - Sport	49.891.000,00	40.542.565,96	8.271.403,21	48.813.969,17	58.259,06	1.135.289,89
26.0 - Subsistance	1.320.000,00	1.118.777,87	94.136,95	1.212.914,82	-	107.085,18
26.01 - Biens et services	442.000,00	372.187,98	-	372.187,98	-	69.812,02
26.01.12.01 - Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais	442.000,00	372.187,98	-	372.187,98	-	69.812,02
26.02 - Fournitures	270.000,00	240.274,86	10.702,16	250.977,02	-	19.022,98
26.02.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'e	270.000,00	240.274,86	10.702,16	250.977,02	-	19.022,98
26.03 - Energie	505.000,00	497.900,91	5.560,01	503.460,92	-	1.539,08
26.03.12.03 - Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	505.000,00	497.900,91	5.560,01	503.460,92	-	1.539,08
26.04 - Matériel durable	20.000,00	4.102,70	10.939,92	15.042,62	-	4.957,38
26.04.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	20.000,00	4.102,70	10.939,92	15.042,62	-	4.957,38
26.05 - Imprimés, publications, relations publiques	8.000,00	4.311,42	-	4.311,42	-	3.688,58
26.05.12.23 - Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de lat	8.000,00	4.311,42	-	4.311,42	-	3.688,58
26.07 - Assurances	75.000,00	-	66.934,86	66.934,86	-	8.065,14
26.07.12.27 - Paiement des polices d'assurance	75.000,00	-	66.934,86	66.934,86	-	8.065,14
26.1 - Éducation physique et sport	1.581.000,00	1.479.365,57	159.893,49	1.639.259,06	58.259,06	-
26.14 - Centres sportifs	1.581.000,00	1.479.365,57	159.893,49	1.639.259,06	58.259,06	-
26.14.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.581.000,00	1.479.365,57	159.893,49	1.639.259,06	58.259,06	-
26.2 - Recherches et développement	1.423.000,00	654.889,76	578.748,36	1.233.638,12	-	189.361,88
26.21 - Promotion du sport et de l'ADEPS	1.373.000,00	648.885,87	566.237,92	1.215.123,79	-	157.876,21
26.21.12.30 - Promotion du sport	592.000,00	283.102,55	256.135,39	539.237,94	-	52.762,06

26.21.33.01 - Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	700.000,00	321.783,32	283.849,79	605.633,11	-	94.366,89
26.21.33.02 - Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	63.000,00	44.000,00	13.930,00	57.930,00	-	5.070,00
26.21.33.03 - Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	18.000,00	-	12.322,74	12.322,74	-	5.677,26
26.21.41.01 - Dotation au SACA Sport	-	-	-	-	-	-
26.22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport	50.000,00	6.003,89	12.510,44	18.514,33	-	31.485,67
26.22.12.32 - Frais d'études et d'expertise scientifique	50.000,00	6.003,89	12.510,44	18.514,33	-	31.485,67
26.3 - Subventions diverses	44.252.000,00	36.848.168,09	6.884.401,95	43.732.570,04	-	519.429,96
26.31 - Subventions pour le sport de haut niveau	2.170.000,00	1.651.434,76	500.000,00	2.151.434,76	-	18.565,24
26.31.11.01 - Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	1.270.000,00	1.251.434,76	-	1.251.434,76	-	18.565,24
26.31.33.07 - Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de part	900.000,00	400.000,00	500.000,00	900.000,00	-	-
26.35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs	42.022.000,00	35.157.405,09	6.379.969,95	41.537.375,04	-	484.624,96
26.35.33.03 - Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'ense	1.219.000,00	1.181.978,49	-	1.181.978,49	-	37.021,51
26.35.33.07 - Subvention projet femmes et sports	-	-	-	-	-	-
26.35.33.15 - Promotion du sport chez les jeunes	41.000,00	-	20.956,39	20.956,39	-	20.043,61
26.35.33.16 - Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportive handisport de loisir	150.000,00	150.000,00	-	150.000,00	-	-
26.35.33.18 - Subventions aux centres sportifs locaux	5.593.000,00	5.592.845,20	-	5.592.845,20	-	154,80
26.35.33.19 - Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	155.000,00	70.000,00	85.000,00	155.000,00	-	-
26.35.33.20 - Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	10.772.000,00	10.707.860,66	-	10.707.860,66	-	64.139,34
26.35.33.21 - Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport	13.008.000,00	9.848.656,75	3.083.413,38	12.932.070,13	-	75.929,87
26.35.33.22 - Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	277.000,00	238.369,31	-	238.369,31	-	38.630,69
26.35.33.23 - Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du spor	229.000,00	214.949,44	-	214.949,44	-	14.050,56
26.35.33.24 - Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de lo	722.000,00	709.863,63	-	709.863,63	-	12.136,37
26.35.33.25 - Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportiv	317.000,00	316.023,31	-	316.023,31	-	976,69
26.35.33.26 - Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000.000,00	500.000,00	480.638,96	980.638,96	-	19.361,04
26.35.33.27 - Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165.000,00	121.670,97	-	121.670,97	-	43.329,03
26.35.33.28 - Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations	541.000,00	392.828,40	109.006,46	501.834,86	-	39.165,14
26.35.33.30 - Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.295.000,00	2.588.440,68	673.730,03	3.262.170,71	-	32.829,29
26.35.33.32 - Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)	776.000,00	-	774.297,83	774.297,83	-	1.702,17
26.35.33.33 - Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	2.029.000,00	1.378.747,32	650.238,63	2.028.985,95	-	14,05
26.35.52.01 - Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.370.000,00	987.007,12	376.251,43	1.363.258,55	-	6.741,45
26.35.52.10 - Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250.000,00	102.738,37	70.435,63	173.174,00	-	76.826,00
26.35.63.01 - Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	113.000,00	55.425,44	56.001,21	111.426,65	-	1.573,35
26.36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage	60.000,00	39.328,24	4.432,00	43.760,24	-	16.239,76
26.36.12.36 - Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40.000,00	19.328,24	4.432,00	23.760,24	-	16.239,76
26.36.33.02 - Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	20.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	-
26.4 - Services sportifs extérieurs	1.315.000,00	441.364,67	554.222,46	995.587,13	-	319.412,87
26.41 - Dépenses de toute nature pour les installations	190.000,00	183.419,64	6.569,80	189.989,44	-	10,56
26.41.12.40 - Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des cen	190.000,00	183.419,64	6.569,80	189.989,44	-	10,56
26.42 - Achat de matériel non durable	354.000,00	99.021,21	152.063,31	251.084,52	-	102.915,48
26.42.12.41 - Achat de matériel sportif non durable	354.000,00	99.021,21	152.063,31	251.084,52	-	102.915,48
26.43 - Equipement durable	771.000,00	158.923,82	395.589,35	554.513,17	-	216.486,83
26.43.74.01 - Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	771.000,00	158.923,82	395.589,35	554.513,17	-	216.486,83
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	2.915.266.000,00	2.834.866.232,28	27.299.961,51	2.862.166.193,79	-	53.099.806,21
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	114.889.000,00	101.134.991,48	9.464.085,02	110.599.076,50	-	4.289.923,50
40.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	554.000,00	314.558,08	109.813,99	424.372,07	-	129.627,93
40.02 - Frais de fonctionnement	554.000,00	314.558,08	109.813,99	424.372,07	-	129.627,93
40.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	254.000,00	100.037,69	83.299,99	183.337,68	-	70.662,32
40.02.12.02 - Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration générale de l'Enseignement	136.000,00	119.267,24	15.000,00	134.267,24	-	1.732,76
40.02.12.03 - Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	-	-	-	-	-	-
40.02.12.04 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services au profit de la transition numérique	143.000,00	91.200,62	-	91.200,62	-	51.799,38
40.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21.000,00	4.052,53	11.514,00	15.566,53	-	5.433,47
40.1 - Personnel de l'enseignement	71.076.000,00	60.980.137,89	6.526.124,15	67.506.262,04	-	3.569.737,96
40.12 - Frais de fonctionnement	68.059.000,00	60.023.811,70	5.478.185,31	65.501.997,01	-	2.557.002,99
40.12.01.02 - Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	47.488.000,00	45.627.448,47	-	45.627.448,47	-	1.860.551,53

40.12.01.04 - Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	391.000,00	273.700,00	20.570,27	294.270,27	-	96.729,73
40.12.01.05 - Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés	17.018.000,00	12.275.319,00	4.742.081,00	17.017.400,00	-	600,00
40.12.01.06 - Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	637.000,00	142.187,50	388.098,04	530.285,54	-	106.714,46
40.12.01.07 - Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professio	2.337.000,00	1.585.500,00	327.436,00	1.912.936,00	-	424.064,00
40.12.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	188.000,00	119.656,73	-	119.656,73	-	68.343,27
40.13 - Enseignants - Action sociale	30.000,00	-	2.329,49	2.329,49	-	27.670,51
40.13.43.20 - Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subvent	10.000,00	-	1.108,18	1.108,18	-	8.891,82
40.13.44.20 - Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - E	10.000,00	-	86,77	86,77	-	9.913,23
40.13.45.20 - Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communa	10.000,00	-	1.134,54	1.134,54	-	8.865,46
40.14 - Chargés de mission - Transports scolaires	1.660.000,00	-	1.045.609,35	1.045.609,35	-	614.390,65
40.14.12.01 - Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	1.660.000,00	-	1.045.609,35	1.045.609,35	-	614.390,65
40.16 - Formation en cours de carrière du personnel enseignant	1.327.000,00	956.326,19	-	956.326,19	-	370.673,81
40.16.11.01 - Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	1.327.000,00	956.326,19	-	956.326,19	-	370.673,81
40.2 - Provisions pour charges diverses	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.21 - Provisions diverses	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.21.01.10 - Subventions dans le cadre de l'appel à projets "aides aux directions du fondamental" - "APE NM écoles"	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	28.695.000,00	27.633.630,27	733.296,74	28.366.927,01	-	328.072,99
40.30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	28.695.000,00	27.633.630,27	733.296,74	28.366.927,01	-	328.072,99
40.30.01.04 - Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.350.000,00	1.350.000,00	-	1.350.000,00	-	-
40.30.01.05 - Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	92.000,00	92.000,00	-	92.000,00	-	-
40.30.01.07 - Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur	727.000,00	443.944,00	100.863,60	544.807,60	-	182.192,40
40.30.01.08 - Lutte contre le harcèlement	1.000.000,00	993.692,92	-	993.692,92	-	6.307,08
40.30.01.09 - Financement certificat de stage FIE	800.000,00	762.450,00	-	762.450,00	-	37.550,00
40.30.01.10 - Soutien à l'application du Décret Paysage	6.638.000,00	6.628.392,00	-	6.628.392,00	-	9.608,00
40.30.01.11 - Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	-	-	-	-	-	-
40.30.01.12 - Soutien aux politiques de genre	374.000,00	370.288,00	3.000,00	373.288,00	-	712,00
40.30.01.13 - Financement de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)	14.261.000,00	13.691.929,60	569.070,40	14.261.000,00	-	-
40.30.01.14 - Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	800.000,00	800.000,00	-	800.000,00	-	-
40.30.01.15 - Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	-	-	-	-	-	-
40.30.01.16 - Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	-	-	-	-	-	-
40.30.33.01 - Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	305.000,00	229.172,75	60.362,74	289.535,49	-	15.464,51
40.30.33.07 - Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72.000,00	72.000,00	-	72.000,00	-	-
40.30.33.11 - Subventions aux associations d'étudiants	142.000,00	65.761,00	-	65.761,00	-	76.239,00
40.30.40.02 - Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	1.200.000,00	1.200.000,00	-	1.200.000,00	-	-
40.30.40.03 - Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200.000,00	200.000,00	-	200.000,00	-	-
40.30.40.04 - Subvention en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxel	534.000,00	534.000,00	-	534.000,00	-	-
40.30.41.02 - Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200.000,00	200.000,00	-	200.000,00	-	-
40.4 - AEQES	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.44.41.30 - Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communau	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	2.569.000,00	1.963.421,00	599.517,43	2.562.938,43	-	6.061,57
40.55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur	2.569.000,00	1.963.421,00	599.517,43	2.562.938,43	-	6.061,57
40.55.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	2.000,00	-	1.999,80	1.999,80	-	0,20
40.55.01.03 - Structures collectives d'enseignement supérieur	2.567.000,00	1.963.421,00	597.517,63	2.560.938,63	-	6.061,37
40.6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration	6.507.000,00	6.505.770,00	-	6.505.770,00	-	1.230,00
40.60 - Frais de fonctionnement	6.507.000,00	6.505.770,00	-	6.505.770,00	-	1.230,00
40.60.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10.000,00	8.770,00	-	8.770,00	-	1.230,00
40.60.12.21 - Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	-	-	-	-	-	-
40.60.41.40 - Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	4.205.000,00	4.205.000,00	-	4.205.000,00	-	-
40.60.41.41 - Dotation à l'ARES pour la mise en œuvre de ePaysage	-	-	-	-	-	-
40.60.41.70 - Pôles académiques	2.292.000,00	2.292.000,00	-	2.292.000,00	-	-
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	769.000,00	165.277,25	509.691,46	674.968,71	-	94.031,29
40.80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles	769.000,00	165.277,25	509.691,46	674.968,71	-	94.031,29
40.80.01.01 - Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG dans le domaine du supérieur, de l'enseignement pour adultes et de l	611.000,00	7.635,12	509.691,46	517.326,58	-	93.673,42

40.80.33.03 - Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolaires (SAS)	158.000,00	157.642,13	-	157.642,13	-	357,87
40.9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
40.91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
40.91.01.08 - Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
41 - Pilotage de l'enseignement	74.647.000,00	65.887.217,37	2.427.723,01	68.314.940,38	-	6.332.059,62
41.2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement	1.324.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	190.533,50
41.25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection	1.324.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	190.533,50
41.25.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.315.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	181.533,50
41.25.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	9.000,00	-	-	-	-	9.000,00
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	16.968.000,00	16.772.370,52	-	16.772.370,52	-	195.629,48
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	1.220.000,00	1.024.835,52	-	1.024.835,52	-	195.164,48
41.30.11.04 - Dépenses permanentes - Remboursement de frais de bureau ACS-APE QE et chargés de mission MFWB	154.000,00	149.940,00	-	149.940,00	-	4.060,00
41.30.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	1.066.000,00	874.895,52	-	874.895,52	-	191.104,48
41.31 - Soutien et accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française	15.748.000,00	15.747.535,00	-	15.747.535,00	-	465,00
41.31.01.01 - Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de coordination	15.748.000,00	15.747.535,00	-	15.747.535,00	-	465,00
41.4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation	55.324.000,00	47.335.109,23	2.385.881,48	49.720.990,71	-	5.603.009,29
41.40 - Inspection - Pilotage interréseaux	51.190.000,00	45.239.256,37	1.458.448,34	46.697.704,71	-	4.492.295,29
41.40.01.02 - Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	1.599.000,00	1.148.603,69	399.173,02	1.547.776,71	-	51.223,29
41.40.01.03 - Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écol	-	-	-	-	-	-
41.40.01.05 - Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	24.266.000,00	24.247.188,00	-	24.247.188,00	-	18.812,00
41.40.01.06 - Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement	2.119.000,00	633.412,05	509.762,01	1.143.174,06	-	975.825,94
41.40.01.08 - Kaleidi, La passion des maths et du numérique	184.000,00	140.000,00	44.000,00	184.000,00	-	-
41.40.01.09 - Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes	12.000,00	11.911,50	-	11.911,50	-	88,50
41.40.01.10 - Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école	2.195.000,00	892.800,00	175.498,67	1.068.298,67	-	1.126.701,33
41.40.01.13 - Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livr	4.517.000,00	4.512.500,16	-	4.512.500,16	-	4.499,84
41.40.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.525.000,00	957.097,04	247.660,18	1.204.757,22	-	320.242,78
41.40.12.02 - Observatoire du climat scolaire	250.000,00	166.943,93	41.954,46	208.898,39	-	41.101,61
41.40.33.04 - Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoi	207.000,00	165.600,00	40.400,00	206.000,00	-	1.000,00
41.40.41.01 - Institut de la formation en cours de carrière	14.308.000,00	12.363.200,00	-	12.363.200,00	-	1.944.800,00
41.40.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00
41.41 - Recherche en éducation	4.134.000,00	2.095.852,86	927.433,14	3.023.286,00	-	1.110.714,00
41.41.01.10 - Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	516.000,00	289.992,18	174.769,41	464.761,59	-	51.238,41
41.41.01.11 - Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	2.622.000,00	1.515.605,66	702.863,73	2.218.469,39	-	403.530,61
41.41.01.12 - Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la réforme systémique de l'enseignement qualifiant et de l'enseigne	633.000,00	-	-	-	-	633.000,00
41.41.12.30 - Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10.000,00	7.855,02	-	7.855,02	-	2.144,98
41.41.41.01 - Office Francophone de Formation en Alternance	353.000,00	282.400,00	49.800,00	332.200,00	-	20.800,00
41.5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.50.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers	318.000,00	269.813,75	41.841,53	311.655,28	-	6.344,72
41.60 - Subventions, cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes	318.000,00	269.813,75	41.841,53	311.655,28	-	6.344,72
41.60.33.01 - Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3.000,00	-	-	-	-	3.000,00
41.60.33.11 - Subventions aux associations de parents	297.000,00	252.450,00	41.841,53	294.291,53	-	2.708,47
41.60.35.02 - Cotisations au consortium European Schoolnet	18.000,00	17.363,75	-	17.363,75	-	636,25
42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.1 - Frais généraux	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.11 - Dotation à WBE	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.11.41.01 - Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
44 - Bâtiments scolaires	214.305.000,00	211.960.432,60	144.202,07	212.104.634,67	-	2.200.365,33
44.0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie	214.305.000,00	211.960.432,60	144.202,07	212.104.634,67	-	2.200.365,33
44.01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires	182.954.000,00	180.609.432,60	144.202,07	180.753.634,67	-	2.200.365,33
44.01.01.08 - Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	2.082.000,00	-	143.080,68	143.080,68	-	1.938.919,32
44.01.12.04 - Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	27.000,00	21.432,60	319,00	21.751,60	-	5.248,40
44.01.12.05 - Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	257.000,00	-	802,39	802,39	-	256.197,61

44.01.41.03 - Subventions au service administratif à comptabilité autonome - Fonds de garantie des bâtiments scolaires	10.480.000,00	10.480.000,00	-	10.480.000,00	-	-
44.01.61.01 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	61.326.000,00	61.326.000,00	-	61.326.000,00	-	-
44.01.61.02 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventi	50.877.000,00	50.877.000,00	-	50.877.000,00	-	-
44.01.61.05 - Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné	57.905.000,00	57.905.000,00	-	57.905.000,00	-	-
44.02 - Subventions - Loyers - Divers	31.351.000,00	31.351.000,00	-	31.351.000,00	-	-
44.02.12.06 - Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	26.213.000,00	26.213.000,00	-	26.213.000,00	-	-
44.02.33.01 - Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138.000,00	138.000,00	-	138.000,00	-	-
44.02.65.01 - Subvention en capital à la SA Conservatoire de Bruxelles	5.000.000,00	5.000.000,00	-	5.000.000,00	-	-
45 - Recherche scientifique	250.966.000,00	229.647.103,07	7.110.822,69	236.757.925,76	-	14.208.074,24
45.0 - Subsistance administration	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.02 - Frais de fonctionnement	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.02.12.02 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.1 - Attractivité des STEM	1.000.000,00	741.144,93	167.069,82	908.214,75	-	91.785,25
45.12 - Associations scientifiques et universitaires	1.000.000,00	741.144,93	167.069,82	908.214,75	-	91.785,25
45.12.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	431.000,00	280.149,93	139.077,25	419.227,18	-	11.772,82
45.12.33.08 - Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	315.000,00	206.995,00	27.992,57	234.987,57	-	80.012,43
45.12.33.13 - Subvention à Spark Oh!	254.000,00	254.000,00	-	254.000,00	-	-
45.2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB	67.747.000,00	64.039.330,51	3.170.002,87	67.209.333,38	-	537.666,62
45.20 - Recherche scientifique fondamentale collective	67.747.000,00	64.039.330,51	3.170.002,87	67.209.333,38	-	537.666,62
45.20.01.05 - Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	3.442.000,00	1.832.369,82	1.362.672,70	3.195.042,52	-	246.957,48
45.20.01.06 - Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.000.000,00	3.900.000,00	1.024.348,13	4.924.348,13	-	75.651,87
45.20.31.01 - Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	134.000,00	37.987,93	9.599,28	47.587,21	-	86.412,79
45.20.33.03 - Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12.000,00	11.065,00	-	11.065,00	-	935,00
45.20.33.04 - Partage de connaissances	168.000,00	163.943,03	4.056,97	168.000,00	-	-
45.20.33.05 - Alternatives à l'expérimentation animale	1.000.000,00	800.000,00	151.521,59	951.521,59	-	48.478,41
45.20.33.09 - Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162.000,00	151.964,73	10.035,27	162.000,00	-	-
45.20.33.10 - Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	507.000,00	-	507.000,00	507.000,00	-	-
45.20.41.10 - Soutien aux infrastructures de recherche	30.000,00	-	-	-	-	30.000,00
45.20.41.13 - Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	21.258.000,00	21.258.000,00	-	21.258.000,00	-	-
45.20.41.14 - Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	35.884.000,00	35.884.000,00	-	35.884.000,00	-	-
45.20.41.15 - Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150.000,00	-	100.768,93	100.768,93	-	49.231,07
45.3 - Subventions attribuées au FNRS	182.162.000,00	164.814.786,00	3.773.750,00	168.588.536,00	-	13.573.464,00
45.33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés	182.162.000,00	164.814.786,00	3.773.750,00	168.588.536,00	-	13.573.464,00
45.33.41.04 - Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (D	180.614.000,00	164.641.161,00	2.411.550,00	167.052.711,00	-	13.561.289,00
45.33.41.05 - Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	459.000,00	-	448.375,00	448.375,00	-	10.625,00
45.33.41.07 - Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 04/04/2	402.000,00	69.450,00	332.025,00	401.475,00	-	525,00
45.33.41.09 - Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 04/04/2024)	171.000,00	15.750,00	155.075,00	170.825,00	-	175,00
45.33.41.10 - Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors cherch	516.000,00	88.425,00	426.725,00	515.150,00	-	850,00
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	863.000,00	814.050,02	19.425,00	833.475,02	-	29.524,98
46.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	374.000,00	370.155,25	-	370.155,25	-	3.844,75
46.02 - Frais de fonctionnement	374.000,00	370.155,25	-	370.155,25	-	3.844,75
46.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	272.000,00	270.207,88	-	270.207,88	-	1.792,12
46.02.12.07 - Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2.000,00	1.957,41	-	1.957,41	-	42,59
46.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100.000,00	97.989,96	-	97.989,96	-	2.010,04
46.2 - Subventions diverses	489.000,00	443.894,77	19.425,00	463.319,77	-	25.680,23
46.20 - Financement des prix décernés et autres activités	37.000,00	13.027,27	-	13.027,27	-	23.972,73
46.20.33.01 - Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37.000,00	13.027,27	-	13.027,27	-	23.972,73
46.21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	452.000,00	430.867,50	19.425,00	450.292,50	-	1.707,50
46.21.33.01 - Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	78.000,00	78.000,00	-	78.000,00	-	-
46.21.33.02 - Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101.000,00	85.850,00	15.150,00	101.000,00	-	-
46.21.41.01 - Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239.000,00	233.017,50	4.275,00	237.292,50	-	1.707,50
46.21.41.02 - Subvention en faveur du Collège Belgique	29.000,00	29.000,00	-	29.000,00	-	-
46.21.61.01 - Subventions	5.000,00	5.000,00	-	5.000,00	-	-
47 - Allocations d'études	98.560.000,00	98.421.257,28	10.140,47	98.431.397,75	-	128.602,25

47.0 - Subsistance	186.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	126.780,25
47.02 - Frais de fonctionnement	186.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	126.780,25
47.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	181.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	121.780,25
47.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5.000,00	-	-	-	-	5.000,00
47.1 - Allocations	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
47.10 - Allocations et prêts	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
47.10.33.01 - Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
48 - Centres PMS	13.142.000,00	13.002.340,55	-	13.002.340,55	-	139.659,45
48.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.02 - Frais de fonctionnement	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.5 - Fonctionnement des centres PMS	13.050.000,00	12.948.980,11	-	12.948.980,11	-	101.019,89
48.50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement	4.105.000,00	4.026.721,94	-	4.026.721,94	-	78.278,06
48.50.41.23 - Dotation globale	4.105.000,00	4.026.721,94	-	4.026.721,94	-	78.278,06
48.52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.599.000,00	3.591.550,48	-	3.591.550,48	-	7.449,52
48.52.43.23 - Subventions forfaitaires	3.599.000,00	3.591.550,48	-	3.591.550,48	-	7.449,52
48.54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	5.346.000,00	5.330.707,69	-	5.330.707,69	-	15.292,31
48.54.44.23 - Subventions forfaitaires	5.346.000,00	5.330.707,69	-	5.330.707,69	-	15.292,31
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	3.667.000,00	3.624.284,44	-	3.624.284,44	-	42.715,56
50.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	15.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	13.979,87
50.12 - Frais de fonctionnement	15.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	13.979,87
50.12.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	13.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	11.979,87
50.12.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2.000,00	-	-	-	-	2.000,00
50.3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascola	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.31 - Frais de fonctionnement	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.31.41.23 - Dotation globale	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.51 - Frais de fonctionnement	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.51.41.23 - Dotation globale	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.7 - Centre des technologies agronomiques de Strée	451.000,00	422.264,31	-	422.264,31	-	28.735,69
50.70 - Frais de fonctionnement	451.000,00	422.264,31	-	422.264,31	-	28.735,69
50.70.12.01 - Rémunération de la direction du Centre de Strée	154.000,00	125.264,31	-	125.264,31	-	28.735,69
50.70.41.31 - Dotation Centre de Strée	297.000,00	297.000,00	-	297.000,00	-	-
50.8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
50.80 - Frais de fonctionnement	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
50.80.41.23 - Dotation globale	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	344.933.000,00	335.262.270,60	48.504,14	335.310.774,74	-	9.622.225,26
51.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.02 - Frais de fonctionnement	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental	8.283.000,00	8.278.542,87	-	8.278.542,87	-	4.457,13
51.30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi	8.283.000,00	8.278.542,87	-	8.278.542,87	-	4.457,13
51.30.41.01 - Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	600.000,00	597.324,41	-	597.324,41	-	2.675,59
51.30.43.01 - Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	4.294.000,00	4.292.499,66	-	4.292.499,66	-	1.500,34
51.30.44.01 - Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.389.000,00	3.388.718,80	-	3.388.718,80	-	281,20
51.7 - Fonctionnement des écoles fondamentales	326.709.000,00	317.280.633,94	4.760,64	317.285.394,58	-	9.423.605,42
51.70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	40.202.000,00	33.206.872,04	-	33.206.872,04	-	6.995.127,96
51.70.41.23 - Dotation globale pour le fondamental	40.202.000,00	33.206.872,04	-	33.206.872,04	-	6.995.127,96
51.72 - Ecoles fondamentales officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement	158.612.000,00	156.843.592,47	-	156.843.592,47	-	1.768.407,53
51.72.43.23 - Subventions forfaitaires dans le fondamental	158.612.000,00	156.843.592,47	-	156.843.592,47	-	1.768.407,53
51.74 - Ecoles fondamentales libres subventionnées - Subventions de fonctionnement	127.172.000,00	126.519.930,07	-	126.519.930,07	-	652.069,93
51.74.44.21 - Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	201.000,00	197.642,21	-	197.642,21	-	3.357,79
51.74.44.23 - Subventions forfaitaires dans le fondamental	126.971.000,00	126.322.287,86	-	126.322.287,86	-	648.712,14
51.75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00

51.75.44.04 - Internats du primaire - Intervention de la Communauté	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00
51.76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses	715.000,00	710.239,36	4.760,64	715.000,00	-	-
51.76.33.05 - Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715.000,00	710.239,36	4.760,64	715.000,00	-	-
51.8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.80 - Initiatives diverses	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.80.01.05 - Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse qu	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-
51.81.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-
51.9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	9.639.000,00	9.495.262,40	-	9.495.262,40	-	143.737,60
51.90 - Discrimination positive	9.332.000,00	9.331.420,89	-	9.331.420,89	-	579,11
51.90.01.02 - Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadreme	9.332.000,00	9.331.420,89	-	9.331.420,89	-	579,11
51.92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental	307.000,00	163.841,51	-	163.841,51	-	143.158,49
51.92.01.04 - Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	307.000,00	163.841,51	-	163.841,51	-	143.158,49
52 - Enseignement secondaire	458.405.000,00	444.850.275,74	5.179.885,26	450.030.161,00	-	8.374.839,00
52.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	1.058.000,00	894.399,09	73.637,96	968.037,05	-	89.962,95
52.01 - Dépenses de personnel	310.000,00	288.040,38	-	288.040,38	-	21.959,62
52.01.11.01 - Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	310.000,00	288.040,38	-	288.040,38	-	21.959,62
52.02 - Frais de fonctionnement	748.000,00	606.358,71	73.637,96	679.996,67	-	68.003,33
52.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	380.000,00	262.655,68	73.637,96	336.293,64	-	43.706,36
52.02.12.02 - Dépenses liées au comptage des élèves	25.000,00	10.871,02	-	10.871,02	-	14.128,98
52.02.12.03 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction des jurys	333.000,00	332.832,01	-	332.832,01	-	167,99
52.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10.000,00	-	-	-	-	10.000,00
52.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	436.997.000,00	430.470.285,45	-	430.470.285,45	-	6.526.714,55
52.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	104.582.000,00	104.582.000,00	-	104.582.000,00	-	-
52.50.41.23 - Dotation globale - Enseignement de plein exercice	104.582.000,00	104.582.000,00	-	104.582.000,00	-	-
52.53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement	72.245.000,00	70.382.000,78	-	70.382.000,78	-	1.862.999,22
52.53.43.05 - Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	1.259.000,00	1.258.982,70	-	1.258.982,70	-	17,30
52.53.43.23 - Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	70.986.000,00	69.123.018,08	-	69.123.018,08	-	1.862.981,92
52.55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement	260.170.000,00	255.506.284,67	-	255.506.284,67	-	4.663.715,33
52.55.44.21 - Subventions de fonctionnement aux internats	2.556.000,00	2.554.269,34	-	2.554.269,34	-	1.730,66
52.55.44.23 - Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	257.614.000,00	252.952.015,33	-	252.952.015,33	-	4.661.984,67
52.7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.70.41.23 - Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.9 - Discriminations positives - divers	18.604.000,00	12.001.300,19	5.106.247,30	17.107.547,49	-	1.496.452,51
52.90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire	9.600.000,00	9.168.345,93	19.168,00	9.187.513,93	-	412.486,07
52.90.01.06 - Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadreme	5.465.000,00	5.464.322,00	-	5.464.322,00	-	678,00
52.90.12.01 - Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	244.000,00	89.493,75	7.168,00	96.661,75	-	147.338,25
52.90.33.02 - Subventions aux services d'accrochage scolaire	3.891.000,00	3.614.530,18	12.000,00	3.626.530,18	-	264.469,82
52.91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement	931.000,00	725.474,65	167.610,84	893.085,49	-	37.914,51
52.91.01.05 - Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25.000,00	18.754,53	-	18.754,53	-	6.245,47
52.91.01.09 - Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quo	881.000,00	702.859,17	167.610,84	870.470,01	-	10.529,99
52.91.01.10 - Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	25.000,00	3.860,95	-	3.860,95	-	21.139,05
52.92 - Activités interréseaux	368.000,00	275.500,00	91.000,00	366.500,00	-	1.500,00
52.92.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4.000,00	2.500,00	-	2.500,00	-	1.500,00
52.92.33.01 - Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364.000,00	273.000,00	91.000,00	364.000,00	-	-
52.93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles	26.000,00	25.445,62	-	25.445,62	-	554,38
52.93.01.01 - Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude	26.000,00	25.445,62	-	25.445,62	-	554,38
52.94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel	7.679.000,00	1.806.533,99	4.828.468,46	6.635.002,45	-	1.043.997,55
52.94.01.01 - Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.653.000,00	1.150.313,07	4.696.000,71	5.846.313,78	-	806.686,22
52.94.01.04 - Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	726.000,00	602.740,22	122.467,75	725.207,97	-	792,03
52.94.01.05 - Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel	250.000,00	53.480,70	-	53.480,70	-	196.519,30
52.94.33.06 - Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	50.000,00	-	10.000,00	10.000,00	-	40.000,00
53 - Enseignement spécialisé	79.995.000,00	78.443.237,42	7.190,00	78.450.427,42	-	1.544.572,58

53.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.02 - Frais de fonctionnement	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	79.711.000,00	78.224.155,95	-	78.224.155,95	-	1.486.844,05
53.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	24.642.000,00	24.475.775,78	-	24.475.775,78	-	166.224,22
53.50.41.06 - Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	79.000,00	78.813,36	-	78.813,36	-	186,64
53.50.41.07 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement - Dotation globale Pôles territoriaux	1.775.000,00	1.774.333,05	-	1.774.333,05	-	666,95
53.50.41.23 - Dotation globale	22.788.000,00	22.622.629,37	-	22.622.629,37	-	165.370,63
53.53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement	17.134.000,00	16.675.091,92	-	16.675.091,92	-	458.908,08
53.53.43.01 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	2.582.000,00	2.581.680,00	-	2.581.680,00	-	320,00
53.53.43.23 - Subventions forfaitaires	14.552.000,00	14.093.411,92	-	14.093.411,92	-	458.588,08
53.54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné	118.000,00	111.716,18	-	111.716,18	-	6.283,82
53.54.43.06 - Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	118.000,00	111.716,18	-	111.716,18	-	6.283,82
53.56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement	37.675.000,00	36.820.300,88	-	36.820.300,88	-	854.699,12
53.56.44.01 - Ecoles Libres subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	8.196.000,00	8.195.532,00	-	8.195.532,00	-	468,00
53.56.44.23 - Subventions forfaitaires	29.479.000,00	28.624.768,88	-	28.624.768,88	-	854.231,12
53.57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné	142.000,00	141.271,19	-	141.271,19	-	728,81
53.57.44.06 - Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	142.000,00	141.271,19	-	141.271,19	-	728,81
53.7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques	208.000,00	160.000,00	7.190,00	167.190,00	-	40.810,00
53.70 - Activités diverses	208.000,00	160.000,00	7.190,00	167.190,00	-	40.810,00
53.70.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	8.000,00	-	7.190,00	7.190,00	-	810,00
53.70.01.02 - Subvention à une ASBL pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'enseignement synchrone par Internet	200.000,00	160.000,00	-	160.000,00	-	40.000,00
53.8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
53.80 - Initiatives diverses	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
53.80.35.01 - Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs par	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
54 - Enseignement universitaire	1.117.656.000,00	1.113.913.056,44	469.895,29	1.114.382.951,73	-	3.273.048,27
54.0 - Contrôle des universités	1.201.000,00	795.524,98	362.082,61	1.157.607,59	-	43.392,41
54.01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	1.201.000,00	795.524,98	362.082,61	1.157.607,59	-	43.392,41
54.01.12.01 - Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	951.000,00	656.806,43	294.193,57	951.000,00	-	-
54.01.12.02 - Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250.000,00	138.718,55	67.889,04	206.607,59	-	43.392,41
54.1 - Universités de la Communauté	350.030.000,00	350.029.029,00	-	350.029.029,00	-	971,00
54.10 - Frais de fonctionnement	326.763.000,00	326.763.000,00	-	326.763.000,00	-	-
54.10.41.12 - Allocation de fonctionnement - Université de Liège	240.955.000,00	240.955.000,00	-	240.955.000,00	-	-
54.10.41.13 - Allocation de fonctionnement - Université de Mons	85.008.000,00	85.008.000,00	-	85.008.000,00	-	-
54.10.41.17 - Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800.000,00	800.000,00	-	800.000,00	-	-
54.11 - Subventions	11.713.000,00	11.713.000,00	-	11.713.000,00	-	-
54.11.41.16 - Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924.000,00	8.924.000,00	-	8.924.000,00	-	-
54.11.61.01 - Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.789.000,00	2.789.000,00	-	2.789.000,00	-	-
54.13 - Subventions sociales	11.554.000,00	11.553.029,00	-	11.553.029,00	-	971,00
54.13.41.15 - Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	11.554.000,00	11.553.029,00	-	11.553.029,00	-	971,00
54.2 - Universités libres	693.412.000,00	693.411.823,00	-	693.411.823,00	-	177,00
54.20 - Intervention	11.172.000,00	11.172.000,00	-	11.172.000,00	-	-
54.20.44.02 - Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	11.172.000,00	11.172.000,00	-	11.172.000,00	-	-
54.21 - Subventions	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
54.21.44.05 - Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaisme Martin Buber	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
54.22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées	26.739.000,00	26.738.823,00	-	26.738.823,00	-	177,00
54.22.44.03 - Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	26.739.000,00	26.738.823,00	-	26.738.823,00	-	177,00
54.23 - Allocations de fonctionnement	655.349.000,00	655.349.000,00	-	655.349.000,00	-	-
54.23.44.12 - Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	319.886.000,00	319.886.000,00	-	319.886.000,00	-	-
54.23.44.13 - Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	266.441.000,00	266.441.000,00	-	266.441.000,00	-	-
54.23.44.14 - Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	69.022.000,00	69.022.000,00	-	69.022.000,00	-	-
54.23.44.17 - Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	-	-	-	-	-	-
54.4 - Enseignement universitaire	70.644.000,00	67.381.574,22	107.812,68	67.489.386,90	-	3.154.613,10
54.41 - Frais de fonctionnement	63.000,00	8.911,75	-	8.911,75	-	54.088,25

54.41.12.01 - Dépenses de fonctionnement pour les Commissions d'équivalences pour l'Enseignement supérieur	20.000,00	8.911,75	-	8.911,75	-	11.088,25
54.41.33.01 - Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43.000,00	-	-	-	-	43.000,00
54.43 - Subventions	194.000,00	194.000,00	-	194.000,00	-	-
54.43.44.14 - Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	194.000,00	194.000,00	-	194.000,00	-	-
54.45 - Coopération interuniversitaire - banque de données	70.387.000,00	67.178.662,47	107.812,68	67.286.475,15	-	3.100.524,85
54.45.40.02 - Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223.000,00	178.400,00	44.600,00	223.000,00	-	-
54.45.40.03 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275.000,00	211.597,00	63.212,68	274.809,68	-	190,32
54.45.40.05 - Allocations pour aides à la réussite	14.592.000,00	14.592.000,00	-	14.592.000,00	-	-
54.45.40.06 - Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.024.000,00	1.024.000,00	-	1.024.000,00	-	-
54.45.40.07 - Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	53.643.000,00	50.967.824,00	-	50.967.824,00	-	2.675.176,00
54.45.40.08 - Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	630.000,00	204.841,47	-	204.841,47	-	425.158,53
54.5 - Rémunération du personnel	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
54.50 - Agents contractuels subventionnés	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
54.50.11.05 - Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	71.415.000,00	69.388.114,99	1.912.057,14	71.300.172,13	-	114.827,87
55.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	22.000,00	9.771,66	-	9.771,66	-	12.228,34
55.02 - Frais de fonctionnement	22.000,00	9.771,66	-	9.771,66	-	12.228,34
55.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18.000,00	7.678,36	-	7.678,36	-	10.321,64
55.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4.000,00	2.093,30	-	2.093,30	-	1.906,70
55.5 - Fonctionnement des hautes écoles	30.818.000,00	29.004.493,14	1.771.477,00	30.775.970,14	-	42.029,86
55.52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	2.843.000,00	2.829.010,94	-	2.829.010,94	-	13.989,06
55.52.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23.000,00	9.575,94	-	9.575,94	-	13.424,06
55.52.41.23 - Dotation aux internats autonomes	2.820.000,00	2.819.435,00	-	2.819.435,00	-	565,00
55.54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury	122.000,00	107.960,20	-	107.960,20	-	14.039,80
55.54.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51.000,00	39.082,60	-	39.082,60	-	11.917,40
55.54.12.02 - Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19.000,00	18.767,03	-	18.767,03	-	232,97
55.54.12.03 - Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établissements d'enseignement préscc	52.000,00	50.110,57	-	50.110,57	-	1.889,43
55.58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement	27.853.000,00	26.067.522,00	1.771.477,00	27.838.999,00	-	14.001,00
55.58.01.01 - Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Écoles	14.000,00	-	-	-	-	14.000,00
55.58.01.03 - Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	27.839.000,00	26.067.522,00	1.771.477,00	27.838.999,00	-	1,00
55.8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	40.575.000,00	40.373.850,19	140.580,14	40.514.430,33	-	60.569,67
55.81 - Divers	1.069.000,00	867.851,12	140.580,14	1.008.431,26	-	60.568,74
55.81.12.02 - Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	61.000,00	35.680,12	-	35.680,12	-	25.319,88
55.81.33.01 - Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	4.000,00	-	-	-	-	4.000,00
55.81.33.02 - Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28.000,00	22.400,00	5.600,00	28.000,00	-	-
55.81.40.01 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280.000,00	223.573,00	26.536,00	250.109,00	-	29.891,00
55.81.40.02 - Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	687.000,00	578.998,00	106.644,14	685.642,14	-	1.357,86
55.81.43.02 - Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9.000,00	7.200,00	1.800,00	9.000,00	-	-
55.82 - Subventions sociales	39.506.000,00	39.505.999,07	-	39.505.999,07	-	0,93
55.82.33.01 - Subventions sociales aux Hautes Ecoles	39.506.000,00	39.505.999,07	-	39.505.999,07	-	0,93
56 - Enseignement pour adultes	11.361.000,00	9.827.357,45	205.372,57	10.032.730,02	-	1.328.269,98
56.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	125.000,00	91.047,28	1.183,14	92.230,42	-	32.769,58
56.02 - Frais de fonctionnement	125.000,00	91.047,28	1.183,14	92.230,42	-	32.769,58
56.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	98.000,00	78.357,89	-	78.357,89	-	19.642,11
56.02.12.02 - Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement pour adultes	17.000,00	11.600,39	-	11.600,39	-	5.399,61
56.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10.000,00	1.089,00	1.183,14	2.272,14	-	7.727,86
56.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement pour adultes	8.885.000,00	7.448.255,43	204.189,43	7.652.444,86	-	1.232.555,14
56.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	1.984.000,00	1.885.756,57	-	1.885.756,57	-	98.243,43
56.50.01.07 - Formation Enseignement pour adultes	136.000,00	37.817,98	-	37.817,98	-	98.182,02
56.50.41.23 - Dotation globale	1.848.000,00	1.847.938,59	-	1.847.938,59	-	61,41
56.54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement	4.453.000,00	3.568.630,05	103.480,63	3.692.110,68	-	760.889,32
56.54.43.08 - Frais pour la formation continue	232.000,00	109.249,98	-	109.249,98	-	122.750,02
56.54.43.23 - Subventions forfaitaires	4.221.000,00	3.479.380,07	103.480,63	3.582.860,70	-	638.139,30
56.55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement	2.448.000,00	1.973.868,81	100.708,80	2.074.577,61	-	373.422,39

56.55.44.08 - Frais pour la formation continue	132.000,00	118.987,00	-	118.987,00	-	13.013,00
56.55.44.23 - Subventions forfaitaires	2.316.000,00	1.854.881,81	100.708,80	1.955.590,61	-	360.409,39
56.8 - Initiatives transversales en matière d'enseignement pour adultes	2.351.000,00	2.288.054,74	-	2.288.054,74	-	62.945,26
56.81 - Actions diverses	1.001.000,00	938.297,76	-	938.297,76	-	62.702,24
56.81.01.01 - Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences et valorisation des acquis en Enseignement pour adultes	566.000,00	566.000,00	-	566.000,00	-	-
56.81.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'Enseignement pour adultes	291.000,00	291.000,00	-	291.000,00	-	-
56.81.01.03 - Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	59.000,00	4.222,15	-	4.222,15	-	54.777,85
56.81.01.04 - Initiatives dans le domaine de l'Enseignement pour adultes	85.000,00	77.075,61	-	77.075,61	-	7.924,39
56.82 - Provisions	1.350.000,00	1.349.756,98	-	1.349.756,98	-	243,02
56.82.01.02 - Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550.000,00	549.998,45	-	549.998,45	-	1,55
56.82.01.03 - Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenants en pr	800.000,00	799.758,53	-	799.758,53	-	241,47
57 - Enseignement artistique	24.075.000,00	22.357.413,69	300.658,85	22.658.072,54	-	1.416.927,46
57.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	9.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	3.827,75
57.02 - Frais de fonctionnement	9.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	3.827,75
57.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	1.827,75
57.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2.000,00	-	-	-	-	2.000,00
57.2 - Initiatives et subventions diverses	683.000,00	443.217,81	40.000,00	483.217,81	-	199.782,19
57.20 - Académie internationale d'été de Wallonie	189.000,00	149.000,00	40.000,00	189.000,00	-	-
57.20.33.02 - Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189.000,00	149.000,00	40.000,00	189.000,00	-	-
57.21 - Subventions à des associations diverses	494.000,00	294.217,81	-	294.217,81	-	199.782,19
57.21.33.04 - Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	494.000,00	294.217,81	-	294.217,81	-	199.782,19
57.4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	18.986.000,00	17.661.855,42	111.380,15	17.773.235,57	-	1.212.764,43
57.40 - Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement	3.775.000,00	3.774.999,50	-	3.774.999,50	-	0,50
57.40.41.01 - Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	3.775.000,00	3.774.999,50	-	3.774.999,50	-	0,50
57.42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	1.531.000,00	1.530.418,00	-	1.530.418,00	-	582,00
57.42.43.03 - Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	1.531.000,00	1.530.418,00	-	1.530.418,00	-	582,00
57.44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	4.498.000,00	4.422.419,84	-	4.422.419,84	-	75.580,16
57.44.44.30 - Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	4.498.000,00	4.422.419,84	-	4.422.419,84	-	75.580,16
57.45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers	119.000,00	59.160,00	3.861,15	63.021,15	-	55.978,85
57.45.33.01 - Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FIPA-ESA)	119.000,00	59.160,00	3.861,15	63.021,15	-	55.978,85
57.46 - Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts	4.583.000,00	4.563.336,08	-	4.563.336,08	-	19.663,92
57.46.33.02 - Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	4.583.000,00	4.563.336,08	-	4.563.336,08	-	19.663,92
57.47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
57.47.40.02 - Formations continuées en Art	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
57.49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts	4.430.000,00	3.311.522,00	107.519,00	3.419.041,00	-	1.010.959,00
57.49.01.01 - Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations d	4.060.000,00	2.941.522,00	107.519,00	3.049.041,00	-	1.010.959,00
57.49.01.02 - Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	370.000,00	370.000,00	-	370.000,00	-	-
57.8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	4.212.000,00	4.062.168,21	149.278,70	4.211.446,91	-	553,09
57.80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.882.000,00	3.732.467,16	149.278,70	3.881.745,86	-	254,14
57.80.43.02 - Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.882.000,00	3.732.467,16	149.278,70	3.881.745,86	-	254,14
57.82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	330.000,00	329.701,05	-	329.701,05	-	298,95
57.82.44.30 - Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	330.000,00	329.701,05	-	329.701,05	-	298,95
57.9 - Equipements	185.000,00	185.000,00	-	185.000,00	-	-
57.90 - Dépenses en matière d'équipement	185.000,00	185.000,00	-	185.000,00	-	-
57.90.60.01 - Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	64.000,00	64.000,00	-	64.000,00	-	-
57.90.63.01 - Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	33.000,00	33.000,00	-	33.000,00	-	-
57.90.64.01 - Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	88.000,00	88.000,00	-	88.000,00	-	-
58 - Enseignement à distance	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86
58.0 - Subsistance - enseignement et recherche	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86
58.02 - Frais de fonctionnement	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86
58.02.01.01 - Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50.000,00	32.549,63	-	32.549,63	-	17.450,37
58.02.12.01 - Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'enseignement à distance et du numérique dans l'Enseignement	276.000,00	248.378,73	-	248.378,73	-	27.621,27
58.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12.000,00	2.900,78	-	2.900,78	-	9.099,22
CHAPITRE IV - Dette publique de la communauté française	1.226.762.000,00	1.220.942.131,81	-	1.220.942.131,81	-	5.819.868,19

85 - Dette directe	1.226.741.000,00	1.220.923.792,17	-	1.220.923.792,17	-	5.817.207,83
85.0 - Subsistance administration	1.812.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	930.786,33
85.01 - Frais de fonctionnement	1.812.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	930.786,33
85.01.12.08 - Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information	1.805.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	923.786,33
85.01.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7.000,00	-	-	-	-	7.000,00
85.1 - Service de la dette directe	1.224.929.000,00	1.220.042.578,50	-	1.220.042.578,50	-	4.886.421,50
85.10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial	1.224.929.000,00	1.220.042.578,50	-	1.220.042.578,50	-	4.886.421,50
85.10.21.03 - Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans	5.000.000,00	4.708.637,92	-	4.708.637,92	-	291.362,08
85.10.21.04 - Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	292.000.000,00	288.473.059,45	-	288.473.059,45	-	3.526.940,55
85.10.81.01 - Dépenses d'intérêts liées aux jambes payeuses du portefeuille de swap	45.200.000,00	44.132.810,96	-	44.132.810,96	-	1.067.189,04
85.10.91.01 - Amortissements d'emprunts de la Communauté française	882.729.000,00	882.728.070,17	-	882.728.070,17	-	929,83
86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	21.000,00	18.339,64	-	18.339,64	-	2.660,36
86.1 - Service de la dette indirecte	21.000,00	18.339,64	-	18.339,64	-	2.660,36
86.10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté française	1.000,00	703,59	-	703,59	-	296,41
86.10.44.08 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la C	1.000,00	703,59	-	703,59	-	296,41
86.11 - Subventions et charges financières des universités libres	20.000,00	17.636,05	-	17.636,05	-	2.363,95
86.11.44.08 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des u	20.000,00	17.636,05	-	17.636,05	-	2.363,95
86.11.44.40 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des invest	-	-	-	-	-	-
CHAPITRE V - Dotations à la région wallonne et à la commission communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.11 - Région Wallonne - Cocof	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.11.45.01 - Dotation à la Région wallonne	447.118.000,00	447.118.000,00	-	447.118.000,00	-	-
90.11.45.02 - Dotation à la Commission communautaire française	128.682.000,00	128.682.000,00	-	128.682.000,00	-	-
90.11.45.03 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y co	2.987.000,00	2.986.059,64	-	2.986.059,64	-	940,36
Crédits non limitatifs	8.391.458.000,00	8.373.872.629,23	-	8.373.872.629,23	30.580.853,51	48.166.224,28
CHAPITRE I - Services Généraux	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11 - Affaires générales - Secrétariat général	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.0 - Subsistance	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.01 - Dépenses de personnel	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.01.11.03 - Personnel statutaire	226.239.000,00	224.337.187,55	-	224.337.187,55	-	1.901.812,45
11.01.11.04 - Personnel autre que statutaire	209.051.000,00	208.174.366,87	-	208.174.366,87	-	876.633,13
11.01.11.05 - Indemnités de préavis	854.000,00	752.124,17	-	752.124,17	-	101.875,83
11.01.11.10 - Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	8.764.000,00	9.329.045,47	-	9.329.045,47	565.045,47	-
11.01.11.11 - Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à l	-	-	-	-	-	-
CHAPITRE III - Education, recherche et formation	7.946.550.000,00	7.931.279.905,17	-	7.931.279.905,17	30.015.808,04	45.285.902,87
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	17.813.000,00	17.485.608,00	-	17.485.608,00	13.600,00	340.992,00
40.1 - Personnel de l'enseignement	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.12 - Frais de fonctionnement	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.12.11.01 - Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de trav	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
40.81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
40.81.01.07 - Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
41 - Pilotage de l'enseignement	42.547.000,00	43.568.715,95	-	43.568.715,95	2.091.901,82	1.070.185,87
41.1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel	17.924.000,00	17.377.024,91	-	17.377.024,91	456.687,91	1.003.663,00
41.11 - Personnel de l'inspection des centresPMS	407.000,00	338.102,91	-	338.102,91	-	68.897,09
41.11.11.03 - Personnel statutaire	407.000,00	338.102,91	-	338.102,91	-	68.897,09
41.12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire	8.023.000,00	7.276.299,40	-	7.276.299,40	-	746.700,60
41.12.11.03 - Personnel statutaire	8.023.000,00	7.276.299,40	-	7.276.299,40	-	746.700,60
41.13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire	6.548.000,00	7.004.687,91	-	7.004.687,91	456.687,91	-
41.13.11.03 - Personnel statutaire	6.548.000,00	7.004.687,91	-	7.004.687,91	456.687,91	-
41.14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial	865.000,00	833.156,90	-	833.156,90	-	31.843,10
41.14.11.03 - Personnel statutaire	865.000,00	833.156,90	-	833.156,90	-	31.843,10
41.15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion	523.000,00	466.409,48	-	466.409,48	-	56.590,52

41.15.11.03 - Personnel statutaire	523.000,00	466.409,48	-	466.409,48	-	56.590,52
41.16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement pour Adultes	973.000,00	879.655,18	-	879.655,18	-	93.344,82
41.16.11.03 - Personnel statutaire	973.000,00	879.655,18	-	879.655,18	-	93.344,82
41.17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique	585.000,00	578.713,13	-	578.713,13	-	6.286,87
41.17.11.03 - Personnel statutaire	585.000,00	578.713,13	-	578.713,13	-	6.286,87
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.30.11.03 - Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
41.50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
41.50.11.03 - Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.12.11.03 - Personnel statutaire	250.000,00	234.541,07	-	234.541,07	-	15.458,93
46.12.11.04 - Personnel autre que statutaire	862.000,00	1.065.827,78	-	1.065.827,78	203.827,78	-
48 - Centres PMS	128.785.000,00	128.260.016,01	-	128.260.016,01	98.529,40	623.513,39
48.4 - Dépenses de personnel et des centres PMS	128.785.000,00	128.260.016,01	-	128.260.016,01	98.529,40	623.513,39
48.40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques	32.811.000,00	32.413.011,50	-	32.413.011,50	-	397.988,50
48.40.11.03 - Personnel statutaire	32.811.000,00	32.413.011,50	-	32.413.011,50	-	397.988,50
48.42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements	38.053.000,00	38.151.529,40	-	38.151.529,40	98.529,40	-
48.42.43.01 - Subventions-traitements	38.053.000,00	38.151.529,40	-	38.151.529,40	98.529,40	-
48.43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements	57.921.000,00	57.695.475,11	-	57.695.475,11	-	225.524,89
48.43.44.01 - Subventions-traitements	57.921.000,00	57.695.475,11	-	57.695.475,11	-	225.524,89
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	14.974.000,00	15.064.878,91	-	15.064.878,91	317.415,06	226.536,15
50.4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascola	4.178.000,00	3.953.444,23	-	3.953.444,23	-	224.555,77
50.40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.838.000,00	1.763.284,12	-	1.763.284,12	-	74.715,88
50.40.11.03 - Traitements des chargés de mission	1.838.000,00	1.763.284,12	-	1.763.284,12	-	74.715,88
50.41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques	2.340.000,00	2.190.160,11	-	2.190.160,11	-	149.839,89
50.41.11.03 - Personnel statutaire	2.340.000,00	2.190.160,11	-	2.190.160,11	-	149.839,89
50.6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	10.796.000,00	11.111.434,68	-	11.111.434,68	317.415,06	1.980,38
50.60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	6.475.000,00	6.792.415,06	-	6.792.415,06	317.415,06	-
50.60.11.03 - Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	6.475.000,00	6.792.415,06	-	6.792.415,06	317.415,06	-
50.61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	4.321.000,00	4.319.019,62	-	4.319.019,62	-	1.980,38
50.61.11.03 - Personnel statutaire	4.321.000,00	4.319.019,62	-	4.319.019,62	-	1.980,38
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	2.565.025.000,00	2.559.086.282,27	-	2.559.086.282,27	3.173.562,41	9.112.280,14
51.2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.20 - Dépenses liées aux paiements des agents contractuels subventionnés	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.20.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	786.227.000,00	783.689.600,01	-	783.689.600,01	436.287,35	2.973.687,34
51.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	56.272.000,00	56.708.287,35	-	56.708.287,35	436.287,35	-
51.41.11.03 - Personnel statutaire du maternel	56.272.000,00	56.708.287,35	-	56.708.287,35	436.287,35	-
51.44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	427.811.000,00	425.915.984,94	-	425.915.984,94	-	1.895.015,06
51.44.43.01 - Subventions-traitements dans le maternel	427.811.000,00	425.915.984,94	-	425.915.984,94	-	1.895.015,06
51.45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements	302.144.000,00	301.065.327,72	-	301.065.327,72	-	1.078.672,28
51.45.44.01 - Subventions-traitements dans le maternel	302.144.000,00	301.065.327,72	-	301.065.327,72	-	1.078.672,28
51.6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	1.687.866.000,00	1.681.832.172,03	-	1.681.832.172,03	104.764,83	6.138.592,80
51.61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	143.132.000,00	142.825.118,02	-	142.825.118,02	-	306.881,98
51.61.11.03 - Personnel statutaire du primaire	143.132.000,00	142.825.118,02	-	142.825.118,02	-	306.881,98
51.62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque	9.512.000,00	9.616.764,83	-	9.616.764,83	104.764,83	-
51.62.11.03 - Personnel statutaire du primaire	9.512.000,00	9.616.764,83	-	9.616.764,83	104.764,83	-
51.63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements	857.538.000,00	857.488.183,37	-	857.488.183,37	-	49.816,63
51.63.43.01 - Subventions-traitements dans le primaire	857.538.000,00	857.488.183,37	-	857.488.183,37	-	49.816,63
51.64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements	677.684.000,00	671.902.105,81	-	671.902.105,81	-	5.781.894,19

51.64.44.01 - Subventions-traitements dans le primaire	677.684.000,00	671.902.105,81	-	671.902.105,81	-	5.781.894,19
52 - Enseignement secondaire	3.183.000.000,00	3.182.613.614,27	-	3.182.613.614,27	9.106.451,26	9.492.836,99
52.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	3.076.465.000,00	3.082.803.361,27	-	3.082.803.361,27	9.106.451,26	2.768.089,99
52.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	713.309.000,00	718.638.513,27	-	718.638.513,27	5.329.513,27	-
52.41.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	713.309.000,00	718.638.513,27	-	718.638.513,27	5.329.513,27	-
52.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	82.737.000,00	84.129.023,88	-	84.129.023,88	1.392.023,88	-
52.42.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	82.737.000,00	84.129.023,88	-	84.129.023,88	1.392.023,88	-
52.44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	508.459.000,00	510.843.914,11	-	510.843.914,11	2.384.914,11	-
52.44.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	508.459.000,00	510.843.914,11	-	510.843.914,11	2.384.914,11	-
52.45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	1.767.331.000,00	1.764.677.379,75	-	1.764.677.379,75	-	2.653.620,25
52.45.44.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.767.331.000,00	1.764.677.379,75	-	1.764.677.379,75	-	2.653.620,25
52.46 - Service de médiation scolaire - Rémunération	4.629.000,00	4.514.530,26	-	4.514.530,26	-	114.469,74
52.46.11.01 - Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.629.000,00	4.514.530,26	-	4.514.530,26	-	114.469,74
52.6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en altemance	78.371.000,00	72.652.596,09	-	72.652.596,09	-	5.718.403,91
52.61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	14.376.000,00	12.560.908,59	-	12.560.908,59	-	1.815.091,41
52.61.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement secondaire en altemance	14.376.000,00	12.560.908,59	-	12.560.908,59	-	1.815.091,41
52.63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements	20.852.000,00	19.609.991,58	-	19.609.991,58	-	1.242.008,42
52.63.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement secondaire en altemance	20.852.000,00	19.609.991,58	-	19.609.991,58	-	1.242.008,42
52.64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements	43.143.000,00	40.481.695,92	-	40.481.695,92	-	2.661.304,08
52.64.44.01 - Subventions-traitements - Enseignement secondaire en altemance	43.143.000,00	40.481.695,92	-	40.481.695,92	-	2.661.304,08
52.8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
52.80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
52.80.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
53 - Enseignement spécialisé	839.463.000,00	835.479.634,79	-	835.479.634,79	12.061.277,86	16.044.643,07
53.3 - Dépenses de personnel des pôles territoriaux	108.002.000,00	92.217.305,63	-	92.217.305,63	-	15.784.694,37
53.31 - Ecoles de la Communauté	23.681.000,00	19.472.938,79	-	19.472.938,79	-	4.208.061,21
53.31.11.03 - Pôles territoriaux de la Communauté - Dépenses de personnel	23.681.000,00	19.472.938,79	-	19.472.938,79	-	4.208.061,21
53.32 - écoles officielles subventionnées	25.345.000,00	20.184.756,94	-	20.184.756,94	-	5.160.243,06
53.32.43.01 - Pôles territoriaux Officiel Subventionné - Subventions - Traitements	25.345.000,00	20.184.756,94	-	20.184.756,94	-	5.160.243,06
53.33 - écoles libres subventionnées	58.976.000,00	52.559.609,90	-	52.559.609,90	-	6.416.390,10
53.33.44.01 - Pôles territoriaux Libres Subventionnés - Subventions - Traitements	58.976.000,00	52.559.609,90	-	52.559.609,90	-	6.416.390,10
53.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	726.070.000,00	737.724.380,89	-	737.724.380,89	11.914.329,59	259.948,70
53.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconque	174.322.000,00	175.539.375,42	-	175.539.375,42	1.217.375,42	-
53.41.11.03 - Personnel statutaire pédagogique	174.322.000,00	175.539.375,42	-	175.539.375,42	1.217.375,42	-
53.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	16.464.000,00	16.204.051,30	-	16.204.051,30	-	259.948,70
53.42.11.03 - Personnel statutaire	16.464.000,00	16.204.051,30	-	16.204.051,30	-	259.948,70
53.44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconque	33.244.000,00	34.632.981,95	-	34.632.981,95	1.388.981,95	-
53.44.11.03 - Personnel statutaire paramédical	33.244.000,00	34.632.981,95	-	34.632.981,95	1.388.981,95	-
53.46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	148.296.000,00	149.052.398,02	-	149.052.398,02	756.398,02	-
53.46.43.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	148.296.000,00	149.052.398,02	-	149.052.398,02	756.398,02	-
53.47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	24.125.000,00	24.634.105,45	-	24.634.105,45	509.105,45	-
53.47.43.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	24.125.000,00	24.634.105,45	-	24.634.105,45	509.105,45	-
53.48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	293.157.000,00	298.141.476,01	-	298.141.476,01	4.984.476,01	-
53.48.44.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	293.157.000,00	298.141.476,01	-	298.141.476,01	4.984.476,01	-
53.49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	36.462.000,00	39.519.992,74	-	39.519.992,74	3.057.992,74	-
53.49.44.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	36.462.000,00	39.519.992,74	-	39.519.992,74	3.057.992,74	-
53.6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
53.60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
53.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
54 - Enseignement universitaire	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.0 - Contrôle des universités	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.01.11.01 - Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	1.251.000,00	1.062.189,60	-	1.062.189,60	-	188.810,40
54.01.11.02 - Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	337.000,00	166.509,94	-	166.509,94	-	170.490,06

55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	659.886.000,00	656.362.485,74	-	656.362.485,74	1.905.925,30	5.429.439,56
55.4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	24.523.000,00	26.101.143,29	-	26.101.143,29	1.905.925,30	327.782,01
55.40 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelc	5.326.000,00	5.270.830,14	-	5.270.830,14	-	55.169,86
55.40.11.03 - Personnel statutaire (cadre d'extinction)	5.326.000,00	5.270.830,14	-	5.270.830,14	-	55.169,86
55.41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles	2.278.000,00	2.265.908,62	-	2.265.908,62	-	12.091,38
55.41.11.03 - Personnel statutaire (mise en disponibilité)	2.278.000,00	2.265.908,62	-	2.265.908,62	-	12.091,38
55.42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel	1.199.000,00	1.204.676,61	-	1.204.676,61	5.676,61	-
55.42.11.03 - Personnel statutaire (chargés de mission)	1.199.000,00	1.204.676,61	-	1.204.676,61	5.676,61	-
55.43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subven	5.530.000,00	6.120.987,41	-	6.120.987,41	627.248,01	36.260,60
55.43.43.14 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	3.824.000,00	4.451.248,01	-	4.451.248,01	627.248,01	-
55.43.43.15 - Subventions-traitements (chargés de mission)	1.706.000,00	1.669.739,40	-	1.669.739,40	-	36.260,60
55.44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subvention	10.190.000,00	11.238.740,51	-	11.238.740,51	1.273.000,68	224.260,17
55.44.44.10 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	7.381.000,00	8.654.000,68	-	8.654.000,68	1.273.000,68	-
55.44.44.11 - Subventions-traitements (chargés de mission)	2.809.000,00	2.584.739,83	-	2.584.739,83	-	224.260,17
55.5 - Fonctionnement des hautes écoles	619.917.000,00	615.544.754,71	-	615.544.754,71	-	4.372.245,29
55.51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française	118.030.000,00	117.141.330,38	-	117.141.330,38	-	888.669,62
55.51.41.21 - Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	118.030.000,00	117.141.330,38	-	117.141.330,38	-	888.669,62
55.52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	12.396.000,00	12.283.780,83	-	12.283.780,83	-	112.219,17
55.52.11.03 - Personnel statutaire des internats autonomes	12.396.000,00	12.283.780,83	-	12.283.780,83	-	112.219,17
55.56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées	172.406.000,00	171.780.346,50	-	171.780.346,50	-	625.653,50
55.56.43.14 - Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	172.406.000,00	171.780.346,50	-	171.780.346,50	-	625.653,50
55.57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées	317.085.000,00	314.339.297,00	-	314.339.297,00	-	2.745.703,00
55.57.44.13 - Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	317.085.000,00	314.339.297,00	-	314.339.297,00	-	2.745.703,00
55.6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université	10.678.000,00	10.347.405,17	-	10.347.405,17	-	330.594,83
55.60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement	3.198.000,00	3.178.970,71	-	3.178.970,71	-	19.029,29
55.60.11.03 - Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.198.000,00	3.178.970,71	-	3.178.970,71	-	19.029,29
55.61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement	1.901.000,00	1.775.184,11	-	1.775.184,11	-	125.815,89
55.61.43.24 - Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	1.901.000,00	1.775.184,11	-	1.775.184,11	-	125.815,89
55.64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Francisco Ferrer - Dépenses du person	5.579.000,00	5.393.250,35	-	5.393.250,35	-	185.749,65
55.64.44.10 - Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Un	5.216.000,00	5.077.052,61	-	5.077.052,61	-	138.947,39
55.64.44.11 - Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer a	363.000,00	316.197,74	-	316.197,74	-	46.802,26
55.7 - Enseignement supérieur hors université	1.489.000,00	1.123.543,30	-	1.123.543,30	-	365.456,70
55.70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	888.000,00	662.008,69	-	662.008,69	-	225.991,31
55.70.01.01 - Commissaires et délégués du Gouvernement	705.000,00	662.008,69	-	662.008,69	-	42.991,31
55.70.11.02 - Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	183.000,00	-	-	-	-	183.000,00
55.72 - Congés de maternité	601.000,00	461.534,61	-	461.534,61	-	139.465,39
55.72.01.01 - Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	601.000,00	461.534,61	-	461.534,61	-	139.465,39
55.9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
55.90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
55.90.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
56 - Enseignement pour adultes	256.507.000,00	255.887.791,55	-	255.887.791,55	285.850,04	905.058,49
56.4 - Dépenses de personnel de l'enseignement pour adultes	252.269.000,00	251.833.281,64	-	251.833.281,64	285.850,04	721.568,40
56.40 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	62.417.000,00	62.310.894,88	-	62.310.894,88	-	106.105,12
56.40.11.03 - Personnel statutaire	62.417.000,00	62.310.894,88	-	62.310.894,88	-	106.105,12
56.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	4.101.000,00	3.992.837,06	-	3.992.837,06	-	108.162,94
56.41.11.03 - Personnel statutaire	4.101.000,00	3.992.837,06	-	3.992.837,06	-	108.162,94
56.43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	116.565.000,00	116.057.699,66	-	116.057.699,66	-	507.300,34
56.43.43.01 - Subventions-traitements	116.565.000,00	116.057.699,66	-	116.057.699,66	-	507.300,34
56.44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	69.186.000,00	69.471.850,04	-	69.471.850,04	285.850,04	-
56.44.44.01 - Subventions-traitements	69.186.000,00	69.471.850,04	-	69.471.850,04	285.850,04	-
56.6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement pour adultes	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29

56.70 - Initiatives diverses	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29
56.70.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29
57 - Enseignement artistique	233.816.000,00	233.505.869,60	-	233.505.869,60	757.467,11	1.067.597,51
57.3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	97.018.000,00	97.538.877,58	-	97.538.877,58	737.923,87	217.046,29
57.30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	35.727.000,00	35.877.885,44	-	35.877.885,44	150.885,44	-
57.30.11.03 - Personnel statutaire	35.727.000,00	35.877.885,44	-	35.877.885,44	150.885,44	-
57.31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quel	6.521.000,00	6.364.031,26	-	6.364.031,26	-	156.968,74
57.31.11.03 - Personnel statutaire	6.521.000,00	6.364.031,26	-	6.364.031,26	-	156.968,74
57.32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements	16.995.000,00	16.934.922,45	-	16.934.922,45	-	60.077,55
57.32.43.01 - Subventions-traitements	16.995.000,00	16.934.922,45	-	16.934.922,45	-	60.077,55
57.33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements	37.775.000,00	38.362.038,43	-	38.362.038,43	587.038,43	-
57.33.44.01 - Subventions-traitements	37.775.000,00	38.362.038,43	-	38.362.038,43	587.038,43	-
57.4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.48 - Délégués du gouvernement	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.48.01.01 - Dépenses de personnel et de fonctionnement	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	136.623.000,00	135.803.710,31	-	135.803.710,31	19.543,24	838.832,93
57.70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés	119.589.000,00	118.859.996,08	-	118.859.996,08	-	729.003,92
57.70.43.01 - Subventions-traitements	119.589.000,00	118.859.996,08	-	118.859.996,08	-	729.003,92
57.71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés	13.642.000,00	13.532.170,99	-	13.532.170,99	-	109.829,01
57.71.44.01 - Subventions-traitements	13.642.000,00	13.532.170,99	-	13.532.170,99	-	109.829,01
57.72 - Humanités artistiques	3.392.000,00	3.411.543,24	-	3.411.543,24	19.543,24	-
57.72.01.01 - Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	3.392.000,00	3.411.543,24	-	3.411.543,24	19.543,24	-
58 - Enseignement à distance	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
58.0 - Subsistance - enseignement et recherche	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
58.02 - Frais de fonctionnement	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
58.02.12.02 - Paiement des professeurs correcteurs	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
Total général	15.890.536.000,00	15.383.226.444,29	309.863.863,60	15.693.090.307,89	30.746.369,62	228.192.061,73

FÉDÉRATION

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.B.3 FONDS BUDGÉTAIRES MOYENS D'ENGAGEMENT

Article 29 § 1er, 1° - tableau visé à l'article 8 § 4, 5°

	Reports disponibles sur fonds	Recettes sur fonds	Réallocation sur désengagement encours	Total crédits disponibles	Consommations engagements de l'année	Dépassements	Disponible/à annuler
CHAPITRE I - Services Généraux	12.408.139,04	29.566.207,13	260.205,91	42.234.552,08	18.774.159,23	-	23.460.392,85
11 - Affaires générales - Secrétariat général	12.408.139,04	29.566.207,13	260.205,91	42.234.552,08	18.774.159,23	-	23.460.392,85
11.0 - Subsistance	0,02	-	1.000,00	1.000,02	-	-	1.000,02
11.02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement	0,02	-	1.000,00	1.000,02	-	-	1.000,02
11.02.01.05 - Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-	0,02	-	1.000,00	1.000,02	-	-	1.000,02
11.1 - Secretariat général	0,44	-	-	0,44	-	-	0,44
11.12 - Information et recherches	0,44	-	-	0,44	-	-	0,44
11.12.01.01 - Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions po	0,44	-	-	0,44	-	-	0,44
11.2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	73.019,54	16.042,28	-	89.061,82	8.463,69	-	80.598,13
11.20 - Action en matière de protection de la santé	73.019,54	16.042,28	-	89.061,82	8.463,69	-	80.598,13
11.20.01.01 - Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte con	73.019,54	16.042,28	-	89.061,82	8.463,69	-	80.598,13
11.3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la cult	12.335.119,04	29.550.164,85	259.205,91	42.144.489,80	18.765.695,54	-	23.378.794,26
11.36 - Interventions diverses de la Loterie nationale	12.335.119,04	29.550.164,85	259.205,91	42.144.489,80	18.765.695,54	-	23.378.794,26
11.36.01.01 - Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annu	12.335.119,04	29.550.164,85	259.205,91	42.144.489,80	18.765.695,54	-	23.378.794,26
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	33.273.485,67	19.513.557,74	2.172.095,05	54.959.138,46	16.799.811,43	15.274.931,37	53.434.258,40
15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Spor	8.056.289,20	1.806.165,95	-	9.862.455,15	17.000,00	-	9.845.455,15
15.1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissem	8.056.289,20	1.806.165,95	-	9.862.455,15	17.000,00	-	9.845.455,15
15.12 - Hôpitaux universitaires	8.056.289,20	1.806.165,95	-	9.862.455,15	17.000,00	-	9.845.455,15
15.12.01.06 - Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux	8.056.289,20	1.806.165,95	-	9.862.455,15	17.000,00	-	9.845.455,15
17 - Aide à la Jeunesse	30.882.026,08	15.788.146,93	2.152.236,69	48.822.409,70	10.822.624,95	-	37.999.784,75
17.1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	30.882.026,08	15.788.146,93	2.152.236,69	48.822.409,70	10.822.624,95	-	37.999.784,75
17.13 - Aides à l'adoption	120.455,33	41.050,00	3.930,00	165.435,33	60.840,00	-	104.595,33
17.13.01.01 - Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute	120.455,33	41.050,00	3.930,00	165.435,33	60.840,00	-	104.595,33
17.14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses	30.761.570,75	15.747.096,93	2.148.306,69	48.656.974,37	10.761.784,95	-	37.895.189,42
17.14.33.04 - Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et d	30.055.935,16	15.732.426,93	2.148.306,69	47.936.668,78	10.761.784,95	-	37.174.883,83
17.14.81.01 - Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de	705.635,59	14.670,00	-	720.305,59	-	-	720.305,59
18 - Maisons de Justice	410.162,30	241.962,85	-	652.125,15	100.000,00	-	552.125,15
18.1 - Centre de surveillance électronique	410.162,30	241.962,85	-	652.125,15	100.000,00	-	552.125,15
18.11 - Dépenses de fonctionnement	410.162,30	241.962,85	-	652.125,15	100.000,00	-	552.125,15
18.11.01.01 - Dépenses de fonctionnement - Fonds budgétaire destiné	410.162,30	241.962,85	-	652.125,15	100.000,00	-	552.125,15
20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédi	529.203,74	298.806,23	19.823,32	847.833,29	166.702,09	-	681.131,20
20.1 - Activités et soutiens de nature transversale	249.147,70	71.097,33	-	320.245,03	69.553,34	-	250.691,69
20.19 - Fonds budgétaire Naninne	249.147,70	71.097,33	-	320.245,03	69.553,34	-	250.691,69
20.19.12.32 - Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la	249.147,70	71.097,33	-	320.245,03	69.553,34	-	250.691,69
20.7 - Action culturelle territoriale	280.056,04	227.708,90	19.823,32	527.588,26	97.148,75	-	430.439,51
20.78 - Fonds budgétaire La Marlagne	164.919,97	85.000,00	5.102,03	255.022,00	879,57	-	254.142,43
20.78.01.01 - Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement	164.919,97	85.000,00	5.102,03	255.022,00	879,57	-	254.142,43

	Reports disponibles sur fonds	Recettes sur fonds	Réallocation sur désengagement encours	Total crédits disponibles	Consommations engagements de l'année	Dépassements	Disponible/à annuler
20.79 - Fonds budgétaire Centre de lecture publique	115.136,07	142.708,90	14.721,29	272.566,26	96.269,18	-	176.297,08
20.79.12.11 - Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de	115.136,07	142.708,90	14.721,29	272.566,26	96.269,18	-	176.297,08
25 - Audiovisuel et Multimédia	- 6.604.195,65	1.378.475,78	35,04	- 5.225.684,83	5.693.484,39	15.274.931,37	4.355.762,15
25.1 - Initiatives et interventions diverses	- 11.062.696,86	-	-	- 11.062.696,86	4.212.234,51	15.274.931,37	-
25.11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel	- 11.062.696,86	-	-	- 11.062.696,86	4.212.234,51	15.274.931,37	-
25.11.01.02 - Fonds budgétaire pour la transition numérique	- 11.062.696,86	-	-	- 11.062.696,86	4.212.234,51	15.274.931,37	-
25.3 - Radio et télévision	4.458.501,21	1.378.475,78	35,04	5.837.012,03	1.481.249,88	-	4.355.762,15
25.34 - Aide à la création radiophonique	4.458.501,21	1.378.475,78	35,04	5.837.012,03	1.481.249,88	-	4.355.762,15
25.34.31.01 - Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets	4.458.501,21	1.378.475,78	35,04	5.837.012,03	1.481.249,88	-	4.355.762,15
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	8.374.840,89	28.267.573,09	1.839.146,99	38.481.560,97	31.528.828,14	15.228.604,44	22.181.337,27
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	12.305.163,99	15.728.909,01	361.937,07	28.396.010,07	22.993.584,56	14.063.077,95	19.465.503,46
40.4 - AEQES	1.865.001,12	64.339,59	0,09	1.929.340,80	62.026,97	-	1.867.313,83
40.42 - Prix - Donations - Fondations - Legs	1.865.001,12	64.339,59	0,09	1.929.340,80	62.026,97	-	1.867.313,83
40.42.01.01 - Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, don	1.865.001,12	64.339,59	0,09	1.929.340,80	62.026,97	-	1.867.313,83
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne e	10.440.162,87	15.664.569,42	361.936,98	26.466.669,27	22.931.557,59	14.063.077,95	17.598.189,63
40.80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles	10.440.162,87	15.664.569,42	361.936,98	26.466.669,27	22.931.557,59	14.063.077,95	17.598.189,63
40.80.30.01 - Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'a	21.794.781,15	2.503.414,06	6.577,42	24.304.772,63	6.706.583,00	-	17.598.189,63
40.80.30.02 - Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'act	- 11.354.618,28	13.161.155,36	355.359,56	2.161.896,64	16.224.974,59	14.063.077,95	-
47 - Allocations d'études	774.121,71	433.102,70	493,00	1.207.717,41	362.000,00	-	845.717,41
47.1 - Allocations	774.121,71	433.102,70	493,00	1.207.717,41	362.000,00	-	845.717,41
47.10 - Allocations et prêts	774.121,71	433.102,70	493,00	1.207.717,41	362.000,00	-	845.717,41
47.10.33.02 - Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'étu	774.121,71	433.102,70	493,00	1.207.717,41	362.000,00	-	845.717,41
52 - Enseignement secondaire	- 1.494.141,18	10.292.959,31	638.014,20	9.436.832,33	8.173.243,58	606.527,65	1.870.116,40
52.9 - Discriminations positives - divers	- 1.494.141,18	10.292.959,31	638.014,20	9.436.832,33	8.173.243,58	606.527,65	1.870.116,40
52.94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et pr	- 1.494.141,18	10.292.959,31	638.014,20	9.436.832,33	8.173.243,58	606.527,65	1.870.116,40
52.94.01.02 - Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseign	1.386.524,05	-	-	1.386.524,05	-	-	1.386.524,05
52.94.01.03 - Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseign	- 3.623.501,16	2.378.959,31	638.014,20	- 606.527,65	-	606.527,65	-
52.94.01.06 - Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation d	742.835,93	7.914.000,00	-	8.656.835,93	8.173.243,58	-	483.592,35
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	- 3.210.303,63	1.812.602,07	838.702,72	- 558.998,84	-	558.998,84	-
55.9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles	- 3.210.303,63	1.812.602,07	838.702,72	- 558.998,84	-	558.998,84	-
55.91 - Interventions diverses - Fonds Européen	- 3.210.303,63	1.812.602,07	838.702,72	- 558.998,84	-	558.998,84	-
55.91.01.01 - Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des	- 3.210.303,63	1.812.602,07	838.702,72	- 558.998,84	-	558.998,84	-
Total général	54.056.465,60	77.347.337,96	4.271.447,95	135.675.251,51	67.102.798,80	30.503.535,81	99.075.988,52

La différence de solde de disponible pour l'article de base 11120101 est du à une erreur d'encodage, rectifiée depuis.
La différence de solde de disponible pour l'article de base 20191232 est du à une correction tardive.
La différence dans les solde reporté est due à la suppression du fonds 22240101

FÉDÉRATION

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.B.4 FONDS BUDGÉTAIRES MOYENS DE LIQUIDATIONS

Article 29 § 1er, 1° - tableau visé à l'article 8 § 4, 5°

	Reports disponibles sur fonds	Recettes sur fonds	Total crédits disponibles	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
CHAPITRE I - Services Généraux	13.210.896,03	29.566.207,13	42.777.103,16	18.774.163,05	519.555,71	19.293.718,76	-	23.483.384,40
11 - Affaires générales - Secrétariat général	13.210.896,03	29.566.207,13	42.777.103,16	18.774.163,05	519.555,71	19.293.718,76	-	23.483.384,40
11.0 - Subsistance	5.955,07	-	5.955,07	-	-	-	-	5.955,07
11.1 - Secretariat général	0,44	-	0,44	-	-	-	-	0,44
11.2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	93.070,61	16.042,28	109.112,89	8.467,51	2.010,75	10.478,26	-	98.634,63
11.3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture f	13.111.869,91	29.550.164,85	42.662.034,76	18.765.695,54	517.544,96	19.283.240,50	-	23.378.794,26
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	36.736.239,07	19.513.557,74	56.249.796,81	15.756.428,96	959.786,01	16.716.214,97	14.856.531,37	54.390.113,21
15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	8.056.289,20	1.806.165,95	9.862.455,15	16.227,01	-	16.227,01	-	9.846.228,14
15.1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements	8.056.289,20	1.806.165,95	9.862.455,15	16.227,01	-	16.227,01	-	9.846.228,14
17 - Aide à la Jeunesse	33.525.869,44	15.788.146,93	49.314.016,37	10.473.893,82	383.090,01	10.856.983,83	-	38.457.032,54
17.1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	33.525.869,44	15.788.146,93	49.314.016,37	10.473.893,82	383.090,01	10.856.983,83	-	38.457.032,54
18 - Maisons de Justice	410.162,30	241.962,85	652.125,15	99.779,63	-	99.779,63	-	552.345,52
18.1 - Centre de surveillance électronique	410.162,30	241.962,85	652.125,15	99.779,63	-	99.779,63	-	552.345,52
20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)	693.783,09	298.806,23	992.589,32	157.011,11	26.549,92	183.561,03	-	809.028,29
20.1 - Activités et soutiens de nature transversale	274.517,38	71.097,33	345.614,71	59.726,52	7.583,41	67.309,93	-	278.304,78
20.7 - Action culturelle territoriale	419.265,71	227.708,90	646.974,61	97.284,59	18.966,51	116.251,10	-	530.723,51
25 - Audiovisuel et Multimédia	- 5.949.864,96	1.378.475,78	- 4.571.389,18	5.009.517,39	550.146,08	5.559.663,47	14.856.531,37	4.725.478,72
25.1 - Initiatives et interventions diverses	- 10.783.296,86	-	- 10.783.296,86	3.793.834,51	279.400,00	4.073.234,51	14.856.531,37	-
25.3 - Radio et télévision	4.833.431,90	1.378.475,78	6.211.907,68	1.215.682,88	270.746,08	1.486.428,96	-	4.725.478,72
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	33.804.114,85	28.267.573,09	62.071.687,94	30.422.416,22	4.566.628,74	34.989.044,96	710.723,94	27.793.366,92
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	34.907.467,96	15.728.909,01	50.636.376,97	21.888.058,64	3.788.958,09	25.677.016,73	-	24.959.360,24
40.4 - AEQES	1.865.001,21	64.339,59	1.929.340,80	62.026,97	-	62.026,97	-	1.867.313,83
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de	33.042.466,75	15.664.569,42	48.707.036,17	21.826.031,67	3.788.958,09	25.614.989,76	-	23.092.046,41
47 - Allocations d'études	774.614,71	433.102,70	1.207.717,41	361.114,00	-	361.114,00	-	846.603,41
47.1 - Allocations	774.614,71	433.102,70	1.207.717,41	361.114,00	-	361.114,00	-	846.603,41
52 - Enseignement secondaire	- 740.199,39	10.292.959,31	9.552.759,92	8.173.243,58	-	8.173.243,58	607.886,93	1.987.403,27
52.9 - Discriminations positives - divers	- 740.199,39	10.292.959,31	9.552.759,92	8.173.243,58	-	8.173.243,58	607.886,93	1.987.403,27
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	- 1.137.768,43	1.812.602,07	674.833,64	-	777.670,65	777.670,65	102.837,01	-
55.9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Cap	- 1.137.768,43	1.812.602,07	674.833,64	-	777.670,65	777.670,65	102.837,01	-
Total général	83.751.249,95	77.347.337,96	161.098.587,91	64.953.008,23	6.045.970,46	70.998.978,69	15.567.255,31	105.666.864,53

FÉDÉRATION

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.C ENCOURS

Article 29 § 3 – solde des dépenses demeurant à liquider

1. sur les crédits d'engagement
2. sur les fonds budgétaires moyens d'engagement

Total	1.007.045.853,16	863.122.704,58
CE-LL	972.418.644,36	837.388.555,86
Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
1758125	4.964,09	4.964,09
1758126	606,31	606,31
1758607	20,09	0,00
1758609	99,28	0,00
1758816	5.590,20	0,00
1759102	62.790,92	0,00
1759897	47,60	0,00
1760286	660,81	0,00
1761219	389,40	0,00
1761237	12.452,19	0,00
1761265	1.000,00	0,00
1761424	2.299,00	0,00
1761626	1.500,00	0,00
1762017	7.436,29	0,00
1762490	4.866,61	0,00
1762861	15.826,80	0,00
1763458	600,00	0,00
1763936	500,00	0,00
1764348	50.745,58	0,00
1764588	237,38	0,00
1764630	816,00	0,00
1764759	500,00	0,00
1764762	500,00	0,00
1764766	500,00	0,00
1764767	181,00	0,00
1764902	750,00	0,00
1764903	750,00	0,00
1764904	24,00	0,00
1764905	750,00	0,00
1858200	32,14	0,00
1858225	56.057,84	56.057,84
1858226	87,14	87,14
1858759	62.608,39	0,00
1860099	13.401,00	0,00
1860100	10.846,00	0,00
1860102	11.752,00	0,00
1860103	519,50	0,00
1860247	7.495,69	0,00
1861326	51,73	0,00
1861439	335,20	0,00
1861441	392,45	0,00
1861513	19,50	0,00
1861590	2.251,10	0,00
1862156	300,00	0,00
1862257	20.733,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
1862680	7.020,32	0,00
1862682	5.000,00	0,00
1863424	4.400,00	0,00
1863885	4.155,36	0,00
1863949	18.439,08	0,00
1864195	50,00	0,00
1864795	17.369,70	0,00
1865046	20.000,00	20.000,00
1865133	671.496,92	671.496,92
1865394	12,24	0,00
1865396	557,28	0,00
1865401	21,31	0,00
1865406	1.500,00	0,00
1865448	625,00	0,00
1865449	625,00	0,00
1865452	77,98	0,00
1865453	1.075,28	0,00
1865474	1.250,00	0,00
1865489	1.250,00	0,00
1865491	1.125,00	0,00
1865526	1.125,00	0,00
1865853	1.000,00	0,00
1865854	1.250,00	0,00
1865967	19.363,00	0,00
2019000008	6.558,03	6.558,03
2019000015	3.000,00	0,00
2019000894	0,84	0,84
2019000980	5.125,00	0,00
2019001664	4.000,00	4.000,00
2019001665	3.400,00	3.400,00
2019001666	3.500,00	3.500,00
201900178	770,00	0,00
2019002661	3.600,00	0,00
2019003501	4.104,45	0,00
2019004218	211,91	0,00
2019004790	265,00	0,00
2019006070	1.613,04	0,00
2019006330	32.688,53	0,00
2019006423	0,00	151,25
2019006547	1.000,00	0,00
2019006565	19.297,00	19.297,00
2019006721	8,44	0,00
2019006722	7,08	0,00
2019007213	187.531,07	187.531,07
2019007942	28.798,06	28.798,06
2019008086	80,15	80,15
2019008247	300,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2019008509	3.375,00	0,00
2019008559	2.768,59	2.768,59
2019008981	0,10	0,10
2019009200	6.750,00	0,00
2019009346	1.800,00	1.800,00
2019009350	84.000,00	84.000,00
2019009782	2,50	0,00
2019009783	526,00	0,00
2019009874	400,00	0,00
2019010081	8.290,54	8.290,54
2019010451	1.413,28	0,00
2019011028	1.100,00	0,00
2019011266	51,40	0,00
2019011491	0,75	0,00
2019011612	6,26	0,00
2019011613	2.691,34	0,00
2019012188	3.226,52	1.936,00
2019012210	150,00	0,00
2019012343	8,77	8,77
2019012345	1.709,21	0,00
2019012516	4,45	0,00
2019012612	1.215,00	0,00
2019012703	150,00	0,00
2019013043	1.500,00	1.500,00
2019013064	98,86	98,86
2019013075	400,00	0,00
2019013077	1.190,00	0,00
2019013081	1.190,00	0,00
2019013337	27.208,26	0,00
2019013345	938,15	0,00
2019013346	35,70	0,00
2019013347	31,50	0,00
2019014107	13.052,40	9.812,38
201904374	435,00	0,00
2020000052	580,28	0,00
2020000053	336,48	336,48
2020000054	1.313,96	1.313,96
2020000055	162,06	0,00
2020000056	402,82	0,00
2020000057	588,67	0,00
2020000076	1.802,27	0,00
2020000108	511,65	0,00
2020000109	11.441,65	0,00
2020000111	242,41	0,00
2020000164	14.136,48	0,00
2020000165	7.217,36	0,00
2020000166	333,79	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2020000183	9.814,72	0,00
2020000333	2.400,00	0,00
2020000448	24.822,24	24.822,24
2020000451	2.647,82	2.647,82
2020000460	87.446,72	0,00
2020000473	8.000,00	0,00
2020000474	7.901,26	0,00
2020000475	2.851,02	0,00
2020000547	3.035,24	0,00
2020000548	646,63	0,00
2020000549	3.702,12	0,00
2020000611	966,85	966,85
2020000612	30,64	30,64
2020000656	272,25	272,25
2020000683	6,09	6,09
2020000684	41,07	41,07
2020000768	18.016,83	0,00
2020001026	264,73	264,73
2020001027	14.281,44	14.281,44
2020001157	125,62	0,00
2020001188	1.000,00	0,00
2020001209	140,00	140,00
2020001236	2.788,87	2.788,87
2020001238	103.619,43	0,00
2020001336	686,50	686,50
2020001352	7.336,45	0,00
2020001361	42.452,90	0,00
2020001671	6.900,00	6.900,00
2020001739	2,25	0,00
2020001882	5.000,00	0,00
2020002000	1.199,95	0,00
2020002276	31.451,76	0,00
2020002279	9.495,28	0,00
2020002579	103.793,24	0,00
2020002592	5.429,88	5.429,88
2020002598	184,92	0,00
2020002604	214,17	214,17
2020002804	40,00	40,00
2020003027	825,00	825,00
2020003071	3,00	3,00
2020003078	6.917,00	6.917,00
2020003226	0,03	0,00
2020003317	968,67	968,67
2020003320	595,53	595,53
2020003321	81,05	81,05
2020003337	633,62	633,62
2020003428	2.250,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2020003447	9.902,64	9.902,64
2020003448	42.023,30	42.023,30
2020003457	1.485,00	1.485,00
2020003640	1.428,90	1.428,90
2020003646	800,00	800,00
2020003685	3.011,80	0,00
2020003686	8.931,50	0,00
2020003797	47.378,28	47.378,28
2020003997	12.947,00	12.947,00
2020004080	0,01	0,00
2020004224	784,60	784,60
2020004267	345,00	345,00
2020004278	750,00	750,00
2020004335	0,01	0,00
2020004442	110,71	0,00
2020004540	1.477,00	1.477,00
2020004541	15.201,87	15.201,87
2020004557	319,83	0,20
2020004716	297,00	297,00
2020004735	0,00	812,50
2020004755	2,00	2,00
2020004767	1.873,44	0,00
2020004768	2.200,82	0,00
2020004829	17.335,73	0,00
2020004830	20.419,51	0,00
2020004832	3.141,02	0,00
2020004842	106.400,00	106.400,00
2020004871	12.370,00	0,00
2020004872	7.417,57	7.417,57
2020004877	2.000,00	2.000,00
2020005001	1.197,90	0,00
2020005022	337,50	337,50
2020005042	500,00	500,00
2020005479	259,10	0,00
2020005538	2.269,06	2.269,06
2020005589	11.409,45	11.409,45
2020005645	891,76	0,00
2020005661	796,60	796,60
2020005755	302,40	0,00
2020005837	5.400,00	5.400,00
2020005932	9.644,22	0,00
2020005942	6.967,48	0,00
2020006087	731,40	731,40
2020006110	2.505,00	2.505,00
2020006338	1.000,00	1.000,00
2020006339	21.907,38	21.907,38
2020006340	4.771,58	4.771,58

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2020006519	502,05	502,05
2020006522	250,80	250,80
2020006523	153,26	153,26
2020006525	173,50	173,50
2020006542	82,31	82,31
2020006544	88,77	88,77
2020006593	27.286,68	27.286,68
2020006640	616,10	0,00
2020006649	4.198,80	4.198,80
2020006772	13.007,28	13.007,28
2020007089	0,01	0,01
2020007146	1.128,93	1.128,93
2020007158	852,93	852,93
2020007159	663,13	663,13
2020007160	722,08	722,08
2020007162	126,22	126,22
2020007164	496,73	496,73
2020007165	2.221,43	2.221,43
2020007166	775,24	775,24
2020007178	190,90	190,90
2020007192	975,00	975,00
2020007273	40.000,00	40.000,00
2020007383	0,01	0,00
2020007417	668,78	0,00
2020007418	124,33	0,00
2020007426	3.300,00	0,00
2020007459	5,00	5,00
2020007462	599,76	599,76
2020007674	3.514,57	2.712,18
2020007686	1.500,00	1.500,00
2020007776	180,80	180,80
2020007842	1.200,00	0,00
2020007929	375,00	375,00
2020007952	150,00	150,00
2020007953	225,00	225,00
2020007954	600,00	0,00
2020007956	375,00	375,00
2020008017	10.732,61	10.732,61
2020008019	14.000,00	0,00
2020008218	935,23	0,00
2020008220	20.235,29	0,00
2020008229	1.800,00	1.800,00
2020008292	4.813,38	0,00
2020008305	300,00	300,00
2020008409	6.766,40	0,00
2020008422	1.500,00	1.500,00
2020008466	1.200,00	1.200,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2020008556	2.332,64	2.332,64
2020008604	18,16	0,00
2020008605	3.245,89	0,00
2020008711	150,00	150,00
2020008717	3.000,00	3.000,00
2020008743	44.854,74	44.854,74
2020008750	3.300,00	3.300,00
2020008953	136,35	136,35
2020009014	90,00	90,00
2020009025	1.800,00	1.800,00
2020009028	1.000,00	1.000,00
2020009030	750,00	750,00
2020009031	750,00	750,00
2020009133	375,00	375,00
2020009169	1.350,00	1.350,00
2020009273	1.500,00	0,00
2020009349	435,11	435,11
2020009433	1.350,00	1.350,00
2020009465	3.000,00	3.000,00
2020009475	223,71	0,00
2020009602	1.500,00	1.500,00
2020009617	436,08	0,00
2020009627	5.000,00	0,00
2020009969	1.000,00	1.000,00
2020009989	99,70	0,00
2020010190	235,20	235,20
2020010216	600,00	600,00
2020010313	400,00	400,00
2020010315	1.000,00	1.000,00
2020010365	6.518,00	6.518,00
2020010366	4.500,00	4.500,00
2020010429	899,85	899,85
2020010433	899,85	899,85
2020010438	332,04	0,00
2020010511	3.000,00	3.000,00
2020010523	356,03	0,00
2020010545	601,18	601,18
2020010546	580,71	580,71
2020010553	2.628,80	0,00
2020010643	111,60	111,60
2020010781	3.296,25	0,00
2020010937	1.963,44	0,00
2020010938	171,40	0,00
2020010947	3.706,92	0,00
2020010949	471,22	0,00
2020010990	2.175,00	2.175,00
2020011060	30.781,17	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2020011092	100,00	100,00
2020011093	200,00	200,00
2020011094	100,00	100,00
2020011106	57.169,23	0,00
2020011129	675,00	675,00
2020011137	128,87	128,87
2020011143	750,00	750,00
2020011216	18.399,87	0,00
2020011251	997,19	997,19
2020011356	3,00	3,00
2020011468	8.477,55	0,00
2020011469	9.134,03	0,00
2020011470	7.983,54	0,00
2020011505	6.140,00	6.140,00
202002265	450,00	0,00
2021000040	2.901,28	2.901,28
2021000079	1.401,69	0,00
2021000090	616,96	616,96
2021000097	104,55	0,00
2021000100	9.711,43	0,00
2021000103	1.015,91	1.015,91
2021000105	3.580,58	0,00
2021000106	15.409,23	0,00
2021000108	33.429,15	0,00
2021000179	3.126,77	0,00
2021000208	15,71	0,00
2021000245	623.004,80	0,00
2021000306	383,02	0,00
2021000307	6.125,00	0,00
2021000311	11.399,55	0,00
2021000598	4.450,03	0,00
2021000618	189,95	189,95
2021000623	5.205,87	0,00
2021000624	9.618,20	0,00
2021000869	199,60	199,60
2021000875	1.889,85	1.889,85
2021000934	5.929,87	0,00
2021000987	1.951,23	1.951,23
2021000988	25,22	25,22
2021000990	492,14	492,14
2021000992	22,87	22,87
2021000993	553,32	553,32
2021000994	22,87	22,87
2021001001	873,34	873,34
2021001007	1.179,21	1.179,21
2021001009	497,27	497,27
2021001010	342,91	342,91

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2021001035	3.000,00	3.000,00
2021001036	750,00	750,00
2021001068	14.575,25	0,00
2021001069	3.000,00	0,00
2021001074	1.715,79	0,00
2021001075	3.000,00	0,00
2021001076	3.000,00	0,00
2021001208	4.409,30	4.409,30
2021001236	1.430,61	1.430,61
2021001246	3.775,38	286,58
2021001253	21,21	21,21
2021001294	4.689,44	0,00
2021001348	4.474,26	0,00
2021001435	22.699,27	0,00
2021001471	304,57	0,00
2021001545	1.089,00	0,00
2021001572	18.370,00	18.370,00
2021001651	3.750,00	3.750,00
2021001693	4.050,06	4.050,06
2021001729	17.233,96	0,00
2021001799	27,44	0,00
2021001821	3.319,95	0,00
2021001908	22,68	22,68
2021001911	54.383,36	54.383,36
2021001924	520,40	520,40
2021001926	229,43	229,43
2021001927	100,20	100,20
2021001929	179,89	179,89
2021001930	476,42	476,42
2021001931	2.220,00	2.220,00
2021002000	385,00	385,00
2021002003	325,00	325,00
2021002005	325,00	325,00
2021002013	815,00	815,00
2021002019	325,00	325,00
2021002021	381,00	381,00
2021002022	325,00	325,00
2021002030	325,00	325,00
2021002031	325,00	325,00
2021002032	490,00	490,00
2021002155	300,38	300,38
2021002174	32,13	32,13
2021002182	2.000,00	2.000,00
2021002192	2.204,32	2.204,32
2021002235	15.261,15	15.261,15
2021002412	15.233,88	0,00
2021002413	19.010,83	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2021002703	18.459,12	18.459,12
2021002728	144.734,63	144.734,63
2021002769	11.523,73	0,00
2021002770	6.385,64	0,00
2021002780	139.701,32	0,00
2021002781	8.996,63	0,00
2021002782	4.696,09	4.696,09
2021002797	13.876,37	13.184,30
2021002818	250,00	250,00
2021002832	12.043,71	0,00
2021002985	9,80	9,80
2021002986	276,77	276,77
2021003007	3.000,00	0,00
2021003052	6.800,00	0,00
2021003098	521,09	521,09
2021003100	1.000,00	1.000,00
2021003187	5.061,14	5.061,14
2021003189	763,00	763,00
2021003210	793,00	793,00
2021003211	5.000,00	5.000,00
2021003218	2.956,97	2.956,97
2021003229	123,24	123,24
2021003230	22,41	22,41
2021003240	688,49	688,49
2021003458	38.296,00	38.296,00
2021003844	750,00	750,00
2021003851	375,00	375,00
2021003861	750,00	750,00
2021003983	4.500,00	4.500,00
2021003996	999,47	999,47
2021003997	1.740,59	1.740,59
2021004059	9,80	9,80
2021004063	51,89	51,89
2021004415	219.003,00	146.002,00
2021004423	1.045,00	1.045,00
2021004424	108,00	108,00
2021004425	415,00	415,00
2021004443	2.783,00	2.783,00
2021004448	1.552,50	1.552,50
2021004449	735,00	735,00
2021004524	975,00	0,00
2021004573	300,00	300,00
2021004606	56,25	56,25
2021004615	550,00	550,00
2021004651	1.282,20	1.282,20
2021004685	1.500,00	1.500,00
2021004707	600,00	600,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2021004711	1.000,00	1.000,00
2021004728	711,00	711,00
2021004738	270,00	270,00
2021004739	500,00	500,00
2021004742	500,00	500,00
2021004744	700,00	700,00
2021004784	1.800,00	1.800,00
2021004788	700,00	700,00
2021004789	750,00	750,00
2021004828	379,44	379,44
2021004910	3.976,80	3.976,80
2021004911	494,80	494,80
2021004914	1.000,00	1.000,00
2021005113	400,00	0,00
2021005156	2.339,17	2.339,17
2021005158	201,24	201,24
2021005162	16,46	16,46
2021005164	1,21	0,00
2021005306	4,31	0,00
2021005325	224,78	0,00
2021005546	64,59	64,59
2021005547	57,74	57,74
2021005548	214,63	214,63
2021005549	231,53	231,53
2021005643	87,24	87,24
2021005694	94,00	94,00
2021005698	337,50	337,50
2021005844	28.498,10	28.498,10
2021005871	129,29	129,29
2021005876	800,00	800,00
2021005937	3.828,59	3.828,59
2021005952	9.517,00	9.517,00
2021005961	2.348,73	0,00
2021006017	3.013,95	0,00
2021006105	4.719,00	0,00
2021006112	5.250,00	5.250,00
2021006117	700,00	700,00
2021006161	2.194,79	0,00
2021006163	6,00	6,00
2021006169	4.380,00	4.380,00
2021006405	1.500,00	1.500,00
2021006493	600,00	0,00
2021006615	13.512,50	0,00
2021006652	1.216,41	1.216,41
2021007275	829.856,00	829.856,00
2021007378	450,00	450,00
2021007426	4.104,00	4.104,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2021007534	900,00	0,00
2021007546	9.198,90	0,00
2021007613	1.530,00	1.530,00
2021007618	6.150,00	0,00
2021007646	617,16	617,16
2021007932	3.312,00	3.312,00
2021007953	42,00	42,00
2021008260	1.050,00	1.050,00
2021008261	1.805,56	1.805,56
2021008280	946,06	0,00
2021008404	999,80	0,00
2021008412	3.150,00	3.150,00
2021008571	5.089,00	5.089,00
2021008592	1.028,25	1.028,25
2021008604	150,00	150,00
2021008636	828,00	828,00
2021008641	648,75	648,75
2021008679	2.644,21	0,00
2021008692	1.500,00	1.500,00
2021008696	225,00	0,00
2021008851	2.460,00	2.460,00
2021008908	7.500,00	0,00
2021008912	3.375,00	0,00
2021008914	9.750,00	9.750,00
2021008935	8.250,00	8.250,00
2021009013	2.662,00	2.662,00
2021009206	1.113,19	0,00
2021009230	193,60	193,60
2021009232	900,34	900,34
2021009234	24,30	24,30
2021009363	900,00	0,00
2021009374	1.971,00	1.971,00
2021009476	1.160,00	0,00
2021009674	600,00	600,00
2021009695	7.138,72	7.138,72
2021009697	3.085,22	3.085,22
2021009720	750,00	750,00
2021009734	26.491,93	0,00
2021009735	1.278,47	0,00
2021009737	2.790,00	2.790,00
2021009749	732,64	0,00
2021009759	4.428,00	4.428,00
2021009920	22.166,14	0,00
2021009956	87.803,20	87.803,20
2021009973	1.646,00	1.646,00
2021010113	2.100,00	2.100,00
2021010123	619,20	619,20

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2021010131	3.477,30	0,00
2021010292	0,01	0,01
2021010293	3.331,00	0,00
2021010313	1.740,55	0,00
2021010314	6.600,00	0,00
2021010315	4.025,00	0,00
2021010316	9.000,34	0,00
2021010320	8.871,55	0,00
2021010322	844,27	0,00
2021010324	3.963,15	0,00
2021010327	5.953,05	0,00
2021010332	1.523,94	0,00
2021010336	3.000,00	0,00
2021010337	9.002,89	0,00
2021010396	3.232,45	3.232,45
2021010411	960,00	0,00
2021010642	4.666,60	4.666,60
2021010647	4.083,20	4.083,20
2021010739	8.000,00	0,00
2021010740	450,00	450,00
2021010766	24.558,69	24.558,69
2021010805	1.372,50	1.372,50
2021010816	1.125,00	0,00
2021010915	2.250,00	2.250,00
2021010921	1.370,85	1.370,85
2021010936	899,00	0,00
2021010960	7.090,39	0,00
2021010993	125,01	125,01
2021011002	197.406,78	0,00
2021011004	93.768,44	0,00
2021011008	44.416,96	0,00
2021011033	907,50	0,00
2021011090	45.800,00	0,00
2021011092	50.836,00	0,00
2021011093	11.364,00	0,00
2021011102	4.500,00	0,00
2021011141	365.203,15	0,00
2021011162	4.794,00	4.794,00
2021011165	3.000,00	3.000,00
2021011198	175,30	175,30
2021011220	585,00	585,00
2021011231	2.582,00	0,00
2021011239	9.000,00	0,00
2021011245	4.728,48	0,00
2021011291	49.740,11	49.740,11
2021011417	86,76	86,76
2021011434	641,19	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2021011532	2.266,92	2.266,92
2021011536	2.500,00	2.500,00
2021011610	10.000,00	10.000,00
2021011662	38.742,70	0,00
2021011674	121,25	0,00
2021011744	18.427,14	0,00
2021011748	1.981,77	0,00
2021011750	5.644,02	0,00
2021011806	3.900,00	0,00
2021011811	3.730,00	0,00
2021011812	8.950,00	0,00
2021011813	1.133,00	1.133,00
2021011817	16.000,00	0,00
2021011835	100.833,23	9.043,83
2021011906	10.369,88	0,00
2021011908	57,10	0,00
2021011909	2.269,09	0,00
2021011911	6.000,00	0,00
2021011912	3.231,00	0,00
2021011913	30.880,88	0,00
2021011934	128.784,00	0,00
2021011935	1.313,27	0,00
2021011976	44.416,96	0,00
2021011987	213,62	0,00
2021012149	43.225,82	43.225,82
2021012150	4.900,00	4.900,00
2021012176	277.435,47	32.922,60
2021012178	73.791,79	31.756,25
2021012182	82.011,11	0,00
2021012212	5.158,92	0,00
2021012276	4.500,00	4.500,00
202104315	1.200,00	0,00
2022000011	9,46	0,00
2022000018	5.647,07	0,00
2022000020	3.388,00	0,00
2022000021	3.431,80	0,00
2022000072	17.993,81	0,00
2022000077	4.971,16	0,00
2022000082	1.611,16	1.611,16
2022000083	2.253,70	0,00
2022000084	10.173,17	0,00
2022000095	253,79	0,00
2022000096	8.520,00	0,00
2022000101	1.054,41	0,00
2022000104	5.407,10	0,00
2022000105	213,90	0,00
2022000181	6.286,85	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022000203	15.287,93	0,00
2022000217	1.942,00	0,00
2022000224	1.427,61	1.427,61
2022000225	515,07	515,07
2022000226	13.110,19	0,00
2022000227	2.197,13	2.197,13
2022000235	6.518,91	0,00
2022000236	3.804,95	0,00
2022000237	5.220,86	0,00
2022000239	1,71	0,00
2022000241	10.540,96	0,00
2022000243	3.771,64	0,00
2022000369	2.248,36	2.248,36
2022000372	4.237,36	0,00
2022000381	4.882,35	0,00
2022000390	1.728,90	0,00
2022000391	6.193,91	0,00
2022000457	800,00	800,00
2022000564	180,00	180,00
2022000611	500,00	500,00
2022000665	23.838,25	28,74
2022000666	11.598,76	11.598,76
2022000667	6.784,96	6.784,96
2022000668	1.709,86	1.709,86
2022000675	1.125,00	0,00
2022000753	3.687,64	3.687,64
2022000754	248,36	248,36
2022000784	1.047.015,20	441.354,48
2022000803	330,00	330,00
2022000813	6.625,00	0,00
2022001118	3.297,27	3.297,27
2022001327	400,00	400,00
2022001420	15.370,00	0,00
2022001427	942,46	0,00
2022001451	1.029,44	1.029,44
2022001477	260,32	100,11
2022001511	1.283,26	0,00
2022001516	26.257,85	26.257,85
2022001528	1.500,00	1.500,00
2022001910	500,00	500,00
2022001913	7.500,00	7.500,00
2022001983	7.500,00	0,00
2022001985	172,78	0,00
2022002003	6.658,41	0,00
2022002004	22,19	0,00
2022002050	3.106,44	0,00
2022002133	13.894,42	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022002135	15.540,74	0,00
2022002137	94.485,27	0,00
2022002138	21.934,00	0,00
2022002145	117.452,10	0,00
2022002147	116.201,62	0,00
2022002151	88.783,50	0,00
2022002153	9.157,63	0,00
2022002319	593,63	593,63
2022002320	9.898,27	9.898,27
2022002557	8.249,15	27,92
2022002642	1.086,58	1.086,58
2022002664	6.500,00	6.500,00
2022002702	600,00	0,00
2022002742	200,00	200,00
2022002750	2.100,00	2.100,00
2022002881	13.774,84	0,00
2022003061	1.170,00	1.170,00
2022003169	85,50	85,50
2022003171	4.500,00	0,00
2022003182	13.720,50	0,00
2022003202	166.495,77	0,00
2022003203	2.297,25	2.297,25
2022003247	9.440,97	9.440,97
2022003258	7.493,32	0,00
2022003445	1.000,00	1.000,00
2022003494	26.551,10	26.551,10
2022003531	249.644,89	249.644,89
2022003604	108,90	108,90
2022003620	2.000,00	0,00
2022003837	242.902,67	105.590,30
2022003882	1.800,00	0,00
2022003887	1.650,00	0,00
2022003889	27.600,00	27.600,00
2022003895	1.050,00	0,00
2022003912	1.650,00	0,00
2022003943	3.000,00	0,00
2022003944	3.600,00	0,00
2022003946	3.300,00	0,00
2022003947	3.000,00	0,00
2022004068	3.000,00	3.000,00
2022004088	75,38	0,00
2022004113	2.049,75	2.049,75
2022004233	1.200,00	0,00
2022004247	3.906,29	3.906,29
2022004250	6.126,00	6.126,00
2022004253	5.146,50	5.146,50
2022004271	106,80	106,80

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022004272	2.342,77	2.342,77
2022004306	232,32	232,32
2022004403	675,00	0,00
2022004410	600,00	600,00
2022004438	240,00	240,00
2022004454	4.500,00	0,00
2022004599	73,98	73,98
2022004600	12.580,33	12.580,33
2022004601	515,75	515,75
2022004635	300,01	0,00
2022004636	1.287,16	1.287,16
2022004667	4.500,00	4.500,00
2022004676	7.500,00	0,00
2022004678	5.250,00	0,00
2022004694	37,63	0,00
2022004766	3.000,00	0,00
2022004919	1.210,00	0,00
2022004924	1.305,83	1.305,83
2022004971	756,75	756,75
2022004974	375,00	375,00
2022004986	283.733,75	37.008,75
2022005009	18.093,75	18.093,75
2022005199	940,00	0,00
2022005308	72.680,28	22.180,28
2022005663	1.737,20	1.737,20
2022005668	292,75	292,75
2022005669	2.500,00	2.500,00
2022005678	1.320,00	1.320,00
2022005700	1.065,00	1.065,00
2022005703	2.360,25	0,00
2022005927	750,00	750,00
2022005932	585,00	585,00
2022005949	6.750,00	6.750,00
2022006064	9.438,00	9.438,00
2022006142	1.200,00	0,00
2022006221	2,70	2,70
2022006255	29.576,30	29.576,30
2022006273	1.744,82	1.744,82
2022006381	4.144,21	4.144,21
2022006389	1.365,00	1.365,00
2022006538	9.000,00	0,00
2022006539	5.250,00	0,00
2022006601	1.583,55	0,00
2022006604	13.200,00	0,00
2022006605	3.000,00	0,00
2022006693	164,20	164,20
2022006695	556,03	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022006744	1.000,00	0,00
2022006747	8.851,14	0,00
2022006760	5.438,67	0,00
2022006772	12.400,00	12.400,00
2022006795	600,00	600,00
2022006837	52,50	0,00
2022006843	1.200,00	0,00
2022006862	750,40	750,40
2022006865	8.097,69	8.097,69
2022006883	4.265,25	4.265,25
2022006885	852,85	852,85
2022006974	3,00	3,00
2022007001	3.717,30	3.717,30
2022007061	63.586,82	7.898,14
2022007068	10,72	0,00
2022007089	2.000,00	2.000,00
2022007157	1.629,91	1.629,91
2022007226	1.524,31	0,00
2022007230	9.000,00	0,00
2022007240	33.512,99	33.512,99
2022007242	13.817,80	13.817,80
2022007243	2.869,91	2.869,91
2022007321	8.894,58	8.894,58
2022007444	99.038,71	48.771,27
2022007454	2.400,00	2.400,00
2022007458	27,62	27,62
2022007459	622,21	622,21
2022007510	2.109,46	0,00
2022007511	5.006,47	0,00
2022007512	32.842,49	0,00
2022007610	872,16	0,00
2022007611	8.155,00	0,00
2022007666	900,00	900,00
2022007711	3.750,00	3.750,00
2022007889	600,00	600,00
2022007941	1.288,72	1.288,72
2022007973	153,10	153,10
2022007980	351,98	351,98
2022008088	1.613,91	1.613,91
2022008110	182,95	182,95
2022008111	1.566,92	1.566,92
2022008136	6.612,34	6.612,34
2022008154	4.724,28	0,00
2022008155	58,98	0,00
2022008156	6,05	0,00
2022008174	2.500,00	2.500,00
2022008205	2.246,72	2.246,72

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022008206	2.456,02	2.456,02
2022008207	2.058,32	2.058,32
2022008208	2.211,26	2.211,26
2022008209	2.217,42	2.217,42
2022008212	171,49	171,49
2022008326	0,66	0,66
2022008361	900,00	0,00
2022008371	80,00	80,00
2022008392	50.600,00	0,00
2022008422	4.640,00	4.640,00
2022008427	6.000,00	6.000,00
2022008428	1,00	0,00
2022008444	900,00	900,00
2022008445	6.600,00	6.600,00
2022008446	2.347,80	747,80
2022008448	9.788,05	9.788,05
2022008451	9.336,33	9.336,33
2022008462	9.000,00	6.932,22
2022008487	250,00	0,00
2022008513	7.269,50	6.167,80
2022008525	300,00	300,00
2022008548	8.156,25	8.156,25
2022008574	227,40	227,40
2022008594	14.229,60	14.229,60
2022008600	1.822,86	0,00
2022008601	175.309,20	131.376,88
2022008602	43,36	43,36
2022008603	48,24	48,24
2022008604	1.059,86	1.059,86
2022008605	954,81	954,81
2022008614	987,28	0,00
2022008625	9.999,44	9.999,44
2022008628	18.625,53	8.431,28
2022008648	3.258.079,28	0,00
2022008649	1.000,00	1.000,00
2022008725	8.922,00	0,00
2022008765	7.677,45	7.677,45
2022008837	28,33	28,33
2022008838	37,91	37,91
2022008841	299,58	299,58
2022008843	105,30	105,30
2022008929	3.937,50	3.937,50
2022008943	3.207,00	3.207,00
2022008952	78,78	78,78
2022008968	45,52	45,52
2022008969	134,98	134,98
2022008970	162,65	162,65

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022008972	246,75	246,75
2022008973	125,88	125,88
2022008978	10.000,00	0,00
2022008990	2.930,70	0,00
2022009001	30,00	30,00
2022009040	1.543,62	1.543,62
2022009050	987,99	987,99
2022009126	18.182,52	0,00
2022009128	22.817,02	22.817,02
2022009132	250,00	250,00
2022009190	3.000,00	3.000,00
2022009203	878,80	878,80
2022009233	1.996,50	1.996,50
2022009259	550.205,00	270.941,41
2022009315	4.360,01	4.360,01
2022009366	163.492,85	70.712,81
2022009385	1.100,00	1.100,00
2022009417	28.912,95	0,00
2022009432	770.298,78	379.330,93
2022009447	28,98	0,00
2022009449	2,23	2,23
2022009484	540,00	0,00
2022009490	1.500,00	0,00
2022009581	455.154,54	0,00
2022009582	810.036,85	0,00
2022009586	135,00	135,00
2022009662	116.198,00	58.851,97
2022009679	120.161,09	60.074,71
2022009725	241,10	0,00
2022009829	798,59	798,59
2022009830	16.000,00	0,00
2022009844	1.062,71	1.062,71
2022009852	545,41	545,41
2022009892	7.504,57	0,00
2022009893	3.577,96	0,00
2022009894	4.476,53	0,00
2022009896	3.157,21	0,00
2022009897	7.248,42	0,00
2022009898	95,28	0,00
2022010050	2.000,00	1.978,55
2022010068	131,97	131,97
2022010073	2.111,07	2.111,07
2022010253	1.100,00	1.100,00
2022010255	1.230,43	1.230,43
2022010256	9.670,00	0,00
2022010280	24,96	24,96
2022010281	1.023,49	1.023,49

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022010294	23.707,45	0,00
2022010301	595,82	595,82
2022010311	6.000,00	0,00
2022010411	4.500,00	0,00
2022010412	11.239,00	0,00
2022010415	45.818,00	0,00
2022010416	25.944,70	0,00
2022010450	7.109,15	7.109,15
2022010528	41.054,01	0,00
2022010540	85,00	85,00
2022010607	750,00	708,77
2022010640	750,00	750,00
2022010664	1.210,00	0,00
2022010721	568,00	568,00
2022010726	2.730,00	0,00
2022010727	600,00	600,00
2022010729	750,00	750,00
2022010758	720,00	720,00
2022010816	597,30	597,30
2022010819	450,00	450,00
2022010822	1.488,00	1.488,00
2022010849	30.000,00	0,00
2022010852	2.400,00	0,00
2022010855	900,00	900,00
2022010862	2.250,00	0,00
2022010969	7.961,60	7.961,60
2022010974	20,00	20,00
2022011033	330,87	330,87
2022011034	2.116,16	2.116,16
2022011038	228,80	0,00
2022011052	2.680,00	1.480,00
2022011053	661,00	661,00
2022011070	51,45	0,00
2022011080	568,00	568,00
2022011101	34.500,00	4.500,00
2022011102	25.834,65	8.017,65
2022011109	226,00	0,00
2022011114	230.000,00	30.000,00
2022011124	39,99	0,00
2022011128	342,72	0,00
2022011140	1.711,88	0,00
2022011141	14,67	0,00
2022011168	17.620,99	0,00
2022011172	330,87	330,87
2022011202	9.000,00	9.000,00
2022011227	1.518,00	1.518,00
2022011229	73.682,06	73.682,06

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022011250	1.042,50	1.042,50
2022011253	36.300,00	6.244,50
2022011254	6,30	6,30
2022011265	386,08	386,08
2022011266	276,65	276,65
2022011267	535,37	535,37
2022011269	249,89	249,89
2022011306	1.892,85	1.892,85
2022011313	0,10	0,10
2022011320	2.301,60	0,00
2022011322	1.062,40	1.062,40
2022011324	426,62	426,62
2022011327	1.418,63	1.418,63
2022011347	275.554,47	339,14
2022011442	325,39	325,39
2022011463	2.300,00	2.300,00
2022011464	3.950,00	3.950,00
2022011465	526,85	526,85
2022011466	1.052,40	1.052,40
2022011472	38.359,40	4.976,40
2022011477	43.672,20	5.047,10
2022011478	70.258,10	9.164,10
2022011479	37.950,00	4.950,00
2022011480	14.038,75	1.619,90
2022011484	105.915,00	13.815,00
2022011492	142,43	142,43
2022011493	2,07	2,07
2022011494	689,62	689,62
2022011495	343,82	343,82
2022011503	26.812,25	3.497,25
2022011514	107.525,00	14.025,00
2022011536	50.600,00	6.600,00
2022011539	102.062,50	13.312,50
2022011585	20.614,60	20.614,60
2022011663	278,30	278,30
2022011686	415,00	415,00
2022011709	1.673,33	0,00
2022011741	4.500,00	4.500,00
2022011743	4.413,67	0,00
2022011751	4.500,00	0,00
2022011774	6.857,12	6.857,12
2022011775	1.500,00	0,00
2022011814	133.329,85	17.390,85
2022011818	15.000,00	15.000,00
2022011842	2.289,72	0,00
2022011844	12.265,00	0,00
2022011867	525,00	525,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022011870	11.000,00	0,00
2022011871	35.370,43	0,00
2022011889	2.099,32	2.099,32
2022011891	12.200,00	12.200,00
2022011892	15.117,35	0,00
2022011895	7.744,35	7.744,35
2022011944	21,78	0,00
2022011947	3.000,00	3.000,00
2022011948	6.750,00	0,00
2022011959	2.475,75	2.475,75
2022011975	20.800,00	20.800,00
2022011976	1.568,40	0,00
2022012023	6.000,00	0,00
2022012056	7.414,30	0,00
2022012121	362.042,40	172.143,15
2022012131	2,27	0,00
2022012132	6.960,44	0,00
2022012134	25.605,00	0,00
2022012136	228.486,00	0,00
2022012143	33.043,43	0,00
2022012156	7.500,00	7.500,00
2022012164	1.363,35	1.363,35
2022012166	5.064,00	0,00
2022012169	12.016,20	0,00
2022012171	5.609,60	0,00
2022012173	11.018,66	0,00
2022012174	306.825,75	40.020,75
2022012183	2.061,21	0,00
2022012184	31.501,90	0,00
2022012230	2.225,00	2.225,00
2022012233	10.000,00	10.000,00
2022012255	12.065,60	0,00
2022012258	26,12	0,00
2022012270	441,63	0,00
2022012274	238.152,06	198.245,43
2022012275	739.502,51	509.044,63
2022012277	946,40	0,00
2022012278	51.408,11	51.408,11
2022012280	6.674,00	0,00
2022012281	10.508,17	0,00
2022012282	32.941,32	0,00
2022012285	9.700,00	9.700,00
2022012308	8.609,69	4.859,69
2022012318	2.947,16	19,52
2022012329	720,00	0,00
2022012396	12.267,33	9.267,33
2022012417	2.085,75	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
202202804	60,00	0,00
2023000001	11.873,59	0,00
2023000008	828,21	828,21
2023000012	448,23	0,00
2023000014	6.956,80	0,00
2023000038	19.542,28	0,00
2023000039	2.183,14	0,00
202300004	900,00	900,00
2023000040	6.079,93	0,00
2023000050	5.989,50	5.989,50
2023000058	20,66	0,00
2023000060	5.864,82	0,00
2023000063	249,18	0,00
2023000065	6.690,05	0,00
2023000066	9.345,87	0,00
2023000067	2.699,74	0,00
2023000068	772,56	0,00
2023000072	3.409,99	0,00
2023000074	1.877,15	0,00
2023000097	811,00	0,00
2023000101	82,60	0,00
2023000104	5.194,75	0,00
2023000105	5.009,68	0,00
2023000126	14.160,50	0,00
2023000129	9.191,43	0,00
2023000131	92,15	92,15
2023000132	1.728,36	1.728,36
2023000143	3.442,13	3.442,13
2023000161	2.839,02	0,00
2023000175	461,38	461,38
2023000210	122,20	122,20
2023000212	45.581,47	0,00
2023000233	103.975,76	0,00
2023000318	500,00	500,00
2023000483	7.517,26	0,00
2023000554	150,00	0,00
2023000555	620,00	0,00
2023000556	150,00	0,00
2023000557	470,00	0,00
2023000559	620,00	0,00
2023000561	150,00	0,00
2023000562	320,00	0,00
2023000566	470,00	0,00
2023000567	185.176,01	0,00
2023000568	5,24	0,00
2023000570	300,00	0,00
2023000573	150,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023000574	300,00	0,00
2023000580	1.902,00	0,00
2023000592	5.000,00	0,00
2023000596	1.557,43	0,00
2023000604	36.543,09	27.543,09
2023000624	150,00	0,00
2023000627	300,00	0,00
2023000628	470,00	0,00
2023000652	13.791,76	0,00
2023000755	470,00	0,00
2023000761	470,00	0,00
2023000799	767,00	0,00
2023000897	54.419,02	54.419,02
2023000899	2.956,60	2.956,60
2023000904	416,91	416,91
2023000927	9.567,46	0,00
2023000953	4.265,00	4.265,00
2023000964	3.049,50	3.049,50
2023001004	940,31	940,31
2023001011	290.000,00	0,00
2023001028	42.970,61	0,00
202300103	390,00	390,00
2023001047	678,00	0,00
2023001082	4.024,46	0,00
2023001083	1.817,13	0,00
2023001084	1.031,96	0,00
2023001085	236,47	0,00
2023001086	4.638,89	0,00
2023001087	90,27	0,00
2023001163	545,66	545,66
2023001203	1.071,00	0,00
2023001223	848,40	848,40
2023001234	1.800,00	1.800,00
2023001241	52.000,00	0,00
2023001277	15.446,18	0,00
2023001388	29.046,00	29.046,00
2023001424	9,47	0,00
2023001425	357,02	0,00
2023001426	696,78	0,00
2023001427	3.696,59	0,00
2023001428	37.500,00	0,00
2023001430	1.477,19	0,00
2023001442	544,71	544,71
2023001445	9.740,86	9.740,86
2023001491	1.500,00	1.500,00
2023001496	1.199,35	1.199,35
2023001508	1.670,12	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023001509	4.616,01	0,00
2023001510	89,33	0,00
2023001581	3.975,00	3.975,00
2023001585	45,00	45,00
2023001597	340,00	82,90
2023001601	4.500,00	0,00
2023001618	62,80	0,00
2023001639	198,63	198,63
2023001641	51.351,88	51.351,88
2023001650	159,77	159,77
2023001719	74.269,80	74.269,80
2023001727	150,04	0,00
2023001750	268,00	0,00
2023001751	8.543,98	0,00
2023001752	100,00	0,00
2023001753	341,66	0,00
2023001878	1.981,22	0,00
2023001887	337,20	337,20
2023001929	9.418,64	9.418,64
2023001952	10.222,24	5.579,88
2023001969	22.716,08	12.399,73
2023001981	907,50	907,50
2023001983	1.500,00	0,00
2023002018	1.000,00	0,00
2023002020	678,50	678,50
2023002086	1.000,00	0,00
2023002095	40,00	40,00
2023002097	40,22	40,22
2023002139	359,34	359,34
2023002180	26.647,00	26.647,00
2023002244	3.150,00	0,00
2023002247	2.250,00	0,00
2023002289	3.000,00	3.000,00
2023002334	3.000,00	0,00
2023002336	50.000,00	50.000,00
2023002346	6.000,00	0,00
2023002376	13.500,00	13.500,00
2023002457	2.500,00	0,00
2023002567	150,00	150,00
2023002653	4.499,61	0,00
2023002659	10.000,00	0,00
2023002664	6.053,43	0,00
2023002665	10.000,00	0,00
2023002670	10.000,00	0,00
2023002676	130,48	0,00
2023002720	10.000,00	0,00
2023002721	5.358,40	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023002722	1.681,64	0,00
2023002759	655,31	96,78
2023002761	655,31	96,78
2023002763	985,90	0,00
2023002764	655,31	96,78
2023002765	1.855,82	0,00
2023002766	159,52	159,52
2023002767	985,90	0,00
2023002768	3.932,26	581,09
2023002805	303,18	0,00
2023002816	1.875,00	0,00
2023002817	12.500,00	10.625,00
2023002833	37.936,12	37.936,12
2023002834	1.955.431,71	1.955.431,71
2023002843	30.000,00	14.385,90
2023002845	2.003,60	0,00
2023002912	97.750,00	12.750,00
2023002913	53.750,00	27.726,50
2023002936	2.951,35	2.951,35
2023002978	105.650,00	49.871,12
2023002980	170.000,00	81.520,10
2023002981	150.000,00	71.929,50
2023002982	50.000,00	23.976,50
2023002983	262.000,00	125.636,86
2023002988	150.000,00	71.929,50
2023002991	53.000,00	1.213,23
2023002997	5.850,00	0,00
2023003001	4.500,00	4.500,00
2023003004	20.000,00	9.590,60
2023003009	53.468,18	0,00
2023003010	8.690,38	0,00
2023003011	32.008,88	0,00
2023003012	23.972,68	0,00
2023003018	8.297,35	0,00
2023003020	40.608,60	0,00
2023003023	334,47	0,00
2023003029	23.160,10	0,00
2023003035	30.271,40	0,00
2023003036	24.989,87	0,00
2023003038	7.043,80	0,00
2023003040	29.971,09	0,00
2023003042	4.506,30	4.506,30
2023003043	5.433,89	0,00
2023003052	145.011,42	0,00
2023003057	48.716,03	0,00
2023003059	28.079,00	4.146,83
2023003061	26.744,19	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023003078	1.532,01	1.532,01
2023003139	658.700,00	1.053,20
2023003146	4.536,00	4.536,00
2023003147	12.101,00	2.073,26
2023003149	110.250,00	68.567,10
2023003154	70.950,00	35.247,96
2023003169	4.500,00	0,00
2023003170	4.500,00	0,00
2023003171	4.500,00	4.500,00
2023003172	4.500,00	0,00
2023003175	4.500,00	0,00
2023003177	618,06	0,00
2023003178	4.500,00	0,00
2023003179	4.500,00	0,00
2023003181	4.500,00	0,00
2023003186	4.500,00	0,00
2023003199	8.929,00	8.929,00
2023003233	300,00	300,00
2023003238	5.118,00	5.118,00
2023003249	826,68	826,68
2023003251	150.058,33	57.769,42
2023003252	26,56	26,56
2023003272	492,00	492,00
2023003277	992.596,70	506.704,08
2023003291	8.477,82	7.217,48
2023003312	35.330,30	4.608,30
2023003323	3.500,00	0,00
2023003374	4.980,00	0,00
2023003379	400,00	0,00
2023003388	16.506,83	4.950,75
2023003400	5.250,00	0,00
2023003403	12.400,00	12.400,00
2023003417	6.150,00	0,00
2023003462	23.570.205,74	10.683.758,53
2023003471	4.764.427,98	2.096.598,74
2023003481	1.800,00	0,00
2023003482	2,11	0,00
2023003493	97.117,22	13.132,14
2023003537	3.000,00	0,00
2023003553	400,00	400,00
2023003573	1.125,00	0,00
2023003576	11.145,93	11.145,93
2023003579	152.010,89	152.010,89
2023003668	276,76	276,76
2023003669	1.000,00	0,00
2023003670	600,00	600,00
2023003726	1.800,00	1.800,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023003735	750,00	0,00
2023003737	375,00	0,00
2023003738	476,25	0,00
2023003739	525,00	0,00
2023003741	570,00	570,00
2023003759	750,00	750,00
2023003815	937,84	0,00
2023003818	675,00	0,00
2023003821	692,40	692,40
2023003822	900,00	0,00
2023003825	900,00	0,00
2023003827	1.792,50	1.792,50
2023003838	1.740,00	1.740,00
2023003848	4.500,00	4.500,00
2023003852	6.750,00	6.750,00
2023003854	670.000,00	321.285,10
2023003856	4.500,00	0,00
2023003861	4.500,00	0,00
2023003863	4.500,00	0,00
2023003864	4.500,00	4.500,00
2023003866	4.500,00	0,00
2023003867	4.500,00	0,00
2023003868	4.500,00	4.500,00
2023003870	4.500,00	4.500,00
2023003876	96,00	96,00
2023003883	31.604.055,93	11.188.929,63
2023003928	761,34	0,00
2023003929	87.217,00	87.217,00
2023003931	632.500,00	36.342,00
2023003933	32,73	32,73
2023003937	16.382,76	2.419,58
2023003939	3.154,90	0,00
2023003940	26.212,42	3.871,33
2023003941	3.943,64	0,00
2023003945	3.943,64	0,00
2023003972	1.971,83	0,00
2023003974	1.478,86	0,00
2023003975	1.971,83	0,00
2023003979	1.183,10	0,00
2023003986	1.478,86	0,00
2023003987	1.380,27	0,00
2023003993	47.300,00	13.989,91
2023003994	97.117,22	13.132,14
2023003998	97.117,22	13.132,14
2023003999	97.117,22	13.132,14
2023004001	97.117,22	13.132,14
2023004006	65.460,85	65.460,85

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023004009	24.918,85	24.918,85
2023004023	24.978,84	24.978,84
2023004025	942,70	0,00
2023004027	30,25	0,00
2023004033	16.364,93	16.364,93
2023004038	708,00	0,00
2023004042	128,35	0,00
2023004054	14.996,36	14.996,36
2023004055	1.366,49	0,00
2023004056	45.410,93	45.410,93
2023004057	173,50	0,00
2023004058	32.681,40	32.681,40
2023004061	25.725,56	25.725,56
2023004062	51.646,50	12.888,38
2023004063	14.765,07	14.765,07
2023004064	14.290,10	14.290,10
2023004075	300,00	300,00
2023004076	8.628,51	7.479,01
2023004088	678,50	0,00
2023004169	678,50	0,00
2023004242	7.200,00	0,00
2023004247	56.350,00	7.350,00
2023004256	3.300,00	0,00
2023004257	3.300,00	0,00
2023004260	25.300,00	3.300,00
2023004266	10.140,47	0,00
2023004282	4.080,00	4.080,00
2023004295	120.000,00	57.543,60
2023004310	50.000,00	23.976,50
2023004311	18.000,00	8.631,54
2023004408	900,00	0,00
2023004422	2.723,62	2.723,62
2023004463	2.252,62	0,00
2023004469	12.000,00	0,00
2023004528	990,00	990,00
2023004575	3.823,00	3.823,00
2023004586	1.078,88	1.078,88
2023004603	18,00	18,00
2023004606	2.891,90	2.891,90
2023004760	318,75	318,75
2023004764	24.826,00	0,00
2023004876	22.962,80	0,00
2023004892	379,15	379,15
2023004922	32.765,53	4.839,16
2023004923	32.765,53	4.839,16
2023004924	15.774,58	0,00
2023004925	104.849,69	15.485,34

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023004926	45.871,74	6.774,83
2023004927	68.148,24	37.199,19
2023004928	61.333,42	33.479,27
2023004933	298,00	298,00
2023004936	298,00	298,00
2023004944	48,24	0,00
2023005031	282.725,00	145.841,37
2023005033	135.450,00	69.870,78
2023005035	1.125,00	1.125,00
2023005285	1.156,40	0,00
2023005296	590,00	0,00
2023005326	18.260,00	18.260,00
2023005331	892.496,63	754.677,56
2023005372	35,40	0,00
2023005382	20.154,70	0,00
2023005383	125.033,74	38.717,78
2023005384	308.398,06	190.754,08
2023005414	57.142,40	0,00
2023005433	300,00	0,00
2023005474	1.200,00	0,00
2023005479	975,00	975,00
2023005482	12.323,85	0,00
2023005498	2.250,00	0,00
2023005538	1.000,00	0,00
2023005546	171,00	171,00
2023005560	825,00	0,00
2023005561	1.345,00	1.345,00
2023005563	600,00	0,00
2023005564	885,00	0,00
2023005595	475,00	475,00
2023005607	3,00	3,00
2023005673	450,00	0,00
2023005684	750,00	0,00
2023005736	900,00	0,00
2023005765	1.694,00	0,00
2023005800	301.000,00	130.285,84
2023005808	2.250,00	0,00
2023005813	69.000,00	9.000,00
2023005836	10.939,76	10.939,76
2023005837	4.481,25	1.597,56
2023005865	102.860,00	0,00
2023005866	193.695,15	96.254,58
2023005867	110.685,90	60.418,46
2023005868	30.254,15	0,00
2023005869	153,37	0,00
2023005870	455.751,82	268.528,12
2023005871	1.184,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023005872	102.543,79	50.957,60
2023005873	64.426,00	0,00
2023005876	54.455,00	0,00
2023005877	110.685,90	60.418,46
2023005880	219,41	0,00
2023005881	42.118,00	6.219,75
2023005882	423.542,03	72.572,81
2023005883	338.832,42	0,00
2023005885	491.378,00	72.572,78
2023005888	63.177,00	9.331,07
2023005889	64.420,00	0,00
2023005890	125.247,00	0,00
2023005896	209.074,70	114.125,08
2023005897	245.970,00	134.264,56
2023005898	193.695,00	96.254,43
2023005899	145.307,00	21.460,60
2023005900	209.074,70	114.125,08
2023005901	296.238,94	147.212,18
2023005902	9.028,97	528,63
2023005979	1.271,45	0,00
2023005984	1.411,16	571,16
2023006002	217,12	0,00
2023006003	590,00	0,00
2023006066	1.149,32	0,00
2023006102	600,00	0,00
2023006176	1.000,00	0,00
2023006180	2.094,00	2.094,00
2023006181	31.500,00	21.500,00
2023006185	2.700,00	2.700,00
2023006199	4.500,00	0,00
2023006200	1.000,00	1.000,00
2023006233	6.000,00	6.000,00
2023006241	20.475,08	20.475,08
2023006247	4.800,60	0,00
2023006271	15.600,00	9.000,00
2023006274	24.186,99	23.136,59
2023006344	15.964,78	0,00
2023006345	21.048,14	21.048,14
2023006346	50.648,77	0,00
2023006348	317,39	317,39
2023006351	16.584,86	0,00
2023006352	7.200,00	0,00
2023006356	0,01	0,01
2023006374	2.700,00	900,00
2023006379	900,00	0,00
2023006413	34.500,00	4.500,00
2023006433	2.250,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023006434	2.250,00	0,00
2023006445	2.250,00	2.250,00
2023006481	120,91	0,00
2023006569	2.998,50	2.998,50
2023006586	594,96	594,96
2023006594	924.500,00	559.000,00
2023006595	47.150,00	6.150,00
2023006597	137.600,00	73.600,00
2023006599	92.000,00	46.000,00
2023006636	2.210,68	2.210,68
2023006637	2.210,68	2.210,68
2023006638	2.247,89	2.247,89
2023006639	1.176,12	1.176,12
2023006640	1.869,67	1.869,67
2023006641	2.500,00	2.500,00
2023006688	862,62	862,62
2023006701	65.064,72	0,00
2023006720	1.800,00	0,00
2023006771	1.000,00	0,00
2023006821	129,95	0,00
2023006833	178.444,00	0,00
2023006834	702,17	0,00
2023006835	9.973,78	0,00
2023006836	28.653,03	0,00
2023006847	2.085,00	2.085,00
2023006855	7.500,00	0,00
2023006878	408.500,00	210.721,40
2023006885	2.500,00	2.500,00
2023006899	678,50	0,00
2023006902	10.672,00	10.672,00
2023006990	1.205,51	1.205,51
2023006991	315.000,00	200.000,00
2023006995	54.466,85	8.044,31
2023006997	184.472,00	127.732,07
2023006998	54.466,85	8.044,31
2023006999	570.187,00	394.809,05
2023007000	419.255,00	290.300,62
2023007056	956,00	0,00
2023007082	3.000,00	0,00
2023007084	5.000,00	0,00
2023007098	11.026,55	0,00
2023007118	91.227,51	46.366,79
2023007119	91.227,51	46.366,79
2023007120	91.227,51	46.366,79
2023007121	9.000,00	9.000,00
2023007157	184.472,00	127.732,07
2023007158	181.118,00	125.409,71

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023007184	285.089,85	178.585,56
2023007188	4.424,99	4.424,99
2023007225	670.808,00	464.481,00
2023007233	129.000,00	69.000,00
2023007244	8.700,00	8.700,00
2023007269	4.500,00	4.500,00
2023007275	7.500,00	0,00
2023007276	6.000,00	6.000,00
2023007277	4.500,00	0,00
2023007278	7.500,00	0,00
2023007283	5.250,00	0,00
2023007288	7.500,00	0,00
2023007312	84.927,50	13.815,93
2023007327	9.000,00	0,00
2023007353	24.656,64	0,00
2023007385	67.081,00	46.448,30
2023007390	2.791,88	596,62
2023007394	2.998,50	2.998,50
2023007402	3.841,00	3.841,00
2023007411	6.674,00	0,00
2023007428	1.132,71	1.132,71
2023007443	20.125,00	2.625,00
2023007454	9.000,00	0,00
2023007545	422,34	422,34
2023007548	142.037,24	0,00
2023007552	400.000,00	200.000,00
2023007599	590,00	0,00
2023007661	335.404,00	232.240,50
2023007662	134.162,00	92.896,60
2023007663	503.106,00	348.360,75
2023007667	102.219,85	55.797,31
2023007668	193.084,85	96.751,56
2023007669	184.472,00	127.732,07
2023007702	2.998,50	2.998,50
2023007703	862,81	862,81
2023007704	531,00	0,00
2023007737	193.084,85	86.580,56
2023007761	609,03	609,03
2023007788	7.247,90	7.247,90
2023007789	1.130,96	1.130,96
2023007804	750,00	750,00
2023007805	405,00	0,00
2023007820	750,00	0,00
2023007825	750,00	0,00
2023007838	375,00	375,00
2023007839	720,00	0,00
2023007901	8.437,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023007903	5.000,00	5.000,00
2023007916	1.000,00	1.000,00
2023007924	5.000,00	0,00
2023007929	3.000,00	3.000,00
2023007931	11.250,00	0,00
2023007932	11.025,00	0,00
2023007934	7.500,00	0,00
2023007935	11.250,00	0,00
2023007936	11.250,00	0,00
2023007938	9.750,00	0,00
2023007939	11.250,00	0,00
2023007941	10.200,00	0,00
2023007959	0,01	0,01
2023007997	1.083,73	0,00
2023008002	2.435,19	0,00
2023008012	567.902,00	309.993,25
2023008032	34.078,64	0,00
2023008048	1.501,91	1.501,91
2023008053	1.800,00	1.800,00
2023008061	1.000,00	0,00
2023008085	2.700,00	2.700,00
2023008098	4.050,00	4.050,00
2023008172	6.368,32	0,00
2023008180	600,00	0,00
2023008211	600,00	600,00
2023008227	525,00	0,00
2023008230	600,00	0,00
2023008235	780,00	780,00
2023008239	450,00	0,00
2023008242	750,00	750,00
2023008292	1.500,00	1.500,00
2023008293	24.199,03	0,00
2023008297	3.921.147,20	0,00
2023008298	1.100,00	0,00
2023008300	15.515,23	190,58
2023008310	6.000,00	0,00
2023008315	400.000,00	200.000,00
2023008317	345.000,00	45.000,00
2023008318	330,00	0,00
2023008320	300,00	0,00
2023008329	5.545,05	5.545,05
2023008332	229,50	229,50
2023008348	1.981,00	1.981,00
2023008374	893,40	893,40
2023008436	14.000,00	0,00
2023008482	7.725,53	7.725,53
2023008486	1.173.914,00	812.841,75

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023008494	150.932,00	104.508,42
2023008496	800,00	0,00
2023008509	326,00	326,00
2023008514	13.800,00	0,00
2023008520	66.668,11	66.668,11
2023008541	2.643,60	0,00
2023008575	947,40	947,40
2023008576	1.075,37	1.075,37
2023008577	1.057,21	1.057,21
2023008578	1.471,21	1.471,21
2023008579	2.088,22	2.088,22
2023008588	2.118,07	2.118,07
2023008595	405,01	405,01
2023008596	2.311,95	2.311,95
2023008601	2,14	2,14
2023008603	2.090,88	2.090,88
2023008605	1.463,12	1.463,12
2023008607	1.597,53	1.597,53
2023008609	873,78	873,78
2023008611	1.333,24	1.333,24
2023008612	1.026,59	1.026,59
2023008621	102.219,85	55.797,31
2023008626	570.187,00	394.809,05
2023008667	0,01	0,01
2023008670	1.787,40	1.787,40
2023008671	2.284,17	2.284,17
2023008673	165,88	165,88
2023008704	12.000,00	0,00
2023008722	5.000,00	0,00
2023008732	600,00	0,00
2023008736	32,00	0,00
2023008744	24.000,00	0,00
2023008746	7.500,00	0,00
2023008747	7.500,00	0,00
2023008748	12.986,00	10.699,55
2023008749	381.294,95	59.599,95
2023008810	3.040,48	0,00
2023008823	1.050,00	1.050,00
2023008825	1.050,00	1.050,00
2023008826	1.059,00	1.059,00
2023008833	1.500,00	0,00
2023008834	1.125,00	1.125,00
2023008853	678,50	0,00
2023008860	407,10	0,00
2023008862	424,80	0,00
2023008870	120.000,00	78.362,40
2023008879	25.000,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023008883	4.259,73	4.259,73
2023008888	509,00	0,00
2023008909	4.000,00	0,00
2023008915	11.220,00	0,00
2023008967	599,36	599,36
2023008968	698,18	698,18
2023008969	839,40	839,40
2023008970	874,95	874,95
2023008972	853,10	853,10
2023008973	87,25	87,25
2023008974	168,42	168,42
2023008975	772,57	772,57
2023008976	748,66	748,66
2023008977	758,81	758,81
2023008978	778,01	778,01
2023008979	992,24	992,24
2023008980	623,30	623,30
2023008981	900,00	0,00
2023008983	427,94	427,94
2023008984	599,36	599,36
2023009026	724,01	0,00
2023009029	1.357,00	0,00
2023009036	1.436,22	0,00
2023009037	14.115,61	0,00
2023009038	12.548,82	0,00
2023009039	2.214,16	0,00
2023009040	2.776,60	0,00
2023009048	3.365,00	3.365,00
2023009084	3.139,28	0,00
2023009089	268.750,00	143.750,00
2023009120	71.008,04	0,00
2023009126	2.888,15	2.888,15
2023009127	5.261,12	5.261,12
2023009132	86.250,00	11.250,00
2023009133	0,40	0,40
2023009135	804,99	804,99
2023009138	1.811.182,00	1.254.099,10
2023009146	19.407,00	19.407,00
2023009148	81.856,50	2.432,10
2023009149	5.203,00	0,00
2023009151	39,93	39,93
2023009155	1.000,00	1.000,00
2023009161	12.730,80	0,00
2023009181	55,40	0,00
2023009183	3.764,16	2.564,16
2023009205	14.646,09	4.485,89
2023009206	21.626,70	9.626,70

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023009215	22.700,00	13.100,00
2023009221	16.808,48	7.208,48
2023009223	8.400,00	2.400,00
2023009224	7.800,00	2.600,00
2023009225	3.129,96	3.129,96
2023009226	24.323,69	12.323,69
2023009228	21.000,00	6.968,90
2023009229	15.213,21	9.264,33
2023009230	7.989,94	4.442,74
2023009231	4.533,00	3.333,00
2023009232	2.000,00	2.000,00
2023009234	12.595,60	6.195,60
2023009235	10.673,00	1.873,00
2023009244	3.967,50	2.700,00
2023009257	577,96	0,00
2023009265	4.456,54	4.456,54
2023009286	21.202,69	9.202,69
2023009307	2.250,00	0,00
2023009313	2.250,00	0,00
2023009316	2.250,00	2.250,00
2023009317	2.250,00	0,00
2023009325	300,00	300,00
2023009347	640,00	0,00
2023009365	923,58	0,00
2023009380	1.106.833,00	766.393,45
2023009412	710,87	710,87
2023009419	3.163,92	0,00
2023009423	16.182,33	0,00
2023009427	2.300,68	2.300,68
2023009504	17.250,00	0,00
2023009505	1.200,00	1.200,00
2023009508	17.197,37	10.052,94
2023009509	14.519,70	4.842,45
2023009510	1,57	0,00
2023009526	2.000,00	0,00
2023009528	169,40	169,40
2023009530	14.191,00	1.851,00
2023009544	631,76	0,00
2023009549	1.244,11	1.244,11
2023009566	450,00	0,00
2023009569	42,00	42,00
2023009578	12.758,99	0,00
2023009581	27.600,00	3.600,00
2023009582	450,00	0,00
2023009583	750,00	0,00
2023009586	9.670,00	9.670,00
2023009587	20.000,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023009588	10.000,00	0,00
2023009617	3.000,00	3.000,00
2023009619	810,00	810,00
2023009624	674,25	0,00
2023009626	750,00	0,00
2023009630	57,50	57,50
2023009632	1.209,85	1.209,85
2023009634	29.260,00	0,00
2023009636	585,00	0,00
2023009683	1.399,25	1.399,25
2023009685	2.036,58	2.036,58
2023009686	1.639,94	1.639,94
2023009687	2.341,18	2.341,18
2023009688	33,41	33,41
2023009689	402,30	402,30
2023009690	390,72	390,72
2023009691	2.314,81	2.314,81
2023009694	4.050,00	0,00
2023009708	825,00	825,00
2023009712	1.800,00	0,00
2023009714	1.575,00	0,00
2023009715	3.450,00	0,00
2023009716	1.500,00	1.500,00
2023009717	4.050,00	0,00
2023009718	796.069,49	587.658,71
2023009719	32.572,34	23.136,84
2023009734	81.600,00	36.400,00
2023009735	3.150,00	0,00
2023009737	1.500,00	0,00
2023009738	46,00	46,00
2023009739	5.100,00	0,00
2023009740	12.557,01	0,00
2023009742	750,00	750,00
2023009743	3.975,00	0,00
2023009745	3.000,00	0,00
2023009746	1.575,00	0,00
2023009747	1.650,00	0,00
2023009748	4.800,00	0,00
2023009752	3.525,00	1.903,39
2023009753	1.500,00	0,00
2023009754	3.000,00	0,00
2023009769	180,00	180,00
2023009774	1.545,00	0,00
2023009785	20.000,00	0,00
2023009788	1.500,00	1.500,00
2023009803	130.665,64	0,00
2023009827	900,00	900,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023009837	1.808,08	1.808,08
2023009838	2.013,84	2.013,84
2023009840	15.000,00	0,00
2023009845	389,32	389,32
2023009937	37.500,00	0,00
2023009938	697,50	697,50
2023009939	750,00	0,00
2023010025	41.444,19	41.444,19
2023010063	12.293,60	0,00
2023010100	500,00	0,00
2023010102	751,48	0,00
2023010134	2.321,25	0,00
2023010166	4.305,25	4.305,25
2023010177	110.000,00	60.000,00
2023010186	1.550,00	1.550,00
2023010194	5.254,50	5.254,50
2023010204	1,01	1,01
2023010206	958,90	0,00
2023010213	0,14	0,14
2023010218	188,04	188,04
2023010220	258,80	258,80
2023010221	0,00	558,00
2023010268	1.500,00	0,00
2023010269	3.427,35	0,00
2023010280	1.000,00	0,00
2023010304	56.013,22	56.013,22
2023010324	199,99	199,99
2023010331	122,42	0,00
2023010332	8.608,74	0,00
2023010336	900,00	0,00
2023010341	2.182,51	2.182,51
2023010342	87,59	87,59
2023010345	291,13	0,00
2023010352	234.783,00	162.568,55
2023010379	89.538,25	22.603,39
2023010384	13.276,56	13.276,56
2023010401	45.619,00	0,00
2023010402	1.301,25	0,00
2023010403	2.250,00	0,00
2023010407	16,51	0,00
2023010411	2.000,00	0,00
2023010426	21.121,56	0,00
2023010427	11.275,00	0,00
2023010428	4.500,00	0,00
2023010470	42.930,00	0,00
2023010478	1.350,00	1.350,00
2023010479	1.830,00	1.830,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023010481	1.439,70	0,00
2023010483	33.535,92	21.705,00
2023010484	2.700,00	1.800,00
2023010497	1.007,20	1.007,20
2023010502	905.591,00	627.049,55
2023010514	1.000,00	0,00
2023010515	500,00	500,00
2023010560	41.341,69	0,00
2023010561	28.731,00	0,00
2023010562	2.267,00	0,00
2023010563	5.250,00	0,00
2023010570	1.500,00	98,00
2023010571	1.500,00	0,00
2023010573	3.052,05	0,00
2023010575	1.125,00	0,00
2023010590	163,09	163,09
2023010597	5.000,00	5.000,00
2023010598	1.275,00	1.275,00
2023010618	1.875,00	1.875,00
2023010620	49.885,27	0,00
2023010621	5.614,88	0,00
2023010645	10,20	0,00
2023010660	1.173.914,00	812.841,75
2023010674	23.000,00	22.977,00
2023010675	116,26	116,26
2023010678	2.485,21	2.485,21
2023010679	2.500,00	2.500,00
2023010680	37,22	37,22
2023010683	2.500,00	2.500,00
2023010687	1.000,00	1.000,00
2023010693	2.175,00	2.175,00
2023010694	4.125,00	1.200,00
2023010697	12.975,00	0,00
2023010699	2.925,00	0,00
2023010702	11.799,26	0,00
2023010705	1.366,34	0,00
2023010706	273,13	0,00
2023010717	2.749,23	2.749,23
2023010744	69.000,00	9.000,00
2023010777	450,00	450,00
2023010778	257,25	257,25
2023010797	85,00	85,00
2023010805	5.000,00	0,00
2023010852	2.400,30	2.400,30
2023010935	10.000,00	0,00
2023010959	2.000,00	682,25
2023010974	2.000,00	2.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023010975	11.550,00	0,00
2023010976	2.000,00	0,00
2023010981	5.722,76	0,00
2023010988	1.080,00	0,00
2023011022	14.190,00	11.220,00
2023011024	8.000,00	0,00
2023011025	4.500,00	0,00
2023011036	2.100,00	2.100,00
2023011037	10.000,00	10.000,00
2023011046	1.600,00	0,00
2023011057	20.000,00	20.000,00
2023011062	960,00	960,00
2023011064	13.522,96	13.522,96
2023011091	43,47	0,00
2023011104	6.750,00	6.750,00
2023011116	224,23	224,23
2023011139	5.000,00	0,00
2023011169	1.625.200,00	1.118.200,00
2023011185	14.000,00	0,00
2023011192	322,85	0,00
2023011205	123.350,00	83.050,00
2023011249	1.270,20	1.270,20
2023011252	1.225,13	1.225,13
2023011263	14,52	14,52
2023011281	1.917,48	1.917,48
2023011289	423.639,00	62.567,63
2023011291	459,80	459,80
2023011292	187,50	0,00
2023011294	344,85	344,85
2023011305	14.999,91	2.310,00
2023011307	285.093,00	197.404,02
2023011343	38.700,00	24.947,36
2023011344	92,80	92,80
2023011373	30.100,00	16.100,00
2023011375	16.289,02	14.611,21
2023011381	0,01	0,00
2023011384	1.200,00	0,00
2023011385	5.250,00	0,00
2023011395	1.296,00	1.296,00
2023011405	7.500,00	7.500,00
2023011412	22.500,00	0,00
2023011416	990,99	0,00
2023011421	359,99	0,00
2023011422	3.694,53	0,00
2023011423	7.638,79	0,00
2023011424	25.000,00	0,00
2023011443	1.065,97	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023011444	2.266.120,00	0,00
2023011482	772,75	772,75
2023011486	1.278,25	0,00
2023011491	615,38	0,00
2023011498	683,75	0,00
2023011517	1.843,10	0,00
2023011528	547,00	0,00
2023011529	772,75	0,00
2023011542	475,60	0,00
2023011547	1.002,39	0,00
2023011556	492,30	0,00
2023011557	214,02	0,00
2023011562	1.046,32	0,00
2023011569	356,70	0,00
2023011570	1.961,75	0,00
2023011620	570,72	0,00
2023011626	675,00	675,00
2023011639	1.456,50	0,00
2023011642	7.790,35	0,00
2023011643	1.973,24	1.973,24
2023011652	190,24	0,00
2023011656	154,55	0,00
2023011673	720,00	0,00
2023011696	437,60	0,00
2023011699	107,01	0,00
2023011708	1.343,47	0,00
2023011709	380,48	0,00
2023011714	1.500,00	0,00
2023011717	5.000,00	0,00
2023011718	3.863,75	0,00
2023011719	5.000,00	5.000,00
2023011720	494,56	0,00
2023011721	1.079,54	0,00
2023011722	1.600,00	0,00
2023011727	4.000,00	0,00
2023011730	4.000,00	0,00
2023011747	10.000,00	0,00
2023011750	8.000,00	0,00
2023011754	2.250,00	0,00
2023011760	69.300,00	69.300,00
2023011784	1.125,00	1.125,00
2023011792	17.200,08	17.200,08
2023011802	16.500,00	9.500,00
2023011803	3.000,00	3.000,00
2023011830	157.148,00	157.148,00
2023011832	6.240,00	0,00
2023011833	10.000,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023011835	7.583,80	7.583,80
2023011840	9.122,97	6.708,72
2023011846	1.960,36	1.960,36
2023011847	6.000,00	0,00
2023011851	4.989,74	4.989,74
2023011855	3.039,00	0,00
2023011856	1.058,85	1.058,85
2023011871	1.717,41	0,00
2023011872	4.000,00	0,00
2023011883	4.000,00	0,00
2023011884	3.000,00	0,00
2023011886	4.000,00	0,00
2023011887	2.900,00	0,00
2023011888	2.000,00	0,00
2023011900	0,02	0,02
2023011924	3.339,60	3.339,60
2023011925	18.924,40	0,00
2023011980	2.250,00	0,00
2023011988	1.500,00	0,00
2023012008	1.500,00	0,00
2023012019	442,04	0,00
2023012021	3.513,27	3.513,27
2023012038	1.399,40	1.399,40
2023012055	5.300,00	5.300,00
2023012057	800,00	0,00
2023012059	13.215,54	5.570,15
2023012063	7.830,51	7.830,51
2023012082	2.634,28	0,00
2023012089	75.579,00	0,00
2023012093	76.351,01	76.351,01
2023012161	16.383,11	5.916,11
2023012181	3,20	3,20
2023012186	379,46	0,00
2023012187	6.651,84	0,00
2023012188	8.202,76	0,00
2023012192	4.500,00	4.500,00
2023012196	120.858,86	0,00
2023012197	6.459,72	0,00
2023012229	9.887,73	0,00
2023012230	54,98	0,00
2023012232	15.054,84	15.054,84
2023012233	29.360,31	0,00
2023012234	12.880,00	0,00
2023012277	1.447,20	0,00
2023012279	946,20	0,00
2023012281	2.505,24	0,00
2023012287	18.650,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023012290	6.933,92	0,00
2023012291	8.433,66	0,00
2023012314	4.000,00	0,00
2023012315	2.000,00	0,00
2023012330	4.728,57	0,00
2023012331	234.234,34	234.234,34
2023012332	39.017,44	0,00
2023012333	15.070,00	15.070,00
2023012335	1.768,66	0,00
2023012336	2.567,59	0,00
2023012384	10.229,66	10.229,66
2023012411	341.000,00	0,00
2023012417	4.000,00	0,00
2023012418	5.000,00	0,00
2023012422	61.126,50	0,00
2023012424	4.000,00	0,00
2023012431	1.600,00	0,00
2023012460	4.400,00	0,00
2023012462	21.606,60	21.606,60
2023012480	7.819,70	7.819,70
2023012483	140.000,00	39.231,07
2023012484	5.000,00	0,00
2023012488	0,19	0,18
2023012491	55.600,00	55.600,00
2023012494	781,20	781,20
2023012498	386,62	0,00
2023012501	1.031.804,58	638.468,86
2023012502	19.993,22	11.388,40
2023012503	3.635,00	0,00
2023012504	704.609,84	263.982,10
2023012505	29.000,00	12.696,88
2023012506	10.000,00	0,00
2023012507	20.000,00	0,00
2023012508	18.000,00	0,00
2023012509	12.200,00	0,00
2023012511	10.000,00	0,00
2023012513	414.000,00	0,00
2023012517	20.000,00	0,00
2023012519	4.479,36	4.479,36
2023012520	276.200,00	276.200,00
2023012522	399.000,00	241.989,48
2023012525	323.089,00	0,00
2023012528	56.555,00	0,00
2023012531	168.784,00	0,00
2023012533	3.814,00	0,00
2023012536	247.393,00	247.393,00
2023012541	6.230,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023012542	30.000,00	27.637,28
2023012544	33.662,40	0,00
2023012545	24.645,00	0,00
2023012546	9.840,00	0,00
2023012548	34.000,00	34.000,00
2023012552	8.340,00	0,00
2023012553	6.000,00	5.390,12
2023012555	9.000,00	0,00
2023012556	34.000,00	34.000,00
2023012569	346.655,32	229.971,04
2023012608	15.000,00	0,00
202301354	1.110,00	1.110,00
202305789	510,00	510,00
202305839	250,00	250,00
202305840	780,00	780,00
202305841	570,00	570,00
2024000007	1.151,49	1.151,49
2024000008	12.267,76	12.267,35
2024000009	1,00	1,00
2024000011	119.631,84	0,00
2024000016	90.851,63	0,00
2024000018	976,17	0,00
2024000019	387,40	0,00
2024000020	565,91	0,00
2024000021	59.948,79	0,00
2024000029	0,01	0,01
2024000032	176.448,38	176.448,38
2024000033	0,01	0,00
2024000035	212,00	0,00
2024000036	0,01	0,01
2024000039	27,18	271,10
2024000040	19,74	8,15
2024000046	3.745.091,65	2.513.504,76
2024000047	190,01	190,01
2024000062	89,52	0,00
2024000065	15.907,55	0,00
2024000073	46,19	0,00
2024000074	7.853,50	0,00
2024000075	4.954,58	792,85
2024000076	4.027,56	247,39
2024000077	24,83	68,15
2024000078	3.411,75	3.411,75
2024000079	18,84	0,00
2024000081	260,83	0,00
2024000087	620,00	620,00
2024000089	150,00	150,00
2024000090	10.154,34	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024000092	790,00	790,00
2024000093	17.858,86	0,00
2024000094	150,00	150,00
2024000095	252,64	0,00
2024000096	790,00	790,00
2024000097	1.500,00	0,00
2024000098	150,00	150,00
2024000099	2,52	0,00
2024000100	150,00	150,00
2024000104	1.110,00	1.110,00
2024000105	1.110,00	1.110,00
2024000106	130,00	130,00
2024000107	1.055,41	0,00
2024000108	15.758,57	0,00
2024000109	2.760,34	0,00
2024000110	150,00	150,00
2024000111	300,00	300,00
2024000112	1.110,00	1.110,00
2024000113	2.860,00	2.860,00
2024000114	150,00	150,00
2024000115	150,00	150,00
2024000116	1.260,00	1.260,00
2024000117	960,00	960,00
2024000118	300,00	300,00
2024000125	12.998,91	0,00
2024000127	150,00	150,00
2024000134	141,61	0,00
2024000135	5.471,99	0,00
2024000136	3.025,00	3.025,00
2024000137	12.680,22	0,00
2024000143	75,00	75,00
2024000145	3,25	0,00
2024000146	8.188,33	0,00
2024000148	1.110,00	1.110,00
2024000157	3.000,00	0,00
2024000159	17.424,00	0,00
2024000160	0,55	0,55
2024000161	3.000,00	3.000,00
2024000162	1.357,59	1.357,59
2024000164	27,70	0,00
2024000165	363,75	0,00
2024000166	88,16	0,00
2024000167	532,75	0,00
2024000168	21,88	0,00
2024000169	105,15	0,00
2024000170	12.511,38	0,00
2024000171	9.157,48	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024000172	17,35	0,00
2024000173	1.097,09	0,00
2024000174	188,27	0,00
2024000177	7.516,23	0,00
2024000178	25.166,72	0,00
2024000179	1.178,70	0,00
2024000181	1.767,68	1.767,68
2024000182	104,05	104,05
2024000183	2.163,82	2.035,08
2024000184	1.067,24	567,99
2024000185	0,35	0,00
2024000186	776,09	776,09
2024000191	2.865,30	0,00
2024000193	64.552,89	64.552,89
2024000260	1.617,12	1.617,12
2024000262	77,35	77,35
2024000263	7,52	701,28
2024000264	18,64	394,94
2024000266	966,04	0,00
2024000267	923,07	567,39
2024000269	4.908,74	0,00
2024000271	5.297,67	0,00
2024000272	4.875,22	0,00
2024000273	734,47	0,00
2024000274	10.082,74	10.162,02
2024000275	23.299,69	0,00
2024000277	5.408,82	0,00
2024000278	3.913,11	3.913,11
2024000280	7.554,31	0,00
2024000282	86,90	0,00
2024000285	402,64	0,00
2024000302	692.500,00	0,00
2024000303	810.000,00	0,00
2024000307	634,60	0,00
2024000308	23.094,74	0,00
2024000319	3.271,64	3.271,64
2024000320	194.416,74	0,00
2024000321	2.334.000,00	0,00
2024000329	2.842,02	0,00
2024000331	0,87	0,00
2024000334	79,50	79,50
2024000335	160,00	0,00
2024000339	14.048,67	0,04
2024000340	4.672,34	0,00
2024000345	5.742,63	0,00
2024000357	33,57	0,00
2024000363	56,47	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024000364	2.483,11	0,00
2024000365	6.007,76	0,00
2024000366	3.937,83	0,00
2024000387	1.550,58	0,00
2024000394	11.288,55	0,00
2024000400	89.999,73	0,00
2024000404	2.373,25	0,00
2024000407	77,51	0,00
2024000411	3.796,68	0,00
2024000412	7.020,63	0,00
2024000419	2.518,35	0,00
2024000420	31.948,07	0,00
2024000424	2.250,00	2.250,00
2024000427	4.379,01	0,00
2024000429	11.406,38	0,00
2024000430	20.211,82	0,00
2024000431	11.386,50	0,00
2024000432	2.295,95	0,00
2024000433	12.855,12	0,00
2024000434	23.461,55	0,00
2024000435	34.922,71	0,00
2024000436	1.145,53	0,00
2024000437	16.155,26	0,00
2024000438	6.643,39	0,00
2024000439	1.352,80	0,00
2024000440	446,10	0,00
2024000441	913,60	0,00
2024000442	973,50	0,00
2024000443	1.341,62	0,00
2024000444	1.120,40	0,00
2024000445	945,51	0,00
2024000448	464,18	0,00
2024000449	10,95	0,00
2024000451	1.558,34	0,00
2024000452	77,10	0,00
2024000453	2,73	0,00
2024000454	671,42	0,00
2024000455	504,91	0,00
2024000456	44,26	0,00
2024000458	3.178.449,00	2.539.075,60
2024000459	2.579,69	0,00
2024000460	544,27	0,00
2024000462	28,13	0,00
2024000463	100,60	0,00
2024000464	483,02	0,00
2024000465	485,16	0,00
2024000466	112,04	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024000467	500,00	0,00
2024000471	939,33	0,00
2024000475	46,55	0,00
2024000476	400,65	0,00
2024000477	639,91	0,00
2024000479	265,68	0,00
2024000480	3.068,30	0,00
2024000481	677,45	0,00
2024000482	340,43	0,00
2024000483	979,30	0,00
2024000485	22.958,03	0,00
2024000487	263,03	0,00
2024000488	5.871,05	0,00
2024000489	24,11	0,00
2024000490	13,97	0,00
2024000491	159,00	0,00
2024000492	230,70	0,00
2024000493	8.163,20	0,00
2024000494	16.074,56	0,00
2024000495	3.475,56	2.326,59
2024000496	26,31	26,31
2024000500	1.320,00	0,00
2024000501	155.075,00	0,00
2024000502	332.025,00	0,00
2024000503	80,17	0,00
2024000504	1.330,63	0,00
2024000505	2.660,06	0,00
2024000506	510,52	333,76
2024000510	1.360,60	0,00
2024000512	2.411.550,00	0,00
2024000513	450.725,00	0,00
2024000514	1.656,20	0,00
2024000515	426.725,00	0,00
2024000516	56.000,00	0,00
2024000518	1.996,55	0,00
2024000521	178,20	0,00
2024000523	1.189,00	0,00
2024000524	1.845,40	0,00
2024000530	846,64	0,00
2024000532	574,35	0,00
2024000533	246,15	0,00
2024000539	1.843,10	0,00
2024000543	1.367,25	0,00
2024000552	328,20	0,00
2024000555	618,20	0,00
2024000561	683,75	0,00
2024000562	772,75	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024000564	1.582,61	0,00
2024000566	683,75	0,00
2024000569	1.699,18	0,00
2024000573	1.183,00	0,00
2024000574	1.367,50	0,00
2024000575	683,75	0,00
2024000576	1.293,58	0,00
2024000578	683,75	0,00
2024000579	1.367,50	0,00
2024000583	6.267,96	0,00
2024000586	2.916,59	0,00
2024000587	11.379,26	0,00
2024000588	132,99	0,00
2024000589	44,25	0,00
2024000593	2.710,92	0,00
2024000596	9.567,47	9.567,47
2024000597	22.692,97	0,00
2024000601	308.195,08	0,00
2024000602	678,10	0,00
2024000603	8.079,05	0,00
2024000604	183,50	0,00
2024000605	1.082,80	0,00
2024000611	367,20	0,00
2024000612	1.262,60	0,00
2024000613	9.247,97	0,00
2024000621	3.305,90	0,00
2024000622	14.048,36	0,00
2024000626	11.010,25	0,00
2024000629	4.702,18	3.724,96
2024000630	7.836,52	0,00
2024000632	500,00	500,00
2024000636	0,30	0,30
2024000637	11.614,10	0,00
2024000663	1.690,03	1.794,83
2024000666	3.475,95	2.007,42
2024000667	18.290,97	18.290,97
2024000668	6.050,38	6.050,38
2024000677	913,71	0,00
2024000682	12.922,35	0,00
2024000683	2.032,25	2.032,25
2024000688	25.062,47	0,00
2024000690	125,64	0,00
2024000700	10.193,94	10.193,94
2024000701	176,98	0,00
2024000704	26.633,12	26.633,12
2024000705	47.366,06	47.366,06
2024000709	1.372,32	1.372,32

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024000710	26.799,89	26.799,89
2024000711	280,32	280,32
2024000734	65.767,75	65.767,75
2024000740	7.857,39	4.299,99
2024000742	20,62	20,62
2024000744	1.761,10	1.571,98
2024000745	6.815,25	6.815,25
2024000772	871,35	0,00
2024000774	4.509,00	0,00
2024000775	948,75	0,00
2024000779	4.480,00	0,00
2024000780	4.315,21	0,00
2024000781	10.442,11	1.306,78
2024000783	138.965,31	0,00
2024000784	12.472,89	12.472,89
2024000785	6.160,71	6.160,71
2024000786	594,49	0,00
2024000788	82.575,58	64,27
2024000789	29.820,30	29.825,46
2024000791	2.276,22	2.276,22
2024000799	5.241,14	0,00
2024000800	2.187,76	0,00
2024000803	1.813,20	0,00
2024000804	1.206,42	1.206,42
2024000806	3.355,75	0,00
2024000808	683,75	0,00
2024000810	2.972,50	0,00
2024000817	6.336,55	0,00
2024000829	386,38	0,00
2024000830	410,25	0,00
2024000832	1.759,72	0,00
2024000833	218,80	0,00
2024000834	772,75	0,00
2024000835	41.470,53	0,00
2024000836	14.539,96	0,00
2024000837	6.502,49	0,00
2024000854	0,01	0,01
2024000855	683,75	0,00
2024000856	1.236,40	123,64
2024000858	1.545,50	0,00
2024000859	2.677,50	0,00
2024000862	1.401,71	0,00
2024000863	59,40	0,00
2024000867	47,56	0,00
2024000868	6.480,25	0,00
2024000870	1.545,50	0,00
2024000873	7.086,44	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024000877	4.696.166,00	2.452.214,00
2024000879	662,00	0,00
2024000883	21.687.774,00	16.656.047,00
2024000884	514,67	514,67
2024000885	28.325.396,00	21.455.543,00
2024000886	257,83	257,83
2024000887	422,15	422,15
2024000888	27,74	27,74
2024000931	5.141,93	5.141,93
2024000945	1.862.457,00	1.410.837,00
2024000947	1.417.665,00	764.463,00
2024000949	36.802.066,00	27.878.070,00
2024000952	4,55	4,55
2024000953	985,63	985,63
2024000954	16.369,58	16.369,58
2024000955	8.888,71	8.888,71
2024000958	2.881,83	2.881,83
2024000963	358,00	0,00
2024000971	2.142,65	0,00
2024000972	277,70	0,00
2024000973	380,48	0,00
2024001009	255,65	0,00
2024001010	2.645,57	772,75
2024001011	3.507,50	0,00
2024001012	2,16	2,16
2024001020	164,07	0,00
2024001024	834,57	0,00
2024001026	3.521,59	0,00
2024001030	1.094,00	0,00
2024001032	1.456,50	0,00
2024001038	1.337,55	0,00
2024001040	382,90	0,00
2024001046	772,75	0,00
2024001048	772,75	0,00
2024001050	150,43	0,00
2024001051	556,38	0,00
2024001055	59,45	0,00
2024001056	1.278,25	0,00
2024001057	1.456,50	0,00
2024001073	432,73	0,00
2024001075	4.252,98	0,00
2024001076	191,46	0,01
2024001078	2.645,75	0,00
2024001080	2.735,00	0,00
2024001081	74,25	0,00
2024001082	3.655,75	0,00
2024001083	356,70	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024001086	1.515,75	0,00
2024001088	451,82	0,00
2024001089	5.770.098,65	4.402.245,60
2024001091	67,21	0,00
2024001093	10.863.842,05	8.224.402,05
2024001094	356,70	0,00
2024001095	3.000,00	0,00
2024001096	927,36	0,00
2024001098	37.111,11	0,00
2024001099	683,75	0,00
2024001100	1.739,55	0,00
2024001101	856,08	0,00
2024001102	4.508,60	0,00
2024001104	246,15	0,00
2024001106	1.476,72	0,00
2024001108	26.351.810,70	20.129.117,70
2024001110	24.900,00	0,00
2024001112	149,00	0,00
2024001113	5.650,56	0,00
2024001115	8.532,61	0,00
2024001117	1.307,90	0,00
2024001118	142,56	0,00
2024001119	683,75	0,00
2024001120	556,38	0,00
2024001136	2.250,00	0,00
2024001138	1.102,50	0,00
2024001139	2.966.357,00	0,00
2024001142	5.466,98	0,00
2024001172	450,00	0,00
2024001173	843,00	0,00
2024001177	1.545,50	0,00
2024001178	594,50	0,00
2024001180	594,50	0,00
2024001182	594,50	0,00
2024001183	1.367,50	0,00
2024001184	3.240,96	0,00
2024001185	47,56	0,00
2024001187	2.693,98	0,00
2024001189	2.051,25	0,00
2024001192	150,00	150,00
2024001202	154,55	0,00
2024001203	3.002,00	0,00
2024001207	2.762,35	0,00
2024001209	765,80	0,00
2024001210	2.229,25	0,00
2024001214	463,65	0,00
2024001217	1.367,50	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024001218	2.972,50	0,00
2024001219	1.189,00	0,00
2024001221	166,46	0,00
2024001222	2.675,25	0,00
2024001223	32,69	0,00
2024001228	1.884,40	0,00
2024001229	191,45	0,00
2024001234	428,04	0,00
2024001240	1.456,50	0,00
2024001241	2.556,50	0,00
2024001243	4.161,50	0,00
2024001244	1.367,50	0,00
2024001246	1.032,10	0,00
2024001247	2.496,90	0,00
2024001252	902,55	0,00
2024001254	683,75	0,00
2024001256	594,50	0,00
2024001257	9.273,00	0,00
2024001260	216,37	0,00
2024001265	2.378,00	0,00
2024001268	1.545,50	1.545,50
2024001270	1.248,38	0,00
2024001274	1.937,95	0,00
2024001275	148,50	0,00
2024001277	1.973,80	0,00
2024001279	463,65	0,00
2024001282	410,25	0,00
2024001284	2.913,00	0,00
2024001286	971.046,00	577.829,00
2024001292	695,50	0,00
2024001294	772,75	0,00
2024001300	683,75	0,00
2024001304	683,75	0,00
2024001307	3.924,00	0,00
2024001309	285,36	0,00
2024001310	2.449,20	0,00
2024001311	547,00	0,00
2024001312	216,37	0,00
2024001313	951,20	0,00
2024001314	656,40	0,00
2024001337	2.051,25	0,00
2024001339	772,75	0,00
2024001342	683,75	0,00
2024001343	1.777,75	0,00
2024001346	1.319,75	0,00
2024001348	409,04	0,00
2024001349	3.329,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024001353	1.193,64	0,00
2024001355	5.182.571,55	2.793.968,00
2024001362	923,94	923,94
2024001365	1.519,70	1.519,70
2024001366	178,15	178,15
2024001367	139,20	139,20
2024001371	500,00	500,00
2024001372	72,12	72,12
2024001373	455,33	455,33
2024001375	715,70	715,70
2024001376	759,60	262,10
2024001382	2.083,82	2.083,82
2024001383	2.209,80	2.209,80
2024001385	3.500,00	0,00
2024001389	13.177,23	13.177,23
2024001393	4.000,00	0,00
2024001394	0,25	0,25
2024001395	1.884,41	0,00
2024001396	720,00	720,00
2024001397	600,00	0,00
2024001398	450,00	0,00
2024001406	16.107,83	0,00
2024001418	12.000,00	2.600,00
2024001419	9.432,33	0,00
2024001420	7.854,08	0,00
2024001421	7.748,81	0,00
2024001426	1.945,08	0,00
2024001431	2.850,00	2.850,00
2024001432	4.010,11	0,00
2024001433	3.750,00	3.750,00
2024001434	3.375,00	3.375,00
2024001435	375,00	375,00
2024001436	3.801,75	3.801,75
2024001438	19.434,55	19.434,55
2024001458	156,33	0,00
2024001469	3.134,85	0,00
2024001471	5.595,10	0,00
2024001505	14.591,11	0,00
2024001528	226,00	0,00
2024001529	33,23	0,00
2024001532	88,04	0,00
2024001535	20,65	0,00
2024001539	399,45	0,00
2024001540	52,01	0,00
2024001541	301,23	0,00
2024001542	2,28	0,00
2024001544	1.193,21	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024001547	9.936,47	9.936,47
2024001554	190,57	0,00
2024001563	148.917.311,45	112.572.037,09
2024001566	7.308,40	7.308,40
2024001571	15.890.913,40	12.062.721,75
2024001573	1.178.263,15	639.380,15
2024001575	19.462.975,95	14.772.350,63
2024001577	961.777,10	502.638,95
2024001578	1.561.400,90	1.194.672,55
2024001579	392.960,00	312.784,60
2024001581	18.916.294,00	14.326.012,12
2024001582	63,52	63,52
2024001593	2.165,72	0,00
2024001602	96.000,00	0,00
2024001616	7.193,90	0,00
2024001617	6.472,86	0,00
2024001641	1.024,47	1.024,47
2024001653	24.883.661,70	18.851.924,12
2024001654	10.748.761,00	8.139.530,33
2024001655	9.959.770,55	7.655.284,02
2024001659	29.634.516,00	22.445.320,00
2024001662	1.196.346,00	906.248,00
2024001665	9.258,77	9.258,77
2024001666	465,87	0,00
2024001667	38.800,71	0,00
2024001668	75,19	0,00
2024001670	5.043,66	0,00
2024001671	2.000,00	0,00
2024001673	12.263,28	0,00
2024001675	1.664,58	0,00
2024001677	405,00	0,00
2024001678	1.200,00	0,00
2024001679	1.200,00	0,00
2024001680	870,00	0,00
2024001681	4.700,89	0,00
2024001682	1.064,55	1.064,55
2024001683	450,00	0,00
2024001684	90,00	90,00
2024001687	81.543.938,00	61.770.651,00
2024001689	1.801.130,00	913.651,00
2024001690	120.395,00	42.350,00
2024001691	79,50	0,00
2024001692	2.035,90	0,00
2024001693	8.822,56	0,00
2024001695	0,26	0,00
2024001698	96,72	0,00
2024001699	119,74	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024001700	74,16	0,00
2024001702	683,25	0,00
2024001710	16.168,96	2.345,92
2024001713	121.540,71	17.926,36
2024001714	0,73	0,00
2024001717	11.250,00	0,00
2024001718	1.349,01	1.349,01
2024001719	675,00	675,00
2024001721	675,00	0,00
2024001724	675,00	0,00
2024001788	2.770,03	2.770,03
2024001790	9.600,00	0,00
2024001791	7.500,00	0,00
2024001792	7.500,00	7.500,00
2024001800	925,21	0,00
2024001803	8.181,33	0,00
2024001804	138,04	0,00
2024001815	53,99	0,00
2024001826	2.137,27	0,00
2024001836	20,56	0,00
2024001872	1.887,18	0,00
2024001885	769,25	0,00
2024001890	258.000,00	138.735,92
2024001899	158.157,85	121.320,40
2024001901	3.000,00	0,00
2024001902	1.094,06	1.094,06
2024001913	0,01	0,00
2024001922	111,23	0,00
2024001923	10.061,25	8.292,27
2024001924	6.000,00	0,00
2024001930	3.668,15	3.668,15
2024001931	271,80	271,80
2024001933	13.909.977,00	10.649.027,00
2024001967	214,22	214,22
2024001971	9.913,67	0,00
2024001972	356,97	0,00
2024001976	268,60	268,60
2024001981	2.592.372,30	1.385.683,01
2024001982	24,18	0,00
2024001992	156,20	0,00
2024001994	880,00	529,60
2024001995	3.395,70	3.395,70
2024002000	13.256,61	5.349,98
2024002022	1.900,00	0,00
2024002026	2.400,00	0,00
2024002031	5.021.160,00	3.803.597,00
2024002032	1.019,29	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024002033	3.492.980,00	2.645.980,00
2024002034	1.718,64	0,00
2024002035	48.985.152,00	37.105.977,00
2024002036	8.265.392,00	6.261.148,00
2024002037	600,00	0,00
2024002042	2.279,03	2.279,03
2024002069	5,14	0,00
2024002070	19.779,65	19.779,65
2024002073	5.269,76	0,00
2024002080	1.676.631,00	1.270.071,00
2024002082	158.157,85	121.320,40
2024002083	384.098,10	294.635,10
2024002084	712.544,95	382.193,70
2024002086	1.800,00	1.800,00
2024002088	844.575,85	458.305,45
2024002091	1.816.351,09	1.375.910,09
2024002092	1.415,55	0,00
2024002093	804,65	804,65
2024002094	1.839,20	1.839,20
2024002099	14.210,29	40,71
2024002104	136.935,89	28.374,68
2024002117	17.825,72	0,00
2024002137	44.225,50	44.225,50
2024002184	1.367,50	0,00
2024002187	238,40	238,40
2024002191	2.051,25	0,00
2024002193	8.649,75	0,00
2024002202	1.981,09	0,00
2024002203	2.364,32	0,00
2024002205	2.656,27	0,00
2024002208	9.072,15	0,00
2024002209	2.461,50	0,00
2024002210	267,30	0,00
2024002213	22.500,00	0,00
2024002218	2.410,25	0,00
2024002221	3.031,95	0,00
2024002231	1.262,82	0,00
2024002232	4.210,45	0,00
2024002235	1.523,00	0,00
2024002236	570,72	570,72
2024002238	3.495,66	0,00
2024002239	772,75	0,00
2024002240	1.883,42	0,00
2024002246	9.072,15	0,00
2024002247	102,56	0,00
2024002248	4.263,35	2.830,05
2024002249	1.312,80	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024002250	2.621,70	0,00
2024002260	25.253,98	0,00
2024002278	11.318,41	11.318,41
2024002279	3.880,00	0,00
2024002280	571,19	0,00
2024002286	3.000,00	0,00
2024002295	4.000,00	0,00
2024002397	20.000,00	14.795,30
2024002428	9,93	0,00
2024002431	567,98	0,00
2024002436	18.694,50	3.738,90
2024002444	24.204,74	21.875,25
2024002446	12.267,76	0,00
2024002447	12.439,28	0,00
2024002448	12.837,49	0,00
2024002453	20.802,65	0,00
2024002456	13.168,50	0,00
2024002457	19.824,47	0,00
2024002458	12.439,33	0,00
2024002459	14.147,27	0,00
2024002460	8.315,04	0,00
2024002461	14.831,83	0,00
2024002462	20.440,60	0,00
2024002463	16.602,97	0,00
2024002467	160.170,65	86.915,50
2024002469	990,00	0,00
2024002470	2.000,00	0,00
2024002492	5.514,91	0,00
2024002505	4.687,50	0,00
2024002508	15.106,05	0,00
2024002509	7.265,72	0,00
2024002519	172.950,44	130.412,44
2024002546	1.407,75	0,00
2024002549	1.144,20	0,00
2024002552	1.125,00	0,00
2024002553	25.000,00	0,00
2024002554	4.271,85	0,00
2024002557	1.200,00	0,00
2024002570	2.000,00	0,00
2024002573	1.500,00	0,00
2024002577	1.000,00	0,00
2024002578	4.000,00	0,00
2024002579	1.438,00	0,00
2024002581	600,00	0,00
2024002582	1.907,21	0,00
2024002584	525,00	0,00
2024002585	1.209,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024002586	600,00	0,00
2024002588	585,00	0,00
2024002589	1.742,40	1.742,40
2024002590	495,00	0,00
2024002591	600,00	0,00
2024002620	900,00	0,00
2024002623	1.252,50	1.252,50
2024002624	525,00	0,00
2024002625	1.515,00	0,00
2024002631	750,00	750,00
2024002637	3.000,00	0,00
2024002638	800,00	0,00
2024002639	2.000,00	178,02
2024002646	154.600,50	95.095,97
2024002647	162.083,50	37.403,82
2024002648	99.998,51	19.999,70
2024002649	162.470,50	36.717,64
2024002650	162.481,55	67.855,66
2024002651	146.273,58	34.348,88
2024002652	99.989,00	49.063,06
2024002653	162.468,92	86.250,38
2024002655	4.000,00	138,85
2024002657	22.993,19	0,00
2024002658	89,80	0,00
2024002660	3.731,67	3.751,91
2024002661	3,90	0,00
2024002662	2.500,00	0,00
2024002667	15.000,00	0,00
2024002670	750,00	0,00
2024002671	750,00	0,00
2024002672	3.000,00	0,00
2024002673	750,00	0,00
2024002675	1.500,00	0,00
2024002676	718,50	0,00
2024002678	1.200,00	0,00
2024002679	735,00	0,00
2024002681	35.253,50	0,00
2024002682	3.634,50	0,00
2024002683	15.450,00	4.597,90
2024002684	21.487,00	0,00
2024002687	50.975,00	0,00
2024002717	6.750,00	6.750,00
2024002718	6.750,00	6.750,00
2024002721	589.619,50	348.411,09
2024002722	287.352,00	153.340,85
2024002723	169.095,60	157.620,60
2024002724	166.885,20	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024002725	157.645,67	84.125,02
2024002726	255.995,27	0,00
2024002728	5.343,36	0,00
2024002733	0,01	0,00
2024002749	6.376,00	0,00
2024002751	446,00	0,00
2024002754	1.457.727,00	1.104.397,15
2024002757	62.606,10	12.972,04
2024002764	9.211.682,81	7.000.315,28
2024002780	450.000,00	0,00
2024002781	96.000,00	0,00
2024002783	11.523,00	0,00
2024002784	3.841,00	3.841,00
2024002790	16.360,00	13.360,00
2024002791	235.839,47	0,00
2024002792	88.416,00	82.416,00
2024002793	93.911,15	50.114,25
2024002794	11.749,99	0,00
2024002813	7.682,00	0,00
2024002826	2.000,00	2.000,00
2024002843	2.000,00	0,00
2024002845	705.500,00	528.540,17
2024002852	1.507,74	1.077,28
2024002855	3.600,00	0,00
2024002856	3.300,00	0,00
2024002857	6.738.747,00	5.045.793,85
2024002862	114,66	0,00
2024002863	1.521,35	0,00
2024002864	4,48	0,00
2024002866	1.500,00	0,00
2024002871	1.800,00	0,00
2024002874	2.250,00	0,00
2024002878	2.100,00	0,00
2024002884	600,00	0,00
2024002901	289.000,00	204.000,00
2024002908	1.200,00	0,00
2024002917	750,00	0,00
2024002923	1.200,00	0,00
2024002924	2.550,00	0,00
2024002926	1.800,00	1.800,00
2024002954	705,85	705,85
2024002956	2.250,00	0,00
2024002957	12.573,57	0,00
2024002960	3.420,00	0,00
2024002975	261.728,64	181.728,64
2024002978	904.054,00	0,00
2024002979	6.428,97	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024002980	12.922,61	0,00
2024002981	32.000,00	32.000,00
2024002982	54.434,43	54.434,43
2024002983	47.860,73	0,00
2024002984	220,21	0,00
2024002985	61.276,05	12.518,07
2024002988	45,08	0,00
2024002989	16.215,26	16.215,26
2024002990	4.959.046,13	4.184.748,30
2024002991	76.845,36	30.858,92
2024002993	140,40	140,40
2024002994	5.000,00	5.000,00
2024002995	5.000,00	0,00
2024002997	4.000,00	0,00
2024002999	180,02	0,00
2024003055	3.000,00	0,00
2024003071	2.355,97	0,00
2024003073	2.000,00	2.000,00
2024003087	134,79	0,00
2024003108	225.460,80	0,00
2024003123	70.600,00	0,00
2024003129	420,00	0,00
2024003131	188,56	0,00
2024003138	432.441,28	0,00
2024003140	45.000,00	0,00
2024003141	600,00	0,00
2024003146	14.993,67	4.165,08
2024003161	1.000,00	1.000,00
2024003192	11.908.300,00	9.053.486,65
2024003197	5.824,56	5.824,56
2024003200	2.000,00	0,00
2024003214	84.000,00	43.603,48
2024003215	28.000,00	13.426,84
2024003227	102,95	0,00
2024003229	200.000,00	111.520,10
2024003230	104.000,00	52.993,94
2024003231	92.000,00	55.809,12
2024003232	138.000,00	73.721,95
2024003239	65.432,16	45.432,16
2024003262	500.000,00	19.361,04
2024003263	2.008,78	0,00
2024003265	19.442,20	19.442,20
2024003269	61.350,00	0,00
2024003270	12.190,15	0,00
2024003277	54.396.251,09	35.440.784,10
2024003283	4.100,00	0,00
2024003292	1.950,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024003296	14.998,23	4.578,75
2024003325	14.255,19	14.255,19
2024003329	3.300,91	3.300,91
2024003330	15.000,00	0,00
2024003337	4.500,00	4.500,00
2024003341	50.000,00	50.000,00
2024003357	21.500,00	11.500,00
2024003378	4.500,00	0,00
2024003399	28.000,00	0,00
2024003405	273,40	0,00
2024003406	250,00	0,00
2024003409	180.000,00	0,00
2024003411	4.500,00	0,00
2024003413	2.117,00	0,00
2024003414	3.049,20	0,00
2024003430	4.760,64	0,00
2024003432	6.750,00	0,00
2024003434	1.455,00	1.455,00
2024003435	41.876,00	12,76
2024003436	9.000,00	9.000,00
2024003463	4.500,00	0,00
2024003464	1.500,00	0,00
2024003466	13.636,00	0,00
2024003467	24.573,00	17.330,74
2024003468	2.989,20	0,00
2024003470	47.803,00	1.839,53
2024003471	64.020,00	3.743,42
2024003472	24.935,00	12.709,20
2024003497	3.749,61	0,00
2024003499	88,74	0,00
2024003500	80.000,00	60.000,00
2024003507	138.000,00	73.721,95
2024003508	207.500,00	155.452,99
2024003509	232.400,00	174.107,36
2024003512	160.000,00	105.199,24
2024003513	25.032,00	12.854,52
2024003518	2.763.435,22	2.763.435,22
2024003519	28.058,43	28.058,43
2024003521	77.364,00	41.284,08
2024003527	33.434,52	33.434,52
2024003529	1.000,00	0,00
2024003533	480,00	0,00
2024003553	116.742,76	116.742,76
2024003554	71.258,11	71.258,11
2024003558	1.600,00	0,00
2024003560	2.000,00	0,00
2024003561	500,00	500,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024003562	1.000,00	0,00
2024003563	2.000,00	0,00
2024003565	2.000,00	0,00
2024003566	4.000,00	0,00
2024003575	11.183,25	0,00
2024003583	3.075,00	1.950,00
2024003586	168,00	0,00
2024003588	1.875,00	0,00
2024003589	79.574,40	43.574,40
2024003592	114.506,00	79.506,00
2024003595	6.000,00	0,00
2024003598	8.925,00	0,00
2024003599	8.100,00	0,00
2024003600	5.550,00	0,00
2024003604	55.260,00	30.260,00
2024003611	4.125,00	900,00
2024003618	4.000,00	0,00
2024003620	49.800,00	0,00
2024003622	10.000,00	4.455,71
2024003623	10.000,00	0,00
2024003624	10.000,00	0,00
2024003625	10.000,00	0,00
2024003626	10.000,00	0,00
2024003627	10.000,00	0,00
2024003628	10.000,00	0,00
2024003629	10.000,00	0,00
2024003634	1.050,00	0,00
2024003647	189.115,50	143.545,50
2024003649	1.417,71	0,00
2024003650	10.000,00	0,00
2024003651	10.000,00	0,00
2024003652	675,00	675,00
2024003653	3.750,00	0,00
2024003654	10.000,00	0,00
2024003656	10.000,00	0,00
2024003657	10.000,00	0,00
2024003659	449,25	0,00
2024003660	10.000,00	10.000,00
2024003663	1.800,00	0,00
2024003664	543,30	0,00
2024003665	150,00	0,00
2024003666	150,00	0,00
2024003667	300,00	0,00
2024003668	375,00	0,00
2024003669	10.000,00	0,00
2024003670	10.000,00	0,00
2024003671	10.000,00	6.879,83

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024003672	10.000,00	0,00
2024003673	10.000,00	0,00
2024003677	10.000,00	5.539,57
2024003678	10.000,00	0,00
2024003679	10.000,00	0,00
2024003688	1.125,00	1.125,00
2024003690	44.000,00	0,00
2024003691	1.125,00	0,00
2024003695	340.000,00	251.520,10
2024003697	1.125,00	1.125,00
2024003706	2.925,00	0,00
2024003711	9.015,00	0,00
2024003713	3.750,00	0,00
2024003714	3.750,00	0,00
2024003715	0,01	0,01
2024003716	8.435,85	8.435,85
2024003717	25.765,94	25.765,94
2024003719	4.034,25	0,00
2024003720	1.500,00	0,00
2024003724	0,06	0,00
2024003736	0,08	0,08
2024003737	240.000,00	167.134,20
2024003739	450,00	0,00
2024003740	92.000,00	45.678,17
2024003742	6.602,43	0,00
2024003743	70.307,05	0,00
2024003747	15.198,04	0,00
2024003752	48.625,42	0,00
2024003753	48.044,08	48.044,08
2024003754	3.405,03	0,00
2024003794	750,00	0,00
2024003797	1.012,50	0,00
2024003799	1.500,00	0,00
2024003800	2.250,00	0,00
2024003803	55.260,00	30.260,00
2024003811	1.000,00	0,00
2024003817	278,67	0,00
2024003819	0,03	0,03
2024003829	1,48	0,00
2024003834	3.750,00	0,00
2024003844	12.841,58	0,00
2024003854	70.000,00	33.567,10
2024003855	277.650,97	277.650,97
2024003863	11.550,00	0,00
2024003864	2.250,00	0,00
2024003867	450,00	0,00
2024003868	3.150,00	3.150,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024003870	3.600,00	0,00
2024003873	6.290.799,42	6.275.100,80
2024003883	0,40	0,00
2024003884	944,50	0,00
2024003887	12.750,00	0,00
2024003890	1.436.833,00	1.095.349,00
2024003895	1.000,00	0,00
2024003896	1.000,00	0,00
2024003903	1.500,00	0,00
2024003904	1.500,00	0,00
2024003907	2.250,00	0,00
2024003910	1.500,00	0,00
2024003911	1.500,00	0,00
2024003912	1.500,00	0,00
2024003915	772,75	772,75
2024003920	3.856,27	0,00
2024003927	95,12	95,12
2024003928	3.216,47	0,00
2024003930	2.627,35	77,27
2024003932	547,00	0,00
2024003934	1.227,12	0,00
2024003935	1.000,00	0,00
2024003936	4.000,00	0,00
2024003938	5.000,00	0,00
2024003939	200,00	200,00
2024003945	683,75	0,00
2024003948	4.981,26	4.981,26
2024003949	142,68	142,68
2024003951	6.031,12	5.347,37
2024003952	2.800,73	2.800,73
2024003953	5.655,74	0,00
2024003954	7.331,52	0,00
2024003955	2.140,25	2.140,25
2024003956	4.102,00	1.189,00
2024003957	297,00	297,00
2024003958	1.949,95	410,25
2024003965	875,20	875,20
2024003969	1.969,20	1.969,20
2024003970	1.659,76	494,56
2024003974	2.140,25	0,00
2024003975	594,50	594,50
2024003976	1.480,23	1.069,98
2024003977	32.643,22	0,00
2024003980	1.367,50	0,00
2024003982	71,28	71,28
2024003985	417,28	417,28
2024003988	519,65	519,65

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024003990	154,55	154,55
2024003991	702,66	0,00
2024003992	177,73	177,73
2024003997	2.873,64	428,04
2024003999	683,75	683,75
2024004000	1.783,40	0,00
2024004002	848,91	0,00
2024004005	273,50	273,50
2024004006	1.461,30	777,55
2024004008	683,75	683,75
2024004009	118,90	118,90
2024004010	3.328,27	994,56
2024004016	39,54	39,54
2024004020	47,56	47,56
2024004021	68,37	68,37
2024004022	328,20	0,00
2024004024	500,00	500,00
2024004027	285,25	285,25
2024004029	416,10	416,10
2024004030	273,50	273,50
2024004033	65.311,00	50.311,00
2024004042	600,00	0,00
2024004044	500,00	0,00
2024004045	369,23	369,23
2024004048	410,25	410,25
2024004049	2.735,00	1.367,50
2024004050	463,65	0,00
2024004053	1.934,65	0,00
2024004056	1.260,34	1.260,34
2024004058	556,38	0,00
2024004068	1.000,00	0,00
2024004078	3.000,00	0,00
2024004079	7.071,19	0,00
2024004080	2.000,00	0,00
2024004083	7,67	0,00
2024004087	1.600,00	0,00
2024004089	600,00	0,00
2024004090	3.000,00	0,00
2024004092	1.029,53	1.029,53
2024004104	3.000,00	0,00
2024004118	35.427,87	0,00
2024004119	12,43	0,00
2024004120	58.767,66	0,00
2024004121	43.524,29	0,00
2024004122	16.598,85	0,00
2024004124	73.767,71	0,00
2024004125	25.198,27	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024004126	5.550,00	0,00
2024004127	10.500,00	0,00
2024004128	33.215,90	0,00
2024004129	600,00	0,00
2024004130	72.209,60	0,00
2024004136	168.397,61	0,00
2024004137	20.044,08	0,00
2024004139	3.408,69	0,00
2024004140	78.946,46	0,00
2024004142	24.052,90	0,00
2024004143	33.277,68	0,00
2024004144	48.683,36	0,00
2024004145	146.009,99	0,00
2024004181	18.634,00	0,00
2024004220	500,00	500,00
2024004221	96.750,00	51.750,00
2024004223	412.983,10	313.469,10
2024004226	57,52	0,00
2024004228	86.000,00	46.000,00
2024004231	38.370,10	0,00
2024004232	118.438,32	0,00
2024004233	43.571,10	0,00
2024004234	32.070,53	0,00
2024004235	150.471,91	0,00
2024004236	37.224,72	0,00
2024004237	32.564,17	0,00
2024004238	174.044,64	0,00
2024004239	24.231,75	0,00
2024004240	11.767,53	0,00
2024004241	40.841,98	0,00
2024004242	53.666,80	0,00
2024004243	41.874,36	0,00
2024004244	88.068,08	0,00
2024004245	59.422,52	0,00
2024004246	56.774,59	0,00
2024004247	60.840,19	0,00
2024004248	50.198,32	0,00
2024004249	4.154,28	0,00
2024004250	24.052,90	0,00
2024004251	17.753,33	0,00
2024004252	45.242,35	0,00
2024004253	29.535,55	0,00
2024004254	22.907,52	0,00
2024004255	54.978,05	0,00
2024004256	3.425,91	0,00
2024004257	37.224,72	0,00
2024004271	328,26	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024004278	4.800,00	0,00
2024004284	400,00	0,00
2024004305	3.750,00	0,00
2024004311	15.270,00	0,00
2024004315	871.500,00	693.000,00
2024004347	1.000,00	3,00
2024004348	2.000,00	0,00
2024004399	0,02	0,00
2024004413	173.557,40	45.782,97
2024004415	195.928,00	150.928,85
2024004416	211,00	211,00
2024004429	1.500,00	0,00
2024004438	11.220,00	0,00
2024004450	58.505,85	13.500,00
2024004453	226,00	226,00
2024004467	102.237,25	70.987,75
2024004472	680,32	680,32
2024004477	19.106,35	0,00
2024004481	853,57	853,57
2024004488	392.868,05	298.201,05
2024004489	517.256,00	392.616,00
2024004490	7.500,00	0,00
2024004493	2.655.964,00	2.045.964,00
2024004497	6.479,00	2.215,04
2024004526	34.500,00	4.500,00
2024004554	43.000,00	23.000,00
2024004568	3.800,00	0,00
2024004570	4.000,00	0,00
2024004572	171,96	0,00
2024004573	4.000,00	0,00
2024004580	4.500,00	4.500,00
2024004588	335.567,01	148.707,55
2024004590	53.750,00	28.750,00
2024004601	12.000,00	12.000,00
2024004603	515,00	0,00
2024004604	993.628,16	539.255,87
2024004613	9.600,00	0,00
2024004638	35.255,00	16.025,00
2024004641	1.500,00	1.500,00
2024004644	2.250,00	2.250,00
2024004645	7.500,00	0,00
2024004654	3.990.000,00	3.040.000,04
2024004673	234.253,20	1,05
2024004677	168.000,00	92.011,38
2024004680	1.500,00	0,00
2024004697	1.200,00	0,00
2024004700	1.200,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024004701	4.000,00	0,00
2024004702	2.000,00	0,00
2024004704	609.000,00	406.000,00
2024004709	1.200,00	0,00
2024004718	2.500,00	1.447,29
2024004720	5.000,00	0,00
2024004721	3.163,58	0,00
2024004727	4.000,00	0,00
2024004738	4.400,00	4.400,00
2024004751	54.578,81	4.723,95
2024004752	54.692,94	7.652,90
2024004753	150.942,74	39.296,87
2024004754	83.393,00	18.842,73
2024004766	2.000,00	0,00
2024004782	1.000,00	0,00
2024004783	1.000,00	0,00
2024004807	2.629,85	1.315,35
2024004817	3.944.000,00	0,00
2024004858	96.750,00	51.750,00
2024004866	10.000,00	0,00
2024004867	7.615,33	0,00
2024004868	25.000,00	0,00
2024004869	10.000,00	3.948,02
2024004885	4.000,00	0,00
2024004890	491,00	491,00
2024004893	0,01	0,00
2024004894	361,00	0,00
2024004906	2.126,89	0,07
2024004907	12.430,15	0,00
2024004910	4.000,00	0,00
2024004942	259,60	0,00
2024004943	189,85	0,00
2024004944	2.250,00	2.250,00
2024004946	0,01	0,01
2024004948	148,50	148,50
2024004951	535,05	107,01
2024004952	2.342,04	2.342,04
2024004953	772,75	0,00
2024004957	32.250,00	17.250,00
2024004958	2.645,75	1.278,25
2024004959	772,75	772,75
2024004960	957,25	957,25
2024004964	741,84	741,84
2024004965	2.823,75	0,00
2024004967	1.483,68	0,00
2024004968	404,26	0,00
2024004970	861,85	861,85

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024004972	1.048,68	1.048,68
2024004975	683,75	683,75
2024004977	1.367,50	1.367,50
2024004979	1.165,22	0,00
2024004984	2.051,00	0,00
2024004986	1.278,25	1.278,25
2024004990	656,40	0,00
2024004993	2.133,30	0,00
2024004995	1.304,45	0,00
2024004996	2.972,50	2.972,50
2024004997	772,75	0,00
2024004999	177,78	177,78
2024005000	1.854,60	61,82
2024005001	765,80	54,70
2024005002	1.632,56	0,00
2024005007	3.336,70	0,00
2024005010	2.645,75	2.645,75
2024005011	273,50	273,50
2024005012	957,13	957,13
2024005013	2.960,75	291,30
2024005014	4.161,10	430,31
2024005018	594,50	0,00
2024005020	547,00	547,00
2024005023	356,70	356,70
2024005025	1.545,50	1.545,50
2024005026	1.189,00	0,00
2024005027	2.378,00	380,48
2024005033	1.367,50	1.367,50
2024005035	891,75	891,75
2024005045	2.913,00	2.913,00
2024005046	1.123,68	790,76
2024005049	1.367,50	1.367,50
2024005050	1.456,50	27,35
2024005051	2.946,30	831,12
2024005052	1.772,70	89,10
2024005053	216,93	216,93
2024005057	1.189,00	0,00
2024005058	1.070,04	0,00
2024005059	820,50	0,00
2024005060	6.256.324,63	4.939.761,50
2024005061	1.000,00	0,00
2024005065	148,50	148,50
2024005066	683,75	683,75
2024005068	2.024,72	743,00
2024005072	25,70	25,70
2024005073	670,08	0,00
2024005077	1.848,97	1.278,25

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024005078	832,25	832,25
2024005094	15,97	15,97
2024005130	40.000,00	0,00
2024005138	3.300,00	1.500,00
2024005146	3,00	3,00
2024005149	168,00	168,00
2024005150	4.669,93	0,00
2024005153	484,23	0,00
2024005168	153,00	153,00
2024005169	4.768,91	4.768,91
2024005170	1.680,16	1.680,16
2024005172	37.650,00	37.650,00
2024005177	0,40	0,40
2024005178	2.504,25	2.504,25
2024005182	63,21	63,21
2024005184	22,32	22,32
2024005193	262,50	262,50
2024005194	33,75	33,75
2024005204	34.206,70	0,00
2024005207	3.000,00	0,00
2024005208	2.000,00	0,00
2024005209	400,00	0,00
2024005210	4.910,00	0,00
2024005226	6.000,00	0,00
2024005227	4.500,00	0,00
2024005231	683,75	218,80
2024005235	1.278,25	832,25
2024005241	2.639,58	0,00
2024005245	4.369,25	1.699,53
2024005249	872,11	235,87
2024005250	1.189,00	0,00
2024005261	4.503,19	0,00
2024005262	2.051,00	0,00
2024005264	4.000,00	4.000,00
2024005266	106,92	106,92
2024005269	1.322,75	0,00
2024005271	875,20	0,00
2024005274	1.134,36	378,12
2024005276	677,73	677,73
2024005277	510,01	510,01
2024005278	1.759,72	0,00
2024005279	2.259,25	0,00
2024005281	166,46	166,46
2024005285	4.994,82	0,00
2024005287	475,60	475,60
2024005289	2.483,70	1.085,46
2024005290	95,12	95,12

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024005291	328,20	0,00
2024005292	1.545,50	1.545,50
2024005294	1.600,00	0,00
2024005300	2.735,00	0,00
2024005301	1.483,68	1.483,68
2024005302	2.812,81	0,00
2024005304	772,75	772,75
2024005305	3.924,00	54,70
2024005306	772,75	0,00
2024005307	951,20	356,70
2024005311	1.783,50	166,46
2024005312	570,72	285,36
2024005313	570,72	0,00
2024005315	22.500,00	0,00
2024005316	1.541,94	42,80
2024005318	1.022,60	547,00
2024005320	2.913,00	0,00
2024005323	3,24	0,00
2024005324	28,35	0,00
2024005325	73,81	0,00
2024005327	442,60	0,00
2024005337	7.518,94	5.205,42
2024005339	86,94	0,00
2024005343	0,91	0,91
2024005344	220,15	220,15
2024005347	204,94	204,94
2024005358	1.500,00	0,00
2024005363	1.370,97	741,82
2024005367	671,30	671,30
2024005368	15.658,01	435,60
2024005370	413,62	413,62
2024005383	250,47	250,47
2024005384	371,70	0,00
2024005399	14.999,50	0,00
2024005405	330,00	11,00
2024005407	6.000,00	0,00
2024005412	2.356,18	2.356,18
2024005418	1.240,00	0,00
2024005420	1.500,00	0,00
2024005426	750,00	0,00
2024005427	750,00	0,00
2024005428	750,00	0,00
2024005433	2.250,00	0,00
2024005435	600,00	600,00
2024005436	692,66	0,00
2024005438	2.500,00	2.500,00
2024005439	2.236,80	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024005440	27,17	0,00
2024005441	73,81	0,00
2024005442	1.725,08	0,00
2024005443	1.000,00	0,00
2024005445	500,00	0,00
2024005446	2.000,00	0,00
2024005452	5.000,00	0,00
2024005455	500,00	0,00
2024005456	260,61	0,00
2024005457	15,26	0,00
2024005504	7.319,27	0,00
2024005558	5.000,00	300,00
2024005563	4.686,00	4.686,00
2024005565	3.750,00	1.023,39
2024005566	5.000,00	1.100,00
2024005567	5.000,00	2.398,00
2024005568	5.000,00	0,00
2024005569	2.481,00	0,00
2024005570	5.000,00	0,00
2024005571	2.538,00	0,00
2024005572	1.099,00	22,00
2024005574	18.392,00	18.392,00
2024005575	5.000,00	5.000,00
2024005576	10.470,00	10.470,00
2024005577	12.698,83	0,00
2024005583	2.635,00	464,89
2024005586	15.000,00	0,00
2024005587	22.500,00	8.380,00
2024005597	352,56	352,56
2024005598	318,40	318,40
2024005602	12.555,00	12.555,00
2024005608	7.759,67	0,00
2024005610	23.000,00	0,00
2024005623	3.000,00	0,00
2024005632	300,00	0,00
2024005639	27.069,30	4.344,90
2024005640	1.500,00	0,00
2024005644	13.715,60	1.170,90
2024005646	180,30	0,00
2024005647	63,34	0,00
2024005648	375,00	0,00
2024005672	2.537.000,00	111.233,42
2024005673	1.125,00	0,00
2024005683	61.345,64	61.345,64
2024005685	1.100,00	0,00
2024005722	2.000,00	0,00
2024005724	3.000,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024005727	2.000,00	0,00
2024005728	1.000,00	0,00
2024005735	400,00	0,00
2024005741	0,05	0,00
2024005743	1.160,00	0,00
2024005744	1.000,00	0,00
2024005746	3.998,00	0,00
2024005748	1.180,00	0,00
2024005754	500,00	0,00
2024005794	15.059,40	1.000,00
2024005799	22.634,13	0,00
2024005804	89,10	89,10
2024005805	1.456,50	0,00
2024005806	10.000,00	0,00
2024005810	63.000,00	43.000,00
2024005812	59.106,52	20.883,52
2024005815	76.050,00	11.050,00
2024005816	93,28	93,28
2024005821	1.000,00	0,00
2024005822	4.500,00	4.500,00
2024005823	3.000,00	0,00
2024005824	4.500,00	4.500,00
2024005825	4.500,00	4.500,00
2024005826	4.500,00	0,00
2024005827	4.500,00	4.500,00
2024005828	3.750,00	3.750,00
2024005829	15.000,00	541,15
2024005831	22.000,00	3.373,80
2024005833	924,00	0,00
2024005835	960,00	0,00
2024005840	82.005,10	54.430,29
2024005843	1.000,00	0,00
2024005856	400,00	0,00
2024005857	300,00	0,00
2024005858	6.000,00	0,00
2024005859	6.000,00	0,00
2024005862	1.000,00	0,00
2024005863	600,00	0,00
2024005865	600,00	0,00
2024005867	600,00	0,00
2024005871	1.070,36	0,00
2024005872	600,00	0,00
2024005879	1.900,00	0,00
2024005880	999,80	0,00
2024005914	4.050,00	3.150,00
2024005925	84.947,76	84.947,76
2024005939	94.500,00	64.500,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024005940	198.450,00	135.450,00
2024005944	4.032,93	4.032,93
2024005945	203.370,50	161.982,17
2024005952	1.000,00	0,00
2024005953	700,00	0,00
2024005954	700,00	0,00
2024005955	700,00	0,00
2024005956	700,00	0,00
2024005957	1.000,00	0,00
2024005959	16.372,78	0,00
2024005967	1.270,50	1.270,50
2024005970	55,14	0,00
2024005973	9.817,00	9.474,26
2024005989	91.000,00	0,00
2024005993	1.380,00	0,00
2024005994	961,95	0,00
2024006002	41,86	0,00
2024006011	5.207,10	0,00
2024006012	7.095,15	0,00
2024006013	161.250,00	86.250,00
2024006034	6.443,25	4.052,29
2024006036	1.011,24	0,00
2024006045	2.033,31	0,00
2024006047	2.311,94	0,00
2024006048	364,05	0,00
2024006051	2.340,75	2.340,75
2024006052	31.000,00	23.250,00
2024006058	625,40	625,40
2024006081	1.680,24	0,00
2024006082	0,01	0,00
2024006083	267,97	0,00
2024006085	13.310,00	13.310,00
2024006086	15.000,00	0,00
2024006089	700,00	0,00
2024006091	3.000,00	0,00
2024006092	1.800,00	0,00
2024006094	7,62	7,62
2024006095	5.910,50	5.910,50
2024006097	1.200,00	0,00
2024006101	48.484,37	31.467,51
2024006103	339,98	339,98
2024006105	2.150,00	0,00
2024006106	1.800,00	1.800,00
2024006115	20.055,75	0,00
2024006116	1.200,00	0,00
2024006117	2.250,00	0,00
2024006118	1.500,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024006119	3.000,00	3.000,00
2024006125	300,00	300,00
2024006131	2.250,00	0,00
2024006132	1.950,00	0,00
2024006133	2.250,00	0,00
2024006134	2.250,00	0,00
2024006135	2.250,00	0,00
2024006136	2.250,00	0,00
2024006137	1.500,00	0,00
2024006138	2.550,00	0,00
2024006139	3.000,00	0,00
2024006142	10.846,00	0,00
2024006145	520,00	1,00
2024006146	1.180,00	0,00
2024006147	11.752,00	0,00
2024006151	400,00	0,00
2024006152	8.000,00	0,00
2024006154	720,00	0,00
2024006158	21.450,00	13.500,00
2024006160	118.504,11	69.416,90
2024006161	6.636,00	0,00
2024006162	562,00	0,00
2024006165	1.350,00	1.350,00
2024006168	210,00	0,00
2024006173	10.200,00	0,00
2024006174	9.632,01	0,00
2024006185	410.649,04	358.694,63
2024006186	207.000,00	184.395,61
2024006187	207.000,00	186.760,27
2024006199	8.826,95	0,00
2024006201	4.500,00	4.500,00
2024006202	3.750,00	0,00
2024006203	3.750,00	0,00
2024006204	4.500,00	4.500,00
2024006205	4.500,00	4.500,00
2024006206	4.500,00	0,00
2024006207	4.500,00	0,00
2024006208	3.375,00	3.375,00
2024006209	4.500,00	4.500,00
2024006210	3.000,00	3.000,00
2024006211	4.500,00	4.500,00
2024006212	3.150,00	0,00
2024006213	3.210,00	0,00
2024006216	4.500,00	0,00
2024006217	3.000,00	3.000,00
2024006219	4.500,00	4.500,00
2024006222	1.690,17	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024006238	2.244,00	2.244,00
2024006242	59.000,00	0,00
2024006243	14.625,00	0,00
2024006249	4.980,00	0,00
2024006250	10.432,38	0,00
2024006257	9,32	0,00
2024006258	1.000,00	1.000,00
2024006264	676,75	0,00
2024006269	623,23	0,00
2024006270	1.000,00	1.000,00
2024006271	3.600,00	0,00
2024006286	1.456,50	0,00
2024006288	1.341,08	0,00
2024006289	1.226,69	0,00
2024006290	1.353,43	0,00
2024006291	1.285,79	0,00
2024006293	1.900,00	1.900,00
2024006297	86.000,00	44.362,40
2024006298	921,22	921,22
2024006299	1.077,56	782,33
2024006300	1.254,23	108,46
2024006303	1.020,45	1.014,77
2024006304	485,00	485,00
2024006312	7.500,00	7.500,00
2024006313	11.250,00	11.250,00
2024006314	7.500,00	0,00
2024006315	9.000,00	9.000,00
2024006316	7.500,00	7.500,00
2024006317	6.000,00	0,00
2024006322	10.500,00	10.500,00
2024006323	7.500,00	7.500,00
2024006325	7.500,00	7.500,00
2024006344	1.500,00	1.200,00
2024006350	23.353,83	10.063,26
2024006392	8.640,00	0,00
2024006403	7.500,00	1.038,60
2024006424	9.660,00	0,00
2024006426	2.400,00	0,00
2024006427	32.739,60	0,00
2024006428	36.439,40	0,00
2024006432	288.138,75	0,00
2024006434	128.769,60	0,00
2024006436	100,00	0,00
2024006440	544.739,00	0,00
2024006443	1.231,25	1.150,00
2024006446	2.287,50	0,00
2024006461	1.000,00	1.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024006465	28.354,60	4.202,38
2024006479	1.200,00	0,00
2024006490	2.250,00	0,00
2024006492	2.550,00	0,00
2024006493	3.186,52	0,00
2024006495	2.051,25	0,00
2024006498	6.126,48	2.966,41
2024006500	380,48	0,00
2024006505	547,00	0,00
2024006507	460,17	0,00
2024006511	656,40	0,00
2024006517	683,75	0,00
2024006522	4.800,00	0,00
2024006523	1.189,00	1.189,00
2024006524	820,00	0,00
2024006525	4.684,70	2.021,34
2024006527	4.161,50	35,67
2024006528	1.456,50	0,00
2024006529	6.212,75	0,00
2024006530	321,03	0,00
2024006531	2.434,15	1.750,40
2024006532	656,40	0,00
2024006533	1.456,50	0,00
2024006534	2.229,25	1.545,50
2024006535	1.312,80	1.312,80
2024006536	772,75	0,00
2024006537	7.371,80	0,00
2024006539	2.615,80	475,60
2024006540	2.890,31	683,75
2024006541	6.824,86	285,36
2024006543	5.025,00	0,00
2024006547	25.800,00	13.800,00
2024006548	547,00	547,00
2024006549	25.800,00	13.800,00
2024006550	5.750,00	1.500,00
2024006551	252.000,00	172.000,00
2024006552	7.875,00	5.375,00
2024006553	2.330,44	23,78
2024006554	324.450,00	221.450,00
2024006555	1.995,00	1.995,00
2024006560	10.033,82	0,00
2024006561	118,90	118,90
2024006564	982,09	190,24
2024006565	683,75	0,00
2024006566	547,00	547,00
2024006567	2.827,39	2.170,99
2024006568	1.456,50	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024006570	2.074,70	2.074,70
2024006572	451,82	451,82
2024006573	1.866,55	0,00
2024006574	291,22	291,22
2024006575	1.230,58	710,93
2024006576	5.142,25	0,00
2024006577	2.140,06	810,93
2024006578	3.198,36	772,75
2024006579	1.120,11	463,71
2024006581	2.704,91	0,00
2024006582	6.771,73	0,00
2024006583	683,75	0,00
2024006584	2.568,24	392,37
2024006585	1.278,25	594,50
2024006586	3.043,84	2.163,98
2024006587	10.167,00	5.818,35
2024006589	410,25	410,25
2024006590	2.981,15	0,00
2024006591	10.523,00	8.575,67
2024006593	3.184,68	3.184,68
2024006595	4.198,21	2.027,22
2024006596	3.895,64	3.895,64
2024006602	84,46	84,46
2024006603	197,86	197,86
2024006604	992,85	992,85
2024006605	891,93	891,93
2024006606	119,51	0,00
2024006607	30.000,00	16.746,75
2024006608	2.130,00	0,00
2024006609	124.981,51	0,00
2024006610	64.530,05	0,00
2024006614	7.811,63	3.820,73
2024006616	10.000,00	0,00
2024006617	1.124,55	0,00
2024006618	389,25	4,00
2024006619	1.486,50	0,00
2024006620	300,00	0,00
2024006621	1.260,00	0,00
2024006622	5.443,00	5.443,00
2024006623	4.185,00	4.185,00
2024006624	3.150,00	0,00
2024006633	541,66	541,66
2024006636	36.300,00	0,00
2024006637	1.688,63	0,00
2024006653	12.000,00	0,00
2024006654	2.250,00	0,00
2024006655	22.155,00	8.955,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024006657	12.000,00	0,00
2024006671	1.725,00	0,00
2024006695	140.000,00	80.500,00
2024006696	1.500,00	0,00
2024006697	9.000,00	0,00
2024006701	285.000,00	204.250,00
2024006710	2.681,20	0,00
2024006712	1.312,60	0,00
2024006718	2.500,00	2.500,00
2024006723	387.000,00	277.350,00
2024006736	2.449,20	0,00
2024006737	16.900,86	0,06
2024006749	1.282,50	1.282,50
2024006750	4.545,00	0,00
2024006752	11.355,00	4.605,00
2024006753	14.475,00	2.475,00
2024006754	14.475,00	3.000,00
2024006812	11.341,25	32,27
2024006814	300,00	0,00
2024006817	162.000,00	26.801,33
2024006822	6.000,00	0,00
2024006831	98,92	98,92
2024006832	4.000,00	0,00
2024006834	2.000,00	948,21
2024006835	0,31	0,31
2024006837	3.366,05	0,00
2024006838	110,00	110,00
2024006839	0,01	0,01
2024006843	3.590,40	3.590,40
2024006849	208,73	208,73
2024006868	1.443,00	1.443,00
2024006870	2.562,39	2.562,39
2024006872	0,95	0,95
2024006873	490,05	490,05
2024006881	794.200,66	467.658,51
2024006888	290,40	290,40
2024006897	7.200,00	0,00
2024006898	2.100,00	0,00
2024006899	700,00	0,00
2024006901	118,66	0,00
2024006902	35.550,00	21.300,00
2024006903	7.860,00	900,00
2024006904	13.170,00	10.200,00
2024006905	100,00	0,00
2024006907	3.750,00	3.750,00
2024006910	3.750,00	3.750,00
2024006911	10.406,05	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024006912	6.964,86	0,00
2024006919	4.560,00	0,00
2024006920	5.000,00	0,00
2024006930	0,03	0,03
2024006935	3.000,00	2.000,00
2024006938	3.000,00	0,00
2024006939	6.000,00	3.000,00
2024006943	12.293,60	12.293,60
2024006981	40,21	40,21
2024007003	2.140,25	0,00
2024007004	772,75	0,00
2024007005	1.824,55	0,00
2024007007	772,75	0,00
2024007008	1.027,26	213,84
2024007009	8.242,78	6.820,92
2024007010	741,84	741,84
2024007011	1.230,75	0,00
2024007013	1.005.711,69	20.070,44
2024007014	3.418,75	0,00
2024007017	570,72	0,00
2024007020	523,16	0,00
2024007023	2.213,80	0,00
2024007025	1.456,50	0,00
2024007026	328,20	0,00
2024007027	834,59	0,00
2024007028	1.398,24	0,00
2024007029	772,75	772,75
2024007031	594,50	109,40
2024007032	772,75	0,00
2024007036	5.546,91	95,12
2024007038	1.962,00	594,50
2024007045	683,75	683,75
2024007047	4.125,70	594,50
2024007053	1.456,50	0,00
2024007066	4.253,15	4.253,15
2024007080	200,00	0,00
2024007081	1.600,00	0,00
2024007096	13.401,00	0,00
2024007097	2.500,00	0,00
2024007102	2.000,00	0,00
2024007103	47.877,14	47.877,14
2024007106	3.900,00	0,00
2024007115	30.562,18	10.904,52
2024007116	590,88	590,88
2024007129	71.392,43	10.551,59
2024007144	130,56	0,00
2024007172	86,80	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024007215	54.109,20	27.054,59
2024007257	2.000,00	0,00
2024007259	30.734,00	0,36
2024007261	15.000,00	15.000,00
2024007262	1.419,73	1.419,73
2024007288	99,81	0,00
2024007293	1.456,10	1.456,10
2024007415	3.887,09	3.887,09
2024007417	17.545,00	0,00
2024007424	4.796,34	0,00
2024007448	875,05	0,00
2024007462	981,97	0,00
2024007469	2.000,00	0,00
2024007470	126,81	0,00
2024007475	9.138,37	0,00
2024007497	8.470,00	0,00
2024007509	85.285,91	85.285,91
2024007510	5.529,00	5.529,00
2024007511	9.592,61	66,00
2024007514	822,01	440,73
2024007515	1.824,00	351,90
2024007516	1.654,50	751,60
2024007517	845,03	0,00
2024007518	661,85	66,19
2024007519	1.824,00	351,90
2024007579	80.000,00	0,00
2024007584	17.398,37	0,00
2024007594	8.562.766,97	3.552.831,26
2024007628	0,01	0,00
2024007629	3.868,37	3.214,97
2024007646	280,00	280,00
2024007647	1.000,00	0,00
2024007649	278,25	0,00
2024007650	79,40	0,00
2024007651	14,17	0,00
2024007652	17,50	0,00
2024007655	76.785,40	54.352,67
2024007681	16,29	16,29
2024007682	1.631,34	116,33
2024007683	10.184,50	0,00
2024007703	2.906,21	2.906,21
2024007712	118.718,29	16.829,68
2024007715	2.181,00	2.181,00
2024007718	4.500,00	0,00
2024007743	7.618,00	0,00
2024007744	0,74	0,00
2024007746	22.869,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024007747	178,98	0,00
2024007748	129.000,00	0,00
2024007750	346.500,00	236.500,00
2024007754	8.550,00	0,00
2024007755	732.000,00	524.600,00
2024007782	8.137,13	0,00
2024007783	4.080,37	0,00
2024007787	2.260,52	0,00
2024007795	0,01	0,01
2024007828	28.050,00	0,00
2024007829	600,00	600,00
2024007830	900,00	900,00
2024007831	520,80	0,00
2024007832	660,00	660,00
2024007848	8.621,25	2.752,75
2024007852	700,00	0,00
2024007853	1.537,50	0,00
2024007854	2.250,00	0,00
2024007855	45,00	0,00
2024007856	1.500,00	0,00
2024007857	850,50	0,00
2024007858	517,50	0,00
2024007866	135.000,00	96.750,00
2024007882	1.095.931,58	624.882,16
2024007891	3.257,86	261,58
2024007892	92,73	92,73
2024007893	15.129,76	12.070,76
2024007905	741,84	0,00
2024007907	190,24	0,00
2024007908	4.433,97	0,00
2024007909	772,75	0,00
2024007910	2.140,25	772,75
2024007911	665,84	332,92
2024007913	4.250,75	594,50
2024007914	1.189,00	0,00
2024007915	1.367,50	191,45
2024007916	594,50	0,00
2024007921	547,00	0,00
2024007922	713,40	713,40
2024007924	921,25	148,50
2024007925	233,04	233,04
2024007926	683,75	0,00
2024007929	480,30	432,74
2024007931	556,38	556,38
2024007932	3.707,38	556,38
2024007933	1.456,50	772,75
2024007934	683,75	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024007935	1.367,50	1.367,50
2024007936	772,75	0,00
2024007937	1.545,50	0,00
2024007938	772,75	772,75
2024007939	332,92	0,00
2024007940	2.683,62	102,26
2024007947	29.990,00	23.740,00
2024007948	10.602,50	10.602,50
2024007960	181,98	181,98
2024007962	700,00	0,00
2024007963	23.007,66	22,31
2024007964	15.313,91	0,00
2024007965	4.474,91	0,00
2024007966	0,81	0,00
2024007967	38,88	0,00
2024007971	65.309,75	6.921,29
2024007979	6.705,00	0,00
2024007987	748,13	0,00
2024007995	5.614,40	0,00
2024007996	112.221,84	154,31
2024008000	12.278,53	0,00
2024008035	15.157,15	0,00
2024008062	24.587,20	0,00
2024008064	27.844,10	0,00
2024008066	20.000,00	0,00
2024008073	25.983,54	0,00
2024008092	6.248,70	0,00
2024008098	20.555,52	0,00
2024008103	249,94	249,94
2024008104	47.402,88	0,00
2024008119	47,56	0,00
2024008120	594,50	214,02
2024008121	1.312,80	0,00
2024008122	754,21	0,00
2024008123	683,75	0,00
2024008124	1.217,08	0,00
2024008125	851,26	0,00
2024008126	1.027,32	1.027,32
2024008128	1.165,20	1.165,20
2024008129	1.382,87	328,20
2024008131	4.047,80	0,00
2024008133	39.672,33	39.142,03
2024008143	15.150,00	0,00
2024008149	4.193,75	0,00
2024008155	5.477,80	1.837,60
2024008156	220.637,50	36.389,50
2024008161	1.617,79	1,85

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024008167	3.956,70	0,00
2024008175	4.840,00	4.493,70
2024008182	25,50	0,00
2024008197	8.650,00	0,00
2024008204	875,00	0,00
2024008205	968,00	0,00
2024008208	2.235,65	0,00
2024008211	11.678,92	5.532,12
2024008220	150,00	150,00
2024008226	8.000,00	0,00
2024008258	1.983,28	336,17
2024008259	999,99	0,00
2024008261	3.990,00	0,00
2024008264	30.000,00	0,00
2024008283	25.000,00	0,00
2024008289	40.000,00	96,94
2024008358	210,00	210,00
2024008366	0,01	0,01
2024008371	0,01	0,00
2024008393	100,00	100,00
2024008394	600,00	0,00
2024008395	1.240,92	0,00
2024008411	3.323,85	3.283,36
2024008418	140,00	140,00
2024008419	1.634,38	16,46
2024008430	2.155.634,88	1.626.259,88
2024008446	1.290,00	0,00
2024008452	20.340,70	0,00
2024008459	11.660,00	0,00
2024008462	16.884,00	4.356,00
2024008488	4.000.000,00	3.500.000,00
2024008493	181,50	0,00
2024008501	969,60	0,00
2024008504	15.910,89	0,01
2024008524	111,43	0,00
2024008525	7.234,20	0,00
2024008526	30.249,21	0,00
2024008530	36.000,00	975,00
2024008537	22.940,00	13.170,00
2024008541	29.619,65	8.663,26
2024008550	50.653,50	6.488,50
2024008555	16.500,00	9.052,12
2024008579	4.235,00	4.235,00
2024008595	884,98	884,98
2024008600	21.450,00	0,00
2024008601	21.450,00	1.058,47
2024008615	12.872,33	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024008616	5.400,00	0,00
2024008618	12.826,04	0,00
2024008619	12.893,19	0,00
2024008620	12.804,64	0,00
2024008621	12.918,89	0,00
2024008622	12.784,90	0,00
2024008627	2.500,00	2.500,00
2024008628	508,64	508,64
2024008636	40.400,00	0,00
2024008638	4.112,92	3.441,08
2024008651	23.050,65	9.618,99
2024008653	2.042,12	2.042,12
2024008654	1.817,58	1.817,58
2024008655	1.921,45	1.921,45
2024008656	1.984,10	1.984,10
2024008657	2.433,15	2.433,15
2024008658	508,64	508,64
2024008659	6.600,00	0,00
2024008660	1.835,59	1.835,59
2024008661	2.351,61	2.351,61
2024008662	14.673,67	14.673,67
2024008664	1.478,49	1.478,49
2024008666	1.071,29	1.071,29
2024008667	1.143,81	1.143,81
2024008668	1.983,88	1.983,88
2024008669	1.924,21	1.924,21
2024008670	13.176,90	0,00
2024008671	63,85	63,85
2024008673	963,96	0,00
2024008676	2.307,37	2.307,37
2024008677	2.204,17	2.204,17
2024008678	2.136,76	2.136,76
2024008679	2.013,70	2.013,70
2024008680	89.748,45	0,00
2024008681	9.000,00	0,00
2024008682	64,53	0,00
2024008683	508,64	508,64
2024008684	6.487,85	381,15
2024008686	0,01	0,01
2024008688	508,64	508,64
2024008689	936,00	0,00
2024008691	843,85	843,85
2024008695	508,64	508,64
2024008697	20.000,00	20.000,00
2024008698	508,64	508,64
2024008699	277,58	277,58
2024008702	508,64	508,64

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024008744	1.448,00	0,00
2024008759	8,84	0,00
2024008769	1.029,20	0,00
2024008777	6.375,75	5.873,74
2024008780	656,40	656,40
2024008781	642,06	0,00
2024008782	713,40	713,40
2024008783	772,75	0,00
2024008784	1.398,24	0,00
2024008785	749,07	749,07
2024008788	1.312,56	1.312,56
2024008792	850,03	850,03
2024008793	139,10	0,00
2024008794	2.140,25	0,00
2024008795	2.500,00	2.500,00
2024008796	618,20	0,00
2024008797	2.500,00	2.500,00
2024008799	570,72	95,12
2024008817	4.898,08	0,00
2024008818	2.953,16	0,00
2024008846	3.028,96	276,51
2024008849	10.041,79	0,00
2024008870	6.799,35	885,25
2024008896	14.336,80	0,00
2024008908	9.000,00	2.333,40
2024008917	29,34	0,00
2024008921	3.389,94	0,00
2024008922	3.200,00	644,31
2024008926	4.510,00	4.510,00
2024008928	18.795,00	14.595,00
2024008930	1.713,78	0,00
2024008931	19.844,92	12.494,90
2024008932	18.778,35	6.113,94
2024008934	7.853,55	0,00
2024008935	7.217,54	4.455,09
2024008937	10.092,68	7.807,72
2024008939	28.000,00	19.929,08
2024008940	22.300,00	16.300,00
2024008941	38.000,00	23.469,43
2024008942	6.000,00	6.000,00
2024008943	8.395,00	1.575,00
2024008944	34.500,00	17.653,82
2024008945	23.400,00	9.810,00
2024008946	5.400,00	5.400,00
2024008947	39.000,00	22.086,97
2024008948	6.000,00	0,00
2024008949	9.448,00	7.336,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024008950	6.000,00	1.999,17
2024008951	8.926,00	6.284,86
2024008952	9.000,00	208,81
2024008953	39.000,00	20.546,00
2024008954	5.970,00	1.049,29
2024008955	6.000,00	6.000,00
2024008956	6.000,00	6.000,00
2024008957	6.000,00	0,00
2024008958	39.000,00	18.000,00
2024008959	39.000,00	27.000,00
2024008960	313,29	0,00
2024008966	99.741,40	5.359,35
2024008967	215.000,00	115.000,00
2024008979	4.892,30	0,00
2024008982	1.069,64	1.069,64
2024008984	28.070,40	28.070,40
2024008989	20.032,99	14.199,87
2024008996	34,28	0,00
2024009006	1.450,20	869,40
2024009008	12.395,28	10.581,48
2024009009	6.050,00	0,00
2024009014	26.890,96	25.246,75
2024009020	34.848,00	60,50
2024009025	600,00	0,00
2024009026	2.400,00	0,00
2024009028	3.000,00	0,00
2024009029	800,00	0,00
2024009034	5.111,00	3.540,69
2024009035	10.500,60	0,00
2024009036	100,00	100,00
2024009037	3.000,00	0,00
2024009044	2.336,00	1.868,23
2024009051	19.048,80	1,46
2024009052	41.000,00	2.041,80
2024009054	2.601,90	2.601,90
2024009055	66.308,50	7.537,43
2024009056	4.976,73	4.976,73
2024009057	17.591,98	14.730,01
2024009058	1.483,00	0,00
2024009059	900,65	0,00
2024009060	2.239,46	0,00
2024009061	2.500,00	0,00
2024009074	3,09	3,09
2024009078	2.774,33	0,00
2024009079	2,43	2,43
2024009107	2.974,40	0,00
2024009121	325.200,00	54.200,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024009129	7.359,00	0,00
2024009130	22.000,00	0,00
2024009131	27.470,51	0,00
2024009132	1.200,00	0,00
2024009133	2.000,00	0,00
2024009135	3.000,00	0,00
2024009136	1.000,00	0,00
2024009137	1.700,00	45,94
2024009138	600,00	0,00
2024009139	1.260,86	1.260,86
2024009140	1.700,00	0,00
2024009141	2.000,00	0,00
2024009142	4.000,00	0,00
2024009143	1.000,00	0,00
2024009148	26,69	0,00
2024009150	36.560,05	0,00
2024009151	90.000,00	0,00
2024009153	150.000,00	0,00
2024009154	29.166,66	0,34
2024009159	900,00	0,00
2024009162	19.728,00	25,00
2024009163	14,50	0,00
2024009187	33.207,00	0,00
2024009188	6.000,00	6.000,00
2024009189	6.750,00	6.750,00
2024009190	18.344,12	18.344,12
2024009191	6.000,00	6.000,00
2024009208	1.512,50	0,00
2024009256	153,76	0,00
2024009304	2.244,96	0,00
2024009306	2.294,83	0,00
2024009307	2.082,47	0,00
2024009308	0,00	216,00
2024009311	5.250,00	0,00
2024009315	4.500,00	0,00
2024009316	6.000,00	6.000,00
2024009317	6.750,00	6.750,00
2024009319	3.785,00	0,00
2024009327	3.630,00	3.630,00
2024009332	30.000,00	10.000,01
2024009339	8.296,19	7.086,34
2024009340	5.522,31	4.159,85
2024009341	98,56	0,00
2024009343	4.658,50	416,16
2024009345	2.812,50	0,00
2024009348	4.126,10	0,00
2024009349	5.695,82	3.332,19

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024009353	416.202,14	276.133,09
2024009354	302.100,00	0,00
2024009356	13.050,40	4,69
2024009361	995,25	0,00
2024009362	12.119,36	9,80
2024009365	3.712,50	0,00
2024009366	4.980,00	4.980,00
2024009367	932,00	27,87
2024009368	20.561,17	18.781,86
2024009369	3.003,20	3.003,20
2024009370	11.386,36	10.611,96
2024009371	2.613,60	2.613,60
2024009374	2.250,00	0,00
2024009375	138,64	0,00
2024009376	77.364,00	42.364,00
2024009379	10.500,00	1.200,00
2024009381	11.925,00	1.050,00
2024009389	27.120,00	0,00
2024009391	52.113,00	0,00
2024009392	9.500,00	0,00
2024009400	5,68	0,00
2024009401	254,00	0,00
2024009421	3.375,00	0,00
2024009422	460,80	460,80
2024009424	21.662,16	0,00
2024009444	2.200,00	0,00
2024009445	31,49	0,00
2024009450	11.408,47	0,00
2024009451	3.400,00	0,00
2024009453	4,72	4,72
2024009454	321,00	321,00
2024009455	1.781,25	206,25
2024009456	171,46	171,46
2024009459	2.417,94	0,00
2024009464	1.800,00	0,00
2024009465	2.850,00	2.850,00
2024009466	5.076,71	0,00
2024009471	18.672,19	18.672,19
2024009472	17.745,67	0,00
2024009476	2.475,00	2.475,00
2024009478	1.893,05	0,00
2024009479	1.231,88	0,00
2024009483	1.653,20	372,00
2024009484	3.269,95	1.083,46
2024009485	7.260,00	0,00
2024009486	794,21	0,00
2024009497	4.500,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024009498	280,00	0,00
2024009500	31.762,50	0,00
2024009501	16.357,29	0,00
2024009502	1.500,00	0,00
2024009503	9.528,75	0,00
2024009504	14.640,00	0,92
2024009507	4.354,00	0,00
2024009508	476,00	0,00
2024009509	6.553,95	3.853,95
2024009510	123,26	0,00
2024009512	7.623,00	0,00
2024009513	500,00	0,00
2024009514	4.668,00	0,00
2024009515	47.365,00	0,00
2024009526	11.639,00	0,00
2024009528	15.271,05	10.358,55
2024009532	53.028,00	0,00
2024009533	10.043,00	10.043,00
2024009534	2.000,00	0,00
2024009535	20.680,11	0,00
2024009538	8,51	8,51
2024009541	67.542,50	85,00
2024009544	12.100,00	0,00
2024009547	450,00	0,00
2024009550	108.002,00	1.357,86
2024009552	31.460,00	0,00
2024009559	16,01	0,00
2024009560	12.666,80	0,00
2024009561	13.000,00	0,00
2024009567	9.192,00	0,00
2024009569	0,01	0,01
2024009592	60.984,00	0,00
2024009597	11.393,89	0,00
2024009603	62.923,63	50.218,74
2024009604	78.935,68	25.203,85
2024009608	35.900,70	0,00
2024009617	1.500,00	0,00
2024009625	43.167,33	35.226,36
2024009654	2.812,50	0,00
2024009655	2.416,70	2.416,70
2024009658	481,58	481,58
2024009660	10.648,00	10.648,00
2024009663	3.000,00	0,00
2024009664	165,00	165,00
2024009671	46.796,39	1.812,85
2024009674	0,43	0,00
2024009675	15,66	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024009678	391.400,00	295.944,35
2024009679	21.392,80	19.856,80
2024009682	12.119,36	10,16
2024009683	4.666,60	0,00
2024009684	0,00	0,94
2024009685	1.515,27	0,00
2024009686	169,90	169,90
2024009688	10.624,60	990,00
2024009691	580,56	0,00
2024009693	602,58	0,00
2024009695	13.951,93	8,37
2024009709	10.000,00	0,00
2024009721	14.693,80	0,00
2024009722	14.558,80	0,00
2024009724	71,90	0,00
2024009725	450,08	58,49
2024009726	2.000,00	2.000,00
2024009727	3.334,66	3.334,66
2024009728	4.951,54	2.039,39
2024009729	0,36	0,36
2024009730	1.224,35	1.224,35
2024009731	1.645,23	1.645,23
2024009732	1.440,75	1.440,75
2024009733	1.380,56	1.380,56
2024009734	6.000,00	0,00
2024009735	7.350,00	7.350,00
2024009736	5.250,00	0,00
2024009737	1.341,41	1.341,41
2024009738	2.088,81	2.088,81
2024009739	1.860,01	1.860,01
2024009740	1.837,05	1.837,05
2024009742	2.241,27	0,00
2024009743	1.573,84	0,00
2024009746	1.665,73	0,00
2024009747	1.673,43	0,00
2024009748	1.738,04	1,08
2024009749	2.071,27	0,00
2024009754	25.000,00	0,00
2024009755	2.074,20	2.074,20
2024009756	25.000,00	0,00
2024009757	896,25	0,00
2024009758	4.019,36	698,07
2024009759	2.445,94	2.445,94
2024009760	825,83	0,00
2024009761	584,25	0,00
2024009762	1.492,11	0,00
2024009767	60.248,44	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024009775	73.000,00	19.258,74
2024009777	160.000,00	9.167,33
2024009778	0,01	0,00
2024009781	7.555,24	0,00
2024009793	6.776,33	0,00
2024009794	30.821,50	0,00
2024009795	23.401,38	0,00
2024009796	1.312,50	0,00
2024009797	306.623,00	231.469,00
2024009798	1.125,00	0,00
2024009799	4.500,00	0,00
2024009800	1.125,00	1.125,00
2024009801	1.125,00	0,00
2024009803	1.125,00	1.125,00
2024009804	1.125,00	1.125,00
2024009806	10,00	10,00
2024009810	675,00	0,00
2024009813	33.000,00	33.000,00
2024009814	2.100,00	0,00
2024009816	2.250,00	0,00
2024009819	11.011,00	11.011,00
2024009820	341.217,15	258.996,15
2024009821	1.125,00	0,00
2024009822	1.050,00	0,00
2024009823	1.650,00	0,00
2024009824	750,00	0,00
2024009825	1.875,00	0,00
2024009828	4.501,20	0,00
2024009830	675,00	0,00
2024009835	802,50	0,00
2024009836	216,00	0,00
2024009838	1.200,00	0,00
2024009839	600,00	0,00
2024009840	3.000,00	0,00
2024009841	1.500,00	0,00
2024009842	1.500,00	0,00
2024009843	2.017,50	2.017,50
2024009844	1.350,00	0,00
2024009845	741,84	61,82
2024009846	574,35	0,00
2024009848	499,38	0,00
2024009849	410,25	410,25
2024009850	1.857,00	0,00
2024009851	1.756,78	0,00
2024009852	3.024,00	167,32
2024009853	3.217,23	0,00
2024009855	6.421,24	1.422,83

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024009856	4.594,95	25,20
2024009871	1.600,00	1.600,00
2024009872	958,24	0,00
2024009876	111.930,06	0,00
2024009877	240.000,00	0,00
2024009878	61.500,00	33.405,20
2024009881	35.000,00	5.424,07
2024009882	205.000,00	5.419,83
2024009886	2.384,28	0,00
2024009887	7.797,45	61,12
2024009891	270,00	270,00
2024009892	221,65	221,65
2024009893	2.323,20	0,00
2024009894	154,50	154,50
2024009896	659,50	659,50
2024009902	800,00	0,00
2024009909	600,00	0,00
2024009910	900,00	0,00
2024009911	450,00	450,00
2024009912	600,00	0,00
2024009920	358,81	7,63
2024009921	750,00	0,00
2024009922	662,40	662,40
2024009923	820,95	0,00
2024009924	750,00	750,00
2024009925	762,45	0,00
2024009926	750,00	0,00
2024009934	450,00	0,00
2024009935	900,00	0,00
2024009936	3.000,00	79,76
2024009937	600,00	600,00
2024009940	600,00	0,00
2024009941	1.563,04	1.563,04
2024009942	53.100,00	0,00
2024009943	2.250,00	0,00
2024009944	1.200,00	0,00
2024009945	2.221,47	2.221,47
2024009946	2.296,39	2.296,39
2024009947	601,24	601,24
2024009948	2.156,99	2.156,99
2024009949	2.140,76	2.140,76
2024009950	6.207,08	0,00
2024009967	4.453,65	2.470,95
2024009968	0,01	0,00
2024009969	1.500,00	0,00
2024009970	1.500,00	0,00
2024009971	1.146,30	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024009972	750,00	0,00
2024009973	607,50	0,00
2024009974	600,00	0,00
2024009976	682,50	0,00
2024009977	7.500,00	0,00
2024010012	15.730,00	27,21
2024010013	35.175,91	0,00
2024010014	642,45	0,00
2024010015	750,00	0,00
2024010016	2.085,44	247,52
2024010017	2.381,42	211,48
2024010018	2.337,19	0,00
2024010019	2.005,61	0,00
2024010020	1.861,06	0,00
2024010021	1.028,67	0,00
2024010022	1.958,45	0,00
2024010024	521,70	0,00
2024010025	375,00	0,00
2024010026	450,00	0,00
2024010027	599,25	0,00
2024010029	11.155,59	0,00
2024010030	600,00	0,00
2024010033	472,50	0,00
2024010034	600,00	0,00
2024010038	1.530,00	0,00
2024010045	20.000,00	0,00
2024010046	810,00	810,00
2024010047	750,00	0,00
2024010048	3.750,00	3.750,00
2024010050	900,00	900,00
2024010051	2.250,00	0,00
2024010057	396,00	0,00
2024010058	375,00	0,00
2024010059	300,00	0,00
2024010060	600,00	0,00
2024010062	189,30	189,30
2024010065	1.800,00	0,00
2024010071	600.363,00	0,00
2024010072	1.200,00	400,01
2024010073	22.400,00	12.364,73
2024010077	3.100,00	250,66
2024010082	375,00	0,00
2024010083	405,90	0,00
2024010084	675,75	0,00
2024010085	750,00	0,00
2024010086	9.900,00	0,00
2024010087	2.355,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010088	1.500,00	0,00
2024010089	3.000,00	0,00
2024010090	750,00	0,00
2024010092	1.200,00	0,00
2024010093	750,00	0,00
2024010094	1.200,00	0,00
2024010095	1.140,00	1.140,00
2024010097	12.000,00	0,00
2024010099	6.000,00	0,00
2024010101	0,01	0,01
2024010116	45,55	45,55
2024010119	5.025,00	0,00
2024010121	1.956,14	0,00
2024010122	1.984,00	0,00
2024010123	16,23	0,00
2024010124	750,00	0,00
2024010125	750,00	0,00
2024010126	1.350,00	0,00
2024010127	1.500,00	1.500,00
2024010129	2.100,00	0,00
2024010130	2.250,00	0,00
2024010134	2.064,00	2.064,00
2024010136	629,04	0,00
2024010137	1.500,00	0,00
2024010138	1.050,00	1.050,00
2024010139	600,00	0,00
2024010141	2.250,00	0,00
2024010143	1.087,50	0,00
2024010144	3.000,00	0,00
2024010145	675,00	0,00
2024010146	750,00	0,00
2024010147	615,00	0,00
2024010148	1.800,00	0,00
2024010149	1.860,27	1.860,27
2024010151	525,00	525,00
2024010159	84,00	0,00
2024010163	1.464.000,00	1.049.200,00
2024010168	3.450,00	0,00
2024010171	69.750,00	0,00
2024010176	300.000,00	41.066,00
2024010180	298,35	0,00
2024010181	348,00	348,00
2024010183	1.531,20	0,00
2024010184	2.993,78	699,39
2024010185	588,96	588,96
2024010186	3.190,00	0,00
2024010187	2.969,34	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010188	4.785,30	122,70
2024010189	7.204,62	2.331,20
2024010190	3.196,20	0,00
2024010191	3.736,00	0,00
2024010192	6.922,30	0,00
2024010193	6.625,50	0,00
2024010194	7.693,07	98,16
2024010195	463.279,16	8.907,50
2024010196	3.153,20	797,50
2024010199	705,50	705,50
2024010200	4.798,56	289,56
2024010201	6.533,50	5.736,00
2024010204	368,10	0,00
2024010206	920,25	0,00
2024010207	7.337,20	0,00
2024010208	2.601,24	153,25
2024010209	3.739,23	0,00
2024010210	5.055,00	1.723,75
2024010213	1.828,18	0,00
2024010214	3.083,27	0,00
2024010215	797,50	0,00
2024010216	2.208,50	478,50
2024010217	2.208,50	0,00
2024010218	149.770,82	0,00
2024010219	247.414,82	5,20
2024010220	6.272,14	0,00
2024010221	3.568,55	439,25
2024010222	103,79	0,00
2024010223	4.767,22	423,30
2024010224	2.834,25	0,00
2024010225	7.929,82	2.751,45
2024010226	3.600,00	0,00
2024010227	2.546,00	0,00
2024010228	1.595,00	0,00
2024010229	7.055,00	950,75
2024010231	4.040,76	4.040,76
2024010232	4.748,40	0,00
2024010234	2.822,00	613,50
2024010235	7.782,52	0,00
2024010236	2.116,50	0,00
2024010240	1.327,55	0,00
2024010241	2.843,60	0,00
2024010243	1.411,00	0,00
2024010244	7.735,90	797,50
2024010245	507,96	0,00
2024010247	1.227,00	0,00
2024010248	1.914,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010250	2.031,84	0,00
2024010252	423,30	0,00
2024010254	1.806,08	0,00
2024010256	2.760,75	0,00
2024010257	4.908,00	0,00
2024010258	225,76	0,00
2024010259	3.681,00	0,00
2024010260	5.644,20	1.374,24
2024010261	2.257,60	0,00
2024010262	9.171,50	2.822,00
2024010264	3.527,50	705,50
2024010265	1.121,46	0,00
2024010266	1.227,00	0,00
2024010267	3.006,00	1.503,00
2024010269	5.658,64	0,00
2024010270	5.460,00	797,50
2024010271	1.538,05	1.538,05
2024010272	9.509,00	1.319,00
2024010273	4.233,00	0,00
2024010274	6.135,00	490,80
2024010275	2.596,24	0,00
2024010276	2.454,00	0,00
2024010278	1.298,12	0,00
2024010279	677,28	0,00
2024010280	5.856,19	0,00
2024010281	613,50	0,00
2024010282	3.681,00	0,00
2024010283	1.345,98	0,00
2024010284	9.171,50	2.116,50
2024010285	1.040,48	451,52
2024010286	3.796,10	0,00
2024010287	4.509,00	0,00
2024010320	220,73	0,00
2024010326	29.656,39	8.467,29
2024010334	5.000,00	5.000,00
2024010335	885.739,00	1,00
2024010336	34.751,20	0,00
2024010339	885.739,00	0,00
2024010344	107.519,00	0,00
2024010346	44.600,00	0,00
2024010347	4,87	0,00
2024010349	3.335,93	0,00
2024010352	5.000,00	0,00
2024010353	108,77	108,77
2024010357	13.133,93	0,00
2024010359	2.477,03	0,00
2024010363	28.806,20	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010364	52,77	52,77
2024010367	70.180,00	0,00
2024010369	860,00	510,00
2024010375	2.700,00	2.700,00
2024010377	236,51	0,00
2024010378	5.445,00	0,00
2024010381	29.772,36	29.772,36
2024010383	9.196,00	9.196,00
2024010384	749,99	0,00
2024010386	9.000,00	750,00
2024010389	12.905,55	8.848,12
2024010400	4.709,26	977,40
2024010403	75,93	75,93
2024010405	36.299,00	1,20
2024010406	11.823,00	11.823,00
2024010407	36.300,00	0,00
2024010410	3.750,00	3.750,00
2024010419	2.239,52	0,00
2024010420	2.073,64	141,10
2024010421	1.000,00	1.000,00
2024010422	4.242,61	0,00
2024010426	5.380,50	1.350,00
2024010427	396,00	396,00
2024010428	3.433,40	0,00
2024010430	735,52	0,00
2024010439	1.250,00	1.250,00
2024010443	1.941,51	0,00
2024010456	67.125,00	0,00
2024010457	900,00	0,00
2024010459	1.170,00	0,00
2024010460	525,00	525,00
2024010461	900,00	0,00
2024010462	525,00	525,00
2024010464	217,10	0,00
2024010466	3,00	0,00
2024010467	43,60	0,00
2024010489	3.400,00	0,00
2024010491	900,00	900,00
2024010495	30.000,00	0,00
2024010497	22.446,25	20.576,80
2024010500	3.848.305,00	3.294.267,60
2024010501	29.389,00	0,00
2024010504	100,00	100,00
2024010515	11.099,07	8.109,16
2024010523	144.746,25	29.728,87
2024010525	17.505,47	0,00
2024010526	1.125,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010529	5.625,00	0,00
2024010530	900,00	0,00
2024010537	20.816,01	20.816,01
2024010538	22.500,00	0,00
2024010539	6.310,67	334,78
2024010541	5.137,46	0,00
2024010542	4.856,67	0,00
2024010543	42.000,00	7.000,00
2024010544	2.500,00	0,00
2024010545	18.632,13	9.304,51
2024010546	1.586,51	880,13
2024010547	98.300,00	0,00
2024010549	13.619,32	733,77
2024010551	10.844,63	0,00
2024010552	17.667,95	17.667,95
2024010553	1.191,71	0,00
2024010554	2.813,25	0,00
2024010555	1.806,11	478,24
2024010556	2.066,12	0,00
2024010557	802,46	775,93
2024010558	1.324,95	54,45
2024010560	5.726,25	300,00
2024010561	10.316,25	0,00
2024010563	70.000,00	10.500,00
2024010564	37.000,00	5.550,00
2024010565	1.500,00	0,00
2024010566	25.345,00	0,00
2024010567	25.000,00	0,00
2024010568	1.500,00	0,00
2024010569	129.563,65	0,00
2024010570	19.000,00	0,00
2024010571	675,00	0,00
2024010572	60.000,00	0,00
2024010574	12.750,00	7.500,00
2024010577	16.495,72	10.288,36
2024010589	865,50	0,00
2024010596	1.791,00	0,00
2024010599	4.756,94	4.756,94
2024010600	8.125,53	112,50
2024010601	63,75	63,75
2024010603	6.353,41	0,00
2024010605	3.883,55	0,00
2024010606	604,79	604,79
2024010608	2.497,44	0,00
2024010609	1.198,55	1.198,55
2024010611	3.316,04	1.032,33
2024010612	16.820,19	2.539,04

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010613	18.209,99	313,18
2024010615	945,26	0,00
2024010618	628,90	0,00
2024010619	1.320,75	0,00
2024010620	2.008,16	0,00
2024010622	4.974,92	346,67
2024010623	1.207,50	0,00
2024010624	19.328,90	0,00
2024010625	578,37	171,40
2024010626	2.521,64	2.521,64
2024010627	13.926,53	0,00
2024010628	1.573,13	1.573,13
2024010629	453,00	75,70
2024010630	210,54	210,54
2024010631	6.265,50	961,76
2024010632	6.372,53	0,00
2024010633	1.578,05	0,00
2024010636	4.083,20	0,00
2024010649	30.000,00	5.000,00
2024010691	1.600,00	0,00
2024010692	5.000,00	5.000,00
2024010693	1.000,00	1.000,00
2024010694	1.075,00	0,00
2024010695	1.025,00	0,00
2024010696	7.500,00	7.500,00
2024010697	6.600,00	6.600,00
2024010698	9.000,00	0,00
2024010699	3.225,00	3.225,00
2024010700	1.500,00	500,00
2024010716	1.000,00	1.000,00
2024010717	646,40	0,00
2024010720	3.000,00	3.000,00
2024010721	1.496,00	0,00
2024010722	29.792,00	12.768,00
2024010725	1.600,00	0,00
2024010726	300,00	0,00
2024010728	200,00	200,00
2024010729	1.000,00	0,00
2024010730	2.000,00	0,00
2024010732	1.000,00	1.000,00
2024010733	100,00	0,00
2024010734	798,80	0,00
2024010735	519,00	0,00
2024010736	1.000,00	0,00
2024010737	6.836,74	0,00
2024010738	100,00	0,00
2024010739	1.767,80	1.767,80

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010740	1.500,00	0,00
2024010741	437,40	437,40
2024010742	100,00	100,00
2024010743	1.000,00	0,00
2024010744	600,00	0,00
2024010745	1.500,00	1.500,00
2024010749	21.600,00	0,00
2024010752	1.500,00	0,00
2024010754	18.000,00	18.000,00
2024010758	10.000,00	10.000,00
2024010759	270,00	270,00
2024010760	218,00	218,00
2024010762	250,00	0,00
2024010767	99,50	0,00
2024010769	10.799,25	0,00
2024010771	30.100,00	16.100,00
2024010772	9.546,90	0,00
2024010775	1.984,00	0,00
2024010776	23.919,78	23.919,78
2024010777	4.500,00	0,00
2024010778	31.395,00	11.643,67
2024010779	2.250,00	0,00
2024010780	12.000,00	12.000,00
2024010781	40.704,00	0,00
2024010785	8.000,00	8.000,00
2024010787	1.997,00	0,00
2024010791	3.375,00	0,00
2024010794	78.750,00	53.750,00
2024010795	94.500,00	64.500,00
2024010804	12.387,04	9.011,95
2024010806	6.000,00	6.000,00
2024010807	6.000,00	0,00
2024010809	7.500,00	7.500,00
2024010810	7.500,00	7.500,00
2024010841	4.386,00	0,00
2024010844	2.000,00	0,00
2024010847	600,00	0,00
2024010857	157.500,00	107.500,00
2024010861	600,00	0,00
2024010862	0,02	0,02
2024010864	700,00	0,00
2024010869	110.250,00	75.250,00
2024010873	2.205,00	0,00
2024010876	2.250,00	0,00
2024010877	5.000,00	0,00
2024010878	2.232,46	486,77
2024010879	2.253,90	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010881	2.006,29	0,00
2024010882	1.091,96	13,42
2024010884	1.719,72	0,00
2024010886	2.250,00	2.250,00
2024010887	600,00	0,00
2024010889	600,00	0,00
2024010891	2.250,00	0,00
2024010893	6.000,00	0,00
2024010894	3.000,00	0,00
2024010895	300,00	0,00
2024010898	165.300,00	0,00
2024010900	500,00	0,00
2024010902	2.000,00	0,00
2024010903	600,00	0,00
2024010904	500,00	0,00
2024010908	2.000,00	0,00
2024010909	400,00	0,00
2024010910	1.535,49	1.535,49
2024010912	544,00	544,00
2024010920	141.913,35	0,00
2024010921	16.628,40	0,00
2024010923	200,00	0,00
2024010924	600,00	0,00
2024010926	88.307,85	67.028,85
2024010928	135.082,50	102.532,50
2024010931	3.000,00	0,00
2024010932	2,03	2,03
2024010933	35.814,16	27.184,16
2024010934	25.000,00	0,00
2024010935	57.892,50	43.942,50
2024010938	6.050,00	0,00
2024010940	20.269,35	0,00
2024010941	3.534,00	0,00
2024010942	3.385,20	0,00
2024010943	7.796,28	7.796,28
2024010944	81.600,00	13.600,00
2024010945	500,00	0,00
2024010946	1.000,00	0,00
2024010947	200,00	0,00
2024010949	800,00	0,00
2024010950	36.000,00	6.000,00
2024010951	6.593,57	0,00
2024010953	34.999,25	19.815,87
2024010954	1.000,00	0,00
2024010955	14.520,00	0,00
2024010959	400,00	0,00
2024010976	43.882,74	43.882,74

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024010979	9.904,50	0,00
2024010980	7.000,00	0,00
2024010981	48.681,50	0,00
2024010983	23.294,00	11.519,00
2024010984	14.000,00	14.000,00
2024010985	30.000,00	5.000,00
2024010986	6.750,00	0,00
2024010988	2.000,00	0,00
2024010989	1.000,00	0,00
2024010991	320,00	0,00
2024011016	1.700,00	0,00
2024011017	1.700,00	0,00
2024011018	1.200,00	1.200,00
2024011020	1.000,00	0,00
2024011024	6.924,64	0,00
2024011025	12.800,39	0,00
2024011026	148.685,00	18.000,00
2024011027	250,00	0,00
2024011031	1.100,00	0,00
2024011032	1.100,00	1.100,00
2024011033	500,00	500,00
2024011034	570,00	570,00
2024011035	500,00	0,00
2024011036	46.301,14	19.843,35
2024011037	3.000,00	0,00
2024011041	1.000,00	0,00
2024011042	10.000,00	10.000,00
2024011043	1.531,17	0,00
2024011046	12.000,00	0,00
2024011051	2.000,00	0,00
2024011052	16.336,21	16.336,21
2024011056	3.980,00	0,00
2024011057	3.200,00	0,00
2024011059	500,00	0,00
2024011061	3.689,85	0,00
2024011062	1.800,00	818,00
2024011064	2.998,00	0,00
2024011066	600,00	0,00
2024011069	6.000,00	0,00
2024011071	1.034,00	0,00
2024011072	192,45	0,00
2024011079	17.800,00	0,00
2024011080	500,00	500,00
2024011081	270,00	0,00
2024011091	40.671,88	17.430,80
2024011092	1.000,00	1.000,00
2024011093	369.393,41	158.311,46

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024011095	600,00	0,00
2024011101	2.000,00	0,00
2024011102	2.000,00	0,00
2024011103	1.200,00	1.200,00
2024011104	16.125,00	2.008,20
2024011105	1.500,00	1.500,00
2024011106	750,00	0,00
2024011107	500,00	0,00
2024011108	66.134,08	28.343,06
2024011109	44.388,43	44.388,43
2024011110	32.307,37	13.846,02
2024011112	279,00	279,00
2024011113	111.625,39	47.839,45
2024011114	123.369,12	52.872,48
2024011115	81.444,22	34.904,67
2024011117	56.000,00	29.464,00
2024011118	63.403,00	190,32
2024011119	21.000,00	21.000,00
2024011120	11.818,50	0,00
2024011122	135.000,00	90.000,00
2024011123	135.750,00	90.750,00
2024011124	366.882,48	244.588,31
2024011126	135.750,00	90.750,00
2024011127	67.100,00	5.727,00
2024011128	10.711,72	0,00
2024011129	0,06	0,06
2024011130	200.500,00	14.750,00
2024011132	8.378,00	4.653,80
2024011133	6.000,00	0,00
2024011134	60.000,00	60.000,00
2024011135	0,60	0,60
2024011137	199,96	0,00
2024011138	716,30	716,30
2024011139	15.728,66	0,00
2024011140	19.686,17	0,00
2024011141	454,64	0,00
2024011142	22.029,97	0,00
2024011151	30.774,00	0,00
2024011152	71.098,20	0,00
2024011154	4.500,00	4.500,00
2024011155	36.189,80	0,00
2024011156	4.764,50	0,00
2024011157	5.969,00	0,00
2024011158	8.653,00	328,60
2024011159	4.166,50	2.083,25
2024011160	41.745,00	0,00
2024011161	71.501,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024011162	78.706,00	7,81
2024011163	48.875,00	13.769,20
2024011170	74.171,50	0,00
2024011171	36.871,50	674,30
2024011172	26.654,00	0,00
2024011173	19.820,00	5.046,80
2024011174	13.512,50	6.351,83
2024011175	30.013,00	3.803,93
2024011176	44.734,43	15.932,90
2024011178	43.560,00	9.777,60
2024011179	8.000,00	0,00
2024011180	350.000,00	4.694,00
2024011182	-55,71	0,00
2024011187	6.042.000,00	4.330.100,00
2024011191	1.012.500,00	637.500,00
2024011192	1.012.500,00	637.500,00
2024011193	6.750,00	1.132,81
2024011196	5.848,47	0,00
2024011197	116.000,00	230,59
2024011210	150.850,01	0,00
2024011251	96.679,00	0,00
2024011253	48.400,00	0,00
2024011265	7.885,62	0,00
2024011267	430.778,54	184.619,37
2024011268	841.626,00	0,00
2024011269	154.514,00	6.822,75
2024011270	278.444,00	274.356,18
2024011271	244.064,00	38,00
2024011272	217.078,00	15.365,44
2024011277	210.000,00	210.000,00
2024011281	85.531,57	0,00
2024011288	17.522,53	17.522,53
2024011291	4.818,19	1.760,00
2024011296	5.000,00	1.507,99
2024011317	10.500,00	10.500,00
2024011318	4.768,50	4.768,50
2024011319	4.500,00	0,00
2024011331	10.000,00	0,00
2024011334	220.000,00	120.000,00
2024011335	11.000,00	11.000,00
2024011336	36.400,00	495,54
2024011337	14.000,00	0,00
2024011339	40.000,00	0,00
2024011340	10.000,00	8,05
2024011341	20.000,00	0,00
2024011342	5.000,00	0,00
2024011343	15.000,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024011344	19.600,00	0,00
2024011345	29.424,20	29.424,20
2024011347	12.765,00	6.054,44
2024011349	10.000,00	10.000,00
2024011352	10.000,00	10.000,00
2024011353	23.000,00	23.000,00
2024011364	30.000,00	30.000,00
2024011367	12.880,00	12.880,00
2024011375	12.632,00	0,00
2024011376	255.164,00	0,00
2024011377	236.044,00	0,00
2024011378	78.760,00	0,00
2024011379	4.194.705,00	1.485.611,67
2024011380	790.295,00	190.990,91
2024011381	270.400,00	0,00
2024011382	22.000,00	0,00
2024011383	4.000,00	0,00
2024011390	5.000,00	0,00
2024011391	145.476,00	0,00
2024011392	2.287.268,00	0,00
2024011393	3.606,00	0,00
2024011394	411.905,00	0,00
2024011395	193.586,00	0,00
2024011396	1.117.650,00	0,00
2024011397	83.632,00	0,00
2024011398	30.232,00	0,00
2024011400	9.600,00	9.600,00
2024011401	1.070.397,68	24.788,33
2024011403	600,00	600,00
2024011404	55.600,00	55.600,00
2024011405	7.000,00	0,00
2024011406	6.000,00	6.000,00
2024011408	313.500,00	96.000,00
2024011462	92.492,40	61.661,60
2024011500	68.052,12	29.164,79
202402410	225,00	0,00
202402924	150,00	0,00
202403450	450,00	0,00
202403587	390,00	0,00
2025000003		858,89
2025000004		4,00
2025000013		12.769,16
2025000016		297.332,53
2025000052		0,52
2025000056		929,83
2025000064		611,09
2025000065		4.671,27

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025000066		199.941,35
2025000067		8.810,04
2025000068		34.189,70
2025000069		124.577,71
2025000071		25.122,56
2025000075		150,00
2025000076		300,00
2025000077		640,00
2025000078		450,00
2025000079		450,00
2025000080		2.990,00
2025000081		150,00
2025000082		300,00
2025000083		300,00
2025000101		2.694,10
2025000102		2.860,00
2025000103		180,40
2025000104		461,90
2025000105		2.366,70
2025000106		206,79
2025000107		500,00
2025000108		3.225,19
2025000109		1.584,40
2025000121		12.682,08
2025000124		17.075,84
2025000135		166,37
2025000137		6.672,00
2025000138		6.958,45
2025000139		6.101,07
2025000140		853,01
2025000141		4.035,85
2025000142		9.540,41
2025000147		50,00
2025000148		5.170,00
2025000149		3.460,00
2025000150		3.600,02
2025000152		34.930,02
2025000153		1.745,64
2025000155		4.410,49
2025000156		1.336,68
2025000157		3.745,48
2025000158		4.661,16
2025000163		135,33
2025000169		14.361,65
2025000170		6.403,10
2025000171		2.219,04
2025000172		33.882,72

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025000174		0,08
2025000189		630,34
2025000190		3.600,40
2025000192		14.138,40
2025000200		159,69
2025000201		2.830,25
2025000202		5.636,90
2025000204		17.217,71
2025000207		692.500,00
2025000208		13.176,70
2025000211		8.260,78
2025000212		2.150,39
2025000216		11.702,32
2025000217		60,50
2025000223		5.950,95
2025000226		2.267,78
2025000234		3.854,41
2025000238		2.765,56
2025000241		0,01
2025000242		24,54
2025000244		2.647,70
2025000245		4.049,00
2025000247		2.384,60
2025000249		1.551,46
2025000253		12.502,91
2025000255		11,55
2025000258		8.327,81
2025000269		3.619,50
2025000271		12.860,09
2025000272		2.423,25
2025000273		738,10
2025000275		1.072,36
2025000279		1.864,96
2025000281		1.749,64
2025000283		9.079,46
2025000288		194.416,74
2025000297		1.840,50
2025000301		9.846,50
2025000305		1.840,50
2025000311		13.002,85
2025000312		1.385,26
2025000314		1.850,20
2025000317		901,85
2025000319		3.668,50
2025000320		6.067,30
2025000321		2.494,36
2025000326		3.599,20

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025000327		920,20
2025000328		852,62
2025000331		3.102,21
2025000353		294.193,57
2025000354		65.056,86
2025000360		139.177,98
2025000367		3,65
2025000368		6.908,04
2025000369		6.407,84
2025000394		1.533,29
2025000396		2.334.000,00
2025000406		24.848,95
2025000413		197,54
2025000440		64.270,21
2025000453		7.758,22
2025000456		213.699,35
2025000459		90,93
2025000463		3.517,61
2025000468		0,93
2025000470		19.139,05
2025000471		507,96
2025000475		1,08
2025000476		1.928,46
2025000477		79,95
2025000478		92,29
2025000479		4.728,33
2025000482		1.268,07
2025000483		705,50
2025000485		0,07
2025000489		114.728,33
2025000490		323.925,63
2025000491		791,40
2025000493		708,30
2025000494		165,98
2025000495		1.411,00
2025000499		4.533,82
2025000502		705,50
2025000517		104,24
2025000518		153,25
2025000519		1.411,00
2025000522		6.271,29
2025000524		1.337,43
2025000526		91,95
2025000534		512,07
2025000536		2.705,40
2025000540		147,24
2025000542		1.214,70

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025000549		754,58
2025000550		1.312,84
2025000553		797,50
2025000564		705,50
2025000578		6,38
2025000583		2.300,50
2025000591		245,40
2025000596		9,66
2025000599		810.000,00
2025000613		791,40
2025000623		638,00
2025000625		2.349,60
2025000626		147,24
2025000628		525,62
2025000631		5.122,50
2025000636		2.414,64
2025000638		1.975,40
2025000639		409,66
2025000641		2.822,00
2025000643		705,50
2025000644		4.509,00
2025000650		6.012,00
2025000651		252,75
2025000654		4.693,00
2025000656		613,50
2025000658		0,60
2025000666		191,40
2025000668		705,50
2025000669		91,95
2025000675		153,25
2025000681		122,16
2025000683		1.673,87
2025000684		170,59
2025000685		4.015,37
2025000686		7.292,97
2025000689		9.330,52
2025000691		9.908,99
2025000693		4.168,50
2025000701		6.806,09
2025000703		3.663,78
2025000705		2.208,50
2025000707		613,50
2025000710		677,28
2025000711		298,12
2025000712		903,28
2025000714		2.441,60
2025000715		1.262,52

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025000716		37.145,75
2025000724		1.354,56
2025000725		1.871,10
2025000726		677,28
2025000727		705,50
2025000728		1.725,14
2025000729		2.801,12
2025000730		641,72
2025000732		987,70
2025000734		367,80
2025000736		3.006,00
2025000741		4.306,54
2025000744		797,50
2025000747		2.055,05
2025000748		1.411,00
2025000750		2.116,50
2025000752		414,16
2025000767		2.018,30
2025000804		0,01
2025000843		27,40
2025000847		2.500,00
2025000851		2.174,16
2025000857		120,84
2025000861		79,62
2025000906		105.686,73
2025000908		4.500,00
2025000911		7.500,00
2025000918		6,59
2025000923		7.650,00
2025001065		12.819,94
2025001067		17.787,00
2025001071		0,01
2025001079		16.668,45
2025001080		571,63
2025001084		25,00
2025001172		1.200,00
2025001173		1.200,00
2025001174		61.350,00
2025001175		7.187,41
2025001176		33.880,00
2025001198		1.180,00
2025001209		1.200,00
2025001210		424.810,00
2025001211		0,01
2025001262		1.632,79
2025001263		73.580,16
2025001276		18.196,98

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025001277		17.825,72
2025001296		25.050,00
2025001331		525,00
2025001333		675,00
2025001334		1.545,00
2025001337		825,00
2025001338		720,00
2025001339		1.350,00
2025001342		750,00
2025001344		870,00
2025001345		1.200,00
2025001346		450,00
2025001347		840,00
2025001348		900,00
2025001350		840,00
2025001351		750,00
2025001352		705,00
2025001353		1.200,00
2025001354		450,00
2025001355		167,39
2025001356		88,04
2025001357		330,00
2025001358		855,00
2025001370		1.899,00
2025001371		1.755,00
2025001374		1.005,00
2025001375		300,00
2025001378		750,00
2025001380		18.700,70
2025001382		360,00
2025001383		4.531,77
2025001384		525,00
2025001385		375,00
2025001386		975,00
2025001387		600,00
2025001388		825,00
2025001393		19,18
2025001395		80.341,82
2025001400		498,22
2025001403		1.087,19
2025001406		2.100,00
2025001407		4.500,00
2025001414		1.434,40
2025001415		0,01
2025001416		0,02
2025001421		15.264,62
2025001422		252,33

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025001428		1.069,64
2025001430		1.230,74
2025001433		169,29
2025001436		1.992,99
2025001443		500,75
2025001444		1.271,97
2025001449		671,20
2025001466		2.100,00
2025001473		750,00
2025001480		2.866,63
2025001491		3,00
2025001498		168,00
2025001499		298,96
2025001500		1.458,00
2025001503		2.400,00
2025001506		1.266,08
2025001509		1.630,50
2025001511		0,01
2025001544		2.917,87
2025001555		30,00
2025001560		279,95
2025001564		5,36
2025001566		1.200,00
2025001567		4.000,00
2025001568		24.981,68
2025001640		231.533,50
2025001641		2.238.600,00
2025001642		996.000,00
2025001643		4.134.600,00
2025001644		13.665.000,00
2025001650		188.900,00
2025001656		6.498,17
2025001672		8,94
2025001673		8,94
2025001674		4.025,71
2025001677		21.394,93
2025001679		3.936,45
2025001681		49,63
2025001682		1.333,96
2025001683		416,86
2025001684		416,86
2025001685		8,94
2025001686		208,43
2025001687		10.135,17
2025001688		83.327,84
2025001689		45.042,02
2025001690		10.135,17

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025001691		51.460,32
2025001695		333,49
2025001700		583,61
2025001701		693,00
2025001724		975,00
2025001731		54,00
2025001734		191,25
2025001752		1.380,00
2025001760		2.445,00
2025001782		36.173,80
2025001793		991,85
2025001794		24.749,99
2025001796		18.122.839,00
2025001797		565,00
2025001800		177,00
2025001801		971,00
2025001818		25,08
2025001822		1.963.100,00
2025001824		890,49
2025001844		2.281,16
2025001860		36.000,00
2025001863		2.796,00
2025001864		1.488,30
2025001912		417,84
2025001918		7.432,23
2025001919		89,98
2025001922		1.164,00
2025001924		0,30
2025001927		1.065,00
2025001928		4.771,00
2025001931		44,94
2025001933		15,98
2025001935		2.076,18
2025001950		328,27
2025001974		634,95
2025001978		8.772,50
2025001982		797,50
2025001985		677,28
2025001993		338,64
2025001994		733,72
2025001997		920,00
2025001998		245,40
2025001999		2.201,16
2025002003		2.161,94
2025002005		797,50
2025002007		834,36
2025002015		3.094,15

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025002017		6.012,00
2025002018		3.429,25
2025002022		1.411,00
2025002024		126,99
2025002026		920,00
2025002028		169,32
2025002038		5.123,88
2025002047		3.329,96
2025002049		32.533,33
2025002061		13.137,98
2025002065		1.107,72
2025002066		1.627,92
2025002067		584,66
2025002068		859,66
2025002069		859,66
2025002070		842,52
2025002071		896,58
2025002072		929,42
2025002073		4.299,30
2025002074		1.224,00
2025002075		2.040,00
2025002076		1.326,00
2025002077		1.530,00
2025002078		1.224,00
2025002079		1.020,00
2025002080		612,00
2025002081		2.040,00
2025002082		222,36
2025002083		1.295,40
2025002084		867,00
2025002085		321,10
2025002086		1.428,00
2025002087		1.224,00
2025002088		571,20
2025002089		1.519,80
2025002090		1.550,40
2025002091		1.428,00
2025002092		1.530,00
2025002093		1.530,00
2025002094		1.550,40
2025002095		2.040,00
2025002096		1.530,00
2025002097		3.876,00
2025002098		1.876,80
2025002099		3.876,00
2025002100		40,80
2025002101		5.769,12

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025002102		1.224,00
2025002103		786,22
2025002104		321,30
2025002105		714,00
2025002106		63.306,43
2025002107		204,00
2025002108		1.530,00
2025002109		2.868,24
2025002110		1.395,36
2025002111		954,72
2025002112		2.178,72
2025002113		1.227,06
2025002115		1.526,94
2025002116		1.231,14
2025002117		676,87
2025002118		774,59
2025002119		2.904,96
2025002121		2.107,32
2025002123		6.242,40
2025002124		3.570,00
2025002125		1.734,00
2025002126		1.224,00
2025002127		1.632,00
2025002128		2.040,00
2025002129		1.479,00
2025002130		714,00
2025002131		1.020,00
2025002133		1.632,00
2025002134		652,80
2025002135		448,80
2025002136		612,00
2025002137		2.652,00
2025002138		275,40
2025002139		3.468,00
2025002140		612,00
2025002141		904,54
2025002142		1.675,86
2025002143		765,00
2025002144		306,00
2025002145		510,00
2025002146		1.020,00
2025002147		714,00
2025002148		1.020,00
2025002149		1.122,00
2025002150		321,30
2025002151		836,40
2025002152		244,80

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025002153		1.122,00
2025002155		1.183,20
2025002156		1.173,00
2025002157		2.172,60
2025002158		663,00
2025002159		671,57
2025002160		503,68
2025002161		335,78
2025002162		1.007,35
2025002163		335,78
2025002164		335,78
2025002165		335,78
2025002166		839,46
2025002167		1.427,18
2025002168		335,78
2025002178		35.943,08
2025002179		0,01
2025002180		592,62
2025002183		3.089,04
2025002184		1.258,26
2025002196		4.164,00
2025002197		11,15
2025002202		25.887,34
2025002211		1.117,20
2025002226		2.250,00
2025002227		3.000,00
2025002229		2.250,00
2025002240		6,00
2025002244		1,95
2025002245		378,72
2025002246		15.239,78
2025002247		27.886,55
2025002251		3.929,60
2025002261		29,41
2025002265		3.943,69
2025002269		2.734,44
2025002281		873.167,74
2025002282		5.293.744,51
2025002293		6.536,12
2025002296		20,02
2025002298		25.230,26
2025002299		3.468,30
2025002301		106,91
2025002358		2.250,00
2025002359		1.500,00
2025002360		1.950,00
2025002361		3.750,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025002362		1.425,00
2025002363		1.425,00
2025002364		2.175,00
2025002368		861,30
2025002370		13.440,45
2025002371		1.987,19
2025002372		1.275,00
2025002373		1.425,00
2025002374		13.306,54
2025002375		1.248,00
2025002376		2.175,00
2025002377		675,00
2025002379		5.000,00
2025002380		13.347,36
2025002381		13.344,42
2025002382		13.400,87
2025002383		13.407,66
2025002384		870,00
2025002385		2.149,20
2025002387		2.851,80
2025002388		2.280,00
2025002389		1.218,75
2025002391		79.684,04
2025002393		50.550,69
2025002396		72.200,00
2025002405		370,26
2025002417		17.040,00
2025002438		1.211.265,94
2025002439		224.459,71
2025002447		2.631,02
2025002454		3.500,00
2025002471		260,00
2025002475		60.578,16
2025002494		6.269,55
2025002495		37.894,26
2025002507		675,00
2025002508		1.395,00
2025002509		960,00
2025002510		600,00
2025002512		1.395,00
2025002513		675,00
2025002514		675,00
2025002515		1.500,00
2025002516		12.400,00
2025002526		3.675,00
2025002529		3.675,00
2025002533		6.300,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025002569		272,18
2025002570		178,00
2025002571		413,90
2025002589		1.050,00
2025002593		12.775,70
2025002596		65,40
2025002602		71,54
2025002603		1.260,43
2025002608		18,01
2025002613		37.770,22
2025002635		281.020,83
2025002640		357,39
2025002641		6.250,75
2025002642		803,35
2025002645		1.629,00
2025002646		6.250,75
2025002648		692,90
2025002650		5.389,71
2025002652		536,59
2025002653		1.848,64
2025002666		346,50
2025002667		1.037,10
2025002679		780,52
2025002683		3.397,65
2025002687		38,73
2025002689		20.000,00
2025002691		26.288,05
2025002697		166.505,71
2025002730		525,00
2025002731		900,00
2025002732		1.050,00
2025002733		750,00
2025002735		1.275,00
2025002736		450,00
2025002739		1.050,00
2025002740		948,60
2025002741		1.200,00
2025002742		450,00
2025002758		2.762,68
2025002774		1.227,00
2025002777		493,85
2025002779		1.865,00
2025002780		2.116,50
2025002784		1.184,00
2025002788		28,22
2025002790		282,20
2025002791		3.166,53

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025002797		4.629,20
2025002801		2.505,64
2025002802		38.744,19
2025002804		705,50
2025002805		2.546,00
2025002806		2.300,50
2025002807		52,76
2025002809		772,98
2025002811		1.424,46
2025002812		763,16
2025002813		1.552,10
2025002814		2.392,50
2025002816		1.411,00
2025002817		1.085,25
2025002818		2.441,73
2025002819		613,50
2025002820		705,50
2025002821		2.300,50
2025002824		2.739,80
2025002825		1.608,54
2025002826		3.803,50
2025002827		1.552,10
2025002828		282,20
2025002830		2.710,92
2025002832		95,70
2025002833		705,50
2025002834		1.619,64
2025002836		1.128,80
2025002837		1.963,20
2025002839		145.473,04
2025002840		245,40
2025002842		790,16
2025002846		22.500,00
2025002847		705,50
2025002848		1.104,00
2025002849		4.601,25
2025002850		677,28
2025002854		2.755,65
2025002859		834,36
2025002860		1.644,10
2025002861		338,64
2025002869		255,20
2025002874		5.705,40
2025002878		1.688,20
2025002879		2.745,90
2025002888		40.000,00
2025002928		1,59

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025002948		17.716,10
2025002955		22.145,13
2025002959		19.825,16
2025002984		272,22
2025003008		1.466,02
2025003009		37.667,11
2025003010		11.000,00
2025003011		0,73
2025003028		0,20
2025003044		2.987,50
2025003064		500,00
2025003077		600,00
2025003080		1.250,00
2025003081		49.311,88
2025003087		1.250,00
2025003088		3.750,00
2025003090		3.300,00
2025003091		3.000,00
2025003092		3.000,00
2025003094		3.750,00
2025003142		8.558,59
2025003143		21.039,30
2025003146		14.561,64
2025003149		15.266,25
2025003150		13.554,20
2025003151		12.803,68
2025003155		20.405,12
2025003156		96.000,00
2025003157		450.000,00
2025003158		21.411,96
2025003159		12.627,09
2025003160		12.803,62
2025003161		13.213,50
2025003162		17.089,27
2025003171		5.816,45
2025003172		7.539,84
2025003173		34.165,13
2025003175		58.396,98
2025003176		24.740,27
2025003177		154.771,78
2025003178		43.071,07
2025003179		62.578,76
2025003180		90.586,53
2025003183		32.987,02
2025003184		121.823,03
2025003187		3.899,02
2025003188		24.924,19

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025003189		55.202,59
2025003190		39.466,62
2025003191		179.018,45
2025003192		12.101,89
2025003193		44.816,20
2025003194		23.562,16
2025003195		34.223,24
2025003196		24.740,27
2025003197		17.073,17
2025003201		74.273,06
2025003207		42.009,08
2025003208		75.875,69
2025003209		46.535,27
2025003211		56.549,18
2025003212		3.523,80
2025003213		18.260,67
2025003214		60.447,01
2025003216		33,20
2025003217		3.506,10
2025003218		33.489,46
2025003219		440,50
2025003220		33.576,08
2025003221		81.202,47
2025003222		4.273,00
2025003223		20.616,89
2025003224		173.209,59
2025003225		51.632,94
2025003226		61.120,57
2025003227		38.288,51
2025003228		30.374,78
2025003229		38.288,51
2025003230		25.918,38
2025003231		50.074,53
2025003236		44.768,10
2025003237		33.275,00
2025003238		36.440,24
2025003239		150.181,32
2025003240		400,00
2025003241		35.400,00
2025003243		1.911,14
2025003261		3.944.000,00
2025003285		7.704,00
2025003300		1.070,00
2025003304		1.081,87
2025003305		3.205,00
2025003314		4.500,00
2025003325		948,75

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025003344		2.470,70
2025003345		7.587,75
2025003351		8.521.876,04
2025003370		41.441.366,60
2025003371		3.460.473,10
2025003384		106,18
2025003390		119,25
2025003392		350,97
2025003393		3.975,86
2025003395		1.500,00
2025003401		8.963,97
2025003403		3.832,21
2025003408		11,11
2025003417		199,71
2025003418		14.293,26
2025003426		10.697,75
2025003431		1.055.428,38
2025003434		43.640,92
2025003455		490,80
2025003458		24,38
2025003459		2.111,71
2025003461		16,33
2025003466		25,50
2025003468		58,65
2025003470		413,95
2025003471		1.516,56
2025003472		9,31
2025003474		1.333,74
2025003476		438,07
2025003479		588,96
2025003481		6.196,00
2025003482		2.844,08
2025003483		1.227,00
2025003485		2.423,30
2025003487		153,25
2025003491		465,63
2025003494		4.934,10
2025003499		3.079,74
2025003504		3.098,00
2025003505		705,50
2025003514		1.354,56
2025003516		2.767,71
2025003517		797,50
2025003520		451,52
2025003522		404,90
2025003524		191,40
2025003530		2.638,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025003532		1.503,00
2025003533		2.748,36
2025003535		294,48
2025003537		423,30
2025003538		159,50
2025003539		2.723,80
2025003542		3.126,20
2025003544		1.044,14
2025003546		3.619,50
2025003547		1.503,00
2025003548		3.300,00
2025003551		28,22
2025003552		3.537,90
2025003553		3.006,00
2025003554		4.815,75
2025003558		84,66
2025003562		3.439,14
2025003563		1.344,72
2025003564		3.926,25
2025003570		1.396,89
2025003572		669,90
2025003573		3.190,00
2025003574		3.886,96
2025003577		1.840,50
2025003578		539,88
2025003579		765,60
2025003582		1.269,90
2025003591		613,50
2025003592		4.500,00
2025003593		4.500,00
2025003594		4.500,00
2025003595		4.500,00
2025003598		4.500,00
2025003599		4.500,00
2025003602		4.500,00
2025003637		4.162,50
2025003639		4.500,00
2025003641		4.500,00
2025003643		4.500,00
2025003660		4.760,64
2025003669		12.150,00
2025003675		3.300,00
2025003676		213,00
2025003677		26,00
2025003683		250,00
2025003686		0,05
2025003691		9.994,60

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025003732		3.330,00
2025003769		30.000,00
2025003789		54.578,81
2025003790		42.479,10
2025003791		29.377,90
2025003792		3.028,70
2025003795		17.905,80
2025003796		12.875,00
2025003797		150.942,74
2025003808		54.692,94
2025003815		5.875,76
2025003817		28.947,19
2025003824		23.156,44
2025003825		51.199,49
2025003827		19.236,58
2025003862		13.125,00
2025003909		3.067,50
2025003913		620,84
2025003917		797,50
2025003918		184,05
2025003930		4.317,60
2025003931		574,20
2025003932		883,44
2025003936		3.430,50
2025003939		125,68
2025003940		1.276,00
2025003941		552,16
2025003944		2.441,60
2025003949		797,50
2025003950		5.620,44
2025003951		91,95
2025003952		3.294,38
2025003953		383,37
2025003955		3.266,07
2025003956		564,40
2025003957		2.454,00
2025003958		2.048,95
2025003974		78,00
2025003992		900,00
2025003997		53.526,71
2025003998		1.500,00
2025003999		1.350,00
2025004000		900,00
2025004001		750,00
2025004002		1.800,00
2025004003		2.235,00
2025004004		300,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025004006		17.700,00
2025004010		1.500,00
2025004015		15.808,64
2025004038		218.870,00
2025004039		10.000,00
2025004044		487,50
2025004045		900,00
2025004046		300,00
2025004047		41.030,58
2025004048		433,50
2025004049		1.050,00
2025004050		763,80
2025004052		1.725,00
2025004053		600,00
2025004054		1.500,00
2025004055		1.200,00
2025004056		1.050,00
2025004058		750,00
2025004060		122,48
2025004075		6,31
2025004076		25.000,00
2025004078		1.000,00
2025004081		2.060,88
2025004085		2.000,00
2025004086		1.000,00
2025004089		1.000,00
2025004090		2.000,00
2025004091		2.000,00
2025004093		2.000,00
2025004102		8.400,00
2025004103		1.577,55
2025004106		372,50
2025004120		10,79
2025004128		7.459,50
2025004170		250,00
2025004201		325,20
2025004224		158.030,18
2025004250		51,78
2025004262		3.000,00
2025004264		2.000,00
2025004283		1.400,00
2025004286		1.000,00
2025004288		2.000,00
2025004291		1.000,00
2025004295		810,01
2025004297		54,38
2025004298		127,79

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025004300		389,51
2025004310		16,84
2025004314		1.000,00
2025004315		114.506,28
2025004321		1.480,00
2025004324		30.499,84
2025004326		42.530,90
2025004328		32.716,08
2025004330		114.506,28
2025004331		24,20
2025004375		1.244,10
2025004377		2.300,50
2025004378		2.453,00
2025004379		705,50
2025004380		705,50
2025004381		1.503,00
2025004382		2.466,20
2025004384		4.030,50
2025004386		705,50
2025004388		705,50
2025004389		1.177,92
2025004390		1.073,60
2025004391		2.024,50
2025004392		1.411,00
2025004394		1.319,00
2025004395		2.392,50
2025004397		932,50
2025004399		677,28
2025004400		91,95
2025004401		507,96
2025004402		2.116,56
2025004403		1.042,85
2025004404		797,50
2025004414		8.804,64
2025004416		613,50
2025004418		1.128,80
2025004423		1.646,62
2025004424		3.067,25
2025004425		6.110,32
2025004428		2.208,50
2025004429		797,50
2025004430		613,50
2025004431		1.883,42
2025004432		705,50
2025004433		765,60
2025004434		3.318,90
2025004435		2.078,48

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025004436		112,88
2025004437		2.709,12
2025004438		1.588,82
2025004439		564,40
2025004440		2.045,95
2025004445		1.500,00
2025004446		1.000,00
2025004447		3.006,00
2025004460		4.200,00
2025004473		327.160,80
2025004474		16.358,04
2025004475		38.595,16
2025004478		77.193,59
2025004483		20.000,00
2025004485		59,82
2025004486		2.295,15
2025004534		241,20
2025004535		68,49
2025004543		83,39
2025004559		335.787,93
2025004563		17.480,40
2025004564		27.072,20
2025004565		27.981,30
2025004613		1.776.448,39
2025004615		45.000,00
2025004619		2.325,00
2025004622		1.927,97
2025004623		30.000,00
2025004686		51.000,00
2025004688		39.000,00
2025004690		4.500,00
2025004691		11.374,00
2025004693		32.250,00
2025004698		7.500,00
2025004700		160.000,00
2025004701		161.250,00
2025004702		129.000,00
2025004703		3.750,00
2025004704		135.000,00
2025004705		78.750,00
2025004706		2.250,00
2025004707		226.800,00
2025004708		3.000,00
2025004709		150.000,00
2025004712		5.250,00
2025004714		129.225,75
2025004717		1.160,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025004726		109.758,55
2025004732		91.784,55
2025004733		178.618,46
2025004734		101.581,15
2025004735		109.997,25
2025004736		178.622,74
2025004737		178.700,72
2025004738		109.451,56
2025004739		171.003,70
2025004740		1.000,00
2025004746		0,10
2025004747		10.444,35
2025004754		2.400,00
2025004756		2.400,00
2025004757		1.000,00
2025004772		1,78
2025004779		15.663,00
2025004810		7.960,45
2025004817		236.250,00
2025004818		9.000,00
2025004820		116.550,00
2025004822		45.000,00
2025004823		94.500,00
2025004825		1.200,00
2025004829		99.465,79
2025004836		267,43
2025004837		2.400,00
2025004842		4.769,22
2025004843		899,33
2025004846		2.292,10
2025004847		490,96
2025004849		550,10
2025004851		145,65
2025004854		165.000,00
2025004855		5.250,00
2025004856		3.000,00
2025004857		45.000,00
2025004858		1.800,00
2025004859		450,00
2025004897		242,20
2025004908		800,00
2025004913		1.575,00
2025004915		1.575,00
2025004916		1.350,00
2025004923		1.000,00
2025004924		12.000,00
2025004929		450,08

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025004930		17.972,20
2025004931		180,00
2025004932		3.525,00
2025004933		470,85
2025004966		3,30
2025004967		1.050,00
2025004970		25.511,97
2025005001		4.552,50
2025005002		6.000,00
2025005003		10.000,00
2025005004		10.000,00
2025005005		10.000,00
2025005006		4.425,00
2025005007		4.500,00
2025005008		1.950,00
2025005009		10.000,00
2025005010		10.000,00
2025005013		10.000,00
2025005014		10.000,00
2025005015		4.425,00
2025005016		10.000,00
2025005017		10.000,00
2025005018		10.000,00
2025005020		10.000,00
2025005021		10.000,00
2025005024		10.000,00
2025005025		10.000,00
2025005026		10.000,00
2025005027		10.000,00
2025005028		10.000,00
2025005029		10.000,00
2025005030		10.000,00
2025005031		10.000,00
2025005033		10.000,00
2025005044		4.846,70
2025005045		10.000,00
2025005073		7.398,00
2025005077		765,60
2025005078		3.141,00
2025005079		959,48
2025005080		4.328,66
2025005081		705,50
2025005082		1.503,00
2025005083		1.595,00
2025005084		1.354,56
2025005085		588,96
2025005086		1.595,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025005087		705,50
2025005088		1.330,00
2025005089		705,50
2025005090		1.503,00
2025005093		4.721,40
2025005094		2.110,44
2025005095		4.294,50
2025005096		797,50
2025005107		2.116,50
2025005116		5.440,35
2025005121		42,91
2025005122		797,50
2025005123		196,32
2025005124		613,50
2025005126		6.135,00
2025005127		705,50
2025005128		4.877,10
2025005129		3.150,00
2025005130		2.031,84
2025005131		949,68
2025005133		1.104,30
2025005134		4.294,25
2025005136		7.392,50
2025005139		1.503,00
2025005144		797,50
2025005145		705,50
2025005146		705,50
2025005147		398,75
2025005150		2.614,62
2025005151		564,40
2025005152		3.277,15
2025005153		588,96
2025005154		691,39
2025005156		2.882,10
2025005157		588,96
2025005158		343,56
2025005159		1.319,00
2025005161		1.161,52
2025005162		446,60
2025005163		6.411,00
2025005169		26.000,00
2025005176		235,50
2025005179		762,30
2025005183		1.017,60
2025005184		43.000,00
2025005185		75.250,00
2025005193		150.500,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025005195		129.000,00
2025005200		31.260,00
2025005201		7.750,50
2025005204		0,95
2025005210		8.276,40
2025005211		18.335,20
2025005214		23.625,00
2025005215		15.000,00
2025005217		36.000,00
2025005220		108.002,00
2025005223		11.504,37
2025005229		469.432,95
2025005233		18.150,00
2025005244		184,78
2025005245		410,48
2025005252		12.375,00
2025005254		13.401,00
2025005257		10.968,36
2025005259		59.994,20
2025005260		11.752,00
2025005261		520,00
2025005262		600,00
2025005264		1.000,00
2025005268		700,00
2025005269		700,00
2025005270		1.000,00
2025005282		1.000,00
2025005283		10.846,00
2025005284		8.414,00
2025005289		0,01
2025005310		4.506,20
2025005311		13.170,20
2025005312		0,01
2025005325		9.000,00
2025005326		3.615,00
2025005327		22.744,97
2025005331		11.287,85
2025005332		2.247,26
2025005336		12.801,85
2025005337		8.177,90
2025005340		7.500,00
2025005369		96.000,00
2025005370		250,00
2025005371		250,00
2025005372		475,81
2025005376		399,13
2025005377		1.707,50

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025005389		800,00
2025005392		2.000,00
2025005393		900,00
2025005409		120,00
2025005410		232.466,65
2025005413		1.729,50
2025005418		0,01
2025005426		7.500,00
2025005427		5.084,63
2025005428		7.500,00
2025005429		6.000,00
2025005430		7.500,00
2025005433		852,00
2025005434		6.000,00
2025005435		6.750,00
2025005436		6.000,00
2025005437		6.000,00
2025005438		6.750,00
2025005439		6.000,00
2025005441		2.000,00
2025005442		900,00
2025005443		1.200,00
2025005455		7.500,00
2025005462		2.000,00
2025005463		964,00
2025005467		900,00
2025005468		2.000,00
2025005469		2.000,00
2025005470		2.000,00
2025005471		2.000,00
2025005472		2.000,00
2025005473		900,00
2025005480		8.445,00
2025005481		9.225,00
2025005484		2.000,00
2025005486		33.580,00
2025005490		30.015,00
2025005491		29.555,00
2025005501		29.670,00
2025005530		1.309,24
2025005533		98,75
2025005537		2.000,00
2025005539		5.929,00
2025005561		500.000,00
2025005562		36.337,40
2025005572		13.553,87
2025005575		58,93

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025005576		168,75
2025005583		4.275,00
2025005588		56,58
2025005589		32,69
2025005590		59,63
2025005595		2.859,29
2025005597		404,00
2025005600		78,75
2025005602		5.412,83
2025005611		1.246,94
2025005614		29,28
2025005616		829,29
2025005618		1.151,68
2025005621		986,45
2025005640		1.000,00
2025005643		1.000,00
2025005645		42.052,14
2025005649		8.470,00
2025005658		600,00
2025005674		605,74
2025005684		2.295,40
2025005694		265,35
2025005696		3.000,00
2025005699		1.500,00
2025005703		34.291,20
2025005704		7.682,00
2025005705		11.523,00
2025005710		4.800,00
2025005711		16.500,00
2025005712		3.675,00
2025005713		795,00
2025005714		7.125,00
2025005716		49.800,00
2025005718		1.290,00
2025005719		12.544,66
2025005722		3.742,10
2025005723		3.000,00
2025005724		27.243,15
2025005730		2.000,00
2025005734		57.500,00
2025005740		1.339,51
2025005747		331,29
2025005750		613,50
2025005751		1.177,86
2025005752		6.269,70
2025005753		846,60
2025005754		2.257,60

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025005755		2.454,55
2025005756		3.876,02
2025005757		2.009,70
2025005758		6.734,96
2025005761		1.227,00
2025005763		613,50
2025005764		451,52
2025005765		4.500,00
2025005766		7.500,00
2025005767		4.500,00
2025005768		7.500,00
2025005769		4.500,00
2025005770		7.104,00
2025005771		4.500,00
2025005772		1.503,00
2025005773		3.926,40
2025005774		5.587,56
2025005775		7.500,00
2025005776		4.500,00
2025005777		7.500,00
2025005778		8.122,64
2025005794		1.227,00
2025005796		2.846,50
2025005797		2.775,30
2025005798		6.558,14
2025005799		331,29
2025005800		638,00
2025005801		2.208,50
2025005802		14.602,50
2025005807		2.585,16
2025005812		7.500,00
2025005813		7.500,00
2025005814		4.500,00
2025005815		6.750,00
2025005816		89.536,95
2025005817		2.336,10
2025005826		4.500,00
2025005833		1.500,00
2025005835		2.208,50
2025005837		2.608.343,25
2025005839		2.351,25
2025005840		3.000,00
2025005841		2.250,00
2025005842		3.000,00
2025005844		9.600,00
2025005848		63.675,04
2025005867		3.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025005881		24.187,90
2025005884		34.925,44
2025005887		6.653,48
2025005903		2.134,44
2025005904		1.012,50
2025005905		1.745,67
2025005906		422,42
2025005907		6.000,50
2025005908		2.029,01
2025005909		1.950,29
2025005910		2.026,60
2025005911		1.571,45
2025005912		2.452,15
2025005922		10.470,00
2025005924		25.178,90
2025005925		400,00
2025005926		400,00
2025005931		150,00
2025005932		412,50
2025005933		79,80
2025005934		3.000,00
2025005935		3.300,00
2025005938		172,00
2025005946		76.239,00
2025005950		24.912,12
2025005952		1.060,00
2025005953		1.060,00
2025005954		4.800,00
2025005955		4.910,00
2025005956		29.360,30
2025005957		7.000,00
2025005964		750,00
2025006001		10.062,50
2025006032		1.500,00
2025006034		2.000,00
2025006040		1.000,00
2025006045		1.600,00
2025006048		300,00
2025006051		500,00
2025006053		500,00
2025006055		600,00
2025006056		1.000,00
2025006057		600,00
2025006058		1.000,00
2025006059		2.000,00
2025006060		3.200,00
2025006061		2.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025006062		1.000,00
2025006066		7.615,33
2025006069		4.466,79
2025006078		17.250,00
2025006082		9.450,00
2025006083		5.000,00
2025006097		500,00
2025006098		300,00
2025006099		600,00
2025006110		2.000,00
2025006111		1.500,00
2025006113		200,00
2025006114		200,00
2025006116		500,00
2025006119		500,00
2025006120		600,00
2025006122		300,00
2025006123		600,00
2025006124		500,00
2025006129		10.000,00
2025006132		9.997,60
2025006143		132.579,13
2025006163		2.636,00
2025006201		5.692.010,10
2025006203		30,00
2025006204		1.173,95
2025006210		750,00
2025006211		675,00
2025006212		600,00
2025006213		1.500,00
2025006214		361,50
2025006215		866,25
2025006216		900,00
2025006217		300,00
2025006218		1.200,00
2025006219		737,40
2025006220		885,00
2025006221		1.050,00
2025006222		750,00
2025006224		930,00
2025006225		600,00
2025006226		600,00
2025006227		1.125,00
2025006228		1.875,00
2025006229		750,00
2025006231		1.050,00
2025006233		2.680,33

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025006236		2.250,00
2025006237		750,00
2025006253		10.614,12
2025006254		1.717,00
2025006262		500,00
2025006263		1.000,00
2025006264		400,00
2025006279		4.000,00
2025006281		560,00
2025006283		3.000,00
2025006285		4.000,00
2025006286		2.000,00
2025006287		2.000,00
2025006289		1.200,00
2025006290		1.000,00
2025006292		2.000,00
2025006294		1.500,00
2025006295		1.020,00
2025006296		1.800,00
2025006297		4.000,00
2025006299		2.000,00
2025006300		4.000,00
2025006301		1.000,00
2025006302		3.000,00
2025006303		4.000,00
2025006304		1.500,00
2025006306		600,00
2025006310		1.050,00
2025006311		615,00
2025006312		900,00
2025006313		31.460,00
2025006319		9.192,00
2025006321		60.000,00
2025006322		42.000,00
2025006335		900,00
2025006338		600,00
2025006340		490,20
2025006343		750,00
2025006345		300,00
2025006352		450,00
2025006353		1.200,00
2025006354		165,00
2025006355		750,00
2025006356		600,00
2025006357		73.670,85
2025006358		150,00
2025006363		0,01

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025006365		23.585,61
2025006399		750,00
2025006400		3.000,00
2025006401		3.000,00
2025006402		2.550,00
2025006403		3.750,00
2025006404		3.750,00
2025006408		5.848,80
2025006414		150.000,00
2025006419		5.000,00
2025006420		1.200,00
2025006426		18.320,00
2025006442		650,40
2025006461		600,00
2025006481		90.648,06
2025006489		4.500,00
2025006492		15.951,16
2025006494		66.489,50
2025006495		80.000,00
2025006498		2.120,16
2025006499		8.589,00
2025006500		245,40
2025006501		705,50
2025006502		797,50
2025006503		3.773,00
2025006504		1.442,88
2025006505		2.945,88
2025006506		1.503,00
2025006507		588,96
2025006510		510,40
2025006511		2.522,62
2025006512		588,96
2025006515		677,28
2025006516		858,90
2025006517		687,10
2025006524		6.000,00
2025006531		4.000,00
2025006542		600,00
2025006549		900,00
2025006550		900,00
2025006551		900,00
2025006557		1.050,00
2025006559		1.050,00
2025006562		990,00
2025006564		1.800,00
2025006565		2.201,09
2025006572		220,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025006575		2.000,00
2025006577		17.500,00
2025006578		975,00
2025006582		700,00
2025006583		689,60
2025006585		240,00
2025006587		5.062,56
2025006588		700,00
2025006689		25.168,00
2025006698		263,74
2025006710		13.110,00
2025006716		1.089,94
2025006721		2.250,00
2025006722		1.440,00
2025006726		1.065,00
2025006727		2.250,00
2025006728		2.250,00
2025006730		2.250,00
2025006731		2.250,00
2025006732		2.250,00
2025006733		2.250,00
2025006734		2.250,00
2025006735		2.250,00
2025006736		2.250,00
2025006738		2.250,00
2025006744		2.250,00
2025006745		1.335,75
2025006748		2.250,00
2025006749		0,01
2025006752		10.794,02
2025006755		51,49
2025006765		3.000,00
2025006767		19.606,75
2025006770		99.750,07
2025006772		56,70
2025006776		182,86
2025006787		20.000,00
2025006795		14.988,26
2025006797		12.221,00
2025006803		2,00
2025006804		6.750,00
2025006805		7.500,00
2025006806		15.000,00
2025006808		1.000,00
2025006814		348,14
2025006815		19,27
2025006816		25,99

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025006817		700,00
2025006818		1,00
2025006823		56,25
2025006824		320,24
2025006827		11.638,57
2025006838		11.011,00
2025006844		1,00
2025006848		2.317,49
2025006854		42,00
2025006856		4.468,26
2025006859		640,00
2025006861		4.537,50
2025006864		2.533,92
2025006866		7.318,16
2025006867		32,66
2025006868		5.703,28
2025006875		47.073,64
2025006879		166.205,34
2025006895		161.177,44
2025006904		3.990,00
2025006909		15.150,00
2025006922		61.754,87
2025006927		3.498,00
2025006928		3.839,00
2025006929		4.000,00
2025006930		3.453,00
2025006935		0,01
2025006971		37.499,98
2025006975		588,96
2025006979		22.899,44
2025006981		800,60
2025006984		1.101,42
2025006985		424,71
2025006986		3.206,23
2025006987		6.174,26
2025007039		5.000,00
2025007044		18.000,00
2025007052		1.189,43
2025007059		4.320,00
2025007073		10.000,00
2025007074		10.000,00
2025007088		11.485,90
2025007089		23.288,48
2025007099		100,00
2025007101		11.000,00
2025007102		3.000,00
2025007104		3.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025007121		8.557.147,79
2025007133		112,54
2025007135		588,96
2025007136		677,28
2025007137		736,20
2025007139		613,50
2025007147		2.208,50
2025007150		1.915,24
2025007153		613,50
2025007155		574,20
2025007158		4.269,96
2025007161		1.411,00
2025007162		797,50
2025007165		338,64
2025007168		294,48
2025007170		1.241,68
2025007171		338,64
2025007172		2.500,00
2025007173		1.319,00
2025007176		613,50
2025007177		1.411,00
2025007178		564,40
2025007181		8.000,00
2025007189		300.528,54
2025007199		4.500,00
2025007200		4.500,00
2025007212		2.158,40
2025007219		4.121,20
2025007232		2.302,58
2025007234		3.750,00
2025007247		9.680,00
2025007249		12.780,00
2025007250		5.284,55
2025007259		0,01
2025007260		574.733,30
2025007261		631.335,82
2025007262		417.987,86
2025007263		178,85
2025007265		750,00
2025007266		1.950,00
2025007267		750,00
2025007268		750,00
2025007269		750,00
2025007282		1.275,00
2025007283		1.500,00
2025007284		600,00
2025007285		1.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025007286		1.000,00
2025007287		500,00
2025007288		375,00
2025007289		975,00
2025007290		375,00
2025007291		300,00
2025007292		300,00
2025007293		300,00
2025007294		300,00
2025007295		450,00
2025007296		300,00
2025007297		610,50
2025007301		0,10
2025007303		1.116,54
2025007306		204,01
2025007312		4.000,00
2025007317		3.561,89
2025007319		7.600,00
2025007323		675,00
2025007324		426,75
2025007325		675,00
2025007326		600,00
2025007327		737,55
2025007328		450,00
2025007333		1.275,00
2025007334		450,00
2025007335		300,00
2025007336		375,00
2025007337		450,00
2025007339		342,15
2025007340		1.125,00
2025007342		83,66
2025007343		300,00
2025007344		1.500,00
2025007345		450,00
2025007346		1.125,00
2025007347		411,00
2025007348		300,00
2025007349		450,00
2025007350		504,27
2025007351		2.266,54
2025007352		6,99
2025007353		900,60
2025007354		1.155,43
2025007361		140.000,00
2025007363		935,00
2025007372		9.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025007373		250,00
2025007374		1.575,00
2025007376		550,00
2025007382		375,00
2025007383		450,00
2025007384		450,00
2025007393		125,83
2025007400		150.375,00
2025007424		4.980,00
2025007425		400,00
2025007451		24.590,20
2025007484		750,00
2025007491		809,87
2025007493		849.037,83
2025007494		2.359.889,77
2025007496		1.875,00
2025007497		5.945,94
2025007499		783.727,23
2025007502		213.200,00
2025007518		25.948,50
2025007519		4.000,00
2025007537		54,97
2025007567		6.134,70
2025007579		3.000,00
2025007627		2.812,50
2025007629		2.812,50
2025007631		0,20
2025007647		220,00
2025007649		750,00
2025007650		10,00
2025007662		19.075,80
2025007673		3.712,50
2025007674		2.400,00
2025007675		5.400,00
2025007685		2.063,78
2025007687		2.160,01
2025007689		1.018,22
2025007690		2.500,00
2025007691		2.029,00
2025007692		1.113.010,27
2025007693		1.700,96
2025007694		2.089,80
2025007695		2.500,00
2025007696		2.181,78
2025007700		8.969,13
2025007702		3.900,00
2025007708		95.832,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025007716		12.000,00
2025007725		34.972,63
2025007729		1.100,00
2025007731		400,00
2025007734		1.200,00
2025007736		1.000,00
2025007739		1.000,00
2025007750		32.609,50
2025007751		47.659,18
2025007753		11.632,12
2025007756		53.316,70
2025007762		4.692,00
2025007764		1.652,30
2025007782		2.500,00
2025007785		3.000,00
2025007787		500,00
2025007819		1.533,17
2025007824		12.350,09
2025007845		4.000,00
2025007848		29.600,00
2025007870		0,02
2025007878		9.559,00
2025007879		39.999,97
2025007880		0,01
2025007882		0,06
2025007913		32.000,00
2025007914		3.000,00
2025007915		1.000,00
2025007916		4.000,00
2025007917		1.000,00
2025007918		2.000,00
2025007919		1.000,00
2025007920		1.700,00
2025007921		1.700,00
2025007922		4.000,00
2025007927		2.052,44
2025007928		2.213,62
2025007929		2.146,95
2025007930		1.877,44
2025007931		2.106,13
2025007932		2.236,51
2025007945		300,00
2025007946		26.000,00
2025007947		500,00
2025007948		462,00
2025007950		595,00
2025007951		700,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025007952		1.000,00
2025007953		1.681,90
2025007954		700,00
2025007955		3.448,50
2025007962		1.000,00
2025007963		1.000,00
2025007964		62,99
2025007965		51.325,78
2025007966		1.000,00
2025007971		4.400,00
2025007972		86.000,00
2025007973		250,00
2025007974		170,00
2025007980		1.245,09
2025007996		4.000,00
2025008026		15.000,00
2025008035		204.750,00
2025008058		10,00
2025008102		189,00
2025008118		928,60
2025008119		636,04
2025008128		17.867,28
2025008133		23.745,04
2025008139		1.245,23
2025008148		94.918,52
2025008149		898,00
2025008153		2.250,00
2025008155		1.500,00
2025008156		1.500,00
2025008157		349,58
2025008158		13.642,75
2025008164		111,22
2025008179		40.704,00
2025008180		440,00
2025008191		12.968,25
2025008209		2.132,15
2025008210		24.631,64
2025008211		632,16
2025008214		2.020,75
2025008218		1.914,40
2025008232		0,02
2025008242		9.000,00
2025008244		9.608,00
2025008272		46,70
2025008276		1.500,00
2025008278		750,00
2025008280		2.049,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025008282		1.500,00
2025008283		2.250,00
2025008294		22.671,66
2025008305		2.900,00
2025008307		3.000,00
2025008308		4.000,00
2025008309		4.000,00
2025008310		4.000,00
2025008325		3.300,00
2025008326		15.000,00
2025008332		20.000,00
2025008335		14.000,00
2025008336		10.000,00
2025008346		943,72
2025008347		6.000,00
2025008348		25.000,00
2025008349		25.000,00
2025008355		400,00
2025008363		14.000,00
2025008373		110.965,93
2025008374		27.000,00
2025008377		3.000,00
2025008393		1.241,00
2025008403		630,00
2025008407		44.600,00
2025008408		300,00
2025008409		1.800,00
2025008411		2.250,00
2025008412		2.250,00
2025008413		27.430,00
2025008415		629,25
2025008416		4.800,00
2025008417		750,00
2025008418		76.193,70
2025008419		90.000,00
2025008422		141.000,00
2025008426		3.000,00
2025008427		2.250,00
2025008432		6.000,00
2025008433		38.220,87
2025008434		63.348,47
2025008435		55.892,98
2025008437		1.950,00
2025008451		1.000,00
2025008452		1.000,00
2025008453		1.000,00
2025008454		1.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025008456		400,00
2025008457		1.000,00
2025008458		76,50
2025008459		178,60
2025008460		6.546,12
2025008463		203,08
2025008466		6.000,00
2025008468		42,20
2025008470		8.600,00
2025008472		2.415,00
2025008473		39,90
2025008474		6.000,00
2025008475		6.000,00
2025008476		1,11
2025008477		0,82
2025008478		859,20
2025008480		10,00
2025008482		96,06
2025008483		0,26
2025008484		0,63
2025008488		49,08
2025008496		0,01
2025008538		1.000,00
2025008541		500,00
2025008542		1.000,00
2025008543		7.300,00
2025008544		200,00
2025008545		1.000,00
2025008546		500,00
2025008548		1.000,00
2025008549		1.200,00
2025008550		1.500,00
2025008554		7.000,00
2025008557		2.000,00
2025008558		1.000,00
2025008559		750,00
2025008560		2.000,00
2025008561		500,00
2025008562		200,00
2025008565		6.722.638,01
2025008567		73.894,76
2025008569		10.639,88
2025008570		4.231,79
2025008571		154,94
2025008575		7.538,15
2025008577		834,75
2025008578		2.980,98

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025008582		176,29
2025008583		3.217,50
2025008584		10.001,79
2025008585		746,25
2025008587		4.694,09
2025008588		16.046,38
2025008589		5.039,62
2025008590		50,82
2025008591		834,75
2025008593		8.684,78
2025008594		631,48
2025008595		3.813,65
2025008596		1.487,64
2025008597		56,20
2025008603		6.399,75
2025008605		7.281,90
2025008606		12.416,42
2025008608		54.855,00
2025008610		3.000,00
2025008621		3.000,00
2025008631		5.316,74
2025008639		76.665,60
2025008650		1.875,00
2025008653		5.000,00
2025008658		88.572,00
2025008659		11.585,11
2025008660		254.000,00
2025008661		273.013,00
2025008690		14.788,92
2025008697		19.776,23
2025008704		7.607,87
2025008707		1.060,08
2025008708		1.200,00
2025008710		750,00
2025008719		833,96
2025008744		4.500,00
2025008746		18.878,63
2025008747		5.319,59
2025008748		3.619,11
2025008752		10.500,00
2025008754		4.500,00
2025008757		1,17
2025008758		13.448,94
2025008761		73.465,46
2025008762		4.500,00
2025008771		0,10
2025008778		968,16

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025008779		9.342,67
2025008780		1.392,06
2025008781		1.277,47
2025008782		947,60
2025008783		125,00
2025008790		415.697,02
2025008797		658.819,93
2025008801		15.000,00
2025008809		15.233,90
2025008811		18.380,40
2025008812		33.692,95
2025008852		11.299,50
2025008869		2.121,38
2025008872		2.074,90
2025008877		6.000,00
2025008879		20.194,95
2025008881		63.000,00
2025008892		2.250,00
2025008898		2.000,00
2025008900		2.000,00
2025008902		5,50
2025008903		249,80
2025008904		250,00
2025008905		130,50
2025008906		30,53
2025008911		129.995,39
2025008913		3.000,00
2025008916		2.000,00
2025008918		2.000,00
2025008919		5.025,00
2025008920		32.670,00
2025008921		41.400,00
2025008927		1.700,00
2025008939		97.492,13
2025008941		1.669,50
2025008946		1.500,00
2025008947		800,00
2025008948		755,55
2025008949		4.128,75
2025008950		17.905,51
2025008951		1.468,12
2025008952		112,88
2025008953		2.345,09
2025008954		2.287,03
2025008955		400,00
2025008956		885,03
2025008957		1.500,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025008958		805,46
2025008959		250,00
2025008960		8.591,00
2025008961		2.500,00
2025008962		200,00
2025008963		2.500,00
2025008964		600,00
2025008965		755,55
2025008967		832,10
2025008969		885,03
2025008971		677,77
2025008973		102.978,74
2025008975		1.628,66
2025008976		0,01
2025008986		4.744,01
2025008989		17,07
2025009005		370,97
2025009007		900,00
2025009009		375,00
2025009010		17.200,00
2025009011		45.000,00
2025009012		32.250,00
2025009013		60.000,00
2025009014		60.000,00
2025009020		22.669,57
2025009022		1.573,19
2025009034		698,00
2025009035		268,00
2025009040		300,01
2025009059		3.400,00
2025009060		1.800,00
2025009061		2.200,00
2025009069		0,63
2025009073		16,20
2025009074		961,95
2025009082		3.999,00
2025009083		3.823,78
2025009084		3.450,00
2025009088		5.961,56
2025009089		5.780,00
2025009090		14.247,75
2025009091		8.770,37
2025009092		8.669,98
2025009094		9.172,50
2025009095		18.982,46
2025009096		7.392,15
2025009098		9.424,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025009099		3.301,55
2025009100		5.780,00
2025009102		7.853,25
2025009105		7.823,17
2025009106		9.235,50
2025009107		5.968,50
2025009109		14.000,00
2025009110		9.269,35
2025009112		5.629,12
2025009113		7.225,00
2025009114		7.105,65
2025009116		6.507,56
2025009119		9.800,75
2025009121		7.538,00
2025009122		7.677,45
2025009124		5.780,00
2025009126		6.423,37
2025009127		2.027,62
2025009128		2.159,49
2025009129		1.838,92
2025009130		2.349,72
2025009131		1.512,80
2025009132		2.224,39
2025009133		2.073,46
2025009137		5.663,19
2025009142		11.591,50
2025009143		7.193,50
2025009144		8.575,78
2025009145		6.282,50
2025009146		11.214,50
2025009150		8.298,18
2025009151		6.604,06
2025009152		7.728,93
2025009153		30.590,00
2025009154		8.005,30
2025009155		6.667,11
2025009157		5.948,77
2025009158		8.134,83
2025009159		6.596,75
2025009160		24.600,00
2025009161		6.861,14
2025009162		16.265,00
2025009163		5.748,50
2025009164		33.500,00
2025009165		5.849,15
2025009166		7.696,08
2025009167		39.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025009168		9.185,10
2025009169		15.900,00
2025009170		9.643,75
2025009177		8.984,25
2025009179		7.285,41
2025009180		39.000,00
2025009181		6.785,25
2025009182		33.960,00
2025009183		11.401,47
2025009184		5.871,60
2025009185		9.235,50
2025009186		39.000,00
2025009187		8.339,60
2025009188		9.392,50
2025009189		7.469,95
2025009190		10.743,25
2025009192		9.423,75
2025009193		2.377,51
2025009194		8.641,10
2025009197		1.433,23
2025009198		1.083,64
2025009200		165.000,00
2025009202		8.694,95
2025009250		25.744,69
2025009278		1.561,22
2025009284		6.350,00
2025009285		6.350,00
2025009286		32.730,00
2025009287		6.000,00
2025009288		36.050,00
2025009290		30.002,64
2025009293		39.000,00
2025009294		2.731,79
2025009295		75.400,00
2025009296		35.800,00
2025009298		1.329,00
2025009300		31.060,00
2025009301		5.082,00
2025009302		18.200,00
2025009306		26.146,00
2025009307		39.000,00
2025009310		5.000,00
2025009312		569.070,40
2025009313		206.600,00
2025009316		3.993,00
2025009317		1.256,97
2025009324		3.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025009325		2,00
2025009331		0,03
2025009340		12.300,00
2025009341		23.867,02
2025009342		20.551,69
2025009343		146,53
2025009345		8.999,00
2025009354		63.572,00
2025009355		35.000,00
2025009360		132,95
2025009367		63,75
2025009371		1.305,00
2025009372		2.250,00
2025009378		215.819,52
2025009380		7.000,00
2025009381		3.437,00
2025009382		12.100,00
2025009385		100,00
2025009386		250,00
2025009393		250,00
2025009395		1.918,86
2025009398		500,00
2025009400		2.075,09
2025009410		250,00
2025009413		1.014,37
2025009416		810,50
2025009418		250,00
2025009430		2.077,60
2025009432		171.965,20
2025009434		1.258,45
2025009435		1.946,32
2025009436		1.144,93
2025009437		2.065,18
2025009438		2.083,15
2025009439		166.743,97
2025009440		2.081,73
2025009445		1.389,02
2025009446		11.250,00
2025009447		5.025,00
2025009450		2.229,40
2025009451		2.247,04
2025009452		2.080,86
2025009453		2.076,94
2025009454		1.689,26
2025009455		2.193,03
2025009469		3.000,00
2025009470		354,50

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025009476		1.012,50
2025009478		1.418,00
2025009480		3.039,00
2025009489		1.118.478,00
2025009493		1.771.478,00
2025009495		7.647,50
2025009496		2.250,00
2025009497		4.500,00
2025009502		2.700,00
2025009503		154.327,67
2025009505		12.765,00
2025009507		13.272,80
2025009510		440,89
2025009511		13.915,00
2025009515		40.162,92
2025009517		29.788,20
2025009520		10.035,27
2025009521		200.000,00
2025009523		150.850,07
2025009524		48.681,50
2025009525		34.500,00
2025009534		2.675.176,00
2025009553		1.394.699,88
2025009566		2.117,31
2025009569		2.117,31
2025009570		1.651,37
2025009572		34.787,50
2025009579		283,06
2025009596		10,00
2025009599		29.392,50
2025009602		1.500,00
2025009603		7.879,52
2025009605		1.500,00
2025009607		4.883,24
2025009608		2.250,00
2025009609		2.372,41
2025009610		3.750,00
2025009611		9.435,00
2025009613		714,71
2025009614		2.260,48
2025009616		644,70
2025009619		2.117,31
2025009621		968,49
2025009624		29.000,00
2025009628		2.117,31
2025009630		5.172,41
2025009632		113,44

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025009633		5.249,09
2025009637		20.000,00
2025009638		1.600,00
2025009639		460,00
2025009648		400,00
2025009650		500,00
2025009651		1.500,00
2025009652		1.000,00
2025009653		1.600,00
2025009654		375,00
2025009655		500,00
2025009658		4.743,80
2025009661		3,00
2025009662		26.000,00
2025009663		7.952,00
2025009664		6.705,30
2025009665		10.000,00
2025009667		701,80
2025009672		381,00
2025009691		34.327,70
2025009694		10.000,00
2025009696		0,06
2025009707		24.200,00
2025009713		2.250,00
2025009715		1.355,20
2025009716		600,00
2025009739		9,92
2025009775		4.729,53
2025009777		700,00
2025009788		84.102,26
2025009791		34.500,00
2025009792		1.573,00
2025009795		8.258,25
2025009797		7.740,00
2025009798		720,00
2025009801		7.600,35
2025009803		213,00
2025009814		21,78
2025009817		21.810,92
2025009830		300,00
2025009833		278.367,00
2025009834		269.298,00
2025009835		95.169,00
2025009836		83.001,00
2025009837		296.065,00
2025009838		20.000,00
2025009839		30.000,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025009842		10,00
2025009845		244,83
2025009849		541,55
2025009852		20.298,33
2025009854		20.800,00
2025009855		114,37
2025009857		27.597,33
2025009862		121,00
2025009867		14.000,00
2025009873		29,04
2025009882		2.000,00
2025009883		0,28
2025009889		9.900,00
2025009935		15.955,50
2025009940		17.550,00
2025009952		29.980,00
2025009965		105.000,00
2025009967		700,00
2025009968		1.200,00
2025009969		400,00
2025009970		3.600,00
2025009971		1.800,00
2025009973		1.050,00
2025009975		150,00
2025009976		300,00
2025009977		1.200,00
2025009978		1.800,00
2025009979		300,00
2025009980		1.800,00
2025009981		1.500,00
2025009982		21.925,42
2025009984		1.000,00
2025009985		800,00
2025009986		750,00
2025009987		750,00
2025009988		900,00
2025009989		750,00
2025009990		585,00
2025009991		750,00
2025009992		11.867,55
2025009993		800,00
2025009994		750,00
2025009995		750,00
2025009996		750,00
2025009997		525,00
2025009998		8.000,00
2025009999		1.800,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025010000		13.723,81
2025010002		1.072,67
2025010006		3.562,50
2025010008		129.000,00
2025010009		1.200,00
2025010013		122.954,00
2025010020		21.929,97
2025010021		6.000,00
2025010039		10.690,65
2025010041		11.250,00
2025010052		25.000,00
2025010057		2.848,72
2025010061		7.387,91
2025010062		11.745,93
2025010063		3.603,92
2025010065		69.310,00
2025010066		30.000,00
2025010067		21.746,93
2025010068		17.361,78
2025010069		11.088,97
2025010070		24.291,28
2025010071		67.125,00
2025010073		20.000,00
2025010077		10.000,00
2025010082		8.711,03
2025010088		33.690,00
2025010097		2.599,00
2025010099		152.805,34
2025010101		235.000,00
2025010109		235.999,98
2025010110		79.061,20
2025010117		500,00
2025010126		45.000,00
2025010130		1.500,00
2025010131		19.600,00
2025010132		30.000,00
2025010133		48.000,00
2025010139		202.725,00
2025010155		10.000,00
2025010156		102.255,63
2025010157		22.000,00
2025010158		425.500,00
2025010162		75.000,00
2025010169		21.105,00
2025010170		750,00
2025010171		89.903,00
2025010172		18.107,10

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025010173		102.941,70
2025010187		19.600,00
2025010188		64.384,63
2025010189		2.250,00
2025010193		3.008,92
2025010195		4.500,00
2025010197		6.000,00
2025010199		5.925,00
2025010200		1.050,00
2025010204		5.675,00
2025010206		2.250,00
2025010209		4.500,00
2025010210		1.110,00
2025010211		1.711,80
2025010212		2.250,00
2025010215		4.500,00
2025010219		2.250,00
2025010221		140.000,00
2025010222		22.275,00
2025010223		6.000,00
2025010224		22.275,00
2025010225		5.250,00
2025010230		78.100,00
2025010232		7.350,00
2025010233		6.000,00
2025010234		9.000,00
2025010235		6.000,00
2025010237		4.500,00
2025010238		13.658,36
2025010239		15.996,38
2025010240		1.964,05
2025010241		7.500,00
2025010242		10.563,55
2025010244		4.500,00
2025010245		2.500,00
2025010247		3.750,00
2025010248		37.195,03
2025010250		12.269,05
2025010252		3.000,00
2025010254		8.235,43
2025010255		16.657,97
2025010257		9.959,01
2025010258		16.426,53
2025010260		15.896,00
2025010261		179.129,08
2025010263		60.390,93
2025010264		3.980,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025010265		55.600,00
2025010268		306.600,00
2025010269		39.195,84
2025010270		450.032,00
2025010271		155.749,44
2025010272		283.953,00
2025010274		290.228,00
2025010275		17.815,29
2025010276		1.260.873,00
2025010277		139.567,68
2025010278		2.529.956,00
2025010279		23.000,00
2025010280		925.281,00
2025010281		90.513,00
2025010282		24.021,56
2025010283		24.314,06
2025010284		72.514,51
2025010285		91.000,00
2025010286		1.700,16
2025010287		39.133,65
2025010288		186.424,00
2025010289		7.598,91
2025010290		3.302,81
2025010293		3.105.122,00
2025010294		1.144.200,00
2025010295		8.000,00
2025010297		44.473,68
2025010298		11.076,66
2025010299		4.393,78
2025010300		103.716,89
2025010301		725.678,00
2025010302		1.680,00
2025010303		3.000,00
2025010304		3.500,00
2025010305		17.000,00
2025010306		16.000,00
2025010307		800,00
2025010308		9.000,00
2025010310		8.000,00
2025010311		400,00
2025010312		800,00
2025010313		3.500,00
2025010314		1.500,00
2025010315		2.000,00
2025010316		400,00
2025010317		2.000,00
2025010318		500,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025010319		1.900,00
2025010320		200,00
2025010321		500,00
2025010322		2.000,00
2025010323		8.000,00
2025010325		300,00
2025010326		600,00
2025010327		6.500,00
2025010328		800,00
2025010330		1.500,00
2025010331		3.000,00
2025010332		8.000,00
2025010333		400,00
2025010334		1.000,00
2025010338		3.500,00
2025010349		4.500,00
2025010369		7.500,00
2025010371		558.500,00
2025010376		892,80
2025010379		94.709,00
2025010380		14.806,00
2025010399		31.266,60
2025010401		682,12
2025010402		2.000,00
2025010403		5.000,00
2025010409		31.374,80
2025010415		2.000,00
2025010424		16.000,00
2025010425		96.750,00
2025010426		4.500,00
2025010429		157.010,52
2025010433		94.000,00
2025010434		10.000,00
2025010509		40.000,00
2025010511		2.128,00
2025010512		1.564,80
2025010516		6.525,00
2025010517		478.574,62
2025010518		3.450,00
4500000025	652,04	0,00
4519000059	441,61	441,61
4519004776	10,82	10,82
4519004791	0,01	0,01
4519004818	363,79	363,79
4519004996	21,59	0,00
4519005180	14,82	0,00
4519005214	22,20	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4519005221	8,88	0,00
4519005289	8,88	0,00
4519005294	88,81	0,00
4519005348	91,53	0,00
4519005356	2,12	0,00
4519005385	508,20	0,00
4519005386	81,44	0,00
4519005387	60,49	60,49
4519005454	1.114,20	0,00
4519005774	212,80	0,00
4519005775	3,69	3,69
4519005841	4,44	4,44
4519006057	47,21	0,00
4519006160	16,92	0,00
4519006331	55,66	0,00
4519006603	333,38	0,00
4519006627	4,89	0,00
4519006725	1.163,94	1.163,94
4519006760	8,71	0,00
4519006762	8,88	0,00
4519006947	6,23	0,00
4519007008	0,99	0,00
4519007235	389,41	0,00
4519007244	261,82	0,00
4519007421	389,41	0,00
4519007554	259,06	0,00
4519007588	50,12	0,00
4519008011	3,00	0,00
4519008240	113,45	0,00
4519008243	82,28	0,00
4519008278	6,85	0,00
4519008384	499,97	0,00
4519008526	4,79	0,00
4519008595	18,34	0,00
4519008613	22,93	0,00
4519008899	151,25	0,00
4519009026	217,80	0,00
4519009082	199,00	0,00
4519009115	68,96	68,96
4519009355	81,55	0,00
4519009394	223,70	223,70
4519009766	1,32	0,00
4519010106	29,33	0,00
4519010245	676,05	0,00
4519010294	17,41	0,00
4519010295	7,37	0,00
4519010320	26,02	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4519010331	170,97	0,00
4519010332	288,98	0,00
4519010343	4.145,17	0,00
4519010361	51,89	0,00
4519010440	31,36	0,00
4519010447	540,26	0,00
4519010465	196,02	0,00
4519011096	96,07	0,00
4519011284	11,80	11,80
4519011750	0,31	0,00
4519011753	1,94	0,00
4519011820	9,33	0,00
4519011897	1.502,46	0,00
4519011898	32,76	0,00
4519011899	37,41	0,00
4519011900	18,68	0,00
4519012052	100,43	100,43
4519012145	1.176,51	1.176,51
4519012168	2,08	0,00
4519012232	186,34	0,00
4519012675	338,80	0,00
4519012749	166,25	0,00
4520000045	6,24	0,00
4520000046	2,39	0,00
4520000047	0,59	0,00
4520000048	3,81	0,00
4520000054	0,71	0,71
4520000066	1,20	0,00
4520000205	0,80	0,00
4520000212	5,10	0,00
4520000272	0,71	0,00
4520000273	19,07	0,00
4520000275	0,24	0,00
4520000279	0,95	0,00
4520000331	0,78	0,00
4520000332	3,11	0,00
4520000384	3,11	0,00
4520000389	258,00	258,00
4520000562	1,56	0,00
4520000690	60,89	0,00
4520000726	0,73	0,00
4520001056	7,02	0,00
4520001084	0,21	0,00
4520001289	0,23	0,00
4520001290	3,11	0,00
4520001332	1,56	0,00
4520001381	1,91	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4520001407	450,12	450,12
4520001606	3,11	0,00
4520001611	12,45	0,00
4520001634	0,14	0,00
4520001635	238,51	0,00
4520001637	568,58	0,00
4520001761	184,54	0,00
4520001775	1,56	0,00
4520001905	2.447,52	2.447,52
4520002023	3,90	0,00
4520002038	0,78	0,00
4520002045	2,34	0,00
4520002396	1,56	0,00
4520002413	3,11	0,00
4520002449	2,34	0,00
4520002565	3,22	0,00
4520002834	3,11	0,00
4520002962	1,16	0,00
4520002963	3,11	0,00
4520003000	0,78	0,00
4520003030	0,78	0,00
4520003057	3,90	0,00
4520003059	3,90	0,00
4520003125	0,79	0,00
4520003290	31,13	0,00
4520003292	1,56	0,00
4520003326	12,45	0,00
4520003328	3,11	0,00
4520003371	2,99	0,00
4520003414	119,55	0,00
4520003415	45,98	0,00
4520003423	169,52	0,00
4520003424	203,77	0,00
4520003425	351,64	0,00
4520003427	178,86	0,00
4520003501	1,56	0,00
4520003565	18,68	0,00
4520003688	6,23	0,00
4520003736	0,78	0,00
4520003874	205,26	205,26
4520004002	31,13	0,00
4520004003	15,56	0,00
4520004041	1,94	0,00
4520004042	0,38	0,00
4520004043	3,11	0,00
4520004078	3,11	0,00
4520004122	24,24	24,24

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4520004157	1,44	0,00
4520004197	348,26	0,00
4520004198	3,11	0,00
4520004279	34,75	34,75
4520004283	12,74	0,00
4520004284	0,48	0,00
4520004311	191,08	191,08
4520004458	1,56	0,00
4520004577	7,91	0,00
4520004578	2.286,90	0,00
4520004713	1,94	0,00
4520004714	0,46	0,00
4520004715	3,11	0,00
4520004788	1,16	0,00
4520004789	5,94	0,00
4520004835	99,75	33,25
4520004848	1,56	0,00
4520004914	32,74	0,00
4520004987	3,19	0,00
4520005006	3,11	0,00
4520005052	0,78	0,00
4520005057	2,34	0,00
4520005069	21,56	0,00
4520005101	719,95	0,00
4520005292	3,11	0,00
4520005293	1,61	0,00
4520005295	0,78	0,00
4520005297	100,39	0,00
4520005300	0,11	0,00
4520005301	0,78	0,00
4520005303	31,13	0,00
4520005379	3,35	0,00
4520005380	0,49	0,00
4520005490	5.374,82	5.374,82
4520005556	3,11	0,00
4520005557	3,90	0,00
4520005591	3.267,00	3.267,00
4520005620	64,61	0,00
4520005627	3,63	0,00
4520005628	5,81	0,00
4520005630	188,76	0,00
4520005763	1,56	0,00
4520005786	1,25	0,00
4520005812	2,34	0,00
4520005878	464,64	0,00
4520005879	36,30	0,00
4520005885	1.350,36	1.350,36

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4520006012	4,79	0,00
4520006150	1,56	0,00
4520006196	75,63	0,00
4520006205	1.355,20	1.355,20
4520006217	177,87	177,87
4520006340	100,39	0,00
4520006343	1,56	0,00
4520006370	0,78	0,00
4520006392	3,23	0,00
4520006654	800,70	800,70
4520006775	1,46	0,00
4520006782	0,76	0,00
4520006786	3,22	0,00
4520006881	19,07	0,00
4520006883	15,25	0,00
4520006903	26,20	26,20
4520006947	1,56	0,00
4520006956	1,56	0,00
4520007052	0,96	0,00
4520007060	0,93	0,00
4520007061	0,78	0,00
4520007062	3,11	0,00
4520007063	0,25	0,00
4520007084	1,56	0,00
4520007128	464,35	0,00
4520007167	287,37	0,00
4520007250	1,30	0,00
4520007285	1,16	0,00
4520007342	18,68	0,00
4520007350	378,12	0,00
4520007547	1,70	0,00
4520007562	0,62	0,00
4520007596	869,69	0,00
4520007630	1.792,31	0,00
4521000005	1,56	0,00
4521000007	18,68	0,00
4521000010	2,34	0,00
4521000032	1,16	0,00
4521000128	1,56	0,00
4521000129	6,23	0,00
4521000298	0,78	0,00
4521000313	1,56	0,00
4521000318	3,22	0,00
4521000320	0,24	0,00
4521000325	1,63	0,00
4521000418	0,86	0,00
4521000537	3,90	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4521000545	3,11	0,00
4521000546	3,24	0,00
4521000547	1,56	0,00
4521000548	1,56	0,00
4521000551	3,63	0,00
4521000554	3,11	0,00
4521000729	499,14	0,00
4521000730	1,81	0,00
4521000820	70,42	0,00
4521000859	1,94	0,00
4521000888	205,70	205,70
4521000924	0,96	0,00
4521000974	3,32	0,00
4521001003	2,90	0,00
4521001019	3,11	0,00
4521001198	3,11	0,00
4521001282	0,38	0,00
4521001360	1,90	0,00
4521001374	1,90	0,00
4521001594	38,72	0,00
4521001643	0,29	0,00
4521001748	19,03	0,00
4521001753	0,96	0,00
4521001780	170,51	0,00
4521001841	1,12	0,00
4521001842	6,18	0,00
4521001847	38,72	0,00
4521001879	1,12	0,00
4521002009	6,24	0,00
4521002072	0,71	0,00
4521002116	1,43	0,00
4521002377	1,43	0,00
4521002378	0,96	0,00
4521002379	0,47	0,00
4521002393	0,96	0,00
4521002394	1,90	0,00
4521002442	1,43	0,00
4521002460	3,22	0,00
4521002469	3,33	0,00
4521002480	1.512,50	0,00
4521002481	0,96	0,00
4521002486	15,00	15,00
4521002494	16,95	0,00
4521002508	1,85	0,00
4521002547	55,76	0,00
4521002550	0,96	0,00
4521002601	3,81	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4521002609	2,93	0,00
4521002627	146,13	0,00
4521002717	1,90	0,00
4521002776	1.512,50	0,00
4521002816	14,50	14,50
4521002892	5.148,56	0,00
4521002989	108,85	0,00
4521003045	1,90	0,00
4521003080	758,47	0,00
4521003123	1,90	0,00
4521003560	844,10	0,00
4521003625	143,99	0,00
4521004304	43,20	0,00
4521004332	1.502,46	0,00
4521004375	42,35	0,00
4521004379	843,37	0,00
4521004430	0,03	0,00
4521004441	1,21	0,00
4521004514	11,50	0,00
4521004604	7,41	0,00
4521004648	36,53	0,00
4521004682	1,79	0,00
4521004684	4,26	0,00
4521004867	143,99	0,00
4521004877	274,06	0,00
4521004960	10,88	0,00
4521005294	16,09	0,00
4521005335	72,42	0,00
4521005468	136,79	0,00
4521005525	217,56	0,00
4521005547	30,51	0,00
4521005571	548,13	0,00
4521005671	13,84	0,00
4521005880	4,26	0,00
4521005927	143,99	0,00
4521005997	13,34	0,00
4521006029	26,16	0,00
4521006073	467,96	0,00
4521006113	0,01	0,00
4521006194	105,15	0,00
4521006210	1.554,31	288,71
4521006211	10,65	0,00
4521006249	115,19	0,00
4521006318	7,62	0,00
4521006531	10,59	0,00
4521006547	13,67	0,00
4521006569	169,49	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4521006570	575,96	0,00
4521006790	661,06	0,00
4521007147	788,68	0,00
4521007148	356,13	0,00
4521007151	464,83	0,00
4521007154	280,72	0,00
4521007201	205,70	0,00
4521007218	14,40	0,00
4522000003	176,77	0,00
4522000160	548,13	0,00
4522000266	99,31	99,31
4522000951	378,52	0,00
4522001251	7,65	0,00
4522001295	290,11	290,11
4522001325	86,64	0,00
4522001330	39,42	0,00
4522001952	143,99	0,00
4522002153	174,90	0,00
4522002211	951,06	0,00
4522002308	71,99	0,00
4522002744	8,30	0,00
4522002745	575,96	0,00
4522003011	8,41	0,00
4522003024	18,32	0,00
4522003078	71,99	0,00
4522003125	0,01	0,00
4522003224	412,01	0,00
4522003261	456,25	0,00
4522003313	61,25	0,00
4522003531	0,01	0,00
4522003536	20,57	0,00
4522003542	18,15	0,00
4522003613	11,68	0,00
4522003692	1.421,50	1.421,50
4522003732	102,37	0,00
4522003736	45,98	0,00
4522003834	361,31	361,31
4522003850	617,95	0,00
4522003872	905,08	0,00
4522004166	215,00	215,00
4522004427	0,01	0,00
4522004450	996,71	996,71
4522004452	1.231,23	1.231,23
4522004622	134,56	134,56
4522004665	1.200,92	0,00
4522004713	281,69	0,00
4522004771	841,28	841,28

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4522004830	129,76	0,00
4522004842	932,07	0,00
4522004881	151,25	0,00
4522005049	883,91	0,00
4522005113	24,77	0,00
4522005146	84,49	0,00
4522005162	863,22	863,22
4522005203	210,75	0,00
4522005289	174,37	0,00
4522005395	1.042,72	0,00
4522005479	554,55	0,00
4522005693	196,82	196,82
4522005774	18,32	0,00
4522006008	46,08	0,00
4522006113	240,31	240,31
4522006128	239,00	0,00
4522006182	826,80	826,80
4522006403	361,79	361,79
4522006518	1.331,00	0,00
4522006642	165,76	0,00
4522006878	6.919,63	0,00
4522006881	7.140,04	0,00
4522006934	364,05	0,00
4522007061	179,62	179,62
4522007072	0,02	0,00
4522007122	45,00	0,00
4522007207	2.078,24	0,00
4522007218	1.061,99	0,00
4522007219	2.544,87	0,00
4522007302	204,08	0,00
4522007334	605,68	0,00
4522007435	372,47	0,00
4522007471	580,07	0,00
4522007473	204,05	0,00
4522007475	1.068,48	0,00
4522007534	141,42	0,00
4522007555	9,99	0,00
4522007563	1.285,29	0,00
4522007570	57,84	57,84
4522007573	1.352,14	0,00
4522007580	282,78	0,00
4522007614	320,13	0,00
4522007617	58,08	0,00
4522007647	199,13	0,00
4522007656	63,09	0,00
4522007668	1.089,00	0,00
4522007678	22,26	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4522007684	151,25	0,00
4522007688	1.856,63	0,00
4522007690	176,66	0,00
4523000186	747,05	0,00
4523000491	8,41	0,00
4523000534	8,41	0,00
4523000976	3.417,04	0,00
4523001359	224,29	224,29
4523001537	302,81	302,81
4523001777	108,90	0,00
4523001802	399,30	0,00
4523001837	1.862,89	0,00
4523001872	121,00	0,00
4523001893	1.505,20	0,00
4523002097	69,58	0,00
4523002100	1.165,62	1.165,62
4523002108	240,26	240,26
4523002182	35,09	0,00
4523002196	3,00	0,00
4523002203	43,56	43,56
4523002231	4,24	0,00
4523002343	0,01	0,00
4523002376	1,31	0,00
4523002424	15,88	0,00
4523002677	647,35	0,00
4523002760	0,09	0,00
4523002766	0,01	0,00
4523002779	0,01	0,00
4523002789	11,13	0,00
4523002832	102,73	102,73
4523002922	115.186,24	0,00
4523003029	262,73	262,73
4523003140	1.884,89	1.884,89
4523003487	100,13	0,00
4523003543	2.504,10	0,00
4523003545	0,70	0,00
4523003576	67,52	0,00
4523003925	67,76	0,00
4523004188	0,04	0,00
4523004200	264,77	0,00
4523004570	2,42	0,00
4523004694	283,86	283,86
4523004929	1.981,98	0,00
4523004933	467,36	0,00
4523005071	72,60	0,00
4523005171	8.816,27	8.816,27
4523005173	1.146,38	1.146,38

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4523005175	241,27	241,27
4523005176	664,34	664,34
4523005208	4,60	0,00
4523005292	185,53	185,53
4523005309	1.711,25	1.711,25
4523005538	42,98	42,98
4523005551	1.383,22	1.383,22
4523005579	17,38	0,00
4523005756	0,01	0,00
4523005767	0,01	0,00
4523005851	90,75	0,00
4523005995	335,96	335,96
4523006033	7,81	0,00
4523006097	637,85	0,00
4523006562	9,61	9,61
4523006832	186,08	0,00
4523006856	45,00	45,00
4523007008	1.218,17	0,00
4523007018	1.432,94	0,00
4523007126	0,02	0,02
4523007621	429,46	0,00
4523007815	560,00	0,00
4523007959	88,03	88,03
4523008125	104,00	0,00
4523008312	463,43	0,00
4523008484	2.069,10	0,00
4523008529	365,91	0,00
4523008543	907,75	0,00
4524000204	235,95	0,00
4524000303	1.899,70	0,00
4524000526	41.062,50	0,00
4524000547	477,57	477,57
4524000548	442,03	0,01
4524000618	288,46	0,00
4524000769	7,80	7,80
4524000771	40,51	40,51
4524000772	103,46	103,46
4524000773	458,87	458,87
4524000777	528,88	528,88
4524000778	500,35	500,35
4524000779	560,97	560,97
4524000936	2.513,29	0,00
4524000958	18,18	18,18
4524000960	488,23	488,23
4524000992	220,22	220,22
4524001127	4,86	4,86
4524001269	240,31	240,31

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4524001319	289,91	289,91
4524001476	1.400,20	1.400,20
4524001519	84,00	84,00
4524001619	42,40	42,40
4524001938	9,66	9,66
4524002177	54,86	0,00
4524002264	40,21	40,21
4524002268	18,57	18,57
4524002468	32,00	32,00
4524002648	3.259,75	3.259,75
4524002650	606,48	606,48
4524002651	4.889,62	4.889,62
4524002749	1.636,40	1.636,40
4524003045	5.393,82	5.393,82
4524003089	591,46	591,46
4524003090	408,98	408,98
4524003398	119,08	0,00
4524003399	119,08	0,00
4524003522	548,63	0,00
4524003953	1.594,11	0,00
4524003954	3.787,37	0,00
4524003955	1.398,13	0,00
4524003957	1.292,42	0,00
4524003975	1.631,70	0,00
4524003979	17,15	0,00
4524004286	0,04	0,04
4524004318	924,13	0,00
4524004362	2.751,60	2.751,60
4524004412	2.230,42	0,00
4524004426	446,65	0,00
4524004592	1.922,53	0,00
4524004593	376,30	0,00
4524004594	306,15	0,00
4524004597	466,59	466,59
4524004859	709,73	0,00
4524004878	0,01	0,01
4524004883	480,75	480,75
4524004997	1.626,17	0,00
4524005015	141,34	0,00
4524005247	11,93	11,93
4524005253	480,75	480,75
4524005254	480,75	0,00
4524005255	480,75	0,00
4524005263	221,28	0,00
4524005268	71,83	71,83
4524005311	686,79	0,00
4524005312	480,75	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4524005313	480,75	0,00
4524005339	50.094,00	0,00
4524005340	15.265,36	119,43
4524005384	1.141,44	60,08
4524005523	31,22	0,00
4524005781	686,79	0,00
4524005896	12.200,99	0,00
4524005970	480,75	0,00
4524005975	480,75	0,00
4524006072	84,22	0,00
4524006117	691,61	0,00
4524006187	72,40	0,00
4524006246		29.166,32
4524006253	1.711,43	0,00
4524006294	3.571,24	0,00
4524006295	179,77	0,00
4524006321	1.306,09	0,00
4524006402	30,30	0,00
4524006464	512,80	0,00
4524006465	183,92	0,00
4524006469	87,36	87,36
4524006474	267,80	0,00
4524006479	290,40	0,00
4524006504	32,48	32,48
4524006514	489,63	489,63
4524006519	19,36	0,00
4524006540	411,40	0,00
4524006541	59,23	0,00
4524006561	35,32	35,32
4524006585	810,27	0,00
4524006594	262,73	0,00
4524006606	1.305,11	0,00
4524006609	35,09	0,00
4524006610	703,88	0,00
4524006614	967,35	0,00
4524006629	799,35	0,00
4524006657	525,55	0,00
4524006661	62,74	0,00
4524006662	35,09	0,00
4524006673	775,22	0,00
4524006680	183,92	183,92
4524006682	480,75	0,00
4524006683	262,73	0,00
4524006686	92,94	0,00
4524006687	554,61	0,00
4524006701	13.330,22	0,00
4524006708	18.379,90	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4524006739	9.160,54	0,00
4524006741	267,43	0,00
4524006746	9.406,47	1.749,00
4524006753	483,67	483,67
4524006754	967,35	967,35
4524006783	35.218,26	0,00
4524006807	31.520,50	0,00
4524006808	5.964,57	0,00
4524006809	1.528,98	0,00
4524006815	510,00	0,00
4524006820	538,45	0,00
4524006841	24.990,08	0,00
4524006842	1.470,00	0,00
4524006844	1.470,00	0,00
4524006846	445,76	0,00
4524006847	655,14	0,00
4524006848	217,80	0,00
4524006849	217,80	0,00
4524006850	217,80	0,00
4524006852	217,80	0,00
4524006854	217,80	0,00
4524006856	217,80	0,00
4524006857	217,80	0,00
4524006858	217,80	0,00
4524006859	1.050,00	0,00
4524006860	2.100,00	0,00
4524006863	200,50	0,00
4524006876	213,08	0,00
4524006885	43,32	0,00
4524006886	1.789,37	0,00
4524006916	10.650,97	0,00
4524006927	11.612,96	0,00
4524006931	11.687,95	0,00
4524006932	719,42	0,00
4524006933	399,86	0,00
4524006934	2.770,08	251,56
4524006935	3.936,47	0,00
4524006952	1.225,61	0,00
4524006954	217,50	0,00
4524006955	776,25	0,00
4524006956	1.200,60	0,00
4524006957	526,59	0,00
4524006958	851,05	0,00
4524006959	526,21	0,00
4524006960	1.650,92	0,00
4524006962	727,46	0,00
4524006963	472,64	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4524006964	263,10	0,00
4524006966	226,15	0,00
4524006967	263,10	0,00
4524006968	660,37	0,00
4524006969	226,15	0,00
4524006993	689,35	0,00
4524007002	217,80	0,00
4524007003	225,06	0,00
4524007004	217,80	0,00
4524007005	219,62	0,00
4524007006	415,45	0,00
4524007007	712,20	0,00
4524007008	214,42	0,00
4524007009	237,40	0,00
4524007010	397,48	0,00
4524007011	237,40	0,00
4524007012	356,10	0,00
4524007013	593,50	0,00
4524007014	313,63	0,00
4524007015	237,40	0,00
4524007016	207,67	0,00
4524007017	214,42	0,00
4524007018	992,20	0,00
4524007019	217,80	0,00
4524007023	210,54	0,00
4524007032	236,82	0,00
4524007033	211,41	0,00
4524007034	389,96	0,00
4524007036	296,65	0,00
4524007038	201,39	0,00
4524007040	211,42	0,00
4524007041	206,06	0,00
4524007045	1.649,23	0,00
4524007053	562,65	0,00
4524007055	208,73	0,00
4524007056	205,70	0,00
4524007059	210,54	0,00
4524007061	77,44	0,00
4524007071	783,00	0,00
4524007072	965,55	0,00
4524007074	405,30	0,00
4524007075	323,40	0,00
4524007076	292,07	0,00
4524007079	785,31	0,00
4524007080	638,21	0,00
4524007081	260,24	0,00
4524007082	412,16	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4524007083	285,03	0,00
4524007084	316,97	0,00
4524007088	213,44	0,00
4524007090	237,77	0,00
4524007091	804,55	0,00
4524007107	2.795,10	0,00
4524007108	528,59	0,00
4524007109	547,05	0,00
4524007111	1.829,57	0,00
4524007112	434,82	0,00
4524007115	2.414,94	0,00
4524007116	1.939,66	0,00
4524007117	682,86	0,00
4524007118	1.037,68	0,00
4524007119	270,43	0,00
4524007120	2.329,05	0,00
4524007122	384,82	0,00
4524007123	256,54	0,00
4524007124	1.184,65	0,00
4524007125	253,93	0,00
4524007126	399,92	0,00
4524007167	5.136,78	0,00
4524007170	6.370,70	0,00
4524007179	326,70	0,00
4524007180	1.815,00	0,00
4524007181	1.706,10	0,00
4524007182	1.058,75	0,00
4524007183	786,50	0,00
4524007184	2.118,71	0,00
4524007185	441,29	0,00
4524007186	243,88	0,00
4524007201	203,28	0,00
4524007202	423,50	0,00
4524007203	203,28	0,00
4524007205	242,00	0,00
4524007217	1.306,80	0,00
4524007219	210,54	0,00
4524007221	296,45	0,00
4524007223	296,45	0,00
4524007226	1.428,20	0,00
4524007256	151,00	0,00
4524007337	121,45	121,45
4524007341	510,00	0,00
4524007343	510,00	0,00
4524007344	510,00	0,00
4524007346	14.804,00	0,00
4524007401	2.831,40	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4524007403	5.700,93	0,00
4524007463	10.370,07	0,00
4524007464	11.543,08	0,00
4524007465	16.235,12	0,00
4524007466	9.384,08	0,00
4524007467	1.108,93	0,00
4524007468	5.472,96	0,00
4524007469	3.093,60	0,00
4524007470	593,29	0,00
4524007471	1.733,83	0,00
4524007477	28.170,52	0,00
4524007518	382,15	0,00
4524007554	662,36	0,00
4524007577	695,34	0,00
4524007622	907,16	0,00
4524007642	205,24	0,00
4524007644	205,24	0,00
4524007645	279,51	0,00
4524007678	1.166,38	0,00
4524007681	95,44	0,00
4524007690	180,29	0,00
4524007758	143,80	0,00
4524007761	44.758,58	1.248,24
4524007762	15.894,50	0,00
4524007799	1.126,39	0,00
4524007807	2.355,27	0,00
4524007808	566,27	0,00
4524007809	566,27	0,00
4524007810	1.789,00	0,00
4524007811	1.789,00	0,00
4524007815	1.198,36	0,00
4524007816	1.198,36	0,00
4524007817	1.198,36	0,00
4524007818	1.198,36	0,00
4524007819	794,93	0,00
4524007820	794,93	0,00
4524007830	759,03	0,00
4524007831	759,03	0,00
4524007833	220,85	0,00
4524007834	220,85	0,00
4524007841	510,00	0,00
4524007864	129,05	0,00
4524007882	7.690,76	0,00
4524007889	217,80	0,00
4524007891	257,13	0,00
4524007901	11.103,80	0,00
4524007916	1.143,69	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4524007919	2.337,84	0,00
4524007982	87,42	28,52
4524007989	34,00	0,00
4524007990	29.439,30	0,00
4524007999	320,16	0,00
4524008000	1.247,62	0,00
4524008002	121,39	0,00
4524008004	992,32	0,00
4524008013	945,23	0,00
4524008017	1.059,60	0,00
4524008018	1.190,78	0,00
4524008019	1.160,51	0,00
4524008020	1.042,78	0,00
4524008021	662,67	0,00
4524008032	541,57	0,00
4524008036	1.015,87	0,00
4524008037	706,39	0,00
4524008038	740,04	0,00
4524008039	118,46	0,00
4524008040	1.564,17	0,00
4524008041	1.530,53	0,00
4524008042	164,20	0,00
4524008044	452,00	0,00
4524008065	477,76	0,00
4524008068	1.052,70	0,00
4524008083	511,83	0,00
4524008086	80,53	0,00
4524008127	17,86	17,86
4524008147	295,24	0,00
4524008150	442,92	0,00
4524008151	58,30	0,00
4524008177	601,35	0,00
4524008214	453,76	0,00
4524008226	212,83	0,00
4524008227	41,15	0,00
4524008238	813,12	0,00
4524008241	1.019,30	0,00
4524008244	73,73	0,00
4524008245	430,73	0,00
4524008246	225,62	0,00
4524008272	966,86	0,00
4524008276	12.548,50	0,00
4524008277	400,00	0,00
4524008278	820,38	0,00
4524008280	717,17	0,00
4525000442		71,39
4525000916		0,02

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4525001091		276,26
4525001296		833,44
4525001861		6,31
4525001928		53,00
4525001971		62,54
4525002372		83,20
4525002437		53.136,78
4525002538		120,00
4525002753		0,01
4525002872		113,82
4525002894		335,42
4525002899		83,85
4525003014		1.887,60
4525003234		453,90
4525003272		954,00
4525003453		5,69
4525003460		14,22
4525003743		102,58
4525003777		119,43
4525003883		346,87
4525003970		4,86
4525004074		0,01
4525004084		1.078,14
4525004208		1.146,38
4525004237		221,54
4525004252		962,16
4525004275		276,63
4525004320		80.102,00
4525004324		1.042,90
4525004328		6.300,52
4525004330		1.489,21
4525004375		4.950,41
4525004518		245,03
4525004519		217,80
4525004527		245,03
4525004530		205,70
4525004531		217,80
4525004532		217,80
4525004533		245,03
4525004567		124,02
4525004640		177,72
4525004662		1.834,00
4525004731		671,84
4525004866		41.663,33
4525004896		32,37
4525005031		1.518,04
4525005036		786,26

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4525005062		6.555,78
4525005088		31,96
4525005159		2.461,14
4525005201		5.482,61
4525005202		21.166,32
4525005280		168,44
4525005290		2.624,52
4525005308		1.149,50
4525005309		2.299,00
4525005310		719,95
4525005357		1.415,70
4525005484		1.454,42
4525005495		1.255,98
4525005507		134,13
4525005512		13,94
4525005516		1.829,52
4525005524		152,46
4525005530		254,10
4525005532		635,25
4525005533		152,46
4525005534		417,15
4525005538		595,93
4525005542		907,50
4525005549		36,30
4525005558		15.599,56
4525005560		121,00
4525005578		36,30
4525005580		119,81
4525005581		36,30
4525005586		17.532,90
4525005587		108,90
4525005588		36,30
4525005592		79,46
4525005595		25.687,09
4525005598		304,92
4525005600		5.856,40
4525005602		8.470,00
4525005603		7.139,00
4525005604		121,00
4525005622		79,46
4525005628		73.050,17
4525005640		79,46
4525005642		158,92
4525005644		158,92
4525005646		121,00
4525005647		242,00
4525005648		72,60

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4525005649		158,92
4525005650		242,00
4525005652		79,46
4525005653		121,00
4525005654		158,92
4525005655		242,00
4525005656		242,00
4525005688		10.890,00
4525005707		1.620,59
4525005713		1.620,59
4525005718		45.338,84
4525005735		108.643,72
4525005736		73.648,13
4525005737		166.523,64
4525005751		3.647,23
4525005759		1.040,30
4525005764		646,33
4525005765		968,75
4525005839		75,60
4525005892		16.985,98
4525005895		136.016,54
4525005938		400,00
4525005939		45,00
4525005980		1.311,87
4525005982		781,89
4525005995		5.012,05
4525005996		1.024,34
4525005997		992,33
4525006024		1.284,97
4525006025		992,33
4525006026		975,51
4525006027		1.163,87
4525006028		1.136,97
4525006029		773,67
4525006030		494,48
4525006031		948,59
4525006034		491,11
4525006035		894,78
4525006036		891,41
4525006037		1.836,64
4525006044		8.643,76
4525006079		620,13
4525006082		192,68
4525006093		2.453,86
4525006094		30,63
4525006095		425,38
4525006096		134,92

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4525006111		471,54
4525006142		0,02
4525006174		1.311,87
4525006175		5.012,05
4525006179		992,33
4525006180		24,20
4525006181		24,20
4525006182		1.284,97
4525006183		992,33
4525006184		24,20
4525006185		24,20
4525006186		975,51
4525006187		24,20
4525006188		1.163,87
4525006189		24,20
4525006190		1.136,97
4525006192		24,20
4525006193		773,67
4525006194		24,20
4525006195		494,48
4525006196		24,20
4525006198		948,59
4525006199		491,11
4525006200		24,20
4525006202		894,78
4525006203		24,20
4525006204		891,41
4525006206		24,20
4525006207		1.836,64
4525006208		24,20
4525006210		8.643,76
4525006211		677,60
4525006213		1.633,50
4525006214		1.004,30
4525006215		1.004,30
4525006218		7.744,97
4525006229		980,10
4525006233		24,20
4525006234		13.364,84
4525006236		7.744,97
4525006237		14.420,34
4525006238		45.811,86
4525006240		10.247,37
4525006242		17.250,69
4525006243		239,94
4525006247		100,82
4525006248		8.416,51

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4525006249		13.410,08
4525006250		227,23
4525006263		671,84
4525006284		13.590,00
4525006295		5.798,32
4525006298		625,57
4525006299		2.502,28
4525006301		4.981,57
4525006303		4.023,25
4525006312		68.894,98
4525006349		172.345,14
4525006351		3.811,50
4525006379		832,48
4525006385		12,60
4525006399		7.320,97
4525006406		102,73
4525006428		490,95
4525006439		7.170,41
4525006440		408,25
4525006442		1.953,67
4525006446		24,01
4525006448		671,84
4525006450		27,31
4525006493		2.107,65
4525006495		6.031,32
4525006496		111.080,45
4525006498		131.190,14
4525006503		8.098,33
4525006507		5.433,93
4525006508		1.551,14
4525006524		9.593,75
4525006528		56,14
4525006555		24,20
4525006580		2.699,27
4525006581		12.956,49
4525006583		23.072,28
4525006584		13.532,64
4525006585		16.501,98
4525006586		1.321,32
4525006587		559,02
4525006589		2.052,16
4525006590		1.118,04
4525006591		242,00
4525006599		4.770,01
4525006600		12.394,03
4525006654		1.567,56
4525006657		20.566,01

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4525006658		360,87
4525006662		11.212,49
4525006702		1.318,90
4525006704		2.507,22
4525006711		4.395,20
4525006714		499,98
4525006728		13.449,15
4525006737		600,92
4525006738		58,08
4525006740		29,04
4525006741		145,20
4525006742		58,08
4525006743		29,04
4525006744		29,04
4525006745		29,04
4525006746		29,04
4525006747		29,04
4525006748		58,08
4525006749		29,04
4525006750		29,04
4525006751		58,08
4525006752		58,08
4525006753		29,04
4525006754		58,08
4525006755		29,04
4525006756		29,04
4525006757		58,08
4525006758		29,04
4525006759		29,04
4525006760		917,18
4525006769		2.188,84
4525006823		818,17
4525006837		62,10
CE-LNL	**5.077.273,11**	**4.349.867,15**
1858014	39.485,72	0,00
1858015	79.675,27	0,00
1858016	30.204,67	0,00
1858017	18.946,95	0,00
2019000047	33.791,40	33.791,40
2020001133	0,69	0,69
2020001135	0,35	0,35
2023000011	9.034,44	9.034,44
2024000017	3.796,62	0,00
2024000022	12.870,94	0,00
2024000023	5.174,65	0,00
2024000580	21.190,40	0,00
2024000582	31,27	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024000584	10.106,98	0,00
2024000676	0,48	0,00
2024001169	1.770.482,00	0,00
2024001170	391.726,00	0,00
2024001171	2.613.013,22	0,00
2024005965	5.159,81	0,00
2024006228	5,10	0,00
2024006231	911,46	0,00
2024006232	29.030,57	0,00
2024006663	812,83	0,00
2024009355	1.821,29	1.821,29
2025000059		23.836,50
2025000061		7.724,00
2025000063		10.871,11
2025000070		2.761,25
2025000913		888.669,62
2025000914		625.653,50
2025000919		2.745.703,00
FBM	**29.549.935,69**	**21.384.281,57**
1650015	5.172,00	5.172,00
1650096	172.221,28	0,00
1650235	9.977,59	9.977,59
1650236	119.663,46	119.663,46
1650238	29.798,08	0,00
1750026	1.377,37	1.377,37
1750067	9.262,14	9.262,14
1750088	675,00	675,00
1750105	892,35	892,35
1850001	26.032,44	26.032,44
1850011	435.994,84	0,00
1850019	17.519,75	17.519,75
1850069	1.602,66	1.602,66
1850081	28.792,59	28.792,59
1850082	34.368,97	34.368,97
1850083	40.573,92	40.573,92
1850084	5.554,86	5.554,86
1850086	20.516,03	20.516,03
1850106	8.431,95	8.431,95
1850109	3.600,00	3.600,00
1850110	143.400,51	24.327,42
1850111	7.392,47	7.392,47
1850112	24.671,21	24.671,21
1850113	72.164,84	72.164,84
1850141	189.045,78	189.045,78
1850143	9.147,87	9.147,87
1850144	749,49	749,49
1850145	117.864,28	117.864,28

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
1850163	1.715,40	1.715,40
1850221	378,41	378,41
1850286	234.785,78	195.345,72
2019001156	359,70	359,70
2019001224	1.435,74	1.435,74
2019001763	5.080,00	5.080,00
2019002529	389,00	389,00
2019002951	2.880,00	2.880,00
2019003592	367,66	367,66
2019003870	2.652,69	2.652,69
2019005589	262,92	262,92
2019005822	43,72	43,72
2019006514	41.353,01	41.353,01
2019006515	11.722,96	11.722,96
2019006516	224.621,21	224.621,21
2019006517	145.893,28	145.893,28
2019006518	217.836,03	217.836,03
2019006609	23,16	23,16
2019006611	1.000,00	1.000,00
2019006612	386,97	386,97
2019006657	61,35	61,35
2019006990	2.219,99	2.219,99
2019007872	2.962,08	2.962,08
2019007873	1.505,97	1.505,97
2019009391	77,62	77,62
2019009850	81,33	81,33
2019012770	1.780,80	1.780,80
2019013674	886,00	886,00
2019013890	913,75	0,00
2019013912	263.055,63	260.816,11
2020000987	1,20	1,20
2020000988	84,60	84,60
2020001004	21,87	21,87
2020001907	6.119,50	6.119,50
2020001908	178,36	178,36
2020001909	498,11	231,60
2020001910	5.031,52	4.960,30
2020001911	454,60	454,60
2020001912	1.420,21	316,41
2020001913	6.712,96	47,33
2020001914	34,06	34,06
2020001915	18.072,86	13.733,97
2020002112	232,42	232,42
2020002113	198,62	198,62
2020002114	3.845,08	3.845,08
2020002115	266,88	266,88
2020003530	19.500,00	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2020005021	1.472,00	1.472,00
2020005177	68.280,41	68.280,41
2020005178	150.168,86	150.168,86
2020005356	187.205,03	187.205,03
2020005721	4.955,05	4.955,05
2020008069	3.390,78	0,12
2020008770	3.628,00	3.628,00
2020011360	166.896,56	0,00
2020011455	6.150,00	0,00
2021000206	1.000,00	0,00
2021001622	4.303,54	4.303,54
2021002644	84,28	12,63
2021002645	15.271,17	15.271,17
2021002647	43,41	43,41
2021002648	418,26	50,20
2021002649	284,72	18,21
2021002650	641,04	641,04
2021002651	3.122,22	3.122,22
2021002653	6.070,66	6.070,66
2021002655	1.200,98	1.200,98
2021003980	3.850,00	3.850,00
2021005404	4.480,04	2.625,00
2021007775	23,85	23,85
2021008253	24.399,37	24.399,37
2021008254	81.637,00	81.637,00
2021008255	183.049,12	183.049,12
2021008256	40.826,13	40.826,13
2021008257	98.148,54	98.148,54
2021008387	128.814,20	128.814,20
2021009192	2.987,19	1.819,79
2021009193	628,29	555,29
2021010305	40,00	0,00
2021010879	44.375,00	44.375,00
2021011073	216.201,31	214.201,31
2021011112	675.601,82	675.601,82
2021011113	86.750,74	86.750,74
2021011116	12.000,00	12.000,00
2021011117	24.000,00	24.000,00
2021011415	347,02	0,00
2021011873	63.074,56	63.074,56
2021011874	73.945,64	73.945,64
2021011875	223.305,92	223.305,92
2022000778	1.099,89	65,19
2022000779	230,27	230,27
2022000789	320,23	320,23
2022000797	1.015,22	1.015,22
2022000811	152,75	152,75

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2022000812	78,63	78,63
2022003746	7.500,00	0,00
2022008031	57,37	22,94
2022008690	29.300,00	29.300,00
2022008691	15.000,00	15.000,00
2022008700	43.870,50	43.870,50
2022008701	91.650,00	91.650,00
2022009055	2.587,50	0,00
2022009090	2.782,50	0,00
2022009091	2.542,50	0,00
2022009238	110,00	110,00
2022009378	2.871,90	0,00
2022009407	2.345,25	0,00
2022009409	2.572,50	0,00
2022009423	2.532,75	0,00
2022010187	72.000,00	72.000,00
2022011917	230,00	0,00
2022011920	46.981,04	4.981,04
2022012063	5.198,22	0,00
2023000071	209.720,00	176.648,00
2023000421	180,51	180,51
2023000464	191,37	191,37
2023000477	16,65	16,65
2023000480	208,36	208,36
2023000481	2,82	2,82
2023002378	3,77	3,77
2023003302	32.455,00	0,00
2023004999	136,55	22,50
2023006342	169,18	0,00
2023006345	49.917,55	25.888,68
2023006346	20.351,23	0,00
2023006365	16.377,80	0,00
2023006481	28.475,25	0,00
2023007792	2.220,00	0,00
2023007857	470,00	0,00
2023007872	470,00	0,00
2023007887	150,00	0,00
2023007888	470,00	0,00
2023007889	150,00	0,00
2023007923	185,81	185,81
2023008401	3.687,55	0,00
2023008427	2.580,00	0,00
2023008437	2.918,78	0,00
2023008439	1.500,00	1.500,00
2023008440	3.069,07	3.069,07
2023008441	2.287,64	0,00
2023008442	2.389,50	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2023008443	1.874,93	1.874,93
2023008444	773,70	0,00
2023008445	1.957,50	0,00
2023008446	2.805,00	2.805,00
2023008447	2.782,50	2.782,50
2023008449	2.941,80	2.941,80
2023008451	2.689,69	2.689,69
2023008546	2.887,50	0,00
2023008547	2.735,70	2.735,70
2023008548	2.122,53	2.122,53
2023008549	3.288,75	3.288,75
2023008550	2.910,00	0,00
2023008551	3.102,00	3.102,00
2023008552	2.677,50	2.677,50
2023008554	2.482,50	2.482,50
2023008558	2.796,00	0,00
2023008562	2.006,25	0,00
2023008569	2.699,40	0,00
2023010746	386,37	386,37
2023011092	176.000,00	72.000,00
2023011094	223.986,34	175.862,70
2023011144	354.638,31	300.870,91
2023011854	77,00	0,00
2023011990	135.593,70	0,00
2023012085	22.268,09	0,00
2023012087	550.000,00	200.000,00
2023012119	2.219.820,80	1.526.572,56
2023012120	7.084.054,78	5.138.378,23
2023012121	938.359,02	845.399,02
2023012122	214.414,95	214.414,95
2024000119	98,39	98,39
2024000120	289,20	289,20
2024000121	8,85	8,85
2024000122	0,01	0,01
2024000123	0,02	0,02
2024000124	0,01	0,01
2024000138	14.721,29	0,00
2024000276	4.888,66	0,00
2024000314	402,97	402,97
2024000315	700,97	700,97
2024000478	2.099.311,03	0,00
2024000638	6.577,42	0,00
2024002305	25.925,01	0,00
2024002665	195.440,00	0,00
2024002982	127.818,18	62.486,27
2024002983	65.735,06	0,00
2024002984	10.955,84	0,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024002986	10.711,29	0,00
2024002991	120.758,84	0,00
2024003106	240.164,85	0,00
2024003176	1.290,49	1.290,49
2024003649	99.999,91	16.381,71
2024003801	310,22	0,00
2024003802	652,70	0,00
2024004519	139.200,00	0,00
2024005409	0,01	0,00
2024005578	140.200,00	0,00
2024005937	244,77	244,77
2024006079	14.213,87	12.253,67
2024006176	0,01	0,00
2024006223	2.519.077,55	2.519.077,55
2024006225	2.990.568,58	2.872.568,58
2024006227	255.344,22	210.921,06
2024007644	0,01	0,00
2024008203	24.000,00	0,00
2024008229	150,00	150,00
2024008232	470,00	470,00
2024008233	150,00	150,00
2024008234	470,00	470,00
2024008236	1.410,00	1.410,00
2024008245	320,00	320,00
2024008247	640,00	640,00
2024008252	150,00	150,00
2024008253	3.174,75	3.174,75
2024008254	2.998,50	2.998,50
2024008295	2.415,00	2.415,00
2024008296	2.784,75	2.784,75
2024008297	2.839,65	2.839,65
2024008298	2.698,50	2.698,50
2024008299	3.336,00	3.336,00
2024008304	2.460,00	2.460,00
2024008305	2.945,25	2.945,25
2024008306	2.760,00	2.760,00
2024008307	1.797,60	1.797,60
2024008308	2.376,67	2.376,67
2024008309	1.564,23	1.564,23
2024008311	2.565,00	2.565,00
2024008312	2.617,50	2.617,50
2024008318	2.739,00	2.739,00
2024008320	1.421,25	1.421,25
2024008321	2.730,00	2.730,00
2024008322	3.202,50	3.202,50
2024008437	3.174,00	3.174,00
2024008438	3.615,00	3.615,00

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2024008439	3.738,00	3.738,00
2024008440	3.212,40	0,00
2024008441	3.233,46	3.233,46
2024008442	2.770,50	2.770,50
2024008778	1.336,51	0,00
2024008786	100,35	0,00
2024008798	4.120,49	4.120,49
2024008832	0,09	0,00
2024009108	594.383,60	101.769,59
2024009319	470,90	0,00
2024009766	2.642,43	0,00
2024009905	146,00	0,00
2024010768	1.272.203,53	0,00
2024010817	1.950,00	0,00
2024011386	150,47	96,10
2024011494	395.471,09	0,00
2025000868		1.603,89
2025002391		122.813,01
2025002392		11.144,91
2025002393		66.869,46
2025002475		130.023,95
2025002482		10.925,91
2025003794		140.200,00
2025003919		278.200,00
2025004355		1.752,52
2025005228		175.280,00
2025005843		24.000,00
2025006005		160,00
2025006006		150,00
2025006028		790,00
2025006033		150,00
2025006036		150,00
2025006039		300,00
2025006043		150,00
2025008553		1.103.773,40
2025008676		2.845,50
2025008677		3.090,00
2025008678		2.017,50
2025008679		2.550,00
2025008680		3.341,40
2025008682		3.658,80
2025008683		2.842,50
2025008684		2.222,55
2025008685		2.212,50
2025008686		2.370,00
2025008687		3.442,50
2025008688		2.303,25

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
2025008689		3.286,20
2025008691		2.677,50
2025008692		2.320,05
2025008693		3.069,09
2025008696		3.052,50
2025008698		3.041,51
2025008699		3.255,00
2025008700		2.851,50
2025008701		3.128,25
2025008702		2.653,50
2025009339		886,00
2025009806		220,37
2025009858		4.055,40
2025009886		1.500,00
2025009887		2.000,00
2025009972		772,99
4519004854	355,31	355,31
4519005252	352,82	352,82
4519005259	346,52	346,52
4519005710	798,60	798,60
4519007717	675,54	675,54
4519008260	18,25	18,25
4519008293	212,42	212,42
4519008555	2.063,66	2.063,66
4519009568	120,71	120,71
4519009574	1.236,38	1.236,38
4519009714	924,24	924,24
4519011203	52,69	52,69
4519011486	578,76	578,76
4519011487	10,59	10,59
4519011845	130,00	130,00
4519012162	2,54	2,54
4519012757	144,80	144,80
4519012758	671,61	671,61
4519012760	9,62	9,62
4519012761	33,83	33,83
4520000002	5,91	5,91
4520001765	343,20	343,20
4520001769	1.202,63	1.202,63
4520001831	45,79	45,79
4520001834	47,66	47,66
4520003567	310,15	310,15
4520003807	37,63	37,63
4520003903	30,71	30,71
4520004061	40,07	40,07
4520004674	76,04	76,04
4520004782	20,44	20,44

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4520004909	660,67	660,67
4520005053	713,02	713,02
4520006265	20,99	20,99
4521002090	246,82	246,82
4521002507	21,94	21,94
4521002753	9,39	9,39
4521003199	68,96	68,96
4521003570	20,47	20,47
4521003572	29,81	29,81
4521003988	36,80	36,80
4521004577	15,38	15,38
4521004655	48,98	48,98
4521005210	83,99	83,99
4521005341	285,17	285,17
4521005346	377,96	377,96
4521005862	413,77	413,77
4521005952	6,36	6,36
4521005959	154,90	154,90
4521005962	93,93	93,93
4521005963	33,51	33,51
4521006359	39,20	39,20
4521006755	21,20	21,20
4522000338	72,47	72,47
4522002001	298,57	298,57
4522002052	11,58	11,58
4522002223	3.194,88	3.194,88
4522002724	3,63	3,63
4522003001	696,52	696,52
4522003027	133,72	133,72
4522003028	17,94	17,94
4522003417	57,66	57,66
4522003419	12,93	12,93
4522003739	12,55	12,55
4522003851	1.361,25	1.361,25
4522004032	109,82	109,82
4522004127	132,04	132,04
4522004309	59,70	59,70
4522004412	4,03	4,03
4522004930	80,57	80,57
4522005762	507,17	507,17
4522005763	108,70	108,70
4522005767	242,53	242,53
4522006091	69,27	69,27
4522006186	11,86	11,86
4522006297	11,07	11,07
4522006419	320,76	320,76
4522006421	73,44	73,44

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4522006426	75,31	75,31
4522006427	116,94	116,94
4522006558	5,42	5,42
4522006569	28,39	28,39
4522006612	31,60	31,60
4522006667	7,55	7,55
4522006710	251,74	251,74
4522006915	16,73	16,73
4522007375	143,52	143,52
4523000005	226,32	226,32
4523000150	62,23	62,23
4523000168	10,37	10,37
4523000274	805,06	805,06
4523000415	117,98	117,98
4523000577	257,27	257,27
4523001417	94,30	94,30
4523002715	52,96	52,96
4523002716	302,26	302,26
4523002781	9,01	9,01
4523003566	43,41	43,41
4523003705	3,71	3,71
4523004149	4,39	4,39
4523004150	85,37	85,37
4523004518	20,49	20,49
4523004606	26,71	26,71
4523005143	14,20	14,20
4523005240	101,63	101,63
4523005400	107,42	107,42
4523005465	127,19	127,19
4523005589	11,15	11,15
4523005592	23,54	23,54
4523006074	17,65	17,65
4523006284	89,72	89,72
4523006561	19,08	19,08
4523006666	40,10	40,10
4523007048	40,03	40,03
4523007333	75,66	75,66
4523007797	743,30	743,30
4523008018	199,65	199,65
4523008507	213,38	213,38
4523008510	17,65	17,65
4523008511	31,30	31,30
4523008512	171,14	171,14
4524000190	83,62	83,62
4524002448	17,65	17,65
4524002555	124,02	124,02
4524003184	1,03	1,03

Numéro de pièce de référence	Encours 31/12/2024	Encours 31/12/2025
4524003416	108,98	108,98
4524003869	2,54	2,54
4524004001	607,56	607,56
4524004012	69,75	69,75
4524004190	185,81	185,81
4524004203	10,07	10,07
4524004491	2,01	2,01
4524004873	68,78	68,78
4524005204	97,69	97,69
4524005305	438,52	438,52
4524005337	70,37	70,37
4524005480	4.755,30	0,00
4524005481	695,75	0,00
4524005518	199,77	199,77
4524005797	74,20	74,20
4524007712	516,18	0,00
4524007722	203,28	0,00
4524007978	1.480,31	72,60
4525003291		221,45
4525003957		1.926,62
4525005872		5.786,22
4525006109		120,03
4525006348		78,65
4525006791		841,75

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.D. SOLDE BUDGÉTAIRE

Article 29 § 4 –différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées

RECETTES

I.A.Subdivisions générales	
Prévisions ajustées	15.758.975.000,00
Recettes imputées	15.803.450.940,87
différence	44.475.940,87
Correction Produits de nouveaux emprunts	1.610.988.150,18
Neutralisation Produit de refinancement d'emprunt	882.728.070,18
Recettes imputées corrigées	13.309.734.720,51
I.B.Subdivisions particulières	
Prévisions ajustées	79.562.000,00
Recettes imputées	88.539.652,46
différence	8.977.652,46
TOTAL RECETTES	
Prévisions ajustées	15.838.537.000,00
Recettes imputées	15.891.990.593,33
Différence	53.453.593,33

DÉPENSES

II.Engagements

Crédits alloués	15.768.913.000,00
Engagements imputés	15.590.140.281,39
Crédits complémentaires à solliciter (dépassements)	30.580.853,51
Crédits disponibles à la clôture de l'année budgétaire	178.772.718,61
Crédits à annuler	209.353.572,12
Encours au 01/01/2025 reporté de 2024	977.495.917,47
Travaux sur l'encours après envoi à la CC	
Correction SGPGI	
Encours au 01/01/2025 reporté de 2024 corrigé	977.495.917,47
Annulations et réductions de visas AA	-33.156.459,63

III.Liquidations

Crédits alloués limitatifs	7.607.080.000,00
Crédits alloués non limitatifs	8.283.456.000,00
Total crédits alloués	15.890.536.000,00
Crédits complémentaires à solliciter (dépassements)	30.580.853,51
Total des crédits	15.921.116.853,51
Dépenses imputées crédits limitatifs	7.318.998.345,77
Neutralisation Produit de refinancement d'emprunt	882.728.070,18
Dépenses imputées crédit non limitatifs	8.373.872.629,23
Total dépenses imputées	14.810.142.904,82
Crédits disponibles à la clôture de l'année budgétaire	228.245.878,51
Crédits à annuler	228.245.878,51
Écart bon de commande/facture (0500)	199.655,19
Solde de dépenses demeurant liquider	841.808.419,42
Pièces en cours d'analyse pour correction	-69.996,41
Solde de dépenses demeurant à liquider corrigé	841.738.423,01
(encours 01/01 +engagements -dépenses imputées moins réduction de visa)	-841.738.423,01

IV.Fonds budgétaires
Engagements

Disponible au 01/01/2025	54.056.465,60
Annulations de visas AA	4.271.447,95
Recettes perçues de l'année	77.347.337,96
Total du disponible	135.675.251,51
Engagements	67.102.798,80
Disponible en engagements au 31/12/2025	68.572.452,71
Encours au 01/01/2025	29.549.935,69

Liquidations

Disponible au 01/01/2025	83.751.249,95
Recettes perçues de l'année	77.347.337,96
Total du disponible	161.098.587,91
Liquidations	70.998.842,85
Disponible en liquidations au 31/12/2025	90.099.745,06
Écart bon de commande/facture (0500)	1.700,69
Solde de dépenses demeurant à liquider	21.384.144,38
Pièces en cours d'analyse pour correction	137,19
Solde de dépenses demeurant à liquider	21.384.281,57
(encours 01/01 +engagements -dépenses imputées moins réduction de visa)	

V. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE

RÉSULTAT 1 CRÉDITS

Recettes générales constatées imputées	13.309.734.720,51
Dépenses liquidées sur crédits de liquidation	14.810.142.904,82
Solde des recettes sur les dépenses	-1.500.408.184,31
Solde de dépenses demeurant liquider	841.738.423,01

RÉSULTAT 2 FONDS BUDGÉTAIRES

Recettes constatées sur fonds budgétaires	88.539.652,46
Dépenses liquidées sur fonds budgétaires	70.998.842,85
Solde des recettes sur les dépenses	17.540.809,61
Solde de dépenses demeurant liquider	21.384.281,57

RÉSULTAT 1+2

Recettes	13.398.274.372,97
Dépenses	14.881.141.747,67
Solde général de l'exercice	-1.482.867.374,70
Solde de dépenses demeurant liquider	863.122.704,58

SECTION PARTICULIÈRE

Prévision de recettes	4.573.480.000,00
Recettes perçues	4.552.125.886,06
Prévision de dépenses	4.573.480.000,00
Dépenses effectuées	4.552.125.886,06
Solde	0,00

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - COMPTE GÉNÉRAL 2025

I. COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.E ANNEXES

1. Crédits d'engagement par articles de base
2. Crédits de liquidation par article de base
3. Dépassement de crédits
4. fonds budgétaires - engagements –détail
5. fonds budgétaires - liquidations - détail

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNEÉ 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I E .ANNEXES (article 29 § 5)

1. CRÉDITS D'ENGAGEMENT PAR ARTICLE DE BASE

(article 29 § 5,1° - tableau visé à l'article 8 § 4,6°)

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
Crédits limitatifs	7.499.078.000,00	7.009.134.482,17	309.863.863,60	7.318.998.345,77	-	180.079.654,23
CHAPITRE I - Services Généraux	486.716.000,00	403.502.106,19	12.295.015,87	415.797.122,06	-	70.918.877,94
01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	37.518.000,00	37.518.000,00	-	37.518.000,00	-	-
01.1 - Parlement	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.11 - Charges diverses	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.11.41.10 - Dotation au Parlement de la Communauté française	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.2 - Mediateur de la Communauté française	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
01.20 - Fonctionnement	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
01.20.41.10 - Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
06 - Cabinets ministériels	17.144.000,00	13.894.082,05	12.922,35	13.907.004,40	-	3.236.995,60
06.5 - Gouvernement de la Communauté française	14.358.000,00	11.137.252,19	-	11.137.252,19	-	3.220.747,81
06.51 - Cabinet de la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et	4.945.000,00	4.239.196,71	-	4.239.196,71	-	705.803,29
06.51.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.51.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.502.000,00	3.478.618,70	-	3.478.618,70	-	23.381,30
06.51.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	177.000,00	11.941,13	-	11.941,13	-	165.058,87
06.51.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.51.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	690.000,00	480.999,02	-	480.999,02	-	209.000,98
06.51.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	426.000,00	143.148,92	-	143.148,92	-	282.851,08
06.52 - Cabinet de la 1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion soci	4.224.000,00	3.489.549,44	-	3.489.549,44	-	734.450,56
06.52.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.52.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.321.000,00	2.975.982,77	-	2.975.982,77	-	345.017,23
06.52.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	204.000,00	78.348,15	-	78.348,15	-	125.651,85
06.52.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.52.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	427.000,00	230.431,41	-	230.431,41	-	196.568,59
06.52.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	122.000,00	80.298,17	-	80.298,17	-	41.701,83
06.53 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des M	2.224.000,00	1.678.219,39	-	1.678.219,39	-	545.780,61
06.53.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.53.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.411.000,00	1.306.744,53	-	1.306.744,53	-	104.255,47
06.53.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	104.000,00	13.489,78	-	13.489,78	-	90.510,22
06.53.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.53.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	346.000,00	182.187,61	-	182.187,61	-	163.812,39
06.53.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	213.000,00	51.308,53	-	51.308,53	-	161.691,47
06.54 - Cabinet de la Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des M	2.594.000,00	1.456.504,93	-	1.456.504,93	-	1.137.495,07
06.54.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.54.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.833.000,00	1.178.384,67	-	1.178.384,67	-	654.615,33
06.54.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	122.000,00	32.308,34	-	32.308,34	-	89.691,66
06.54.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.54.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	416.000,00	92.052,28	-	92.052,28	-	323.947,72
06.54.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	73.000,00	29.270,70	-	29.270,70	-	43.729,30
06.56 - Cabinet du Ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances	371.000,00	273.781,72	-	273.781,72	-	97.218,28
06.56.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	271.000,00	254.176,35	-	254.176,35	-	16.823,65
06.56.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	19.000,00	7.732,72	-	7.732,72	-	11.267,28
06.56.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	48.000,00	8.728,71	-	8.728,71	-	39.271,29
06.56.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	33.000,00	3.143,94	-	3.143,94	-	29.856,06
06.9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	2.786.000,00	2.756.829,86	12.922,35	2.769.752,21	-	16.247,79
06.91 - Loyers - Frais de fonctionnement	2.786.000,00	2.756.829,86	12.922,35	2.769.752,21	-	16.247,79
06.91.12.01 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	-	-	-	-	-	-
06.91.12.03 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-
06.91.12.04 - Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	501.000,00	472.511,98	12.922,35	485.434,33	-	15.565,67

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
06.91.12.05 - Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et tax	168.000,00	167.317,88	-	167.317,88	-	682,12
06.91.12.06 - Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes r	-	-	-	-	-	-
06.91.41.01 - Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	2.117.000,00	2.117.000,00	-	2.117.000,00	-	-
10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organique	2.391.000,00	1.306.269,55	-	1.306.269,55	-	1.084.730,45
10.5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	1.768.000,00	1.041.352,70	-	1.041.352,70	-	726.647,30
10.51 - Dépenses de personnel	1.014.000,00	591.438,67	-	591.438,67	-	422.561,33
10.51.11.01 - Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	12.000,00	-	-	-	-	12.000,00
10.51.11.02 - Traitements et indemnités du personnel	485.000,00	480.859,94	-	480.859,94	-	4.140,06
10.51.11.03 - Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	480.000,00	88.997,40	-	88.997,40	-	391.002,60
10.51.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	37.000,00	21.581,33	-	21.581,33	-	15.418,67
10.52 - Frais de fonctionnement	754.000,00	449.914,03	-	449.914,03	-	304.085,97
10.52.11.01 - Dépenses conventions transports publics du domaine GOV	200.000,00	148.212,89	-	148.212,89	-	51.787,11
10.52.12.05 - Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du tr	26.000,00	233,63	-	233,63	-	25.766,37
10.52.12.06 - Dépenses de fonctionnement mutualisées du domaine GOV	250.000,00	232.976,76	-	232.976,76	-	17.023,24
10.52.12.08 - Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les ag	230.000,00	47.782,42	-	47.782,42	-	182.217,58
10.52.12.09 - Frais de fonctionnement du SePAC	25.000,00	16.339,34	-	16.339,34	-	8.660,66
10.52.74.01 - Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23.000,00	4.368,99	-	4.368,99	-	18.631,01
10.6 - Charges liées au Gouvernement	623.000,00	264.916,85	-	264.916,85	-	358.083,15
10.60 - Dépenses de personnel	327.000,00	263.068,53	-	263.068,53	-	63.931,47
10.60.11.02 - Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	323.000,00	260.492,24	-	260.492,24	-	62.507,76
10.60.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	4.000,00	2.576,29	-	2.576,29	-	1.423,71
10.61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information	296.000,00	1.848,32	-	1.848,32	-	294.151,68
10.61.12.08 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffu	289.000,00	-	-	-	-	289.000,00
10.61.12.19 - Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	5.000,00	1.848,32	-	1.848,32	-	3.151,68
10.61.74.02 - Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	2.000,00	-	-	-	-	2.000,00
11 - Affaires générales - Secrétariat général	187.612.000,00	109.635.491,00	12.221.750,16	121.857.241,16	-	65.754.758,84
11.0 - Subsistance	137.712.000,00	78.962.504,87	1.364.493,80	80.326.998,67	-	57.385.001,33
11.01 - Dépenses de personnel	23.723.000,00	16.513.565,67	204.722,72	16.718.288,39	-	7.004.711,61
11.01.01.02 - Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	1.069.000,00	750.894,77	204.722,72	955.617,49	-	113.382,51
11.01.01.03 - Provision pour dépenses liées au personnel	6.550.000,00	-	-	-	-	6.550.000,00
11.01.11.09 - Personnel détaché - Remboursement de traitements	466.000,00	333.422,29	-	333.422,29	-	132.577,71
11.01.11.12 - Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	7.482.000,00	7.282.058,65	-	7.282.058,65	-	199.941,35
11.01.11.40 - Intervention dans les chèques-repas	8.156.000,00	8.147.189,96	-	8.147.189,96	-	8.810,04
11.02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions	75.662.000,00	25.473.480,49	581.276,03	26.054.756,52	-	49.607.243,48
11.02.01.02 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	-	-	-	-	-	-
11.02.01.03 - Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-	-	-
11.02.01.07 - Provision pour interruption de carrières	11.895.000,00	-	-	-	-	11.895.000,00
11.02.01.08 - Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-
11.02.01.09 - Provision pour des investissements en infrastructures	403.000,00	403.000,00	-	403.000,00	-	-
11.02.01.10 - Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250.000,00	9.250.000,00	-	9.250.000,00	-	-
11.02.01.14 - Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	-	-	-	-	-	-
11.02.01.15 - Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-B	-	-	-	-	-	-
11.02.01.20 - Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	1.867.000,00	-	-	-	-	1.867.000,00
11.02.01.21 - Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère	-	-	-	-	-	-
11.02.01.23 - Provision pour statutarisation dans les OAP	661.000,00	-	-	-	-	661.000,00
11.02.01.24 - Provision pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	32.071.000,00	-	-	-	-	32.071.000,00
11.02.12.02 - Frais généraux de fonctionnement liés à la gestion immobilière et mobilière	10.591.000,00	10.059.574,82	24.155,61	10.083.730,43	-	507.269,57
11.02.12.03 - Dépenses de consommation énergétique	180.000,00	152.113,45	-	152.113,45	-	27.886,55
11.02.12.05 - Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour char	4.612.000,00	4.495.304,32	-	4.495.304,32	-	116.695,68

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
11.02.12.06 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de com	271.000,00	103.326,27	82.994,62	186.320,89	-	84.679,11
11.02.12.07 - Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.181.000,00	466.823,73	124.318,74	591.142,47	-	589.857,53
11.02.12.08 - Indemnités équipement télétravail	150.000,00	100.635,56	-	100.635,56	-	49.364,44
11.02.12.09 - Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	123.000,00	121.814,01	-	121.814,01	-	1.185,99
11.02.12.12 - Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	320.000,00	52.185,73	267.814,27	320.000,00	-	-
11.02.12.13 - Plate-forme e-Procurement	40.000,00	40.000,00	-	40.000,00	-	-
11.02.12.14 - Dépenses visant à favoriser la cohésion d'équipe (NWOW)	243.000,00	150.761,45	16.388,91	167.150,36	-	75.849,64
11.02.33.01 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138.000,00	36.518,00	36.518,00	73.036,00	-	64.964,00
11.02.45.01 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850.000,00	-	-	-	-	850.000,00
11.02.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	816.000,00	41.423,15	29.085,88	70.509,03	-	745.490,97
11.03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique	3.270.000,00	3.006.015,07	17.995,05	3.024.010,12	-	245.989,88
11.03.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement	2.425.000,00	2.401.330,65	17.995,05	2.419.325,70	-	5.674,30
11.03.12.02 - Assurances	410.000,00	382.759,46	-	382.759,46	-	27.240,54
11.03.34.01 - Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Commu	435.000,00	221.924,96	-	221.924,96	-	213.075,04
11.04 - Affaires budgétaires et trésorerie	46.000,00	44.808,24	-	44.808,24	-	1.191,76
11.04.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	40.000,00	39.905,24	-	39.905,24	-	94,76
11.04.12.04 - Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6.000,00	4.903,00	-	4.903,00	-	1.097,00
11.04.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-
11.05 - Action sociale	1.361.000,00	802.500,00	558.500,00	1.361.000,00	-	-
11.05.41.01 - Subventions à l'ASBL Service social	1.361.000,00	802.500,00	558.500,00	1.361.000,00	-	-
11.06 - Médecine du travail	1.001.000,00	943.960,91	-	943.960,91	-	57.039,09
11.06.12.34 - Conventions inhérentes à la Médecine du travail et contrôle des absences pour maladie	810.000,00	809.083,47	-	809.083,47	-	916,53
11.06.12.36 - Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernem	191.000,00	134.877,44	-	134.877,44	-	56.122,56
11.07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires	17.471.000,00	17.040.943,82	2.000,00	17.042.943,82	-	428.056,18
11.07.01.01 - Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drog	22.000,00	17.741,04	-	17.741,04	-	4.258,96
11.07.01.02 - Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes	731.000,00	730.608,98	-	730.608,98	-	391,02
11.07.12.02 - Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de sar	464.000,00	439.911,99	-	439.911,99	-	24.088,01
11.07.12.03 - Commission consultative de planification de l'offre médicale	75.000,00	21.340,81	-	21.340,81	-	53.659,19
11.07.33.00 - Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	15.866.000,00	15.569.000,00	-	15.569.000,00	-	297.000,00
11.07.33.01 - Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés	263.000,00	262.341,00	-	262.341,00	-	659,00
11.07.33.02 - Subvention à la société scientifique de médecine générale	50.000,00	-	2.000,00	2.000,00	-	48.000,00
11.08 - Provisions - Fonds Ecureuil	15.062.000,00	15.049.600,00	-	15.049.600,00	-	12.400,00
11.08.41.43 - Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fo	15.062.000,00	15.049.600,00	-	15.049.600,00	-	12.400,00
11.09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale	116.000,00	87.630,67	-	87.630,67	-	28.369,33
11.09.12.01 - Frais de fonctionnement de la Commission de recours des jeunes privés de liberté	36.000,00	35.893,09	-	35.893,09	-	106,91
11.09.34.01 - Remboursement recettes indues d'années antérieures	80.000,00	51.737,58	-	51.737,58	-	28.262,42
11.1 - Secrétariat général	4.021.000,00	2.867.967,74	649.577,05	3.517.544,79	-	503.455,21
11.10 - Promotion de Bruxelles	877.000,00	529.000,00	110.388,00	639.388,00	-	237.612,00
11.10.33.01 - Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	645.000,00	459.000,00	70.388,00	529.388,00	-	115.612,00
11.10.33.02 - Subventions dédiées à l'Enseignement supérieur dans le cadre de la promotion de Bruxelles	32.000,00	-	32.000,00	32.000,00	-	-
11.10.45.01 - Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la pr	200.000,00	70.000,00	8.000,00	78.000,00	-	122.000,00
11.11 - Secrétariat général - fonctionnement	125.000,00	75.264,98	-	75.264,98	-	49.735,02
11.11.12.01 - Frais généraux de fonctionnement du Secrétariat général	80.000,00	37.393,23	-	37.393,23	-	42.606,77
11.11.12.24 - Dépenses diverses, frais de représentation	35.000,00	29.640,70	-	29.640,70	-	5.359,30
11.11.12.25 - Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coord	10.000,00	8.231,05	-	8.231,05	-	1.768,95
11.12 - Information et recherches	198.000,00	96.881,53	83.527,43	180.408,96	-	17.591,04
11.12.12.32 - Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de	182.000,00	82.381,53	83.527,43	165.908,96	-	16.091,04
11.12.33.01 - Subventions diverses en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de rec	16.000,00	14.500,00	-	14.500,00	-	1.500,00
11.13 - Académie Royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
11.13.33.02 - Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-
11.14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification	1.375.000,00	1.119.967,80	157.010,52	1.276.978,32	-	98.021,68
11.14.41.01 - Contribution au service commun "e-WBS"	1.157.000,00	999.989,48	157.010,52	1.157.000,00	-	-
11.14.41.02 - Contribution au SDG (single digital gateway)	218.000,00	119.978,32	-	119.978,32	-	98.021,68
11.15 - Centre de documentation	35.000,00	4.500,16	346,30	4.846,46	-	30.153,54
11.15.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35.000,00	4.500,16	346,30	4.846,46	-	30.153,54
11.16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	190.000,00	51.610,14	127.095,21	178.705,35	-	11.294,65
11.16.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	190.000,00	51.610,14	127.095,21	178.705,35	-	11.294,65
11.17 - Cellule maltraitance	162.000,00	50.464,09	103.171,05	153.635,14	-	8.364,86
11.17.12.32 - Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	162.000,00	50.464,09	103.171,05	153.635,14	-	8.364,86
11.18 - Observatoire des politiques culturelles	178.000,00	178.000,00	-	178.000,00	-	-
11.18.41.01 - Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	178.000,00	178.000,00	-	178.000,00	-	-
11.19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias	881.000,00	762.279,04	68.038,54	830.317,58	-	50.682,42
11.19.12.02 - Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médi	171.000,00	165.974,66	-	165.974,66	-	5.025,34
11.19.33.03 - Soutiens divers dans l'éducation aux médias	710.000,00	596.304,38	68.038,54	664.342,92	-	45.657,08
11.2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	5.515.000,00	4.754.388,04	372.378,53	5.126.766,57	-	388.233,43
11.20 - Action en matière de protection de la santé	898.000,00	847.732,05	96,10	847.828,15	-	50.171,85
11.20.12.36 - Contrôle médico-sportif	454.000,00	411.532,46	96,10	411.628,56	-	42.371,44
11.20.12.38 - Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212.000,00	208.998,06	-	208.998,06	-	3.001,94
11.20.33.01 - Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	94.000,00	91.906,02	-	91.906,02	-	2.093,98
11.20.45.01 - Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	138.000,00	135.295,51	-	135.295,51	-	2.704,49
11.21 - Formation - Recrutement - Sélection	4.617.000,00	3.906.655,99	372.282,43	4.278.938,42	-	338.061,58
11.21.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	-	-	-	-	-	-
11.21.01.03 - Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	114.000,00	103.008,92	-	103.008,92	-	10.991,08
11.21.01.05 - Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	334.000,00	98.829,96	39.892,23	138.722,19	-	195.277,81
11.21.01.07 - Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	532.000,00	430.233,33	26.202,55	456.435,88	-	75.564,12
11.21.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de	34.000,00	30.547,68	-	30.547,68	-	3.452,32
11.21.12.02 - Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine d	797.000,00	556.455,45	190.348,05	746.803,50	-	50.196,50
11.21.12.03 - Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194.000,00	77.944,06	115.839,60	193.783,66	-	216,34
11.21.41.02 - Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wal	2.592.000,00	2.592.000,00	-	2.592.000,00	-	-
11.21.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20.000,00	17.636,59	-	17.636,59	-	2.363,41
11.3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté	35.540.000,00	19.876.482,80	9.688.706,77	29.565.189,57	-	5.974.810,43
11.31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté fra	7.072.000,00	3.900.154,98	2.376.168,28	6.276.323,26	-	795.676,74
11.31.12.10 - Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, jetons de p	196.000,00	5.400,64	190.596,38	195.997,02	-	2,98
11.31.12.11 - Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchau	676.000,00	91.520,68	34.422,37	125.943,05	-	550.056,95
11.31.12.25 - Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la p	-	-	-	-	-	-
11.31.31.01 - Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205.000,00	109.000,00	96.000,00	205.000,00	-	-
11.31.33.02 - Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'intercultu	2.411.000,00	1.428.967,41	797.079,56	2.226.046,97	-	184.953,03
11.31.33.04 - Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffe	-	-	-	-	-	-
11.31.33.05 - Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, d	1.654.000,00	1.214.112,10	438.931,40	1.653.043,50	-	956,50
11.31.33.10 - Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités soc	1.400.000,00	552.455,34	814.113,57	1.366.568,91	-	33.431,09
11.31.33.11 - subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte cont	-	-	-	-	-	-
11.31.41.01 - Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59.000,00	28.475,00	5.025,00	33.500,00	-	25.500,00
11.31.41.02 - Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté françai	251.000,00	250.223,81	-	250.223,81	-	776,19
11.31.41.03 - Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	220.000,00	220.000,00	-	220.000,00	-	-
11.32 - Égalité des chances	24.379.000,00	14.888.077,59	6.700.715,17	21.588.792,76	-	2.790.207,24
11.32.01.03 - Initiative en matière de lutte contre le racisme	110.000,00	60.016,00	-	60.016,00	-	49.984,00
11.32.01.05 - Provision en faveur de repas complets, sains et durables au sein des établissements scolaire	19.900.000,00	12.828.404,37	5.009.935,71	17.838.340,08	-	2.061.659,92
11.32.11.12 - Indemnités pour chargés de mission du Conseil Droits des femmes	10.000,00	1.996,28	-	1.996,28	-	8.003,72

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
11.32.12.30 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses d	145.000,00	24.460,78	3.088,24	27.549,02	-	117.450,98
11.32.12.31 - Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	123.000,00	26.974,53	6.050,00	33.024,53	-	89.975,47
11.32.33.01 - Subventions pour les collectifs relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes	700.000,00	127.046,15	485.775,40	612.821,55	-	87.178,45
11.32.33.02 - Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination,	1.791.000,00	1.152.235,00	306.380,28	1.458.615,28	-	332.384,72
11.32.33.06 - Subvention pour des projets visant EVRAS	107.000,00	85.000,00	21.898,26	106.898,26	-	101,74
11.32.33.08 - Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Franç	1.027.000,00	177.294,48	814.487,28	991.781,76	-	35.218,24
11.32.41.01 - Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49.000,00	41.650,00	-	41.650,00	-	7.350,00
11.32.41.03 - Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	-	-	-	-	-	-
11.32.45.01 - Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte cont	417.000,00	363.000,00	53.100,00	416.100,00	-	900,00
11.33 - Communauté germanophone	75.000,00	65.063,63	2.287,50	67.351,13	-	7.648,87
11.33.33.04 - Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et gerr	75.000,00	65.063,63	2.287,50	67.351,13	-	7.648,87
11.34 - Manifestations diverses	38.000,00	-	37.500,00	37.500,00	-	500,00
11.34.33.03 - Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	38.000,00	-	37.500,00	37.500,00	-	500,00
11.35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation	2.242.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	2.222.000,00
11.35.01.01 - Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	2.202.000,00	-	-	-	-	2.202.000,00
11.35.12.01 - Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du	10.000,00	-	-	-	-	10.000,00
11.35.33.03 - Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le dom	30.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	10.000,00
11.36 - Interventions diverses de la Loterie nationale	-	-	-	-	-	-
11.36.33.00 - Culture Education permanente - Part attributaire de la Loterie Nationale	-	-	-	-	-	-
11.37 - Protection des droits de l'enfant	573.000,00	374.498,60	186.531,51	561.030,11	-	11.969,89
11.37.12.01 - Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la f	379.000,00	253.459,15	124.981,51	378.440,66	-	559,34
11.37.12.11 - Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	105.000,00	93.639,45	-	93.639,45	-	11.360,55
11.37.33.01 - Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à	89.000,00	27.400,00	61.550,00	88.950,00	-	50,00
11.38 - Démocratie ou barbarie	1.161.000,00	628.688,00	385.504,31	1.014.192,31	-	146.807,69
11.38.01.01 - Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et de	810.000,00	504.414,43	263.896,70	768.311,13	-	41.688,87
11.38.12.01 - Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radica	351.000,00	124.273,57	121.607,81	245.881,18	-	105.118,82
11.38.12.03 - Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extr	-	-	-	-	-	-
11.38.33.02 - Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicali	-	-	-	-	-	-
11.5 - Cabinets dissous	588.000,00	349.781,72	1.515,01	351.296,73	-	236.703,27
11.50 - Charges liées aux cabinets dissous	588.000,00	349.781,72	1.515,01	351.296,73	-	236.703,27
11.50.11.03 - Charges du personnel liées aux cabinets dissous	155.000,00	135.986,47	-	135.986,47	-	19.013,53
11.50.11.06 - Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de	333.000,00	199.969,05	-	199.969,05	-	133.030,95
11.50.12.02 - Charges liées aux cabinets dissous	100.000,00	13.826,20	1.515,01	15.341,21	-	84.658,79
11.7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement	1.858.000,00	1.244.539,79	-	1.244.539,79	-	613.460,21
11.70 - Frais de fonctionnement des Commissaires	1.858.000,00	1.244.539,79	-	1.244.539,79	-	613.460,21
11.70.11.04 - Rémunération du personnel autre que statutaire	1.563.000,00	1.138.172,07	-	1.138.172,07	-	424.827,93
11.70.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125.000,00	106.367,72	-	106.367,72	-	18.632,28
11.70.12.02 - Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	170.000,00	-	-	-	-	170.000,00
11.8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française	1.959.000,00	1.319.538,59	-	1.319.538,59	-	639.461,41
11.80 - Cellule fiscale	106.000,00	35.334,43	-	35.334,43	-	70.665,57
11.80.11.01 - Traitements et indemnités du personnel	100.000,00	34.758,25	-	34.758,25	-	65.241,75
11.80.12.01 - Frais de fonctionnement	6.000,00	576,18	-	576,18	-	5.423,82
11.80.74.01 - Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-
11.81 - Cellule d'informations financières	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
11.81.12.01 - Frais de fonctionnement	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
11.82 - Contribution de la Communauté Française au Service Commun d'Audit	1.803.000,00	1.284.204,16	-	1.284.204,16	-	518.795,84
11.82.45.01 - Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	1.719.000,00	1.226.400,00	-	1.226.400,00	-	492.600,00
11.82.45.02 - Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	84.000,00	57.804,16	-	57.804,16	-	26.195,84
11.9 - Pilotage du budget de la Communauté française	419.000,00	260.287,45	145.079,00	405.366,45	-	13.633,55

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
11.90 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	419.000,00	260.287,45	145.079,00	405.366,45	-	13.633,55
11.90.01.01 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	360.000,00	201.287,45	145.079,00	346.366,45	-	13.633,55
11.90.33.04 - Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE	59.000,00	59.000,00	-	59.000,00	-	-
12 - Informatique	130.081.000,00	130.078.268,00	-	130.078.268,00	-	2.732,00
12.1 - Informatique et bureautique	130.081.000,00	130.078.268,00	-	130.078.268,00	-	2.732,00
12.14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles	119.754.000,00	119.754.000,00	-	119.754.000,00	-	-
12.14.41.01 - Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Comr	119.754.000,00	119.754.000,00	-	119.754.000,00	-	-
12.15 - Expertise numérique	10.327.000,00	10.324.268,00	-	10.324.268,00	-	2.732,00
12.15.01.09 - Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	227.000,00	227.000,00	-	227.000,00	-	-
12.15.01.10 - Stratégie numérique pour l'enseignement	10.100.000,00	10.097.268,00	-	10.097.268,00	-	2.732,00
13 - Gestion des Immeubles	61.758.000,00	61.740.546,97	-	61.740.546,97	-	17.453,03
13.0 - Subsistance	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.01 - Biens, services et indemnités	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.01.12.20 - Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-dur	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.1 - Immeubles de la Communauté française	61.727.000,00	61.727.000,00	-	61.727.000,00	-	-
13.11 - Gestion des immeubles de la Communauté française	61.727.000,00	61.727.000,00	-	61.727.000,00	-	-
13.11.41.01 - Dotation pour les infrastructures administratives	29.955.000,00	29.955.000,00	-	29.955.000,00	-	-
13.11.41.03 - Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	31.772.000,00	31.772.000,00	-	31.772.000,00	-	-
14 - Relations internationales et Fonds Européens	50.212.000,00	49.329.448,62	60.343,36	49.389.791,98	-	822.208,02
14.1 - Relations internationales	44.294.000,00	44.197.000,00	55.000,00	44.252.000,00	-	42.000,00
14.11 - Wallonie Bruxelles International	43.945.000,00	43.945.000,00	-	43.945.000,00	-	-
14.11.12.01 - Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence	-	-	-	-	-	-
14.11.41.01 - Dotation à Wallonie Bruxelles International	43.945.000,00	43.945.000,00	-	43.945.000,00	-	-
14.12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales	97.000,00	-	55.000,00	55.000,00	-	42.000,00
14.12.33.02 - Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	81.000,00	-	39.000,00	39.000,00	-	42.000,00
14.12.33.03 - Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dan	16.000,00	-	16.000,00	16.000,00	-	-
14.13 - Intervention en faveur de la Cocof	252.000,00	252.000,00	-	252.000,00	-	-
14.13.45.01 - Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	252.000,00	252.000,00	-	252.000,00	-	-
14.2 - Actions relatives aux fonds européens	1.390.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	383.000,00
14.22 - Actions et études diverses	1.390.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	383.000,00
14.22.01.03 - Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	383.000,00	-	-	-	-	383.000,00
14.22.41.01 - Dotation à l'agence FSE	1.007.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	-
14.3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires	4.528.000,00	4.125.448,62	5.343,36	4.130.791,98	-	397.208,02
14.30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux progra	4.528.000,00	4.125.448,62	5.343,36	4.130.791,98	-	397.208,02
14.30.01.03 - Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	200.000,00	-	-	-	-	200.000,00
14.30.12.01 - Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	91.000,00	24.281,76	-	24.281,76	-	66.718,24
14.30.12.02 - Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21.000,00	21.000,00	-	21.000,00	-	-
14.30.12.03 - Cotisations internationales et contributions	244.000,00	229.153,51	-	229.153,51	-	14.846,49
14.30.12.04 - Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des pr	370.000,00	249.013,35	5.343,36	254.356,71	-	115.643,29
14.30.41.03 - Dotation à l'Agence AEF Europe	30.000,00	30.000,00	-	30.000,00	-	-
14.30.41.31 - Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans	3.477.000,00	3.477.000,00	-	3.477.000,00	-	-
14.30.43.01 - Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales dont des projets cofinanc	95.000,00	95.000,00	-	95.000,00	-	-
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	2.291.547.000,00	1.971.038.361,95	270.268.886,22	2.241.307.248,17	-	50.239.751,83
15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	74.601.000,00	72.096.107,33	634.692,78	72.730.800,11	-	1.870.199,89
15.0 - Subsistance	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.01 - Subsistance administration	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.01.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et	46.897.000,00	45.109.996,87	-	45.109.996,87	-	1.787.003,13
15.12 - Hôpitaux universitaires	32.671.000,00	30.883.996,87	-	30.883.996,87	-	1.787.003,13

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
15.12.01.01 - Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction,	26.612.000,00	25.483.057,00	-	25.483.057,00	-	1.128.943,00
15.12.01.04 - Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien de	5.957.000,00	5.301.282,98	-	5.301.282,98	-	655.717,02
15.12.12.01 - Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière	102.000,00	99.656,89	-	99.656,89	-	2.343,11
15.13 - Aide à la Jeunesse	4.140.000,00	4.140.000,00	-	4.140.000,00	-	-
15.13.41.01 - Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	4.140.000,00	4.140.000,00	-	4.140.000,00	-	-
15.14 - Maisons de justice	10.086.000,00	10.086.000,00	-	10.086.000,00	-	-
15.14.41.01 - Dotation pour les infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ	10.086.000,00	10.086.000,00	-	10.086.000,00	-	-
15.2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture	10.669.000,00	9.952.394,40	634.692,78	10.587.087,18	-	81.912,82
15.22 - Musées	9.567.000,00	9.567.000,00	-	9.567.000,00	-	-
15.22.41.01 - Dotation pour les infrastructures culturelles	9.567.000,00	9.567.000,00	-	9.567.000,00	-	-
15.24 - Défense et mise en valeur de l'architecture	918.000,00	201.394,40	634.692,78	836.087,18	-	81.912,82
15.24.12.30 - Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	278.000,00	135.014,40	125.797,78	260.812,18	-	17.187,82
15.24.33.21 - Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	210.000,00	66.380,00	143.395,00	209.775,00	-	225,00
15.24.33.22 - Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	430.000,00	-	365.500,00	365.500,00	-	64.500,00
15.27 - Maison de jeunes	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
15.27.41.01 - Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
15.3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
15.32 - Centres sportifs	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
15.32.41.01 - Dotation pour les infrastructures sportives	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
17 - Aide à la Jeunesse	463.342.000,00	449.873.953,65	2.563.910,80	452.437.864,45	-	10.904.135,55
17.0 - Subsistance	6.483.000,00	4.282.568,78	976.280,53	5.258.849,31	-	1.224.150,69
17.01 - Fonctionnement de divers services	2.356.000,00	1.606.300,89	677.761,71	2.284.062,60	-	71.937,40
17.01.12.01 - Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, admir	459.000,00	337.010,38	54.934,00	391.944,38	-	67.055,62
17.01.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépe	1.897.000,00	1.269.290,51	622.827,71	1.892.118,22	-	4.881,78
17.02 - Energie	1.023.000,00	738.435,88	54.229,91	792.665,79	-	230.334,21
17.02.12.03 - Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	130.000,00	121.378,84	-	121.378,84	-	8.621,16
17.02.12.04 - Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	650.000,00	412.801,23	41.388,33	454.189,56	-	195.810,44
17.02.12.05 - Transférement	243.000,00	204.255,81	12.841,58	217.097,39	-	25.902,61
17.03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public	2.112.000,00	1.768.792,14	497,50	1.769.289,64	-	342.710,36
17.03.12.29 - Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillanc	2.000,00	415,31	-	415,31	-	1.584,69
17.03.12.32 - Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection d	2.100.000,00	1.766.581,45	497,50	1.767.078,95	-	332.921,05
17.03.12.33 - Dépenses relatives à l'entretien des jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accomp	10.000,00	1.795,38	-	1.795,38	-	8.204,62
17.04 - Formation	861.000,00	155.473,53	212.930,96	368.404,49	-	492.595,51
17.04.12.33 - Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des m	861.000,00	155.473,53	212.930,96	368.404,49	-	492.595,51
17.05 - Achat de matériel	131.000,00	13.566,34	30.860,45	44.426,79	-	86.573,21
17.05.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	131.000,00	13.566,34	30.860,45	44.426,79	-	86.573,21
17.1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	456.859.000,00	445.591.384,87	1.587.630,27	447.179.015,14	-	9.679.984,86
17.11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales	1.203.000,00	946.150,58	141.021,09	1.087.171,67	-	115.828,33
17.11.12.35 - Dépenses relatives aux actions en matière de prévention générale menées par les instances	79.000,00	23.060,67	14.520,00	37.580,67	-	41.419,33
17.11.12.37 - Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	59.000,00	39.102,05	530,30	39.632,35	-	19.367,65
17.11.12.39 - Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	30.000,00	15.838,87	350,00	16.188,87	-	13.811,13
17.11.12.70 - Dépenses relatives à la gestion du personnel et du travail pédagogique sur les pratiques prof	53.000,00	37.806,95	-	37.806,95	-	15.193,05
17.11.33.08 - Subventions aux actions de prévention spécialisée	658.000,00	526.342,04	105.620,79	631.962,83	-	26.037,17
17.11.33.17 - Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224.000,00	224.000,00	-	224.000,00	-	-
17.11.33.18 - Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'a	100.000,00	80.000,00	20.000,00	100.000,00	-	-
17.13 - Aides à l'adoption	1.288.000,00	1.097.867,91	103.964,75	1.201.832,66	-	86.167,34
17.13.12.74 - Dépenses liées à l'éxécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC)	233.000,00	146.887,29	350,40	147.037,69	-	85.962,31
17.13.33.05 - Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.055.000,00	951.180,62	103.614,35	1.054.794,97	-	205,03
17.14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses	452.134.000,00	441.935.167,88	1.103.470,56	443.038.638,44	-	9.095.361,56

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
17.14.01.02 - Provision pour la mise en oeuvre de mesures de soutien au secteur de l'Aide à la Jeunesse	576.000,00	-	27.574,81	27.574,81	-	548.425,19
17.14.01.05 - Nouvelles politiques Aide à la Jeunesse	814.000,00	716.880,78	-	716.880,78	-	97.119,22
17.14.12.20 - Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	100.000,00	-	-	-	-	100.000,00
17.14.33.07 - Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
17.14.33.10 - Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans	2.442.000,00	1.811.804,16	-	1.811.804,16	-	630.195,84
17.14.33.11 - Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents s	2.708.000,00	2.410.900,93	-	2.410.900,93	-	297.099,07
17.14.33.17 - Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	42.563.000,00	41.681.242,59	-	41.681.242,59	-	881.757,41
17.14.33.19 - Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	8.268.000,00	8.267.999,07	-	8.267.999,07	-	0,93
17.14.33.21 - Subventions à des internats scolaires	3.184.000,00	3.183.998,92	-	3.183.998,92	-	1,08
17.14.33.22 - Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	55.000,00	37.363,24	-	37.363,24	-	17.636,76
17.14.33.23 - Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement d	7.709.000,00	7.708.754,07	-	7.708.754,07	-	245,93
17.14.33.24 - Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	30.040.000,00	30.039.907,71	-	30.039.907,71	-	92,29
17.14.33.25 - Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.365.000,00	1.337.271,67	-	1.337.271,67	-	27.728,33
17.14.33.27 - Subventions à des services non-agréés pour l'accueil occasionnel des jeunes	66.000,00	-	-	-	-	66.000,00
17.14.33.28 - Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif	270.708.000,00	268.497.257,59	-	268.497.257,59	-	2.210.742,41
17.14.33.32 - Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes	303.000,00	302.999,93	-	302.999,93	-	0,07
17.14.33.33 - Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes	34.000,00	7.707,96	-	7.707,96	-	26.292,04
17.14.33.35 - Subventions non marchand	4.778.000,00	1.431.984,49	221.922,61	1.653.907,10	-	3.124.092,90
17.14.33.36 - Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	5.732.000,00	5.158.874,13	493.534,97	5.652.409,10	-	79.590,90
17.14.33.37 - Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.837.000,00	1.502.300,65	-	1.502.300,65	-	334.699,35
17.14.33.40 - Subventions au fonds Mirabel social	361.000,00	288.800,00	70.600,00	359.400,00	-	1.600,00
17.14.33.41 - Subventions aux projets en voie d'agrément	676.000,00	517.980,97	86.713,28	604.694,25	-	71.305,75
17.14.33.42 - Subventions aux services d'accompagnement	61.954.000,00	61.631.006,40	-	61.631.006,40	-	322.993,60
17.14.33.43 - Subventions aux services Maisons de l'adolescent	3.074.000,00	2.901.271,67	-	2.901.271,67	-	172.728,33
17.14.33.44 - Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	1.526.000,00	1.466.860,95	-	1.466.860,95	-	59.139,05
17.14.33.45 - Subventions visant à soutenir la mise en oeuvre d'actions portées par les services d'action er	1.109.000,00	880.000,00	203.124,89	1.083.124,89	-	25.875,11
17.15 - Etudes et recherches scientifiques	466.000,00	240.000,00	65.068,65	305.068,65	-	160.931,35
17.15.33.06 - Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le do	466.000,00	240.000,00	65.068,65	305.068,65	-	160.931,35
17.18 - Jeunes à la croisée des secteurs	1.768.000,00	1.372.198,50	174.105,22	1.546.303,72	-	221.696,28
17.18.33.01 - Prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs	500.000,00	421.200,00	51.903,12	473.103,12	-	26.896,88
17.18.33.02 - Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	1.268.000,00	950.998,50	122.202,10	1.073.200,60	-	194.799,40
18 - Maisons de Justice	30.399.000,00	24.344.900,03	4.031.137,04	28.376.037,07	-	2.022.962,93
18.0 - Subsistance	674.000,00	165.926,85	93.749,22	259.676,07	-	414.323,93
18.01 - Administration centrale	108.000,00	28.948,96	-	28.948,96	-	79.051,04
18.01.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	90.000,00	28.948,96	-	28.948,96	-	61.051,04
18.01.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18.000,00	-	-	-	-	18.000,00
18.02 - Maisons de justice	326.000,00	97.938,59	20.762,72	118.701,31	-	207.298,69
18.02.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	326.000,00	97.938,59	20.762,72	118.701,31	-	207.298,69
18.03 - Formation	240.000,00	39.039,30	72.986,50	112.025,80	-	127.974,20
18.03.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	240.000,00	39.039,30	72.986,50	112.025,80	-	127.974,20
18.1 - Centre de surveillance électronique	4.483.000,00	2.202.667,47	1.231.586,89	3.434.254,36	-	1.048.745,64
18.11 - Dépenses de fonctionnement	4.483.000,00	2.202.667,47	1.231.586,89	3.434.254,36	-	1.048.745,64
18.11.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	1.525.000,00	-	1.231.586,89	1.231.586,89	-	293.413,11
18.11.34.01 - Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	2.958.000,00	2.202.667,47	-	2.202.667,47	-	755.332,53
18.3 - Partenariats	25.199.000,00	21.971.909,18	2.705.800,93	24.677.710,11	-	521.289,89
18.31 - Missions du Décret du 13 octobre 2016	23.415.000,00	21.114.366,80	2.289.199,89	23.403.566,69	-	11.433,31
18.31.33.12 - Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.249.000,00	1.118.999,78	129.220,34	1.248.220,12	-	779,88
18.31.33.13 - Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	4.169.000,00	3.760.517,70	406.227,17	4.166.744,87	-	2.255,13
18.31.33.14 - Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	5.653.000,00	5.099.061,78	550.819,25	5.649.881,03	-	3.118,97

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
18.31.33.15 - Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	6.832.000,00	6.165.170,32	665.986,57	6.831.156,89	-	843,11
18.31.33.16 - Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.730.000,00	1.558.886,28	168.397,61	1.727.283,89	-	2.716,11
18.31.33.17 - Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	3.782.000,00	3.411.730,94	368.548,95	3.780.279,89	-	1.720,11
18.32 - Subventions projets particuliers	1.784.000,00	857.542,38	416.601,04	1.274.143,42	-	509.856,58
18.32.01.02 - Dépenses relatives à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives dans le cadre d	330.000,00	-	-	-	-	330.000,00
18.32.01.03 - Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats	113.000,00	-	96.377,17	96.377,17	-	16.622,83
18.32.33.02 - Formation à la gestion des urgences collectives	165.000,00	150.398,60	-	150.398,60	-	14.601,40
18.32.33.12 - Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	1.176.000,00	707.143,78	320.223,87	1.027.367,65	-	148.632,35
18.4 - Initiatives diverses	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
18.41 -	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
18.41.01.01 - Dépenses de fonctionnement - Dépenses dans le cadre de programmes d'action en relation	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
19 - Enfance	719.228.000,00	696.022.418,70	18.040,00	696.040.458,70	-	23.187.541,30
19.1 - Office de la naissance et de l'enfance	719.089.000,00	695.902.800,00	-	695.902.800,00	-	23.186.200,00
19.11 - Office de la Naissance et de l'Enfance	719.089.000,00	695.902.800,00	-	695.902.800,00	-	23.186.200,00
19.11.01.03 - Provision dérive barémique	-	-	-	-	-	-
19.11.41.01 - Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	557.259.000,00	555.020.400,00	-	555.020.400,00	-	2.238.600,00
19.11.41.02 - Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	37.789.000,00	35.825.900,00	-	35.825.900,00	-	1.963.100,00
19.11.41.03 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	27.276.000,00	13.611.000,00	-	13.611.000,00	-	13.665.000,00
19.11.41.04 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	4.940.000,00	3.944.000,00	-	3.944.000,00	-	996.000,00
19.11.41.05 - Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	20.509.000,00	16.374.400,00	-	16.374.400,00	-	4.134.600,00
19.11.41.06 - Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'er	54.800.000,00	54.800.000,00	-	54.800.000,00	-	-
19.11.41.07 - Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaire	1.600.000,00	1.600.000,00	-	1.600.000,00	-	-
19.11.41.08 - Dotation spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	14.916.000,00	14.727.100,00	-	14.727.100,00	-	188.900,00
19.11.41.09 - Aide forfaitaire par enfant pour les milieux privés face à l'augmentation des coûts	-	-	-	-	-	-
19.2 - Politique et accueil de l'enfance	139.000,00	119.618,70	18.040,00	137.658,70	-	1.341,30
19.21 - Politique et accueil	139.000,00	119.618,70	18.040,00	137.658,70	-	1.341,30
19.21.33.01 - Commission Nationale des Droits de l'Enfant	38.000,00	37.828,70	-	37.828,70	-	171,30
19.21.33.02 - Subventions relatives à la politique de l'enfance	101.000,00	81.790,00	18.040,00	99.830,00	-	1.170,00
20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)	322.267.000,00	93.613.331,05	223.348.645,00	316.961.976,05	-	5.305.023,95
20.0 - Subsistance	14.072.000,00	13.289.183,15	508.859,68	13.798.042,83	-	273.957,17
20.01 - Dépenses de fonctionnement de l'administration de la Culture	3.291.000,00	2.756.425,97	340.803,84	3.097.229,81	-	193.770,19
20.01.12.01 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au	3.291.000,00	2.756.425,97	340.803,84	3.097.229,81	-	193.770,19
20.02 - Dépenses d'investissement de l'administration de la Culture	462.000,00	295.817,37	160.149,21	455.966,58	-	6.033,42
20.02.74.01 - Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	462.000,00	295.817,37	160.149,21	455.966,58	-	6.033,42
20.03 - Dépenses énergétiques de l'administration de la Culture	218.000,00	135.939,81	7.906,63	143.846,44	-	74.153,56
20.03.12.02 - Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	218.000,00	135.939,81	7.906,63	143.846,44	-	74.153,56
20.05 - Dotation Cocof	10.101.000,00	10.101.000,00	-	10.101.000,00	-	-
20.05.45.01 - Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101.000,00	10.101.000,00	-	10.101.000,00	-	-
20.1 - Activités et soutiens de nature transversale	23.047.000,00	13.217.146,79	7.566.626,72	20.783.773,51	-	2.263.226,49
20.11 - Emploi	5.138.000,00	3.973.896,39	127.774,43	4.101.670,82	-	1.036.329,18
20.11.01.01 - Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-	215.000,00	-	-	-	-	215.000,00
20.11.11.06 - Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 cre	3.500.000,00	2.774.918,57	-	2.774.918,57	-	725.081,43
20.11.30.06 - Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Prem	950.000,00	791.969,82	127.774,43	919.744,25	-	30.255,75
20.11.33.01 - Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	190.000,00	189.901,00	-	189.901,00	-	99,00
20.11.33.02 - Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	283.000,00	217.107,00	-	217.107,00	-	65.893,00
20.12 - Accords de coopération	760.000,00	122.305,33	413.279,41	535.584,74	-	224.415,26
20.12.31.01 - Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150.000,00	9.653,90	-	9.653,90	-	140.346,10
20.12.31.02 - Mise en oeuvre d'accords et programmes de coopération culturelle (UE, INT)	610.000,00	112.651,43	413.279,41	525.930,84	-	84.069,16
20.13 - Indemnités de présence	445.000,00	268.392,32	-	268.392,32	-	176.607,68

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
20.13.12.03 - Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes	445.000,00	268.392,32	-	268.392,32	-	176.607,68
20.14 - Soutien transversal au secteur culturel	412.000,00	334.191,65	300,00	334.491,65	-	77.508,35
20.14.12.01 - Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acte	16.000,00	1.600,00	-	1.600,00	-	14.400,00
20.14.33.01 - Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionneme	362.000,00	332.591,65	-	332.591,65	-	29.408,35
20.14.33.02 - Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acte	34.000,00	-	300,00	300,00	-	33.700,00
20.15 - Provisions	6.850.000,00	4.946.635,10	1.244.530,56	6.191.165,66	-	658.834,34
20.15.01.01 - Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	-	-	-	-	-	-
20.15.01.02 - Mise en œuvre du PECA	6.850.000,00	4.946.635,10	1.244.530,56	6.191.165,66	-	658.834,34
20.16 - Conventions & CP	6.460.000,00	731.000,00	5.713.373,90	6.444.373,90	-	15.626,10
20.16.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	6.460.000,00	731.000,00	5.713.373,90	6.444.373,90	-	15.626,10
20.17 - Aides ponctuelles	2.982.000,00	2.840.726,00	67.368,42	2.908.094,42	-	73.905,58
20.17.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine transversal	2.982.000,00	2.840.726,00	67.368,42	2.908.094,42	-	73.905,58
20.18 - Aménagements et équipements	-	-	-	-	-	-
20.18.52.21 - Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion	-	-	-	-	-	-
20.18.63.51 - Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaine	-	-	-	-	-	-
20.2 - Arts vivants	103.690.000,00	4.081.161,77	99.249.383,03	103.330.544,80	-	359.455,20
20.20 - Conventions & CP	70.009.000,00	-	69.821.779,70	69.821.779,70	-	187.220,30
20.20.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	70.009.000,00	-	69.821.779,70	69.821.779,70	-	187.220,30
20.21 - Aides pluriannuelles	60.000,00	-	60.000,00	60.000,00	-	-
20.21.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	60.000,00	-	60.000,00	60.000,00	-	-
20.22 - Aides ponctuelles	4.258.000,00	3.712.261,77	424.422,40	4.136.684,17	-	121.315,83
20.22.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	4.258.000,00	3.712.261,77	424.422,40	4.136.684,17	-	121.315,83
20.23 - Facultatif	35.000,00	21.250,00	3.689,85	24.939,85	-	10.060,15
20.23.33.00 - Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	35.000,00	21.250,00	3.689,85	24.939,85	-	10.060,15
20.24 - AB nominatifs arts vivants	29.328.000,00	347.650,00	28.939.491,08	29.287.141,08	-	40.858,92
20.24.33.01 - Subvention au Théâtre National	8.924.000,00	-	8.923.996,00	8.923.996,00	-	4,00
20.24.33.02 - Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	7.190.000,00	-	7.189.196,00	7.189.196,00	-	804,00
20.24.33.03 - Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	4.591.000,00	-	4.590.281,88	4.590.281,88	-	718,12
20.24.33.04 - Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.261.000,00	-	3.260.950,00	3.260.950,00	-	50,00
20.24.33.05 - Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	2.610.000,00	-	2.609.230,67	2.609.230,67	-	769,33
20.24.33.06 - Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	2.343.000,00	-	2.304.486,53	2.304.486,53	-	38.513,47
20.24.33.07 - Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Le	409.000,00	347.650,00	61.350,00	409.000,00	-	-
20.3 - Musiques	52.725.000,00	1.575.020,00	50.863.013,50	52.438.033,50	-	286.966,50
20.30 - Conventions & CP	15.317.000,00	-	15.033.011,00	15.033.011,00	-	283.989,00
20.30.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	15.317.000,00	-	15.033.011,00	15.033.011,00	-	283.989,00
20.31 - Aides pluriannuelles	-	-	-	-	-	-
20.31.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	-	-	-	-	-	-
20.32 - Aides ponctuelles	1.684.000,00	1.575.020,00	108.733,50	1.683.753,50	-	246,50
20.32.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	1.684.000,00	1.575.020,00	108.733,50	1.683.753,50	-	246,50
20.33 - AB nominatifs Musique	35.724.000,00	-	35.721.269,00	35.721.269,00	-	2.731,00
20.33.33.01 - Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	19.774.000,00	-	19.773.287,00	19.773.287,00	-	713,00
20.33.33.02 - Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	11.880.000,00	-	11.879.175,00	11.879.175,00	-	825,00
20.33.33.03 - Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	2.005.000,00	-	2.004.244,00	2.004.244,00	-	756,00
20.33.33.04 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	1.218.000,00	-	1.217.563,00	1.217.563,00	-	437,00
20.33.33.05 - Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	847.000,00	-	847.000,00	847.000,00	-	-
20.4 - Patrimoines culturels	22.456.000,00	8.848.957,43	13.308.968,39	22.157.925,82	-	298.074,18
20.40 - Conventions & CP	14.118.000,00	3.425.150,94	10.621.919,85	14.047.070,79	-	70.929,21
20.40.33.01 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	14.118.000,00	3.425.150,94	10.621.919,85	14.047.070,79	-	70.929,21
20.41 - Aides pluriannuelles	884.000,00	124.065,86	539.445,52	663.511,38	-	220.488,62

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
20.41.33.02 - Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	884.000,00	124.065,86	539.445,52	663.511,38	-	220.488,62
20.42 - Aides ponctuelles	107.000,00	94.451,50	9.761,63	104.213,13	-	2.786,87
20.42.33.02 - Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	107.000,00	94.451,50	9.761,63	104.213,13	-	2.786,87
20.44 - Investissements	63.000,00	63.000,00	-	63.000,00	-	-
20.44.74.21 - Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	63.000,00	63.000,00	-	63.000,00	-	-
20.45 - AB nominatifs Patrimoines culturels	5.975.000,00	3.833.289,13	2.137.841,39	5.971.130,52	-	3.869,48
20.45.33.01 - Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion d	1.739.000,00	1.739.000,00	-	1.739.000,00	-	-
20.45.33.02 - Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.514.000,00	1.312.400,00	201.300,00	1.513.700,00	-	300,00
20.45.33.03 - Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	924.000,00	113.234,19	810.036,85	923.271,04	-	728,96
20.45.33.04 - Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	664.000,00	207.954,94	455.154,54	663.109,48	-	890,52
20.45.33.05 - Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	610.000,00	-	610.000,00	610.000,00	-	-
20.45.33.06 - Mundaneum	524.000,00	460.700,00	61.350,00	522.050,00	-	1.950,00
20.46 - Musée Royal de Mariemont	1.309.000,00	1.309.000,00	-	1.309.000,00	-	-
20.46.41.30 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Musée Royal de Mariemont	1.309.000,00	1.309.000,00	-	1.309.000,00	-	-
20.5 - Arts plastiques	7.844.000,00	1.926.222,00	5.833.812,63	7.760.034,63	-	83.965,37
20.51 - Conventions & CP	4.343.000,00	672.439,25	3.625.454,20	4.297.893,45	-	45.106,55
20.51.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques	4.343.000,00	672.439,25	3.625.454,20	4.297.893,45	-	45.106,55
20.52 - Aides ponctuelles	1.297.000,00	1.102.027,75	194.358,43	1.296.386,18	-	613,82
20.52.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques	1.297.000,00	1.102.027,75	194.358,43	1.296.386,18	-	613,82
20.53 - Facultatif	190.000,00	151.755,00	-	151.755,00	-	38.245,00
20.53.74.21 - Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques	190.000,00	151.755,00	-	151.755,00	-	38.245,00
20.54 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	2.014.000,00	-	2.014.000,00	2.014.000,00	-	-
20.54.33.01 - Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Comm	2.014.000,00	-	2.014.000,00	2.014.000,00	-	-
20.6 - Langues, lettres et livre	6.318.000,00	2.548.251,37	3.253.545,07	5.801.796,44	-	516.203,56
20.61 - Aides pluriannuelles	3.467.000,00	307.883,92	3.155.305,90	3.463.189,82	-	3.810,18
20.61.33.02 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et dulivre	3.467.000,00	307.883,92	3.155.305,90	3.463.189,82	-	3.810,18
20.62 - Aides ponctuelles	2.606.000,00	2.114.667,45	98.239,17	2.212.906,62	-	393.093,38
20.62.33.02 - Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	2.606.000,00	2.114.667,45	98.239,17	2.212.906,62	-	393.093,38
20.63 - Prêts aux éditeurs et libraires	124.000,00	4.700,00	-	4.700,00	-	119.300,00
20.63.81.03 - Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124.000,00	4.700,00	-	4.700,00	-	119.300,00
20.64 - AB nominatifs Langues, Lettres et Livre	121.000,00	121.000,00	-	121.000,00	-	-
20.64.12.01 - Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique et au Fonds N	121.000,00	121.000,00	-	121.000,00	-	-
20.64.33.01 - Subvention au Fonds national de la Littérature	-	-	-	-	-	-
20.7 - Action culturelle territoriale	92.115.000,00	48.127.388,54	42.764.435,98	90.891.824,52	-	1.223.175,48
20.70 - Conventions & CP Centres culturels	47.593.000,00	25.581.773,56	21.731.689,43	47.313.462,99	-	279.537,01
20.70.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	47.593.000,00	25.581.773,56	21.731.689,43	47.313.462,99	-	279.537,01
20.71 - Conventions & CP Bibliothèques	28.824.000,00	9.733.456,45	18.739.693,36	28.473.149,81	-	350.850,19
20.71.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	28.824.000,00	9.733.456,45	18.739.693,36	28.473.149,81	-	350.850,19
20.72 - Conventions & CP CEC et PAA	8.509.000,00	8.123.248,73	15.698,62	8.138.947,35	-	370.052,65
20.72.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et d	8.509.000,00	8.123.248,73	15.698,62	8.138.947,35	-	370.052,65
20.73 - Aides pluriannuelles	1.325.000,00	193.010,00	1.036.027,82	1.229.037,82	-	95.962,18
20.73.33.00 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centre	1.325.000,00	193.010,00	1.036.027,82	1.229.037,82	-	95.962,18
20.74 - Aides facultatives	42.000,00	4.250,00	28.450,00	32.700,00	-	9.300,00
20.74.33.00 - Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d	42.000,00	4.250,00	28.450,00	32.700,00	-	9.300,00
20.75 - Equipements informatiques pour les bibliothèques	125.000,00	60.286,42	36.513,75	96.800,17	-	28.199,83
20.75.52.11 - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de lo	125.000,00	60.286,42	36.513,75	96.800,17	-	28.199,83
20.76 - PointCulture	5.597.000,00	4.346.363,38	1.161.363,00	5.507.726,38	-	89.273,62
20.76.33.01 - Subvention à l'ASBL PointCulture	5.417.000,00	4.237.533,38	1.142.158,00	5.379.691,38	-	37.308,62
20.76.33.02 - Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public	180.000,00	108.830,00	19.205,00	128.035,00	-	51.965,00

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
20.77 - Fonds documentaires spécialisés	100.000,00	85.000,00	15.000,00	100.000,00	-	-
20.77.43.11 - Fonds documentaires spécialisés	100.000,00	85.000,00	15.000,00	100.000,00	-	-
23 - Jeunesse et éducation permanente	178.412.000,00	151.983.411,01	22.086.157,10	174.069.568,11	-	4.342.431,89
23.1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.11.33.29 - Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelle	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.12 - Alphabétisation	-	-	-	-	-	-
23.12.33.35 - Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	-	-	-	-	-	-
23.12.33.39 - Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	-	-	-	-	-	-
23.2 - Jeunesse	97.669.000,00	92.537.193,60	1.896.499,02	94.433.692,62	-	3.235.307,38
23.21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et	2.519.000,00	1.731.085,95	589.070,10	2.320.156,05	-	198.843,95
23.21.12.30 - Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collat	99.000,00	26.452,35	-	26.452,35	-	72.547,65
23.21.33.01 - Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	276.000,00	276.000,00	-	276.000,00	-	-
23.21.33.03 - Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associa	1.521.000,00	988.129,00	462.163,70	1.450.292,70	-	70.707,30
23.21.33.04 - Subventions pour des projets de transversalité entre jeunesse et d'autres secteurs	73.000,00	39.047,80	30.684,00	69.731,80	-	3.268,20
23.21.33.05 - Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	50.000,00	17.480,00	2.974,40	20.454,40	-	29.545,60
23.21.33.06 - Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00	-	-
23.21.33.07 - Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeune	300.000,00	239.976,80	38.223,00	278.199,80	-	21.800,20
23.21.33.08 - Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres	180.000,00	144.000,00	35.025,00	179.025,00	-	975,00
23.23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel	93.435.000,00	89.676.462,60	956.698,12	90.633.160,72	-	2.801.839,28
23.23.33.01 - Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	41.000.000,00	40.347.710,52	-	40.347.710,52	-	652.289,48
23.23.33.02 - Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération de	50.886.000,00	48.200.613,80	660.461,75	48.861.075,55	-	2.024.924,45
23.23.33.20 - Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communaut	709.000,00	408.626,18	234.252,15	642.878,33	-	66.121,67
23.23.52.01 - Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726.000,00	653.172,10	61.984,22	715.156,32	-	10.843,68
23.23.52.02 - Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114.000,00	66.340,00	-	66.340,00	-	47.660,00
23.23.52.03 - Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	-	-	-	-	-	-
23.24 - Bureau International Jeunesse	45.000,00	45.000,00	-	45.000,00	-	-
23.24.45.01 - Dotation au Bureau International Jeunesse	45.000,00	45.000,00	-	45.000,00	-	-
23.25 - Formation des animateurs	1.670.000,00	1.084.645,05	350.730,80	1.435.375,85	-	234.624,15
23.25.33.10 - Subventions pluriannuelles pour la formation des animateurs socio-culturels	458.000,00	222.104,15	184.962,95	407.067,10	-	50.932,90
23.25.33.11 - Subvention pluriannuelle pour la formation des animateurs volontaires	1.212.000,00	862.540,90	165.767,85	1.028.308,75	-	183.691,25
23.3 - Education permanente	80.733.000,00	59.446.217,41	20.180.156,48	79.626.373,89	-	1.106.626,11
23.31 - Activités du Service	80.678.000,00	59.446.217,41	20.131.069,27	79.577.286,68	-	1.100.713,32
23.31.12.40 - Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activit	39.000,00	23.442,30	-	23.442,30	-	15.557,70
23.31.33.06 - Subventions aux associations reconnues à durée déterminée et indéterminée dans le cadre d	77.015.000,00	57.137.823,02	18.955.466,99	76.093.290,01	-	921.709,99
23.31.33.08 - Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 j	1.800.000,00	1.367.437,39	432.441,28	1.799.878,67	-	121,33
23.31.33.10 - Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education	372.000,00	6.835,50	364.391,00	371.226,50	-	773,50
23.31.33.27 - Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement co	487.000,00	86.530,00	378.770,00	465.300,00	-	21.700,00
23.31.33.30 - Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs cu	965.000,00	824.149,20	-	824.149,20	-	140.850,80
23.35 - Commission des Séniors	55.000,00	-	49.087,21	49.087,21	-	5.912,79
23.35.33.06 - Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	55.000,00	-	49.087,21	49.087,21	-	5.912,79
25 - Audiovisuel et Multimédia	453.407.000,00	442.666.374,24	9.314.900,29	451.981.274,53	-	1.425.725,47
25.1 - Initiatives et interventions diverses	3.887.000,00	3.878.500,00	-	3.878.500,00	-	8.500,00
25.11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel	-	-	-	-	-	-
25.11.01.01 - Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-
25.12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel	3.751.000,00	3.751.000,00	-	3.751.000,00	-	-
25.12.41.04 - Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	3.751.000,00	3.751.000,00	-	3.751.000,00	-	-
25.13 - Organismes d'audiovisuel	136.000,00	127.500,00	-	127.500,00	-	8.500,00
25.13.52.24 - Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136.000,00	127.500,00	-	127.500,00	-	8.500,00

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
25.2 - Cinéma et vidéo	26.018.000,00	23.531.310,20	2.441.875,00	25.973.185,20	-	44.814,80
25.21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle	25.929.000,00	23.531.310,20	2.353.840,00	25.885.150,20	-	43.849,80
25.21.33.06 - Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	63.000,00	-	19.840,00	19.840,00	-	43.160,00
25.21.33.07 - Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secte	1.165.000,00	1.164.310,20	-	1.164.310,20	-	689,80
25.21.41.03 - Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	24.701.000,00	22.367.000,00	2.334.000,00	24.701.000,00	-	-
25.23 - Politique de l'audiovisuel	89.000,00	-	88.035,00	88.035,00	-	965,00
25.23.33.02 - Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	89.000,00	-	88.035,00	88.035,00	-	965,00
25.3 - Radio et télévision	408.940.000,00	401.445.412,88	6.158.414,90	407.603.827,78	-	1.336.172,22
25.31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF	382.253.000,00	377.304.462,58	4.014.265,60	381.318.728,18	-	934.271,82
25.31.41.01 - Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compri	350.819.000,00	350.819.000,00	-	350.819.000,00	-	-
25.31.41.02 - Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	4.050.000,00	3.240.000,00	810.000,00	4.050.000,00	-	-
25.31.41.03 - Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	14.673.000,00	10.729.000,00	3.009.895,73	13.738.895,73	-	934.104,27
25.31.41.04 - Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700.000,00	700.000,00	-	700.000,00	-	-
25.31.41.05 - Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.233.000,00	1.038.583,26	194.369,87	1.232.953,13	-	46,87
25.31.41.07 - Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC	10.778.000,00	10.777.879,32	-	10.777.879,32	-	120,68
25.32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite	8.310.000,00	7.617.500,00	692.500,00	8.310.000,00	-	-
25.32.81.05 - RTBF - Soutien au projet TV5	8.310.000,00	7.617.500,00	692.500,00	8.310.000,00	-	-
25.33 - Soutien aux médias de proximité	18.313.000,00	16.469.050,30	1.442.049,30	17.911.099,60	-	401.900,40
25.33.31.32 - Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	5.518.000,00	5.517.212,45	-	5.517.212,45	-	787,55
25.33.33.10 - Subventions aux médias de proximité	10.567.000,00	10.388.665,78	178.117,19	10.566.782,97	-	217,03
25.33.33.11 - Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde	255.000,00	216.172,07	38.800,71	254.972,78	-	27,22
25.33.33.13 - Subvention au réseau des médias de proximité	138.000,00	-	137.312,37	137.312,37	-	687,63
25.33.33.14 - Subventions diverses pour les médias de proximité	1.088.000,00	-	1.087.819,03	1.087.819,03	-	180,97
25.33.52.01 - Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347.000,00	347.000,00	-	347.000,00	-	-
25.33.52.02 - Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement o	400.000,00	-	-	-	-	400.000,00
25.34 - Aide à la création radiophonique	64.000,00	54.400,00	9.600,00	64.000,00	-	-
25.34.31.02 - Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcast	64.000,00	54.400,00	9.600,00	64.000,00	-	-
25.35 - Fréquence Radio Diffusion	-	-	-	-	-	-
25.35.33.01 - Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiqu	-	-	-	-	-	-
25.35.51.01 - Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technolog	-	-	-	-	-	-
25.4 - Presse	14.562.000,00	13.811.151,16	714.610,39	14.525.761,55	-	36.238,45
25.41 - Aide directe à la presse d'opinion	14.562.000,00	13.811.151,16	714.610,39	14.525.761,55	-	36.238,45
25.41.31.01 - Aide à la presse quotidienne écrite francophone	12.778.000,00	12.778.000,00	-	12.778.000,00	-	-
25.41.32.02 - Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	275.000,00	233.750,00	6.000,00	239.750,00	-	35.250,00
25.41.32.03 - Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	532.000,00	454.734,71	77.099,99	531.834,70	-	165,30
25.41.33.04 - Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
25.41.33.05 - Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	187.000,00	160.666,45	25.849,68	186.516,13	-	483,87
25.41.33.06 - Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au jou	606.000,00	-	605.660,72	605.660,72	-	339,28
26 - Sport	49.891.000,00	40.437.865,94	8.271.403,21	48.709.269,15	-	1.181.730,85
26.0 - Subsistance	1.320.000,00	1.118.777,87	94.136,95	1.212.914,82	-	107.085,18
26.01 - Biens et services	442.000,00	372.187,98	-	372.187,98	-	69.812,02
26.01.12.01 - Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes	442.000,00	372.187,98	-	372.187,98	-	69.812,02
26.02 - Fournitures	270.000,00	240.274,86	10.702,16	250.977,02	-	19.022,98
26.02.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépen	270.000,00	240.274,86	10.702,16	250.977,02	-	19.022,98
26.03 - Energie	505.000,00	497.900,91	5.560,01	503.460,92	-	1.539,08
26.03.12.03 - Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électri	505.000,00	497.900,91	5.560,01	503.460,92	-	1.539,08
26.04 - Matériel durable	20.000,00	4.102,70	10.939,92	15.042,62	-	4.957,38
26.04.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	20.000,00	4.102,70	10.939,92	15.042,62	-	4.957,38
26.05 - Imprimés, publications, relations publiques	8.000,00	4.311,42	-	4.311,42	-	3.688,58

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
26.05.12.23 - Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'informa	8.000,00	4.311,42	-	4.311,42	-	3.688,58
26.07 - Assurances	75.000,00	-	66.934,86	66.934,86	-	8.065,14
26.07.12.27 - Paiement des polices d'assurance	75.000,00	-	66.934,86	66.934,86	-	8.065,14
26.1 - Éducation physique et sport	1.581.000,00	1.421.106,51	159.893,49	1.581.000,00	-	-
26.14 - Centres sportifs	1.581.000,00	1.421.106,51	159.893,49	1.581.000,00	-	-
26.14.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.581.000,00	1.421.106,51	159.893,49	1.581.000,00	-	-
26.2 - Recherches et développement	1.423.000,00	612.971,95	578.748,36	1.191.720,31	-	231.279,69
26.21 - Promotion du sport et de l'ADEPS	1.373.000,00	606.968,06	566.237,92	1.173.205,98	-	199.794,02
26.21.12.30 - Promotion du sport	592.000,00	241.184,74	256.135,39	497.320,13	-	94.679,87
26.21.33.01 - Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	700.000,00	321.783,32	283.849,79	605.633,11	-	94.366,89
26.21.33.02 - Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	63.000,00	44.000,00	13.930,00	57.930,00	-	5.070,00
26.21.33.03 - Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	18.000,00	-	12.322,74	12.322,74	-	5.677,26
26.21.41.01 - Dotation au SACA Sport	-	-	-	-	-	-
26.22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport	50.000,00	6.003,89	12.510,44	18.514,33	-	31.485,67
26.22.12.32 - Frais d'études et d'expertise scientifique	50.000,00	6.003,89	12.510,44	18.514,33	-	31.485,67
26.3 - Subventions diverses	44.252.000,00	36.848.168,09	6.884.401,95	43.732.570,04	-	519.429,96
26.31 - Subventions pour le sport de haut niveau	2.170.000,00	1.651.434,76	500.000,00	2.151.434,76	-	18.565,24
26.31.11.01 - Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	1.270.000,00	1.251.434,76	-	1.251.434,76	-	18.565,24
26.31.33.07 - Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux O	900.000,00	400.000,00	500.000,00	900.000,00	-	-
26.35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs	42.022.000,00	35.157.405,09	6.379.969,95	41.537.375,04	-	484.624,96
26.35.33.03 - Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une	1.219.000,00	1.181.978,49	-	1.181.978,49	-	37.021,51
26.35.33.07 - Subvention projet femmes et sports	-	-	-	-	-	-
26.35.33.15 - Promotion du sport chez les jeunes	41.000,00	-	20.956,39	20.956,39	-	20.043,61
26.35.33.16 - Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportiv	150.000,00	150.000,00	-	150.000,00	-	-
26.35.33.18 - Subventions aux centres sportifs locaux	5.593.000,00	5.592.845,20	-	5.592.845,20	-	154,80
26.35.33.19 - Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	155.000,00	70.000,00	85.000,00	155.000,00	-	-
26.35.33.20 - Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	10.772.000,00	10.707.860,66	-	10.707.860,66	-	64.139,34
26.35.33.21 - Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédé	13.008.000,00	9.848.656,75	3.083.413,38	12.932.070,13	-	75.929,87
26.35.33.22 - Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	277.000,00	238.369,31	-	238.369,31	-	38.630,69
26.35.33.23 - Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'ex	229.000,00	214.949,44	-	214.949,44	-	14.050,56
26.35.33.24 - Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'ass	722.000,00	709.863,63	-	709.863,63	-	12.136,37
26.35.33.25 - Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives	317.000,00	316.023,31	-	316.023,31	-	976,69
26.35.33.26 - Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000.000,00	500.000,00	480.638,96	980.638,96	-	19.361,04
26.35.33.27 - Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlète	165.000,00	121.670,97	-	121.670,97	-	43.329,03
26.35.33.28 - Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives	541.000,00	392.828,40	109.006,46	501.834,86	-	39.165,14
26.35.33.30 - Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.295.000,00	2.588.440,68	673.730,03	3.262.170,71	-	32.829,29
26.35.33.32 - Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASE	776.000,00	-	774.297,83	774.297,83	-	1.702,17
26.35.33.33 - Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de dév	2.029.000,00	1.378.747,32	650.238,63	2.028.985,95	-	14,05
26.35.52.01 - Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés,	1.370.000,00	987.007,12	376.251,43	1.363.258,55	-	6.741,45
26.35.52.10 - Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250.000,00	102.738,37	70.435,63	173.174,00	-	76.826,00
26.35.63.01 - Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provincia	113.000,00	55.425,44	56.001,21	111.426,65	-	1.573,35
26.36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage	60.000,00	39.328,24	4.432,00	43.760,24	-	16.239,76
26.36.12.36 - Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40.000,00	19.328,24	4.432,00	23.760,24	-	16.239,76
26.36.33.02 - Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	20.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	-
26.4 - Services sportifs extérieurs	1.315.000,00	436.841,52	554.222,46	991.063,98	-	323.936,02
26.41 - Dépenses de toute nature pour les installations	190.000,00	183.419,64	6.569,80	189.989,44	-	10,56
26.41.12.40 - Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées a	190.000,00	183.419,64	6.569,80	189.989,44	-	10,56
26.42 - Achat de matériel non durable	354.000,00	99.021,21	152.063,31	251.084,52	-	102.915,48
26.42.12.41 - Achat de matériel sportif non durable	354.000,00	99.021,21	152.063,31	251.084,52	-	102.915,48

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
26.43 - Equipement durable	771.000,00	154.400,67	395.589,35	549.990,02	-	221.009,98
26.43.74.01 - Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	771.000,00	154.400,67	395.589,35	549.990,02	-	221.009,98
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	2.915.266.000,00	2.834.865.822,58	27.299.961,51	2.862.165.784,09	-	53.100.215,91
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	114.889.000,00	101.134.581,78	9.464.085,02	110.598.666,80	-	4.290.333,20
40.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	554.000,00	314.148,38	109.813,99	423.962,37	-	130.037,63
40.02 - Frais de fonctionnement	554.000,00	314.148,38	109.813,99	423.962,37	-	130.037,63
40.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	254.000,00	99.627,99	83.299,99	182.927,98	-	71.072,02
40.02.12.02 - Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration	136.000,00	119.267,24	15.000,00	134.267,24	-	1.732,76
40.02.12.03 - Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants	-	-	-	-	-	-
40.02.12.04 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services au profit de la trans	143.000,00	91.200,62	-	91.200,62	-	51.799,38
40.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21.000,00	4.052,53	11.514,00	15.566,53	-	5.433,47
40.1 - Personnel de l'enseignement	71.076.000,00	60.980.137,89	6.526.124,15	67.506.262,04	-	3.569.737,96
40.12 - Frais de fonctionnement	68.059.000,00	60.023.811,70	5.478.185,31	65.501.997,01	-	2.557.002,99
40.12.01.02 - Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements sco	47.488.000,00	45.627.448,47	-	45.627.448,47	-	1.860.551,53
40.12.01.04 - Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	391.000,00	273.700,00	20.570,27	294.270,27	-	96.729,73
40.12.01.05 - Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectif	17.018.000,00	12.275.319,00	4.742.081,00	17.017.400,00	-	600,00
40.12.01.06 - Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	637.000,00	142.187,50	388.098,04	530.285,54	-	106.714,46
40.12.01.07 - Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans	2.337.000,00	1.585.500,00	327.436,00	1.912.936,00	-	424.064,00
40.12.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	188.000,00	119.656,73	-	119.656,73	-	68.343,27
40.13 - Enseignants - Action sociale	30.000,00	-	2.329,49	2.329,49	-	27.670,51
40.13.43.20 - Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelle	10.000,00	-	1.108,18	1.108,18	-	8.891,82
40.13.44.20 - Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnell	10.000,00	-	86,77	86,77	-	9.913,23
40.13.45.20 - Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelle	10.000,00	-	1.134,54	1.134,54	-	8.865,46
40.14 - Chargés de mission - Transports scolaires	1.660.000,00	-	1.045.609,35	1.045.609,35	-	614.390,65
40.14.12.01 - Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	1.660.000,00	-	1.045.609,35	1.045.609,35	-	614.390,65
40.16 - Formation en cours de carrière du personnel enseignant	1.327.000,00	956.326,19	-	956.326,19	-	370.673,81
40.16.11.01 - Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	1.327.000,00	956.326,19	-	956.326,19	-	370.673,81
40.2 - Provisions pour charges diverses	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.21 - Provisions diverses	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.21.01.10 - Subventions dans le cadre de l'appel à projets "aides aux directions du fondamental" - "APE N	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	28.695.000,00	27.633.630,27	733.296,74	28.366.927,01	-	328.072,99
40.30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	28.695.000,00	27.633.630,27	733.296,74	28.366.927,01	-	328.072,99
40.30.01.04 - Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cou	1.350.000,00	1.350.000,00	-	1.350.000,00	-	-
40.30.01.05 - Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en	92.000,00	92.000,00	-	92.000,00	-	-
40.30.01.07 - Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur	727.000,00	443.944,00	100.863,60	544.807,60	-	182.192,40
40.30.01.08 - Lutte contre le harcèlement	1.000.000,00	993.692,92	-	993.692,92	-	6.307,08
40.30.01.09 - Financement certificat de stage FIE	800.000,00	762.450,00	-	762.450,00	-	37.550,00
40.30.01.10 - Soutien à l'application du Décret Paysage	6.638.000,00	6.628.392,00	-	6.628.392,00	-	9.608,00
40.30.01.11 - Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	-	-	-	-	-	-
40.30.01.12 - Soutien aux politiques de genre	374.000,00	370.288,00	3.000,00	373.288,00	-	712,00
40.30.01.13 - Financement de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)	14.261.000,00	13.691.929,60	569.070,40	14.261.000,00	-	-
40.30.01.14 - Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	800.000,00	800.000,00	-	800.000,00	-	-
40.30.01.15 - Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	-	-	-	-	-	-
40.30.01.16 - Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	-	-	-	-	-	-
40.30.33.01 - Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	305.000,00	229.172,75	60.362,74	289.535,49	-	15.464,51
40.30.33.07 - Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72.000,00	72.000,00	-	72.000,00	-	-
40.30.33.11 - Subventions aux associations d'étudiants	142.000,00	65.761,00	-	65.761,00	-	76.239,00
40.30.40.02 - Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	1.200.000,00	1.200.000,00	-	1.200.000,00	-	-
40.30.40.03 - Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200.000,00	200.000,00	-	200.000,00	-	-

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
40.30.40.04 - Subvention en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur	534.000,00	534.000,00	-	534.000,00	-	-
40.30.41.02 - Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200.000,00	200.000,00	-	200.000,00	-	-
40.4 - AEQES	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.44.41.30 - Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	2.569.000,00	1.963.421,00	599.517,43	2.562.938,43	-	6.061,57
40.55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur	2.569.000,00	1.963.421,00	599.517,43	2.562.938,43	-	6.061,57
40.55.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	2.000,00	-	1.999,80	1.999,80	-	0,20
40.55.01.03 - Structures collectives d'enseignement supérieur	2.567.000,00	1.963.421,00	597.517,63	2.560.938,63	-	6.061,37
40.6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration	6.507.000,00	6.505.770,00	-	6.505.770,00	-	1.230,00
40.60 - Frais de fonctionnement	6.507.000,00	6.505.770,00	-	6.505.770,00	-	1.230,00
40.60.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10.000,00	8.770,00	-	8.770,00	-	1.230,00
40.60.12.21 - Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieu	-	-	-	-	-	-
40.60.41.40 - Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	4.205.000,00	4.205.000,00	-	4.205.000,00	-	-
40.60.41.41 - Dotation à l'ARES pour la mise en œuvre de ePaysage	-	-	-	-	-	-
40.60.41.70 - Pôles académiques	2.292.000,00	2.292.000,00	-	2.292.000,00	-	-
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en	769.000,00	165.277,25	509.691,46	674.968,71	-	94.031,29
40.80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles	769.000,00	165.277,25	509.691,46	674.968,71	-	94.031,29
40.80.01.01 - Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG dans le domaine du supérieur, de l'e	611.000,00	7.635,12	509.691,46	517.326,58	-	93.673,42
40.80.33.03 - Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolair	158.000,00	157.642,13	-	157.642,13	-	357,87
40.9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
40.91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
40.91.01.08 - Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
41 - Pilotage de l'enseignement	74.647.000,00	65.887.217,37	2.427.723,01	68.314.940,38	-	6.332.059,62
41.2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement	1.324.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	190.533,50
41.25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection	1.324.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	190.533,50
41.25.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.315.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	181.533,50
41.25.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	9.000,00	-	-	-	-	9.000,00
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	16.968.000,00	16.772.370,52	-	16.772.370,52	-	195.629,48
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	1.220.000,00	1.024.835,52	-	1.024.835,52	-	195.164,48
41.30.11.04 - Dépenses permanentes - Remboursement de frais de bureau ACS-APE QE et chargés de miss	154.000,00	149.940,00	-	149.940,00	-	4.060,00
41.30.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutie	1.066.000,00	874.895,52	-	874.895,52	-	191.104,48
41.31 - Soutien et accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté franç	15.748.000,00	15.747.535,00	-	15.747.535,00	-	465,00
41.31.01.01 - Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de	15.748.000,00	15.747.535,00	-	15.747.535,00	-	465,00
41.4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation	55.324.000,00	47.335.109,23	2.385.881,48	49.720.990,71	-	5.603.009,29
41.40 - Inspection - Pilotage interréseaux	51.190.000,00	45.239.256,37	1.458.448,34	46.697.704,71	-	4.492.295,29
41.40.01.02 - Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique d	1.599.000,00	1.148.603,69	399.173,02	1.547.776,71	-	51.223,29
41.40.01.03 - Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établisseme	-	-	-	-	-	-
41.40.01.05 - Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	24.266.000,00	24.247.188,00	-	24.247.188,00	-	18.812,00
41.40.01.06 - Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustemer	2.119.000,00	633.412,05	509.762,01	1.143.174,06	-	975.825,94
41.40.01.08 - Kaleidi, La passion des maths et du numérique	184.000,00	140.000,00	44.000,00	184.000,00	-	-
41.40.01.09 - Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et	12.000,00	11.911,50	-	11.911,50	-	88,50
41.40.01.10 - Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèle	2.195.000,00	892.800,00	175.498,67	1.068.298,67	-	1.126.701,33
41.40.01.13 - Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaire	4.517.000,00	4.512.500,16	-	4.512.500,16	-	4.499,84
41.40.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.525.000,00	957.097,04	247.660,18	1.204.757,22	-	320.242,78
41.40.12.02 - Observatoire du climat scolaire	250.000,00	166.943,93	41.954,46	208.898,39	-	41.101,61
41.40.33.04 - Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un progr	207.000,00	165.600,00	40.400,00	206.000,00	-	1.000,00
41.40.41.01 - Institut de la formation en cours de carrière	14.308.000,00	12.363.200,00	-	12.363.200,00	-	1.944.800,00
41.40.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
41.41 - Recherche en éducation	4.134.000,00	2.095.852,86	927.433,14	3.023.286,00	-	1.110.714,00
41.41.01.10 - Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	516.000,00	289.992,18	174.769,41	464.761,59	-	51.238,41
41.41.01.11 - Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et l	2.622.000,00	1.515.605,66	702.863,73	2.218.469,39	-	403.530,61
41.41.01.12 - Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la réforme systémique de l'enseign	633.000,00	-	-	-	-	633.000,00
41.41.12.30 - Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10.000,00	7.855,02	-	7.855,02	-	2.144,98
41.41.41.01 - Office Francophone de Formation en Alternance	353.000,00	282.400,00	49.800,00	332.200,00	-	20.800,00
41.5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.50.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers	318.000,00	269.813,75	41.841,53	311.655,28	-	6.344,72
41.60 - Subventions, cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes	318.000,00	269.813,75	41.841,53	311.655,28	-	6.344,72
41.60.33.01 - Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3.000,00	-	-	-	-	3.000,00
41.60.33.11 - Subventions aux associations de parents	297.000,00	252.450,00	41.841,53	294.291,53	-	2.708,47
41.60.35.02 - Cotisations au consortium European Schoolnet	18.000,00	17.363,75	-	17.363,75	-	636,25
42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.1 - Frais généraux	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.11 - Dotation à WBE	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.11.41.01 - Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
44 - Bâtiments scolaires	214.305.000,00	211.960.432,60	144.202,07	212.104.634,67	-	2.200.365,33
44.0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garanti	214.305.000,00	211.960.432,60	144.202,07	212.104.634,67	-	2.200.365,33
44.01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires	182.954.000,00	180.609.432,60	144.202,07	180.753.634,67	-	2.200.365,33
44.01.01.08 - Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	2.082.000,00	-	143.080,68	143.080,68	-	1.938.919,32
44.01.12.04 - Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	27.000,00	21.432,60	319,00	21.751,60	-	5.248,40
44.01.12.05 - Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanism	257.000,00	-	802,39	802,39	-	256.197,61
44.01.41.03 - Subventions au service administratif à comptabilité autonome - Fonds de garantie des bâtim	10.480.000,00	10.480.000,00	-	10.480.000,00	-	-
44.01.61.01 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires d	61.326.000,00	61.326.000,00	-	61.326.000,00	-	-
44.01.61.02 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires d	50.877.000,00	50.877.000,00	-	50.877.000,00	-	-
44.01.61.05 - Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement libr	57.905.000,00	57.905.000,00	-	57.905.000,00	-	-
44.02 - Subventions - Loyers - Divers	31.351.000,00	31.351.000,00	-	31.351.000,00	-	-
44.02.12.06 - Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	26.213.000,00	26.213.000,00	-	26.213.000,00	-	-
44.02.33.01 - Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138.000,00	138.000,00	-	138.000,00	-	-
44.02.65.01 - Subvention en capital à la SA Conservatoire de Bruxelles	5.000.000,00	5.000.000,00	-	5.000.000,00	-	-
45 - Recherche scientifique	250.966.000,00	229.647.103,07	7.110.822,69	236.757.925,76	-	14.208.074,24
45.0 - Subsistance administration	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.02 - Frais de fonctionnement	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.02.12.02 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.1 - Attractivité des STEM	1.000.000,00	741.144,93	167.069,82	908.214,75	-	91.785,25
45.12 - Associations scientifiques et universitaires	1.000.000,00	741.144,93	167.069,82	908.214,75	-	91.785,25
45.12.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	431.000,00	280.149,93	139.077,25	419.227,18	-	11.772,82
45.12.33.08 - Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	315.000,00	206.995,00	27.992,57	234.987,57	-	80.012,43
45.12.33.13 - Subvention à Spark Oh!	254.000,00	254.000,00	-	254.000,00	-	-
45.2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB	67.747.000,00	64.039.330,51	3.170.002,87	67.209.333,38	-	537.666,62
45.20 - Recherche scientifique fondamentale collective	67.747.000,00	64.039.330,51	3.170.002,87	67.209.333,38	-	537.666,62
45.20.01.05 - Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	3.442.000,00	1.832.369,82	1.362.672,70	3.195.042,52	-	246.957,48
45.20.01.06 - Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.000.000,00	3.900.000,00	1.024.348,13	4.924.348,13	-	75.651,87
45.20.31.01 - Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative minist	134.000,00	37.987,93	9.599,28	47.587,21	-	86.412,79
45.20.33.03 - Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12.000,00	11.065,00	-	11.065,00	-	935,00
45.20.33.04 - Partage de connaissances	168.000,00	163.943,03	4.056,97	168.000,00	-	-
45.20.33.05 - Alternatives à l'expérimentation animale	1.000.000,00	800.000,00	151.521,59	951.521,59	-	48.478,41

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
45.20.33.09 - Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162.000,00	151.964,73	10.035,27	162.000,00	-	-
45.20.33.10 - Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	507.000,00	-	507.000,00	507.000,00	-	-
45.20.41.10 - Soutien aux infrastructures de recherche	30.000,00		-	-	-	30.000,00
45.20.41.13 - Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	21.258.000,00	21.258.000,00	-	21.258.000,00	-	-
45.20.41.14 - Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	35.884.000,00	35.884.000,00	-	35.884.000,00	-	-
45.20.41.15 - Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150.000,00	-	100.768,93	100.768,93	-	49.231,07
45.3 - Subventions attribuées au FNRS	182.162.000,00	164.814.786,00	3.773.750,00	168.588.536,00	-	13.573.464,00
45.33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés	182.162.000,00	164.814.786,00	3.773.750,00	168.588.536,00	-	13.573.464,00
45.33.41.04 - Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce comp	180.614.000,00	164.641.161,00	2.411.550,00	167.052.711,00	-	13.561.289,00
45.33.41.05 - Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercon	459.000,00	-	448.375,00	448.375,00	-	10.625,00
45.33.41.07 - Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dan	402.000,00	69.450,00	332.025,00	401.475,00	-	525,00
45.33.41.09 - Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 04/0	171.000,00	15.750,00	155.075,00	170.825,00	-	175,00
45.33.41.10 - Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collectiv	516.000,00	88.425,00	426.725,00	515.150,00	-	850,00
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	863.000,00	814.050,02	19.425,00	833.475,02	-	29.524,98
46.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	374.000,00	370.155,25	-	370.155,25	-	3.844,75
46.02 - Frais de fonctionnement	374.000,00	370.155,25	-	370.155,25	-	3.844,75
46.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	272.000,00	270.207,88	-	270.207,88	-	1.792,12
46.02.12.07 - Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2.000,00	1.957,41	-	1.957,41	-	42,59
46.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100.000,00	97.989,96	-	97.989,96	-	2.010,04
46.2 - Subventions diverses	489.000,00	443.894,77	19.425,00	463.319,77	-	25.680,23
46.20 - Financement des prix décernés et autres activités	37.000,00	13.027,27	-	13.027,27	-	23.972,73
46.20.33.01 - Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37.000,00	13.027,27	-	13.027,27	-	23.972,73
46.21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	452.000,00	430.867,50	19.425,00	450.292,50	-	1.707,50
46.21.33.01 - Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	78.000,00	78.000,00	-	78.000,00	-	-
46.21.33.02 - Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101.000,00	85.850,00	15.150,00	101.000,00	-	-
46.21.41.01 - Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239.000,00	233.017,50	4.275,00	237.292,50	-	1.707,50
46.21.41.02 - Subvention en faveur du Collège Belgique	29.000,00	29.000,00	-	29.000,00	-	-
46.21.61.01 - Subventions	5.000,00	5.000,00	-	5.000,00	-	-
47 - Allocations d'études	98.560.000,00	98.421.257,28	10.140,47	98.431.397,75	-	128.602,25
47.0 - Subsistance	186.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	126.780,25
47.02 - Frais de fonctionnement	186.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	126.780,25
47.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	181.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	121.780,25
47.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5.000,00	-	-	-	-	5.000,00
47.1 - Allocations	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
47.10 - Allocations et prêts	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
47.10.33.01 - Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
48 - Centres PMS	13.142.000,00	13.002.340,55	-	13.002.340,55	-	139.659,45
48.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.02 - Frais de fonctionnement	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.5 - Fonctionnement des centres PMS	13.050.000,00	12.948.980,11	-	12.948.980,11	-	101.019,89
48.50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement	4.105.000,00	4.026.721,94	-	4.026.721,94	-	78.278,06
48.50.41.23 - Dotation globale	4.105.000,00	4.026.721,94	-	4.026.721,94	-	78.278,06
48.52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.599.000,00	3.591.550,48	-	3.591.550,48	-	7.449,52
48.52.43.23 - Subventions forfaitaires	3.599.000,00	3.591.550,48	-	3.591.550,48	-	7.449,52
48.54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	5.346.000,00	5.330.707,69	-	5.330.707,69	-	15.292,31
48.54.44.23 - Subventions forfaitaires	5.346.000,00	5.330.707,69	-	5.330.707,69	-	15.292,31
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	3.667.000,00	3.624.284,44	-	3.624.284,44	-	42.715,56
50.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	15.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	13.979,87

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
50.12 - Frais de fonctionnement	15.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	13.979,87
50.12.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	13.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	11.979,87
50.12.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2.000,00		-		-	2.000,00
50.3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseigne	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.31 - Frais de fonctionnement	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.31.41.23 - Dotation globale	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.51 - Frais de fonctionnement	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.51.41.23 - Dotation globale	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.7 - Centre des technologies agronomiques de Strée	451.000,00	422.264,31	-	422.264,31	-	28.735,69
50.70 - Frais de fonctionnement	451.000,00	422.264,31	-	422.264,31	-	28.735,69
50.70.12.01 - Rémunération de la direction du Centre de Strée	154.000,00	125.264,31	-	125.264,31	-	28.735,69
50.70.41.31 - Dotation Centre de Strée	297.000,00	297.000,00	-	297.000,00	-	-
50.8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
50.80 - Frais de fonctionnement	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
50.80.41.23 - Dotation globale	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	344.933.000,00	335.262.270,60	48.504,14	335.310.774,74	-	9.622.225,26
51.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.02 - Frais de fonctionnement	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental	8.283.000,00	8.278.542,87	-	8.278.542,87	-	4.457,13
51.30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi	8.283.000,00	8.278.542,87	-	8.278.542,87	-	4.457,13
51.30.41.01 - Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d	600.000,00	597.324,41	-	597.324,41	-	2.675,59
51.30.43.01 - Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondam	4.294.000,00	4.292.499,66	-	4.292.499,66	-	1.500,34
51.30.44.01 - Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.389.000,00	3.388.718,80	-	3.388.718,80	-	281,20
51.7 - Fonctionnement des écoles fondamentales	326.709.000,00	317.280.633,94	4.760,64	317.285.394,58	-	9.423.605,42
51.70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	40.202.000,00	33.206.872,04	-	33.206.872,04	-	6.995.127,96
51.70.41.23 - Dotation globale pour le fondamental	40.202.000,00	33.206.872,04	-	33.206.872,04	-	6.995.127,96
51.72 - Ecoles fondamentales officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement	158.612.000,00	156.843.592,47	-	156.843.592,47	-	1.768.407,53
51.72.43.23 - Subventions forfaitaires dans le fondamental	158.612.000,00	156.843.592,47	-	156.843.592,47	-	1.768.407,53
51.74 - Ecoles fondamentales libres subventionnées - Subventions de fonctionnement	127.172.000,00	126.519.930,07	-	126.519.930,07	-	652.069,93
51.74.44.21 - Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	201.000,00	197.642,21	-	197.642,21	-	3.357,79
51.74.44.23 - Subventions forfaitaires dans le fondamental	126.971.000,00	126.322.287,86	-	126.322.287,86	-	648.712,14
51.75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00
51.75.44.04 - Internats du primaire - Intervention de la Communauté	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00
51.76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses	715.000,00	710.239,36	4.760,64	715.000,00	-	-
51.76.33.05 - Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715.000,00	710.239,36	4.760,64	715.000,00	-	-
51.8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.80 - Initiatives diverses	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.80.01.05 - Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux mé	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-
51.81.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-
51.9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	9.639.000,00	9.495.262,40	-	9.495.262,40	-	143.737,60
51.90 - Discrimination positive	9.332.000,00	9.331.420,89	-	9.331.420,89	-	579,11
51.90.01.02 - Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implanta	9.332.000,00	9.331.420,89	-	9.331.420,89	-	579,11
51.92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental	307.000,00	163.841,51	-	163.841,51	-	143.158,49
51.92.01.04 - Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieu	307.000,00	163.841,51	-	163.841,51	-	143.158,49
52 - Enseignement secondaire	458.465.000,00	444.850.275,74	5.179.885,26	450.030.161,00	-	8.374.839,00
52.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	1.058.000,00	894.399,09	73.637,96	968.037,05	-	89.962,95

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
52.01 - Dépenses de personnel	310.000,00	288.040,38	-	288.040,38	-	21.959,62
52.01.11.01 - Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	310.000,00	288.040,38	-	288.040,38	-	21.959,62
52.02 - Frais de fonctionnement	748.000,00	606.358,71	73.637,96	679.996,67	-	68.003,33
52.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	380.000,00	262.655,68	73.637,96	336.293,64	-	43.706,36
52.02.12.02 - Dépenses liées au comptage des élèves	25.000,00	10.871,02	-	10.871,02	-	14.128,98
52.02.12.03 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction d	333.000,00	332.832,01	-	332.832,01	-	167,99
52.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10.000,00	-	-	-	-	10.000,00
52.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	436.997.000,00	430.470.285,45	-	430.470.285,45	-	6.526.714,55
52.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	104.582.000,00	104.582.000,00	-	104.582.000,00	-	-
52.50.41.23 - Dotation globale - Enseignement de plein exercice	104.582.000,00	104.582.000,00	-	104.582.000,00	-	-
52.53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement	72.245.000,00	70.382.000,78	-	70.382.000,78	-	1.862.999,22
52.53.43.05 - Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	1.259.000,00	1.258.982,70	-	1.258.982,70	-	17,30
52.53.43.23 - Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	70.986.000,00	69.123.018,08	-	69.123.018,08	-	1.862.981,92
52.55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement	260.170.000,00	255.506.284,67	-	255.506.284,67	-	4.663.715,33
52.55.44.21 - Subventions de fonctionnement aux internats	2.556.000,00	2.554.269,34	-	2.554.269,34	-	1.730,66
52.55.44.23 - Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	257.614.000,00	252.952.015,33	-	252.952.015,33	-	4.661.984,67
52.7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.70.41.23 - Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.9 - Discriminations positives - divers	18.604.000,00	12.001.300,19	5.106.247,30	17.107.547,49	-	1.496.452,51
52.90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire	9.600.000,00	9.168.345,93	19.168,00	9.187.513,93	-	412.486,07
52.90.01.06 - Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implanta	5.465.000,00	5.464.322,00	-	5.464.322,00	-	678,00
52.90.12.01 - Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de média	244.000,00	89.493,75	7.168,00	96.661,75	-	147.338,25
52.90.33.02 - Subventions aux services d'accrochage scolaire	3.891.000,00	3.614.530,18	12.000,00	3.626.530,18	-	264.469,82
52.91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement	931.000,00	725.474,65	167.610,84	893.085,49	-	37.914,51
52.91.01.05 - Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25.000,00	18.754,53	-	18.754,53	-	6.245,47
52.91.01.09 - Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux mé	881.000,00	702.859,17	167.610,84	870.470,01	-	10.529,99
52.91.01.10 - Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élè	25.000,00	3.860,95	-	3.860,95	-	21.139,05
52.92 - Activités interréseaux	368.000,00	275.500,00	91.000,00	366.500,00	-	1.500,00
52.92.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y	4.000,00	2.500,00	-	2.500,00	-	1.500,00
52.92.33.01 - Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qual	364.000,00	273.000,00	91.000,00	364.000,00	-	-
52.93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans	26.000,00	25.445,62	-	25.445,62	-	554,38
52.93.01.01 - Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention	26.000,00	25.445,62	-	25.445,62	-	554,38
52.94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel	7.679.000,00	1.806.533,99	4.828.468,46	6.635.002,45	-	1.043.997,55
52.94.01.01 - Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.653.000,00	1.150.313,07	4.696.000,71	5.846.313,78	-	806.686,22
52.94.01.04 - Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et profession	726.000,00	602.740,22	122.467,75	725.207,97	-	792,03
52.94.01.05 - Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement te	250.000,00	53.480,70	-	53.480,70	-	196.519,30
52.94.33.06 - Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	50.000,00	-	10.000,00	10.000,00	-	40.000,00
53 - Enseignement spécialisé	79.995.000,00	78.443.237,42	7.190,00	78.450.427,42	-	1.544.572,58
53.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.02 - Frais de fonctionnement	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	79.711.000,00	78.224.155,95	-	78.224.155,95	-	1.486.844,05
53.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	24.642.000,00	24.475.775,78	-	24.475.775,78	-	166.224,22
53.50.41.06 - Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	79.000,00	78.813,36	-	78.813,36	-	186,64
53.50.41.07 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement - Dotation globale Pôles territoriaux	1.775.000,00	1.774.333,05	-	1.774.333,05	-	666,95
53.50.41.23 - Dotation globale	22.788.000,00	22.622.629,37	-	22.622.629,37	-	165.370,63
53.53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement	17.134.000,00	16.675.091,92	-	16.675.091,92	-	458.908,08
53.53.43.01 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires	2.582.000,00	2.581.680,00	-	2.581.680,00	-	320,00

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
53.53.43.23 - Subventions forfaitaires	14.552.000,00	14.093.411,92	-	14.093.411,92	-	458.588,08
53.54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné	118.000,00	111.716,18	-	111.716,18	-	6.283,82
53.54.43.06 - Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	118.000,00	111.716,18	-	111.716,18	-	6.283,82
53.56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement	37.675.000,00	36.820.300,88	-	36.820.300,88	-	854.699,12
53.56.44.01 - Ecoles Libres subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pô	8.196.000,00	8.195.532,00	-	8.195.532,00	-	468,00
53.56.44.23 - Subventions forfaitaires	29.479.000,00	28.624.768,88	-	28.624.768,88	-	854.231,12
53.57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné	142.000,00	141.271,19	-	141.271,19	-	728,81
53.57.44.06 - Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	142.000,00	141.271,19	-	141.271,19	-	728,81
53.7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques	208.000,00	160.000,00	7.190,00	167.190,00	-	40.810,00
53.70 - Activités diverses	208.000,00	160.000,00	7.190,00	167.190,00	-	40.810,00
53.70.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	8.000,00	-	7.190,00	7.190,00	-	810,00
53.70.01.02 - Subvention à une ASBL pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'enseignement sy	200.000,00	160.000,00	-	160.000,00	-	40.000,00
53.8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
53.80 - Initiatives diverses	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
53.80.35.01 - Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes pré	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
54 - Enseignement universitaire	1.117.656.000,00	1.113.913.056,44	469.895,29	1.114.382.951,73	-	3.273.048,27
54.0 - Contrôle des universités	1.201.000,00	795.524,98	362.082,61	1.157.607,59	-	43.392,41
54.01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	1.201.000,00	795.524,98	362.082,61	1.157.607,59	-	43.392,41
54.01.12.01 - Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	951.000,00	656.806,43	294.193,57	951.000,00	-	-
54.01.12.02 - Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250.000,00	138.718,55	67.889,04	206.607,59	-	43.392,41
54.1 - Universités de la Communauté	350.030.000,00	350.029.029,00	-	350.029.029,00	-	971,00
54.10 - Frais de fonctionnement	326.763.000,00	326.763.000,00	-	326.763.000,00	-	-
54.10.41.12 - Allocation de fonctionnement - Université de Liège	240.955.000,00	240.955.000,00	-	240.955.000,00	-	-
54.10.41.13 - Allocation de fonctionnement - Université de Mons	85.008.000,00	85.008.000,00	-	85.008.000,00	-	-
54.10.41.17 - Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800.000,00	800.000,00	-	800.000,00	-	-
54.11 - Subventions	11.713.000,00	11.713.000,00	-	11.713.000,00	-	-
54.11.41.16 - Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924.000,00	8.924.000,00	-	8.924.000,00	-	-
54.11.61.01 - Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.789.000,00	2.789.000,00	-	2.789.000,00	-	-
54.13 - Subventions sociales	11.554.000,00	11.553.029,00	-	11.553.029,00	-	971,00
54.13.41.15 - Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	11.554.000,00	11.553.029,00	-	11.553.029,00	-	971,00
54.2 - Universités libres	693.412.000,00	693.411.823,00	-	693.411.823,00	-	177,00
54.20 - Intervention	11.172.000,00	11.172.000,00	-	11.172.000,00	-	-
54.20.44.02 - Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	11.172.000,00	11.172.000,00	-	11.172.000,00	-	-
54.21 - Subventions	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
54.21.44.05 - Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
54.22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées	26.739.000,00	26.738.823,00	-	26.738.823,00	-	177,00
54.22.44.03 - Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	26.739.000,00	26.738.823,00	-	26.738.823,00	-	177,00
54.23 - Allocations de fonctionnement	655.349.000,00	655.349.000,00	-	655.349.000,00	-	-
54.23.44.12 - Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	319.886.000,00	319.886.000,00	-	319.886.000,00	-	-
54.23.44.13 - Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	266.441.000,00	266.441.000,00	-	266.441.000,00	-	-
54.23.44.14 - Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	69.022.000,00	69.022.000,00	-	69.022.000,00	-	-
54.23.44.17 - Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	-	-	-	-	-	-
54.4 - Enseignement universitaire	70.644.000,00	67.381.574,22	107.812,68	67.489.386,90	-	3.154.613,10
54.41 - Frais de fonctionnement	63.000,00	8.911,75	-	8.911,75	-	54.088,25
54.41.12.01 - Dépenses de fonctionnement pour les Commissions d'équivalences pour l'Enseignement su	20.000,00	8.911,75	-	8.911,75	-	11.088,25
54.41.33.01 - Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43.000,00	-	-	-	-	43.000,00
54.43 - Subventions	194.000,00	194.000,00	-	194.000,00	-	-
54.43.44.14 - Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	194.000,00	194.000,00	-	194.000,00	-	-
54.45 - Coopération interuniversitaire - banque de données	70.387.000,00	67.178.662,47	107.812,68	67.286.475,15	-	3.100.524,85

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
54.45.40.02 - Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223.000,00	178.400,00	44.600,00	223.000,00	-	-
54.45.40.03 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275.000,00	211.597,00	63.212,68	274.809,68	-	190,32
54.45.40.05 - Allocations pour aides à la réussite	14.592.000,00	14.592.000,00	-	14.592.000,00	-	-
54.45.40.06 - Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.024.000,00	1.024.000,00	-	1.024.000,00	-	-
54.45.40.07 - Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations dro	53.643.000,00	50.967.824,00	-	50.967.824,00	-	2.675.176,00
54.45.40.08 - Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de materni	630.000,00	204.841,47	-	204.841,47	-	425.158,53
54.5 - Rémunération du personnel	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
54.50 - Agents contractuels subventionnés	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
54.50.11.05 - Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement univers	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	71.415.000,00	69.388.114,99	1.912.057,14	71.300.172,13	-	114.827,87
55.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	22.000,00	9.771,66	-	9.771,66	-	12.228,34
55.02 - Frais de fonctionnement	22.000,00	9.771,66	-	9.771,66	-	12.228,34
55.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18.000,00	7.678,36	-	7.678,36	-	10.321,64
55.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4.000,00	2.093,30	-	2.093,30	-	1.906,70
55.5 - Fonctionnement des hautes écoles	30.818.000,00	29.004.493,14	1.771.477,00	30.775.970,14	-	42.029,86
55.52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	2.843.000,00	2.829.010,94	-	2.829.010,94	-	13.989,06
55.52.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23.000,00	9.575,94	-	9.575,94	-	13.424,06
55.52.41.23 - Dotation aux internats autonomes	2.820.000,00	2.819.435,00	-	2.819.435,00	-	565,00
55.54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury	122.000,00	107.960,20	-	107.960,20	-	14.039,80
55.54.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51.000,00	39.082,60	-	39.082,60	-	11.917,40
55.54.12.02 - Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19.000,00	18.767,03	-	18.767,03	-	232,97
55.54.12.03 - Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établi	52.000,00	50.110,57	-	50.110,57	-	1.889,43
55.58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement	27.853.000,00	26.067.522,00	1.771.477,00	27.838.999,00	-	14.001,00
55.58.01.01 - Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14.000,00	-	-	-	-	14.000,00
55.58.01.03 - Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations	27.839.000,00	26.067.522,00	1.771.477,00	27.838.999,00	-	1,00
55.8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	40.575.000,00	40.373.850,19	140.580,14	40.514.430,33	-	60.569,67
55.81 - Divers	1.069.000,00	867.851,12	140.580,14	1.008.431,26	-	60.568,74
55.81.12.02 - Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'	61.000,00	35.680,12	-	35.680,12	-	25.319,88
55.81.33.01 - Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	4.000,00	-	-	-	-	4.000,00
55.81.33.02 - Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28.000,00	22.400,00	5.600,00	28.000,00	-	-
55.81.40.01 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280.000,00	223.573,00	26.536,00	250.109,00	-	29.891,00
55.81.40.02 - Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	687.000,00	578.998,00	106.644,14	685.642,14	-	1.357,86
55.81.43.02 - Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9.000,00	7.200,00	1.800,00	9.000,00	-	-
55.82 - Subventions sociales	39.506.000,00	39.505.999,07	-	39.505.999,07	-	0,93
55.82.33.01 - Subventions sociales aux Hautes Ecoles	39.506.000,00	39.505.999,07	-	39.505.999,07	-	0,93
56 - Enseignement pour adultes	11.361.000,00	9.827.357,45	205.372,57	10.032.730,02	-	1.328.269,98
56.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	125.000,00	91.047,28	1.183,14	92.230,42	-	32.769,58
56.02 - Frais de fonctionnement	125.000,00	91.047,28	1.183,14	92.230,42	-	32.769,58
56.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	98.000,00	78.357,89	-	78.357,89	-	19.642,11
56.02.12.02 - Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement pour ad	17.000,00	11.600,39	-	11.600,39	-	5.399,61
56.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10.000,00	1.089,00	1.183,14	2.272,14	-	7.727,86
56.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement pour adultes	8.885.000,00	7.448.255,43	204.189,43	7.652.444,86	-	1.232.555,14
56.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	1.984.000,00	1.885.756,57	-	1.885.756,57	-	98.243,43
56.50.01.07 - Formation Enseignement pour adultes	136.000,00	37.817,98	-	37.817,98	-	98.182,02
56.50.41.23 - Dotation globale	1.848.000,00	1.847.938,59	-	1.847.938,59	-	61,41
56.54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement	4.453.000,00	3.588.630,05	103.480,63	3.692.110,68	-	760.889,32
56.54.43.08 - Frais pour la formation continue	232.000,00	109.249,98	-	109.249,98	-	122.750,02
56.54.43.23 - Subventions forfaitaires	4.221.000,00	3.479.380,07	103.480,63	3.582.860,70	-	638.139,30
56.55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement	2.448.000,00	1.973.868,81	100.708,80	2.074.577,61	-	373.422,39

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
56.55.44.08 - Frais pour la formation continue	132.000,00	118.987,00	-	118.987,00	-	13.013,00
56.55.44.23 - Subventions forfaitaires	2.316.000,00	1.854.881,81	100.708,80	1.955.590,61	-	360.409,39
56.8 - Initiatives transversales en matière d'enseignement pour adultes	2.351.000,00	2.288.054,74	-	2.288.054,74	-	62.945,26
56.81 - Actions diverses	1.001.000,00	938.297,76	-	938.297,76	-	62.702,24
56.81.01.01 - Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences et valorisation des acq	566.000,00	566.000,00	-	566.000,00	-	-
56.81.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'Enseignement pour a	291.000,00	291.000,00	-	291.000,00	-	-
56.81.01.03 - Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	59.000,00	4.222,15	-	4.222,15	-	54.777,85
56.81.01.04 - Initiatives dans le domaine de l'Enseignement pour adultes	85.000,00	77.075,61	-	77.075,61	-	7.924,39
56.82 - Provisions	1.350.000,00	1.349.756,98	-	1.349.756,98	-	243,02
56.82.01.02 - Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550.000,00	549.998,45	-	549.998,45	-	1,55
56.82.01.03 - Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des	800.000,00	799.758,53	-	799.758,53	-	241,47
57 - Enseignement artistique	24.075.000,00	22.357.413,69	300.658,85	22.658.072,54	-	1.416.927,46
57.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	9.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	3.827,75
57.02 - Frais de fonctionnement	9.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	3.827,75
57.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	1.827,75
57.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2.000,00	-	-	-	-	2.000,00
57.2 - Initiatives et subventions diverses	683.000,00	443.217,81	40.000,00	483.217,81	-	199.782,19
57.20 - Académie internationale d'été de Wallonie	189.000,00	149.000,00	40.000,00	189.000,00	-	-
57.20.33.02 - Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189.000,00	149.000,00	40.000,00	189.000,00	-	-
57.21 - Subventions à des associations diverses	494.000,00	294.217,81	-	294.217,81	-	199.782,19
57.21.33.04 - Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	494.000,00	294.217,81	-	294.217,81	-	199.782,19
57.4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	18.986.000,00	17.661.855,42	111.380,15	17.773.235,57	-	1.212.764,43
57.40 - Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement	3.775.000,00	3.774.999,50	-	3.774.999,50	-	0,50
57.40.41.01 - Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	3.775.000,00	3.774.999,50	-	3.774.999,50	-	0,50
57.42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	1.531.000,00	1.530.418,00	-	1.530.418,00	-	582,00
57.42.43.03 - Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	1.531.000,00	1.530.418,00	-	1.530.418,00	-	582,00
57.44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	4.498.000,00	4.422.419,84	-	4.422.419,84	-	75.580,16
57.44.44.30 - Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	4.498.000,00	4.422.419,84	-	4.422.419,84	-	75.580,16
57.45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers	119.000,00	59.160,00	3.861,15	63.021,15	-	55.978,85
57.45.33.01 - Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des A	119.000,00	59.160,00	3.861,15	63.021,15	-	55.978,85
57.46 - Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts	4.583.000,00	4.563.336,08	-	4.563.336,08	-	19.663,92
57.46.33.02 - Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	4.583.000,00	4.563.336,08	-	4.563.336,08	-	19.663,92
57.47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
57.47.40.02 - Formations continuées en Art	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
57.49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts	4.430.000,00	3.311.522,00	107.519,00	3.419.041,00	-	1.010.959,00
57.49.01.01 - Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promo	4.060.000,00	2.941.522,00	107.519,00	3.049.041,00	-	1.010.959,00
57.49.01.02 - Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	370.000,00	370.000,00	-	370.000,00	-	-
57.8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	4.212.000,00	4.062.168,21	149.278,70	4.211.446,91	-	553,09
57.80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.882.000,00	3.732.467,16	149.278,70	3.881.745,86	-	254,14
57.80.43.02 - Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.882.000,00	3.732.467,16	149.278,70	3.881.745,86	-	254,14
57.82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	330.000,00	329.701,05	-	329.701,05	-	298,95
57.82.44.30 - Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	330.000,00	329.701,05	-	329.701,05	-	298,95
57.9 - Equipements	185.000,00	185.000,00	-	185.000,00	-	-
57.90 - Dépenses en matière d'équipement	185.000,00	185.000,00	-	185.000,00	-	-
57.90.60.01 - Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	64.000,00	64.000,00	-	64.000,00	-	-
57.90.63.01 - Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	33.000,00	33.000,00	-	33.000,00	-	-
57.90.64.01 - Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	88.000,00	88.000,00	-	88.000,00	-	-
58 - Enseignement à distance	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86
58.0 - Subsistance - enseignement et recherche	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
58.02 - Frais de fonctionnement	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86
58.02.01.01 - Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de polit	50.000,00	32.549,63	-	32.549,63	-	17.450,37
58.02.12.01 - Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'enseignement à distance et du	276.000,00	248.378,73	-	248.378,73	-	27.621,27
58.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12.000,00	2.900,78	-	2.900,78	-	9.099,22
CHAPITRE IV - Dette publique de la communauté française	1.226.762.000,00	1.220.942.131,81	-	1.220.942.131,81	-	5.819.868,19
85 - Dette directe	1.226.741.000,00	1.220.923.792,17	-	1.220.923.792,17	-	5.817.207,83
85.0 - Subsistance administration	1.812.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	930.786,33
85.01 - Frais de fonctionnement	1.812.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	930.786,33
85.01.12.08 - Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce cor	1.805.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	923.786,33
85.01.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7.000,00	-	-	-	-	7.000,00
85.1 - Service de la dette directe	1.224.929.000,00	1.220.042.578,50	-	1.220.042.578,50	-	4.886.421,50
85.10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial	1.224.929.000,00	1.220.042.578,50	-	1.220.042.578,50	-	4.886.421,50
85.10.21.03 - Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à t	5.000.000,00	4.708.637,92	-	4.708.637,92	-	291.362,08
85.10.21.04 - Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	292.000.000,00	288.473.059,45	-	288.473.059,45	-	3.526.940,55
85.10.81.01 - Dépenses d'intérêts liées aux jambes payeuses du portefeuille de swap	45.200.000,00	44.132.810,96	-	44.132.810,96	-	1.067.189,04
85.10.91.01 - Amortissements d'emprunts de la Communauté française	882.729.000,00	882.728.070,17	-	882.728.070,17	-	929,83
86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	21.000,00	18.339,64	-	18.339,64	-	2.660,36
86.1 - Service de la dette indirecte	21.000,00	18.339,64	-	18.339,64	-	2.660,36
86.10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté française	1.000,00	703,59	-	703,59	-	296,41
86.10.44.08 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investisseme	1.000,00	703,59	-	703,59	-	296,41
86.11 - Subventions et charges financières des universités libres	20.000,00	17.636,05	-	17.636,05	-	2.363,95
86.11.44.08 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investisseme	20.000,00	17.636,05	-	17.636,05	-	2.363,95
86.11.44.40 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire	-	-	-	-	-	-
CHAPITRE V - Dotations à la région wallonne et à la commission communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.11 - Région Wallonne - Cocof	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.11.45.01 - Dotation à la Région wallonne	447.118.000,00	447.118.000,00	-	447.118.000,00	-	-
90.11.45.02 - Dotation à la Commission communautaire française	128.682.000,00	128.682.000,00	-	128.682.000,00	-	-
90.11.45.03 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement dé	2.987.000,00	2.986.059,64	-	2.986.059,64	-	940,36
Crédits non limitatifs	8.391.458.000,00	8.373.872.629,23	-	8.373.872.629,23	30.580.853,51	48.166.224,28
CHAPITRE I - Services Généraux	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11 - Affaires générales - Secrétariat général	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.0 - Subsistance	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.01 - Dépenses de personnel	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.01.11.03 - Personnel statutaire	226.239.000,00	224.337.187,55	-	224.337.187,55	-	1.901.812,45
11.01.11.04 - Personnel autre que statutaire	209.051.000,00	208.174.366,87	-	208.174.366,87	-	876.633,13
11.01.11.05 - Indemnités de préavis	854.000,00	752.124,17	-	752.124,17	-	101.875,83
11.01.11.10 - Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	8.764.000,00	9.329.045,47	-	9.329.045,47	565.045,47	-
11.01.11.11 - Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Régior	-	-	-	-	-	-
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	7.946.550.000,00	7.931.279.905,17	-	7.931.279.905,17	30.015.808,04	45.285.902,87
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	17.813.000,00	17.485.608,00	-	17.485.608,00	13.600,00	340.992,00
40.1 - Personnel de l'enseignement	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.12 - Frais de fonctionnement	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.12.11.01 - Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matérie	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
40.81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
40.81.01.07 - Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition p	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
41 - Pilotage de l'enseignement	42.547.000,00	43.568.715,95	-	43.568.715,95	2.091.901,82	1.070.185,87

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
41.1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel	17.924.000,00	17.377.024,91	-	17.377.024,91	456.687,91	1.003.663,00
41.11 - Personnel de l'Inspection des centresPMS	407.000,00	338.102,91	-	338.102,91	-	68.897,09
41.11.11.03 - Personnel statutaire	407.000,00	338.102,91	-	338.102,91	-	68.897,09
41.12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire	8.023.000,00	7.276.299,40	-	7.276.299,40	-	746.700,60
41.12.11.03 - Personnel statutaire	8.023.000,00	7.276.299,40	-	7.276.299,40	-	746.700,60
41.13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire	6.548.000,00	7.004.687,91	-	7.004.687,91	456.687,91	-
41.13.11.03 - Personnel statutaire	6.548.000,00	7.004.687,91	-	7.004.687,91	456.687,91	-
41.14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial	865.000,00	833.156,90	-	833.156,90	-	31.843,10
41.14.11.03 - Personnel statutaire	865.000,00	833.156,90	-	833.156,90	-	31.843,10
41.15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion	523.000,00	466.409,48	-	466.409,48	-	56.590,52
41.15.11.03 - Personnel statutaire	523.000,00	466.409,48	-	466.409,48	-	56.590,52
41.16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement pour Adultes	973.000,00	879.655,18	-	879.655,18	-	93.344,82
41.16.11.03 - Personnel statutaire	973.000,00	879.655,18	-	879.655,18	-	93.344,82
41.17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique	585.000,00	578.713,13	-	578.713,13	-	6.286,87
41.17.11.03 - Personnel statutaire	585.000,00	578.713,13	-	578.713,13	-	6.286,87
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.30.11.03 - Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
41.50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
41.50.11.03 - Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.12.11.03 - Personnel statutaire	250.000,00	234.541,07	-	234.541,07	-	15.458,93
46.12.11.04 - Personnel autre que statutaire	862.000,00	1.065.827,78	-	1.065.827,78	203.827,78	-
48 - Centres PMS	128.785.000,00	128.260.016,01	-	128.260.016,01	98.529,40	623.513,39
48.4 - Dépenses de personnel et des centres PMS	128.785.000,00	128.260.016,01	-	128.260.016,01	98.529,40	623.513,39
48.40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques	32.811.000,00	32.413.011,50	-	32.413.011,50	-	397.988,50
48.40.11.03 - Personnel statutaire	32.811.000,00	32.413.011,50	-	32.413.011,50	-	397.988,50
48.42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements	38.053.000,00	38.151.529,40	-	38.151.529,40	98.529,40	-
48.42.43.01 - Subventions-traitements	38.053.000,00	38.151.529,40	-	38.151.529,40	98.529,40	-
48.43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements	57.921.000,00	57.695.475,11	-	57.695.475,11	-	225.524,89
48.43.44.01 - Subventions-traitements	57.921.000,00	57.695.475,11	-	57.695.475,11	-	225.524,89
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	14.974.000,00	15.064.878,91	-	15.064.878,91	317.415,06	226.536,15
50.4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseigner	4.178.000,00	3.953.444,23	-	3.953.444,23	-	224.555,77
50.40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.838.000,00	1.763.284,12	-	1.763.284,12	-	74.715,88
50.40.11.03 - Traitements des chargés de mission	1.838.000,00	1.763.284,12	-	1.763.284,12	-	74.715,88
50.41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelcon	2.340.000,00	2.190.160,11	-	2.190.160,11	-	149.839,89
50.41.11.03 - Personnel statutaire	2.340.000,00	2.190.160,11	-	2.190.160,11	-	149.839,89
50.6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	10.796.000,00	11.111.434,68	-	11.111.434,68	317.415,06	1.980,38
50.60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	6.475.000,00	6.792.415,06	-	6.792.415,06	317.415,06	-
50.60.11.03 - Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	6.475.000,00	6.792.415,06	-	6.792.415,06	317.415,06	-
50.61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelcon	4.321.000,00	4.319.019,62	-	4.319.019,62	-	1.980,38
50.61.11.03 - Personnel statutaire	4.321.000,00	4.319.019,62	-	4.319.019,62	-	1.980,38
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	2.565.025.000,00	2.559.086.282,27	-	2.559.086.282,27	3.173.562,41	9.112.280,14
51.2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.20 - Dépenses liées aux paiements des agents contractuels subventionnés	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.20.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
51.4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	786.227.000,00	783.689.600,01	-	783.689.600,01	436.287,35	2.973.687,34
51.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	56.272.000,00	56.708.287,35	-	56.708.287,35	436.287,35	-
51.41.11.03 - Personnel statutaire du maternel	56.272.000,00	56.708.287,35	-	56.708.287,35	436.287,35	-
51.44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	427.811.000,00	425.915.984,94	-	425.915.984,94	-	1.895.015,06
51.44.43.01 - Subventions-traitements dans le maternel	427.811.000,00	425.915.984,94	-	425.915.984,94	-	1.895.015,06
51.45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements	302.144.000,00	301.065.327,72	-	301.065.327,72	-	1.078.672,28
51.45.44.01 - Subventions-traitements dans le maternel	302.144.000,00	301.065.327,72	-	301.065.327,72	-	1.078.672,28
51.6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	1.687.866.000,00	1.681.832.172,03	-	1.681.832.172,03	104.764,83	6.138.592,80
51.61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	143.132.000,00	142.825.118,02	-	142.825.118,02	-	306.881,98
51.61.11.03 - Personnel statutaire du primaire	143.132.000,00	142.825.118,02	-	142.825.118,02	-	306.881,98
51.62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et alloca	9.512.000,00	9.616.764,83	-	9.616.764,83	104.764,83	-
51.62.11.03 - Personnel statutaire du primaire	9.512.000,00	9.616.764,83	-	9.616.764,83	104.764,83	-
51.63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements	857.538.000,00	857.488.183,37	-	857.488.183,37	-	49.816,63
51.63.43.01 - Subventions-traitements dans le primaire	857.538.000,00	857.488.183,37	-	857.488.183,37	-	49.816,63
51.64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements	677.684.000,00	671.902.105,81	-	671.902.105,81	-	5.781.894,19
51.64.44.01 - Subventions-traitements dans le primaire	677.684.000,00	671.902.105,81	-	671.902.105,81	-	5.781.894,19
52 - Enseignement secondaire	3.183.000.000,00	3.182.613.614,27	-	3.182.613.614,27	9.106.451,26	9.492.836,99
52.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	3.076.465.000,00	3.082.803.361,27	-	3.082.803.361,27	9.106.451,26	2.768.089,99
52.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	713.309.000,00	718.638.513,27	-	718.638.513,27	5.329.513,27	-
52.41.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	713.309.000,00	718.638.513,27	-	718.638.513,27	5.329.513,27	-
52.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et alloca	82.737.000,00	84.129.023,88	-	84.129.023,88	1.392.023,88	-
52.42.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	82.737.000,00	84.129.023,88	-	84.129.023,88	1.392.023,88	-
52.44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	508.459.000,00	510.843.914,11	-	510.843.914,11	2.384.914,11	-
52.44.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	508.459.000,00	510.843.914,11	-	510.843.914,11	2.384.914,11	-
52.45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	1.767.331.000,00	1.764.677.379,75	-	1.764.677.379,75	-	2.653.620,25
52.45.44.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.767.331.000,00	1.764.677.379,75	-	1.764.677.379,75	-	2.653.620,25
52.46 - Service de médiation scolaire - Rémunération	4.629.000,00	4.514.530,26	-	4.514.530,26	-	114.469,74
52.46.11.01 - Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.629.000,00	4.514.530,26	-	4.514.530,26	-	114.469,74
52.6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	78.371.000,00	72.652.596,09	-	72.652.596,09	-	5.718.403,91
52.61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	14.376.000,00	12.560.908,59	-	12.560.908,59	-	1.815.091,41
52.61.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	14.376.000,00	12.560.908,59	-	12.560.908,59	-	1.815.091,41
52.63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements	20.852.000,00	19.609.991,58	-	19.609.991,58	-	1.242.008,42
52.63.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	20.852.000,00	19.609.991,58	-	19.609.991,58	-	1.242.008,42
52.64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements	43.143.000,00	40.481.695,92	-	40.481.695,92	-	2.661.304,08
52.64.44.01 - Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	43.143.000,00	40.481.695,92	-	40.481.695,92	-	2.661.304,08
52.8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
52.80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
52.80.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
53 - Enseignement spécialisé	839.463.000,00	835.479.634,79	-	835.479.634,79	12.061.277,86	16.044.643,07
53.3 - Dépenses de personnel des pôles territoriaux	108.002.000,00	92.217.305,63	-	92.217.305,63	-	15.784.694,37
53.31 - Ecoles de la Communauté	23.681.000,00	19.472.938,79	-	19.472.938,79	-	4.208.061,21
53.31.11.03 - Pôles territoriaux de la Communauté - Dépenses de personnel	23.681.000,00	19.472.938,79	-	19.472.938,79	-	4.208.061,21
53.32 - écoles officielles subventionnées	25.345.000,00	20.184.756,94	-	20.184.756,94	-	5.160.243,06
53.32.43.01 - Pôles territoriaux Officiel Subventionné - Subventions - Traitements	25.345.000,00	20.184.756,94	-	20.184.756,94	-	5.160.243,06
53.33 - écoles libres subventionnées	58.976.000,00	52.559.609,90	-	52.559.609,90	-	6.416.390,10
53.33.44.01 - Pôles territoriaux Libres Subventionnés - Subventions - Traitements	58.976.000,00	52.559.609,90	-	52.559.609,90	-	6.416.390,10
53.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	726.070.000,00	737.724.380,89	-	737.724.380,89	11.914.329,59	259.948,70
53.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et alloc	174.322.000,00	175.539.375,42	-	175.539.375,42	1.217.375,42	-
53.41.11.03 - Personnel statutaire pédagogique	174.322.000,00	175.539.375,42	-	175.539.375,42	1.217.375,42	-

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
53.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et alloca	16.464.000,00	16.204.051,30	-	16.204.051,30	-	259.948,70
53.42.11.03 - Personnel statutaire	16.464.000,00	16.204.051,30	-	16.204.051,30	-	259.948,70
53.44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et alloc	33.244.000,00	34.632.981,95	-	34.632.981,95	1.388.981,95	-
53.44.11.03 - Personnel statutaire paramédical	33.244.000,00	34.632.981,95	-	34.632.981,95	1.388.981,95	-
53.46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	148.296.000,00	149.052.398,02	-	149.052.398,02	756.398,02	-
53.46.43.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	148.296.000,00	149.052.398,02	-	149.052.398,02	756.398,02	-
53.47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	24.125.000,00	24.634.105,45	-	24.634.105,45	509.105,45	-
53.47.43.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	24.125.000,00	24.634.105,45	-	24.634.105,45	509.105,45	-
53.48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	293.157.000,00	298.141.476,01	-	298.141.476,01	4.984.476,01	-
53.48.44.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	293.157.000,00	298.141.476,01	-	298.141.476,01	4.984.476,01	-
53.49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	36.462.000,00	39.519.992,74	-	39.519.992,74	3.057.992,74	-
53.49.44.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	36.462.000,00	39.519.992,74	-	39.519.992,74	3.057.992,74	-
53.6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
53.60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
53.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
54 - Enseignement universitaire	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.0 - Contrôle des universités	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.01.11.01 - Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	1.251.000,00	1.062.189,60	-	1.062.189,60	-	188.810,40
54.01.11.02 - Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et D	337.000,00	166.509,94	-	166.509,94	-	170.490,06
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	659.886.000,00	656.362.485,74	-	656.362.485,74	1.905.925,30	5.429.439,56
55.4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	24.523.000,00	26.101.143,29	-	26.101.143,29	1.905.925,30	327.782,01
55.40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations e	5.326.000,00	5.270.830,14	-	5.270.830,14	-	55.169,86
55.40.11.03 - Personnel statutaire (cadre d'extinction)	5.326.000,00	5.270.830,14	-	5.270.830,14	-	55.169,86
55.41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Haute	2.278.000,00	2.265.908,62	-	2.265.908,62	-	12.091,38
55.41.11.03 - Personnel statutaire (mise en disponibilité)	2.278.000,00	2.265.908,62	-	2.265.908,62	-	12.091,38
55.42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel	1.199.000,00	1.204.676,61	-	1.204.676,61	5.676,61	-
55.42.11.03 - Personnel statutaire (chargés de mission)	1.199.000,00	1.204.676,61	-	1.204.676,61	5.676,61	-
55.43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création de	5.530.000,00	6.120.987,41	-	6.120.987,41	627.248,01	36.260,60
55.43.43.14 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	3.824.000,00	4.451.248,01	-	4.451.248,01	627.248,01	-
55.43.43.15 - Subventions-traitements (chargés de mission)	1.706.000,00	1.669.739,40	-	1.669.739,40	-	36.260,60
55.44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Ha	10.190.000,00	11.238.740,51	-	11.238.740,51	1.273.000,68	224.260,17
55.44.44.10 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	7.381.000,00	8.654.000,68	-	8.654.000,68	1.273.000,68	-
55.44.44.11 - Subventions-traitements (chargés de mission)	2.809.000,00	2.584.739,83	-	2.584.739,83	-	224.260,17
55.5 - Fonctionnement des hautes écoles	619.917.000,00	615.544.754,71	-	615.544.754,71	-	4.372.245,29
55.51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Commun	118.030.000,00	117.141.330,38	-	117.141.330,38	-	888.669,62
55.51.41.21 - Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	118.030.000,00	117.141.330,38	-	117.141.330,38	-	888.669,62
55.52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	12.396.000,00	12.283.780,83	-	12.283.780,83	-	112.219,17
55.52.11.03 - Personnel statutaire des internats autonomes	12.396.000,00	12.283.780,83	-	12.283.780,83	-	112.219,17
55.56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officiell	172.406.000,00	171.780.346,50	-	171.780.346,50	-	625.653,50
55.56.43.14 - Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	172.406.000,00	171.780.346,50	-	171.780.346,50	-	625.653,50
55.57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subve	317.085.000,00	314.339.297,00	-	314.339.297,00	-	2.745.703,00
55.57.44.13 - Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	317.085.000,00	314.339.297,00	-	314.339.297,00	-	2.745.703,00
55.6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles	10.678.000,00	10.347.405,17	-	10.347.405,17	-	330.594,83
55.60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement	3.198.000,00	3.178.970,71	-	3.178.970,71	-	19.029,29
55.60.11.03 - Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.198.000,00	3.178.970,71	-	3.178.970,71	-	19.029,29
55.61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement	1.901.000,00	1.775.184,11	-	1.775.184,11	-	125.815,89
55.61.43.24 - Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	1.901.000,00	1.775.184,11	-	1.775.184,11	-	125.815,89
55.64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Franç	5.579.000,00	5.393.250,35	-	5.393.250,35	-	185.749,65

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
55.64.44.10 - Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de	5.216.000,00	5.077.052,61	-	5.077.052,61	-	138.947,39
55.64.44.11 - Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de	363.000,00	316.197,74	-	316.197,74	-	46.802,26
55.7 - Enseignement supérieur hors université	1.489.000,00	1.123.543,30	-	1.123.543,30	-	365.456,70
55.70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	888.000,00	662.008,69	-	662.008,69	-	225.991,31
55.70.01.01 - Commissaires et délégués du Gouvernement	705.000,00	662.008,69	-	662.008,69	-	42.991,31
55.70.11.02 - Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et D	183.000,00	-	-	-	-	183.000,00
55.72 - Congés de maternité	601.000,00	461.534,61	-	461.534,61	-	139.465,39
55.72.01.01 - Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de m	601.000,00	461.534,61	-	461.534,61	-	139.465,39
55.9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
55.90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
55.90.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors un	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
56 - Enseignement pour adultes	256.507.000,00	255.887.791,55	-	255.887.791,55	285.850,04	905.058,49
56.4 - Dépenses de personnel de l'enseignement pour adultes	252.269.000,00	251.833.281,64	-	251.833.281,64	285.850,04	721.568,40
56.40 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	62.417.000,00	62.310.894,88	-	62.310.894,88	-	106.105,12
56.40.11.03 - Personnel statutaire	62.417.000,00	62.310.894,88	-	62.310.894,88	-	106.105,12
56.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et alloca	4.101.000,00	3.992.837,06	-	3.992.837,06	-	108.162,94
56.41.11.03 - Personnel statutaire	4.101.000,00	3.992.837,06	-	3.992.837,06	-	108.162,94
56.43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	116.565.000,00	116.057.699,66	-	116.057.699,66	-	507.300,34
56.43.43.01 - Subventions-traitements	116.565.000,00	116.057.699,66	-	116.057.699,66	-	507.300,34
56.44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	69.186.000,00	69.471.850,04	-	69.471.850,04	285.850,04	-
56.44.44.01 - Subventions-traitements	69.186.000,00	69.471.850,04	-	69.471.850,04	285.850,04	-
56.6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement pour adultes	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29
56.70 - Initiatives diverses	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29
56.70.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination p	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29
57 - Enseignement artistique	233.816.000,00	233.505.869,60	-	233.505.869,60	757.467,11	1.067.597,51
57.3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	97.018.000,00	97.538.877,58	-	97.538.877,58	737.923,87	217.046,29
57.30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocatio	35.727.000,00	35.877.885,44	-	35.877.885,44	150.885,44	-
57.30.11.03 - Personnel statutaire	35.727.000,00	35.877.885,44	-	35.877.885,44	150.885,44	-
57.31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations	6.521.000,00	6.364.031,26	-	6.364.031,26	-	156.968,74
57.31.11.03 - Personnel statutaire	6.521.000,00	6.364.031,26	-	6.364.031,26	-	156.968,74
57.32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements	16.995.000,00	16.934.922,45	-	16.934.922,45	-	60.077,55
57.32.43.01 - Subventions-traitements	16.995.000,00	16.934.922,45	-	16.934.922,45	-	60.077,55
57.33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements	37.775.000,00	38.362.038,43	-	38.362.038,43	587.038,43	-
57.33.44.01 - Subventions-traitements	37.775.000,00	38.362.038,43	-	38.362.038,43	587.038,43	-
57.4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.48 - Délégués du gouvernement	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.48.01.01 - Dépenses de personnel et de fonctionnement	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	136.623.000,00	135.803.710,31	-	135.803.710,31	19.543,24	838.832,93
57.70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés	119.589.000,00	118.859.996,08	-	118.859.996,08	-	729.003,92
57.70.43.01 - Subventions-traitements	119.589.000,00	118.859.996,08	-	118.859.996,08	-	729.003,92
57.71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés	13.642.000,00	13.532.170,99	-	13.532.170,99	-	109.829,01
57.71.44.01 - Subventions-traitements	13.642.000,00	13.532.170,99	-	13.532.170,99	-	109.829,01
57.72 - Humanités artistiques	3.392.000,00	3.411.543,24	-	3.411.543,24	19.543,24	-
57.72.01.01 - Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libr	3.392.000,00	3.411.543,24	-	3.411.543,24	19.543,24	-
58 - Enseignement à distance	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
58.0 - Subsistance - enseignement et recherche	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
58.02 - Frais de fonctionnement	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
58.02.12.02 - Paiement des professeurs correcteurs	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
Total général	15.890.536.000,00	15.383.007.111,40	309.863.863,60	15.692.870.975,00	30.580.853,51	228.245.878,51

FÉDÉRATION

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.B.2 CRÉDITS DE LIQUIDATION

Article 29 § 1, 2° - tableau visé à l'article 8 § 4, 5°

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
Crédits limitatifs	7.499.078.000,00	7.009.353.815,06	309.863.863,60	7.319.217.678,66	165.516,11	180.025.837,45
CHAPITRE I - Services Généraux	486.716.000,00	403.502.153,48	12.295.015,87	415.797.169,35	-	70.918.830,65
01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	37.518.000,00	37.518.000,00	-	37.518.000,00	-	-
01.1 - Parlement	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.11 - Charges diverses	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.11.41.10 - Dotation au Parlement de la Communauté française	36.180.000,00	36.180.000,00	-	36.180.000,00	-	-
01.2 - Mediateur de la Communauté française	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
01.20 - Fonctionnement	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
01.20.41.10 - Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.338.000,00	1.338.000,00	-	1.338.000,00	-	-
06 - Cabinets ministériels	17.144.000,00	13.894.094,53	12.922,35	13.907.016,88	-	3.236.983,12
06.5 - Gouvernement de la Communauté française	14.358.000,00	11.137.264,67	-	11.137.264,67	-	3.220.735,33
06.51 - Cabinet de la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et	4.945.000,00	4.239.196,71	-	4.239.196,71	-	705.803,29
06.51.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.51.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.502.000,00	3.478.618,70	-	3.478.618,70	-	23.381,30
06.51.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	177.000,00	11.941,13	-	11.941,13	-	165.058,87
06.51.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.51.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	690.000,00	480.999,02	-	480.999,02	-	209.000,98
06.51.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	426.000,00	143.148,92	-	143.148,92	-	282.851,08
06.52 - Cabinet de la 1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion soci	4.224.000,00	3.489.549,44	-	3.489.549,44	-	734.450,56
06.52.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.52.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.321.000,00	2.975.982,77	-	2.975.982,77	-	345.017,23
06.52.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	204.000,00	78.348,15	-	78.348,15	-	125.651,85
06.52.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.52.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	427.000,00	230.431,41	-	230.431,41	-	196.568,59
06.52.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	122.000,00	80.298,17	-	80.298,17	-	41.701,83
06.53 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des M	2.224.000,00	1.678.219,39	-	1.678.219,39	-	545.780,61
06.53.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.53.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.411.000,00	1.306.744,53	-	1.306.744,53	-	104.255,47
06.53.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	104.000,00	13.489,78	-	13.489,78	-	90.510,22
06.53.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.53.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	346.000,00	182.187,61	-	182.187,61	-	163.812,39
06.53.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	213.000,00	51.308,53	-	51.308,53	-	161.691,47
06.54 - Cabinet de la Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des M	2.594.000,00	1.456.517,41	-	1.456.517,41	-	1.137.482,59
06.54.11.01 - Traitement et frais de représentation du Ministre	141.000,00	115.959,80	-	115.959,80	-	25.040,20
06.54.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.833.000,00	1.178.384,67	-	1.178.384,67	-	654.615,33
06.54.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	122.000,00	32.308,34	-	32.308,34	-	89.691,66
06.54.12.06 - Indemnités de logement	9.000,00	8.529,14	-	8.529,14	-	470,86
06.54.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	416.000,00	92.064,76	-	92.064,76	-	323.935,24
06.54.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	73.000,00	29.270,70	-	29.270,70	-	43.729,30
06.56 - Cabinet du Ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances	371.000,00	273.781,72	-	273.781,72	-	97.218,28
06.56.11.02 - Traitements et indemnités du personnel du cabinet	271.000,00	254.176,35	-	254.176,35	-	16.823,65
06.56.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	19.000,00	7.732,72	-	7.732,72	-	11.267,28
06.56.12.19 - Frais de fonctionnement du cabinet	48.000,00	8.728,71	-	8.728,71	-	39.271,29
06.56.74.01 - Dépenses patrimoniales du cabinet	33.000,00	3.143,94	-	3.143,94	-	29.856,06
06.9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	2.786.000,00	2.756.829,86	12.922,35	2.769.752,21	-	16.247,79
06.91 - Loyers - Frais de fonctionnement	2.786.000,00	2.756.829,86	12.922,35	2.769.752,21	-	16.247,79
06.91.12.01 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	-	-	-	-	-	-
06.91.12.03 - Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-
06.91.12.04 - Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	501.000,00	472.511,98	12.922,35	485.434,33	-	15.565,67

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
06.91.12.05 - Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et tax	168.000,00	167.317,88	-	167.317,88	-	682,12
06.91.12.06 - Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes r	-	-	-	-	-	-
06.91.41.01 - Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	2.117.000,00	2.117.000,00	-	2.117.000,00	-	-
10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organique	2.391.000,00	1.306.269,55	-	1.306.269,55	-	1.084.730,45
10.5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	1.768.000,00	1.041.352,70	-	1.041.352,70	-	726.647,30
10.51 - Dépenses de personnel	1.014.000,00	591.438,67	-	591.438,67	-	422.561,33
10.51.11.01 - Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	12.000,00	-	-	-	-	12.000,00
10.51.11.02 - Traitements et indemnités du personnel	485.000,00	480.859,94	-	480.859,94	-	4.140,06
10.51.11.03 - Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	480.000,00	88.997,40	-	88.997,40	-	391.002,60
10.51.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	37.000,00	21.581,33	-	21.581,33	-	15.418,67
10.52 - Frais de fonctionnement	754.000,00	449.914,03	-	449.914,03	-	304.085,97
10.52.11.01 - Dépenses conventions transports publics du domaine GOV	200.000,00	148.212,89	-	148.212,89	-	51.787,11
10.52.12.05 - Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du tr	26.000,00	233,63	-	233,63	-	25.766,37
10.52.12.06 - Dépenses de fonctionnement mutualisées du domaine GOV	250.000,00	232.976,76	-	232.976,76	-	17.023,24
10.52.12.08 - Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les ag	230.000,00	47.782,42	-	47.782,42	-	182.217,58
10.52.12.09 - Frais de fonctionnement du SePAC	25.000,00	16.339,34	-	16.339,34	-	8.660,66
10.52.74.01 - Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23.000,00	4.368,99	-	4.368,99	-	18.631,01
10.6 - Charges liées au Gouvernement	623.000,00	264.916,85	-	264.916,85	-	358.083,15
10.60 - Dépenses de personnel	327.000,00	263.068,53	-	263.068,53	-	63.931,47
10.60.11.02 - Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	323.000,00	260.492,24	-	260.492,24	-	62.507,76
10.60.11.04 - Indemnités généralement quelconques au personnel	4.000,00	2.576,29	-	2.576,29	-	1.423,71
10.61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information	296.000,00	1.848,32	-	1.848,32	-	294.151,68
10.61.12.08 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffu	289.000,00	-	-	-	-	289.000,00
10.61.12.19 - Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	5.000,00	1.848,32	-	1.848,32	-	3.151,68
10.61.74.02 - Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	2.000,00	-	-	-	-	2.000,00
11 - Affaires générales - Secrétariat général	187.612.000,00	109.635.525,81	12.221.750,16	121.857.275,97	-	65.754.724,03
11.0 - Subsistance	137.712.000,00	78.962.504,87	1.364.493,80	80.326.998,67	-	57.385.001,33
11.01 - Dépenses de personnel	23.723.000,00	16.513.565,67	204.722,72	16.718.288,39	-	7.004.711,61
11.01.01.02 - Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	1.069.000,00	750.894,77	204.722,72	955.617,49	-	113.382,51
11.01.01.03 - Provision pour dépenses liées au personnel	6.550.000,00	-	-	-	-	6.550.000,00
11.01.11.09 - Personnel détaché - Remboursement de traitements	466.000,00	333.422,29	-	333.422,29	-	132.577,71
11.01.11.12 - Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	7.482.000,00	7.282.058,65	-	7.282.058,65	-	199.941,35
11.01.11.40 - Intervention dans les chèques-repas	8.156.000,00	8.147.189,96	-	8.147.189,96	-	8.810,04
11.02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions	75.662.000,00	25.473.480,49	581.276,03	26.054.756,52	-	49.607.243,48
11.02.01.02 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	-	-	-	-	-	-
11.02.01.03 - Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-	-	-
11.02.01.07 - Provision pour interruption de carrières	11.895.000,00	-	-	-	-	11.895.000,00
11.02.01.08 - Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-
11.02.01.09 - Provision pour des investissements en infrastructures	403.000,00	403.000,00	-	403.000,00	-	-
11.02.01.10 - Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250.000,00	9.250.000,00	-	9.250.000,00	-	-
11.02.01.14 - Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	-	-	-	-	-	-
11.02.01.15 - Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-B	-	-	-	-	-	-
11.02.01.20 - Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	1.867.000,00	-	-	-	-	1.867.000,00
11.02.01.21 - Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère	-	-	-	-	-	-
11.02.01.23 - Provision pour statutarisation dans les OAP	661.000,00	-	-	-	-	661.000,00
11.02.01.24 - Provision pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	32.071.000,00	-	-	-	-	32.071.000,00
11.02.12.02 - Frais généraux de fonctionnement liés à la gestion immobilière et mobilière	10.591.000,00	10.059.574,82	24.155,61	10.083.730,43	-	507.269,57
11.02.12.03 - Dépenses de consommation énergétique	180.000,00	152.113,45	-	152.113,45	-	27.886,55
11.02.12.05 - Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour char	4.612.000,00	4.495.304,32	-	4.495.304,32	-	116.695,68

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
11.02.12.06 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de com	271.000,00	103.326,27	82.994,62	186.320,89	-	84.679,11
11.02.12.07 - Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.181.000,00	466.823,73	124.318,74	591.142,47	-	589.857,53
11.02.12.08 - Indemnités équipement télétravail	150.000,00	100.635,56	-	100.635,56	-	49.364,44
11.02.12.09 - Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	123.000,00	121.814,01	-	121.814,01	-	1.185,99
11.02.12.12 - Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	320.000,00	52.185,73	267.814,27	320.000,00	-	-
11.02.12.13 - Plate-forme e-Procurement	40.000,00	40.000,00	-	40.000,00	-	-
11.02.12.14 - Dépenses visant à favoriser la cohésion d'équipe (NWOW)	243.000,00	150.761,45	16.388,91	167.150,36	-	75.849,64
11.02.33.01 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138.000,00	36.518,00	36.518,00	73.036,00	-	64.964,00
11.02.45.01 - Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850.000,00	-	-	-	-	850.000,00
11.02.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	816.000,00	41.423,15	29.085,88	70.509,03	-	745.490,97
11.03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique	3.270.000,00	3.006.015,07	17.995,05	3.024.010,12	-	245.989,88
11.03.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement	2.425.000,00	2.401.330,65	17.995,05	2.419.325,70	-	5.674,30
11.03.12.02 - Assurances	410.000,00	382.759,46	-	382.759,46	-	27.240,54
11.03.34.01 - Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Commu	435.000,00	221.924,96	-	221.924,96	-	213.075,04
11.04 - Affaires budgétaires et trésorerie	46.000,00	44.808,24	-	44.808,24	-	1.191,76
11.04.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	40.000,00	39.905,24	-	39.905,24	-	94,76
11.04.12.04 - Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6.000,00	4.903,00	-	4.903,00	-	1.097,00
11.04.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-
11.05 - Action sociale	1.361.000,00	802.500,00	558.500,00	1.361.000,00	-	-
11.05.41.01 - Subventions à l'ASBL Service social	1.361.000,00	802.500,00	558.500,00	1.361.000,00	-	-
11.06 - Médecine du travail	1.001.000,00	943.960,91	-	943.960,91	-	57.039,09
11.06.12.34 - Conventions inhérentes à la Médecine du travail et contrôle des absences pour maladie	810.000,00	809.083,47	-	809.083,47	-	916,53
11.06.12.36 - Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernem	191.000,00	134.877,44	-	134.877,44	-	56.122,56
11.07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires	17.471.000,00	17.040.943,82	2.000,00	17.042.943,82	-	428.056,18
11.07.01.01 - Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drog	22.000,00	17.741,04	-	17.741,04	-	4.258,96
11.07.01.02 - Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes	731.000,00	730.608,98	-	730.608,98	-	391,02
11.07.12.02 - Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de sar	464.000,00	439.911,99	-	439.911,99	-	24.088,01
11.07.12.03 - Commission consultative de planification de l'offre médicale	75.000,00	21.340,81	-	21.340,81	-	53.659,19
11.07.33.00 - Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	15.866.000,00	15.569.000,00	-	15.569.000,00	-	297.000,00
11.07.33.01 - Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés	263.000,00	262.341,00	-	262.341,00	-	659,00
11.07.33.02 - Subvention à la société scientifique de médecine générale	50.000,00	-	2.000,00	2.000,00	-	48.000,00
11.08 - Provisions - Fonds Ecureuil	15.062.000,00	15.049.600,00	-	15.049.600,00	-	12.400,00
11.08.41.43 - Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fo	15.062.000,00	15.049.600,00	-	15.049.600,00	-	12.400,00
11.09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale	116.000,00	87.630,67	-	87.630,67	-	28.369,33
11.09.12.01 - Frais de fonctionnement de la Commission de recours des jeunes privés de liberté	36.000,00	35.893,09	-	35.893,09	-	106,91
11.09.34.01 - Remboursement recettes indues d'années antérieures	80.000,00	51.737,58	-	51.737,58	-	28.262,42
11.1 - Secretariat général	4.021.000,00	2.867.967,74	649.577,05	3.517.544,79	-	503.455,21
11.10 - Promotion de Bruxelles	877.000,00	529.000,00	110.388,00	639.388,00	-	237.612,00
11.10.33.01 - Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	645.000,00	459.000,00	70.388,00	529.388,00	-	115.612,00
11.10.33.02 - Subventions dédiées à l'Enseignement supérieur dans le cadre de la promotion de Bruxelles	32.000,00	-	32.000,00	32.000,00	-	-
11.10.45.01 - Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la pr	200.000,00	70.000,00	8.000,00	78.000,00	-	122.000,00
11.11 - Secrétariat général - fonctionnement	125.000,00	75.264,98	-	75.264,98	-	49.735,02
11.11.12.01 - Frais généraux de fonctionnement du Secrétariat général	80.000,00	37.393,23	-	37.393,23	-	42.606,77
11.11.12.24 - Dépenses diverses, frais de représentation	35.000,00	29.640,70	-	29.640,70	-	5.359,30
11.11.12.25 - Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coord	10.000,00	8.231,05	-	8.231,05	-	1.768,95
11.12 - Information et recherches	198.000,00	96.881,53	83.527,43	180.408,96	-	17.591,04
11.12.12.32 - Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de	182.000,00	82.381,53	83.527,43	165.908,96	-	16.091,04
11.12.33.01 - Subventions diverses en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de rec	16.000,00	14.500,00	-	14.500,00	-	1.500,00
11.13 - Académie Royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
11.13.33.02 - Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-
11.14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification	1.375.000,00	1.119.967,80	157.010,52	1.276.978,32	-	98.021,68
11.14.41.01 - Contribution au service commun "e-WBS"	1.157.000,00	999.989,48	157.010,52	1.157.000,00	-	-
11.14.41.02 - Contribution au SDG (single digital gateway)	218.000,00	119.978,32	-	119.978,32	-	98.021,68
11.15 - Centre de documentation	35.000,00	4.500,16	346,30	4.846,46	-	30.153,54
11.15.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35.000,00	4.500,16	346,30	4.846,46	-	30.153,54
11.16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	190.000,00	51.610,14	127.095,21	178.705,35	-	11.294,65
11.16.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	190.000,00	51.610,14	127.095,21	178.705,35	-	11.294,65
11.17 - Cellule maltraitance	162.000,00	50.464,09	103.171,05	153.635,14	-	8.364,86
11.17.12.32 - Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	162.000,00	50.464,09	103.171,05	153.635,14	-	8.364,86
11.18 - Observatoire des politiques culturelles	178.000,00	178.000,00	-	178.000,00	-	-
11.18.41.01 - Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	178.000,00	178.000,00	-	178.000,00	-	-
11.19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias	881.000,00	762.279,04	68.038,54	830.317,58	-	50.682,42
11.19.12.02 - Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médi	171.000,00	165.974,66	-	165.974,66	-	5.025,34
11.19.33.03 - Soutiens divers dans l'éducation aux médias	710.000,00	596.304,38	68.038,54	664.342,92	-	45.657,08
11.2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	5.515.000,00	4.754.388,04	372.378,53	5.126.766,57	-	388.233,43
11.20 - Action en matière de protection de la santé	898.000,00	847.732,05	96,10	847.828,15	-	50.171,85
11.20.12.36 - Contrôle médico-sportif	454.000,00	411.532,46	96,10	411.628,56	-	42.371,44
11.20.12.38 - Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212.000,00	208.998,06	-	208.998,06	-	3.001,94
11.20.33.01 - Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	94.000,00	91.906,02	-	91.906,02	-	2.093,98
11.20.45.01 - Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	138.000,00	135.295,51	-	135.295,51	-	2.704,49
11.21 - Formation - Recrutement - Sélection	4.617.000,00	3.906.655,99	372.282,43	4.278.938,42	-	338.061,58
11.21.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	-	-	-	-	-	-
11.21.01.03 - Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	114.000,00	103.008,92	-	103.008,92	-	10.991,08
11.21.01.05 - Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	334.000,00	98.829,96	39.892,23	138.722,19	-	195.277,81
11.21.01.07 - Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	532.000,00	430.233,33	26.202,55	456.435,88	-	75.564,12
11.21.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de	34.000,00	30.547,68	-	30.547,68	-	3.452,32
11.21.12.02 - Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine d	797.000,00	556.455,45	190.348,05	746.803,50	-	50.196,50
11.21.12.03 - Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194.000,00	77.944,06	115.839,60	193.783,66	-	216,34
11.21.41.02 - Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wal	2.592.000,00	2.592.000,00	-	2.592.000,00	-	-
11.21.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20.000,00	17.636,59	-	17.636,59	-	2.363,41
11.3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté	35.540.000,00	19.876.482,80	9.688.706,77	29.565.189,57	-	5.974.810,43
11.31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté fra	7.072.000,00	3.900.154,98	2.376.168,28	6.276.323,26	-	795.676,74
11.31.12.10 - Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, jetons de p	196.000,00	5.400,64	190.596,38	195.997,02	-	2,98
11.31.12.11 - Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauf	676.000,00	91.520,68	34.422,37	125.943,05	-	550.056,95
11.31.12.25 - Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la p	-	-	-	-	-	-
11.31.31.01 - Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205.000,00	109.000,00	96.000,00	205.000,00	-	-
11.31.33.02 - Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'intercultu	2.411.000,00	1.428.967,41	797.079,56	2.226.046,97	-	184.953,03
11.31.33.04 - Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffe	-	-	-	-	-	-
11.31.33.05 - Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, d	1.654.000,00	1.214.112,10	438.931,40	1.653.043,50	-	956,50
11.31.33.10 - Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités soc	1.400.000,00	552.455,34	814.113,57	1.366.568,91	-	33.431,09
11.31.33.11 - subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte cont	-	-	-	-	-	-
11.31.41.01 - Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59.000,00	28.475,00	5.025,00	33.500,00	-	25.500,00
11.31.41.02 - Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté françai	251.000,00	250.223,81	-	250.223,81	-	776,19
11.31.41.03 - Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	220.000,00	220.000,00	-	220.000,00	-	-
11.32 - Egalité des chances	24.379.000,00	14.888.077,59	6.700.715,17	21.588.792,76	-	2.790.207,24
11.32.01.03 - Initiative en matière de lutte contre le racisme	110.000,00	60.016,00	-	60.016,00	-	49.984,00
11.32.01.05 - Provision en faveur de repas complets, sains et durables au sein des établissements scolaire	19.900.000,00	12.828.404,37	5.009.935,71	17.838.340,08	-	2.061.659,92
11.32.11.12 - Indemnités pour chargés de mission du Conseil Droits des femmes	10.000,00	1.996,28	-	1.996,28	-	8.003,72

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
11.32.12.30 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses d	145.000,00	24.460,78	3.088,24	27.549,02	-	117.450,98
11.32.12.31 - Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	123.000,00	26.974,53	6.050,00	33.024,53	-	89.975,47
11.32.33.01 - Subventions pour les collectifs relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes	700.000,00	127.046,15	485.775,40	612.821,55	-	87.178,45
11.32.33.02 - Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination,	1.791.000,00	1.152.235,00	306.380,28	1.458.615,28	-	332.384,72
11.32.33.06 - Subvention pour des projets visant EVRAS	107.000,00	85.000,00	21.898,26	106.898,26	-	101,74
11.32.33.08 - Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Franç	1.027.000,00	177.294,48	814.487,28	991.781,76	-	35.218,24
11.32.41.01 - Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49.000,00	41.650,00	-	41.650,00	-	7.350,00
11.32.41.03 - Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	-	-	-	-	-	-
11.32.45.01 - Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte cont	417.000,00	363.000,00	53.100,00	416.100,00	-	900,00
11.33 - Communauté germanophone	75.000,00	65.063,63	2.287,50	67.351,13	-	7.648,87
11.33.33.04 - Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et gerr	75.000,00	65.063,63	2.287,50	67.351,13	-	7.648,87
11.34 - Manifestations diverses	38.000,00	-	37.500,00	37.500,00	-	500,00
11.34.33.03 - Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	38.000,00	-	37.500,00	37.500,00	-	500,00
11.35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation	2.242.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	2.222.000,00
11.35.01.01 - Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	2.202.000,00	-	-	-	-	2.202.000,00
11.35.12.01 - Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du	10.000,00	-	-	-	-	10.000,00
11.35.33.03 - Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le dom	30.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	10.000,00
11.36 - Interventions diverses de la Loterie nationale	-	-	-	-	-	-
11.36.33.00 - Culture Education permanente - Part attributaire de la Loterie Nationale	-	-	-	-	-	-
11.37 - Protection des droits de l'enfant	573.000,00	374.498,60	186.531,51	561.030,11	-	11.969,89
11.37.12.01 - Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la f	379.000,00	253.459,15	124.981,51	378.440,66	-	559,34
11.37.12.11 - Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	105.000,00	93.639,45	-	93.639,45	-	11.360,55
11.37.33.01 - Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à	89.000,00	27.400,00	61.550,00	88.950,00	-	50,00
11.38 - Démocratie ou barbarie	1.161.000,00	628.688,00	385.504,31	1.014.192,31	-	146.807,69
11.38.01.01 - Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et de	810.000,00	504.414,43	263.896,70	768.311,13	-	41.688,87
11.38.12.01 - Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radica	351.000,00	124.273,57	121.607,61	245.881,18	-	105.118,82
11.38.12.03 - Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extr	-	-	-	-	-	-
11.38.33.02 - Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicali	-	-	-	-	-	-
11.5 - Cabinets dissous	588.000,00	349.781,72	1.515,01	351.296,73	-	236.703,27
11.50 - Charges liées aux cabinets dissous	588.000,00	349.781,72	1.515,01	351.296,73	-	236.703,27
11.50.11.03 - Charges du personnel liées aux cabinets dissous	155.000,00	135.986,47	-	135.986,47	-	19.013,53
11.50.11.06 - Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de	333.000,00	199.969,05	-	199.969,05	-	133.030,95
11.50.12.02 - Charges liées aux cabinets dissous	100.000,00	13.826,20	1.515,01	15.341,21	-	84.658,79
11.7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement	1.858.000,00	1.244.574,60	-	1.244.574,60	-	613.425,40
11.70 - Frais de fonctionnement des Commissaires	1.858.000,00	1.244.574,60	-	1.244.574,60	-	613.425,40
11.70.11.04 - Rémunération du personnel autre que statutaire	1.563.000,00	1.138.172,07	-	1.138.172,07	-	424.827,93
11.70.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125.000,00	106.402,53	-	106.402,53	-	18.597,47
11.70.12.02 - Dépenses inhérentes à la mise en oeuvre du Décret gouvernance	170.000,00	-	-	-	-	170.000,00
11.8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française	1.959.000,00	1.319.538,59	-	1.319.538,59	-	639.461,41
11.80 - Cellule fiscale	106.000,00	35.334,43	-	35.334,43	-	70.665,57
11.80.11.01 - Traitements et indemnités du personnel	100.000,00	34.758,25	-	34.758,25	-	65.241,75
11.80.12.01 - Frais de fonctionnement	6.000,00	576,18	-	576,18	-	5.423,82
11.80.74.01 - Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-
11.81 - Cellule d'informations financières	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
11.81.12.01 - Frais de fonctionnement	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
11.82 - Contribution de la Communauté Française au Service Commun d'Audit	1.803.000,00	1.284.204,16	-	1.284.204,16	-	518.795,84
11.82.45.01 - Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	1.719.000,00	1.226.400,00	-	1.226.400,00	-	492.600,00
11.82.45.02 - Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	84.000,00	57.804,16	-	57.804,16	-	26.195,84
11.9 - Pilotage du budget de la Communauté française	419.000,00	260.287,45	145.079,00	405.366,45	-	13.633,55

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
11.90 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	419.000,00	260.287,45	145.079,00	405.366,45	-	13.633,55
11.90.01.01 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	360.000,00	201.287,45	145.079,00	346.366,45	-	13.633,55
11.90.33.04 - Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE	59.000,00	59.000,00	-	59.000,00	-	-
12 - Informatique	130.081.000,00	130.078.268,00	-	130.078.268,00	-	2.732,00
12.1 - Informatique et bureautique	130.081.000,00	130.078.268,00	-	130.078.268,00	-	2.732,00
12.14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles	119.754.000,00	119.754.000,00	-	119.754.000,00	-	-
12.14.41.01 - Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Comr	119.754.000,00	119.754.000,00	-	119.754.000,00	-	-
12.15 - Expertise numérique	10.327.000,00	10.324.268,00	-	10.324.268,00	-	2.732,00
12.15.01.09 - Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	227.000,00	227.000,00	-	227.000,00	-	-
12.15.01.10 - Stratégie numérique pour l'enseignement	10.100.000,00	10.097.268,00	-	10.097.268,00	-	2.732,00
13 - Gestion des Immeubles	61.758.000,00	61.740.546,97	-	61.740.546,97	-	17.453,03
13.0 - Subsistance	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.01 - Biens, services et indemnités	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.01.12.20 - Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-dur	31.000,00	13.546,97	-	13.546,97	-	17.453,03
13.1 - Immeubles de la Communauté française	61.727.000,00	61.727.000,00	-	61.727.000,00	-	-
13.11 - Gestion des immeubles de la Communauté française	61.727.000,00	61.727.000,00	-	61.727.000,00	-	-
13.11.41.01 - Dotation pour les infrastructures administratives	29.955.000,00	29.955.000,00	-	29.955.000,00	-	-
13.11.41.03 - Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	31.772.000,00	31.772.000,00	-	31.772.000,00	-	-
14 - Relations internationales et Fonds Européens	50.212.000,00	49.329.448,62	60.343,36	49.389.791,98	-	822.208,02
14.1 - Relations internationales	44.294.000,00	44.197.000,00	55.000,00	44.252.000,00	-	42.000,00
14.11 - Wallonie Bruxelles International	43.945.000,00	43.945.000,00	-	43.945.000,00	-	-
14.11.12.01 - Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence	-	-	-	-	-	-
14.11.41.01 - Dotation à Wallonie Bruxelles International	43.945.000,00	43.945.000,00	-	43.945.000,00	-	-
14.12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales	97.000,00	-	55.000,00	55.000,00	-	42.000,00
14.12.33.02 - Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	81.000,00	-	39.000,00	39.000,00	-	42.000,00
14.12.33.03 - Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dan	16.000,00	-	16.000,00	16.000,00	-	-
14.13 - Intervention en faveur de la Cocof	252.000,00	252.000,00	-	252.000,00	-	-
14.13.45.01 - Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	252.000,00	252.000,00	-	252.000,00	-	-
14.2 - Actions relatives aux fonds européens	1.390.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	383.000,00
14.22 - Actions et études diverses	1.390.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	383.000,00
14.22.01.03 - Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	383.000,00	-	-	-	-	383.000,00
14.22.41.01 - Dotation à l'agence FSE	1.007.000,00	1.007.000,00	-	1.007.000,00	-	-
14.3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires	4.528.000,00	4.125.448,62	5.343,36	4.130.791,98	-	397.208,02
14.30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux progra	4.528.000,00	4.125.448,62	5.343,36	4.130.791,98	-	397.208,02
14.30.01.03 - Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	200.000,00	-	-	-	-	200.000,00
14.30.12.01 - Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	91.000,00	24.281,76	-	24.281,76	-	66.718,24
14.30.12.02 - Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21.000,00	21.000,00	-	21.000,00	-	-
14.30.12.03 - Cotisations internationales et contributions	244.000,00	229.153,51	-	229.153,51	-	14.846,49
14.30.12.04 - Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des pr	370.000,00	249.013,35	5.343,36	254.356,71	-	115.643,29
14.30.41.03 - Dotation à l'Agence AEF Europe	30.000,00	30.000,00	-	30.000,00	-	-
14.30.41.31 - Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans	3.477.000,00	3.477.000,00	-	3.477.000,00	-	-
14.30.43.01 - Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales dont des projets cofinanc	95.000,00	95.000,00	-	95.000,00	-	-
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	2.291.547.000,00	1.971.257.237,85	270.268.886,22	2.241.526.124,07	165.516,11	50.186.392,04
15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	74.601.000,00	72.096.107,33	634.692,78	72.730.800,11	-	1.870.199,89
15.0 - Subsistance	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.01 - Subsistance administration	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.01.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5.000,00	3.716,06	-	3.716,06	-	1.283,94
15.1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et	46.897.000,00	45.109.996,87	-	45.109.996,87	-	1.787.003,13
15.12 - Hôpitaux universitaires	32.671.000,00	30.883.996,87	-	30.883.996,87	-	1.787.003,13

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
15.12.01.01 - Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction,	26.612.000,00	25.483.057,00	-	25.483.057,00	-	1.128.943,00
15.12.01.04 - Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien de	5.957.000,00	5.301.282,98	-	5.301.282,98	-	655.717,02
15.12.12.01 - Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AViQ en matière d	102.000,00	99.656,89	-	99.656,89	-	2.343,11
15.13 - Aide à la jeunesse	4.140.000,00	4.140.000,00	-	4.140.000,00	-	-
15.13.41.01 - Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	4.140.000,00	4.140.000,00	-	4.140.000,00	-	-
15.14 - Maisons de justice	10.086.000,00	10.086.000,00	-	10.086.000,00	-	-
15.14.41.01 - Dotation pour les infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAI-SPJ	10.086.000,00	10.086.000,00	-	10.086.000,00	-	-
15.2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture	10.669.000,00	9.952.394,40	634.692,78	10.587.087,18	-	81.912,82
15.22 - Musées	9.567.000,00	9.567.000,00	-	9.567.000,00	-	-
15.22.41.01 - Dotation pour les infrastructures culturelles	9.567.000,00	9.567.000,00	-	9.567.000,00	-	-
15.24 - Défense et mise en valeur de l'architecture	918.000,00	201.394,40	634.692,78	836.087,18	-	81.912,82
15.24.12.30 - Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	278.000,00	135.014,40	125.797,78	260.812,18	-	17.187,82
15.24.33.21 - Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	210.000,00	66.380,00	143.395,00	209.775,00	-	225,00
15.24.33.22 - Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	430.000,00	-	365.500,00	365.500,00	-	64.500,00
15.27 - Maison de jeunes	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
15.27.41.01 - Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
15.3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
15.32 - Centres sportifs	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
15.32.41.01 - Dotation pour les infrastructures sportives	17.030.000,00	17.030.000,00	-	17.030.000,00	-	-
17 - Aide à la jeunesse	463.342.000,00	449.988.129,53	2.563.910,80	452.552.040,33	107.257,05	10.897.216,72
17.0 - Subsistance	6.483.000,00	4.396.716,06	976.280,53	5.372.996,59	107.257,05	1.217.260,46
17.01 - Fonctionnement de divers services	2.356.000,00	1.718.439,72	677.761,71	2.396.201,43	107.257,05	67.055,62
17.01.12.01 - Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, admir	459.000,00	337.010,38	54.934,00	391.944,38	-	67.055,62
17.01.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépe	1.897.000,00	1.381.429,34	622.827,71	2.004.257,05	107.257,05	-
17.02 - Energie	1.023.000,00	738.435,88	54.229,91	792.665,79	-	230.334,21
17.02.12.03 - Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	130.000,00	121.378,84	-	121.378,84	-	8.621,16
17.02.12.04 - Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	650.000,00	412.801,23	41.388,33	454.189,56	-	195.810,44
17.02.12.05 - Transférement	243.000,00	204.255,81	12.841,58	217.097,39	-	25.902,61
17.03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public	2.112.000,00	1.770.800,59	497,50	1.771.298,09	-	340.701,91
17.03.12.29 - Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillanc	2.000,00	415,31	-	415,31	-	1.584,69
17.03.12.32 - Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection d	2.100.000,00	1.768.589,90	497,50	1.769.087,40	-	330.912,60
17.03.12.33 - Dépenses relatives à l'entretien des jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accomp	10.000,00	1.795,38	-	1.795,38	-	8.204,62
17.04 - Formation	861.000,00	155.473,53	212.930,96	368.404,49	-	492.595,51
17.04.12.33 - Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des m	861.000,00	155.473,53	212.930,96	368.404,49	-	492.595,51
17.05 - Achat de matériel	131.000,00	13.566,34	30.860,45	44.426,79	-	86.573,21
17.05.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	131.000,00	13.566,34	30.860,45	44.426,79	-	86.573,21
17.1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	456.859.000,00	445.591.413,47	1.587.630,27	447.179.043,74	-	9.679.956,26
17.11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales	1.203.000,00	946.150,58	141.021,09	1.087.171,67	-	115.828,33
17.11.12.35 - Dépenses relatives aux actions en matière de prévention générale menées par les instances	79.000,00	23.060,67	14.520,00	37.580,67	-	41.419,33
17.11.12.37 - Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	59.000,00	39.102,05	530,30	39.632,35	-	19.367,65
17.11.12.39 - Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	30.000,00	15.838,87	350,00	16.188,87	-	13.811,13
17.11.12.70 - Dépenses relatives à la gestion du personnel et du travail pédagogique sur les pratiques prof	53.000,00	37.806,95	-	37.806,95	-	15.193,05
17.11.33.08 - Subventions aux actions de prévention spécialisée	658.000,00	526.342,04	105.620,79	631.962,83	-	26.037,17
17.11.33.17 - Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224.000,00	224.000,00	-	224.000,00	-	-
17.11.33.18 - Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'a	100.000,00	80.000,00	20.000,00	100.000,00	-	-
17.13 - Aides à l'adoption	1.288.000,00	1.097.896,51	103.964,75	1.201.861,26	-	86.138,74
17.13.12.74 - Dépenses liées à l'éxécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC)	233.000,00	146.715,89	350,40	147.066,29	-	85.933,71
17.13.33.05 - Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.055.000,00	951.180,62	103.614,35	1.054.794,97	-	205,03
17.14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses	452.134.000,00	441.935.167,88	1.103.470,56	443.038.638,44	-	9.095.361,56

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
17.14.01.02 - Provision pour la mise en oeuvre de mesures de soutien au secteur de l'Aide à la Jeunesse	576.000,00	-	27.574,81	27.574,81	-	548.425,19
17.14.01.05 - Nouvelles politiques Aide à la Jeunesse	814.000,00	716.880,78	-	716.880,78	-	97.119,22
17.14.12.20 - Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	100.000,00	-	-	-	-	100.000,00
17.14.33.07 - Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
17.14.33.10 - Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans	2.442.000,00	1.811.804,16	-	1.811.804,16	-	630.195,84
17.14.33.11 - Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents s	2.708.000,00	2.410.900,93	-	2.410.900,93	-	297.099,07
17.14.33.17 - Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	42.563.000,00	41.681.242,59	-	41.681.242,59	-	881.757,41
17.14.33.19 - Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	8.268.000,00	8.267.999,07	-	8.267.999,07	-	0,93
17.14.33.21 - Subventions à des internats scolaires	3.184.000,00	3.183.998,92	-	3.183.998,92	-	1,08
17.14.33.22 - Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	55.000,00	37.363,24	-	37.363,24	-	17.636,76
17.14.33.23 - Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement d	7.709.000,00	7.708.754,07	-	7.708.754,07	-	245,93
17.14.33.24 - Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	30.040.000,00	30.039.907,71	-	30.039.907,71	-	92,29
17.14.33.25 - Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.365.000,00	1.337.271,67	-	1.337.271,67	-	27.728,33
17.14.33.27 - Subventions à des services non-agréés pour l'accueil occasionnel des jeunes	66.000,00	-	-	-	-	66.000,00
17.14.33.28 - Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif	270.708.000,00	268.497.257,59	-	268.497.257,59	-	2.210.742,41
17.14.33.32 - Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes	303.000,00	302.999,93	-	302.999,93	-	0,07
17.14.33.33 - Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes	34.000,00	7.707,96	-	7.707,96	-	26.292,04
17.14.33.35 - Subventions non marchand	4.778.000,00	1.431.984,49	221.922,61	1.653.907,10	-	3.124.092,90
17.14.33.36 - Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	5.732.000,00	5.158.874,13	493.534,97	5.652.409,10	-	79.590,90
17.14.33.37 - Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.837.000,00	1.502.300,65	-	1.502.300,65	-	334.699,35
17.14.33.40 - Subventions au fonds Mirabel social	361.000,00	288.800,00	70.600,00	359.400,00	-	1.600,00
17.14.33.41 - Subventions aux projets en voie d'agrément	676.000,00	517.980,97	86.713,28	604.694,25	-	71.305,75
17.14.33.42 - Subventions aux services d'accompagnement	61.954.000,00	61.631.006,40	-	61.631.006,40	-	322.993,60
17.14.33.43 - Subventions aux services Maisons de l'adolescent	3.074.000,00	2.901.271,67	-	2.901.271,67	-	172.728,33
17.14.33.44 - Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	1.526.000,00	1.466.860,95	-	1.466.860,95	-	59.139,05
17.14.33.45 - Subventions visant à soutenir la mise en oeuvre d'actions portées par les services d'action er	1.109.000,00	880.000,00	203.124,89	1.083.124,89	-	25.875,11
17.15 - Etudes et recherches scientifiques	466.000,00	240.000,00	65.068,65	305.068,65	-	160.931,35
17.15.33.06 - Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le do	466.000,00	240.000,00	65.068,65	305.068,65	-	160.931,35
17.18 - Jeunes à la croisée des secteurs	1.768.000,00	1.372.198,50	174.105,22	1.546.303,72	-	221.696,28
17.18.33.01 - Prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs	500.000,00	421.200,00	51.903,12	473.103,12	-	26.896,88
17.18.33.02 - Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	1.268.000,00	950.998,50	122.202,10	1.073.200,60	-	194.799,40
18 - Maisons de Justice	30.399.000,00	24.344.900,03	4.031.137,04	28.376.037,07	-	2.022.962,93
18.0 - Subsistance	674.000,00	165.926,85	93.749,22	259.676,07	-	414.323,93
18.01 - Administration centrale	108.000,00	28.948,96	-	28.948,96	-	79.051,04
18.01.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	90.000,00	28.948,96	-	28.948,96	-	61.051,04
18.01.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18.000,00	-	-	-	-	18.000,00
18.02 - Maisons de justice	326.000,00	97.938,59	20.762,72	118.701,31	-	207.298,69
18.02.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	326.000,00	97.938,59	20.762,72	118.701,31	-	207.298,69
18.03 - Formation	240.000,00	39.039,30	72.986,50	112.025,80	-	127.974,20
18.03.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	240.000,00	39.039,30	72.986,50	112.025,80	-	127.974,20
18.1 - Centre de surveillance électronique	4.483.000,00	2.202.667,47	1.231.586,89	3.434.254,36	-	1.048.745,64
18.11 - Dépenses de fonctionnement	4.483.000,00	2.202.667,47	1.231.586,89	3.434.254,36	-	1.048.745,64
18.11.12.01 - Dépenses pour achat de biens non durables et de services	1.525.000,00	-	1.231.586,89	1.231.586,89	-	293.413,11
18.11.34.01 - Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	2.958.000,00	2.202.667,47	-	2.202.667,47	-	755.332,53
18.3 - Partenariats	25.199.000,00	21.971.909,18	2.705.800,93	24.677.710,11	-	521.289,89
18.31 - Missions du Décret du 13 octobre 2016	23.415.000,00	21.114.366,80	2.289.199,89	23.403.566,69	-	11.433,31
18.31.33.12 - Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.249.000,00	1.118.999,78	129.220,34	1.248.220,12	-	779,88
18.31.33.13 - Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	4.169.000,00	3.760.517,70	406.227,17	4.166.744,87	-	2.255,13
18.31.33.14 - Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	5.653.000,00	5.099.061,78	550.819,25	5.649.881,03	-	3.118,97

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
18.31.33.15 - Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	6.832.000,00	6.165.170,32	665.986,57	6.831.156,89	-	843,11
18.31.33.16 - Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.730.000,00	1.558.886,28	168.397,61	1.727.283,89	-	2.716,11
18.31.33.17 - Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	3.782.000,00	3.411.730,94	368.548,95	3.780.279,89	-	1.720,11
18.32 - Subventions projets particuliers	1.784.000,00	857.542,38	416.801,04	1.274.143,42	-	509.856,58
18.32.01.02 - Dépenses relatives à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives dans le cadre d	330.000,00	-	-	-	-	330.000,00
18.32.01.03 - Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats	113.000,00	-	96.377,17	96.377,17	-	16.622,83
18.32.33.02 - Formation à la gestion des urgences collectives	165.000,00	150.398,60	-	150.398,60	-	14.601,40
18.32.33.12 - Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	1.176.000,00	707.143,78	320.223,87	1.027.367,65	-	148.632,35
18.4 - Initiatives diverses	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
18.41 -	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
18.41.01.01 - Dépenses de fonctionnement - Dépenses dans le cadre de programmes d'action en relation	43.000,00	4.396,53	-	4.396,53	-	38.603,47
19 - Enfance	719.228.000,00	696.022.418,70	18.040,00	696.040.458,70	-	23.187.541,30
19.1 - Office de la naissance et de l'enfance	719.089.000,00	695.902.800,00	-	695.902.800,00	-	23.186.200,00
19.11 - Office de la Naissance et de l'Enfance	719.089.000,00	695.902.800,00	-	695.902.800,00	-	23.186.200,00
19.11.01.03 - Provision dérive barémique	-	-	-	-	-	-
19.11.41.01 - Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	557.259.000,00	555.020.400,00	-	555.020.400,00	-	2.238.600,00
19.11.41.02 - Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	37.789.000,00	35.825.900,00	-	35.825.900,00	-	1.963.100,00
19.11.41.03 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	27.276.000,00	13.611.000,00	-	13.611.000,00	-	13.665.000,00
19.11.41.04 - Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	4.940.000,00	3.944.000,00	-	3.944.000,00	-	996.000,00
19.11.41.05 - Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	20.509.000,00	16.374.400,00	-	16.374.400,00	-	4.134.600,00
19.11.41.06 - Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'er	54.800.000,00	54.800.000,00	-	54.800.000,00	-	-
19.11.41.07 - Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaire	1.600.000,00	1.600.000,00	-	1.600.000,00	-	-
19.11.41.08 - Dotation spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	14.916.000,00	14.727.100,00	-	14.727.100,00	-	188.900,00
19.11.41.09 - Aide forfaitaire par enfant pour les milieux privés face à l'augmentation des coûts	-	-	-	-	-	-
19.2 - Politique et accueil de l'enfance	139.000,00	119.618,70	18.040,00	137.658,70	-	1.341,30
19.21 - Politique et accueil	139.000,00	119.618,70	18.040,00	137.658,70	-	1.341,30
19.21.33.01 - Commission Nationale des Droits de l'Enfant	38.000,00	37.828,70	-	37.828,70	-	171,30
19.21.33.02 - Subventions relatives à la politique de l'enfance	101.000,00	81.790,00	18.040,00	99.830,00	-	1.170,00
20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)	322.267.000,00	93.613.331,05	223.348.645,00	316.961.976,05	-	5.305.023,95
20.0 - Subsistance	14.072.000,00	13.289.183,15	508.859,68	13.798.042,83	-	273.957,17
20.01 - Dépenses de fonctionnement de l'administration de la Culture	3.291.000,00	2.756.425,97	340.803,84	3.097.229,81	-	193.770,19
20.01.12.01 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au	3.291.000,00	2.756.425,97	340.803,84	3.097.229,81	-	193.770,19
20.02 - Dépenses d'investissement de l'administration de la Culture	462.000,00	295.817,37	160.149,21	455.966,58	-	6.033,42
20.02.74.01 - Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	462.000,00	295.817,37	160.149,21	455.966,58	-	6.033,42
20.03 - Dépenses énergétiques de l'administration de la Culture	218.000,00	135.939,81	7.906,63	143.846,44	-	74.153,56
20.03.12.02 - Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	218.000,00	135.939,81	7.906,63	143.846,44	-	74.153,56
20.05 - Dotation Cocof	10.101.000,00	10.101.000,00	-	10.101.000,00	-	-
20.05.45.01 - Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101.000,00	10.101.000,00	-	10.101.000,00	-	-
20.1 - Activités et soutiens de nature transversale	23.047.000,00	13.217.146,79	7.566.626,72	20.783.773,51	-	2.263.226,49
20.11 - Emploi	5.138.000,00	3.973.896,39	127.774,43	4.101.670,82	-	1.036.329,18
20.11.01.01 - Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-	215.000,00	-	-	-	-	215.000,00
20.11.11.06 - Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 cre	3.500.000,00	2.774.918,57	-	2.774.918,57	-	725.081,43
20.11.30.06 - Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Prem	950.000,00	791.969,82	127.774,43	919.744,25	-	30.255,75
20.11.33.01 - Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	190.000,00	189.901,00	-	189.901,00	-	99,00
20.11.33.02 - Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	283.000,00	217.107,00	-	217.107,00	-	65.893,00
20.12 - Accords de coopération	760.000,00	122.305,33	413.279,41	535.584,74	-	224.415,26
20.12.31.01 - Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150.000,00	9.653,90	-	9.653,90	-	140.346,10
20.12.31.02 - Mise en oeuvre d'accords et programmes de coopération culturelle (UE, INT)	610.000,00	112.651,43	413.279,41	525.930,84	-	84.069,16
20.13 - Indemnités de présence	445.000,00	268.392,32	-	268.392,32	-	176.607,68

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
20.13.12.03 - Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes	445.000,00	268.392,32	-	268.392,32	-	176.607,68
20.14 - Soutien transversal au secteur culturel	412.000,00	334.191,65	300,00	334.491,65	-	77.508,35
20.14.12.01 - Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteu	16.000,00	1.600,00	-	1.600,00	-	14.400,00
20.14.33.01 - Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionneme	362.000,00	332.591,65	-	332.591,65	-	29.408,35
20.14.33.02 - Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acte	34.000,00	-	300,00	300,00	-	33.700,00
20.15 - Provisions	6.850.000,00	4.946.635,10	1.244.530,56	6.191.165,66	-	658.834,34
20.15.01.01 - Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	-	-	-	-	-	-
20.15.01.02 - Mise en œuvre du PECA	6.850.000,00	4.946.635,10	1.244.530,56	6.191.165,66	-	658.834,34
20.16 - Conventions & CP	6.460.000,00	731.000,00	5.713.373,90	6.444.373,90	-	15.626,10
20.16.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	6.460.000,00	731.000,00	5.713.373,90	6.444.373,90	-	15.626,10
20.17 - Aides ponctuelles	2.982.000,00	2.840.726,00	67.368,42	2.908.094,42	-	73.905,58
20.17.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine transversal	2.982.000,00	2.840.726,00	67.368,42	2.908.094,42	-	73.905,58
20.18 - Aménagements et équipements	-	-	-	-	-	-
20.18.52.21 - Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion	-	-	-	-	-	-
20.18.63.51 - Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaine	-	-	-	-	-	-
20.2 - Arts vivants	103.690.000,00	4.081.161,77	99.249.383,03	103.330.544,80	-	359.455,20
20.20 - Conventions & CP	70.009.000,00	-	69.821.779,70	69.821.779,70	-	187.220,30
20.20.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	70.009.000,00	-	69.821.779,70	69.821.779,70	-	187.220,30
20.21 - Aides pluriannuelles	60.000,00	-	60.000,00	60.000,00	-	-
20.21.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	60.000,00	-	60.000,00	60.000,00	-	-
20.22 - Aides ponctuelles	4.258.000,00	3.712.261,77	424.422,40	4.136.684,17	-	121.315,83
20.22.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	4.258.000,00	3.712.261,77	424.422,40	4.136.684,17	-	121.315,83
20.23 - Facultatif	35.000,00	21.250,00	3.689,85	24.939,85	-	10.060,15
20.23.33.00 - Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	35.000,00	21.250,00	3.689,85	24.939,85	-	10.060,15
20.24 - AB nominatifs arts vivants	29.328.000,00	347.650,00	28.939.491,08	29.287.141,08	-	40.858,92
20.24.33.01 - Subvention au Théâtre National	8.924.000,00	-	8.923.996,00	8.923.996,00	-	4,00
20.24.33.02 - Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	7.190.000,00	-	7.189.196,00	7.189.196,00	-	804,00
20.24.33.03 - Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	4.591.000,00	-	4.590.281,88	4.590.281,88	-	718,12
20.24.33.04 - Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.261.000,00	-	3.260.950,00	3.260.950,00	-	50,00
20.24.33.05 - Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	2.610.000,00	-	2.609.230,67	2.609.230,67	-	769,33
20.24.33.06 - Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	2.343.000,00	-	2.304.486,53	2.304.486,53	-	38.513,47
20.24.33.07 - Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Le	409.000,00	347.650,00	61.350,00	409.000,00	-	-
20.3 - Musiques	52.725.000,00	1.575.020,00	50.863.013,50	52.438.033,50	-	286.966,50
20.30 - Conventions & CP	15.317.000,00	-	15.033.011,00	15.033.011,00	-	283.989,00
20.30.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	15.317.000,00	-	15.033.011,00	15.033.011,00	-	283.989,00
20.31 - Aides pluriannuelles	-	-	-	-	-	-
20.31.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	-	-	-	-	-	-
20.32 - Aides ponctuelles	1.684.000,00	1.575.020,00	108.733,50	1.683.753,50	-	246,50
20.32.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	1.684.000,00	1.575.020,00	108.733,50	1.683.753,50	-	246,50
20.33 - AB nominatifs Musique	35.724.000,00	-	35.721.269,00	35.721.269,00	-	2.731,00
20.33.33.01 - Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	19.774.000,00	-	19.773.287,00	19.773.287,00	-	713,00
20.33.33.02 - Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	11.880.000,00	-	11.879.175,00	11.879.175,00	-	825,00
20.33.33.03 - Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	2.005.000,00	-	2.004.244,00	2.004.244,00	-	756,00
20.33.33.04 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	1.218.000,00	-	1.217.563,00	1.217.563,00	-	437,00
20.33.33.05 - Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	847.000,00	-	847.000,00	847.000,00	-	-
20.4 - Patrimoines culturels	22.456.000,00	8.848.957,43	13.308.968,39	22.157.925,82	-	298.074,18
20.40 - Conventions & CP	14.118.000,00	3.425.150,94	10.621.919,85	14.047.070,79	-	70.929,21
20.40.33.01 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	14.118.000,00	3.425.150,94	10.621.919,85	14.047.070,79	-	70.929,21
20.41 - Aides pluriannuelles	884.000,00	124.065,86	539.445,52	663.511,38	-	220.488,62

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
20.41.33.02 - Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	884.000,00	124.065,86	539.445,52	663.511,38	-	220.488,62
20.42 - Aides ponctuelles	107.000,00	94.451,50	9.761,63	104.213,13	-	2.786,87
20.42.33.02 - Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	107.000,00	94.451,50	9.761,63	104.213,13	-	2.786,87
20.44 - Investissements	63.000,00	63.000,00	-	63.000,00	-	-
20.44.74.21 - Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	63.000,00	63.000,00	-	63.000,00	-	-
20.45 - AB nominatifs Patrimoines culturels	5.975.000,00	3.833.289,13	2.137.841,39	5.971.130,52	-	3.869,48
20.45.33.01 - Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion d	1.739.000,00	1.739.000,00	-	1.739.000,00	-	-
20.45.33.02 - Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.514.000,00	1.312.400,00	201.300,00	1.513.700,00	-	300,00
20.45.33.03 - Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	924.000,00	113.234,19	810.036,85	923.271,04	-	728,96
20.45.33.04 - Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	664.000,00	207.954,94	455.154,54	663.109,48	-	890,52
20.45.33.05 - Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	610.000,00	-	610.000,00	610.000,00	-	-
20.45.33.06 - Mundaneum	524.000,00	460.700,00	61.350,00	522.050,00	-	1.950,00
20.46 - Musée Royal de Mariemont	1.309.000,00	1.309.000,00	-	1.309.000,00	-	-
20.46.41.30 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Musée Royal de Mariemont	1.309.000,00	1.309.000,00	-	1.309.000,00	-	-
20.5 - Arts plastiques	7.844.000,00	1.926.222,00	5.833.812,63	7.760.034,63	-	83.965,37
20.51 - Conventions & CP	4.343.000,00	672.439,25	3.625.454,20	4.297.893,45	-	45.106,55
20.51.33.00 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques	4.343.000,00	672.439,25	3.625.454,20	4.297.893,45	-	45.106,55
20.52 - Aides ponctuelles	1.297.000,00	1.102.027,75	194.358,43	1.296.386,18	-	613,82
20.52.33.00 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques	1.297.000,00	1.102.027,75	194.358,43	1.296.386,18	-	613,82
20.53 - Facultatif	190.000,00	151.755,00	-	151.755,00	-	38.245,00
20.53.74.21 - Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques	190.000,00	151.755,00	-	151.755,00	-	38.245,00
20.54 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	2.014.000,00	-	2.014.000,00	2.014.000,00	-	-
20.54.33.01 - Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Comm	2.014.000,00	-	2.014.000,00	2.014.000,00	-	-
20.6 - Langues, lettres et livre	6.318.000,00	2.548.251,37	3.253.545,07	5.801.796,44	-	516.203,56
20.61 - Aides pluriannuelles	3.467.000,00	307.883,92	3.155.305,90	3.463.189,82	-	3.810,18
20.61.33.02 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et dulivre	3.467.000,00	307.883,92	3.155.305,90	3.463.189,82	-	3.810,18
20.62 - Aides ponctuelles	2.606.000,00	2.114.667,45	98.239,17	2.212.906,62	-	393.093,38
20.62.33.02 - Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	2.606.000,00	2.114.667,45	98.239,17	2.212.906,62	-	393.093,38
20.63 - Prêts aux éditeurs et libraires	124.000,00	4.700,00	-	4.700,00	-	119.300,00
20.63.81.03 - Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124.000,00	4.700,00	-	4.700,00	-	119.300,00
20.64 - AB nominatifs Langues, Lettres et Livre	121.000,00	121.000,00	-	121.000,00	-	-
20.64.12.01 - Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique et au Fonds N	121.000,00	121.000,00	-	121.000,00	-	-
20.64.33.01 - Subvention au Fonds national de la Littérature	-	-	-	-	-	-
20.7 - Action culturelle territoriale	92.115.000,00	48.127.388,54	42.764.435,98	90.891.824,52	-	1.223.175,48
20.70 - Conventions & CP Centres culturels	47.593.000,00	25.581.773,56	21.731.689,43	47.313.462,99	-	279.537,01
20.70.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	47.593.000,00	25.581.773,56	21.731.689,43	47.313.462,99	-	279.537,01
20.71 - Conventions & CP Bibliothèques	28.824.000,00	9.733.456,45	18.739.693,36	28.473.149,81	-	350.850,19
20.71.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	28.824.000,00	9.733.456,45	18.739.693,36	28.473.149,81	-	350.850,19
20.72 - Conventions & CP CEC et PAA	8.509.000,00	8.123.248,73	15.698,62	8.138.947,35	-	370.052,65
20.72.33.00 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et d	8.509.000,00	8.123.248,73	15.698,62	8.138.947,35	-	370.052,65
20.73 - Aides pluriannuelles	1.325.000,00	193.010,00	1.036.027,82	1.229.037,82	-	95.962,18
20.73.33.00 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centre	1.325.000,00	193.010,00	1.036.027,82	1.229.037,82	-	95.962,18
20.74 - Aides facultatives	42.000,00	4.250,00	28.450,00	32.700,00	-	9.300,00
20.74.33.00 - Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d	42.000,00	4.250,00	28.450,00	32.700,00	-	9.300,00
20.75 - Equipements informatiques pour les bibliothèques	125.000,00	60.286,42	36.513,75	96.800,17	-	28.199,83
20.75.52.11 - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de lo	125.000,00	60.286,42	36.513,75	96.800,17	-	28.199,83
20.76 - PointCulture	5.597.000,00	4.346.363,38	1.161.363,00	5.507.726,38	-	89.273,62
20.76.33.01 - Subvention à l'ASBL PointCulture	5.417.000,00	4.237.533,38	1.142.158,00	5.379.691,38	-	37.308,62
20.76.33.02 - Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public	180.000,00	108.830,00	19.205,00	128.035,00	-	51.965,00

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
20.77 - Fonds documentaires spécialisés	100.000,00	85.000,00	15.000,00	100.000,00	-	-
20.77.43.11 - Fonds documentaires spécialisés	100.000,00	85.000,00	15.000,00	100.000,00	-	-
23 - Jeunesse et éducation permanente	178.412.000,00	151.983.411,01	22.086.157,10	174.069.568,11	-	4.342.431,89
23.1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.11.33.29 - Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelle	10.000,00	-	9.501,60	9.501,60	-	498,40
23.12 - Alphabétisation	-	-	-	-	-	-
23.12.33.35 - Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	-	-	-	-	-	-
23.12.33.39 - Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	-	-	-	-	-	-
23.2 - Jeunesse	97.669.000,00	92.537.193,60	1.896.499,02	94.433.692,62	-	3.235.307,38
23.21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et	2.519.000,00	1.731.085,95	589.070,10	2.320.156,05	-	198.843,95
23.21.12.30 - Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collat	99.000,00	26.452,35	-	26.452,35	-	72.547,65
23.21.33.01 - Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	276.000,00	276.000,00	-	276.000,00	-	-
23.21.33.03 - Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associa	1.521.000,00	988.129,00	462.163,70	1.450.292,70	-	70.707,30
23.21.33.04 - Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	73.000,00	39.047,80	30.684,00	69.731,80	-	3.268,20
23.21.33.05 - Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	50.000,00	17.480,00	2.974,40	20.454,40	-	29.545,60
23.21.33.06 - Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00	-	-
23.21.33.07 - Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeune	300.000,00	239.976,80	38.223,00	278.199,80	-	21.800,20
23.21.33.08 - Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres	180.000,00	144.000,00	35.025,00	179.025,00	-	975,00
23.23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel	93.435.000,00	89.676.462,60	956.698,12	90.633.160,72	-	2.801.839,28
23.23.33.01 - Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	41.000.000,00	40.347.710,52	-	40.347.710,52	-	652.289,48
23.23.33.02 - Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération de	50.886.000,00	48.200.613,80	660.461,75	48.861.075,55	-	2.024.924,45
23.23.33.20 - Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communaut	709.000,00	408.626,18	234.252,15	642.878,33	-	66.121,67
23.23.52.01 - Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726.000,00	653.172,10	61.984,22	715.156,32	-	10.843,68
23.23.52.02 - Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114.000,00	66.340,00	-	66.340,00	-	47.660,00
23.23.52.03 - Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	-	-	-	-	-	-
23.24 - Bureau International Jeunesse	45.000,00	45.000,00	-	45.000,00	-	-
23.24.45.01 - Dotation au Bureau International Jeunesse	45.000,00	45.000,00	-	45.000,00	-	-
23.25 - Formation des animateurs	1.670.000,00	1.084.645,05	350.730,80	1.435.375,85	-	234.624,15
23.25.33.10 - Subventions pluriannuelles pour la formation des animateurs socio-culturels	458.000,00	222.104,15	184.962,95	407.067,10	-	50.932,90
23.25.33.11 - Subvention pluriannuelle pour la formation des animateurs volontaires	1.212.000,00	862.540,90	165.767,85	1.028.308,75	-	183.691,25
23.3 - Éducation permanente	80.733.000,00	59.446.217,41	20.180.156,48	79.626.373,89	-	1.106.626,11
23.31 - Activités du Service	80.678.000,00	59.446.217,41	20.131.069,27	79.577.286,68	-	1.100.713,32
23.31.12.40 - Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activit	39.000,00	23.442,30	-	23.442,30	-	15.557,70
23.31.33.06 - Subventions aux associations reconnues à durée déterminée et indéterminée dans le cadre d	77.015.000,00	57.137.823,02	18.955.466,99	76.093.290,01	-	921.709,99
23.31.33.08 - Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 j	1.800.000,00	1.367.437,39	432.441,28	1.799.878,67	-	121,33
23.31.33.10 - Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education	372.000,00	6.835,50	364.391,00	371.226,50	-	773,50
23.31.33.27 - Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement co	487.000,00	86.530,00	378.770,00	465.300,00	-	21.700,00
23.31.33.30 - Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs cu	965.000,00	824.149,20	-	824.149,20	-	140.850,80
23.35 - Commission des Séniors	55.000,00	-	49.087,21	49.087,21	-	5.912,79
23.35.33.06 - Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	55.000,00	-	49.087,21	49.087,21	-	5.912,79
25 - Audiovisuel et Multimédia	453.407.000,00	442.666.374,24	9.314.900,29	451.981.274,53	-	1.425.725,47
25.1 - Initiatives et interventions diverses	3.887.000,00	3.878.500,00	-	3.878.500,00	-	8.500,00
25.11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel	-	-	-	-	-	-
25.11.01.01 - Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-
25.12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel	3.751.000,00	3.751.000,00	-	3.751.000,00	-	-
25.12.41.04 - Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	3.751.000,00	3.751.000,00	-	3.751.000,00	-	-
25.13 - Organismes d'audiovisuel	136.000,00	127.500,00	-	127.500,00	-	8.500,00
25.13.52.24 - Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136.000,00	127.500,00	-	127.500,00	-	8.500,00

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
25.2 - Cinéma et vidéo	26.018.000,00	23.531.310,20	2.441.875,00	25.973.185,20	-	44.814,80
25.21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle	25.929.000,00	23.531.310,20	2.353.840,00	25.885.150,20	-	43.849,80
25.21.33.06 - Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	63.000,00	-	19.840,00	19.840,00	-	43.160,00
25.21.33.07 - Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secte	1.165.000,00	1.164.310,20	-	1.164.310,20	-	689,80
25.21.41.03 - Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	24.701.000,00	22.367.000,00	2.334.000,00	24.701.000,00	-	-
25.23 - Politique de l'audiovisuel	89.000,00	-	88.035,00	88.035,00	-	965,00
25.23.33.02 - Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	89.000,00	-	88.035,00	88.035,00	-	965,00
25.3 - Radio et télévision	408.940.000,00	401.445.412,88	6.158.414,90	407.603.827,78	-	1.336.172,22
25.31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF	382.253.000,00	377.304.462,58	4.014.265,60	381.318.728,18	-	934.271,82
25.31.41.01 - Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compri	350.819.000,00	350.819.000,00	-	350.819.000,00	-	-
25.31.41.02 - Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	4.050.000,00	3.240.000,00	810.000,00	4.050.000,00	-	-
25.31.41.03 - Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	14.673.000,00	10.729.000,00	3.009.895,73	13.738.895,73	-	934.104,27
25.31.41.04 - Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700.000,00	700.000,00	-	700.000,00	-	-
25.31.41.05 - Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.233.000,00	1.038.583,26	194.369,87	1.232.953,13	-	46,87
25.31.41.07 - Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC	10.778.000,00	10.777.879,32	-	10.777.879,32	-	120,68
25.32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite	8.310.000,00	7.617.500,00	692.500,00	8.310.000,00	-	-
25.32.81.05 - RTBF - Soutien au projet TV5	8.310.000,00	7.617.500,00	692.500,00	8.310.000,00	-	-
25.33 - Soutien aux médias de proximité	18.313.000,00	16.469.050,30	1.442.049,30	17.911.099,60	-	401.900,40
25.33.31.32 - Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	5.518.000,00	5.517.212,45	-	5.517.212,45	-	787,55
25.33.33.10 - Subventions aux médias de proximité	10.567.000,00	10.388.665,78	178.117,19	10.566.782,97	-	217,03
25.33.33.11 - Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde	255.000,00	216.172,07	38.800,71	254.972,78	-	27,22
25.33.33.13 - Subvention au réseau des médias de proximité	138.000,00	-	137.312,37	137.312,37	-	687,63
25.33.33.14 - Subventions diverses pour les médias de proximité	1.088.000,00	-	1.087.819,03	1.087.819,03	-	180,97
25.33.52.01 - Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347.000,00	347.000,00	-	347.000,00	-	-
25.33.52.02 - Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement o	400.000,00	-	-	-	-	400.000,00
25.34 - Aide à la création radiophonique	64.000,00	54.400,00	9.600,00	64.000,00	-	-
25.34.31.02 - Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcast	64.000,00	54.400,00	9.600,00	64.000,00	-	-
25.35 - Fréquence Radio Diffusion	-	-	-	-	-	-
25.35.33.01 - Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiqu	-	-	-	-	-	-
25.35.51.01 - Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technolog	-	-	-	-	-	-
25.4 - Presse	14.562.000,00	13.811.151,16	714.610,39	14.525.761,55	-	36.238,45
25.41 - Aide directe à la presse d'opinion	14.562.000,00	13.811.151,16	714.610,39	14.525.761,55	-	36.238,45
25.41.31.01 - Aide à la presse quotidienne écrite francophone	12.778.000,00	12.778.000,00	-	12.778.000,00	-	-
25.41.32.02 - Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	275.000,00	233.750,00	6.000,00	239.750,00	-	35.250,00
25.41.32.03 - Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	532.000,00	454.734,71	77.099,99	531.834,70	-	165,30
25.41.33.04 - Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184.000,00	184.000,00	-	184.000,00	-	-
25.41.33.05 - Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	187.000,00	160.666,45	25.849,68	186.516,13	-	483,87
25.41.33.06 - Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au jou	606.000,00	-	605.660,72	605.660,72	-	339,28
26 - Sport	49.891.000,00	40.542.565,96	8.271.403,21	48.813.969,17	58.259,06	1.135.289,89
26.0 - Subsistance	1.320.000,00	1.118.777,87	94.136,95	1.212.914,82	-	107.085,18
26.01 - Biens et services	442.000,00	372.187,98	-	372.187,98	-	69.812,02
26.01.12.01 - Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes	442.000,00	372.187,98	-	372.187,98	-	69.812,02
26.02 - Fournitures	270.000,00	240.274,86	10.702,16	250.977,02	-	19.022,98
26.02.12.02 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépen	270.000,00	240.274,86	10.702,16	250.977,02	-	19.022,98
26.03 - Energie	505.000,00	497.900,91	5.560,01	503.460,92	-	1.539,08
26.03.12.03 - Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électri	505.000,00	497.900,91	5.560,01	503.460,92	-	1.539,08
26.04 - Matériel durable	20.000,00	4.102,70	10.939,92	15.042,62	-	4.957,38
26.04.74.01 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	20.000,00	4.102,70	10.939,92	15.042,62	-	4.957,38
26.05 - Imprimés, publications, relations publiques	8.000,00	4.311,42	-	4.311,42	-	3.688,58

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
26.05.12.23 - Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'informa	8.000,00	4.311,42	-	4.311,42	-	3.688,58
26.07 - Assurances	75.000,00	-	66.934,86	66.934,86	-	8.065,14
26.07.12.27 - Paiement des polices d'assurance	75.000,00	-	66.934,86	66.934,86	-	8.065,14
26.1 - Éducation physique et sport	1.581.000,00	1.479.365,57	159.893,49	1.639.259,06	58.259,06	-
26.14 - Centres sportifs	1.581.000,00	1.479.365,57	159.893,49	1.639.259,06	58.259,06	-
26.14.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.581.000,00	1.479.365,57	159.893,49	1.639.259,06	58.259,06	-
26.2 - Recherches et développement	1.423.000,00	654.889,76	578.748,36	1.233.638,12	-	189.361,88
26.21 - Promotion du sport et de l'ADEPS	1.373.000,00	648.885,87	566.237,92	1.215.123,79	-	157.876,21
26.21.12.30 - Promotion du sport	592.000,00	283.102,55	256.135,39	539.237,94	-	52.762,06
26.21.33.01 - Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	700.000,00	321.783,32	283.849,79	605.633,11	-	94.366,89
26.21.33.02 - Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	63.000,00	44.000,00	13.930,00	57.930,00	-	5.070,00
26.21.33.03 - Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	18.000,00	-	12.322,74	12.322,74	-	5.677,26
26.21.41.01 - Dotation au SACA Sport	-	-	-	-	-	-
26.22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport	50.000,00	6.003,89	12.510,44	18.514,33	-	31.485,67
26.22.12.32 - Frais d'études et d'expertise scientifique	50.000,00	6.003,89	12.510,44	18.514,33	-	31.485,67
26.3 - Subventions diverses	44.252.000,00	36.848.168,09	6.884.401,95	43.732.570,04	-	519.429,96
26.31 - Subventions pour le sport de haut niveau	2.170.000,00	1.651.434,76	500.000,00	2.151.434,76	-	18.565,24
26.31.11.01 - Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	1.270.000,00	1.251.434,76	-	1.251.434,76	-	18.565,24
26.31.33.07 - Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux O	900.000,00	400.000,00	500.000,00	900.000,00	-	-
26.35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs	42.022.000,00	35.157.405,09	6.379.969,95	41.537.375,04	-	484.624,96
26.35.33.03 - Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une	1.219.000,00	1.181.978,49	-	1.181.978,49	-	37.021,51
26.35.33.07 - Subvention projet femmes et sports	-	-	-	-	-	-
26.35.33.15 - Promotion du sport chez les jeunes	41.000,00	-	20.956,39	20.956,39	-	20.043,61
26.35.33.16 - Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportiv	150.000,00	150.000,00	-	150.000,00	-	-
26.35.33.18 - Subventions aux centres sportifs locaux	5.593.000,00	5.592.845,20	-	5.592.845,20	-	154,80
26.35.33.19 - Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	155.000,00	70.000,00	85.000,00	155.000,00	-	-
26.35.33.20 - Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	10.772.000,00	10.707.860,66	-	10.707.860,66	-	64.139,34
26.35.33.21 - Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédé	13.008.000,00	9.848.656,75	3.083.413,38	12.932.070,13	-	75.929,87
26.35.33.22 - Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	277.000,00	238.369,31	-	238.369,31	-	38.630,69
26.35.33.23 - Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'ex	229.000,00	214.949,44	-	214.949,44	-	14.050,56
26.35.33.24 - Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'ass	722.000,00	709.863,63	-	709.863,63	-	12.136,37
26.35.33.25 - Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives	317.000,00	316.023,31	-	316.023,31	-	976,69
26.35.33.26 - Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000.000,00	500.000,00	480.638,96	980.638,96	-	19.361,04
26.35.33.27 - Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlète	165.000,00	121.670,97	-	121.670,97	-	43.329,03
26.35.33.28 - Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives	541.000,00	392.828,40	109.006,46	501.834,86	-	39.165,14
26.35.33.30 - Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.295.000,00	2.588.440,68	673.730,03	3.262.170,71	-	32.829,29
26.35.33.32 - Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASE	776.000,00	-	774.297,83	774.297,83	-	1.702,17
26.35.33.33 - Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de dév	2.029.000,00	1.378.747,32	650.238,63	2.028.985,95	-	14,05
26.35.52.01 - Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés,	1.370.000,00	987.007,12	376.251,43	1.363.258,55	-	6.741,45
26.35.52.10 - Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250.000,00	102.738,37	70.435,63	173.174,00	-	76.826,00
26.35.63.01 - Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provincia	113.000,00	55.425,44	56.001,21	111.426,65	-	1.573,35
26.36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage	60.000,00	39.328,24	4.432,00	43.760,24	-	16.239,76
26.36.12.36 - Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40.000,00	19.328,24	4.432,00	23.760,24	-	16.239,76
26.36.33.02 - Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	20.000,00	20.000,00	-	20.000,00	-	-
26.4 - Services sportifs extérieurs	1.315.000,00	441.364,67	554.222,46	995.587,13	-	319.412,87
26.41 - Dépenses de toute nature pour les installations	190.000,00	183.419,64	6.569,80	189.989,44	-	10,56
26.41.12.40 - Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées a	190.000,00	183.419,64	6.569,80	189.989,44	-	10,56
26.42 - Achat de matériel non durable	354.000,00	99.021,21	152.063,31	251.084,52	-	102.915,48
26.42.12.41 - Achat de matériel sportif non durable	354.000,00	99.021,21	152.063,31	251.084,52	-	102.915,48

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
26.43 - Equipement durable	771.000,00	158.923,82	395.589,35	554.513,17	-	216.486,83
26.43.74.01 - Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	771.000,00	158.923,82	395.589,35	554.513,17	-	216.486,83
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	2.915.266.000,00	2.834.866.232,28	27.299.961,51	2.862.166.193,79	-	53.099.806,21
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	114.889.000,00	101.134.991,48	9.464.085,02	110.599.076,50	-	4.289.923,50
40.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	554.000,00	314.558,08	109.813,99	424.372,07	-	129.627,93
40.02 - Frais de fonctionnement	554.000,00	314.558,08	109.813,99	424.372,07	-	129.627,93
40.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	254.000,00	100.037,69	83.299,99	183.337,68	-	70.662,32
40.02.12.02 - Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration	136.000,00	119.267,24	15.000,00	134.267,24	-	1.732,76
40.02.12.03 - Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants	-	-	-	-	-	-
40.02.12.04 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services au profit de la trans	143.000,00	91.200,62	-	91.200,62	-	51.799,38
40.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21.000,00	4.052,53	11.514,00	15.566,53	-	5.433,47
40.1 - Personnel de l'enseignement	71.076.000,00	60.980.137,89	6.526.124,15	67.506.262,04	-	3.569.737,96
40.12 - Frais de fonctionnement	68.059.000,00	60.023.811,70	5.478.185,31	65.501.997,01	-	2.557.002,99
40.12.01.02 - Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements sco	47.488.000,00	45.627.448,47	-	45.627.448,47	-	1.860.551,53
40.12.01.04 - Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	391.000,00	273.700,00	20.570,27	294.270,27	-	96.729,73
40.12.01.05 - Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectif	17.018.000,00	12.275.319,00	4.742.081,00	17.017.400,00	-	600,00
40.12.01.06 - Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	637.000,00	142.187,50	388.098,04	530.285,54	-	106.714,46
40.12.01.07 - Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans	2.337.000,00	1.585.500,00	327.436,00	1.912.936,00	-	424.064,00
40.12.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	188.000,00	119.656,73	-	119.656,73	-	68.343,27
40.13 - Enseignants - Action sociale	30.000,00	-	2.329,49	2.329,49	-	27.670,51
40.13.43.20 - Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelle	10.000,00	-	1.108,18	1.108,18	-	8.891,82
40.13.44.20 - Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnell	10.000,00	-	86,77	86,77	-	9.913,23
40.13.45.20 - Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelle	10.000,00	-	1.134,54	1.134,54	-	8.865,46
40.14 - Chargés de mission - Transports scolaires	1.660.000,00	-	1.045.609,35	1.045.609,35	-	614.390,65
40.14.12.01 - Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	1.660.000,00	-	1.045.609,35	1.045.609,35	-	614.390,65
40.16 - Formation en cours de carrière du personnel enseignant	1.327.000,00	956.326,19	-	956.326,19	-	370.673,81
40.16.11.01 - Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	1.327.000,00	956.326,19	-	956.326,19	-	370.673,81
40.2 - Provisions pour charges diverses	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.21 - Provisions diverses	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.21.01.10 - Subventions dans le cadre de l'appel à projets "aides aux directions du fondamental" - "APE N	3.027.000,00	1.880.315,58	985.641,25	2.865.956,83	-	161.043,17
40.3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	28.695.000,00	27.633.630,27	733.296,74	28.366.927,01	-	328.072,99
40.30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	28.695.000,00	27.633.630,27	733.296,74	28.366.927,01	-	328.072,99
40.30.01.04 - Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cou	1.350.000,00	1.350.000,00	-	1.350.000,00	-	-
40.30.01.05 - Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en	92.000,00	92.000,00	-	92.000,00	-	-
40.30.01.07 - Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur	727.000,00	443.944,00	100.863,60	544.807,60	-	182.192,40
40.30.01.08 - Lutte contre le harcèlement	1.000.000,00	993.692,92	-	993.692,92	-	6.307,08
40.30.01.09 - Financement certificat de stage FIE	800.000,00	762.450,00	-	762.450,00	-	37.550,00
40.30.01.10 - Soutien à l'application du Décret Paysage	6.638.000,00	6.628.392,00	-	6.628.392,00	-	9.608,00
40.30.01.11 - Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	-	-	-	-	-	-
40.30.01.12 - Soutien aux politiques de genre	374.000,00	370.288,00	3.000,00	373.288,00	-	712,00
40.30.01.13 - Financement de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)	14.261.000,00	13.691.929,60	569.070,40	14.261.000,00	-	-
40.30.01.14 - Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	800.000,00	800.000,00	-	800.000,00	-	-
40.30.01.15 - Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	-	-	-	-	-	-
40.30.01.16 - Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	-	-	-	-	-	-
40.30.33.01 - Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	305.000,00	229.172,75	60.362,74	289.535,49	-	15.464,51
40.30.33.07 - Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72.000,00	72.000,00	-	72.000,00	-	-
40.30.33.11 - Subventions aux associations d'étudiants	142.000,00	65.761,00	-	65.761,00	-	76.239,00
40.30.40.02 - Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	1.200.000,00	1.200.000,00	-	1.200.000,00	-	-
40.30.40.03 - Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200.000,00	200.000,00	-	200.000,00	-	-

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
40.30.40.04 - Subvention en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur	534.000,00	534.000,00	-	534.000,00	-	-
40.30.41.02 - Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200.000,00	200.000,00	-	200.000,00	-	-
40.4 - AEQES	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.44.41.30 - Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou	1.645.000,00	1.645.000,00	-	1.645.000,00	-	-
40.5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	2.569.000,00	1.963.421,00	599.517,43	2.562.938,43	-	6.061,57
40.55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur	2.569.000,00	1.963.421,00	599.517,43	2.562.938,43	-	6.061,57
40.55.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	2.000,00	-	1.999,80	1.999,80	-	0,20
40.55.01.03 - Structures collectives d'enseignement supérieur	2.567.000,00	1.963.421,00	597.517,63	2.560.938,63	-	6.061,37
40.6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration	6.507.000,00	6.505.770,00	-	6.505.770,00	-	1.230,00
40.60 - Frais de fonctionnement	6.507.000,00	6.505.770,00	-	6.505.770,00	-	1.230,00
40.60.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10.000,00	8.770,00	-	8.770,00	-	1.230,00
40.60.12.21 - Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieu	-	-	-	-	-	-
40.60.41.40 - Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	4.205.000,00	4.205.000,00	-	4.205.000,00	-	-
40.60.41.41 - Dotation à l'ARES pour la mise en œuvre de ePaysage	-	-	-	-	-	-
40.60.41.70 - Pôles académiques	2.292.000,00	2.292.000,00	-	2.292.000,00	-	-
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en	789.000,00	165.277,25	509.691,46	674.968,71	-	94.031,29
40.80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles	789.000,00	165.277,25	509.691,46	674.968,71	-	94.031,29
40.80.01.01 - Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG dans le domaine du supérieur, de l'e	611.000,00	7.635,12	509.691,46	517.326,58	-	93.673,42
40.80.33.03 - Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolair	158.000,00	157.642,13	-	157.642,13	-	357,87
40.9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
40.91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
40.91.01.08 - Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	47.000,00	46.881,41	-	46.881,41	-	118,59
41 - Pilotage de l'enseignement	74.647.000,00	65.887.217,37	2.427.723,01	68.314.940,38	-	6.332.059,62
41.2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement	1.324.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	190.533,50
41.25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection	1.324.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	190.533,50
41.25.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.315.000,00	1.133.466,50	-	1.133.466,50	-	181.533,50
41.25.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	9.000,00	-	-	-	-	9.000,00
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	16.968.000,00	16.772.370,52	-	16.772.370,52	-	195.629,48
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	1.220.000,00	1.024.835,52	-	1.024.835,52	-	195.164,48
41.30.11.04 - Dépenses permanentes - Remboursement de frais de bureau ACS-APE QE et chargés de miss	154.000,00	149.940,00	-	149.940,00	-	4.060,00
41.30.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutie	1.066.000,00	874.895,52	-	874.895,52	-	191.104,48
41.31 - Soutien et accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté franç	15.748.000,00	15.747.535,00	-	15.747.535,00	-	465,00
41.31.01.01 - Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de	15.748.000,00	15.747.535,00	-	15.747.535,00	-	465,00
41.4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation	55.324.000,00	47.335.109,23	2.385.881,48	49.720.990,71	-	5.603.009,29
41.40 - Inspection - Pilotage interréseaux	51.190.000,00	45.239.256,37	1.458.448,34	46.697.704,71	-	4.492.295,29
41.40.01.02 - Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique d	1.599.000,00	1.148.603,69	399.173,02	1.547.776,71	-	51.223,29
41.40.01.03 - Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établisseme	-	-	-	-	-	-
41.40.01.05 - Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	24.266.000,00	24.247.188,00	-	24.247.188,00	-	18.812,00
41.40.01.06 - Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustemer	2.119.000,00	633.412,05	509.762,01	1.143.174,06	-	975.825,94
41.40.01.08 - Kaleidi, La passion des maths et du numérique	184.000,00	140.000,00	44.000,00	184.000,00	-	-
41.40.01.09 - Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et	12.000,00	11.911,50	-	11.911,50	-	88,50
41.40.01.10 - Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèle	2.195.000,00	892.800,00	175.498,67	1.068.298,67	-	1.126.701,33
41.40.01.13 - Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaire	4.517.000,00	4.512.500,16	-	4.512.500,16	-	4.499,84
41.40.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.525.000,00	957.097,04	247.660,18	1.204.757,22	-	320.242,78
41.40.12.02 - Observatoire du climat scolaire	250.000,00	166.943,93	41.954,46	208.898,39	-	41.101,61
41.40.33.04 - Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un progr	207.000,00	165.600,00	40.400,00	206.000,00	-	1.000,00
41.40.41.01 - Institut de la formation en cours de carrière	14.308.000,00	12.363.200,00	-	12.363.200,00	-	1.944.800,00
41.40.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
41.41 - Recherche en éducation	4.134.000,00	2.095.852,86	927.433,14	3.023.286,00	-	1.110.714,00
41.41.01.10 - Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	516.000,00	289.992,18	174.769,41	464.761,59	-	51.238,41
41.41.01.11 - Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et l	2.622.000,00	1.515.605,66	702.863,73	2.218.469,39	-	403.530,61
41.41.01.12 - Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la réforme systémique de l'enseign	633.000,00	-	-	-	-	633.000,00
41.41.12.30 - Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10.000,00	7.855,02	-	7.855,02	-	2.144,98
41.41.41.01 - Office Francophone de Formation en Alternance	353.000,00	282.400,00	49.800,00	332.200,00	-	20.800,00
41.5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.50.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	713.000,00	376.457,37	-	376.457,37	-	336.542,63
41.6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers	318.000,00	269.813,75	41.841,53	311.655,28	-	6.344,72
41.60 - Subventions, cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes	318.000,00	269.813,75	41.841,53	311.655,28	-	6.344,72
41.60.33.01 - Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3.000,00	-	-	-	-	3.000,00
41.60.33.11 - Subventions aux associations de parents	297.000,00	252.450,00	41.841,53	294.291,53	-	2.708,47
41.60.35.02 - Cotisations au consortium European Schoolnet	18.000,00	17.363,75	-	17.363,75	-	636,25
42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.1 - Frais généraux	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.11 - Dotation à WBE	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
42.11.41.01 - Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	36.049.000,00	36.049.000,00	-	36.049.000,00	-	-
44 - Bâtiments scolaires	214.305.000,00	211.960.432,60	144.202,07	212.104.634,67	-	2.200.365,33
44.0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garanti	214.305.000,00	211.960.432,60	144.202,07	212.104.634,67	-	2.200.365,33
44.01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires	182.954.000,00	180.609.432,60	144.202,07	180.753.634,67	-	2.200.365,33
44.01.01.08 - Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	2.082.000,00	-	143.080,68	143.080,68	-	1.938.919,32
44.01.12.04 - Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	27.000,00	21.432,60	319,00	21.751,60	-	5.248,40
44.01.12.05 - Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanism	257.000,00	-	802,39	802,39	-	256.197,61
44.01.41.03 - Subventions au service administratif à comptabilité autonome - Fonds de garantie des bâtim	10.480.000,00	10.480.000,00	-	10.480.000,00	-	-
44.01.61.01 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires d	61.326.000,00	61.326.000,00	-	61.326.000,00	-	-
44.01.61.02 - Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires d	50.877.000,00	50.877.000,00	-	50.877.000,00	-	-
44.01.61.05 - Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement libr	57.905.000,00	57.905.000,00	-	57.905.000,00	-	-
44.02 - Subventions - Loyers - Divers	31.351.000,00	31.351.000,00	-	31.351.000,00	-	-
44.02.12.06 - Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	26.213.000,00	26.213.000,00	-	26.213.000,00	-	-
44.02.33.01 - Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138.000,00	138.000,00	-	138.000,00	-	-
44.02.65.01 - Subvention en capital à la SA Conservatoire de Bruxelles	5.000.000,00	5.000.000,00	-	5.000.000,00	-	-
45 - Recherche scientifique	250.966.000,00	229.647.103,07	7.110.822,69	236.757.925,76	-	14.208.074,24
45.0 - Subsistance administration	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.02 - Frais de fonctionnement	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.02.12.02 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57.000,00	51.841,63	-	51.841,63	-	5.158,37
45.1 - Attractivité des STEM	1.000.000,00	741.144,93	167.069,82	908.214,75	-	91.785,25
45.12 - Associations scientifiques et universitaires	1.000.000,00	741.144,93	167.069,82	908.214,75	-	91.785,25
45.12.01.01 - Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	431.000,00	280.149,93	139.077,25	419.227,18	-	11.772,82
45.12.33.08 - Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	315.000,00	206.995,00	27.992,57	234.987,57	-	80.012,43
45.12.33.13 - Subvention à Spark Oh!	254.000,00	254.000,00	-	254.000,00	-	-
45.2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB	67.747.000,00	64.039.330,51	3.170.002,87	67.209.333,38	-	537.666,62
45.20 - Recherche scientifique fondamentale collective	67.747.000,00	64.039.330,51	3.170.002,87	67.209.333,38	-	537.666,62
45.20.01.05 - Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	3.442.000,00	1.832.369,82	1.362.672,70	3.195.042,52	-	246.957,48
45.20.01.06 - Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.000.000,00	3.900.000,00	1.024.348,13	4.924.348,13	-	75.651,87
45.20.31.01 - Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative minist	134.000,00	37.987,93	9.599,28	47.587,21	-	86.412,79
45.20.33.03 - Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12.000,00	11.065,00	-	11.065,00	-	935,00
45.20.33.04 - Partage de connaissances	168.000,00	163.943,03	4.056,97	168.000,00	-	-
45.20.33.05 - Alternatives à l'expérimentation animale	1.000.000,00	800.000,00	151.521,59	951.521,59	-	48.478,41

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
45.20.33.09 - Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162.000,00	151.964,73	10.035,27	162.000,00	-	-
45.20.33.10 - Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	507.000,00	-	507.000,00	507.000,00	-	
45.20.41.10 - Soutien aux infrastructures de recherche	30.000,00		-		-	30.000,00
45.20.41.13 - Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	21.258.000,00	21.258.000,00	-	21.258.000,00	-	-
45.20.41.14 - Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	35.884.000,00	35.884.000,00	-	35.884.000,00	-	-
45.20.41.15 - Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150.000,00	-	100.768,93	100.768,93	-	49.231,07
45.3 - Subventions attribuées au FNRS	182.162.000,00	164.814.786,00	3.773.750,00	168.588.536,00	-	13.573.464,00
45.33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés	182.162.000,00	164.814.786,00	3.773.750,00	168.588.536,00	-	13.573.464,00
45.33.41.04 - Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce comp	180.614.000,00	164.641.161,00	2.411.550,00	167.052.711,00	-	13.561.289,00
45.33.41.05 - Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercon	459.000,00	-	448.375,00	448.375,00	-	10.625,00
45.33.41.07 - Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dan	402.000,00	69.450,00	332.025,00	401.475,00	-	525,00
45.33.41.09 - Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 04/0	171.000,00	15.750,00	155.075,00	170.825,00	-	175,00
45.33.41.10 - Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collectiv	516.000,00	88.425,00	426.725,00	515.150,00	-	850,00
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	863.000,00	814.050,02	19.425,00	833.475,02	-	29.524,98
46.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	374.000,00	370.155,25	-	370.155,25	-	3.844,75
46.02 - Frais de fonctionnement	374.000,00	370.155,25	-	370.155,25	-	3.844,75
46.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	272.000,00	270.207,88	-	270.207,88	-	1.792,12
46.02.12.07 - Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2.000,00	1.957,41	-	1.957,41	-	42,59
46.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100.000,00	97.989,96	-	97.989,96	-	2.010,04
46.2 - Subventions diverses	489.000,00	443.894,77	19.425,00	463.319,77	-	25.680,23
46.20 - Financement des prix décernés et autres activités	37.000,00	13.027,27	-	13.027,27	-	23.972,73
46.20.33.01 - Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37.000,00	13.027,27	-	13.027,27	-	23.972,73
46.21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	452.000,00	430.867,50	19.425,00	450.292,50	-	1.707,50
46.21.33.01 - Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	78.000,00	78.000,00	-	78.000,00	-	-
46.21.33.02 - Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101.000,00	85.850,00	15.150,00	101.000,00	-	-
46.21.41.01 - Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239.000,00	233.017,50	4.275,00	237.292,50	-	1.707,50
46.21.41.02 - Subvention en faveur du Collège Belgique	29.000,00	29.000,00	-	29.000,00	-	-
46.21.61.01 - Subventions	5.000,00	5.000,00	-	5.000,00	-	-
47 - Allocations d'études	98.560.000,00	98.421.257,28	10.140,47	98.431.397,75	-	128.602,25
47.0 - Subsistance	186.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	126.780,25
47.02 - Frais de fonctionnement	186.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	126.780,25
47.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	181.000,00	49.079,28	10.140,47	59.219,75	-	121.780,25
47.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5.000,00	-	-	-	-	5.000,00
47.1 - Allocations	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
47.10 - Allocations et prêts	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
47.10.33.01 - Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	98.374.000,00	98.372.178,00	-	98.372.178,00	-	1.822,00
48 - Centres PMS	13.142.000,00	13.002.340,55	-	13.002.340,55	-	139.659,45
48.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.02 - Frais de fonctionnement	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	92.000,00	53.360,44	-	53.360,44	-	38.639,56
48.5 - Fonctionnement des centres PMS	13.050.000,00	12.948.980,11	-	12.948.980,11	-	101.019,89
48.50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement	4.105.000,00	4.026.721,94	-	4.026.721,94	-	78.278,06
48.50.41.23 - Dotation globale	4.105.000,00	4.026.721,94	-	4.026.721,94	-	78.278,06
48.52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.599.000,00	3.591.550,48	-	3.591.550,48	-	7.449,52
48.52.43.23 - Subventions forfaitaires	3.599.000,00	3.591.550,48	-	3.591.550,48	-	7.449,52
48.54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	5.346.000,00	5.330.707,69	-	5.330.707,69	-	15.292,31
48.54.44.23 - Subventions forfaitaires	5.346.000,00	5.330.707,69	-	5.330.707,69	-	15.292,31
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	3.667.000,00	3.624.284,44	-	3.624.284,44	-	42.715,56
50.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	15.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	13.979,87

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
50.12 - Frais de fonctionnement	15.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	13.979,87
50.12.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	13.000,00	1.020,13	-	1.020,13	-	11.979,87
50.12.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2.000,00	-	-	-	-	2.000,00
50.3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseigne	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.31 - Frais de fonctionnement	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.31.41.23 - Dotation globale	1.030.000,00	1.030.000,00	-	1.030.000,00	-	-
50.5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.51 - Frais de fonctionnement	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.51.41.23 - Dotation globale	1.513.000,00	1.513.000,00	-	1.513.000,00	-	-
50.7 - Centre des technologies agronomiques de Strée	451.000,00	422.264,31	-	422.264,31	-	28.735,69
50.70 - Frais de fonctionnement	451.000,00	422.264,31	-	422.264,31	-	28.735,69
50.70.12.01 - Rémunération de la direction du Centre de Strée	154.000,00	125.264,31	-	125.264,31	-	28.735,69
50.70.41.31 - Dotation Centre de Strée	297.000,00	297.000,00	-	297.000,00	-	-
50.8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
50.80 - Frais de fonctionnement	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
50.80.41.23 - Dotation globale	658.000,00	658.000,00	-	658.000,00	-	-
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	344.933.000,00	335.262.270,60	48.504,14	335.310.774,74	-	9.622.225,26
51.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.02 - Frais de fonctionnement	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70.000,00	37.449,56	-	37.449,56	-	32.550,44
51.3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental	8.283.000,00	8.278.542,87	-	8.278.542,87	-	4.457,13
51.30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi	8.283.000,00	8.278.542,87	-	8.278.542,87	-	4.457,13
51.30.41.01 - Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d	600.000,00	597.324,41	-	597.324,41	-	2.675,59
51.30.43.01 - Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondam	4.294.000,00	4.292.499,66	-	4.292.499,66	-	1.500,34
51.30.44.01 - Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.389.000,00	3.388.718,80	-	3.388.718,80	-	281,20
51.7 - Fonctionnement des écoles fondamentales	326.709.000,00	317.280.633,94	4.760,64	317.285.394,58	-	9.423.605,42
51.70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	40.202.000,00	33.206.872,04	-	33.206.872,04	-	6.995.127,96
51.70.41.23 - Dotation globale pour le fondamental	40.202.000,00	33.206.872,04	-	33.206.872,04	-	6.995.127,96
51.72 - Ecoles fondamentales officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement	158.612.000,00	156.843.592,47	-	156.843.592,47	-	1.768.407,53
51.72.43.23 - Subventions forfaitaires dans le fondamental	158.612.000,00	156.843.592,47	-	156.843.592,47	-	1.768.407,53
51.74 - Ecoles fondamentales libres subventionnées - Subventions de fonctionnement	127.172.000,00	126.519.930,07	-	126.519.930,07	-	652.069,93
51.74.44.21 - Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	201.000,00	197.642,21	-	197.642,21	-	3.357,79
51.74.44.23 - Subventions forfaitaires dans le fondamental	126.971.000,00	126.322.287,86	-	126.322.287,86	-	648.712,14
51.75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00
51.75.44.04 - Internats du primaire - Intervention de la Communauté	8.000,00	-	-	-	-	8.000,00
51.76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses	715.000,00	710.239,36	4.760,64	715.000,00	-	-
51.76.33.05 - Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715.000,00	710.239,36	4.760,64	715.000,00	-	-
51.8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.80 - Initiatives diverses	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.80.01.05 - Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux mé	232.000,00	170.381,83	43.743,50	214.125,33	-	17.874,67
51.81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-
51.81.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-
51.9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	9.639.000,00	9.495.262,40	-	9.495.262,40	-	143.737,60
51.90 - Discrimination positive	9.332.000,00	9.331.420,89	-	9.331.420,89	-	579,11
51.90.01.02 - Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implanta	9.332.000,00	9.331.420,89	-	9.331.420,89	-	579,11
51.92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental	307.000,00	163.841,51	-	163.841,51	-	143.158,49
51.92.01.04 - Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieu	307.000,00	163.841,51	-	163.841,51	-	143.158,49
52 - Enseignement secondaire	458.465.000,00	444.850.275,74	5.179.885,26	450.030.161,00	-	8.374.839,00
52.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	1.058.000,00	894.399,09	73.637,96	968.037,05	-	89.962,95

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
52.01 - Dépenses de personnel	310.000,00	288.040,38	-	288.040,38	-	21.959,62
52.01.11.01 - Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	310.000,00	288.040,38	-	288.040,38	-	21.959,62
52.02 - Frais de fonctionnement	748.000,00	606.358,71	73.637,96	679.996,67	-	68.003,33
52.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	380.000,00	262.655,68	73.637,96	336.293,64	-	43.706,36
52.02.12.02 - Dépenses liées au comptage des élèves	25.000,00	10.871,02	-	10.871,02	-	14.128,98
52.02.12.03 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction d	333.000,00	332.832,01	-	332.832,01	-	167,99
52.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10.000,00	-	-	-	-	10.000,00
52.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	436.997.000,00	430.470.285,45	-	430.470.285,45	-	6.526.714,55
52.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	104.582.000,00	104.582.000,00	-	104.582.000,00	-	-
52.50.41.23 - Dotation globale - Enseignement de plein exercice	104.582.000,00	104.582.000,00	-	104.582.000,00	-	-
52.53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement	72.245.000,00	70.382.000,78	-	70.382.000,78	-	1.862.999,22
52.53.43.05 - Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	1.259.000,00	1.258.982,70	-	1.258.982,70	-	17,30
52.53.43.23 - Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	70.986.000,00	69.123.018,08	-	69.123.018,08	-	1.862.981,92
52.55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement	260.170.000,00	255.506.284,67	-	255.506.284,67	-	4.663.715,33
52.55.44.21 - Subventions de fonctionnement aux internats	2.556.000,00	2.554.269,34	-	2.554.269,34	-	1.730,66
52.55.44.23 - Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	257.614.000,00	252.952.015,33	-	252.952.015,33	-	4.661.984,67
52.7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.70.41.23 - Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.746.000,00	1.484.291,01	-	1.484.291,01	-	261.708,99
52.9 - Discriminations positives - divers	18.604.000,00	12.001.300,19	5.106.247,30	17.107.547,49	-	1.496.452,51
52.90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire	9.600.000,00	9.168.345,93	19.168,00	9.187.513,93	-	412.486,07
52.90.01.06 - Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implanta	5.465.000,00	5.464.322,00	-	5.464.322,00	-	678,00
52.90.12.01 - Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de média	244.000,00	89.493,75	7.168,00	96.661,75	-	147.338,25
52.90.33.02 - Subventions aux services d'accrochage scolaire	3.891.000,00	3.614.530,18	12.000,00	3.626.530,18	-	264.469,82
52.91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement	931.000,00	725.474,65	167.610,84	893.085,49	-	37.914,51
52.91.01.05 - Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25.000,00	18.754,53	-	18.754,53	-	6.245,47
52.91.01.09 - Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux mé	881.000,00	702.859,17	167.610,84	870.470,01	-	10.529,99
52.91.01.10 - Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élè	25.000,00	3.860,95	-	3.860,95	-	21.139,05
52.92 - Activités interréseaux	368.000,00	275.500,00	91.000,00	366.500,00	-	1.500,00
52.92.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y	4.000,00	2.500,00	-	2.500,00	-	1.500,00
52.92.33.01 - Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qual	364.000,00	273.000,00	91.000,00	364.000,00	-	-
52.93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans	26.000,00	25.445,62	-	25.445,62	-	554,38
52.93.01.01 - Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention	26.000,00	25.445,62	-	25.445,62	-	554,38
52.94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel	7.679.000,00	1.806.533,99	4.828.468,46	6.635.002,45	-	1.043.997,55
52.94.01.01 - Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.653.000,00	1.150.313,07	4.696.000,71	5.846.313,78	-	806.686,22
52.94.01.04 - Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et profession	726.000,00	602.740,22	122.467,75	725.207,97	-	792,03
52.94.01.05 - Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement te	250.000,00	53.480,70	-	53.480,70	-	196.519,30
52.94.33.06 - Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	50.000,00	-	10.000,00	10.000,00	-	40.000,00
53 - Enseignement spécialisé	79.995.000,00	78.443.237,42	7.190,00	78.450.427,42	-	1.544.572,58
53.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.02 - Frais de fonctionnement	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47.000,00	30.783,47	-	30.783,47	-	16.216,53
53.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	79.711.000,00	78.224.155,95	-	78.224.155,95	-	1.486.844,05
53.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	24.642.000,00	24.475.775,78	-	24.475.775,78	-	166.224,22
53.50.41.06 - Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	79.000,00	78.813,36	-	78.813,36	-	186,64
53.50.41.07 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement - Dotation globale Pôles territoriaux	1.775.000,00	1.774.333,05	-	1.774.333,05	-	666,95
53.50.41.23 - Dotation globale	22.788.000,00	22.622.629,37	-	22.622.629,37	-	165.370,63
53.53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement	17.134.000,00	16.675.091,92	-	16.675.091,92	-	458.908,08
53.53.43.01 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires	2.582.000,00	2.581.680,00	-	2.581.680,00	-	320,00

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
53.53.43.23 - Subventions forfaitaires	14.552.000,00	14.093.411,92	-	14.093.411,92	-	458.588,08
53.54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné	118.000,00	111.716,18	-	111.716,18	-	6.283,82
53.54.43.06 - Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	118.000,00	111.716,18	-	111.716,18	-	6.283,82
53.56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement	37.675.000,00	36.820.300,88	-	36.820.300,88	-	854.699,12
53.56.44.01 - Ecoles Libres subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pô	8.196.000,00	8.195.532,00	-	8.195.532,00	-	468,00
53.56.44.23 - Subventions forfaitaires	29.479.000,00	28.624.768,88	-	28.624.768,88	-	854.231,12
53.57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné	142.000,00	141.271,19	-	141.271,19	-	728,81
53.57.44.06 - Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	142.000,00	141.271,19	-	141.271,19	-	728,81
53.7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques	208.000,00	160.000,00	7.190,00	167.190,00	-	40.810,00
53.70 - Activités diverses	208.000,00	160.000,00	7.190,00	167.190,00	-	40.810,00
53.70.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	8.000,00	-	7.190,00	7.190,00	-	810,00
53.70.01.02 - Subvention à une ASBL pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'enseignement sy	200.000,00	160.000,00	-	160.000,00	-	40.000,00
53.8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
53.80 - Initiatives diverses	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
53.80.35.01 - Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes pré	29.000,00	28.298,00	-	28.298,00	-	702,00
54 - Enseignement universitaire	1.117.656.000,00	1.113.913.056,44	469.895,29	1.114.382.951,73	-	3.273.048,27
54.0 - Contrôle des universités	1.201.000,00	795.524,98	362.082,61	1.157.607,59	-	43.392,41
54.01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	1.201.000,00	795.524,98	362.082,61	1.157.607,59	-	43.392,41
54.01.12.01 - Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	951.000,00	656.806,43	294.193,57	951.000,00	-	-
54.01.12.02 - Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250.000,00	138.718,55	67.889,04	206.607,59	-	43.392,41
54.1 - Universités de la Communauté	350.030.000,00	350.029.029,00	-	350.029.029,00	-	971,00
54.10 - Frais de fonctionnement	326.763.000,00	326.763.000,00	-	326.763.000,00	-	-
54.10.41.12 - Allocation de fonctionnement - Université de Liège	240.955.000,00	240.955.000,00	-	240.955.000,00	-	-
54.10.41.13 - Allocation de fonctionnement - Université de Mons	85.008.000,00	85.008.000,00	-	85.008.000,00	-	-
54.10.41.17 - Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800.000,00	800.000,00	-	800.000,00	-	-
54.11 - Subventions	11.713.000,00	11.713.000,00	-	11.713.000,00	-	-
54.11.41.16 - Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924.000,00	8.924.000,00	-	8.924.000,00	-	-
54.11.61.01 - Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.789.000,00	2.789.000,00	-	2.789.000,00	-	-
54.13 - Subventions sociales	11.554.000,00	11.553.029,00	-	11.553.029,00	-	971,00
54.13.41.15 - Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	11.554.000,00	11.553.029,00	-	11.553.029,00	-	971,00
54.2 - Universités libres	693.412.000,00	693.411.823,00	-	693.411.823,00	-	177,00
54.20 - Intervention	11.172.000,00	11.172.000,00	-	11.172.000,00	-	-
54.20.44.02 - Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	11.172.000,00	11.172.000,00	-	11.172.000,00	-	-
54.21 - Subventions	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
54.21.44.05 - Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152.000,00	152.000,00	-	152.000,00	-	-
54.22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées	26.739.000,00	26.738.823,00	-	26.738.823,00	-	177,00
54.22.44.03 - Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	26.739.000,00	26.738.823,00	-	26.738.823,00	-	177,00
54.23 - Allocations de fonctionnement	655.349.000,00	655.349.000,00	-	655.349.000,00	-	-
54.23.44.12 - Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	319.886.000,00	319.886.000,00	-	319.886.000,00	-	-
54.23.44.13 - Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	266.441.000,00	266.441.000,00	-	266.441.000,00	-	-
54.23.44.14 - Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	69.022.000,00	69.022.000,00	-	69.022.000,00	-	-
54.23.44.17 - Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	-	-	-	-	-	-
54.4 - Enseignement universitaire	70.644.000,00	67.381.574,22	107.812,68	67.489.386,90	-	3.154.613,10
54.41 - Frais de fonctionnement	63.000,00	8.911,75	-	8.911,75	-	54.088,25
54.41.12.01 - Dépenses de fonctionnement pour les Commissions d'équivalences pour l'Enseignement su	20.000,00	8.911,75	-	8.911,75	-	11.088,25
54.41.33.01 - Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43.000,00	-	-	-	-	43.000,00
54.43 - Subventions	194.000,00	194.000,00	-	194.000,00	-	-
54.43.44.14 - Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	194.000,00	194.000,00	-	194.000,00	-	-
54.45 - Coopération interuniversitaire - banque de données	70.387.000,00	67.178.662,47	107.812,68	67.286.475,15	-	3.100.524,85

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
54.45.40.02 - Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223.000,00	178.400,00	44.600,00	223.000,00	-	-
54.45.40.03 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275.000,00	211.587,00	63.212,68	274.809,68	-	190,32
54.45.40.05 - Allocations pour aides à la réussite	14.592.000,00	14.592.000,00	-	14.592.000,00	-	-
54.45.40.06 - Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.024.000,00	1.024.000,00	-	1.024.000,00	-	-
54.45.40.07 - Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations dro	53.643.000,00	50.967.824,00	-	50.967.824,00	-	2.675.176,00
54.45.40.08 - Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternit	630.000,00	204.841,47	-	204.841,47	-	425.158,53
54.5 - Rémunération du personnel	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
54.50 - Agents contractuels subventionnés	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
54.50.11.05 - Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universi	2.369.000,00	2.295.105,24	-	2.295.105,24	-	73.894,76
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	71.415.000,00	69.388.114,99	1.912.057,14	71.300.172,13	-	114.827,87
55.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	22.000,00	9.771,66	-	9.771,66	-	12.228,34
55.02 - Frais de fonctionnement	22.000,00	9.771,66	-	9.771,66	-	12.228,34
55.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18.000,00	7.678,36	-	7.678,36	-	10.321,64
55.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4.000,00	2.093,30	-	2.093,30	-	1.906,70
55.5 - Fonctionnement des hautes écoles	30.818.000,00	29.004.493,14	1.771.477,00	30.775.970,14	-	42.029,86
55.52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	2.843.000,00	2.829.010,94	-	2.829.010,94	-	13.989,06
55.52.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23.000,00	9.575,94	-	9.575,94	-	13.424,06
55.52.41.23 - Dotation aux internats autonomes	2.820.000,00	2.819.435,00	-	2.819.435,00	-	565,00
55.54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury	122.000,00	107.960,20	-	107.960,20	-	14.039,80
55.54.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51.000,00	39.082,60	-	39.082,60	-	11.917,40
55.54.12.02 - Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19.000,00	18.767,03	-	18.767,03	-	232,97
55.54.12.03 - Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établi	52.000,00	50.110,57	-	50.110,57	-	1.889,43
55.58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement	27.853.000,00	26.067.522,00	1.771.477,00	27.838.999,00	-	14.001,00
55.58.01.01 - Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14.000,00	-	-	-	-	14.000,00
55.58.01.03 - Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations	27.839.000,00	26.067.522,00	1.771.477,00	27.838.999,00	-	1,00
55.8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	40.575.000,00	40.373.850,19	140.580,14	40.514.430,33	-	60.569,67
55.81 - Divers	1.069.000,00	867.851,12	140.580,14	1.008.431,26	-	60.568,74
55.81.12.02 - Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'	61.000,00	35.680,12	-	35.680,12	-	25.319,88
55.81.33.01 - Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	4.000,00	-	-	-	-	4.000,00
55.81.33.02 - Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28.000,00	22.400,00	5.600,00	28.000,00	-	-
55.81.40.01 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280.000,00	223.573,00	26.536,00	250.109,00	-	29.891,00
55.81.40.02 - Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	687.000,00	578.998,00	106.644,14	685.642,14	-	1.357,86
55.81.43.02 - Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9.000,00	7.200,00	1.800,00	9.000,00	-	-
55.82 - Subventions sociales	39.506.000,00	39.505.999,07	-	39.505.999,07	-	0,93
55.82.33.01 - Subventions sociales aux Hautes Ecoles	39.506.000,00	39.505.999,07	-	39.505.999,07	-	0,93
56 - Enseignement pour adultes	11.361.000,00	9.827.357,45	205.372,57	10.032.730,02	-	1.328.269,98
56.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	125.000,00	91.047,28	1.183,14	92.230,42	-	32.769,58
56.02 - Frais de fonctionnement	125.000,00	91.047,28	1.183,14	92.230,42	-	32.769,58
56.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	98.000,00	78.357,89	-	78.357,89	-	19.642,11
56.02.12.02 - Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement pour ad	17.000,00	11.600,39	-	11.600,39	-	5.399,61
56.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10.000,00	1.089,00	1.183,14	2.272,14	-	7.727,86
56.5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement pour adultes	8.885.000,00	7.448.255,43	204.189,43	7.652.444,86	-	1.232.555,14
56.50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	1.984.000,00	1.885.756,57	-	1.885.756,57	-	98.243,43
56.50.01.07 - Formation Enseignement pour adultes	136.000,00	37.817,98	-	37.817,98	-	98.182,02
56.50.41.23 - Dotation globale	1.848.000,00	1.847.938,59	-	1.847.938,59	-	61,41
56.54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement	4.453.000,00	3.588.630,05	103.480,63	3.692.110,68	-	760.889,32
56.54.43.08 - Frais pour la formation continue	232.000,00	109.249,98	-	109.249,98	-	122.750,02
56.54.43.23 - Subventions forfaitaires	4.221.000,00	3.479.380,07	103.480,63	3.582.860,70	-	638.139,30
56.55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement	2.448.000,00	1.973.868,81	100.708,80	2.074.577,61	-	373.422,39

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
56.55.44.08 - Frais pour la formation continue	132.000,00	118.987,00	-	118.987,00	-	13.013,00
56.55.44.23 - Subventions forfaitaires	2.316.000,00	1.854.881,81	100.708,80	1.955.590,61	-	360.409,39
56.8 - Initiatives transversales en matière d'enseignement pour adultes	2.351.000,00	2.288.054,74	-	2.288.054,74	-	62.945,26
56.81 - Actions diverses	1.001.000,00	938.297,76	-	938.297,76	-	62.702,24
56.81.01.01 - Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences et valorisation des acq	566.000,00	566.000,00	-	566.000,00	-	-
56.81.01.02 - Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'Enseignement pour a	291.000,00	291.000,00	-	291.000,00	-	-
56.81.01.03 - Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	59.000,00	4.222,15	-	4.222,15	-	54.777,85
56.81.01.04 - Initiatives dans le domaine de l'Enseignement pour adultes	85.000,00	77.075,61	-	77.075,61	-	7.924,39
56.82 - Provisions	1.350.000,00	1.349.756,98	-	1.349.756,98	-	243,02
56.82.01.02 - Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550.000,00	549.998,45	-	549.998,45	-	1,55
56.82.01.03 - Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des	800.000,00	799.758,53	-	799.758,53	-	241,47
57 - Enseignement artistique	24.075.000,00	22.357.413,69	300.658,85	22.658.072,54	-	1.416.927,46
57.0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	9.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	3.827,75
57.02 - Frais de fonctionnement	9.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	3.827,75
57.02.12.01 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7.000,00	5.172,25	-	5.172,25	-	1.827,75
57.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2.000,00	-	-	-	-	2.000,00
57.2 - Initiatives et subventions diverses	683.000,00	443.217,81	40.000,00	483.217,81	-	199.782,19
57.20 - Académie internationale d'été de Wallonie	189.000,00	149.000,00	40.000,00	189.000,00	-	-
57.20.33.02 - Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189.000,00	149.000,00	40.000,00	189.000,00	-	-
57.21 - Subventions à des associations diverses	494.000,00	294.217,81	-	294.217,81	-	199.782,19
57.21.33.04 - Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	494.000,00	294.217,81	-	294.217,81	-	199.782,19
57.4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	18.986.000,00	17.661.855,42	111.380,15	17.773.235,57	-	1.212.764,43
57.40 - Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement	3.775.000,00	3.774.999,50	-	3.774.999,50	-	0,50
57.40.41.01 - Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	3.775.000,00	3.774.999,50	-	3.774.999,50	-	0,50
57.42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	1.531.000,00	1.530.418,00	-	1.530.418,00	-	582,00
57.42.43.03 - Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	1.531.000,00	1.530.418,00	-	1.530.418,00	-	582,00
57.44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	4.498.000,00	4.422.419,84	-	4.422.419,84	-	75.580,16
57.44.44.30 - Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	4.498.000,00	4.422.419,84	-	4.422.419,84	-	75.580,16
57.45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers	119.000,00	59.160,00	3.861,15	63.021,15	-	55.978,85
57.45.33.01 - Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des A	119.000,00	59.160,00	3.861,15	63.021,15	-	55.978,85
57.46 - Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts	4.583.000,00	4.563.336,08	-	4.563.336,08	-	19.663,92
57.46.33.02 - Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	4.583.000,00	4.563.336,08	-	4.563.336,08	-	19.663,92
57.47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
57.47.40.02 - Formations continuées en Art	50.000,00	-	-	-	-	50.000,00
57.49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts	4.430.000,00	3.311.522,00	107.519,00	3.419.041,00	-	1.010.959,00
57.49.01.01 - Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promo	4.060.000,00	2.941.522,00	107.519,00	3.049.041,00	-	1.010.959,00
57.49.01.02 - Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	370.000,00	370.000,00	-	370.000,00	-	-
57.8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	4.212.000,00	4.062.168,21	149.278,70	4.211.446,91	-	553,09
57.80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.882.000,00	3.732.467,16	149.278,70	3.881.745,86	-	254,14
57.80.43.02 - Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.882.000,00	3.732.467,16	149.278,70	3.881.745,86	-	254,14
57.82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement	330.000,00	329.701,05	-	329.701,05	-	298,95
57.82.44.30 - Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	330.000,00	329.701,05	-	329.701,05	-	298,95
57.9 - Equipements	185.000,00	185.000,00	-	185.000,00	-	-
57.90 - Dépenses en matière d'équipement	185.000,00	185.000,00	-	185.000,00	-	-
57.90.60.01 - Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	64.000,00	64.000,00	-	64.000,00	-	-
57.90.63.01 - Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	33.000,00	33.000,00	-	33.000,00	-	-
57.90.64.01 - Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	88.000,00	88.000,00	-	88.000,00	-	-
58 - Enseignement à distance	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86
58.0 - Subsistance - enseignement et recherche	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
58.02 - Frais de fonctionnement	338.000,00	283.829,14	-	283.829,14	-	54.170,86
58.02.01.01 - Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de polit	50.000,00	32.549,63	-	32.549,63	-	17.450,37
58.02.12.01 - Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'enseignement à distance et du	276.000,00	248.378,73	-	248.378,73	-	27.621,27
58.02.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12.000,00	2.900,78	-	2.900,78	-	9.099,22
CHAPITRE IV - Dette publique de la communauté française	1.226.762.000,00	1.220.942.131,81	-	1.220.942.131,81	-	5.819.868,19
85 - Dette directe	1.226.741.000,00	1.220.923.792,17	-	1.220.923.792,17	-	5.817.207,83
85.0 - Subsistance administration	1.812.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	930.786,33
85.01 - Frais de fonctionnement	1.812.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	930.786,33
85.01.12.08 - Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce cor	1.805.000,00	881.213,67	-	881.213,67	-	923.786,33
85.01.74.01 - Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7.000,00	-	-	-	-	7.000,00
85.1 - Service de la dette directe	1.224.929.000,00	1.220.042.578,50	-	1.220.042.578,50	-	4.886.421,50
85.10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial	1.224.929.000,00	1.220.042.578,50	-	1.220.042.578,50	-	4.886.421,50
85.10.21.03 - Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à t	5.000.000,00	4.708.637,92	-	4.708.637,92	-	291.362,08
85.10.21.04 - Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	292.000.000,00	288.473.059,45	-	288.473.059,45	-	3.526.940,55
85.10.81.01 - Dépenses d'intérêts liées aux jambes payeuses du portefeuille de swap	45.200.000,00	44.132.810,96	-	44.132.810,96	-	1.067.189,04
85.10.91.01 - Amortissements d'emprunts de la Communauté française	882.729.000,00	882.728.070,17	-	882.728.070,17	-	929,83
86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	21.000,00	18.339,64	-	18.339,64	-	2.660,36
86.1 - Service de la dette indirecte	21.000,00	18.339,64	-	18.339,64	-	2.660,36
86.10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté française	1.000,00	703,59	-	703,59	-	296,41
86.10.44.08 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investisseme	1.000,00	703,59	-	703,59	-	296,41
86.11 - Subventions et charges financières des universités libres	20.000,00	17.636,05	-	17.636,05	-	2.363,95
86.11.44.08 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investisseme	20.000,00	17.636,05	-	17.636,05	-	2.363,95
86.11.44.40 - Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire	-	-	-	-	-	-
CHAPITRE V - Dotations à la région wallonne et à la commission communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.11 - Région Wallonne - Cocof	578.787.000,00	578.786.059,64	-	578.786.059,64	-	940,36
90.11.45.01 - Dotation à la Région wallonne	447.118.000,00	447.118.000,00	-	447.118.000,00	-	-
90.11.45.02 - Dotation à la Commission communautaire française	128.682.000,00	128.682.000,00	-	128.682.000,00	-	-
90.11.45.03 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement dé	2.987.000,00	2.986.059,64	-	2.986.059,64	-	940,36
Crédits non limitatifs	8.391.458.000,00	8.373.872.629,23	-	8.373.872.629,23	30.580.853,51	48.166.224,28
CHAPITRE I - Services Généraux	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11 - Affaires générales - Secrétariat général	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.0 - Subsistance	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.01 - Dépenses de personnel	444.908.000,00	442.592.724,06	-	442.592.724,06	565.045,47	2.880.321,41
11.01.11.03 - Personnel statutaire	226.239.000,00	224.337.187,55	-	224.337.187,55	-	1.901.812,45
11.01.11.04 - Personnel autre que statutaire	209.051.000,00	208.174.366,87	-	208.174.366,87	-	876.633,13
11.01.11.05 - Indemnités de préavis	854.000,00	752.124,17	-	752.124,17	-	101.875,83
11.01.11.10 - Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	8.764.000,00	9.329.045,47	-	9.329.045,47	565.045,47	-
11.01.11.11 - Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Régior	-	-	-	-	-	-
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	7.946.550.000,00	7.931.279.905,17	-	7.931.279.905,17	30.015.808,04	45.285.902,87
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	17.813.000,00	17.485.608,00	-	17.485.608,00	13.600,00	340.992,00
40.1 - Personnel de l'enseignement	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.12 - Frais de fonctionnement	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.12.11.01 - Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matérie	11.308.000,00	11.321.600,00	-	11.321.600,00	13.600,00	-
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale et	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
40.81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
40.81.01.07 - Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition p	6.505.000,00	6.164.008,00	-	6.164.008,00	-	340.992,00
41 - Pilotage de l'enseignement	42.547.000,00	43.568.715,95	-	43.568.715,95	2.091.901,82	1.070.185,87

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
41.1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel	17.924.000,00	17.377.024,91	-	17.377.024,91	456.687,91	1.003.663,00
41.11 - Personnel de l'Inspection des centresPMS	407.000,00	338.102,91	-	338.102,91	-	68.897,09
41.11.11.03 - Personnel statutaire	407.000,00	338.102,91	-	338.102,91	-	68.897,09
41.12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire	8.023.000,00	7.276.299,40	-	7.276.299,40	-	746.700,60
41.12.11.03 - Personnel statutaire	8.023.000,00	7.276.299,40	-	7.276.299,40	-	746.700,60
41.13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire	6.548.000,00	7.004.687,91	-	7.004.687,91	456.687,91	-
41.13.11.03 - Personnel statutaire	6.548.000,00	7.004.687,91	-	7.004.687,91	456.687,91	-
41.14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial	865.000,00	833.156,90	-	833.156,90	-	31.843,10
41.14.11.03 - Personnel statutaire	865.000,00	833.156,90	-	833.156,90	-	31.843,10
41.15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion	523.000,00	466.409,48	-	466.409,48	-	56.590,52
41.15.11.03 - Personnel statutaire	523.000,00	466.409,48	-	466.409,48	-	56.590,52
41.16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement pour Adultes	973.000,00	879.655,18	-	879.655,18	-	93.344,82
41.16.11.03 - Personnel statutaire	973.000,00	879.655,18	-	879.655,18	-	93.344,82
41.17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique	585.000,00	578.713,13	-	578.713,13	-	6.286,87
41.17.11.03 - Personnel statutaire	585.000,00	578.713,13	-	578.713,13	-	6.286,87
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.30.11.03 - Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	15.575.000,00	17.210.213,91	-	17.210.213,91	1.635.213,91	-
41.5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
41.50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
41.50.11.03 - Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	9.048.000,00	8.981.477,13	-	8.981.477,13	-	66.522,87
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.112.000,00	1.300.368,85	-	1.300.368,85	203.827,78	15.458,93
46.12.11.03 - Personnel statutaire	250.000,00	234.541,07	-	234.541,07	-	15.458,93
46.12.11.04 - Personnel autre que statutaire	862.000,00	1.065.827,78	-	1.065.827,78	203.827,78	-
48 - Centres PMS	128.785.000,00	128.260.016,01	-	128.260.016,01	98.529,40	623.513,39
48.4 - Dépenses de personnel et des centres PMS	128.785.000,00	128.260.016,01	-	128.260.016,01	98.529,40	623.513,39
48.40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques	32.811.000,00	32.413.011,50	-	32.413.011,50	-	397.988,50
48.40.11.03 - Personnel statutaire	32.811.000,00	32.413.011,50	-	32.413.011,50	-	397.988,50
48.42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements	38.053.000,00	38.151.529,40	-	38.151.529,40	98.529,40	-
48.42.43.01 - Subventions-traitements	38.053.000,00	38.151.529,40	-	38.151.529,40	98.529,40	-
48.43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements	57.921.000,00	57.695.475,11	-	57.695.475,11	-	225.524,89
48.43.44.01 - Subventions-traitements	57.921.000,00	57.695.475,11	-	57.695.475,11	-	225.524,89
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	14.974.000,00	15.064.878,91	-	15.064.878,91	317.415,06	226.536,15
50.4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseigner	4.178.000,00	3.953.444,23	-	3.953.444,23	-	224.555,77
50.40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.838.000,00	1.763.284,12	-	1.763.284,12	-	74.715,88
50.40.11.03 - Traitements des chargés de mission	1.838.000,00	1.763.284,12	-	1.763.284,12	-	74.715,88
50.41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelcon	2.340.000,00	2.190.160,11	-	2.190.160,11	-	149.839,89
50.41.11.03 - Personnel statutaire	2.340.000,00	2.190.160,11	-	2.190.160,11	-	149.839,89
50.6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	10.796.000,00	11.111.434,68	-	11.111.434,68	317.415,06	1.980,38
50.60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	6.475.000,00	6.792.415,06	-	6.792.415,06	317.415,06	-
50.60.11.03 - Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	6.475.000,00	6.792.415,06	-	6.792.415,06	317.415,06	-
50.61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelcon	4.321.000,00	4.319.019,62	-	4.319.019,62	-	1.980,38
50.61.11.03 - Personnel statutaire	4.321.000,00	4.319.019,62	-	4.319.019,62	-	1.980,38
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	2.565.025.000,00	2.559.086.282,27	-	2.559.086.282,27	3.173.562,41	9.112.280,14
51.2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.20 - Dépenses liées aux paiements des agents contractuels subventionnés	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-
51.20.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	90.932.000,00	93.564.510,23	-	93.564.510,23	2.632.510,23	-

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
51.4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	786.227.000,00	783.689.600,01	-	783.689.600,01	436.287,35	2.973.687,34
51.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	56.272.000,00	56.708.287,35	-	56.708.287,35	436.287,35	-
51.41.11.03 - Personnel statutaire du maternel	56.272.000,00	56.708.287,35	-	56.708.287,35	436.287,35	-
51.44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	427.811.000,00	425.915.984,94	-	425.915.984,94	-	1.895.015,06
51.44.43.01 - Subventions-traitements dans le maternel	427.811.000,00	425.915.984,94	-	425.915.984,94	-	1.895.015,06
51.45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements	302.144.000,00	301.065.327,72	-	301.065.327,72	-	1.078.672,28
51.45.44.01 - Subventions-traitements dans le maternel	302.144.000,00	301.065.327,72	-	301.065.327,72	-	1.078.672,28
51.6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	1.687.866.000,00	1.681.832.172,03	-	1.681.832.172,03	104.764,83	6.138.592,80
51.61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	143.132.000,00	142.825.118,02	-	142.825.118,02	-	306.881,98
51.61.11.03 - Personnel statutaire du primaire	143.132.000,00	142.825.118,02	-	142.825.118,02	-	306.881,98
51.62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et alloca	9.512.000,00	9.616.764,83	-	9.616.764,83	104.764,83	-
51.62.11.03 - Personnel statutaire du primaire	9.512.000,00	9.616.764,83	-	9.616.764,83	104.764,83	-
51.63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements	857.538.000,00	857.488.183,37	-	857.488.183,37	-	49.816,63
51.63.43.01 - Subventions-traitements dans le primaire	857.538.000,00	857.488.183,37	-	857.488.183,37	-	49.816,63
51.64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements	677.684.000,00	671.902.105,81	-	671.902.105,81	-	5.781.894,19
51.64.44.01 - Subventions-traitements dans le primaire	677.684.000,00	671.902.105,81	-	671.902.105,81	-	5.781.894,19
52 - Enseignement secondaire	3.183.000.000,00	3.182.613.614,27	-	3.182.613.614,27	9.106.451,26	9.492.836,99
52.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	3.076.465.000,00	3.082.803.361,27	-	3.082.803.361,27	9.106.451,26	2.768.089,99
52.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	713.309.000,00	718.638.513,27	-	718.638.513,27	5.329.513,27	-
52.41.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	713.309.000,00	718.638.513,27	-	718.638.513,27	5.329.513,27	-
52.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et alloca	82.737.000,00	84.129.023,88	-	84.129.023,88	1.392.023,88	-
52.42.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	82.737.000,00	84.129.023,88	-	84.129.023,88	1.392.023,88	-
52.44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	508.459.000,00	510.843.914,11	-	510.843.914,11	2.384.914,11	-
52.44.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	508.459.000,00	510.843.914,11	-	510.843.914,11	2.384.914,11	-
52.45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	1.767.331.000,00	1.764.677.379,75	-	1.764.677.379,75	-	2.653.620,25
52.45.44.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.767.331.000,00	1.764.677.379,75	-	1.764.677.379,75	-	2.653.620,25
52.46 - Service de médiation scolaire - Rémunération	4.629.000,00	4.514.530,26	-	4.514.530,26	-	114.469,74
52.46.11.01 - Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.629.000,00	4.514.530,26	-	4.514.530,26	-	114.469,74
52.6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	78.371.000,00	72.652.596,09	-	72.652.596,09	-	5.718.403,91
52.61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	14.376.000,00	12.560.908,59	-	12.560.908,59	-	1.815.091,41
52.61.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	14.376.000,00	12.560.908,59	-	12.560.908,59	-	1.815.091,41
52.63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements	20.852.000,00	19.609.991,58	-	19.609.991,58	-	1.242.008,42
52.63.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	20.852.000,00	19.609.991,58	-	19.609.991,58	-	1.242.008,42
52.64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements	43.143.000,00	40.481.695,92	-	40.481.695,92	-	2.661.304,08
52.64.44.01 - Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	43.143.000,00	40.481.695,92	-	40.481.695,92	-	2.661.304,08
52.8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
52.80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
52.80.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	28.164.000,00	27.157.656,91	-	27.157.656,91	-	1.006.343,09
53 - Enseignement spécialisé	839.463.000,00	835.479.634,79	-	835.479.634,79	12.061.277,86	16.044.643,07
53.3 - Dépenses de personnel des pôles territoriaux	108.002.000,00	92.217.305,63	-	92.217.305,63	-	15.784.694,37
53.31 - Ecoles de la Communauté	23.681.000,00	19.472.938,79	-	19.472.938,79	-	4.208.061,21
53.31.11.03 - Pôles territoriaux de la Communauté - Dépenses de personnel	23.681.000,00	19.472.938,79	-	19.472.938,79	-	4.208.061,21
53.32 - écoles officielles subventionnées	25.345.000,00	20.184.756,94	-	20.184.756,94	-	5.160.243,06
53.32.43.01 - Pôles territoriaux Officiel Subventionné - Subventions - Traitements	25.345.000,00	20.184.756,94	-	20.184.756,94	-	5.160.243,06
53.33 - écoles libres subventionnées	58.976.000,00	52.559.609,90	-	52.559.609,90	-	6.416.390,10
53.33.44.01 - Pôles territoriaux Libres Subventionnés - Subventions - Traitements	58.976.000,00	52.559.609,90	-	52.559.609,90	-	6.416.390,10
53.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	726.070.000,00	737.724.380,89	-	737.724.380,89	11.914.329,59	259.948,70
53.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et alloc	174.322.000,00	175.539.375,42	-	175.539.375,42	1.217.375,42	-
53.41.11.03 - Personnel statutaire pédagogique	174.322.000,00	175.539.375,42	-	175.539.375,42	1.217.375,42	-

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
53.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et alloca	16.464.000,00	16.204.051,30	-	16.204.051,30	-	259.948,70
53.42.11.03 - Personnel statutaire	16.464.000,00	16.204.051,30	-	16.204.051,30	-	259.948,70
53.44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et alloc	33.244.000,00	34.632.981,95	-	34.632.981,95	1.388.981,95	-
53.44.11.03 - Personnel statutaire paramédical	33.244.000,00	34.632.981,95	-	34.632.981,95	1.388.981,95	-
53.46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	148.296.000,00	149.052.398,02	-	149.052.398,02	756.398,02	-
53.46.43.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	148.296.000,00	149.052.398,02	-	149.052.398,02	756.398,02	-
53.47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	24.125.000,00	24.634.105,45	-	24.634.105,45	509.105,45	-
53.47.43.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	24.125.000,00	24.634.105,45	-	24.634.105,45	509.105,45	-
53.48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	293.157.000,00	298.141.476,01	-	298.141.476,01	4.984.476,01	-
53.48.44.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	293.157.000,00	298.141.476,01	-	298.141.476,01	4.984.476,01	-
53.49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	36.462.000,00	39.519.992,74	-	39.519.992,74	3.057.992,74	-
53.49.44.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	36.462.000,00	39.519.992,74	-	39.519.992,74	3.057.992,74	-
53.6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
53.60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
53.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	5.391.000,00	5.537.948,27	-	5.537.948,27	146.948,27	-
54 - Enseignement universitaire	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.0 - Contrôle des universités	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	1.588.000,00	1.228.699,54	-	1.228.699,54	-	359.300,46
54.01.11.01 - Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	1.251.000,00	1.062.189,60	-	1.062.189,60	-	188.810,40
54.01.11.02 - Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et D	337.000,00	166.509,94	-	166.509,94	-	170.490,06
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	659.886.000,00	656.362.485,74	-	656.362.485,74	1.905.925,30	5.429.439,56
55.4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	24.523.000,00	26.101.143,29	-	26.101.143,29	1.905.925,30	327.782,01
55.40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations e	5.326.000,00	5.270.830,14	-	5.270.830,14	-	55.169,86
55.40.11.03 - Personnel statutaire (cadre d'extinction)	5.326.000,00	5.270.830,14	-	5.270.830,14	-	55.169,86
55.41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Haute	2.278.000,00	2.265.908,62	-	2.265.908,62	-	12.091,38
55.41.11.03 - Personnel statutaire (mise en disponibilité)	2.278.000,00	2.265.908,62	-	2.265.908,62	-	12.091,38
55.42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel	1.199.000,00	1.204.676,61	-	1.204.676,61	5.676,61	-
55.42.11.03 - Personnel statutaire (chargés de mission)	1.199.000,00	1.204.676,61	-	1.204.676,61	5.676,61	-
55.43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création de	5.530.000,00	6.120.987,41	-	6.120.987,41	627.248,01	36.260,60
55.43.43.14 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	3.824.000,00	4.451.248,01	-	4.451.248,01	627.248,01	-
55.43.43.15 - Subventions-traitements (chargés de mission)	1.706.000,00	1.669.739,40	-	1.669.739,40	-	36.260,60
55.44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Ha	10.190.000,00	11.238.740,51	-	11.238.740,51	1.273.000,68	224.260,17
55.44.44.10 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	7.381.000,00	8.654.000,68	-	8.654.000,68	1.273.000,68	-
55.44.44.11 - Subventions-traitements (chargés de mission)	2.809.000,00	2.584.739,83	-	2.584.739,83	-	224.260,17
55.5 - Fonctionnement des hautes écoles	619.917.000,00	615.544.754,71	-	615.544.754,71	-	4.372.245,29
55.51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Commun	118.030.000,00	117.141.330,38	-	117.141.330,38	-	888.669,62
55.51.41.21 - Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	118.030.000,00	117.141.330,38	-	117.141.330,38	-	888.669,62
55.52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement	12.396.000,00	12.283.780,83	-	12.283.780,83	-	112.219,17
55.52.11.03 - Personnel statutaire des internats autonomes	12.396.000,00	12.283.780,83	-	12.283.780,83	-	112.219,17
55.56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officiell	172.406.000,00	171.780.346,50	-	171.780.346,50	-	625.653,50
55.56.43.14 - Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	172.406.000,00	171.780.346,50	-	171.780.346,50	-	625.653,50
55.57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subve	317.085.000,00	314.339.297,00	-	314.339.297,00	-	2.745.703,00
55.57.44.13 - Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	317.085.000,00	314.339.297,00	-	314.339.297,00	-	2.745.703,00
55.6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles	10.678.000,00	10.347.405,17	-	10.347.405,17	-	330.594,83
55.60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement	3.198.000,00	3.178.970,71	-	3.178.970,71	-	19.029,29
55.60.11.03 - Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.198.000,00	3.178.970,71	-	3.178.970,71	-	19.029,29
55.61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement	1.901.000,00	1.775.184,11	-	1.775.184,11	-	125.815,89
55.61.43.24 - Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	1.901.000,00	1.775.184,11	-	1.775.184,11	-	125.815,89
55.64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Franç	5.579.000,00	5.393.250,35	-	5.393.250,35	-	185.749,65

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
55.64.44.10 - Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de	5.216.000,00	5.077.052,61	-	5.077.052,61	-	138.947,39
55.64.44.11 - Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de	363.000,00	316.197,74	-	316.197,74	-	46.802,26
55.7 - Enseignement supérieur hors université	1.489.000,00	1.123.543,30	-	1.123.543,30	-	365.456,70
55.70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes	888.000,00	662.008,69	-	662.008,69	-	225.991,31
55.70.01.01 - Commissaires et délégués du Gouvernement	705.000,00	662.008,69	-	662.008,69	-	42.991,31
55.70.11.02 - Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et D	183.000,00	-	-	-	-	183.000,00
55.72 - Congés de maternité	601.000,00	461.534,61	-	461.534,61	-	139.465,39
55.72.01.01 - Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de m	601.000,00	461.534,61	-	461.534,61	-	139.465,39
55.9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
55.90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
55.90.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors un	3.279.000,00	3.245.639,27	-	3.245.639,27	-	33.360,73
56 - Enseignement pour adultes	256.507.000,00	255.887.791,55	-	255.887.791,55	285.850,04	905.058,49
56.4 - Dépenses de personnel de l'enseignement pour adultes	252.269.000,00	251.833.281,64	-	251.833.281,64	285.850,04	721.568,40
56.40 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations génér	62.417.000,00	62.310.894,88	-	62.310.894,88	-	106.105,12
56.40.11.03 - Personnel statutaire	62.417.000,00	62.310.894,88	-	62.310.894,88	-	106.105,12
56.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et alloca	4.101.000,00	3.992.837,06	-	3.992.837,06	-	108.162,94
56.41.11.03 - Personnel statutaire	4.101.000,00	3.992.837,06	-	3.992.837,06	-	108.162,94
56.43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	116.565.000,00	116.057.699,66	-	116.057.699,66	-	507.300,34
56.43.43.01 - Subventions-traitements	116.565.000,00	116.057.699,66	-	116.057.699,66	-	507.300,34
56.44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	69.186.000,00	69.471.850,04	-	69.471.850,04	285.850,04	-
56.44.44.01 - Subventions-traitements	69.186.000,00	69.471.850,04	-	69.471.850,04	285.850,04	-
56.6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement pour adultes	2.428.000,00	2.307.364,20	-	2.307.364,20	-	120.635,80
56.7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29
56.70 - Initiatives diverses	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29
56.70.01.01 - Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination p	1.810.000,00	1.747.145,71	-	1.747.145,71	-	62.854,29
57 - Enseignement artistique	233.816.000,00	233.505.869,60	-	233.505.869,60	757.467,11	1.067.597,51
57.3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	97.018.000,00	97.538.877,58	-	97.538.877,58	737.923,87	217.046,29
57.30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocatio	35.727.000,00	35.877.885,44	-	35.877.885,44	150.885,44	-
57.30.11.03 - Personnel statutaire	35.727.000,00	35.877.885,44	-	35.877.885,44	150.885,44	-
57.31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations	6.521.000,00	6.364.031,26	-	6.364.031,26	-	156.968,74
57.31.11.03 - Personnel statutaire	6.521.000,00	6.364.031,26	-	6.364.031,26	-	156.968,74
57.32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements	16.995.000,00	16.934.922,45	-	16.934.922,45	-	60.077,55
57.32.43.01 - Subventions-traitements	16.995.000,00	16.934.922,45	-	16.934.922,45	-	60.077,55
57.33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements	37.775.000,00	38.362.038,43	-	38.362.038,43	587.038,43	-
57.33.44.01 - Subventions-traitements	37.775.000,00	38.362.038,43	-	38.362.038,43	587.038,43	-
57.4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.48 - Délégués du gouvernement	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.48.01.01 - Dépenses de personnel et de fonctionnement	175.000,00	163.281,71	-	163.281,71	-	11.718,29
57.7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	136.623.000,00	135.803.710,31	-	135.803.710,31	19.543,24	838.832,93
57.70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés	119.589.000,00	118.859.996,08	-	118.859.996,08	-	729.003,92
57.70.43.01 - Subventions-traitements	119.589.000,00	118.859.996,08	-	118.859.996,08	-	729.003,92
57.71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés	13.642.000,00	13.532.170,99	-	13.532.170,99	-	109.829,01
57.71.44.01 - Subventions-traitements	13.642.000,00	13.532.170,99	-	13.532.170,99	-	109.829,01
57.72 - Humanités artistiques	3.392.000,00	3.411.543,24	-	3.411.543,24	19.543,24	-
57.72.01.01 - Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libr	3.392.000,00	3.411.543,24	-	3.411.543,24	19.543,24	-
58 - Enseignement à distance	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
58.0 - Subsistance - enseignement et recherche	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31

	Credit de liquidation actuel	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
58.02 - Frais de fonctionnement	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
58.02.12.02 - Paiement des professeurs correcteurs	2.034.000,00	1.435.939,69	-	1.435.939,69	-	598.060,31
Total général	15.890.536.000,00	15.383.226.444,29	309.863.863,60	15.693.090.307,89	30.746.369,62	228.192.061,73

FÉDÉRATION WALLON BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.E ANNEXES

3. DÉPASSEMENTS

Article 29 § 5 ,2°

	Dépassements
Total	30.746.369,62
Crédits non limitatifs	30.580.853,51
CHAPITRE I - Services Généraux	565.045,47
11 - Affaires générales - Secrétariat général	565.045,47
11.0 - Subsistance	565.045,47
11.01 - Dépenses de personnel	565.045,47
11.01.11.10 - Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	565.045,47
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	30.015.808,04
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	13.600,00
40.1 - Personnel de l'enseignement	13.600,00
40.12 - Frais de fonctionnement	13.600,00
40.12.11.01 - Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	13.600,00
41 - Pilotage de l'enseignement	2.091.901,82
41.1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel	456.687,91
41.13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire	456.687,91
41.13.11.03 - Personnel statutaire	456.687,91
41.3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement	1.635.213,91
41.30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique	1.635.213,91
41.30.11.03 - Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	1.635.213,91
46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	203.827,78
46.1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement	203.827,78
46.12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	203.827,78
46.12.11.04 - Personnel autre que statutaire	203.827,78
48 - Centres PMS	98.529,40
48.4 - Dépenses de personnel et des centres PMS	98.529,40
48.42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements	98.529,40
48.42.43.01 - Subventions-traitements	98.529,40
50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	317.415,06
50.6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	317.415,06
50.60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	317.415,06
50.60.11.03 - Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	317.415,06
51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	3.173.562,41
51.2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	2.632.510,23
51.20 - Dépenses liées aux paiements des agents contractuels subventionnés	2.632.510,23
51.20.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	2.632.510,23
51.4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	436.287,35
51.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	436.287,35
51.41.11.03 - Personnel statutaire du maternel	436.287,35
51.6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	104.764,83
51.62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque	104.764,83

	Dépassements
51.62.11.03 - Personnel statutaire du primaire	104.764,83
52 - Enseignement secondaire	9.106.451,26
52.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	9.106.451,26
52.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	5.329.513,27
52.41.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	5.329.513,27
52.42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.392.023,88
52.42.11.03 - Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	1.392.023,88
52.44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements	2.384.914,11
52.44.43.01 - Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	2.384.914,11
53 - Enseignement spécialisé	12.061.277,86
53.4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	11.914.329,59
53.41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.217.375,42
53.41.11.03 - Personnel statutaire pédagogique	1.217.375,42
53.44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques	1.388.981,95
53.44.11.03 - Personnel statutaire paramédical	1.388.981,95
53.46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	756.398,02
53.46.43.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	756.398,02
53.47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	509.105,45
53.47.43.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	509.105,45
53.48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	4.984.476,01
53.48.44.01 - Subventions-traitements du personnel pédagogique	4.984.476,01
53.49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical	3.057.992,74
53.49.44.01 - Subventions-traitements du personnel paramédical	3.057.992,74
53.6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	146.948,27
53.60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi	146.948,27
53.60.11.05 - Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	146.948,27
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	1.905.925,30
55.4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	1.905.925,30
55.42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel	5.676,61
55.42.11.03 - Personnel statutaire (chargés de mission)	5.676,61
55.43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)	627.248,01
55.43.43.14 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	627.248,01
55.44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)	1.273.000,68
55.44.44.10 - Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.273.000,68
56 - Enseignement pour adultes	285.850,04
56.4 - Dépenses de personnel de l'enseignement pour adultes	285.850,04
56.44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements	285.850,04
56.44.44.01 - Subventions-traitements	285.850,04
57 - Enseignement artistique	757.467,11
57.3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	737.923,87

	Dépassements
57.30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques	150.885,44
57.30.11.03 - Personnel statutaire	150.885,44
57.33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements	587.038,43
57.33.44.01 - Subventions-traitements	587.038,43
57.7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	19.543,24
57.72 - Humanités artistiques	19.543,24
57.72.01.01 - Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	19.543,24
Total général	30.580.853,51

FÉDÉRATION

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.E ANNEXES

4. FONDS BUDGÉTAIRES MOYENS D'ENGAGEMENT

DÉTAIL PAR FONDS (article 29 § 5,3°)

	Reports disponibles sur fonds	Recettes sur fonds	Réallocation sur désengagement encours	Total crédits disponibles	Consommations engagements de l'année	Dépassements	Disponible/à annuler
CHAPITRE I - Services Généraux	12.408.139,04	29.566.207,13	260.205,91	42.234.552,08	18.774.159,23	-	23.460.392,85
11 - Affaires générales - Secrétariat général	12.408.139,04	29.566.207,13	260.205,91	42.234.552,08	18.774.159,23	-	23.460.392,85
11.0 - Subsistance	0,02	-	1.000,00	1.000,02	-	-	1.000,02
11.02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement	0,02	-	1.000,00	1.000,02	-	-	1.000,02
11.02.01.05 - Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-	0,02	-	1.000,00	1.000,02	-	-	1.000,02
11.1 - Secretariat général	0,44	-	-	0,44	-	-	0,44
11.12 - Information et recherches	0,44	-	-	0,44	-	-	0,44
11.12.01.01 - Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions po	0,44	-	-	0,44	-	-	0,44
11.2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	73.019,54	16.042,28	-	89.061,82	8.463,69	-	80.598,13
11.20 - Action en matière de protection de la santé	73.019,54	16.042,28	-	89.061,82	8.463,69	-	80.598,13
11.20.01.01 - Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte con	73.019,54	16.042,28	-	89.061,82	8.463,69	-	80.598,13
11.3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la cult	12.335.119,04	29.550.164,85	259.205,91	42.144.489,80	18.765.695,54	-	23.378.794,26
11.36 - Interventions diverses de la Loterie nationale	12.335.119,04	29.550.164,85	259.205,91	42.144.489,80	18.765.695,54	-	23.378.794,26
11.36.01.01 - Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annu	12.335.119,04	29.550.164,85	259.205,91	42.144.489,80	18.765.695,54	-	23.378.794,26
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	33.273.485,67	19.513.557,74	2.172.095,05	54.959.138,46	16.799.811,43	15.274.931,37	53.434.258,40
15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Spor	8.056.289,20	1.806.165,95	-	9.862.455,15	17.000,00	-	9.845.455,15
15.1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissem	8.056.289,20	1.806.165,95	-	9.862.455,15	17.000,00	-	9.845.455,15
15.12 - Hôpitaux universitaires	8.056.289,20	1.806.165,95	-	9.862.455,15	17.000,00	-	9.845.455,15
15.12.01.06 - Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux	8.056.289,20	1.806.165,95	-	9.862.455,15	17.000,00	-	9.845.455,15
17 - Aide à la Jeunesse	30.882.026,08	15.788.146,93	2.152.236,69	48.822.409,70	10.822.624,95	-	37.999.784,75
17.1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	30.882.026,08	15.788.146,93	2.152.236,69	48.822.409,70	10.822.624,95	-	37.999.784,75
17.13 - Aides à l'adoption	120.455,33	41.050,00	3.930,00	165.435,33	60.840,00	-	104.595,33
17.13.01.01 - Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute	120.455,33	41.050,00	3.930,00	165.435,33	60.840,00	-	104.595,33
17.14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses	30.761.570,75	15.747.096,93	2.148.306,69	48.656.974,37	10.761.784,95	-	37.895.189,42
17.14.33.04 - Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et d	30.055.935,16	15.732.426,93	2.148.306,69	47.936.668,78	10.761.784,95	-	37.174.883,83
17.14.81.01 - Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de	705.635,59	14.670,00	-	720.305,59	-	-	720.305,59
18 - Maisons de Justice	410.162,30	241.962,85	-	652.125,15	100.000,00	-	552.125,15
18.1 - Centre de surveillance électronique	410.162,30	241.962,85	-	652.125,15	100.000,00	-	552.125,15
18.11 - Dépenses de fonctionnement	410.162,30	241.962,85	-	652.125,15	100.000,00	-	552.125,15
18.11.01.01 - Dépenses de fonctionnement - Fonds budgétaire destiné	410.162,30	241.962,85	-	652.125,15	100.000,00	-	552.125,15
20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédi	529.203,74	298.806,23	19.823,32	847.833,29	166.702,09	-	681.131,20
20.1 - Activités et soutiens de nature transversale	249.147,70	71.097,33	-	320.245,03	69.553,34	-	250.691,69
20.19 - Fonds budgétaire Naninne	249.147,70	71.097,33	-	320.245,03	69.553,34	-	250.691,69
20.19.12.32 - Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la	249.147,70	71.097,33	-	320.245,03	69.553,34	-	250.691,69
20.7 - Action culturelle territoriale	280.056,04	227.708,90	19.823,32	527.588,26	97.148,75	-	430.439,51
20.78 - Fonds budgétaire La Marlagne	164.919,97	85.000,00	5.102,03	255.022,00	879,57	-	254.142,43
20.78.01.01 - Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement	164.919,97	85.000,00	5.102,03	255.022,00	879,57	-	254.142,43

	Reports disponibles sur fonds	Recettes sur fonds	Réallocation sur désengagement encours	Total crédits disponibles	Consommations engagements de l'année	Dépassements	Disponible/à annuler
20.79 - Fonds budgétaire Centre de lecture publique	115.136,07	142.708,90	14.721,29	272.566,26	96.269,18	-	176.297,08
20.79.12.11 - Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de	115.136,07	142.708,90	14.721,29	272.566,26	96.269,18	-	176.297,08
25 - Audiovisuel et Multimédia	- 6.604.195,65	1.378.475,78	35,04	- 5.225.684,83	5.693.484,39	15.274.931,37	4.355.762,15
25.1 - Initiatives et interventions diverses	- 11.062.696,86	-	-	- 11.062.696,86	4.212.234,51	15.274.931,37	-
25.11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel	- 11.062.696,86	-	-	- 11.062.696,86	4.212.234,51	15.274.931,37	-
25.11.01.02 - Fonds budgétaire pour la transition numérique	- 11.062.696,86	-	-	- 11.062.696,86	4.212.234,51	15.274.931,37	-
25.3 - Radio et télévision	4.458.501,21	1.378.475,78	35,04	5.837.012,03	1.481.249,88	-	4.355.762,15
25.34 - Aide à la création radiophonique	4.458.501,21	1.378.475,78	35,04	5.837.012,03	1.481.249,88	-	4.355.762,15
25.34.31.01 - Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets	4.458.501,21	1.378.475,78	35,04	5.837.012,03	1.481.249,88	-	4.355.762,15
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	8.374.840,89	28.267.573,09	1.839.146,99	38.481.560,97	31.528.828,14	15.228.604,44	22.181.337,27
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	12.305.163,99	15.728.909,01	361.937,07	28.396.010,07	22.993.584,56	14.063.077,95	19.465.503,46
40.4 - AEQES	1.865.001,12	64.339,59	0,09	1.929.340,80	62.026,97	-	1.867.313,83
40.42 - Prix - Donations - Fondations - Legs	1.865.001,12	64.339,59	0,09	1.929.340,80	62.026,97	-	1.867.313,83
40.42.01.01 - Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, don	1.865.001,12	64.339,59	0,09	1.929.340,80	62.026,97	-	1.867.313,83
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne e	10.440.162,87	15.664.569,42	361.936,98	26.466.669,27	22.931.557,59	14.063.077,95	17.598.189,63
40.80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles	10.440.162,87	15.664.569,42	361.936,98	26.466.669,27	22.931.557,59	14.063.077,95	17.598.189,63
40.80.30.01 - Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'a	21.794.781,15	2.503.414,06	6.577,42	24.304.772,63	6.706.583,00	-	17.598.189,63
40.80.30.02 - Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'act	- 11.354.618,28	13.161.155,36	355.359,56	2.161.896,64	16.224.974,59	14.063.077,95	-
47 - Allocations d'études	774.121,71	433.102,70	493,00	1.207.717,41	362.000,00	-	845.717,41
47.1 - Allocations	774.121,71	433.102,70	493,00	1.207.717,41	362.000,00	-	845.717,41
47.10 - Allocations et prêts	774.121,71	433.102,70	493,00	1.207.717,41	362.000,00	-	845.717,41
47.10.33.02 - Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'étu	774.121,71	433.102,70	493,00	1.207.717,41	362.000,00	-	845.717,41
52 - Enseignement secondaire	- 1.494.141,18	10.292.959,31	638.014,20	9.436.832,33	8.173.243,58	606.527,65	1.870.116,40
52.9 - Discriminations positives - divers	- 1.494.141,18	10.292.959,31	638.014,20	9.436.832,33	8.173.243,58	606.527,65	1.870.116,40
52.94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et pr	- 1.494.141,18	10.292.959,31	638.014,20	9.436.832,33	8.173.243,58	606.527,65	1.870.116,40
52.94.01.02 - Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseign	1.386.524,05	-	-	1.386.524,05	-	-	1.386.524,05
52.94.01.03 - Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseign	- 3.623.501,16	2.378.959,31	638.014,20	- 606.527,65	-	606.527,65	-
52.94.01.06 - Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation d	742.835,93	7.914.000,00	-	8.656.835,93	8.173.243,58	-	483.592,35
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	- 3.210.303,63	1.812.602,07	838.702,72	- 558.998,84	-	558.998,84	-
55.9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles	- 3.210.303,63	1.812.602,07	838.702,72	- 558.998,84	-	558.998,84	-
55.91 - Interventions diverses - Fonds Européen	- 3.210.303,63	1.812.602,07	838.702,72	- 558.998,84	-	558.998,84	-
55.91.01.01 - Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des	- 3.210.303,63	1.812.602,07	838.702,72	- 558.998,84	-	558.998,84	-
Total général	54.056.465,60	77.347.337,96	4.271.447,95	135.675.251,51	67.102.798,80	30.503.535,81	99.075.988,52

La différence de solde de disponible pour l'article de base 11120101 est du à une erreur d'encodage, rectifiée depuis.
La différence de solde de disponible pour l'article de base 20191232 est du à une correction tardive.
La différence dans les solde reporté est due à la suppression du fonds 22240101

FÉDÉRATION WALLON-BRUXELLES

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - ANNÉE 2025

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

I.E ANNEXES

5. FONDS BUDGÉTAIRES MOYENS DE LIQUIDATION

DÉTAIL PAR FONDS (article 29 § 5, 3°)

	Reports disponibles sur fonds	Recettes sur fonds	Total crédits disponibles	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
CHAPITRE I - Services Généraux	13.210.896,03	29.566.207,13	42.777.103,16	18.774.163,05	519.555,71	19.293.718,76	-	23.483.384,40
11 - Affaires générales - Secrétariat général	13.210.896,03	29.566.207,13	42.777.103,16	18.774.163,05	519.555,71	19.293.718,76	-	23.483.384,40
11.0 - Subsistance	5.955,07	-	5.955,07	-	-	-	-	5.955,07
11.02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provision	5.955,07	-	5.955,07	-	-	-	-	5.955,07
11.02.01.05 - Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	5.955,07	-	5.955,07	-	-	-	-	5.955,07
11.1 - Secretariat général	0,44	-	0,44	-	-	-	-	0,44
11.12 - Information et recherches	0,44	-	0,44	-	-	-	-	0,44
11.12.01.01 - Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnel	0,44	-	0,44	-	-	-	-	0,44
11.2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	93.070,61	16.042,28	109.112,89	8.467,51	2.010,75	10.478,26	-	98.634,63
11.20 - Action en matière de protection de la santé	93.070,61	16.042,28	109.112,89	8.467,51	2.010,75	10.478,26	-	98.634,63
11.20.01.01 - Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sp	93.070,61	16.042,28	109.112,89	8.467,51	2.010,75	10.478,26	-	98.634,63
11.3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Co	13.111.869,91	29.550.164,85	42.662.034,76	18.765.695,54	517.544,96	19.283.240,50	-	23.378.794,26
11.36 - Interventions diverses de la Loterie nationale	13.111.869,91	29.550.164,85	42.662.034,76	18.765.695,54	517.544,96	19.283.240,50	-	23.378.794,26
11.36.01.01 - Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie national	13.111.869,91	29.550.164,85	42.662.034,76	18.765.695,54	517.544,96	19.283.240,50	-	23.378.794,26
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	36.736.239,07	19.513.557,74	56.249.796,81	15.756.428,96	959.786,01	16.716.214,97	14.856.531,37	54.390.113,21
15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	8.056.289,20	1.806.165,95	9.862.455,15	16.227,01	-	16.227,01	-	9.846.228,14
15.1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de	8.056.289,20	1.806.165,95	9.862.455,15	16.227,01	-	16.227,01	-	9.846.228,14
15.12 - Hôpitaux universitaires	8.056.289,20	1.806.165,95	9.862.455,15	16.227,01	-	16.227,01	-	9.846.228,14
15.12.01.06 - Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	8.056.289,20	1.806.165,95	9.862.455,15	16.227,01	-	16.227,01	-	9.846.228,14
17 - Aide à la Jeunesse	33.525.869,44	15.788.146,93	49.314.016,37	10.473.893,82	383.090,01	10.856.983,83	-	38.457.032,54
17.1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants	33.525.869,44	15.788.146,93	49.314.016,37	10.473.893,82	383.090,01	10.856.983,83	-	38.457.032,54
17.13 - Aides à l'adoption	130.095,33	41.050,00	171.145,33	55.490,00	1.950,00	57.440,00	-	113.705,33
17.13.01.01 - Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adop	130.095,33	41.050,00	171.145,33	55.490,00	1.950,00	57.440,00	-	113.705,33
17.14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses	33.395.774,11	15.747.096,93	49.142.871,04	10.418.403,82	381.140,01	10.799.543,83	-	38.343.327,21
17.14.33.04 - Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la j	32.690.138,52	15.732.426,93	48.422.565,45	10.418.403,82	381.140,01	10.799.543,83	-	37.623.021,62
17.14.81.01 - Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et a	705.635,59	14.670,00	720.305,59	-	-	-	-	720.305,59
18 - Maisons de Justice	410.162,30	241.962,85	652.125,15	99.779,63	-	99.779,63	-	552.345,52
18.1 - Centre de surveillance électronique	410.162,30	241.962,85	652.125,15	99.779,63	-	99.779,63	-	552.345,52
18.11 - Dépenses de fonctionnement	410.162,30	241.962,85	652.125,15	99.779,63	-	99.779,63	-	552.345,52
18.11.01.01 - Dépenses de fonctionnement - Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses re	410.162,30	241.962,85	652.125,15	99.779,63	-	99.779,63	-	552.345,52
20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)	693.783,09	298.806,23	992.589,32	157.011,11	26.549,92	183.561,03	-	809.028,29
20.1 - Activités et soutiens de nature transversale	274.517,38	71.097,33	345.614,71	59.726,52	7.583,41	67.309,93	-	278.304,78
20.19 - Fonds budgétaire Naninne	274.517,38	71.097,33	345.614,71	59.726,52	7.583,41	67.309,93	-	278.304,78
20.19.12.32 - Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel	274.517,38	71.097,33	345.614,71	59.726,52	7.583,41	67.309,93	-	278.304,78
20.7 - Action culturelle territoriale	419.265,71	227.708,90	646.974,61	97.284,59	18.966,51	116.251,10	-	530.723,51
20.78 - Fonds budgétaire La Marlagne	279.176,32	85.000,00	364.176,32	1.015,41	18.966,51	19.981,92	-	344.194,40
20.78.01.01 - Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements d	279.176,32	85.000,00	364.176,32	1.015,41	18.966,51	19.981,92	-	344.194,40
20.79 - Fonds budgétaire Centre de lecture publique	140.089,39	142.708,90	282.798,29	96.269,18	-	96.269,18	-	186.529,11
20.79.12.11 - Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de l	140.089,39	142.708,90	282.798,29	96.269,18	-	96.269,18	-	186.529,11
25 - Audiovisuel et Multimédia	- 5.949.864,96	1.378.475,78	- 4.571.389,18	5.009.517,39	550.146,08	5.559.663,47	14.856.531,37	4.725.478,72
25.1 - Initiatives et interventions diverses	- 10.783.296,86	-	- 10.783.296,86	3.793.834,51	279.400,00	4.073.234,51	14.856.531,37	-
25.11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel	- 10.783.296,86	-	- 10.783.296,86	3.793.834,51	279.400,00	4.073.234,51	14.856.531,37	-
25.11.01.02 - Fonds budgétaire pour la transition numérique	- 10.783.296,86	-	- 10.783.296,86	3.793.834,51	279.400,00	4.073.234,51	14.856.531,37	-
25.3 - Radio et télévision	4.833.431,90	1.378.475,78	6.211.907,68	1.215.682,88	270.746,08	1.486.428,96	-	4.725.478,72
25.34 - Aide à la création radiophonique	4.833.431,90	1.378.475,78	6.211.907,68	1.215.682,88	270.746,08	1.486.428,96	-	4.725.478,72
25.34.31.01 - Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophon	4.833.431,90	1.378.475,78	6.211.907,68	1.215.682,88	270.746,08	1.486.428,96	-	4.725.478,72
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation	33.804.114,85	28.267.573,09	62.071.687,94	30.422.416,22	4.566.628,74	34.989.044,96	710.723,94	27.793.366,92
40 - Services communs, affaires générales et relations internationales	34.907.467,96	15.728.909,01	50.636.376,97	21.888.058,64	3.788.958,09	25.677.016,73	-	24.959.360,24
40.4 - AEQES	1.865.001,21	64.339,59	1.929.340,80	62.026,97	-	62.026,97	-	1.867.313,83
40.42 - Prix - Donations - Fondations - Legs	1.865.001,21	64.339,59	1.929.340,80	62.026,97	-	62.026,97	-	1.867.313,83

	Reports disponibles sur fonds	Recettes sur fonds	Total crédits disponibles	Liquidations sur l'année	Liquidations sur encours	Total liquidations	Dépassements	Disponible/à annuler
40.42.01.01 - Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	1.865.001,21	64.339,59	1.929.340,80	62.026,97	-	62.026,97	-	1.867.313,83
40.8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-	33.042.466,75	15.664.569,42	48.707.036,17	21.826.031,67	3.788.958,09	25.614.989,76	-	23.092.046,41
40.80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles	33.042.466,75	15.664.569,42	48.707.036,17	21.826.031,67	3.788.958,09	25.614.989,76	-	23.092.046,41
40.80.30.01 - Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation e	21.801.358,57	2.503.414,06	24.304.772,63	6.704.830,48	-	6.704.830,48	-	17.599.942,15
40.80.30.02 - Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et	11.241.108,18	13.161.155,36	24.402.263,54	15.121.201,19	3.788.958,09	18.910.159,28	-	5.492.104,26
47 - Allocations d'études	774.614,71	433.102,70	1.207.717,41	361.114,00	-	361.114,00	-	846.603,41
47.1 - Allocations	774.614,71	433.102,70	1.207.717,41	361.114,00	-	361.114,00	-	846.603,41
47.10 - Allocations et prêts	774.614,71	433.102,70	1.207.717,41	361.114,00	-	361.114,00	-	846.603,41
47.10.33.02 - Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	774.614,71	433.102,70	1.207.717,41	361.114,00	-	361.114,00	-	846.603,41
52 - Enseignement secondaire	- 740.199,39	10.292.959,31	9.552.759,92	8.173.243,58	-	8.173.243,58	607.886,93	1.987.403,27
52.9 - Discriminations positives - divers	- 740.199,39	10.292.959,31	9.552.759,92	8.173.243,58	-	8.173.243,58	607.886,93	1.987.403,27
52.94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel	- 740.199,39	10.292.959,31	9.552.759,92	8.173.243,58	-	8.173.243,58	607.886,93	1.987.403,27
52.94.01.02 - Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et prof	1.503.810,92	-	1.503.810,92	-	-	-	-	1.503.810,92
52.94.01.03 - Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et prof	- 2.986.846,24	2.378.959,31	- 607.886,93	-	-	-	607.886,93	-
52.94.01.06 - Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alte	742.835,93	7.914.000,00	8.656.835,93	8.173.243,58	-	8.173.243,58	-	483.592,35
55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	- 1.137.768,43	1.812.602,07	674.833,64	-	777.670,65	777.670,65	102.837,01	-
55.9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'ec	- 1.137.768,43	1.812.602,07	674.833,64	-	777.670,65	777.670,65	102.837,01	-
55.91 - Interventions diverses - Fonds Européen	- 1.137.768,43	1.812.602,07	674.833,64	-	777.670,65	777.670,65	102.837,01	-
55.91.01.01 - Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions e	- 1.137.768,43	1.812.602,07	674.833,64	-	777.670,65	777.670,65	102.837,01	-
Total général	83.751.249,95	77.347.337,96	161.098.587,91	64.953.008,23	6.045.970,46	70.998.978,69	15.567.255,31	105.666.864,53

La différence de report de disponible pour les articles de base 11120101 et 11200101 et du à un transfert de visa entre ces deux articles.

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

02 NOVEMBRE 2026

38ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE [1]

FASCICULE II

[1] Voir doc. 333 (2026-2027) n°1.

Cour des comptes



38e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française

Fascicule II

Rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement de la Communauté française
Bruxelles, octobre 2026

Cour des comptes

38e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française

Fascicule II

Rapport adopté le 27 octobre 2026 par la chambre française de la Cour des comptes

Table des matières

Partie I – Solde de financement 9

Avant-propos 9

Chapitre 1

Détermination de l'objectif budgétaire 10

1.1 Respect des obligations européennes 10

1.2 Trajectoire de la Communauté française 11

Chapitre 2

Solde budgétaire des services du gouvernement de la Communauté française et solde de financement établi par l'Institut de comptes nationaux 12

2.1 Solde budgétaire des services du gouvernement de la Communauté française 12

2.1 Solde de financement 13

2.1.1 Solde budgétaire de la Communauté française et de son périmètre 14
2.1.2 Solde net à financer 14
2.1.3 Solde de financement du regroupement économique (ICN) 14
2.1.4 Solde de financement SEC de la Communauté française 15

PARTIE II – Dette 18

Chapitre 1

Situation de la dette 18

1.1 Dette brute consolidée 18

1.2 Dette directe 18

1.2.1 Profil de la dette directe 20
1.2.2 Échéancier de la dette 22
1.2.3 Coût de la dette directe 23

1.3 Dette indirecte 24

1.3.1 Évolution de la dette indirecte 24
1.3.2 Composition de la dette indirecte 24

1.4 Indicateur de la dette 25

1.5 Évaluation externe du rating financier 26

PARTIE III – Organismes administratifs publics de type 1 et 2 27

Chapitre 1

Périmètre et objectif des contrôles 27

1.1 Introduction 27

1.2 Décret WBFin II 27

1.3 Contrôles réalisés par la Cour des comptes 28

Chapitre 2

Reddition et présentation synthétique des comptes 2025 29

2.1 Reddition 29

2.2 Compte d'exécution du budget 29
2.2.1 Recettes 29
2.2.2 Dépenses 30

2.3 Synthèse du bilan 30

Chapitre 3

Évaluation du cadre WBFin II 32

Chapitre 4

Contrôle du compte général 2025 de l'organisme administratif public de type 1 : Etnic 34

4.1 Missions de l'entité 34

4.2 Reddition des comptes 34

4.3 Communication des résultats 35

4.4 Présentation synthétique des états financiers 35
4.4.1 Bilan 35
4.4.2 Compte de résultats 35
4.4.3 Présentation synthétique du compte d'exécution du budget 36

4.5 Résultats du contrôle 36
4.5.1 Commentaires relatifs aux comptabilités générale et budgétaire 36
4.5.2 Autres commentaires formulés dans le rapport 37

4.6 Tableau de suivi des recommandations 37

Chapitre 5

Contrôle des comptes généraux 2024 et 2025 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) 41

5.1 Introduction 41
5.1.1 Missions de l'entité 41
5.1.2 Reddition des comptes 41
5.1.3 Communication des résultats du contrôle 42

5.2 Présentation synthétique des états financiers 42
5.2.1 Bilan 42
5.2.2 Compte de résultats 42
5.2.3 Présentation synthétique du compte d'exécution du budget 2025 43

5.3 Résultats du contrôle 43
5.3.1 Commentaires relatifs aux comptabilités générale et budgétaire 43
5.3.2 Autres commentaires formulés dans le rapport 44

5.4 Tableau de suivi des recommandations 45

Chapitre 6

Contrôle des comptes des organismes administratifs publics de type 2 48

6.1 Synthèse des résultats des contrôles des organismes de type 2 48

PARTIE IV – Services administratifs à comptabilité autonome 52

Chapitre 1
Introduction 54
1.1 Périmètre et objectifs de contrôle 54
1.2 Reddition des comptes 54
1.3 Méthode 55
1.4 Phase contradictoire 55
1.5 Approbation des comptes 2024 par le Parlement 55

Chapitre 2
Analyse des comptes annuels 2025 pris dans leur ensemble 56
2.1 Exécution du budget 56
2.2 Solde à reporter 57
2.3 Trésorerie 58
2.3.1 Situation de trésorerie 58
2.3.1 Trésorerie libre d'engagements 59
2.4 Encours des engagements 61

Chapitre 3
Examen individuel des comptes 2025 et de l'organisation comptable 63
3.1 Dispositions en matière de contrôle et d'audit interne 63
3.1.1 Généralités 63
3.1.2 Sécurisation des actifs 64
3.1.3 Séparation de fonctions et désignation des acteurs financiers 64
3.1.4 Comptes de gestion 64
3.2 Tenue des comptabilités générales et budgétaires 64
3.2.1 Complétude de comptes 64
3.2.2 Tenue des comptabilités budgétaire et générale 65
3.3 Conclusion 66

Chapitre 4 68
Synthèse des recommandations 68

PARTIE V – Services éducatifs à comptabilité autonome 72

Chapitre 1
Introduction 73
1.1 Contexte 73
1.2 Portée du contrôle 73
1.3 Reddition des comptes 73
1.3.1 Seca hors hautes écoles 73
1.3.2 Hautes écoles 74
1.4 Phase contradictoire 75

Chapitre 2
Pilotage et encadrement des Seca par WBE 76
2.1 Introduction 76
2.2 Cadre et suivi de la mise en place du décret spécial 76
2.2.1 Personnel 76
2.2.2 Contrat de gestion 76
2.3 Pilotage des Seca 77
2.3.1 Rapportage budgétaire et comptable des Seca 77
2.3.2 Intégration des comptes bancaires 78
2.4 Encadrement des Seca 78
2.4.1 Systèmes comptable 78
2.4.2 Tenue de la comptabilité 79
2.5 Contrôle interne 80
2.6 Présentation synthétique des comptes 2025 81
2.6.1 Établissements scolaires 81
2.6.2 Hautes écoles 84

Chapitre 3
Contrôle des comptes 2024 86
3.1 Écoles supérieures des arts 86
3.1.1 Cycle des dépenses 86
3.1.2 Cycle des recettes 87
3.1.3 Cycle des immobilisés 88
3.2 Hautes écoles 89
3.2.1 Introduction 89
3.2.2 Contrôle interne 89
3.2.3 Comptabilité budgétaire 91
3.2.4 Comptabilité générale 92

Chapitre 4
Synthèse des résultats 94
4.1 Seca (hors hautes écoles) 94
4.2 Hautes écoles 95

PARTIE VI – Universités 98

Chapitre 1
Périmètre et contrôle des universités 98
1.1 Introduction 98
1.2 Contrôle des comptes des universités 99
1.2.1 Portée du contrôle 99
1.2.2 Recommandations adressées au gouvernement de la Communauté française 99
1.2.3 Recommandation adressée aux universités 99
1.3 Contrôle des comptes de l'UCLouvain 100
1.3.1 Missions de l'entité 100
1.3.2 Reddition des comptes 100
1.3.3 Communication des résultats 100

1.3.4 Présentation synthétique des états financiers 100
1.3.5 Résultat du contrôle 101
1.3.6 Suivi des recommandations 103

1.4 Contrôle des comptes de l'UMONS 104
1.4.1 Missions de l'entité 104
1.4.2 Reddition des comptes 104
1.4.3 Communication des résultats 105
1.4.4 Présentation synthétique des états financiers 105
1.4.5 Résultat du contrôle 106
1.4.6 Suivi des recommandations 107

1.5 Contrôle des comptes de l'UNamur 109
1.5.1 Missions de l'entité 109
1.5.2 Reddition des comptes 109
1.5.3 Communication des résultats 109
1.5.4 Présentation synthétique des états financiers 109
1.5.5 Résultat du contrôle 111
1.5.6 Suivi des recommandations 112

PARTIE VII – Audits spécifiques 114

Chapitre 1
Dépenses des cabinets des membres du gouvernement et de leurs services d'appui 114

1.1 Introduction 114
1.1.1 Portée du contrôle et méthode 114
1.1.2 Communication des résultats du contrôle 114

1.2 Comptabilité budgétaire 115
1.2.1 Évolution des crédits de liquidation depuis 2016 115
1.2.2 Crédits des dépenses de cabinet et du secrétariat du gouvernement 115
1.2.3 Consommation des crédits de dépenses 116

1.3 Comptabilité générale 118

1.4 Examen des procédures internes 118
1.4.1 Cycle des immobilisés et inventaire physique 118
1.4.2 Cycle des rémunérations 119
1.4.3 Cycle des achats 120

Tableau de suivi des recommandations 122

Chapitre 2
Suivi des recommandations formulées dans les audits thématiques 125

Chapitre 3
Comptage des élèves 2026 126

3.1 Rôle de la Cour des comptes 126

3.2 Résultats du contrôle du comptage des élèves 2026 127

3.3 Effets du contrôle de la Cour des comptes sur la clé de répartition des recettes TVA attribuées 128

Chapitre 4
Suivi du Plan européen de relance et de résilience (FRR) **129**
4.1 Plan européen de relance et de résilience 129
4.2 État d'avancement des projets 129
4.3 Paiement des tranches du plan 131

Annexe **132**

PARTIE I – SOLDE DE FINANCEMENT

Avant-propos

Le présent article expose les résultats de l'exécution du budget des services du gouvernement de la Communauté française pour l'année 2025.

Après le rappel de l'objectif budgétaire de la Communauté française pour l'année 2025, l'article présente les soldes budgétaires réalisés, le calcul du solde de financement établi par l'Institut des comptes nationaux (ICN) et leurs évolutions respectives.

Chapitre 1

Détermination de l'objectif budgétaire

1.1 Respect des obligations européennes

Le 26 juillet 2024, les autorités européennes ont placé la Belgique sous la procédure de déficit excessif en raison à la fois de son déficit et de son endettement public élevés.

Conformément à la nouvelle réglementation européenne en matière de gouvernance budgétaire, la Belgique doit désormais suivre une trajectoire pluriannuelle d'assainissement, sous la formule d'une évolution maîtrisée de ses dépenses primaires nettes. Le respect de cette dernière doit, en théorie, lui permettre d'atteindre les 3 % de déficit public en 2031 au plus tard et d'inscrire l'évolution de sa dette sur une pente descendante.

En avril 2026, la Belgique a soumis à la Commission européenne un rapport budgétaire d'avancement annuel. Au cours du Semestre européen de juin de la même année, le Conseil a conclu au respect de la trajectoire au cours des années 2025 et 2026. Il a, en conséquence, suspendu la procédure en déficit excessif. Cette décision favorable doit toutefois être relativisée au regard des éléments suivants :

- 1° La trajectoire d'évolution des dépenses primaires nettes avait été établie en 2024 sur la base de paramètres macro-économiques qui se sont avérés être trop optimistes. Il en découle notamment que le respect de la trajectoire n'assure plus de manière automatique la réalisation de l'objectif de déficit de 3 % du PIB à l'horizon 2031.
- 2° Les constats positifs de la Commission européenne ne s'appliquent qu'aux années 2025 à 2027 et résultent notamment de l'activation d'une clause dérogatoire en matière de défense au cours de la même période. Cette activation, qui permet aux États membres de dévier temporairement de la trajectoire, avec un maximum de 1,5 % du PIB, nécessite cependant de rattraper ultérieurement l'écart ainsi autorisé.

3° Par ailleurs, les mesures adoptées par les différents gouvernements à l'issue des budgets ajustés de l'année 2026, ne permettent pas encore de satisfaire à la trajectoire après 2027. Ainsi, le Comité de monitoring a estimé, dans son rapport de juillet 2026, la déviation attendue, par rapport à celle-ci à 1,3 % du PIB en 2031 pour l'entité I.
Ces éléments défavorables ont conduit les autorités européennes à recommander à la Belgique de poursuivre ses efforts au cours des années à venir et à prendre des mesures d'assainissement supplémentaires pour satisfaire au critère de croissance des dépenses primaires nettes.

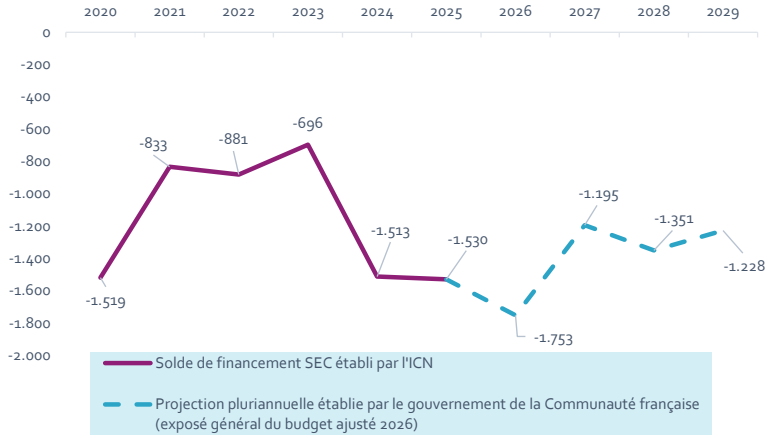
Enfin, et indépendamment du respect de la trajectoire, la Commission a émis plusieurs recommandations en matière de politique budgétaire, à savoir :

- une réforme de la fiscalité pour favoriser la hausse du taux d'emploi et réduire les distorsions induites par l'octroi de certains subsides aux entreprises (voitures de société, chèques-repas, etc.) et assurerait une meilleure équité contributive ;
- une amélioration du rendement de certaines recettes fiscales, en particulier en matière de TVA ;
- un recours plus étendu au deuxième pilier en matière de pensions ;
- la mise en place d'une planification pluriannuelle plus efficace et une meilleure vision à long terme des autorités publiques belges en matière budgétaire ; la Commission estime dans ce cadre que l'accord de coopération budgétaire du 25 mars 2026 n'est pas en soi suffisant pour atteindre cet objectif.

1.2 Trajectoire de la Communauté française

Le graphique 1 expose la trajectoire 2020 à 2029 du solde de financement SEC de la Communauté française. Celle-ci est basée, d'une part, sur le solde réel calculé par l'ICN entre 2020 et 2025 ainsi que, d'autre part, sur la projection pluriannuelle présentée par le gouvernement dans l'exposé général du budget ajusté de l'année 2026. Cette projection prévoit une dégradation du solde de financement jusqu'en 2026 pour remonter ensuite à -1.227,7 millions d'euros en 2029.

Graphique 1 – Évolution du solde de financement SEC (en millions d'euros)



Source : graphique établi par la Cour des comptes sur la base des données de l'ICN et de l'exposé général du budget ajusté 2026

Chapitre 2

Solde budgétaire des services du gouvernement de la Communauté française et solde de financement établi par l'Institut de comptes nationaux

2.1 Solde budgétaire des services du gouvernement de la Communauté française

Le solde budgétaire, tel qu'il résulte de l'exécution du budget des recettes et du budget des dépenses des services du gouvernement de la Communauté française, correspond à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, en termes de droits constatés.

Tableau 1 – Solde budgétaire 2025 des services du gouvernement de la Communauté française (hors section particulière, en millions d'euros)

Compte d'exécution du budget	Budget ajusté	Réalisé	Écart
Recettes (hors section particulière)	15.838,5	15.892,0	53,5
Dépenses (hors section particulière)	-15.974,4	-15.763,9	210,5
Solde budgétaire brut	**-135,8**	**128,1**	**263,9**
Produits d'emprunts (codes 9)	**-2.333,8**	**-2.493,7**	**-159,9**
Produits des nouveaux emprunts (code 96.01)	*-1.451,1*	*-1.611,0*	*-159,9*
Produits de refinancement d'emprunts (code 96.02)	*-882,7*	*-882,7*	*0,0*
Dépenses d'emprunts (codes 9)	**882,7**	**882,7**	**0,0**
Amortissements d'emprunts de la Communauté française (code 91.10)	*882,7*	*882,7*	*0,0*
Solde budgétaire net	**-1.586,9**	**-1.482,9**	**104,1**

Source : compte général 2025

Le solde budgétaire net extrait du compte général s'élève à -1.482,9 millions d'euros. Il présente un résultat plus favorable de 104,1 millions d'euros par rapport à la prévision du budget ajusté 2025. Cette amélioration résulte principalement d'une sous-utilisation plus importante qu'attendu des crédits de dépenses du MFWB.

La sous-exécution des dépenses s'explique majoritairement par l'utilisation de provisions lors de l'établissement du budget ajusté (voir 38e Cahier d'observations – Fascicule Ier – Chapitre 4 – Comptabilité budgétaire – points 4.4.3 Analyse des sous-utilisations de crédits et 4.5.1.3 Provisions).

Dans le cadre de son contrôle du compte général 2025, la Cour des comptes a identifié des pratiques comptables et budgétaires adoptées par le MFWB qui contreviennent aux principes budgétaires[1]. Certaines d'entre elles sont de nature à influencer le solde budgétaire des services du gouvernement de la Communauté française. Leur effet a été estimé au minimum à 384,5 millions d'euros pour l'exercice 2025.

[1] La Cour des comptes renvoie à ses commentaires formulés dans le 38e Cahier d'observations – Fascicule Ier, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, octobre 2026, courdescomptes.be.

2.1 Solde de financement

Le solde de financement détermine le besoin de financement net en termes SEC. Il est calculé par l'ICN sur la base du solde budgétaire des services du gouvernement et des recettes et dépenses des institutions appartenant au périmètre de consolidation de la Communauté française, moyennant notamment l'élimination d'opérations internes. Ce résultat fait ensuite l'objet de corrections liées à l'application des normes SEC.

L'ICN établit, en octobre, le solde de financement SEC de la Communauté française de l'année précédente, sur la base du rapportage des données du regroupement économique des recettes et des dépenses effectué au mois de mai par l'administration de la Communauté française auprès de la base documentaire générale du SPF Bosa[2].

Le calcul est réalisé indépendamment du contrôle exercé par la Cour des comptes sur les données budgétaires du compte général et des comptes annuels 2025 des Saca, Seca et organismes, eu égard aux échéances actuelles de transmission[3] et de certification[4]. L'ICN n'est donc pas en mesure d'intégrer à ce stade les constats formulés dans le cadre de la certification du compte général de la Communauté française et du contrôle des institutions qui en dépendent.

Le tableau ci-dessous présente le passage du solde budgétaire de la Communauté française au solde de financement, arrêté par l'ICN dans sa publication d'octobre 2026[5]. Il est calculé par celui-ci sur la base des données communiquées par l'administration.

Tableau 2 – Solde de financement de l'année 2025 (en millions d'euros)

Solde de financement 2025	ICN – Clôture définitive
Solde budgétaire brut de la Communauté française	**128,1**
Solde budgétaire des entités du périmètre Communauté française	-33,2
Corrections SEC appliquées par l'administration et écart de consolidation	-55,6
Solde budgétaire de la Communauté française et de son périmètre	**39,4**
Recettes relatives aux emprunts (codes 9)	-2.512,7
Dépenses relatives aux emprunts (codes 9)	907,5
Solde net à financer	**-1.565,8**
Recettes relatives aux remboursements de crédits, d'avances, liquidations de participations et autres produits financiers (codes 8)	-48,5
Dépenses relatives aux octrois de crédits et participations, autres produits financiers et avances (codes 8)	82,5
Solde de financement du regroupement économique	**-1.531,8**
Différence entre intérêts payés et intérêts courus	-27,4
Correction infrastructures hospitalières (amortissement)	23,0
Financement alternatif	6,4
Total des corrections SEC présentées par l'ICN	**1,9**
Solde de financement SEC de la Communauté française	**-1.529,9**

Source : Cour des comptes, sur la base des données de l'ICN, administration de la Communauté française

[2] SPF Stratégie et appui.
[3] Il s'agit du 30 juin pour le compte général du ministère et du 15 juillet pour les comptes annuels des Saca.
[4] Il s'agit du 31 octobre.
[5] Institut des comptes nationaux, *Comptes nationaux – comptes des administrations publiques 2025*, octobre 2026, inr-icn.fgov.be/fr.

2.1.1 Solde budgétaire de la Communauté française et de son périmètre

En 2025, la différence entre le solde budgétaire de la Communauté française (128,1 millions d'euros) et le solde de financement SEC du périmètre de la Communauté française (-1.529,9 millions d'euros) s'élève à -1.658,0 millions d'euros. Cette différence s'explique principalement par l'imputation, pour la première fois, des montants empruntés et remboursés en 2025 dans le cadre des opérations liées à la dette dans la comptabilité budgétaire (-1.593,0 millions d'euros[6]) et par les effets négatifs du solde des entités qui relèvent du périmètre et des corrections SEC évaluées par l'ICN.

2.1.1.1 Solde des entités du périmètre de la Communauté française

Le solde budgétaire consolidé des différentes entités du périmètre s'élève à -33,2 millions d'euros. Le tableau suivant reprend le montant par type d'entité.

Tableau 3 – Soldes budgétaires des entités du périmètre de la Communauté française (en millions d'euros)

Entités du périmètre	2025
OAP type 1	3,5
OAP type 2	-22,9
OAP type 3	25,8
Saca	-48,5
Établissements d'enseignement supérieur + Seca	8,8
Total	**-33,2**

Source : MFWB

2.1.1.2 Corrections appliquées par l'administration et écarts de consolidation

Le MFWB, dans le cadre de la transmission des données au SPF Bosa, a réalisé des corrections dont l'effet net se fixe à -55,6 millions d'euros. Elles concernent principalement la correction nette des préfinancements européens dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR ou *Recovery and Resilience Facility*, RRF) (-27,3 millions d'euros), la neutralisation des montants inscrits sur les fonds budgétaires européens (-6,5 millions d'euros) et une différence de consolidation (-21,8 millions d'euros).

2.1.2 Solde net à financer

Pour déterminer le solde net à financer, les recettes d'emprunts (2.512,7 millions d'euros) et les amortissements d'emprunts (907,5 millions d'euros) comptabilisés ne sont pas pris en considération.

Les montants qui apparaissent dans la table de passage se rapportent aux mouvements en capital découlant des opérations de l'agence de la dette de la Communauté française ainsi qu'à des opérations réalisées par des entités du périmètre. Le solde net à financer est égal à -1.565,8 millions d'euros.

2.1.3 Solde de financement du regroupement économique (ICN)

À partir du solde net à financer, le solde de financement du regroupement économique est obtenu en déduisant du solde net à financer les octrois de crédits et les participations (codes 8). Ceux-ci s'élèvent à 48,5 millions d'euros en recettes et 82,5 millions d'euros en dépenses. Ce solde s'élève à –1.531,8 millions d'euros en 2025.

---

[6] Ce montant correspond aux opérations en recettes et dépenses relatives aux codes 8 et 9 pour le MFWB hors opérations des entités du périmètre.

La Cour des comptes observe que, suite à sa recommandation, les recettes et dépenses relatives aux opérations d'échanges de taux d'intérêt (swaps) apparaissent désormais dans les codes 8.

2.1.4 Solde de financement SEC de la Communauté française

2.1.4.1 Corrections

Le passage du solde de financement du regroupement économique au solde de financement SEC s'effectue par le biais de corrections appliquées par l'ICN dont le montant net s'élève à 1,9 million d'euros. Elles sont opérées indépendamment du contrôle exercé par la Cour des comptes sur le solde budgétaire de la Communauté française.

Les corrections principales sont les suivantes :
- la correction de la différence entre les intérêts payés et courus (-27,4 millions d'euros);
- la correction des charges d'amortissements d'infrastructures hospitalières, lesquelles sont considérées comme des opérations financières en comptabilité SEC et sont dès lors exclues du calcul du solde de financement (+23,0 millions d'euros) ;
- la correction des opérations liées au financement alternatif (+6,4 millions d'euros).

2.1.4.2 Comparaison du solde de financement avec celui prévu au budget ajusté 2025

Le solde de financement SEC calculé par l'ICN s'établit à –1.529,9 millions d'euros, pour une estimation de –1.485,1 millions d'euros lors de l'ajustement budgétaire.

La dégradation de 44,7 millions d'euros s'explique principalement par :
- l'amélioration du solde budgétaire brut de la Communauté française par rapport aux prévisions budgétaires. Celles-ci prévoyaient un solde budgétaire brut à l'équilibre tenant compte des sous-utilisations de crédits alors que le solde budgétaire 2025 s'élève à +128,1 millions d'euros ;
- des prévisions budgétaires trop favorables pour les institutions consolidées. En effet, le solde budgétaire établi par l'ICN s'élève à -33,2 millions d'euros alors que le solde prévu au budget ajusté, en tenant compte des sous-utilisations de crédits, avait été estimé à +74,4 millions[7] d'euros pour ces institutions. La différence entre les prévisions et les réalisations pour le solde budgétaire des entités du périmètre s'élève par conséquent à -107,6 millions d'euros ;
- l'effet net à hauteur de +78,8 millions d'euros relatif à la neutralisation des dépenses FRR et des fonds budgétaires européens[8].

Le tableau suivant présente une comparaison détaillée des écarts entre les données présentées dans l'exposé général de l'ajustement du budget 2025 et celles rapportées lors du calcul définitif du solde de financement SEC.

---

7 Soit le solde budgétaire brut des institutions consolidées (-278,9 millions d'euros) tenant compte des sous-utilisations de crédits (+353,3 millions d'euros).

8 Soit la correction SEC positive 89,4 millions d'euros correspondant aux dépenses du SACA CUR dans le cadre de la FRR (+89,4 millions d'euros), la correction du préfinancement européen également dans le cadre de la FRR (+1,5 million d'euros) et la neutralisation des fonds budgétaires européens (-12,1 millions d'euros).

Tableau 4 – Comparaison entre le solde SEC prévisionnel (budget ajusté) et celui calculé par l'ICN (en millions d'euros)

	Prévision solde SEC (A)	Solde calculé par l'ICN (B)	Variation (B-A)
Recettes budgétaires (hors section particulière)	15.838,5	15.892,0	53,5
Dépenses budgétaires (liquidations hors section particulière)	-15.974,4	-15.763,9	210,5
Solde budgétaire brut de la Communauté française (1)	**-135,8**	**128,1**	**263,9**
Organismes type 1 et 2	-44,2	-19,3	24,9
Organismes type 3	-64,0	25,8	89,8
Saca	-102,8	-48,5	54,3
Établissements d'enseignement supérieur et Seca	-67,9	8,8	76,7
Solde budgétaire brut des institutions consolidées (2)	**-278,9**	**-33,2**	**245,7**
Écart de consolidation (3)	0	-21,8	-21,8
Recettes relatives aux emprunts (4)	-2.333,8	-2.512,7	-178,9
Dépenses relatives aux emprunts (5)	882,7	907,5	24,8
Solde net à financer (6) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	**-1.865,8**	**-1.532,0**	**333,8**
Recettes relatives aux remboursements de crédits, d'avances, liquidations de participations et autres produits financiers (7)	0	-48,5	-48,5
Dépenses relatives aux octrois de crédits et participations, autres produits financiers et avances (8)	0	82,5	82,5
Solde de financement du regroupement économique (9) = (6) + (7) + (8)	**-1.865,8**	**-1.498,0**	**367,8**
Sous-utilisations de crédits de la Communauté française	135,8	0	-135,8
Sous-utilisations de crédits des entités du périmètre	353,3	0	-353,3
Sous-utilisations de crédits (10)	**489,1**	**0**	**-489,1**
Solde net consolidé (11) = (9) + (10)	**-1.376,7**	**-1.498,0**	**-121,3**
Opérations swap (code 8)	7,8	0[9]	-7,8
Différence entre intérêts payés et intérêts courus	-32,3	-27,4	4,9
Correction infrastructures hospitalières (amortissement)	22,9	23,0	0,1
Financement alternatif	5,7	6,4	0,7
Neutralisation fonds budgétaires européens[9]	5,6	-6,5	-12,1
Octrois de crédit et prises de participation (code 8)	0,1	0[10]	-0,1
Correction préfinancements européens (FRR)[11]	-118,2	-116,7	1,5
Corrections SEC (12)	**-108,4**	**-121,2**	**-12,8**
Correction neutralisation dépenses FRR (13)	0	89,4	89,4
Solde de financement SEC (14) = (11) + (12) + (13)	**-1.485,1**	**-1.529,9**	**-44,7**

Source : exposé général du budget ajusté 2025, données du MFWB et ICN

[9] Opérations intégrées dans les montants inscrits aux recettes et dépenses relatives aux octrois de crédits et participations et autres. Montant net pour 13,1 millions d'euros.

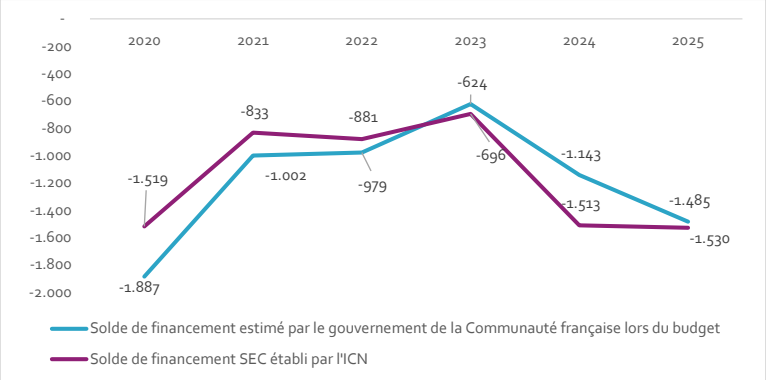
[10] Opérations intégrées dans les montants inscrits aux recettes et dépenses relatives aux octrois de crédits et participations et autres. Montant net pour 4,8 millions d'euros.

[11] Les corrections liées aux fonds budgétaires et à la FRR n'apparaissent pas en tant que correction SEC dans le rapport de l'ICN mais sont intégrées dans le solde SEC rapporté par la Communauté française.

2.1.4.3 Comparaison pluriannuelle du solde de financement estimé et réalisé

Le graphique ci-dessous présente une comparaison pluriannuelle entre les soldes de financement estimés *ex ante* par le gouvernement de la Communauté française et les soldes de financement *ex post* calculés par l'ICN.

Graphique 2 – Évolution du solde de financement entre 2020 et 2025 (en millions d'euros)



Source : exposés généraux des budgets et rapports ICN

Depuis 2023 les prévisions calculées par le gouvernement sont plus favorables que les soldes déterminés par l'ICN, notamment en raison d'une anticipation trop optimiste des sous-utilisations de dépenses des entités du périmètre et de sous-estimations de leurs recettes[12].

[12] Une correction visant à anticiper les sous-estimations des recettes est appliquée depuis 2024.

PARTIE II – DETTE

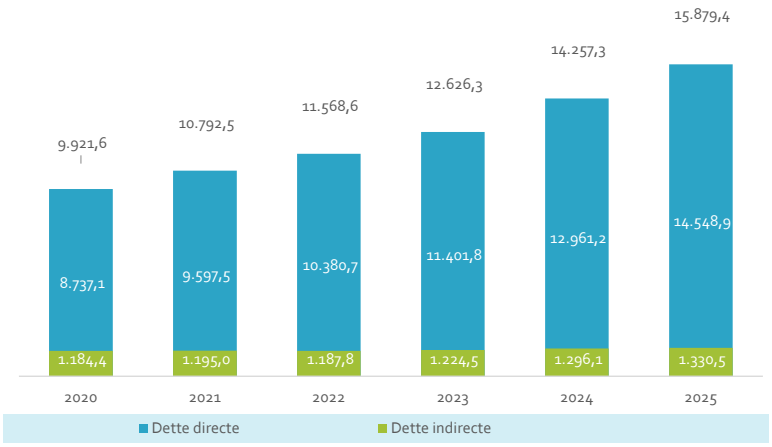
Chapitre 1

Situation de la dette

1.1 Dette brute consolidée

Au 31 décembre 2025, la dette brute consolidée s'élève à 15.879,4 millions d'euros selon l'ICN. Elle est composée de la dette directe à hauteur de 14.548,9 millions d'euros (91,6 % de la dette totale) et de la dette indirecte à hauteur de 1.330,6 millions d'euros (8,4 %). Sur une période de 5 ans, la dette brute consolidée a augmenté de 5.957,9 millions d'euros (+60,0 %), ce qui s'explique quasi exclusivement par la hausse de la dette directe.

Graphique 3 – Évolution de la dette brute consolidée (en millions d'euros)

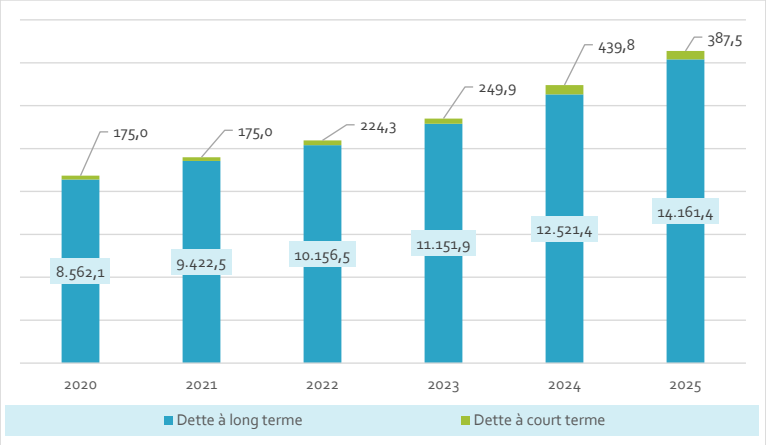


Source : rapports ICN

1.2 Dette directe

Au 31 décembre 2025, la dette directe s'élève à 14.548,9 millions d'euros selon l'ICN. Elle est composée de la dette à long terme, à hauteur de 14.161,4 millions d'euros (89,2 % de la dette totale) et de la dette à court terme à hauteur de 387,5 millions d'euros (2,4 %). Sur une période 5 ans, la dette directe a augmenté de 5.811,7 millions d'euros (+66,5 %).

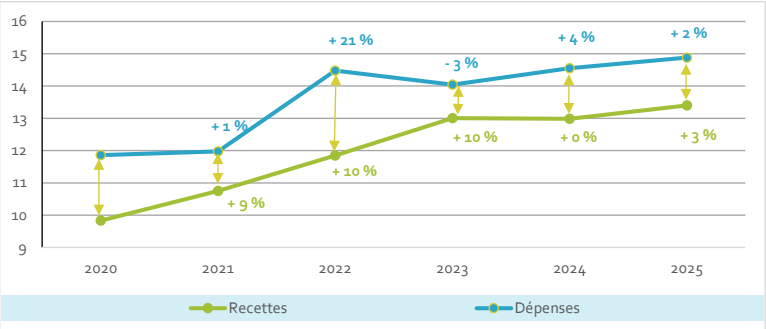
Graphique 4 – Évolution de la dette directe (en millions d'euros)



Source : ICN

L'accroissement de la dette directe résulte principalement de la nécessité de couvrir ses déficits budgétaires successifs. En effet, comme le montre le graphique suivant, les soldes budgétaires nets de l'administration ont systématiquement été négatifs depuis 2020.

Graphique 5 – Évolution du solde budgétaire net de l'administration entre 2020 et 2025 (en milliards d'euros)



Source : Cour des comptes

Toutefois, la somme des déficits budgétaires nets cumulés de l'administration depuis 2021 (- 7.944,4 millions d'euros) ne correspond pas à l'augmentation de la dette directe[13] présentée par l'agence de la dette sur la même période (4.789,3 millions d'euros).

[13] En valeur nominale amortie, soit le montant contractuel de l'emprunt diminué de son amortissement en capital.

Cet écart de 3.155,0 millions d'euros s'explique notamment par les éléments suivants :

- La dette directe rapportée par l'ICN n'intègre pas la position de trésorerie négative de l'administration, qui constitue pour elle une source de financement. Elle s'élève à la clôture des comptes 2025 à -1.951,4 millions d'euros[14] alors qu'elle s'élevait à –1.292,8 millions d'euros à la fin de l'année 2021, soit une variation de – 658,6 millions d'euros.
- En 2022, le déficit budgétaire net cumulé de l'administration résultait pour partie de dépenses qui ne nécessitent pas de besoins de financement dans l'immédiat. Il s'agit notamment de la dotation au Saca PIEBS (1.000,0 millions d'euros). Si une dépense a bien été liquidée dans le compte d'exécution du budget du ministère, aucun flux financier relatif à cette dotation n'a été opéré. De plus, des charges sociales et fiscales de décembre 2022 ont été imputées sans générer de flux financiers supplémentaires cette même année (328,3 millions d'euros).

1.2.1 Profil de la dette directe

La dette directe de la Communauté française calculée par l'ICN (14.548,9 millions d'euros) est proche de la dette estimée par l'agence de la dette du MFWB dans son rapport annuel (14.421,3 millions d'euros). Selon l'agence, cette différence s'explique essentiellement par la prise en compte par l'ICN de la position de trésorerie de l'état global (-135,2 millions d'euros) et par une différence dans la méthode de calcul de l'indexation de certains emprunts (environ 7 millions d'euros).

1.2.1.1 Structure de la dette et respect des critères de gestion de l'Agence de la dette

Typologie des emprunts conclus

Le tableau suivant présente le détail des différents types d'emprunts qui composent la dette de la Communauté française, classés selon la nature de leur taux (variable ou fixe)[15].

Tableau 5 – Évolution de la structure de la dette de la Communauté française

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux fixe	**7.748,0**	**8.748,0**	**9.666,0**	**10.632,0**	**11.701,7**	**13.188,6**
Prêts bancaires	558,0	566,0	698,0	674,0	648,9	824,1
EMTN	5.580,0	6.457,0	7.189,0	7.909,0	8.681,0	9.959,5
Schuldschein	1.361,0	1.389,0	1.394,0	1.638,0	1.990,0	1.991,7
Stand Alone	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
SURE	-	85,9	85,9	85,9	85,9	85,9
Papiers commerciaux	175,0	175,0	224,0	250,0	220,9	252,3

[14] Pour rappel, cette position est également négative au niveau de l'état global mais dans une moindre mesure (-135,2 millions d'euros), principalement en raison des soldes de trésorerie positifs des Saca. C'est par ailleurs sur cette position nette que sont calculés les intérêts (créditeurs ou débiteurs).

[15] La distinction entre taux variable et taux fixe s'opère en tenant compte de l'effet des éventuels instruments financiers visant à couvrir le risque lié à la variabilité du taux. Lorsqu'un emprunt conclu à taux variable est couvert par un contrat d'échange (*swap*) de taux d'intérêt qui a pour effet de neutraliser l'effet de la variabilité du taux, celui-ci est considéré comme à taux fixe.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux variables	**979,0**	**855,0**	**755,0**	**775,0**	**1.080,1**	**1.232,7**
Prêts bancaires	25,0	-	-	-	-	-
EMTN	804,0	705,0	605,0	625,0	930,1	1.102,7
Schuldschein	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	130,0
Dette universitaire	**10,0**	**10,0**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**8.737,0**	**9.613,0**	**10.422,0**	**11.406,0**	**12.781,8**	**14.421,3**

Source : Cour des comptes

Comme le montre ce tableau, la Communauté française recourt principalement à deux types d'emprunts, à savoir le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) et les *Schuldschein*, qui représentent respectivement 76,7 % et 14,7 % de sa propre dette.

Le programme EMTN consiste à établir, préalablement à l'émission d'obligations, le cadre juridique et les modalités de transactions (*offering circular*)[16]. Il permet de réaliser rapidement ces transactions puisque, le cadre étant établi, il ne reste que les conditions d'emprunt à négocier.

Les *Schuldschein* sont à considérer comme des conventions de prêts de droit allemand. Ils se caractérisent par des prêts de longue durée et peuvent être conclus rapidement, car l'agence de la dette a établi une convention type.

Part des emprunts conclus à taux fixe et à taux variable

En 2025, la part des emprunts à taux fixe de la Communauté française s'élève à 13.188,6 millions d'euros[17], soit 91,5 % du montant total emprunté.

Les emprunts à taux variables représentent dès lors 8,5 % du total des emprunts (1.232,7 millions d'euros). Ce pourcentage respecte le principe de gestion du risque de taux d'intérêt recommandé par le conseil du Trésor de la Communauté française. Ce principe stipule que les montants empruntés à taux variables doivent être inférieurs à 15 % du total de la dette directe au 31 décembre.

La Cour des comptes relève que les emprunts à taux variable sont constitués en partie (495,9 millions d'euros au 31 décembre 2025) d'emprunts liés à l'inflation[18] (*inflation linked)*, dont plus de la moitié a été émise en 2018 et dont les échéances se situent entre 2031 et 2066.

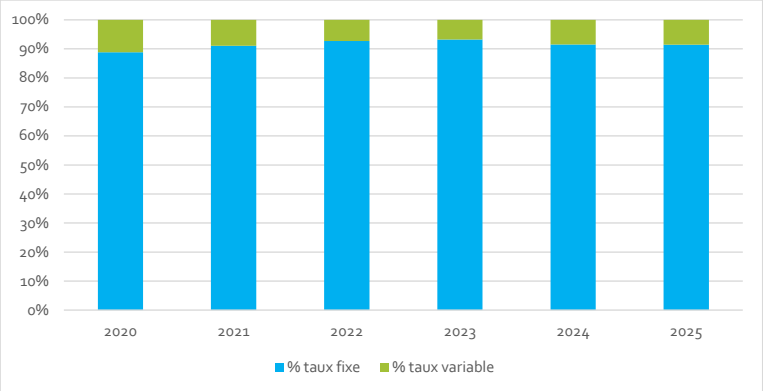
La proportion d'emprunts à taux fixe et à taux variable se présente comme suit.

[16] Montant limite d'émission, modalités convenues entre l'émetteur, les courtiers et les revendeurs (méthode d'émission, prix d'émission, forme des billets, système de compensation, etc.).

[17] L'Agence de la dette présente quant à elle un pourcentage de 92,2 % d'emprunts à taux fixe étant donné qu'elle le calcule en valeur amortie de la dette et non en valeur d'inventaire.

[18] Ces emprunts ont la double particularité suivante : d'une part, le montant à rembourser est calculé sur la base de l'indice d'inflation en vigueur à l'échéance de l'emprunt et, d'autre part, le taux d'intérêt payable annuellement est lié à l'évolution de l'indice d'inflation.

Graphique 6 – Évolution de la nature du taux des emprunts

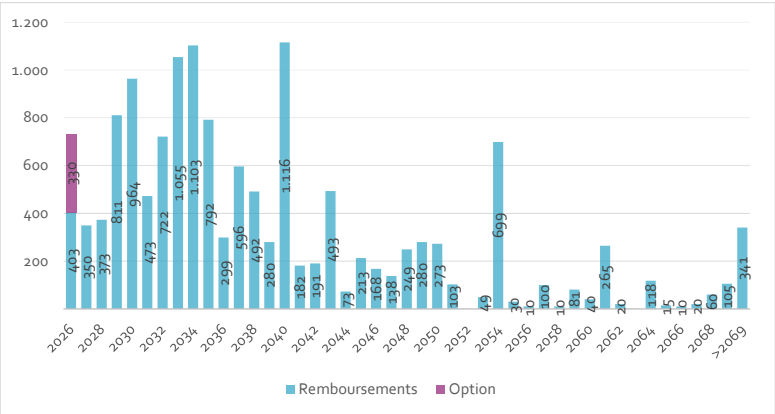


Source : Cour des comptes

1.2.2 Échéancier de la dette

Afin de se prémunir contre le risque de liquidité, la Communauté française s'est fixé l'objectif de lisser dans le temps les remboursements de la dette existante. Cet objectif se matérialise par deux critères de gestion : d'une part, le total des emprunts venant à échéance dans les 12 mois doit se limiter à 10 % et, d'autre part, le total des emprunts venant à échéance dans les 5 ans ne peut excéder 33,3 % de l'encours total de la dette communautaire. En 2025, ces critères sont respectés puisque ces deux ratios s'établissent respectivement à 5,1 % et 22,3 % selon l'agence de la dette[19].

Graphique 7 – Échéancier de la dette au 31 décembre 2025 (en millions d'euros)



Source : Agence de la dette

[19] Rapport annuel 2025 de l'Agence de la dette.

Les éléments suivants ressortent de cette situation arrêtée par l'agence de la dette :

- Le montant de la dette à refinancer en 2026 s'élève à 732,7 millions d'euros, dont 330,0 millions d'euros de remboursements sont optionnels. Il s'agit :
  - de lignes d'emprunt à court terme (6 mois) pour un total de 255,0 millions d'euros ;
  - d'un emprunt LOBO[20] de 75,0 millions d'euros, susceptible d'être remboursé au prêteur au cours de la durée de l'emprunt conclu en 2008 pour 50 ans : il prévoit l'option[21], pour le prêteur, de proposer une seule fois un nouveau taux. La Communauté française a alors la possibilité de l'accepter ou de le refuser. Dans ce dernier cas, elle doit rembourser l'emprunt. Par mesure de prudence, elle retient le scénario le plus pessimiste, celui de la demande de remboursement.
- Les pics de refinancement observés en 2029 et 2030 (811,0 et 963,7 millions d'euros), entre 2032 et 2035 (3.671,6 millions d'euros en 4 ans) et en 2040 (1.115,5 millions d'euros) s'expliquent par l'arrivée à échéance d'émissions de type benchmark[22]. Ces émissions avaient permis à la Communauté française de se financer sur les marchés de manière relativement rapide, via la centralisation d'investisseurs organisée par un consortium de banques (benchmark public) ou via un placement privé de taille importante (benchmark privé). Les émissions de type benchmark ont l'avantage de la rapidité de mise en œuvre et de la liquidité, en apportant une plus grande diversification d'investisseurs.
- Les échéances de cinq emprunts (pour un total de 341,0 millions d'euros) sont postérieures à 2069 (elles vont de 2070 à 2120)[23].

1.2.3 Coût de la dette directe

Le taux implicite calculé par l'agence de la dette correspond à l'effet budgétaire sur une année des opérations liées à la dette[24] (289,5 millions d'euros en 2025) rapporté à la dette évaluée par l'agence au 31 décembre de cette même année (14.421,3 millions d'euros pour 2025).

Tableau 6 – Évolution du taux implicite calculé par l'Agence de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effet budgétaire opérations liées à la dette	163,1	158,7	191,8	226,9	248,2	289,5
Dette communautaire	8.737,1	9.612,8	10.421,8	11.406,1	12.782,4	14.421,3
Taux implicite	**1,87%**	**1,65%**	**1,84%**	**1,99%**	**1,94%**	**2,01%**

Source : Cour des comptes

Depuis 2023, le taux implicite augmente, traduisant l'augmentation des taux observée au cours de ces deux derniers exercices. En effet, selon l'agence de la dette, le taux moyen pondéré des emprunts à long terme conclus en 2024 et 2025 par la Communauté française s'élève respectivement à 3,5 et 3,6 %.

---

20 *Lender's Option Borrower's Option*.

21 Elle peut être levée annuellement.

22 Au 31 décembre 2025, la Communauté française avait conclu sept émissions de type benchmark pour un total de 4.250,0 millions d'euros : un benchmark privé de 750 millions d'euros (échéance en janvier 2030) et six benchmarks publics de 600 millions d'euros (échéance en juin 2029), 600 millions d'euros (échéance en mai 2032), 700 millions d'euros (échéance en juin 2033), 600 millions d'euros (échéance en juin 2034), 500 millions d'euros (échéance en juin 2035) et 500 millions d'euros (échéance en juin 2040).

23 Ces emprunts sont regroupés dans le dernier bâtonnet du graphique.

24 C'est-à-dire la somme imputée au budget d'une année des intérêts débiteurs et créditeurs des emprunts, des jambes payeuses et receveuses des swaps, des dépenses relatives aux primes d'émission et de remboursement ou encore de l'effet des emprunts liés à l'inflation.

1.3 Dette indirecte

1.3.1 Évolution de la dette indirecte

Alors que la dette directe n'a cessé de croître, la dette indirecte est restée stable au cours de cette période (environ 1.330,5 millions d'euros). Par conséquent, la dette indirecte constitue une part de moins en moins importante de la dette brute consolidée (11,9 % en 2020 pour 8,4 % en 2025).

Le tableau suivant présente l'évolution des différentes composantes de la dette indirecte.

Tableau 7 – Évolution de la dette indirecte (en millions d'euros)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dettes garanties	726,1	733,2	686,4	786,4	823,4	845,0
Emprunts souscrits par des institutions reprises dans le périmètre de consolidation	283,1	294,1	294,0	296,4	290,8	*314,3*
Missions déléguées et financement alternatif[25]	110,8	104,1	82,6	76,7	87,3	80,6
Titres de créances	43,2	42,6	41,5	31,0	71,5	52,5
Dettes commerciales	14,7	15,0	77,8	29,1	18,9	34,6
Leasing financier	6,5	6,0	5,4	4,8	4,2	3,6
Dette indirecte	**1.184,4**	**1.195,0**	**1.187,8**	**1.224,5**	**1.296,1**	**1.330,5**

Source : ICN

1.3.2 Composition de la dette indirecte

1.3.2.1 Dettes garanties

Les dettes garanties intégrées par l'ICN et l'agence de la dette dans la dette indirecte (845,0 millions d'euros au 31 décembre 2025) concernent le fonds de garantie des bâtiments scolaires.

1.3.2.2 Emprunts souscrits par des institutions reprises dans le périmètre de consolidation

Fin 2025, le total des emprunts contractés par les institutions reprises dans le périmètre s'élève à 314,3 millions d'euros, soit une augmentation de 23,5 millions d'euros par rapport à 2024.

1.3.2.3 Mission déléguée et financement alternatif

Le recours à la mission déléguée et au financement alternatif a pour conséquence de ne pas faire apparaître directement dans les comptes de la Communauté française les dettes liées à ces financements. Toutefois, ils sont repris par l'ICN dans la détermination de la dette consolidée de la Communauté française.

Pour rappel, en 2001, la Communauté française et la Région wallonne ont conclu un accord de coopération[26] autorisant le Centre régional d'aide aux communes (Crac) à assurer le financement des bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française. Ce financement alternatif consiste à subventionner le remboursement d'emprunts contractés par d'autres entités sur la base d'une convention entre les parties.

Fin 2025, les missions déléguées et les financements alternatifs atteignent ensemble 80,6 millions d'euros.

---

[25] L'ICN a corrigé, en 2026, le montant de la dette de 2024 en raison de la prise en compte d'un financement alternatif dont le MFWB n'avait pas connaissance en 2024.

[26] Accord de coopération du 3 février 2001 conclu entre la Communauté française et la Région wallonne sur le financement des investissements subventionnés en vertu de l'article 7, § 4, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

1.3.2.4 Titres de créances

Certaines entités du périmètre, qui exercent leurs missions dans l'enseignement supérieur et universitaire, recourent à l'émission de titres de créances[27] pour financer leurs besoins. Au terme de l'exercice 2025, l'ICN a évalué la valeur de ces financements à 52,5 millions d'euros.

1.3.2.5 Dettes commerciales

Seules les dettes commerciales à long terme sont considérées, selon le SEC, comme des emprunts. Une offre de délai de paiement à long terme accordée par le fournisseur[28] est assimilée à un crédit en faveur de l'acheteur. Cette modalité de paiement est à distinguer de la facilité de trésorerie, couramment octroyée, qui se caractérise par des échéances de paiement à court terme.

Fin 2025, ces dettes représentent un total de 34,6 millions d'euros.

1.3.2.6 Leasing financier (crédit-bail)

Le SEC 2010 considère que le crédit-bail (p. ex. la mise à disposition de biens immobiliers) est un prêt accordé au preneur par le bailleur, dont le remboursement s'effectue par le versement d'annuités composées du capital[29] et des intérêts. Dans le cas présent, la Communauté française est le preneur.

Au 31 décembre 2025, le capital à rembourser pour les contrats de bail de la Communauté française et de son périmètre communiqué à l'ICN s'élève à 3,6 millions d'euros.

1.4 Indicateur de la dette

Le ratio d'endettement permet d'apprécier la capacité d'une entité à faire face à ses engagements financiers futurs. Il se définit comme le rapport entre l'encours total de la dette brute consolidée et les recettes totales calculés par l'ICN. Ainsi, un ratio d'endettement égal à 100 % signifie que le remboursement de la dette nécessite d'y consacrer l'ensemble des recettes annuelles des unités constituant le périmètre de la Communauté française.

Ce ratio est resté relativement stable entre 2020 et 2023. Il est ensuite parti à la hausse depuis 2024 en raison d'une progression de la dette brute consolidée plus rapide que celle des recettes du périmètre.

Tableau 8 – Évolution du ratio dette consolidée sur recettes totales (en millions d'euros et en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette brute consolidée	9.921,6	10.792,5	11.568,6	12.626,3	14.257,3	15.879,4
Recettes totales du périmètre	19.246,7	20.806,2	22.764,6	24.934,7	25.094,2	25.829,4
Ratio	**51,5 %**	**51,9 %**	**50,8 %**	**50,6 %**	**56,8 %**	**61,5 %**

Source : ICN

La Cour des comptes établit ci-dessous le calcul de ce ratio en le limitant à la dette directe et aux recettes institutionnelles[30] qui constituent les facteurs les plus déterminants du financement de la Communauté française.

[27] En l'occurrence, il s'agit d'émissions obligataires.
[28] Le SEC utilise le terme « constructeur ».
[29] Le SEC utilise le terme de « principal ».
[30] Sans tenir compte des recettes des autres entités du périmètre

Tableau 9 – Évolution du ratio dette directe sur recettes institutionnelles (en millions d'euros)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette directe[31]	8.737,1	9.603,3	10.421,8	11.406,1	12.782,4	14.421,3
Recettes LSF	9.317,8	10.447,7	11.460,2	12.628,8	12.565,5	12.889,3
Ratio	**93,8 %**	**91,9 %**	**90,9 %**	**90,3 %**	**101,7 %**	**111,9 %**

Source : Cour des comptes

La Cour des comptes constate également une augmentation importante de ce ratio depuis 2024, pour atteindre 111,9 % en 2025.

1.5 Évaluation externe du rating financier

En avril 2026, l'agence Moody's a dégradé la notation de la Communauté française de A2 avec perspective négative à A3 avec perspective stable. Cette dégradation fait suite à la décision de l'agence d'abaisser la notation souveraine du gouvernement belge de Aa3 à A1 avec perspective stable (et non plus négative).

Moody's a expliqué cette décision par trois évolutions qui se renforcent mutuellement :
- la dégradation de la note souveraine à A1 ;
- l'affaiblissement des positions financières des entités fédérées ;
- le manque d'efficacité en matière de coordination institutionnelle[32] intergouvernementale.

Par ailleurs, Moody's relève également que le profil de crédit de la Communauté française est limité par une flexibilité budgétaire réduite. De plus, les régions et les communautés restent étroitement liées au profil de crédit souverain de la Belgique, en raison de liens institutionnels, opérationnels et financiers solides. En conséquence, une dégradation de la qualité de crédit de l'État se répercute sur les entités fédérées.

[31] Dette directe du MFWB en valeur d'inventaire, calculée par l'agence de la dette.

[32] Voir Cour des comptes, « Accord de coopération en matière budgétaire du 25 mars 2026 », Projets de décrets contenant l'ajustement des budgets de l'année 2026 de la Communauté française, Bruxelles, juillet 2026, p.6, courdescomptes.be.

PARTIE III – ORGANISMES ADMINISTRATIFS PUBLICS DE TYPE 1 ET 2

Chapitre 1

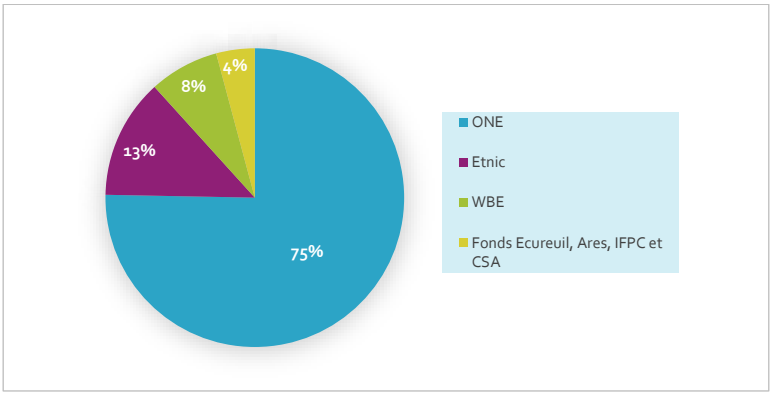
Périmètre et objectif des contrôles

1.1 Introduction

Les moyens alloués aux organismes administratifs publics de type 1 et 2 représentent 923,8 millions d'euros, soit 6,2 % du total des dépenses totales[33] (y compris les fonds budgétaires)[34] au budget de la Communauté française.

Le graphique suivant expose la répartition, en pourcentage, entre les différents organismes des moyens qui leur sont alloués par la Communauté française en 2025.

Graphique 8 – Répartition des moyens alloués en 2025 par la Communauté française aux organismes de type 1 et 2 en pourcentage



Source : Cour des comptes, à partir des comptes 2025 des OAP

1.2 Décret WBFin II

Le décret WBFin II fixe notamment les règles relatives à l'élaboration et à l'exécution du budget, à la tenue de la comptabilité générale, au rapportage et au contrôle des organismes qui relèvent du périmètre de la Communauté française. Ces règles sont applicables depuis l'exercice 2023 et diffèrent selon le type d'organisme[35] (types 1, 2 ou 3) auquel ces règles s'appliquent.

33 14.881,1 millions d'euros.
34 Hors section particulière.
35 Article 3 du décret WBFin II.

Certains organismes du périmètre de la Communauté française ont été soustraits du champ d'application du décret[36], à savoir, principalement des entités qui relèvent de l'enseignement supérieur : les universités, les hautes écoles libres subventionnées, les écoles supérieures des arts libres subventionnées et le patrimoine des hautes écoles organisées par la Communauté française[37].

1.3 Contrôles réalisés par la Cour des comptes

La Cour des comptes contribue à des missions de certification à l'égard de tous les organismes de type 1 et 2, à l'exception du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) :

- Pour l'organisme de type 1, la Cour des comptes procède à la certification de son compte général en vertu de l'article 43 du décret WBFin II. La Cour doit délivrer dans ce cadre un rapport de certification au Parlement, au plus tard à la fin du mois d'octobre suivant la clôture de l'exercice ;
- Pour tous les organismes de type 2, sauf le CSA, en vertu du décret transparence ou décret gouvernance depuis le 1er janvier 2024[38], un représentant de la Cour des comptes est désigné par le gouvernement de la Communauté française au sein de collèges de commissaires aux comptes. Ces collèges sont désignés « *pour moitié parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise et pour moitié parmi les membres de la Cour des comptes* ». Pour ces organismes de type 2, la Cour des comptes et les réviseurs d'entreprises réalisent de manière conjointe la mission de certification.

Concernant le CSA, la Cour des comptes est chargée du contrôle des comptabilités générale et budgétaire. La Cour ne certifie pas le compte général.

[36] À l'exception de son article 39.
[37] En outre, le gouvernement peut dispenser des organismes de type 3 de l'application des dispositions du décret WBFin II qui les concernent selon les critères qu'il détermine.
[38] Décret du 5 octobre 2023 relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française.

Chapitre 2

Reddition et présentation synthétique des comptes 2025

2.1 Reddition

Le délai légal de transmission des comptes généraux des organismes de type 1 et 2 à la Cour des comptes est fixé par le décret respectivement au plus tard le 30 juin et le 30 juillet suivant l'année budgétaire à laquelle ils se rapportent. Les comptes des organismes de type 1 et 2 ont été transmis de manière officielle dans le délai légal.

2.2 Compte d'exécution du budget

Le tableau suivant présente une synthèse des comptes d'exécution du budget des organismes de type 1 et 2.

Tableau 10 – Synthèse des CEB 2025 (crédits de liquidation) des OAP de type 1 et 2 (en milliers d'euros)

	Etnic	Ares	CSA	Fonds Écureuil	IFPC	ONE	WBE	Total
Moyens alloués par la Communauté française	119.981	6.932	3.751	15.050	12.363	696.015	69.744	923.835
Moyens alloués par d'autres niveaux de pouvoir	355	30.206	-	-	-	12.047	426	43.033
Autres recettes	6.145	1.448	86	47.092	274	12.156	24	67.226
Total des recettes (1)	**126.481**	**38.585**	**3.837**	**62.142**	**12.638**	**720.218**	**70.194**	**1.034.095**
Dépenses des organismes	122.957	47.379	3.645	55.816	12.388	738.460	72.764	1.053.408
Total des dépenses (2)	**122.957**	**47.379**	**3.645**	**55.816**	**12.388**	**738.460**	**72.764**	**1.053.408**
Solde budgétaire (1) - (2)	**3.524**	**-8.793**	**192**	**6.326**	**250**	**-18.243**	**-2.570**	**-19.314**

Source : Cour des comptes, à partir des comptes d'exécution du budget 2025 des OAP

2.2.1 Recettes

Le tableau ci-dessus montre que 89,3 % du total des recettes des OAP de type 1 et 2 (923,8 millions d'euros) sont directement financés par le budget de la Communauté française.

Les moyens alloués par d'autres niveaux de pouvoir totalisent 4,2 % du total des recettes (43,0 millions d'euros), majoritairement alloués à l'Ares et à l'ONE. Pour l'Ares, il s'agit des moyens octroyés à l'organisme par l'État fédéral dans le cadre de ses missions liées à la coopération académique au développement et à des projets similaires et humanitaires. Pour l'ONE, les moyens alloués proviennent notamment des subventions européennes dans le cadre du Plan de Relance et de Résilience (PRR) et de l'État fédéral (Fonds Maribel social).

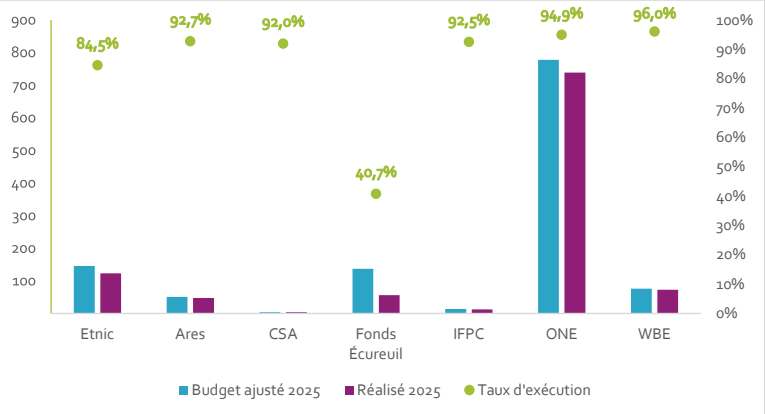
Le reste des recettes des organismes, soit 6,5 % (67,2 millions d'euros), est principalement composé des récupérations d'avances de fonds versées à des tiers par le Fonds Écureuil (47,1 millions d'euros).

2.2.2 Dépenses

2.2.2.1 Consommations des crédits budgétaires de liquidation

Le graphique suivant présente les consommations en 2025 des crédits de liquidation inscrits au budget ajusté des organismes. Afin de fournir une meilleure perception de ces niveaux de consommation, les montants liés aux remboursements des réserves disponibles ont été exclus.

Graphique 9 – Consommations des crédits de liquidation des budgets ajustés 2025 (en millions d'euros)



Source : Cour des comptes, *à partir des comptes 2025 des OAP*

En moyenne, les consommations par les différents organismes de leurs crédits de liquidation se sont élevées à 87,5 %. Ces niveaux oscillent entre 40,7 % pour le Fonds Écureuil[39] et 96,0 % pour WBE. Au total, 151,1 millions d'euros des crédits n'ont pas été utilisés.

Les sous-exécutions représentent 12,5 % du total des crédits votés. La Cour des comptes considère qu'au regard de l'état d'avancement de l'exercice budgétaire ainsi que de son ajustement finalisé le 16 juillet 2025[40], les prévisions de dépenses auraient dû être mieux maîtrisées.

2.3 Synthèse du bilan

Le tableau suivant présente synthétiquement le bilan des organismes de type 1 et 2. La colonne « total » est présentée à titre indicatif, car des retraitements comptables devraient être réalisés afin de tenir compte des opérations réciproques dans le cadre d'une consolidation des comptes de ces organismes.

[39] Ce taux est majoritairement expliqué par le délai de traitement des dossiers d'octroi de fonds aux organismes subsidiés.
[40] Décret du 16 juillet 2025 contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025.

Tableau 11 – Présentation synthétique du bilan 2025 des organismes de type 1 et 2 (en milliers d'euros)

Actif	Etnic	Ares	CSA	Fonds Écureuil	IFPC	ONE	WBE	Total
Actifs immobilisés	4.570	1.164	89	17.565	80	53.396	7.914	84.778
Actifs circulants	45.237	48.596	1.369	131.142	5.959	165.346	38.375	436.025
Dont trésorerie	*30.038*	*45.740*	*1.299*	*124.137*	*5.412*	*154.248*	*37.826*	*398.700*
Total de l'actif	**49.808**	**49.759**	**1.458**	**148.707**	**6.039**	**218.742**	**46.289**	**520.802**

Passif	Etnic	Ares	CSA	Fonds Écureuil	IFPC	ONE	WBE	Total
Capitaux propres	20.412	36.800	1.136	145.855	788	117.008	32.127	354.126
Dont réserves disponibles et indisponibles	*15.842*	*45.066*	*182*	*145.855*	*539*	*103.589*	*32.127*	*343.200*
Provisions	11.323	-	-	4	-	27.162	1.370	39.859
Dettes	18.073	12.960	321	2.848	5.251	74.573	12.793	126.818
Total du passif	**49.808**	**49.759**	**1.458**	**148.707**	**6.039**	**218.742**	**46.289**	**520.802**
Résultat de l'exercice	**3.768**	**-8.436**	**184**	**22.267**	**248**	**-15.749**	**6.372**	**8.654**

Source : Cour des comptes, à partir des comptes 2025 des OAP

Les actifs des OAP sont principalement constitués de leur trésorerie, qui s'élève à 398,7 millions d'euros à la clôture des comptes 2025, soit 76,6 % du total. Les actifs immobilisés représentent 16,3 % du total et se composent en grande majorité des actifs incorporels de l'ONE[41] et des actifs informatiques dont l'Etnic est propriétaire.

Le passif des organismes se compose essentiellement de leurs réserves (disponibles et indisponibles), qui représentent 65,9 % du montant total, soit 343,2 millions d'euros. Leurs dettes (126,8 millions d'euros) sont principalement des dettes contractées auprès de fournisseurs et des dettes sociales.

[41] Il s'agit de développements informatiques destinés à des logiciels utilisés par l'organisme dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Chapitre 3

Évaluation du cadre WBFin II

La Cour des comptes a analysé la tenue des comptabilités et certains éléments de contrôle interne mis en place par les organismes de type 1 et 2. Le tableau ci-dessous reprend, suivant un code, les résultats de cette analyse.

Elle renvoie aux chapitre 4 *Contrôle du compte général 2025 de l'organisme administratif public de type 1 : Etnic*, chapitre 5 *Contrôle des comptes généraux 2024 et 2025 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)* et chapitre 0 pour les principales autres observations.

Tableau 12 – Synthèse des résultats des contrôles des comptes 2025 des organismes de type 1 et 2

✓	Mise en œuvre complète
~	Mise en œuvre en cours
✗	Absence de mise en œuvre
⊘	Pas d'évaluation
n.a.	Non applicable

	ETNIC	ARES	CSA	FONDS ÉCUREUIL	IFPC	ONE	WBE
	OAP type 1	OAP type 2					
1. Complétude et reddition des comptes généraux 2025							
Compte général établi au plus tard le 31 mai	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Reddition au plus tard le 30 juin pour l'organisme de type 1 et le 30 juillet pour ceux de type 2 après approbation, pour ces derniers, par le ministre de tutelle et le ministre du Budget (art 45 WBFin II)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Complétude du compte général (bilan, compte de résultats, compte d'exécution du budget et l'annexe)	~	✓	~	✓	✓	~	✓
2. Comptabilité budgétaire							
Enregistrement simultané des opérations avec un tiers en comptabilité budgétaire et économique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Comptabilité budgétaire tenue sous la double optique des crédits, engagement et liquidation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Régularité des approbations dans le cadre des répartitions de crédit	✓	✓	~	✓	✓	~	~
3. Comptabilité économique							
Tenue d'une comptabilité économique selon les règles de la comptabilité en partie double	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Respect du plan comptable normalisé fixé par l'arrêté royal du 10 novembre 2009 ou à défaut présence d'un tableau de correspondance	✓	✓	~	✓	✓	✓	~
Approbation et publication des règles d'évaluation	✓	✓	~	✓	✓	~	~

	ETNIC	ARES	CSA	FONDS ÉCUREUIL	IFPC	ONE	WBE
Existence d'un inventaire exhaustif des biens meubles et immeubles constitutifs du patrimoine				n.a.			
4. Trésorerie							
Intégration de l'ensemble des comptes financiers dans l'état global de la Communauté française							
Approbation de l'Agence de la dette de la Communauté française pour les opérations dont la maturité est supérieure à un mois	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.		n.a.
5. Contrôle							
Désignation des fonctions d'ordonnateur, de receveur, de trésorier, de la personne en charge des missions définies à l'article 27 de l'arrêté du 21 avril 2022 et/ou leur délégation							
Existence d'un audit interne indépendant évaluant le système de contrôle interne			n.a.				
6. Dossier permanent							
7. Opinion formulée[42]	AVEC RÉSERVE	SANS RÉSERVE	SANS RÉSERVE	AVEC RÉSERVE	SANS RÉSERVE	SANS RÉSERVE	SANS RÉSERVE

[42] Les OAP de type 2 sont certifiés par un collège de commissaires suite au décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française.

Chapitre 4

Contrôle du compte général 2025 de l'organisme administratif public de type 1 : Etnic

4.1 Missions de l'entité

L'Entreprise publique des technologies numériques de l'information et de la communication (Etnic) est un organisme d'intérêt public de type 1 au regard du décret du 4 février 2021. Les missions, les bénéficiaires et l'organisation sont fixés par le décret du 25 octobre 2018[43].

L'Etnic exerce des missions de service public pour ses bénéficiaires, « *dans le cadre commun de gouvernance de la politique du numérique et de l'informatique* »[44] de la Communauté française[45], dont principalement[46] :

- l'organisation informatique, qui comprend notamment :
  - l'identification, l'analyse, la spécification, la traduction, l'acquisition ou le développement, l'exploitation et le contrôle des solutions informatiques qui visent à répondre aux besoins de ses bénéficiaires ;
  - l'acquisition et l'inventaire régulièrement mis à jour du matériel informatique nécessaire pour les bénéficiaires ;
- l'organisation d'un service d'entrepôt de données informatiques nécessaires pour les bénéficiaires ;
- l'accomplissement de missions de consultance, en lien avec ses autres missions, visant à offrir de l'expertise en la matière aux bénéficiaires.

Les bénéficiaires de l'Etnic sont essentiellement les services du gouvernement de la Communauté française, les cabinets ministériels des membres du gouvernement, les organismes d'intérêt public et toute autre structure relevant du comité de secteur XVII.

4.2 Reddition des comptes

Le présent rapport a été établi sur la base du compte général 2025 transmis à la Cour des comptes par le cabinet de la ministre-présidente en charge du Budget par courriel daté du 29 juin 2026.

En contravention à l'article 40 du décret du 4 février 2021, l'annexe de ce compte général relative à la justification de la constitution d'une provision pour risques ne comporte pas d'explications détaillées par type de provision.

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité au regard de la réglementation en vigueur et des statuts ainsi que des opérations à constater dans les comptes annuels a été confié à un commissaire, réviseur d'entreprises. Ce dernier a formulé une opinion sans réserve sur le compte général 2025.

---

43 Ce décret abroge le décret du 27 mars 2002 portant création de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française (Etnic).

44 Article 3 du décret du 25 octobre 2018.

45 Ce cadre commun est fixé selon les dispositions prévues par le décret du 25 octobre 2018 relatif au cadre de gouvernance de la politique du numérique et de l'informatique en Communauté française.

46 Article 3 du décret 25 octobre 2018.

4.3 Communication des résultats

Les résultats provisoires[47] du contrôle ont été communiqués aux responsables de l'Etnic le 27 juillet 2026 et présentés lors d'une réunion organisée le 30 juillet 2026. Le projet de rapport a été communiqué le 24 septembre 2026 au fonctionnaire dirigeant de l'Etnic ainsi qu'aux cabinets des ministres fonctionnel et en charge du Budget du gouvernement de la Communauté française. L'Etnic a répondu par courriel daté du 8 octobre 2026 et un débat contradictoire s'est tenu le 14 octobre 2026. Le présent rapport tient compte des précisions et remarques formulées à ces occasions.

4.4 Présentation synthétique des états financiers

4.4.1 Bilan

Tableau 13 – Bilan (en euros)[48]

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
20/28	Actifs immobilisés	4.570.047	4.269.660	+300.388	+7,0 %
29/58	Actifs circulants	45.237.487	39.579.231	+5.658.256	+14,3 %
	Total de l'actif	**49.807.535**	**43.848.890**	**+5.958.645**	**+13,6 %**
10/15	Fonds propres	20.411.789	16.343.445	+4.068.344	+24,9 %
14	Provisions	11.323.178	11.551.240	-228.062	-2,0 %
17/49	Dettes	18.072.567	15.954.205	+2.118.362	+13,3 %
	Total du passif	**49.807.535**	**43.848.890**	**+5.958.645**	**+13,6 %**

Source : compte général 2025

4.4.2 Compte de résultats

Tableau 14 – Compte de résultats (en euros)

PCG	Compte	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
60/658	Charges courantes	111.113.337	109.539.289	+1.574.048	+1,4 %
68/698	Charges en capital	11.525.132	230.133	+11.294.999	+4.908,0 %
6992/8	Dotations aux provisions	11.290.138	11.549.000	-258.862	-2,2, %
	Total général des charges	**133.928.606**	**121.318.421**	**+12.610.185**	**+10,4 %**
70/76	Produits courants	126.470.438	119.617.089	+6.853.349	+5,7 %
78/798	Produits en capital	-292.075	1.939.330	-2.231.405	-115,1 %
7992/8	Reprises sur provisions	11.518.200	218.200	+11.300.000	+5.178,7 %
	Total général des produits	**137.696.563**	**121.774.619**	**+15.921.944**	**+13,1 %**
	Résultat comptabilité générale	**3.767.956**	**456.197**	**+3.311.759**	**+725,9 %**

Source : compte général 2025

[47] Hors cycle des achats.

[48] Sauf indications contraires, tous les montants repris dans les tableaux de ce rapport sont exprimés en euros. Par ailleurs, les calculs étant effectués avec plusieurs décimales, une différence, due aux arrondis automatiques, pourrait apparaître entre un total et la somme des éléments qui le composent.

4.4.3 Présentation synthétique du compte d'exécution du budget

Tableau 15 – Synthèse du compte d'exécution du budget (en euros)

	Budget	Réalisé	Écart
Recettes (a)	133.443.689	126.480.909	-6.962.780
Dépenses (engagements) (b)	201.758.642	119.044.026	-82.714.616
Dépenses (liquidations) (c)	145.451.727	122.957.275	-22.494.452
Résultat budgétaire (a)-(c)	**-12.008.038**	**3.523.634**	**15.531.672**
Encours des engagements (au 31 décembre)		**136.899.372**	

Source : compte général 2025

4.5 Résultats du contrôle

Au terme de son contrôle, la Cour des comptes relève que le compte général 2025 de l'Etnic a été établi conformément aux dispositions du décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française. L'Etnic se rallie à la majorité des recommandations. Néanmoins, le présent rapport tient compte des précisions et remarques formulées à l'occasion du présent contrôle.

La Cour des comptes relève les éléments suivants :

- 7,7 millions d'euros de charges à reporter enregistrées en comptabilité générale sont incorrectement imputées en comptabilité budgétaire.

  > L'Etnic se base sur l'article 24 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 qui permet d'imputer les redevances pour prestations échelonnées dans le temps au moment de leur enregistrement en comptabilité générale.

  La Cour des comptes maintient ses constat et recommandation fondés sur l'article 27 du décret du 4 février 2021 applicable à l'Etnic.

- Une dette envers l'ONSS relative à la retenue sur pécule de vacances est comptabilisée pour un montant de 2,4 millions d'euros alors que l'entité n'est pas redevable de ce montant envers l'ONSS.
- Les comptes relatifs aux retenues sur les traitements et les autres éléments de la rémunération qui interviennent pour le calcul des pensions de retraite présentent un montant créditeur de 727 milliers d'euros inchangé depuis 2009, alors que le délai de prescription est dépassé.
- La dette pour double pécule de vacances d'un montant de 2,5 millions d'euros n'est pas imputée en comptabilité budgétaire, ce qui entraîne une surestimation du résultat budgétaire à due concurrence.

4.5.1 Commentaires relatifs aux comptabilités générale et budgétaire

La Cour des comptes attire l'attention sur les points suivants :

- La participation EthiasCo est reprise en droits et engagements hors bilan au lieu d'être reprise en immobilisation financière.

  > L'Etnic sollicitera l'autorisation du gouvernement pour la détention de ces participations.

- Un montant de 631.867 euros relatif à des services de consultance en lien avec la gouvernance de l'Etnic a été imputé erronément sur le programme 2 « *Développer ou acquérir des solutions numériques* ».
- Des engagements auraient dû être annulés au 31 décembre 2025 pour au moins 2,4 millions d'euros.

4.5.2 Autres commentaires formulés dans le rapport

La Cour des comptes attire également l'attention sur les points suivants :

- L'entité ne dispose pas d'un inventaire exhaustif de ses actifs immobilisés.
- Les procédures de contrôle interne liées au processus de refacturation aux bénéficiaires sont à améliorer afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité de la refacturation.

> L'Etnic prend acte de la recommandation. Elle indique que le processus de refacturation est complexe mais marque son intention de renforcer son suivi.

- L'entité doit se conformer au décret du 4 février 2021, notamment en:
  - mettant en œuvre les mesures de contrôle interne nécessaires pour rencontrer les principes de séparation de fonction ;
  - veillant à désigner formellement les acteurs financiers ;
  - améliorant la documentation relative aux délégations de pouvoir.

4.6 Tableau de suivi des recommandations

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Aucune information reçue		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Libérer les cautions qui n'ont plus lieu d'être/Enregistrer, le cas échéant, les opérations correctrices nécessaires		2024
	Implémenter des contrôles afin d'assurer une césure correcte des montants refacturés		2024
	Veiller à l'exactitude et l'exhaustivité de la facturation (notamment en vérifiant en fin d'année la correspondance entre les heures réellement prestées et les heures facturées et imputées sur la dotation)		2024
	Veiller à respecter les procédures internes et les modalités fixées dans les documents relatifs aux marchés publics lors de la réception de commandes de matériel informatique		2021
	Vérifier annuellement l'encours des engagements afin d'annuler les engagements budgétaires devenus sans objet		2024
	Procéder au moins une fois par an, en fin d'exercice, à un inventaire physique complet		2021
	Mettre en concordance la comptabilité avec l'inventaire physique annuel		2021
	Mettre en place les outils et processus requis par le cadre légal et réglementaire applicable à l'organisme		2021
	Veiller à ce que ces outils permettent de qualifier, évaluer et planifier les demandes adressées à l'Etnic par ses bénéficiaires		2021

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Élaborer un plan de gestion conforme aux dispositions prévues à l'article 6 de l'AGCF du 1er mars 2019		2021
	Estimer les crédits d'engagement à inscrire au budget sur la base des besoins effectifs de l'exercice		2021
	S'assurer que les montants facturés aux bénéficiaires ne portent pas sur des missions déjà couvertes par la dotation globale et que la facturation soit exhaustive		2021
	Améliorer le processus de suivi de facturation (procédures internes plus rigoureuses et standardisées liées à la documentation et justification des montants à refacturer aux tiers)		2021
	Formaliser et harmoniser des procédures de contrôle interne couvrant l'ensemble des secteurs d'activité de l'Etnic et veiller à leur mise à jour régulière		2021
	Extourner la dette inscrite vis-à-vis de l'ONSS pour la retenue sur pécule de vacances		2021
	Extourner les montants créditeurs relatifs aux retenues sur traitements		2021
	Enregistrer la dette pour pécule de vacances dans la comptabilité budgétaire de l'année des prestations		2024
	Mettre en place un processus d'inventaire des actifs localisés chez les différents bénéficiaires et réaliser cet inventaire		2021
	Établir et mettre à jour les conventions-cadres (et leurs annexes) encadrant les relations entre l'Etnic et l'ensemble des bénéficiaires, conformément au décret du 25 octobre 2018.		2021
	Enregistrer les participations en immobilisations financières au regard de leur nature et solliciter l'autorisation du gouvernement pour leur détention		2023
	Veiller au respect du principe du droit constaté et à la correcte césure entre les exercices budgétaires		2025
	Imputer les dépenses en comptabilité budgétaire au moment où elles sont exigibles		2025
	Renforcer la séparation des tâches en limitant les droits de modification de la signalétique des fournisseurs aux seuls agents habilités à cette fonction, distincts de ceux chargés de l'encodage et de l'approbation des factures		2025
	Déterminer de manière précise les dispositions relatives au suivi d'inventaire et à la récupération du matériel mis à disposition		2025
	Retirer la partie de l'encours des engagements devenue sans objet ainsi que la participation dans EthiasCo des droits et engagements hors bilan		2025
	Justifier de manière exhaustive, claire et précise, au moyen de pièces justificatives probantes, les montants refacturés aux bénéficiaires		2025

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Veiller à la signature systématique des fiches projet avant toute refacturation		2025
	Imputer les dépenses sur les articles de base adaptés à leur nature économique réelle		2025
	Imputer les dépenses sur les programmes budgétaires en lien avec leurs objectifs		2025
	Rédiger les procédures budgétaires et comptables et veiller à leur mise à jour régulière		2025
	Effectuer une analyse de risques complète et détaillée sur le cycle de la trésorerie, en particulier sur la gestion des fiches signalétiques, celle des cartes de crédit et les pouvoirs de signatures sur comptes bancaires		2025
	Faire valider l'ensemble des déclassements par l'administrateur général		2025
	Automatiser davantage la gestion des stocks afin de renforcer la fiabilité des données d'inventaire et de réduire les risques d'erreurs liées aux traitements manuels		2025
	Désigner un trésorier-receveur suppléant		2025
	Établir le registre de tous les agents pouvant engager l'institution en dépenses et en recettes, avec les limites (administratives, temporelles et de montants) de leurs délégations		2025
	Mettre en œuvre les mesures de contrôle interne nécessaires pour rencontrer les principes de séparation et d'incompatibilité des fonctions prévus par le décret du 4 février 2021		2025
	À l'attention du gouvernement de la Communauté française : Il conviendrait de mettre en œuvre ou réformer l'article 12 du décret du 25 octobre 2018		2025
	Mettre en place un système de recensement, d'évaluation et de hiérarchisation des risques couvrant l'ensemble des activités de l'organisme y compris les processus budgétaires et comptables		2025
	Veiller à l'exhaustivité et à la conformité du compte général conformément au décret du 4 février 2021		2025
	À l'intention du Gouvernement : Il conviendrait de prendre les mesures nécessaires afin d'exécuter les dispositions de l'article 40 du décret du 4 février 2021 en matière de remboursement à la Communauté française		2025
	À l'attention du gouvernement de la Communauté française : Il conviendrait de veiller à la liquidation des tranches liées à la dotation ordinaire dans les délais définis par les dispositions légales en vigueur		2025
	Assurer le suivi de la consommation des crédits		2025
	Solliciter les ajustements nécessaires au cours de l'année budgétaire		2025

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Établir les budgets et les deux exposés (général et particulier) en respectant les dispositions du décret du 4 février 2021 et de l'arrêté du gouvernement du 24 février 2022		2025
	Désigner formellement les acteurs financiers conformément aux dispositions légales		2025
	Documenter la manière dont ces limites sont appliquées dans le système comptable (par exemple via des blocages informatiques) et s'assurer de leur correspondance avec les actes de désignation officiels		2025
	Établir et transmettre le rapport annuel d'audit conformément aux dispositions de l'AGCF du 21 avril 2022		2025
	Publier le compte général approuvé sur le site internet de l'Etnic		2025

Chapitre 5

Contrôle des comptes généraux 2024 et 2025 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

5.1 Introduction

5.1.1 Missions de l'entité

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a été créé par le décret du 24 juillet 1997[49]. Au regard du décret du 4 février 2021, le CSA est un organisme administratif public (OAP) de type 2.

Le CSA est en charge de la régulation des médias audiovisuels en Communauté française tels que les éditeurs de services, les distributeurs de services et les opérateurs de réseaux. Le décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret SMA-SPV) a octroyé au CSA des missions spécifiques de contrôle et de sanction par l'intermédiaire de son collège d'autorisation et de contrôle (CAC) et de son collège d'avis (CAV).

5.1.2 Reddition des comptes

Le présent rapport a été établi sur la base des comptes généraux 2024 et 2025 transmis à la Cour des comptes par la ministre-présidente en charge du Budget respectivement en date des 18 juillet 2025 et 29 juin 2026.

Le compte général 2024 transmis à la Cour des comptes est incomplet. Ainsi, en contravention à l'article 40 du décret du 4 février 2021 :

- Le compte d'exécution du budget n'est pas établi conformément aux critères définis.
- Les annexes suivantes sont manquantes :
  - le relevé explicatif des variations des immobilisations incorporelles, corporelles et financières ;
  - l'état des créances et des dettes ;
  - l'état de la trésorerie et des placements ;
  - le relevé détaillé des droits et engagements hors bilan.

La Cour des comptes relève également que le compte général 2025 est incomplet. Les annexes suivantes sont absentes :

- un résumé des règles d'évaluation ;
- un relevé explicatif des variations des immobilisations incorporelles, corporelles et financières ;
- un état des créances et des dettes ;
- un état de la trésorerie et des placements ;
- un relevé détaillé des droits et engagements hors bilan ;
- un rapport permettant de réconcilier le solde budgétaire et le résultat issu de la différence entre les charges et les produits enregistrés dans la comptabilité générale.

Certaines annexes mentionnées ci-avant ont été transmises par le CSA au cabinet de la ministre de tutelle en date du 18 juin 2026. Ces annexes n'ont pas encore été communiquées formellement à la Cour des comptes par la ministre-présidente en charge du Budget.

---

[49] Décret relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore de la Communauté française. Abrogé par divers décrets et remplacé finalement par les dispositions prévues au Livre IX, Titre 1er, du décret du 4 février 2021 relatif aux services des médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité au regard de la réglementation en vigueur et des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels a été confié à un commissaire, réviseur d'entreprises. Ce dernier a formulé une opinion sans réserve sur les comptes généraux 2024 et 2025.

5.1.3 Communication des résultats du contrôle

Les résultats provisoires du contrôle ont été communiqués aux responsables du CSA le 1er juin 2026. Le projet de rapport a été communiqué le 13 août 2026 au président et à la directrice générale de l'organisme. L'organisme a répondu par courriel daté du 31 août 2026 et a estimé qu'un débat contradictoire n'était pas nécessaire étant donné le peu de remarques formulées dans le projet de rapport communiqué par la Cour des comptes. Le présent rapport tient compte des précisions et remarques formulées à ces occasions.

5.2 Présentation synthétique des états financiers

5.2.1 Bilan

Tableau 16 – Bilan (en euros)

PCMN	Bilan	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
21/28	Actifs immobilisés	88.676	113.423	-24.746	-21,8 %
29/58	Actifs circulants	1.368.974	1.180.030	+188.944	+16,0 %
	Total de l'actif	**1.457.650**	**1.293.452**	**+164.198**	**+12,7 %**
10/15	Fonds social	1.136.287	977.297	+158.990	+16,3 %
17/49	Dettes	321.363	316.155	+5.208	+1,6 %
	Total du passif	**1.457.650**	**1.293.452**	**+164.198**	**+12,7 %**

Source : compte général 2024 - 2025

5.2.2 Compte de résultats

Tableau 17 – Compte de résultats (en euros)[50]

PCMN	Compte de résultats	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
70/76A	Ventes et prestations	3.820.183	3.797.662	+22.521	+0,6 %
60/66A	Coût des ventes et des prestations	3.686.828	3.661.169	+25.659	+0,7 %
9901	**Résultat d'exploitation**	**133.355**	**136.493**	**-3.138**	**-2,3 %**
75/76B	Produits financiers	53.974	45.824	+8.150	+17,8 %
65/66B	Charges financières	759	746	+13	+1,7 %
9903	**Résultat de l'exercice avant impôts**	**186.570**	**181.571**	**+4.999**	**+2,8 %**
67/77	Impôts sur le résultat	2.180	0	+2.180	+100,0 %
9904	**Résultat de l'exercice**	**184.390**	**181.571**	**+2.818**	**+1,6 %**

Source : compte général 2024 - 2025

[50] La Cour des comptes souligne que les bilans et comptes de résultats annexés au compte général 2025 ne présentent pas de manière claire le résultat de l'exercice avant prélèvements et dotations aux réserves affectées. La dette relative au remboursement du résultat pour l'année 2022 n'a pas été intégrée dans le calcul du bénéfice avant prélèvements et dotations aux réserves affectées.

5.2.3 Présentation synthétique du compte d'exécution du budget 2025

Tableau 18 – Synthèse du compte d'exécution du budget (en euros)

	Budget	Réalisé	Écart
Recettes (a)	3.794.700	3.837.218	42.518
Dépenses (engagements[51]) (b)	3.992.800	3.678.459	-241.541
Dépenses (liquidations[52]) (c)	3.963.700	3.644.979	-275.021
Résultat budgétaire[53] (a)-(c)	**-169.000**	**192.239**	**361.239**
Encours des engagements (au 31 décembre)		**21.354**	

Source : compte général 2025

5.3 Résultats du contrôle

Au terme de son contrôle, la Cour des comptes relève que les comptes généraux 2024 et 2025 du CSA n'ont pas été établis conformément aux dispositions du décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française. Le CSA se rallie de manière générale à l'ensemble des recommandations, toutefois le rapport tient compte des précisions et remarques formulées à l'occasion du présent contrôle.

En contravention à l'article 40 du décret du 4 février 2021, les comptes généraux 2024 et 2025 officiellement transmis à la Cour des comptes par le cabinet de la ministre-présidente en charge du Budget sont incomplets : quatre annexes sont manquantes pour 2024[54] et six pour 2025[55]. De plus, le compte d'exécution du budget 2024 n'a pas été établi conformément aux critères légaux définis par le décret du 4 février 2021.

Par ailleurs, les anomalies significatives suivantes ont été identifiées :

5.3.1 Commentaires relatifs aux comptabilités générale et budgétaire

La Cour des comptes observe que pour l'année 2024, le CSA ne tenait pas de véritable comptabilité budgétaire, en lien avec la comptabilité générale, lui permettant d'assurer le suivi des autorisations budgétaires et de l'exécution du budget. Même si des progrès ont été constatés durant l'année 2025, la comptabilité budgétaire doit être renforcée afin de se conformer aux dispositions du décret du 4 février 2021. À titre d'exemple, celle-ci n'intègre pas de manière optimale les principes budgétaires tels que le droit constaté, les crédits d'engagement et liquidation, l'encours des engagements, les dépassements et la redistribution des crédits. De plus, des manquements ont également été identifiés lors de l'élaboration des budgets et du compte d'exécution des budgets (CEB).

La Cour des comptes attire l'attention sur les points suivants :

- Pour les années 2024 et 2025 :

---

51 Suite à une erreur de formule, les crédits d'engagement présentés dans le CEB étaient de 3.920.000 euros.

52 Suite à une erreur de formule, les crédits de liquidation présentés dans le CEB étaient de 3.920.000 euros.

53 Suite à l'erreur de formule pour les crédits de liquidation, le résultat budgétaire présenté dans le CEB était de -125.300 euros.

54 Il s'agit du relevé explicatif des variations des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, de l'état des créances et des dettes, de l'état de la trésorerie et des placements ainsi que du relevé détaillé des droits et engagements hors bilan.

55 Il s'agit du résumé des règles d'évaluation ; du relevé explicatif des variations des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, de l'état des créances et des dettes, de l'état de la trésorerie et des placements, du relevé détaillé des droits et engagements hors bilan ainsi que du rapport permettant de réconcilier le solde budgétaire et le résultat issu de la différence entre les charges et les produits enregistrés dans la comptabilité générale.
Certaines de ces annexes ont été transmises par le CSA au cabinet de la ministre de tutelle en date du 18 juin 2026. Ces annexes n'ont pas été communiquées formellement à la Cour des comptes par la ministre-présidente en charge du Budget.

- Les bilans et comptes de résultats annexés au compte général 2025 présentent une information incomplète en ce qui concerne le résultat de l'exercice avant prélèvements et dotations aux réserves affectées[56].
- Les enregistrements comptables doivent respecter les conditions des droits constatés.
- Les imputations en comptabilité budgétaire doivent uniquement concerner les opérations réalisées pour compte propre, avec un tiers et donnant lieu à un dénouement financier.

- Pour l'année 2024 :
  - Une sous-estimation du résultat comptable liée à la comptabilisation d'une provision pour congés reportés qui n'a pas lieu d'être pour 87.267 euros.
  - Une surestimation des résultats comptable et budgétaire liée à la comptabilisation erronée du remboursement des avances de frais pour compte de tiers dans le cadre des missions internationales WBI (23.205 euros)[57].
  - Une sous-estimation du résultat comptable relative à la retenue de 13,07 % sur la provision de la dette pour le double pécule de vacances alors que l'entité n'est pas redevable de ce montant envers l'ONSS (20.457 euros).
  - Une sous-estimation du résultat comptable découlant de la comptabilisation des charges relatives à d'autres exercices comptables (19.695 euros).

- Pour l'année 2025 :
  - Une surestimation du résultat budgétaire relative à la reprise de la provision pour congés reportés 2024 pour 87.267 euros.
  - Report erroné d'une charge à la suite, selon l'organisme, de l'absence de crédits de liquidation (2.295 euros), ce qui entraîne une surestimation des résultats comptable et budgétaire.
  - Une sous-estimation du résultat comptable découlant de la comptabilisation des charges relatives à d'autres exercices comptables (5.663 euros).
  - Une surestimation des résultats comptable et budgétaire liée à la comptabilisation erronée du remboursement des avances de frais pour compte de tiers dans le cadre des missions internationales WBI (20.453 euros)[58].
  - Une surestimation du résultat budgétaire provenant de la non-imputation des dépenses d'investissements en comptabilité budgétaire pour 12.594 euros.

5.3.2 Autres commentaires formulés dans le rapport

En matière de contrôle interne, la Cour des comptes souligne que plusieurs améliorations des procédures internes ont été constatées à la suite des remarques formulées lors du précédent rapport. Néanmoins, celles-ci ont principalement été mises en œuvre à partir d'avril 2025.

La Cour des comptes attire également l'attention sur les points suivants :

- La méthode de comptabilisation des opérations relatives aux missions internationales réalisées par le personnel du CSA et prises en charge par WBI devraient être comptabilisées uniquement au bilan.

---

[56] La dette relative au remboursement du résultat pour l'année 2022 n'a pas été intégrée dans le calcul du bénéfice avant prélèvements et dotations aux réserves affectées

[57] Le CSA n'a pas été en mesure de communiquer l'ensemble des dépenses liées aux avances au personnel.

[58] Le CSA n'a pas été en mesure de communiquer l'ensemble des dépenses liées aux avances au personnel.

- Aucune convention n'a été conclue entre le CSA et la Communauté française afin d'encadrer la mise à disposition gratuite du bâtiment occupé par l'organisme ainsi que la prise en charge des charges y afférentes.

  > Le CSA indique qu'une demande a été faite il y a plusieurs années auprès de la DG Infrastructures du MFWB.

- L'organisme ne dispose pas d'un inventaire annuel exhaustif de ses actifs immobilisés.

  > Le CSA indique qu'un inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles a été dressé pour la première fois début de l'année 2026.

- Les règles d'évaluation n'ont pas fait l'objet d'une approbation formelle et certaines dispositions relatives aux subsides en capital, aux charges et produits liés à des projets spécifiques ainsi qu'à la comptabilité budgétaire ont été supprimées.
- Les procédures encadrant le cycle de trésorerie demeurent insuffisamment formalisées, notamment en ce qui concerne les contrôles relatifs aux modifications des coordonnées bancaires et des fichiers de paiement, l'attribution et l'utilisation des cartes de crédit, les contrôles périodiques des caisses ainsi que les pouvoirs de signature.
- L'ensemble des paiements électroniques n'est pas soumis à une procédure de double signature.
- Le respect du principe de séparation des fonctions devrait être renforcé afin d'améliorer la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, ainsi que d'assurer le respect des modalités applicables aux délégations de pouvoir.

  > Le CSA ne dispose pas du personnel suffisant pour assurer toutes les obligations en matière de séparation de fonctions.

5.4 Tableau de suivi des recommandations

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Aucune information reçue		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Adapter les règles d'évaluation afin de prévoir le calcul de l'amortissement selon la méthode du prorata temporis et les appliquer de manière uniforme et constante		2023
	Clôturer les comptes bancaires non utilisés (banque Tunisie)		2023
	Veiller à indexer adéquatement les jetons de présence		2023
	Limiter et encadrer strictement l'usage de l'argent en liquide, qui ne peut être qu'une procédure de paiement d'exception		2023
	Mettre en concurrence régulièrement l'ensemble des marchés publics		2023

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Approuver et transmettre à la Cour des comptes le compte général dans le délai légal		2023
	Adapter le calcul de la provision pour congés reportés afin de tenir compte des spécificités du secteur public		2023
	Enregistrer les tranches non liquidées de chaque subside dans un compte de la classe 0 (droits et engagements hors bilan)		2023
	Faire transiter tous les mouvements en liquide via la caisse		2023
	Procéder à la validation des dépenses effectuées par le président du Bureau et de la directrice générale via les cartes de débit et crédit par une instance supérieure hiérarchiquement telle que le Bureau du CSA		2023
	Mettre en place des procédures de validation systématique des déclarations de créance par une instance supérieure hiérarchiquement		2023
	Veiller à la correcte documentation des dossiers de marché public, de la phase de préparation jusqu'à la phase d'exécution		2023
	Obtenir l'approbation des budgets (initial et ajusté) de manière formelle par le gouvernement		2023
	Mettre en place un processus de suivi régulier des charges du personnel permettant d'assurer leur exhaustivité et leur exactitude dans les comptes (analyser les variations et la cohérence de salaires bruts et nets mensuellement, l'application des barèmes, des indexations…)		2023
	Comptabiliser cette provision dans la rubrique adéquate		2023
	Appuyer toute écriture comptable d'une pièce justificative probante.		2023
	Obtenir des pièces justificatives formelles et conformes reprenant le détail de l'utilisation des montants en liquide.		2023
	Enregistrer les dépenses payées au moyen d'argent liquide sur les comptes individuels des fournisseurs concernés		2023
	Instaurer une procédure spécifique pour la validation et la passation des commandes au sein du CSA		2023
	Désigner formellement les personnes responsables de ce processus		2023
	Mettre en place une procédure interne veillant à garantir que les besoins de même nature fassent l'objet d'une seule procédure de marché public		2023
	Formaliser l'estimation de la valeur du marché		2023
	Mettre en place un système de signature des listes de présences lors des réunions du Bureau et du collège d'autorisation et de contrôle		2023
	S'assurer du caractère probant des pièces comptables avant de comptabiliser les opérations		2023

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Veiller à l'exhaustivité et à la conformité du compte général aux dispositions du décret du 4 février 2021		2023
	Veiller à respecter le principe des droits constatés et à n'enregistrer en comptabilité budgétaire que les opérations réalisées pour compte propre, avec un tiers et donnant lieu à un dénouement financier		2023
	Élaborer un inventaire annuel complet et exhaustif répondant aux dispositions légales et réglementaires		2023
	Renforcer les contrôles pour prévenir toute modification des coordonnées bancaires et des fichiers de paiement avant leur importation		2023
	Comptabiliser en droits et engagements hors bilan : • l'encours des engagements budgétaires • les engagements pluriannuels non liquidés au terme de l'exercice		2023
	Établir une convention entre le CSA et la Communauté française encadrant la mise à disposition à titre gratuit du bâtiment et des charges liées		2023
	Respecter le principe du droit constaté et comptabiliser les charges suivant ce principe		2025
	Enregistrer les avances de trésorerie effectuées aux agents uniquement à l'actif du bilan		2025
	Établir le CEB sur la base des crédits d'engagement et de liquidation approuvés par le Parlement/gouvernement lors des budgets initial et ajustés		2025
	Effectuer les ajustements et les redistributions nécessaires en temps utile		2025
	Compléter les règles d'évaluation en adoptant des dispositions relatives aux subsides en capital, aux charges et produits liés à des projets spécifiques et à la comptabilité budgétaire		2025
	Formaliser le cycle complet de la trésorerie et les contrôles associés (données fournisseurs, paiements, moyens de paiement spécifiques, suivi)		2025
	Veiller au respect du principe d'engagement budgétaire préalable à l'engagement juridique		2025
	Documenter les pouvoirs relatifs à la tenue des comptes, la gestion des tiers et la tenue des caisses (par exemple dans le document présentant les délégations de pouvoirs de signature en matière financière)		2025
	Mettre en œuvre les mesures de contrôle interne nécessaires pour rencontrer les principes de séparation et d'incompatibilité des fonctions (notamment pour les frais de représentation)		2025
	Prendre les mesures de contrôle nécessaires en matière de paiement		2025

Chapitre 6

Contrôle des comptes des organismes administratifs publics de type 2

6.1 Synthèse des résultats des contrôles des organismes de type 2

Le tableau suivant présente d'une part, les opinions rendues sur les comptes 2025 des organismes de type 2 par les collèges des commissaires[59] au sein desquels la Cour des comptes est représentée et, d'autre part, les principales observations qu'ils ont formulées dans le cadre de leurs missions.

Tableau 19 – Synthèse des résultats des contrôles des comptes 2025 des organismes de type 2

OAP	Contrôle des comptes 2025	
	Opinion du collège	Principales observations
Ares	Sans réserve	**Comptabilité générale** • Des jetons de présence ont été indûment comptabilisés. **Comptabilité budgétaire** • Des dépassements budgétaires ont été constatés (1,1 million d'euros en liquidation) par rapport au premier ajustement. • Le deuxième ajustement budgétaire n'a pas été approuvé par le ministre de tutelle et du Budget. **Contrôle interne** • Les inventaires réalisés sont incomplets. **Autre** • L'Ares ne dispose pas d'un contrat de gestion conforme.
Fonds Écureuil	Avec réserve	**Comptabilité générale et budgétaire** • Une dette envers la Communauté française, relative au remboursement des avances octroyées en 2023 en vue de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie, n'a pas été comptabilisée alors que le droit doit être constaté sur l'année 2025. **Gouvernance** • L'ensemble des membres du conseil d'administration n'a pas été désigné conformément à l'article 5 du décret constitutif. • Le Fonds Écureuil ne dispose pas d'un contrat de gestion conforme.
IFPC	Sans réserve	**Comptabilité générale** • Des jetons de présence ont été comptabilisés à une valeur inférieure à la valeur indexée (-5,2 euros).

[59] À l'exception du CSA en vertu du décret transparence du 5 octobre 2023 (Voir Chapitre 5 - Contrôle des comptes généraux 2024 et 2025 du Conseil supérieur de l'audiovisuel).

OAP	Contrôle des comptes 2025	
	Opinion du collège	Principales observations
		Comptabilité budgétaire • Des dépassements budgétaires ont été constatés (1,8 million d'euros en liquidation) par rapport au premier ajustement. • Le deuxième ajustement budgétaire n'a pas été approuvé par le ministre de tutelle et du Budget. **Contrôle interne** • L'inventaire des biens reprend des immobilisations qui ne sont plus présentes dans l'organisme.
ONE	Sans réserve	**Règles d'évaluation et plan comptable** • Les règles d'évaluation n'ont pas été approuvées formellement par les ministres de tutelle et du Budget. **Gouvernance** • Le compte général 2025 approuvé par les ministres de tutelle et du Budget n'est pas publié sur le site internet de l'organisme. • L'ONE n'a pas établi son rapport annuel d'activités 2025 et ne l'a pas publié sur son site internet. • L'organe de gestion n'a pas constitué de comité d'audit au sein de l'organisme. **Comptabilité générale** • Certains principes comptables ne sont pas toujours respectés, comme la spécialité comptable (comptes PCG erronés). **Comptabilité budgétaire** • Certains principes budgétaires ne sont pas respectés, comme la spécialité (codes économiques erronés). • Des redistributions de crédits ont été approuvées par les organes de gestion après le 31 décembre 2025. • Les redistributions entre programmes n'ont pas fait l'objet d'un accord écrit préalable des ministres de tutelle et du Budget. • Les redistributions de crédits au sein d'un même programme n'ont pas été soumises à l'avis préalable du commissaire du gouvernement. • Les engagements régulateurs ne font pas l'objet d'un avis préalable favorable du commissaire du gouvernement avant exécution. • Compte tenu des redistributions irrégulières, des dépassements budgétaires ont été constatés en liquidation (5,5 millions d'euros) sur 34 articles budgétaires (AB) et en engagement (11,2 millions d'euros) sur 40 AB. **Élaboration du budget** • L'écart entre le résultat budgétaire estimé lors du dernier ajusté interne 2025 et le résultat budgétaire réalisé s'élève à 19,5 millions d'euros. Cela démontre : ✓ en ce qui concerne les dépenses de personnel, une tendance à demander des crédits : ○ pour de nouveaux engagements en année pleine et non en fonction des entrées en service réelles ; ○ en fonction de plans de recrutement théoriques sans tenir compte des difficultés ou des retards de mise en œuvre ; ✓ en ce qui concerne les milieux d'accueils : ○ une propension à demander des crédits pour les ouvertures de places d'accueil, dans le cadre des plans cigogne, en année pleine ou en demi-année sans estimer les besoins en fonction d'un calendrier plus précis ;

OAP	Contrôle des comptes 2025	
	Opinion du collège	Principales observations
		○ des difficultés à maîtriser les processus d'élaboration du budget ainsi que d'estimation des crédits nécessaires à la mise en œuvre des mesures prévues au contrat de gestion (CG) ; ○ une tendance à inscrire des crédits de dépenses à hauteur des dotations spécifiques accordées ou prévues au CG, alors qu'elles sont trop importantes par rapport aux besoins réels de financement et au stade de mise en œuvre des politiques/mesures adoptées ; ○ une disposition à réagir aux sous-consommations de crédits en prenant dans l'urgence de nouvelles mesures de subventionnement plutôt que d'appliquer la réglementation[60] ; ✓ en matière de dépenses informatiques, des difficultés persistantes à établir une estimation fiable des crédits ; ✓ en matière de recettes, une constante sous-évaluation des récupérations de subsides non justifiés par les bénéficiaires. **Contrôle interne** • Les inventaires physiques ne sont pas réalisés annuellement de même que leur mise en concordance avec l'inventaire comptable. • Certaines tâches clés/procédures, gagneraient à être formalisées (inventaires, élaboration des estimations budgétaires, calcul et modalités de liquidation des subsides, contrôle de l'octroi et de l'utilisation des subventions, description des tâches et répartition des fonctions au sein des services, gestion des signalétiques). **Régularité des opérations** • Bien que prévu à l'article 4 de l'AGCF du 22 mai 2019 fixant le régime transitoire des milieux d'accueil, l'ONE n'a pas appliqué le principe d'assimilation de capacité dans son calcul du nombre d'ETP « puéricultrices » à subsidier au sein des crèches. Cela a conduit au non-versement de 4,0 millions d'euros de subsides aux crèches. La provision comptable destinée à couvrir le risque de recours a été incrémentée à due concurrence pour s'établir à 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2025. **Autre** • Le dossier permanent imposé par l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2022 est encore à constituer.
WBE	Sans réserve	**Règles d'évaluation** • Les règles d'évaluation n'ont jamais été approuvées formellement par le ministre. **Budget** • Les exposés général et particulier ne comportent pas certaines informations prévues par l'article 6 du décret WBFin II ainsi que par l'AGCF portant organisation de la structure et de la justification du budget des organismes administratifs publics (24/02/2022). Les informations manquantes sont notamment : ○ Projection pluriannuelle sur 3 ans de leurs recettes et dépenses à politique inchangée ;

[60] Voir ci-dessous.

OAP	Contrôle des comptes 2025	
	Opinion du collège	Principales observations
		○ Explications claires sur les variations ; ○ Commentaire relatif aux modalités de liquidation de trésorerie ; ○ Plan de liquidation établi sur 5 ans ; ○ Indication de la colonne du dernier ajustement dans le budget initial. **Comptabilité budgétaire** • Approbation des répartitions de crédit non conforme aux règles de délégation applicables et en dehors des délais prévus par l'arrêté du gouvernement du 21 avril 2022. • Sans tenir compte des transferts effectués après le 31/12/2025, des dépassements budgétaires ont été constatés pour 2,6 millions d'euros en crédits de liquidation par rapport au budget initial. • Imputation de dépenses sur des articles budgétaires ainsi que sur des codes économiques incorrects. **Contrôle interne** • Absence de contrat de gestion couvrant le deuxième semestre 2024 ainsi que l'année 2025, ce qui contrevient à l'article 36, § 2 al. 2 du décret spécial portant création de WBE. • Absence d'inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles réconcilié avec la comptabilité. • Aucune convention n'a été signée entre l'Etnic et WBE pour la mise à disposition du matériel informatique. • Erreurs de classification comptable observées.

Source : Cour des comptes

PARTIE IV – SERVICES ADMINISTRATIFS À COMPTABILITÉ AUTONOME

Abréviations

Arrêté du 18 janvier 2017	Arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant les règles générales applicables au budget et à la comptabilité des services administratifs à comptabilité autonome
CEB	Compte d'exécution du budget
Décret du 20 décembre 2011 (WBFin)	Décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française
Décret du 9 février 2023	Décret visant l'intégration de la comptabilité générale des services administratifs à comptabilité autonome dans celle des services d'administration générale et des cabinets ministériels de la Communauté française
Décret du 16 mai 2024	Décret relatif au financement des bâtiments scolaires
DGBF	Direction générale du budget et des finances
Loi du 16 mai 2003	Loi fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
RRF - FRR	Plan européen Facilité pour la reprise et la résilience ou *Recovery and Resilience Facility*
Saca	Service administratif à comptabilité autonome
Saca AEF	Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
Saca Aeqes	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur
Saca AFSE	Agence Fonds social européen
Saca CCA	Centre du cinéma et de l'audiovisuel
Saca CUR	Cellule urgence-redéploiement
Saca FBSCF	Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française
Saca FBSELS	Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné
Saca FBSEOS	Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné

Saca FCNP	Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire
Saca FGBS	Fonds de garantie des bâtiments scolaires
Saca MRM	Musée royal de Mariemont
Saca OPC	Observatoires des politiques culturelles
Saca Piebs	Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires
Saca PPT	Programme prioritaire de travaux
Saca SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
Saca SGPGI	Service général du patrimoine et de la gestion immobilière
Saca Sport	Saca Sport

Chapitre 1

Introduction

1.1 Périmètre et objectifs de contrôle

En application de l'article 73 du décret du 20 décembre 2011, la Cour des comptes a examiné les comptes annuels 2025 des Saca.

Conformément à la loi du 16 mai 2003, le Parlement de la Communauté française a adopté, dans son décret du 20 décembre 2011, les règles relatives au budget et à la comptabilité applicables aux services du gouvernement et aux cabinets ministériels. Son titre X énumère les dispositions applicables aux Saca. L'arrêté du 18 janvier 2017 du gouvernement de la Communauté française précise, quant à lui, les règles générales applicables au budget et à la comptabilité des Saca.

Le décret du 9 février 2023 modifiant le décret du 20 décembre 2011 prévoit notamment, d'ici le 1er janvier 2028 au plus tard, l'intégration de la comptabilité générale de chaque Saca dans celle du ministère[61], ce qui élargit mécaniquement le périmètre à certifier par la Cour des comptes (voir le chapitre 2, point 2.3 du fascicule Ier du 38e Cahier d'observations adressé au Parlement de la Communauté française).

Le Saca FBSELS a été créé le 1er janvier 2025, en vertu de l'article 2 du décret du 16 mai 2024 relatif au financement des bâtiments scolaires. Ce nouveau Saca s'inscrit dans le cadre de la réforme des bâtiments scolaires dont l'un des objectifs principaux est la simplification des mécanismes d'intervention des fonds des bâtiments scolaires dorénavant modulés par réseau d'enseignement.

1.2 Reddition des comptes

Le délai légal de transmission des comptes annuels à la Cour des comptes est fixé au plus tard le 15 juillet suivant l'année budgétaire à laquelle ils se rapportent. L'ensemble des comptes des Saca ont été transmis dans les délais impartis.

En vue de favoriser l'intégration de la comptabilité générale des Saca dans les comptes de l'entité comptable à certifier, le délai de reddition des comptes des Saca est modifié[62] au 30 juin à partir de l'exercice 2026.

---

[61] L'exposé des motifs précise en outre que le compte de récapitulation des opérations budgétaires « *présentera, quant à lui, les opérations budgétaires globalisées (entité visée à l'article 3, alinéa 1er du décret du 20 décembre 2011 et Saca) afin de permettre une réconciliation aisée entre la comptabilité générale globalisée et les comptabilités budgétaires* ».

[62] Article 10 du décret du 11 juin 2026 modifiant et coordonnant diverses dispositions relatives au budget, à la comptabilité et au contrôle applicables aux services du Gouvernement ainsi qu'aux entités relevant de son périmètre, et transposant partiellement la directive (UE) 2011/85/UE sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

1.3 Méthode

La Cour des comptes a exercé sa mission de contrôle en deux phases sur la base des comptes annuels officiels transmis :

- Première phase : analyse des comptes annuels des Saca pris dans leur ensemble, y compris l'analyse de l'encours des engagements ;
- Deuxième phase : examen individuel du compte annuel de chacun d'entre eux d'après une grille de contrôle établie conformément à la réglementation applicable et au respect des prescrits comptables.

Concernant les Saca SGPGI, Sport, OPC et Piebs, la Cour des comptes a également examiné leurs comptabilités générales dans le cadre de sa mission de certification des comptes. Les observations et recommandations relatives à cette mission sont reprises dans le fascicule Ier du 38e Cahier d'observations adressé au Parlement de la Communauté française.

1.4 Phase contradictoire

Le projet de rapport de la Cour des comptes a été communiqué le 13 octobre 2026 à la secrétaire générale ad interim du MFWB, au fonctionnaire dirigeant de la DGBF et aux chefs de cabinet de la ministre-présidente en charge du Budget du gouvernement de la Communauté française. Le MFWB a communiqué ses commentaires par courriel le 20 octobre 2026. Ces éléments sont intégrés dans le rapport.

1.5 Approbation des comptes 2024 par le Parlement

L'article 73 du décret du 20 décembre 2011 prévoit que le Parlement approuve formellement les comptes annuels complets[63] des Saca par une mention reprise dans le projet de décret d'approbation du compte général. La Cour des comptes constate que les comptes annuels 2024 des Saca n'ont pas fait l'objet d'une approbation complète par le Parlement dans le décret du 4 décembre 2025[64]. En effet, seuls les recettes, les liquidations et les soldes budgétaires ont été approuvés. La Cour relève que les engagements ainsi que le bilan et le compte de résultats[65] ne sont pas repris dans le décret bien que faisant partie intégrante des comptes annuels des Saca.

Recommandation

Faire approuver les comptes annuels des Saca par le Parlement selon le contenu prévu par le décret du 20 décembre 2011.

[63] L'article 73 prévoit également que les comptes annuels des services administratifs à comptabilité autonome sont joints, dans une forme agrégée, au compte général de l'entité certifié par la Cour des comptes.
[64] Décret du 4 décembre 2025 portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année 2024.
[65] L'approbation du Parlement ne porte pas sur la comptabilité générale relative à l'exercice 2024 des Saca OPC, Piebs, SGPGI et Sport, eu égard à l'intégration de ces dernières au sein de la comptabilité du ministère en vertu du décret du 9 février 2023.

Chapitre 2

Analyse des comptes annuels 2025 pris dans leur ensemble

2.1 Exécution du budget

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'exécution du budget des recettes et des dépenses des dix-sept Saca, et les soldes budgétaires qui s'en dégagent[66]. Conformément au référentiel budgétaire, les opérations pour tiers réalisées par l'AEF et l'AFSE n'y sont pas intégrées.

Tableau 20 – Exécution du budget 2025 hors solde reporté (en euros)[67]

SACA	Recettes		Dépenses				Solde (4)=(1)-(3)
			Crédits d'engagement		Crédits de liquidation		
	Prévisions	Droits constatés (1)	Prévisions	Réalisations (2)	Prévisions	Réalisations (3)	
AEF	2.569.762	2.569.762	2.605.000	2.698.528	2.571.000	2.205.556	364.205
Aeqes	1.658.000	1.657.747	2.129.000	1.701.151	1.831.000	1.383.315	274.432
AFSE	10.194.000	10.556.605	-	-	9.358.000	6.882.875	3.673.731
CCA	26.295.000	28.960.560	23.079.000	22.612.545	26.221.000	24.944.638	4.015.922
CUR	9.250.000	10.648.262	254.232.000	118.737.284	278.747.000	96.688.389	-86.040.128
FBSCF	86.540.690	87.841.175	106.077.545	78.242.568	102.544.780	102.437.007	-14.595.832
FBSELS	57.905.000	57.905.000	19.915.000	10.713.727	5.975.000	221.440	57.683.560
FBSEOS	50.877.000	53.181.692	72.786.780	33.936.849	41.525.000	26.183.895	26.997.797
FCNP	0	0	1.117.165	465.354	17.300.000	15.881.766	-15.881.766
FGBS	10.480.000	10.544.197	11.742.815	11.247.644	15.568.288	11.392.073	-847.876
MRM	1.689.000	1.742.080	1.862.000	1.915.080	1.856.000	1.649.464	92.616
OPC	178.708	178.708	428.000	276.215	339.000	204.008	-25.300
Piebs	0	0	700.000.000	300.481.537	2.300.000	0	0
PPT	0	6.577	28.550.000	207.395	56.200.000	45.512.812	-45.506.236
SFMQ	465.682	465.682	465.682	462.682	465.682	335.388	130.294
SGPGI	106.767.000	105.683.288	104.761.000	72.332.013	97.531.000	64.549.725	41.133.563
Sport	16.165.000	15.737.010	16.121.000	14.842.064	16.121.000	14.104.914	1.632.096
Total	**381.034.842**	**387.678.344**	**1.345.871.987**	**670.872.637**	**676.453.750**	**414.577.266**	**-26.898.921**

Source : Cour des comptes[68]

[66] Le solde budgétaire est obtenu par la différence entre les recettes imputées (droits constatés) et les dépenses liquidées en application de l'article 29, § 4, du décret du 20 décembre 2011.

[67] Les tableaux peuvent présenter des écarts liés aux arrondis entre le détail des montants et leurs totaux.

[68] Les prévisions de recettes et de dépenses renseignées pour les Saca Aeqes, CCA, FBSELS, MRM, OPC et Piebs ont été modifiées dans le présent tableau afin de les mettre en adéquation avec les prévisions budgétaires approuvées par le Parlement. Les montants des crédits d'engagement et de liquidations (réalisations) du Saca Piebs correspondent au CEB corrigé transmis par le Saca le 13 août 2026. Le CEB transmis officiellement ne mentionnait, erronément, aucune réalisation en engagement.

Ce tableau appelle les observations générales suivantes :

- Les réalisations en recettes[69] correspondent dans une large mesure aux prévisions (+1,7 %).
- Les taux de réalisation en dépenses sont de 49,8 % pour les crédits d'engagement[70] et de 61,3 % pour les crédits de liquidation. Ces taux sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent (respectivement 69,9 % et 72,5 %). Ces faibles taux de réalisation sont principalement dus au Saca Piebs, en raison du retard dans la mise en œuvre du plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires.
- Les dépenses liquidées sont supérieures de 6,9% aux recettes constatées au cours de l'année, dégageant un solde budgétaire négatif global de -26,9 millions d'euros.
- Plusieurs Saca[71] présentent un solde budgétaire négatif, toutefois compensés par des excédents de recettes d'années antérieures.

Par ailleurs, la Cour des comptes constate plusieurs manquements relatifs aux CEB transmis. Ceux-ci sont commentés dans le chapitre 3.

2.2 Solde à reporter

Le solde à reporter est un mécanisme propre aux Saca qui leur permet d'utiliser, au cours de l'exercice suivant, les disponibilités budgétaires restées libres d'engagements en fin d'exercice. Il est obtenu en additionnant le solde reporté de l'exercice précédent[72], le résultat des opérations de l'année (droits réalisés en recettes diminués des engagements) et les opérations d'annulation et de réduction d'engagements d'exercices antérieurs[73].

Tableau 21 – Solde à reporter (en euros)

SACA	Solde à reporter en 2025 à la clôture des comptes 2024	Solde reporté au 01.01.2025 à l'ouverture des comptes 2025	Opérations exercices antérieurs	Résultat 2025	Solde à reporter en 2026
AEF	1.176.466	1.743.496	0	-128.767	1.614.729
Aeqes	2.371.363	2.371.363	278.740	-43.404	2.606.699
AFSE	-	-	-	-	-
CCA	11.753.279	13.016.947	0	6.348.015	19.364.962
CUR	126.966.474	132.798.856	5.102.269	-108.089.022	29.812.102
FBSCF	29.224.208	29.224.208	1.428.513	9.598.607	40.251.328
FBSELS	0	0	0	47.191.273	47.191.273
FBSEOS	27.379.829	27.365.289	2.290.152	19.244.843	48.900.285
FCNP	5.872.706	5.872.706	8.043.271	-465.354	13.450.623
FGBS	14.252.265	14.252.265	2.721.468	-703.447	16.270.286
MRM	3.906.813	3.906.813	0	-173.000	3.733.813
OPC	367.421	367.421	15.000	-97.507	284.914
Piebs	1.000.000.000	1.000.000.000	0	-300.481.537	699.518.463
PPT	32.430.812	32.430.812	571.846	-200.819	32.801.838
SFMQ	1.078.922	1.078.922	0	3.000	1.081.922
SGPGI	114.330.730	39.059.882	10.161.759	33.351.275	82.572.915
Sport	2.525.958	2.525.958	0	894.946	3.420.904
Total	**1.373.637.245**	**1.306.014.937**	**30.613.017**	**-293.750.897**	**1.042.877.056**

Source : comptes d'exécution transmis à la Cour des comptes

[69] La majorité des moyens des Saca provient de dotations de fonctionnement à charge du budget des dépenses de la Communauté française.

[70] Le calcul du taux de réalisation des engagements ne tient pas compte des données du Saca AFSE qui ne dispose pas d'une comptabilité des engagements.

[71] Il s'agit des Saca CUR, FBSCF, FCNP, FGBS, OPC et PPT.

[72] Le solde reporté constitue le premier poste de moyens disponibles des Saca.

[73] Les annulations et réductions d'engagements d'exercices antérieurs ont pour conséquence de libérer des crédits d'engagement réservés au cours de ces exercices.

À l'instar des années précédentes, la Cour des comptes observe une rupture dans l'enchaînement des soldes reportés calculés au 31 décembre 2024 avec ceux repris au 1er janvier 2025 pour un total de 67,6 millions d'euros. Cette situation concerne cinq Saca[74] et essentiellement les Saca CUR et SGPGI.

Pour ces deux entités, il s'agit d'une erreur dans les CEB transmis pour l'exercice 2025. Le solde reporté au 1er janvier aurait dû s'élever à 114,3 millions d'euros pour le Saca SGPGI et à 127,0 millions d'euros pour le Saca CUR, soit respectivement 75,2 millions d'euros de plus et 5,8 millions d'euros de moins que les montants repris dans leurs CEB.

Enfin, à l'instar des exercices précédents, la Cour des comptes constate que le Saca AFSE tient sa comptabilité budgétaire uniquement selon l'optique des liquidations, ce qui ne permet dès lors pas de déterminer son solde à reporter.

Eu égard aux montants significatifs des anomalies relevées chaque année, la Cour des comptes conclut à nouveau que les montants renseignés pour les soldes à reporter ne sont pas fiables et ne permettent pas de garantir que les crédits d'engagement sont effectivement limités aux moyens constitués par la dotation annuelle, les recettes propres et le solde d'autorisation budgétaire non engagé[75] après déduction de l'encours des engagements conformément au décret du 20 décembre 2011.

Recommandation

Déterminer avec exactitude le montant du solde à reporter des Saca

2.3 Trésorerie

2.3.1 Situation de trésorerie

Le solde des trésoreries à la clôture de l'exercice 2025 est établi sur la base des comptes de gestion des Saca. Ces soldes ont été corroborés avec la confirmation bancaire.

Tableau 22 – Situation de trésorerie (en euros)

	Situation au 31/12/2024	Situation au 31/12/2025	Variation
AEF	2.500.233	2.621.515	121.282
Aeqes	3.159.258	3.454.109	294.852
AFSE	5.682.553	5.440.780	-241.774
CCA	42.873.166	44.757.752	1.884.586
CUR	348.180.413	262.746.093	-85.434.320
FBSCF	200.776.135	186.180.478	-14.595.658
FBSELS	0	57.683.560	57.683.560
FBSEOS	144.334.781	169.364.985	25.030.205
FCNP	117.094.680	101.212.914	-15.881.766
FGBS	26.192.252	25.344.376	-847.876
MRM	6.119.377	6.103.848	-15.528
OPC	501.796	522.714	20.918
Piebs	0	0	0
PPT	152.128.319	106.622.084	-45.506.236

[74] Les Saca concernés sont les Saca AEF, CCA, CUR, FBSEOS et SGPGI.

[75] Les termes « réserve bilantaire » ont été remplacés par le « solde d'autorisation budgétaire non engagé » par le décret du 9 février 2023. Cette nouvelle terminologie est applicable aux Saca SGPGI, PIEBS, OPC et Sport et sera étendue à l'ensemble des Saca une fois la comptabilité générale de ces derniers intégrée dans celle du ministère.

	Situation au 31/12/2024	Situation au 31/12/2025	Variation
SFMQ	447.881	1.169.646	721.765
SGPGI	225.161.031	262.637.744	37.476.713
Sport	3.403.804	7.380.907	3.977.102
Sous-total fonds propres	**1.278.555.680**	**1.243.243.506**	**-35.312.174**
AEF	24.008.026	7.954.268	-16.053.758
AFSE	-31.554.650	-68.284.145	-36.729.495
FGBS	164.718	165.098	380
Sous-total fonds de tiers	**-7.381.905**	**-60.164.778**	**-52.782.873**
Total	**1.271.173.774**	**1.183.078.727**	**-88.095.047**

Source : comptes de gestion transmis à la Cour

La situation de trésorerie des Saca, hors fonds gérés pour compte de tiers, présente une diminution de 2,8 % par rapport à l'exercice précédent (-35,3 millions d'euros). Cette variation se justifie principalement par la diminution du solde de trésorerie des Saca PPT (-45,5 millions d'euros) et CUR (-85,4 millions d'euros), partiellement compensée par l'augmentation du solde de trésorerie des Saca FBSELS (+57,7 millions d'euros) et SGPGI (+37,5 millions d'euros). Les Saca CUR et PPT n'ont pas perçu de dotation en 2025. Le Saca FBSELS, créé au 1er janvier 2025[76], a effectué peu de dépenses sur l'exercice 2025.

Les fonds de tiers détenus par les Saca AFSE et AEF sont liés à la gestion des projets européens tandis que ceux du Fonds de garantie intègrent trois comptes qui enregistrent les subsides en intérêts à charge de l'État fédéral.

2.3.1 Trésorerie libre d'engagements

La Cour des comptes a analysé les encours des engagements budgétaires relatifs aux opérations propres de l'ensemble des services en rapprochant ces derniers avec la trésorerie au 31 décembre 2025.

Selon les montants renseignés par les Saca (en dehors de l'AFSE qui ne tient pas de comptabilité des engagements), les Saca disposent d'une trésorerie agrégée libre d'engagements de 130,8 millions d'euros, contre 403,0 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette diminution importante est principalement due au Saca Piebs, qui a imputé des engagements à hauteur de 300,5 millions en 2025 mais ne dispose pas encore de trésorerie[77]. Ces engagements sont relatifs au premier appel à projets réalisé dans le cadre du plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires. Le Saca Piebs a imputé ces engagements à tort sur la base d'accords de principe[78]. Ceux-ci devront se traduire en accords fermes. La Cour des comptes observe que le Saca FCNP impute également des crédits d'engagements sur la base d'accords de principe de subvention.

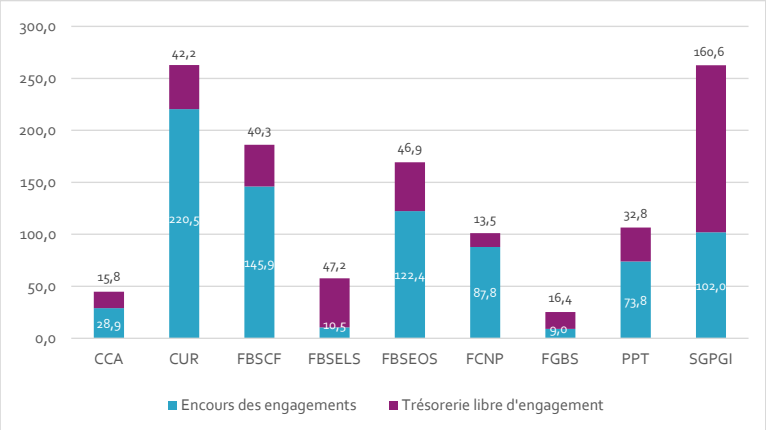
Recommandation

Procéder aux engagements sur la base de l'accord ferme de subvention et comptabiliser les accords de principe en droits et engagements hors bilan.

[76] Ce Saca s'inscrit au sein de la réforme des bâtiments scolaires dont l'un des objectifs principaux poursuivis est la simplification des mécanismes d'intervention des fonds des bâtiments scolaires dorénavant modulés par réseau d'enseignement.
[77] Le Saca Piebs détient actuellement une créance sur le MFWB s'élevant à 1,0 milliard d'euros.
[78] Éligibilité de la dépense

Le graphique suivant détaille la situation pour les Saca disposant d'une trésorerie en fonds propres supérieure à 10,0 millions d'euros.

Graphique 10 – Encours et trésorerie libre d'engagements (en milliers d'euros)



Source : Cour des comptes sur la base des comptes d'exécution du budget et comptes de gestion

2.4 Encours des engagements

L'encours des engagements des Saca s'élève, au total, à 1.107,0 millions d'euros. Ce montant est principalement composé de l'encours des engagements des Saca Piebs (300,5 millions d'euros), CUR (220,5 millions d'euros), FBSCF (145,9 millions d'euros), FBSEOS (122,4 millions d'euros) et SGPGI (102,0 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous ventile l'encours en engagements par année d'imputation.

Tableau 23 – Ventilation de l'encours selon l'année d'engagement (en milliers d'euros)

Année	CUR		FBSCF		FBSEOS		FCNP		Piebs		PPT		SGPGI		Autres Saca	
	Encours au 31/12/2025	%	Encours au 31/12/2025	%	Encours au 31/12/2025	%	Encours au 31/12/2025	%	Encours au 31/12/2025	%	Encours au 31/12/2025	%	Encours au 31/12/2025	%	Encours au 31/12/2025	%
2025	88.266.807	40,0%	75.248.520	51,6%	29.386.610	24,0%	465.354	0,5%	300.481.537	100,0%	5.933.843	8,0%	21.378.217	21,0%	26.346.662	48,7%
2024	49.366.854	22,4%	23.864.280	16,4%	13.415.086	11,0%	42.805.190	48,8%	0	0	28.260.062	38,3%	17.221.149	16,9%	8.690.742	16,1%
2023	48.074.934	21,8%	18.392.795	12,6%	40.082.438	32,7%	969.392	1,1%	0	0	13.677.013	18,5%	3.291.524	3,2%	8.820.708	16,3%
2022	32.702.534	14,8%	7.671.624	5,3%	6.011.823	4,9%	563.820	0,6%	0	0	6.175.923	8,4%	3.700.466	3,6%	1.399.783	2,6%
2021	2.103.138	1,0%	2.896.248	2,0%	7.038.702	5,7%	16.878.934	19,2%	0	0	6.118.855	8,3%	14.617.026	14,3%	587.313	1,1%
≤ 2020	-	-	17.856.223	12,2%	26.483.095	21,6%	26.079.602	29,7%	0	0	13.654.550	18,5%	41.801.297	41,0%	8.248.978	15,2%
Total	**220.514.267**	**100,0%**	**145.929.690**	**100,0%**	**122.417.753**	**100,0%**	**87.762.291**	**100,0%**	**300.481.537**	**100,0%**	**73.820.245**	**100,0%**	**102.009.679**	**100,0%**	**54.094.185**	**100,0%**

Source : Cour des comptes

L'encours des engagements des Saca est composé à 49,5 % d'engagements imputés en 2025. Les engagements imputés avant 2021, soit il y a plus de cinq ans, représentent 12,1 %. Les engagements de plus de cinq ans augmentent principalement pour les Saca FCNP et PPT.

Dans son 37e cahier d'observations, la Cour des comptes avait analysé une sélection d'engagements budgétaires. Cette analyse avait mis en évidence des engagements pour 27,9 millions d'euros[79] qui auraient dû être annulés au 31 décembre 2024. La Cour constate, au 31 décembre 2025, qu'à l'exception des engagements relatifs aux Saca CCA et CUR[80], la situation demeure inchangée pour les engagements précédemment analysés.

Recommandation

Procéder chaque année à une analyse approfondie de l'encours des engagements de l'ensemble des Saca et effectuer les ajustements nécessaires

[79] Soit 56 engagements budgétaires analysés.

[80] Le Saca CCA a annulé, en 2025, l'ensemble des engagements identifiés par la Cour des comptes l'année précédente. Le Saca CUR a annulé deux engagements en 2025 et un engagement en 2026, sur les quatre identifiés.

Chapitre 3

Examen individuel des comptes 2025 et de l'organisation comptable

La Cour des comptes a analysé la tenue des comptabilités et certains éléments de contrôle interne mis en place par les Saca. Les résultats de cette analyse sont commentés dans les chapitres suivants et synthétisés dans le tableau dans l'annexe 1 – Synthèse des constats.

3.1 Dispositions en matière de contrôle et d'audit interne

3.1.1 Généralités

L'article 46 du décret du 20 décembre 2011 prévoit la mise en place d'un système de contrôle interne de ses processus et de ses activités visant à donner une assurance raisonnable d'une maîtrise des risques concernant notamment :
1° la conformité des décisions aux lois, décrets, arrêtés, circulaires, règlements et contrats ;
2° le respect des phases d'engagements et de liquidations des dépenses et de la correcte constatation des droits à l'égard des tiers ;
3° la prévention et la détection des fraudes et des erreurs ;
4° l'accomplissement des objectifs assignés ;
5° la fiabilité et l'intégrité des données opérationnelles et financières ;
6° la bonne gestion financière ;
7° la protection du patrimoine ;
8° la conservation des pièces et de valeurs détenues par les trésoriers ;
9° la gestion des approvisionnements et des fournitures nécessaires au fonctionnement et à l'activité de l'entité.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre présente une maturité à des degrés différents en fonction des Saca concernés. Certains présentent de nombreuses carences et ne répondent pas à de multiples exigences de l'article 46 précité, notamment les points 1°, 2°, 5° et 7°.

Les dispositions légales prévoient que les procédures budgétaires et comptables doivent être décrites et établies par écrit pour constituer une documentation claire, formalisée et à jour. Deux Saca[81] sur dix-sept n'ont pas de procédures internes écrites et validées.

L'évaluation du contrôle interne de l'ensemble des Saca est exercée par le service commun d'audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

Recommandations

- Mettre en place un contrôle interne rencontrant les objectifs visés à l'article 46 du décret du 20 décembre 2011
- Établir des procédures budgétaires et comptables écrites

Le Saca FBSELS ayant été créé récemment, il ne dispose effectivement pas de procédures budgétaires et comptables écrites. Néanmoins, la pratique budgétaire et comptable mise en place dans ce Saca se calque sur les procédures des autres Saca bâtiments scolaires.

[81] À la suite de la phase contradictoire, plusieurs procédures relatives aux Saca bâtiments scolaires ont été transmises. La Cour des comptes n'a pas été en mesure de les analyser et d'en vérifier la mise en œuvre sur l'exercice 2025.

3.1.2 Sécurisation des actifs

Les dispositions légales et réglementaires imposent aux Saca de mettre en place des dispositifs adéquats pour protéger leur patrimoine. Chaque entité est tenue de procéder au moins une fois par an, et en fin d'exercice, aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaire pour établir à la date du 31 décembre un inventaire complet de ses avoirs, de ses droits, de ses dettes, de ses obligations et de ses engagements, y compris de ses droits et engagements hors bilan.

Seuls trois Saca ont dressé un inventaire physique exhaustif. Cet inventaire a été mis en concordance avec la comptabilité pour deux d'entre eux.

Recommandation

Établir un inventaire physique complet et assurer sa mise en concordance avec les actifs immobilisés

3.1.3 Séparation de fonctions et désignation des acteurs financiers

Le décret WBFin définit les fonctions d'ordonnateurs, de receveurs et de trésoriers. Les fonctions de receveurs et de trésoriers sont compatibles entre elles, mais sont incompatibles avec celle d'ordonnateur. Les receveurs et trésoriers de chaque Saca ont été désignés par le ministre du Budget. Le principe de séparation de fonctions d'ordonnateur et de receveur-trésorier est respecté par l'ensemble des Saca.

L'arrêté du 18 janvier 2017 prévoit, lorsqu'il n'est pas fonctionnellement possible de séparer les fonctions de comptable et de trésorier, de confier la gestion et le contrôle des données financières des créanciers du service à une cellule extérieure indépendante. La Cour des comptes constate qu'aucun des Saca concernés par cette impossibilité de séparer les fonctions de comptable et de trésorier[82], n'a respecté cette disposition.

Toutefois, la gestion et le contrôle des données des fournisseurs sont exercés par une cellule externe indépendante.

Recommandation

Déléguer la gestion du fichier clients du logiciel comptable et budgétaire à une cellule indépendante des Saca pour lesquels il y a un cumul des fonctions de comptable et de trésorier

3.1.4 Comptes de gestion

L'article 68 du décret WBFin prévoit que, conformément à la loi du 16 mai 2003, les receveurs et trésoriers des Saca sont justiciables de la Cour des comptes, en leur qualité de comptables. Les comptes de gestion pour l'année 2025 des receveurs-trésoriers de trois Saca n'ont pas été transmis dans les délais prévus, soit le 1er mars 2026.

Recommandations

Veiller à la reddition des comptes de gestion dans le délai fixé par la réglementation

3.2 Tenue des comptabilités générales et budgétaires

3.2.1 Complétude de comptes

Les comptes des dix-sept Saca ont été transmis à la Cour des comptes dans les délais prévus par le décret WBFin.

[82] Les fonctions de trésorier et de comptable sont exercées par des personnes distinctes au sein des Saca AEF, AFSE, CCA et CUR.

Selon l'arrêté du 18 janvier 2017, le compte annuel des Saca[83] est composé du bilan, du compte de résultat, de la situation des flux de trésorerie et du compte d'exécution du budget.

Les comptes annuels des Saca AFSE et MRM ne sont pas complets. Le Saca AFSE n'a pas transmis de bilan et compte de résultat et son compte d'exécution du budget est présenté sous la seule optique des crédits de liquidation. Le bilan et compte de résultat transmis par le Saca MRM concernent l'exercice 2024.

Recommandation

Prendre les mesures nécessaires pour que le contenu des comptes annuels corresponde aux dispositions décrétales

L'AFSE a transmis, comme chaque année, le rapport de son auditeur externe comprenant les données du bilan et du compte de résultat. Un erratum a également été envoyé le 24 août 2026 à la Cour des comptes, par le Saca MRM, concernant ses bilan et compte de résultat 2025.

La Cour des comptes précise que ni le rapport de l'auditeur externe du Saca AFSE ni l'erratum transmis par le Saca MRM ne répondent pas aux exigences formelles de transmission des comptes.

3.2.2 Tenue des comptabilités budgétaire et générale

3.2.2.1 Généralités

Tous les Saca disposent d'un système de comptabilité en partie double. Pour le Saca AFSE, la comptabilité budgétaire n'est cependant pas correctement intégrée à la comptabilité générale. Ce Saca n'a pas mis en place une comptabilité des engagements conforme aux dispositions légales.

La Cour des comptes constate également que les projets de budget de cinq Saca prévoient des dépenses sur des articles de base non ventilés[84], en contravention avec le principe de spécialité budgétaire.

Recommandations

- Tenir une comptabilité budgétaire et des engagements conformes aux dispositions légales au sein du Saca AFSE
- Veiller au respect du principe de spécialité budgétaire en évitant de recourir à des articles de base non ventilés dans les projets de budget des dépenses

3.2.2.2 Comptes d'exécution du budget

Lors de l'ajustement du budget 2025, la structure des tableaux budgétaires des Saca a été revue avec notamment la mise en place de programmes fonctionnels et de programmes opérationnels pour certains Saca. Le CEB transmis par l'ensemble des Saca ne respecte pas strictement cette nouvelle structure. Par ailleurs, les Saca n'ont pas mis à jour leur structure budgétaire dans le logiciel comptable et budgétaire. Ces discordances ne permettent pas de s'assurer de l'absence de dépassements de crédit sur certains articles de base ni du respect des dispositions réglementaires relatives aux répartitions de crédits.

La Cour des comptes constate en outre que les prévisions budgétaires mentionnées dans les CEB de huit Saca ne correspondent pas à celles approuvées par le Parlement[85].

La Cour des comptes constate également les manquements suivants :

- Pour douze Saca, les totaux des dépenses en engagement ou en liquidation mentionnés dans le CEB ne correspondent pas aux imputations dans le logiciel comptable.
- Sept Saca ne respectent pas le critère d'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés.

---

[83] À l'exception des Saca intégrés dans la comptabilité du ministère.
[84] Articles de base commençant par 01.
[85] Total des prévisions de dépenses en engagement et/ou en liquidation.

- Le Saca FBSCF ne respecte pas systématiquement le critère d'enregistrement des dépenses sur la base des droits constatés[86], ce qui conduit notamment au non-respect de la césure entre exercices.
- Le Saca Sport ne mentionne pas le solde reporté de l'année antérieure ainsi que le solde à reporter sur l'année suivante dans son CEB.

Recommandations

- Respecter la structure des tableaux budgétaires dans les CEB des Saca et dans le logiciel comptable et budgétaire
- Veiller à la concordance entre :
  - les prévisions budgétaires approuvées par le Parlement et celles renseignées dans les comptes d'exécution du budget
  - les données du logiciel comptable et budgétaire et les comptes annuels transmis
- Veiller au respect du critère d'imputation des recettes et des dépenses sur la base des droits constatés
- Mentionner le solde reporté et le solde à reporter dans le CEB

3.2.2.3 Observations relatives à la comptabilité générale

La Cour des comptes formule les observations suivantes relatives à la tenue de la comptabilité générale :
- Huit Saca ne disposent pas de règles d'évaluation approuvées ;
- Onze Saca n'ont pas comptabilisé en droits et engagements hors bilan leur encours en engagements;
- Deux Saca n'ont pas correctement affecté leur résultat économique à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, la Cour des comptes constate que le Saca FBSCF a comptabilisé des dépenses d'investissements en charges et non en immobilisations pour 92,1 millions d'euros[87]. Ces dépenses ne sont pas rattachées dans le logiciel comptable et budgétaire au bâtiment concerné[88].

Recommandations

- Établir des règles d'évaluation et les faire approuver par l'autorité compétente
- Affecter le résultat économique à la clôture des comptes
- Veiller à l'exhaustivité des droits et engagements hors bilan comptabilisés au 31 décembre de l'exercice
- Enregistrer les investissements du FBSCF dans la rubrique comptable des actifs immobilisés

3.3 Conclusion

La Cour des comptes constate que les dispositifs de contrôle interne existants au sein des Saca ne répondent pas entièrement aux exigences fixées à l'article 46 du décret du 20 décembre 2011. Ceux-ci ne garantissent pas suffisamment la protection du patrimoine, la fiabilité et l'intégrité des données opérationnelles et financières. La Cour relève également plusieurs manquements au niveau de la tenue des comptabilités générale et budgétaire.

La Cour des comptes rappelle que l'intégration des Saca dans l'entité comptable de la Communauté française, prévue au plus tard pour l'exercice 2028, implique une cohérence accrue des pratiques comptables et budgétaires. À cet égard, la Cour souligne la nécessité de poursuivre l'harmonisation des méthodes, des procédures et des règles comptables et budgétaires applicables aux Saca en accord avec celles appliquées par l'entité à certifier. Cette harmonisation est essentielle afin d'assurer la qualité, la comparabilité et la

[86] Des factures à recevoir pour un montant total de 11,8 millions d'euros n'ont pas été imputées budgétairement alors que le critère du droit constaté était rencontré au 31 décembre de l'année.
[87] Ces dépenses sont estimées à 398,7 millions d'euros depuis 2019 (les données comptables antérieures à 2019 ne sont pas disponibles).
[88] Les bâtiments scolaires sont valorisés à tort dans le bilan du ministère. Voir le point 3.2.3.3 Bâtiments scolaires du fascicule I.

fiabilité des informations financières ainsi que leur intégration optimale dans l'entité comptable et budgétaire du ministère de la Communauté française[89].

Le détail des constats pour chaque Saca est repris dans l'annexe 1 - Synthèse des constats. Le suivi des recommandations ainsi que de celles formulées dans les précédents Cahiers d'observations de la Cour des comptes, est récapitulé dans le tableau de synthèse repris au chapitre suivant.

[89] Voir le point 2.3 du fascicule Ier du 38e Cahier d'observations adressé au Parlement de la Communauté française.

Chapitre 4

Synthèse des recommandations

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les principales recommandations formulées par la Cour des comptes à l'issue de l'examen des comptes 2025 des Saca ainsi que celles formulées antérieurement.

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Se rapporter au tableau détaillé en annexe		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Fixer, pour le Saca SFMQ, le cadre de fonctionnement et les moyens alloués par les parties de l'accord de coopération		2019	
	Veiller à l'exhaustivité des opérations budgétaires imputées sur le CEB du Saca Sport		2024	
	Mentionner le solde à reporter dans le compte d'exécution du budget du Saca SGPGI		2024	
	Veiller à mettre à jour les données relatives à l'élaboration budgétaire du Saca Sport dans le logiciel comptable		2024	
	Imputer uniquement les recettes liées à l'aliénation de biens appartenant au Saca Sport dans son CEB		2024	
	Imputer uniquement les dépenses relatives aux missions du Saca Sport dans son CEB		2024	
	Veiller au respect des principes d'annualité et de spécialité budgétaires au sein du Saca Sport		2024	
	Mettre en place un contrôle interne rencontrant les objectifs visés à l'article 46 du décret du 20 décembre 2011		2022	3.1.1
	Tenir une comptabilité budgétaire et des engagements conforme aux dispositions légales au sein du Saca AFSE		2016	3.2.2.1
	Valoriser les actifs immobilisés relevant de la propriété des Saca au sein de leur bilan		2020	

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Procéder chaque année à une analyse approfondie de l'encours des engagements de l'ensemble des Saca et effectuer les ajustements nécessaires		2024	2.4
	Mentionner le solde reporté et le solde à reporter dans le CEB		2024	3.2.2.2
	Pour les Saca concernés par la prise en charge de frais de fonctionnement, respecter le principe de la spécialité budgétaire		2017	
	Établir les tableaux de suivi des garanties du FGBS à destination du conseil de gestion ou encore de l'Agence de la dette à la clôture de l'exercice et assurer une concordance entre ces deux tableaux		2019	
	Limiter le recours à la dérogation du gouvernement à la suite du dépassement des plafonds de subvention et d'investissement en vigueur pour le PPT ou adapter la législation		2021	
	Respecter strictement les principes budgétaires d'annualité et de spécialité par le Saca SGPGI. Mettre en œuvre une procédure interne de suivi des charges		2022	
	Fixer une méthodologie unique dans la prise en charge des dépenses annuelles récurrentes du Saca SGPGI et l'appliquer strictement		2022	
	Poursuivre l'inventaire des dettes garanties en collaboration avec les institutions bancaires afin d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité		2024	
	Établir un inventaire physique complet et assurer sa mise en concordance avec les actifs immobilisés		2019	3.1.2
	Établir des procédures budgétaires et comptables écrites		2022	3.1.1
	Veiller à la reddition des comptes de gestion dans le délai fixé par la réglementation		2015	3.1.4
	Veiller au respect du critère d'imputation des recettes et des dépenses sur la base des droits constatés		2018	3.2.2.2
	Établir des règles d'évaluation et les faire approuver par l'autorité compétente		2021	3.2.2.3
	Prendre les mesures nécessaires pour que le contenu des comptes annuels corresponde aux dispositions décrétales		2023	3.2.1
	Veiller à la concordance entre les données du logiciel comptable et budgétaire et les comptes annuels transmis		2020	3.2.2.2
	Veiller à la concordance entre les prévisions budgétaires approuvées par le Parlement et celles renseignées dans les comptes d'exécution du budget		2020	3.2.2.2
	Affecter le résultat économique à la clôture des comptes		2023	3.2.2.3

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Veiller à l'exhaustivité des droits et engagements hors bilan comptabilisés au 31 décembre de l'exercice		2024	3.2.2.3
	Déléguer la gestion du fichier clients du logiciel comptable et budgétaire à une cellule indépendante des Saca pour lesquels il y a un cumul des fonctions de comptable et de trésorier		2019	3.1.3
	Enregistrer les investissements du FBSCF dans la rubrique comptable des actifs immobilisés		2020	3.2.2.3
	Rapprocher la valeur des investissements réalisés par les Saca FBSCF et PPT (qui sont liés à des actifs immobilisés en propriété d'autres entités) de l'actif auquel il se rapporte, en vue d'éviter une sous-évaluation des actifs dans la comptabilité de l'entité dont ils relèvent		2019	
	Déterminer avec exactitude le montant du solde à reporter des Saca		2018	2.2
	Procéder aux engagements sur la base de l'accord ferme de subvention et comptabiliser les accords de principe en droits et engagements hors bilan		2018	2.3.1
	Faire approuver les comptes annuels des Saca par le Parlement selon le contenu prévu par le décret du 20 décembre 2011		2023	1.5
	Limiter dans le temps et/ou bloquer la possibilité de contourner la comptabilité budgétaire au moyen d'un compte d'attente de la comptabilité générale au sein du logiciel comptable		2019	
	Renseigner, dans les budgets prévisionnels et exécutés de l'AFSE, les opérations pour ordre affectées par projet		2019	
	Intégrer les budgets initiaux ou ajustés du FBSCF au sein du logiciel SAP		2019	
	Systématiser l'établissement d'une déclaration de créance par les pouvoirs organisateurs bénéficiant de subventions allouées par les Saca FGBS, FBSEOS et FCNP		2019	
	Respecter l'article 3 du décret du 5 février 1990 prévoyant l'établissement d'un rapport au conseil de la Communauté française sur l'utilisation en cours de l'exercice des crédits affectés aux bâtiments scolaires pour les quatre Fonds des bâtiments scolaires		2019	
	Établir des procédures en matière de suivi des recouvrements et comptabiliser le droit dès l'établissement de la convention de remboursement dans le cadre des appels à la garantie du FGBS		2019	
	Formaliser l'octroi des subventions en intérêts par le FGBS afin de les conformer aux articles 57 à 62 du décret du 20 décembre 2011		2019	
	Intégrer la gestion des budgets et des répartitions de crédits par l'AFSE dans l'outil comptable		2020	

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Respecter les prescrits légaux et établir un plan budgétaire pluriannuel afin d'assurer un pilotage efficient des projets éligibles par le PPT		2021	
	Établir, par le Saca PPT, les deux rapports prévus par le décret du 16 novembre 2007		2021	
	Veiller au respect du schéma comptable des opérations relatives aux remboursements de subventions indues dans le CEB du Saca CUR		2021	
	Imputer les dépenses liées à la part patronale des chèques-repas dans le CEB du Saca Sport		2024	
	Reprendre les garanties accordées en droits et engagements hors bilan au niveau du Saca FGBS		2024	
	Effectuer une réconciliation annuelle entre le fichier de suivi des garanties octroyées et les confirmations bancaires		2024	
	Veiller au respect du principe de spécialité budgétaire en évitant de recourir à des articles de base non ventilés dans les projets de budget des dépenses		2025	3.2.2.1
	Respecter la structure des tableaux budgétaires dans les CEB des Saca et dans le logiciel comptable et budgétaire		2025	3.2.2.2

PARTIE V – SERVICES ÉDUCATIFS À COMPTABILITÉ AUTONOME

Abréviations

AGE	Administration générale de l'enseignement
Arrêté du gouvernement du 23 janvier 2014	Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2014 fixant les règles d'établissement et de présentation des budgets et comptes des hautes écoles organisées par la Communauté française
Arrêté du gouvernement du 5 juin 2019	Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2019 déterminant les modalités de transfert vers Wallonie-Bruxelles Enseignement
Arrêté royal du 29 décembre 1984	Arrêté royal du 29 décembre 1984 relatif à la gestion financière et matérielle des services à gestion séparée de la Communauté française
CDPA	Centre de dépaysement et de plein air
Centre PMS	Centre psycho-médico-social
Décret du 20 décembre 2011 (WBFin)	Décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française
Décret du 4 février 2021 (WBFin II)	Décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française
Décret spécial du 7 février 2019	Décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGESVR	Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique
DGOF	Direction générale Organisation et Finances (WBE)
ESA	École supérieure des arts
HE2B	Haute école Bruxelles-Brabant
HEAJ	Haute école Albert Jacquard
HECH	Haute école Charlemagne
HEH	Haute école en Hainaut
HERS	Haute école Robert Schuman
Loi du 29 mai 1959	Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Seca	Service éducatif à comptabilité autonome
WBE	Wallonie-Bruxelles Enseignement

Chapitre 1

Introduction

1.1 Contexte

L'organisation des Seca est confiée à WBE depuis sa création par le décret spécial du 7 février 2019.

Le décret WBFin II, entré en vigueur le 1er janvier 2022[90], introduit la notion de « Seca », qui remplace la notion de « Saca de l'enseignement ». Les règles minimales prévues pour les Saca par le décret du 20 décembre 2011 restent applicables aux Seca.

Le décret charge WBE de déterminer les modalités d'application de ces règles minimales, sous le contrôle du commissaire du gouvernement, pour le 1er janvier 2027[91] au plus tard.

L'arrêté royal du 29 décembre 1984 relatif à la gestion financière et matérielle des services à gestion séparée de la Communauté française reste d'application pour les Seca, à l'exception des hautes écoles, jusqu'à son abrogation, au plus tard le 1er janvier 2027[92].

L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2014 exécute les dispositions du décret WBFin et fixe les règles minimales qui s'imposent aux cinq hautes écoles. Celui-ci devra être adapté afin de répondre aux exigences du décret WBFin II.

1.2 Portée du contrôle

Le contrôle de la Cour des comptes sur les Seca a pour objectif d'évaluer les mesures de contrôle interne mises en place par l'administration et WBE pour s'assurer de la bonne gestion financière et de la fiabilité des comptes produits par les établissements, au regard des principes de régularité, de légalité et d'exhaustivité et dans le respect des prescrits de l'arrêté du 23 janvier 2014.

La Cour des comptes a contrôlé cette année les comptes 2024[93] des cinq hautes écoles ainsi que des cinq écoles supérieures des arts.

La Cour des comptes a également poursuivi son examen des modalités de mise en place de WBE et son effet sur les mesures de contrôle interne en vigueur au sein des établissements scolaires.

1.3 Reddition des comptes

1.3.1 Seca hors hautes écoles

Au 31 décembre 2025, la Communauté française compte 354 Seca, dont 139 établissements relevant de l'enseignement secondaire (y compris 19 internats autonomes), 50 établissements de l'enseignement primaire, 57 établissements de l'enseignement spécialisé (y compris 14 homes d'accueil), 12 internats de l'enseignement supérieur, 30 établissements d'enseignement pour adultes

[90] En pratique, les dispositions du décret WBFin II s'appliquent à partir de l'exécution budgétaire 2023 et de l'élaboration des comptes 2023.

[91] Articles 32 et 69 § 3 du décret WBFin II. Ce délai, initialement prévu au 1er janvier 2026, a été reporté d'un an par le décret-programme du 5 juin 2026 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, à la culture, aux bâtiments scolaires, aux hôpitaux universitaires, à la jeunesse, aux organismes administratifs publics, à l'égalité des chances et à la recherche scientifique.

[92] En application de l'article 65 de WBFin II. Ce délai, initialement fixé au 1er janvier 2026, a également été reporté d'un an.

[93] Les comptes 2025 n'étaient pas encore clôturés à l'entame des contrôles, début février 2026.

et de formation continue, 42 centres PMS, 4 centres techniques, 10 centres de dépaysement et de plein air, 5 écoles supérieures des arts et 5 hautes écoles.

Le délai de transmission des comptes par le ministre du Budget à la Cour des comptes est fixé au 15 juillet de l'année suivante par l'article 73, alinéa 1er, du décret WBFin[94]. Au 6 octobre 2026, la Cour des comptes n'a reçu formellement aucun compte 2025.

Début juin 2026[95], WBE avait cependant transmis les comptes 2025[96] de 333 Seca[97] (soit 96,8 %) à la Cour des comptes en recourant aux dispositifs prévus pour la transmission des comptes de gestion[98].

La Cour des comptes rappelle que le recours à ce canal de transmission pour l'envoi des comptes annuels des Seca, bien que souhaitable afin d'accélérer le processus, ne dispense pas du respect des exigences du décret WBFin, qui prévoit la transmission des comptes annuels des Seca par le ministre du Budget.

1.3.2 Hautes écoles

En application de l'article 20, 14°, de l'arrêté du gouvernement du 23 janvier 2014, les hautes écoles sont tenues de remettre un compte annuel, lequel contient, au moins, un compte d'exécution du budget, un bilan et un compte de résultats, une situation de trésorerie, établis par section, dressés après une mise en concordance avec l'inventaire physique.

La Cour des comptes relève que les derniers comptes des hautes écoles communiqués par le ministre du Budget sont relatifs à l'année 2019 alors que les documents prévus par l'arrêté doivent lui être communiqués au plus tard[99] le 15 juillet de l'année qui suit l'année budgétaire. WBE a toutefois transmis de manière officieuse des copies des comptes 2020 à 2025 des cinq hautes écoles.

Conformément à l'article 34 du décret WBFin II, les comptes 2025 de la section I des hautes écoles[100] sont annexés aux comptes 2025 de WBE, approuvés par son conseil d'administration le 28 mai 2026. La Cour des comptes constate toutefois que les comptes de cette section ne sont pas complets.

Tableau 24 – Synthèse des observations liées à la reddition des comptes

	HECH	HERS	HEAJ	HEH	HE2B
Reddition des comptes annuels au plus tard le 15 juillet	✗	✗	✗	✗	✗
Complétude du compte annuel annexé au compte annuel de WBE :					
• Compte de résultats et bilan	✓	✓	✓	✓	✓
• Compte d'exécution du budget et situation de la trésorerie	✗	✗	✗	✗	✗
Transmission des comptes avec les remarques et considérations du commissaire du gouvernement	✗	✗	✗	✗	✗
Reddition du compte de gestion 2025 du receveur-trésorier et transmission à la Cour avant le 15 juillet 2026	✗	✗	✗	✗	✗

Source : Cour des comptes

94 Le décret du 11 juin 2026 modifiant le décret du 20 décembre 2011 avance le délai de transmission des comptes des Saca au 30 juin de l'année suivante, à partir de l'exercice 2026.
95 WBE a transmis 331 comptes le 2 juin 2026 et 2 comptes le 1er juillet 2026.
96 Ces comptes ont fait l'objet d'une vérification formelle par le service de contrôle interne back-office au sein de la DGOF.
97 Hors ESA et hautes écoles, dont les comptes sont annexés au compte 2025 de WBE.
98 Cette transmission se fait par le biais d'un serveur partagé.
99 Article 73 du décret WBFin. Pour rappel, ce délai est modifié au 30 juin à partir de l'exercice 2026.
100 Les comptes des ESA et les comptes des autres Seca, de manière agrégée, sont également annexés aux comptes de WBE.

✓	Mise en œuvre complète
~	Mise en œuvre en cours
✗	Absence de mise en œuvre
/	Pas d'évaluation
n.a.	Non applicable

La Cour des comptes rappelle le principe selon lequel le ministre du Budget est exclusivement compétent pour lui transmettre les documents budgétaires et comptables.

Recommandation

Transmettre les comptes annuels complets des Seca dans les délais et selon les modalités prévues par le décret du 20 décembre 2011

WBE est d'avis que, conformément au décret spécial du 7 février 2019, la compétence fonctionnelle de l'approbation et de l'envoi des comptes des établissements a été confiée à WBE, et n'est plus du ressort du gouvernement. En outre, l'article 34 du décret du 4 février 2021 indique également que les comptes d'établissements de WBE doivent être joints à son compte annuel, ce qui fut le cas pour les comptes 2025.

La Cour des comptes rappelle qu'en vertu des décrets du 20 décembre 2011 et du 21 février 2019[101], les établissements organisés par WBE sont des Saca, sans personnalité juridique distincte de la Communauté française. Néanmoins, il conviendrait de préciser les dispositions décrétales relatives à la compétence de WBE pour les budgets et les comptes annuels des Seca.

1.4 Phase contradictoire

Le projet de rapport de la Cour des comptes a été communiqué le 14 octobre 2026 à la secrétaire générale ad interim du MFWB, au fonctionnaire dirigeant de la DGBF, au fonctionnaire dirigeant de WBE et aux directeurs de cabinet du ministre du Budget du gouvernement de la Communauté française. WBE a répondu à la Cour par courriel le 20 octobre 2026. Ces réponses sont prises en compte dans le présent document.

[101] Décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles.

Chapitre 2

Pilotage et encadrement des Seca par WBE

2.1 Introduction

Le pacte pour un enseignement d'excellence a prévu, dès la rentrée scolaire 2018, la mise en œuvre d'un nouveau cadre de pilotage contractualisant les relations entre le pouvoir régulateur et les écoles[102], lequel implique une réorganisation de l'AGE et, plus particulièrement, la séparation des fonctions de pouvoir régulateur et de pouvoir organisateur.

Le décret spécial du 7 février 2019 a créé l'organisme public autonome WBE, auquel la Communauté française délègue les compétences de pouvoir organisateur de l'enseignement[103].

Le décret spécial s'applique aux établissements d'enseignement organisés par la Communauté française, à l'exception des universités[104].

2.2 Cadre et suivi de la mise en place du décret spécial

2.2.1 Personnel

L'article 63 du décret spécial organise le transfert du personnel du MFWB vers WBE. L'arrêté du gouvernement du 5 juin 2019 déterminant les modalités de transfert vers WBE prévoit deux types de transfert de personnel : les transferts d'office et les transferts volontaires. En outre, certains membres du personnel du ministère sont placés sous l'autorité de l'administrateur général de WBE, dans la mesure où ils agissent dans la sphère des compétences attribuées à WBE[105]. Les transferts étaient initialement prévus jusqu'au 31 décembre 2023. Ce délai a été de nouveau prorogé jusqu'au 31 décembre 2026 par un arrêté du gouvernement de la Communauté française[106].

En vertu de l'article 34 du décret spécial, WBE peut également avoir recours à du personnel contractuel pour, entre autres, répondre à des besoins temporaires et exceptionnels et accomplir des tâches auxiliaires et spécifiques, dont le gouvernement a fixé la liste[107].

2.2.2 Contrat de gestion

Le décret spécial[108] prévoit la conclusion d'un contrat de gestion entre le conseil d'administration de WBE et la Communauté française. Le premier contrat de gestion, approuvé le 28 octobre 2021[109], portait sur la période de novembre 2021 à juin 2023. La période de validité de ce contrat de gestion

---

[102] Groupe central du pacte pour un enseignement d'excellence, Avis n°3, Objectif stratégique 2.1. Voir enseignement.be.

[103] Soit « *la responsabilité de l'organisation d'une école organisée ou subventionnée par la Communauté française* » (article 2, 1er du décret organique du 7 février 2019).

[104] Article 1er, 1°, du décret spécial du 7 février 2019. Les CDPA étaient à l'origine également exclus du périmètre d'application du décret spécial du 7 février 2019 mais ont été réintégrés début 2024.

[105] Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 28 août 2019 désignant les membres du personnel du ministère placés sous l'autorité fonctionnelle de l'administrateur général de WBE.

[106] Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2026 portant prorogation du délai visé à l'article 63, § 1er, alinéa 4, du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française.

[107] Arrêté du gouvernement du 22 mai 2019 fixant la liste des tâches spécifiques et auxiliaires pour WBE.

[108] Article 80 du décret spécial du 7 février 2019.

[109] Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 28 octobre 2021 portant approbation du contrat de gestion de Wallonie-Bruxelles.

a été prolongée d'un an[110]. WBE ne dispose donc plus d'un contrat de gestion depuis le deuxième semestre 2024.

Recommandation

Établir un contrat de gestion entre WBE et la Communauté française

Le Conseil WBE du 16 octobre 2026 a arrêté une proposition de note d'intention, première étape de la préparation d'un nouveau contrat de gestion, qu'il transmettra au gouvernement à titre de proposition.

2.3 Pilotage des Seca

2.3.1 Rapportage budgétaire et comptable des Seca

L'article 22 du décret WBFin II confie à WBE le pilotage budgétaire et comptable des Seca. Il prévoit également l'approbation par WBE du budget annuel de chaque Seca et la présentation de ces budgets en annexe à son budget[111].

WBE mène un projet de modernisation de la gestion comptable, financière et budgétaire de ces établissements afin de répondre aux missions confiées par le décret WBFin II. L'objectif de ce projet est de rédiger un ensemble de règles et procédures permettant aux Seca d'établir leurs budgets et comptes conformément au nouveau cadre réglementaire. Le projet de texte a été présenté au Conseil WBE fin août 2026.

WBE a également développé plusieurs outils destinés au pilotage des établissements, comprenant notamment divers indicateurs sur l'état financier des établissements au niveau individuel et de manière agrégée.

La Cour des comptes constate néanmoins que les budgets 2025 des Seca n'étaient pas annexés aux projets de budgets initiaux et ajustés 2025 de WBE.

Par ailleurs, l'article 34 du décret WBFin II prévoit également d'annexer les comptes annuels des Seca au compte général de WBE, selon les modalités prévues pour les budgets. En 2024, WBE a mis en place une procédure de transmission électronique des comptes des Seca. Les comptes transmis électroniquement sont vérifiés par le service de contrôle de WBE et agrégés dans un tableau annexé au compte général de WBE. Les comptes des hautes écoles et des ESA sont annexés de manière individuelle.

Les comptes 2025 des Seca ont bien été annexés au compte général 2025 de WBE selon les modalités du décret WBFin II. Toutefois, la Cour des comptes constate que les comptes des hautes écoles ne sont pas complets[112].

Recommandations

- Annexer les budgets des Seca au budget de WBE selon les modalités prévues par le décret WBFin II
- Veiller à la complétude des comptes des Seca annexés au compte général de WBE

WBE réfléchit aux moyens permettant de recueillir les propositions budgétaires des établissements et de les consolider en vue de l'élaboration du projet de budget à transmettre au gouvernement.

---

110 Notification du gouvernement du 29 juin 2023.
111 À l'exception des budgets des hautes écoles et ESA, les budgets des Seca peuvent être agrégés.
112 Voir point 1.3.2.

Il convient toutefois de souligner que les établissements ne disposent pas, au moment de l'élaboration de leur budget, des informations concernant le montant des dotations octroyées. Cette absence d'information constitue une difficulté dans le processus d'élaboration des budgets des établissements et dans leur consolidation au niveau de WBE.

2.3.2 Intégration des comptes bancaires

Les articles 18 et 37 du décret WBFin II[113] prévoient l'intégration des comptes bancaires des Seca dans l'état global de la Communauté française.

La Cour des comptes constate que seule une partie des comptes bancaires[114] des hautes écoles est incluse dans l'état global de la Communauté française.

Recommandation

Intégrer l'ensemble des comptes bancaires des sections I et II des hautes écoles[115] dans l'état global

WBE précise que l'article 37 du décret WBFIN II dispose que l'article 18 est applicable aux Seca. Conformément à l'arrêté royal du 24 janvier 2014, seule la section I des hautes écoles est un Seca. La section II (conseil social) n'est pas un Seca et n'est donc pas soumise à l'article 37, raison pour laquelle ces comptes bancaires ne sont pas appelés à être intégrés à l'état global.

La Cour des comptes rappelle que les comptes bancaires des sections II des hautes écoles doivent également être repris dans l'état global, en leur qualité de Saca. De plus, une partie des comptes bancaires des sections I des hautes écoles n'est actuellement pas incluse dans l'état global.

2.4 Encadrement des Seca

2.4.1 Systèmes comptable

2.4.1.1 Seca (hors hautes écoles)

Depuis l'exercice 2002, les Seca utilisent le logiciel comptable standard Logicompta[116], développé en interne au sein de la DGEO.

À la suite de ses précédents contrôles[117], la Cour des comptes avait observé que Logicompta laisse la possibilité au comptable d'effectuer seul des paiements manuels[118], à défaut de liaison exclusive de ce logiciel avec l'application bancaire de paiement en ligne. La Cour a constaté des paiements manuels occasionnels dans trois établissements contrôlés, lesquels font courir un risque de fraude.

Ce risque est toutefois réduit par la mise en œuvre de mesures de contrôle interne. En effet, depuis plusieurs années, les comptables sont tenus de transmettre à WBE, lors de la clôture des comptes annuels, la liste des comptes bancaires modifiés, ainsi que les raisons de ces changements.

Le langage informatique du logiciel Logicompta devenant obsolète, WBE a effectué un travail de mise à jour de celui-ci. Le déploiement de cette nouvelle version a eu lieu début 2025. Les fonctionnalités de cette nouvelle version du logiciel sont similaires, avec un lien vers les autres

---

[113] Ces articles sont entrés en vigueur à la date de publication du décret au Moniteur belge, soit le 19 mars 2021.

[114] 16 comptes sur 28 des sections I et II ne sont pas repris dans l'état global, soit un montant de 17,5 millions d'euros sur 46,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

[115] Les comptes de la section I doivent être intégrés en sa qualité de Seca ainsi que les comptes de la section II en sa qualité de Saca.

[116] À l'exception de deux ESA (Arts² et ENSAV) qui utilisent un autre logiciel.

[117] Cour des comptes, « *Services administratifs à comptabilité autonome pour l'année 2018* », *31e Cahier d'observations – Fascicule Ier*, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, octobre 2019, p. 43-86, courdescomptes.be.

[118] Cela permet de réaliser un paiement avant l'intervention de l'ordonnateur. Le comptable peut notamment modifier les coordonnées du bénéficiaire et le montant.

outils de pilotage développés par WBE dont un outil de suivi des opérations bancaires (voir le point 2.3.1).

Recommandation

Poursuivre les efforts de contrôles systématiques et éviter tout paiement manuel au sein des établissements

WBE indique poursuivre les efforts et précise qu'à ce stade, les services de WBE ne disposent pas des moyens techniques nécessaires pour effectuer des contrôles directement au sein de l'application bancaire des établissements. Le service back office du contrôle interne a néanmoins mis en place des contrôles réguliers portant sur la situation des comptes bancaires des établissements. Ces contrôles visent notamment à identifier les situations atypiques ou les écarts nécessitant une analyse complémentaire.

2.4.1.2 Hautes écoles

Depuis l'exercice 2014[119], les hautes écoles tiennent une comptabilité générale en partie double. La Cour des comptes rappelle que le paramétrage du logiciel actuel présente plusieurs lacunes[120] :

- Il ne permet pas la tenue d'une comptabilité budgétaire[121].
- Il laisse la possibilité au comptable d'effectuer des paiements manuels seul, ce qui augmente le risque de fraude[122].
- Il ne garantit pas le principe d'irréversibilité des écritures[123].

Recommandations

- Paramétrer le logiciel comptable afin de garantir l'irréversibilité des écritures comptables et d'exclure la possibilité d'effectuer des paiements manuels seul, pour limiter le risque de fraude lié à ces derniers
- Adapter le logiciel comptable afin de permettre la tenue d'une comptabilité budgétaire

WBE prendra en compte cette recommandation dans son travail de remise en ordre administrative actuellement en cours, lequel s'inscrira dans le cadre plus général de la mise en œuvre des missions confiées à WBE par le décret du 4 février 2021.

2.4.2 Tenue de la comptabilité

Les règles minimales reprises à l'article 68 du décret WBFin sont applicables aux Seca. WBE, avec l'accord du commissaire du gouvernement, doit déterminer les modalités d'application de ces règles au plus tard le 1er janvier 2027[124]. À cette fin, WBE a entamé un travail de réécriture de l'arrêté royal du 29 décembre 1984. Un projet de texte a été présenté au Conseil WBE fin août 2026.

À l'instar de ses contrôles précédents, la Cour des comptes constate des manquements récurrents dans la tenue de la comptabilité des établissements scolaires (dont notamment l'absence de réconciliation entre l'inventaire physique et les données reprises dans la comptabilité, l'absence de règles d'évaluations précises pour l'activation des biens, l'enregistrement de recettes et de dépenses avec retard, l'absence de mise à jour de la base de données des tiers, la comptabilisation des recettes en espèces lors de leur dépôt en banque).

---

119 Depuis l'exercice 2016 pour HE2B.
120 Depuis 2022, HEAJ utilise un nouveau logiciel comptable, dont les fonctionnalités sont équivalentes. Les autres hautes écoles s'orientent vers une solution informatique de type progiciel de gestion intégrée.
121 Le suivi budgétaire s'effectue de manière extra-comptable.
122 À défaut de liaison exclusive du logiciel avec l'application bancaire de paiement en ligne.
123 Le logiciel est utilisé en mode « expert » par l'ensemble des hautes écoles, ce qui laisse la possibilité aux comptables de modifier ou supprimer des écritures qui ont fait l'objet d'une centralisation.
124 Article 69, § 3, du décret WBFin II.

Aussi, la mise en œuvre de mesures correctrices est nécessaire en vue de permettre aux établissements de respecter les exigences de l'arrêté royal du 29 décembre 1984 et des circulaires qui le complètent et, par la suite, les prescrits de WBFin II.

Recommandations

- Renforcer la formation des comptables ainsi que leur encadrement lors de leur prise de fonction
- Mettre en place des règles précises pour l'activation des biens
- Mettre en place un contrôle des caisses afin d'identifier les éventuels déficits à dénoncer à la Cour des comptes

WBE rappelle l'existence du service d'appui aux établissements, lequel forme les comptables et communique régulièrement des informations utiles aux établissements. WBE continue à sensibiliser et mettre en évidence l'importance de la réalisation d'un inventaire physique.
WBE informe qu'un projet de « *Règlement du Conseil WBE déterminant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux établissements WBE* » a été présenté au Conseil WBE en date du 27 août 2026. Ce règlement vise à permettre à WBE de remplir pleinement ses missions, et ce dans une optique de modernisation et de montée en maturité de la gestion comptable et financière des établissements.

2.5 Contrôle interne

Le décret WBFin[125] prévoit l'obligation, pour chaque Saca, de mettre en place un contrôle interne, lequel peut être évalué par le service d'audit interne organisé par le gouvernement. Les modalités de ce contrôle interne sont fixées par l'arrêté du 18 janvier 2017. Les Seca étant exclus du champ d'application de cet arrêté, le contrôle interne y reposait toujours sur les dispositions de l'arrêté royal du 29 décembre 1984, à l'exception des hautes écoles[126].

Le décret WBFin II charge WBE de mettre en place, à partir du 1er janvier 2022, un système de contrôle interne dont les objectifs sont les suivants[127] :
- la conformité des décisions aux lois, décrets, arrêtés, circulaires, règlements et contrats ;
- la prévention et la détection des fraudes et des erreurs ;
- l'accomplissement des objectifs assignés ;
- la fiabilité et l'intégrité des données opérationnelles et financières ;
- la bonne gestion financière ;
- la protection du patrimoine.

À la suite de la création de WBE, le contrôle des Seca est exercé, dans la pratique, par :
- le service de la vérification comptable de la DGEO[128] et la cellule de vérification comptable de la DGESVR[129], au sein de l'AGE, agissant en tant que pouvoir régulateur ;
- le service de contrôle de WBE, agissant en tant que pouvoir organisateur.

2.5.1.1 Wallonie-Bruxelles Enseignement

La DGOF, et plus particulièrement le service d'appui aux établissements, a pour mission d'apporter une assistance comptable et administrative aux établissements du réseau WBE. Ce service a rédigé plusieurs documents types et manuels à l'attention des établissements.

---

125 Articles 46 et 70 du décret du 20 décembre 2011.
126 Arrêté du gouvernement du 23 janvier 2014.
127 Article 49 du décret WBFin II.
128 Ce service contrôle la gestion financière des établissements scolaires de l'enseignement obligatoire organisé et subventionné par la Communauté française.
129 Ce service contrôle la gestion financière des établissements de l'enseignement supérieur et de promotion sociale organisé et subventionné par la Communauté française.

Un contrôle est exercé par le service de contrôle des établissements. Celui-ci est composé de deux départements : un service de *back office* et un service de *front office*. En 2025, les contrôles effectués par le service *front office* du service de contrôle ont principalement porté sur le processus de gestion des internats et les procédures de dépense. Le service a également mené des contrôles ciblés dans certains établissements. Le service *back office* a poursuivi ses travaux de collecte, structuration et analyse de données.

Ce service a également simplifié la procédure de remise des comptes. Depuis l'exercice 2023, les comptes annuels ainsi que les demandes de dotation complémentaire sont transmis par les établissements à WBE de manière électronique.

Les deux services ont également mené à bien deux projets en matière de pilotage financier des établissements[130].

2.5.1.2 Établissements

Lors de ses contrôles précédents, la Cour des comptes avait mis en évidence que, dans la presque totalité des établissements, le comptable cumulait les fonctions de comptable et de trésorier dans le cycle des dépenses. Ce constat se vérifie également dans quatre des cinq établissements contrôlés lors de cet exercice. Ce cumul est en contradiction avec le principe de séparation de fonctions nécessaire à la maîtrise des risques de fraude.

Par ailleurs, des mesures de contrôle *a posteriori* des paiements sont rarement mises en place par les établissements.

La Cour des comptes a également relevé de nombreux manquements relatifs au respect du contrôle interne au sein des établissements[131].

Recommandation

Mettre en place des mesures de contrôle interne adaptées afin de réduire le risque lié au cumul de fonctions de comptable et de trésorier

WBE indique que le statut des membres du personnel de l'enseignement ne prévoit que la nomination d'un seul comptable (lequel ne dispose d'ailleurs pas nécessairement – en fonction de la taille de l'établissement – d'un temps plein), et ne prévoit pas de fonction de trésorier. L'unicité de ce poste empêche la séparation des fonctions. WBE rappellera, au cours des formations dispensées, la nécessité d'effectuer des réceptions qualitative et quantitative des achats et de procéder à la réconciliation entre les factures et les bons de commande.

2.6 Présentation synthétique des comptes 2025

2.6.1 Établissements scolaires

Les tableaux qui suivent présentent, de manière synthétique, les principales données transmises par les différents établissements, extraites de la base de données Logicompta[132] de WBE[133]. Cette base regroupe les données comptables et budgétaires enregistrées par chaque Seca dans le logiciel comptable.

---

[130] Il s'agit du développement d'un tableau de bord financier à disposition des chefs d'établissement et d'un outil de projection et de simulation de la situation financière des Seca.

[131] Voir les points 2.7.1.1 et 2.8.2.

[132] Les données des 2 ESA utilisant un autre logiciel comptable ne sont donc pas incluses dans ce tableau. Cette base de données ne comprend pas les comptes des hautes écoles.

[133] L'extrait a été réalisé début août 2026 et contenait les données de l'ensemble des Seca utilisant le logiciel Logicompta, soit 347 établissements.

Le tableau ci-dessous présente les soldes d'exécution au 31 décembre 2025, agrégés par niveau d'enseignement[134].

Tableau 25 – Exécution du budget (en euros)

Type d'établissement	Recettes			Dépenses	Solde
	Dotation	Autres recettes	Total		
Primaire	13.087.158	5.774.959	18.862.118	17.851.845	1.010.273
Secondaire	122.087.140	56.669.077	178.756.217	191.657.174	-12.900.957
Spécialisé	22.320.561	7.195.850	29.516.411	27.866.171	1.650.240
Internats autonomes	5.692.695	5.199.681	10.892.376	10.033.135	859.241
Homes d'accueil	4.789.012	2.710.538	7.499.551	6.187.889	1.311.661
Internats autonomes du supérieur	2.821.160	4.266.759	7.087.919	6.854.305	233.615
Promotion sociale	1.741.585	6.131.654	7.873.239	7.285.073	588.166
Centres PMS	3.977.314	131.621	4.108.935	3.876.356	232.579
Centres techniques	1.661.380	2.331.147	3.992.527	3.432.380	560.147
CDPA	1.513.000	3.015.408	4.528.408	4.339.445	188.963
ESA	2.412.586	4.005.843	6.418.428	5.758.636	659.792
Total	**182.103.592**	**97.432.537**	**279.536.128**	**285.142.409**	**-5.606.281**

Source : WBE, données extraites du logiciel comptable Logicompta

Les Seca imputent de nombreuses recettes et dépenses sur des rubriques diverses, en contravention avec le principe de spécialité budgétaire. Cette pratique nuit à la lisibilité et la transparence des comptes.

Hors dotation, les recettes sont majoritairement composées des recettes diverses de fonctionnement (21,1 millions d'euros), des pensions des élèves internes (19,4 millions d'euros), des recettes d'intendance[135] (16,0 millions d'euros), de subventions diverses (11,6 millions d'euros), des droits d'inscription dans les écoles de promotion sociale (4,6 millions d'euros) et des fabrications techniques[136] (2,3 millions d'euros).

Les principales dépenses supportées par ces établissements sont les charges salariales et apparentées (79,6 millions d'euros), les dépenses énergétiques (49,6 millions d'euros), les dépenses diverses de fonctionnement (30,7 millions d'euros), les dépenses d'intendance (25,0 millions d'euros), les dépenses liées à l'entretien et aux réparations diverses (22,9 millions d'euros), les achats de fournitures scolaires, didactiques et photocopies (15,5 millions d'euros), les dépenses en capital (9,4 millions d'euros) et les dépenses en téléphonie et communication (6,0 millions d'euros).

Recommandation

Imputer les recettes et dépenses suivant leur destination précise et limiter le recours aux rubriques diverses

[134] Une différence due aux arrondis automatiques pourrait apparaître entre un total et la somme des éléments qui le composent.
[135] Recettes liées à la vente de repas.
[136] Vente d'objets produits ou prestations rémunérées de services.

WBE indique qu'une attention particulière a été accordée sur la qualité des encodages réalisés par les comptables des établissements, notamment sur l'utilisation de la rubrique « *Divers* », dont le recours excessif limite la lisibilité des données et la pertinence des analyses financières. Un guide d'imputation est en cours d'élaboration en vue d'harmoniser les pratiques d'encodage et de préciser les règles d'imputation applicables aux principales catégories de recettes et de dépenses.

La situation active et passive au 31 décembre 2025 par type d'établissement scolaire est la suivante.

Tableau 26 – État de la situation active et passive au 31 décembre 2025 (en euros)

Type d'établissement	Actif				Passif			
	Disponible	Créances à recouvrer	Marchandises et inventaire	Total	Dettes	Fonds de réserve	Solde bénéficiaire	Total
Primaire	18.630.255	277.588	4.208.062	23.115.906	865.506	1.663.290	20.587.110	23.115.906
Secondaire	174.617.341	3.960.022	54.497.754	233.075.117	13.318.411	16.975.757	202.780.948	233.075.117
Spécialisé	38.807.014	722.583	9.961.497	49.491.094	1.853.451	2.500.574	45.137.069	49.491.094
Internats autonomes	10.899.910	969.592	2.446.517	14.316.018	1.046.992	1.081.445	12.187.581	14.316.018
Homes d'accueil	7.149.261	408.937	1.722.029	9.280.228	827.441	559.326	7.893.461	9.280.228
Internats autonomes du supérieur	7.572.019	423.013	1.482.216	9.477.249	865.176	677.397	7.934.677	9.477.249
Promotion sociale	11.725.147	63.322	3.356.673	15.145.143	442.017	662.741	14.040.385	15.145.143
Centres PMS	8.650.647	28.897	1.647.821	10.327.365	149.107	389.153	9.789.104	10.327.365
Centres techniques	3.440.603	438.896	2.087.648	5.967.147	202.880	329.041	5.435.226	5.967.147
CDPA	2.476.048	259.708	1.139.630	3.875.386	288.770	391.546	3.195.070	3.875.386
ESA	11.666.271	639.956	2.066.004	14.372.231	107.786	300.431	13.964.014	14.372.231
Total	**295.634.517**	**8.192.513**	**84.615.852**	**388.442.883**	**19.967.537**	**25.530.701**	**342.944.645**	**388.442.883**

Source : WBE, données extraites du logiciel comptable Logicompta

Les données reprises dans ces tableaux sont à examiner au regard des commentaires formulés par la Cour des comptes dans les points suivants ainsi que dans ses précédents cahiers d'observations.

2.6.2 Hautes écoles

Le tableau ci-dessous présente synthétiquement le bilan et compte de résultats (section I) des cinq hautes écoles pour l'année 2025.

Tableau 27 – Synthèse du bilan (en euros)

	Compte	HE2B	HEAJ	HECH	HEH	HERS
	Actifs immobilisés	**724.279**	**1.133.968**	**407.303**	**203.956**	**11.018.410**
I	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
II	Immobilisations incorporelles	8.823	31.928	-	6.038	60.125
III	Immobilisations corporelles	715.456	1.101.017	398.453	197.918	1.458.285
IV	Immobilisations financières	-	1.023	8.850	-	9.500.000
	Actifs circulants	**22.420.006**	**15.624.869**	**5.669.666**	**7.918.041**	**3.524.664**
V	Créances à plus d'un an	-	-	-	-	-
VI	Stocks et commandes en cours d'exécution	-	-	-	-	-510
VII	Créances à un an au plus	809.769	1.032.186	309.731	707.626	-325.844
VIII	Placements de trésorerie	-	-	-	-	-
IX	Valeurs disponibles	21.247.811	14.448.007	5.359.935	6.936.621	3.833.311
X	Comptes de régularisation	362.426	144.676	-	273.795	17.707
	Total actif	**23.144.284**	**16.758.836**	**6.076.969**	**8.121.997**	**14.543.074**
	Compte	HE2B	HEAJ	HECH	HEH	HERS
	Capitaux propres	22.905.463	15.284.203	5.411.263	7.386.469	13.860.732
I	Capital	5.004.054	625.851	733.352	2.544.807	4.058.570
III	Plus-value de réévaluation	-	-	-	-	-
IV	Réserves	600.032	300.286	592.887	488.248	330.000
V	Bénéfice/perte (-) reporté(e)	17.301.377	14.358.066	4.085.025	4.353.414	9.472.162
VI	Subsides en capital	-	-	-	-	-
	Provisions et impôts différés	-	-	-	-	-
VII	Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
	Dettes	238.821	1.474.634	665.706	735.528	682.342
VIII	Dettes à plus d'un an	-	426.136	-209	-	-
IX	Dettes à un an au plus	238.821	540.391	316.142	721.700	165.198
X	Comptes de régularisation	-	508.106	349.772	13.828	517.144
	Total passif	**23.144.284**	**16.758.836**	**6.076.969**	**8.121.997**	**14.543.074**

Source : Cour des comptes

Tableau 28 – Synthèse du compte de résultats (en euros)

	Compte	HE2B	HEAJ	HECH	HEH	HERS
I	**Ventes et prestations**	**12.209.361**	**20.654.468**	**27.483.095**	**27.611.560**	**20.836.447**
A	Chiffre d'affaires	26.207	10.862	149.073	953	98.815
B	Variation des stocks	-	-	-	-	-
C	Productions immobilisées	-	-	-	-	-
D	Produits liés à l'enseignement	10.603.409	19.265.688	26.610.777	26.913.389	20.405.333
E	Autres produits d'exploitation	1.579.744	1.377.918	723.245	697.218	332.299
F	Produits d'exploitation non récurrents	-	-	-	-	
II	**Coûts des ventes et prestations**	**7.216.531**	**18.295.509**	**27.093.511**	**25.963.977**	**20.609.247**
A	Approvisionnement et fournitures	85.720	48.752	33.278	72.681	49.040
B	Services et biens divers	5.244.761	2.620.635	2.644.079	2.402.278	2.188.123
C	Rémunérations, charges sociales et pensions	1.604.406	15.068.804	23.169.322	23.288.646	17.817.761
D	Amortissements et réductions de valeur	252.971	529.152	127.327	170.813	401.863
E	Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-	-	-	-9.504	-
F	Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
G	Autres charges d'exploitation	28.674	28.167	1.119.505	39.064	152.460
H	Charges d'exploitation non récurrentes	-	-	-	-	-
III	**Bénéfice / Perte d'exploitation**	**4.992.830**	**2.358.958**	**389.583**	**1.647.583**	**227.200**
IV	Produits financiers	85.090	3.641	13.454	20.224	18.342
V	Charges financières	5.818	3.650	73	3.167	5.632
VI	**Bénéfice / Perte courante**	**5.072.103**	**2.358.949**	**402.963**	**1.664.641**	**239.910**
VII	Produits exceptionnels	-	-	-	460	0
VIII	Charges exceptionnelles	-	1.173	-	317.148	228.977
IX	Bénéfice / Perte de l'exercice	**5.072.103**	**2.357.776**	**402.963**	**1.347.953**	**10.933**

Source : Cour des comptes

La Cour des comptes constate à nouveau des disparités dans les méthodes de comptabilisation pour certaines rubriques comptables, limitant les possibilités d'analyse transversale et de consolidation des comptes (Voir point 2.8).

Recommandation

Clarifier et uniformiser les méthodes de comptabilisation dans les établissements et veiller à leur correcte application.

WBE indique avoir mis en place un groupe de travail en vue notamment d'harmoniser les pratiques comptables. Les travaux sont en cours et se poursuivent dans un contexte de ressources humaines limitées et de contraintes opérationnelles, qui ne permettent pas d'avancer aussi rapidement que souhaité. Un échéancier est communiqué aux hautes écoles chaque année.

Chapitre 3

Contrôle des comptes 2024

3.1 Écoles supérieures des arts

La Cour des comptes a contrôlé les comptes 2024 des cinq écoles supérieures des arts du réseau WBE[137]. Les principales observations sont synthétisées ci-après.

3.1.1 Cycle des dépenses

3.1.1.1 Processus comptable

Toute dépense doit successivement faire l'objet d'un engagement, d'une liquidation, d'un ordre de paiement à l'intervention de l'ordonnateur et d'un paiement à l'intervention du trésorier.

La circulaire n° 2202 du 19 février 2008 relative aux rôles et responsabilités du chef d'établissement et du comptable en matière de dépenses prévoit, entre autres, les modalités suivantes :
- L'ordonnateur et le comptable signent les bons de commande. Le premier engage sa responsabilité quant à la légalité de la dépense, tandis que le second confirme que des moyens financiers sont disponibles pour couvrir la dépense.
- L'ordonnateur signe pour accord les ordonnancements et s'assure de la légalité de la dépense.

L'examen des pièces et les entretiens avec les comptables et les chefs d'établissement ont mis en évidence les manquements suivants :
- Le bon de commande et la facture sont encodés simultanément dans le logiciel comptable pour une majorité des dépenses, en méconnaissance du principe d'approbation préalable de la commande par l'ordonnateur (trois établissements).
- L'approbation du comptable et de l'ordonnateur est postérieure à l'engagement juridique pour certaines dépenses (deux établissements).
- L'ordonnateur n'approuve pas les bons de commande (un établissement).
- Les premiers ordonnancements de l'année comprennent des dépenses de l'année précédente (deux établissements).
- Les ordonnancements ne sont pas signés par l'ordonnateur (quatre établissements).
- Le comptable effectue des paiements manuels seul de manière occasionnelle (trois établissements).
- Des erreurs de classification ont été constatées dans les échantillons de dépenses ou de recettes contrôlés (deux établissements).
- Des frais ont été remboursés sans pièces justificatives (trois établissements).
- Les factures établies par l'établissement ne sont pas signées par l'ordonnateur, de manière systématique (un établissement) ou de manière occasionnelle (deux établissements).
- La réception qualitative et quantitative des achats n'est pas systématique (deux établissements).
- Les factures ne sont pas systématiquement réconciliées avec les bons de commande (un établissement).

[137] Il s'agit de Arts², le Conservatoire Royal de Bruxelles (CRB), le Conservatoire Royal de Liège (CRL), l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (Ensav) et l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (Insas).

Recommandation

Veiller au respect des prescrits légaux et réglementaires en matière de processus de dépenses et recettes

3.1.1.2 Marchés publics

WBE a rédigé le 19 août 2024, à l'intention des établissements, un mémo synthétisant les types de marché, la réglementation et les bonnes pratiques à respecter en matière de marchés publics.

La Cour des comptes constate cependant l'absence de preuve de mise en concurrence pour les marchés de faible montant dans quatre établissements.

Recommandation

Veiller à la correcte application de la réglementation relative aux marchés publics

WBE organise des permanences mensuelles ainsi que des ateliers concernant les marchés publics.

3.1.2 Cycle des recettes

3.1.2.1 Recettes propres

En complément des dotations versées conformément aux dispositions de la loi du 29 mai 1959, les établissements peuvent, selon leurs spécificités, percevoir des recettes propres. Il s'agit principalement, pour les ESA, des droits d'inscription des étudiants.

La Cour des comptes constate que l'ensemble des ESA ne disposent pas de procédures écrites et validées relative au calcul et à la comptabilisation des droits d'inscription[138].

Un établissement comptabilise les droits d'inscription lors de leur perception et non sur la base des droits constatés. Par conséquent, cet établissement gère les droits d'inscription impayés en dehors du logiciel comptable et effectue le suivi de ces créances de manière extra-comptable.

Par ailleurs, la loi du 29 mai 1959 autorise les chefs d'établissement à mettre leurs locaux à disposition d'autres établissements du réseau WBE ou à disposition de tiers selon les modalités reprises dans la circulaire 5409[139] du 15 septembre 2015. Ces conventions ont pour objectif de préciser les droits et obligations des parties et les éventuelles charges locatives.

Dans deux établissements contrôlés, les occupations de locaux ne font pas l'objet de convention systématique ou les conventions ne sont pas à jour. Dans deux autres établissements, les recettes liées aux conventions d'occupation de locaux ne sont pas systématiquement comptabilisées sur base des droits constatés.

Recommandations

- Rédiger et mettre en œuvre des procédures pour l'enregistrement des droits d'inscription
- Respecter le critère d'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés
- Établir ou mettre à jour les conventions d'occupation de locaux

WBE indique que son projet « Occupation des locaux » présentera bientôt ses conclusions avec des modèles de convention d'occupation de locaux et aussi de fourchette de prix selon certains facteurs.

---

[138] Il existe toutefois un règlement des études à destination des étudiants, qui est mis à jour chaque année scolaire.

[139] Circulaire n°5409 de la Communauté française du 15 septembre 2015, Occupation conjointe à titre récurrent de bâtiments scolaires et occupation temporaire de locaux scolaires par des tiers, enseignement.be.

3.1.2.2 Créances à recouvrer

La circulaire du 29 novembre 2002[140] fixe les procédures de recouvrement des créances et prévoit notamment l'envoi sans délai d'un rappel par lettre recommandée, signé par l'ordonnateur, lorsque le débiteur est défaillant. À défaut de réaction dans le mois, un second rappel est envoyé par recommandé. Ce courrier stipule qu'à défaut de paiement dans les 15 jours, le dossier sera transmis à l'administration générale de la perception et du recouvrement du SPF Finances. En avril 2025, WBE a actualisé[141] cette circulaire de 2002.

La Cour des comptes relève que des créances anciennes ou de faible valeur, pour lesquelles les procédures de recouvrement n'ont pas donné de résultat, restent présentes dans les comptes de deux établissements et devraient être annulées.

Recommandation

Annuler les créances non justifiées selon les dispositions prévues

WBE prend acte de la nécessité d'un processus d'annulation des créances mais, dans un contexte de ressources humaines limitées et de contraintes opérationnelles, WBE n'a pas encore pu avancer sur la thématique.

3.1.2.3 Caisses

La Cour des comptes constate que les quatre établissements, qui acceptent des paiements en espèces, ne tiennent pas de livre de caisse dans le logiciel comptable. Les recettes sont enregistrées lors de leur dépôt en banque.

La Cour des comptes n'a dès lors pas été en mesure de contrôler l'exhaustivité des recettes dans ces établissements. De plus, l'absence de tenue d'un livre de caisse induit un risque accru d'erreur et de fraude.

Recommandation

Tenir un livre de caisse dans le logiciel comptable pour l'ensemble des recettes perçues en espèces.

WBE partage le constat de la Cour des comptes et reconnaît la nécessité d'améliorer la traçabilité et le contrôle des recettes perçues en espèces. Des mesures correctrices à court terme sont actuellement réfléchies afin de renforcer la tenue correcte des caisses en espèce.

3.1.3 Cycle des immobilisés

La Cour des comptes constate qu'aucun établissement n'a établi un inventaire physique complet à la clôture de l'exercice. Par ailleurs, l'inventaire patrimonial contient des biens obsolètes (quatre établissements), qui devraient être déclassés, et des biens de faible valeur (quatre établissements), qui ne devraient pas être répertoriés dans la comptabilité.

En outre, il n'y a pas de réconciliation entre l'inventaire physique et l'inventaire patrimonial tenu dans le système comptable pour l'ensemble des établissements contrôlés. La localisation des biens est imprécise et non standardisée.

---

[140] Circulaire n° 426 de la Communauté française du 29 novembre 2002, Recouvrement des créances non fiscales dues aux établissements organisés par la Communauté française, enseignement.be.

[141] Mise à jour des montants, des modes de communication des dossiers de recouvrement au SPF Finances et coordonnées des services d'appui.

Recommandations

- Établir un inventaire physique complet et le mettre à jour annuellement
- Réconcilier l'inventaire physique avec la comptabilité

3.2 Hautes écoles

3.2.1 Introduction

La Cour des comptes a procédé au contrôle des comptes 2024 des hautes écoles ainsi qu'au suivi des recommandations formulées dans ses précédents cahiers d'observations. Les principales observations et le suivi des recommandations formulées sont synthétisés dans les chapitres suivants.

3.2.2 Contrôle interne

La Cour des comptes a analysé certains éléments de contrôle interne mis en place par WBE et par les hautes écoles. Le tableau ci-dessous reprend les résultats de cette analyse, accompagné d'informations complémentaires pour différents points.

Tableau 29 – Synthèse des observations relatives au contrôle interne

	HE2B	HEAJ	HECH	HEH	HERS
Généralités					
Établissement des règles d'évaluation	✗	✗	✗	✗	✗
Existence de procédures budgétaires et comptables écrites	~	~	~	~	~
Mise en œuvre d'un contrôle interne répondant aux objectifs fixés (art. 46 du décret du 20 décembre 2011)	~	~	~	~	~
Existence d'un audit interne	✗	✗	✗	✗	✗
Respect de la législation relative aux marchés publics	~	✓	⊘	✓	✓
Respect de la circulaire 5409 relative à l'occupation des locaux	~	⊘	✓	⊘	⊘
Sécurisation des actifs					
Existence d'un inventaire physique annuel complet	✗	✗	✗	✗	✗
Réconciliation de l'inventaire physique avec l'inventaire comptable	✗	✗	✗	✗	✗
Séparation de fonctions et désignation des acteurs financiers					
Désignation des acteurs financiers	✓	✓	✓	✓	✓
Organisation d'une séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable-trésorier	✓	✓	✓	✓	✓
Cycle des dépenses et des recettes					
Approbation des bons de commande par l'ordonnateur	✓	✓	✓	✓	✓
Utilisation systématique de bons de commande pour les dépenses non récurrentes	✓	✓	✓	~	~
Approbation des factures par l'ordonnateur	~	~	✓	✓	~
Approbation des droits à charge des tiers par l'ordonnateur	✓	~	~	✓	~

Source : Cour des comptes

3.2.2.1 Constats et informations complémentaires

Règles d'évaluation

L'arrêté du 23 janvier 2014 prévoit, en son article 17, que des règles d'évaluation, notamment en ce qui concerne les évaluations des éléments du bilan, les constitutions et ajustements d'amortissements, les réductions de valeur et provisions pour risques et charges ainsi que les réévaluations, sont définies par WBE et communiquées à l'ensemble des hautes écoles dans le cadre d'une circulaire.

Cette circulaire n'a pas encore été rédigée. Toutefois, WBE a mis en place un groupe de travail, qui a notamment pour projet d'homogénéiser les règles d'évaluation au sein des hautes écoles. Les travaux de ce groupe de travail n'ont, à ce jour, pas abouti. Aussi, les hautes écoles ne disposent pas de règles d'évaluation adaptées et conformes à l'arrêté du 23 janvier 2014.

Mise en œuvre d'un système de contrôle interne

L'article 46 du décret WBFin prévoit la mise en place d'un système de contrôle interne de ses processus et de ses activités visant à donner une assurance raisonnable d'une maîtrise des risques.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par les hautes écoles présente de nombreuses carences et ne répond pas aux exigences de l'article précité, notamment les points relatifs à la conformité des décisions aux prescrits légaux et réglementaires, au respect des phases d'engagement et de liquidation des dépenses et de la correcte constatation des droits à l'égard des tiers, à la fiabilité et l'intégrité des données opérationnelles et financières ainsi qu'à la protection du patrimoine.

WBE avait indiqué sa volonté, dans le cadre du groupe de travail précité, de mettre en place un cadre dans lequel les hautes écoles devront s'inscrire pour établir des procédures budgétaires et comptables écrites. Bien qu'il n'y ait pas eu d'avancée au sein du groupe de travail, plusieurs établissements ont rédigé de nouvelles procédures.

3.2.2.2 Conclusion

La désignation des acteurs financiers ainsi que la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable trésorier sont effectives dans l'ensemble des hautes écoles. Toutefois, la Cour des comptes observe que les dispositifs de contrôle interne liés aux processus comptables et budgétaires mis en place par WBE et par les cinq hautes écoles sont insuffisants. Elle constate notamment l'absence d'un inventaire détaillé des biens meubles constitutifs du patrimoine.

Recommandations aux hautes écoles

- Établir des procédures budgétaires et comptables écrites
- Mettre en place un contrôle interne rencontrant les objectifs visés à l'article 46 du décret du 20 décembre 2011
- Veiller à la correcte application de la réglementation relative aux marchés publics
- Établir ou mettre à jour les conventions d'occupation de locaux
- Établir un inventaire physique complet et le mettre à jour annuellement
- Réconcilier l'inventaire physique avec la comptabilité
- Veiller au respect des prescrits légaux et réglementaires en matière de processus de dépenses et recettes

Recommandations à WBE

- Formaliser avec les hautes écoles les règles d'évaluation qui leur sont applicables et veiller à leur correcte application
- Mettre en place un audit interne indépendant comme prévu par les articles 47 et 70 du décret du 20 décembre 2011.

3.2.3 Comptabilité budgétaire

La Cour des comptes a analysé les projets de budget des hautes écoles et les documents relatifs à l'exécution de ceux-ci. Le tableau ci-dessous reprend les résultats de cette analyse, accompagné d'informations complémentaires pour différents points.

Tableau 30 – Synthèse des observations relatives à la comptabilité budgétaire

	HE2B	HEAJ	HECH	HEH	HERS
Projet de budget					
Établissement d'un budget pour les trois sections	✓	✓	✓	✓	✓
Le budget respecte le modèle fixé par l'arrêté du 23 janvier 2014	✗	✗	✗	~	~
Les budgets de la Section I, auxquels sont joints les budgets des Sections II et III, sont approuvés par le Conseil d'administration	✓	✓	✓	✓	✓
Transmission des budgets pour approbation au commissaire du gouvernement	✓	✓	✓	✓	✓
Le budget est accompagné des documents requis, à savoir :					
• un rapport synthétique établi par les autorités de la haute école ;	✓	✓	✗	✓	✓
• une information sur le cadre du personnel ;	✗	✗	✗	✗	✗
• les remarques et considérations du commissaire du gouvernement.	✗	✗	✗	✗	✗
Présence des budgets en annexe des budgets de la Communauté française	✗	✗	✗	✗	✗
Approbation des budgets par le Parlement	✗	✗	✗	✗	✗
Exécution du budget					
Mise en place d'une comptabilité budgétaire	✗	~	✗	✗	✗
Suivi de l'exécution à minima trimestriel du budget (avec copie au commissaire du gouvernement)	~	~	✗	~	~

Source : Cour des comptes

3.2.3.1 Constats et informations complémentaires

Exécution du budget

Comme souligné précédemment par la Cour des comptes[142], les tableaux d'exécution du budget et de la situation de la trésorerie, dont les modèles sont joints en annexe de l'arrêté du 23 janvier 2014, présentent de nombreuses lacunes et erreurs conceptuelles.

WBE a mis en place un groupe de travail en concertation avec les hautes écoles afin de répondre aux exigences réglementaires relatives à la comptabilité budgétaire. Ce groupe de travail ne s'est toutefois pas réuni depuis le premier semestre 2024.

[142] Cour des comptes, « Hautes écoles organisées par la Communauté française – Nouveau cadre budgétaire et comptable », *27e Cahier d'observations – Fascicule Ier*, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, janvier 2016, p. 79, courdescomptes.be.

3.2.3.2 Conclusion

La Cour des comptes observe que les budgets des hautes écoles ne sont pas conformes au modèle fixé par l'arrêté du 23 janvier 2014 et ne sont pas accompagnés des documents requis. De plus, ces budgets n'étaient pas annexés au budget de la Communauté française pour l'année 2025 et n'ont donc pas fait l'objet d'une approbation par le Parlement.

Par ailleurs, les hautes écoles ne tiennent pas de comptabilité budgétaire en contravention avec les prescrits de l'arrêté du 23 janvier 2014.

Recommandations

- Veiller à la complétude des documents qui accompagnent le budget des hautes écoles
- Prendre les mesures nécessaires pour annexer les budgets des hautes écoles au budget général des dépenses de la Communauté française
- Adapter les modèles de tableaux d'exécution du budget et de situation de la trésorerie afin de se conformer aux exigences de la réglementation en vigueur
- Mettre en œuvre une comptabilité budgétaire intégrée au logiciel comptable des hautes écoles
- Réaliser un suivi régulier de l'exécution du budget des hautes écoles afin d'en informer le commissaire du gouvernement conformément à l'article 15 de l'arrêté du 23 janvier 2014

WBE indique qu'une concertation devra avoir lieu avec la DGBF qui édite la circulaire budgétaire et qui sollicite directement des actions auprès des hautes écoles.

3.2.4 Comptabilité générale

La Cour des comptes a contrôlé les différentes rubriques des bilans et comptes de résultats des hautes écoles en regard du référentiel applicable. Le tableau ci-dessous reprend les résultats de cette analyse, accompagné d'informations complémentaires pour différents points.

Tableau 31 – Synthèse des observations relatives à la comptabilité générale

	HE2B	HEAJ	HECH	HEH	HERS
Mise en œuvre d'une comptabilité analytique selon les modalités de l'arrêté du 23 janvier 2014	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡
Enregistrement comptable suivant le schéma fixé des transferts entre sections	🟡	🟡	❌	❌	🟡
Enregistrement comptable des engagements en fin d'exercice	❌	✅	❌	❌	❌
Respect du principe de césure	🟡	❌	❌	🟡	🟡
Existence de créances non justifiées	🟡	🟡	🟡	❌	❌
Reclassement des comptes généraux à l'actif ou au passif selon leur nature débitrice ou créditrice	❌	✅	❌	❌	❌
Affectation du résultat économique	✅	🟡	❌	❌	🟡
Les comptes 58 de virements internes sont soldés à la clôture de l'exercice	✅	✅	❌	✅	❌

Source : Cour des comptes

3.2.4.1 Constats et informations complémentaires

Césure

À la suite de l'analyse d'un échantillon de dépenses et de recettes dans chaque établissement, la Cour des comptes constate les éléments suivants :

- non-respect de la césure pour certaines dépenses (HE2B, HEH) ;
- non-respect de la césure pour les dépenses concernées par des reports de charges (HEAJ et HECH) ;

- comptabilisation de certaines recettes lors de leur perception et non à la constatation du droit pour l'ensemble des hautes écoles.

Créances

La Cour des comptes constate le maintien de créances dans les comptes dont l'existence n'a pu être justifiée pour les cinq hautes écoles. Celles-ci ont toutefois entamé un travail de nettoyage de leurs créances anciennes.

Comptabilisation des dépenses de rémunérations

La comptabilisation des dépenses salariales des membres du personnel contractuel s'effectue en deux temps. Le salaire mensuel est versé le dernier jour ouvrable du mois au plus tard par le service comptable de la haute école. Toutefois, le calcul du salaire, effectué par les directions déconcentrées régionales[143], ne leur est transmis qu'au début du mois suivant. Afin de pallier cette difficulté, les services comptables des hautes écoles effectuent eux-mêmes un calcul supplémentaire des salaires ou font appel à un secrétariat social. Certaines hautes écoles effectuent, le cas échéant, les corrections nécessaires au cours du mois, d'autres le font le mois suivant. Ce double calcul du salaire augmente la charge de travail des équipes comptables et le risque d'erreur.

La Cour des comptes relève, à nouveau, des anomalies de césure dans les cinq établissements pour les rémunérations enregistrées au bilan et au compte de résultats ainsi que dans l'établissement des obligations fiscales.

À la suite des recommandations de la Cour des comptes, quatre hautes écoles (HECH, HERS, HEH et HE2B) comptabilisent désormais une dette pour pécule de vacances.

3.2.4.2 Conclusion

La Cour des comptes observe que certaines dispositions de l'arrêté du 23 janvier 2014 relatives notamment à la mise en œuvre d'une comptabilité analytique ainsi qu'à l'enregistrement comptable des transferts entre sections et des engagements en fin d'exercice ne sont pas respectés. Le principe de césure n'est également pas toujours respecté. Enfin, la méthode de calcul des salaires des membres du personnel contractuel n'est pas uniforme et des erreurs ont été constatées dans les cinq hautes écoles.

Recommandations

- Mettre en œuvre une comptabilité analytique selon les modalités de l'arrêté du 23 janvier 2014, tenant compte des coûts transversaux
- Veiller au correct enregistrement des transferts entre sections et des engagements en fin d'exercice, selon les prescrits de l'arrêté du 23 janvier 2014
- Veiller au respect de la césure
- Reclasser les comptes généraux à l'actif ou au passif selon leur nature débitrice ou créditrice
- Solder les comptes généraux de virements internes lors de la clôture comptable
- Veiller à affecter le résultat économique à la clôture comptable
- Suivre le recouvrement des créances et annuler régulièrement les droits définitivement irrécouvrables
- Veiller à une comptabilisation homogène et régulière des rémunérations au sein des cinq hautes écoles

WBE examinera ces recommandations couvrant plusieurs aspects de la gestion comptable dans le cadre du groupe de travail avec les hautes écoles, afin d'identifier les mesures d'harmonisation nécessaires et de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre.

[143] Directions déconcentrées régionales du service général de la gestion des personnels de l'enseignement (AGE).

Chapitre 4

Synthèse des résultats

4.1 Seca (hors hautes écoles)

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les principales recommandations formulées par la Cour des comptes à l'issue de l'examen des comptes 2024 des Seca (hors hautes écoles) ainsi que celles formulées antérieurement.

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Se rapporter au tableau détaillé supra		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Poursuivre les efforts de contrôles systématiques et éviter tout paiement manuel au sein des établissements		2016	2.4.1.1
	Renforcer la formation des comptables ainsi que leur encadrement lors de leur prise de fonction		2016	2.4.2
	Mettre en place un contrôle des caisses afin d'identifier les éventuels déficits à dénoncer à la Cour		2016	2.4.2
	Mettre en place des mesures de contrôle interne adaptées afin de réduire le risque lié au cumul de fonctions de comptable et de trésorier		2016	2.5.1.2
	Veiller au respect des prescrits légaux et réglementaires en matière de processus de dépenses et de recettes		2016	3.1.1.1
	Vérifier régulièrement la concordance entre les montants payés aux membres du personnel administratif et ouvrier et les fiches de salaires communiquées par l'administration. Régulariser les discordances sans délai		2016	
	Mettre en place des règles précises pour l'activation des biens		2016	2.4.2
	Effectuer une réception qualitative et quantitative systématique des achats		2016	
	Réconcilier systématiquement les factures avec les bons de commande		2016	
	Veiller à la correcte application de la réglementation relative aux marchés publics		2021	3.1.1.2

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Respecter le critère d'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés		2016	3.1.2.1
	Comptabiliser de manière exhaustive l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités pédagogiques		2016	
	Établir ou mettre à jour les conventions d'occupation de locaux		2016	3.1.2.1
	Annuler les créances non justifiées selon les dispositions prévues		2016	3.1.2.2
	Établir un inventaire physique complet et le mettre à jour annuellement Réconcilier l'inventaire physique avec la comptabilité		2024	3.1.3
	Rédiger et mettre en œuvre des procédures pour l'enregistrement des droits d'inscription		2024	3.1.2.1
	Tenir un livre de caisse dans le logiciel comptable pour l'ensemble des recettes perçues en espèces		2024	3.1.2.3
	Imputer les recettes et dépenses suivant leur destination précise et limiter le recours aux rubriques diverses		2024	2.6.1

4.2 Hautes écoles

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les principales recommandations formulées par la Cour des comptes à l'issue de l'examen des comptes 2024 des hautes écoles ainsi que celles formulées antérieurement.

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Se rapporter au tableau détaillé supra		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Mettre en place un contrôle interne rencontrant les objectifs visés à l'article 46 du décret du 20 décembre 2011		2021	3.2.2.2
	Établir des procédures budgétaires et comptables écrites		2021	3.2.2.2

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Veiller à la complétude des comptes des Seca annexés au compte général de WBE		2023	2.3.1
	Clarifier et uniformiser les méthodes de comptabilisation dans les établissements et veiller à leur correcte application		2021	2.6.2
	Mettre en œuvre une comptabilité analytique selon les modalités de l'arrêté du 23 janvier 2014, tenant compte des coûts transversaux		2021	3.2.4.2
	Veiller au respect des prescrits légaux et réglementaires en matière de processus de dépenses et de recettes		2021	3.2.2.2
	Veiller à la correcte application de la réglementation relative aux marchés publics		2021	3.2.2.2
	Établir ou mettre à jour les conventions d'occupation de locaux		2021	3.2.2.2
	Suivre le recouvrement des créances et annuler régulièrement les droits définitivement irrécouvrables		2021	3.2.4.2
	Veiller à la complétude des documents qui accompagnent le budget des hautes écoles		2021	3.2.3.2
	Veiller au correct enregistrement des transferts entre sections et des engagements en fin d'exercice, selon les prescrits de l'arrêté du 23 janvier 2014		2021	3.2.4.2
	Reclasser les comptes généraux à l'actif ou au passif selon leur nature débitrice ou créditrice		2021	3.2.4.2
	Solder les comptes généraux de virements internes lors de la clôture comptable		2021	3.2.4.2
	Veiller au respect de la césure		2021	3.2.4.2
	Comptabiliser les dettes pour pécule de vacances		2021	3.2.4
	Paramétrer le logiciel comptable afin de garantir l'irréversibilité des écritures comptables et d'exclure la possibilité d'effectuer des paiements manuels seul, pour limiter le risque de fraude lié à ces derniers		2018	2.4.1.1
	Adapter le logiciel comptable afin de permettre la tenue d'une comptabilité budgétaire		2018	2.4.1.2
	Établir un inventaire physique complet et le mettre à jour annuellement Réconcilier l'inventaire physique avec la comptabilité		2021	3.2.2.2
	Mettre en œuvre une comptabilité budgétaire intégrée au logiciel comptable des hautes écoles		2021	3.2.3.2
	Établir un contrat de gestion entre WBE et la Communauté française		2024	2.2.2

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)	Point du rapport
	Formaliser avec les hautes écoles les règles d'évaluation qui leur sont applicables et veiller à leur correcte application		2014	3.2.2.2
	Mettre en place un audit interne indépendant comme prévu par les articles 47 et 70 du décret du 20 décembre 2011		2021	3.2.2.2
	Adapter les modèles des tableaux d'exécution du budget et de la situation de la trésorerie afin de se conformer aux exigences de la réglementation en vigueur		2014	3.2.3.2
	Veiller à une comptabilisation homogène et régulière des rémunérations au sein des cinq hautes écoles		2021	3.2.4.2
	Transmettre les comptes annuels complets des Seca dans les délais et selon les modalités prévues par le décret du 20 décembre 2011		2020	1.3.2
	Annexer les budgets des Seca au budget de WBE selon les modalités prévues par le décret WBFin II		2023	2.3.1
	Intégrer l'ensemble des comptes bancaires des sections I et II des hautes écoles dans l'état global		2022	2.3.2
	Prendre les mesures nécessaires pour annexer les budgets des hautes écoles au budget général des dépenses de la Communauté française		2021	3.2.3.2
	Réaliser un suivi régulier de l'exécution du budget des hautes écoles afin d'en informer le commissaire du gouvernement conformément à l'article 15 de l'arrêté du 23 janvier 2014		2021	3.2.3.2
	Veiller à affecter le résultat économique à la clôture comptable		2024	3.2.3.2

PARTIE VI – UNIVERSITÉS

Chapitre 1

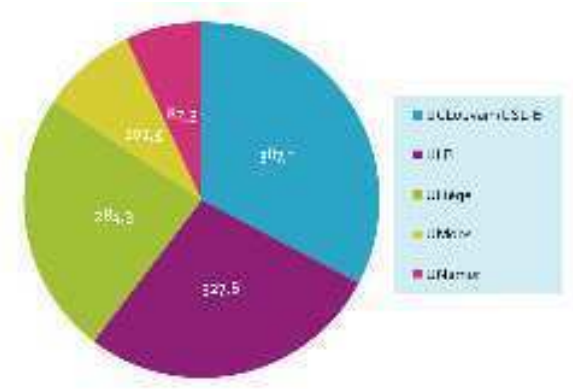
Périmètre et contrôle des universités

1.1 Introduction

Les moyens alloués aux institutions universitaires par la Communauté française représentaient près de 1.200 millions d'euros en 2025, soit 7,9 % du total de ses dépenses (y compris les fonds budgétaires)[144]. Ces moyens sont dans leur grande majorité (95,1 %) inscrits à la division organique du budget général des dépenses relative à l'enseignement universitaire (DO 54), qui contient principalement les allocations de fonctionnement des différentes institutions[145]. Par ailleurs, la division organique relative à la recherche scientifique (DO 45) comporte deux articles de base liés aux subventions prévues par le décret du 30 janvier 2014 relatif au financement de la recherche dans les universités[146]. Ces subventions s'élevaient à 57,1 millions d'euros en 2025.

Le graphique suivant présente la répartition des moyens alloués par la Communauté française aux différentes universités en 2025.

Graphique 11 – Répartition des dépenses allouées aux universités en 2025 (en millions d'euros)



Source : Cour des comptes, sur la base des données issues du compte général 2025

Le contrôle des comptes des universités n'étant pas soumis à une échéance légale, la Cour des comptes adopte une approche pluriannuelle et cyclique dans la réalisation de cette mission. Au cours des années 2025 et 2026, la Cour a procédé au contrôle de l'université catholique de Louvain (« UCLouvain ») et des universités de Mons (« UMONS ») et de Namur (« UNamur »).

144 Hors section particulière.
145 Ces allocations sont déterminées selon les règles prévues dans la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires.
146 D'une part, les subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités et, d'autre part, les subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités.

1.2 Contrôle des comptes des universités

La Cour des comptes présente en premier lieu les recommandations formulées de manière commune à l'ensemble des institutions contrôlées. Elle expose ensuite les recommandations spécifiques adressées à chacune d'elles, ainsi que leurs éléments communiqués en réponse.

1.2.1 Portée du contrôle

La Cour des comptes procède au contrôle des comptes des universités en application de l'article 43, § 2, de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires[147]. Les universités en Communauté française sont soumises à l'arrêté du 12 avril 1999 fixant les règles d'établissement et de présentation des budgets et des comptes des institutions universitaires.

1.2.2 Recommandations adressées au gouvernement de la Communauté française

La Cour des comptes a attiré l'attention du gouvernement de la Communauté française sur plusieurs adaptations qu'il conviendrait d'apporter au cadre réglementaire applicable aux universités.

Supprimer la disposition autorisant les provisions pour charges engagées et crédits reportés

La Cour des comptes relève que l'obligation de constituer ce type de provisions nuit à la transparence et à l'image fidèle des comptes. En effet, la méthode prescrite par le cadre réglementaire ne respecte pas les principes et règles usuelles de la comptabilité en partie double en matière de provision[148].

Mettre en œuvre les recommandations formulées dans les précédents Cahiers d'observations

La Cour des comptes a notamment recommandé de mettre en place une comptabilité budgétaire exhaustive reposant sur les notions de crédits d'engagement et de crédits de liquidation et permettant l'établissement d'un compte d'exécution du budget. Elle a également recommandé de revoir et d'harmoniser les règles d'évaluation applicables aux immobilisations.

1.2.3 Recommandation adressée aux universités

La Cour des comptes recommande aux universités de veiller à l'application du taux de participation aux frais généraux (PFG).

La participation aux frais généraux est régie par l'article 39bis, § 1, de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires qui impose aux universités d'appliquer un taux de 15 % à titre de PFG pour leurs missions de recherche accomplies pour des tiers et les livraisons de services ou fournitures découlant des résultats de recherches scientifiques.

La Cour des comptes observe que le taux de participation minimum de 15 % n'est pas toujours respecté en raison du refus de certains partenaires de s'acquitter de la PFG calculée selon ce taux.

L'ensemble des universités souligne la contrainte de réduire le taux légal, faute de quoi la mise en œuvre de certaines conventions peut se trouver compromise notamment en raison de la concurrence d'autres universités non soumises à cette PFG de 15 %. Les universités indiquent disposer de peu de leviers face au refus de certains bailleurs d'appliquer ce taux minimum.

---

147 Ci-après dénommée « la loi du 27 juillet 1971 ».

148 Les éléments constitutifs d'une provision comptable sont de nature clairement définie à la date de clôture, mais incertains quant aux montants ou à la date de survenance.

1.3 Contrôle des comptes de l'UCLouvain

1.3.1 Missions de l'entité

L'Université catholique de Louvain (UCLouvain) est une personne morale de droit privé. Elle poursuit un but d'utilité publique et a acquis la personnalité civile en vertu de la loi du 12 août 1911. Outre ses missions d'enseignement et de recherche, l'UCLouvain vise à assurer des services à la collectivité. Elle compte près de 40.000 étudiants et emploie près de 6.800 membres du personnel. Depuis sa fusion avec l'Université Saint-Louis de Bruxelles (USLB), effective au 1er janvier 2023, elle se compose de vingt facultés réparties sur huit sites et fait partie des pôles académiques Louvain, hainuyer et de Bruxelles, trois des cinq pôles académiques institués par l'article 62 du décret du 7 novembre 2013 (décret Paysage). L'UCLouvain fait également partie des zones académiques Bruxelles-Brabant wallon et Hainaut au sens de l'article 65 de ce même décret.

1.3.2 Reddition des comptes

Le présent rapport a été établi sur la base des comptes 2023 et 2024 établis par le conseil d'administration de l'UCLouvain et transmis par la ministre-présidente en charge du Budget.

La présentation des comptes 2023 et 2024 de l'UCLouvain affiche certains manquements au regard des dispositions de l'arrêté du 12 avril 1999. Ils ne comprennent pas :
- le plan pluriannuel des investissements immobiliers (article 3) ;
- le budget initial des résultats par section (article 3) ;
- l'effectif budgété et réel du personnel (article 3) ;
- les droits et engagements hors bilan (article 9).

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard du code des sociétés et des associations et au regard des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels a été confié à un commissaire, réviseur d'entreprises. Ce dernier a formulé une opinion sans réserve sur les comptes annuels 2019 à 2024.

1.3.3 Communication des résultats

Les résultats provisoires du contrôle ont été présentés aux responsables de l'UCLouvain durant les travaux d'audit. Le projet de rapport a été communiqué le 31 août 2026 à la rectrice, à l'administratrice générale, ainsi qu'au directeur financier de l'UCLouvain. Après un débat contradictoire qui s'est tenu le 4 septembre 2026, l'UCLouvain a répondu par courriel daté du 21 septembre 2026. Le présent rapport tient compte des précisions et remarques formulées à ces occasions.

1.3.4 Présentation synthétique des états financiers

Tableau 32 – Bilan (en millions d'euros)

PCMN	Bilan	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
21/28	Actifs immobilisés	360,4	340,7	316,9
29/59	Actifs circulants	679,0	671,5	561,1
	Total actif	**1.039,4**	**1.012,2**	**878,0**
10/15	Capitaux propres	797,5	743,5	635,5
16	Provisions	88,2	98,3	93,2
17/49	Dettes	153,7	170,3	149,3
	Total passif	**1.039,4**	**1.012,2**	**878,0**

Source : comptes annuels 2022 à 2024

Tableau 33 – Compte de résultats (en millions d'euros)

PCMN	Compte de résultats	2024	2023	2022
71/76A	Produits d'exploitation	641,3	640,2	608,5
60/66A	Coût d'exploitation	602,7	590,7	512,1
9901	Résultat d'exploitation	38,6	49,4	96,4
75/76B	Produits financiers	15,8	8,0	23,2
65/66B	Charges financières	2,5	-5,4	11,8
9904	Résultat de l'exercice	51,9	62,8	107,8

Source : comptes annuels 2022 à 2024

Tableau 34 – Résultat des comptes de section (en millions d'euros)

		2024	2023	2022
Section I - Budget ordinaire (enseignement, recherche et administration)	Produits	379,6	375,5	385,1
	Charges	369,7	342,2	294,9
	Résultat	9,9	33,3	90,1
Section II - Secteur social	Produits	40,2	39,4	33,6
	Charges	38,2	36,6	32,7
	Résultat	2,1	2,8	0,9
Section III - Patrimoine non affecté	Produits	70,1	61,6	74,9
	Charges	46,1	50,7	62,4
	Résultat	24,0	10,9	12,5
Section IVa et IVb - Programmes de recherche financés par le secteur public - Prestations pour tiers à l'attention du secteur privé	Produits	204,1	203,0	154,0
	Charges	201,8	206,0	154,5
	Résultat	2,4	-3,1	-0,5
Section V - Produits de dons et legs et charges afférentes	Produits	10,1	11,7	11,6
	Charges	9,1	7,2	11,3
	Résultat	1,1	4,5	0,3
Section VI - Investissements immobiliers	Produits	45,8	28,8	17,0
	Charges	33,3	14,4	12,4
	Résultat	12,5	14,4	4,6
Total comptes de section	Produits	750,0	719,9	676,2
	Charges	698,1	657,2	568,4
	Résultat	51,9	62,8	107,8

Source : comptes annuels 2022 à 2024

1.3.5 Résultat du contrôle

La Cour des comptes a réalisé le contrôle des états financiers de l'UCLouvain sur la base des comptes annuels 2022 à 2024 établis par son conseil d'administration. Au terme de celui-ci, la Cour relève que les comptes 2022 à 2024 ont été établis conformément à l'arrêté du 12 avril 1999. Par ailleurs, l'UCLouvain a déjà mis en œuvre ou est en train de mettre en œuvre des mesures correctrices pour la plupart des observations formulées.

La Cour des comptes attire toutefois l'attention sur les commentaires repris ci-après.

1.3.5.1 Commentaires relatifs à la comptabilité générale et aux comptes de section

- Les postes fournisseurs (458) qui présentent un solde débiteur ne sont pas reclassés à l'actif (1,1 million d'euros).

  > L'UCLouvain reconnaît que les soldes débiteurs des comptes de fournisseurs auraient dû être reclassés en fin d'exercice et qu'une gestion plus active de ses fournisseurs permettrait de mieux suivre les notes de crédit reçues.

- Les droits et engagements hors bilan présentent des différences avec les confirmations bancaires.

  > L'UCLouvain a entrepris des démarches pour régulariser et aligner ses droits et engagements hors bilan avec les informations des institutions bancaires.

- Les provisions pour charges engagées et pour crédits reportés, telles qu'imposées par l'arrêté du 12 avril 1999, nuisent à la transparence des comptes et ne répondent pas à la définition légale d'une provision.

1.3.5.2 Autres commentaires formulés dans le rapport

- Les données comptables des dettes sociales ne sont réconciliées ni avec un récapitulatif des données entrantes ni avec les relevés de l'Office national de sécurité sociale et du SPF Finances.

  > L'UCLouvain remet en cause l'utilité d'une réconciliation compte tenu du fait que les données du module HR se déversent dans le module finance de SAP.

  La Cour des comptes souligne que ces réconciliations font partie des mesures de contrôle interne indispensables permettant de corroborer les charges de personnel. En effet, il est toujours possible d'enregistrer des opérations comptables sans passer par le module salarial.
- L'UCLouvain n'effectue pas le lien, dans le logiciel comptable, entre les immeubles repris à l'actif et les aménagements réalisés sur ceux-ci.

  > L'UCLouvain précise que, bien que réel, ce risque présente une faible probabilité d'occurrence étant donné que les cessions d'immeubles sont rares, voire inexistantes.

  La Cour des comptes précise que cette recommandation s'inscrit dans d'autres cas de figure que celui de la cession comme le cas d'une désaffectation partielle ou la perte de valeur suite à un sinistre.
- L'UCLouvain n'a pas mis en œuvre de procédures d'inventaire et de réconciliation avec le logiciel comptable pour toutes les immobilisations incorporelles et corporelles.

  > L'UCLouvain dispose d'un logiciel dédié pour la gestion des inventaires immobilier et mobilier, sans pour autant qu'une réconciliation soit encore matérialisée avec le logiciel comptable.

- L'absence d'un suivi actif des postes fournisseurs ne permet pas d'assurer le recouvrement de potentielles créances.

  > L'UCLouvain reconnaît qu'une gestion plus active de ses fournisseurs permettrait de mieux suivre les notes de crédit reçues. Un travail de récupération et de nettoyage des comptes a été entrepris.

- Les règles d'évaluation ne définissent pas de manière suffisamment précise les critères d'activation des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Les notionnels et valeurs bilantaires nettes des produits dérivés, ainsi que leurs règles d'évaluation, ne sont pas repris en annexe des comptes déposés à la Banque nationale de Belgique.

  > L'UCLouvain prend bonne note de l'avis 2011/18 de la CNC et entreprend de s'y conformer.

1.3.6 Suivi des recommandations

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Aucune information reçue		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Comptabiliser la subvention FSR[149] non utilisée dans un fonds affecté (et non en produits à reporter) et imputer les subventions dans les rubriques recommandées par le plan comptable annexé à l'arrêté du 12 avril 1999		2024
	Systématiser la mise en concurrence des fournisseurs pour l'ensemble des dépenses		2024
	Veiller à la permanence des méthodes de comptabilisation de produit et de provision d'une année à l'autre pour le traitement des produits et provisions liés à la dispense de précompte professionnel du personnel académique		2024
	Transmettre les modifications de l'inventaire des constructions au ministre en charge du Budget		2024
	Compléter l'annexe 6.7 des comptes annuels relative aux réserves		2024
	Utiliser un mécanisme de réserves pour alimenter les ressources financières pour les travaux économiseurs d'énergie en lieu et place d'une dotation à une provision pour risques et charges		2024
	Accélérer et intensifier les travaux d'identification et d'affectation des opérations bancaires. Le cas échéant, utiliser des comptes d'attente sous une rubrique distincte des valeurs disponibles		2024
	Veiller à l'exhaustivité des rapports, annexes et documents complémentaires aux comptes annuels		2024
	Veiller à l'application du taux de participation aux frais généraux ainsi qu'à la présentation et la classification prescrites par les dispositions légales		2024
	Mettre en place des activités de contrôle interne en matière de rémunérations pour garantir le lien entre les données de gestion, la balance générale et les fiches fiscales		2024
	Compléter les règles d'évaluation avec des critères d'activation objectivables conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 12 avril 1999		2024
	Assurer un lien dans le logiciel comptable entre les immeubles repris à l'actif et les aménagements réalisés sur ceux-ci		2011

[149] Fonds spéciaux de recherche.

	Mettre en œuvre des procédures d'inventaire et de réconciliation avec le logiciel comptable de toutes les immobilisations incorporelles et corporelles		2024
	Limiter l'utilisation des comptes de transfert aux opérations qui répondent aux définitions de transferts prévues par l'arrêté du 12 avril 1999		2024
	Présenter les transferts relatifs à la participation aux frais généraux dans une subdivision de la rubrique relative aux produits des transferts		2024
	Assurer une gestion active des soldes fournisseurs débiteurs et s'assurer, le cas échéant, du recouvrement de montants indûment versés dans des délais opportuns		2026
	Matérialiser la revue des justificatifs de dépenses par carte de crédit		2026
	Procéder au reclassement des soldes fournisseurs débiteurs à l'actif du bilan en fin d'exercice		2026
	Veiller à l'exhaustivité et l'exactitude des droits et engagements hors bilan ainsi qu'au suivi correct de ces montants tels que repris par les organismes financiers		2026
	Mentionner les notionnels et valeurs bilantaires nettes des produits dérivés en annexe des comptes déposés à la Banque nationale de Belgique		2026
	Préciser les règles d'évaluation des produits financiers détenus		2026
	Procéder au reclassement des intérêts à recevoir sur contrats d'opérations d'échanges de taux d'intérêt dans le compte de produit financier afférent		2026

1.4 Contrôle des comptes de l'UMONS

1.4.1 Missions de l'entité

L'UMONS est une institution publique dotée de la personnalité civile depuis 1920, exerçant des missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle accueille près de 10.000 étudiants et emploie environ 1.500 personnes, réparties dans sept facultés et trois écoles sur deux sites. Depuis 2014, elle est intégrée au pôle académique hainuyer, chargé de promouvoir les collaborations entre établissements au bénéfice des étudiants. Elle relève également de la zone académique Hainaut au sens du décret paysage.

1.4.2 Reddition des comptes

Le présent rapport a été établi sur la base des comptes annuels 2020 à 2024 transmis à la Cour des comptes par le ministre en charge du Budget[150].

La présentation des comptes 2020 à 2024 de l'institution affiche certains manquements en regard des dispositions de l'arrêté du 12 avril 1999. Bien que transmis par l'intermédiaire du commissaire du gouvernement, le plan pluriannuel des investissements immobiliers prévu à l'article 3, § 3, est absent des informations transmises à l'appui des comptes établis par le conseil d'administration.

[150] Respectivement en dates du 16 juillet 2025 pour les comptes 2024 et 2023, du 08 avril 2024 pour les comptes 2022, du 28 novembre 2023 pour les comptes 2021 et du 16 novembre 2022 pour les comptes 2020.

1.4.3 Communication des résultats

Une réunion concernant les résultats provisoires du contrôle a été organisée le 29 mai 2026. Le projet de rapport a été transmis au recteur, à l'administrateur général ainsi qu'au directeur des affaires financières de l'UMONS le 9 juin 2026. L'UMONS a répondu par mail en date du 3 et du 10 juin 2026 et se rallie à la majorité des constats formulés. Le présent rapport tient compte des précisions et remarques formulées à ces occasions.

1.4.4 Présentation synthétique des états financiers

Tableau 35 – Bilan (en millions d'euros)

PCMN	Bilan	2024	2023	2022	2021	2020	2019
20/28	Actifs immobilisés	164,7	143,3	141,3	106	105,3	106,5
29/58	Actifs circulants	153,8	153,4	144,5	133,1	110,4	60,3
	Total actif	**318,6**	**296,8**	**285,8**	**239,1**	**215,7**	**166,8**
10/15	Capitaux propres	212,8	201,3	201,7	198,1	177,9	137,8
16	Provisions	8,6	3,5	3,1	1,9	2,9	3,0
17/49	Dettes	97,1	92,0	81,0	39,1	34,9	26
	Total passif	**318,60**	**296,8**	**285,8**	**239,1**	**215,7**	**166,8**

Source : comptes annuels 2019 à 2024

Tableau 36 – Compte de résultats (en millions d'euros)

PCMN	Compte de résultats	2024	2023	2022	2021	2020	2019
70/74	Produits d'exploitation	164,1	140,6	132,4	131,0	124,8	112,0
60/64	Coût d'exploitation	157,8	142,8	128,1	112,3	103,7	104,0
74/64	**Résultat d'exploitation**	**6,3**	**-2,1**	**4,3**	**18,7**	**21,1**	**8,0**
75	Produits financiers	3,4	2,1	0,1	0,0	0,1	0,0
65	Charges financières	0,7	0,7	0,5	0,4	0,6	0,6
76	Produits non récurrents	0,4	0,0	0,8	1,6	27,8	0,0
66	Charges non récurrentes	0,0	1,0	0,4	0,3	8,4	0,0
70/66	**Résultat de l'exercice**	**9,3**	**-1,7**	**4,3**	**19,6**	**40,0**	**7,4**

Source : comptes annuels 2019 à 2024

Tableau 37 – Résultat des comptes de section (en millions d'euros)

		2024	2023	2022	2021	2020	2019
Section I - Budget ordinaire (enseignement, recherche et administration)	Produits	105,5	98,0	89,8	81,2	102,4	70,7
	Charges	100,4	96,0	87,3	73,3	70,6	66,1
	Résultat	**5,1**	**2,0**	**2,5**	**7,9**	**31,8**	**4,6**
Section II - Secteur social	Produits	9,4	8,3	7,8	6,8	6,3	6,7
	Charges	9,3	9,1	8,1	7,1	6,4	6,4
	Résultat	**0,1**	**-0,8**	**-0,3**	**-0,3**	**-0,1**	**0,3**

		2024	2023	2022	2021	2020	2019
Section III - Patrimoine non affecté	Produits	34,8	31,6	29,3	29,0	27,3	25,2
	Charges	35,1	32,0	26,7	25,0	28,4	24,8
	Résultat	**-0,3**	**-0,3**	**2,6**	**4,0**	**-1,0**	**0,4**
Section IVa - Programmes de recherche financés par le secteur public	Produits	40,0	26,0	25,5	35,7	35,4	25,5
	Charges	35,4	28,3	26,1	27,1	23,0	22,9
	Résultat	**4,6**	**-2,3**	**-0,6**	**8,6**	**12,4**	**2,6**
Section IVb - Prestations pour tiers à l'attention du secteur privé	Produits	2,1	2,0	2,0	1,5	1,4	1,7
	Charges	1,5	1,9	1,5	1,8	4,0	1,6
	Résultat	**0,6**	**0,1**	**0,5**	**-0,3**	**-2,6**	**0,1**
Section V - Produits de dons et legs et charges afférentes	Produits	4,0	3,7	3,1	2,4	1,8	2,3
	Charges	3,8	3,0	2,4	1,6	1,5	2,0
	Résultat	**0,2**	**0,7**	**0,7**	**0,8**	**0,2**	**0,3**
Section VI - Investissements immobiliers	Produits	2,8	2,2	2,0	2,0	2,3	2,0
	Charges	3,8	3,2	3,1	3,1	3,0	2,9
	Résultat	**-1,0**	**-1,0**	**-1,1**	**-1,1**	**-0,7**	**-0,9**
Total comptes de section	**Produits**	**198,6**	**171,8**	**159,5**	**158,6**	**176,9**	**134,1**
	Charges	**189,3**	**173,5**	**155,2**	**139**	**136,9**	**126,7**
	Résultat	**9,3**	**-1,7**	**4,3**	**19,6**	**40,0**	**7,4**

Source : comptes annuels 2019 à 2024

1.4.5 Résultat du contrôle

Au terme de son contrôle, la Cour relève que les comptes 2020 à 2024 de l'UMONS n'ont pas été établis conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 avril 1999 :

- Les montants retenus (1,6 million d'euros) sur le pécule de vacances ne sont pas comptabilisés en produits de l'année.
- La dette pour pécule de vacances au 31 décembre 2024 est sous-estimée de 2,6 millions d'euros.

Par ailleurs, la plupart des observations formulées ont déjà fait l'objet de mesures correctrices ou d'actions en cours de mise en œuvre par l'université.

1.4.5.1 Commentaires relatifs à la comptabilité générale et aux comptes de section

La Cour des comptes attire l'attention sur les points suivants :

- Les amortissements actés sur les locations-financements sont sous-estimés de 0,4 million d'euros tandis que la provision pour charges engagées est sous-estimée de 0,6 million d'euros.
- Des produits relatifs à l'exercice 2024 ont été comptabilisés sur l'exercice 2025 alors que des écritures assurant la correspondance entre les charges et les produits de l'exercice ne sont pas complètes, ce qui entraîne une sous-estimation de 0,2 million d'euros des produits.

> L'UMONS a remédié à ces deux constats à partir de l'exercice 2025.

1.4.5.2 Autres commentaires formulés dans le rapport de contrôle

La Cour des comptes attire également l'attention sur les éléments suivants :

- Les annexes des comptes ne mentionnent pas les emprunts grevés d'un mandat hypothécaire ou garantis par les pouvoirs publics belges[151].
- Les règles d'évaluations de l'institution sont incomplètes notamment en ce qui concerne l'activation des logiciels.

[151] Le montant des dettes est correctement repris au bilan. Cependant les annexes ne mentionnent pas le mandat hypothécaire grevant le prêt de 6,0 millions d'euros relatif au bâtiment de chimie « *Mendeleïev* » et les deux emprunts Crac pour les crèches de 0,2 et 0,6 million d'euros garantis par la Région wallonne.

L'UMONS a remédié à ces deux constats à partir de l'exercice 2025.

- Les démarches d'inventaire et d'identification du patrimoine de l'UMONS présentent des lacunes.
- Des montants relatifs à la fusion avec la Faculté Polytechnique de Mons, en attente d'identification depuis 2010, sont toujours présents dans les comptes.

L'UMONS a remédié à ces deux constats à partir de l'exercice 2025.

- L'absence de procédure formalisée et de modalités d'utilisation des cartes de crédit expose l'UMONS à un risque de pratiques irrégulières.

L'UMONS procédera à l'établissement de conventions d'utilisation des cartes de crédit pour chaque détenteur d'une carte de crédit.

- L'UMONS n'enregistre pas les opérations relatives à la PFG de manière complète, à savoir, le pourcentage théorique à percevoir, d'une part, et les remises, d'autre part.

L'UMONS estime que le taux légalement prévu ne correspond pas à la réalité de terrain, celui-ci n'étant en pratique jamais respecté.

- L'absence de procédures de réconciliation des informations reprises dans les comptes annuels sur la base des extraits bancaires, d'un relevé salarial annuel ou d'extraits de comptes établis par l'administration fiscale et l'ONSS augmente les risques de non-détection d'erreurs.

L'UMONS établit une réconciliation bancaire entre la comptabilité et les extraits de comptes et a obtenu des synthèses annuelles des charges salariales afin de réaliser un contrôle de celles-ci.

1.4.6 Suivi des recommandations

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Aucune information reçue		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (compte de l'année)
	Veiller au respect de la césure entre les exercices		2019
	Poursuivre la réalisation d'un inventaire exhaustif des biens immobilisés		2017
	Identifier et apurer, le cas échéant, les reliquats consécutifs à la réouverture des comptes datant de la fusion avec la faculté polytechnique de Mons		2019
	Enregistrer des « commandes en cours d'exécution » conformément à l'avis 2012/15 de la commission des normes comptables		2013
	Mettre en place des activités de contrôle interne en matière de rémunérations pour garantir le lien entre les données de gestion, la balance générale et les fiches fiscales		2019
	Demander systématiquement en fin d'exercice les états de compte avec les tiers concernés (ONSS et SPF Finances) et procéder à leur réconciliation		2019

	Estimer et comptabiliser les dettes pour pécule de vacances selon les paramètres prévus par la législation		2024
	Limiter et encadrer strictement les modalités d'usage des cartes de crédit		2024
	Instaurer une procédure formalisée qui règle précisément les conditions d'octroi des cartes de crédit ainsi que les modalités d'usage		2024
	Organiser le contrôle des dépenses par cartes de crédit en regard des modalités qui seront définies		2024
	Exiger la présence de pièces justificatives, et à défaut, le remboursement de la dépense exposée		2024
	Réconcilier l'inventaire physique valorisé avec les données de la comptabilité		2024
	Adopter des règles d'amortissement conformes à l'arrêté du 12 avril 1999 ou, le cas échéant, aux règles usuelles pour les opérations de locations-financements		2024
	Procéder à la correction de la valeur nette comptable du bien détenu en emphytéose		2024
	Extourner la dette inscrite vis-à-vis de l'ONSS		2024
	Comptabiliser en produits de l'année les montants retenus sur le pécule de vacances		2024
	Veiller à la permanence des méthodes comptables utilisées dans le cadre de la correspondance entre les charges et les produits de l'exercice		2024
	Effectuer une réconciliation annuelle entre la comptabilité et les extraits/confirmations bancaires		2024
	Adapter le schéma comptable afin de comptabiliser les dépenses par nature et identifier les fournisseurs effectivement concernés		2024
	Veiller à l'exhaustivité et à la conformité des règles d'évaluations avec la législation applicable et les décisions du conseil d'administration		2024
	Établir des fiches individualisées pour l'ensemble des biens immobilisés permettant de respecter le principe d'évaluation distincte ainsi que la gestion active de ceux-ci		2024
	Veiller à l'exhaustivité des rapports, annexes et documents complémentaires aux comptes annuels comme l'impose l'arrêté du 12 avril 1999		2024
	Veiller à l'exhaustivité des montants comptabilisés à titre de provision pour charges engagées		2024
	Formaliser une procédure de justification des estimations des montants de charges à reporter		2024
	Mentionner la méthode appliquée pour l'évaluation des commandes en cours d'exécution au sein des règles d'évaluation		2024
	Étendre la comptabilisation des commandes en cours d'exécution à toutes les sections concernées		2024

	Veiller à l'utilisation du PCMN prescrit par l'arrêté du 12 avril 1999 au sein du système comptable		2024
	Veiller à comptabiliser les opérations bancaires sur les périodes adéquates		2024
	Enregistrer distinctement les 15 % de participation aux frais généraux et les remises accordées		2024

1.5 Contrôle des comptes de l'UNamur

1.5.1 Missions de l'entité

L'Université de Namur, fondée en 1948 et devenue officiellement UNamur en 2013, remplit des missions essentielles d'enseignement, de recherche et de service à la société. L'UNamur est reconnue comme université par le décret définissant l'enseignement supérieur du 31 mars 2004[152]. Structurée en sept facultés et un centre de langues, elle accueille environ 7.300 étudiants et emploie près de 1.500 collaborateurs. Ses activités se concentrent principalement sur le campus de Namur, complété par le domaine d'Haugimont à Gesves dédié aux formations pratiques et à la recherche environnementale.

1.5.2 Reddition des comptes

Le présent rapport a été établi sur la base, d'une part, des comptes annuels 2019 à 2021 transmis à la Cour des comptes par le ministre en charge du Budget et, d'autre part, des comptes officieux 2022 à 2024 approuvés par le conseil d'administration de l'UNamur.

La présentation des comptes 2019 à 2024 de l'UNamur affiche certains manquements au regard des dispositions de l'arrêté du 12 avril 1999. Ainsi, le plan pluriannuel des investissements immobiliers prévu à l'article 3, § 3, et l'inventaire des constructions destinées à l'enseignement, la recherche et l'administration prévu par l'article 18 sont absents des informations transmises à l'appui des comptes établis par le conseil d'administration.

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité au regard du code des sociétés et des associations et des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels a été confié à un commissaire, réviseur d'entreprises. Ce dernier a formulé une opinion sans réserve sur les comptes annuels 2019 à 2024.

1.5.3 Communication des résultats

Les résultats provisoires du contrôle ont été présentés aux responsables de l'UNamur le 23 janvier 2026. Le projet de rapport a été communiqué le 29 avril 2026 à l'administratrice générale, ainsi qu'à la directrice financière de l'UNamur. Après un débat contradictoire qui s'est tenu le 27 mai 2026, l'UNamur a répondu par courriel daté du 2 juin 2026 et se rallie à la majorité des constats formulés.

1.5.4 Présentation synthétique des états financiers

Tableau 38 – Bilan (en millions d'euros)

PCMN	Bilan	2024	2023	2022	2021	2020	2019
20/28	Actifs immobilisés	90,4	89,1	87,8	89,0	91,9	93,4
29/58	Actifs circulants	140,9	137,9	136,5	129,9	117,0	107,2
	Total actif	**231,3**	**227,0**	**224,3**	**219,0**	**208,9**	**200,7**

[152] Article 10 du décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

PCMN	Bilan	2024	2023	2022	2021	2020	2019
10/15	Capitaux propres	136,5	133,9	131,0	146,2	141,9	141,1
16	Provisions	13,5	11,1	11,1	9,6	4,6	2,8
17/49	Dettes	81,3	82,0	82,2	63,2	62,4	56,8
	Total passif	**231,3**	**227,0**	**224,3**	**219,0**	**208,9**	**200,7**

Source : comptes annuels 2019 à 2024

Tableau 39 – Compte de résultats (en millions d'euros)

PCMN	Compte de résultats	2024	2023	2022	2021	2020	2019
70/74	Produits d'exploitation	125,1	118,2	97,8	106,8	95,1	96,0
60/64	Coût d'exploitation	124,8	118,6	108,5	102,6	94,6	99,3
	Résultat d'exploitation	**0,3**	**-0,4**	**-10,7**	**4,2**	**0,5**	**-3,3**
75	Produits financiers	5,3	4,0	5,4	5,3	4,9	3,3
65	Charges financières	2,3	0,7	7,7	2,7	2,6	-0,6
76	Produits non récurrents	0,0	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0
66	Charges non récurrentes	2,9	0,1	0,9	0,0	0,0	0,0
70/66	**Résultat de l'exercice**	**0,4**	**2,9**	**-13,3**	**6,8**	**2,8**	**0,6**

Source : comptes annuels 2019 à 2024

Tableau 40 – Résultat des comptes de section (en millions d'euros)

		2024	2023	2022	2021	2020	2019
Section I - Budget ordinaire (enseignement, recherche et administration)	Produits	84,6	79,5	74	69	62,7	62,7
	Charges	84,2	80,1	73,3	65,6	61,2	64,9
	Résultat	**0,4**	**-0,6**	**0,7**	**3,4**	**1,5**	**-2,2**
Section II - Secteur social	Produits	5,2	5,5	5	4,2	4,3	5,1
	Charges	5,1	5,5	4,9	4,3	4,2	4,8
	Résultat	**0,1**	**0**	**0,1**	**-0,1**	**0,1**	**0,3**
Section III - Patrimoine non affecté	Produits	9,1	16,2	15,4	19,1	13,6	11,9
	Charges	10,5	12,2	17,7	16,4	13,2	8,5
	Résultat	**-1,4**	**4**	**-2,3**	**2,7**	**0,4**	**3,4**
Section IVa et IVb - Programmes de recherche financés par le secteur public - Prestations pour tiers à l'attention du secteur privé	Produits	26,4	24,1	11,5	18,4	18	19,6
	Charges	25,8	24,3	21,1	17,2	17,4	19,8
	Résultat	**0,6**	**-0,2**	**-9,6**	**1,2**	**0,6**	**-0,2**
Section V - Produits de dons et legs et charges afférentes	Produits	1,3	1,3	-0,4	1,6	1,5	0,4
	Charges	1,3	1,3	0,9	1,2	0,4	0,4
	Résultat	**0**	**0**	**-1,3**	**0,4**	**1,1**	**0**

		2024	2023	2022	2021	2020	2019
Section VI - Investissements immobiliers	Produits	5,3	5,4	4,3	4,3	4,2	3,9
	Charges	4,6	5,7	5	5,1	5,1	4,6
	Résultat	0,7	-0,3	-0,7	-0,8	-0,9	-0,7
Total comptes de section	Produits	131,9	132	109,7	116,6	104,3	103,6
	Charges	131,5	129,1	122,9	109,8	101,5	103,0
	Résultat	0,4	2,9	-13,2	6,8	2,8	0,6

Source : comptes annuels 2019 à 2024

1.5.5 Résultat du contrôle

La Cour des comptes a réalisé le contrôle des états financiers de l'UNamur sur la base des comptes annuels 2019 à 2024 établis par le conseil d'administration de l'université. Au terme de celui-ci, la Cour relève que les comptes 2019 à 2024 ont été établis conformément à l'arrêté du 12 avril 1999. Par ailleurs, la plupart des observations formulées ont déjà fait l'objet de mesures correctrices ou d'actions en cours de mise en œuvre par l'université.

1.5.5.1 Commentaires relatifs à la comptabilité générale et aux comptes de section

La Cour des comptes attire l'attention sur les points suivants :

- La sous-classe des immobilisations en cours comprend des biens acquis de longue date pour une valeur de 1,0 million d'euros, qui n'ont jamais été mis en service et sont laissés à l'abandon.

  L'UNamur réalisera une expertise de ces immeubles dans le courant de l'année 2026 afin d'envisager une réévaluation si nécessaire.

- Les droits et engagements hors bilan sont incorrectement classés et présentent des différences avec les confirmations bancaires.

  L'UNamur a remédié à ce constat dans ses comptes 2025.

- L'ensemble des comptes bancaires n'est pas repris au bilan de l'UNamur.
- Les provisions pour charges engagées et pour crédits reportés, telles qu'imposées par l'arrêté du 12 avril 1999, nuisent à la transparence des comptes et ne répondent pas à la définition légale d'une provision.

1.5.5.2 Autres commentaires formulés dans le rapport

- Au niveau du cycle de la trésorerie, les pouvoirs de signature doivent être revus et mis à jour.

  L'UNamur indique qu'une modification des plafonds interviendra en 2026. Par ailleurs, elle confirme que les mises à jour des pouvoirs bancaires sont en cours.

- L'absence de procédure formalisée et de modalités d'utilisation des cartes de crédit expose l'UNamur à un risque de pratiques irrégulières.

  L'UNamur précise que le nombre de cartes de crédit en circulation à l'UNamur est très faible. Celles-ci sont majoritairement attribuées à des services dont les dépenses institutionnelles sont importantes. Des contrôles par les services financiers sont en place pour les achats par carte de crédit. À l'avenir, un contrôle par le supérieur hiérarchique ou un contrôle croisé pour les autorités universitaires sera mis en place.

- L'UNamur ne tient pas un inventaire exhaustif des immobilisations corporelles et incorporelles et n'effectue pas de rapprochement avec la comptabilité.
- Le seuil de contrôle des dépenses est trop élevé et présente dès lors un risque d'erreurs et de fraude. De plus, aucune procédure écrite n'encadre les achats réalisés par les responsables des départements.

  Depuis 2025, l'UNamur impose l'introduction et la validation de bons de commande pour les achats de plus de 250 euros. Ceux-ci sont rattachés aux factures afin de valider le décaissement.

- Le taux légal minimal de la participation aux frais généraux (PFG) de 15 %, prévu par la loi du 27 juillet 1971, n'est pas systématiquement appliqué et une partie est affectée en section IV contrairement à la disposition légale l'imposant en section III. De plus, les transferts internes liés à la PFG ne sont pas présentés conformément aux rubriques prescrites par l'arrêté du 12 avril 1999.

  L'UNamur précise qu'elle dispose de peu de leviers face au refus de certains bailleurs d'appliquer le taux minimum de 15 %.

- Le ratio légal des dépenses de personnel, plafonné à 80 % conformément à l'article 40, § 3, de la loi du 27 juillet 1971, est calculé en intégrant des produits qui ne sont pas prévus par la réglementation. Cette méthode irrégulière conduit à une sous-estimation du ratio.

  L'UNamur indique avoir adapté le mode de calcul du ratio pour les comptes 2025. La valeur du ratio au 31 décembre 2025, calculé selon la méthode préconisée, est de 79,9 %.

1.5.6 Suivi des recommandations

	Mise en œuvre complète		Mise en œuvre en cours		Absence de mise en œuvre
	Nouvelle recommandation		Aucune information reçue		Pas d'évaluation
	Criticité faible		Criticité moyenne		Criticité élevée

Criticité	Sujet de la recommandation	Statut	Première occurrence (année du rapport)
	Respecter les règles d'évaluation en matière de seuil d'activation pour les biens immeubles par incorporation, les constructions et aménagements		2011
	Présenter le compte de résultats des sections IVa et IVb séparément		2011
	Comptabiliser des écritures destinées à faire correspondre les produits aux charges des conventions de recherche et des prestations pour tiers, dépassant le terme de l'exercice comptable		2011
	Mettre à jour les pouvoirs de signature sur les comptes bancaires et s'assurer que les accès aux comptes soient bien supprimés		2026
	Limiter les plafonds individuels de signature de paiement et exiger une double signature		2026
	Faire valider par un supérieur hiérarchique pour les achats par cartes de crédit (en ce compris pour les dépenses des autorités académiques et universitaires)		2026
	Appliquer le principe de la séparation de fonctions		2026
	Tenir un inventaire exhaustif des immobilisations incorporelles et corporelles et le rapprocher avec la comptabilité		2026
	Faire signer la convention d'utilisation des cartes de crédit par tous les détenteurs		2026

	Compléter la convention d'utilisation en encadrant strictement les modalités d'usage des cartes de crédit, en adaptant les plafonds d'utilisation et en introduisant des sanctions en cas de fraude commise par le détenteur de la carte		2026
	Instaurer un système de contrôle des dépenses adapté à la taille de l'institution dans le but de réduire les risques de fraudes		2026
	Rédiger une procédure écrite encadrant le processus des achats et des marchés publics et déterminer les dépenses admissibles et des plafonds par type de dépense		2026
	Veiller à l'exhaustivité des rapports, annexes et documents complémentaires aux comptes annuels comme l'impose l'arrêté du 12 avril 1999		2026
	S'assurer de la correcte valorisation des immeubles laissés à l'état d'abandon et, le cas échéant, acter des amortissements exceptionnels		2026
	Calculer et acter une réduction de valeur sur les immobilisations financières		2026
	Veiller à la présentation adéquate des droits et engagements hors bilan		2026
	Veiller à l'exhaustivité et à l'exactitude des montants inscrits en garantie		2026
	Veiller à l'application du taux de participation aux frais généraux ainsi qu'à la présentation et la classification prescrites par les dispositions légales		2026
	Effectuer et présenter le ratio des dépenses de personnel en regard des dispositions légales		2026
	Intégrer l'ensemble des comptes bancaires au bilan de l'UNamur		2026
	Communiquer systématiquement les marchés existants aux différents responsables d'achats		2026
	Veiller à disposer de pièces justificatives probantes et les communiquer en temps utile	?	2026

PARTIE VII – AUDITS SPÉCIFIQUES

Chapitre 1

Dépenses des cabinets des membres du gouvernement et de leurs services d'appui

1.1 Introduction

À la demande du président du Parlement de la Communauté française[153], la Cour des comptes a réalisé un nouveau contrôle des dépenses des cabinets des membres du gouvernement de la Communauté française et de leurs services d'appui. Il s'agit du 11e contrôle de ces dépenses et, plus particulièrement, du premier contrôle opéré durant la législature 2024-2029.

1.1.1 Portée du contrôle et méthode

L'audit concerne les cabinets des six ministres du gouvernement de la Communauté française ainsi que leurs services d'appui[154]. L'examen des comptes porte sur la période allant de juillet 2024 à décembre 2025.

Pour réaliser son contrôle, la Cour des comptes a eu accès au logiciel comptable SAP du ministère de la Communauté française et à diverses pièces justificatives. La Cour n'a pas réalisé le suivi des recommandations relatives aux marchés publics atteignant 30.000 euros HTVA formulées dans le 33e cahier d'observations[155] compte tenu du faible nombre de marchés de ce type conclus au cours de la période contrôlée[156].

1.1.2 Communication des résultats du contrôle

L'audit a été annoncé au président du Parlement et aux membres du gouvernement par lettres du 10 mars 2026. Une réunion d'entame de l'audit a eu lieu le 2 avril 2026 en présence des secrétaires de cabinet et des représentants du Sepac afin d'exposer les modalités pratiques du contrôle. Les travaux d'audit se sont déroulés entre avril et juin 2026. Une réunion de clôture de l'audit a eu lieu le 6 juillet 2026 en présence des secrétaires de cabinet et des représentants du Sepac afin d'exposer les constats et les recommandations. Deux réunions contradictoires ont été organisées les 7 et 21 septembre 2026 avec les représentants, respectivement, des cabinets ministériels et du Sepac. Le présent article tient compte des réponses des 21 et 24 septembre 2026, respectivement, de la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française et de la directrice du Sepac.

---

[153] En application de l'article 77.1 du règlement du Parlement de la Communauté française qui prévoit qu'« *au cours des mois d'octobre de la 2e et de la 4e sessions de la législature au minimum, le président du Parlement introduit à la Cour des comptes une demande de contrôle de légalité et de régularité des dépenses de cabinets des ministres du gouvernement et de leurs services d'appui. Les résultats de ce contrôle sont repris dans le Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement* ».

[154] Il s'agit du Service permanent d'aide, de gestion, d'audit et de contrôle des cabinets ministériels (Sepac) et du secrétariat du gouvernement.

[155] Cour des comptes, 33e Cahier – Fascicule Ier, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, p.213-250, octobre 2021, courdescomptes.be.

[156] Un marché par cabinet et trois marchés conjoints de la Région wallonne et de la Communauté française (la Région wallonne étant désignée comme pouvoir adjudicateur principal) gérés par le Sepac.

1.2 Comptabilité budgétaire

1.2.1 Évolution des crédits de liquidation depuis 2016

Les crédits de liquidation prévus au budget général des dépenses de la Communauté française de 2016 à 2025 sont repris ci-après.

Tableau 41 – Crédits de liquidation alloués aux cabinets ministériels et aux services d'appui, de 2016 à 2025 dans le cadre du budget ajusté de la Communauté française (en milliers d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de cabinet[157]	19.938	20.013	20.015	17.068	15.764	15.779	16.925	17.824	15.430	14.601
Charges du gouvernement[158]	2.304	2.606	2.478	2.726	2.581	2.595	3.661	2.877	3.510	2.618
Sepac et secrétariat du gouvernement[159]	1.021	1.088	1.145	4.096	2.034	1.106	873	1.003	2.932	2.316
Sous-total	**23.263**	**23.707**	**23.638**	**23.890**	**20.379**	**19.480**	**21.459**	**21.704**	**21.872**	**19.535**
Cabinets dissous[160]	434	396	396	567	1.533	815	566	440	600	588
Total	**23.697**	**24.103**	**24.034**	**24.457**	**21.912**	**20.295**	**22.025**	**22.144**	**22.472**	**20.123**

Source : décrets budgétaires contenant l'ajustement des dépenses de la Communauté française.

La Cour des comptes constate que les crédits de dépenses de cabinet (1re ligne du tableau 1) ont, par rapport à la période 2022-2023, diminué en 2024, année du changement de législature, et en 2025. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des effectifs, de 239,63 équivalents temps plein (ETP) fin 2023 à 164,73 ETP fin 2024. La Cour constate que le total des crédits de dépenses a baissé de manière tendancielle de l'ordre de 15 % au cours des dix dernières années.

1.2.2 Crédits des dépenses de cabinet et du secrétariat du gouvernement

Les crédits mis, lors de l'élaboration du budget initial, à disposition d'un cabinet ministériel et du secrétariat du gouvernement sont plafonnés et calculés sur la base d'une valeur nominale de référence fixée, depuis 2009, à 58.140 euros à laquelle s'applique un effectif de référence (ER)[161].

La valeur nominale de référence peut éventuellement être indexée sur décision du gouvernement[162]. En l'absence de décisions du gouvernement sur cette indexation pour les années 2024 et 2025, la Cour des comptes s'est basée sur les documents budgétaires. Selon ceux-ci, cette valeur indexée est de 72.279,29 euros en 2024 et de 74.089,76 euros en 2025[163].

[157] Les programmes 5 – Gouvernement de la Communauté française et 4 – Gouvernement de la Communauté française de la division organique 06 – Cabinets ministériels.

[158] Le programme 9 – Charges liées au Gouvernement de la Communauté française de la division organique 06 – Cabinets ministériels.

[159] Les programmes 5 – Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets et 6 – Charges liées au gouvernement de la division organique 10 – Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.

[160] Le programme 5 – Cabinets dissous de la division organique 11 – Affaires générales – Secrétariat général.

[161] Pour un ministre, le nombre d'effectifs de référence est de 41, pour un ministre vice-président de 55 et pour un ministre-président de 68. Si le membre du gouvernement de la Communauté française est ou devient membre du gouvernement wallon, l'effectif de référence est réduit de 8 unités dans chaque entité.

[162] Article 5, § 3, de l'arrêté de gouvernement du 19 juillet 2024 relatif aux cabinets des ministres du gouvernement de la Communauté française, au secrétariat du gouvernement de la Communauté française et au service permanent d'aide, de gestion et de contrôle interne des cabinets ministériels.

[163] Exposé général des dépenses du budget ajusté 2024 (page 19) et exposé général des dépenses du budget initial 2025 (page 37).

Tableau 42 – Contrôle du respect de la norme budgétaire pour les cabinets et le secrétariat du gouvernement (en euros)

Année	Valeur nominale indexée (A)	ER (B)	Plafonds (A) x (B)	Crédits budgétaires[164]
2024	72.279,29	264	19.081.733	17.388.000
2025	74.089,76	193	14.299.324	14.264.000

Source : exposé général des dépenses du budget ajusté 2024 et du budget initial 2025

La Cour des comptes constate que les crédits budgétaires pour les 5 cabinets sur 6 dotés d'effectifs et le secrétariat du gouvernement en 2024 et en 2025 respectent les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 et de la circulaire du 25 avril 2025[165].

Dans leurs réponses respectives, la ministre-présidente du gouvernement et la directrice du Sepac soulignent la réduction du nombre de ministres, la présence de ministres à « double casquette » exerçant des compétences en Communauté française et en Région wallonne, la diminution du nombre d'effectifs de référence ainsi qu'une réduction de 10 % des moyens affectés aux cabinets ministériels.

1.2.3 Consommation des crédits de dépenses

Tableau 43 – Consommation des crédits d'engagement et de liquidation 2024 (en milliers d'euros)

	Engagements				Liquidations			
	Crédits définitifs[166]	Engagé	Écart	Taux de consom-mation	Crédits définitifs	Liquidé	Écart	Taux de consom-mation
Dépenses de cabinet	15.326	12.805	2.521	84 %	15.430	12.575	2.855	81 %
Charges du gouvernement	3.510	3.473	37	99 %	3.510	3.470	40	99 %
Sepac et secrétariat du gouvernement	3.860	2.192	1.668	57 %	2.932	2.182	750	74 %
Cabinets dissous	600	396	204	66 %	600	395	205	66 %
Total	**23.296**	**18.866**	**4.430**	**81 %**	**22.472**	**18.622**	**3.850**	**83 %**

Source : compte général 2024

[164] Ces montants reprennent, conformément à la réglementation applicable, les crédits initiaux 2024 et 2025 :
- des programmes 4 et 5 de la division organique 6 du budget de la communauté française à l'exception des articles de base 11.01 et 12.06 relatifs aux traitements et frais de représentation des ministres ainsi qu'à leurs indemnités de logement ;
- du programme 6 relatif aux charges du gouvernement de la division organique 10 à l'exception des dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information.

[165] Circulaire du 25 avril 2025 qui détermine et harmonise les procédures à appliquer en matière de gestion et de fonctionnement des cabinets ministériels.

[166] Crédits budgétaires incluant les réallocations/reventilations depuis l'élaboration du budget ajusté tel que repris dans le compte général officiellement transmis à la Cour des comptes.

Tableau 44 – Consommation des crédits d'engagement et de liquidation 2025 (en milliers d'euros)

	Engagements				Liquidations			
	Crédits définitifs	Engagé	Écart	Taux de consommation en %	Crédits définitifs	Liquidé	Écart	Taux de consommation en %
Dépenses de cabinet	14.358	11.137	3.221	78 %	14.358	11.137	3.221	78 %
Charges du gouvernement	2.786	2.770	16	99 %	2.786	2.770	16	99 %
Sepac et secrétariat du gouvernement	2.391	1.306	1.085	55 %	2.391	1.306	1.085	55 %
Cabinets dissous	588	351	237	60 %	588	351	237	60 %
Total	**20.123**	**15.565**	**4.558**	**77 %**	**20.123**	**15.565**	**4.558**	**77 %**

Source : compte général 2025

1.2.3.1 Coût salarial des agents détachés

Dans son 35e Cahier d'observations[167], la Cour des comptes avait relevé le manque de transparence du coût salarial des agents détachés à titre gratuit auprès des cabinets du gouvernement de la Communauté française. Ces dépenses de rémunération, qui restent à la charge d'autres services publics[168], n'apparaissaient toujours pas dans les documents budgétaires. Parce qu'elles sont incluses dans les dépenses de l'administration ou des organismes qui les ont détachés, elles ne sont pas identifiables comme telles dans le budget et constituent un coût qui s'ajoute aux dépenses budgétaires reprises ci-dessus. La Cour constate que l'exposé général du budget initial 2025 et celui du budget initial 2026 de la Communauté française indiquent le nombre d'agents détachés dans chaque cabinet, sans distinguer ceux à titre gratuit et ceux dont le salaire fait l'objet d'un remboursement. Par conséquent, la Cour réitère sa recommandation.

1.2.3.2 Cabinets dissous

Lors de l'examen des dépenses imputées sur l'article de base 12.02[169] relative aux frais de fonctionnement des cabinets dissous, la Cour des comptes a identifié des dépenses liées au leasing d'un véhicule de fonction de la précédente législature, des frais liés au sinistre de ce véhicule et plus tard, au sinistre du véhicule de remplacement fourni par la société de leasing. Le Sepac a indiqué ne pas avoir été informé de la conclusion de ce contrat de leasing auprès du ministère de la Communauté française par un cabinet ministériel sortant. Dans ce contexte, plusieurs factures sont demeurées impayées à la fin de la législature et ont été imputées sur l'article de base dédié aux cabinets dissous.

> Dans sa réponse, la ministre-présidente indique que, depuis lors, les procédures ont été renforcées afin de centraliser auprès du Sepac l'immatriculation, l'assurance ainsi que le suivi administratif de l'ensemble des véhicules.

La Cour des comptes relève, par ailleurs, que six factures de 2024 et une note de crédit de 2024 ont été imputées sur l'année budgétaire 2025 en méconnaissance du principe du droit constaté.

[167] Cour des comptes, 35e Cahier – Fascicule II, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, p.138-154, octobre 2023, courdescomptes.be.

[168] Agents détachés dans un cabinet dont l'employeur d'origine poursuit le paiement du traitement et pour lequel aucun remboursement n'est dû en application de l'article 52, §1er, alinéa 2, de l'arrêté de gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 précité.

[169] Du programme 5 – Cabinets dissous de la division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général.

1.3 Comptabilité générale

Tableau 45 – Tableau de mutation des immobilisés 2024 et 2025 (en euros)

Compte	Intitulé	VNC[170] au 31/12/2023	Acq. 2024	Amort. 2024	VNC au 31/12/2024	Acq. 2025	Amort. 2025	VNC au 31/12/2025
231	Machines	15.016	3.348	-2.595	15.769	6.346	-3.230	18.885
240	Mobilier et matériel informatique	192.852	63.702	-84.132	172.422	119.339	-79.219	212.542
241	Matériel roulant	228.779	0	-132.599	96.180	0	-60.918	35.262
	Total	**436.647**	**67.050**	**-219.326**	**284.371**	**125.685**	**-143.366**	**266.690**

Source : tableaux d'amortissements des immobilisés des centres de coûts des cabinets

La Cour des comptes constate le non-respect des règles d'évaluation arrêtées par la Communauté française[171] pour quatre biens[172] comptabilisés en charges alors que leur valeur unitaire est supérieure à 1.000 euros hors TVA et requiert donc un enregistrement en immobilisations corporelles. Par ailleurs, la Cour relève l'absence fréquente dans les pièces justificatives comptables de fiches d'inventaire et de bons de livraison pour les cabinets, ce qui n'a pas permis de vérifier systématiquement le respect du principe du droit constaté.

Enfin, la Cour des comptes relève que les contrôles de cohérence trimestriels par le Sepac, prévus par le fascicule inventaire du 15 juillet 2024 rédigé par le Sepac à destination des cabinets, n'ont pas été réalisés depuis le début de la législature et que les listes des inventaires physiques au format PDF ne sont pas transmises annuellement au Sepac tel que prévu dans le fascicule précité[173]. Par conséquent, la Cour constate l'absence de réconciliation entre les actifs immobilisés enregistrés en comptabilité et l'inventaire physique.

Dans sa réponse, la directrice du Sepac indique que ses services ne disposaient pas, ni au moment de réaliser ces contrôles trimestriels ni au moment du changement de législature, de tous les inventaires mis à jour par les cabinets.
La ministre-présidente, dans sa réponse, indique que les constats résultent pour partie des limites des outils actuellement disponibles et que la tenue des inventaires au moyen d'Access n'étant pas simultanée, certaines difficultés de rapprochement entre données comptables et d'inventaire peuvent subsister.

1.4 Examen des procédures internes

1.4.1 Cycle des immobilisés et inventaire physique

1.4.1.1 Changement de législature

La Cour des comptes constate que le fascicule inventaire du 15 juillet 2024 rédigé par le Sepac à destination des cabinets prévoit que lors d'un changement de législature, la remise-reprise s'effectue entre le secrétaire de cabinet sortant et le secrétaire de cabinet entrant, avec intervention du Sepac pour procéder au nettoyage de la base de données.

[170] Valeur nette comptable.
[171] Arrêté ministériel du 7 septembre 2023 modifiant l'arrêté ministériel du 29 juin 2021 arrêtant les règles d'évaluation et d'amortissement de la Communauté française tel que modifié par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2022.
[172] Quatre biens d'une valeur totale de 12.629,69 euros sur un échantillon de 39 pièces représentant 331 milliers d'euros.
[173] Point 3.4.8 du fascicule inventaire.

La Cour des comptes constate que, lors du dernier changement de législature, le Sepac a supprimé de la base de données les biens identifiés comme retirés (déclassés, perdus, volés) mais qu'il ne contrôle pas l'existence et la conformité des pièces justificatives des sorties d'inventaire que sont les procès-verbaux de déclassement, de perte ou de vol. En outre, la Cour relève que, selon le décompte du Sepac, 2.725 biens repris dans les inventaires physiques des cabinets sortants n'ont pas été repris par un cabinet entrant. Contrairement à la procédure en vigueur, aucun procès-verbal de sortie d'inventaire ne précise si ces biens ont été déclassés, déclarés perdus ou volés.

1.4.1.2 Entrées et sorties de l'inventaire physique

La Cour des comptes constate que si le fascicule inventaire du 15 juillet 2024 prévoit désormais l'enregistrement immédiat des biens entrants, tel n'a pas été le cas en pratique et aucune date d'entrée n'a été indiquée dans l'inventaire. De plus, si ce fascicule comprend, comme recommandé, la procédure de sortie d'inventaire et distingue à présent les notions d'obsolescence, de perte et de vol, celle-ci n'est pas toujours suivie par les cabinets.

Par ailleurs, la Cour des comptes constate, s'agissant des biens en carence, que le fascicule ne précise pas encore la procédure à suivre lorsque le bien n'est pas retrouvé, ni le délai raisonnable au-delà duquel le bien peut être considéré comme perdu. De plus, la date de mise en carence n'est pas disponible dans le fichier inventaire, si bien qu'il ne permet pas de détecter des biens non localisés depuis longtemps et qui devraient être considérés comme définitivement perdus.

Enfin, la Cour des comptes constate qu'aucune procédure interne de détection de l'absence d'enregistrement à l'inventaire de biens durables nouvellement acquis n'a été mise en œuvre.

1.4.1.3 Tenue de l'inventaire physique

La Cour des comptes constate que des biens datant d'anciennes législatures sont toujours inscrits à l'inventaire physique, alors qu'ils ne sont pas localisés ni déclassés.

De plus, 5 des 47 biens échantillonnés dans les différents inventaires n'ont pas pu être retrouvés par la Cour des comptes lors du contrôle physique opéré et ceux-ci ne faisaient pas l'objet d'une mise à disposition documentée dans la base de données Access.

1.4.2 Cycle des rémunérations

Au 31 décembre 2025, les effectifs des cabinets se présentaient comme suit.

Tableau 46 – Répartition au 31 décembre 2025 des effectifs des cabinets selon le statut, après transferts (en ETP)

	Désignés	Détachés à titre gratuit	Détachés avec remboursement	Experts (gratuits et rémunérés)	Total
Cabinet 1	31,3	22,0	1,0	1,1	55,4
Cabinet 2	14,0	35,0	3,0	1,2	53,2
Cabinet 3	11,0	17,0	0,0	1,1	29,1
Cabinet 4	9,0	6,0	1,0	1,8	17,8
Cabinet 5	0,0	0,0	0,0	1,1	1,1
Cabinet 6	1,0	2,0	0,0	1,2	4,2
Service du gouvernement	3,5	2,0	0,0	0,4	5,9
Sepac	2,0	0,0	0,0	0,8	2,8
Total	**71,8**	**84,0**	**5,0**	**8,7**	**169,5**

Source : Sepac

Tableau 47 – Consommation (en liquidation) des crédits alloués au personnel des cabinets[174] (en euros)

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	12.738.975	13.504.684	14.491.397	10.873.082	9.337.727

Source : comptés généraux

1.4.2.1 Évolution des détachés à titre gratuit

Au 31 décembre 2025, les détachés à titre gratuit représentent 49,6 % de l'effectif des cabinets. Ils proviennent du ministère de la Communauté française (47 ETP), de l'enseignement (24 ETP), d'organismes dépendant notamment de la Communauté française (6 ETP), du service public de Wallonie (5 ETP) et d'organismes dépendant de la Région wallonne (2 ETP).

D'après le coût salarial 2025 du personnel détaché du ministère de la Communauté française, la Cour des comptes a estimé le coût annuel moyen d'un ETP à 83.200 euros. En prenant pour hypothèse que ce coût moyen s'applique aux autres administrations d'origine, le coût des 84 ETP détachés à titre gratuit peut être estimé à un montant de l'ordre de 7,0 millions d'euros en 2025 alors qu'il était de l'ordre de 8,5 millions en 2022[175]. En tenant compte du coût de ces détachements, les dépenses de personnel des cabinets ministériels s'élèvent à environ 16,3 millions d'euros en 2025, comparés à 22 millions d'euros en 2022.

1.4.2.2 Respect des normes applicables au personnel des cabinets

La Cour des comptes a vérifié, au moyen d'un échantillon de 37 dossiers du personnel, le respect des règles édictées[176] par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 et par la circulaire du 25 avril 2025 précités, sans détecter de problèmes majeurs.

1.4.2.3 Rémunérations et majorations

Les rémunérations, les allocations et les majorations, prévues par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024, sont fixées à l'indice 138,01.

Les agents désignés perçoivent une allocation annuelle tenant lieu de traitement dont le montant non indexé varie[177] de 11.942,00 euros à 66.115,99 euros. Les agents détachés qui continuent à percevoir la rémunération de leur administration d'origine perçoivent une allocation annuelle d'un montant compris entre 2.142,00 euros et 8.507,09 euros. Au 31 décembre 2025, 38 agents des cabinets et services d'appui bénéficiaient d'une majoration de leur allocation.

1.4.3 Cycle des achats

1.4.3.1 Portée du contrôle

La Cour des comptes constate que, depuis le début de la législature en juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025, la majorité des achats examinés relèvent soit de marchés de faible montant[178], soit de commandes passées dans le cadre de marchés conclus par d'autres pouvoirs adjudicateurs agissant comme centrales d'achat.

---

[174] Hors rémunérations des ministres.

[175] Cour des comptes, 35e Cahier – Fascicule II, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, p.138-154, octobre 2023, courdescomptes.be.

[176] À savoir : les conditions d'accès, le respect des barèmes, l'octroi des différentes primes, ainsi que les déclarations de cumul et les dispositions relatives à l'octroi des allocations forfaitaires de départ.

[177] Les montants varient selon la fonction de l'agent (chefs de cabinet, niveau 1, collaborateurs, experts, personnel d'exécution).

[178] Dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros HTVA.

La Cour des comptes a vérifié le respect de la réglementation relative aux marchés publics pour :

- tous les marchés dont le montant estimé atteint 30.000 euros HTVA, contrôlés du point de vue de leur conception, de leur attribution et de leur exécution, soit 4 marchés pour un montant total de 1.237.692,36 euros HTVA attribué pour la Communauté française[179] ;
- un échantillon de 62 factures relatives à des marchés de faible montant conclus par les cabinets et le SePAC pour un montant total de dépenses de 284.565,12 euros HTVA[180] ;
- les commandes effectuées par les cabinets ministériels et le Sepac dans des marchés publics conclus par des pouvoirs adjudicateurs agissant en tant que centrales : un échantillon de trente-trois dépenses a été constitué pour un montant de 265.769,77 euros HTVA.

1.4.3.2 Constats généraux

La Cour des comptes a constaté que les registres des marchés publics des cabinets étaient incomplets sur la base de l'examen des données comptables et n'a pas pu valider le respect des obligations statistiques qui incombent aux cabinets en matière de marchés de faible montant[181].

De plus, la Cour des comptes constate que, pour une majorité des marchés de faible montant ou de commandes dans des accords-cadres passés par des centrales, les cabinets n'ont pas pu transmettre un dossier complet[182].

1.4.3.3 Les marchés publics atteignant 30.000 euros HTVA

À l'exclusion du marché d'acquisition de véhicules, il s'agit de trois marchés conjoints[183] de la Région wallonne et de la Communauté française relatifs à des services d'assurances et de presse. Ils ont été analysés dans le cadre de cet audit parce que le Sepac a été désigné, via conventions, pour assurer le suivi de la procédure de passation de ces marchés et leur exécution.

La Cour des comptes n'a décelé aucune irrégularité dans la conception, l'attribution et l'exécution de ces marchés et a pu vérifier que ses recommandations antérieures[184] en matière d'assurances ont été suivies par le Sepac, gestionnaire, à présent[185], des assurances pour l'ensemble des cabinets : le Sepac a procédé à un état des lieux des contrats et a remis en concurrence les contrats dont la durée excédait 4 ans.

1.4.3.4 Les marchés publics de faible montant

L'examen des 62 dépenses a permis de constater que les obligations prévues par la réglementation pour ces marchés ne sont pas entièrement respectées.

Ainsi, la Cour des comptes n'a pas trouvé de preuve suffisante de consultation de la concurrence ou a constaté un recours direct à un opérateur déterminé dans 14 cas et, lorsque les pièces ont été transmises, elles ne permettaient pas, dans 6 cas, de vérifier que la concurrence avait été organisée dans des conditions comparables garantissant l'égalité de traitement[186]. Lorsque la comparaison repose sur des captures d'écran ou des comparatifs issus de sites internet, la date de consultation n'apparaît pas sur ces documents dans 10 cas. S'ils ne sont pas accompagnés d'autres documents prouvant la mise en concurrence (5 cas), ces documents ne permettent pas de garantir le respect du prescrit légal puisqu'il ne peut être exclu que les captures aient été réalisées après la commande.

---

[179] Les marchés sont attribués au montant total de 3.295.805,96 euros HTVA, le solde étant mis à charge du budget régional wallon.
[180] Le montant total de ces marchés est supérieur : de nombreux marchés sont récurrents et ont donné lieu à l'émission de plusieurs factures. Il n'est cependant pas possible de l'identifier précisément au départ de la comptabilité.
[181] En vertu de l'art. 165, §2 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.
[182] Certains de ces documents étaient manquants : les preuves de consultation de la concurrence ou les demandes de prix ou les éléments relatifs à l'estimation du besoin ou les catalogues, inventaires, fiches de marché ou prix applicables.
[183] Au sens de l'article 48 de la loi du 17 juin 2016.
[184] 33e Cahier d'observations, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, 17 octobre 2021, courdescomptes.be.
[185] L'article 22, 2°, i), de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024.
[186] Les demandes d'offres ne sont pas produites ou apparaissent incomplètes, notamment quant aux quantités présumées, à la durée du marché, aux modalités de prestation ou aux critères pris en compte.

La Cour des comptes relève que, sauf rares exceptions, aucun document ne mentionne l'estimation du montant du marché, en méconnaissance des obligations légales[187]. Cette lacune est particulièrement sensible lorsque le montant s'approche du seuil de 30.000 euros HTVA, lorsque le marché est pluriannuel ou lorsqu'il porte sur les besoins de plusieurs cabinets. Ainsi, dans un marché relatif à des dépenses récurrentes, le montant total dépensé sur un an excède 30.000 euros HTVA et dans un marché d'achat de matériel informatique pour deux cabinets, l'estimation totale pour les deux cabinets aurait dû conduire au choix d'une autre procédure de marché.

1.4.3.5 Commandes passées via des centrales d'achat

La Cour des comptes n'a pas pu vérifier le respect, par les cabinets et le Sepac, des conditions des marchés et accords-cadres des centrales[188] lorsqu'ils ont commandé des fournitures ou services pour 12 des 33 dépenses examinées, faute de documents suffisants permettant cette vérification, tels que les catalogues, inventaires, fiches de marché, prix applicables ou conditions actualisées au moment de la commande. Dans 6 autres cas, les pièces disponibles font apparaître que les articles commandés ne correspondaient pas à ceux figurant dans l'inventaire ou le catalogue du marché passé par la centrale. Ils auraient donc dû faire l'objet d'une mise en concurrence.

Tableau de suivi des recommandations

✓	Mise en œuvre complète	~	Mise en œuvre en cours	✗	Absence de mise en œuvre
✸	Nouvelle recommandation	?	Aucune information reçue	⊘	Pas d'évaluation

Thématique	Recommandation	Voir point	Année du contrôle	Statut lors du présent contrôle
Cellules de fin de cabinet	Insérer des dispositions transitoires relatives aux cellules de fin de cabinet dans l'arrêté qui s'appliquera à la prochaine législature	/	2021	✓
Transparence	Rendre publique la circulaire relative au fonctionnement des cabinets	/	2023	✗
	Fournir dans les documents budgétaires une information complète et appropriée au Parlement sur le coût des agents détachés à titre gratuit	1.2.3.1	2021	✗
Immobilisés	Procéder à la réconciliation entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique	1.3	2026	✸

[187] Art. 92 de la loi du 17 juin 2016.

[188] Les cabinets ministériels et le Sepac recourent principalement à des marchés passés par le Service public de Wallonie, le ministère de la Communauté française, l'Etnic et le Forem. Les cabinets y sont effectivement désignés comme pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires.

Frais de restaurant	Adopter des normes claires concernant le remboursement des frais de mission et de restaurant et en fixer le montant maximum[189]	/	2023	
Changement de législature : inventaires	Encadrer plus strictement la période sensible du changement de législature : toute sortie d'un bien de l'inventaire doit être justifiée et retracée	1.4.1.1	2021	
	Enregistrer les biens dans l'inventaire dès leur réception physique en indiquant la date d'entrée et les sortir de l'inventaire dès leur obsolescence en indiquant la date de la sortie	1.4.1.2	2021	
	Modifier la circulaire du gouvernement fixant les procédures relatives au fonctionnement des cabinets ministériels afin d'apporter des précisions sur les notions de déclassement et de sortie des biens de l'inventaire	1.4.1.2	2021	
Entrées et sorties d'inventaire	Établir une procédure pour sortir les biens mis en carence de l'inventaire et spécifier la date de leur mise en carence dans celui-ci	1.4.1.2	2023	
	Prévoir une procédure interne de détection de l'absence d'enregistrement à l'inventaire de biens durables nouvellement acquis par les cabinets	1.4.1.2	2023	
Tous les marchés publics	Veiller à conserver l'ensemble des pièces justificatives relatives aux marchés publics	1.4.3.2	2026	
Marchés d'assurances	Vérifier la durée des contrats d'assurances en cours et remettre en concurrence les contrats conclus depuis plus de 4 ans ou, s'ils ont été passés par une centrale, vérifier que le délai de validité du marché passé en centrale n'est pas échu	1.4.3.3	2021	
Marchés de faible montant	Justifier de manière adéquate le recours à l'hypothèse du monopole dans le chef d'un opérateur économique	1.4.3.4	2021	
	Veiller à ce que les documents comprennent la date de la consultation lorsque les preuves de consultation de la concurrence consistent dans des captures d'écran	1.4.3.4	2021	

[189] Dans sa réponse, la ministre-présidente indique que le gouvernement prend acte de la recommandation de la Cour et poursuivra, avec le Sepac, la réflexion visant à améliorer l'encadrement et l'harmonisation des pratiques afin de garantir un équilibre entre les exigences de contrôle, la bonne gestion des deniers publics et les contraintes inhérentes à l'exercice des fonctions ministérielles.

Recours aux centrales d'achat	• Conserver les documents attestant de la conformité des commandes réalisées dans les marchés des centrales aux fournitures et services mis en concurrence • Commander uniquement les fournitures et services mis en concurrence	1.4.3.5	2021	

Chapitre 2

Suivi des recommandations formulées dans les audits thématiques

Conformément aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Issai), la Cour des comptes s'est intéressée aux suites données aux recommandations formulées dans ses rapports d'audit suivants :

- Subventions aux centres de jeunes par la Communauté française[190] ;
- Stratégie numérique de la Communauté française dans l'enseignement obligatoire[191] ;
- Continuité du service public au sein de l'enseignement fondamental en Communauté française[192].

La Cour a contacté les audités par courriel pour connaître les suites données à chacune des recommandations. Les raisons pour lesquelles il n'aurait pas été donné suite à certaines d'entre elles devaient également être détaillées.

L'évaluation de la Cour des comptes se fonde donc sur un suivi simplifié, qui s'appuie sur les déclarations des audités et sur les documents transmis pour les étayer. La Cour n'a pas mené de travaux d'audit (tels que des entretiens, tests sur un échantillon de dossiers, analyses documentaires approfondies) pour apprécier la réalité et la qualité des actions mises en place.

Les résultats de ces suivis sont disponibles dans l'application en ligne Monitor[193] que la Cour des comptes utilise pour présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations. Monitor contient les suivis des recommandations formulées par la Cour, hormis celles reprises dans ses rapports sur les contrôles des comptes. Les rapports d'audit sont conservés dans Monitor jusqu'à 7 ans après la date de leur publication. Pour chaque recommandation, le statut d'évaluation le plus récent attribué par la Cour à sa mise en œuvre est précisé.

---

[190] Cour des comptes, *Subventions aux centres de jeunes par la Communauté française*, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, mai 2024, 46 p., courdescomptes.be.

[191] Cour des comptes, *Stratégie numérique de la Communauté française dans l'enseignement obligatoire*, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, mai 2024, 59 p., courdescomptes.be.

[192] Cour des comptes, *Continuité du service public au sein de l'enseignement fondamental en Communauté française*, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, février 2024, 81 p., courdescomptes.be.

[193] Cour des comptes, *Monitor*.

Chapitre 3

Comptage des élèves 2026

Comme prévu par la loi, la Cour des comptes adresse chaque année à la Chambre des représentants son rapport relatif au contrôle du comptage des élèves en Communauté française et en Communauté flamande.

Dans son rapport annuel 2021, la Cour des comptes a présenté les corrections liées à son contrôle des 20 dernières années, après en avoir rappelé les bases légales et la méthode[194]*. Désormais, la Cour publie les résultats de son contrôle annuel dans ses cahiers adressés au Parlement de la Communauté française et au Parlement de la Communauté flamande.*

3.1 Rôle de la Cour des comptes

La Cour des comptes a, entre autres, pour mission d'assurer la bonne mise en œuvre de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et régions et la concordance des moyens versés aux entités fédérées avec les dispositions de cette loi.

Les recettes TVA attribuées aux communautés dépendent des paramètres macro-économiques et démographiques suivants :

- l'indice des prix à la consommation, tel qu'établi par le Bureau fédéral du plan (BFP) dans ses budgets économiques (en février et en septembre) ;
- la croissance réelle du PIB, également établie dans les budgets économiques du BFP ;
- la population répartie entre les communautés flamande et française :
  - pour la Communauté française : le nombre de personnes de moins de 18 ans habitant la région de langue française au 30 juin de l'année précédente, augmenté de 80 % de la population de moins de 18 ans du territoire bilingue de Bruxelles-Capitale à la même date ;
  - pour la Communauté flamande : le nombre de personnes de moins de 18 ans habitant la région de langue néerlandaise au 30 juin de l'année précédente, augmenté de 20 % de la population de moins de 18 ans du territoire bilingue de Bruxelles-Capitale à la même date ;
- le nombre d'élèves âgés de 6 à 17 ans régulièrement inscrits au sein des réseaux d'enseignement de ces deux communautés.

Les trois premiers paramètres servent à déterminer annuellement le montant des recettes TVA globalement attribuées aux deux communautés. Le quatrième paramètre permet de répartir entre les deux communautés[195] le montant globalement attribué des recettes TVA, tel que déterminé plus haut.

La loi spéciale précitée a confié à la Cour des comptes la mission spécifique d'arrêter ce nombre d'élèves. La loi du 23 mai 2000 fixant les critères visés à l'article 39, § 2, de la loi spéciale a défini de manière précise le nombre d'élèves à prendre en compte pour chaque année budgétaire, notamment pour le calcul de la répartition de la TVA entre les communautés.

---

[194] Cour des comptes, « Comptage des élèves : 20 ans de contrôle », *Rapport annuel 2021*, juin 2022, p. 33-37, courdescomptes.be.

[195] Pour la Communauté germanophone, les recettes TVA attribuées sont déterminées sur la base de l'indice des prix à la consommation, de la croissance réelle du PIB et de la population de moins de 18 ans habitant le territoire de la région linguistique germanophone au 30 juin pour chacune des années N-1 à N-5.

Ces critères sont le nombre d'élèves âgés de 6 à 17 ans inclus régulièrement inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire organisé ou subventionné par la Communauté concernée, sachant que :

- sont pris en considération, par année scolaire, les élèves qui atteignent l'âge de 6 ans pendant l'année civile au cours de laquelle débute l'année scolaire concernée et les élèves qui atteignent l'âge de 18 ans pendant l'année civile au cours de laquelle l'année scolaire concernée prend fin ;
- sont exclus du comptage les élèves identifiés comme ayant fait l'objet de ramassages concurrentiels sur le territoire d'une autre communauté ;
- le comptage intervient chaque année sur la base de données arrêtées au 15 janvier pour la Communauté française et au 1er février pour la Communauté flamande[196].

La Cour des comptes contrôle l'adéquation et l'exactitude des données qui lui sont fournies par les services des communautés française et flamande au plus tard le 15 mai. La Cour doit pouvoir constater que les fichiers transmis par les communautés sont conformes aux instructions qu'elle leur adresse. La Cour doit également pouvoir s'assurer que les données reprises dans ces fichiers respectent les critères cumulatifs définis par la loi du 23 mai 2000 rappelés ci-avant.

3.2 Résultats du contrôle du comptage des élèves 2026

La Cour des comptes a constaté que les fichiers transmis par la Communauté française et la Communauté flamande le 11 mai 2026 étaient adéquats. Les exigences techniques ont été respectées en 2025, comme cela a toujours été le cas depuis l'entrée en vigueur de la loi du 23 mai 2000.

En outre, sur la base d'un contrôle global de ces fichiers[197], d'un sondage statistique et d'un examen des listes de ramassages concurrentiels, la Cour des comptes a constaté que 28 élèves doivent être retirés du fichier de la Communauté française et 24 de celui de la Communauté flamande. Ces ajustements sont comparables ou relativement proches des corrections précédentes (avec une moyenne, calculée depuis l'entrée en vigueur de la loi du 23 mai 2000, de 15 élèves retirés des fichiers en Communauté française et de 18 élèves retirés des fichiers en Communauté flamande[198]).

Tableau 48 – Ajustements résultant du contrôle du comptage des élèves 2025

	Communauté flamande		Communauté française	
Effectifs initiaux	**919.986**		**649.823**	
Contrôle global	-23	+ 0	-28	+ 0
Échantillon	- 1	+ 0	- 0	+ 0
Ramassages concurrentiels	- 0	+ 0	- 0	+ 0
Total des ajustements	**-24**		**-28**	
Effectifs ajustés	**919.962**		**649.795**	

Source : Cour des comptes

[196] La loi du 23 mai 2000 indique que « *le comptage intervient chaque année sur la base des données […] arrêtées à une date fixée entre le 15 janvier et le 1er février, ces deux dates étant incluses* ». Ces dates différentes pour chaque communauté correspondent aux dates de comptage des élèves pour le financement des établissements scolaires fixées (par l'article 3 de la loi du 29 mai 1959 pour la Communauté française et par les articles 132 et 137 bis du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental et les articles 169 et 299 de l'arrêté du gouvernement flamand du 17 décembre 2010 portant la codification relative à l'enseignement secondaire pour la Communauté flamande).

[197] Les élèves satisfont-ils aux critères d'âge ? S'agit-il d'établissement d'enseignement organisé ou subventionné par une communauté, du niveau primaire ou secondaire ?

[198] Moyenne calculée de 2000 à 2026, en faisant abstraction des résultats des contrôles des comptages 2004 et 2007, pour lesquels les ajustements ont été exceptionnellement plus élevés en Communauté flamande (respectivement 222 et 226 élèves).

3.3 Effets du contrôle de la Cour des comptes sur la clé de répartition des recettes TVA attribuées

Les corrections liées au contrôle de la Cour des comptes et leur effet sur la clé de répartition sont illustrés dans les tableaux suivants, pour les 5 dernières années.

Tableau 49 – Corrections liées au contrôle sur le total des élèves (en nombre d'élèves)

Année	Avant correction par la Cour des comptes			Correction		Après correction par la Cour des comptes		
	FR	VL	Total	FR	VL	FR	VL	Total
2022	655.766	903.650	**1.559.416**	-12	-29	655.754	903.621	**1.559.375**
2023	658.558	915.729	**1.574.287**	-29	-32	658.529	915.697	**1.574.226**
2024	656.847	919.931	**1.576.778**	-28	-10	656.819	919.921	**1.576.740**
2025	653.253	921.415	**1.574.668**	-25	-33	653.228	921.382	**1.574.610**
2026	649.823	919.986	**1.569.809**	-28	-24	649.795	919.962	**1.569.757**

Source : Cour des comptes

Tableau 50 – Effets du contrôle sur la clé de répartition des recettes TVA attribuées (en pourcentage)

Année	Avant correction par la Cour des comptes			Après correction par la Cour des comptes		
	FR	VL	Total	FR	VL	Total
2022	42,0520 %	57,9480 %	100 %	**42,0524 %**	**57,9476 %**	100 %
2023	41,8321 %	58,1679 %	100 %	**41,8319 %**	**58,1681 %**	100 %
2024	41,6575 %	58,3425 %	100 %	**41,6568 %**	**58,3432 %**	100 %
2025	41,4851 %	58,5149 %	100 %	**41,4851 %**	**58,5149 %**	100 %
2026	41,3950 %	58,6050 %	100 %	**41,3946 %**	**58,6054 %**	100 %

Source : Cour des comptes

Avant l'adoption de la loi du 23 mai 2000, de 1989 à 1999, la clé de répartition entre les deux communautés du montant globalement attribué des recettes TVA était fixe : 42,45 % pour la Communauté française et 57,55 % pour la Communauté flamande.

Le montant des recettes TVA attribuées s'est finalement réparti comme suit entre les communautés en 2023, 2024 et 2025. Ce montant étant de l'ordre de 20,8 à 22,1 milliards, un élève en plus ou en moins correspond à une variation à la hausse ou à la baisse d'environ 14.070 euros[199].

Tableau 51 – Calcul de la part de TVA attribuée aux communautés

	2023 définitif		2024 définitif		2025 définitif	
	Montant (euros)	Part (%)	Montant (euros)	Part (%)	Montant (euros)	Part (%)
Communauté flamande	12.093.272.396,77	58,17	12.544.892.393,42	58,34	12.923.215.442,68	58,51
Communauté française	8.696.949.512,96	41,83	8.956.990.520,87	41,66	9.162.113.192,13	41,49
Montant total	**20.790.221.909,73**	**100**	**21.501.882.914,29**	**100**	**22.085.328.634,81**	**100**

Source : Cour des comptes

[199] Soit la TVA totale divisée par le nombre total d'élèves de 6 à 18 ans en 2025.

Chapitre 4

Suivi du Plan européen de relance et de résilience (FRR[200])

4.1 Plan européen de relance et de résilience

Le contexte général du FRR a été décrit dans le 34e Cahier d'observations[201] de la Cour des comptes.

Pour rappel, l'obtention du financement lié aux différents axes de ce plan dépend de l'atteinte de jalons et cibles[202] définis entre la Commission européenne et l'État belge. Une décision d'exécution révisée du Conseil (CID[203]), approuvée en août 2026, a modifié les modalités d'évaluation de la cible relative aux travaux réalisés sur les bâtiments. Désormais, l'atteinte de cette cible est appréciée sur la base de la superficie totale concernée par les travaux, sans distinction entre les constructions neuves et les rénovations.

4.2 État d'avancement des projets

L'enveloppe de 378,0 millions[204] d'euros allouée par la Commission européenne est destinée à couvrir des dépenses liées à des projets, répartis autour de huit axes, au cours des années 2021 à 2026[205]. Après cinq années, les dépenses liquidées dans le cadre du FRR représentent 38,5 % de l'enveloppe. Le graphique suivant expose les dépenses budgétaires agrégées imputées (crédits de liquidation) au cours des exercices 2021 à 2025 en regard des prévisions de dépenses pour l'exercice 2026.

---

200 « *Facilité pour la Reprise et la résilience* » - « *Recovery and Resilience Facility* » - *RRF*.

201 Cour des comptes, *34e Cahier d'observations – Fascicule II*, rapport au Parlement de la Communauté française, Bruxelles, octobre 2022, p. 76, courdescomptes.be.

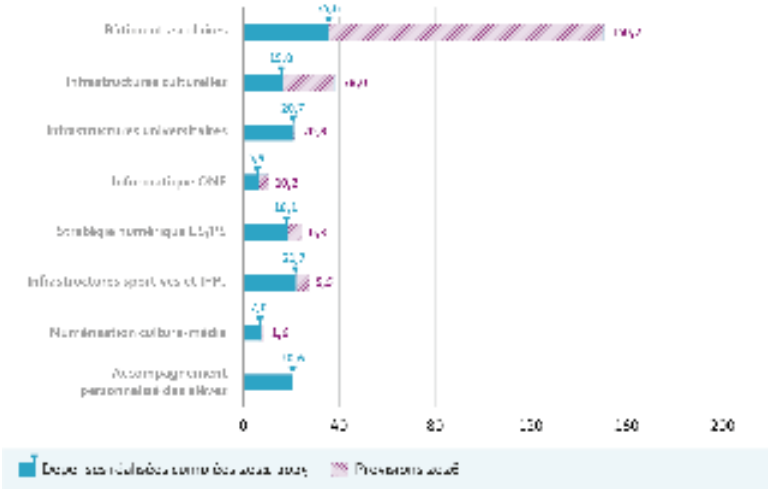
202 Les jalons représentent des étapes telles que l'adoption d'une loi ou d'un décret spécifique et les cibles représentent des objectifs quantitatifs chiffrés tels qu'un nombre de bâtiments ou de mètres carrés à rénover.

203 *Council implementing decision*.

204 Ce montant ne tient pas compte des 23,4 millions d'euros des moyens complémentaires octroyés sous forme de subsides européens destinés à financer des mesures visant à accroître la résilience, la sécurité et la durabilité du système énergétique de l'Union grâce à la diminution de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à la diversification des approvisionnements énergétiques au niveau de l'Union européenne dans le cadre de l'initiative RepowerEU.

205 Le délai pour l'exécution complète des projets étant fixé à septembre 2026 par la Commission européenne.

Graphique 12 – Consommations et prévisions budgétaires – *Facilité pour la reprise et la résilience (FRR)*



Source : Cour de comptes

Selon l'administration, l'adaptation de la cible relative aux bâtiments facilite la démonstration de l'atteinte des objectifs convenus avec la Commission européenne et conforte la perspective d'un versement intégral des financements européens prévus. Le MFWB estime par ailleurs que l'ensemble des jalons et cibles relevant de la Communauté française ont été atteints au 31 août 2026 et que la dernière demande de paiement permettra la libération intégrale de l'enveloppe attribuée.

D'un point de vue budgétaire, les liquidations réalisées au cours de l'exercice 2025 atteignent près de 75,0 millions d'euros contre 28,7 millions d'euros en 2024. Les prévisions ajustées 2026 indiquent que cette tendance devrait se poursuivre. Malgré l'accélération de l'exécution des projets depuis 2025, la Cour des comptes relève que les imputations sont inférieures aux prévisions de liquidations actualisées pour 2025 (195 millions d'euros).

Si la Communauté française réalise l'ensemble de ses objectifs lui permettant de respecter les conditions d'obtention du financement, elle restera néanmoins soumise à des obligations de contrôles et d'audits jusqu'en 2031.

Par ailleurs, le constat dressé l'an dernier par la Cour des comptes relatif à l'absence d'un tableau centralisé détaillé[206] par projet demeure inchangé. De plus, la Cour relève la nécessité de continuer à suivre les indicateurs sur lesquels la Communauté française sera auditée.

En sa séance du 22 septembre 2026, le gouvernement a été informé de l'atteinte des derniers jalons et cibles, de la révision de la cible[207] relative aux bâtiments publics ainsi que du dépôt de la sixième

[206] Ce tableau devrait reprendre, entre autres, le montant budgétisé, la consommation des crédits, la projection des consommations par année jusqu'au terme du projet, les objectifs à atteindre et, enfin, les moyens alloués par la Communauté française au Saca en termes de préfinancement ainsi que la libération des subventions allouées par l'Union européenne au bénéfice de la Communauté française.

[207] Révision approuvée par le Conseil Ecofin le 28 août 2026.

et dernière demande de paiement. Aussi, il a pris acte de la clôture de la mise en œuvre des mesures du FRR relevant de la Communauté française au 31 août 2026.

La Cour des comptes renvoie également à son rapport[208] sur le pilotage par la Communauté française des fonds européens du plan pour la reprise et la résilience.

Recommandation

Établir un tableau centralisé permettant un pilotage budgétaire pluriannuel actualisé de l'ensemble des projets retenus dans le cadre du FRR en regard des objectifs à atteindre

4.3 Paiement des tranches du plan

La Communauté française a reçu le versement relatif à la quatrième demande de paiement (43,1 millions d'euros). La cinquième demande (17,9 millions d'euros) a également fait l'objet d'une évaluation positive de la Commission européenne. Enfin, la sixième et dernière demande de paiement (101,7 millions d'euros) a été introduite le 25 septembre 2026 et est en cours d'examen par les instances européennes[209].

[208] Cour des comptes, *Le pilotage par la Communauté française des fonds européens du plan pour la reprise et la résilience*, rapport au Parlement wallon, Bruxelles, novembre 2024, courdescomptes.be.

[209] Un retour de la Commission est attendu pour le 23 novembre 2026.

ANNEXE

Synthèse des constats

✓	Mise en œuvre complète	~	Mise en œuvre en cours	✗	Absence de mise en œuvre
✱	Nouvelle recommandation	/	Pas d'évaluation	n.a.	Non applicable

	AEF	Aeqes	AFSE	CCA	CUR	FBSCF	FBSELS	FBSEOS	FCNP	FGBS	MRM	OPC	PIEBS	PPT	SFMQ	SGPGI	Sport
1. Contrôle interne et audit interne																	
Généralités																	
Existence des procédures budgétaires et comptables écrites	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	~	✓	~	✓	✓	✗	~	✓	✓	✓
Mise en œuvre d'un contrôle interne répondant aux objectifs fixés (art. 46 du décret du 20 décembre 2011)	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~	~
Existence d'un audit interne indépendant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sécurisation des actifs																	
Existence d'un inventaire physique annuel complet	✓	n.a.	✗	n.a.	✗	✗	n.a.	✗	n.a.	✗	✗	✓	n.a.	✗	✓	✗	✗
Mise en concordance de l'inventaire comptable avec l'inventaire physique	✗	n.a.	✗	n.a.	✗	✗	n.a.	✗	n.a.	✗	✗	✓	n.a.	✗	✓	✗	✗

	AEF	Aeqes	AFSE	CCA	CUR	FBSCF	FBSELS	FBSEOS	FCNP	FGBS	MRM	OPC	PIEBS	PPT	SFMQ	SGPGI	Sport
Séparation de fonctions et désignation des acteurs financiers																	
Désignation des acteurs financiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Organisation d'une séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable-trésorier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et contrôle des données fournisseurs exercés par une cellule externe au service en cas de cumul de la fonction de comptable et de trésorier	n.a.	✓	n.a.	n.a.	n.a.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et contrôle des données clients exercés par une cellule externe au service en cas de cumul de la fonction de comptable et de trésorier	n.a.	✗	n.a.	n.a.	n.a.	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	~
Contrôle des receveurs-trésoriers																	
Reddition du compte de gestion 2024 du receveur-trésorier et transmission à la Cour avant le 1er mars 2025	✗	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2. Tenue des comptabilités générales et budgétaires																	
Complétude des comptes annuels																	
Bilan et compte de résultats	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	n.a.	n.a.	✓	✓	n.a.	n.a.
Compte d'exécution du budget	✓	✓	~	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Concordance de la structure du CEB avec celle du budget	✗	~	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	~	~

	AEF	Aeges	AFSE	CCA	CUR	FBSCF	FBSELS	FBSEOS	FCNP	FGBS	MRM	OPC	PIEBS	PPT	SFMQ	SGPGI	Sport
Mise en place d'une comptabilité en partie double	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Comptabilité budgétaire en lien avec la comptabilité générale	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mise en place d'une comptabilité des engagements	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Absence d'articles de base non ventilés dans le budget des dépenses	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Existence de règles d'évaluation	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Affectation du résultat économique	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Respect du principe d'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés	✓	✗	✓	〰	✓	✗	✗	✗	n.a.	✗	〰	✓	n.a.	n.a.	✓	✓	✓
Concordance entre les prévisions budgétaires renseignées dans le CEB et celles approuvées par le Parlement	✗	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Concordance entre les dépenses du CEB et les données du logiciel comptable	✗	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✓	✗	✓	✗
Mention du solde à reporter dans le CEB	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Comptabilisation des droits et engagements hors bilan	〰	✓	✗	✗	〰	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	n.a.	✗	✗	✓	✓

Ce rapport est disponible uniquement en version électronique,
sur courdescomptes.be.

DÉPÔT LÉGAL
ISSN 2736-2949

ADRESSE
Cour des comptes
Rue de la Régence 2
1000 Bruxelles

TÉL.
+32 2 551 81 11

courdescomptes.be

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

02 NOVEMBRE 2026

38ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE[1]

FASCICULE II - ANNEXE

[1] Voir doc. 333 (2026-2027) n°1.

Cour des comptes

38e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française

Fascicule II - Annexe

Rapport adopté le 27 octobre 2026 par la chambre française de la Cour des comptes

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article 73 du décret du 20 décembre 2011, la Cour des comptes transmet les comptes annuels de l'année 2025 des Services administratifs à comptabilité autonome au Parlement de la Communauté française avec ses observations.

Le fascicule II du Cahier reprend les résultats des contrôles réalisés par la Cour des comptes. Les comptes repris dans la présente annexe sont mis à disposition sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).

SERVICES ADMINISTRATIFS À COMPTABILITÉ AUTONOME – COMPTES ANNUELS 2025

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS 2025

AEF Europe Bilan - AEF Heur 13:11:45 Date 29.06.2026
Bruxelles Ledger OL RFBILA00/WEERMA01 Page 1

Société 3070 Domaine d'activité **** Montants en EUR

CSté T	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2024-16.2024)	Pér.comparaison (01.2025-16.2025)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
		********** A C T I F **********					
		A C T I F I M M O B I L I S E					
		III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
		C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT					
3070		243000 Matériel informatique (VA)	24.358,27	23.272,41	1.085,86	4,7	
3070		243009 Amortissements actés sur matériel infor	20.912,44-	21.465,11-	552,67	2,6	
3070		244000 Mobilier, matériel et machines de burea	36.805,87	37.275,65	469,78-	1,3-	
3070		244009 Amort actés sur mobil, matéri et mach.d	31.422,78-	35.587,63-	1.164,85	3,3	
		TOTAL C :	5.828,92	3.495,32	2.333,60	66,8	*4*
		TOTAL III :	5.828,92	3.495,32	2.333,60	66,8	*3*
		TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	5.828,92	3.495,32	2.333,60	66,8	*2*
		A C T I F S C I R C U L A N T S					
		VII. CREANCES A UN AN AU PLUS					
		A. CREANCES COMMERCIALES					
3070		400000 Clients (Collectif)	48.404,00	44.800,50	3.603,50	8,0	
3070		400100 Clients (Projets)	1.036.513,95	13.993.175,77	12.956.661,82-	92,6-	
3070		402002 CREANCE ERASMUS + 2015	84.760,07-	84.760,07-	0,00		
3070		402003 CREANCE ERASMUS + 2016	809.141,17-	809.141,17-	0,00		
3070		402004 CREANCE ERASMUS + 2017	0,01-	0,01-	0,00		
3070		402005 CREANCE ERASMUS + 2018	0,01-	0,01-	0,00		
3070		402006 CREANCE ERASMUS + 2019	246.580,01-	246.580,01-	0,00		
3070		402007 CREANCE ERASMUS + 2020	5.545.521,41-	0,00	5.545.521,41-		
3070		402008 CREANCE ERASMUS + 2021-2027	83.011.999,75-	96.003.631,89-	12.991.632,14	13,5	
3070		402700 Créances ER BELGICA 2007	109.229,96	109.229,96	0,00		
3070		402701 Créances Erasmus CFWB 2007	173.214,00	173.214,00	0,00		
3070		402702 Créances FAME 2007	48.000,00	48.000,00	0,00		
3070		402704 Créances ER BELGICA 2008	96.964,00	96.964,00	0,00		
3070		402705 Créances Erasmus CFWB 2008	213.659,75	213.659,75	0,00		
3070		402706 Créances FAME 2008	1.038.024,00	1.038.024,00	0,00		
3070		402708 Créances ER BELGICA 2009	89.943,80	89.943,80	0,00		
3070		402709 Créances Erasmus CFWB 2009	243.322,23	243.322,23	0,00		
3070		402710 Créances FAME 2009	1.514.170,99	1.514.170,99	0,00		
3070		402712 Créances FAME 2014	8.993,25	8.993,25	0,00		
3070		402713 Créances ER BELGICA 2014	6.400,98-	6.400,98-	0,00		
3070		402714 Créances CPLT ERASMUS 2014	449.275,05-	449.275,05-	0,00		
3070		402715 CREANCES AESI-LG 2014	33.050,00-	33.050,00-	0,00		
3070		402716 Créances FAME 2015	40.615,50-	40.615,50-	0,00		
3070		402717 Créances ER BELGICA 2015	14.067,77-	14.067,77-	0,00		
3070		402718 Créances CPLT ERASMUS 2015	49.020,96-	49.020,96-	0,00		
3070		402719 CREANCES AESI-LG 2015	36.550,00-	36.550,00-	0,00		
3070		402720 Créances FAME 2016	13.120,00-	13.120,00-	0,00		
3070		402721 Créances ER BELGICA 2016	659,76-	659,76-	0,00		
3070		402722 Créances CPLT ERASMUS 2016	9.572,59	9.572,59	0,00		
3070		402723 CREANCES AESI-LG 2016	39.350,00-	39.350,00-	0,00		
3070		402724 Créances FAME 2017	59.431,00-	59.431,00-	0,00		
3070		402725 Créances ER BELGICA 2017	51.679,57	51.679,57	0,00		
3070		402726 CREANCES AESI-LG 2017	42.350,00-	42.350,00-	0,00		
3070		402727 Créances CPLT ERASMUS 2017	178.000,00-	178.000,00-	0,00		
3070		402728 Créances FAME 2018	338.916,00-	338.916,00-	0,00		
3070		402729 Créances ER BELGICA 2018	31.813,96	31.813,96	0,00		
3070		402730 Créances ER BELGICA 2019	5.258,00-	5.258,00-	0,00		
3070		402731 Créances FAME 2019	177.851,61-	177.851,61-	0,00		
3070		402732 CREANCES AESI-LG 2019	40.300,00-	40.300,00-	0,00		
3070		402733 Créances ER BELGICA 2020	33.171,00	33.171,00	0,00		
3070		402734 Créances FAME 2020	1.306.981,10-	1.306.981,10-	0,00		
3070		402735 CREANCES AESI-LG 2020	43.800,00-	43.800,00-	0,00		
3070		402736 Créances ER BELGICA 2021-2027	108.059,12-	158.933,66	266.992,78-	168,0-	
3070		402737 Créances FAME 2021-2027	4.310.238,00-	4.363.455,32-	53.217,32	1,2	
3070		402738 CREANCES AESI-LG 2021-2027	132.950,00-	132.264,29-	685,71-	0,5-	
3070		402801 C.E. Experts Bologne 2009	3.957,56	3.957,56	0,00		
3070		406000 acomptes sur fonctionnement	5.125,00	0,00	5.125,00		
3070		440100 Centralisateurs projets	671.127,45	60.247,95	610.879,50	1013,9	
		TOTAL A :	91.697.360,22-	86.591.955,96-	5.105.404,26-	5,9-	*4*
		B. AUTRES CREANCES					
3070		412303 Avances projet Comenius AS 2010	0,40	0,40	0,00		
3070		412342 Avances projets Comenius FC 2009	0,01-	0,01-	0,00		
3070		412709 Avances projets Erasmus CFWB 2009	0,01-	0,01-	0,00		
3070		412724 Avances projets Erabel 2013	4.335,27-	4.335,27-	0,00		
3070		412725 Avances projets FAME 2013	4.336,90	4.336,90	0,00		
3070		412728 Avances projets FAME 2014	0,27	0,27	0,00		
3070		412736 AVANCE CPLT ERASM 2016	30.745,60-	30.745,60-	0,00		
3070		412738 Avances projets FAME 2016	0,02	0,02	0,00		
3070		412753 Avances projets FAME 2021-2027	7.161.108,01	7.253.661,01	92.553,00-	1,3-	
3070		412754 Avances projets Erabel 2021-2027	331.977,00	980,00	330.997,00	33775,2	
3070		412755 Avances projets AESI 2021-2027	4.100,00	250,00	3.850,00	1540,0	
3070		412806 AVANCES MOB. ECOLE ME 2020	0,00	48.000,00	48.000,00-	100,0-	
3070		412807 AVANCES MOB. ECOLE (MAE/MCE) 2021-2027	2.286.942,40	3.814.308,80	1.527.366,40-	40,0-	
3070		412817 AVANCES MOB. SUP. (MS) 2021-2027	32.469.166,33	40.134.536,27	7.665.369,94-	19,1-	
3070		412822 AVANCES MOB. PROF. MP 2016	30.745,60	30.745,60	0,00		

3070		412827	AVANCES MOB. PROF. (KAP/MCP)2021-2027	11.131.682,80	15.214.718,62	4.083.035,82-	26,8-	
3070		412837	AVANCES MOB. ADUL.(MAA/MCA)2021-2027	531.102,40	777.327,20	246.224,80-	31,7-	
3070		412846	AVANCE MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2021-202	5.393.149,00	6.327.108,00	933.959,00-	14,8-	
3070		412907	AVANCES P.S.SCOL(PSE) 2021-2027	432.000,00	384.000,00	48.000,00	12,5	
3070		412927	AVANCE P.S.FORM. (PSE)2021-2027	144.000,00	168.000,00	24.000,00-	14,3-	
3070		412937	AVANCES P.S.ADULTE (PSA) 2021-2027	720.000,00	408.000,00	312.000,00	76,5	
3070		412941	AVANCES P.C.SCO.(PCE) 2021-2027	2.356.041,60	1.726.000,00	630.041,60	36,5	
3070		412912	AVANCES P.C.FORM.PROF.(PCP)2021-2027	3.220.016,80	2.430.000,00	790.016,80	32,5	
3070		412913	AVANCES P.C.ADULT.(PCA)2021-2027	3.001.000,00	1.702.000,00	1.302.000,00	76,5	
3070		412944	AVANCES P.C.SUP.(PCS)2021-2027	2.788.691,02	2.228.599,02	560.092,00	25,1	
		TOTAL B :		71.973.979,66	82.617.491,22	10.643.511,56-	12,9-	*4*
		TOTAL VII :		19.723.380,56-	3.974.464,74-	15.748.915,82-	396,3-	*3*
		IX. Valeurs disponibles						
3070		550000	BE45091017718283-AEF ERASMUS BELGICA	138.810,00	138.810,00	0,00		
3070		550020	BE23091017718491-AEF FONDS D'AIDE A LA	151.972,26	179.805,09	27.832,83-	15,5-	
3070		550030	BE62091211017061-AEF LLP EUROPASS	242.677,73	178.865,36	63.812,37	35,7	
3070		550050	BE72091211022216-AEF ERASMUS+	5.950.142,98	466.643,71	5.483.499,27	1175,1	
3070		550060	BE79091211053033-AEF FONCTIONNEMENT	1.685.265,48	1.858.114,82	172.849,34-	9,3-	
3070		550080	BE61091211022317	36.067,68	78.429,73	42.362,05-	54,0-	
3070		550090	BE71 0912 1105 6669	17.767.100,89	7.169.009,57	10.598.091,32	147,8	
3070		550100	BE27 0912 1105 7073 - EQAVET	219.301,54	133.928,73	85.372,81	63,7	
3070		550110	BE16 0912 1105 7174 ETwinning	115.957,36	157.615,83	41.658,47-	26,4-	
3070		550120	BE05 0912 1105 7275 EPALE	200.963,08	214.560,54	13.597,46-	6,3-	
3070		590001	Coda recettes	170.967,00-	0,00	170.967,00-		
		TOTAL IX :		26.337.292,00	10.575.783,38	15.761.508,62	149,0	*3*
		X. COMPTES DE REGULARISATION						
3070		490000	Charges à reporter	94.387,51	113.699,98	19.312,47-	17,0-	
		TOTAL X :		94.387,51	113.699,98	19.312,47-	17,0-	*3*
		TOTAL ACTIFS CIRCULANTS		6.708.298,95	6.705.018,62	6.719,67-	0,1-	*2*
		T O T A L DE L'A C T I F :		6.714.127,87	6.718.513,94	4.386,07-	0,1-	*1*

Société 3070 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C T	Stc	Dom. acc.	Textes	Pér.reporting (01.2024-6.2024)	Pér.comparaison (01.2025-16.2025)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			**********					
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			TOTAL V :	0,00	18.802,23	18.802,23-	100,0-	*3*
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)					
				112.494,02-	0,00	112.494,02-		*3*
			V. Résultat exercices antérieurs					
3070			140000 Bénéfice reporté	7.269.038,81	7.269.038,81	0,00		
3070			140001 Bénéfice report exo	13.985.359,51-	14.097.853,53-	112.494,02	0,8	
3070			141000 Perte reportée	496.230,78	496.230,78	0,00		
			TOTAL V :	6.220.089,92-	6.332.583,94-	112.494,02	1,8	*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.332.583,94-	6.313.781,71-	18.802,23-	0,3-	*2*
			D E T T E S					
			**********					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			1. FOURNISSEURS					
3070			440000 Fournisseurs fonctionnement	104.052,33-	130.816,16-	26.763,83	20,5	
3070			440101 Fournisseurs- Projets	0,07-	0,07-	0,00		
3070			440800 Factures à recevoir	1.696,28-	18,60-	1.677,68-	9019,8-	
				105.748,68-	130.834,83-	25.086,15	19,2	*5*
				105.748,68-	130.834,83-	25.086,15	19,2	*4*
			E. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES					
			1. IMPOTS					
3070			451100 T.V.A. à payer : TVA intracom & importa	4.907,02-	3.204,47-	1.702,55-	53,1-	
				4.907,02-	3.204,47-	1.702,55-	53,1-	*5*
				4.907,02-	3.204,47-	1.702,55-	53,1-	*4*
			TOTAL IX :	110.655,70-	134.039,30-	23.383,60	17,1	*3*
			X. COMPTES DE REGULARISATION					
3070			492000 Charges à imputer	24,00-	24,00-	0,00		
3070			493000 Produits à reporter	270.864,23-	270.668,93-	195,30-	0,1-	
			TOTAL X :	270.888,23-	270.692,93-	195,30-	0,1-	*3*
			TOTAL DETTES :	381.543,93-	404.732,23-	23.188,30	5,7	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	6.714.127,87-	6.718.513,94-	4.386,07	0,1	*1*

Société 3070 **Domaine d'activité** **** **Montants en** EUR

C T	Ste	Dom. act.	Textes		Pér.reporting (01.2024-16.2024)	Pér.comparaison (01.2025-16.2025)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			**********						
			**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****						
			**********						
			I. VENTES ET PRESTATIONS						
			A. VENTES ET PRESTATIONS						
3070			716711	FRAIS A REFACTURER	13.875,56-	30.024,19-	16.148,63	53,8	
			TOTAL A :		13.875,56-	30.024,19-	16.148,63	53,8	*3*
			D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
3070			740100	Dotations Fonctionnement Erasmus+	1.547.003,00-	1.658.969,00-	111.966,00	6,7	
3070			740101	DOTATION RW	203.000,00-	203.000,00-	0,00		
3070			740102	Dotations COCOF	22.000,00-	16.118,60-	5.881,40-	36,3-	
3070			740104	Dotations EUROPASS	135.416,00-	0,00	135.416,00-		
3070			740106	DOTATION CFC	160.800,00-	216.000,00-	55.200,00	25,6	
3070			740107	Dotation EQAVET	14.703,50-	0,00	14.703,50-		
3070			740109	Dotation APALE	102.630,40-	0,00	102.630,40-		
3070			740110	Cofinancement Europass TCA	0,00	95.000,00-	95.000,00	100,0	
			TOTAL D :		2.185.552,90-	2.189.087,60-	3.534,70	0,2	*3*
			TOTAL I :		2.199.428,46-	2.219.111,79-	19.683,33	0,9	*2*
			II. CHARGES D'EXPLOITATION						
			B. SERVICES ET BIENS DIVERS						
3070			610110	Prestations experts informatiques	168.148,59	179.820,76	11.672,19-	6,5-	
3070			610218	Travaux d'évaluation & d'expertises (en	68.302,90	38.883,95	29.418,95	75,7	
3070			610219	Travaux d'évaluation & d'expertises (in	94.329,24	86.005,03	8.324,21	9,7	
3070			610220	frais pour prestations autres qu'expert	141.486,35	13.504,82	127.981,23	947,7	
3070			611000	Frais de déplacem & séjour en Belgique	10.023,57	7.918,59	2.104,98	26,6	
3070			611010	Frais de déplacem & séjour à l'étranger	30.972,10	25.732,94	5.239,16	20,4	
3070			611100	Frais de téléphonie & internet	438,09	165,20	272,89	165,2	
3070			611101	télétravail	7.480,00	8.050,00	570,00-	7,1-	
3070			611500	Recrut,exam,format,contrôle médic du pe	9.955,00	1.250,00	8.705,00	696,4	
3070			611505	Frais teambuilding	3.782,17	8.134,89	4.352,72-	53,5-	
3070			611510	Séminaires, salons	80.510,60	50.797,79	29.712,81	58,5	
3070			611512	Autres activité TCA visible,outils promo	6.925,80	294,79	6.631,01	2249,4	
3070			611600	Publicité,propagande,remise de prix	19.945,69	22.060,52	2.114,83-	9,6-	
3070			611610	Frais de réception externes	2.104,20	18.648,67	16.544,47-	88,7-	
3070			611620	Frais de réception internes	8.091,33	7.169,70	921,63	12,9	
3070			613020	Frais de réparation et d'entretien du m	30,90	30,90	0,00		
3070			613200	Pet.matériel & outill.admin,fournitures	655,52	669,24	13,72-	2,1-	
3070			613300	Affranchis., transport de paquets, proc	0,00	29,31	29,31-	100,0-	
3070			613310	Archivage dossiers	1.679,95	14.391,67	12.711,72-	88,3-	
3070			613400	Frais de GSM	84,22	0,00	84,22		
3070			613500	Journaux, revues,impression,édition,pub	2.311,35	9.546,70	7.235,35-	75,8-	
3070			613530	Travaux de création, conception et impr	1.073,70	26.534,18	25.460,48-	96,0-	
3070			613600	Assurances évenements	0,00	343,46	343,46-	100,0-	
3070			615702	Redevances logiciels bureautiques dive	177,43	290,40	112,97-	38,9-	
3070			615810	Frais de mise à jour des logiciels et s	0,00	298,87	298,87-	100,0-	
			TOTAL B :		658.508,70	520.572,40	137.936,30	26,5	*3*
			C. REMUNERATION, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS						
3070			621000	Rémunérations barémiques Agence LLP	1.086.840,77	1.226.227,48	139.386,71-	11,4-	
3070			621100	Pécules de vacances	64.831,48	68.569,08	3.737,60-	5,5-	
3070			621400	Abonnements de transports et indemnités	18.830,45	13.340,51	5.489,94	41,2	
3070			621700	Indemnités forfaitaire des comptables	4.800,00	4.800,00	0,00		
3070			621710	Allocations et indemnités diverses	8.114,50	13.750,15	5.635,65-	41,0-	
3070			621711	sodexo - eco pass	24.291,52	22.978,08	1.313,44	5,7	
3070			621712	Cadeaux au personnels	2.630,72	177,28	2.453,44	1383,9	
3070			623300	Cotis. ONSS employeur	332.603,23	363.356,66	30.753,43-	8,5-	
			TOTAL C :		1.542.942,67	1.713.199,24	170.256,57-	9,9-	*3*
			D. AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORP. ET CORPORELLES						
3070			630200	mortiss.mobilier et materiel de bureau	4.591,84	3.618,36	973,48	26,9	
			TOTAL D :		4.591,84	3.618,36	973,48	26,9	*3*
			TOTAL II :		2.206.043,21	2.237.390,00	31.346,79-	1,4-	*2*
			----------		6.614,75	18.278,21	11.663,46-	63,8-	*2*
			V. CHARGES FINANCIERES						
			C. AUTRES CHARGES FINANCIERES						
3070			655820	Différences de paiements	0,07	0,00	0,07		
			TOTAL C :		0,07	0,00	0,07		*3*
			TOTAL V :		0,07	0,00	0,07		*2*
			----------		6.614,82	18.278,21	11.663,39-	63,8-	*2*
			VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES						
			D. MOINS-VALUES SUR REALISATION D'ACTIFS IMMOBILISES						
3070			663100	Perte sur sortie d'immob. sans produit	0,00	524,02	524,02-	100,0-	
					0,00	524,02	524,02-	100,0-	*3*
			TOTAL VIII :		0,00	524,02	524,02-	100,0-	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER		6.614,82	18.802,23	12.187,41-	64,8-	*2*

		A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
		1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
		PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
		TOTAL 1 :	112.494,02	18.802,23-	131.296,25	698,3	*4*
		2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT					
3070		790000 bénéfice reporté exercice précédent	112.494,02-	0,00	112.494,02-		
		TOTAL 2 :	112.494,02-	0,00	112.494,02-		*4*
			0,00	18.802,23-	18.802,23	100,0	*3*
		A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	6.614,82	0,00	6.614,82		*3*
		D. RESULTAT A REPORTER					
		2. PERTE A REPORTER					
3070		799990 Perte à reporter	6.614,82-	0,00	6.614,82-		
		TOTAL 2 :	6.614,82-	0,00	6.614,82-		*4*
		D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	6.614,82-	0,00	6.614,82-		*3*
			6.614,82-	18.802,23-	12.187,41	64,8	*2*
			0,00	0,00	0,00		*1*

Société 3070 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C T	Ste	Dom. acc.	Textes	Pér.reporting (01.2024-16.2024)	Pér.comparaison (01.2025-16.2025)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			COMPTES DE LA CLASSE 8					
3070			082718 E.B Fame 2016	1.180.426,03-	1.180.426,03-	0,00		
3070			082719 E.B Fame 2017	1.854.999,99-	1.854.999,99-	0,00		
3070			082722 E.B Fame 2018	300,00-	300,00-	0,00		
3070			082723 E.B Erasmus Belgica 2018	300,00	300,00	0,00		
3070			082726 E.B Fame 2020	9.967,87	9.967,87	0,00		
3070			082727 E.B Erasmus Belgica 2020	1.525,00	1.525,00	0,00		
3070			082728 E.B Fame 2021-2027	7.158.558,70	7.256.944,70	98.386,00-	1,4-	
3070			082729 E.B Erasmus Belgica 2021-2027	333.708,00	2.711,00	330.997,00	12209,4	
3070			082738 E.B Erasmus Belgica 2016	156.399,60-	156.399,60-	0,00		
3070			082739 E.B Erasmus Belgica 2017	164.399,00-	164.399,00-	0,00		
3070			082748 E.B compl erasmus CFWB 2016	714.452,00-	714.452,00-	0,00		
3070			082756 E.B. AESI 2016	17.250,00-	17.250,00-	0,00		
3070			082757 E.B. AESI 2017	10.000,00-	10.000,00-	0,00		
3070			082761 E.B. AESI 2021-2027	4.100,00	250,00	3.850,00	1540,0	
3070			082802 E.B. MOBILITE ECOLES (M.E) 2016	121.245,00-	121.245,00-	0,00		
3070			082803 E.B. MOBILITE ECOLES (M.E) 2017	150.700,00-	150.700,00-	0,00		
3070			082807 E.B. MOBILITE ECOLES (MAE/MCE) 2021-2027	2.924.130,00	4.974.929,00	2.050.799,00-	41,2-	
3070			082812 E.B. MOB SUPERIEUR(MS) 2016	5.532.042,07-	5.532.042,07-	0,00		
3070			082813 E.B. MOB SUPERIEUR(MS) 2017	8.240.759,00-	8.240.759,00-	0,00		
3070			082817 E.B. MOB SUPERIEUR(MS) 2021-2027	36.631.907,22	44.709.543,28	8.077.636,06-	18,-	
3070			082822 E.B. MOB. PROF.(MP) 2016	2.375.471,00-	2.375.471,00-	0,00		
3070			082823 E.B. MOB. PROF.(MP) 2017	2.380.299,00-	2.380.299,00-	0,00		
3070			082824 E.B. MOB. PROF.(MP) 2018	145.225,00-	145.225,00-	0,00		
3070			082827 E.B. MOB. PROF.(MAP/MCP) 2021-2027	13.806.755,00	18.589.850,78	4.783.095,78-	25,7-	
3070			082832 E.B. MOBILITE ADULTE (MA) 2016	50.215,00-	50.215,00-	0,00		
3070			082833 E.B. MOBILITE ADULTE MA 2017	180.385,00-	180.385,00-	0,00		
3070			082837 E.B. MOBILITE ADULTE (MAA/MCA) 2021-202	663.878,00	971.659,00	307.781,00-	31,7-	
3070			082841 E.B MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2016	1.167.871,00-	1.167.871,00-	0,00		
3070			082842 E.B MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2017	1.097.071,00-	1.097.071,00-	0,00		
3070			082846 E.B MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2021-2027	6.654.151,00	7.794.186,00	1.140.035,00-	14,6-	
3070			082900 E.B. PART. ECOLE PE 2014	175.135,00-	175.135,00-	0,00		
3070			082901 E.B. PART. ECOLE PE 2015	186.560,00-	186.560,00-	0,00		
3070			082902 E.B. PART. ECOLE PE 2016	1.384.081,00-	1.384.081,00-	0,00		
3070			082903 E.B. PART. ECOLE PE 2017	1.442.103,64-	1.442.103,64-	0,00		
3070			082907 E.B. PART. SIMP.SC(PSE) 2021-2027	600.000,00	480.000,00	120.000,00	25,0	
3070			082910 E.B. PART. SUP. PS 2014	347.676,00-	347.676,00-	0,00		
3070			082911 E.B. PART. SUP. PS 2015	1.017.138,00-	1.017.138,00-	0,00		
3070			082913 E.B. PART. SUP. PS 2017	162.325,00-	162.325,00-	0,00		
3070			082920 E.B. PART. PROF. PP 2014	555.395,00-	555.395,00-	0,00		
3070			082921 E.B. PART. PROF. PP 2015	1.028.766,00-	1.028.766,00-	0,00		
3070			082922 E.B. PART. PROF. PP 2016	1.153.228,00-	1.153.228,00-	0,00		
3070			082923 E.B. PART. PROF. PP 2017	1.975.469,00-	1.975.469,00-	0,00		
3070			082927 E.B.PART. SIMP.FORM. (PSP) 2021-2027	240.000,00	210.000,00	30.000,00	14,3	
3070			082931 E.B. PART. ADULTE PA 2015	731.654,00-	731.654,00-	0,00		
3070			082932 E.B. PART. ADULTE PA 2016	483.664,00-	483.664,00-	0,00		
3070			082933 E.B. PART. ADULTE PA 2017	249.001,00-	249.001,00-	0,00		
3070			082937 E.B. PART. SIMP.ADULTE (PSA) 2021-2027	960.000,00	510.000,00	450.000,00	88,2	
3070			082940 E.B. PART. TRANS.PT 2014	627.555,00-	627.555,00-	0,00		
3070			082941 E.B. PART. COOP.SCO.(PCE)2021-2027	3.145.052,00	2.670.000,00	475.052,00	17,8	
3070			082942 E.B. PART. COOP.FORM.(PCP)2021-2027	4.875.021,00	3.750.000,00	1.125.021,00	30,0	
3070			082943 E.B. PART. COOP.ADULT.(PCA)2021-2027	4.390.000,00	3.140.000,00	1.250.000,00	39,8	
3070			082944 E.B. PART. COOP.SUP.(PCS)2021-2027	4.175.115,00	3.350.000,00	825.115,00	24,6	
3070			082950 E.B. PART. ONLY PC 2015	246.024,00-	246.024,00-	0,00		
3070			082951 E.B. PART. ONLY PC 2016	381.405,00-	381.405,00-	0,00		
3070			082952 E.B. PART. ONLY PC 2017	380.380,00-	380.380,00-	0,00		
3070			083718 E.J Fame 2016	1.180.426,03	1.180.426,03-	0,00		
3070			083719 E.J Fame 2017	1.854.999,99	1.854.999,99-	0,00		
3070			083726 E.J Fame 2020	9.967,87-	9.967,87-	0,00		
3070			083727 E.J Erasmus Belgica 2020	1.525,00-	1.525,00-	0,00		
3070			083728 E.J Fame 2021-2027	6.308.538,98-	6.406.924,98-	98.386,00	1,5	
3070			083729 E.J Erasmus Belgica 2021-2027	1.183.727,72-	852.730,72-	330.997,00-	38,8-	
3070			083736 E.J Erasmus Belgica 2016	156.399,60	156.399,60	0,00		
3070			083739 E.J Erasmus Belgica 2017	164.399,00	164.399,00	0,00		
3070			083748 E.J compl erasmus CFWB 2016	714.452,00	714.452,00	0,00		
3070			083756 E.J. AESI 2016	17.250,00	17.250,00	0,00		
3070			083757 E.J. AESI 2017	10.000,00	10.000,00	0,00		

3070	083761	E.J. AESI 2021-2027	4.100,00-	250,00-	3.850,00-	1540,0-	
3070	083802	E.J. MOBILITE ECOLE (ME) 2016	121.245,00	121.245,00	0,00		
3070	083803	E.J. MOBILITE ECOLE (ME) 2017	150.700,00	150.700,00	0,00		
3070	083807	E.J. MOBILITE ECOLE (MAE/MCE) 2021-2027	2.924.130,00-	4.974.929,00-	2.050.799,00	41,2	
3070	083812	E.J. MOBILITE SUP. MS 2016	5.532.042,07	5.532.042,07	0,00		
3070	083813	E.J. MOBILITE SUP. MS 2017	8.240.759,00	8.240.759,00	0,00		
3070	083817	E.J. MOBILITE SUP.(MS) 2021-2027	36.631.907,22-	44.709.543,28-	8.077.636,06	18,1	
3070	083822	E.J. MOBILITE PROF. MP 2016	2.375.471,00	2.375.471,00	0,00		
3070	083823	E.J. MOBILITE PROF. MP 2017	2.380.299,00	2.380.299,00	0,00		
3070	083824	E.J. MOBILITE PROF. MP 2018	145.225,00	145.225,00	0,00		
3070	083827	E.J. MOBILITE PROF. (MAP/MCP) 2021-2027	13.806.755,00-	18.589.850,78-	4.783.095,78	25,7	
3070	083832	E.J. MOBILITE ADULTE MA 2016	50.215,00	50.215,00	0,00		
3070	083833	E.J. MOBILITE ADULTE MA 2017	180.385,00	180.385,00	0,00		
3070	083837	E.J. MOBILITE ADULTE (MAA/MCA) 2021-202	663.878,00-	971.659,00-	307.781,00	31,7	
3070	083841	E.J MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2016	1.167.871,00	1.167.871,00	0,00		
3070	083842	E.J MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2017	1.097.071,00	1.097.071,00	0,00		
3070	083846	E.J MOB.DIMENSION INT.(MSI) 2021-2027	8.654.151,00-	7.794.186,00-	1.140.035,00	14,6	
3070	083900	E.J. PART. ECOLE PE 2014	175.135,00	175.135,00	0,00		
3070	083901	E.J. PART. ECOLE PE 2015	186.560,00	186.560,00	0,00		
3070	083902	E.J. PART. ECOLE PE 2016	1.384.081,00	1.384.081,00	0,00		
3070	083903	E.J. PART. ECOLE PE 2017	1.442.103,64	1.442.103,64	0,00		
3070	083907	E.J. PART. SIMP.SC(PSE) 2021-2027	600.000,00-	480.000,00-	120.000,00-	25,0-	
3070	083910	E.J. PART. SUP. PS 2014	347.676,00	347.676,00	0,00		
3070	083911	E.J. PART. SUP. PS 2015	1.017.138,00	1.017.138,00	0,00		
3070	083913	E.J. PART. SUP. PS 2017	162.325,00	162.325,00	0,00		
3070	083920	E.J. PART. PROF. PP 2014	555.395,00	555.395,00	0,00		
3070	083921	E.J. PART. PROF. PP 2015	1.028.766,00	1.028.766,00	0,00		
3070	083922	E.J. PART. PROF. PP 2016	1.153.228,00	1.153.228,00	0,00		
3070	083923	E.J. PART. PROF. PP 2017	1.975.469,00	1.975.469,00	0,00		
3070	083927	E.J. PART. SIMP.FORM. (PSP) 2021-2027	240.000,00-	210.000,00-	30.000,00-	14,3-	
3070	083931	E.J. PART. ADULTE PA 2015	731.654,00	731.654,00	0,00		
3070	083932	E.J. PART. ADULTE PA 2016	483.664,00	483.664,00	0,00		
3070	083933	E.J. PART. ADULTE PA 2017	249.001,00	249.001,00	0,00		
3070	083937	E.J. PART. SIMP.ADULTE (PSA) 2021-2027	960.000,00-	510.000,00-	450.000,00-	88,2-	
3070	083940	E.J. PART. TRANS. PT 2014	627.555,00	627.555,00	0,00		
3070	083941	E.J. PART. COOP.SCO.(PCE) 2021-2027	3.145.052,00-	2.670.000,00-	475.052,00-	17,8-	
3070	083942	E.J. PART. COOP.FORM.(PCP)2021-2027	4.875.021,00-	3.750.000,00-	1.125.021,00-	30,0-	
3070	083943	E.J. PART. COOP.ADULT.(PCA)2021-2027	4.390.000,00-	3.140.000,00-	1.250.000,00-	39,8-	
3070	083944	E.J. PART. COOP.SUP.(PCS)2021-2027	4.175.115,00-	3.350.000,00-	825.115,00-	24,6-	
3070	083950	E.J. PART. ONLY PO 2015	246.024,00	246.024,00	0,00		
3070	083951	E.J. PART. ONLY PO 2016	381.405,00	381.405,00	0,00		
3070	083952	E.J. PART. ONLY PO 2017	380.380,00	380.380,00	0,00		
			0,00	0,00	0,00		*1*

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger OL RFBSIAA00/DISKPA01 Page 1

Société 3020 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Ste Dom. F act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel	Niv. cot.
	********** ACTIF **********					
	********** ACTIFS CIRCULANTS **********					
	IX. Valeurs disponibles					
3020	550000 Compte à vue - Belfius 091-2110217-11	3.454.109,30	3.159.257,61	294.851,69	9,3	
	TOTAL IX :	3.454.109,30	3.159.257,61	294.851,69	9,3	*3*
	TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	3.454.109,30	3.159.257,61	294.851,69	9,3	*2*
	T O T A L DE L'A C T I F :	**3.454.109,30**	**3.159.257,61**	**294.851,69**	**9,3**	***1***

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger OL RFBSIAA00/DISKPA01 Page 2
Société 3020 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Ste Dom.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Divr. rel.	Niv. cot.
	********** PASSIF **********					
	C A P I T A U X P R O P R E S					
	V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
	TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
	V. BENEFICE CUMULE (PERTES)	0,00	0,00	0,00		*3*
	V. Résultat exercices antérieurs	274.432,32-	11.000,89	285.441,21-	2592,8-	
3020	140010 Résultats de l'exercice	3.153.858,88-	3.164.867,77-	11.008,89	0,3	
3020	149999 Résultats reportés Exercices antérieurs	3.428.291,20-	3.153.858,88-	274.432,32-	8,7-	*3*
	TOTAL V :					*3*
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.428.291,20-	3.153.858,88-	274.432,32-	8,7-	*2*
	D E T T E S					
	**********					
	IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
	C. DETTES COMMERCIALES					
	- - - - - - - - - - -					
	1. FOURNISSEURS					
3020	440000 Fournisseurs	100,00-	3.423,66-	3.323,66	97,1	*5*
		100,00-	3.423,66-	3.323,66	97,1	*4*
		100,00-	3.423,66-	3.323,66	97,1	
	E. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES					
	- -					
	1. IMPOTS					
3020	451100 T.V.A. à payer : TVA intracom & importa	25.7-8,10-	1.975,07-	23.743,03-	1202,1-	*5*
		25.7-8,10-	1.975,07-	23.743,03-	1202,1-	*4*
		25.7-8,10-	1.975,07-	23.743,03-	1202,1-	*4*
	TOTAL IX :	25.8-8,10-	5.398,73-	20.419,37-	378,2-	*3*
	TOTAL DETTES :	25.8-8,10-	5.398,73-	20.419,37-	378,2-	*2*
	T O T A L DU P A S S I F :	3.454.109,30-	3.159.257,61-	294.851,69-	9,3-	*1*

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger OL RFBSIA00/DISKPA01 Page 3
Société 3020 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Ste Dom. F act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Divr. rel	Niv. cat.
	**********					
	**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
	**********					
	I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
	A. CHIFFRE D'AFFAIRES					
	- - - - - - - - - -					
3020	700000 Dotation	1.645.000,00-	1.225.000,00-	420.000,00-	34,3-	
	TOTAL A :	1.645.000,00-	1.225.000,00-	420.000,00-	34,3-	*3*
	D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
	- - - - - - - - - - - - - - - - - -					
3020	740100 Subventions	12.747,16-	0,00	12.747,16-	-00,0	
3020	746900 Récupérations diverses	0,00	95,00-	95,00	-00,0	
	TOTAL D :	12.747,16-	95,00-	12.652,16-	+318,1-	*3*
	TOTAL I :	1.657.747,16-	1.225.095,00-	432.652,16-	35,3-	*2*
	II. CHARGES D'EXPLOITATION					
	A. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES					
	- - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	1. ACHATS					
3020	602000 Activités- Cursus- Prestations Experts	370.481,38	318.592,13	51.889,43	16,3	
3020	602020 Activités- Cursus- Frais de réception &	1.965,67	2.142,63	176,98-	19,5-	
3020	602090 Activités- Cursus- Divers	1.645,16	1.000,00	563,16	52,3	
3020	602510 Activités- Cursus- Frais d'éval - Frais	65.399,07	59.762,14	5.637,73	9,4	
3020	602520 Activités- Cursus- Frais d'éval - Frais	23.741,10	20.742,79	2.999,31	14,5	
3020	602530 Activités- Cursus- Frais d'éval - Frais	74.639,30	67.482,31	7.157,99	10,6	
	TOTAL 1 :	537.873,28	470.106,04	67.773,24	14,4	*4*
	TOTAL A :	537.873,28	470.106,04	67.773,24	14,4	*3*
	B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
	- - - - - - - - - - - - -					
3020	612000 FFonct- Fournitures de bureau	0,00	71,20	71,20-	-00,0	
3020	612010 FFonct- Imprimés	266,20	2.136,53	1.869,33-	87,5-	
3020	612100 FFonct- Livres- prospectus & documentat	0,00	95,86	95,86-	-00,0	
3020	612200 FFonct- Petit matériel	644,10	936,88	292,78-	31,2-	
3020	613010 FFonct- Achat de produits pharmaceutiq	114,43	0,00	114,43	0,0	
3020	613310 FFonct- Prestations informatiques	4.225,53	3.900,70	324,83	8,3	
3020	613320 FFonct- Frais d'évaluation & traduction	0,38	1.89-,04	1.673,66	88,7-	
3020	613330 FFonct- Prestations experts	10.036,30	8.073,00	1.963,30	24,3	
3020	613340 FFonct- Prestations de services médicau	83,27	0,00	83,27		
3020	613350 FFonct- Services d'admin de docs d'iden	1.285,76	452,16	833,60	184,4	
3020	613360 FFonct-Serv de consultation et conseils	15.125,00	62.024,60	46.899,60-	75,6-	
3020	616510 FFonct- Frais de déplacement	10.607,29	6.857,99	3.749,30	54,7	
3020	616530 FFonct- Partcipation colloques- foires-	4.653,61	5.98-,00	1.327,39-	22,2-	
3020	616540 FFonct- Cadeaux professionnels	1.323,29	812,89	510,40	62,8	
3020	616550 FFonct- Cotisations	7.447,71	7.406,47	41,24	0,6	
3020	616590 FFonct- Frais de réception & réunion	47.362,72	3.303,56	43.999,16-	1331,9	
3020	616591 FFonct- Frais de séjour	10.662,19	12.179,64	1.517,45-	12,5-	

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger OL RFBSIA00/DISKPA01 Page 3

Société 3020 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C F	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Divr. rel	Niv. cot.
	3020		615592 FFonct- Frais de restaurant	2.753,64	3.639,56	885,92-	24,3-	
			TOTAL B :	117.160,01	119.827,11	2.659,08-	2,2-	*3*
			C. REMUNERATION, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS					
	3020		621000 Cotisation ONSS patronale	158.366,84	142.395,16	15.971,68	11,2	
	3020		623600 FFonct- Abonnements sociaux	9.720,00	9.293,00	427,00	4,6	
	3020		623700 Titres-repas (Quote-part patronale)	9.674,80	8.629,60	1.045,20	12,1	
	3020		627100 FFonct- Personnel	555.571,91	485.918,98	64.652,93	13,3	
			TOTAL C :	728.273,55	646.176,74	82.096,81	12,7	*3*
			TOTAL II :	1.303.434,84	1.236.103,89	147.210,95	11,9	*2*
				274.432,32-	1.008,89-	285.441,21-	2592,8-	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			2. PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	0,00	0,00		*4*
			A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	0,00	0,00	0,00		*3*
				274.432,32-	1.008,89-	285.441,21-	2592,8-	*3*
			D. RESULTAT A REPORTER					
			1. BENEFICE A REPORTER					
	3020		693000 Bénéfice à reporter	274.432,32	0,00	274.432,32		
			TOTAL 1 :	274.432,32	0,00	274.432,32		*4*
			2. PERTE A REPORTER					
	3020		793000 Perte à reporter	0,00	1.008,89-	11.008,89	100,0	
			TOTAL 2 :	0,00	1.008,89-	11.008,89	100,0	*4*
			D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	274.432,32	1.008,89-	285.441,21	2592,8	*3*
				274.432,32	1.008,89-	285.441,21	2592,8	*2*
				0,00	0,00	0,00		*1*

AEQES Bilan - AEQES Heur 15:56:42 Date 16.01.2026
Bruxelles Ledger OL RFBSIA00/DISKPA01 Page 4

Société 3020 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

C F	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. cot.
			COMPTES DE LA CLASSE 0	821.592,71	782.496,05	39.096,66	5,0	
	3020		080000 Encours engagmt budg s/depense non vent	821.592,71-	782.496,05-	39.096,66-	5,0-	
	3020		080900 Encours engagmt budg s/depense non vent	0,00	0,00	0,00		*1*

Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:16:37

Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:44:26

III. COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le bilan arrêté au 31/12/2025 établi sous la responsabilité du comité de gestion, qui nous a été soumis et qui a fait l'objet d'un audit, se présente en synthèse comme suit :

ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES				**9.248,70**
I.	Frais d'établissement			-
II.	Immobilisations incorporelles			-
III.	Immobilisations corporelles			9.248,70
	A.	Terrains & constructions	-	
	B.	Installations, machines & outillage	8.856,82	
	C.	Mobilier & matériel roulant	391,88	
	D.	Location-financement et droits similaires	-	
	E.	Autres immobilisations corporelles	-	
	F.	Immobilisations en-cours	-	
IV.	Immobilisations financières (cautions)			0,00
ACTIFS CIRCULANTS				**343.295.943,14**
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution			-
VII.	Créances à un an au plus			301.749.094,96
	A.	Créances commerciales	182.057.400,97	
	B.	Autres créances	119.691.693,99	
VIII.	Placements de trésorerie			-
IX.	Valeurs disponibles			41.180.286,52
X.	Comptes de régularisation			366.561,66
	TOTAL DE L'ACTIF			**343.305.191,84**

PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			**7.413.902,11**
I.	Avoir social		5.007.297,65
IV.	Réserves		5.704.604,36
V.	Résultat reporté		- 4.305.346,59
V.	Résultat exercice en-cours		1.007.346,69
VI.	Subsides en capital		-
PROVISIONS			**2.500,00**
DETTES			**335.888.789,73**
VIII.	Dettes à plus d'un an		-
IX.	Dettes à un an au plus		335.306.962,44
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	-	
	B. Dettes financières	104.023.651,89	
	C. Dettes commerciales	33.818.745,23	
	D. Acomptes reçus sur commandes	197.024.758,75	
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	439.806,57	
	F. Autres dettes	-	
X.	Comptes de régularisation		581.827,29
	TOTAL DU PASSIF		**343.305.191,84**

COMPTE DE RÉSULTAT				
I.	**VENTES ET PRESTATIONS**			**7.890.221,44**
	A.	Recettes	6.848.475,69	
	B.	Variation de stocks	-	
	C.	Production immobilisée	-	
	D.	Autres produits d'exploitation	1.041.745,75	
	E.	Produits d'exploitation non récurrents	-	
II.	**COUT DES VENTES ET DES PRESTATIONS**			**5.806.795,36**
	A.	Approvisionnements et marchandises	-	
	B.	Services et biens divers	1.151.625,74	
	C.	Rémunérations & charges sociales	3.607.531,43	
	D.	Amortissements	7.307,54	
	E.	Réductions de valeur	72.757,88	
	F.	Provisions pour risques et charges	-	
	G.	Autres charges d'exploitation	967.568,43	
	H.	Charges d'exploitation portées à l'actif	4,34	
III.	**RESULTAT D'EXPLOITATION**			**2.083.426,08**
IV.	**RESULTAT FINANCIER**			**1.590.304,59**
VI.	**RESULTAT DE L'EXERCICE**			**3.673.730,67**
VII.	**AFFECTATION PRODUITS FINANCIERS EN RESERVES**			**- 2.666.383,98**
VIII.	**RESULTAT A AFFECTER EN AUGMENTATION DES RESULTATS REPORTES**			**1.007.346,69**

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles Ledger OL — RFBILA00/LISSXE01 Page 1

Société 3012 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

Pos	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div rel	Niv tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			CREANCES A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE					
			AUTRES CREANCES A PLUS D'1 AN SUR TIERS SOUMIS AU PCG					
			AUTRES PRETS ET CREANCES					
	3012		287600 Créance à plus d'un an = Misonne	487.118,71	488.318,71	1.200,00-	0,2-	
				487.118,71	488.318,71	1.200,00-	0,2-	*4*
				487.118,71	488.318,71	1.200,00-	0,2-	*3*
			TOTAL :	487.118,71	488.318,71	1.200,00-	0,2-	*2*
			CREANCES A UN AN AU PLUS					
			CREANCES < 1 AN SUR TIERS NON SOUMIS AU PCG					
			CREANCES SUITE A LA LIVRAISON DE BIENS ET SERVICES					
	3012		400000 Clients	2.436.197,08	2.374.134,41	62.062,67	2,6	
				2.436.197,08	2.374.134,41	62.062,67	2,6	*4*
			AUTRES CREANCES					
	3012		408700 Créance à un an au plus = Misonne	1.200,00	1.200,00	0,00		
				1.200,00	1.200,00	0,00		*4*
			TOTAL :	2.437.397,08	2.375.334,41	62.062,67	2,6	*3*
			TOTAL :	2.437.397,08	2.375.334,41	62.062,67	2,6	*2*
			PLACEMENTS FINANCIERS A 1 AN AU PLUS					
			COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX A VUE					
			COMPTES A VUE EN DEVISES OU EUROS					
	3012		550000 Compte à vue - Belfius BE24 0912 1110 2	44.442.262,40	42.584.765,80	1.857.496,60	4,4	
	3012		550030 Compte à vue - Belfius BE04 0912 1110 8	315.489,36	288.391,63	27.097,73	9,4	
	3012		551000 Virements émis - 091-2111020-38	538.944,81-	0,00	538.944,81-		
				44.218.806,95	42.873.157,43	1.345.649,52	3,1	*4*
			TOTAL :	44.218.806,95	42.873.157,43	1.345.649,52	3,1	*3*
			TOTAL :	44.218.806,95	42.873.157,43	1.345.649,52	3,1	*2*
			COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE					
			COMPTES TECHNIQUES					
	3012		499999 Compte de reprise	196,25	5.914,03	5.717,78-	96,7-	
				196,25	5.914,03	5.717,78-	96,7-	*3*
			TOTAL :	196,25	5.914,03	5.717,78-	96,7-	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	**47.143.518,99**	**45.742.724,58**	**1.400.794,41**	**3,1**	**1**

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles — Ledger OL — RFBILA00/LISSXE01 Page 1

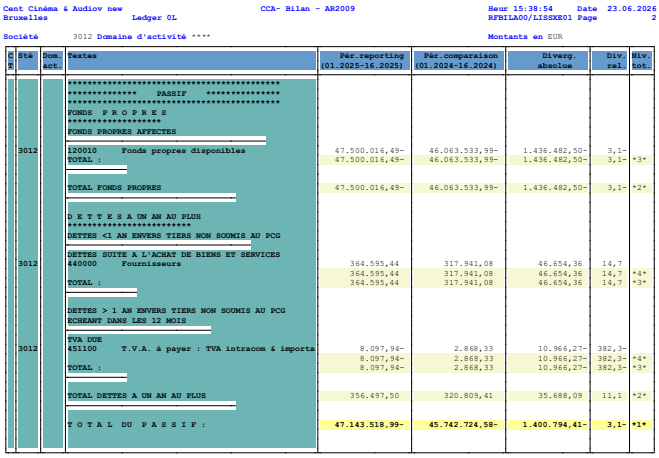
Société 3012 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

Pos	Sté	Dom. Act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. Absolue	Div rel	Div tot.

Xenia Lissikhina (Signature)

Signature numérique de Xenia Lissikhina (Signature)
Date : 2026.06.24 11:29:02 +02'00'

Thierry VANDERSANDEN
Signature simple
25/06/2026 15:55:47



Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles Ledger 0L — RFBILA00/LISSXE01 Page 2

Société 3012 Domaine d'activité **** Montants en EUR

Pc	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div rel	Niv tot.
			********** PASSIF **********					
			FONDS P R O P R E S					
			FONDS PROPRES AFFECTES					
	3012		120010 Fonds propres disponibles	47.500.016,49-	46.063.533,99-	1.436.482,50-	3,1-	
			TOTAL :	47.500.016,49-	46.063.533,99-	1.436.482,50-	3,1-	*3*
			TOTAL FONDS PROPRES	47.500.016,49-	46.063.533,99-	1.436.482,50-	3,1-	*2*
			D E T T E S A UN AN AU PLUS					
			DETTES <1 AN ENVERS TIERS NON SOUMIS AU PCG					
			DETTES SUITE A L'ACHAT DE BIENS ET SERVICES					
	3012		440000 Fournisseurs	364.595,44	317.941,08	46.654,36	14,7	
			TOTAL :	364.595,44	317.941,08	46.654,36	14,7	*4*
				364.595,44	317.941,08	46.654,36	14,7	*3*
			DETTES > 1 AN ENVERS TIERS NON SOUMIS AU PCG ECHEANT DANS LES 12 MOIS					
			TVA DUE					
	3012		451100 T.V.A. à payer : TVA intracom & importa	8.097,94-	2.868,33	10.966,27-	382,3-	
			TOTAL :	8.097,94-	2.868,33	10.966,27-	382,3-	*4*
				8.097,94-	2.868,33	10.966,27-	382,3-	*3*
			TOTAL DETTES A UN AN AU PLUS	356.497,50	320.809,41	35.688,09	11,1	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	**47.143.518,99-**	**45.742.724,58-**	**1.400.794,41-**	**3,1-**	**1*

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles Ledger OL — RFBILA00/LISSXE01 Page 3

Société 3012 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

Sté	Dom. Act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div rel	Niv tot.
		**********					
		**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
		**********					
		TOTAL CHARGES COURANTES					
		CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION					
		AUTRES UTILISATIONS DE BIENS/SERVICES					
		INDEMNITES					
3012		610011 Commissions: Jetons de présence	77.822,57	68.098,46	9.724,11	14,3	
3012		610012 Commissions: Indemnités de lecture	98.142,68	88.965,00	9.177,68	10,3	
3012		610013 commissions: Indemnités d'hébergement	0,00	5.777,13	5.777,13-	100,0-	
3012		610211 Traduction	1.279,43	2.457,25	1.177,82-	47,9-	
3012		610511 Droits d'auteurs	16.590,42	16.266,08	324,34	2,0	
3012		610512 Master class et formation par des profe	67.969,55	109.792,82	41.823,27-	38,1-	
3012		610611 Tutorat	0,00	7.500,00	7.500,00-	100,0-	
3012		610621 Cotisations adhésion aux asbl de lobby	71.988,08	55.631,65	16.356,43	29,4	
			333.792,73	354.488,39	20.695,66-	5,8-	*6*
		REMBOURS.FRAIS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS					
3012		611011 Mission : logement	8.949,75	6.055,54	2.894,21	47,8	
3012		611021 Mission : déplacement y compris frais d	6.032,02	4.922,27	1.109,75	22,5	
3012		611022 Commissions : déplacement des membres	13.592,88	12.679,91	912,97	7,2	
3012		611200 Frais de location	1.264,49	11.314,55	10.050,06-	88,8-	
3012		611510 Frais de formation, de recrutement, d'e	6.220,00	1.629,00	4.591,00	281,8	
3012		611611 Réception : nourriture et boissons + se	162.016,72	155.479,40	6.537,32	4,2	
3012		611621 Publicité et promotion : presse et cata	64.249,52	75.340,31	11.090,79-	14,7-	
3012		611622 Publicité et promotion : panneaux pub e	84.380,42	102.030,92	17.650,50-	17,3-	
3012		611623 Publicité et promotion : agence de comm	15.890,45	27.627,61	11.737,16-	42,5-	
3012		611624 Publicité et promotion : montage traile	4.410,45	3.313,95	1.096,50	33,1	
3012		611625 Publicité et promotion : stand	75.463,09	168.172,32	92.709,23-	55,1-	
3012		611626 Publicité et promotion : personnel d'ac	0,00	2.199,78	2.199,78-	100,0-	
3012		611627 Publicité et promotion : pub réseaux so	45.644,51	16.776,29	28.868,22	172,1	
3012		611631 Prix et trophées	26.190,90	14.750,00	11.440,90	77,6	
			514.305,20	602.291,85	87.986,65-	14,6-	*6*
		FRAIS COURANTS DE LOCAUX					
3012		612100 Frais de location	209.170,88	40.192,27	168.978,61	420,4	
3012		612461 Service de sécurité	3.860,97	6.655,00	2.794,03-	42,0-	
			213.031,85	46.847,27	166.184,58	354,7	*6*
		FRAIS COURANTS DE BUREAUX ET FRAIS ADMIN.FINANCIERS					
3012		613311 Affranchissement et transport de paquet	0,00	7.083,88	7.083,88-	100,0-	
3012		613411 Téléphonie mobile	116,41	1.092,57	976,16-	89,3-	
3012		613511 Abonnements presse	51.355,14	63.861,14	12.506,00-	19,6-	
3012		613521 Impressions et editing	2.693,25	1.257,27	1.435,98	114,2	
			54.164,80	73.294,86	19.130,06-	26,1-	*6*
		FRAIS DE GESTION INFORMATIQUES ET TELEMATIQUES					
3012		615911 Sites web : hébergement	544,50	0,00	544,50		
3012		615913 Sites web : maintenance	12.534,03	21.023,78	8.489,75-	40,4-	
3012		615921 Services web	38.561,40	21.519,50	17.041,90	79,2	
			51.639,93	42.543,28	9.096,65	21,4	*6*
		AUTRES FRAIS					
3012		616410 Acq.petit matériel autre que de bureau	2.471,72	3.335,46	863,74-	25,9-	
3012		616530 Participation, entrée, accréditation Fé	0,00	250,00	250,00-	100,0-	
3012		616911 Matériel projection en interne, duplica	0,00	423,50	423,50-	100,0-	
			2.471,72	4.008,96	1.537,24-	38,3-	*6*

Société 3012 Domaine d'activité **** Montants en EUR

Réf	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div rel	Niv tot.
			TOTAL :	1.169.406,23	1.123.474,61	45.931,62	4,1	*5*
			REMUNERATIONS					
			AUTRES FRAIS DU PERSONNEL					
	3012		621411 Transport taxi	376,74	768,14	391,40-	51,0-	
				376,74	768,14	391,40-	51,0-	*6*
			TOTAL :	376,74	768,14	391,40-	51,0-	*5*
			TOTAL :	1.169.782,97	1.124.242,75	45.540,22	4,1	*4*
			SUBVENTIONS ECONMIQUES A LA PRODUCTION					
	3012		641011 Subventions COA	4.355.094,00	4.195.877,60	159.216,40	3,8	
	3012		641021 Subventions hors COA	766.891,60	677.802,25	89.089,35	13,1	
	3012		641031 Aides à la diffusion : RACC	43.035,03	37.677,01	5.358,02	14,2	
	3012		641032 Aides à la diffusion : édition DVD	11.988,49	12.895,00	906,51-	7,0-	
	3012		641033 Aides à la promotion en Belgique	944.816,72	1.036.741,61	91.924,89-	8,9-	
	3012		641034 Aides à la promotion à l'international	91.742,00	67.254,00	24.488,00	36,4	
	3012		641041 Réinvestissements LM	808.074,11	765.421,47	42.652,64	5,6	
	3012		641042 Réinvestissements CM	382.853,91	434.479,37	51.625,46-	11,9-	
	3012		641051 Bourse à la formation	157.542,13	112.392,37	45.149,76	40,2	
	3012		641060 Contributions EURIMAGES	1.354.446,42	1.315.872,38	38.574,04	2,9	
	3012		648911 Aides à la création CSF sans droit à ré	1.982.270,00	2.124.437,60	142.167,60-	6,7-	
	3012		648912 Aides à la création CSF avec droit à re	8.863.800,00	10.457.213,70	1.593.413,70-	15,2-	
	3012		648921 Aides à la création FS RTBF sans droit	13.950,00	16.818,13	2.868,13-	17,1-	
	3012		648922 Aides à la création FS RTBF avec droit	1.351.115,00	1.313.295,80	37.819,20	2,9	
	3012		648931 Aides à la création Séries sans droit à	198.717,50	548.412,50	349.695,00-	63,8-	
	3012		648932 Aides à la création Séries avec droit à	1.675.267,68	1.092.500,00	582.767,68	53,3	
	3012		648941 Aides à la créat hors fonds sans droit	773.250,00	1.243.996,00	470.746,00-	37,8-	
	3012		648950 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	0,00	11.707,02	11.707,02-	100,0-	
			TOTAL :	23.774.854,59	25.464.793,81	1.689.939,22-	6,6-	*4*
				24.944.637,56	26.589.036,56	1.644.399,00-	6,2-	*4*
			TOTAL DES CHARGES COURANTES	24.944.637,56	26.589.036,56	1.644.399,00-	6,2-	*3*
			Augmentation de l'actif net (ou de l'avoir social) ou diminution du passif net					
	3012		699400 Augmentation de l'actif net	1.436.482,50	1.277.707,95	158.774,55	12,4	
				1.436.482,50	1.277.707,95	158.774,55	12,4	*3*
			TOTAL CHARGES :	26.381.120,06	27.866.744,51	1.485.624,45-	5,3-	*2*
			TOTAL :	26.381.120,06	27.866.744,51	1.485.624,45-	5,3-	*2*
			TRANSFERT DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES					
			TRANSFERT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG					
			En provenance d'entrep. et OSBL à leur servic					
	3012		760812 Recettes sur aides à la création de la	123.874,73-	17.446,03-	106.428,70-	610,0-	
	3012		760822 Recettes sur aides à la création du FS	25.470,02-	45.779,64-	20.309,62	44,4	
	3012		760832 Recettes sur aides à la création du Fon	170.467,76-	103.667,86-	66.799,90-	64,4-	
				319.812,51-	166.893,53-	152.918,98-	91,6-	*6*
			En provenance du reste du monde					
	3012		762120 Contribution production audiovisuel des	490.001,55-	1.794.859,17-	1.304.857,62	72,7	
	3012		762140 Recettes WBImages	62.150,00-	256.547,44-	194.397,44	75,8	
	3012		762190 Recettes diverses (remb. indus, accrédi	108.156,00-	227.444,37-	119.288,37	52,4	

Société 3012 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

Pos	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div rel	Niv tot.
				660.307,55-	2.278.850,98-	1.618.543,43	71,0	*6*
				980.120,06-	2.445.744,51-	1.465.624,45	59,9	*5*
			TRANSFERT DE REVENUS A DES TIERS SOUMIS AU PCG					
			A d'autres entités compt.du même Groupe					
	3012		769210 Dotation MCF	24.701.000,00-	24.721.000,00-	20.000,00	0,1	
	3012		769211 Dotation MCF pour contrat gestion RTBF	700.000,00-	700.000,00-	0,00		
				25.401.000,00-	25.421.000,00-	20.000,00	0,1	*6*
				25.401.000,00-	25.421.000,00-	20.000,00	0,1	*5*
				26.381.120,06-	27.866.744,51-	1.485.624,45	5,3	*4*
			TOTAL PRODUITS COURANTS	26.381.120,06-	27.866.744,51-	1.485.624,45	5,3	*3*
			TOTAL PRODUITS	26.381.120,06-	27.866.744,51-	1.485.624,45	5,3	*2*
			TOTAL :	0,00	0,00	0,00		*2*
				0,00	**0,00**	**0,00**		**1***

Cent Cinéma & Audiov new — CCA- Bilan - AR2009 — Heur 15:38:54 Date 23.06.2026
Bruxelles — Ledger OL — RFBILA00/LISSXE01 Page 4

Société 3012 Domaine d'activité ****

Montants en EUR

Pos	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div rel	Niv tot.
			BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE					
			BENEFICE CUMULE (PERTES)	0,00	0,00	0,00		*1*

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	**********			
	******* A C T I F *******			
	**********			
	A C T I F I M M O B I L I S E			
	**********			
	TERRAINS ET BATIMENTS			
	BATIMENTS (NON COMPRIS TERRAIN)			
2230	002230 Bâtiments	28.341.497,53	14.601.713,54	13.739.783,99
		28.341.497,53	14.601.713,54	13.739.783,99
	TOTAL :	28.341.497,53	14.601.713,54	13.739.783,99
	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
	INSTALLATIONS D'EXPLOITATION			
2300	002300 Installations techniques	1.736.348,51	0,00	1.736.348,51
		1.736.348,51	0,00	1.736.348,51
	MACHINES D'EXPLOITATION			
2310	002310 Machines pour l'entretien de terrains	8.351.650,31	4.852.033,36	3.499.616,95
		8.351.650,31	4.852.033,36	3.499.616,95
	TOTAL :	10.087.998,82	4.852.033,36	5.235.965,46
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	38.429.496,35	19.453.746,90	18.975.749,45
	PLACEMENTS FINANCIERS A 1 AN AU PLUS			
	COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX A VUE			
	COMPTES A VUE EN DEVISES OU EUROS			
5520	005520 Comptes bancaires à vue	262.746.093,44	348.180.413,40	85.434.319,96-
		262.746.093,44	348.180.413,40	85.434.319,96-
	TOTAL :	262.746.093,44	348.180.413,40	85.434.319,96-
	TOTAL :	262.746.093,44	348.180.413,40	85.434.319,96-
	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE			
	COMPTES D'ATTENTE NORMALEMENT DEBITEURS			
4880	004880 Comptes d'attente (D)	0,00	1.835,70-	1.835,70
		0,00	1.835,70-	1.835,70
	TOTAL :	0,00	1.835,70-	1.835,70
	T O T A L DE L'A C T I F :	301.175.589,79	367.632.324,60	66.456.734,81-

342 (2026-2027) - N°1 (1205)

CUR (Saca) Bilan - AR2009 Heur 16:07:40 Date 08.06.2026
Bruxelles Ledger OL RFBILIA00/DERRAN01 Page 2

OL Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte abr.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	**********			
	********** PASSIF **********			
	**********			
	FONDS P R O P R E S			
	**********			
	ACTIF NET OU AVOIR SOCIAL/PASSIF NET			
1010	001010 Actif net ou Avoir social de l'entité comptable	288.724.978,64-	175.184.155,99-	113.540.822,65-
1080	001080 Passif net de l'entité comptable	0,00	180.605.200,90-	180.605.200,90
	TOTAL :	288.724.978,64-	355.789.356,89-	67.064.378,25
	TOTAL FONDS PROPRES	288.724.978,64-	355.789.356,89-	67.064.378,25
	D E T T E S A UN AN AU PLUS			
	**********			
	DETTES <1 AN ENVERS TIERS NON SOUMIS AU PCG			
	DETTES SUITE A L'ACHAT DE BIENS ET SERVICES			
4400	004400 frnss du secc priv resis NPCG	11.419.863,37-	11.842.967,71-	423.104,34
	TOTAL :	11.419.863,37-	11.842.967,71-	423.104,34
		11.419.863,37-	11.842.967,71-	423.104,34
	DETTES < 1 AN ENVERS DES TIERS SOUMIS AU PCG			
	DETTES SUITE A L'ACHAT DE BIENS ET SERVICES			
4610	004610 frnss soumis au P.C.G. à Gr Insti	1.030.747,78-	0,00	1.030.747,78-
		1.030.747,78-	0,00	1.030.747,78-
	TOTAL :	1.030.747,78-	0,00	1.030.747,78-
	TOTAL DETTES A UN AN AU PLUS	12.450.611,15-	11.842.967,71-	607.643,44-
	T O T A L DU P A S S I F :	301.175.589,79-	367.632.324,60-	66.456.734,81

CUR (Saca) Bilan - AR2009 Heur 16:07:40 Date 08.06.2026
Bruxelles Ledger OL RFBILA00/DERRAN01 Page 3

OL Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Opte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	**********			
	**** C O N P T E D E R E S U L T A T ****			
	**********			
	TOTAL CHARGES COURANTES			
	CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION			
	REMUNERATIONS			
	- - - - - - - - - - - -			
	SALAIRES			
6210	006210 Employés statutaires	44.364,56	100.709,78	56.345,22-
6212	006212 Prime de fin d'année	863.840,19	944.194,29	80.354,10-
		908.204,75	1.044.904,07	136.699,32-
	COTISATIONS SOCIALES ONSS			
6233	006233 Cotisations ONSS	200.910,65	300.323,54	99.412,89-
		200.910,65	300.323,54	99.412,89-
	TOTAL :	1.109.115,40	1.345.227,61	236.112,21-
	AMORTISSEMENTS			
	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _			
	AMORTISS.CONSTRUCTIONS/TERRAINS			
6320	006320 amorts sr RDVs/ batiments	595.943,83	303.380,85	292.562,98
		595.943,83	303.380,85	292.562,98
	AMORTISS.INSTALLATIONS/MACHINES			
6340	006340 amorts sr RDV s/ installations techniques	192.927,61	0,00	192.927,61
6341	006341 Amort ou RDV sur Mach pour l'entretien de terrains	1.043.956,21	539.114,83	504.841,38
		1.236.883,82	539.114,83	697.768,99
	TOTAL :	1.832.827,65	842.495,68	990.331,97
		2.941.943,05	2.187.723,29	754.219,76
	TOTAL :			
	SUBVENTIONS ECONMIQUES A LA PRODUCTION			
		0,18-	265.521,98	265.522,16-
6480	006480 Ó subventions économiques à la production	0,18-	265.521,98	265.522,16-
	TOTAL :			
		2.941.942,87	2.453.245,27	488.697,60
	INTERETS ET AUTRES CHGES FIN.COURANTES			
	AUTRES INTERETS COURUS A DES TIERS			
	NOM SOUMIS AU P.C.G.			
6540	006540 Ch fin courantes div	0,00	0,01	0,01-
		0,00	0,01	0,01-
	TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS	0,00	0,01	0,01-
	SOCIALES			
	TFT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG			
	A DES MENAGES			
6700	006700 Tft de rev à des ménages (ó que presta sociales)	0,00	45.084,23-	45.084,23
		0,00	45.084,23-	45.084,23
	TFT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG			

0L Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Cpte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	A DES ASBL AU SERVICE DES MENAGES			
6710	006710 Tft de rev à des O.S.B.L. au service des Ménages	148.743,50-	4.270.505,87	4.419.249,37-
		148.743,50-	4.270.505,87	4.419.249,37-
	TFT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG			
	A DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES			
6740	006740 Tft de rev à ens provincial subsidié - traitement	1.134.835,97	304.691,64	830.144,33
		1.134.835,97	304.691,64	830.144,33
	TFT DE REVENUS A DES TIERS NON SOUMIS AU PCG			
	A DES ETABLISS.D'ENSEIGNEMENT AUTONOMES			
6750	006750 Tft de rev à Etabl Enseig autonome sub ens non sup	45.989,50	406.460,92-	452.450,42
		45.989,50	406.460,92-	452.450,42
		1.032.081,97	4.123.652,36	3.091.570,39-
	A DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGN.COMMUNAITAIRES			
	ET FEDERAUX ET TRANSFERTS DE REVENUS AU SEIN			
	DE L'ENTITE COMPTABLE : ETABLISS.D'ENEIGNEMEN			
6760	006760 Tft de rev Etabl Enseign communautaires & fédéraux	1.290.631,09	16.237,12	1.274.393,97
		1.290.631,09	16.237,12	1.274.393,97
	A D'AUTRES ENTITES COMPTABLES DU MEME			
	GROUPE INSTITUTIONNEL			
6790	006790 Tft de rev dans le même GI et ô qu'établ d'enseign	1.153.840,27	160.719,43	993.120,84
		1.153.840,27	160.719,43	993.120,84
		2.444.471,36	176.956,55	2.267.514,81
		3.476.553,33	4.300.608,91	824.055,58-
	TOTAL DES CHARGES COURANTES	6.418.496,20	6.753.854,19	335.357,99-
	TOTAL DES CHARGES EN CAPITAL			
	AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL			
	TRANSFERT EN CAPITAL A DES TIERS NON SOUMIS			
	AU PCG			
	A DES MENAGES ET OSBL A LEUR SERVICE			
6810	006810 Tft en cap à des Ménages et O.S.B.L.	2.495.547,81	385.375,61	2.110.172,20
		2.495.547,81	385.375,61	2.110.172,20
	A DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES			
6840	006840 Tft en cap à des Adm publiques locales	22.253.802,92	3.479.157,12	18.774.645,80
		22.253.802,92	3.479.157,12	18.774.645,80
	A DES ETABLISS.D'ENSEIGNEMENT AUTONOMES			
6850	006850 Tft en cap à des Etabl Enseign autonome subsidié	32.949.638,85	10.141.266,87	22.808.371,98
		32.949.638,85	10.141.266,87	22.808.371,98
		57.698.989,58	14.005.799,60	43.693.189,98
	TRANSFERT EN CAPITAL A DES TIERS SOUMIS			
	AU PCG			
	A DES ETABL.COMMUNAUTAIRES ET FEDERAUX :			
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT			
6860	006860 Tft en cap Etabl Enseign communautaires & fédéraux	3.723.444,29	2.742.561,50	980.882,79
6862	006862 Tft cap à Etablissements d'enseignement	0,00	698.411,65	698.411,65-
		3.723.444,29	3.440.973,15	282.471,14
	A DES POVOIRS INSTITUTIONNELS AUTRES QUE CELU			
	DONT RELEVE L'ENTITE			
6870	006870 Tft en cap à d'autres Pouvoirs institutionnels	805.645,18	0,00	805.645,18
		805.645,18	0,00	805.645,18
	A D'AUTRES ENTITES COMPTABLES DU MEME			
	GROUPE INSTITUTIONNEL			

CUR (Saca) Bilan - AR2009 Heur 16:07:40 Date 08.06.2026
Bruxelles Ledger OL RFBILA00/DERRAN01 Page 5

OL Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Opte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
6890	006890 Tfc en cap dans le même GI et ô qu'établ d'enseign	7.667.803,00	469.367,91	7.198.435,09
		7.667.803,00	469.367,91	7.198.435,09
		12.196.892,47	3.910.341,06	8.286.551,41
	TOTAL DES CHARGES EN CAPITAL	69.895.882,05	17.916.140,66	51.979.741,39
		69.895.882,05	17.916.140,66	51.979.741,39
		76.314.378,25	24.669.994,85	51.644.383,40
	TOTAL CHARGES :	76.314.378,25	24.669.994,85	51.644.383,40
	TOTAL :	76.314.378,25	24.669.994,85	51.644.383,40
	TRANSFERT DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET			
	COTISATIONS SOCIALES			
	TRANSFERT DE REVENUS A DES TIERS			
	SOUMIS AU PCG			
	A d'autres entités compt.du même Groupe			
7690	007690 Tr de rev à l'enti, Fds budg n orga par un ô Pouv	9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
		9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
		9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
		9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
	FOTAL PRODUITS COURANTS	9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
		9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
	FOTAL PRODUITS	9.250.000,00-	0,00	9.250.000,00-
	TOTAL :	67.064.378,25	24.669.994,85	42.394.383,40
	Reprise aux fds propres affectés, aux fds soc			
	en faveur du personnel et aux prov.pour			
	risque et charge à venir -			
	Vir.du solde final défic.à l'Actif/Passif net			
7990	007990 Reprises sur Fonds propres affectés	67.064.378,25-	24.669.994,85-	42.394.383,40-
		67.064.378,25-	24.669.994,85-	42.394.383,40-
	TOTAL REPRISES	67.064.378,25-	24.669.994,85-	42.394.383,40-
	TOTAL :	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00

CUR (Saca) Bilan - AR2009 Heur 16:07:40 Date 08.06.2026
Bruxelles Ledger OL RFBILA00/DERRAN01 Page 6

OL Ledger
10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16 Périodes reporting
2024.01 -2024.16 Périodes de comparaison

Opte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
	COMPTES DE LA CLASSE 0			
800	000800 Encours engagmt budg s/depense non ventilé (D)	220.514.267,07	145.269.996,19	75.244.270,88
809	000809 Encours engagmt budg s/depense non ventilé (C)	220.514.267,07-	145.269.996,19-	75.244.270,88-
		0,00	0,00	0,00
	BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER			
	PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER			

OL
Ledger
10
Type de devise Devise de la société
EUR
Montants en Euro européen
2025.01 -2025.16
Périodes reporting
2024.01 -2024.16
Périodes de comparaison

Opte alt.	Texte position de bilan/compte de résult	TotPérRep.	TotPérComp	Ecart absolu
		0,00	0,00	0,00

FBS- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger OL RFBILA00/COBAUX01 Page 1

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

Niv	Sté	Dom. Act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div rel	Niv tot.
			**********					
			******* A C T I F *******					
			**********					
			A C T I F S C I R C U L A N T S					
			**********					
			IX. Valeurs disponibles					
	3090		550000 BE97091010400449	185.585.059,03	200.180.595,58	14.595.536,55-	7,3-	
	3090		590001 Coda recettes	3.103.693,08-	1.823.817,20-	1.279.875,88-	70,2-	
	3090		590002 Coda dépenses	3.699.474,85	2.419.598,97	1.279.875,88	52,9	
			TOTAL IX :	186.180.840,80	200.776.377,35	14.595.536,55-	7,3-	*3*
			TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	186.180.840,80	200.776.377,35	14.595.536,55-	7,3-	*2*
			T O T A L DE L'A C T I F :	186.180.840,80	200.776.377,35	14.595.536,55-	7,3-	*1*

Marc Cobaux (Signature)

Signature numérique de Marc Cobaux (Signature)
Date : 2026.07.09 14:11:43 +02'00'

FBS- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger OL RFBILA00/COBAUX01 Page 2
Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Ste	Dom. act.	Textes	Fér.reporting (01.2025-16.2025)	Fér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
		**********					
		********** PASSIF **********					
		**********					
		C A P I T A U X P R O P R E S					
		**********					
		I. CAPITAL					
		A. AVOIR SOCIAL EN FIN DE PERIODE					
		- - - - - - - - -					
3090		100000 Fonds Social	280.172.831,38-	280.172.831,38-	0,00		
			280.172.831,38-	280.172.831,38-	0,00		*4*
		V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE	280.172.831,38-	280.172.831,38-	0,00		*3*
		TOTAL V :	0,00	0,00	0,00		*3*
		V. BENEFICE COMPTE (PERTES)					
			0,00	448,00-	448,00	100,0	*3*
		V. Résultat exercices antérieurs	105.832.641,08	79.400.907,07	26.431.734,01	33,3	
3090		141000 Perte reportée	105.832.641,08	79.400.907,07	26.431.734,01	33,3	*3*
		TOTAL V :					
		TOTAL CAPITAUX PROPRES	174.340.190,30-	200.772.372,31-	26.432.182,01	13,2	*2*
		D E T T E S					
		**********					
		IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
		C. DETTES COMMERCIALES					
		- - - - - - - - - -					
		1. FOURNISSEURS	0,00	418,70-	418,70	100,0	
3090		440000 FOURNISSEURS	11.840.650,50-	3.586,34-	11.837.064,16-	*059,7-	
3090		444800 Factures à recevoir MM	11.840.650,50-	4.005,04-	11.836.645,46-	*543,8-	*5*
			11.840.650,50-	4.005,04-	11.836.645,46-	*543,8-	*4*
		TOTAL IX :	11.840.650,50-	4.005,04-	11.836.645,46-	*543,8-	*3*
		TOTAL DETTES :	11.840.650,50-	4.005,04-	11.836.645,46-	*543,8-	*2*
		T O T A L DU P A S S I F :	186.180.840,80-	200.776.377,35-	14.595.536,55	7,3	*1*

FSS- Ens.FWB Bilan - FSS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger OL RFBILA00/COBAUX01 Page 3

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Sté Dom. Textes	Pér.reporting (01.2025-6.2025)	Pér.comparaison (01.2024-6.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
**********					
**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
**********					
I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
740000 DOTATIONS	61.326.000,00-	45.984.000,00-	15.342.000,00-	33,4-	
3090 741000 LOYERS PERCUS	16.881,09-	11.443,91-	5.437,18-	47,5-	
3090 741001 BAUX EMPHYTEOTIQUES	81.452,94-	87.448,49-	5.995,55	6,9	
3090 741003 ANTENNES TEL.	11.230,96-	18.738,36-	7.507,40	40,1	
3090 743000 INTERVENTION ASSURANCE	266.193,38-	695.244,97-	429.051,59	61,7	
3090 744000 ALIENATIONS - PRODUIT DE LA VENTE VIA N	4.611.634,82-	270.000,00-	4.341.634,82-	1608,0-	
3090 744001 ALIENATIONS - PRODUIT DE LA VENTE VIA A	0,00	3.158.724,05-	3.158.724,05	100,0	
3090 744100 CONTENTIEUX VIA AVOCATS (PERSONNE PHYSI	794,86-	682,99-	111,87-	16,4-	
3090 744200 RECETTES DIVERSES	301.597,93-	180.074,51-	121.523,42-	67,5-	
3090 744201 REMBOURSEMENT D' INDUS	4.808,05-	12.952,20-	8.144,15	62,9	
3090 745000 SUBVENTIONS UREBA	1.602.550,81-	1.188.924,84-	413.625,97-	34,8-	
3090 745001 SUBVENTIONS REGION BRUXELLOISE	19.350,12-	260.854,50-	241.504,38	92,6	
3090 745002 SUBVENTIONS REGION WALLONNE	0,00	503.547,22-	503.547,22	100,0	
3090 745003 Aide à l'investissement du SACA CUR	11.977.036,69-	1.810.813,88-	10.167.022,81-	561,5-	
3090 745004 Aide à l'investissement du SACA CREATIO	5.770.007,90-	0,00	5.770.007,90-		
3090 746000 Aide à l'investissement SPABS	0,00	1.361.388,25-	1.361.388,25	100,0	
3090 746001 VERSEMENT ETABLISSEMENT	1.851.549,70-	1.644.479,64-	207.070,06-	12,5-	
TOTAL D :	87.841.889,25-	57.194.308,83-	30.647.580,42-	53,6-	*3*
TOTAL I :	87.841.889,25-	57.194.308,83-	30.647.580,42-	53,6-	*2*
II. CHARGES D'EXPLOITATION					
A. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES					
1. ACHATS					
3090 602000 ACHATS DE SERVICES, TRAVAUX ET ETUDES	4.466.253,85	5.920.642,82	1.454.388,97-	24,6-	
3090 602001 TRAVAUX DE GENIE CIVIL	36.611,74	55.747,50	19.135,76-	34,3-	
3090 602002 TRAVAUX DE GROS-OEUVRE FERME (RENOVATIO	34.742.479,45	29.101.190,26	5.641.289,19	19,4	
3090 602003 TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE ET DE FINITION	1.582.239,09	1.641.701,62	59.462,53-	3,6-	
3090 602004 TRAVAUX D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES	3.874.136,83	3.174.386,54	699.750,29	22,0	
3090 602005 TRAVAUX D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	5.591.131,35	6.614.791,33	1.023.659,98-	15,5-	
3090 602006 TRAVAUX D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	304.670,83	114.104,17	190.566,66	167,0	
3090 602007 TRAVAUX D'ABORDS, COUR, ACCES EXTERIEUR	2.053.422,02	1.020.989,26	1.032.422,76	101,1	
3090 602008 TRAVAUX D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LEVAG	108.952,02	209.329,63	100.377,61-	48,0-	
3090 602009 TRAVAUX D'INSTALLATIONS SANITAIRES	194.884,20	290.523,55	95.639,35-	32,9-	
3090 602010 NOUVELLES INSTALLATIONS DE PROTECTION I	418.403,49	591.783,35	173.379,86-	29,3-	
3090 602012 TRAVAUX INSTALLATIONS DE SANITAIRES	1.850.129,48	1.701.025,48	149.104,00	8,8	
3090 602013 TRAVAUX DESTINES A LA CREATION DE NOUVE	9.604.638,14	1.145.058,24	8.459.579,90	738,8	
3090 602014 TRAVAUX DE SECURITE	2.820.567,39	2.769.031,50	51.535,89	1,9	
3090 602015 TRAVAUX ECONOMISEURS ENERGIE	7.272.315,60	4.479.976,64	2.792.338,96	62,3	
3090 602016 TRAVAUX DE TOITURE	3.508.886,35	3.838.702,37	329.816,02-	8,6-	
3090 602017 TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES ET E	5.352.030,34	5.777.112,36	425.082,02-	7,4-	
3090 602018 TRAVAUX D'HYGIENE	928.428,25	1.291.303,02	362.874,77-	28,1-	
3090 602019 TRAVAUX DE STABILITE	87.628,23	133.524,68	45.896,45-	34,4-	
3090 602020 ACCES PMR	0,00	45.868,32	45.868,32-	100,0-	
3090 602021 TRAVAUX DE RACCORDEMENT	28.836,82	86.221,83	57.385,01-	66,6-	

FBS- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger OL RFBILA00/COBAUX01 Page 3

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Sté Dom. Textes		Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
3090	602022 REFECTIONS LOURDES (FACADES, MURS EXTER	2.232.081,99	691.581,41	1.540.500,58	222,8	
3090	605002 ACHAT IMMEUBLES	5.298.217,60	0,00	5.298.217,60		
	TOTAL 1 :	92.211.919,06	70.394.657,78	21.817.261,28	31,0	*4*
	TOTAL A :	92.211.919,06	70.394.657,78	21.817.261,28	31,0	*3*
	B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
3090	610000 SERVICES ET BIENS DIVERS	0,00	870,00	870,00-	100,0-	
3090	610001 CONTRATS BÂTIMENTS LOUES	1.853.680,45	1.767.483,89	86.196,56	4,9	
3090	610002 CONTRATS OCCUPATION SPORTIVES	111.628,22	113.593,37	1.965,15-	1,7-	
3090	610003 LOCATION IMMOBILIERE EN LEASING	15.364,65	54.986,33	39.621,68-	72,1-	
3090	610004 LOCATION PEDAGOGIQUE	309.681,76	411.166,91	101.485,15-	24,7-	
3090	610100 INDEMNITES DE LOGEMENT	113.504,49	77.985,72	35.518,77	45,5	
3090	610101 AMENAGEMENTS	7.030,79	0,00	7.030,79		
3090	610102 DEGATS LOCATIFS	0,00	113.667,75	113.667,75-	100,0-	
3090	611000 AMENAGEMENTS INTERIEURS	265.441,46	276.048,15	10.606,69-	3,8-	
3090	611001 REFECTION TOITURES	1.261.228,87	1.154.272,29	106.956,58	9,3	
3090	611002 MENUISERIES	568.019,16	496.413,79	71.605,37	14,4	
3090	611003 RESTAURATION SANITAIRES	682.276,32	549.681,37	102.594,95	18,7	
3090	611004 AMENAGEMENTS ABORDS; REFECTION PREAU	437.285,52	472.377,71	14.907,81	3,0	
3090	611005 TRAVAUX INTERIEUR; INSTALLATION A SUIVAN	91.283,74	147.730,55	114.041,71-	77,2-	
3090	611010 MISE EN CONFORMITE INSTALLATIONS ELECTR	831.289,41	1.000.385,16	169.095,75-	16,9-	
3090	611011 REPARATION INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE,	896.894,71	831.206,83	65.688,88	7,9	
3090	611012 PRODUCTION D'EAU CHAUDE	148.201,00	99.277,29	48.923,71	49,3	
3090	611013 MISE EN CONFORMITE DETECTION INCENDIE,	117.926,78	95.561,29	22.365,49	23,4	
3090	611014 MISE EN CONFORMITE EQUIPEMENTS TECHNIQU	36.479,77	15.016,51	21.463,26	142,9	
3090	611019 ADDUCTION, RACCORDEMENT EAU, EGOUTTAGE	0,00	15.741,49	15.741,49-	100,0-	
3090	611020 DESAMIANTAGE	1.056.492,47	667.423,64	389.068,83	58,3	
3090	611021 ELIMINATION PRODUITS DANGEREUX	283.767,68	58.913,70	224.853,98	381,7	
3090	611022 DEPOLLUTION	43.568,55	105.218,20	61.649,65-	58,6-	
3090	611023 INVENTAIRE AMIANTE	35.008,65	31.141,20	3.867,45	12,4	
3090	611024 ANALYSE DES RISQUES NORMES PCI	0,00	3.499,32	3.499,32-	100,0-	
3090	611025 ENGINS DE LEVAGE	28.921,41	25.619,80	3.301,61	12,9	
3090	611026 EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	45.223,62	76.161,94	30.938,32-	40,6-	
3090	611027 ENTRETIEN CHAUFFAGE	58.999,24	32.836,57	26.162,67	79,7	
3090	611028 REGULATION /OPTIMISATION	0,00	7.569,75	7.569,75-	100,0-	
3090	611030 DETECTION GAZ	9.749,17	1.603,78	8.145,39	507,9	
3090	611031 DETECTION ANTI-INTRUSION	1.323,41	94,34	1.229,07	1302,8	
3090	611032 PROTECTION ANTI-VENDALISME	6.620,25	4.623,72	1.996,53	43,2	
3090	611033 CABINE HT	91.212,09	34.600,02	56.612,07	163,6	
3090	611034 EQUIPEMENTS TECHNIQUES	99.037,03	26.678,93	72.358,10	271,2	
3090	611035 DETECTION INCENDIE ALERTE/ALARME	20.633,08	36.035,70	15.402,62-	42,7-	
3090	611036 NON AFFECTATION	221.784,45	191.099,23	30.685,22	16,1	
3090	611037 TECHNICONOMISEURS ENERGIE	0,00	0,00	0,00	100,0	
3090	611038 COMPARTIMENTAGE	24.955,83	19.591,13	5.364,70	27,4	
3090	P100 - INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	125.410,14	23.442,53	101.967,61	435,0	
3090	P110 - REMPLACEMENT PIECES CHAUDIERES	167.752,81	318.948,88	151.196,07-	47,4-	
3090	P120 - REMPLACEMENT CONTRAT DE REGULATI	1.031.219,05	2.028.360,31	997.141,26-	49,2-	
3090	P160 - CONTRAT DE REMPLACEMENT GARANTIE	0,00	0,02	0,02-	100,0-	
3090	P140 - REMPLACEMENT PIECES CHAUFFERIE	729.962,89	577.643,52	152.319,37	26,4	
3090	P150 - REMPLACEMENT PIECES CHAUDIERES	145.631,35	48.966,10	96.665,25	197,4	
3090	P170 - ENTRETIEN	7.619,75	1.525,98	6.093,77	399,3	
3090	P210 - REMPLACEMENT PIECES TRAITEMENT D	7.647,52	11.959,41	4.311,89-	36,1-	
3090	P230 - REMPLACEMENT PIECES VENTILATION	39.385,37	41.490,49	2.105,12-	5,1-	
3090	ESSAIS DE CHAUDIERES	0,00	1.112,63-	1.112,63	100,0	

FBS-- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger OL RFBILA00/COBAUX01 Page 3

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
3090		611060 P260- ENGIN DE LEVAGE	2.429,67	13.661,02	11.231,35-	82,2-	
3090		611061 P261 - CONTRATS ENGINS DE LEVAGE	287.178,91	363.774,70	76.595,79-	21,1-	
3090		611062 P262 - MISE EN CONFORMITE ENGINS DE LEV	8.957,00	80.208,16	71.251,16-	88,8-	
3090		611063 P263 -REMPLACEMENT PIECE ENGINS DE LEVA	80.924,04	42.341,00	38.583,04	91,1	
3090		611064 P331 - CONTROLES LEGAUX ENGINS DE LEVAG	47.864,30	70.229,19	22.364,89-	31,8-	
3090		611070 P240 - DETECTION	0,00	2.140,55	2.140,55-	100,0-	
3090		611071 P241 - REMPLACEMENT PIECES DETECTION IN	733.854,68	556.440,44	177.414,24	31,9	
3090		611072 P243 - REMPLACEMENT PIECES DETECTION GA	90.172,94	58.243,10	31.929,84	54,8	
3090		611073 P244 - REMPLACEMENT PIECES ALERTE ALARM	3.058,67	48.471,37	45.412,70-	93,7-	
3090		611080 P280 - CABINES HT	12.500,37	3.233,00	9.267,37	286,6	
3090		611081 P281 - ENTRETIEN CABINES HT	293.851,28	217.122,12	76.729,16	35,3	
3090		611082 P282 - MISE EN CONFORMITE CABINES HT	307.059,05	574.605,82	267.536,77-	46,6-	
3090		611083 P283 - REMPLACEMENT PIECES CABINES HT	59.686,08	70.319,11	10.633,03-	15,1-	
3090		611084 P311 - CONTRÔLE LEGAL CABINES HT	78.941,51	45.263,30	33.678,21	74,4	
3090		611090 P250 - POMPES	7.676,79	2.590,50	5.086,29	196,3	
3090		611091 P251 - CONTRAT ENTRETIEN POMPES	17.287,12	18.106,05	818,93-	4,5-	
3090		611092 P252 - MISE EN CONFORMITE POMPES	40.652,41	6.842,03	33.810,38	494,2	
3090		611093 P253 - REMPLACEMENT PIECES DE POMPES	29.566,00	49.947,33	20.381,33-	40,8-	
3090		611100 P270 - TRAITEMENT AIR	1.457,50	2.779,40	1.321,90-	47,6-	
3090		611101 P271 - REMPLACEMENT PIECES INSTALLATION	9.145,12	1.472,35	7.672,77	521,1	
3090		611102 P272 - REMPLACEMENT PIECES CONDITIONNEM	1.689,56	352,98	1.286,58	364,5	
3090		611103 P350 - INVENTAIRE AMIANTE	8.508,73	2.173,22	6.335,51	291,5	
3090		611104 P360 - TESTS	47.475,32	6.211,39	41.263,93	664,2	
3090		611110 10/ CONTRATS EQUIPEMENTS PROD, CHALEUR	47.475,32	47.201,39	273,93	0,6	
3090		611111 11/ MAINTENANCES CHAUDIERES BRULEURS -	540.738,19	649.337,75	108.599,56-	16,7-	
3090		611112 12/ INSTALLATION DE REGULATION	1.863.560,39	1.743.219,43	120.340,96	6,9	
3090		611113 13/ REDEVANCES LIAISONS TELECOM	37.117,02	45.143,55	8.026,53-	17,8-	
3090		611114 14/ PRESTATIONS DE DEPANNAGE	56.408,59	58.851,28	2.442,69-	4,2-	
3090		611115 15/ EQUIPEMENTS INDIVIDUELS	5.416,26	5.583,30	167,04-	3,0-	
3090		611116 16/ ENTRETIEN INSTALLATION OMNIUM	159.634,81	158.081,53	1.553,28	1,0	
3090		611117 17/ ENTRETIEN PERIODE DE GARANTIE	2.679,70	0,00	2.679,70		
3090		611120 20/ CONTRAT EQUIPEMENTS SPECIAUX	15.059,87	9.321,64	5.738,23	61,6	
3090		611121 21/ INSTALLATION TRAITEMENT DES EAUX	5.134,41	21.202,53	16.068,12-	75,8-	
3090		611122 22/ GROUPE DE VENTILATION	472,90	3.170,98	2.698,08-	85,1-	
3090		611123 24/ INSTALLATION DETECTION	309.562,38	216.532,62	93.029,76	43,0	
3090		611124 27/ INSTALLATION TRAITEMENT AIR	9.853,76	9.853,76	0,00		
3090		611125 29/ ENTRETIEN DES CABINES GAZ	48.468,21	33.104,85	15.363,36	46,4	
3090		611130 30/ CONTRATS DE CONTRÔLE LEGAUX	7.477,80	0,00	7.477,80		
3090		611131 32/ CONTROLES LEGAUX INSTALLATIONS DE D	6.890,36	2.628,34-	9.518,70	362,2	
3090		611133 35/ MAJ INVENTAIRE AMIANTE	81.754,11	85.122,12	3.368,01-	4,0-	
3090		611134 40/ AUTRES CONTRATS	100,00	0,00	100,00		
3090		612010 GAZ	143.312,69	171.419,05	28.106,36-	16,4-	
3090		612015 EAU	80.093,32	67.224,19	12.869,13	19,1	
3090		612020 ELECTRICITE	511.482,28	359.406,56	152.075,72	42,3	
3090		612040 TAXES SUR CARBURANT DIESEL	0,00	105,00	105,00-		
3090		612100 TELEPHONE, FAX, INTERNET, GSM	9.024,10	1.557,96	7.466,14	367,3	
3090		612200 LIVRES, DOCUMENTATION	9.024,10	7.943,60	1.080,50	13,6	
3090		612300 IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	317,25	0,00	317,25		
3090		612302 ABONNEMENTS (FEDERATION CONSTRUCTION, S	2.851,27	503,72	2.347,55	466,0	
3090		612310 MATERIEL DE BUREAU	1.600,23	4.584,02	2.983,79-	65,1-	
3090		612400 FRAIS INFORMATIQUES (LICENCE)	0,00	251,22	251,22-	100,0-	
3090		612410 CONTRAT DE MAINTENANCE E/ DE SUPPORT IN	1.931,16	0,00	1.931,16		
3090		612500 FRAIS ADMINISTRATIFS DIVERS (PERMIS, DE	27.161,26	2.800,17	24.361,09	870,0	
3090		612501 PRECOMPTE IMMOBILIER	2.438,21	81.675,19	79.236,98-	97,0-	
3090		613120 ASSURANCE MATERIEL ROULANT	114,11	0,00	114,11		
3090		613140 Assur Incendie Bat Sco Propriétaire & L	1.082.521,12	1.099.597,40	17.076,28-	1,6-	
3090		613210 HONORAIRES AVOCATS, REVISEURS, EXPERTS	92.343,66	111.819,31	19.475,65-	17,4-	

FBS-- Ens.FWB Bilan - FBS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger OL RFBILA00/COBAUX01 Page 3

Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

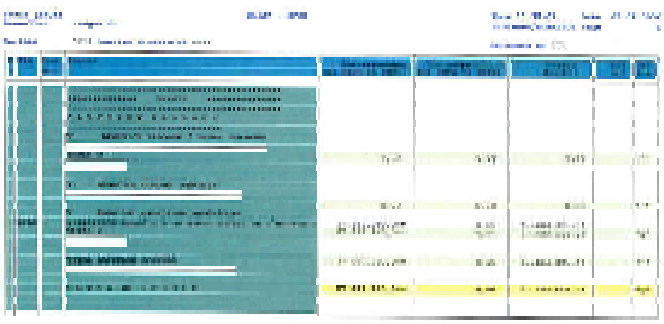
C Ent	Sté	Dom. act.	Textes	Fér.reporting (01.2025-16.2025)	Fér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3090		613211 CONSULTANCE	367.482,81	430.743,49	63.260,68-	14,7-	
	3090		613212 FRAIS D'ETUDES SURBAUX D'ARCHITECTURE	2.248.024,64	1.978.970,97	269.053,67	13,6	
	3090		613213 CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SUPPORT IN	2.420,00	2.420,00	0,00		
	3090		613214 FRAIS DE COORDINATION SANTE SECURITE CH	77.238,11	139.141,41	61.903,30-	44,5-	
	3090		613250 PUBLICATIONS LEGALES	370,84	11.282,79	10.911,95-	96,7-	
	3090		613260 SERVICE INCENDIE SIAMU	16.769,54	4.350,56	12.418,98	285,5	
	3090		614300 PARTICIPATION SEMINAIRES, COLLOQUES	556,35	184,00	372,35	202,4	
	3090		614600 FRAIS DE RESTAURANT ET DE REPRESENTATIO	1.282,90	5.520,03	4.237,13-	76,8-	
	3090		614610 FRAIS DE MISSION & RECEPTION	14.124,85	10.324,55	3.800,30	36,8	
	3090		614701 CREANCES D'AGENTS	540,55	678,59	138,04-	20,3-	
			TOTAL B :	22.060.191,89	21.904.214,29	155.977,60	0,7	*3*
			H. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3090		640100 AMENDES	0,00	1.551,56	1.551,56-	100,0-	
			TOTAL H :	0,00	1.551,56	1.551,56-	100,0-	*3*
			TOTAL II :	114.272.110,95	92.300.423,63	21.971.687,32	23,8	*2*
			V. CHARGES FINANCIERES	26.430.221,70	35.106.114,80	8.675.893,10-	24,7-	*2*
			A. CHARGES DES DETTES					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3090		650000 INTERETS DE RETARD	1.960,31	5.796,97	3.836,66-	66,2-	
	3090		650100 INDEMNITES POUR REPORT EXECUTION	0,00	1.910,00	1.910,00-	100,0-	
				1.960,31	7.706,97	5.746,66-	74,6-	*3*
			TOTAL V :	1.960,31	7.706,97	5.746,66-	74,6-	*2*
				26.432.182,01	35.113.821,77	8.681.639,76-	24,7-	*2*
			VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS					
			E. AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
			- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -					
	3090		710000 AUTRES PRODUITS PERCUS	0,00	20.300,17-	20.300,17	100,0	*3*
				0,00	20.300,17-	20.300,17	100,0	*3*
			TOTAL VII :	0,00	20.300,17-	20.300,17	100,0	*2*
			***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE					
			A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
			1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
			TOTAL 1 :	0,00	448,00	448,00-	100,0-	*4*
			2. BENEFICE / PERTE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT					
	3090		690000 Perte reportée de l'exercice précédant	0,00	44.306.937,47	44.306.937,47-	100,0-	
	3090		790000 Bénéfice reporté de l'exercice précéden	79.400.459,07	0,00	79.400.459,07		
			TOTAL 2 :	79.400.459,07	44.306.937,47	35.093.521,60	79,2	*4*
				79.400.459,07	44.307.385,47	35.093.073,60	79,2	*3*

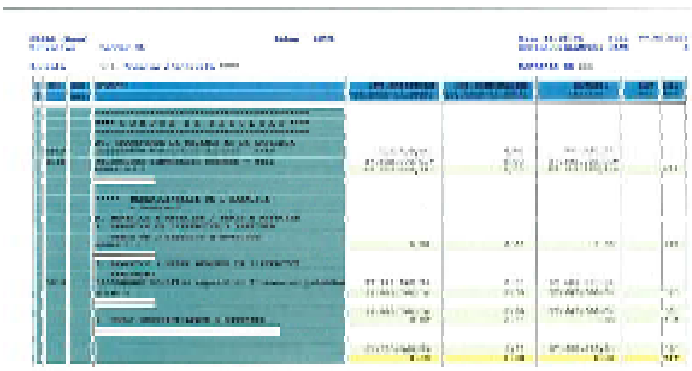
FSS- Ens.FWB Bilan - FSS-EFWB Heur 12:38:13 Date 09.07.2026
BRUXELLES Ledger OL RFBILA00/COBAUX01 Page 3

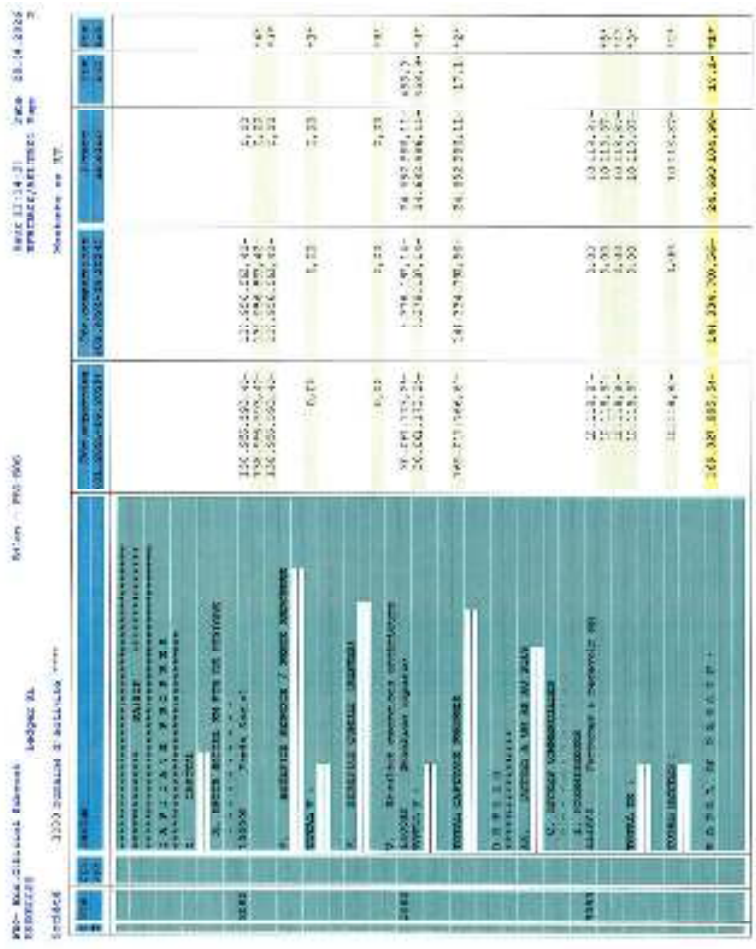
Société 3090 Domaine d'activité **** Montants en EUR

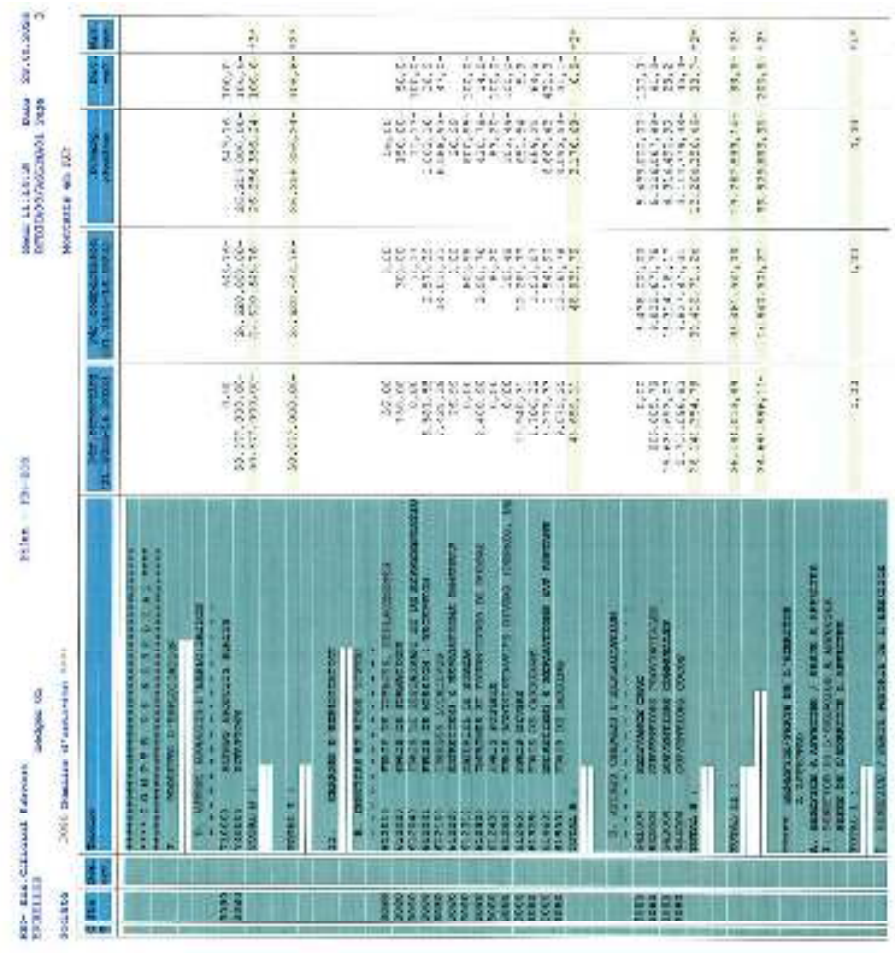
C Sté Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	105.832.641,08	79.400.907,07	26.431.734,01	33,3	*3*
	D. RESULTAT A REPORTER					
	2. PERTE A REPORTER					
3090	793000 Perte à reporter	105.832.641,08-	79.400.907,07-	26.431.734,01-	33,3-	*4*
	TOTAL 2 :	105.832.641,08-	79.400.907,07-	26.431.734,01-	33,3-	*4*
	D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	105.832.641,08-	79.400.907,07-	26.431.734,01-	33,3-	*3*
		26.432.182,01-	35.093.521,60-	8.661.339,59	24,7	*2*
		0,00	0,00	0,00		*1*

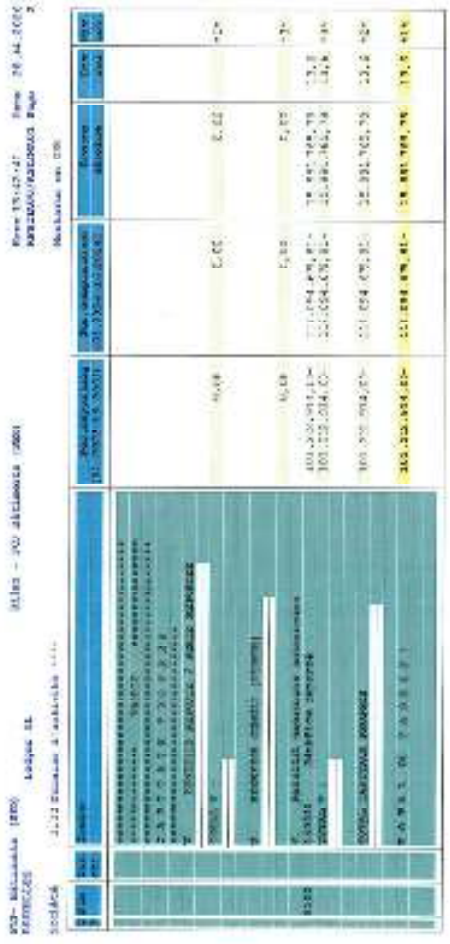


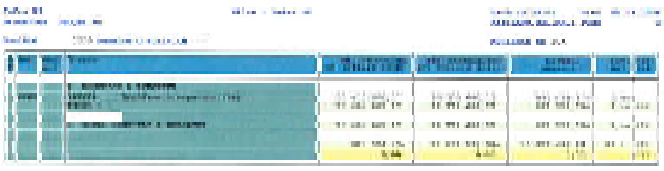


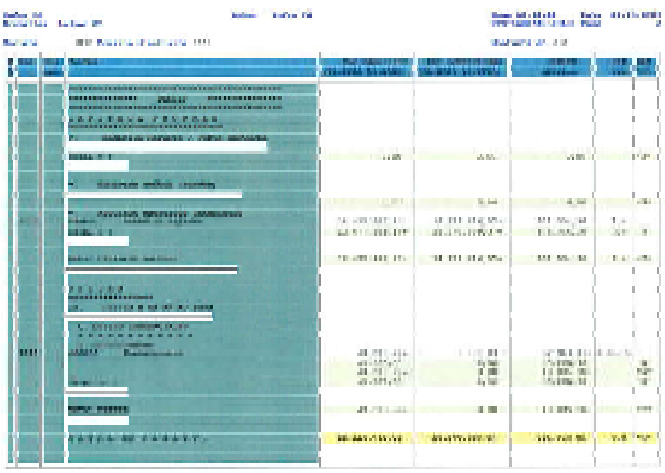


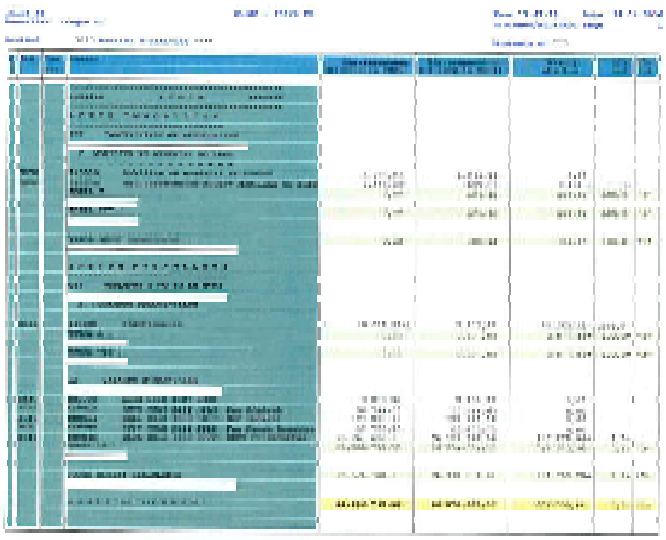
















Musée Royal de Mariemont Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez Ledger 01 RFBILA00/GUILMA01 Page 1
Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Sté	Dom. act.	Textes	Fér.reporting (01.2025-16.2025)	Fér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
		********** A C T I F **********					
		A C T I F I M M O B I L I S E					
		II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
		B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE					
3000	232000	Biens durables/Outillage	415.736,05	415.736,05	0,00		
3000	232009	Amortissements actés sur Outillage	414.317,47-	412.935,89-	1.381,58-	0,3-	
	TOTAL B :		1.418,58	2.800,16	1.381,58-	49,3-	*4*
		C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT					
3000	240000	Biens durables/Remplacement matériel, m	2.311.822,73	2.292.025,99	19.796,74	0,9	
3000	240009	Amortissements actés sur Matériel- Mobi	2.233.360,34-	2.158.473,60-	74.886,74-	3,5-	
3000	241000	Matériel roulant	34.106,88	34.106,88	0,00		
3000	241009	Amortissements actés sur matériel roula	34.105,88-	34.105,88-	0,00		
3000	243000	Mobilier & Matériel Informatique - Télé	247.047,78	247.047,78	0,00		
3000	243009	Amortissements actés s/Mob & Mat Info -	225.583,64-	194.655,71-	30.897,93-	15,9-	
	TOTAL C :		99.957,53	185.945,46	85.987,93-	46,2-	*4*
		E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
3000	260000	Autres immo. corporelles - Objets de Co	450.912,51	450.912,51	0,00		
3000	260010	Autres immo. corp. - Obj. Coll.- Livres	35.432,85	35.432,85	0,00		
3000	260020	Autres immo. corp. - Obj. Coll.- Livres	3.648,90	3.648,90	0,00		
	TOTAL E :		489.994,26	489.994,26	0,00		*4*
	TOTAL III :		591.370,37	678.739,88	87.369,51-	12,9-	*3*
	IV.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
		C. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
3000	288700	Autres cautionnements versés en numérai	50,00	50,00	0,00		*5*
			50,00	50,00	0,00		*4*
	TOTAL IV :		50,00	50,00	0,00		*3*
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE :		591.420,37	678.789,88	87.369,51-	12,9-	*2*
		A C T I F S C I R C U L A N T S					
	VI.	TITRES ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION					
		A. STOCKS					
		4. MARCHANDISES					
3000	340000	Stocks	195.980,53	148.461,51	47.519,02	32,0	
3000	340010	Stocks fournitures bureau	4,80	4,80	0,00		
3000	349000	Réduction de valeur sur stock	158.921,68-	101.270,10-	57.651,58-	56,9-	

Musée Royal de Mariamont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariamont — Heur 13:05:46 — Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 01 — RFBILA00/GUILMA01 Page 1
Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

C Sté Dom. Ct.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
		37.063,65	47.196,21	10.132,56-	21,5-	*5*
		37.063,65	47.196,21	10.132,56-	21,5-	*4*
	VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	37.063,65	47.196,21	10.132,56-	21,5-	*3*
	A. CREANCES COMMERCIALES					
	- - - - - - - - - -					
3000	400000 Clients	9.516,96	17.072,81	7.555,85-	44,3-	
3000	409000 RDV sur créances douteuses	3.027,70-	3.427,70-	400,00	11,7	
	TOTAL A :	6.489,26	13.645,11	7.155,85-	52,4-	*4*
	B. AUTRES CREANCES					
	- - - - - - - - -					
3000	410000 ONSS (Acomptes)	3.789,32	0,00	3.789,32		
3000	414000 Produits à recevoir	336.474,40	295.037,67	41.436,73	14,0	
	TOTAL B :	340.263,72	295.037,67	45.226,05	15,3	*4*
	TOTAL VII :	346.752,98	308.682,78	38.070,20	12,3	*3*
	IX. Valeurs disponibles					
3000	550000 Belfius- Classic 1	6.102.282,96	6.082.870,36	19.412,60	0,3	
3000	570000 Caisse	1.308,14	36.249,15	34.941,01-	96,4-	
3000	570001 Fonds caisse comptoir	200,00	200,00	0,00		
3000	570002 Fonds de caisse Bibliothèque	50,00	50,00	0,00		
3000	578010 Caisse - timbres	7.364,52	5.465,50	1.899,02	34,7	
3000	580000 Virements Internes	155,72	54,11	101,61	187,8	
	TOTAL IX :	6.111.361,34	6.124.889,12	13.527,78-	0,2-	*3*
	TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	6.495.177,97	6.480.768,11	14.409,86	0,2	*2*
	T O T A L DE L'A C T I F :	7.086.598,34	7.159.557,99	72.959,65-	1,0-	*1*

Musée Royal de Mariamont Bilan - Patrimoine Dom. Mariamont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez Ledger OL RFBILA00/GUILMA01 Page 2
Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C	Société	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Divr. rel.	Niv. tot.
			**********					
			********** PASSIF **********					
			**********					
			C A P I T A U X P R O P R E S					
			**********					
			I. CAPITAL					
			B. CAPITAL NON APPELE					
			- - - - - - - - - - -					
	3000		101100 Moyens permanent reçus en espèces	333.175,09-	333.175,09-	0,00		
	3000		101200 Moyens permanent reçus en nature	600.499,00-	600.499,00-	0,00		
				933.674,09-	933.674,09-	0,00		*4*
			IV. RESERVES	933.674,09-	933.674,09-	0,00		*3*
			D. RESERVES DISPONIBLES					
			- - - - - - - - - - - - - - - -					
	3000		133300 Réserves disponibles	1.684.536,05-	1.690.392,91-	5.856,86	0,3	
			TOTAL D :	1.684.536,05-	1.690.392,91-	5.856,86	0,3	*4*
			TOTAL IV :	1.684.536,05-	1.690.392,91-	5.856,86	0,3	*3*
			V. BENEFICE REPORTE / PERTE REPORTEE	3.540,78	0,00	3.540,78		*3*
			TOTAL V :					
			V. BENEFICE CUMULE (PERTES)	0,00	0,00	0,00		*3*
			VI. SUBSIDES EN CAPITAL					
	3000		150009 Amortissement Don Launois	531,12	0,00	531,12		
	3000		150010 Subsides Don Launois	5.311,17-	0,00	5.311,17-		
			TOTAL VI :	4.780,05-	0,00	4.780,05-		*3*
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.619.449,41-	2.624.067,00-	4.617,59	0,2	*2*
			D E T T E S					
			**********					
			IX. DETTES A UN AN AU PLUS					
			C. DETTES COMMERCIALES					
			- - - - - - - - - - -					
			1. FOURNISSEURS					
	3000		440000 Fournisseurs	286.149,96-	292.692,82-	6.542,86	2,2	
	3000		440003 Fournisseurs - membres du personnel	147,95-	329,25-	181,30	55,1	
	3000		444000 Factures à recevoir MM	31.787,47-	88.380,86-	56.593,39	64,0	
				318.085,38-	381.402,93-	63.317,55	16,6	*5*
			E. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	318.085,38-	381.402,93-	63.317,55	16,6	*4*
			- -					
			1. IMPOTS					
	3000		451100 T.V.A. à payer : TVA intracom & importa	2.193,98-	762,17-	1.431,81-	187,9-	

Musée Royal de Mariamont Bilan - Patrimoine Dom. Mariamont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morianwez Ledger 01 RFBILA00/GUILMA01 Page 2

Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Ty	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3000		453000 Précomptes retenus	0,00	2.627,67	2.627,67-	100,0	
			2. REMUNERATION ET CHARGES SOCIALES	2.193,98-	1.865,50	4.059,48-	217,6-	*5*
	3000		454000 Office Nationale de Sécurité Sociale	0,00	4.831,32-	4.831,32	100,0	
				0,00	4.831,32-	4.831,32	100,0	*5*
				2.193,98-	2.965,82-	771,84	26,0	*4*
			F. AUTRES DETTES					
			- - - - - - - - - -					
	3000		488000 Cautionnements reçus en numéraire	100,00-	100,00-	0,00		
				100,00-	100,00-	0,00		*4*
			TOTAL IX :	320.379,36-	384.468,75-	64.089,39	16,7	*3*
			X. COMPTES DE REGULARISATION					
	3000		493000 Produits à reporter	1.182,50-	124,00-	1.058,50-	853,6-	
	3000		493001 Produit à reporter Don Iaunois	3.299.940,62-	3.305.251,79-	5.311,17	0,2	
	3000		493002 Produit à reporter Muséobus	830.000,00-	830.000,00-	0,00		
	3000		493003 Produit à reporter Charles Quint	15.646,45-	15.646,45-	0,00		
			TOTAL X :	4.146.769,57-	4.151.022,24-	4.252,67	0,1	*3*
			TOTAL DETTES :	4.467.148,93-	4.535.490,99-	68.342,06	1,5	*2*
			T O T A L DU P A S S I F :	7.086.598,34-	7.159.557,99-	72.959,65	1,0	*1*

Musée Royal de Mariemont Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez Ledger OL RFBILA00/GUILMA01 Page 3
Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Ste	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divergence absolue	Div. rel.	Niv. tot.
		**********					
		**** C O M P T E D E R E S U L T A T ****					
		**********					
		I. PRODUITS D'EXPLOITATION					
		A. CHIFFRE D'AFFAIRES					
3000	700040	Activités - Education	40.972,10-	25.555,30-	15.416,80-	60,3-	
3000	700050	Activités - Exposition	64.484,25-	33.598,25-	30.886,00-	91,9-	
3000	700060	Activités - Marketing	11.402,72-	20.523,62-	9.120,90	44,4	
3000	700090	Activités - Diverses	21.791,80-	8.395,00	13.395,80-	61,5	
3000	700100	Frais de port sur facture vente	1.464,25-	1.016,61-	447,64-	44,0-	
3000	700110	Ventes par correspondance	47.869,58-	51.506,38-	3.636,80	7,1	
3000	700111	Ventes au comptoir	101.474,35-	93.712,96-	7.761,39-	8,3-	
3000	700112	Ventes E_Shop-Muséobus	1.757,30-	0,00	1.757,30-		
3000	700310	Droit de reproduction/Frais de photogra	62,90-	0,00	62,90-		
3000	700320	Droit de reproduction/Droit de reproduc	0,00	33,32-	33,32	100,0	
3000	700330	Droit de reproduction/Droits d'auteur	4.745,55-	5.171,24-	425,69	8,2	
	TOTAL A :		282.629,80-	252.909,48-	29.720,32-	11,8-	*3*
		D. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
3000	740000	Subventions et montants compensatoires	1.309.000,00-	1.282.000,00-	27.000,00-	2,1-	
3000	740100	Dons	7.500,00-	100,00-	7.400,00-	7400,0-	
3000	740200	Subventions diverses	133.082,90-	335.959,24-	202.876,34	60,4	
3000	745100	Location d'immeubles	3.000,00-	0,00	3.000,00-		
3000	746500	Récupération - Assurances	0,00	2.116,93-	2.116,93	100,0	
3000	746800	Récupération réduction structurelle ONS	3.002,90-	6.406,01-	3.403,11	53,1	
3000	746900	Récupération diverses	4.254,47-	6.462,65-	2.208,18	34,2	
	TOTAL D :		1.459.840,27-	1.633.044,83-	173.204,56	10,6	*3*
	TOTAL I :		1.742.470,07-	1.885.954,31-	143.484,24	7,6	*2*
	II.	CHARGES D'EXPLOITATION					
		A. APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES					
		1. ACHATS					
3000	601000	Achat de fournitures	126.623,34	191.816,69	65.193,35-	34,0-	
3000	601010	Achat fournitures bureau	0,00	407,47	407,47-	100,0-	
3000	602003	Activités - Préserv./Num./Transports	0,00	1.765,09	1.765,09-	100,0-	
3000	602004	Activités - Préserv./Petit matériel	20,95-	0,00	20,95-	100,0-	
3000	602005	Activités - Préserv./Dir.Reprod.&Auteurs	0,00	567,74	567,74-	100,0-	
3000	602030	Activités - Conservation/Restauration	16.185,02	94.332,40	78.147,38-	82,8-	
3000	602031	Activités - Conservation/APE	32.178,59	24.126,56	8.052,03	33,4	
3000	602032	Activités - Conserv/Analyses Scientifiq	37.748,01	41,25-	37.789,26	91610,3	
3000	602041	Activités - Education/Ateliers	18.409,80	10.089,31	8.320,49	82,5	
3000	602042	Activités - Education/APE	83.819,55	79.177,13	4.642,42	5,9	
3000	602044	Activités - Education/Visites Guidées	10.860,16	5.982,02	4.878,14	81,5	
3000	602045	Activités - Education/Cotisations	580,00	330,00	250,00	75,8	
3000	602046	Activités - Education/Scénographie	6.822,20	11.686,50	4.864,30-	41,6-	
3000	602049	Activités - Exposition/Photos	2.793,97	2.088,07	705,90	33,8	
3000	602050	Activités - Exposition/Publicité	39.586,24	61.921,32	22.335,08-	36,1-	

Musée Royal de Mariemont — Bilan - Patrimoine Dom. Mariemont — Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez — Ledger 01 — RFBILA00/GUILMA01 Page 3

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

C Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Réf. tot.
3000		602051 Activités - Exposition/Presse	560,00	2.620,63	2.060,63-	78,6-	
3000		602052 Activités - Exposition/Dr Regrod &Auteu	3.467,57	2.966,81	500,76-	591,1	
3000		602053 Activités - Exposition/Transports	77.836,18	25.269,85	52.566,33-	208,1	
3000		602054 Activités - Exposition/Scénographie	66.546,16	54.150,01	12.396,15-	22,9	
3000		602055 Activités - Exposition/Traductions	26.427,08	25.907,60	519,48-	2,0	
3000		602057 Activités - Exposition/Prêts	4.545,36	1.380,00	3.165,36-	229,4	
3000		602058 Activités - Exposition/Spectacles	353,00	5.915,92	5.562,92-	94,0-	
3000		602059 Activités - Exposition/Restauration	12.485,40	13.397,71	912,31-	6,8-	
3000		602060 Activités - Marketing/Publicité	28.761,04	61.984,81	33.223,77-	53,6-	
3000		602061 Activités - Marketing/Presse	24.200,04	24.961,40	761,36-	3,1-	
3000		602062 Activités - Marketing/AGE	42.372,19	40.957,61	1.414,58	3,5	
3000		602064 Activités - Marketing/Amis Mariemont	6.072,30	3.500,00	2.572,30	73,5	
3000		602065 Activités - Marketing/Cotisations	0,00	1.189,88	1.189,88-	100,0-	
3000		602067 Activités - Marketing/Souscription	9.156,35	6.113,00	3.043,35	49,8	
3000		602068 Activités - Marketing/Enquêtes-Sondages	90,75	0,00	90,75		
3000		602090 Activités - Diverses/Cérémonie thé	1.839,20	4.489,10	2.649,90-	59,0-	
3000		602092 Activités - Diverses/Ikebana	0,00	1.950,00	1.950,00-	100,0-	
3000		602093 Activités - Diverses/Spectacles	0,00	25.142,02	25.142,02-	100,0-	
3000		602094 Activités - Diverses/Visites guidées	2.392,92	4.135,25	1.742,33-	42,1-	
3000		602095 Activités - Diverses/Team Building	2.100,90	204,00	1.896,90	929,9	
3000		602097 Activités - Diverses/Soutiens activités	1.000,00	1.170,00	170,00-	14,5-	
3000		602100 Activités - FSE	388,31-	0,00	388,31-		
3000		604010 Publicité Europe créative	33.395,30	137.918,69	137.318,69-	100,0-	
3000		604031 Publications Mariemont	7.172,49	34.963,39	2.203,10	6,3	
3000		604032 Extérieurs en dépôts	490,74	11.504,27	11.013,53-	95,7-	
3000		604033 Extérieurs en achat ferme	270,50	519,60	249,10-	47,9-	
3000		604034 Objets typés Mariemont	20.151,91	9.630,21	10.521,70	109,3	
3000		604035 Objets extérieurs en dépôt	31.543,97	30.218,18	1.325,79	4,4	
3000		604036 Objets en achat ferme	778.404,97	1.015.772,05	237.367,08-	23,4-	*4*
		TOTAL 1 :					
		2. VARIATIONS DES STOCKS					
3000		609400 Variation des stocks	47.519,05-	13.015,45	60.534,47-	465,1-	
		TOTAL 2 :	47.519,05-	13.015,45	60.534,47-	465,1-	*4*
		TOTAL A :	730.885,95	1.028.787,50	297.901,55-	29,0-	*3*
		B. SERVICES ET BIENS DIVERS					
3000		610010 Locations diverses	25.322,30	27.925,60	2.603,30-	9,3-	
3000		610020 Frais de rappel	173,01	0,00	173,01		
3000		611310 Entretien et réparation Locaux	358.858,28	315.937,04	42.921,24	13,6	
3000		611320 Entretien et réparation Matériel (TMO)	0,00	1.742,40	1.742,40-	100,0-	
3000		611330 Entretien et réparation Mobilier et mat	608,24	2.464,26	1.856,02-	75,3-	
3000		611340 Entretien et réparation Matériel roulan	18.508,30	4.085,12	14.423,18	353,1	
3000		611350 Entretien et réparation Constructions	2.146,54	26.348,95	24.202,41-	91,9-	
3000		612100 Eau	13.134,92	14.346,25	1.211,33-	8,4-	
3000		612130 Mazout (Matériel)	171,05	0,00	171,05		
3000		612140 Mazout (Matériel roulant)	12.117,81	11.727,61	390,20	3,3	
3000		612300 Livres, périodiques et documentation	12.014,09	13.482,14	1.468,05-	10,9-	
3000		612301 Livre conception	952,88	3.000,00	2.047,12-	68,2-	
3000		612400 Imprimés	17.071,52	25.702,59	8.631,07-	33,6-	
3000		612420 Fournitures de bureau diverses	2.257,57	6.923,45	4.665,88-	67,4-	
3000		612421 Fournitures infrastructure diverses	130,18	0,00	130,18		
3000		612500 Téléphone, fax...	5.999,39	10.973,77	4.974,38-	45,3-	
3000		612530 Frais postaux et d'expédition	11.112,23	28.360,36	17.248,13-	60,8-	

Société 3000 Domaine d'activité **** — Montants en EUR

C Fl	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Diverg. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
	3000		612540 Frais Transport de Fonds	558,51	0,00	558,51		
	3000		613000 Red.Brevets-Licences-Cotisations	22.739,63	14.739,12	8.000,51	54,3	
	3000		613230 Honoraires - Réviseur	10.587,50	9.075,00	1.512,50	16,7	
	3000		613240 Honoraires - Expertises	85.368,87	8.740,00	76.628,87	876,8	
	3000		613290 Honoraires - Autres	5.634,93	19.623,65	13.988,72-	71,3-	
	3000		613520 Assurance matériel et installations de	0,00	49,50	49,50-	100,0-	
	3000		613530 Assurance matériel roulant	4.083,85	3.193,06	890,79	27,9	
	3000		613540 Assurance responsabilité civile	23.743,76	8.301,77	15.441,99	186,0	
	3000		614200 Autres frais de transport (par ex.matér	0,00	8.814,73	8.814,73-	100,0-	
	3000		614300 Transport du personnel	274,16	0,00	274,16		
	3000		614400 Colloques/AG/J.Etude/Formations	165,00	5.434,67	5.269,67-	97,0-	
	3000		615100 Voyages, déplacements, péage	8.079,21	6.811,75	1.267,46	18,6	
	3000		615110 Représentation	25.301,74	39.505,94	14.204,20-	36,0-	
	3000		615120 Formation	0,00	2.536,79	2.536,79-	100,0-	
			TOTAL B :	667.121,47	642.325,92	24.795,55	3,9	*3*
			C. REMUNERATION, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS					
	3000		620204 Expositions/Rémun.Assistance scientifiq	0,00	14.981,16	14.981,16-	100,0-	
	3000		620206 Divers/Rémun.Collaborateur occasionnel	30.996,97	44.488,31	13.491,34-	30,3-	
	3000		620208 Préservation/Rémun.aménagement Inventai	0,00	6.230,93	6.230,93-	100,0-	
	3000		620209 Marketing/Rémunérations exceptionnelles	0,00	3.330,93	3.330,93-	100,0-	
	3000		620210 FSE/Rémunérations FSE	46.038,43	47.812,56	1.774,13-	3,7-	
	3000		621004 Expositions/Charges patronales Rémun.As	0,00	3.536,50	3.536,50-	100,0-	
	3000		621006 Divers/Charges patronales Rémun.Coll.Oc	6.605,64	11.316,96	4.711,32-	41,6-	
	3000		621008 Préservation/Charges patron/Aménagt.Iin	0,00	1.311,28	1.311,28-	100,0-	
	3000		621009 Marketing/Rémunérations exceptionnelles	0,00	1.104,04	1.104,04-	100,0-	
	3000		621010 FSE/Rémunérations FSE	11.101,08	12.324,70	1.223,62-	9,9-	
	3000		623000 Autres frais de personnel	2.132,20	4.107,39	1.975,19-	48,1-	
	3000		623010 Assurance Accident du Travail	0,00	5.491,88	5.491,88-	100,0-	
			TOTAL C :	96.874,32	156.036,64	59.162,32-	37,9-	*3*
			D. AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR SUR FRAIS D'ETABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORP. ET CORPORELLES					
	3000		630200 Dotation amortissements s/ immo. corpor	108.936,64	108.917,94	18,70		
			TOTAL D :	108.936,64	108.917,94	18,70		*3*
			E. REDUCTIONS DE VALEUR SUR STOCKS, SUR COMMANDES EN COURS D'EXECUTION ET SUR CREANCES COMMERCIALES					
	3000		631000 Réductions de valeur s/ stock	57.651,58	2.611,51	55.040,07	2107,6	
			TOTAL E :	57.651,58	2.611,51	55.040,07	2107,6	*3*
			F. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	3000		638000 Provisions pour autres charges	0,00	29.451,88-	29.451,88	100,0	
			TOTAL F :	0,00	29.451,88-	29.451,88	100,0	*3*

Musée Royal de Mariamont Bilan - Patrimoine Dom. Mariamont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez Ledger 01 RFBILA00/GUILMA01 Page 3
Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			H. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
	3000		640000 Taxes et impôts directs	169,36	2.281,72	2.112,36-	92,6-	
	3000		640300 Taxes diverses	1.970,65	3.171,07	1.200,42-	37,9-	
	3000		640810 Charges d'exploitations diverses	0,00	87,34	87,34-	100,0-	
			TOTAL H :	2.140,01	5.540,13	3.400,12-	61,4-	*3*
			TOTAL II :	1.663.609,97	1.914.767,76	251.157,79-	13,1-	*2*
				78.860,10-	28.813,45	107.673,55-	373,7-	*2*
			IV. PRODUITS FINANCIERS					
			C. AUTRES PRODUITS FINANCIERS					
	3000		753000 Subsides en capital et en intérets	531,12-	0,00	531,12-		
	3000		756000 Produits financiers divers	359,92-	224,22-	135,70-	60,5-	
	3000		759000 Produits financiers divers	39,45-	0,00	39,45-		
			TOTAL C :	930,49-	224,22-	706,27-	315,0-	*3*
			TOTAL IV :	930,49-	224,22-	706,27-	315,0-	*2*
			V. CHARGES FINANCIERES					
			C. AUTRES CHARGES FINANCIERES					
	3000		654000 Différences de change	0,98	0,12	0,86	716,7	
	3000		659001 Frais bancaires/Visa-PayPal	406,85	197,91	208,94	105,6	
			TOTAL C :	407,83	198,03	209,80	105,9	*3*
			TOTAL V :	407,83	198,03	209,80	105,9	*2*
				79.382,76-	28.787,26	108.170,02-	375,8-	*2*
			VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS					
			E. AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	3000		764000 Autres produits exceptionnels	3.101,73-	58.467,16-	55.365,43	94,7	
			TOTAL VII :	3.101,73-	58.467,16-	55.365,43	94,7	*3*
				3.101,73-	58.467,16-	55.365,43	94,7	*2*
			VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES					
			E. AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	3000		664000 Autres charges exceptionnelles	88.741,35	6,20	88.735,15	*1212,1	
			TOTAL E :	88.741,35	6,20	88.735,15	*1212,1	*3*
			TOTAL VIII :	88.741,35	6,20	88.735,15	*1212,1	*2*

Musée Royal de Mariamont Bilan - Patrimoine Dom. Mariamont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez Ledger OL RFBILA00/GUILMA01 Page 3

Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Ité	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
		***** BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE	6.256,86	29.673,70-	35.930,56	121,1	*2*
		A. AFFECTER					
		A. BENEFICE A AFFECTER / PERTE A AFFECTER					
		1. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER					
		1. PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER	400,00-	3.427,70	3.827,70-	111,7-	*4*
		TOTAL 1 :	400,00-	3.427,70	3.827,70-	111,7-	*4*
		A. TOTAL BENEFICE/PERTE A AFFECTER :	5.856,86	26.246,00-	32.102,86	122,3	*3*
		C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES					
		3. AUX AUTRES RESERVES					
3000		692100 Dotations aux autres réserves	0,00	26.246,00	26.246,00-	100,0-	*4*
		TOTAL 3:	0,00	26.246,00	26.246,00-	100,0-	*4*
		C. TOTAL AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES	0,00	26.246,00	26.246,00-	100,0-	*3*
		D. RESULTAT A REPORTER					
		2. PERTE A REPORTER					
3000		793000 Perte à reporter	5.856,86-	0,00	5.856,86-		*4*
		TOTAL 2 :	5.856,86-	0,00	5.856,86-		*4*
		D. TOTAL RESULTAT A REPORTER	5.856,86-	0,00	5.856,86-		*3*
			6.256,86-	29.673,70	35.930,56-	121,1-	*2*
			0,00	0,00	0,00		*1*

Musée Royal de Mariamont Bilan - Patrimoine Dom. Mariamont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez Ledger 0L RFBILA00/GUILMA01 Page 4

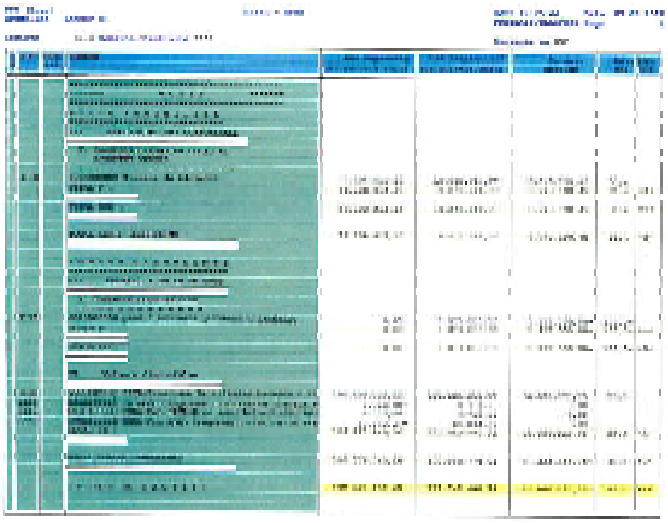
Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

C Ste	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
		COMPTES DE LA CLASSE 0	12.500,00	12.500,00	0,00		
3000		090001 Pécules Promérités	12.500,00-	12.500,00-	0,00		
3000		091001 obligations liées Pécules	0,00	0,00	0,00		*1*

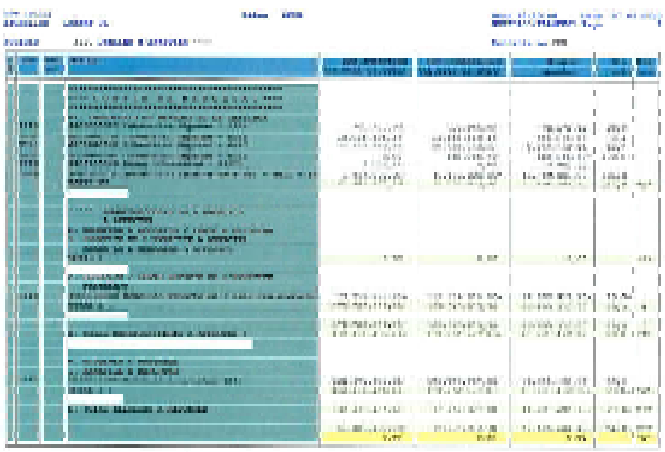
Musée Royal de Mariamont Bilan - Patrimoine Dom. Mariamont Heur 13:05:46 Date 19.08.2026
Morlanwez Ledger OL RFBILA00/GUILMA01 Page 5

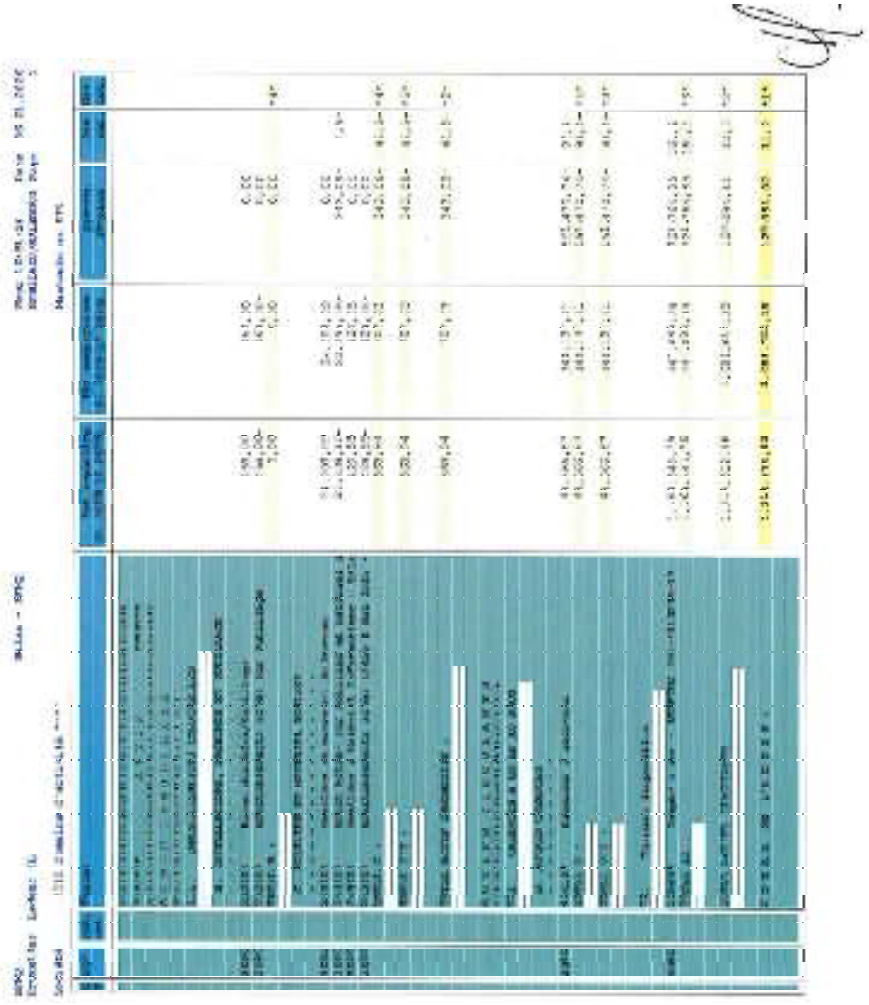
Société 3000 Domaine d'activité **** Montants en EUR

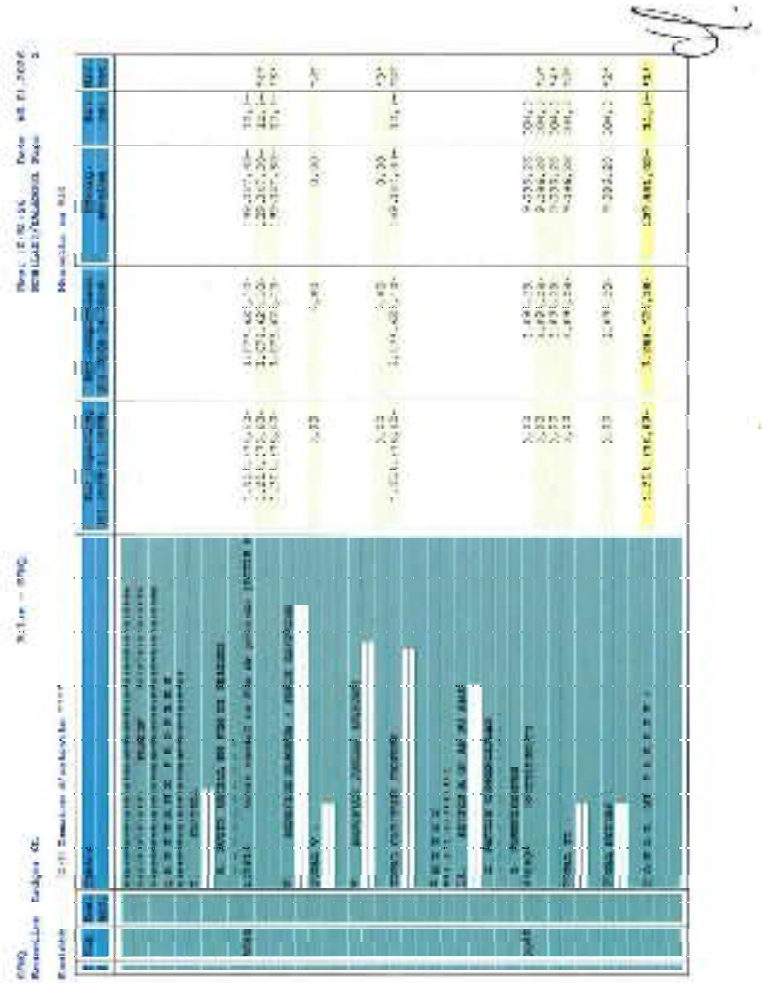
C T E	Sté	Dom. act.	Textes	Pér.reporting (01.2025-16.2025)	Pér.comparaison (01.2024-16.2024)	Divers. absolue	Div. rel.	Niv. tot.
			COMPTES NON AFFECTES	29.032,47	23.721,30	5.311,17	22,4	
	3000		263000 Autres Immobilisations	25.491,60-	23.721,30-	1.770,30-	7,5-	
	3000		263009 Amortissements actés sur Autres Immobil	400,00-	3.427,70	3.827,70-	111,7-	
	3000		634100 Reprise Réduction de Valeur					

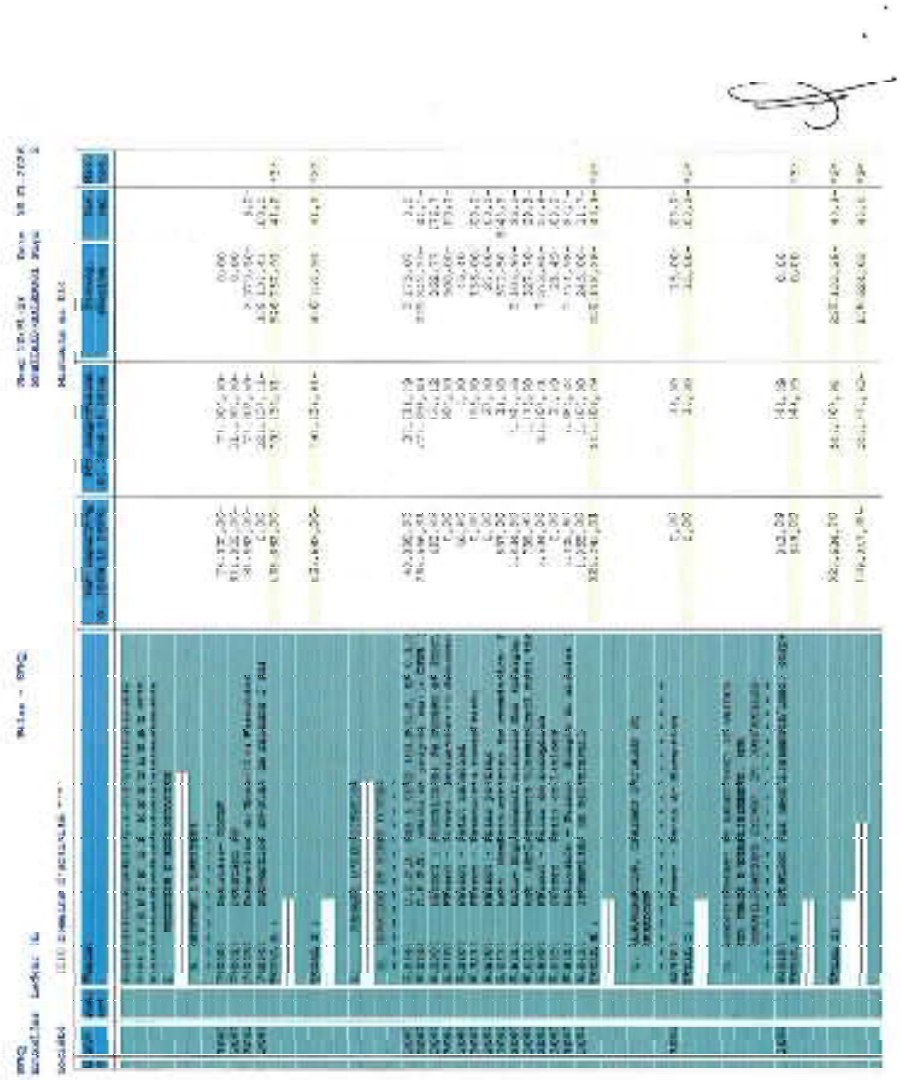


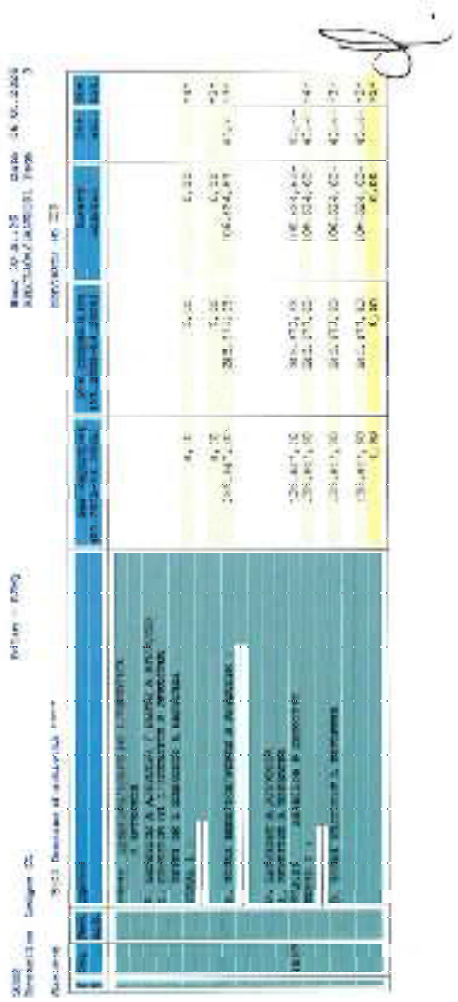


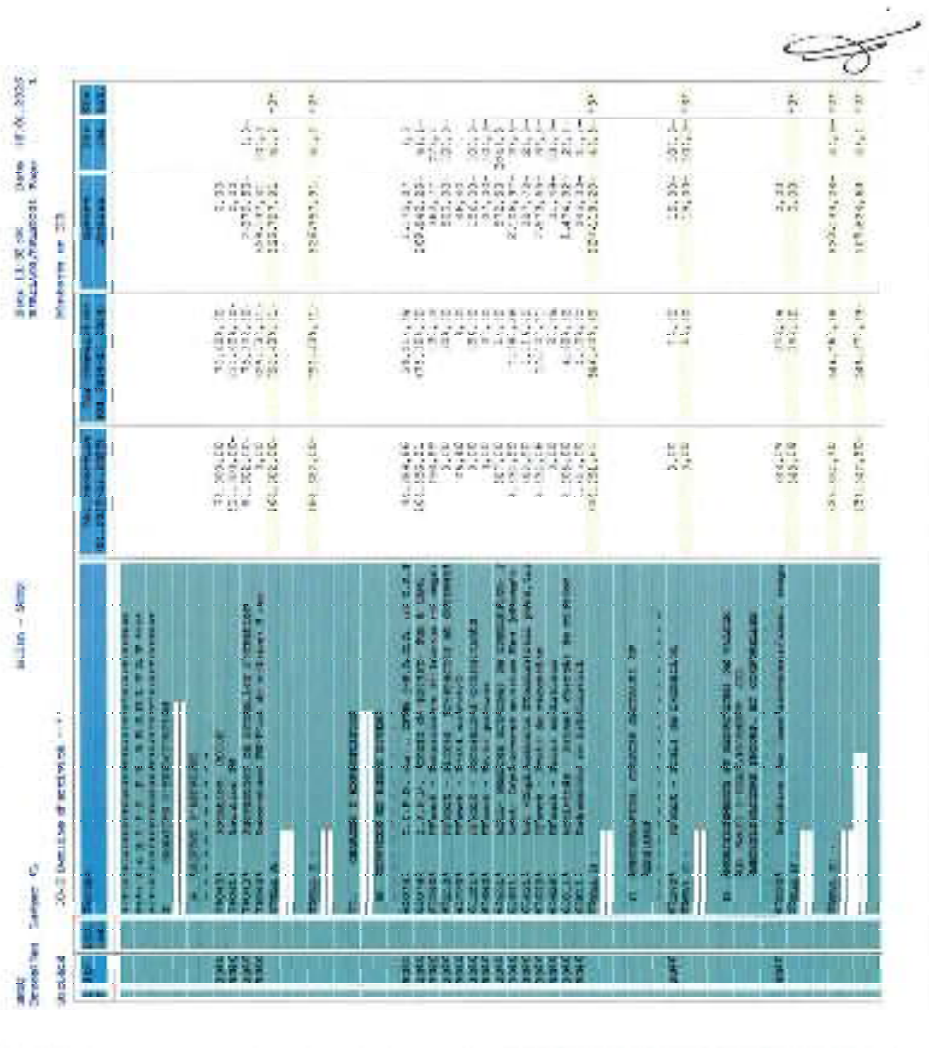


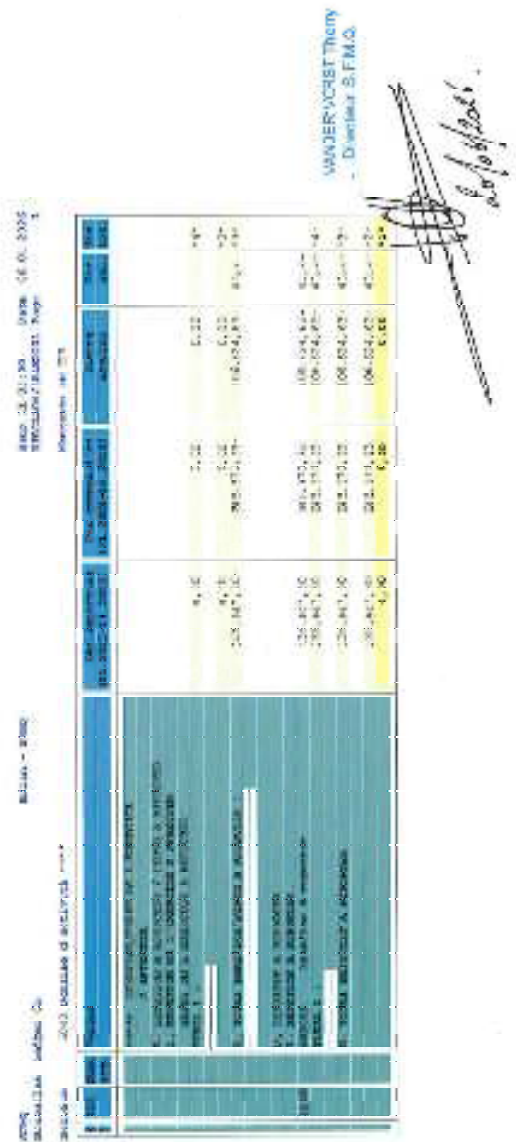











VANDERVOORST Thierry
Directeur S.F.M.Q.

COMPTE D’EXÉCUTION DU BUDGET 2025

AEF-Europe
Service à gestion séparée

Article	Réconciliation exposé général et particulier	Code économique	A. Opérations courantes	Budget prévisionnel 2025	Montants engagés au 31/12/2025	Montants liquidés au 31/12/2025	% variation
			Recettes courantes				
0801	A1.1	0820	A1.1.Solde reporté provisoire de l'année précédente	1743495,93	1.743.495,93	1.743.495,93	0,00%
3901	A1.2.1	3910	A1.2.1.Dotation de fonctionnement CE Agence AEF	1.658.968,77	1.658.968,77	1.658.969,00	0,00%
4602	A1.2.2	4610	A1.2.2.Dotation de fonctionnement de la FWB	pm	pm	pm	pm
4904	A1.2.3	4934	A1.2.3.Dotation de fonctionnement SPW - AEF	203.000,00	203.000,00	203.000,00	0,00%
4903	A1.2.4.	4911	A1.2.4.Subvention de fonctionnement COCOF- AEF	22.000,00	22.000,00	16.118,60	-26,73%
3902	A1.3	3910	A1.3 Dotation de fonctionnement CE dispositif EUROPASS-ECF Convention 2024-2026	0,00	0,00	0,00	0,00%
4901	A1.4.1	4911	**A1.4.1. Subvention de fonctionnement COCOF- Instance CFC**	**2.000,00**	2.000,00	2.000,00	0,00%
4902	A1.4.2	4934	**A1.4.2. Subvention d'attribution RW - Instance CFC (solde 20% d**	**161.000,00**	161.000,00	184.000,00	14,29%
4601	A1.4.3	4610	**A1.4.3.Dotation de fonctionnement FWB- Instance CFC**	**30.000,00**	30.000,00	30.000,00	0,00%
4603	A1.5.1	4610	**A1.5.1. Dotation de fonctionnement FWB - PRN EQAVET**	**pm**	pm	pm	pm
3903	A1.5.2	3910	**A1.5.2. Dotation de fonctionnement CE - PRN EQAVET (conventio**	**0,00**	0,00	0,00	0,00%
4905	A1.5.3	4934	**A1.5.3. Dotation de fonctionnement Forem- PRN EQAVET (conve**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
4907	A1.5.4	4934	**A1.5.4. Dotation de fonctionnement IFAPME - PRN EQAVET**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
4906	A1.5.5.	4935	**A1.5.5. Dotation de fonctionnement Bruxelles formation - PRN E**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
4908	A1.5.6.	4935	**A1.5.6. Dotation de fonctionnement SFPME - PRN EQAVET**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
4909	A1.5.7	4911	**A1.5.7. Dotation de fonctionnement CVDC - PRN EQAVET**	**2.940,70**	2.940,70	2.940,70	0,00%
3904	A1.6.1	3910	**A1.6.1. Dotation de fonctionnement CF- Etwinning (convention 2**	**0,00**	0,00	0,00	0,00%
4604	A1.6.2	4610	**A1.6.2. Dotation de fonctionnement FWB - Etwinning (conventio**	**176.017,80**	176.017,80	0,00	pm
4607	A1.6.3	4610	**A1.6.3 Remboursement CF -frais du personnel Etwinning 2024**	**139.176,05**	139.176,05	0,00	-100,00%
3905	A1.7.1	3910	**A1.7.1. Dotation de fonctionnement CF-EPALE Soide conventions 04/2022-12/2024**	**32.751,40**	32.751,40	32.751,40	0,00%
3905	A1.7.1	3910	**A1.7.1. Dotation de fonctionnement CE- EPALE (convention 01/2**	**0,00**	0,00	0,00	0,00%
4605	A1.7.2	4610	**A1.7.2. Dotation de fonctionnement CF- EPALE (Conventions 01/**	**130.144,00**	130.144,00	0,00	pm
3906	A1.9	3910	**A1.9.Produits financiers**	**0,00**	0,00	0,00	0,00%
			Total des recettes courantes	**4.313.257,45**	**4.313.257,45**	**3.885.038,43**	**-9,93%**
			A2.Dépenses courantes				
1101	A2.1.1	1111	**A2.1.1.Frais de personnel**	**1.891.058,79**	1.891.058,79	1.725.861,77	-8,74%
1201	A2.2	1211	**A2.2.Frais de fonctionnement**	**554.073,00**	554.073,00	324.680,82	-41,40%
1202	A2.3	1211	**A2.3.Frais d'évaluation**	**179.000,00**	179.000,00	124.888,68	-30,23%
1207	A2.4	1211	**A2.4.Frais divers**	**72.396,50**	72.396,50	28.315,90	-60,89%
			Total des dépenses courantes	**2.696.528,29**	**2.696.528,29**	**2.203.747,47**	**-18,27%**
			Solde des opérations courantes	**1.616.729,16**	**1.616.729,16**	**1.681.290,96**	**3,99%**
			B. Opérations de capital				
			B1.Dépenses de capital				
7401	B.1	7422	**B.1.Frais d'acquisition**	**2.000,00**	2.000,00	1.808,78	-9,56%
			Total des dépenses de capital	**2.000,00**	**2.000,00**	**1.808,78**	-9,56%
			Solde des opérations de capital	**2.000,00**	**2.000,00**	**1.808,78**	-9,56%
			C. Opérations pour ordre				
			C1.Recettes pour ordre				
0801	C1.1	0820	C1.1.Solde reporté provisoire de l'année précédente	24.480.814,68	24.480.814,68	24.480.814,68	0,00%
3901	C1.2	3910	C1.2.Dotation Commission européenne ERASMUS+	39.534.436,38	39.534.436,38	43.319.332,00	9,57%
4603	C1.3.1.	4610	C1.3.1. Dotation Fonds nationaux	3.308.000,00	3.308.000,00	3.308.000,00	0,00%
4603	C1.3.2.	4610	C1.3.2. Complément dotation Fonds nationaux	0,00	90.000,00	90.000,00	0,00%
4603	C1.3.3.	4610	C1.3.3.Dotation Fonds nationaux - Indexation	79.000,00	79.000,00	79.000,00	0,00%
3902 & 3903	C1.4.	3910	C1.4. Remboursements opérateurs E+	2.350.000,00	2.350.000,00	304.553,67	-87,04%
4602	C1.5	4650	C1.5. Remboursements opérateurs FN	270.000,00	270.000,00	257.697,65	-4,56%
			Total des recettes pour ordre	**70.022.251,06**	**70.112.251,06**	**71.839.398,00**	**2,60%**
			C2.Dépenses pour ordre				
3101 & 3102	C2.1	3122	C2.1.Dépenses programme ERASMUS+	39.034.500,90	39.034.500,90	41.028.934,28	5,11%
4102	C2.2	4150	C2.2.Dépenses Fonds nationaux CSM	3.649.000,00	3.649.000,00	3.704.485,00	1,52%
3501	C2.4	3510	C2.4. Remboursement sur conventions antérieures CE: 2020	5.545.521,41	5.545.521,41	5.545.521,41	0,00%
			Total des dépenses pour ordre	**48.229.022,31**	**48.229.022,31**	**50.278.940,69**	**4,25%**
			Solde des opérations pour ordre	**21.793.228,75**	**21.883.228,75**	**21.560.457,31**	**-1,07%**

COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Service administratif à comptabilité autonome

PARTIE LIQUIDATION

Centres financiers			SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE PRECEDENTE	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
1.1	000000802	Solde reporté de l'année budgétaire 2024			3.207.130,77	3.153.858,88	3.153.858,88	0,00	3.153.858,88
TOTAL					**3.207.130,77**	**3.153.858,88**	**3.153.858,88**	**0,00**	**3.153.858,88**

		1. RECETTES	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
1.2	000104601	Dotation 2025 (A,B, 41,30,44) DO 40	4610	1.260.000,00	1.345.000,00	1.345.000,00	0,00	1.345.000,00
1.2	000104602	Dotation 2025 (A,B, 41,30,44) DO 40 FPC	4610	0,00	400.000,00	400.000,00	0,00	400.000,00
1.3	000101601	Autres recettes	1611	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.4	000104603	Dotation 2024 (A,B,41,30,44) DO 40	4610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.5	000101901	Subvention CE Erasmus+	3910	6.370,00	12.747,00	12.747,16	0,00	12.747,16
		A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire						
		B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire						
		C. total des recettes de l'année						
TOTAL				**1.266.370,00**	**1.657.747,00**	**1.657.747,16**	**0,00**	**1.657.747,16**

		2. DEPENSES	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
2.1		Fonctionnement Agence						
	000101201	2.1.1. Réunions plénières	1211	2.040,00	2.040,00	1.331,98	0,00	1.331,98
	000101202	2.1.2. Réunions Bureau	1211	160,00	160,00	124,90	0,00	124,90
	000101203	2.1.3. Réunions GT	1211	680,00	680,00	137,50	0,00	137,50
	000101204	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA,...)	1211	7.900,00	7.900,00	7.447,71	0,00	7.447,71
	000101205	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion, ...)	1211	20.000,00	23.000,00	19.038,48	0,00	19.038,48
	000101206	2.1.6. Frais de fonctionnement	1211	3.500,00	3.500,00	1.705,61	0,00	1.705,61
	000101207	2.1.7. Frais exceptionnels	1211	25.000,00	43.000,00	41.014,63	0,00	41.014,63
	000101208	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation	1211	22.000,00	25.000,00	23.070,71	0,00	23.070,71
	000101209	2.1.9. Contribution au réseau FRAQ-SUP	1211	2.000,00	2.000,00	0,00	0,00	0,00
	000101210	2.1.10. Commission de reconnaissance	1211	1.500,00	1.500,00	0,00	0,00	0,00
	000101211	2.1.11. Commission indépendante (CI)	1211	0,00	4.173,00	0,00	4.036,50	4.036,50
	000101212	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)	1211	3.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000101213	2.1.13. Commission de recours	1211	0,00	3.450,00	0,00	0,00	0,00
	000101214	2.1.14 Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+	1211	25.500,00	22.250,00	0,00	14.150,41	14.150,41
		SOUS TOTAL		**113.280,00**	**138.653,00**	**93.871,52**	**18.186,91**	**112.058,43**
2.2		Fonctionnement Evaluations						
	000201201	2.2.1. Communication (sites, licences, ...)	1211	15.000,00	9.000,00	6.520,46	0,00	6.520,46
	000207401	2.2.1. Communication (new DEQAR)	7422	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00
	000207401	2.2.1. Communication (nouveau site AEQES)	7422	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00
	000201202	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive	1211	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201203	2.2.3.1. Evaluation initiale de programmes 2024-2025	1211	201.475,00	191.509,00	0,00	190.056,72	190.056,72
	000201204	2.2.3.2. Evaluation initiale de programmes 2025 -2026	1211	74.725,00	67.575,00	15.241,67	0,00	15.241,67
		Sous Total 2.2.3. Evaluation initiale de programmes		*276.200,00*	*259.084,00*	*15.241,67*	*190.056,72*	*205.298,39*
	000201205	2.2.4.1. Evaluation continue de programmes 2024-2025	1211	248.725,00	230.469,00	0,00	201.738,66	201.738,66
	000201206	2.2.4.2. Evaluation continue de programmes 2025-2026	1211	116.200,00	104.400,00	26.509,10	0,00	26.509,10
		Sous Total 2.2.4. Evaluation continue de programmes		*364.925,00*	*334.869,00*	*26.509,10*	*201.738,66*	*228.247,76*
	000201207	2.2.5.1. Evaluation institutionnelle 2024-2025	1211	107.675,00	117.228,00	0,00	66.966,74	66.966,74
	000201208	2.2.5.2. Evaluation institutionnelle 2025-2026	1211	71.700,00	103.400,00	35.949,51	0,00	35.949,51
		Sous Total 2.2.5. Evaluation institutionnelle		*179.375,00*	*220.628,00*	*35.949,51*	*66.966,74*	*102.916,25*
	000201209	2.2.6.1. Evaluation FPC - Frais généraux	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201101	2.2.6.2 Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération	1111	49.551,00	24.776,00	0,00	0,00	0,00
	000201103	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)	1112	1.575,00	788,00	0,00	0,00	0,00
	000201108	2.2.6.2. Evaluation FPC - Cotisations sociales à charge de l'employeur	1120	15.174,00	7.587,00	0,00	0,00	0,00
	000201106	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)	1140	1.050,00	525,00	0,00	0,00	0,00
		Sous Total 2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC)		*67.350,00*	*33.676,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	000201102	2.2.10 Personnel - rémunération	1111	520.341,00	516.020,00	488.216,60	0,00	488.216,60
	000201104	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)	1112	76.290,00	76.290,00	72.075,51	0,00	72.075,51
	000201105	2.2.10 Personnel - Cotisations sociales à charge de l'employeur	1120	168.171,00	166.346,00	158.306,84	0,00	158.306,84
	000201107	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)	1140	12.000,00	10.413,00	9.674,80	0,00	9.674,80
		Sous Total 2.2.10. Frais de personnel (hors FPC)		*776.802,00*	*769.069,00*	*728.273,55*	*0,00*	*728.273,55*
		SOUS TOTAL		**1.730.652,00**	**1.686.266,00**	**812.494,29**	**458.762,12**	**1.271.256,41**
		A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire						
		B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures						
		C. total des paiements						
TOTAL				**1.843.932,00**	**1.824.919,00**	**906.365,81**	**476.949,03**	**1.383.314,84**

3. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisation
RECETTES	1.266.370,00	1.657.747,00	1.657.747,16
DEPENSES	1.843.932,00	1.824.919,00	1.383.314,84
RESULTAT SEC SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)	-577.562,00	-167.172,00	274.432,32
SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2024	3.207.130,77	3.153.858,88	3.153.858,88
SOLDE 2025 A REPORTER	2.629.568,77	2.986.686,88	3.428.291,20

Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:16:23

Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:45:56

COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Service administratif à comptabilité autonome

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

Centres financiers			**SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE**	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	B	C	D
1.1	**000000801**	**Solde reporté de l'année budgétaire 2024**			2.205.937,00	2.510.374,83	2.371.362,83	278.740,03	0,00	2.650.102,86
TOTAL					**2.205.937,00**	**2.510.374,83**	**2.371.362,83**	**278.740,03**	**0,00**	**2.650.102,86**

		1. RECETTES	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	B	C	D
1.2	**000104601**	**Dotation 2025 (A,B, 41,30,44) DO 40**	4610	1.260.000,00	1.345.000,00	1.245.000,00	0,00	0,00	1.245.000,00
1.2	**000104602**	**Dotation 2025 (A,B, 41,30,44) DO 40 FPC**	4610	0,00	400.000,00	400.000,00	0,00	0,00	400.000,00
1.3	**000101601**	**Autres recettes**	1611	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.4	**000104603**	**Dotation 2024 (A,B,41,30,44) DO 40**	4610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.5	**000103901**	**Subvention CE Erasmus+**	3910	6.370,00	12.750,00	12.747,16	0,00	0,00	12.747,16
		A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)							
		B. réductions de visas d'années antérieures							
		C. droits réalisés							
		D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)							
TOTAL				**1.266.370,00**	**1.657.750,00**	**1.657.747,16**	**0,00**	**0,00**	**1.657.747,16**

		2. DEPENSES	Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations A	B	C	D
2.1		**Fonctionnement Agence**							
	000101201	2.1.1. Réunions plénières	1211	2.040,00	2.040,00	2.040,00	-708,02	0,00	1.331,98
	000101202	2.1.2. Réunions Bureau	1211	160,00	160,00	160,00	-35,10	0,00	124,90
	000101203	2.1.3. Réunions GT	1211	680,00	680,00	680,00	-542,50	0,00	137,50
	000101204	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA, ...)	1211	7.900,00	7.900,00	7.900,00	-452,29	0,00	7.447,71
	000101205	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	1211	20.000,00	20.000,00	20.000,00	-961,52	0,00	19.038,48
	000101206	2.1.6. Frais de fonctionnement	1211	3.500,00	3.500,00	3.500,00	-1794,39	0,00	1.705,61
	000101207	2.1.7. Frais exceptionnels	1211	25.000,00	43.000,00	43.000,00	-1985,37	0,00	41.014,63
	000101208	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation	1211	22.000,00	25.000,00	25.000,00	-1929,29	0,00	23.070,71
	000101209	2.1.9. Contribution au réseau FrAQ-SUP	1211	2.000,00	2.000,00	2.000,00	-2.000,00	0,00	0,00
	000101210	2.1.10. Commission de reconnaissance	1211	1.500,00	1.500,00	1.500,00	-1.500,00	0,00	0,00
	000101211	2.1.11. Commission indépendante (CI)	1211	23.702,00	4.173,00	4.173,00	0,00	0,00	4.173,00
	000101212	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)	1211	3.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000101213	2.1.13. Commission de recours	1211	3.450,00	6.900,00	6.900,00	-3.450,00	0,00	3.450,00
	000101214	2.1.14 Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+	1211	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOUS TOTAL		**114.932,00**	**116.853,00**	**116.853,00**	**-15.358,48**	**0,00**	**101.494,52**
2.2		**Fonctionnement Evaluations**							
	000201201	2.2.1.Communication (sites, licences, ...)	1211	15.000,00	9.000,00	9.000,00	-2.479,54	0,00	6.520,46
	000207401	2.2.1. Communication (new DEQAR)	7422	0,00	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00	10.000,00
	000207401	2.2.1. Communication (nouveau site AEQES)	7422	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201202	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive	1211	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201203	2.2.3. Evaluation initiale de programmes 2025-2026	1211	232.825,00	206.700,00	206.700,00	0,00	0,00	206.700,00
	000201205	2.2.4. Evaluation continue de programmes 2025-2026	1211	412.675,00	367.050,00	367.050,00	0,00	0,00	367.050,00
	000201207	2.2.5 Evaluation institutionnelle 2025-2026	1211	316.563,00	281.113,00	281.113,00	0,00	0,00	281.113,00
	000201209	2.2.6.1. Evaluation FPC - Frais généraux	1211	0,00	139.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201101	2.2.6.2.Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération	1111	0,00	165.174,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201103	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)	1112	0,00	5.250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201108	2.2.6.2. Evaluation FPC - Cotisations sociales à charge de l'employeur	1120	0,00	50.576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	000201106	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)	1140	0,00	3.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Sous Total 2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC)		*0,00*	*364.000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	000201102	2.2.10 Personnel - rémunération	1111	520.341,00	516.020,00	488.216,60	0,00	0,00	488.216,60
	000201104	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)	1112	76.290,00	76.230,00	72.075,31	0,00	0,00	72.075,31
	000201105	2.2.10 Personnel - Cotisations sociales à charge de l'employeur	1120	168.171,00	166.346,00	158.306,84	0,00	0,00	158.306,84
	000201107	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)	1140	12.000,00	10.413,00	9.674,80	0,00	0,00	9.674,80
		Sous Total 2.2.10. Frais de personnel (hors FPC)		*776.802,00*	*769.009,00*	*728.273,55*	*0,00*	*0,00*	*728.273,55*
		SOUS TOTAL		**1.754.865,00**	**2.006.872,00**	**1.602.136,55**	**-2.479,54**	**0,00**	**1.599.657,01**
		A. Engagements contractés pendant l'année budgétaire							
		B. Réductions de visas de l'année budgétaire							
		C. Réductions de visas d'années antérieures							
		D. Total des engagements (A+B-C)							
TOTAL				**1.869.797,00**	**2.123.725,00**	**1.718.989,55**	**-17.838,02**	**0,00**	**1.701.151,53**

3. SYNTHESE ET SOLDE

	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisation
RECETTES	1.266.370,00	1.657.750,00	1.657.747,16
DEPENSES	1.869.797,00	2.123.725,00	1.701.151,53
RESULTAT SEC SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)	-603.427,00	-465.975,00	-43.404,37
SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2024	2.205.937,00	2.510.374,83	2.650.102,86
SOLDE 2025 A REPORTER	1.602.510,00	2.044.399,83	2.606.698,49

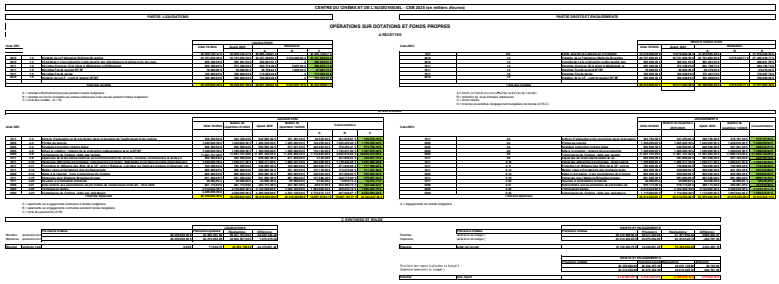
Pascale DISKEUVE
Signature simple
29/01/2026 15:17:27

Eva JAROSZEWSKI
Signature simple
29/01/2026 16:44:55

UAP	AFSE	**Type de reporting**	**Échéance** 26/01/2026
N°BCE	316180940	RE exécution définitive définitive	**Exercice concerné** 2025

TABLEAU DU BUDGET

Mission	N° Prog	code Axe 13	code Axe 38	N° Code	R/D	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial provisoire	Budget initial définitif	Budget ajusté provisoire	Budget ajusté définitif	Préfiguration	Exécution provisoire	Exécution définitive	Réalisations à 24 mois
							PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES								
							TITRE I - RECETTES COURANTES	**7.098.112,14**	**7.788.000,00**	**0,00**	**10.716.000,00**	**10.716.000,00**	**11.028.913,70**	**10.556.605,42**	**0,00**
41	01	00	20	01	R	09800	Report	464.399,25	464.000,00		464.000,00	464.000,00	464.000,00	0,00	
41	01	49	10	01	R	09800	Dotation de fonctionnement & PPR spécifiques - FWB DO 14-41.08.22	1.065.597,89	1.280.000,00		1.007.000,00	1.007.000,00	1.007.000,00	1.021.677,09	
41	01	49	34	01	R	09800	Dotations RW - DF 024-007	764.000,00	764.000,00		764.000,00	764.000,00	764.000,00	764.000,00	
41	01	49	40	01	R	09800	Contre-partie part publique belge assistance technique FEM	5.000,00	5.000,00		5.000,00	5.000,00	0,00	0,00	
41	01	49	11	01	R	09800	Dotations COCOF - COCOF A8.24.001.00.16.45.23	115.500,00	115.000,00		115.000,00	115.000,00	38.320,00	115.000,00	
41	01	49	34	02	R	09800	Plan d'évaluation et plan de communication (PPR spécifique RW)- DF 024-002	262.024,70	261.000,00		211.000,00	211.000,00	90.094,80	90.094,80	
41	01	49	11	02	R	09800	Plan d'évaluation et plan de communication (PPR spécifique COCOF) - COCOF A8.26.001.00.03.1211	118.984,80	118.000,00		96.000,00	96.000,00	40.937,95	40.937,95	
41	01	49	34	03	R	09800	Convention IWEPS (PPR spécifique RW) - DF 024-003	37.000,00	37.000,00		37.000,00	37.000,00	0,00	0,00	
41	01	16	20	01	R	09800	Ventes Agence FSE	1.000,00	1.000,00		1.000,00	1.000,00	1.204,00	1.204,00	
41	01	39	10	04	R	09800	Assistance technique européenne FSE 2021-2027	4.317.801,50	4.158.000,00		4.710.000,00	4.710.000,00	4.838.460,11	4.838.460,11	
41	01	39	10	05	R	09800	Assistance technique européenne AMIF 2021-2027	272.276,90	273.000,00		305.000,00	305.000,00	149.217,95	149.217,95	
41	01	39	10	06	R	09800	Assistance technique européenne FEM	6.000,00	6.000,00		6.000,00	6.000,00	1.267,63	1.267,63	
41	01	26	10	01	R	09800	Produits financiers	0,00	0,00		0,00	0,00	2.666.383,98	2.666.383,98	
41	01	08	10	01	R	09800	Participation des Autorités responsables dans les pénalités de la CE	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
41	01	08	10	02	R	09800	Participation des autorités responsables dans les pertes liées aux opérateurs	300.000,00	300.000,00		1.384.000,00	1.384.000,00	862.667,28	862.667,28	
41	01	08	10	03	R	09800	Récupération des créances douteuses ou toute autre dépense	5.000,00	5.000,00		1.601.000,00	1.601.000,00	3.356,12	3.356,12	
							PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES								
							TITRE I - DEPENSES COURANTES	**7.074.997,14**	**7.078.000,00**	**0,00**	**9.241.000,00**	**9.241.000,00**	**6.874.110,70**	**6.873.667,21**	**0,00**
41	01	21	10	01	D	09800	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00	1.076.079,39	1.076.079,39	
41	01	11	11	01	D	09800	Frais de personnel contractuels AFSE	2.774.440,24	2.775.000,00		2.655.000,00	2.661.000,00	2.427.991,62	2.425.221,78	
41	01	11	11	02	D	09800	Frais de personnel statutaires FWB	861.654,40	862.000,00		385.000,00	385.000,00	314.081,72	314.081,72	
41	01	11	20	01	D	09800	Cotisations sociales contractuels AFSE	781.088,12	781.000,00		748.000,00	748.000,00	688.910,46	688.910,46	
41	01	11	20	02	D	09800	Cotisations sociales statutaires AFSE	302.066,58	302.000,00		303.000,00	303.000,00	34.918,43	34.918,43	
41	01	11	12	01	D	09800	Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires AFSE	112.521,04	113.000,00		117.000,00	117.000,00	100.497,13	100.497,13	
41	01	11	40	01	D	09800	Autres rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	01	D	09800	Frais de fonctionnement	218.917,55	219.000,00		219.000,00	219.000,00	92.291,20	92.291,20	
41	01	12	11	02	D	09800	Frais d'évaluation	396.310,00	394.000,00		169.000,00	169.000,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	03	D	09800	Frais de communication	554.134,17	554.000,00		595.000,00	595.000,00	326.094,60	326.094,60	
41	01	12	11	05	D	09800	Comité de sélection FSE+ 21-27	476.044,08	476.000,00		442.000,00	442.000,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	06	D	09800	Marché clôture 14-20	0,00	0,00		0	0,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	04	D	09800	Frais divers	81.969,84	82.000,00		82.000,00	82.000,00	67.608,10	67.608,10	
41	01	12	11	07	D	09800	Sous-traitance informatique	236.788,00	235.000,00		235000	235.000,00	199.457,91	199.457,91	
41	01	12	11	08	D	09800	Convention IWEPS	70.000,00	70.000,00		70000	70.000,00	19.372,10	19.372,10	
41	01	08	10	03	R	09800	Pertes sur créances	305.250,00	305.000,00		2.305.000,00	2.305.000,00	961.214,74	961.214,74	
41	01	12	11	01	D	09800	Frais de location et charges bâtiments AFSE	517.665,92	518.000,00		518.000,00	518.000,00	446.801,83	446.801,83	
41	01	12	50	01	D	09800	Taxes	72.472,18	72.000,00		72.000,00	72.000,00	75.115,91	75.115,91	
41	01	16	50	01	D	09800	Penalités CE sur programmes européens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
							TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL	**7.892,27**	**8.000,00**	**0,00**	**10.000,00**	**10.000,00**	**7.307,54**	**7.307,54**	**0,00**
41	01	76	32	01	D	09800	Achats d'autres matériels	7.892,27	8.000,00		10.000,00	10.000,00	7.307,54	7.307,54	
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**7.098.112,14**	**7.788.000,00**	**0,00**	**10.716.000,00**	**10.716.000,00**	**11.028.913,70**	**10.556.605,42**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 08, 8, 9	**769.399,25**	**768.000,00**	**0,00**	**3.498.000,00**	**3.498.000,00**	**1.629.817,28**	**865.891,41**	**0,00**
							TOTAL CODES 08	769.399,25	768.000,00	0,00	3.498.000,00	3.498.000,00	1.629.817,28	865.891,41	0,00
							TOTAL CODES 84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODE 4610	1.065.597,89	1.280.000,00	0,00	1.007.000,00	1.007.000,00	1.007.000,00	1.021.677,09	0,00
							TOTAL CODE 4611	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODE 4612	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							RESULTAT SUIC DES RECETTES	**6.828.714,29**	**7.020.000,00**	**0,00**	**7.259.000,00**	**7.259.000,00**	**9.599.096,42**	**9.690.776,01**	**0,00**



Xenia Lissikhina (Signature)

Signature numérique de Xenia Lissikhina (Signature)
Date : 2026.06.24 11:28:24 +02'00'

Thierry VANDERSANDEN
Signature simple
25/06/2026 15:55:47

SACA CUR - BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC					A	B	C
00.00	1.0.00	Report du disponible	336.344.593,68	336.344.593,68		0,00	336.344.593,68
46.10	1.1.01	Dotation inondation				0,00	0,00
46.10	1.1.01-1	Dotation - urgence + inondation+ except.				0,00	0,00
46.10	1.1.01-2	Préfinancement RRF				0,00	0,00
46.10	1.1.01-3	Provision TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250.000,00	9.250.000,00	9.250.000,00	0,00	9.250.000,00
46.10	1.1.07	Remboursements Subventions				1.398.261,56	1.398.261,56
		Total des recettes	345.594.593,68	345.594.593,68	9.250.000,00	1.398.261,56	346.992.855,24

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

			ENGAGEMENTS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC					A	B	C D
00.00	1.0.00	Report du disponible	132.798.855,58	132.798.855,58	132.798.855,58		132.798.855,58
46.10	1.1.01	Dotation inondation					0,00
46.10	1.1.01	Dotation - urgence + inondation+ except.				253.623,81	253.623,81
46.10	1.1.02	Préfinancement RRF				4.280.072,10	4.280.072,10
46.10	1.1.03	Provision TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250.000,00	9.250.000,00	9.250.000,00	580.572,90	9.830.572,90
46.10	1.1.07	Remboursements Subventions			1.398.261,56		1.398.261,56
		Total des recettes	142.048.855,58	142.048.855,58	143.447.117,14	5.102.268,86	0,00 148.549.386,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC					A	B	C
ventilation Code	2.0	Provision non-affectée	39.316.000,00	39.149.000,00	0,00	0,00	0,00
SEC en annexe	2.1	Secrétariat général	4.900.000,00	24.540.000,00	4.993.217,35	7.520.802,00	12.514.019,35
	2.2	Enseignement obligatoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2.3	Culture, Médias et j	401.000,00	440.000,00	123.109,00	0,00	123.109,00
	2.4	Jeunesse et Aide à la jeunesse	0,00	400.000,00	414.464,00	0,00	414.464,00
	2.5	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2.6	Sport	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00	0,00
	2.7	Maison de Justice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2.8	Préfinancement RRF	147.384.000,00	194.896.000,00	53.679.757,24	20.266.820,35	73.945.685,61
	2.9	Financements compl.	15.472.000,00	20.239.000,00	6.693.536,79	2.793.833,89	9.665.370,38
		Total des dépenses	206.769.000,00	279.747.000,00	66.167.023,23	30.581.364,03	96.688.389,26

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

			ENGAGEMENTS		
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
Code SEC					A
cf. ventilation	2.0	Provision non-affectée	37.416.000,00	36.361.000,00	0,00
en annexe	2.1	Secrétariat général	0,00	16.686.000,00	7.835.971,00
	2.2	Enseignement obligatoire	0,00	0,00	0,00
	2.3	Culture, Médias et j	101.000,00	101.000,00	0,00
	2.4	Jeunesse et Aide à la jeunesse	0,00	0,00	0,00
	2.5	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00
	2.6	Sport	0,00	0,00	0,00
	2.7	Maison de Justice	0,00	0,00	0,00
	2.8	Préfinancement RRF	114.681.000,00	167.772.000,00	103.093.130,84
	2.9	Financements compl.	8.466.000,00	13.942.000,00	7.009.181,56
		Total des dépenses	160.814.000,00	254.232.000,00	118.737.284,00

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réels alcotie	différence
Recettes	(exécution du budget)	345.594.593,68	345.594.593,68	346.992.855,24	1.398.261,56
Dépenses	(exécution du budget)	206.769.000,00	279.747.000,00	96.688.389,26	-182.058.610,74
Résultat	boldo de l'année	138.796.593,68	66.847.593,68	250.304.465,98	

		DROITS ET ENGAGEMENTS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	142.048.855,58	142.048.855,58	148.549.386,00	6.500.530,42
Dépenses	(exécution du budget)	160.814.000,00	254.232.000,00	118.727.284,00	-135.494.716,00
Résultat	solde de l'année	-18.765.144,42	-112.183.144,42	29.512.102,00	

Service Général des Infrastructures Scolaires de la Communauté Française

Exercice 2026

PARTIE LIQUIDATIONS ET PAIEMENTS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
82.20	1.1	Solde de trésorerie à reporter	196.840.619,03	202.776.183,05	202.776.183,05			202.776.183,05
82.11	1.2	Dotation	60.647.000,00	61.326.000,00	61.326.000,00			61.326.000,00
82.11	1.3	Dotation spéciale						0,00
82.11	1.4	Dotation CIA 80%						0,00
82.11-16.12-16.20	1.5	Transfert CIA 80%	500.000,00	500.000,00	416.764,83			416.764,83
82.11	1.6	Transfert 127/20						0,00
82.21	1.7	Transfert CF	2.969.000,00	1.760.000,00	5.770.007,80			5.770.007,80
82.21	1.8	Transfert cab Ministre						0,00
82.11	1.9	Transfert DO 15						0,00
84.00	1.10	Financement Ecoles	1.520.000,00	2.264.079,00	1.831.549,70			1.831.549,70
84.48	1.11	Subventions UNIGAN	3.271.301,00	2.163.326,00	1.852.500,81			1.852.500,81
84.48	1.12	Subventions MIL CAP			1.852.500,81			1.852.500,81
82.32	1.13	Rétrocessions	4.016.000,00	4.877.634,82	4.877.634,82			4.877.634,82
82.31	1.14	Transfert SACA CUR (RPT COVID + Inondations)		1.292.228,00	1.292.228,00			1.292.228,00
82.31	1.15	Transfert SACA CUR (PRIM)	11.289.804,00	12.637.280,00	10.713.609,80			10.713.609,80
82.70	1.16	Transfert SPABS		1.200.000,00	0,00			0,00
82.20	1.17	Remboursements assurances			266.163,26			266.163,26
		Total des recettes	**276.539.679,03**	**287.576.823,05**	**298.678.934,03**	**0,00**	**0,00**	**298.678.934,08**

Code SEC			DROITS CONSTATES Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C	D
82.20	1.1	Report du disponible	32.891.609,01	29.224.598,00	29.224.297,73			29.224.297,73
82.11	1.2	Dotation	60.647.000,00	61.326.000,00	61.326.000,00			61.326.000,00
82.11	1.3	Dotation spéciale						0,00
82.11	1.4	Dotation CIA 80%						0,00
82.11-16.12-16.20	1.5	Transfert CIA 80%	500.000,00	500.000,00	416.764,83			416.764,83
82.11	1.6	Transfert 127/20						0,00
82.21	1.7	Transfert CF	2.969.000,00	1.760.000,00	5.770.007,80			5.770.007,80
82.21	1.8	Transfert cab Ministre						0,00
82.11	1.9	Transfert DO 15						0,00
84.00	1.10	Financement Ecoles	1.520.000,00	2.264.079,00	1.831.549,70			1.831.549,70
84.48	1.11	Subventions UNIGAN	3.271.301,00	2.163.326,00	1.852.500,81			1.852.500,81
84.48	1.12	Subventions MIL CAP			1.852.500,81			1.852.500,81
82.32	1.13	Rétrocessions	4.016.000,00	4.877.634,82	4.877.634,82			4.877.634,82
82.31	1.14	Transfert SACA CUR (RPT COVID + Inondations)		1.292.228,00	1.292.228,00			1.292.228,00
82.31	1.15	Transfert SACA CUR (PRIM)	11.289.804,00	12.637.280,00	10.713.609,80			10.713.609,80
82.70	1.16	Transfert SPABS		1.200.000,00	0,00			0,00
82.20	1.17	Remboursements assurances			266.163,26			266.163,26
	1.17	Avancpaiements	100.000,00	300.000,00	662.677,41			662.677,41
	1.18	Annulations des commandes			499.939,00			499.939,00
	1.19	Restitution d'encours (engagements et commandes)			-12,93			-12,93
		Total des recettes	**165.189.914,01**	**119.784.899,82**	**137.666.387,23**	**1.435.012,07**	**0,00**	**115.693.936,12**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31-12-AA-1
B = réduction de vises d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

Recettes BAU (Hub) 87.981.899,20
Recettes SAP 87.981.899,20
0,00

B. DEPENSES

Code SEC			TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
12.10	2.1	Frais de fonctionnement	1.356.000,00	1.356.000,00	1.356.000,00		
12.11 - 72.00	2.2	Travaux & contrats d'entretien du propriétaire	15.500.000,00	15.500.000,00	17.992.000,00		
12.12-12.22	2.3	Locations au profit des écoles	3.109.000,00	3.109.000,00	3.295.000,00		
71.00	2.4	Acquisition d'immeubles					
12.11 -72.00	2.5	Immobilier (Constructions, Modernisations, Aménag.)	600.000,00	660.000,00	270.768,98	416.224,80	668.311,86
12.11 -72.00	2.6	Constructions, Modernisations, Aménagements	19.560.000,00	21.000.000,00	2.830.183,20	15.638.171,07	18.493.354,49
12.11 -72.00	2.7	Utilisation réserve décrétale	1.000.000,00	1.000.000,00	98.109,93	79.151,81	176.261,74
12.11	2.8	Contrats d'entretien TSF 12.01.33	3.600.000,00	4.900.000,00	1.209.177,63	1.584.787,66	2.793.643,35
12.11	2.9	Travaux éch.cellule énergie		4.231,00	4.231,00	0,00	4.231,00
12.11	2.10	Travaux éch. cellule énergie	9.004.000,00	8.900.000,00	361.000,00	6.411.000,00	6.772.000,00
82.60	2.11	Financements sur fonds propre des écoles	4.000.000,00	3.800.000,00	46.646,79	2.260.658,13	2.307.304,92
12.60	2.12	Programme PHASE 3					
71.00	2.13	Clé des métiers			0,00	76.129,90	76.129,90
12.00	2.14	Dotation Except. Décret 5/2/99- art 5 §2 3° - CF16					
12.00	2.15	Dotation Except. Décret 5/2/99- art 5 §2 12° - CF17					
12.60	2.16	Transfert Création de places 2019					
12.60	2.17	Transfert Création de places 2020		2.000.000,00	0,00	2.588.507,41	2.588.507,41
12.60	2.18	Transfert Création de places 2021	999.000,00				
12.66	2.19	Préfinancement création de places 2021	299.000,00				
12.66	2.20	Préfinancement création de places 2020	593.000,00				
1911	2.21	Dotation constructions nouvelles au DBFM	3.000.000,00	3.000.000,00	1.822.137,82	12.102.236,82	13.035.394,67
12.00	2.22	Ecole du SHAPE					
12.11 -72.00	2.23	Dotation spéciale 72M (Grands projets, attractivité)	5.000.000,00	8.900.000,00	3.000.591,31	27.939.431,03	30.980.992,34
12.00	2.24	Dotation spéciale 72M (Grands projets, attractivité)		29.188,00	29.188,00	0,00	29.188,00
1900	2.25	Préfinancement MPP	21.000.000,00	23.000.000,00	0,00	186.163,49	164.163,49
12.60	2.26	Financements fonds propres des CDPA					
12.66	2.27	Financements SPABS	1.091.000,00	1.300.000,00	136.815,89	1.238.972,01	1.435.691,38
1211	2.28	Interventions rapides créations de places - TSF 010601		139.217,00	139.217,00	0,00	139.217,00
1900	2.29	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1900	2.30	Intérêts	0,00	0,00	1.960,31	0,00	1.960,31
1900	2.31	Préfinancement PIE	0,00	1.715.562,00	0,00	0,00	0,00
1900	2.32	Dépositions exécution (dexgne, GP, révisions)	0,00	0,00			
		Total des dépenses	**85.979.000,00**	**102.594.779,00**	**10.493.724,06**	**69.971.203,01**	**102.437.097,16**

ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
1.356.000,00	1.356.000,00	1.691,72		
15.500.000,00	17.992.000,00	16.781.411,72		
3.295.000,00	3.295.000,00	2.210.524,95		
600.000,00	668.000,00	671.645,73		
24.560.000,00	26.119.312,00	26.784.139,10		
1.000.000,00	1.000.000,00	685.264,60		
3.600.000,00	4.000.000,00	3.897.632,36		
11.004.000,00	10.704.439,00	10.691.364,23		
1.520.000,00	2.264.079,00	2.074.675,36		
		1.691.156,96		
	2.791.240,00			
4.058.749,00	6.168.436,00	2.287.837,50		
2.251.751,00	2.253.291,00	6.616.245,10		
	29.188,00	29.188,00		
	4.160.000,00	0,00		
	1.200.000,00	776.040,28		
	139.217,00	139.217,00		
	19.000,00	0,00		
15.000,00	15.000,00	1.960,31		
	1.715.562,00	0,00		
	3.000.000,00	0,00		
74.691.410,00	**106.077.945,00**	**78.240.368,19**		

Engagements 70.000.667,80
Dûes sur dexis 8.191.938,04
78.240.368,19

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A + B)

A = engagements de l'année budgétaire

RECAPTUS 102.437.546,80
Sumi Body / ZENGA_date 102.437.097,16 449,64 121,00 retrait belfius
Compte de gestion **102.437.546,80** 418,76 reglacement sur recettes

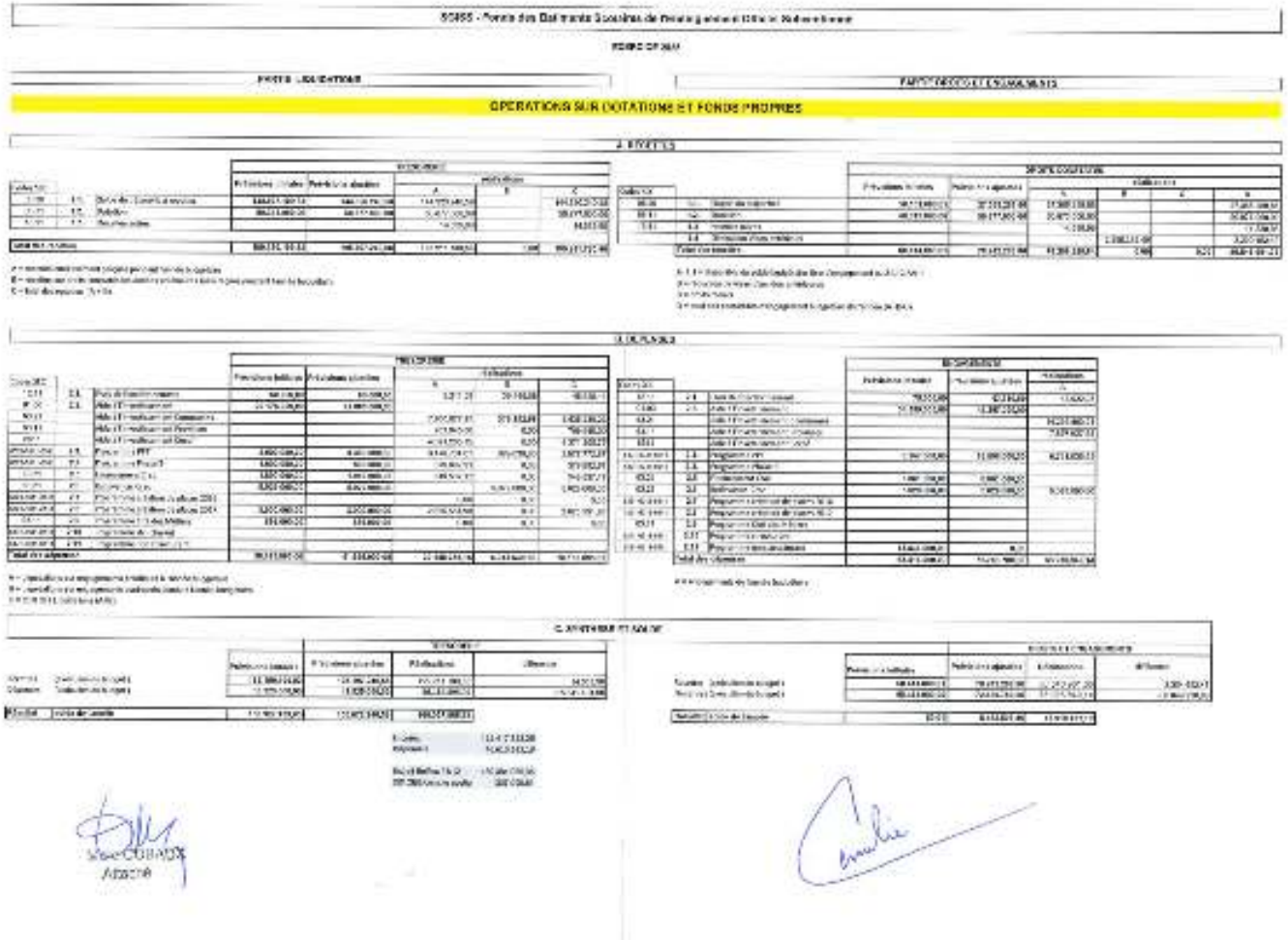
C. SYNTHESE ET SOLDE

	TRESORERIE Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	difference
Recettes (exécution du budget)	276.539.679,03	287.576.823,05	298.678.934,03	1.861.199,80
Dépenses (exécution du budget)	85.979.000,00	102.594.779,00	102.437.097,16	-117.772,36
Résultat				
Solde de l'année	**181.269.679,03**	**184.982.043,05**	**196.101.811,23**	
			Ecacart	**140.309.609,67**
Disponible			40.201.327,93	

	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	difference
Recettes (exécution du budget)	165.189.914,01	119.784.899,82	118.463.836,12	2.129.999,70
Dépenses (exécution du budget)	74.691.410,00	106.077.945,00	78.240.368,19	-67.834.970,81
Résultat : boni de l'année	**20.697.764,00**	**9.647.363,00**	**40.201.327,93**	

Marc Cobaux (Signature)

Signature numérique de Marc Cobaux (Signature)
Date : 2026.07.09 12:30:30 +02'00'



OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

(1264)

342 (2026-2027) - N°1

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

Odile DEMELIE
Directrice générale adjointe

SACA
Article 70.11 C

MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

PARTIE LIQUIDATION | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

A. RECETTES

			TRESORERIE		réalisations		
			Prévisions	Ajustement	A	B	C
	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	3.892.779,10	3.906.812,52	3.906.812,52	0,00	3.906.812,52
	1.2.	Dotation de la Communauté française	1.307.000,00	1.309.000,00	1.309.000,00	0,00	1.309.000,00
	1.3.	Droits d'entrée	70.000,00	50.000,00	71.267,75	2.687,60	73.955,35
	1.4.	Ventes complot	100.000,00	65.000,00	106.341,86	414,62	106.736,48
	1.5.	Visites guidées	75.000,00	41.000,00	58.575,60	9.336,00	67.911,60
	1.6.	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	22.000,00	12.500,00	33.863,40	39.000,00	72.863,40
	1.7.	Divers : redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations, ...)	75.677,68	70.250,00	21.500,00	0,00	21.500,00
	1.8.	Remboursés et mécénats	10.000,00	5.000,00	14.500,00	18.600,00	32.600,00
	1.10.	Subventions exceptionnelles	118.600,00	133.500,00	0,00	0,00	0,00
	1.12.	Programmes européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes	**5.671.056,78**	**5.593.062,52**	**5.521.301,24**	**70.038,12**	**5.591.339,36**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

			DROITS CONSTATES		réalisations		
Code SEC			Prévisions	Ajustement	A	B	C
8905	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	3.892.779,10	3.906.812,52	3.906.812,52		3.906.812,52
8906	1.2.	Dotation de la Communauté française	70.000,00	50.000,00	73.567,75		73.567,75
9912	1.3.	Droits d'entrée	100.000,00	65.000,00	106.341,86		106.341,86
9912	1.4.	Ventes complot	75.000,00	41.000,00	60.996,60		60.996,60
9912 - 4910	1.5.	Visites guidées	22.000,00	12.500,00	9.810,40		9.810,40
9912	1.6.	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	75.677,68	70.250,00	33.863,40		33.863,40
9912-9913-3930-3960	1.7.	Divers : redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations, ...)	10.000,00	3.000,00	21.500,00		21.500,00
9910	1.8.	Remboursés et mécénats	1.307.000,00	1.309.000,00	1.309.000,00		1.309.000,00
9960	1.10.	Subventions exceptionnelles	118.600,00	133.500,00	127.000,00		127.000,00
	1.12.	Programmes européens	0,00	0,00	0,00		0,00
		Total des recettes	**5.671.056,78**	**5.593.062,52**	**5.648.892,64**	**0,00**	**5.648.892,64**

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12 A 1.2-droits constatés sur dotation de l'année
B = réduction de crées d'années antérieures
C = droits réduits

B. DEPENSES

			TRESORERIE		réalisations		
Code SEC			Prévisions	Ajustement	A	B	C
1211	2.1.	Dépenses de gestion et d'administration	662.500,00	720.198,96	315.787,31	111.361,13	427.148,45
1211-11 -0810	2.2.	Activités du musée	1.051.957,66	1.152.250,00	680.047,61	307.149,41	987.208,02
7402	2.3.	Achat de biens durables	0,00	173.000,00	5.311,17	19.796,74	25.107,91
7460	2.4.	Achat d'objets de collection	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des dépenses	**1.694.457,66**	**2.045.419,94**	**1.211.166,09**	**438.296,36**	**1.649.464,39**

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

		ENGAGEMENTS			
Code SEC		Prévisions	Ajustement	réalisations	
				A	
1211	2.1.	662.500,00	720.198,96	946.139,10	
1211-11 -0810	2.2.	1.051.957,66	1.152.250,00	1.093.947,03	
7402	2.3.	0,00	173.000,00	173.000,00	
7460	2.4.	0,00	0,00	0,00	
		1.694.457,66	**2.045.419,94**	**1.915.086,12**	

A = engagements de l'année budgétaire
B = réduction de crées des années antérieures

SYTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE			
		Prévisions	Ajustement	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	5.671.056,78	5.593.062,52	5.591.339,36	-1.723,16
Dépenses	(exécution du budget)	1.694.457,66	2.045.419,94	1.649.464,39	-395.955,55
Résultat	(solde de l'année	**3.976.599,12**	**3.547.642,58**	**3.941.874,97**	394.232,39

		ENGAGEMENTS			
		Prévisions	Ajustements	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	5.671.056,78	5.538.062,52	5.648.892,64	55.853,12
Dépenses	(exécution du budget)	1.694.457,66	2.045.419,94	1.915.086,12	-130.333,82
Résultat	(solde de l'année	**3.976.599,10**	**3.547.642,58**	**3.733.812,52**	186.169,84

Sandrine THIEFFRY
Signature simple
28/04/2026 17:46:45

Daniele DETRY
Signature simple
28/04/2026 11:55:09

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES - COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATION

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

A. RECETTES

Code SEC	Code interne		LIQUIDATION Prévisions	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
	09.0.0801	Solde de liquidités à reporter	**367.420,99**	501.796,36		501.796,36
46.10	**01.0.4601**	Dotation de la FWB	**178.000,00**	178.000,00		178.000,00
16.11	**02.0.1601**	Recettes exceptionnelles	**500,00**	708,00		708,00
	Total des recettes		**545.920,99**	680.504,36	0,00	**680.504,36**

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SEC	Code interne		DROITS CONSTATES Prévisions	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C	Réalisations D
	367.420,99	Report du disponible	**298.102,16**	367.420,99	15.000,23		382.421,22
46.10	**178.000,00**	Dotation de la FWB	**173.000,00**	178.000,00			178.000,00
16.11	**500,00**	Recettes exceptionnelles	**250,00**	708,00			708,00
	Total des recettes		**471.352,16**	**546.128,99**	15.000,23	0,00	**561.129,22**

A 1.1. = disponible en autorisation budgétaire d'engagement au 1er janvier
A 1.2. = recettes effectivement perçues pendant l'année
B.1.1. = réduction de visas d'années antérieures
B.1.2. = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = droits réduits
D = total des autorisations budgétaires de l'année (A+B+C)

B. DEPENSES

Code SEC	Code interne		LIQUIDATION Prévisions	Réalisations A	Réalisations B	Réalisations C
74.40	**02.74E001**	Réalisation d'études et de recherches	**235.500,00**	73.691,42	67.385,90	141.077,32
12.11	**02.121E01**	Publication d'études et de recherches	**40.000,00**	14.855,90	4.574,82	19.430,72
12.11	**02.121E02**	Centre de documentation	**2.500,00**	0,00	2.057,57	2.057,57
12.11	**01.121101**	Fonctionnement	**10.000,00**	78,70	8.380,81	8.459,51
34.40	**02.121E03**	Soutien à la recherche	**17.750,00**	10.000,00	7.750,00	17.750,00
12.11	**02.121104**	Colloques, séminaires, formations	**15.000,00**	0,00	10.232,58	10.232,58
12.11	**02.121106**	Coopération internationale	**7.000,00**	0,00	5.000,00	5.000,00
	Total des dépenses		**327.750,00**	98.626,02	105.381,68	**204.007,70**

A = liquidations des engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = liquidations des engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des paiements (A+B)

Code SEC	Code interne		ENGAGEMENTS Prévisions	Réalisé A
74.40	**02.74E001**	Réalisation d'études et de recherches	**345.000,00**	228.219,40
12.11	**02.121E01**	Publication d'études et de recherches	**30.000,00**	4.574,82
12.11	**02.121E02**	Centre de documentation	**2.500,00**	2.057,57
12.11	**01.121101**	Fonctionnement	**10.000,00**	8.380,81
34.40	**02.121E03**	Soutien à la recherche	**17.750,00**	17.750,00
12.11	**02.121104**	Colloques, séminaires, formations	**15.000,00**	10.232,58
12.11	**02.121106**	Coopération internationale	**7.000,00**	5.000,00
	Total des dépenses		**427.250,00**	**276.215,18**

A = engagements de l'année budgétaire

ATTENTION REDUCTION ENGAGEMENT ZIBOUH

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATION Prévisions	Réalisations	Difference
		A	B	A>B / B>A
Recettes	(exécution du budget)	**545.920,99**	680.504,36	-134.583,37
Dépenses	(exécution du budget)	**327.750,00**	204.007,70	123.742,30
Résultat	**Solde de l'année**	**218.170,99**	**476.496,66**	

		ENGAGEMENTS Prévisions	Réalisation s	Difference
		A	B	A>B / B>A
Recettes	(exécution du budget)	**471.352,16**	561.129,22	0,00 / 89.777,06
Dépenses	(exécution du budget)	**427.250,00**	276.215,18	151.034,82 / 0,00
Résultat	**Solde de l'année**	**44.102,16**	**284.914,04**	

ENCOURS DES ENGAGEMENTS AU 31/12 DE L'EXERCICE
(solde en trésorerie diminué du solde des engagements)

191.582,62

PIEBS - BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

			LIQUIDATIONS				
				Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC			Prévisions initiales		A	B	C
0820	1.1.	Report du disponible	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00		1.000.000.000,00
							0,00
							0,00
							0,00
							0,00
							0,00
							0,00
Total des recettes			1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	0,00	1.000.000.000,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

			ENGAGEMENTS					
				Prévisions ajustées	réalisations			
Code SEC			Prévisions initiales		A	B	C	D
0820	1.1.	Report du disponible	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00			1.000.000.000,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
Total des recettes			1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	0,00	0,00	1.000.000.000,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

			LIQUIDATIONS				
				Prévisions ajustées	réalisations		
Code SEC			Prévisions initiales		A	B	C
	2.1	Enseignement obligatoire	15.000,00	2.300,00		0,00	0,00
	2.2	Enseignement supérieur	0,00	0,00		0,00	0,00
							0,00
							0,00
Total des dépenses			15.000,00	2.300,00	0,00	0,00	0,00

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

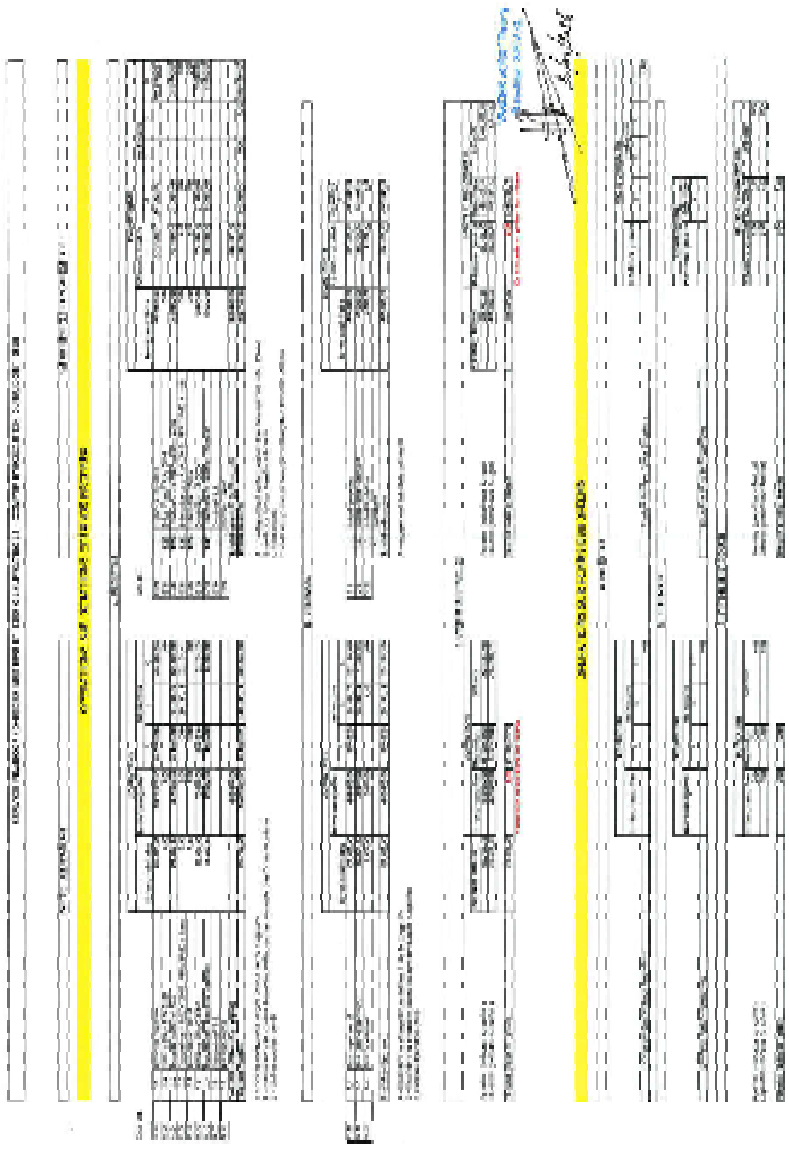
			ENGAGEMENTS			
				Prévisions ajustées	réalisations	
Code SEC			Prévisions initiales		A	
	2.1	Enseignement obligatoire	500.000,00	500.000,00	0,00	
	2.2	Enseignement supérieur	200.000,00	200.000,00	0,00	
Total des dépenses			700.000,00	700.000,00	0,00	

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence	
Recettes (exécution du budget)	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	0,00	
Dépenses (exécution du budget)	15.000,00	2.300,00	0,00	-2.300,00	
Résultat	solde de l'année	999.985.000,00	999.997.700,00	1.000.000.000,00	

	DROITS ET ENGAGEMENTS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	1.000.000.000,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	700.000,00	700.000,00	0,00	-700.000,00
Résultat	solde de l'année	999.300.000,00	999.300.000,00	1.000.000.000,00



SGPGI - BUDGET 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations A	B	C
0910	1.1	Report du disponible	264.647.000,00	229.161.161,00		35.759.991,00	35.759.991,00
9911	1.2.01	Infrastructures culturelles	9.000.000,00	9.000.000,00		9.000.000,00	9.000.000,00
9911	1.2.02	Infrastructure de la jeunesse	184.000,00	184.000,00		184.000,00	184.000,00
9911	1.2.03	Infrastructure sportives	16.919.000,00	17.039.000,00		17.035.000,00	17.035.000,00
9911	1.2.04	Infrastructure IPPJ	4.150.000,00	4.146.000,00		4.140.000,00	4.140.000,00
9911	1.2.05	Infrastructures des cab. Min	2.124.000,00	2.117.000,00		2.117.000,00	2.117.000,00
9911	1.2.06	Infrastructures des bâtiments	29.862.000,00	29.955.000,00		29.955.000,00	29.955.000,00
9911	1.2.07	Infrastructures des SAJ SPJ et	9.993.000,00	10.006.000,00		10.006.000,00	10.006.000,00
9911	1.2.08	Investissements économie d'é	0,00	0,00		403.000,00	403.000,00
9911	1.2.09	Master Plan	31.420.000,00	31.772.000,00		31.772.000,00	31.772.000,00
9911	1.2.10	Prov. Pour invest. Infrastructu	403.000,00	403.000,00			
7010	1.3	Recette en capital	2.476.000,00	1.311.000,00		429.287,99	429.287,99
		Total des recettes	311.789.000,00	106.992.161,00	0,00	144.470.189,53	144.470.189,53

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions Ajustées	réalisations A	B	C	Si
0910	1.1	Report du disponible	264.647.000,00	194.131.000,00	30.033.331,54	10.181.758,31		43.231.340,15
9911	1.2.01	Infrastructures culturelles	9.000.000,00	9.000.000,00	9.000.000,00			9.000.000,00
9911	1.2.02	Infrastructure de la jeunesse	184.000,00	184.000,00	184.000,00			184.000,00
9911	1.2.03	Infrastructure sportives	16.919.000,00	17.035.000,00	17.035.000,00			17.035.000,00
9911	1.2.04	Infrastructure IPPJ	4.150.000,00	4.146.000,00	4.140.000,00			4.140.000,00
9911	1.2.05	Infrastructures des cab. Min	2.124.000,00	2.117.000,00	2.117.000,00			2.117.000,00
9911	1.2.06	Infrastructures des bâtiments adm.	29.862.000,00	29.955.000,00	29.955.000,00			29.955.000,00
9911	1.2.07	Infrastructures des SAJ SPJ et des MJ	9.993.000,00	10.006.000,00	10.006.000,00			10.006.000,00
9911	1.2.08	Investissements économie d'énergies	0,00	0,00	403.000,00			403.000,00
9911	1.2.09	Master Plan	31.420.000,00	31.772.000,00	31.772.000,00			31.772.000,00
9911	1.2.10	Prov. Pour invest. Infrastructure	403.000,00	403.000,00				
7010	1.3	Recette en capital	2.476.000,00	1.311.000,00	429.287,99			429.287,99
		Total des recettes	311.789.000,00	210.892.000,00	##########	10.181.758,31	0,00	154.904.627,41

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-An-1
B = réduction de visas d'années antérieures
C = droits réduits
D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions Ajustées	réalisations A	B	C	Idex
7200	2.1.01	Gestion patrimoniale	11.900.000,00	10.036.119,72	-	7.006.664,15	7.006.664,15	30,2%
1211	2.1.02	Assurances	83.000,00	99.000,00		93.830,14	93.869,14	5,3%
1211	2.1.03	Energie / Eau	470.000,00	676.000,00		503.743,98	503.743,98	2,5%
9112	2.1.04	Remboursement d'emprunt -	1.456.000,00	1.628.229,28		1.629.091,28	1.629.091,28	0,1%
1355	2.1.05	Taxes et précomptes	459.000,00	943.000,00		705.438,75	721.435,75	20,1%
1212	2.1.06	Ensemble des loyers et des ch	120.000,00	124.000,00		122.812,85	122.812,85	1,0%
3300	2.1.07	Subvention	9.000.000,00	8.622.000,00		1.566.937,05	1.566.937,05	77,3%
3300	2.2.01	Sub. Pour la mise en conform	184.000,00	192.000,00		189.895,95	189.895,95	1,6%
7200	2.2.02	Travaux liés à la réforme des	1.272.000,00	316.000,00		244.737,35	244.737,35	22,6%
7200	2.3.01	Gestion patrimoniale	29.334.000,00	29.026.000,00		6.056.444,46	6.056.444,46	69,8%
1211	2.3.02	Assurances	83.000,00	99.000,00		93.830,14	93.869,14	5,3%
1211	2.3.03	Energie / Eau	1.850.000,00	1.750.000,00		1.668.240,71	1.668.240,71	0,7%
1355	2.3.04	Taxes et précomptes	313.000,00	337.000,00		314.244,33	314.244,33	6,8%
1212	2.3.05	Ensemble des loyers et des ch	2.353.000,00	2.494.000,00		2.487.899,87	2.487.899,87	0,3%
8112	2.3.06	Transferts de revenus aux org	0,00	900.000,00		900.000,00	900.000,00	0,0%
7200	2.4.01	Gestion patrimoniale	11.701.000,00	3.127.492,00		1.627.711,19	1.627.711,19	47,0%
1211	2.4.02	Assurances	13.000,00	16.000,00		15.444,85	15.484,85	0,2%
1355	2.4.03	Energie / Eau	629.000,00	698.040,00		561.935,20	631.953,20	2,6%
1212	2.4.04	Taxes et précomptes	0,00	0,00		0,00	0,00	
1211	2.4.05	Ensemble des loyers et des ch	19.000,00	17.000,00		15.316,83	15.350,83	9,5%
7200	2.5.01	Gestion patrimoniale	507.000,00	562.926,89		444.834,26	444.834,26	21,0%
1211	2.5.02	Assurances	13.000,00	20.071,11		20.071,11	20.071,11	0,0%
1355	2.5.03	Energie / Eau	410.000,00	334.000,00		327.244,98	327.244,98	2,0%
1212	2.5.04	Taxes et précomptes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,0%
1211	2.5.05	Ensemble des loyers et des ch	24.000,00	747.000,00		363.690,82	363.690,82	39,9%
7200	2.6.01	Gestion patrimoniale	9.482.000,00	8.068.000,00		4.030.624,80	4.030.624,80	50,0%
1211	2.6.02	Assurances	84.000,00	110.000,00		109.845,71	109.845,71	1,0%
1355	2.6.03	Energie / Eau	2.900.000,00	2.965.000,00		2.626.883,20	2.626.883,20	2,5%
1212	2.6.04	Taxes et précomptes	8.866.000,00	8.556.000,00		8.525.417,07	8.525.417,07	0,2%
1211	2.6.05	Ensemble des loyers et des ch	14.153.000,00	14.806.000,00		14.545.128,22	14.545.128,22	1,8%
7200	2.7.01	Gestion patrimoniale	2.635.000,00	3.316.396,21		547.253,54	547.253,54	83,5%
1211	2.7.02	Assurances	23.000,00	41.733,49		417.33,49	41.733,49	0,0%
1355	2.7.04	Taxes et précomptes	749.000,00	4.000,00		1.291,23	1.291,23	72,7%
1212	2.7.05	Ensemble des loyers et des ch	7.687.000,00	8.946.000,00		8.539.615,81	8.539.615,81	0,0%
	2.8.01	Country risk	0,00	0,00		0,00	0,00	
		Total des dépenses	112.765.000,00	97.531.000,00	0,00	64.549.734,97	64.549.734,97	33,8%

Code SEC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions Ajustées	réalisations A	Idex
7200	2.1.01	Gestion patrimoniale	8.842.000,00	11.201.000,00	8.501.056,00	24,1%
1211	2.1.02	Assurances	83.000,00	99.000,00	99.000,00	0,0%
1211	2.1.03	Energie / Eau	470.000,00	970.000,00	970.000,00	0,0%
9112	2.1.04	Remboursement d'emprunt - Inv. Direc	1.456.000,00	1.456.000,00	1.455.175,00	0,1%
1355	2.1.05	Taxes et précomptes	459.000,00	977.000,00	977.000,00	0,0%
1212	2.1.06	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	120.000,00	124.000,00	120.211,33	3,1%
3300	2.1.07	Subvention	9.071.000,00	913.000,00	0,00	100,0%
3300	2.2.01	Sub. Pour la mise en conformité des ex	184.000,00	184.000,00	184.000,00	0,0%
7200	2.2.02	Travaux liés à la réforme des cylindres	1.184.000,00	0,00	0,00	
7200	2.3.01	Gestion patrimoniale	39.631.000,00	20.141.000,00	7.333.635,70	70,8%
1211	2.3.02	Assurances	83.000,00	99.000,00	99.000,00	0,0%
1211	2.3.03	Energie / Eau	1.850.000,00	1.850.000,00	1.850.000,00	0,0%
1355	2.3.04	Taxes et précomptes	313.000,00	289.000,00	289.000,00	0,0%
1212	2.3.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	2.353.000,00	2.494.000,00	2.485.940,60	0,2%
8112	2.3.06	Transferts de revenus aux organismes	0,00	900.000,00	900.000,00	0,0%
7200	2.4.01	Gestion patrimoniale	7.581.000,00	12.999.960,00	3.705.732,74	39,7%
1211	2.4.02	Assurances	13.000,00	13.000,00	12.195,46	6,5%
1355	2.4.03	Energie / Eau	630.000,00	650.040,00	589.034,47	0,0%
1212	2.4.04	Taxes et précomptes	0,00	0,00	0,00	
1211	2.4.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	19.000,00	17.000,00	16.006,90	5,9%
7200	2.5.01	Gestion patrimoniale	487.000,00	470.000,00	429.639,59	8,6%
1211	2.5.02	Assurances	13.000,00	13.000,00	12.106,48	6,0%
1355	2.5.03	Energie / Eau	410.000,00	334.000,00	334.000,00	0,0%
1212	2.5.04	Taxes et précomptes	0,00	0,00	0,00	0,0%
1211	2.5.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	24.000,00	361.000,00	344.002,03	29,9%
7200	2.6.01	Gestion patrimoniale	9.930.000,00	7.554.000,00	3.362.323,99	55,4%
1211	2.6.02	Assurances	84.000,00	64.000,00	63.192,38	1,3%
1355	2.6.03	Energie / Eau	2.900.000,00	2.965.000,00	2.965.000,00	0,0%
1212	2.6.04	Taxes et précomptes	8.866.000,00	8.534.000,00	8.525.592,00	0,0%
1211	2.6.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	14.153.000,00	14.806.000,00	12.603.914,76	1,4%
7200	2.7.01	Gestion patrimoniale	4.152.000,00	3.157.000,00	1.051.555,79	66,7%
1211	2.7.02	Assurances	23.000,00	23.000,00	24.091,40	2,8%
1355	2.7.04	Taxes et précomptes	749.000,00	4.000,00	2.000,00	50,0%
1212	2.7.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatif	7.687.000,00	8.949.000,00	8.949.000,00	0,0%
	2.8.01	Country risk	0,00	0,00	0,00	
		Total des dépenses	114.699.000,00	104.761.000,00	72.332.013,76	31,0%

A = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions Ajustées	Réalisations	Différence
Recettes (exécution du budget)	311.789.000,00	106.992.161,00	144.470.189,53	37.478.028,53
Dépenses (exécution du budget)	112.765.000,00	97.531.000,00	64.549.734,97	-32.981.265,13
Résultat budgétaire de l'année	199.024.000,00	9.461.161,00	79.920.454,60	

	DROITS ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions Ajustées	Réalisations	Différence
Recettes (exécution du budget)	311.789.000,00	210.892.000,00	##########	-66.987.072,65
Dépenses (exécution du budget)	114.699.000,00	104.761.000,00	72.332.013,76	-32.428.987,24
Résultat budgétaire de l'année	197.189.000,00	106.131.000,00	62.972.615,13	

SACA SPORT - CEB 2025

PARTIE LIQUIDATIONS | **PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS**

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SAC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions de Ajustement	Réalisations A	B	C
1211	1.0	Report des soldes annees anterieures	4.229.030,00	4.229.030,00	4.229.030,00	2.829.967,82		2.829.967,82
4620	1.1.01	Dotation Fonds de la Jeunesse Nationale	3.277.000,00	3.277.000,00	3.940.000,00	3.940.000,00		3.940.000,00
2016	1.1.02	Subvention Union Européenne	66.000,00	66.000,00	66.000,00	66.000,00		66.000,00
1611	1.2.01	Stages, Cours de sport, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps pedagogique, Garderie	9.930.000,00	11.245.000,00	11.245.000,00	10.989.249,14		10.989.249,14
1611	1.2.02	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	930.000,00	740.000,00	764.000,00	551.059,66		551.059,66
1612	1.2.03	Subvention carburant	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2020	1.2.04	Cycle multiphysique surveillance : santé intercommunale de Liège	79.000,00	79.000,00	79.000,00	80.402,40		80.402,40
1411	1.2.05	Autres recettes	38.000,00	150.000,00	150.000,00	214.636,37		214.636,37
1412	1.3.01	Organisation des marchés Adeps	46.000,00	21.000,00	21.000,00	23.944,37		23.944,37
1612	1.3.02	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Khalo trophée	12.000,00	12.000,00	12.000,00	3.373,00		3.373,00
1612	1.3.03	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	35.000,00	10.000,00	10.000,00	10.231,00		10.231,00
1612	1.3.04	Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	45.000,00	67.000,00	67.000,00	66.452,00		66.452,00
1612	1.4.01	Cours généraux	120.000,00	103.000,00	103.000,00	104.730,00		104.730,00
1612	1.4.02	Homologation des brevets	70.000,00	102.000,00	102.000,00	84.768,00		84.768,00
1710	1.5.01	Vente de matériel	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		Total des recettes	19.386.030,00	20.070.030,00	20.383.030,00	19.252.947,96	0,00	19.252.947,96

N = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
B = recettes sur droits constatés lors années antérieures mais acquises pendant l'année budgétaire
C = total des recettes (A + B)

Code SAC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévisions de Ajustement	Réalisations A	B	C	D
1211	1.0	Report des soldes annees anterieures	4.229.030,00	4.229.030,00	4.229.030,00	2.829.967,82			2.829.967,82
4620	1.1.01	Dotation Fonds de la Jeunesse Nationale	3.277.000,00	3.277.000,00	3.940.000,00	3.940.000,00			3.940.000,00
2016	1.1.02	Subvention Union Européenne	66.000,00	66.000,00	66.000,00	66.000,00			66.000,00
1611	1.2.01	Stages, Cours de sport, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps pedagogique, Garderie	9.930.000,00	11.245.000,00	11.245.000,00	10.989.249,14			10.989.249,14
1611	1.2.02	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	930.000,00	740.000,00	764.000,00	551.059,66			551.059,66
1612	1.2.03	Subvention carburant	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
2020	1.2.04	Cycle multiphysique surveillance : santé intercommunale de Liège	79.000,00	79.000,00	79.000,00	80.402,40			80.402,40
1411	1.2.05	Autres recettes	38.000,00	150.000,00	150.000,00	214.636,37			214.636,37
1412	1.3.01	Organisation des marchés Adeps	46.000,00	21.000,00	21.000,00	23.944,37			23.944,37
1612	1.3.02	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Khalo trophée	12.000,00	12.000,00	12.000,00	3.373,00			3.373,00
1612	1.3.03	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	35.000,00	10.000,00	10.000,00	10.231,00			10.231,00
1612	1.3.04	Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	45.000,00	67.000,00	67.000,00	66.452,00			66.452,00
1612	1.4.01	Cours généraux	120.000,00	103.000,00	103.000,00	104.730,00			104.730,00
1612	1.4.02	Homologation des brevets	70.000,00	102.000,00	102.000,00	84.768,00			84.768,00
1710	1.5.01	Vente de matériel	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
		Total des recettes	19.386.030,00	20.070.030,00	20.383.030,00	19.252.947,96	0,00	0,00	19.252.947,96

N 1.1 = disponible du solde budgétaire d'engagement au 31.12-AA-1
B = réduction de crédit d'années antérieures
C = crédits réduits
D = total des possibilités d'engagements budgétaires de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SAC			LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévision de Ajustement	répartitions	réalisations A	B	C
1211	2.1.01	Frais d'encadrement des activités organisées aux sein des centres Adeps telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs.	300.000,00	300.000,00	300.000,00		197.491,92		197.491,92
1211	2.1.02	Investissements et entretien des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs	3.200.000,00	2.941.000,00	2.941.000,00	-265.697,12	2.395.512,60		2.395.512,60
1211	2.1.03	Frais d'entretien et d'occupation des bâtiments Adeps	650.000,00	650.000,00	650.000,00		599.104,37		599.104,37
1211	2.1.04	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
1211	2.1.05	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	350.000,00	350.000,00	350.000,00	-125.000,00	88.135,93		88.135,93
1211	2.1.06	Achats et réparations de matériels d'audiovisuel et de transport	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
1211	2.1.07	Achats et réparations de petits équipements sportifs et bureaux	220.000,00	292.000,00	292.000,00	105.000,00	296.599,97		296.599,97
1211	2.1.08	Achats de courburie et de boissons	2.650.000,00	2.923.000,00	2.923.000,00	75.000,00	2.452.161,65		2.452.161,65
1211	2.1.09	Frais de transport des stagiaires	150.000,00	150.000,00	150.000,00	-39.000,00	91.471,50		91.471,50
1211	2.1.10	Fournitures de bureau et frais de reproduction	60.000,00	50.000,00	50.000,00		19.191,63		19.191,63
1211	2.1.11	Dépenses relatives consommation énergétiques et Eaux	270.000,00	350.000,00	350.000,00	90.000,00	316.142,92		316.142,92
1211	2.1.12	Frais des droits d'auteur	10.000,00	10.000,00	10.000,00		4.367,13		4.367,13
1211	2.1.13	Frais de télécommunication et de poste	60.000,00	60.000,00	60.000,00		43.834,26		43.834,26
1111	2.1.14	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.004.000,00	3.269.000,00	3.932.000,00	100.000,00	3.279.623,37		3.279.623,37
3300	2.1.15	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	100.000,00	112.000,00	112.000,00	30.987,12	142.979,76		142.979,76
3300	2.1.16	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	600.000,00	600.000,00	600.000,00		599.903,91		599.903,91
3300	2.1.17	Subvention de fonctionnement en faveur du Complexe Sportif de Mouscron	617.000,00	626.000,00	626.000,00		618.039,92		618.039,92
3300	2.1.18	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Meuse	115.000,00	115.000,00	115.000,00		114.447,30		114.447,30
1211	2.1.19	Achats, locations et réparations de petits matériels non sportifs, non amortissables	130.000,00	150.000,00	150.000,00	10.000,00	102.464,98		102.464,98
1211	2.1.20	Impôts, taxes, frais administratifs et bancaires	130.000,00	30.000,00	30.000,00		8.766,13		8.766,13
1211	2.1.21	Quote-parts de l'Adeps dans les frais de gestion du site de l'UCPA et des activités sportives		1.729.000,00	1.729.000,00		1.656.034,45		1.656.034,45
1211	2.2.01	Frais d'organisation de manifestations Adeps	130.000,00	110.000,00	110.000,00		99.711,32		99.711,32
1211	2.2.02	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Khalo trophée	20.000,00	20.000,00	20.000,00		6.150,00		6.150,00
1211	2.2.03	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées	20.000,00	20.000,00	20.000,00		0,00		0,00
1211	2.2.04	Frais relatifs au Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
1111	2.2.05	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	32.000,00	31.000,00	31.000,00		22.072,75		22.072,75
1211	2.3.01	Frais de déplacement des référents de haut niveau	20.000,00	20.000,00	20.000,00		3.932,60		3.932,60
1211	2.3.02	Frais sport Haut Niveau	10.000,00	10.000,00	10.000,00	20.000,00	33.000,00		33.000,00
2000	2.3.03	Subvention ILN Wallonie-Bruxelles	350.000,00	600.000,00	600.000,00	-600.000,00	0,00		0,00
1111	2.3.04	Rémunération du préparateur pour le cycle multiphysique et du kinésithérapeute, sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	142.000,00	142.000,00	142.000,00	-141.000,00	0,00		0,00
3300	2.3.05	Subvention pour la relance du cyclisme				550.000,00	550.000,00		550.000,00
1211	2.4.01	Frais d'organisation des cours généraux	110.000,00	110.000,00	110.000,00		90.499,30		90.499,30
1211	2.4.02	Frais en lien avec l'homologation des brevets	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
1111	2.4.03	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	292.000,00	297.000,00	361.000,00	60.000,00	364.289,78		364.289,78
1211	2.5.01	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00		0,00
4660	2.5.02	Subvention Fédération avec l'APEPS-Communautaire	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
3300	2.5.03	Subvention Ligue Handisport Francophone	0,00	0,00	160.000,00		160.000,00		160.000,00
1211	2.6.01	Annulations de recettes des années antérieures	30.000,00	45.000,00	45.000,00	10.000,00	43.003,93		43.003,93
1211	2.6.02	Paiement des primes d'assurance	20.000,00	3.000,00	3.000,00		0,00		0,00
1211	2.6.03	Frais de représentation	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00		0,00
		Total des dépenses	14.114.000,00	15.769.000,00	16.121.000,00	0,00	14.734.913,26	0,00	14.734.913,26

15.769.000,00

N = Liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
B = Liquidations sur engagement contractés pendant l'année budgétaire
C = total des liquidations (A+B)

Code SAC			ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévision de Ajustement	répartitions	réalisations A	B	C
1211	2.1.01	Frais d'encadrement des activités organisées aux sein des centres Adeps telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs.	300.000,00	300.000,00	300.000,00		227.491,89		
1211	2.1.02	Investissements et entretien des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs	3.200.000,00	2.941.000,00	2.941.000,00	-289.967,12	2.599.193,62		
1211	2.1.03	Frais d'entretien et d'occupation des bâtiments Adeps	650.000,00	650.000,00	650.000,00		619.917,29		
1211	2.1.04	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	0,00	0,00	0,00		0,00		
1211	2.1.05	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	350.000,00	350.000,00	350.000,00	-125.000,00	123.135,93		
1211	2.1.06	Achats et réparations de matériels d'audiovisuel et de transport	0,00	0,00	0,00		0,00		
1211	2.1.07	Achats et réparations de petits équipements sportifs et bureaux	220.000,00	292.000,00	292.000,00	105.000,00	296.599,97		
1211	2.1.08	Achats de courburie et de boissons	2.650.000,00	2.923.000,00	2.923.000,00	75.000,00	2.486.161,65		
1211	2.1.09	Frais de transport des stagiaires	150.000,00	150.000,00	150.000,00	-39.000,00	91.471,50		
1211	2.1.10	Fournitures de bureau et frais de reproduction	60.000,00	50.000,00	50.000,00		27.631,63		
1211	2.1.11	Dépenses relatives consommation énergétiques et Eaux	270.000,00	350.000,00	350.000,00	90.000,00	324.642,01		
1211	2.1.12	Frais des droits d'auteur	10.000,00	10.000,00	10.000,00		4.367,13		
1211	2.1.13	Frais de télécommunication et de poste	60.000,00	60.000,00	60.000,00		51.418,26		
1111	2.1.14	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.004.000,00	3.269.000,00	3.932.000,00	100.000,00	3.284.559,62		
3300	2.1.15	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	100.000,00	112.000,00	112.000,00	30.987,12	142.979,76		
3300	2.1.16	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	600.000,00	600.000,00	600.000,00		599.903,91		
3300	2.1.17	Subvention de fonctionnement en faveur du Complexe Sportif de Mouscron	617.000,00	626.000,00	626.000,00		618.039,92		
3300	2.1.18	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Meuse	115.000,00	115.000,00	115.000,00		114.447,30		
1211	2.1.19	Achats, locations et réparations de petits matériels non sportifs, non amortissables	130.000,00	150.000,00	150.000,00	10.000,00	112.464,98		
1211	2.1.20	Impôts, taxes, frais administratifs et bancaires	130.000,00	30.000,00	30.000,00		10.666,13		
1211	2.1.21	Quote-parts de l'Adeps dans les frais de gestion du site de l'UCPA et des activités sportives		1.729.000,00	1.729.000,00		1.656.034,45		
1211	2.2.01	Frais d'organisation de manifestations Adeps	130.000,00	110.000,00	110.000,00		99.711,32		
1211	2.2.02	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Khalo trophée	20.000,00	20.000,00	20.000,00		10.000,00		
1211	2.2.03	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées	20.000,00	20.000,00	20.000,00		0,00		
1211	2.2.04	Frais relatifs au Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	0,00	0,00	0,00		0,00		
1111	2.2.05	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	32.000,00	31.000,00	31.000,00		22.072,75		
1211	2.3.01	Frais de déplacement des référents de haut niveau	20.000,00	20.000,00	20.000,00		10.000,00		
1211	2.3.02	Frais sport Haut Niveau	10.000,00	10.000,00	10.000,00	20.000,00	30.000,00		
2000	2.3.03	Subvention ILN Wallonie-Bruxelles	350.000,00	600.000,00	600.000,00	-600.000,00	0,00		
1111	2.3.04	Rémunération du préparateur pour le cycle multiphysique et du kinésithérapeute, sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	142.000,00	142.000,00	142.000,00	-141.000,00	0,00		
3300	2.3.05	Subvention pour la relance du cyclisme			0,00	550.000,00	550.000,00		
1211	2.4.01	Frais d'organisation des cours généraux	110.000,00	110.000,00	110.000,00		90.499,30		
1211	2.4.02	Frais en lien avec l'homologation des brevets	0,00	0,00	0,00		0,00		
1111	2.4.03	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	292.000,00	297.000,00	361.000,00	60.000,00	364.289,78		
1211	2.5.01	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00		
4660	2.5.02	Subvention Fédération avec l'APEPS-Communautaire	0,00	0,00	0,00		0,00		
3300	2.5.03	Subvention Ligue Handisport Francophone	0,00	0,00	160.000,00		160.000,00		
1211	2.6.01	Annulations de recettes des années antérieures	30.000,00	45.000,00	45.000,00	10.000,00	43.003,93		
1211	2.6.02	Paiement des primes d'assurance	20.000,00	3.000,00	3.000,00		0,00		
1211	2.6.03	Frais de représentation	10.000,00	10.000,00	10.000,00		0,00		
		Total des dépenses	14.114.000,00	15.769.000,00	16.121.000,00	0,00	14.662.616,89		

N = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Prévision De Ajustement	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	19.386.030,00	20.070.000,00	20.383.000,00	19.252.947,96	-1.037.052,41
Dépenses	(exécution du budget)	14.114.000,00	15.769.000,00	16.121.000,00	14.734.913,26	-693.913,74
Résultat	boni de l'année	5.272.030,00	4.301.000,00	4.262.000,00	4.518.034,70	

		DROIT A ET ENGAGEMENTS Prévisions initiales	Prévision de Ajustement	Réalisations	différence
Recettes	(exécution de la	19.386.030,00	20.070.000,00	17.967.042,39	-1.037.052,41
Dépenses	(exécution de la	14.114.000,00	16.121.000,00	14.943.040,96	-950.916,04
Résultat	boni de l'année	5.272.030,00	4.272.030,00	3.023.999,23	

Ce rapport est disponible uniquement en version électronique,
sur www.courdescomptes.be

ÉDITION EN LIGNE :
ISSN 2736-2949

ADRESSE
Cour des comptes
Rue de la Régence 2
B-1000 Bruxelles

TÉL.
+33 2 551 81 11

www.courdescomptes.be